



HAL
open science

Proscrits ibériques à Paris au temps des monarchies constitutionnelles (1814-1848)

Anne Leblay

► **To cite this version:**

Anne Leblay. Proscrits ibériques à Paris au temps des monarchies constitutionnelles (1814-1848). Histoire. Ecole des hautes études en sciences sociales, Paris, 2013. Français. NNT : . tel-01419419

HAL Id: tel-01419419

<https://theses.hal.science/tel-01419419>

Submitted on 22 Dec 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES

Centre de recherches historiques

Thèse de doctorat Histoire et civilisations

Anne LEBLAY

Proscrits ibériques à Paris au temps des monarchies
constitutionnelles (1814-1848)

Volume I

Sous la direction de M. Bernard VINCENT

Soutenance publique le 24 juin 2013

Membres du jury :

Mme Caroline DOUKI, maître de conférences à l'université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis

M. Jean-Philippe LUIS, professeur à l'université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand

M. Paul-André ROSENTAL, professeur à Sciences Po Paris

Mme Maria Manuela TAVARES RIBEIRO, professeure à l'université de Coimbra (Portugal)

« A morte sabes dar com fogo e ferro,
Sabe também dar vicia com clemência
A quem para perdê-la não fez erro.
Mas se to assim merece esta inocência,
Põe-me em perpétuo e mísero desterro,
Na Cítia fria, ou lá na Líbia ardente,
Onde em lágrimas viva eternamente ».
Luís Vaz de Camões, *Os Lusíadas*, Canto III.

« Abrid camino, señores míos, y dejadme
volver a mi antigua libertad ; dejadme
que vaya a buscar la vida pasada, para
que me resucite de esta muerte
presente ».
Miguel de Cervantes, *Don Quijote de la
Mancha II*, Cap. LIII.

Introduction

Les invasions napoléoniennes à partir de 1807 dans la péninsule ibérique ouvrent une période de forte instabilité politique au Portugal et en Espagne.

Au Portugal, la situation économique difficile, la tutelle britannique, la répression antilibérale, et l'éloignement de la monarchie sont mal supportés. Une révolution se produit en août 1820 qui aboutit à la formation de cortès, à la proclamation d'une constitution et au retour du roi João en 1821 alors que la cour portugaise était installée à Rio de Janeiro depuis 1807. L'opposition antilibérale gagne du terrain, ainsi que le désir d'indépendance du Brésil où le fils du roi, Dom Pedro, est resté comme régent. En mai 1823, la première expérience libérale portugaise s'achève avec le soulèvement de Vila Franca. L'année suivante, les antilibéraux, encadrés par le prince Dom Miguel tentent d'enlever João VI. Leur tentative échoue. Dom Miguel est exilé et le Brésil accède officiellement à son indépendance. La mort de João VI en 1826 entraîne une grave crise de succession au Portugal. Dom Pedro, devenu empereur du Brésil, abdique la couronne portugaise en faveur de sa fille Maria II, après avoir octroyé une charte constitutionnelle aux Portugais. Dom Miguel revient d'exil en février 1828 et s'empare du pouvoir. Les libéraux ne parviennent pas à résister aux troupes miguélistes et une grande partie s'exile à l'été 1828. Environ 14.000 Portugais s'embarquent, parfois en famille, pour le Royaume-Uni, le Brésil, l'Espagne ou la France. En 1831, Dom Pedro abdique la couronne impériale et arrive en Europe pour rétablir sa fille, Maria da Glória, dans ses droits de reine. Une expédition est lancée début 1832 depuis Belle-Île vers les Açores. La guerre civile entre les libéraux et les miguélistes prend fin en mai 1834. Le Portugal inaugure alors une période de monarchie constitutionnelle autoritaire. Une nouvelle révolution éclate en septembre 1836, qui crée une division entre deux tendances libérales, les « septembristes » et les « chartistes », alternativement au pouvoir. En 1846-1847, plusieurs révoltes, celle de Maria da Fonte ou la Patuleia plongent de nouveau le Portugal dans la guerre civile. L'instabilité politique, les difficultés économiques que le pays traverse et l'autoritarisme des gouvernements qui se succèdent conduisent de nombreux Portugais à s'exiler, vers le Royaume-Uni et, dans une moindre mesure, vers la France.

L'Espagne, après la restauration de Ferdinand VII en 1814, traverse également une période de répression antilibérale et de chasse aux anciens partisans du régime de Joseph

Bonaparte. Environ 12.000 familles « afrancesadas » fuient en France à partir de 1813. Une révolution éclate le 1^{er} janvier 1820 qui conduit à la formation de cortès et à la proclamation d'une constitution. L'expérience prend fin en 1823, avec l'intervention française. L'« expédition des cent mille fils de Saint Louis » provoque par contrecoup l'expatriation d'environ 20.000 Espagnols. Pendant une dizaine d'années (la « década ominosa »), les libéraux sont impitoyablement pourchassés. A partir de 1832, alors que la monarchie espagnole doit faire face à l'opposition des contre-révolutionnaires réunis autour de don Carlos, frère du roi, les libéraux rentrent en Espagne grâce à une série d'amnisties. Toutefois dès 1833, l'Espagne sombre également dans la guerre civile jusqu'à la victoire des troupes royales en 1839, avec le traité de Vergara. La défaite des carlistes conduit près de 40.000 d'entre eux en France au début de 1840. A ceux-ci viennent bientôt s'ajouter la régente et ses partisans, les « christinos », chassés par les progressistes qui ont pris le pouvoir avec la nomination de Baldomero Espartero comme régent. Celui-ci est toutefois chassé du pouvoir en 1843 et l'année suivante, les « christinos » peuvent rentrer en Espagne. La politique autoritaire des libéraux modérés au gouvernement entraîne l'exil des Espagnols de tendance progressiste, radicale ou républicaine en France. L'opposition carliste ne désarme pas et les combattants, désormais réunis autour du comte de Montemolín, prennent de nouveau les armes entre 1846 et 1849, jusqu'à leur défaite.

Dans la première moitié du XIX^e siècle la France voit ainsi arriver sur son sol, pour des motifs politiques, des milliers de Portugais et d'Espagnols, en plus des Italiens, des Allemands et des Polonais. Même si la France connaît alors plusieurs changements de régime, elle représente avec le Royaume-Uni, un des pays les plus libéraux d'Europe. Sous la Restauration, une charte constitutionnelle octroyée par Louis XVIII en 1814 garantit en effet des libertés minimales. Celles-ci sont toutefois remises en cause dès que le régime se sent menacé. Le régime issu de la révolution de Juillet 1830 offre un visage encore plus libéral et le « le pays devient véritablement un refuge pour des milliers de proscrits des mouvements de révolutions nationales et démocratiques, vaincus dans leurs tentatives de renverser l'ordre établi par le traité de Vienne de 1815¹ ».

Ces proscrits ont déjà attiré l'attention des historiens, même si l'histoire de l'immigration en France, et celle de l'asile et des réfugiés politiques, naît tardivement. À la fin des années 1980, Gérard Noiriel estime qu'en matière d'immigration, on fait face à un

¹ Cécile Mondonico-Torri, *L'Asile sous la monarchie de Juillet : les réfugiés étrangers en France de 1830 à 1848*, thèse de doctorat de l'EHESS, 1995, p. 6.

vide historiographique et à un « non-lieu de mémoire² ». La situation vaut alors pour la France et l'Espagne³. Au carrefour de plusieurs disciplines (sociologie, histoires politique, sociale, etc.)⁴, l'« immigration » est un concept difficile à appréhender en raison de son caractère comparatif. Pour les sciences sociales, les chassés-croisés de population peuvent en effet suggérer des comparaisons à plusieurs niveaux : l'immigrant ou son groupe au croisement du passé et du présent (cultures et traditions importés, transformés, délaissés) ; les immigrés et l'État (l'histoire comparée des politiques d'immigration) ; les immigrés devant la société (où la question de l'intégration laisse entendre la comparaison du nouvel arrivant avec la société d'accueil) ; enfin les immigrés entre eux (la mobilité sociale comparée dans toutes ses variables)⁵. Le « décollage » historiographique se situe dans les années 1980 et 1990 en France. Depuis, guide des sources⁶, colloques ou ouvrages collectifs se succèdent⁷. La cité nationale de l'histoire de l'immigration (CINHI), annoncée dans le programme présidentiel de Jacques Chirac en 2002, ouvre ses portes en 2007 dans le Palais de la Porte dorée à Paris. L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) ouvre ses archives à la recherche historique en 2010.

Les historiens se sont plutôt intéressés aux étrangers arrivés en France à partir de la fin du XIX^e siècle⁸. Le nombre croissant d'immigrés en France, notamment pour des motifs économiques, l'évolution de la législation et des pratiques administratives qui entraîne une identification plus nette entre « citoyens » français et étrangers, ainsi que la nature et la

² Gérard Noiriel, *Le Creuset français. Histoire de l'immigration XIX^e –XX^e siècle*. Paris, Seuil, 1988, p. 13-17.

³ Pilar González Bernaldo, Fernando Devoto, éditorial dans *Exils et migrations ibériques au XX^e siècle. Vers l'Amérique latine*, n°5, 1998, p. 7.

⁴ G. Noiriel, *op.cit.*, p. 13-17.

⁵ Nancy L. Green, « L'histoire comparative et le champ des études migratoires », dans *Annales*, n°45, 1990, p. 1335.

⁶ Par exemple : Jean-François Dubost, *Les Étrangers en France : XVI^e siècle-1789 : guide des recherches aux Archives nationales*, Paris, Archives nationales, 1993, 315 p. ; *Les Étrangers en France : guide des sources d'archives publiques et privées : XIX^e-XX^e siècles*, dir. Pierre-Jacques Derainne, Paris, Génériques-Direction des Archives de France, 1999, 3 vol., 2408 p. ; *Les sources de l'histoire de la Pologne et des Polonais dans les archives françaises*, dir. Ghislain Brunel, Paris, Direction des Archives de France, 2003, 815 p. ; *Les Étrangers en France : guide des sources d'archives publiques et privées : XIX^e-XX^e siècles*, t. IV, dir. Patrick Veglia, Delphine Folliet, Paris, Génériques-Direction des Archives de France, 2005, 883 p. ; *Des sources pour l'histoire de l'immigration en France de 1830 à nos jours : guide*, dir. Claude Collard, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2006, 427 p.

⁷ Par exemple en France : *Exil, migration et minorités ethniques*. [actes du colloque de Paris-Nord, avril 1989]. Villetaneuse, Université Paris-Nord, 1990. 270 p. ; « Exilés et réfugiés politiques dans la France du XX^e siècle. Journée d'étude organisée le 6 juin 1996 », dans *Matériaux pour l'Histoire de Notre Temps*, 1996, n°44, p. 6-71 ; *Police et migrants, France 1667-1939*. Dir. Marie-Claude Blanc-Chaléard, Caroline Douki, Nicole Dyonet, Vincent Milliot. 2001, 422 p. ; « L'image des étrangers en France et en Allemagne au XIX^e et XX^e siècle », colloque à l'École nationale d'administration, Strasbourg, 29 novembre - 1^{er} décembre 2007 ; « Histoires d'ici, mémoires d'ailleurs », colloque aux Archives départementales de Seine-et-Marne, Dammarie-les-Lys, 6-7 mai 2011. La CINHI organise régulièrement des colloques.

⁸ Yves Lequin (dir.), *Histoire des étrangers et de l'immigration en France*, Paris, Larousse, 1992, 493 p. et Ralph Schor, *Histoire de l'immigration en France de la fin du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1996, 347 p.

quantité des sources disponibles peuvent l'expliquer⁹. Les travaux de Gérard Noiriel et Patrick Weil montrent néanmoins que c'est dans la première moitié du XIX^e siècle que s'affinent, à partir de la législation révolutionnaire puis du Code civil, de nouvelles définitions du « Français » et de l'« étranger » et les droits et devoirs qui reviennent à chacun d'eux¹⁰. La création d'un droit d'asile et d'un statut du réfugié constitue des éléments de ce « processus d'étatisation de la société française¹¹ ». Dans sa thèse soutenue en 1995, Cécile Mondonico-Torri étudie à la loupe les débats parlementaires à l'origine d'une première loi sur ce sujet, le 21 avril 1832, et les pratiques administratives qui s'ensuivent, progressivement mises en place sous la monarchie de Juillet¹². Les hommes politiques ne parviennent pas à s'accorder sur une définition de l'asile où sont en concurrence le droit et la bienfaisance. Cette incertitude favorise, selon Cécile Mondonico-Torri, l'intégration des étrangers dans la société française. Le phénomène reste toutefois surtout étudié pour les Polonais. Elle constate que « la majeure partie de la production sur ce sujet tourne autour de la Pologne et des Polonais, n'accordant qu'une place bien plus limitée aux réfugiés issus d'autres pays¹³ ».

Le constat de Cécile Mondonico-Torri a désormais une vingtaine d'années mais reste fondé pour l'émigration portugaise. Les historiens français ne se sont guère penchés sur le sort des milliers de partisans de Maria II. En 1971, dans un colloque intitulé « La Bretagne, le Portugal, le Brésil », plusieurs interventions évoquent pour la première fois la présence des

⁹ Les recensements de population ne prennent en compte les étrangers qu'à partir de 1851. Les archives statistiques rendent donc possibles l'évaluation du nombre d'étrangers à partir de cette date. Par ailleurs, l'une des sources principales pour l'histoire de l'immigration provient des archives de la police générale. Malheureusement, les archives au niveau national (série F⁷ des Archives nationales) sont quasiment inexistantes de 1830 à 1870. Dans la plupart des services d'archives départementales, les archives préfectorales sont conservées dans la série M. Paris fait exception, les archives de la préfecture de police ayant en grande partie disparu dans les incendies de la Commune en 1871.

¹⁰ Gérard Noiriel, *Le creuset français...*, 1988, notamment p. 71 et suiv. ; Gérard Noiriel, *Réfugiés et sans papiers, la République face au droit d'asile, XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Hachette, 1991, p. 32-80 ; Patrick Weil, *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Paris, Gallimard, 2004, p. 23-140 (première partie : la construction d'un droit moderne de la nationalité).

¹¹ Cécile Mondonico-Torri, *op. cit.*, p. 10. Une thèse intitulée *Un asile pour tous les peuples ? Proscrits, exilés, réfugiés étrangers en France, 1813-1852*, sous la direction de Christophe Charle et Gilles Pécout a été soutenue en 2012 à l'Université de Paris 1-Sorbonne. Si nous n'avons pu la consulter pour des raisons de calendrier, nous avons toutefois pu prendre connaissance d'autres travaux : Delphine Diaz, « Les réfugiés politiques étrangers dans la France des années 1830, De la redéfinition des figures d'autorité à la contestation des normes », dans *Hypothèses*, n°1, 2011, p. 267-278.

¹² Cécile Mondonico-Torri, *op. cit.* et du même auteur, « Les réfugiés en France sous la monarchie de Juillet : l'impossible statut », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°47/4, 2000, p. 731-745.

¹³ Cécile Mondonico-Torri, *L'Asile sous la monarchie de Juillet : les réfugiés étrangers en France de 1830 à 1848...*, p. 8.

libéraux portugais en Bretagne au début des années 1830¹⁴. En 2002, Jean-François Tanguy publie un article sur les réfugiés portugais en Bretagne entre 1829 et 1834¹⁵. Les exils des libéraux ou des miguélistes dans la première moitié du XIX^e siècle sont évidemment mieux représentés dans les historiographies portugaise et brésilienne. Pourtant au regard de l'importance de l'exil libéral dans l'histoire du Portugal¹⁶, nous trouvons peu d'ouvrages de référence. L'un des premiers ouvrages, *Exilados, 1828-1832 : história sentimental e política do liberalismo na emigração*, est publié en 1946 par Vitorino Nemésio, poète et professeur de lettres. Alors qu'il souhaite faire la biographie d'Alexandre Herculano, figure littéraire et politique portugaise du XIX^e siècle, il est confronté à la rareté des sources sur son exil et décide d'évoquer de manière plus générale l'exil libéral¹⁷, tout en lançant un appel à une étude plus complète :

Como disse Gomes de Amorim e outros muitos, a história da nossa emigração liberal e romântica está por fazer. O excesso e a variedade de depoimentos, a sua dispersão por jornais da época, folhetos e papeis avulsos ou a sua inclusão em documentos oficiais e cadernos íntimos, que só lentamente e em parte têm vindo a lume, forçou até agora a historiografia do período a contentar-se com quadros parciais em que se avoluma o pitoresco e sobre que se lançam juízos prematuros e sem grande repouso em provas.¹⁸

Nemésio signale toutefois les travaux plus anciens de Joaquim de Oliveira Martins dans son histoire générale du Portugal.

Pendant l'« Estado Novo », le XIX^e siècle et le XX^e siècle sont complètement abandonnés par l'historiographie portugaise¹⁹. Après la révolution des Œillets, les travaux consacrés à l'histoire contemporaine et en particulier à l'émigration reprennent²⁰. Un

¹⁴ *La Bretagne, le Portugal, le Brésil*, Actes du cinquantenaire de la création en Bretagne de l'enseignement du portugais, Colloque, Rennes, 1971, t. 1 échanges et rapports. Rennes, Associations pour le Cinquantenaire de la Création en Bretagne de l'Enseignement du Portugais, 1973, 481 p.

¹⁵ Jean-François Tanguy, « Les réfugiés portugais dans l'Ouest [Ille-et-Vilaine] de 1829 à 1834 : l'émigration politique d'une élite. Autorités nationales, autorités locales et populations face à un phénomène nouveau » dans les *Étrangers dans l'Ouest de la France (XVIII^e –XX^e siècle)*, *Annales de Bretagne*, 2002, t. 109, n°4, p. 59-78.

¹⁶ Les luttes entre absolutistes et libéraux font en effet partie des programmes d'histoire du second cycle au Portugal (<http://www.dgide.min-edu.pt/ensinobasico/index.php?s=directorio&pid=28>, consulté le 16/03/2103).

¹⁷ Vitorino Nemésio, *Exilados, 1828-1832 : história sentimental e política do liberalismo na emigração*, Lisbonne, Bertrand, 1946, 322 p. (voir advertência, non paginé).

¹⁸ *Ibid.*, p. 10. Trad. : « Comme l'a dit Gomes de Amorim et beaucoup d'autres, l'histoire de notre émigration libérale et romantique reste à faire. L'excès et la variété des témoignages, leur dispersion dans les journaux de l'époque, les brochures et les feuilles volantes ou leur inclusion dans les documents officiels et les cahiers intimes, qui ne sont que lentement et en partie mis à jour, ont forcé jusqu'à maintenant l'historiographie de la période à se contenter de cadres partiels dans lesquels on accentue le pittoresque et sur lesquels on lance des jugements prématurés et sans vraiment s'arrêter sur les preuves ».

¹⁹ Miriam Halpern Pereira, « Breve Reflexão acerca da historiografia portuguesa no século XX », dans *Ler história*, n° 21, 1991, p. 8 : Entre 1933 et 1974, aucun article portant sur l'un de ces siècles n'est publié dans une revue scientifique.

²⁰ Joel Serrão, *Emigração portuguesa: sondagem histórica*, Lisbonne, Livros Horizonte, 167 p. (publié dès 1970 mais Serrão était surveillé de près par les autorités portugaises) et *Testemunhos sobre a emigração portuguesa* :

colloque consacré au libéralisme dans la péninsule ibérique dans la première moitié du XIX^e siècle a lieu en 1981²¹. Joaquim Pacheco Neves publie en 1984 un ouvrage consacré au débarquement des libéraux dans le nord du pays en 1832²². La même année, les mémoires d'un libéral exilé anonyme, victime de la politique miguéliste, sont publiées²³. Les Brésiliens, concernés par la geste de Dom Pedro investissent également cette période, à l'exemple de Braz Augusto Aquino Brancato qui consacre un article aux liens entre Dom Pedro et les libéraux espagnols et portugais²⁴. Au début des années 1990, un colloque est organisé sur le thème des migrations et du Portugal au XIX^e et XX^e siècle²⁵. Les travaux historiques ou sociologiques concernent surtout les migrations du XX^e siècle²⁶. Les exils du XIX^e siècle sont plutôt évoqués dans des ouvrages d'histoire politique avec un intérêt peut-être plus marqué pour le miguélisme²⁷. Les travaux de Maria Fátima Bonifácio orientés vers l'étude du libéralisme depuis les années 2000 évoquent toutefois l'exil des libéraux portugais au Royaume-Uni et en France après 1828²⁸.

Les historiens se sont également penchés sur les apparents parallélismes des histoires portugaise et espagnole. Ils ont étudié de façon détaillée la proximité de certains événements, comme les révolutions de 1820, et se sont également intéressés aux idées ibéristes qui émergent chez les libéraux des deux pays dans les années 1820 et prônent, selon des formes très variables, un rapprochement des nations espagnole et portugaise²⁹. Leurs analyses

antologia, Joel Serrão (éd.), Lisbonne, Livros Horizonte, 1976, 243 p. Même si Serrão remonte au XVI^e siècle, l'exil des libéraux ou des miguélistes n'est toutefois évoqué dans aucun de ces ouvrages.

²¹ Miriam Halpern Pereira, *op. cit.*, p. 12.

²² Joaquim Pacheco Neves, *O desembarque dos liberais*, s.l., Ser, 1984, 177 p. (<http://catalogo.bnportugal.pt/>, consulté le 16/03/2013).

²³ *Memórias de um preso emigrado pela usurpação de D. Miguel*, Lisbonne, Moraes, 1984, 133 p.

²⁴ Braz Augusto Aquino Brancato « D. Pedro na Europa: uma nova esperança para os liberais peninsulares », dans *Estudos iberoamericanos*, vol. XI, n°2, 1985, p. 39-47.

²⁵ Maria Beatriz Nizza da Silva, Maria Iohannis Baganha, Maria José Maranhão (*et al.*), *Emigração-imigração em Portugal : actas do Colóquio internacional sobre emigração e imigração em Portugal (séc. XIX-XX)*, Lisbonne, Fragmentos, 1993, 449 p.

²⁶ Maria Beatriz Rocha-Trindade, Jorge Carvalho Arroiteia, *Bibliografia da emigração portuguesa*, Instituto português de ensino a distância, 1984, 90 p. ; « Bibliografia sobre a Emigração Portuguesa » sur <http://imigrantes.no.sapo.pt/page6Bibliog.html> (consultée le 20/03/2013), Fernando Luís Machado, Ana Raquel Matias, « Bibliografia sobre Imigração e Minoria Étnicas em Portugal, 2000-2006, dans Fórum Gulbenkian Imigração 2006/07 sur <http://www.gulbenkian.pt/media/files/fundacao/Benefic%C3%A4ncia/forum%20imigra%C3%A7%C3%A3o/IBIFGI.pdf> (consultée le 20/03/2013)

²⁷ Maria Teresa Mónica, *Errâncias miguélistas*, Lisbonne, Cosmos, 1997, 593 p.

²⁸ Maria Fátima Bonifácio, « A «causa» de D. Maria II (1826-1834) », dans *Análise Social*, n°172, 2004, p. 519-545 ; Maria Fátima Bonifácio, Roberto Carneiro, Artur Teodoro de Matos, *D. Maria II : 1819-1853*, Lisbonne, Círculo de Leitores, 2005, 302 p. ; Maria Fátima Bonifácio, « Garrett no liberalismo », dans *Sociedade e ficção*, dir. Ofélia Milheiro Caldas Paiva Montero, Coimbra, Centra de literatura portuguesa, 2007, p. 9-22.

²⁹ L'ouvrage de référence selon cette double problématique est : Hipólito de la Torre Gómez, António Pedro Vicente (dir.), *Espanña-Portugal, estudios de historia contemporánea*, Madrid, Complutense, 1998, 245 p. Voir en particulier : Hipólito de la Torre Gómez, « Portugal y España : ? historias paralelas ? », p. 135-141 et Germán

permettent ainsi d'aller au-delà des apparentes similitudes ibériques. Hipólito de la Torre Gómez explique ainsi en 1998 : « En realidad los paralelismos que ha gustado señalar la historiografía al reparar en las historias *événementielles* de Portugal y España acaban por ser meros exponentes superficiales de los elementos genéricos de globalidad ibérica, claramente perceptibles desde un observatorio histórico-internacional de rango superior ³⁰ ». L'historiographie espagnole sur le XIX^e siècle et les migrations diffère fortement de l'historiographie portugaise, en dépit de plusieurs travaux communs sur le libéralisme dans les années 1980³¹.

Les travaux sur les principales vagues de réfugiés politiques espagnols en France, « afrancesados », libéraux et carlistes sont beaucoup plus nombreux que ceux sur les Portugais. Le nombre d'exilés et la permanence des phénomènes d'expatriation de l'Espagne vers la France l'expliquent probablement. Le constat de Cécile Mondonico-Torri peut donc paraître dépassé en 2013³², mais reste toutefois valable au regard de la production sur la « grande émigration polonaise » vers la France à partir de 1831³³ ou de celle relative à l'exil espagnol au XX^e siècle³⁴.

Outre les mémoires et souvenirs du général Francisco Javier Espoz y Mina et ceux d'Antonio Alcalá Galiano, dont une partie est consacrée à leur vie d'exilé³⁵, deux autres figures politiques et littéraires espagnols, Sebastián Miñano y Bedoya et Eugenio de Ochoa, eux-mêmes expatriés à plusieurs reprises, ont écrit des articles de style costumbriste sur

Rueda Hernanz, El « iberismo del siglo XIX. Historia de la posibilidad de union hispano-portuguesa », p. 181-214.

³⁰ Hipólito de la Torre Gómez, *op. cit.*, p. 136. Trad. : « En réalité les parallélismes qu'aimait à signaler l'historiographie en s'arrêtant sur les histoires événementielles du Portugal et de l'Espagne finissent par devenir de simples exposants superficiels des éléments génériques de globalité ibériques, clairement perceptibles d'un observatoire historique-international de rang supérieur ».

³¹ *O Liberalismo na Península Ibérica na primeira metade do século XIX*, dir. Miriam Halpern Pereira Lisbonne, Sa de Costa, 1982, 2 vol., 307 et 272 p. ; *Révolutions (Les) dans le monde ibérique. T.1. La Péninsule, 1766-1834. Soulèvement national et révolution libérale. États des questions*, dir. Jean-René Aymes, Alberto Gil Novales, Luis A. de Oliveira Ramos, Talence, Presses universitaires de Bordeaux, 1989, 260 p.

³² Notre bibliographie comporte environ 25 « travaux » (articles, monographies, mémoires ou thèses), français ou espagnols, parus depuis 1995 relatifs à ces exils espagnols.

³³ Pour citer un exemple récent : *Polonia : des Polonais en France, de 1830 à nos jours [catalogue de l'exposition de la cité nationale de l'histoire de l'immigration, 2 mars-28 août 2011]*, dir. Janine Ponty, Paris, Cité nationale de l'histoire de l'immigration/Montag, 2011, 199 p.

³⁴ En 2006, Natacha Lillo constate toutefois qu'il y a également moins de travaux sur l'immigration espagnole en France (notamment pour les migrants économiques) que sur les immigrés polonais et italiens (Voir Natacha Lillo, « La emigración a Francia a lo largo del siglo XX : una historia que queda por profundizar », dans *Migraciones y exilios*, n°7, 2006, p. 159-180).

³⁵ Francisco Espoz y Mina, *Memorias del general Don Francisco Espoz y Mina*, éd. Miguel Artola Gallego, Madrid, Atlas, 1962, Biblioteca de los autores españoles, t.146-147, 2 vol., 419 et 448 p. [1^{er}: 1808-1823; 2^e: 1823-1836] ; Antonio Alcalá Galiano, *Obras escogidas. Recuerdos de un anciano*, Madrid, Atlas, 1955, BAE, t. 83, vol. 1, 481 p.

l'émigration et les émigrés³⁶. Les premiers travaux historiques datent toutefois du début du XX^e siècle : une dizaine de titres est publiée sur le sujet avant la guerre civile. Du côté français, les premiers travaux sont plutôt l'œuvre d'hispanistes historiens ou philologues, Jules Mathorez, Alfred Morel-Fatio³⁷ et Jean Sarrailh. Mathorez, intéressé par les cultures étrangères en général et l'histoire des étrangers en France à l'époque moderne et contemporaine³⁸, publie ainsi, en 1915, un article sur les réfugiés politiques espagnols dans l'Orne au XIX^e siècle et la politique de surveillance de l'État français à leur égard³⁹. Jean Sarrailh, spécialiste du XIX^e siècle espagnol, fait paraître différents articles consacrés aux réfugiés avant de publier la biographie d'un des plus célèbres d'entre eux, Francisco Martínez de la Rosa, homme de lettres, ministre, diplomate, plusieurs fois exilé à Paris⁴⁰. Sarrailh, reprenant les descriptions des réfugiés peintes par un de leurs contemporains, Eugenio de Ochoa⁴¹, invite également les historiens à se lancer dans une étude de ces émigrés « dont l'exil attend toujours une étude qui montrerait leur apprentissage de la vie publique et privée de Londres ou de Paris »⁴². Deux figures espagnoles se penchent également sur leur sort de leurs compatriotes au XIX^e siècle. L'historien José Deleito y Piñuela, plutôt spécialiste du siècle d'Or de tendance libérale, publie plusieurs articles sur les réfugiés « afrancesados » et libéraux dont il rend compte lors d'un congrès pour le progrès des sciences en 1919⁴³.

³⁶ Sebastián de Miñano y Bedoya, « Emigraciones. Emigrados », dans *Revista de la Civilización europea*, t. 6, juin 1843, p. 176-187 ; Eugenio de Ochoa, « El Emigrado », dans *Miscelánea de literatura, viajes, novelas*, Paris, Baillière, 1867, p. 107-130.

³⁷ Alfred Morel-Fatio, « Don Francisco Amorós, marquis de Sotelo, fondateur de la gymnastique en France », dans *Bulletin hispanique*, n°26, 1924, p. 209-240 et 339-389 ; n°27, 1925, p. 36-78.

³⁸ Il s'agit d'un des premiers historiens de l'immigration en France : « il s'était voué par goût, et aussi par souvenir traditionnel de ses origines de famille, à la recherche et à l'étude historique de tous les éléments étrangers qui avaient pu contribuer, au cours des siècles, à la formation de la population française. De là cette série d'articles sur la pénétration des Espagnols et des Portugais en France, spécialement à Nantes et dans la région de l'ouest, sur les Italiens, Hollandais, Irlandais, Écossais, Polonais, Russes, Allemands, Bohémiens, les Orientaux, Sarrasins, Maures, Turcs et arméniens, établis à des titres divers sur notre territoire » (notice nécrologique par Philippe Lauer, « Jules Mathorez », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, n°84, 1923, p. 250-251).

³⁹ Jean Mathorez, « Les réfugiés politiques espagnols dans l'Orne au XIX^e siècle », dans *Bulletin hispanique*, n°18, 1915, p. 260-279. Mathorez s'appuie principalement sur les ressources des Archives départementales de l'Orne.

⁴⁰ Jean Sarrailh, « Réfugiés espagnols en France au XIX^e siècle. Le dépôt de Montmorillon (1831-1833) », dans *Bulletin hispanique*, t. 30, 1928, p. 220-234 ; « L'émigration et le romantisme espagnol », dans *Revue de littérature comparée*, n°10, 1930, p. 17-40 ; *Un homme d'État espagnol : Martínez de la Rosa*. Paris, de Boccard, 1930, 399 p. Pour son article sur le dépôt de Montmorillon, Sarrailh, peut-être plus habitué aux sources littéraires, suit la méthodologie de Mathorez en utilisant les fonds des Archives départementales de la Vienne.

⁴¹ Eugenio de Ochoa, *op. cit.*, p. 107-130.

⁴² Jean Sarrailh, « Réfugiés espagnols en France au XIX^e siècle... », *op. cit.*, p. 234.

⁴³ José Deleito y Piñuela, « La emigración política en España durante el reinado de Fernando VII » dans *Asociación para el progreso de las ciencias. Congreso juillet 1919. Bilbao. Congreso de Bilbao*, 1920, p. 101-143. Voir également les éléments biographiques sur José Deleito y Piñuela dans : Isabel M. Gallardo Fernández, *José Deleito y Piñuela y la renovación de la historia de España: antología de textos*, Valence, Université de Valence, 2005, p. 24-26.

Manuel Núñez de Arenas, figure de l'hispanisme, un des fondateurs du parti communiste espagnol, exilé en France entre 1923 et 1930 puis, une seconde fois, après 1939⁴⁴, publie plusieurs articles sur les réfugiés libéraux, en utilisant notamment les ressources des Archives nationales françaises, très riches pour l'exil libéral de la « década ominosa »⁴⁵.

Pendant la dictature franquiste, le XIX^e siècle est délaissé au profit de la période moderne qui ne soulève pas les mêmes enjeux politiques. En 2012, Gérard Chastagnaret déclarait qu'au début des années 1970, « l'historiographie du XIX^e siècle faisait preuve d'une indigence exceptionnelle : les historiens aussi bien français qu'espagnols, s'engageaient presque exclusivement sur la période moderne, et surtout sur le Siècle d'or avec pour les français quelques exceptions sur un XX^e siècle réduit de fait à la guerre d'Espagne⁴⁶ ». L'émigration politique après la guerre d'Indépendance fait l'objet d'un nombre limité de travaux. Trois ouvrages importants sont toutefois publiés au tournant des années 1950. Gregorio Marañón, intellectuel madrilène, médecin et historien, libéral anticommuniste, exilé entre 1936 et 1942, date à laquelle il est autorisé à rentrer en Espagne, publie en 1948, *Españoles fuera de España, influencia de Francia en la política española a través de los emigrados*⁴⁷. Il évoque l'exil espagnol de la guerre d'Indépendance à la Restauration en 1874. Vraisemblablement soucieux de mettre en relation l'histoire espagnole du XIX^e siècle en relation avec celle du XX^e siècle, il insiste notamment sur l'échec des libéraux, revenus d'exil : « Y sucedió lo de siempre. Que el régimen liberal, que casi todos los españoles acogieron con alegría y esperanza, fué desastroso. Aquellos liberales cometieron el pecado de todos los liberales de las tierras latinas: el de no combatir más que al enemigo negro y no al enemigo rojo, sin pensar que los dos son igualmente peligrosos para la libertad⁴⁸ ». L'ouvrage n'apporte pas vraiment de nouvelles connaissances mais constitue une première synthèse sur le sujet. En 1953, Miguel Artola Gallego publie à Madrid une monographie très

⁴⁴ Notice nécrologique de Charles-Vincent Aubrun, « Manuel Núñez de Arenas y de la Escosura (1886-1951) », dans *Bulletin hispanique*, n°53, 1951, p. 459-461.

⁴⁵ Manuel Núñez de Arenas, « Españoles fuera de España. Expedición de Vera en 1830 según documentos inéditos de la Policía », dans *Boletín de la Academia de la Historia*, n°90, 1927, p.610-666. L'article s'appuie sur des documents conservés aux Archives départementales des Landes ; « El duque de Rivas protegido por Mérimée », dans *Revista de Filología Española*, n°4, 1928, p.388-397.

⁴⁶ Gérard Chastagnaret, « Réflexions sur quarante années d'historiographie de l'Espagne du XIX^e siècle », dans *Sortir du labyrinthe, études d'histoire contemporaine de l'Espagne, travaux réunis par Xavier Huetz de Lemps et Jean-Philippe Luis. Hommage à Gérard Chastagnaret*. Madrid, Casa Velázquez, 2012, p. 8.

⁴⁷ Gregorio Marañón, *Españoles fuera de España, influencia de Francia en la política española a través de los emigrados ; el destierro de Garcilaso de La Vega ; Luis Vives, su patria y su universo*, Buenos Aires, Espasa-Calpe argentina, 1947, 165 p.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 49. Trad. : « Et il arriva ce qu'il arrive toujours. Le régime libéral, que presque tous les Espagnols accueillaient avec joie et espoir, fut désastreux. Ces libéraux commirent le péché de tous les libéraux des terres latines, celui de ne combattre que l'ennemi noir et non l'ennemi rouge, sans penser que les deux sont également dangereux pour la liberté ».

documentée sur les « afrancesados », dont une dizaine de pages est consacrée à leur exil⁴⁹. Le jeune dominicain fait alors figure d'exception dans le monde universitaire espagnol : c'est l'un des rares historiens à se consacrer au XIX^e siècle et plus particulièrement à l'histoire économique. *Liberales y románticos : una emigración española a Inglaterra*, publié en 1954 à Mexico par Vicente Llórens Castillo est l'ouvrage le plus important⁵⁰. Llórens Castillo, membre du PSOE, très engagé dans le combat républicain gagne en 1939 continent américain. Pendant les premières années d'exil, il commence à écrire sur sa propre expérience d'émigré. Devenu enseignant aux États-Unis, il consulte alors de nombreux imprimés publiés par les libéraux en exil pendant la « década ominosa ». De ces lectures, il parvient à retracer la vie des Espagnols libéraux à Londres, en évoquant de façon détaillée leurs choix politiques, leur vie quotidienne et leur production littéraire. L'ouvrage reste une des principales références sur l'exil des Espagnols libéraux au XIX^e siècle et trace également la voie des recherches sur l'histoire de la littérature d'exil et d'intellectuels ayant vécu l'exil, tels qu'Andrés Borrego, Vicente Salvá ou José de Espronceda⁵¹. Jusqu'à la fin des années 1960, l'histoire de l'exil espagnol en France continue d'être nourrie grâce aux travaux des hispanistes, français ou anglo-saxons, qui publient des articles autour de figures célèbres ou éditent des documents d'archives. Moins visibles, des articles d'histoire plus locale sont publiés dans différentes revues savantes françaises et offrent un regard moins littéraire⁵².

À partir des années 1970, les travaux scientifiques sur l'histoire politique de l'Espagne au XIX^e siècle se multiplient. Ils s'inscrivent dans une période où la « dictature [était] encore vigoureuse, mais dont les ans paraissaient comptés⁵³ ». Clara Eugenia Lida publie *Anarquismo y revolución en la España del XIX* en 1972⁵⁴. Javier Rubio fait paraître un

⁴⁹ Miguel Artola Gallego, *Los afrancesados*, Madrid, Sociedad de estudios y publicaciones, 1953, 335 p. L'ouvrage est préfacé par Marañón. Artola Gallego s'appuie notamment, outre divers mémoires publiés, sur des documents conservés à l'Archivo histórico nacional et aux archives diplomatiques françaises.

⁵⁰ Vicente Llórens Castillo, *Liberales y románticos. Una emigración española en Inglaterra (1823-1834)*. México, Nueva revista de filología hispánica, 1954, 382 p.

⁵¹ Andrés Oliva Marra-López, *Andrés Borrego y la política española del siglo XIX*, Madrid, Instituto de Estudios Políticos, 1959, 221 p.; Carola Reig Salvá, *Vicente Salvá, un Valenciano de prestigio internacional*, Valence, Instituto de literatura y estudios filológicos, Institución Alfonso el Magnánimo, Diputación provincial de Valencia, CSIC, 1972, 344 p. ; Robert Marrast, *José de Espronceda et son temps, littérature société, politique au temps du romantisme*. Paris, Klincksieck, 1974, 720 p. ; Concepción de Castro, *Romanticismo, Periodismo y Política. Andrés Borrego*. Madrid, Tecnos, 1975, 451 p.

⁵² Federico de Zavala, « El conde de Villafuertes en Paris, 1825-1826 », dans *Boletín de la Real sociedad vascongada de amigos del país de San Sebastián*, t. 7, 1951, p. 511-524 ; Éliane Richard-Jalabert, « Marseille, ville refuge pour les libéraux espagnols », dans *Annales du Midi*, t. 72, 1960, p. 309-323 et « Les réfugiés carlistes à Marseille sous la monarchie de Juillet », dans *Provence historique*, t. 24, 1974, p. 161-173 ; Eloy Benito Ruano, « De la emigración política en el siglo XIX. Un informe confidencial de 1826 », dans *Hispania*, t. 27, 1967, p. 161-183 ; Charles Lancha, « Une émigration carliste dans l'Isère (1840-1846) », dans *Les Langues néo-latines*, n°63, 1969, p. 33-42.

⁵³ Gérard Chastagnaret, *op. cit.*, p. 10.

⁵⁴ Clara Eugenia Lida, *Anarquismo y revolución en la España del XIX*, Madrid, Siglo XXI, 1972, 334 p.

ouvrage consacré à l'émigration espagnole au XX^e siècle en 1974⁵⁵ et, l'année suivante, Alberto Gil Novales publie sa thèse monumentale, *Las sociedades patrióticas, 1820-1823. Las libertades de expresión y de reunión en el origen de los partidos políticos*⁵⁶. Surtout, depuis le début des années 1970, Rafael Sánchez Mantero, s'appuyant notamment sur les fonds des Archives nationales françaises, multiplie les travaux consacrés à l'exil des libéraux en France⁵⁷. L'historien français Gérard Dufour, par le biais de ses travaux sur le clergé au tournant de la guerre d'Indépendance, se penche sur le parcours des « afrancesados » et leur exil⁵⁸.

Comme au Portugal, avec le changement politique, les recherches sur l'histoire contemporaine prennent de l'ampleur, mais concernent surtout le XX^e siècle et notamment la période de la guerre civile⁵⁹. Ainsi, jusqu'à la fin des années 1990, la plupart des travaux consacrés à l'émigration espagnole du XIX^e siècle ne sont pas le fait d'Espagnols⁶⁰, à quelques exceptions près, tels Ana María Berazaluce, auteur d'une biographie sur Sebastián de Miñano y Bedoya⁶¹, Juan Bautista Vilar qui s'intéresse à l'émigration des Espagnols en Algérie⁶² ou Irene Castells qui étudie les spécificités du libéralisme espagnol dans *La utopía insurreccional del liberalismo, Torrijos y las conspiraciones liberales de la década ominosa*⁶³. L'historiographie française prédomine dans les années 1980 et 1990. Jean-René Aymes étudie la présence des prisonniers de guerre espagnols en France sous le Premier Empire⁶⁴, Aline Vauchelle-Haquet se spécialise plutôt dans l'étude de la littérature d'exil

⁵⁵ Javier Rubio, *La emigración española a Francia*. Barcelone, Ariel, 1974, 402 p.

⁵⁶ Alberto Gil Novales, *Las sociedades patrióticas, 1820-1823. Las libertades de expresión y de reunión en el origen de los partidos políticos*, Madrid, Tecnos, 1975, 2 vol., 1290 p.

⁵⁷ Rafael Sánchez Mantero, *Las conspiraciones liberales en Francia, 1815-1823 y su relación con los pronunciamientos españoles*, Séville, Prensa española, 1972, 239 p. ; « L'Espagne et la Révolution de 1830 », dans *Mélanges de la Casa de Velázquez*, t.9, 1973, p. 566-579 ; *Liberales en el exilio, la emigración política en Francia en la crisis del Antiguo Régimen*. Madrid, Rialp, 1975, 217 p.

⁵⁸ Gérard Dufour, « Infidencia et afrancesamiento : quelques données statistiques », dans *Études d'histoire et de littérature ibéro-américaines*, Paris, Presses universitaires de France, 1973, p. 39-53.

⁵⁹ Alicia Alted Vigil, Jorge de Hoyos Puente, « Los estudios del exilio a revisión : de las emigraciones políticas liberales del siglo XIX a los exilios de masas del siglo XX. España y América Latina en perspectiva comparada », dans *Nuevos horizontes del pasado, culturas políticas, identidades y formas de representación*, dir. Angeles Barrio Alonso, Jorge de Hoyos, Santander, PubliCan, 2011, p. 119-120.

⁶⁰ Giovanni Stiffoni, « L'emigrazione liberale spagnola in Inghilterra e in Francia (1823-1834). Un problema storiografico aperto », dans *Nuova Rivista storica*, a.62, 1978, p. 133-152. ; Margaret A. Rees, « Un refugiado agresivo: Nicolas Santiago de Rotalde y el gobierno francés de los años 1830 », dans *Hispania*, t.42, 1982, p. 207-219.

⁶¹ Ana María Berazaluce, *Sebastián de Miñano y Bedoya (1779-1845)*, Pampelune, EUNSA, 1983, 395 p.

⁶² Juan Bautista Vilar, *Los Españoles en la Argelia francesa*, Madrid, Centro de estudios históricos/ Murcia, Universidad de Murcia, 1989, 435 p.

⁶³ Irene Castells, *La utopía insurreccional del liberalismo, Torrijos y las conspiraciones liberales de la década ominosa*, Barcelona, Crítica, 1989, p. 38-40.

⁶⁴ Jean-René Aymes, *La Déportation sous le Premier Empire. Les Espagnols en France (1808-1814)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1983, 568 p. ; « Españoles en Francia (1789-1823) : contactos ideológicos a través de la deportación y del exilio », dans *Trienio, Ilustración y liberalismo*, n°10, 1987, p. 3-26.

espagnole en France⁶⁵ et Gérard Dufour, poursuivant ses travaux sur les « afrancesados », rédige la biographie d'un des plus célèbres d'entre eux, exilé en France, Juan Antonio Llorente⁶⁶. En parallèle des études plus locales sur Toulouse, Bordeaux ou Bourges sont réalisées et mettent en évidence l'importance de l'exil carliste en France⁶⁷. La thèse de Sophie Firmino, *Les réfugiés carlistes en France de 1833 à 1843*⁶⁸, soutenue en 2000, constitue le premier travail global sur le sujet en France et fait écho aux travaux engagés sur le sujet en Espagne depuis plusieurs années, notamment par Jordi Canal⁶⁹.

Il est plus difficile de dégager des tendances à partir des années 2000. Les historiens espagnols s'intéressent de nouveau aux émigrations espagnols du XIX^e siècle à partir de la fin des années 1990 : Juan Francisco Fuentes invite à repenser l'image « élitiste » de l'exil libéral espagnol du XIX^e siècle⁷⁰ et, au sein des différentes universités espagnoles, des travaux plus régionaux, sur l'émigration en Europe ou en Amérique sont publiés⁷¹. Les chercheurs tentent également de renouveler leur approche méthodologique en recourant à d'autres disciplines comme la psychologie ou les sciences politiques⁷². Les « afrancesados » font l'objet d'un ouvrage de synthèse, *Los famosos traidores* publié en 2001 par Juan López Tabar⁷³. Jean-Philippe Luis étudie leurs parcours après la chute de Joseph Bonaparte et tente de comprendre les moteurs d'un parcours individuel avec sa biographie d'Alexandre Aguado

⁶⁵ Aline Vauchelle-Haquet, *Les ouvrages en langue espagnole publiés entre 1814 et 1833*. Aix-en-Provence, Publications Université de Provence, 1985, 272 p. ; « Un afrancesado refugiado en Francia : Vincente González Arnao », dans *Trienio, Ilustración y liberalismo*, n°9, 1987, p. 177-185.

⁶⁶ Gérard Dufour, « La tragedia del clero afrancesado », dans *Historia* 16, n°122, 1986, p. 21-28 ; « Les réfugiés espagnols face à l'opinion publique française sous la Restauration » dans *L'exil et l'exclusion dans la culture italienne, Actes du colloque franco-italien*, 19-20-21 octobre 1991, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1991, p.155-163 ; *Juan Antonio Llorente en France (1813-1822). Contribution à l'étude du libéralisme chrétien en France et en Espagne au début du XIX^e siècle*, Genève, Droz, 1982, 375 p.

⁶⁷ La thèse de Vincent Garmendia concerne une période un peu plus tardive : *L'idéologie carliste : 1868-1876. aux origines du nationalisme basque*, thèse de doctorat, études hispaniques, Bordeaux, Université Bordeaux 3, 1980, 1070 p. ; Véronique Clarenc, « Toulouse, capitale du carlisme catalan (1830-1840) », dans *Annales du midi*, t. 105, 1993, p. 225-246 ; Emmanuel Monasse, « Les réfugiés politiques dans l'Hérault de 1814 à 1848 : approche méthodologique », dans *Annales du Midi*, t.108, 1996, p. 201-218.

⁶⁸ Sophie Firmino, *Les réfugiés carlistes en France de 1833 à 1843*, thèse de doctorat, Études hispaniques, dir. Jean-Louis Guereña, Tours, Université François Rabelais 2000, 2 vol., 612 f., dact.

⁶⁹ *El carlisme. Sis estudis fonamentals*, dir. Jordi Canal, Barcelone, L'Avenç-SCEH, 1993, 213 p. ; « La longue survivance du carlisme en Espagne: proposition pour une interprétation », dans *La Contre-Révolution en Europe, XVIII^e-XIX^e siècles. Réalités politiques et sociales, résonances culturelles et idéologiques*, dir. Jean-Clément Martin, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2001, p. 291-301.

⁷⁰ Juan Francisco Fuentes, Antonio Rojas Friend, Dolores Rubio, « Censo de liberales españolas en el exilio (1823-1833) », dans *Cuadernos republicanos*, n°32, 1997, p.29-38; *id.*, « Aproximación sociológica al exilio liberal español en la Década Ominosa (1823-1833) », dans *Spagna Contemporanea*, Turin, n°13, 1998, p. 7-20 ; Juan Francisco Fuentes, « Imagen del exilio y del exiliado en la España del siglo XIX », dans *Ayer* n°47, 2002, p. 35-56.

⁷¹ Pilar González Bernaldo, Fernando Devoto, *Exils et migrations ibériques au XX^e siècle. Vers l'Amérique latine*, n°5, 1998, éditorial, p. 7-11.

⁷² Alicia Alted Vigil, Jorge de Hoyos Puente, *op.cit.*, p. 122.

⁷³ Juan López Tabar, *Los famosos traidores, los afrancesados durante la crisis del Antiguo Régimen, 1808-1833*, Madrid, Biblioteca Nueva, 2001, 411 p.

en 2009⁷⁴. Les travaux sur l'exil libéral sont moins nombreux, même si plusieurs personnalités sont évoquées dans l'ouvrage de Jean-René Aymes, *Españoles en París en la época romántica*⁷⁵ ou dans des articles à caractère biographique⁷⁶. Enfin, probablement après plusieurs décennies de politisation de l'histoire de l'émigration politique espagnole, le sort des réfugiés contre-révolutionnaires continue à susciter l'intérêt : Aline Vauchelle-Haquet se penche sur la littérature carliste⁷⁷ et Emmanuel Tronco publie en 2010 sa thèse sur les réfugiés carlistes dans l'Ouest de la France entre 1833 et 1883⁷⁸.

Alors que les travaux d'histoire locale nourrissent la connaissance de l'exil des réfugiés d'Espagne, ou, dans une moindre mesure, du Portugal, en France, la spécificité parisienne n'a pendant longtemps guère attiré l'attention des historiens⁷⁹. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce phénomène : le préjugé d'une émigration exclusive de privilégiés dans la capitale française alors que l'histoire de l'immigration souhaite plutôt rendre compte du vécu du plus grand nombre, des difficultés dans la définition de la population accueillie, le fait que le séjour des réfugiés y est régulièrement interdit⁸⁰ et que les sources d'archives sur le sujet sont très déséquilibrées – pléthoriques jusqu'à 1833 pour les Espagnols et les Portugais, elles sont lacunaires jusqu'à la Troisième République. En 2005, un colloque est toutefois organisé, à Paris, sur le thème : *París, ciudad de acogida. El exilio español durante los siglos XIX y XX*⁸¹. Bien qu'il mette surtout en avant des personnages connus⁸², il traduit la

⁷⁴ Jean-Philippe Luis, *L'utopie réactionnaire : épuration et modernisation de l'État dans l'Espagne de la fin de l'Ancien Régime (1823-1834)*, Madrid, Bibliothèque de la Casa de Velázquez, 2002, 462 p. ; Jean-Philippe Luis, *L'ivresse de la fortune, A.M. Aguado, un génie des affaires*, Paris, Payot, 2009, 510 p.

⁷⁵ Jean-René Aymes, *Españoles en París en la época romántica : 1808-1848*, Madrid, Alianza, 2008, 357 p.

⁷⁶ Aline Vauchelle-Haquet, « El Dardo, périodique brûlot lancé par le colonel libéral Nicolás Santiago y Rotalde, 1831 », dans *El Argonauta Español*, n°2, 2005, <http://argonauta.imageson.org/document48.html>, J. Luis Maldonado Polo, « Entre la conspiración y el exilio. Mariano Lagasca, un desterrado liberal en el reino unido », dans *Naturalistas proscritos*, Salamanca, Ed. Universidad, 2011, p. 73-84.

⁷⁷ Aline Vauchelle-Haquet, *Les ouvrages en langue espagnole publiés en France au temps de la première guerre carliste*, Aix-en-Provence, Université de Provence, 2003, 214 p.

⁷⁸ Emmanuel Tronco, *Les carlistes espagnols dans l'Ouest de la France, 1833-1883*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, 346 p.

⁷⁹ Le XX^e siècle semble avoir attiré plus tôt l'attention des sociologues mais également des historiens : Isabelle Taboada-Leonetti, *Les immigrés des beaux quartiers: la communauté espagnole dans le seizième arrondissement de Paris : cohabitation, relations inter-ethniques et phénomènes minoritaires*. Paris, L'Harmattan, 1987, 211 p. ; Natacha Lillo, *La petite Espagne de la Plaine-Saint-Denis, 1900-1980*, Paris, Autrement, 2004, 165 p.

⁸⁰ Par exemple, *Le Charivari* n°35 du 4 janvier, 1833, p. 1, à propos des réfugiés polonais : « Les Polonais sont proscrits des quatre éléments. Il faut ses étrennes à Nicolas, afin que M. Pozzo di Borgo rapporte les siennes d'Angleterre au juste-milieu. Ces étrennes sont, comme je vous l'ai déjà dit, l'exil, le bannissement, la déportation à l'extérieur, comme il vous plaira de l'appeler, des principaux réfugiés qui composent à Paris le comité national ».

⁸¹ Fernando Martínez López, Jordi Canal, Encarnación Lemus (eds.), *París, ciudad de acogida, el exilio español durante los siglos XIX y XX*, Madrid, Marcial Pons, 2010, 413 p.

préoccupation des historiens de faire le point sur le rôle d'accueil de Paris, dans la mesure où la ville constitue un espace politique et social original. Lieu de plusieurs révolutions, elle centralise en effet au XIX^e siècle différents pouvoirs, politique, administratif, culturel, financier, qui coopèrent et se font concurrence. En 2008, Jean-René Aymes publie *Españoles en París en la época romantica* consacré aux Espagnols dans la capitale pour toute la première moitié du XIX^e siècle⁸³. Comme son titre l'indique, son approche est d'abord culturelle. Aymes propose un tableau érudit de la présence espagnole à Paris. Il offre, par touches impressionnistes, des tranches de vie d'Espagnols plus ou moins connus. Il ne s'attarde guère sur les motifs de leur venue ou la durée de leur séjour et ne cherche pas à répondre aux difficultés posées par la définition des concepts migratoires et de la frontière parfois ténue entre émigrations politique et économique.

La migration signifie s'en aller d'un lieu, changer de résidence. Elle est définie selon plusieurs critères : les espaces parcourus, les durées et les causes. Dans le cas des réfugiés espagnols et portugais en France, pendant la première moitié du XIX^e siècle, il s'agit essentiellement de migrations internationales durables (par opposition à « saisonnières » ou « définitives »). Les migrations subies, comme dans le cas des réfugiés, se distinguent des migrations volontaires, et les migrations spontanées des migrations organisées. Les termes « immigration » et « émigration » reflètent un point de vue différent. L'immigration est l'entrée dans un pays de personnes non autochtones qui viennent s'y établir, le plus souvent pour trouver un emploi et possède donc une connotation plutôt économique. Quant à l'émigration, elle désigne de façon générale le départ d'un pays pour un autre, mais la Révolution française a laissé sa marque : le terme « émigré » date de 1791 et lorsqu'on ne lui accole aucun adjectif, il continue à désigner un individu ayant quitté la France pendant l'époque révolutionnaire, en raison des événements politiques. « Émigration » s'emploie plus volontiers dans un contexte politique. Le terme est ainsi approprié pour les Espagnols et les Portugais qui viennent chercher un asile en France. Les migrations politique et économique ne sont pas toujours aisées à distinguer ; les motivations peuvent être mêlées. Les réfugiés peuvent devenir des immigrés économiques lorsqu'ils ont besoin de sources de revenus dans le pays d'asile. La différence se situe dans les conditions de départ et de retour. Le réfugié est contraint de quitter son pays à cause d'événements qui ne lui garantissent plus sa sécurité. Le

⁸² Isabel Burdiel présente ainsi l'exil d'Isabelle II à Paris après 1868 (Isabel Burdiel, « Historia de una desactivación : el exilio parisino de Isabel II (1868-1904) », *op.cit.*, p. 55-84).

⁸³ Jean-René Aymes, *Españoles en París en la época romántica : 1808-1848*, Madrid, Alianza, 2008, 357 p.

retour est rendu possible lorsque le régime change ou que le pouvoir garantit, par l'octroi d'une amnistie, la sécurité du retour et le rétablissement du réfugié dans ses droits. Les migrations politiques, de ce fait, ont en général un caractère plus soudain et plus massif. Enfin, le réfugié est plus susceptible d'avoir une activité politique, qui ne concerne souvent le pays d'accueil que de façon indirecte⁸⁴. Plusieurs termes décrivent les Portugais et les Espagnols qui trouvent refuge en France au XIX^e siècle : réfugiés, exilés, proscrits, expatriés, émigrés. Tous ces termes sont employés par les contemporains. Un « réfugié » définit une personne qui a dû fuir son pays d'origine pour échapper à un danger. Le terme désignait d'abord les calvinistes chassés de France au XVII^e siècle, puis s'est étendu au champ politique. Du terme « réfugié » découle celui d'asile. Il désigne couramment un abri, un refuge, mais commence également à acquérir une dimension juridique au XIX^e siècle, quand la France refuse d'extrader des individus poursuivis pour des « crimes politiques ». Le terme « exilé » a originellement un sens plus restreint. L'exil, la proscription, ou le bannissement (ce dernier terme n'étant presque jamais employé dans les textes des contemporains) sont la conséquence d'une mesure juridique qui expulse un individu hors de sa patrie. « Exilé » et « proscrit » sont davantage utilisés dans la littérature. « Expatrié » est plus neutre et définit une personne qui a quitté sa patrie. En 1814, paraissent ainsi *Les Réfugiés d'Espagne*⁸⁵, et en 1817, *De la conduite des réfugiés espagnols dans les départements du Midi*⁸⁶. Ils évoquent le sort des Espagnols « afrancesados », soupçonnés d'avoir trahi leur patrie et leur pays d'asile. Quelques années plus tard, un groupe de libéraux réfugiés à Londres publie *El emigrado observador*. En 1831, Nicolás de Santiago y Rotalde, déçu de la politique d'accueil de la monarchie de Juillet à l'égard des réfugiés, publie un pamphlet intitulé *Exposé à la France sur la conduite de son gouvernement à l'égard des émigrés espagnols*⁸⁷. En 1843, au terme de près d'un demi-siècle d'émigration politique espagnole, deux anciens réfugiés, Sebastián de Miñano y Bedoya et Eugenio de Ochoa font paraître, l'un en France et l'autre en Espagne, des articles où ils essaient de définir respectivement soit les traits généraux des migrations politiques - « Emigraciones, emigrados⁸⁸ » - soit de dessiner un portrait-type du réfugié espagnol - « El Emigrado⁸⁹ ». Les termes les plus usités dans la première moitié du XIX^e

⁸⁴ D'après Geneviève Dreyfus-Armand, *L'exil des républicains espagnols en France: de la Guerre civile à la morte de Franco*, Paris, Albin Michel, 1999, p. 11-12.

⁸⁵ *Les Réfugiés d'Espagne*, Paris, Magimel, 1814, 33 p.

⁸⁶ *De la conduite des réfugiés espagnols dans les départements du Midi, pendant les Cent-Jours*, Paris, Rougeron, 1817, 51 p.

⁸⁷ Nicolás de Santiago y Rotalde, *Le contre Périer et collègue Sebastiani ou exposé à la France sur la conduite de son gouvernement à l'égard des émigrés espagnols*, Paris, A. Mie, 1831, 64 p.

⁸⁸ Sebastián de Miñano y Bedoya, *op. cit.*

⁸⁹ Eugenio de Ochoa, *op. cit.*

siècle sont donc « réfugié » et « émigré ». Les termes espagnols équivalents, « refugiado » et « emigrado », paraissent aussi plus employés que « desterrado » (exilé) ou « exiliado ». Nous retrouvons les mêmes usages pour les Portugais expatriés. Les premiers émigrés en France sont des partisans de Dom Miguel, bannis après 1824⁹⁰. Ils se décrivent toutefois plus souvent comme « realistas » ou « miguelistas »⁹¹ que par leur situation d'expatriés. Par la suite, les Portugais exilés, hostiles à Dom Miguel, se désignent ou sont désignés comme « réfugiés »⁹², « émigrés »⁹³ ou la version portugaise « emigrados »⁹⁴. Comme pour les Espagnols, « proscrit » ou « proscripto » sont plutôt utilisés dans le champ littéraire comme en témoigne *O adeus d'um proscrito*, poème anonyme décrivant l'épreuve de l'exil, attribué au réfugié libéral José Pinto Rebello de Carvalho⁹⁵. La conclusion sémantique de Juan Francisco Fuentes sur les termes et l'image de l'exil et de l'exilé espagnols au XIX^e siècle paraît aussi valable pour les Portugais. Le triptyque « émigration, émigrer, émigré » apparaît à la fin du XVIII^e siècle étroitement lié à l'expérience de la Révolution française. Il garde pendant plusieurs dizaines d'années une connotation politique comme phénomène récurrent de la vie européenne. La stabilisation des régimes politiques à la fin du siècle, combinée à de grands courants migratoires, notamment vers l'Amérique, entraîne une évolution de ces termes qui finissent par exprimer un phénomène économique.

Nous souhaitons évoquer le séjour et la vie à Paris de ces Espagnols et Portugais, venus en France pour des motifs politiques. Ces vagues migratoires peuvent différer, tant par leur nature politique que sociologique. Paris et sa région constituent un cadre d'accueil exemplaire et exceptionnel dans la mesure où la capitale connaît une vie politique importante dans la première moitié du XIX^e siècle et où la résidence des réfugiés y est régulièrement interdite. L'espace est aussi exemplaire car il permet en théorie d'étudier, dans un espace en pleine mutation démographique et urbaine, la présence de réfugiés de nationalités différentes, aux idées différentes, sous plusieurs régimes politiques. La situation s'avère également

⁹⁰ Antonio Ribeiro Saraiva, *Moi, je ne suis pas un rebelle, ou la question du Portugal dans toute sa simplicité, offerte aux politiques impartiaux et aux gens de bonne foi ; par Antonio Ribeiro Saraiva, émigré portugais, et mise par lui-même en portugais, français et espagnol, afin de pouvoir être jugée par un plus grand nombre de personnes*, Paris, Delaforest et Garnier, 1828, 37 p.

⁹¹ António Guedes de Quinhones, *Memórias de um Miguelista Renegado : A Guerra Civil e D. Miguel Exilado (1828-1841)*, éd. Maria Teresa Mónica, Lisbonne, Alda, 1990, 226 p.

⁹² *Aux Français. Adieu de quelques réfugiés portugais*, Paris, Mie, [août 1832], 1 p.

⁹³ *Au rédacteur de l'Auxiliaire breton*, Rennes, Vatar, [1831], p. 8 : « Rennes, ce 31 juillet 1831. Un émigré portugais ».

⁹⁴ [José Pinto Rebello de Carvalho], *Reflexoens ao Padre Amaro por um estudante emigrado*, Paris, Tastu, 1829, 15 p.

⁹⁵ [José Pinto Rebello de Carvalho], *O adeus d'um proscrito*, Londres, Greenlaw, 1828, 8 p.

exceptionnelle car Paris est au carrefour des différentes voies de communication françaises et européennes. Capitale d'un État fortement centralisé, elle exerce une domination sur la nation qui n'existe nulle part ailleurs en Europe⁹⁶. La période 1814-1848 est longtemps restée le domaine exclusif de l'histoire politique. Francis Démier, auteur d'une histoire de la Restauration en 2012, estime « qu'une vue cavalière sur l'historiographie de la période révèle tout d'abord une histoire politisée, et donc divisée⁹⁷ ». L'époque peut apparaître comme la tentative d'un retour à l'ordre du passé qui échoue face à la puissance du mouvement en faveur des libertés. La Restauration et la monarchie de Juillet constituent des expériences originales de monarchies constitutionnelles (ou presque) pendant lesquelles, par le biais de la presse, des débats de parlementaires élus au suffrage censitaire, une opinion publique s'affirme. Sur un autre plan, les pratiques sociales se définissent désormais à partir du Code civil. Dans cette France nouvelle, la relation au réfugié et à ce qu'il peut représenter – la figure de l'étranger, le visage d'une idéologie – reste encore à définir.

L'un des défis de l'histoire sociale est de définir l'échelle d'observation⁹⁸, un État, un groupe d'individus⁹⁹, une personne¹⁰⁰, la plus pertinente par rapport à l'objet d'étude. Nous avons tenté de faire dialoguer ces différents niveaux en mettant l'accent sur les réseaux au sein desquels le réfugié peut s'insérer. Notre travail a ainsi été réalisé selon trois paradigmes : l'identité de l'émigré, les réfugiés et les États et l'individu et sa place dans les réseaux. Il s'agit de définir les différentes catégories d'émigrés, mais aussi de comprendre ce qui différencie alors un Français, d'un Espagnol et d'un Portugais. Cette définition répond à des critères politiques ou juridiques, mais aussi spatiaux et temporels. L'émigré, se trouve en décalage par rapport à son pays d'origine et à celui d'accueil. Cette expérience, normalement

⁹⁶ Sur l'hégémonie parisienne, voir par exemple : Francis Démier, *La France de la Restauration (1814-1830), L'impossible retour au passé*, Paris, Gallimard, Folio Histoire, 2012, p. 352.

⁹⁷ Francis Démier, *op.cit.*, p. 16.

⁹⁸ Jean-Paul Zúñiga, « Introduction », dans *Pratiques du transnational. Terrains, preuves, limites*, Paris, Centre de recherches historiques, 2011, p. 9-19.

⁹⁹ Paul-André Rosental pose ainsi dans *Les Sentiers invisibles. Espace, familles et migrations dans la France du 19^e siècle*, en 1999, la question de l'échelle spatiale la plus adaptée pour réaliser une étude des mouvements migratoires en France. Il observe le phénomène de l'exode rural par le prisme de la famille et des réseaux de parentèle.

¹⁰⁰ Carlo Ginzburg, *Le Fromage et les vers, l'univers d'un meunier du XVI^e siècle*, Paris, Flammarion, 1980, p. 15-16 : « si la documentation nous offre la possibilité de reconstituer non seulement des masses indistinctes, mais aussi des personnalités individuelles, il serait absurde de l'écarter. Élargir vers le bas le concept historique « d'individu » n'est pas un mince objectif. Le risque existe, assurément, de tomber dans l'anecdote et dans l'histoire événementielle tant décriée, qui n'est pas seulement, ni nécessairement une histoire politique. Mais le risque n'est pas, pourtant, inévitable ». Alors que le meunier Menocchio, évoqué par Ginzburg, constitue un personnage atypique, par sa personnalité et ses témoignages, Alain Corbin tente en 1998, de retracer le parcours d'un individu « ordinaire » avec *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot, sur les traces d'un inconnu, 1798-1876*, Paris, Flammarion, 1998, 336 p., mais se confronte, dans ce cas, aux limites des archives.

vécue comme provisoire, peut se prolonger, se reproduire, devenir définitive ou prendre fin à l'occasion d'un changement politique, d'une mesure d'amnistie. Cet épisode s'achève-t-il, dans la mesure où cette expérience a pu modifier durablement les perceptions de l'ancien émigré ? La définition du réfugié diffère évidemment suivant qu'il s'agit de l'État qu'il a fui ou de celui qui l'accueille, surtout à une époque où le droit d'asile est balbutiant. Il n'est évidemment pas possible de s'arrêter à cette approche binaire. Le pays d'asile peut en effet craindre les personnes qu'il accueille comme risquant de troubler l'ordre public, de déséquilibrer les relations diplomatiques avec leur pays d'origine, avec le risque de représailles pour ses ressortissants. Pour la France, la présence de réfugiés espagnols et portugais constitue ainsi un poids mais peut aussi être un instrument utile de négociation. Dans ce cadre, les idéologies des différents régimes ne constituent pas une lecture suffisante pour comprendre la politique menée à l'égard des réfugiés. Il s'agit également de comprendre comment s'articulent le parcours individuel des émigrés, la place de l'initiative personnelle et le rôle joué par les réseaux auxquels ils peuvent appartenir : un parti politique, un réseau familial sur lequel ils peuvent s'appuyer pour organiser au mieux leur émigration ou rester en contact étroit avec leur pays d'origine, un milieu professionnel marqué (militaires, ecclésiastiques) qui peut leur faire bénéficier d'une solidarité ou d'une sympathie au-delà du cercle des compatriotes.

Les fonds d'archives susceptibles d'évoquer le sort des réfugiés espagnols et portugais à Paris au XIX^e siècle. Or c'est la présence relativement abondante de documents sur les réfugiés espagnols dans les services d'archives locaux qui a constitué un des fondements de la recherche sur l'émigration politique espagnole en France au XIX^e siècle¹⁰¹.

L'essentiel des dépouillements a été effectué aux Archives nationales dans la sous-série F⁷ Police générale. Il s'agit des archives du Ministère de la Police puis à partir de 1818 de la direction de la police générale du ministère de l'Intérieur, sous-série la plus importante concernant l'histoire des étrangers. Sous la Restauration, sept articles regroupent des petits dossiers, thématiques ou individuels, relatifs à la surveillance des Brésiliens et des Portugais entre 1809 et 1830 (F⁷ 6731 à 6737). Les « affaires d'Espagne » entre 1810 et 1830 sont beaucoup plus abondantes. Elles regroupent plus de 2800 dossiers individuels, collectifs ou thématiques (F⁷ 11981 à 12075) qui concernent principalement l'intervention française de 1823 et ses conséquences (avec la venue de milliers de prisonniers de guerre) ainsi que des

¹⁰¹ Jean Mathorez, *op. cit.* L'auteur a consulté l'état civil et les archives de la préfecture de l'Orne.

dossiers de surveillance. Qu'il s'agisse des Espagnols, des Portugais ou des Brésiliens, les articles sont composés de dossiers sur les passeports visés par les représentants locaux de l'État et de la correspondance entre les préfets (le préfet de police dans le cas de Paris) et la direction de la police générale du ministère de l'Intérieur. Pour étudier la présence espagnole et portugaise à Paris, nous avons recensé l'ensemble des dossiers contenus dans un article, en n'étudiant ensuite que les individus ayant séjourné dans les départements de la Seine ou de la Seine-et-Oise. Les dossiers, conservés pour les débuts de la monarchie de Juillet, sont de nature assez différente, ce que ne laisse pas soupçonner la continuité des cotes des Archives nationales. 36 articles (F⁷ 12076 à 12111) sont consacrés aux réfugiés espagnols entre 1830 et 1835 (la plupart des dossiers s'arrêtant vers 1833). Il s'agit d'environ 2200 dossiers, le plus souvent individuels, composés de correspondance administrative, des lettres des réfugiés sollicitant des secours et de différents documents liés à l'administration des réfugiés élaborés à partir de 1832, comme le bulletin individuel de réfugié, ou le bulletin de renonciation aux subsides. Suivent huit cartons relatifs aux réfugiés portugais entre 1831 et 1833. Ils contiennent environ 450 dossiers individuels ou collectifs, constitués plus ou moins sur le même modèle que ceux des Espagnols. Ces dossiers, évidemment séduisants pour l'étude de l'exil espagnol et portugais, posent certaines difficultés d'exploitation et d'interprétation. Il n'a pas été possible de consulter l'intégralité de ces articles, en raison de leur importance numérique. En outre, bien que ces ensembles paraissent a priori assez complets, des lacunes apparaissent assez rapidement : l'absence de dossiers postérieurs à 1835 ou relatifs aux réfugiés italiens, polonais, carlistes espagnols sous la monarchie de Juillet. Les archives de la direction de la police générale sont en fait presque inexistantes pour les périodes de la monarchie de Juillet, de la Seconde République et du Second Empire. L'incendie de la préfecture de police pendant la Commune a en effet entraîné la perte des archives de la préfecture mais également de celles de la police générale¹⁰². Auparavant, pendant le Second Empire, les fonctionnaires de police avaient, lors de nombreux déménagements du service, fait mettre au pilon les documents qu'ils jugeaient encombrants¹⁰³. Cette énorme lacune nous a conduit à consacrer l'essentiel de notre étude aux réfugiés libéraux évoqués dans les milliers de dossiers cités plus haut. Ces documents ont été exploités selon deux approches, un travail de transcription et de photographie pour comprendre le fonctionnement de

¹⁰² Le décret du 30 novembre 1859 supprime la direction de la sûreté générale et en confie les attributions au préfet de police qui devient un vrai ministre de la Police.

¹⁰³ État sommaire des versements faits aux Archives nationales par les ministères, version de 1962, introduction à la sous-série F⁷- Police générale disponible sur : http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/series/pdf/ESV_F7.pdf (consulté le 05/04/2013).

l'administration, à travers les différentes typologies documentaires, et étudier la parole et l'écriture des réfugiés, et, en raison de la quantité d'informations disponibles, l'élaboration de tableurs, l'un pour les Espagnols, l'autre pour les Portugais, afin d'adopter une grille de lecture commune pour les deux nationalités et d'être en mesure de produire des statistiques à leur égard¹⁰⁴.

La présence de ces étrangers rejetés de leur pays ou l'ayant fui en raison de leurs idées politiques suscite également une activité épistolaire importante au ministère des Affaires étrangères français. Nous avons pu consulter une grande partie de la correspondance diplomatique relative au Portugal. En revanche, nous avons dû faire une sélection pour l'Espagne, en raison de l'importance numérique de la série. Nous nous sommes notamment concentré sur les volumes contemporains de temps forts en Espagne et en France, ainsi que sur les années 1840 pour lesquelles les Archives nationales offrent peu d'éléments. Le dépouillement de cette correspondance permet d'évaluer la place qu'occupait la question des réfugiés dans les relations bilatérales. Nous avons également eu la surprise de retrouver de nombreuses copies de rapports de préfets, transmis pour information par le ministre de l'Intérieur, relatifs à la surveillance des réfugiés espagnols et portugais républicains à Paris à la fin de la monarchie de Juillet.

La gestion des réfugiés appartient sous la Restauration, et jusqu'en 1833 pour les officiers espagnols capitulés, au ministère de la Guerre. Des documents relatifs à cette gestion sont conservés par le service historique de la Défense à Vincennes, toutefois peu d'entre eux concernent la région parisienne.

En dépit des destructions de documents pendant les incendies de la Commune en 1871, nous avons, par acquis de conscience, visité les services des Archives de la ville et du département de Paris ainsi que celles de la préfecture de police. Comme prévu, ces démarches n'ont guère été fructueuses. Quelques épaves ont toutefois été retrouvées à la préfecture de police, difficiles d'exploitation en l'absence de contexte, mais particulièrement émouvantes, à la fois par le côté exceptionnel de leur conservation et par l'histoire qu'elles rapportent d'un émigré espagnol emprisonné pour dettes qui sent seul et demande s'il est possible que sa petite chienne le rejoigne en prison¹⁰⁵. Pour tenter d'évaluer l'intérêt des archives locales « perdues », nous avons consulté des documents relatifs à l'immigration dans d'autres services de la région parisienne. Les archives municipales de Saint-Denis conservent peu de

¹⁰⁴ 802 individus pour 1795 enregistrements dans le tableur « ESP-profil » et 570 individus pour 1342 enregistrements dans le tableau « PORT-profil ». Voir annexe XXVII.

¹⁰⁵ APP, E^A 75 (11), Moreno, Vincent Gonzalès, général espagnol. PP au MI. Paris, le 8 novembre 1834.

documents relatifs aux émigrés politiques. En revanche, les Archives départementales de Seine-et-Marne conservent un certain nombre de pièces. Les immigrations espagnole et portugaise ont été limitées dans ce département au XIX^e siècle mais le passage de réfugiés était plutôt fréquent et assez documenté grâce aux contrôles renforcés en raison de la proximité de la capitale. Les documents concernent notamment les réfugiés « christinos » et reflète l'importance numérique des Polonais dans le département par rapport aux réfugiés d'autres nationalités. Nous avons effectué le même type de dépouillements dans un département plus éloigné de Paris, l'Ille-et-Vilaine, afin d'évaluer un éventuel décalage entre une pratique administrative provinciale et « parisienne ». Cette démarche nous a surtout permis de compléter notre corpus de textes réglementaires et d'instructions relatifs à la police des réfugiés.

Après avoir étudié quelques ressources archivistiques du pays d'accueil, il semblait intéressant d'observer la production documentaire dans les pays d'origine des réfugiés. En raison de contraintes de temps, nous avons décidé de consulter des petites séries d'archives, qu'il était possible de dépouiller en intégralité, afin d'avoir une vision d'ensemble sur la période, dans différents services : l'*Archivo histórico nacional*, l'*Archivo general del Palacio real*, l'*Archivo general de la Administración*, et l'*Archivo general del ministerio de asuntos exteriores y de la cooperación*. Dans le premier service, nous n'avons ainsi consulté que les dossiers de la série « Francia- embajadas » « dans la section « Estado ». Il s'agit de la correspondance de l'ambassade espagnole de Paris et de l'ambassade de France à Madrid avec le premier secrétaire d'État. Ces dossiers concernant les relations franco-espagnoles dans tous ses aspects (les réfugiés comme les taxes douanières) ont permis, grâce à leur nombre réduit, de couvrir une période s'étendant du Premier Empire à la Seconde République et de re-situer le sort des réfugiés dans un contexte plus large. Dans le deuxième service, nous avons dépouillé les quelques liasses qui correspondent au règne de Ferdinand VII. Certains documents ont déjà fait l'objet d'une édition¹⁰⁶, mais la lecture de l'ensemble permet d'avoir une idée plus précise sur la façon dont les réfugiés espagnols étaient perçus au sommet de l'État et, surtout, de réaliser qu'en dépit de l'éloignement géographique, leurs mouvements étaient surveillés de près par les autorités espagnoles. L'*Archivo general de la administración* s'est avéré peu intéressant pour la première moitié du XIX^e siècle. En revanche, les archives diplomatiques et consulaires encore conservées par le ministère des affaires étrangères espagnoles sont très riches. Elles contiennent des statistiques sur les réfugiés en France, des

¹⁰⁶ Iris M. Zavala, *Masones, comuneros y carbonarios*, Madrid, Siglo veintiuno de España, 1971, 361 p.

lettres de particuliers émanant de réfugiés en France ou de leur famille restée au pays, et évidemment la correspondance avec l'ambassadeur d'Espagne à Paris. Outre sa fonction de négociateur, son rôle apparaît fondamental dans la surveillance des compatriotes réfugiés, l'octroi d'amnisties et évidemment la délivrance de titres de voyages.

Au Portugal, nous avons eu la chance de consulter à l'Arquivo Nacional da Torre do Tombo des archives du « ministro dos negócios estrangeiros » émanant directement des émigrés libéraux portugais. En effet, en 1828, les chargés d'affaires portugais à Londres et à Paris se prononcent en faveur de la reine doña Maria II, tandis que les puissances anglaise et française refusent de reconnaître Dom Miguel, qui ne dispose donc d'aucun représentant dans ces deux pays. Les archives produites et reçues par les chefs de l'émigration libérale figurent ainsi dans les fonds des légations portugaises à Paris et à Londres. Elles constituent une source fondamentale pour rendre compte de cette histoire et fournissent également un pendant aux archives françaises pour la même période.

Les archives portugaises exceptées, les autres sources évoquées ci-dessus ont pour caractéristique d'être le produit de structures officielles en interaction avec les réfugiés. Elles offrent donc une histoire en creux que nous avons souhaité compléter par des sources différentes, émanant soit d'autres structures ou produites par d'autres personnes qui, incidemment, peuvent donner à connaître des éléments sur les réfugiés espagnols et portugais à Paris, soit des réfugiés eux-mêmes, par le biais d'archives privées ou de mémoires. Nous avons consulté des documents de la famille d'Orléans. Il s'agissait de pouvoir lire une parole plus informelle et d'évaluer le rôle que pouvait jouer, au milieu des aléas politiques, les liens entre les dynasties de différents pays. L'impression qui demeure après la consultation de ces documents est l'existence d'une forme d'une solidarité familiale qui dépasse les régimes politiques et peut expliquer certains choix diplomatiques de la monarchie de Juillet. Afin d'évaluer l'influence de différents réseaux, nous avons travaillé aux Archives historiques de l'archevêché de Paris et à la grande loge de France pour tenter d'y retrouver la trace de réfugiés espagnols ou portugais. Dans les deux cas, grâce à l'aide des archivistes, notre démarche s'est avérée fructueuse. En ce qui concerne la parole des réfugiés eux-mêmes, le repérage de fonds d'archives privés ou, plus généralement, de documents manuscrits produits par eux et contemporains de leur exil s'est avéré difficile et peu concluant. Les archives émanant de réfugiés espagnols concernent plutôt l'exil carliste¹⁰⁷ que nous avons dû

¹⁰⁷ Par exemple : *Cartas de Francisco Golf, desde el exilio, a Baltasar Martínez Ariza, sobre las gestiones que está realizando para volver a España*, 1841-1842 (Biblioteca nacional de España) ; 240 AP, Fonds Villemur (Archives nationales de France).

malheureusement écarté de notre étude politique. L'étude de la correspondance du comte de Villafuertes, aristocrate basque libéral¹⁰⁸, n'a pas permis de déterminer si les motifs de sa venue à Paris dans les années 1820 étaient d'origine politique. Nous avons donc également préféré laisser cette source de côté. L'exploitation des sources imprimées a donné plus de résultats : journaux produits par les émigrés, tel que *l'Emigrado observador*, différentes brochures rédigées en France par les réfugiés espagnols et portugais. Les *Memorias* du général Francisco Espoz y Mina, les *Recuerdos de un anciano* d'Antonio Alcalá Galiano, déjà cités, ainsi que les *Memórias* de Francisco d'Almeida¹⁰⁹, représentant des libéraux portugais à Paris, nous ont ainsi permis d'avoir accès à la parole des réfugiés. Discours élaborés a posteriori et édités parfois tardivement, il convient évidemment d'aborder ce genre d'ouvrages avec prudence : les souvenirs de leurs auteurs se sont estompés au fil du temps, et il est difficile de connaître les motifs de leur publication. Les *Memórias* d'Almeida reprennent toutefois largement le journal qu'il a tenu pendant son émigration

Notre étude s'organise en trois parties, la première est consacrée au contexte général d'exil et d'accueil des réfugiés ibériques, la seconde à la vie politique des réfugiés portugais espagnols libéraux et la dernière partie à la géographie et à l'étude des réseaux de ces réfugiés. L'observation du cadre d'accueil des réfugiés en France permet de replacer ce phénomène à différentes échelles. Tout d'abord, la présentation des relations politique et diplomatique de l'Espagne, du Portugal et de la France permet d'appréhender le contexte des différentes vagues d'émigration. La présentation des émigrés et l'étude de leur représentation permet de mieux mesurer leur importance numérique et politique dans le pays d'accueil. L'évolution de la législation et de la politique d'accueil par la France à leur égard résulte en effet des continuités et des changements qui affectent les réfugiés comme la permanence de la présence espagnole ou le changement, quantitatif, sociologique et politique induit par l'arrivée de réfugiés carlistes dans les années 1840.

Dans la mesure où notre attention se porte sur des « émigrés », selon la terminologie du XIX^e siècle, leur vie politique à Paris constitue le cœur de cette étude. Pour pouvoir observer en détail les stratégies adoptées en interne, à l'égard du pays d'accueil, du pays d'origine, ou entre réfugiés, nous avons fait le choix de nous concentrer sur les réfugiés

¹⁰⁸ F. Borja de Aguinagalde, *Inventario del archivo de la casa de Zavala*, Donostia/ San Sebastián, 2000, 176 p. (www.snae.org/pdf/zavala.pdf).

¹⁰⁹ Francisco de Almeida, *Memórias do Conde do Lavradio, D. Francisco de Almeida Portugal, comentadas pelo marquês do Lavradio, D. José de Almeida Correia de Sá, revistas e coordenadas por Ernesto de Campos de Andrada*, Coimbra, impr. da Universidade, 1933, 4 vol.

« libéraux », au sens large. Ce choix répond d'abord de façon pragmatique aux lacunes archivistiques, mais il nous a également semblé pertinent de poser la question de la relation des réfugiés libéraux avec des gouvernements français eux-mêmes plus ou moins libéraux.

Les Espagnols et les Portugais émigrés à Paris ne peuvent pas être réduits à des évaluations chiffrées, à quelques personnalités, ou à de grandes tendances politiques. Pour rendre compte de leur vie d'individus séjournant à Paris, nous avons fait le choix d'une histoire sociale prenant en compte leur milieu de vie : la géographie de leur quartier ou leur sociabilité. Nous avons également essayé d'évaluer l'importance de leurs réseaux d'origine, professionnels ou familiaux en situation d'exil.

Il convient donc à présent de se pencher sur le sort de ces exilés, comme invitait à le faire un des personnages *d'Emerance*, roman de Virginie Ancelot paru sous la monarchie de Juillet :

Il y aurait un beau livre à faire sur les proscrits politiques qui depuis cinquante ans se dispersent dans le monde entier, en commençant par les rois et les familles royales, victimes dans les luttes populaires, qui vont abriter leurs têtes proscrites loin du sol où pendant plusieurs siècles leurs aïeux gouvernèrent en maîtres absolus, et en arrivant jusqu'aux jeunes et turbulents républicains qui ont tenté de réaliser le rêve d'une liberté imaginaire et d'une égalité impossible, et auxquels on apprend un peu durement qu'ils ne sont pas les égaux de ceux qui ne leur donnent que la liberté de mourir de faim sur une terre étrangère¹¹⁰.

¹¹⁰ Virginie Ancelot, *Emerance*, Bruxelles, Meline, 1842, t. II, p. 59-60.

Première partie

Le contexte d'émigration des proscrits portugais et espagnols

« Los tiempos han cambiado extraordinariamente ; dos emigraciones numerosas han enseñado a todo el mundo el camino de París y Londres. Como quien hace lo más hace lo menos, ya el viajar por el interior es una pura bagatela, y hemos dado en el extremo opuesto ; en el día se mira con asombro al que no ha estado en París ; es un punto menos que ridículo. ¿ Quién será él, se dice, cuando no ha estado en ninguna parte ? »

Mariano José de Larra, *Artículos de costumbres*, « La diligencia » (16 de abril de 1835)

Chapitre premier

Les proscrits ibériques dans la première moitié du XIX^e siècle

1. Le contexte des émigrations ibériques.

1.1. Une Espagne affaiblie

La présence d'Espagnols réfugiés en France à partir de la première moitié du XIX^e siècle s'explique principalement par les troubles politiques que connaît la péninsule depuis l'époque de la conquête napoléonienne. L'essentiel de ces troubles, à l'exception de la guerre d'Indépendance et de l'intervention française en 1823, sont d'origine interne : changements de régime, complots, guerre civile¹¹¹. La situation économique et sociale rarement favorable - notamment à la suite de la perte des colonies sud-américaines -, n'encourage pas non plus la population à demeurer dans la Péninsule.

1.1.1. Le traumatisme napoléonien et le règne absolutiste de Ferdinand VII

Depuis le traité de Saint-Ildefonse de 1796, l'Espagne joue la carte de l'alliance avec la France. Or, la position de la première s'avère stratégique dans le conflit qui oppose France et Royaume-Uni sous Napoléon I^{er}. Ce dernier veut en effet éloigner les troupes britanniques de la Manche et compte sur la marine espagnole. Mais la flotte franco-espagnole est défaite, en octobre 1805, au large de Trafalgar, par les Britanniques et les Espagnols y perdent une grande partie de leurs navires. La communication entre l'Espagne et ses colonies est dès lors compromise. Napoléon adapte sa stratégie et tente d'affaiblir le Royaume-Uni en imposant un blocus continental interdisant tout commerce entre celui-ci et le reste de l'Europe, mais le Portugal, allié de longue date des Britanniques, refuse de suivre le blocus. L'empereur décide alors, avec l'appui de Manuel Godoy, favori du roi d'Espagne Charles IV, d'entreprendre une expédition contre le royaume rebelle. Le 27 octobre 1807, ils signent le traité de Fontainebleau qui partage le territoire portugais entre la France et l'Espagne. Les troupes françaises du général Jean-Andoche Junot traversent alors l'Espagne pour rejoindre

¹¹¹ D'après : Joseph Pérez, *Histoire de l'Espagne*. Paris, Fayard, 1996, p. 490-590 ; *La España de Fernando VII. La guerra de la Independencia y los orígenes del régimen constitucional*. T. 32 de *Historia de España*, Miguel Arola Gallego (dir.), Madrid, Espasa-Calpe, 1989, 999 p. ; *La Era isabelina y el sexenio democrático (1834-1874)*. t. 34 de *Historia de España*, José María Jover Zamora (dir.), Madrid, Espasa-Calpe, 1988, 1046 p.

Lisbonne, d'autres troupes prennent position dans les places du nord de l'Espagne ou se dirigent vers l'Andalousie pour prévenir toute attaque anglaise.

Godoy est toutefois bientôt persuadé que Napoléon souhaite profiter de ces mouvements militaires pour occuper l'Espagne. Il conseille à la famille royale de quitter la capitale pour gagner les colonies américaines, suivant l'exemple de la famille royale portugaise, partie pour Rio de Janeiro en novembre 1807. Charles IV et sa famille restent bloqués à Aranjuez. L'infant Ferdinand, craignant pour sa part que la couronne ne tombe entre les mains de Godoy, complotte contre son père, et en mars 1808, une émeute éclate à Madrid pour demander la destitution de Godoy de son poste de secrétaire d'État et appeler Ferdinand VII sur le trône. Charles IV destitue son ministre puis décide d'abdiquer en faveur de son fils avant de revenir sur sa décision. Il demande alors à Napoléon d'arbitrer le différend qui l'oppose à son fils.

Napoléon fait venir la famille royale à Bayonne. Ferdinand renonce au trône d'Espagne et Charles IV abdique en faveur de Napoléon, chargé de trouver un prince pour le royaume. En mai 1808, son frère, Joseph Bonaparte, est nommé roi d'Espagne et une assemblée nationale est convoquée pour établir une constitution, en fait une charte octroyée par Napoléon. L'Espagne se trouve alors dans une situation politique floue : Ferdinand VII, avant de gagner Bayonne, a chargé une junte de gouvernement de diriger le pays en son absence. Celle-ci tient cependant compte des abdications et demande aux Espagnols de se rallier à Napoléon. Le 2 mai 1808, la foule madrilène qui n'a pas accepté les abdications et n'apprécie guère la présence de troupes françaises manifeste pour empêcher l'infant François de Paule de rejoindre sa famille en France. Joachim Murat, commandant de l'armée française d'Espagne, envoie alors la troupe pour réprimer l'agitation. Le lendemain, des dizaines d'Espagnols sont fusillés. En dépit de la répression, les soulèvements se multiplient. Dans les villes non occupées par les troupes françaises se forment des juntas municipales ou provinciales qui se substituent parfois au pouvoir local. En septembre 1808, une Junte centrale, composée de deux délégués de chaque junte locale, est constituée à Aranjuez, pour coordonner l'action de ceux qui ne veulent pas reconnaître le « roi intrus ».

Certains Espagnols ont toutefois accepté les proclamations de Bayonne. En juillet, un nouveau gouvernement est établi et Joseph arrive à Madrid. Mais l'armée refuse de lui obéir et parvient, malgré ses faibles moyens, à vaincre les armées de l'empereur. Dix jours après son arrivée, Joseph doit quitter Madrid. Napoléon décide alors de prendre en main les opérations de reconquête : Joseph retrouve sa couronne en décembre 1808 et les membres de la Junte centrale fuient à Séville. Mais l'armée française ne parvient pas à s'imposer

véritablement dans la péninsule. Au Portugal, l'intervention des troupes anglaises a empêché la France de prendre Lisbonne. En Espagne, le manque d'autorité de Joseph et les jalousies entre généraux, désorganisent le commandement et favorisent la dispersion des troupes qui ne gagnent du terrain qu'au prix de lourdes pertes. La France doit faire face à la contre-offensive de l'armée espagnole, aidée par un corps expéditionnaire anglais, et à une guérilla menée par quelques bandes organisée autour de chefs comme le curé Merino ou Espoz y Mina, qui finissent par ressembler à de véritables armées.

La victoire des troupes du duc de Wellington, commandant des forces britanniques à Los Arapiles, près de Salamanque, en juillet 1812, sur l'armée française marque la perte de vitesse de cette dernière. Après une courte reprise de Madrid, les Français commencent à évacuer Espagne en mars 1813. Le 21 juin, les Français sont battus à Vitoria, au Pays asque et passent les Pyrénées, toujours poursuivis par Wellington, qui est désormais à la tête du commandement de toutes les armées alliées. En décembre 1813, Napoléon signe le traité de Valençay qui restitue la couronne espagnole à Ferdinand VII.

La guerre d'Indépendance a précipité le déclin économique de l'Espagne, mais constitue un temps fort d'affirmation du patriotisme espagnol, et de positionnement par rapport aux idées révolutionnaires qui circulent en Europe. L'occupation française met en effet fin à l'Ancien régime : les privilèges, les droits féodaux, la justice seigneuriale, les douanes intérieures, l'Inquisition et la torture sont supprimés. Le catholicisme n'est plus religion d'État mais religion du roi et de la nation et de nombreux couvents sont fermés. Les moines, chassés par ces réformes, circulent dans toute l'Espagne pour prêcher contre les Français, persécuteurs de l'Église. Dans ce contexte, l'élite espagnole doit choisir son camp. Les absolutistes défendent une dynastie « légitime » et reconnaissent comme roi Ferdinand VII, symbole anti-français. Plus que leur patrie, les absolutistes défendent des principes qu'ils considèrent comme des vertus. Somme toute, « la trahison » d'une partie des hommes politiques réformateurs, ce qu'on appelle les « afrancesados » ou josphins, les partisans de Joseph Bonaparte, leur semble plutôt logique.

Bien que réformateurs, la plupart des « afrancesados » professent des idées modérées. Ils sont favorables au progrès social mais craignent le danger révolutionnaire ; ils sont avant tout soucieux d'ordre et de légalité. Les accords de Bayonne mettent, selon eux, le droit de leur côté, même s'ils ont probablement été sensibles au prestige impérial. Ils estiment que Joseph I^{er} est un bon roi, par les réformes qu'il entreprend, l'activité économique qu'il tente de relancer et l'instruction qu'il souhaite développer. Mais, bien que Joseph I^{er} semble rester

dans l'ombre de son frère et parvient difficilement à s'imposer face aux généraux, la plupart des Espagnols voient en lui un roi illégitime qui exerce son autorité grâce à une armée d'occupation. Ainsi les idées révolutionnaires sont perçues comme des mesures imposées par l'occupant et les « afrancesados », parce qu'ils collaborent au régime josphin ou en partagent les idées, des traîtres à leur nation.

Une troisième tendance politique, libérale, se dégage pendant la guerre d'Indépendance. Ceux qui s'en réclament s'opposent à la fois à l'occupation française et à l'Ancien Régime. Le soulèvement madrilène du 2 mai 1808 symbolise le réveil de la souveraineté nationale. Les juntas deviennent le lieu d'expression d'un libéralisme espagnol naissant. En janvier 1810, la Junte centrale est dissoute en faveur d'un conseil de régence qu'elle a désigné pour organiser l'élection de cortès. Le mode de scrutin permet l'accès d'une nouvelle classe à la vie politique, négociants et bourgeois, plus sensibles aux idées nouvelles. Les cortès élues se déclarent dépositaires de la souveraineté nationale (et non de celle de Ferdinand VII). Réunies à Cadix, elles promulguent en mars 1812 une constitution d'esprit libéral, à l'exception d'un article sur le catholicisme, définie comme seule vraie religion pour la nation espagnole. Le texte prévoit la création d'une chambre unique appelée « cortès » qui partage avec le roi le pouvoir législatif, élue au suffrage censitaire à trois degrés (paroisse, district, province) et la création d'une milice nationale ouverte à tous. Les libéraux espagnols font référence au passé de l'Espagne, plutôt qu'à la Révolution française. Les députés se séparent en septembre 1813 et prévoient une nouvelle session au début de l'année suivante. Mais le retour de Ferdinand VII, après la signature du traité de Valençay met fin à l'expérience. La constitution de Cadix n'a donc pas été mise en œuvre mais elle constitue la référence du libéralisme espagnol du XIX^e siècle.

La guerre d'Indépendance a évidemment de lourdes conséquences économiques et humaines et explique la situation affaiblie de l'Espagne en 1814, même si cette dernière est dans le camp des vainqueurs. Elle est à l'origine d'un profond ressentiment entre la France et l'Espagne qui détermine pour de nombreuses années l'image que chacun se fait de l'autre, comme l'illustrent les tableaux de Francisco de Goya, le *Dos de Mayo* et le *Tres de Mayo*, peints en 1814, qui font référence au soulèvement madrilène du 2 mai 1808 et à la répression française le 3 mai. Du côté français, l'Espagne a enrichi la langue française du terme

« guérillero »¹¹² et les romantiques français s'emparent avec gourmandise du thème de la violence espagnole, à l'exemple de la nouvelle d'Honoré de Balzac, « El Verdugo »¹¹³.

Arrivé en Espagne, le 14 mars 1814, Ferdinand VII entame une marche triomphale vers la capitale. Avant son retour, Ferdinand VII s'était rapproché du conseil de régence qui acceptait de le reconnaître¹¹⁴ à condition que les actes qu'il avait signés pendant sa captivité soient invalidés et qu'il jure d'appliquer loyalement la constitution de 1812. Mais à Valence, une délégation de députés lui remet un « Manifeste des Perses », accompagné de 69 signatures, dans lequel sont réclamés le retour à l'Ancien Régime et l'abrogation de la constitution et des décrets promulgués à Cadix en 1812. Le 4 mai, Ferdinand VII signe une série de décrets, d'abord secrets, qui condamnent les décisions de la régence. La constitution est considérée comme nulle. Dans la nuit du 10 au 11 mai, plusieurs personnalités libérales sont arrêtées. à l'instar de Francisco Martínez de la Rosa, député des cortès de Cadix, ou de Manuel José Quintana, secrétaire aux affaires étrangères de la Junte centrale, désignés comme des héritiers de la Révolution française et des persécuteurs de l'Église et de la noblesse. Seuls quelques-uns parviennent à fuir. Les décrets du 4 mai sont alors publiés dans *La Gazette de Madrid*. Le roi estime bientôt que les tribunaux chargés de juger les chefs libéraux ne vont pas assez vite. Dissuadé par le gouvernement britannique de recourir à la peine de mort, il encourage néanmoins la prononciation de lourdes peines : assignation à résidence, emprisonnement, déportation dans les bagnes d'Afrique du Nord. De nombreux militaires qui avaient lutté contre les Français, comme le général Francisco Espoz y Mina, tombent en disgrâce et perdent leur emploi. Quant aux « afrancesados », doublement coupables par leurs idées et leur collaboration avec l'occupant, ils sont durement touchés par la répression, malgré les promesses de Ferdinand VII lors de la signature du traité de Valençay.

Symbole de la réaction, l'Inquisition est rétablie après les réclamations des évêques. Les Jésuites, expulsés en 1767, sont autorisés à rentrer en Espagne. Les anciens conseils du roi sont reformés. Le pouvoir est aux mains d'une camarilla de quelques proches comprenant notamment le chanoine Escoiquiz, le duc de San Carlos, et deux diplomates, le nonce du pape et le chargé d'affaires de Russie, le baron Tatischev. La liste de ces favoris évolue au fil du temps et, contrairement aux pratiques d'Ancien Régime, le roi détient la totalité du pouvoir et

¹¹² Léon-François Hoffmann, *Romantisme Espagne, l'image de l'Espagne en France entre 1800 et 1850*, New Jersey, Université de Princeton/ Paris, Presses universitaires de France, 1961, p. 54.

¹¹³ Cf. *infra*.

¹¹⁴ Charles IV est toujours en vie. Il meurt en exil à Rome en 1819.

n'a pas à tenir compte de l'avis de ses conseils. Le régime se caractérise par un mélange d'absolutisme et d'instabilité gouvernementale.

Dans ce cadre coercitif, l'opposition prend des formes clandestines et le mécontentement s'exprime dans la violence. De nombreux complots sont alors fomentés contre le gouvernement et les « mauvais conseillers » de Ferdinand VII notamment par les officiers de la guerre d'Indépendance disgraciés, le plus souvent dans le but de rétablir la constitution de 1812. Ainsi, en 1814, Espoz y Mina essaie vainement de s'emparer de Pampelune, il parvient toutefois à se réfugier en France. Tous n'ont pas la chance de s'en sortir et le martyrologue libéral s'enrichit considérablement pendant la première partie du règne fernandin. En 1815, Juan Díaz Porlier tente de soulever la Galice. Trahi, il est arrêté et condamné à mort. À Madrid l'année suivante, une conspiration dite « du Triangle » - signe de reconnaissance des conspirateurs – prévoit d'assassiner Ferdinand VII. À Barcelone en 1817, un dénommé Lacy est condamné à mort pour conspiration. À Valence en 1819, le colonel Vidal, veut organiser le retour de Charles IV, exilé à Rome. La tentative du colonel Rafael Riego y Núñez, à Cadix le 1^{er} janvier 1820, s'avère plus heureuse : d'autres troupes s'insurgent dans le Nord – La Corogne, Vigo, puis, en mars Saragosse, Barcelone et Pampelune. Ferdinand VII en est réduit à devoir accepter les conditions des insurgés et reconnaît, le 7 mars 1820, la constitution de Cadix.

Une junte consultative est alors nommée. Elle renouvelle les conseils municipaux, autorise le retour en Espagne des libéraux et, d'abord de façon limitée, des « afrancesados ». Les fonctionnaires doivent prêter serment de fidélité à la constitution. Les cortès, majoritairement libérales, se réunissent le 9 juillet. Elles suppriment l'Inquisition, rétablissent la liberté de la presse et celle d'association. Elles votent aussi un plan d'instruction publique, réorganisent l'administration locale et créent une milice nationale. Pour redresser les finances du royaume, elles empruntent, après s'être engagé à reconnaître les dettes de l'Ancien Régime, plus de 105 millions de francs, auprès des banques londoniennes et 22,5 millions de francs sur la place de Paris¹¹⁵. Pour trouver des ressources supplémentaires, les couvents de moins de 24 religieux sont fermés et leurs biens nationalisés. Ferdinand VII doit entériner toutes ces mesures.

Des clivages surgissent rapidement. La vieille génération libérale, celle de la constitution de 1812, plutôt modérée, se dépeuple par le camp des « exaltés » qui regroupent

¹¹⁵ Albert Broder, « Les investissements français en Espagne au XIX^e siècle », dans *La Position internationale de la France : aspects économiques et financiers, XIX^e-XX^e siècles* [2^e Congrès national de l'Association française des historiens économistes, Nanterre, 1973], 1977, p. 164.

les jeunes révolutionnaires. La tension monte encore après l'affaire Vinuesa. Celui-ci, ancien chapelain du roi, est arrêté en janvier 1821, pour avoir comploté en faveur du rétablissement de l'absolutisme. Il est condamné à dix ans de prison, mais sa peine est jugée insuffisante par certains. Le 4 mai 1821, une centaine de manifestants prend d'assaut la prison et assassine le curé à coups de marteau. Le lynchage choque les modérés au pouvoir tandis que les exaltés estiment que les assassins sont des patriotes. Par crainte des débordements, le gouvernement fait arrêter Rafael del Riego, initiateur de la révolution et chef des exaltés. Une grande manifestation a lieu le 18 septembre 1821, à Madrid, où les exaltés affrontent la milice nationale lors de « batalla de las Platerías ». Les ministres modérés comme le comte de Toreno et Martínez de La Rosa limitent la liberté de la presse, rendue responsable de cet état d'esprit mais cela n'empêche pas l'agitation de prendre de l'ampleur et les exaltés de gagner les élections. Riego est élu député de Galice. Le gouvernement modéré de Martínez de La Rosa souhaite créer une Chambre haute pour limiter le pouvoir des exaltés. Mais son échec à empêcher un complot royaliste, en juillet 1822 le déconsidère et entraîne la nomination d'un gouvernement exalté. L'anticléricisme populaire prend des formes de plus en plus violentes, des monastères sont saccagés. Le clergé tend donc à s'engager en faveur du camp absolutiste. Depuis 1821, des bandes royalistes mènent des actions contre le pouvoir dans les provinces du Nord. L'année suivante, les chefs absolutistes s'organisent pour lutter contre le gouvernement libéral. Le général Eguía organise une armée de la Foi basée en France dont le but est de faire évader Ferdinand VII. La plupart des absolutistes suivent toutefois Fermín Martín Balmaseda et occupent la place forte de la Seu d'Urgel, en territoire espagnol, où ils créent le 15 août 1822, une « Régence suprême de l'Espagne pendant la captivité de Ferdinand VII ». La Régence pourtant forte de 13.000 hommes perd Urgel contre le général Espoz y Mina après trois mois de combat. Elle n'a pas réussi à rassembler l'ensemble du camp absolutiste, en raison de « la division qui semble germer dans les rangs des royalistes espagnols¹¹⁶ ».

Pour autant, le régime libéral n'est guère populaire. Une part grandissante de la population est réduite à la mendicité en raison de la crise économique et sociale. Les libéraux modérés, eux, sont mécontents de l'évolution du régime. L'agitation politique semble à son comble avec les activités de sociétés patriotiques, comme « les Amis de la liberté » ou « la Fontana de Oro », auxquelles on attribue des origines ou des accointances avec les sociétés secrètes – carbonari, comuneros de Riego ou francs-maçons. L'hostilité des puissances

¹¹⁶ ANF, F⁷ 6643, À tous les préfets des départements. MG au MI. Paris, le 8 février 1823.

européennes est grande. Dès décembre 1821, Ferdinand VII a fait appel aux puissances de la Sainte Alliance pour les prévenir qu'il est privé de liberté. La France s'affirme protectrice de Ferdinand VII mais se contente d'établir un cordon sanitaire en 1822 sur la frontière des Pyrénées pour éviter la propagation de la fièvre jaune et par la même occasion des idées révolutionnaires. Mais la formation d'un gouvernement exalté va précipiter l'intervention.

Au congrès de Vérone, en octobre 1822, le ministre des Affaires étrangères François-René de Chateaubriand, malgré le désaccord de Joseph de Villèle, premier ministre, défend l'intervention de la France qui pourrait ainsi retrouver un peu de son prestige, atteint par la défaite napoléonienne et l'occupation des troupes alliées. Une forme d'ultimatum est envoyée au gouvernement des cortès, exigeant la libération du roi et la répression de l'anarchie. Le gouvernement espagnol refuse ces conditions et la France intervient donc en avril 1823 en Espagne où les troupes progressent rapidement. Les cortès entament une retraite vers Séville puis Cadix. Quand Ferdinand VII refuse de les suivre après la chute de Cordoue, les cortès, afin de respecter la légalité, déclarent le roi aliéné et mettent en place une régence provisoire. Cent mille soldats français assiègent Cadix à partir du mois de juin. La population se rend finalement fin septembre, à la condition que Ferdinand VII, une fois rétabli, promulgue une amnistie générale. En novembre 1823, la France contrôle l'ensemble du territoire. Le traité de Paris, en février 1824, entraîne le maintien d'un corps d'occupation afin de garantir la stabilité. Les Français, en effectif réduit, restent jusqu'en septembre 1828.

Le rétablissement de Ferdinand VII entraîne l'exil de nombreux libéraux. Malgré la présence des troupes françaises, la répression, spontanée ou officielle, est féroce. La deuxième partie du règne de Ferdinand VII est d'ailleurs restée connue sous le nom de « *década ominosa* » : Des apostoliques exécutent sommairement les sympathisants libéraux. La régence suprême créée à Urgel et installée à Madrid en juin 1823, condamne à mort tous les députés libéraux. Le 4 octobre, Ferdinand VII décrète la mise hors la loi de tous ceux qui ont occupé un poste pendant le Trienio, soit près de trois cent mille personnes. La population est passée au crible, ainsi les voyageurs qui circulent entre la France et l'Espagne doivent montrer patte blanche comme l'explique le préfet de police de Paris : « Le sieur Whagon s'est présenté hier à ma préfecture accompagné de M. Amédée Jauge pour demander qu'il lui fut délivré un certificat qui constatât sa bonne conduite pendant le séjour qu'il a fait dans la capitale, en prétendant qu'une ordonnance du Roi d'Espagne, dont il n'a pu citer la date, ni l'objet, soumettait tous les Espagnols qui voulaient rentrer dans la Péninsule à cette espèce de

purification¹¹⁷ ». Des commissions militaires viennent compléter la justice des tribunaux ordinaires. La France ne manque pas d'être effrayée par les excès de certains absolutistes : « On attribue à la junte apostolique, les mesures rigoureuses qu'a adoptées Don Mariano Rufino Gonzalès, et en général le désir de vengeance fait tellement le fonds du caractère espagnol¹¹⁸ ». Elle demande à Ferdinand VII de faire preuve de modération et d'octroyer une amnistie. Un décret est publié le 1^{er} mai 1824, mais les conditions sont si restrictives que le texte s'apparente davantage à une liste de proscription : des juntas de purification sont chargées d'épurer l'administration, la législation n'est pas assouplie puisque le fait d'avoir appartenu à une société secrète ou de crier « vive la constitution » est passible de la peine de mort¹¹⁹. Ainsi, quelques années plus tard, José González, réfugié espagnol à Paris, rapporte que le décret a parfois eu l'effet inverse d'une amnistie : « Or decret de S.M. Ferdinand 7 de l'année 1824 encore rigoureusement executé prononce la peine capitale contre tout Espagnol appartenant aux societes dites de fran-maçons, carbonari, comuneros et toutes autres : Ce decret á reçu son application en 1825 à Grenade par l'execution de six principaux habitans de cette ville en 1826, 1827 dans differentes villes d'Espagne, enfin en 1829 en la personne de M. le Comte de Galvez supplicié à Barcelonne, et en 1831 un italien refugié aujourd'hui à Bordeaux fut banni d'Espagne à perpetuite, attendu sa qualité d'Étranger¹²⁰ ». Si la répression est brutale, l'absolutisme de Ferdinand VII évolue pourtant. L'Inquisition n'est pas rétablie ; à partir de 1825, des afrancesados des libéraux modérés sont nommés au gouvernement, en raison de leurs compétences en matière de finances.

L'opposition au pouvoir ne cesse pas. Les libéraux réfugiés à Gibraltar ou au Portugal tentent de fomenter plusieurs soulèvements. Mais Ferdinand VII doit également faire face à de nouveaux ennemis, de plus en plus puissants, les ultraroyalistes, qui honnissent tout autant le libéralisme que l'absolutisme. Les complots se succèdent : conjuration « Caroline », mouvements des généraux Capapé et Grimarest en 1824. Les juntas apostoliques, elles aussi, auraient préparé des insurrections, mais la seule tentative concrète est celle de Bessières en 1825¹²¹. En novembre 1826, un Manifeste de la « fédération des royalistes purs » dénonce l'arbitraire du pouvoir royal, le régime policier, la cruauté et l'immoralité. L'excès de répression à l'égard des libéraux ne les satisfait pas. Des sociétés secrètes royalistes, comme

¹¹⁷ ANF, F⁷ 12042, Pedro Pascual de Uhagon/ Manuel de Uhagon. CPP au MI. Paris, le 6 octobre 1824.

¹¹⁸ ANF, F⁷ 12008, Junte apostolique. 11 novembre 1824. CPP au MI. Paris, le 18 novembre 1824.

¹¹⁹ L'ivresse n'est pas une circonstance atténuante.

¹²⁰ ANF, F⁷ 12101, 1593 e.r. Joseph Gonzalez. J. González au M.I. Paris, le 3 avril 1833.

¹²¹ Bessières a fait partie de la régence de La Seu d'Urgel en 1822 et participé activement au rétablissement de Ferdinand VII. Celui-ci reconnaissant, le confirme dans le grade de général. Mais il est hostile à la politique gouvernementale et décide de provoquer un changement. Le 14 août 1825, à la tête de quelques troupes, il commence à réunir des partisans mais il est arrêté dès le 25 (NBG).

« La Purísima », « El Áncora », ou « El Ángel Exterminador » apparaissent. Elles dénoncent les choix politiques du roi et de ses ministres et l'occupation par les Français, ennemis de la religion et défenseurs, selon elles, d'un régime constitutionnel¹²². Elles prônent le rétablissement de l'Inquisition et commencent à vanter les mérites de l'infant don Carlos, par rapport au roi, son frère. En mars 1827, une guerre dite des « agraviados » ou des « malcontents » éclate en Catalogne. Les insurgés se battent au nom de la religion. L'insurrection est durement réprimée par le comte d'Espagne, capitaine-général des troupes royales en Catalogne. Le conflit semble offrir l'occasion d'un adoucissement à l'égard de la frange libérale : Ferdinand VII se rapproche d'anciens « afrancesados » et de libéraux modérés car « on reconnaît que c'est dans cette classe que l'on trouve les hommes les plus distingués de ce pays-ci et cependant ce n'est qu'en bravant une opposition égale de la part de tous les partis que le gouvernement peut confier à l'un d'eux des fonctions publiques¹²³ ».

Son mariage avec sa nièce Marie-Christine de Bourbon-Siciles, célébré en décembre 1829, ne répond pas à l'espoir d'une amnistie. Mais quand sa santé décline à partir de 1832, son épouse se rapproche des libéraux, octroyant l'amnistie du 15 octobre 1832 qui permet le retour de nombreux exilés. Dès cette année-là, les carlistes se regroupent dans la junte de Madrid qui prépare secrètement l'arrivée au pouvoir de don Carlos. La rupture est officialisée l'année suivante, lorsque, le 23 avril 1833, don Carlos refuse d'accéder à la volonté de son frère Ferdinand VII, en reconnaissant l'infante Isabelle comme héritière du trône¹²⁴.

1.1.2. L'Espagne dans la guerre civile

Les partisans de don Carlos refusent donc de reconnaître la jeune Isabelle comme leur reine légitime. Ils s'appuient sur la loi salique selon laquelle une femme ne peut accéder au trône ni transmettre le pouvoir. Celle-ci avait été introduite en 1715 par le duc d'Anjou, devenu roi d'Espagne sous le nom de Philippe V. En 1789, Charles IV l'abroge par une Pragmatique Sanction, mais celle-ci reste secrète. Ferdinand VII, en l'absence de descendance jusqu'en 1830, pense garder sous silence la Pragmatique Sanction et laisser s'appliquer la loi salique en faveur de son frère don Carlos. Mais, le 29 mars 1830, alors que la reine Marie-Christine de Bourbon-Siciles est enceinte, Ferdinand VII rend public le texte de 1789. Don Carlos se voit écarté de la succession qui lui était promise depuis de

¹²² Gonzalo Butrón Prida, *La ocupación francesa de España, 1823-1828*, Cadix, Servicio de publicaciones de la Universidad, 1996, p. 132-133.

¹²³ AMAE, CP Espagne 761, dépêche n°100 au MAE. Madrid, 24 octobre 1833 [partie initialement chiffrée].

¹²⁴ AGPR, RFVII 28. Don Carlos à Ferdinand VII. Ramalhão, 23 avril 1833.

nombreuses années. Sa déception coïncide avec le mécontentement d'une partie de l'élite qui ne se reconnaît pas dans l'évolution du régime espagnol qu'elle juge trop libérale.

Les carlistes se veulent les défenseurs des valeurs de l'Ancien Régime, dont ils ont une vision idéalisée. Le roi, de droit divin, règne grâce aux conseils des Grands du royaume. La société est divisée en corps, définis par des privilèges, les « fueros ». Les carlistes estiment qu'il existe un ordre divin des choses. L'Église doit donc être puissante et bénéficier de structures comme l'Inquisition pour combattre l'hérésie. Les carlistes recrutent essentiellement dans le petit clergé, la paysannerie et la petite noblesse. Tous les carlistes ne combattent pas par conviction ; les recrutements sont parfois opérés brutalement : des hommes armés passent dans les villages et emmènent des chefs de famille, souvent des paysans. En revanche, les membres du clergé s'engagent activement dans le combat carliste pour défendre leurs principes. En Biscaye, presque tout le clergé adhère au carlisme. En Catalogne, près de 8.000 prêtres s'opposent au gouvernement légal. Des prêtres et des moines organisent aussi la lutte en Aragon¹²⁵. Le clergé est massivement hostile aux mesures libérales comme la fermeture de couvents ou la nationalisation de ses biens qui remet en cause ses moyens d'existence. Les relations entre la papauté et le gouvernement espagnol n'ont cessé de se dégrader depuis 1834¹²⁶. Par ailleurs, le clergé s'inquiète d'une montée du laïcisme. Une partie de ses membres estime que l'Église a plus à gagner à s'engager contre le gouvernement. Le carlisme recrute essentiellement au nord de l'Espagne, dans les campagnes du Pays basque, de la Navarre, de la Catalogne et de l'Aragon¹²⁷. En 1833, Mariano José de Larra décrit, de façon humoristique, *La Revista española* une bande fictive de guérilleros carlistes essentiellement constituée de prêtres de Vitoria, s'autoproclamant douaniers de « Sa Majesté l'Empereur Carlos V », pour rançonner les voyageurs¹²⁸. En effet, les troupes carlistes ne sont en général pas très organisées. Elles répugnent à se soumettre à un commandement unique. Elles utilisent la guérilla : coups de main sur les troupes royales isolées, puis dispersion dans les montagnes. D'anciens guérilleros de la guerre d'Indépendance comme le général Tomás de Zumalacárregui prennent la tête de troupes

¹²⁵ Sophie Firmino, *Les réfugiés carlistes en France de 1833 à 1843*, thèse de doctorat, Études hispaniques, Jean-Louis Guereña (dir.), Tours, Université François Rabelais, 2000, p. 148-149.

¹²⁶ Le 17 juillet 1834, à Madrid plus de 80 religieux appartenant à différentes communautés sont assassinés. On leur accuse de propager le choléra. L'apparente passivité du gouvernement et l'impunité dont ont bénéficié les assassins a profondément choqué l'opinion. Voir : *Historia de España contemporánea, vol. XVI, Historia política, 1808-1874*, Ana Guerrero Latorre, Sisinio Pérez Garzón, Germán Rueda Hernanz (dir.), Madrid, Istmo, 2004, p. 189).

¹²⁷ *Ibid.*, p. 153.

¹²⁸ « Nadie pase sin hablar al portero o los viajeros en Vitoria », paru dans *La Revista Española* du 18 octobre 1833 (Mariano José de Larra, *Artículos de costumbres*, éd. Luis Díaz Larios, Espasa, 2011, p. 219-226).

carlistes. Ils bénéficient du soutien des puissances de la Sainte-Alliance, qui fournit un peu d'argent et quelques armes. Des volontaires étrangers, notamment des miguélistes portugais et des légitimistes français se joignent au combat¹²⁹. Les soldats de la reine sont eux aussi recrutés dans les franges les moins favorisées de la population puisque, d'après la loi de conscription, seuls les non-électeurs doivent effectuer le service militaire. Or, le cens électoral est élevé. Cette sélection par l'argent est renforcée par la possibilité d'être exempté en versant quatre mille réaux pour financer l'équipement et l'armement des militaires. Les pays de la Quadruple Alliance, Royaume-Uni, Portugal et France aident aussi les troupes royales. Le gouvernement britannique fournit du matériel et des hommes 12.000 hommes recrutés dans l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie¹³⁰. Le Portugal promet une division de 6.000 hommes d'élite et la France doit prêter la légion étrangère, qui compte environ 6.000 hommes¹³¹. Elle est aussi chargée d'assurer le contrôle étroit de la frontière pyrénéenne pour éviter le ravitaillement des carlistes. Derrière la guerre civile espagnole, s'esquisse donc une opposition européenne entre les partisans de l'absolutisme, représentés par la Sainte-Alliance, et ceux du libéralisme, réunis au sein de la Quadruple Alliance.

Ferdinand VII meurt le 29 septembre 1833. Dès le 2 octobre, un soulèvement a lieu à Talavera la Reina, en Castille. Des mouvements armés, préparés par la junte de Madrid, sont déclenchés un peu partout dans la Péninsule. Le gouvernement parvient rapidement à rétablir l'ordre, sauf dans les provinces basques. Les troupes carlistes réunies autour de Zumalacárregui parviennent même à étendre le conflit dans le Nord de l'Espagne. Elles cherchent à prendre une grande ville pour en faire leur capitale et mettent le siège devant Bilbao. En juin 1835, à la mort de Zumalacárregui, la guerre touche une grande partie du nord de l'Espagne et de la côte méditerranéenne, l'Aragon, le pays de Valence et la Catalogne où les carlistes sont dirigés par le général Ramón Cabrera. La Galice et la Castille sont épargnées. Mais la guerre prend alors une autre dimension. Le gouvernement demande en vain à la France d'intervenir. Il parvient toutefois à envoyer cent mille hommes au combat, mais les désertions sont nombreuses. Fin 1836, le général Espartero, commandant de l'armée royale, remporte une victoire à Luchana et lève le siège de Bilbao. Don Carlos prend alors personnellement la tête de ses troupes, mais échoue dans sa tentative d'expédition sur Madrid. Les carlistes reprennent la lutte dans leurs bastions traditionnels. La guerre marque

¹²⁹ Emmanuel Tronco, *Les carlistes espagnols dans l'Ouest de la France, 1833-1883*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 78.

¹³⁰ Alfonso Bullón de Mendoza Y Gómez de Valugera, *La Primera guerra carlista*, Madrid, Actas, 1992, p. 403.

¹³¹ Paul Azan, *Récits d'Afrique. La Légion étrangère en Espagne, 1835-1839*, Paris, H. Charles-Lavauzelle, 1907, p. 73.

les contemporains par les actes de cruauté, commis aussi bien par les carlistes que les troupes royales. En 1837, pour effrayer la population, le général libéral O'Donnell met ainsi le feu à plus de cent maisons dans le pays basque. La férocité des combats entraîne la signature de la Convention Eliot sur le respect et l'échange des prisonniers de guerre¹³².

Comprenant bientôt que la guerre est perdue, le général carliste Maroto engage, sans l'autorisation de don Carlos, des négociations secrètes avec le chef des armées royales, le général Baldomero Espartero. Le 2 septembre 1839, un traité est signé à Vergara entre les deux parties, en échange de promesses sur les « fueros » et l'intégration dans l'armée régulière. Le titre de duc de la Victoire est donné à Espartero. Les « marotistes » déposent les armes, certains intègrent l'armée royale et participent même à la lutte contre les autres carlistes. Ils sont évidemment considérés comme des traîtres par don Carlos et ses partisans et les combats se poursuivent en Catalogne et dans le Maestrazgo. En mai 1840, le duc de la Victoire remporte une bataille décisive. Les observateurs français constatent ainsi que « la prise de Morella par les troupes du duc de la Victoire et les symptômes de désorganisation qui se manifestent dans les bandes insurgées de la Catalogne et de l'Aragon présagent la fin prochaine d'une lutte désormais sans aliment et sans but. Ce résultat occasionnera nécessairement l'émigration de beaucoup d'Espagnols qui ont pris parti contre l'autorité de la reine. Le nombre en sera probablement considérable¹³³ ».

Marie-Christine, régente dans l'attente de la majorité de sa fille, poursuit sa politique de rapprochement avec les libéraux, tout en cherchant d'abord à éviter l'affrontement avec la frange absolutiste. Ainsi, Francisco Cea Bermúdez, partisan d'une troisième voie, entre libéralisme et absolutisme, reste chef du gouvernement. En octobre, la régente fait publier un manifeste où elle promet de défendre la religion et les lois fondamentales du royaume mais aussi de mettre en route des réformes administratives. Mais le déclenchement de la guerre carliste rend toute tentative de réconciliation impossible et la plupart des libéraux considèrent les réformes politiques insuffisantes. Arrivent alors sur le devant de la scène politique libérale d'anciens réfugiés progressistes, comme Juan Álvarez Mendizábal, José María Calatrava, Evaristo San Miguel ou modérés, à l'instar de Martínez de la Rosa, de José María Queipo de Llano, comte de Toreno, d'Ángel de Saavedra, duc de Rivas, d'Antonio Alcalá Galiano, qui exercent en alternance le pouvoir avec la régente jusqu'en 1840. En 1834, le modéré Martínez de la Rosa fait promulguer un Statut royal qui s'inspire davantage de la charte française que de la constitution de 1812, ce qui suscite le mécontentement des libéraux. En

¹³² Sophie Firmino, *op.cit.*, p. 109.

¹³³ SHD, E⁴ 42, Espagne, correspondance, 1840-1841. MI au MG. Paris, le 5 juin 1840.

septembre 1835, le progressiste Mendizábal, réputé pour ses compétences financières, est appelé de Londres afin d'aider au rétablissement des finances du royaume. Il poursuit et étend les mesures de désamortissement. Un décret de mars 1836 supprime les ordres religieux et militaires. Environ un millier de couvents sont alors fermés et quelques 30.000 religieux, dont environ 20.000 prêtres sont ainsi exclaustés. En 1836, avec la nomination du modéré Francisco Javier de Istúriz, l'agitation progressiste reprend de l'ampleur. Beaucoup de militaires proches du progressisme pensent que le gouvernement n'agit pas avec assez d'énergie contre les carlistes. Fin juillet 1836, la Garde nationale se soulève et se déclare en faveur de la constitution de 1812. Le mouvement prend de l'ampleur et touche principalement l'Andalousie, l'Estrémadure, Saragosse et Valence. Le 12 août 1836, une mutinerie des sous-officiers de la garnison du palais de la Granja oblige Marie-Christine à reconnaître la constitution de 1812. Calatrava forme alors un nouveau gouvernement et reprend les réformes progressistes, en poursuivant le désamortissement et en supprimant les seigneuries ; les cortès élaborent une nouvelle constitution sur la base de celle de Cadix. Le résultat, fruit du consensus entre modérés et progressistes, maintient les principes de 1812 comme la souveraineté nationale, la séparation des pouvoirs et la convocation des cortès par le monarque. Mais il introduit le bicaméralisme et laisse à la couronne un pouvoir d'intervention dans le champ politique, La religion catholique n'est plus la religion de l'Espagne mais celle que professent les Espagnols. Le cens électoral est réduit. En dépit de ces nombreuses réformes, l'activité gouvernementale concerne principalement le conflit avec les carlistes jusqu'à la signature du traité de Vergara en 1839, puis la prise de Morella, l'année suivante.

Espartero, à l'origine de ces deux épisodes qui mettent fin de la guerre carliste, jouit d'une immense popularité. Or, en juillet 1840, une loi permettant de nommer les maires des communes de plus de deux milles habitants attise le mécontentement croissant contre Marie-Christine et ses proches. Retirée en famille sur la côte méditerranéenne, la régente perd progressivement l'exercice du pouvoir et se voit forcée de nommer Espartero président du conseil en septembre 1840. En octobre, considérant qu'elle n'a plus les moyens d'exercer une véritable influence, elle renonce à son rôle de régente, laisse ses deux filles en Espagne et prend le chemin de l'exil. Elle s'établit à Paris en 1841. Espartero, devenu régent unique, nomme Agustín Argüelles tuteur d'Isabelle II, et reprend la politique de réformes de ses prédécesseurs. Il poursuit le désamortissement, introduit quelques mesures de libre-échange, et se rapproche de Royaume-Uni, en raison notamment de l'accueil chaleureux que la France a réservé à l'ex-régente. La popularité d'Espartero diminue rapidement et le pouvoir doit faire

face à de nombreux mouvements d'opposition encouragés par les « christinos », partisans de Marie-Christine : une émeute républicaine à Barcelone en 1842, l'agitation carliste latente et plusieurs complots militaires visant à renverser le régent, comme celui de Diego de León, Manuel de la Concha et Juan de la Pezuela qui tentent en vain d'enlever la jeune reine. En juillet 1843, la révolte de Séville s'apparente à une guerre où s'opposent les milices urbaines et les troupes d'Espartero qui bombardent la ville. Le mouvement gagne Barcelone où une junte suprême de Barcelone « destitue » Espartero et nomme le général Juan Prim, ancien progressiste rallié au camp des « christinos », comme ministre. Au même moment, le général modéré Ramón María Narváez débarque à Valence et défait les troupes du général espartériste Antonio Seoane à Torrejón de Ardoz. Espartero renonce à la régence, et part en exil à Londres où il demeure jusqu'en 1848¹³⁴.

Arrivé au pouvoir, le général Narváez gouverne presque sans contrôle. Il fait déclarer Isabelle II majeure par les Cortès. Le général, ancien émigré christino, prépare le retour de Marie-Christine. En janvier 1844, sa pension lui est rendue et elle rentre finalement en Espagne en février 1844¹³⁵. Le 3 mai 1844 s'ouvre la « Década moderada » (1844-1854), période plus stable – malgré la reprise de l'agitation carliste- où domine le courant libéral modéré. La grande affaire politique est alors celle du mariage de la reine et de sa jeune sœur. Après de longues négociations, Isabelle II épouse en octobre 1846 son cousin François d'Assise et sa sœur, le duc de Montpensier, fils cadet de Louis-Philippe. L'époque reste traversée par les pronunciamientos, par exemple en Galice au début de l'année 1846, dont les mariages royaux constituent un élément déclencheur. En effet, Henri de Bourbon, le frère de François d'Assise, de tendance progressiste, était l'un des candidats au mariage. En raison de la menace qu'il représente, il finit par être exilé. Tout le long de l'année 1846, se poursuit une agitation de nature progressiste, tandis que débute au même moment une « seconde guerre carliste », en faveur du comte de Montemolín. Don Carlos a en effet abdiqué en faveur de son fils dans le vain espoir d'un mariage avec la reine. À la même époque, la monarchie et les gouvernements offrent une image de décadence et de corruption, associée notamment au nom de Narváez. Ce contexte troublé et la mauvaise image offerte par la monarchie espagnole favorisent la propagation des idées révolutionnaires en Espagne en 1848. Des mouvements populaires sans lendemain, en raison du manque d'organisation et de la dure répression gouvernementale, ont lieu en mars et en mai, notamment à Madrid et à Séville. Jusqu'en

¹³⁴ Manuel Rodríguez Alonso, « Espartero y las relaciones comerciales hispano-británicas, 1840-1843 », dans *Hispania*, n°160, 1985, p. 338 et 347.

¹³⁵ Jean Sarrailh, « Fin d'exil. Le retour en Espagne de la reine Marie-Christine (février-mars 1844) », dans *Bulletin hispanique*, n°22, 1920, p. 160 et 166.

1851, le gouvernement mène une politique quasi-dictatoriale afin de prévenir les oppositions des carlistes, des progressistes et des républicains¹³⁶, qui n'ont souvent d'autre ressource que de chercher un asile en France.

1.2. Le Portugal dans la première moitié du XIX^e siècle : un pays en crise

Le voisin occidental de l'Espagne vit également une période troublée dans la première moitié du XIX^e siècle¹³⁷. Il se retrouve partie prenante de la guerre d'Indépendance, appelée « péninsulaire » par les lusophones, et devient, quelques années avant l'Espagne, le terrain d'une guerre civile où s'affrontent idéologies libérales et contrerévolutionnaires. Bien que de moindre dimension et moins peuplé, le Portugal connaît aussi d'importantes difficultés économiques. À partir des années 1820, il doit compter sans les ressources du Brésil, même si les conditions d'émancipation de la colonie s'avèrent très différentes du cas espagnol. Dans ce contexte difficile, des milliers de Portugais choisissent de quitter leur pays.

1.2.1. Le départ et le retour du roi (1807-1821)

Après la signature du traité de Fontainebleau entre l'Espagne et la France, les troupes françaises essaient alors par trois reprises, en 1807, de s'imposer dans le royaume portugais. Les Bragance, famille royale régnante, fuient au Brésil lors de la première tentative du général Junot en novembre 1807. Cette solution permet à la monarchie portugaise de préserver son indépendance vis-à-vis des différents belligérants mais leur abandonne le territoire. Une junte pour le gouvernement suprême du royaume est chargée de la régence pendant l'absence des Bragance. Le gouvernement de Junot, pourtant soutenu par les Portugais réformistes, n'introduit pas de grandes réformes dans le pays. Il se contente de licencier l'armée portugaise et de recruter, sous le commandement du marquis d'Alorna et du général Gomes Freire de Andrade, une Légion portugaise qui va surtout s'illustrer pendant la campagne de Russie. Mais, en réaction aux exactions françaises et espagnoles, les Portugais se révoltent et font appel aux Britanniques pour les aider à chasser les envahisseurs. Arthur Wellesley¹³⁸, commandant du corps expéditionnaire britannique, oblige Junot, devenu entretemps duc d'Abrantès, à signer en août 1808 la convention de Sintra, après laquelle les troupes françaises quittent le Portugal. En mars 1809, les troupes du maréchal Jean de Dieu Soult tentent à nouveau de pénétrer au Portugal mais repoussées par les Britanniques sur le

¹³⁶ *Historia de España contemporánea*, vol. XVI..., p. 223-236.

¹³⁷ Pour cette partie : *História de Portugal, Quinto Volume : O liberalismo (1807-1890)*, José Mattoso (dir.), Estampa, 1998, 603 p. ; Albert-Alain Bourdon, *Histoire du Portugal*, Paris, Chandeigne, 2010, 214 p.

¹³⁸ Plus connu sous le nom de vicomte puis duc de Wellington, il obtient le titre de Wellington en 1809.

territoire espagnol, elles subissent une lourde défaite à Talavera la Reina, en juillet 1809, face à l'action conjointe des troupes britanniques de Wellesley et espagnoles du général Cuesta. En juillet 1810, le maréchal Masséna est nommé à la tête d'une « armée du Portugal ». Il essuie une lourde défaite en contre Wellington lors de la bataille de Buçaco. Il parvient toutefois à poursuivre son chemin, mais les troupes affaiblies sont défaites par l'artillerie de leurs opposants à Torres Vedras. En mars 1811, Les Français entament leur retraite, poursuivis par les Britanniques. Bien que la France fasse face à des armées régulières – et non à des guérilleros, comme en Espagne, elle ne parvient pas à s'installer durablement au Portugal, notamment en raison de la pratique de la terre brûlée qui ne lui permet pas de vivre sur les ressources du pays.

À la chute de Napoléon, le Portugal se trouve, comme l'Espagne, dans le camp des vainqueurs mais le départ de la famille royale et la présence des troupes britanniques remettent en cause son indépendance¹³⁹, d'autant que João VI décide de rester avec sa famille à Rio de Janeiro. Les ordres arrivant du Brésil, le Portugal se retrouve quasiment dans une situation « inversée » avec son ancienne colonie. En raison de la distance – il faut compter environ deux mois pour transmettre une nouvelle entre Rio et Lisbonne¹⁴⁰, João VI délègue ses pouvoirs à un conseil de régence et au maréchal Beresford, commandant anglais en charge de l'armée portugaise. Ainsi, « la translation du gouvernement à Rio Janeiro (...) a contribué à rendre l'influence britannique encore plus absolue. Il est évident qu'une monarchie dont les deux parties égales se trouvent séparées par l'océan est dévolue à la prépotence de l'Angleterre¹⁴¹ ».

En 1815, une fois la paix revenue, le général Gomes Freire de Andrade, grand-maître de la franc-maçonnerie, revient à Lisbonne et est immédiatement soupçonné par le pouvoir de conspirer contre la monarchie. Arrêté dès son arrivée, Gomes Freire de Andrade est relâché faute de preuves. Beresford, malgré son insistance ne parvient pas à convaincre le conseil de régence d'emprisonner le général. Beresford part alors à Rio où le roi lui donne les pleins pouvoirs qui lui permettent non seulement d'arrêter Gomes Freire de Andrade, mais de le faire exécuter, en mai 1817, ainsi que onze de ses supposés complices. L'attitude de Beresford et les pouvoirs exceptionnels accordés à celui qui est régent de fait favorisent la

¹³⁹ En Espagne, la lutte contre les troupes napoléoniennes est désignée comme guerre d'indépendance, tandis que dans les cas anglais et portugais, on parle de guerre « péninsulaire ».

¹⁴⁰ C'est ainsi que l'ambassadeur de France au Portugal, se réjouit en 1820 de l'arrivée rapide de nouvelles de Rio de Janeiro « qui ne datent que de cinquante-cinq jours » (AMAE, CP Portugal 134. Extrait dépêche n°134. Lisbonne, 26 juillet 1820).

¹⁴¹ AMAE, CP Portugal 134. Note du MAE. Paris, janvier 1820.

montée d'un sentiment antibritannique. Les hommes exécutés deviennent donc à la fois des martyrs de la cause libérale et de la patrie menacée.

Dans ce contexte, et alors que l'Espagne vient de vivre une révolution, les idées libérales rencontrent en 1820 un terrain particulièrement favorable au Portugal, comme l'observent, dès janvier, les diplomates français : « L'établissement du roi Jean VI au Brésil et l'émancipation de cette ancienne colonie ont préparé dans la monarchie portugaise une révolution qui doit se manifester dès que le malaise toujours croissant qu'éprouve le Portugal aura fini d'user les liens d'habitude et de respect qui le retiennent encore dans la soumission. Les événements d'Espagne peuvent accélérer cette crise, il est à propos de la prévoir¹⁴² ». Devant la tension politique, Beresford part pour le Brésil en mars 1820. La révolution continue de s'étendre. Le 24 août 1820, les troupes de la garnison de Porto se révoltent et forment avec des membres du Sinédrio¹⁴³ une junte provisoire pour le gouvernement suprême du royaume. Lisbonne suit le mouvement et institue également une junte provisoire, dans l'attente de la convocation de cortès constituantes, prévue pour le 15 septembre 1820. Le roi est appelé à rentrer au Portugal afin de rétablir l'ordre colonial traditionnel. La nouvelle parvient à Rio en octobre 1820. Le roi accepte finalement le principe d'un régime constitutionnel en février 1821. Il arrive en juillet 1821 à Lisbonne, accompagné de la famille royale, à l'exception de Dom Pedro, resté pour exercer la régence, et d'environ 4.000 personnes, ministres, officiers, diplomates et leurs familles.

1.2.2. Les luttes d'influences entre absolutistes et libéraux et la crise de succession (1822-1828)

La constitution portugaise de 1822 s'inspire de la constitution de Cadix de 1812. Elle institue un régime de séparation des pouvoirs, prévoit l'élection pour deux ans au suffrage universel direct, dont sont exclus les femmes, les religieux et les analphabètes, d'une chambre unique dont le rôle est de voter les lois et le budget. Le roi promulgue les lois et les fait exécuter par un gouvernement nommé par lui et responsable devant lui. Il dispose également d'un droit de veto sur les lois votées par les cortès. De plus, elle prévoit, à côté des juges inamovibles, des juges élus. La constitution est votée en septembre 1822 puis acceptée par João VI. La reine Carlota Joaquina à laquelle on demande également de jurer fidélité s'y refuse et s'exile à Queluz. Alors que João VI semble favorable à un libéralisme modéré, son

¹⁴² AMAE, CP Portugal 134. Note du MAE. Paris, janvier 1820.

¹⁴³ Il s'agit d'une association secrète créée à Porto le 22 janvier 1818 et regroupant autour de Manoel Fernandez Tomás des révolutionnaires espagnols et portugais.

épouse affiche ainsi son positionnement contre-révolutionnaire. Outre la constitution, les cortès réforment considérablement la société portugaise : abolition de l'Inquisition, suppression des droits seigneuriaux et des privilèges du clergé. Mais encouragé par l'intervention française en Espagne, le fils cadet du roi, Dom Miguel, avec le soutien de sa mère, prend la tête d'une insurrection absolutiste le 27 mai 1823. L'épisode est désigné sous le nom de « Vilafrancada » car Dom Miguel est rejoint par un régiment d'infanterie à Vila Franca. Afin probablement d'éviter de se faire dérober le pouvoir, João VI arrive le 30 mai à Vila Franca et prend la tête de l'insurrection en faisant jurer fidélité à l'infant et en lui confiant le commandement de l'armée. Il rend ses prérogatives à la reine et fait libérer les prisonniers politiques. En dépit de leurs protestations, les députés des cortès doivent suspendre leurs travaux le 2 juin 1823.

Pendant les trois dernières années de son règne, João VI va essayer de maintenir un équilibre en faisant barrage tant aux tendances absolutistes qu'exaltées. Ainsi, le 18 juin 1823, une junte dirigée par le marquis de Palmela est nommée pour préparer un projet de loi fondamentale. Elle rend ses conclusions en janvier 1824, proposant au roi de remettre en vigueur les anciennes cortès. João VI étudie également la possibilité d'octroyer une charte d'un libéralisme modéré au peuple portugais. Le règne de João VI constitue une rupture dans les relations luso-brésiliennes. En 1821, lors de son retour au Portugal, il avait laissé son fils aîné, Dom Pedro, au pouvoir comme régent du royaume du Brésil. Mais les députés des cortès exigent également le retour de Dom Pedro au Portugal. La nouvelle déclenche en janvier 1822 une révolte au Brésil. Les Brésiliens craignent de perdre l'autonomie acquise progressivement depuis 1808, et modestement reconnue dans la constitution de 1822 au sein du « Royaume-Uni du Portugal, du Brésil et des Algarves ». Ils refusent le départ de Dom Pedro et déclarent le Brésil indépendant du Royaume-Uni en septembre 1822. Le 12 octobre 1822, Dom Pedro est déclaré empereur du Brésil et prend le titre de Pedro I^{er} en septembre suivant¹⁴⁴. Le gouvernement portugais refuse d'abord de reconnaître cette indépendance avant d'entamer sous pression britannique des négociations qui aboutissent, sous l'instigation du ministre plénipotentiaire Charles Stuart, à la signature d'un traité commercial luso-britannique et d'un traité d'indépendance du Brésil, ratifié le 29 août 1825, reconnu en novembre 1825 par João VI.

Différents mouvements contrarévolutionnaires tentent d'empêcher l'orientation plutôt libérale de João VI. Le 30 avril 1824 (d'où le nom d'« Abrilada »), Dom Miguel, profitant de

¹⁴⁴ Dom Pedro est empereur du Brésil sous le nom de Pedro I^{er} et roi du Portugal sous celui de Pedro IV. Nous avons choisi d'utiliser « Dom Pedro » pour le désigner.

son statut de chef des armées, prend la tête d'un nouveau mouvement d'opposition. Il fait encercler le palais royal et arrêter les conseillers du roi. Le corps diplomatique étranger, choqué par le procédé, intervient alors dans les affaires internes du royaume. João VI se réfugie sur un navire anglais tandis que certains conseillers trouvent asile chez l'ambassadeur de France, Jean-Guillaume Hyde de Neuville. Le roi fait exiler son fils, Dom Miguel, sous le motif d'un voyage d'étude en Europe, et demande également à la reine de quitter le Portugal. Celle-ci parvient finalement à échapper à l'exil. Dom Miguel quitte le royaume le 13 mai, suivi par quelques partisans absolutistes. Cela n'empêche pas une nouvelle insurrection contre-révolutionnaire d'éclater le 26 octobre 1824, le jour de l'anniversaire du prince. En juin de l'année suivante, le roi affiche sa modération en accordant sa grâce et son pardon aux coupables des différentes insurrections contre-révolutionnaires¹⁴⁵. Enfin, João VI prépare sa succession depuis 1825. Si son fils aîné, Pedro I^{er}, empereur du Brésil, apparaît comme l'héritier légitime du royaume du Portugal, la séparation des deux couronnes pose question sur les modalités pratiques de succession. Le décès de João VI, le 10 mars 1826, provoque le désarroi de l'ensemble des cours européennes qui en craignent les conséquences politiques ; Metternich, déclare ainsi que « le roi du Portugal m'aurait fait grand plaisir en continuant à vivre ». Toutefois, João VI a eu le temps de désigner, quelques jours avant son décès un conseil de régence dirigé par l'infante doña Isabel Maria – afin de faire barrage aux ambitions de son épouse.

Le conseil de régence nommé le 6 mars 1826 envoie le duc de Lafões prêter hommage à Dom Pedro comme roi du Portugal, sous le titre de Pedro IV, et donne des ordres pour que les actes officiels soient promulgués en son nom. Dom Pedro sait qu'il lui est impossible de conserver les deux couronnes. Conservant la couronne impériale, il abdique le 2 mai 1826 la couronne portugaise en faveur de sa fille Maria da Glória¹⁴⁶. Deux jours auparavant, il a octroyé une charte constitutionnelle aux Portugais. Il soumet son abdication à deux conditions : que la charte soit reconnue par le Portugal et par Dom Miguel et que ce dernier se marie avec sa nièce Maria da Glória. La jeune reine qui n'a alors que 7 ans, n'est encore ni en âge de régner, ni de se marier. Dom Pedro pourrait donc exercer la réalité du pouvoir jusqu'à sa majorité sous couvert d'une régence assurée par doña Isabel Maria.

Les décrets (l'octroi de la charte et abdication), connus au Portugal à partir de juillet 1826, sèment le trouble. Les milieux absolutistes, hostiles à la charte constitutionnelle et déçus que Dom Pedro n'ait pas abdiqué en faveur de son frère, lancent plusieurs

¹⁴⁵ Sur les 46 accusés, 8 seront finalement expulsés du Portugal.

¹⁴⁶ Nous l'appelons Maria II à partir de 1826.

insurrections. Une partie des libéraux considèrent que la charte octroyée par l'empereur ne constitue pas une avancée suffisante et que l'abdication de Dom Pedro en faveur de sa fille n'est pas la meilleure des solutions. Dans le camp libéral comme dans le camp absolutiste, des propositions d'union ibérique voient le jour. En août 1826, une conspiration absolutiste au sein de la police tente d'éloigner doña Isabel Maria pour donner la régence à la reine. En octobre 1826, l'infante prononce lors de la séance d'ouverture des chambres un discours sur la sauvegarde des institutions libérales. Au même moment, de nouvelles insurrections éclatent dans l'Algarve et dans le Trás-os-Montes. L'Angleterre envoie quelques troupes pour permettre à la régence de rétablir l'ordre. Avec l'aggravation du péril contre-révolutionnaire, les chambres se prononcent, à partir de décembre 1826, en faveur d'une suspension des libertés individuelles. Dans ce contexte très troublé, Dom Miguel a évidemment une carte à jouer. Pour des raisons différentes, l'Autriche et l'Angleterre défendent l'idée de lui confier la régence. Dom Pedro cède. Le 3 juillet 1827, Dom Miguel reçoit à Vienne la nouvelle de sa nomination comme lieutenant-général et régent du royaume du Portugal¹⁴⁷.

1.2.3. Le règne de Dom Miguel (1828-1834)

Appelé à exercer les fonctions de régent, Dom Miguel quitte son exil viennois. Il est reçu à Londres avec tous les honneurs, mais comme le résume quelques années plus tard le diplomate français Boisilecomte :

À peine D. Miguel fut-il arrivé à Lisbonne (22 février 1828) qu'écartant les deux Chambres et la charte de D. Pèdre, il convoqua les anciens États généraux (6 mai) qui le proclamèrent seul Roi légitime (25 juin) en vertu des lois fondamentales du Royaume. Pendant ce tems le reste des troupes anglaises dont le corps principal avait quitté le pays avant l'arrivée de l'Infant, achevait de s'embarquer, (...). Aussitôt que D. Miguel eut accepté le titre de Roi (4 juillet), les légations de cours alliées, celle d'Angleterre en tête, déclarèrent que les relations diplomatiques de l'Europe avec lui cessaient d'exister et quittèrent immédiatement Lisbonne en n'y laissant que de simples agens de commerce pour protéger leurs nationaux¹⁴⁸.

Quatre arguments principaux justifient, selon les miguélistes, l'exclusion de Dom Pedro du trône du Portugal. Tout d'abord, il est étranger puisqu'il est le souverain d'un État étranger. De plus, il ne réside pas au Portugal. Or, en vertu des ordonnances des cortès de

¹⁴⁷ Sur toute la question de la succession, depuis la mort de João VI jusqu'au « rétablissement » de doña Maria, voir M. Fátima Bonifácio « A «causa» de D. Maria II (1826-1834) » dans *Análise Social*, vol. XXXIX (172), 2004, p. 519-545.

¹⁴⁸ AMAE, MD Portugal 8. *Succession Portugaise* par Mr. de Boisilecomte, août 1830, « Nature de la question », fol. 49.

Tomar de 1641 et des lettres patentes de 1642¹⁴⁹, le souverain portugais doit résider dans le pays. En outre, en choisissant d'être souverain du Brésil, État indépendant, il s'est exclu de la succession en vertu des mêmes textes. Enfin, en octroyant la charte constitutionnelle, il s'est arrogé le pouvoir exorbitant de rompre avec les lois fondamentales et les traditions du royaume. Quant à Dom Miguel, il ne peut être accusé de parjure. Les serments qu'il avait prêtés sur les décrets de son frère sont nuls parce qu'ils ont été prononcés sous la contrainte et à l'étranger.

Les libéraux, au Portugal ou depuis l'étranger, tentent de s'organiser contre la prise de pouvoir de Dom Miguel. Dès l'été 1827, le duc de Saldanha, figure libérale, a démissionné et émigré en France, opposé au principe d'une régence de Dom Miguel. Un an plus tard, le duc de Palmela, ambassadeur de France à Londres démissionne à son tour. Homme aux idées modérées, il est loin de partager les vues de Saldanha mais s'oppose à l'usurpation de Dom Miguel. Au Portugal, des révoltes militaires éclatent dès mars et avril. À Coimbra, un groupe d'étudiants libéraux assassinent leurs professeurs qui s'apprêtaient à partir pour Lisbonne rendre hommage au nouveau roi. En mai, de nouvelles révoltes ont lieu à Aveiro, Coimbra, Faro et Porto. Dans cette dernière ville, les libéraux parviennent à organiser un gouvernement révolutionnaire dit la « junte de Porto ». Or, Le duc de Palmela, apprenant que le général Saldanha a entrepris un voyage vers Porto pour assister les révoltés, souhaite apporter son aide. Il affrète un bateau à vapeur le « Belfast », avec l'aide financière d'un noble brésilien, le vicomte d'Itabaiana. Arrivé à Porto, le marquis de Palmela, et d'autres émigrés portugais, pour la plupart des aristocrates aux idées modérées, cherche à intégrer la junte. Mais les libéraux, modérés soutenus par Palmela d'un côté et radicaux soutenus par Saldanha de l'autre, ne parviennent pas à s'entendre. Dans ce contexte, les troupes absolutistes n'ont aucun mal à défaire les libéraux. Une grande partie d'entre eux reprennent le « Belfast » vers l'Angleterre. Les autres – parmi lesquels Sá Nogueira, le brigadier Pizarro ou le desembargador Teixeira Queirós- en pleine déroute, doivent fuir par la Galice¹⁵⁰. La « Belfastada » marque le véritable début de l'exil libéral. Elle dessine également les divisions au sein de l'émigration libérale et assoit dans l'immédiat le pouvoir de Dom Miguel.

¹⁴⁹ En 1641, les cortès se réunissent pour reconnaître le nouveau roi du Portugal, Philippe I^{er}, de la famille des Bragance, et affirmer l'indépendance du Portugal par rapport à l'Espagne après soixante ans d'union ibérique. Les ordonnances de 1641 et les lettres patentes de 1642 reprennent en fait des principes définis en 1580 à Tomar, lors de la réunion des deux couronnes, espagnoles et portugaises garantissant l'autonomie du royaume du Portugal, tels que : le respect des libertés, privilèges, us et coutumes de la monarchie portugaise, le maintien des cortès au Portugal et des lois portugaises, les fonctions de vice-roi ou gouverneur du Portugal ne peuvent être occupées que par des Portugais ou des membres de la famille royale, les fonctions curiales et l'administration générale du royaume sont dévolues exclusivement à des Portugais.

¹⁵⁰ Infopédia, Porto, Porto Editora, 2003-2012 : [http://www.infopedia.pt/\\$belfastada](http://www.infopedia.pt/$belfastada) (Consulté le 23/05/2012).

La politique miguéliste, au moins les premières années, consiste en une tentative de justification, tant à l'intérieur du royaume qu'au niveau diplomatique, de la légitimité de Dom Miguel et du danger du libéralisme. Au Portugal, cela se traduit par une véritable politique de terreur qui choque les autres puissances. En 1831, il y aurait ainsi plus de 26.000 détenus politiques, 80 exécutions réelles et 5000 par contumace. Le nombre des émigrés civils et militaires avoisine les 14.000¹⁵¹. À partir de 1830, le régime miguéliste prépare l'affrontement armé qui se dessine. Il réorganise l'armée et diffuse sa propagande par le biais de l'Église et de la magistrature.

La situation portugaise ne laisse pas indifférente les États européens. Tout d'abord, un nombre limité d'États reconnaît le nouveau pouvoir. Le Portugal déjà « descendu au rang des États du 3^e ordre depuis sa séparation du Brésil » se retrouve isolé sur le plan international. Aussi, comme l'écrit Boisilecomte en 1830 :

Le Portugal, est cependant un des pays qui a le plus occupé l'attention des peuples et les négociations des Cabinets dans ces dernières années. C'est que la lutte successivement élevée et apaisée en France, en Espagne, en Italie entre le pouvoir et la liberté s'y était établie : dès lors, gouvernements, peuples, individus, chacun sentait qu'il s'agissait de sa cause. Il semblait toutes les fois que cette question venait à s'agiter que l'Europe ne fût plus divisée qu'en deux populations qui s'attachaient à l'une ou l'autre opinion indépendamment de toutes les distinctions de nation : on se passionnait pour Dona Maria ou pour D. Miguel selon le parti auquel on appartenait¹⁵².

Toutefois, la question de la légitimité est une pierre d'achoppement qui ne sert pas simplement à cacher un conflit idéologique entre libéralisme et absolutisme. D'autres facteurs peuvent expliquer le positionnement initial de l'élite portugaise et sa fidélité à l'une ou l'autre des causes. Certains ont pu se rallier au miguélisme par crainte ou refus de voir l'ancienne colonie influencer sur les affaires du Portugal. D'autres ont rejoint le camp libéral, choqués par le « coup d'État » miguéliste en 1828 et peu convaincus par l'argumentaire juridique développé.

¹⁵¹ Louis Miard, « L'expédition française du Tage en 1831 et le séjour à Brest de la flotte portugaise captive » dans *La Bretagne, le Portugal, le Brésil, Colloque, Rennes 1971*, 1973, t. 1, p. 241.

¹⁵² AMAE, MD Portugal 8. *Succession Portugaise* par Mr. de Boisilecomte, août 1830, « Nature de la question », fol. 49.

1.2.4. Un régime libéral en proie à une forte agitation (1834-1851)

En avril 1831, après une révolution à Rio, Dom Pedro abdique la couronne du Brésil en faveur de son fils qui devient Pedro II. Il arrive l'été suivant en Europe avec sa famille. Son but est alors de mettre fin au règne de l' « usurpateur » et, comme père et tuteur, de défendre la cause de sa fille doña Maria da Glória. Il prend la tête de l'expédition militaire contre le régime miguéliste. L'expédition partie de Belle-Île, en France, en février 1832 parvient rapidement aux Açores où un gouvernement libéral, dirigé par le marquis de Palmela, est instauré. Les libéraux gagnent alors le Portugal. Ils débarquent le 8 juillet à Mindelo et occupent Porto le jour suivant. Mais après ces débuts fulgurants, les libéraux ne parviennent pas à forcer la défense miguéliste et le conflit s'enlise. En décembre 1832, Jean-Barthélémy Lesseps, chargé d'affaires de la France au Portugal, constate que : « Les événements politiques, en Portugal, n'offrent depuis quelques mois que peu d'intérêt. A Porto, rien ne se décide ; on s'y bat de temps en temps, sans qu'un véritable succès, d'un côté ou de l'autre, puisse faire entrevoir quel sera le terme et le résultat de cette lutte¹⁵³ ». Le siège de Porto dure quasiment un an. Les libéraux sont bloqués dans leur avancée mais les miguélistes ne parviennent pas pour autant à les défaire. La situation se débloque, quand, en juin 1833, des troupes commandées par le duc de Terceira débarquent dans l'Algarve. Elles parviennent rapidement à Lisbonne et prennent la ville presque par surprise. Une grande partie des forces miguélistes quitte alors Porto pour lutter sur ce deuxième front. En septembre 1833, face à ces résultats militaires, le Royaume-Uni puis la France reconnaissent le gouvernement de Maria II. La guerre civile prend fin quelques mois plus tard, lors de la signature de la convention d'Evora Monte en mai 1834. Dom Miguel renonce alors à ses droits à la couronne et part en exil, moyennant une pension¹⁵⁴.

Dom Pedro meurt en septembre 1834, alors que Maria II n'est âgée que de 15 ans. Afin de stabiliser le pouvoir, il convient de la marier rapidement. Le mariage par procuration avec son oncle Dom Miguel, prononcé le 29 octobre 1826 est annulé le 1^{er} décembre 1834. Le même jour, elle épouse par procuration, le prince Auguste de Beauharnais. Mais arrivé au Portugal en janvier 1835, il décède en mars suivant. Un second mari est trouvé, Fernando de Saxe-Cobourg, qu'elle épouse par procuration le 1^{er} janvier 1836 et qui arrive au Portugal en avril suivant. Après la naissance du premier enfant, Pedro, en septembre 1837, le trône des

¹⁵³ AMAE, CP Portugal 149, Dépêche n°99. Lisbonne, le 12 décembre 1832.

¹⁵⁴ Il revient quelques mois plus tard sur sa décision, ne voulant plus renoncer à ses droits. Le gouvernement portugais cesse alors de lui verser la pension prévue dans la convention.

Bragance paraît stabilisé. À partir de 1836, les gouvernements qui se succèdent à la tête du Portugal sont tous d'inspiration libérale. Les premières mesures sont prises aux Açores dès 1832, dans le cadre de la charte octroyée en 1826. Avant son décès, Dom Pedro encourage des réformes importantes. L'administration est réorganisée selon un modèle centralisé. Les institutions d'Ancien Régime sont abolies. En mai 1834, les corporations et les ordres religieux sont supprimés et leurs biens vendus.

La période qui s'ouvre connaît l'émergence de deux tendances libérales qui se succèdent au pouvoir : le chartisme et le septembrisme. Le premier mouvement défend l'exercice du pouvoir dans le cadre de la charte de 1826. Le second fait référence à la révolution du 8 septembre 1836, à Lisbonne, quand une partie de la population, soutenue par l'armée, réclame le rétablissement de la constitution radicale de 1822. Les chartistes sont favorables à un pouvoir monarchique fort et à une représentation nationale favorisant l'aristocratie du sang et de l'argent. Les septembristes, de tendance plus radicale, sont davantage influencés par les idées françaises, et défendent une tendance nationaliste et jacobine. Malgré deux tentatives de coup d'état chartistes, les septembristes se maintiennent au pouvoir entre 1836 et 1838 avec Passos Manuel et Sá de Bandeira. Ils rénovent le réseau d'enseignement et établissent la gratuité de l'enseignement primaire. Ils abolissent la traite des esclaves. En 1838, le vote d'une nouvelle constitution plus libérale fait perdre du terrain aux septembristes qui laissent définitivement la place aux chartistes, après les élections de janvier 1842. Costa Cabral devient alors chef d'un gouvernement autoritaire. Celui-ci doit faire face à de nombreuses révoltes populaires. En mars 1846, dans un contexte de crise économique et frumentaire, éclate la révolte de Maria da Fonte, déclenchée par la promulgation de lois sanitaires qui interdisent les sépultures dans les églises. Le départ de Costa Cabral met fin à la révolte, mais en octobre 1846, une maladresse de la reine provoque une nouvelle révolution connue sous le nom de la « Patuleia ». Le pays est de nouveau plongé dans la guerre civile. La convention du Gramido, le 30 juin 1847, met fin, grâce à l'intervention conjointe de l'Angleterre, de l'Espagne et de la France, au conflit. Les troubles internes reprennent toutefois bien vite. En 1849, Costa Cabral revient de son exil espagnol. En 1851, une nouvelle révolte porte le duc de Saldanha au pouvoir. S'ouvre alors une période un peu plus stable, la « Regeneração ».

1.3. L'Espagne, le Portugal et la France dans l'Europe du congrès de Vienne (1814-1848)

L'instabilité politique en Espagne et au Portugal, la situation de crise économique quasi-permanente, et les conflits entre libéraux et absolutistes provoquent le départ de nombreux Espagnols et Portugais. Les deux royaumes péninsulaires, anciennes puissances coloniales, ne sont plus que des États secondaires sur le nouvel échiquier diplomatique¹⁵⁵. L'Espagne et le Portugal ont pourtant joué un rôle important dans la défaite de la France en 1814. Ils participent au congrès de Vienne et signent les traités qui en découlent. Seuls la Russie, la Prusse, l'Autriche et le Royaume-Uni y ont véritablement voix au chapitre. Les quatre pays forment à la fin de l'année 1815 une Sainte-Alliance, à l'initiative de l'empereur de Russie, dont le but est le maintien de la paix en Europe et la protection mutuelle en cas d'agression. Une fois libérée de ses troupes d'occupation, la France rejoint à son tour l'alliance en 1818, lors du congrès d'Aix-la-Chapelle. C'est au nom de la Sainte-Alliance qu'elle intervient en Espagne en 1823, après avoir obtenu l'accord de ses membres lors de la conférence de Vérone en octobre 1822¹⁵⁶.

Alors que l'Espagne et le Portugal doivent revoir leurs relations avec le continent américain, en pleine émancipation, les deux pays semblent donc exclus du nouveau système diplomatique continental. Ils suscitent l'intérêt des autres pays européens quand on craint la contagion – libérale ou contrerévolutionnaire- de leurs conflits intérieurs. Sur un mode plus pacifique, les mariages des jeunes reines portugaise et espagnole sont également l'occasion d'intenses négociations diplomatiques. Le Royaume-Uni et la France constituent les interlocuteurs principaux des deux royaumes et deviennent également les asiles privilégiés des exilés ibériques.

¹⁵⁵ Ceci explique peut-être leur quasi-absence des manuels d'histoire des relations internationales. Par exemple : Georges-Henri Soutou, *L'Europe de 1815 à nos jours*, Paris, PUF, 2007, 515 p., ou plus ancien mais concernant exclusivement le XIX^e siècle : *Histoire des relations internationales, t. V, le XIX^e siècle, de 1815 à 1871, L'Europe des nationalités et l'éveil de nouveaux mondes*, Pierre Renouvin (dir.), Paris, Hachette, 1954, 421 p. Dans ce dernier ouvrage, l'Espagne et le Portugal ne sont évoqués que dans le contexte de l'émancipation des colonies de l'Amérique latine et du jeu d'influences entre Anglais et Français en Espagne.

¹⁵⁶ Jean-Claude Caron, Michel Vernus, *L'Europe au XIX^e siècle. Des nations aux nationalismes. 1815-1914*, Paris, A. Colin/ Masson, 1996, p. 23, 29-35.

1.3.1. L'Espagne sous influence française ?

Pays vaincu en 1814 et 1815, la France revient rapidement sur la scène internationale. C'est elle qui intervient le 7 avril 1823 en Espagne pour rétablir le régime absolutiste¹⁵⁷. Le 9 février 1824, un traité pour le maintien de troupes françaises est signé entre les deux pays. La monarchie espagnole apparaît en effet encore trop faible pour résister à de nouvelles tentatives révolutionnaires. C'est ainsi qu'en août 1824, l'armée française déjoue une révolte libérale à Tarifa, dans le sud de l'Andalousie. Le traité, outre un accord sur les prises maritimes et la reconnaissance d'une dette de 34 millions de francs due à la France, prévoit le maintien de plus de 42.000 hommes répartis dans quatre divisions autour de Cadix, Madrid, de la vallée du Haut Èbre et de la Catalogne. La France dispose ainsi d'un solide moyen de pression en soulignant à l'envi le danger révolutionnaire encouru par l'Espagne en cas de départ des troupes françaises. À partir de 1826, la monarchie espagnole commence à se lasser de cette armée d'occupation dont elle juge l'entretien coûteux et qu'elle soupçonne de sympathies avec la cause des contrerévolutionnaires « agraviados ». En décembre 1828, après un nouvel accord, où figure une reconnaissance de dette de 60 millions de francs, les Français quittent l'Espagne. L'occupation française s'est déroulée sans trop de heurts mais avec d'inévitables tensions, notamment avec les autorités provinciales. Les commandants français manifestent leur indépendance par rapport aux consignes du duc d'Angoulême, chargé de l'expédition, puis des différents ministres de la guerre. Chargés du maintien de la paix, ils défendent les garanties promises dans les capitulations militaires et essaient de limiter les persécutions politiques qui touchent nombre d'officiers capitulés. Le gouvernement espagnol leur a ainsi interdit, en octobre 1823, de revenir à Madrid. Les libéraux, civils ou militaires, qui n'ont pas eu le temps de quitter le pays sont un peu plus en sécurité dans les villes occupées par la France. Ils sont notamment nombreux à Cadix, où s'étaient repliés les Cortès en juin 1823. Les diplomates français se servent de la présence de cette troupe comme un moyen de pression pour inciter – sans grand succès - le gouvernement à adopter une politique plus modérée à l'égard des « afrancesados » et des libéraux, en octroyant une amnistie. Ils tentent aussi de convaincre l'Espagne de ne pas soutenir Dom Miguel dans ses prétentions au trône portugais. La France cherche à tirer quelque profit financier de l'occupation. L'Espagne ne parvenant pas à honorer ses dettes, la France obtient un accord sur les prises maritimes ainsi qu'une franchise sur tous les produits destinés à l'usage et à la consommation des troupes françaises (qui donne lieu à nombre d'abus). La France obtient également, en février,

¹⁵⁷ G. Butrón Prida, *op. cit.*, p. 45-92.

1824 – soit relativement tardivement – en tant que puissance amie, le droit de commercer directement avec les ports espagnols d'Amérique, jusqu'à alors soumis au principe de l'exclusif.

La classe politique est progressivement touchée par la montée d'un sentiment anti-français. Les absolutistes estiment que la France les empêche de mettre en place les mesures conformes à leurs principes, voire craignent une évolution vers une sorte de constitutionalisme modéré, comme semble l'illustrer « le discret retour » d'anciens réfugiés « *afrancesados* », Javier de Burgos et Pedro Sainz de Andino, rappelés par le ministre des Finances de Ferdinand VII, Luis López Ballesteros¹⁵⁸. Les libéraux, eux, n'oublient pas que c'est l'intervention française qui a mis fin à l'expérience constitutionnelle. En outre, la présence des troupes ôte tout espoir d'un retour rapide au pouvoir. L'annonce du prolongement de l'occupation fin 1824 plonge ainsi une partie des réfugiés espagnols de Paris dans l'abattement : « Ballesteros qui comptait devenir nécessaire à son souverain dans la position critique où il le voyait déjà placé et qui ne rêvait qu'honneur et commandemens, qui distribuait en idée les ministères et les emplois, est entièrement décontenancé, abattu même depuis quelques jours, où il disait hier qu'il voyait qu'il fallait se préparer à rester encore deux ans au moins à Paris¹⁵⁹ ». Le désaccord entre les deux gouvernements se cristallise sur le soulèvement « *agraviado* » en Catalogne à partir de 1827. Les troupes françaises n'interviennent pas dans le conflit. Elles gardent les places occupées, assurent simplement une protection aux troupes régulières et restent neutres sauf en cas de provocation ou d'attaque. Le gouvernement espagnol soupçonne les Français d'assister secrètement les insurgés. L'asile qui est leur est accordé en France semble donner du poids à cette hypothèse. Bien qu'elle n'intervienne pas dans le conflit, la France est satisfaite de constater que la révolte catalane éloigne l'Espagne des affaires portugaises. Quant aux réfugiés portugais, ils sont désarmés et éloignés de la frontière dès leur arrivée sur le territoire français. Les relations entre l'Espagne et la France semblent donc se détériorer à partir de 1828. La présence de Jean-Baptiste de Martignac, plutôt modéré, à la tête du gouvernement français, et la rumeur d'une reprise des révoltes « *agraviados* » à l'été 1828 incite le gouvernement espagnol à enquêter discrètement sur le rôle que joueraient les affaires étrangères françaises dans ces événements. La révolution française de juillet 1830 envenime

¹⁵⁸ Jean-Philippe Luis, « Le difficile et discret retour des *afrancesados* (1816-1834) », dans *L'émigration, le retour*, Rose Duroux, Alain Montandon (dir.), 1999, p. 338-339.

¹⁵⁹ ANF, F⁷ 12016, 554 e, Ballesteros (Don Francisco), lieutenant général ; Solana (don Ildefonso), son aide-de-camp. PP au MI. Paris, le 17 décembre 1824. (Extrait).

de nouveau les relations entre l'Espagne et la France, même si Ferdinand VII, en dépit de son hostilité, se voit rapidement obligé de reconnaître la nouvelle monarchie.

Les liens commerciaux entre la France et l'Espagne sont importants, comme en témoigne dans une certaine mesure la contrebande active et ancienne sur la frontière des Pyrénées, à laquelle les gouvernements successifs tentent de mettre fin¹⁶⁰. L'Espagne fournit à la France textiles et vins particulièrement réputés au début du XIX^e siècle¹⁶¹. Ces liens se renforcent après l'émancipation des colonies américaines. Profitant de son statut d'occupant, la France essaie de prendre place sur le marché espagnol, avant la Grande-Bretagne, tandis que de nombreux commerçants sud-américains et espagnols viennent séjourner ou s'établir à Paris, fuyant certes l'insécurité de leur pays. En 1842, l'ambassadeur espagnol à Paris, Olózaga, représentant d'un gouvernement anglophile, ne s'y trompe pas ; pour parvenir à ses fins – l'éloignement des réfugiés « christinos » de la frontière des Pyrénées, il sous-entend que la passivité de la France risque d'avoir des conséquences fâcheuses sur les relations commerciales avec son pays : « L'intérêt de la France est aussi que la paix règne en Espagne, car son commerce se ressentirait de tout événement fâcheux qui pourrait venir le troubler. Si le coup partait de la frontière ou s'il était dirigé par les réfugiés qui sont en France, le commerce français n'aurait-il pas le droit de se plaindre contre le gouvernement de ce qu'il avait négligé ses intérêts en refusant l'internat que le gouvernement espagnol lui avait demandé à plusieurs reprises ?¹⁶² ». La chute rapide du gouvernement d'Espartero met toutefois fin à cette menace.

La France est, avec le Royaume-Uni, le principal créancier de l'Espagne. Entre 1820 et 1850, l'Espagne emprunte plus de 213 millions de francs aux banques françaises contre 124 millions aux anglaises¹⁶³. Les crédits accordés à l'Espagne constituent des outils politiques. Quand le banquier français Jacques Laffitte accorde des prêts aux cortès espagnoles entre 1820 et 1823, c'est aussi un moyen d'affirmer ses idéaux libéraux en réaction au gouvernement de Villèle qui intervient en Espagne. Pour les Britanniques qui refusent d'accueillir officiellement les titres espagnols, c'est un moyen de pression en faveur de

¹⁶⁰ Dès 1786, une convention est conclue entre le roi de France et le roi d'Espagne sur l'extradition des contrebandiers.

¹⁶¹ Jean-Paul Aron, *Essai sur la sensibilité alimentaire à Paris au XIX^e siècle*. Paris, A. Colin, cahier des Annales 25, 1967, p. 66.

¹⁶² AMAE, ADP Espagne 3, émigrations-réfugiés, 1841-1842. Ambassadeur d'Espagne au MAE. Paris, le 29 septembre 1842.

¹⁶³ Les banques anglaises refusent de prêter de l'argent au gouvernement espagnol, tant que celui-ci ne reconnaît pas les dettes des Cortès. Pendant le « Trienio liberal », les emprunts avaient certes été passés sur la place parisienne mais l'essentiel des titres avaient ensuite été cédés à Londres par l'intermédiaire de banques anglaises implantées à Paris.

l'émancipation des colonies. Le refus de Ferdinand VII de reconnaître la dette des cortès, puis la guerre civile à partir de 1833 plongent l'État espagnol dans un abîme financier. Les prêts accordés par les banquiers libéraux Laffitte et Ardoin-Hubbard permettent de consolider les titres des cortès dans de nouveaux emprunts et offrent à la couronne espagnole des moyens pour lutter contre les carlistes. L'émission d'emprunts cesse à la fin de la guerre civile¹⁶⁴. L'emprunt est un outil politique à double tranchant. À court terme, il permet aux libéraux de mener à bien leur politique. À plus long terme, il devient un argument de discrédit et la preuve de leur incapacité à gérer les finances. En 1824 et 1825, Jean-François Caze¹⁶⁵ publie plusieurs ouvrages où il prend la défense des ultra-royalistes espagnols : « Nous allons examiner maintenant s'il y a plus de justice à qualifier de banqueroute le refus du gouvernement espagnol de reconnaître les emprunts des cortès. On ne peut faire banqueroute que lorsqu'on est débiteur ; or le gouvernement actuel de l'Espagne est loin de convenir de ce fait, puisqu'il nie avoir contracté les emprunts dont il s'agit, et jusqu'à présent personne n'a administré des preuves du contraire¹⁶⁶ ». En 1834, la demande d'intervention de la France faite par Martínez de la Rosa suscite évidemment l'hostilité des milieux pro-carlistes. L'endettement du gouvernement espagnol se transforme alors en argument contre l'intervention, comme l'illustre une brochure intitulée *Réflexion sur l'intervention en Espagne* : « Si on intervient en faveur de la reine contre don Carlos, la France ne pourra pas décemment soutenir un gouvernement qui ruine dix mille familles françaises ; il faudra donc payer les intérêts de la dette, ne fût-ce que par pudeur ». Après un rapide calcul l'auteur estime que la dette espagnole s'élève à 115 millions de francs et que cela coûterait 405 millions par an d'aider la régence. Il conclut donc : « Combien n'eût-il pas été plus avantageux de traiter avec don Carlos, de lui imposer des conditions que sa situation le forçait d'accepter, d'exiger enfin un traité de commerce !¹⁶⁷ ».

La détérioration de la position internationale de l'Espagne se confirme encore lorsque, au lendemain de l'intervention française, Ferdinand VII invite la Sainte-Alliance à former un congrès pour régler le sort des colonies de l'Amérique du Sud. Le cabinet anglais est hostile

¹⁶⁴ Entre 1840 et 1845. Sur la question financière : Albert Broder, *op. cit.*, p. 162-164.

¹⁶⁵ Le Français Jean-François Caze connaît bien la Péninsule. Né vers 1783, il s'y trouve avant 1808. Il se met au service de l'administration de l'armée pendant la Guerre d'Indépendance et devient en 1812 intendant de province et secrétaire général du gouvernement des provinces du Nord. Il retourne en Espagne vers 1821. Après le Trienio, ses idées sont ouvertement absolutistes et il est agent de renseignements pour la France. Il est l'auteur des *Réflexions sur la situation de l'Espagne sous le rapport financier*, en 1824, parut anonymement, pro-absolutiste et de la *Vérité sur l'Espagne*, l'année suivante où il expose des arguments assez semblables. (NBG ; DBTL).

¹⁶⁶ [Jean-François Caze], *Réflexions sur la situation de l'Espagne sous le rapport financier*, Paris, Dondey-Dupré / Ponthieu/ Delaunay, 1824, p. 24.

¹⁶⁷ ANF, C 2763, *Réflexions sur l'intervention en Espagne. 17 novembre 1834*. Paris, Dentu, 1834, p. 5 et 8.

au principe de cette intervention qui va à l'encontre de ses intérêts commerciaux. L'indépendance de l'Amérique du Sud promet en effet l'ouverture d'un important marché jusque là réservé aux Espagnols. Les États-Unis sont également hostiles à une intervention des puissances européennes. En décembre 1823, le président James Monroe déclare qu' : « il est impossible que les Puissances alliées étendent leur système politique à une partie du continent américain sans risquer de compromettre notre paix et notre bonheur, et personne ne peut croire que nos frères méridionaux, livrés à eux-mêmes, puissent adopter pour leur compte pareil système¹⁶⁸ ». L'Espagne doit donc intervenir seule avec les troupes qui lui sont restées fidèles. Mais le 9 décembre 1824, les soldats espagnols et péruviens du vice-roi José Laserna sont défaits par les troupes de Simón Bolívar et José San Martín, dirigées par le général Antonio José de Sucre lors de la bataille d'Ayacucho. L'Espagne perd ainsi en quelques heures un empire qui avait fait sa puissance pendant trois siècles. Les nouveaux États sont reconnus par la Grande-Bretagne dès 1825 puis par la France de Juillet, en 1830. L'Espagne ne se résout à reconnaître cet état des choses qu'en 1836. L'Espagne se retrouve donc avec un empire réduit à Cuba, Porto Rico et aux Philippines. Subissant d'incessants troubles intérieurs, occupée par la France (jusqu'en 1828), dépendante financièrement des banquiers anglais et français, l'Espagne se montre donc bien affaiblie à la fin du règne de Ferdinand VII.

La rupture avec l'absolutisme engagée par la régente Marie-Christine à partir de 1832 entraîne le rapprochement de l'Espagne avec la France et le Royaume-Uni puis le Portugal. La signature du traité de la Quadruple Alliance, le 22 avril 1834, crée ainsi une alliance entre pays libéraux¹⁶⁹. Mais l'objet du traité, chasser Dom Miguel du Portugal et Don Carlos de l'Espagne, renforce l'image de pays affaiblis, incapables de mettre fin aux guerres civiles qui les déchirent sans faire appel à une aide extérieure. Derrière la chasse à l'absolutisme, l'Espagne devient le terrain d'un jeu d'influences entre le Royaume-Uni et la France, son alliée traditionnelle. La France, isolée sur le plan européen, cherche pourtant à s'attirer les bonnes grâces du royaume britannique. Ses diplomates ne cessent de défendre les principes de neutralité et de non-intervention. En 1835, elle refuse d'intervenir dans le conflit carliste malgré l'appel à l'aide du gouvernement francophile de Martínez de la Rosa. En revanche, Louis-Philippe réserve un accueil chaleureux à Marie-Christine pendant son exil entre 1840 et 1844. Le gouvernement français, en dépit des récriminations de l'ambassadeur d'Espagne

¹⁶⁸ Giuseppe Gallavresi, « La participation des réfugiés italiens aux journées de Juillet et le principe de la non-intervention », dans *Revue d'Histoire moderne*, n°6, 1931, p. 86-87.

¹⁶⁹ Isabel Burdiel, « Relaciones internacionales y revolución liberal. (Notas a las relaciones hispano-británicas durante la revolución de 1835) », dans *Hispania*, n°161, 1985, p. 619-620.

qui demande à la France de ne pas « permettre plus longtemps que l'on continue de son territoire à faire une guerre ouverte à l'Espagne¹⁷⁰ », ferme les yeux sur les activités des réfugiés espagnols « christinos » sur son territoire. L'Espagne esquisse alors un rapprochement avec le Royaume-Uni. Celui-ci est toutefois de courte durée dans la mesure où le gouvernement progressiste est renversé en 1843.

Les « mariages espagnols » deviennent un nouvel objet de conflit entre la France et le Royaume-Uni. À vrai dire, la question passionne toute l'Europe. Il s'agit en effet de trouver des maris pour la jeune reine espagnole et sa sœur cadette. En raison de la jeunesse de la reine, on estime alors que son mari devrait être appelé à jouer un rôle considérable dans les affaires d'Espagne. Bien que le royaume ne soit plus une puissance de premier plan, c'est tout de même un des plus grands pays européens par sa taille et sa population. Sa situation géographique est particulièrement intéressante, à proximité immédiate du continent africain qui commence à attirer les convoitises européennes, en position stratégique entre Méditerranée et océan Atlantique. En outre, le choix d'un prince aux idées libérales ou plutôt contrerévolutionnaires aura des conséquences sur l'équilibre politique du pays voire ses relations diplomatiques. Les « mariages espagnols » préoccupent donc, quasiment depuis la naissance d'Isabelle, non seulement la diplomatie espagnole mais aussi l'ensemble des familles régnantes, des gouvernements européens, des partis politiques et des Espagnols en exil dont le retour au pays peut être conditionné par la solution adoptée. Sans rentrer dans le détail de toutes les candidatures, il convient d'évoquer celles qui, non retenues, ont des conséquences politiques. Il y a tout d'abord le prétendant carliste, Carlos Luis de Bourbon Bragance, comte de Montemolín. Son père, don Carlos, abdique justement en mai 1845 en sa faveur, dans la perspective de cette union. Toutefois, cette solution n'est pas retenue, notamment en raison de l'hostilité des partis libéral et carliste espagnols. Après le mariage de la reine, fin 1846, don Carlos publie un manifeste appelant à la lutte armée qui entraîne le déclenchement de la seconde guerre carliste. En décembre 1845, un autre cousin de la reine, Henri de Bourbon propose dans un manifeste sa candidature et suggère un programme progressiste. Mis à l'écart, il prend la tête d'une révolte progressiste en avril 1846 avant d'être exilé en France. Enfin, malgré la volonté de se concilier les bonnes grâces du Royaume-Uni, la France ne peut accepter le candidat belge Léopold de Saxe-Cobourg, lié à la famille royale britannique. Surgi alors un nouveau prétendant, François d'Assise de Bourbon, duc de Cadix, cousin de la reine. L'infante Louise-Fernande épouse, elle, le duc de

¹⁷⁰ AMAE, ADP, Espagne, 3, émigrations-réfugiés, 1841-1842. Ambassadeur d'Espagne au MAE. Paris, 10 octobre 1841.

Montpensier, fils cadet de Louis-Philippe. Le Royaume-Uni accepte cette proposition française à la seule condition que le second mariage n'ait lieu qu'après qu'Isabelle ait assuré une descendance. Finalement, le 10 octobre 1846, les deux mariages sont célébrés ensemble¹⁷¹. La solution retenue mécontente une partie des carlistes et des progressistes, malgré l'octroi d'une amnistie, le 17 octobre 1846, à l'occasion de son « heureuse union » qui s'adresse d'abord aux carlistes (les membres de juntes révolutionnaires en étant exclus)¹⁷². Enfin, elle entraîne une détérioration durable des relations entre l'Espagne et le Royaume-Uni, aggravée après 1848 quand le gouvernement espagnol accuse les progressistes qui y sont réfugiés d'en être à l'origine.

1.3.2. Des relations franco-portugaises limitées et sous contrôle britannique

Le Portugal de la première moitié du XIX^e siècle se trouve placé sous la coupe anglaise. L'alliance entre les deux pays est ancienne puisqu'elle est sanctionnée dès 1386 par le traité de Windsor¹⁷³. Toutefois, à la chute de Napoléon, la relation apparaît assez déséquilibrée. Le maréchal anglais Beresford tient les rênes du pouvoir au Portugal jusqu'en 1820, le diplomate Charles Stuart participe aux négociations qui aboutissent à la signature du traité qui accorde l'indépendance du Brésil en 1825. Le commerce britannique qui bénéficie d'un accord spécifique depuis le début du XVIII^e siècle¹⁷⁴ obtient de nouveaux avantages au Brésil et au Portugal. L'arrivée de Dom Miguel au pouvoir va toutefois limiter cette influence pendant quatre années, mais elle isole aussi le pays sur le plan international :

Aussitôt que D. Miguel eut accepté le titre de Roi (4 juillet), les légations de cours alliées, celle d'Angleterre en tête, déclarèrent que les relations diplomatiques de l'Europe avec lui cessaient d'exister et quittèrent immédiatement Lisbonne en n'y laissant que de simples agens de commerce pour protéger leurs nationaux. Il n'est resté dans cette ville que le nonce du Pape pour veiller aux intérêts de la religion, la légation d'Espagne qui ne reçut pourtant que l'année suivante de nouvelles lettres de créance et celle des États-Unis dont le gouvernement ayant pour règle de reconnaître tous les gouvernements existants, ne se regarda pas comme autorisée à entrer dans cette querelle et rendit ses hommages au souverain que le vœu national venait de proclamer¹⁷⁵.

Le Royaume-Uni, allié traditionnel et nation maritime, devient alors la première destination des réfugiés libéraux portugais. Le retour des libéraux portugais permet au

¹⁷¹ *Historia de España contemporánea, vol. XVI...*, p. 310-314.

¹⁷² AGMAEC, H 2875, Emigración, emigrados políticos, amnistía (1845-1866) : Real orden du 17 octobre 1846.

¹⁷³ Toujours en vigueur.

¹⁷⁴ Traité de Methuen en 1703.

¹⁷⁵ AMAE, MD Portugal 8. *Succession Portugaise* par Mr. de Boisilecomte, août 1830, « Nature de la question », fol. 49.

Royaume-Uni de retrouver son influence traditionnelle, dans un contexte toutefois plus tendu. Les réfugiés libéraux ont laissé derrière eux de nombreuses dettes et les réclamations des commerçants anglais affluent au consulat portugais de Londres¹⁷⁶. L'empire colonial portugais suscite également les convoitises du Royaume-Uni¹⁷⁷. Ce dernier parvient d'ailleurs, en 1836, à contraindre les Portugais de renoncer à la traite des esclaves. Enfin, les attermolements des gouvernements portugais, entre protectionnisme et libre-échange, agacent la diplomatie anglaise qui encouragerait certaines révoltes ou des mouvements progressistes. Le Royaume-Uni consolide ainsi ses intérêts car la monarchie portugaise n'est pas toujours en mesure de résister seule aux révoltes internes.

Dans ce contexte où l'Angleterre apparaît omniprésente – tant dans les événements politiques, que comme partenaire commerciale, l'influence française au Portugal paraît modeste et ses intérêts peu importants, malgré quelques épisodes marquants : l'occupation par les troupes napoléoniennes de Junot en 1807, l'expédition depuis Belle-Île organisée par les réfugiés portugais libéraux en février 1832, la signature du traité de la Quadruple Alliance en 1834 et sa réactivation en 1847 lors de la guerre civile portugaise de la Patuleia. À titre d'illustration, entre 1814 et 1848, 9 traités sont signés à la fois par la France et le Portugal contre 17 entre la France et l'Espagne¹⁷⁸. En 1823, quand Hyde de Neuville devient ambassadeur de France au Portugal, il pense pouvoir remplir sans difficultés son mandat de député en France : Lisbonne est alors considéré comme le poste le moins prenant¹⁷⁹. Les relations, pourtant limitées entre les deux pays, n'empêchent pas l'existence de tensions, à leur apogée pendant le règne miguéliste.

Au lendemain des guerres napoléoniennes, l'un des points d'achoppement concerne la Guyane : « Depuis longtemps, les rapports de paix et de bonne intelligence sont complètement rétablis entre la France et les Puissances étrangères, à l'exception d'une seule qui, depuis trois ans, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, élude de satisfaire à ses engagements, quelques moyens qu'on ait employés, on n'a pu amener le Portugal à nous rendre la Guyane¹⁸⁰ ». À la même époque, « Les français qui se rendent en Portugal éprouvent

¹⁷⁶ Voir par exemple ANTT, MNE, cx 144 : contient des états de dépense et des réclamations adressées au consulat général portugais entre 1834 et 1836.

¹⁷⁷ En Asie se trouvent les enclaves sur le territoire indien de Salsete, Bardês, Goa, Damão et Diu, ainsi que les îles de Macao, du Solor et du Timor. En Afrique, le Portugal possède le Cap vert et la Guinée, l'Angola et le Mozambique.

¹⁷⁸ D'après une interrogation de la base des traités et accords du ministère des affaires étrangères et européennes (http://basedoc.diplomatie.gouv.fr/Traites/Accords_Traites.php, consultation le 23/05/2012). L'interrogation porte sur l'ensemble des accords bilatéraux et multilatéraux.

¹⁷⁹ Françoise Watel, *Jean-Guillaume Hyde de Neuville (1776-1857), conspirateur et diplomate*, Paris, Ministère des affaires étrangères, 1987, p. 157.

¹⁸⁰ AMAE, CP Portugal et Brésil 131, mai- décembre 1817. Mémoire pour le Conseil du Roi, mai 1817.

beaucoup de difficultés à leur entrée dans ce royaume, et sont tenus à des formalités gênantes lorsqu'ils désirent obtenir l'autorisation d'y résider pendant quelque temps¹⁸¹ ». Il est difficile d'évaluer le rôle, si prégnant, du Royaume-Uni dans l'attitude portugaise ; mais un traité de paix soldant les guerres napoléoniennes (versements d'indemnités par la France) et rétrocédant la Guyane à la France est signé le 28 août 1817 à Paris. L'annonce de la révolution portugaise, déclenchée à Porto en août 1820, dans la foulée des événements espagnols, est paradoxalement – et discrètement- vue d'un bon œil dans la France de la Restauration car elle donne l'espoir de faire lever du séquestre qui existe encore sur les propriétés françaises¹⁸². Toutefois, devant le risque de contagion révolutionnaire, la perspective d'une intervention des puissances européennes lui paraît envisageable, « si les fureurs révolutionnaires s'exaltaient dans la péninsule au point de mettre en danger la sûreté des trônes et la paix des nations¹⁸³ ». Finalement, l'intervention française en Espagne, en avril 1823, est un encouragement pour les absolutistes portugais qui parviennent à mettre fin au régime des cortès en mai 1823, sans l'aide anglaise qu'avait pourtant sollicité le roi João VI. S'ouvre alors une période d'éphémère influence française, en 1823 et 1824. Pour les Portugais, il s'agit probablement d'essayer de réduire leur dépendance à l'allié britannique, en engageant un discret dialogue avec les Français. Du côté français, la nomination de l'anglophobe Jean-Guillaume Hyde de Neuville comme ambassadeur favorise cette évolution. L'ancienne légation française est érigée pour l'occasion en véritable ambassade, en décembre 1822¹⁸⁴. L'ambassadeur devient un court temps le conseiller du gouvernement portugais dans ses affaires intérieures. Lors de *l'Abrilada*, c'est l'intervention de Hyde de Neuville qui permet à João VI d'échapper à la révolte absolutiste de son fils. Il prend en effet la tête de l'ensemble du corps diplomatique européen, force le barrage des troupes absolutistes. Mais c'est à bord d'un navire anglais, arrivé plus rapidement, que le roi portugais, trouve finalement refuge. L'ambassadeur français se voit toutefois accorder les titres de comte de Bemposta et pair de royaume en remerciement des services rendus à la monarchie portugaise¹⁸⁵. Cependant son ingérence dans les affaires portugaises risque de mettre en péril les relations franco-anglaises. Il est finalement rappelé en janvier 1825. La perspective d'une influence française dans toute la péninsule ibérique, contre l'Angleterre, a donc été de courte durée et paraît surtout liée à la personnalité de l'ambassadeur de France.

¹⁸¹ AMAE, CP Portugal et Brésil 132, 1818. MAE au ministre de la Police générale. Paris, 25 mars 1818.

¹⁸² AMAE, CP Portugal et Brésil 134, 1820. MAE à Lesseps. Paris, le 19 septembre 1820. Confidentielle.

¹⁸³ Id. MAE à Lesseps. Paris, 30 novembre 1820.

¹⁸⁴ Françoise Watel, *op.cit.*, p. 158.

¹⁸⁵ *Ibid.*, p. 166, 168.

Les relations entre le Portugal et la France se dégradent pendant le règne de Dom Miguel. La France de la Restauration refuse de reconnaître le souverain qu'elle juge illégitime. L'ambassadeur français a été rappelé, tandis que le représentant de Dom Miguel à Paris, le comte de Da Ponte, n'est pas reconnu. Derrière l'absence officielle de relations, on négocie sur un mode officieux. L'ambassadeur espagnol joue le rôle d'intermédiaire. Les consuls français au Portugal, tout en se gardant d'intervenir sur le terrain politique, sont perpétuellement sur la brèche pour tenter de protéger les intérêts et sujets français demeurés au Portugal. La France et l'Angleterre, malgré leur refus de reconnaître Dom Miguel, tentent tout de même une politique de conciliation, en encourageant le régime portugais à octroyer des mesures d'amnistie, qui ne verront jamais le jour¹⁸⁶. Après la révolution de juillet 1830, les relations entre le Portugal miguéliste et la France sont particulièrement tendues : les Français qui vivent au Portugal semblent devenir la proie désignée des attaques du gouvernement miguéliste,

ils n'ont cessé d'y être en butte à des mesures arbitraires, à des vexations dont les réclamations de nos agents consulaires et même la présence de nos stations navales n'ont pu les préserver, arrêtés sous de frivoles prétextes, sur de vagues dénonciations et le plus souvent sur de simples préventions de franc-maçonnerie, ces français languissent en prison pendant plusieurs mois, pendant des années entières, sans pouvoir obtenir d'être jugés ou même interrogés, et si, après de longues souffrances, ils recouvrent enfin la liberté, c'est vainement qu'on réclame en leur faveur les dédommagements qui leur sont dus pour une détention injuste dont leur ruine est quelquefois le résultat. Dans le moment actuel, plusieurs de ces Français gémissent encore dans les prisons du Portugal, victimes de dénonciations calomnieuses, confondues avec les plus vils criminels & attendant en vain leur mise en jugement¹⁸⁷.

C'est notamment le cas de l'étudiant Bonhomme, condamné à être fouetté dans les rues de Lisbonne et déporté pendant dix ans en Angola parce qu'il aurait participé aux révoltes étudiants de Coimbra¹⁸⁸. Outre la nature du régime politique, le gouvernement miguéliste reproche à la France, en accueillant les réfugiés libéraux et surtout, l'ancien empereur du Brésil, Dom Pedro, à partir de l'été 1831, de prendre parti dans un conflit interne. Dans ce contexte dégradé, le consul français Cassas estime ne plus avoir les moyens d'exercer son rôle. En avril 1831, il quitte Lisbonne, en compagnie d'une partie des Français, effrayés par les exactions miguélistes. Ces derniers bénéficient d'ailleurs à leur arrivée en France des

¹⁸⁶ Par exemple, AMAE, CP Portugal 147, dépêche n°31. Lisbonne, le 23 janvier 1830 : sur les projets d'amnistie, les ouvertures ou propositions faites à Londres par le Gouvernement Portugais. « Il existe décidément, chez Le Gouvernement de D. Miguel, des dispositions plutôt forcées que volontaires, il est vrai, de se rapprocher du système de concession que depuis longtems on lui conseillait en vain d'adopter ».

¹⁸⁷ AMAE, CP Portugal 148. Rapport du Département. Paris, 12 janvier 1831.

¹⁸⁸ *Ibid.*

mêmes conditions d'accueil que les réfugiés libéraux portugais. En l'absence de discussions possibles, les relations tournent bientôt à l'épreuve de force. En juillet 1831, le gouvernement français décide de faire intervenir sa marine pour une démonstration de force sur le Tage, sous la conduite de l'amiral Roussin¹⁸⁹. Une convention est établie le 14 juillet 1831¹⁹⁰ qui ne semble guère suivie d'effets. Les escarmouches dans le Tage ou le Douro entre bateaux français et batteries miguélistes se poursuivent. Les réfugiés libéraux bénéficient du soutien du Royaume-Uni et de la France mais ne peuvent compter sur une intervention armée, chacun des deux pays s'abritant derrière les principes de non-intervention et de neutralité. Mais, même si leurs représentants à Paris et Londres parviennent sans trop de difficultés à s'entretenir avec les ministres des Affaires étrangères¹⁹¹, ils ne parviennent pas à en obtenir une reconnaissance de la légitimité de la Régence de Terceira et de la reine Maria II¹⁹². Jouant la carte de la prudence, le Royaume-Uni, puis la France, ne reconnaissent en effet le régime de Maria II qu'en septembre 1833, une fois la victoire libérale au Portugal assurée. L'année suivante la Quadruple Alliance est signée. Royaume-Uni, France, Espagne et Portugal doivent collaborer pour obliger Dom Miguel à quitter le Portugal et Don Carlos l'Espagne. Dès lors, les relations entre le Portugal et la France s'améliorent. Louis-Philippe devient le parrain de l'infant Pedro, né en décembre 1837¹⁹³. En décembre 1839, la France et le Portugal signent une nouvelle convention de règlements des indemnités. En dépit du soutien accordé aux réfugiés libéraux, la France laisse le terrain lusitanien aux Britanniques et reste campée sur son « système de réserve et de non-intervention » lors des différentes révoltes qui y éclatent. Il n'y a pas en effet pour elle « d'assez grands intérêts politiques et c'est un théâtre trop mobile ». Elle s'autorise juste à envoyer quelques navires de guerre dans le Tage pour témoigner « de la sympathie et de la constante sollicitude » de Louis-Philippe

¹⁸⁹ Sur le détail de l'expédition : Amédée Gréhan, *La France maritime*, vol. 3, « Expédition du Tage (juin 1831) », Paris, Postel, 1837, p. 273-275.

¹⁹⁰ http://basedoc.diplomatie.gouv.fr/Traites/Accords_Traites.php, consultation le 23/05/2012.

¹⁹¹ Par exemple, Francisco d'Almeida, *op. cit.*, t. I, p. 255 : « 16 de Agosto de 1830. Logo que foi publicada a nomeação do Conde de Molé para Ministro de negocios estrangeiros, escrevi-lhe participando-lhe succintamente o objecto da minha missão e pedindo-lhe uma conferencia » (Trad. « 16 août 1830. Dès que la nomination du comte de Molé comme ministre des Affaires étrangères a été publiée, je lui ai écrit pour lui faire part succinctement de l'objectif de ma mission et lui demander un entretien »).

¹⁹² ANTT, MNE, cx 192, lettre de Mascarenhas à Almeida du 18 mai 1830 : « ...se dirigisse à Secretaria dos negocios estrangeiros, e sendo alli recebido por Lord Aberdeen, procurou de o persuadir a receber as cartas de que a Regencia o havia encarregado de entregar, porem não o pode conseguir, disendo-lhe Lord Aberdeen que não podia por agora receber noticia official da instalação da Regencia, e que por tanto tambem não o podia receber officialmente ». (Trad. « ... il se rendit au ministère des Affaires étrangères, et là, étant reçu par Lord Aberdeen, il essaya de le persuader d'accepter les lettres que la Régence l'avait chargé de remettre, cependant il ne put y parvenir, car Lord Aberdeen lui dit qu'il ne pouvait pour le moment recevoir l'annonce officielle de l'installation de la Régence, et qu'il ne pouvait donc pas non plus le recevoir officiellement »).

¹⁹³ ANF, 300 AP III 50 dossier 10, Portugal (1836-1838). Prince Ferdinand à Louis-Philippe. Palais das Necessidades, 15 novembre 1838.

pour Maria II¹⁹⁴. Lorsque le Portugal, ravagée par la révolte de la « Patuleia » fait appel à ses alliés, en vertu du traité d'avril 1834¹⁹⁵, la France qui continuait de prôner la non-intervention, se résout tardivement¹⁹⁶, après la réponse positive des Britanniques et des Espagnols, à intervenir modestement pour pacifier le nord du pays¹⁹⁷. Toutefois, elle ne figure pas parmi les signataires de la convention du Gramido, en juin 1847¹⁹⁸.

1.3.3. Les jeux d'influence entre l'Espagne et le Portugal et la question des réfugiés

La proximité géographique de l'Espagne et du Portugal favorise des relations privilégiées. Les deux pays semblent connaître des destins politiques proches¹⁹⁹, caractérisés par l'instabilité politique et des phénomènes d'émigration politique massifs²⁰⁰. Les territoires espagnols comme portugais ont été vivement affectés par les guerres péninsulaires du début du XIX^e siècle. La lutte entre les troupes françaises et britanniques ne s'est pas arrêtée aux frontières. Par la perte de leurs empires coloniaux américains notamment, les deux pays se retrouvent dans une situation économique difficile. Surtout, il semble exister une certaine porosité dans les événements politiques péninsulaires. En janvier 1820, la révolte de Riego en Espagne constitue ainsi un encouragement pour les libéraux portugais qui lancent leur insurrection à Porto pendant l'été. L'intervention des troupes françaises en Espagne en avril 1823 détermine les absolutistes portugais à reprendre la main sur les affaires du royaume le mois suivant. Les deux pays franchissent une étape supplémentaire en 1828, lorsque la monarchie fernandine fait le choix de reconnaître Dom Miguel comme souverain légitime du Portugal et de le soutenir activement, à l'encontre du Royaume-Uni et de la France (surtout après juillet 1830)²⁰¹. Le jeune souverain portugais apparaît en effet comme le symbole de la tradition absolutiste contre les partisans de la jeune doña Maria. En 1831, l'arrivée de Dom Pedro en Europe pour défendre les droits de sa fille confirme, aux yeux du gouvernement

¹⁹⁴ AMAE, CP Portugal 167, mars-juillet 1842. MAE à Varenne, n°34. 1^{er} mars 1842.

¹⁹⁵ Le gouvernement justifie la demande d'intervention par la résurgence du danger miguéliste et donc le risque d'un retour de Dom Miguel. La révolte de la « Patuleia » voit l'alliance de septembristes et de miguélistes hostiles au nouveau gouvernement Saldanha issu de la « Emboscada » (révolution de palais provoquée en octobre 1846 par la Reine Maria II). Voir par exemple : Maria Luísa Tiago de Oliveira, « A Maria da Fonte e a Patuleia. Alguns problemas » dans *Ler História*, n°16, 1989, p. 170.

¹⁹⁶ AMAE, CP Portugal 176, septembre-décembre 1846. MAE au baron de Varenne. Paris, 22 décembre 1846

¹⁹⁷ AMAE, CP Portugal 178, mai-juin 1847. Memorandum traduit du 5 juin 1847 (joint à la dépêche n°92 du 5 juin 1847 adressée par le ministre des affaires étrangères).

¹⁹⁸ La convention est signée par les commandants des troupes espagnoles, anglaises, le représentant de la monarchie portugaise et celui de la junte insurrectionnelle de Porto.

¹⁹⁹ Sur la comparaison des processus historiques espagnols et portugais, et le rejet d'une théorie paralléliste, voir Hipólito de la Torre Gómez, « Portugal y España : Historias paralelas ? », dans *España-Portugal, estudios de historia contemporánea*, Hipólito de la Torre Gómez, António Pedro Vicente (dir.), Madrid, Complutense, 1998,, p. 135-141.

²⁰⁰ Voir chapitre II.

²⁰¹ Voir annexe XX.

espagnol, la justesse de ses vues. Le pouvoir espagnol craint en effet que la mise en place d'un régime libéral au Portugal constitue un encouragement voire une base pour les libéraux espagnols réfugiés : « si Dn Pedro y la gabilla de revolucionarios portugueses y estrangeros que le acompañan, logran establecerse en Portugal, cuyo reyno se convertiria en un cuartel general de todos los revolucionarios y jacobinos de España²⁰² ». Il lui apparaît alors légitime d'intervenir, le cas échéant, pour soutenir son allié miguéliste et se prémunir du danger révolutionnaire²⁰³. Mais, depuis 1830, le gouvernement espagnol doit également faire face à l'opposition montante des carlistes, étroitement liés aux miguélistes. La monarchie espagnole se retrouve ainsi dans une position difficile : elle soutient le régime miguéliste qui montre davantage d'affinités pour ses ennemis intérieurs, les carlistes. Les libéraux portugais craignent également une intervention des troupes espagnoles en appui à Dom Miguel. L'engagement de Don Pedro de ne pas mêler les libéraux espagnols aux affaires portugaises, le déclenchement de la guerre carliste en octobre 1833, le choix d'une politique libérale adoptée par la monarchie espagnole²⁰⁴, et la diplomatie active de la France et du Royaume-Uni amènent toutefois la monarchie espagnole, assez tardivement, à faire évoluer sa position :

Les circonstances nouvelles que la mort de Ferdinand VII a fait naître pour l'Espagne doivent nécessairement influencer sur la politique du cabinet de Madrid envers le Portugal. L'appui que don Carlos a trouvé si longtemps auprès de Don Miguel, l'alliance & la solidarité d'intérêts qui unissent les apostoliques d'Espagne aux apostoliques de Portugal, l'état fort critique aujourd'hui de la cause miguéliste, la nécessité de se délivrer de toute appréhension du côté du Portugal, dans la crise où se trouve l'Espagne, tout doit engager le cabinet de Madrid à changer d'attitude, et sous ce rapport, en effet, ses idées se sont déjà modifiées d'une manière assez sensible. Non seulement il a rappelé M. de Cordova, son ministre auprès de Don Miguel, mais il ne paraît plus regarder comme une proposition inadmissible la reconnaissance de dona Maria par l'Espagne : il se borne à demander, en retour de cette concession, des garanties pour la tranquillité de l'Espagne²⁰⁵.

²⁰² AGMAEC, H 2620. Le comte d'Ofalia à Calomarde. Paris, 16 février 1832. Trad. : « Si Dn Pedro et la bande de révolutionnaires portugais et étrangers qui l'accompagnent, réussissent à s'établir au Portugal, ce royaume deviendrait un quartier général de tous les révolutionnaires et jacobins d'Espagne ».

²⁰³ *Ibid* : « ...sobre nuestro derecho de intervencion en los negocios de Portugal para auxiliar en caso necesario al Sr.Dn Miguel contra la agresion de Dn Pedro : cuyo derecho estaba fundado en la letra de nuestros tratados en Portugal en el interes de nuestra propia conservacion y seguridad y en el ejemplo que recientemente nos habian dado la Franca y el Austria interviniendo en los negocios de la Belgica y de las legaciones para auxiliar al Rey Leopoldo y al Papa » (Trad. « ...sur notre droit d'intervention dans les affaires du Portugal pour aider, en cas de nécessité, Dn Miguel contre l'agression de Dn Pedro : ce droit était fondé sur le texte de nos traités au Portugal, dans l'intérêt de notre propre conservation et sécurité et sur l'exemple que nous ont récemment donné la France et l'Autriche en intervenant dans les affaires de la Belgique et des légations pour aider le roi Léopold et le Pape. »).

²⁰⁴ En février 1834, la régente Marie-Christine fait promulguer une ampliation au décret d'amnistie d'octobre 1833. À l'exception des réfugiés qui ont tenté de rétablir un régime constitutionnel par les armes en Espagne au début des années 1830, l'ensemble de l'émigration libérale est admise à rentrer en Espagne.

²⁰⁵ AMAE, CP Portugal 151, instructions du MAE au baron Mortier, envoyé en mission au Portugal. Octobre 1833.

Le rappel de l'ambassadeur constitue quasiment une reconnaissance implicite de la reine portugaise, reconnue depuis septembre par le Royaume-Uni et la France. Le renversement des alliances est finalement sanctionné par la signature de la Quadruple-Alliance à Londres en avril 1834. Le préambule du traité affirme les intérêts communs des deux pays : les deux tuteurs « convaincus que les intérêts des deux couronnes et la sûreté de leurs États respectifs exigent l'emploi immédiat et énergique de leurs efforts réunis pour mettre fin aux hostilités qui, dirigées en premier lieu, contre le trône de Sa Majesté Très Fidèle, fournissent aujourd'hui un appui et des secours aux sujets mal intentionnés et rebelles de la couronne d'Espagne ; et Leurs Majestés désirant en même temps, prendre les mesures nécessaires pour rendre à leurs sujets les bienfaits de la paix intérieure et affermir par de bons offices mutuels l'amitié qu'Elles désirent établir et cimenter entre les deux États ; se sont déterminées à unir leurs forces dans le but de contraindre l'Infant Don Carlos d'Espagne et l'Infant Don Miguel de Portugal à se retirer des États portugais²⁰⁶ ». Dans les deux pays, d'anciens exilés libéraux accèdent au gouvernement, une communauté de vues paraît alors s'affirmer, favorisant un jeu d'influences réciproques. En mai 1834, Dom Pedro fait promulguer une loi de désamortissement. L'année suivante, une loi semblable est promue par Mendizábal, ministre du Trésor espagnol. En août 1836, après la mutinerie de la Granja, une nouvelle constitution, inspirée de celle de Cadix, est promulguée en Espagne. En septembre 1836, une nouvelle constitution est élaborée au Portugal, après une révolte demandant le rétablissement de la constitution de 1822 (contre celle octroyée par Dom Pedro en 1826).

La guerre carliste, entre 1833 et 1840, entraîne une agitation permanente au Portugal qui tend à compliquer les relations entre les deux pays. Elle favorise un climat d'insécurité, en particulier en zone frontalière, générée par des bandes miguélistes ou des carlistes qui viennent s'abriter sur le territoire portugais. L'ambassadeur de France à Lisbonne rapporte ainsi, en octobre 1840, qu'« une guerilha composée d'une soixantaine de cavaliers s'est montrée dernièrement dans la province d'Alentejo, elle s'y promène librement et sans qu'on paraisse avoir pensé encore à la disperser : on ne sait pas précisément qu'elle soit miguéliste, cependant il semble qu'elle n'attaque que les libéraux. On avait supposé qu'elle était sorti d'Espagne, on croit aujourd'hui qu'elle vient de l'Algarve et qu'elle y rentrera si on la poursuit trop vivement²⁰⁷ ». Cette agitation incessante explique l'intervention militaire espagnole au Portugal en 1846. Elle s'explique en grande partie par le contexte politique

²⁰⁶ Texte disponible sur : http://basedoc.diplomatie.gouv.fr/Traites/Accords_Traites.php.

²⁰⁷ AMAE, CP Portugal 163. Dépêche n°129. Lisbonne le 18 octobre 1840.

intérieur espagnol qui fait écho aux événements portugais. La monarchie doit alors faire face à deux types d'oppositions : les progressistes, notamment en Galice, à proximité de la frontière portugaise, d'une part, et les carlistes, regroupés dans leurs bastions traditionnels du nord, d'autre part. Les monarchies ibériques veulent à tout prix éviter un rapprochement entre les insurgés septembristes et miguélistes d'une part et les progressistes et carlistes d'autre part. En juin 1846, les troupes espagnoles occupent les villes de Porto, Vila Nova de Gaia, et tous les forts militaires sur le Douro. Les rapprochements entre miguélistes et carlistes perdurent, comme semble le montrer l'interception d'une correspondance à Lisbonne en octobre 1848, mais ne constituent plus un véritable danger²⁰⁸.

La question des réfugiés occupe une place majeure dans les relations diplomatiques entre l'Espagne et le Portugal dans la première moitié du XIX^e siècle. En 1827, la régence du Portugal refuse d'accueillir les réfugiés libéraux espagnols venant de Gibraltar et soumet ceux qui étaient précédemment établis en France à une surveillance attentive²⁰⁹. L'arrivée de Dom Miguel au pouvoir en 1828, les met dans une situation difficile : ils sont emprisonnés²¹⁰ ou embarqués de force vers l'étranger – notamment vers la France²¹¹.

Un peu plus tôt, en 1826, le gouvernement espagnol accueille avec sympathie de nombreux absolutistes portugais – près de 4800 individus dont 4000 soldats – en lutte contre la régence²¹² mise en place à la mort du roi João VI. Les réfugiés sont d'abord envoyés dans des dépôts, tous situés dans la moitié ouest du royaume : à Ecija, Villanueva de la Serena, Palencia et Lugo²¹³. En raison des réclamations portugaises et de la pression exercée par la France qui occupe encore l'Espagne, le gouvernement se voit toutefois contraint d'appliquer des mesures plus sévères²¹⁴. Les chefs absolutistes, comme le marquis de Chaves ou le vicomte de Canellas sont ainsi assignés à résidence dans des villes du centre du royaume, tel Valladolid²¹⁵. Les mesures d'éloignement de la frontière sont étendues de six à vingt

²⁰⁸ AGMAEC, H 2875, ambassadeur d'Espagne au Portugal à la Secrétaire d'État. Lisbonne, 29 octobre 1848. Confidentiel. La correspondance interceptée provient de Londres. Elle est chiffrée et les destinataires sont désignés par des pseudonymes. Il est donc difficile d'évaluer l'importance des lettres confisquées.

²⁰⁹ AGMAEC, H 2611, Ambassade d'Espagne à Paris à la Secrétaire d'État. Paris, 10 février 1827.

²¹⁰ AMAE, CP Portugal 147, dépêche N°37 du chargé d'affaires français au Portugal. Lisbonne, 18 septembre 1830

²¹¹ AMAE, CP Portugal 147, par exemple dépêche n°15 du chargé d'affaires français au Portugal au MAE. Lisbonne, 22 mai 1830

²¹² Non reconnue par l'Espagne.

²¹³ Gonzalo Butrón Prida, *op. cit.*, 1996, p. 145.

²¹⁴ *Ibid.*, p. 148.

²¹⁵ ANF, F⁷ 6735. Note du MI. Paris, 23 mars 1827.

lieues²¹⁶. En plus des motifs diplomatiques, le gouvernement craint des troubles de l'ordre public avec la présence de milliers de réfugiés en armes, à proximité de la frontière, alors lorsqu'il doit faire face au même moment à l'insurrection des « agraviados ».

Lorsque Dom Miguel s'empare du pouvoir en 1828, le gouvernement de Ferdinand VII, partisan de Dom Miguel, doit accueillir des réfugiés portugais libéraux. Il poursuit la politique d'internement et d'éloignement de la frontière. Les villes de dépôts sont apparemment situées dans le centre du royaume, à Ségovie, Guadalajara et Cuenca²¹⁷. Toutefois, le régime miguéliste estime que les mesures d'éloignement de la frontière et d'internement sont insuffisamment respectées : prétextant des raisons de santé ou bénéficiant du soutien des autorités locales, certains libéraux parviennent à résider près de la frontière²¹⁸.

Les troubles incessants sur la frontière et les nombreux franchissements dans un sens ou l'autre dans les années 1830 ou 1840 entraînent des demandes d'extradition de la part des autorités. Ainsi, en 1842, une trentaine de soldats portugais réfugiés sur le territoire espagnol sont désarmés et leurs armes livrées aux autorités portugaises. Mais le Portugal réclame également l'extradition des insurgés. Le gouvernement espagnol « a opposé un premier refus disant que les déserteurs étaient des réfugiés politiques », mais le gouvernement portugais « se flatte que de nouvelles démarches de son plénipotentiaire à Madrid seront plus heureuses²¹⁹ ». En mars 1844, l'Espagne porte assistance au gouvernement portugais pour réprimer une insurrection à Torres Novas, après que le gouvernement portugais a accédé à sa revendication d'expulser Salustiano Olózaga, ancien soutien d'Espartero²²⁰. La réponse apportée aux demandes d'extradition ou d'expulsion permet de mesurer la fragilité du droit d'asile dans la péninsule. Les deux pays se mettent également d'accord, semble-t-il, pour durcir les mesures à l'égard des réfugiés. Quand, en 1846, le gouvernement portugais décide d'interner les réfugiés espagnols, le gouvernement espagnol rappelle ses troupes échelonnées le long de la frontière. L'ambassadeur de la France – État pourtant libéral – est d'ailleurs invité à encourager les Portugais à poursuivre dans cette voie « en achevant de rassurer l'Espagne par un système efficace de surveillance et au besoin de répression à l'égard des réfugiés²²¹ ». Le changement de pouvoir au Portugal en octobre 1846 – avec l'arrivée du duc de Saldanha, ancien chef des exilés libéraux dans les années 1830 – fait ainsi émerger des

²¹⁶ AGMAEC, H 2611, Secrétairerie d'État à l'ambassadeur d'Espagne au Portugal. Madrid, 22 octobre 1827.

²¹⁷ D'après une lettre de 1832 qui évoque le cas des rares réfugiés portugais restés en Espagne, établis dans ces trois villes désignées comme dépôts de réfugiés, voir : AGMAEC, H2620, Lettre de la secrétairerie d'État à la Régente. Palacio, 28 novembre 1832.

²¹⁸ AGMAEC, H 2611, Secrétairerie d'État à l'ambassadeur de Dom Miguel. Palacio, 26 octobre 1830.

²¹⁹ AMAE, CP Portugal 168, août-décembre 1842. Forth-Rouen au MAE, n°31. Lisbonne, 5 octobre 1842.

²²⁰ AMAE, CP Portugal 171, janvier-juillet 1844. MAE à Forth-Rouen. Paris, 23 mars 1844.

²²¹ AMAE, CP Portugal 175, juin-août 1846. MAE à Forth-Rouen. N°103. 28 août 1846.

propositions qui ne sont pas sans rappeler les initiatives miguélistes : « Le séjour des réfugiés Espagnols au Portugal paraît attirer la sérieuse attention de la nouvelle administration, qui serait décidée à les mettre à bord de quelques-uns de ces vieux bâtimens qui pourrissent sur rade, depuis bien des années, comme dernier souvenir de l'ancienne prospérité maritime du Portugal²²² ».

En Espagne et au Portugal, où les changements politiques passent par le rejet des idéologies différentes, l'attention portée aux réfugiés semble d'abord dépendre des principes qu'ils défendent, même si l'état des relations entre les deux pays peut infléchir la politique d'accueil, transformant les réfugiés en variable d'ajustement diplomatique. De plus, le poids des autorités locales, notamment en Espagne, ne permet guère de définir une politique d'accueil. Si la notion d'asile politique est bien présente dans la péninsule, son application semble trop précaire pour assurer une véritable protection aux réfugiés. Le Royaume-Uni et la France constituent assurément des asiles plus sûrs.

2. Les vagues d'émigration ibérique

2.1. Les réfugiés espagnols

2.1.1. Les « afrancesados »

En juin 1813, les débris de l'armée napoléonienne en déroute, poursuivie par les troupes anglo-espagnoles de Wellington, franchissent les Pyrénées suivis de près de 12.000 Espagnols, civils et militaires. Ces réfugiés qui arrivent à la suite de l'armée française ou l'ont précédée de peu sont le plus souvent désignés par les termes d'« afrancesado » ou de « Joséphin ». Le premier adjectif désigne à la fin du XVIII^e siècle celui qui imite avec affectation les coutumes ou les modes des Français, attitude alors répandue dans une partie de l'élite espagnole. Le terme d'« afrancesado » prend un sens politique à partir de l'invasion française et de l'intronisation de Joseph Bonaparte comme roi d'Espagne. Il désigne désormais l'Espagnol qui a adopté le parti français pendant la guerre d'Indépendance, à côté d'autres dénominations comme « gabacho » (terme péjoratif pour désigner un Français, « bonapartista », « traïdor » (traître), « infidente » (déloyal), « juramentado » (assermenté), « josefino » (le seul traduit en français par « Joséphin »). Le mot « afrancesado » devient ensuite un terme péjoratif plus vague, employé par les absolutistes pour tout partisan des

²²² AMAE, CP Portugal 176, septembre-décembre 1846. Dépêche n°138. Lisbonne, 12 octobre 1846.

réformes, selon eux, soumis à l'influence des idées révolutionnaires françaises²²³. Comme nous l'avons vu, ces hommes sont attachés aux principes de liberté en politique, comme en économie. Ils souhaitent la modernisation de la société sur le modèle du code civil. Les « afrancesados » sont des réformistes, non des révolutionnaires. Ils sont soucieux d'ordre et se méfient du peuple, aux réactions imprévisibles et parfois violentes. La figure de l'empereur Napoléon I^{er} peut les séduire : il est parvenu en France à consolider les acquis révolutionnaires (suppression de la société d'ordres et de privilèges, introduction d'une constitution, pouvoir de l'Église encadré par le Concordat) tout en rétablissant l'ordre. Ils ne sont pas non plus toujours insensibles à ses succès militaires et estiment préférable de l'avoir avec soi que contre soi. Les « afrancesados » ne sont pas tous des idéologues au fort engagement politique. Certains le sont devenus par opportunisme, pour préserver ou améliorer une position sociale, à l'exemple de nombreux chanoines parce qu'ils étaient mécontents que Charles IV ait rompu avec la politique régaliste de ses prédécesseurs²²⁴.

Le choix de la France est assez logique. Les sympathisants de la cause bonapartiste ne sont pas les bienvenus dans le reste de l'Europe. L'essentiel des réfugiés est concentré dans le Midi de la France²²⁵. À leur arrivée, ils pensaient se mettre momentanément à l'abri de l'autre côté de la frontière. En octobre 1814, on estime qu'ils sont 3.000 militaires et 6.000 réfugiés civils : « Ils paraissent s'être élevés, pendant un tems, jusqu'à 12.000 ; mais un certain nombre a réussi à rentrer dans la péninsule²²⁶ ». Leur nombre dans la capitale est difficile à évaluer, car les relevés de l'administration prennent surtout en compte les émigrés issus des classes supérieures. De nombreux réfugiés demandent à s'y rendre, on retrouve les personnages les plus marquants. Mais l'administration veille à ce que leur nombre ne soit pas trop élevé. Il semble avoir oscillé de 1815 à 1820 entre 100 et 200 réfugiés²²⁷. Chaque état

²²³ *Diccionario político y social del siglo XIX español*, Javier Fernández Sebastián, Juan Francisco Fuentes (dir.), Madrid, Alianza, 2002, art. « Afrancesados », p. 74-75.

²²⁴ Gérard Dufour, « La tragedia del clero afrancesado », dans *Historia 16*, n° 122, 1986, p. 25. Le régéralisme refuse l'ultramontanisme et la toute-puissance du pape.

²²⁵ Clément, *Rapport fait en comité secret, au nom d'une commission centrale, sur la proposition de M. le Baron de Mortarieux, relative aux réfugiés civils Espagnols*, Paris, Hacquart, p. 4-5 : « « Basses-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Gers, Haute-Garonne, Hérault, Tarn, Tarn et Garonne, Aveyron, et Lot et Garonne : c'est une charge extrêmement pesante pour des territoires déjà fatigués de logement militaires, de contributions, de réquisitions de toute espèce ».

²²⁶ *Ibid.*, p. 3.

²²⁷ 153 civils en septembre 1818, 188 réfugiés dont 33 enfants en mars 1818, 183 réfugiés en novembre 1820. (D'après respectivement : « Liste des réfugiés civils espagnols qui résidaient à Paris le 19 septembre 1815 », cité par Solange Bégué, « Invasion napoléonienne jugée par l'opinion publique espagnole (1814-1820) », dans « Espagnols (Les) et Napoléon Ier », dans *Études hispaniques*, n°7, 1984, p. 309-315 ; SHD, YJ 120, 1818, Mai 1818, Auch et Paris. État des mutations survenues parmi les Espagnols réfugiés à Paris pendant le mois de mars 1818 par intendance militaire de la place de Paris, département de la Seine. 1^{er} division militaire ; ANF, F⁷ 12016, Seine, PP, Espagnols constitutionnels réfugiés. État des réfugiés espagnols afrancesados réfugiés à Paris. 17 novembre 1820).

numérique fournit des informations légèrement différentes qui rendent difficiles les comparaisons. En général, seuls les chefs de famille sont recensés. Les chiffres de 1815 sont très partiels puisque le nombre de réfugiés militaires n'est pas donné. Les chiffres de 1818 semblent en revanche plus précis. Au 1^{er} avril, 221 Espagnols sont secourus à Paris. Enfin les chiffres de novembre 1820, sont intéressants puisque postérieurs aux amnisties des cortès. 127 feuilles de routes auraient été distribuées entre avril et juin 1820 pour permettre aux Espagnols de rentrer dans leur pays²²⁸. Mais tous les réfugiés ayant obtenu un tel document n'ont pas gagné la péninsule. Quelques personnes figurent en effet sur la liste des Espagnols ayant obtenu une feuille de route pour rentrer en Espagne au printemps et sur la liste des Espagnols résidant à Paris en novembre 1820. Cette émigration recrute essentiellement dans les classes supérieures de la société : fonctionnaires, militaires, propriétaires, aristocrates et hommes de lettres. Ce caractère semble encore accentué à Paris. En 1818, la préfecture de police établit une liste de 21 réfugiés espagnols à Paris qui semblent avoir des moyens d'existence suffisants pour cesser de recevoir des secours²²⁹.

La plupart des « afrancesados » ne sont pas des exilés à l'origine. En 1813, ils suivent les Français parce qu'ils craignent une réaction de leurs compatriotes qui pourraient les associer aux exactions commises par les occupants. Ce faisant, ils s'assimilent à la retraite de l'armée française. Ils redoutent tout à la fois un déchaînement de violence de la part du peuple et les décrets des cortès de Cadix promulgués contre les traîtres²³⁰. Mais les réfugiés provisoires qui espéraient un retour rapide deviennent des exilés à long terme. Après avoir d'abord signifié son rejet du libéralisme début mai, Ferdinand VII décrète le jour de sa fête, le 30 mai 1814, la « proscription à vie pour tous les anciens ministres, conseillers et diplomates de Joseph Bonaparte, pour tous ceux qui ont reçu sous son règne des dignités ecclésiastiques, des emplois dans la police, dans l'administration préfectorale ou sous-préfectorale, pour tous les militaires à partir du grade de capitaine. Les subalternes sont autorisés à rester en Espagne mais sont placés en résidence surveillée ». Les biens des exilés sont également saisis²³¹. L'étendue de la proscription provoque vraisemblablement de

²²⁸ *Ibid.* État général des Espagnols réfugiés faisant partie du dépôt de Paris, et appartenant à d'autres dépôts, et auxquels des feuilles de route ont été délivrées dans cette ville pour se rendre dans leur patrie. s.d. (~juillet 1820).

²²⁹ Toujours selon le même mode de recensement, à savoir uniquement les « chefs de famille ». SHD, YJ 120, 1818. État nominatif des réfugiés espagnols qui paraissent avoir des moyens d'existence. Paris, 9 juin 1818.

²³⁰ *Diccionario de Historia de España*, Germán Bleiberg (dir.), Madrid, Revista de Occidente, 1968. art. « Afrancesados », p. 53.

²³¹ Décret du 30 mai 1814, art.1 cité par Jean-Philippe Luis, « Le difficile et discret retour des afrancesados » dans *L'émigration : le retour...*, p. 332-333.

nouveaux départs, 4.000 Espagnols étant directement concernés par cette décision. Le décret du 30 mai 1814 a donc constitué un véritable choc :

Témoins de la grande révolution qui s'est opérée en France, et qui lui a rendu l'auguste famille des Bourbons, nous avons entrevu avec joie l'approche d'un événement semblable qui en faisant cesser les discordances ramènerait la paix en Espagne comme en France. La bonté de Ferdinand, les promesses qu'il daigna faire dans le traité de Valençay, et les marques d'attention paternelle qu'il nous donna en nous recommandant aux préfets des dép[artemen]ts français du Midi, tous signes d'une approbation de ce que les circonstances avaient commandé, étaient loin de nous faire redouter l'arrêt fulminant du 30 de mai²³².

Malgré les démarches du gouvernement français qui ne souhaite pas que la présence de ces réfugiés sur son territoire s'éternise, le gouvernement espagnol traîne des pieds pour amnistier les « afrancesados ». Un projet échoue en 1817. Une cédula royale du 15 février 1818 lève la confiscation des biens des exilés. Mais lorsque l'administration des biens est confiée à des parents ou des proches, la moitié du produit doit être remise au Trésor public. Cela permet au moins au gouvernement français de cesser de verser un certain nombre de secours. Une amnistie est promulguée le 24 avril 1818, mais les retours sont limités, les réfugiés ne sont autorisés à passer que par les postes d'Irún et de La Junquera et les consuls espagnols refusent de donner des passeports à une partie d'entre eux. Bloqués à la frontière, les réfugiés ne peuvent pas toujours retourner dans la ville de dépôt où ils séjournent, certains viennent à Paris pour s'informer directement auprès des autorités françaises²³³. L'établissement du régime constitutionnel en Espagne en 1820 permet le retour de la plupart d'entre eux, après la publication du décret du 23 avril 1820 qui accorde un pardon partiel aux joséphins. Ceux-ci recouvrent leurs biens mais non les emplois occupés avant 1808. Ils ne peuvent être éligibles ni électeurs aux cortès. Ils ne peuvent en outre demeurer que dans le Nord de l'Espagne, dans les provinces basques et à Burgos. Cette contrainte est finalement supprimée par le décret du 26 septembre 1820. Une fois rétabli sur son trône fin 1823, Ferdinand VII annule toutes les décisions prises par les Cortès. Les « afrancesados » rentrés dans leur patrie n'ont plus aucune existence légale. La France obtient assez aisément du gouvernement espagnol et de ses Conseils qu'ils puissent demeurer en Espagne. Ils doivent se présenter devant les autorités pour que celles-ci vérifient leurs activités pendant le « trienio ». Si l'enquête ne montre aucune activité importante pendant cette période, la police

²³² AMAE, CP Espagne, 693 (janvier-août 1814), n°151, Extrait d'un projet d'adresse des Espagnols réfugiés en France à S.M. Louis XVIII, mai 1814. f. 241 v.

²³³ ANF, F⁷ 9757, 1818. Note. Jean Richi/ Jean Bernard/ Maria Maceta/ Antoine Hidalgo/ Emmanuel Redondo/ Antoine Ferrera/ Joseph Martinez. MI au PP. Paris, le 28 août 1818.

leur remet, comme au reste de leurs compatriotes, une carte de sécurité. Au contraire, si l'enquête révèle, par exemple, la participation à une société secrète, à la milice nationale, ou l'achat de biens nationaux, ils peuvent rester sur le territoire espagnol à condition de ne participer à aucune activité publique. Ceux qui vivent encore à l'étranger ne peuvent obtenir de passeport qu'après examen de leur conduite politique entre 1820 et 1823. Ils ne peuvent récupérer les emplois, les honneurs et autres décorations dont ils bénéficiaient en 1808. Ils ne jouissent pas non plus de la totalité de leurs biens dont la situation reste définie par la cédule de février 1818²³⁴. Ils ne connaissent pas trop de difficultés dans la mesure où ils se sont plutôt prononcés contre « l'anarchie et les excès » du « trienio ». Certains réintègrent même les rangs de la haute administration. Le ministre Luis López Ballesteros recourt à la compétence de certains d'entre eux pour défendre la politique espagnole auprès du gouvernement français et rassurer les financiers français²³⁵. Javier de Burgos, ancien « afrancesado », joue un rôle financier essentiel pour le gouvernement espagnol en parvenant à émettre de nouveaux emprunts. Il peut même se permettre de présenter ses opinions politiques et de prôner la nécessité d'une amnistie complète en toute tranquillité : « la Historia presenta el perdon ó el olvido como el balsamo mas eficaz para curar las llagas de las guerras civiles; y aun entre las doctas alegorias de la fabula, las sublimes ficciones del mayor ingenio de la antigüedad representan a Jupiter indicando á Minerva el olvido como el remedio unico de las disenciones q^e la vuelta de Ulises havia ocasionado en Ytaca²³⁶ ». D'autres réfugiés dont il n'est pas possible d'évaluer le nombre ont fait le choix de s'installer définitivement en France²³⁷.

1.1.2. Les libéraux

En dépit des vagues promesses faites à la Régence espagnole en décembre 1813, Ferdinand VII rejette les mesures prises par les juntas patriotiques depuis 1808. Dans la nuit du 10 au 11 mai, des régiments dévoués au roi arrêtent les libéraux, membres des juntas ou des cortès de Cadix. À peine quelques centaines de personnes parviennent à s'échapper. Une

²³⁴ Jean-Philippe Luis, « Le difficile et discret retour des afrancesados » dans *L'émigration : le retour...*, p. 333-334.

²³⁵ *Ibid.*, p. 338.

²³⁶ AMAE, MD Espagne, 213 (1826-1840). Mémoire de M. Burgos sur la situation des affaires en Espagne, 26 janvier 1826, f. 23. Trad. : « L'Histoire présente le pardon ou l'oubli comme le baume le plus efficace pour soigner les plaies des guerres civiles ; et même parmi les doctes allégories de la fable, les sublimes fictions du plus grand génie de l'Antiquité représentent Jupiter qui montre à Minerve l'oubli comme l'unique remède aux dissensions que le retour d'Ulysse avait provoquées à Ithaque ».

²³⁷ En mars 1820, avant même la promulgation de la première amnistie des Cortès (23 avril), il ne resterait en France que 1.273 réfugiés espagnols (sans que l'on sache s'il s'agit seulement des chefs de famille ou même seulement des Espagnols secourus). SHD, YJ 93, Année 1820. Rapport au MG. Paris, mars 1820.

liste établie par les autorités madrilènes recense 80 émigrés « impliqués dans des projets de soulèvement » en France, dont 27 à Paris²³⁸. Leur évaluation est malaisée car l'administration française ne semble pas vraiment les avoir distingués des « afrancesados »²³⁹. Les trois années de régime constitutionnel en Espagne permettent leur retour. Entre 1820 et 1823, bien que les libéraux puissent rentrer en Espagne, quelques-uns continuent de séjourner à Paris, pour faire du prosélytisme ou chercher des moyens financiers. La fin du « trienio liberal » provoque une nouvelle vague d'émigration de près de vingt mille personnes. La plupart des Espagnols trouvent refuge en France, dans la partie belge des Pays-Bas et surtout en Grande-Bretagne. Après la révolution de Juillet, de nombreux Espagnols réfugiés affluent vers la France. Jusqu'à la première amnistie en octobre 1832, la France offre donc l'asile à plusieurs milliers d'Espagnols.

Le terme « liberal » a la même racine que celui de « liberté ». Les libéraux défendent la liberté individuelle, croient au progrès social et sont assez méfiants à l'égard du pouvoir politique. Ils sont également très attachés au constitutionalisme. Les réfugiés libéraux sont d'ailleurs fréquemment appelés « Espagnols constitutionnels ». Ils sont nourris des références classiques des libéraux européens - les empiristes anglais Locke et Hume, l'économiste Adam Smith, les philosophes des « Lumières », Montesquieu ou Rousseau. Mais ils sont également imprégnés de la culture religieuse et politique espagnole, comme celle des jésuites du début du XVII^e siècle, Juan de Mariana et Francisco Suárez. Pour ne pas être redevables uniquement aux penseurs étrangers, leurs références remontent parfois jusqu'à Alphonse X le Sage (XIII^e siècle) ou Isidore de Séville (VI-VII^e siècles). Le passage du terme « liberal » du champ moral (au sens de généreux) au champ politique s'est opéré au Royaume-Uni ou en France. Il est apparu en Espagne pendant la guerre d'Indépendance, lors de la préparation de la constitution par les Cortès à Cadix, par opposition au terme « servil ». Les libéraux se désignent alors comme les défenseurs de la liberté de la Patrie, tandis que les « serviles » combattent pour défendre les principes d'Ancien régime. La constitution des cortès reste la référence du libéralisme espagnol du premier tiers du XIX^e siècle. À partir du « trienio », les libéraux se divisent en deux tendances : modérés d'un côté, exaltés ou radicaux de l'autre. Les modérés sont plutôt partisans de l'ordre. Les exaltés s'expriment au nom du peuple, dont

²³⁸ Jean-René Aymes, « Españoles en Francia (1789-1823) : contactos ideológicos a través de la deportación », dans *Trienio, Ilustración y liberalismo*, n°10, 1987, p. 12.

²³⁹ Les chiffres donnés par le député Clément en octobre 1814, après enquête d'une commission nommée à cet effet, sont présentés de façon globale : « Les réfugiés militaires sont au nombre de trois mille. Les réfugiés civils, au nombre de 6000. Ils paraissent s'être élevés, pendant un tems, jusqu'à 12000 ; mais un certain nombre a réussi à rentrer dans la péninsule. La plus grande partie suivit, en juillet 1813, l'armée française, lorsqu'elle évacua l'Espagne. Des événemens ultérieurs ont amené parmi nous les autres ; tous ont cédé à la crainte des réactions politiques ». (Clément, *op. cit.*, p. 3).

ils défendent la souveraineté. Ils s'identifient à Riego, symbole d'héroïsme et de sacrifice personnel²⁴⁰. L'expérience de l'exil influence l'évolution de leur pensée. Aux références espagnoles (la constitution de Cadix surtout), ils y ajoutent le fruit de leurs lectures ou de leurs observations en Grande-Bretagne ou en France. De retour en Espagne, les libéraux défendent par exemple certains principes comme le bicaméralisme, le droit de veto et de dissolution exercé par le monarque.

Les informations sur les premiers émigrés libéraux sont peu nombreuses. Ils sont probablement recrutés dans les mêmes classes sociales que les « afrancesados », les classes moyennes supérieures et les militaires. Ils sont réfugiés en France et au Royaume-Uni.

Les libéraux de la seconde vague présentent quelques traits spécifiques. Pendant le « trienio liberal », une grande partie de la population espagnole est engagée dans ce camp. Les prisonniers de guerre et les officiers capitulés dirigés vers la France en 1823 deviennent pour la plupart des réfugiés. Ils seraient 12.400 en France jusqu'au début de 1824, dont 1.500 officiers²⁴¹. Une série de capitulations est signée, selon des clauses variables d'une place à l'autre, entre les troupes françaises et les troupes constitutionnelles espagnoles. La première est signée à Grenade entre les généraux Gabriel Molitor et Francisco Ballesteros le 4 août 1823. Aucune allusion n'est faite à un éventuel départ en France des prisonniers de guerre. À La Corogne, le général Pedro Méndez de Vigo, mis en difficulté, accepte de signer la reddition le 17 août 1823 : ceux qui le souhaitent sont considérés comme prisonniers de guerre, et emmenés en France. Les actes de capitulation suivants reprennent ce principe. Le 11 septembre à Santoña, lors de la signature entre le colonel Domingo Iglesias et le maréchal de camp Christian-Henri Schaeffer, un nouvel élément est ajouté : les prisonniers de guerre conservent la propriété de leurs biens. La garnison de Pampelune, après sa capitulation le 17 septembre, est directement conduite en France. Les capitulations de Saint Sébastien (27 septembre), d'Urgel (20 octobre) et de l'armée de Catalogne (1^{er} novembre), outre la protection assurée aux prisonniers lors du transport des troupes vers la France, autorisent les familles des prisonniers à passer en France. Enfin, la capitulation de Carthagène, le 3 novembre, accorde une solde aux prisonniers de guerre proportionnel à leur grade²⁴². Ces différents accords créent de grandes disparités de statuts. Lorsque les dépôts sont dissous en France en avril 1824, les prisonniers de guerre ont la possibilité de rentrer chez eux s'ils sont

²⁴⁰ *Diccionario político y social del siglo XIX español...*, art. « Liberalismo », p. 413-420; « Moderado », p. 448-450 et « Exaltado », p. 303-304.

²⁴¹ Rafael Sánchez Mantero, *Liberales en el exilio, la emigración política en Francia en la crisis del Antiguo Régimen*, Madrid, Rialp, 1975, p. 16-17.

²⁴² *Ibid.*, p. 22-24.

compris dans l'amnistie du 1^{er} mai 1824. Quant à ceux qui ne peuvent ou ne veulent retourner en Espagne, ils deviennent de fait réfugiés et sont autorisés à rester en France à condition d'avoir des ressources suffisantes. En outre, jusqu'à la fin du règne de Ferdinand VII, des Espagnols désertent l'armée royale et viennent rejoindre les émigrés libéraux.

De nombreux réfugiés civils arrivent également en France parmi ceux qui ont exercé des charges publiques pendant, qui ont participé à la milice nationale, ou qui souhaitent fuir le désordre et le climat de répression. On a longtemps estimé que ces réfugiés appartenaient aux classes moyennes supérieures de la société : les professions libérales, intellectuelles et la bourgeoisie. Dans ses *Recuerdos de un anciano*, Antonio Alcalá Galiano décrit l'émigration espagnole au Royaume-Uni comme essentiellement composée de militaires, d'avocats, de fonctionnaires ou d'écrivains, c'est-à-dire, les classes moyennes urbaines. Celles-ci apparaissent comme la clientèle principale du parti libéral, comme l'explique de façon péjorative l'auteur anonyme de *l'Explication sur la situation de l'Espagne* : « Il existe bien dans quelques grandes villes et dans quelques ports une portion de population bâtarde qui s'est frottée par le commerce aux étrangers ; c'est cette portion qui est le noyau de la fraction dite libérale, fraction ignorante, mal instruite de ce qui se passe au-dehors, mêlant à ses idées de nouveautés ses anciens préjugés²⁴³ ». Cette représentation reflète partiellement la réalité. L'émigration libérale est beaucoup plus populaire qu'il n'y paraît. Y figurent, en ordre décroissant, des militaires, des artisans, des laboureurs, des négociants et des commerçants. Les professions libérales ne concernent que 7% des réfugiés. Parmi les réfugiés arrivés comme militaires en 1823 ou 1824, beaucoup ont exercé une autre profession avant leur enrôlement. Les deux tiers sont laboureurs (42%) ou artisans (23%). Ces réfugiés d'extraction populaire sont arrivés en France comme prisonniers de guerre et y sont demeurés plusieurs années après avoir trouvé un emploi²⁴⁴. Les réfugiés libéraux présents en France viennent surtout des provinces frontalières. Il y a aussi une petite minorité italienne, notamment des révolutionnaires napolitains de 1820 qui, lors de la répression de leur mouvement en mars 1821, ont rejoint les rangs constitutionnels espagnols. Parmi les prisonniers de guerre qui demandent à rester en France en mai 1824, plus de la moitié sont Italiens (79 sur 149)²⁴⁵.

²⁴³ ANF, C 2763, *Explication de la situation de l'Espagne, à l'époque du 23 octobre 1834...*, p. 6.

²⁴⁴ Juan Francisco Fuentes, Antonio Rojas Friend, Dolores Rubio, « Aproximación sociológica al exilio liberal español en la Década Ominosa (1823-1833) », dans *Spagna Contemporanea*, n°13, 1998, p. 12-16.

²⁴⁵ ANF, F⁷ 11991, 40 e Seine. Espagnols, prisonniers de guerre. Dissolution des dépôts de prisonniers de guerre. MG au MI : état nominatif des prisonniers de guerre qui ont demandé à rester en France. Paris, le 22 mai 1824.

En 1823, sur les 20.000 émigrés libéraux en France, il y a plus de 12.000 prisonniers de guerre. Les civils s'expatrient également au Portugal ou à Gibraltar, de façon transitoire, où ils ont été jusqu'à 1.200²⁴⁶. Ils gagnent ensuite l'Amérique latine, la partie belge des Pays-Bas, et surtout le Royaume-Uni. En 1824, de nombreux prisonniers de guerre qui n'ont pas les moyens financiers de rester en France préfèrent gagner le royaume britannique où ils peuvent être secourus. Entre 1824 et 1830, le Royaume-Uni est ainsi le principal pays d'asile des Espagnols. Il y aurait eu plus de 1.000 familles à Londres et près de 400 à Jersey²⁴⁷. En France, la plupart des réfugiés espagnols vivent dans le Sud où ils sont restés à proximité immédiate des dépôts de prisonniers. Le chiffre de 634 familles en France en 1824 est probablement très au-dessous de la réalité²⁴⁸. En comparaison, la présence de 196 Espagnols à Paris au mois de janvier 1824 paraît importante. Cela signifierait que plus de 30% des réfugiés libéraux en France vivent à Paris dans les années 1820. Cette répartition géographique change considérablement après 1830. L'essentiel de la population espagnole londonienne rejoint Paris après la révolution de Juillet. Malheureusement les chiffres disponibles datent de l'expulsion des réfugiés de Paris, décidée début octobre 1831. Pendant toute la durée de l'exil libéral, les chiffres recensés sont les suivants.

Nombre de réfugiés espagnols à Paris :

22 janvier 1824	196 ²⁴⁹
1 ^{er} octobre 1831	168 ²⁵⁰
Juin 1832	99 ²⁵¹
25 janvier 1834	38 ²⁵²

Ils sont le reflet de deux diminutions, la baisse du nombre d'étrangers à Paris due aux mesures d'expulsion en 1831 et 1832 et la réduction du nombre total de réfugiés espagnols en France après les amnisties de 1832 et 1833.

Nombre d'Espagnols secourus en France²⁵³ :

²⁴⁶ Carola Reig Salvá, *op. cit.*, p. 89-90.

²⁴⁷ Vicente Llórens Castillo, *op. cit.*, p. 21.

²⁴⁸ Rafael Sánchez Mantero, *op. cit.*, p. 83.

²⁴⁹ ANF, F⁷ 11994, Seine: Espagnols en surveillance. PP au MI : état nominatif des Espagnols résidant à Paris. Paris, le 22 janvier 1824.

²⁵⁰ ANF, F⁷ 12102, 1674 e.r. renvoi des réfugiés de Paris, état des étrangers réfugiés à Paris. Paris, le 1^{er} octobre 1831.

²⁵¹ *Ibid.* MI au PP. Paris, juin 1832.

²⁵² AMAE, MD France, 724, n°62, situation des réfugiés étrangers au 25 janvier 1834.

Fin 1832	2.805
1 ^{er} avril 1833	764
31 décembre 1833	288
25 janvier 1834	284

Si certaines dates ponctuent en général le départ et le retour des réfugiés, il existe aussi une émigration plus diffuse. Certaines personnes choisissent parfois de quitter leur pays parce qu'elles n'acceptent plus le manque de liberté ou ne parviennent pas à trouver d'activité. La deuxième émigration libérale commence à partir de 1823 lorsque les Français font des prisonniers de guerre et qu'en dépit de ses promesses, Ferdinand VII refuse d'accorder un pardon général sur les activités politiques des trois années écoulées. Quelques libéraux ont toutefois quitté l'Espagne avant l'intervention des Français car ils n'acceptaient pas l'évolution jugée radicale du régime, à l'image du comte de Toreno, « l'un des auteurs de la révolution de mars 1820 et le plus influent des députés de la première législature. Après avoir joui d'une grande considération dans son parti, il la perdit pour s'être opposé à la marche trop ouvertement révolutionnaire qu'il voulut suivre, et quitta l'Espagne dès l'année 1822²⁵⁴ ». Une fois Ferdinand VII rétabli, une sorte de liste noire est dressée, où figurent les noms de ceux qui ont participé aux Cortès et à la Régence de Séville, les ministres, les officiers des milices volontaires de Madrid et de Séville. Leurs biens sont confisqués. Les députés qui ont voté la destitution du roi comparaissent devant les tribunaux, les généraux et les officiers qui ont pris part au transfert de Ferdinand VII à Cadix sont susceptibles de passer en Conseil de Guerre. Le décret du 30 juin 1824 interdit à ceux qui n'ont pas de passeport de se déplacer. Ceux qui ont été employés par le gouvernement révolutionnaire doivent se présenter aux autorités et peuvent être arrêtés²⁵⁵. À l'instigation du gouvernement français, une amnistie est néanmoins octroyée aux réfugiés libéraux espagnols le 1^{er} mai 1824. Le décret a été préparé par le secrétaire d'État, le comte d'Ofalia, qui a réussi à vaincre l'opposition du ministre de la Justice, Francisco Tadeo Calomarde. Cette opposition et les réticences de Ferdinand VII peuvent expliquer le retard dans la publication du décret (seulement le 20 mai) et les multiples exceptions. Si la majorité des soldats voire des sous-officiers peuvent rentrer en Espagne, ces exceptions excluent cependant tous ceux qui se sont distingués pendant le

²⁵³ Id. n°61, note sur les dépenses occasionnées par les réfugiés et n°62, situation des réfugiés étrangers au 25 janvier 1834.

²⁵⁴ ANF, F⁷ 11981, liste nominative des principaux révolutionnaires Espagnols qui ont fait l'objet de correspondance. 5 mars (1824). Notice biographique du comte de Toreno. s.d.

²⁵⁵ Rafael Sánchez Mantero, *op. cit.*, p. 30-31.

Trienio. En outre, pour ceux qui sont amnistiés, il n'existe aucune garantie quant à leur sécurité en Espagne. Selon l'article 5, les réfugiés suspects de constitutionalisme continuent en effet à faire l'objet de surveillance de la part de la police et s'ils sont convaincus de libéralisme, ils sont sévèrement punis comme récidivistes²⁵⁶. Les réfugiés ont eu plusieurs fois l'espoir de rentrer dans leur pays à la fin des années 1820. Le régime paraît en effet faire preuve de davantage de tolérance. Quelques « afrancesados » participent désormais aux affaires publiques. La montée d'une opposition ultraroyaliste aurait pu être une occasion de chercher un soutien du côté libéral. En outre, la France fait pression pendant l'occupation de l'Espagne pour qu'un pardon soit accordé aux réfugiés. Mais aucune nouvelle amnistie n'est accordée. Après juillet 1830, beaucoup d'Espagnols quittent Londres pour la France. Certains tentent des attaques armées dans les Pyrénées pendant l'automne 1830 qui se soldent par un lourd échec et renforcent les prévenances du monarque espagnol à l'égard des réfugiés libéraux. Le 15 octobre 1832, la reine Marie-Christine signe un décret d'amnistie à San Ildefonso. Il s'agit, alors que Ferdinand VII est mourant, d'assurer la sécurité de la succession de sa fille contre Don Carlos en bénéficiant du soutien des libéraux. La décision n'est toutefois pas très bien reçue car les exceptions sont encore nombreuses. Certains émigrés refusent le principe de l'amnistie c'est-à-dire d'un pardon, puisqu'ils n'ont, selon eux, pas commis de faute. En outre, ils ne souhaitent pas être les obligés d'un régime de nature absolutiste, éloigné de leurs idéaux. Cette amnistie comprend tous ceux qui ont été poursuivis comme coupables de trahison depuis 1823. Les députés qui ont voté à Séville la destitution du roi, ceux qui ont mené quelque action armée contre le souverain²⁵⁷, ainsi qu'une partie des officiers capitulés en sont exclus²⁵⁸. Ceux qui souhaitent bénéficier de la mesure disposent d'un temps limité pour faire valoir leurs droits. Le 23 octobre 1833, coïncidant avec la cérémonie d'intronisation d'Isabelle II, un nouveau décret d'amnistie est promulgué. 31

²⁵⁶ Octavio Ruiz Manjón-Cabeza, « La amnistía de 1833 y los liberales emigrados », dans *Cuadernos de Investigación Histórica*, n°1, 1977, p. 137-138.

²⁵⁷ C'est-à-dire ceux qui ont participé aux différentes expéditions en 1830-1831, comme l'expédition de Vera. Voir Nicolás Santiago y Rotalde, *Lettre à sa majesté la reine Régente et observations patriotiques sur l'amnistie accordée aux Espagnols*, Paris, A. Mie, 1832, p.18-21. Traduction de l'ordre transmis par don Joseph de Cafranga au gouverneur du conseil de Castille, et publié dans la *Gazette de Madrid* du 1^{er} novembre 1832. « 1° Tous les émigrés et exilés pour motifs politiques sont libres de rentrer dans leurs foyers, pour y recouvrir leurs biens, et y reprendre l'exercice de leur profession ou de leur industrie, la jouissance de leurs titres et honneurs, sous la protection assurée des lois. (...) 4° Il sera sursis dès cet instant à tous les procès de trahison encore pendans, et les accusés seront mis en liberté ; 7° Cette amnistie couvre d'un oubli éternel tous les crimes de trahison (mais non d'autres), quelle qu'ait été leur dénomination. 8° Sont exceptés de cette royale détermination ceux qui ont voté la déchéance du roi à Séville, et ceux qui ont commandé des forces armées contre sa souveraineté, conformément à la teneur du même décret.... ».

²⁵⁸ AMAE, MD France, vol. 724, n°59, fol. 339.

personnes y nommément désignées comme pardonnées²⁵⁹, mais l'ambiguïté demeure puisque malgré les noms cités, on n'exclut pas les autres députés qui se trouvent dans une situation « comparable ». Ceux qui ne sont pas nommés peuvent cependant penser qu'ils ne sont pas les bienvenus. Comment juger si un individu se trouve dans une « situation comparable » ? Certains amnistiés nommément désignés ne rentrent pas, car ils craignent des réactions de leurs ennemis une fois en Espagne. La régente Marie-Christine et son chef du gouvernement, Francisco Cea Bermúdez, rédacteur principal du décret ne parviennent pas encore à obtenir le ralliement massif des libéraux. Une ampliation est promulguée en février 1834 pour accorder nominalement le pardon aux députés non inclus dans le texte d'octobre 1833. Seuls restent exclus de ces amnisties ceux qui, par des mouvements armés, avaient tenté de rétablir un régime constitutionnel en Espagne au début des années 1830. Le 25 décembre 1834, la régente Marie-Christine après avoir publié, en avril précédent, un statut royal établissant un régime constitutionnel en Espagne, promulgue enfin une amnistie qui permet le retour des émigrés encore exclus²⁶⁰.

2.1.3. Les absolutistes

Sous cette catégorie sont regroupées différentes vagues de réfugiés : les réfugiés absolutistes du « trienio liberal », les réfugiés catalans « agraviados » en 1828 et les réfugiés carlistes à partir de 1833. Le terme absolutiste n'est pas encore très courant pendant la guerre d'Indépendance, même si au XVIII^e siècle, « absolu » est devenu synonyme de despotique. On préfère employer « servil » et son substantif « servilismo » pour désigner les partisans de la monarchie absolue. Ces derniers se qualifient plutôt de « royalistes » (realistas). Un décret du gouvernement de Ferdinand VII de janvier 1816 ordonne que les termes « liberales » et de « serviles » disparaissent de l'usage commun. Le courant absolutiste existe déjà, comme en témoigne le « manifeste des Perses ». Pendant le « trienio », on préfère utiliser « servil » ou « factieux » pour évoquer les opposants absolutistes. Mais le terme « absolutiste » commence à prendre racine, puisqu'en 1822 une liste des « absolutistes » impliqués dans une tentative de coup d'État est publiée. Le mot cohabite également avec le substantif « despotisme ».

²⁵⁹ Les députés amnistiés sont : D. Agustín Argüelles, D. Alvaro Gómez Becerra, D. Ángel de Saavedra, D. Antonio Pérez de Meca, D. Antonio Velasco, D. Cayetano Valdés, D. Diego González Alonso, D. Dionisio Valdés, D. Domingo Ruiz de la Bega, D. Felipe Bauzá, D. Gregorio Sáenz de Villavieja, D. José Moure, D. José Muro, D. Juan Oliver, D. Manuel Herrera Bustamante, D. Manuel Llorente; D. Manuel Sierra, D. Mariano Lagasca, D. Mateo Ayllón, D. Mateo Seoane, D. Martín Serrano, D. Miguel de Alava, D. Pablo Montesinos, D. Pedro Alvarez Gutiérrez, D. Pedro Bartolomé, D. Pedro Juan de Zulueta, D. Pedro Surrá, D. Ramón Adam, D. Pedro Gil de la Cuadra, D. Rodrigo Valdés Busto, D. Vicente Salvá. (ANF, F⁷ 12108, Seine/ amnistie. 607 e.r., liste des amnistiés par décret du 28 octobre 1833).

²⁶⁰ Clara Eugenia Lida, *Anarquismo y revolución en la España del XIX*. Madrid, Siglo XXI, 1972, p. 23 et 275.

Dans les années 1830, « servil » devient obsolète. En raison de l'évolution du régime espagnol, il est progressivement remplacé par : « factieux », « apostolique », « despotique » et surtout « carliste » et « absolutiste ». Ce dernier terme est si courant qu'il fait son apparition dans le *Dictionnaire royal de l'Académie espagnole* en 1843. « Absolutiste » y est défini comme un système ou une pratique de la monarchie absolue et, par extension de n'importe quel gouvernement absolu, et comme un partisan du gouvernement absolu²⁶¹. Le choix de ce terme permet en tout cas d'évoquer trois vagues de migration dont les principes politiques sont assez proches.

2.1.3.1. Les absolutistes du « trienio liberal »

Ces Espagnols réfugiés ne sont pas souvent désignés selon leurs principes politiques par les autorités françaises. Ils sont appelés « Espagnols réfugiés », « Espagnols réfugiés en France par suite des événements politiques de leur patrie » ou « Espagnols royalistes ». À l'origine, ils se réfugient en France pour fuir les persécutions des révolutionnaires. Ils défendent les principes d'Ancien régime et sont violemment opposés à la révolution. Celle-ci introduit en effet une rupture violente dans l'État et la société, établis selon un ordre divin et sanctionnés par des pratiques multiséculaires. Les violentes manifestations anticléricales comme le saccage du monastère de Poblet en 1822 ou encore d'une chartreuse près de Séville semblent alors confirmer leur opinion. Tous ne défendent pas pour autant les mêmes idées. Le gouvernement français, peu avant l'intervention, craint d'ailleurs « la division qui semble germer dans les rangs des royalistes espagnols réfugiés en France²⁶² ». Il s'agit avant tout de rétablir Ferdinand VII dans ses pleins pouvoirs et de rompre avec la pratique constitutionnelle. Mais certains souhaitent aussi que cet épisode donne lieu à une véritable restauration de l'Ancien régime, avec par exemple le rétablissement des cortès du XVIII^e siècle que Ferdinand VII n'a jamais accepté.

Les Espagnols réfugiés sur le territoire français sont composés de deux grandes catégories. Il y a d'abord les réfugiés, au sens propre, accompagnés de leur famille qui rencontrent « asile et protection » en France. Ils sont établis dans le sud de la France ou bien dans de grandes villes, comme à Paris. Il y a aussi, ce sont parfois les mêmes, les combattants de l'armée de la foi qui préparent des expéditions à partir de leurs bases du Sud-Ouest. Beaucoup laissent femmes et enfants à Paris, avant de rejoindre les volontaires dans les

²⁶¹ *Diccionario político y social del siglo XIX español...*, art. « Absolutismo », p. 63-65.

²⁶² ANF, F⁷ 6643, Police générale/ Affaires d'Espagne. An V-1830. 41, affaires d'Espagne (réfugiés). 1820-1824. MG au MI. Paris, le 8 février 1823.

Pyrénées. La sociologie est assez marquée : il y aurait essentiellement des ecclésiastiques (42%²⁶³) et des militaires (11,5%), la plupart d'origine noble. Les combattants royalistes recrutent aussi dans les classes populaires (10%) surtout rurales²⁶⁴. Plus de 6.500 volontaires, essentiellement concentrés dans les départements de la Haute-Garonne et des Pyrénées-Orientales, auraient participé à ces actions en mars 1823²⁶⁵. Ces deux départements couvrent en effet 60% des dépenses de secours aux Espagnols en 1822-1823²⁶⁶. La Seine, malgré son éloignement, occupe une place non négligeable avec 6% des dépenses. Cette place tend d'ailleurs à croître au cours du temps²⁶⁷. Un état nominatif mentionne 31 familles à Paris fin 1822²⁶⁸. Il y aurait donc eu en France 7.000 ou 8.000 réfugiés royalistes tout au plus²⁶⁹.

L'émigration absolutiste commence probablement à partir de mars 1820, lorsque Ferdinand VII reconnaît la constitution de Cadix. Un rapport du ministère français de la Guerre rappelle en février 1823 que « la très grande majorité des Espagnols qui depuis trois ans, sont venus chercher un azile en France, est composée de royalistes qui ont fui la persécution et méritent secours et protection²⁷⁰ ». La plupart des réfugiés arrivent probablement vers 1822 et sont accueillis avec bienveillance mais sans enthousiasme par des autorités françaises car « ce n'est point la fortune et leur industrie qu'ils apportent en France. Ils viennent y sauver leur vie. Ils y arrivent souvent sans ressources, et si on ne peut leur refuser un asile, dans aucun cas ils n'ont été invités et encouragés à le chercher²⁷¹ ». L'échec du 7 juillet et l'arrivée au pouvoir des libéraux exaltés donne vraisemblablement un coup d'accélérateur à ce mouvement d'expatriation. C'est d'ailleurs en octobre 1822, juste avant le congrès de Vérone, que les autorités françaises décident d'accorder des secours aux réfugiés espagnols. Les combattants royalistes sont intégrés dans les corps français en avril 1823. Ces

²⁶³ Le nombre semble toutefois un peu élevé.

²⁶⁴ D'après ANF, F⁷ 9757, 1821, fichier sur des Espagnols réfugiés, s.d.

²⁶⁵ Jean René Aymes, *op. cit.*, p.15.

²⁶⁶ ANF, F¹⁵ 3077, Secours aux Espagnols réfugiés en France, ordonnances, rapports et correspondance y relatifs. État de situation des crédits accordés au ministre pour secours aux réfugiés espagnols à la date du 10 août 1823. Avec le Tarn et l'Ariège, ces quatre départements couvrent 80% des dépenses

²⁶⁷ *Ibid.*

²⁶⁸ ANF, F¹⁵ 3218, réfugiés espagnols : Seine. État nominatif des réfugiés espagnols qui ont reçu des secours à la caisse de la préfecture de police à dater du 16 octobre 1822 jusqu'au 31 décembre de la même année.

²⁶⁹ Le calcul est établi sur un rapport de proportionnalité entre la quantité des dépenses par départements et le chiffre connu des combattants dans le Sud-Ouest. Le résultat donne donc seulement un ordre de grandeur.

²⁷⁰ ANF, F⁷ 6643, Police générale/ Affaires d'Espagne. An V-1830. 41, affaires d'Espagne (réfugiés). 1820-1824. MG au MI. Paris, le 8 février 1823.

²⁷¹ AGMAEC, H 2863. MAE à Amb. Espagne. Paris, le 23 mai 1822. Voir annexe XIV.

réfugiés sont secourus jusqu'en décembre 1823²⁷². Quelques-uns sont encore en France début 1824.

2.1.3.2. Les « agraviados »

Plusieurs noms désignent ces réfugiés catalans qui se révoltent contre le gouvernement espagnol au printemps 1827. Les réfugiés agraviados ont combattu pour la religion et « contre les fanatiques, les politiciens, et les *carbonari* », contre les machinations qui préparent la ruine du pays. Ils veulent « refouler et exterminer tous les maçons, *carbonari*, *comuneros* et autres sectes inventées par les *machiavéliens*²⁷³ ». Désignés comme « apostoliques », ils s'appellent également « agraviados » (offensés) en Espagne ou « miquelets » en France, deux termes qui ont la spécificité de renvoyer à des réalités historiques plus anciennes. Le mot « agraviados » est le nom pris au début du XVIII^e siècle par les nobles opposés à la dynastie des Bourbons. Il sert ensuite à désigner les mécontents politiques. La guerre des « agraviados » est parfois appelée guerre des malcontents. Les miquelets sont le nom porté, sous le règne de Louis XIV par les membres d'une des compagnies de montagnards du Roussillon créée en 1689, les fusiliers de montagne. Des bataillons de miquelets français sont à nouveau créés en 1743, 1792 et 1808. Mais le terme désigne aussi les guérilleros catalans de l'Espagne qui agissent en francs-tireurs. Leur nom vient d'un des chefs de bande, Miquelot de Prats. Ces deux définitions, quoique fort différentes, ont néanmoins une connotation spécifiquement catalane. La guerre des « agraviados » semble donc mêler deux types d'opposition au pouvoir central, « régionaliste » et idéologique.

Leur nombre est difficile à évaluer. La plupart des émigrés ne franchissent la frontière que quelques mois, pour échapper à la féroce répression menée par le comte d'Espagne. De plus, ils appartiennent presque tous aux « classes inférieures de la Société » et se mêlent à la population locale : « près la frontière des Pyrénées où la similitude du langage et des habitudes, leur offroient des ressources²⁷⁴ ». Les réclamations du gouvernement espagnol incitent cependant les autorités françaises à éloigner les réfugiés catalans vers l'intérieur. En 1828, ils se trouvent presque tous dans les départements du Tarn, du Tarn-et-Garonne et du

²⁷² ANF, F¹⁵ 3077, Secours aux Espagnols réfugiés en France, ordonnances, rapports et correspondance y relatifs. Répertoire, général et analytique de toutes les dispositions et mesures relatives aux secours accordés aux réfugiés espagnols. (1^{er} octobre 1822-18 décembre 1824).

²⁷³ Joseph Pérez, *op. cit.*, p. 530.

²⁷⁴ ANF, F⁷ 12019^B, 566 e, Espagnols constitutionnels réfugiés. Note du MI. Paris, le 15 décembre 1829.

Lot²⁷⁵. Quant aux chefs, ils ont été envoyés plus au nord. Dès 1827, le ministère de l'Intérieur a prescrit au préfet des Pyrénées-Orientales de « diriger immédiatement sur Paris, d'où ils seront envoyés en Belgique, tous les chefs de l'insurrection de Catalogne, qui seraient actuellement réfugiés dans son département, ou qui s'y réfugieraient par la suite²⁷⁶ ». Cet exil demeure en fait très limité dans le temps. Dès 1828, il ne reste qu'une centaine de Catalans en France car « la plupart des catalans que l'armée royale avait jetés au-delà de la limite du territoire espagnol étant retournés peu de temps après dans leur patrie par d'autres routes²⁷⁷ ». En outre, un certain nombre d'entre eux ont probablement trouvé refuge en Andorre, territoire neutre de langue catalane²⁷⁸. Le décret d'amnistie de Ferdinand VII, en mai 1828, est très sévère à l'encontre de ces réfugiés qui « n'ont aucun moyen de profiter de ce pardon, dont les conditions paraissent d'ailleurs, tellement difficiles à atteindre que fort peu d'individus peuvent y participer²⁷⁹ ». Mais il paraît ne concerner que peu de personnes.

2.1.3.3. Les carlistes

Le carlisme s'inscrit dans la même tendance d'opposition au libéralisme et à la révolution que le royalisme du « trienio liberal » ou le mouvement des « agraviados ». Malgré la spécificité du conflit successoral, la continuité était évidente aux yeux des contemporains. Les termes de « carliste » et « carlisme » apparaissent après le rétablissement de Ferdinand VII, lorsque la sensibilité contre-révolutionnaire s'identifie à la figure de Carlos María Isidro de Borbón, frère de Ferdinand VII et prétendant au trône. À l'origine, on utilise plutôt les mots « carlín » et « carlino ». La forme en-iste et -isme donne un ton idéologique, peut-être sous l'influence française. En effet, après la révolution de Juillet, quand Louis-Philippe d'Orléans, issu d'une branche cadette des Bourbon, accède au pouvoir comme « roi des Français », les partisans de la dynastie « légitime » sont appelés légitimistes ou carlistes en référence à Charles X, renversé en 1830. En Espagne, l'adjectif « carliste » et son substantif proviennent du nom du prétendant, désigné par le titre de Charles V par ses partisans après la mort de Ferdinand VII. Les carlistes luttent en son nom et en celui des principes fondés sur la triade Dieu, la Patrie et le Roi. L'idéologie assez floue parvient à canaliser différents courants d'opposition. Des paysans, artisans, ecclésiastiques, étudiants,

²⁷⁵ ANF, F⁷ 12009, 23 février 1828. Communications du Duc de San Carlos, relativement aux réfugiés espagnols. MI au MAE. Paris, le 5 février 1828.

²⁷⁶ ANF, F⁷ 12008, 23 octobre 1827. Affaires d'Espagne. Catalogne. Réfugiés agraviados. Instructions. MI au MAE. Paris, le 4 novembre 1827. (Extrait).

²⁷⁷ ANF, F⁷ 12009, 23 février 1828. Communications du Duc de San Carlos, relativement aux réfugiés espagnols. MI au MAE. Paris, le 5 février 1828.

²⁷⁸ *Ibid.*

²⁷⁹ ANF, F⁷ 12068, 2556 e, amnistie rendue à Pampelune le 25 mai 1828. Note du MI. Paris, le 19 juin 1828.

commerçants ou propriétaires du nord de la Péninsule s'y identifient parce qu'ils sont hostiles à l'évolution sociale et économique que connaissent ces régions²⁸⁰. La Catalogne connaît par exemple une forte industrialisation dans le secteur textile converti aux principes capitalistes²⁸¹.

Les carlistes viennent d'abord en France pour s'abriter des violences de la guerre civile. Les revers militaires des uns et des autres provoquent le départ d'Espagne des carlistes défaits ou des déserteurs de l'armée royale. Le député Vatout résume la situation en 1837 : « c'est le flux et reflux de la guerre civile qui les jette sur nos frontières : soldats de la Reine, ils reçoivent une feuille de route pour rentrer en Espagne ; insurgés ou émigrés, on les fait interner, car les repousser sur le sol espagnol serait les exposer aux plus grands dangers²⁸² ». L'asile français sert aussi de base arrière aux opérations carlistes concentrées dans le nord de l'Espagne. Aussi, dans le cadre du traité de la Quadruple alliance, la France est-elle chargée de surveiller de près la frontière des Pyrénées où la contrebande d'armes et de fournitures militaires est active et l'insécurité endémique. Bayonne semble être la capitale française de l'insurrection carliste en Navarre et au Pays basque, tandis que Toulouse semble plutôt coordonner les actions des chefs de bandes catalans²⁸³. En 1839, Don Carlos renie 21 carlistes de haut rang, de tendance « marotiste ». Les carlistes qui refusent la paix continuent le combat en Catalogne jusqu'à leur défaite à Morella en mai 1840. Plus de 40.000 s'exilent alors en France.

Don Carlos, réfugié en France avec sa famille à partir de septembre 1839, est assigné à résidence à Bourges par le gouvernement français. Le 18 mai 1845, il abdique en faveur de son fils, le comte de Montemolín, Carlos Luis de Bourbon Bragance, appelé Charles VI par ses partisans. Il espère ainsi favoriser le mariage de son fils avec sa cousine la reine d'Espagne, Isabelle II. Celui-ci apparaît moins religieux et plus libéral que son père, et se déclare dans son premier manifeste à Bourges le 23 mai, disposé à « utiliser les bonnes

²⁸⁰ *Diccionario político y social del siglo XIX español...*, art. « carlismo », p. 119-122.

²⁸¹ Le décret royal du 20 janvier 1834 libéralise ainsi l'économie espagnole. Les privilèges des corporations artisanales chargées de réguler la production disparaissent. Il leur est désormais interdit de monopoliser le marché du travail. Les corporations sont dès lors réduites à des réunions d'hommes animés par l'intérêt commun de stimuler le progrès industriel. (*Diccionario político y social del siglo XIX español...*, art. « capitalismo », p. 116).

²⁸² ANF, BB¹⁷ A 99. Dossier 18 : réfugiés. Prorogation des lois du 21 avril 1832 et 1^{er} mai 1834. N°242. Chambre des députés. Session 1837. *Rapport fait au nom de la Commission chargée d'examiner le Projet de loi relatif au Crédit supplémentaire de 300.000 fr. pour Secours aux étrangers réfugiés*. Par M. Vatout. Député de la Côte-d'Or. Séance du 27 mai 1837, p. 2-3.

²⁸³ Véronique Clarenc, « Toulouse, capitale du carlisme catalan (1830-1840) », dans les *Annales du Midi*, t. 105, n°202, p. 246.

choses » laissées par les aînés « sans contrarier l'esprit de l'époque²⁸⁴ ». Après l'échec du projet de mariage avec Isabelle II, dont la perspective était de toute façon rejetée par une partie de l'opinion carliste, il s'enfuit de Bourges en septembre 1845. Plusieurs centaines d'émigrés carlistes s'évadent à leur tour et se portent volontaires pour participer à cette deuxième guerre carliste, dite guerre des « matiners » en faveur de la « Légitimité », surtout concentrée en Catalogne. Le prétendant fait jouer la carte locale et la région devient le lieu d'une alliance entre « matiners » et républicains en lutte contre la monarchie libérale.

La sociologie de l'émigration carliste correspond évidemment à la nature du recrutement du mouvement, évoquée à plusieurs reprises : une forte prégnance des milieux populaires, surtout ruraux et du petit clergé. À ces Espagnols issus essentiellement des provinces du nord de l'Espagne, il faut ajouter un certain nombre d'étrangers. Les Portugais sont surtout des déserteurs de l'armée portugaise passés au service de Don Carlos²⁸⁵. Les Français sont en majorité vendéens. Certains ont d'abord lutté au Portugal entre 1832 et 1834, aux côtés des miguélistes. D'autres arrivent directement de France. En août 1834, ils sont 200 à s'enrôler dans les troupes carlistes²⁸⁶. La présence catalane augmente dans les années 1840.

Les carlistes se réfugient essentiellement en France, même si certains, surtout des ecclésiastiques, se rendent aussi en Italie (à Rome ou dans les États sardes)²⁸⁷. Quelques chefs font le choix de Londres. Ceux qui n'envisagent pas de rentrer en Espagne partent s'établir en Amérique latine, notamment en Argentine, parfois après un séjour en France²⁸⁸. Quant à ceux réfugiés en France, ils résident de façon inégale sur presque tout le territoire, mais sont essentiellement concentrés dans la moitié sud du royaume. En dépit des interdictions et de la loi de juillet 1839²⁸⁹, ce sont précisément dans les départements frontaliers avec l'Espagne qu'ils sont les plus nombreux : Basses-Pyrénées (près de 2.000 réfugiés en moyenne entre 1833 et 1843), Pyrénées-Orientales (plus de 1.000), Haute-Garonne (un millier environ), et Hautes-Pyrénées (près de 700). L'ensemble des

²⁸⁴ Emmanuel Tronco, *op. cit.*, p. 205.

²⁸⁵ Sophie Firmino, *op. cit.*, p. 155.

²⁸⁶ *Ibid.*, p. 156.

²⁸⁷ Éliane Richard-Jalabert, « Les réfugiés carlistes à Marseille sous la Monarchie de Juillet », dans *Provence historique*, t. 24, 1974, p.165. Le nombre de réfugiés dans les États sardes doit être assez important puisque le gouvernement sarde refuse à partir du 15 octobre 1835 l'entrée de son territoire à tout réfugié espagnol qui n'aura pas sur lui une somme d'au moins 100 francs. (S. Firmino, *op. cit.*, p. 425).

²⁸⁸ Le préfet de la Loire-Inférieure, avec l'autorisation du ministre de l'Intérieur, et en concertation avec des armateurs nantais, encourage en effet les réfugiés carlistes sans moyen à gagner l'Amérique du Sud en payant leur transport. Un crédit de 100.000 francs est d'ailleurs voté à cet effet en 1842. (Philippe Vicente, « Réfugiés espagnols carlistes en Mayenne (1840-1857) », dans *Oribus*, n°52, 2000, p. 61).

²⁸⁹ Voir chapitre suivant.

départements du Sud-ouest accueille de nombreux réfugiés (Tarn, Tarn-et-Garonne, Gironde, etc.). Les mesures d'internement font apparaître des foyers denses dans le Centre (Creuse, Corrèze) et le Sud-est de la France (Ain, Isère)²⁹⁰. Paris qui figure parmi les villes interdites et dont l'accès est très contrôlé accueille 220 réfugiés en moyenne de 1833 à 1843²⁹¹. La proportion d'Espagnols réfugiés à Paris représente toujours de 1 à 2% du nombre total de réfugiés sauf en 1836 où elle atteint plus de 4% :

	Nombre de réfugiés à Paris	Nombre de réfugiés en France
1834	30	5.700
1836	460	11.000
1839	460	28.200
1840	300	36.500
1841	200	16.000
1843	100	12.000
1846	70	7.000

Ce sont à peu près les mêmes chiffres que pour les vagues d'émigration précédentes (à l'exception des « agraviados »). En 1846, à la veille de la deuxième guerre carliste, il resterait entre 7.000 et 8.000 carlistes en France²⁹². Il est difficile de connaître le nombre exact d'individus réfugiés à Paris, mais on sait qu'en 1849, 88 réfugiés amnistiés - des carlistes et des progressistes -se voient délivrer des passeports auprès de l'ambassade d'Espagne dans la capitale²⁹³. Même si une partie vient probablement d'autres départements français où ne se trouve aucun consulat espagnol, les chiffres semblent à peu près comparables à ceux de 1843. Plus tardif, un état général de l'émigration espagnole en France de 1857 fait état de 2.146 réfugiés espagnols en France, dont 43 dans le département de la Seine, parmi lesquels 25 ont plus de 40 ans. La précision est intéressante, car d'après les

²⁹⁰Sophie Firmino, *op. cit.*, p. 494-495, quantification des réfugiés carlistes par départements de résidence de 1833 à 1843.

²⁹¹ *Ibid.*

²⁹² ADIV, 4 M 412. Circulaire du MI aux préfets. Paris, 24 septembre 1846. Très confidentiel : « L'émigration carliste ne compte pas moins de 7 à 8.000 hommes en France et, dans ce nombre, il en est beaucoup qui ne reculeraient pas devant les entreprises les plus audacieuses si ce n'est même les plus criminelles ».

²⁹³ AGMAEC, H 2875 : Estado general de todos los pasaportes que han sido concedidos por los agentes de S.M. en paises extranjeros a los emigrados políticos que lo han solicitado en virtud del Real Decreto de amnistia de 8 de junio del corriente año de 1849 (5 de setiembre 1849). Le détail entre carlistes et progressistes n'est pas toujours signalé, mais si l'on suppose que les réfugiés militaires et ecclésiastiques sont en majorité carlistes, on arrive à environ 70 individus.

autorités espagnoles, cette tranche d'âge correspond aux « vieux carlistes » arrivés en 1839-1840²⁹⁴. Si le nombre de réfugiés semble encore négligeable en 1833 (moins d'une centaine d'individus), il augmente chaque année. En juin 1835, il devient suffisamment conséquent pour que le gouvernement français décide de leur accorder, comme aux autres réfugiés politiques, des subsides réguliers. La plupart des carlistes arrivent en France en 1839 et en 1840. En septembre 1840, les veuves de carlistes et leurs parents, qui ne sont pas considérées comme réfugiées par Madrid, peuvent rentrer dans leur patrie. Elles sont rayées des contrôles ainsi que leurs enfants à partir du mois d'octobre, mais la plupart des épouses restent évidemment auprès de leur mari. En décembre, les autorités françaises annoncent la nouvelle de l'amnistie accordée aux sous-officiers, soldats carlistes, aux déserteurs ainsi qu'aux civils (artisans, cultivateurs) réfugiés. Espartero se dit aussi prêt à étendre, au cas par cas, la mesure aux officiers et aux ecclésiastiques. Beaucoup hésitent à rentrer car ils craignent des représailles ou ne parviennent pas à comprendre s'ils sont inclus ou non dans l'amnistie²⁹⁵. Les cadres de l'émigration et les légitimistes tentent en effet de les dissuader de partir : « la raison que donnent les 238 pétitionnaires pour demander à rester en France est une des inventions dont se servent les amis de Don Carlos ; lesquels mettent en œuvre toutes les ressources de leur imagination pour faire accroire aux malheureux soldats que s'ils retournent en Espagne, ils seront punis pour avoir défendu cette cause, et que bientôt ils rentreront en armes dans leurs pays à la tête des armées qui soutiendront les droits du Prétendant »²⁹⁶. Malgré les craintes, en février 1841, 12.000 réfugiés, essentiellement d'origine populaire, seraient rentrés en Espagne. Parmi ceux qui sont restés, 8.000 bénéficient d'un subside. Devant l'importance de la dépense, le ministre de l'Intérieur supprime les subsides aux réfugiés carlistes à compter du 1^{er} juin. Les exceptions demeurent toutefois nombreuses grâce à la possibilité de distribuer des « secours extraordinaires²⁹⁷ ». En novembre 1841, une nouvelle amnistie est octroyée, toutefois les soulèvements en Navarre, à la même époque, ralentissent le retour dans la péninsule. La chute d'Espartero et l'arrivée au pouvoir du général « christino » Narváez entraînent la promulgation d'un nouveau texte en août 1843

²⁹⁴ AGMAEC, H 2875 : Estado general de la emigracion española en Francia en diciembre de 1857 (Paris, 5 de abril 1858). Voir annexe XXIII.

²⁹⁵ BNE, *Cartas de Francisco Golf, desde el exilio, a Baltasar Martínez Ariza, sobre las gestiones que está realizando para volver a España*, 1841-1842 (mss.). Francisco Golf ne comprend pas s'il est inclus ou exclus de l'amnistie et demande à sa famille d'entreprendre les démarches du côté espagnol. De ce côté, il s'adresse au consul de Perpignan. Il tombe finalement sur un article de journal, après lequel il est convaincu qu'il peut rentrer et commence à prendre ses dispositions pour rentrer en Espagne... avant de changer d'avis après une discussion avec des amis qui l'incite à recueillir des informations supplémentaires.

²⁹⁶ AMAE, ADP Espagne, 3. émigrations-réfugiés, 1841-1842. Amb. d'Espagne au MAE. Paris, le 4 janvier 1841.

²⁹⁷ Voir chapitre suivant.

pour tous les émigrés, à l'exception des dignitaires de l'Église, des anciens ministres, des généraux, des colonels et des employés supérieurs carlistes²⁹⁸. Le gouvernement espagnol n'accorde donc que des amnisties partielles : chaque indult est l'occasion d'énumérer ceux qui sont encore exclus. Des amnisties individuelles sont accordées, notamment à ceux qui n'ont pas eu le temps de faire valoir à temps leur droit : les fonds du ministère des affaires étrangères espagnol contiennent ainsi des milliers de pétitions demandant à la reine Isabelle II le pardon²⁹⁹. À l'occasion de son mariage, la reine accorde une amnistie générale le 17 octobre 1846 qui comprend tous les soldats, sous-officiers et officiers jusqu'au grade de colonel inclus, de tous les partis, et la majorité des civils, seuls sont exclus ceux qui ont été membres de juntas révolutionnaires ou qui ont exercé des fonctions de chef politique ou d'intendant³⁰⁰. Le déclenchement de la guerre carliste suspend la mesure pour les réfugiés carlistes tendant ainsi à justifier leurs craintes puisque Isabelle II revient sur sa parole. En 1846, il y aurait encore 7.000 à 8.000 carlistes. C'est l'amnistie promulguée le 2 septembre 1847 qui permet à la majorité d'entre eux de rentrer en Espagne³⁰¹. Seuls ceux participant à la rébellion du moment en sont exclus. Elle limite toutefois les conditions de résidence puisque le nord de l'Espagne n'est pas autorisé aux carlistes. De nouvelles amnisties sont accordées en 1848 et 1849 avec des suspensions et des limitations pour les carlistes. D'après l'état général de l'émigration espagnole en France de 1857, près d'un millier de carlistes exilés en 1839-1840 seraient restés définitivement en France, s'y sont mariés et y ont trouvé un emploi³⁰².

2.1.4. Les « christinos »

Lorsque Marie-Christine quitte l'Espagne le 12 octobre 1840, elle ne part pas seule. Après un court séjour italien, elle s'installe à Paris. Dans son hôtel de la rue de Courcelles, elle reconstitue un semblant de vie de cour avec ses partisans. Au-delà du petit groupe des courtisans, ceux qui refusent la politique progressiste suivie par le régent Baldomero Espartero prennent également le chemin de l'exil. Les réfugiés « christinos » d'après le nom de la reine mère sont des libéraux modérés. Le parti est apparu au milieu des années 1830, lorsque les libéraux ont pris le pouvoir en Espagne, dessinant ainsi une nouvelle répartition

²⁹⁸ Emmanuel Tronco, *op. cit.*, p. 197.

²⁹⁹ AGMAEC, H 2875. Les demandes de retour sont numérotées et semblent aller pour la période 1844-1845 jusqu'au numéro 1390.

³⁰⁰ Emmanuel Tronco, *op. cit.*, p. 209.

³⁰¹ Sophie Firmino, *op. cit.*, p. 413.

³⁰² AGMAEC, H 2875 : Estado general de la emigracion española en Francia en diciembre de 1857 (Paris, 5 de abril 1858).

de l'échiquier politique. Ce modérantisme rappelle les principes défendus par François Guizot en France, ce qui explique peut-être le bon accueil assuré par la monarchie de Juillet à Marie-Christine et ses partisans. Le parti modéré refuse la souveraineté du peuple. Si en France, Guizot défend une souveraineté de la raison, en Espagne, on parle de souveraineté du gouvernement, qui acquiert sa légitimité du simple fait de son existence, ou encore de souveraineté de l'intelligence. Le modérantisme se définit aussi comme une politique de « juste milieu » entre les excès de l'absolutisme et ceux de l'anarchie (c'est-à-dire les Républicains). Il est le parti de la bourgeoisie. Le pouvoir politique doit appartenir aux élites sociales et économiques. Mais les modérés se veulent aussi les héritiers d'un « esprit national »³⁰³. Une partie des « christinos » ne prend toutefois le chemin de la France que l'année suivante, après l'échec du pronunciamiento du général O'Donnell en octobre 1841 contre Espartero. Une certaine confusion, caractéristique des mouvements politiques et des vagues de réfugiés espagnols à partir des années 1840, certains carlistes s'étant insurgés aux côtés des « christinos ».

Le profil des émigrés « christinos » semble assez élitiste, même si l'exil de figures politiques implique en général le départ de leurs partisans. Le nombre exact de « christinos » est difficile à évaluer mais au lendemain de la défaite de Pampelune, le général O'Donnell passe en France avec environ 2.500 hommes. Les principales figures de cet exil sont bien connues. En 1842, l'ambassadeur espagnol remet aux autorités françaises une « liste des Espagnols réfugiés en France compromis dans les projets de renverser le gouvernement et de rétablir la régence de sa majesté la reine Christine ». Y figure les courtisans de Marie-Christine : Léopold O'Donnell, Antoine Ubistondo, Gabriel Zabala, Castor Andechaga, Emmanuel Flero, Emmanuel Jauregui, Louis Lemy, Pierre Egaña, le comte de Monterron, le baron de Biguëzal, Azcarraga, Michel Lopez Acevedo, Raymond Narvaez, Jean Donoso Cortès, Otiza, Demetrius, Saturnin Goenaga, Xavier Quintero Leonato, François Zapatez, Pierre Meneses³⁰⁴. Ce mouvement semble composé d'un grand nombre d'officiers voire d'officiers supérieurs. Les réfugiés « christinos » de la Seine-et-Marne ont tous un grade compris entre celui de lieutenant et de capitaine³⁰⁵. D'abord masculine et militaire, cette émigration se féminise lors de l'arrivée de leurs familles en 1842 : « Un nombre considérable

³⁰³ *Diccionario político y social del siglo XIX español...*, art. « moderado », p. 450-451.

³⁰⁴ AMAE, ADP Espagne 3, émigrations-réfugiés, 1841-1842. Amb. d'Espagne au MAE. Paris, le 26 août 1842. Les noms sont repris tels qu'ils figurent dans la liste, notamment avec les prénoms francisés.

³⁰⁵ Le sous-préfet de Fontainebleau confirme d'ailleurs cette impression : « Si parmi ces réfugiés il y avait des sous-officiers ou soldats, on pourrait espérer de les rendre laborieux pour améliorer leur condition, mais des colonels et des commandants qui appartiennent presque tous à la classe des *hidalgos* ont un esprit de corps auquel ils ne dérogent pas » (ADSM, M 7019, réfugiés espagnols christinos, SP Fontainebleau au PSM. Fontainebleau, le 18 décembre 1841).

de femmes d'officiers espagnols de la dernière migration ont depuis peu rejoint leurs maris en France ; elles prétendent avoir été forcées de quitter leur pays à cause des menaces et des vexations dont elles faisaient l'objet. Elles demandent, à participer aux secours avec leurs enfants à titre de réfugiées³⁰⁶ ».

Les membres de la « octubrada » sont normalement répartis entre 40 départements, leur nombre ne devant pas dépasser 40 internés par département³⁰⁷. Mais les émigrés semblent assez nombreux à Paris puisque l'ancienne régente est en mesure de reconstituer une petite cour pendant la durée de son exil³⁰⁸. Toutefois la plus grande partie des réfugiés se trouvent dans le Midi de la France. L'ambassadeur d'Espagne espartériste se plaint d'ailleurs de leur présence dans les principales villes du Sud-ouest, à Bordeaux, Bayonne, Toulouse, Perpignan ou Pau³⁰⁹, qui constitueraient ainsi des bases de départ pour des insurrections dans le nord de l'Espagne. En fait, ils semblent plutôt résider dans le Var, la Dordogne et le Lot-et-Garonne³¹⁰.

Les sous-officiers qui ont quitté l'Espagne en octobre 1840 sont autorisés à rentrer dès novembre 1841³¹¹. L'agitation dans plusieurs villes espagnoles, comme le soulèvement de Barcelone en novembre 1842, ou la participation à l'insurrection de Pampelune en octobre 1841 ralentissent probablement les retours. En outre, pendant la durée de leur exil, les militaires « christinos », sous la conduite de O'Donnell et de Narváez bénéficient de la tolérance des autorités françaises et sont loin d'être inactifs et tentent de rallier les carlistes à leur cause³¹². Les autorités espartéristes restent donc vigilantes. En juillet 1843, Narváez

³⁰⁶ AMAE, ADP Espagne 3, émigrations-réfugiés, 1841-1842. Femmes d'officiers espagnols réfugiés. MI au MAE. Paris, le 8 juillet 1842.

³⁰⁷ Ain, Aisne, Allier, Alpes-Maritimes, Hautes-Alpes, Ardèche, Aube, Aveyron, Cantal, Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Côte-d'Or, Creuse, Dordogne, Drôme, Eure, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Jura, Loir-et-Cher, Loire, Haute-Loire, Lot, Lot-et-Garonne, Lozère, Marne, Haute-Marne, Nièvre, Oise, Puy-de-Dôme, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Seine-et-Marne, Var, Vaucluse, Haute-Vienne, Vosges et Yonne. Circulaire du MI aux préfets du 29 octobre 1841 citée par Emmanuel Tronco, *op. cit.*, p. 194. Le texte promet quelques difficultés d'application car il permettrait tout au plus d'accueillir 1.600 réfugiés. De toute façon, les autorités font preuve d'une relative souplesse à l'égard des ces réfugiés dont le chef suprême jouit de la bienveillance de Louis-Philippe.

³⁰⁸ AHAP, registre du conseil de l'archevêché de Paris, n°2 (1^{er} septembre 1840-11 décembre 1855) : Conseil du 27 février 1843 « La Reine douairière d'Espagne demande pour elle et pour sa suite l'autorisation d'user du privilège de la bulle de la Ste-Croisade, comme elle en usait en Espagne. »

³⁰⁹ AMAE, ADP Espagne 3, émigrations-réfugiés, 1841-1842. Amb. d'Espagne au MAE. Paris, le 24 février 1842.

³¹⁰ D'après les avis de direction de la PSM dans ADSM, M 7019, réfugiés espagnols christinos.

³¹¹ ADSM, M 7019, réfugiés espagnols christinos. MI au PSM. Paris, le 20 novembre 1841.

³¹² BNE, *Cartas de Francisco Golf, desde el exilio, a Baltasar Martínez Ariza, sobre las gestiones que está realizando para volver a España*, 1841-1842 (mss.).

parvient à s'emparer du pouvoir et le 23 août 1843, les réfugiés espagnols sont admis, sans distinction, à rentrer dans leur patrie. Marie-Christine revient en Espagne en février 1844³¹³.

2.1.5. Les progressistes, les centralistes et les républicains

Plusieurs vagues d'émigration libérale de tendance plus ou moins radicale trouvent asile en France dans les années 1840. Il n'est pas toujours aisé d'identifier les différents courants en concurrence : du point de vue français, ces réfugiés sont surtout assimilés à de dangereux révolutionnaires et les termes sont employés parfois indifféremment. Une grande partie est issue de Catalogne, d'où vient également la majorité des combattants montemolinistes, il devient difficile de distinguer les uns des autres, d'autant que ces différents partis peuvent s'allier en fonction des circonstances.

Le départ d'Espartero pour Londres en 1843 entraîne celui de ses partisans. Ils choisissent plus volontiers le Royaume-Uni comme pays d'asile. Comme les modérés, les progressistes apparaissent d'abord dans le champ politique au milieu des années 1830. Aussi appelé « progressif », « avancé » voire « exalté », ce courant politique est favorable à l'introduction de réformes. L'adjectif « progressiste » triomphe pendant la régence d'Espartero. Le parti progressiste regroupe des hommes proches de l'aile modérée comme des partisans du républicanisme, voire des pionniers du mouvement ouvrier. Au début des années 1840, des comités républicains, détachés de l'aile radicale du progressisme se constituent à Madrid. Le parti progressiste s'affirme alors comme le parti du « progrès légal », favorable à une politique plus libérale, et comme le parti du commerce, défendant les principes d'une économie libérale. Plus à gauche, les radicaux républicains sont davantage préoccupés par les questions sociales. Le républicanisme émerge en effet pendant la régence d'Espartero quand il parvient à se démarquer du progressisme. Il naît tardivement car l'image de la Révolution française (en particulier de la Terreur) ne favorise pas la diffusion de ces principes. D'ailleurs, pendant le « trienio liberal », les absolutistes brandissaient l'épouvantail républicain pour déconsidérer les libéraux au pouvoir³¹⁴.

Depuis longtemps déjà, des réfugiés catalans, souvent d'origine modeste, arrivent en France. Fin 1840, le nombre d'émigrés, partis notamment de Lérida, ne cesse d'augmenter : « depuis plusieurs années un grand nombre de familles espagnoles dépourvues de toutes ressources et munies de passeports pour voyager dans leur pays ou pour se rendre à la plus

³¹³ Jean Sarrailh, « Fin d'exil. Le retour en Espagne de la reine Marie-Christine (février-mars 1844) », dans *Bulletin hispanique*, n°22, 1920, p. 162, 164.

³¹⁴ *Diccionario político y social del siglo XIX español...*, art. « progresista », p. 555-559 et « república », p. 622-624.

prochaine ville de France, proviennent, malgré la surveillance la plus rigoureuse, à pénétrer jusque dans l'intérieur et se livrent au vagabondage et à la mendicité³¹⁵ ». La plupart des réfugiés catalans fuient l'instabilité politique de la province car, après la fin de la première guerre carliste, des mouvements politiques et sociaux continuent d'agiter la région. Le 14 novembre 1842, un soulèvement républicain à Barcelone est violemment réprimé par Espartero qui fait bombarder la ville. En juin 1843, Barcelone se soulève à nouveau. Une junte démocratique –financée par les espartéristes ?³¹⁶- est instaurée³¹⁷. D'autres villes, comme Vigo dans la Galice, voient aussi des juntas prendre le pouvoir. Narváez réprime violemment l'agitation en novembre 1843, ce qui déclenche une vague d'émigration. Une insurrection progressiste a lieu au printemps 1846, conduite par Henri de Bourbon, candidat malheureux au mariage avec Isabelle II. De nouvelles juntas révolutionnaires sont établies en 1846 dans plusieurs villes de Galice, au Levant et surtout en Catalogne³¹⁸.

Il est difficile de décrire ces émigrations de nature plus confuse et qui se superposent les unes aux autres. Les espartéristes présents en France sont probablement en nombre très limité, tandis que les réfugiés républicains semblent résider en plus grand nombre sur le territoire français. D'après l'état général de l'émigration espagnole en France de 1857, il reste à cette date un peu plus d'un millier de « vieux carlistes », en 1839-1840³¹⁹, l'autre millier pourrait donc se composer de montemolinistes, de progressistes, de républicains voire de déserteurs. Un état des passeports délivrés pour l'Espagne après l'amnistie de juin 1849 fait mention de plus de 2.300 réfugiés, désignés en grande partie comme carlistes, mais également, pour une petite centaine d'entre eux, comme progressistes, centralistes, républicains, ou « de la faction de Catalogne³²⁰ ».

En novembre 1843, dans la perspective de l'arrivée d'un nombre « assez considérable » de réfugiés républicains catalans, les autorités françaises décident de les répartir dans 7 départements du Midi : le Lot, le Lot-et-Garonne, le Tarn, la Dordogne, la Lozère, l'Ardèche. L'accès à Paris leur est formellement interdit³²¹. Mais les chefs républicains parviennent à se

³¹⁵ AMAE, ADP Espagne 3, émigrations-réfugiés, 1841-1842. MI au MAE. Paris, le 24 décembre 1840 et MAE au MI. Paris, le 27 février 1841.

³¹⁶ AMAE, ADP Espagne 4, émigrations-réfugiés, 1843-1845. MI au MAE. Paris, le 23 décembre 1843.

³¹⁷ *Ibid.* Paris, le 3 septembre 1843.

³¹⁸ AGMAEC, H 2727, dossier n°440 « 19 Febrero 1847. Sección de política. Amnistía. Circular concediéndola a varios individuos ». Circulaires du PSDE des 19 février et 13 mars 1847.

³¹⁹ AGMAEC, H 2875. Estado general de la emigración española en Francia en diciembre de 1857.

³²⁰ *Id.* Estado general de todos los pasaportes que han sido concedidos por los agentes de S.M. en países extranjeros a los emigrados políticos que lo han solicitado en virtud del Real Decreto de amnistia de 8 de junio del corriente año de 1849. (5 de setiembre 1849).

³²¹ *Ibid.*

rendre dans la capitale, comme le général Prim qui voyage sous une fausse identité³²². Paris semble redevenir, comme à l'époque de l'exil libéral, le centre nerveux de l'exil progressiste et républicain alors que les carlistes trouvaient plutôt de l'aide auprès des légitimistes français de province. Les républicains espagnols nouent des liens auprès de leurs alter egos français, d'autant que « la démocratie française entretient également des agents en Espagne³²³ ». Le ministère de l'Intérieur précise à son collègue des Affaires étrangères que les principaux membres de la fraction progressiste « résidant dans la capitale, paraissent y avoir formé une espèce de junte qui se réunirait presque journellement³²⁴ ». Deux comités directeurs révolutionnaires auraient ainsi été établis, l'un à Paris et l'autre à Londres³²⁵. Le 26 mars 1848, une manifestation « en faveur des principes proclamés par la République », regroupe plusieurs centaines d'Espagnols républicains dans la capitale française³²⁶.

L'amnistie qu'octroie Isabelle II en octobre 1846 s'adresse à l'ensemble des réfugiés, toutes opinions confondues : carlistes, progressistes ou républicains, jusqu'au grade de colonel pour les officiers et à l'exception des anciens membres de juntas révolutionnaires pour les particuliers³²⁷. L'année suivante, des pardons sont accordés à une quarantaine de membres de juntas révolutionnaires et centralistes de 1843 et 1846, nommément désignés³²⁸. En septembre 1847 une nouvelle amnistie générale vise plus particulièrement les réfugiés progressistes, dans la mesure où de nombreuses restrictions sont adoptées à l'égard des carlistes.

³²² AMAE, ADP Espagne, 3, émigrations-réfugiés, 1841-1842. Préfet des Pyrénées-orientales au MI. Paris, le 8 mai 1842.

³²³ AMAE, ADP Espagne 4, émigrations-réfugiés, 1843-1845. MI au MAE. Paris, le 23 décembre 1843.

³²⁴ AMAE, CP Espagne 826, MI au MAE. Paris, le 17 avril 1845.

³²⁵ AMAE, CP Portugal 174, janvier-mai 1846. Dépêche n°14. Lisbonne, 29 janvier 1846.

³²⁶ Perreymond, *L'Espagne démocratique : compte rendu des manifestations du 26 mars et du 11 avril 1848*, Paris, Chaix, 1848, p. 13. Voir également le chapitre IV.

³²⁷ ADSM, M 6973. Circulaire du MI. Paris, le 24 novembre 1846.

³²⁸ AGMAEC, H 2727, dossier n°440 « 19 Febrero 1847. Sección de política. Amnistía. Circular concediéndola a varios individuos ». Circulaires du PSDE des 19 février et 13 mars 1847. Les étrangers sont pour la première fois officiellement recensés en 1861. À cette date, sans qu'il nous soit possible de distinguer les anciens réfugiés des autres migrants, vivent 1061 Espagnols et 877 Espagnoles dans la capitale (Données extraites de la statistique générale de la France reprises sous forme de table : www.insee.fr/fr/insee-statistique-publique/bibliotheque/tableaux_sgf/tableaux.asp?domaine=rec. Consulté le 30/01/2013).

2.2. Les réfugiés portugais

Le nombre de Portugais concernés par l'exil, dans la première moitié du XIX^e siècle, peut sembler négligeable par rapport à celui des Espagnols. À l'exception de l'exil libéral portugais, entre 1828 et 1832, qui aurait touché dans son ensemble 14.000 personnes. Il convient toutefois de rapporter ces chiffres au nombre d'habitants des deux pays. Il y a environ deux millions d'habitants au Portugal à cette époque contre 30 millions en Espagne, ce qui signifie, en reprenant les deux vagues les plus massives pour les deux pays – libéraux d'une part et carlistes d'autre part que le nombre de Portugais libéraux en exil représentait 0,7% de la population, tandis que le nombre d'exilés carlistes représentait 0,33% de la population (cet exil étant en outre limité dans le temps pour une grande partie d'entre eux).

2.2.1. Les réfugiés de tendance libérale entre 1813 et 1828

À la fin des guerres napoléoniennes, une violente répression antilibérale touche le Portugal³²⁹. Dans ce contexte, les libéraux qui le peuvent, émigrent vers le Royaume-Uni ou, dans une moindre mesure, vers la France. La présence de ces réfugiés est notamment visible à travers la presse portugaise : 7 titres aux idées libérales sont ainsi publiés à Londres entre 1808 et 1829, contre 3 titres en France entre 1815 et 1822³³⁰. Quelques Portugais, notamment des militaires de la Légion portugaise demeurent en France après 1815, à l'exemple de João da Gama Lobo « entré, pendant les guerres de la Péninsule au service de France, où il a obtenu le grade de chef de bataillon dans la légion portugaise, naturalisé français en 1815. Licencié après la Restauration, il s'est fixé à Paris, où il professe les plus mauvaises opinions et fréquente des individus très hostiles³³¹ ». Timóteo Lecussan Verdier, Francisco Solano Constâncio, Cândido José Xavier, José Diogo Mascarenhas et Manuel Martins Pamplona Corte Real sont condamnés à mort dans leur pays pour avoir collaboré avec l'envahisseur français³³².

Les militaires sont d'abord regroupés dans des dépôts : les officiers à Bourges et les soldats à Moulin³³³. Entre 1815 et 1820, ces émigrés représenteraient tout au plus une cinquantaine d'hommes, auquel il faut ajouter leurs éventuelles familles, secourus par la

³²⁹ Cf. *supra*.

³³⁰ *História de Portugal...*, José Mattoso (dir.), 1998, p. 72.

³³¹ ANF, F⁷6733, « 10. 222. Portugais-Brésiliens. Notes biographiques. Ordre alphabétique. 26 mars 1825 ».

³³² *História de Portugal...*, José Mattoso (dir.), 1998, p. 68.

³³³ Clément, *op. cit.*, p. 7.

France³³⁴. Malgré leur petit nombre, le chargé d'affaires français à Lisbonne est pressé de faire les démarches nécessaires :

Pour obtenir que les Portugais réfugiés en France puissent rentrer dans leur patrie. Tous les autres Etrangers que les événemens politiques avaient éloignés de leur pays ont vu finir leur exil, et les Portugais sont à peu près les seuls qui soient encore expatriés. La durée de leur malheur les rend plus dignes d'intérêt et il semble que leur rentrée en grace ne peut avoir pour leur gouvernement aucun danger. Leur nombre s'élève à peine à cinquante officiers et soldats, plusieurs sont âgés ou informes : ils n'ont pour ressources que les secours que le gouvernement français leur donne : tous aspirent à retrouver le repos et quelque bien être dans leur patrie et ils attendent avec empressement que leur souverain rappelle. Veuillez saisir toutes les occasions favorables pour les recommander aux bontés de S.M.T.F. ; les occasions d'amnistie sont fréquentes, et il y dans chaque règne des époques comme qu'on aime à signaler par des actes de clémence³³⁵.

Le déclenchement de la révolution au Portugal, l'été suivant, permet le retour de ceux qui le souhaitent, à l'exemple de Cândido José Xavier³³⁶. Une partie de ces individus, en raison de leur âge et de leur état de santé, finissent leurs jours en France. Quelques-uns font le choix de la naturalisation³³⁷. Nous retrouvons la trace de certains d'entre eux, membres de la Légion portugaise, au début des années 1830, lorsqu'ils sollicitent des secours, au même titre que leurs compatriotes libéraux, récemment arrivés en France.

L'expérience du régime constitutionnel des cortès prend fin en mai 1823. Même si João VI mène une politique plutôt modérée³³⁸, les éléments les plus impliqués s'exilent au Royaume-Uni, ou de façon très limitée, en France. En juillet 1823, le gouvernement portugais publie en effet une longue liste des individus qu'il considère dangereux. José Ferreira Borges, Francisco Xavier Monteiro, José da Silva Carvalho, Duarte Lessa, Almeida Garrett, Francisco Simões Margiochi, João da Rocha Loureira arrivent à Londres. Agostinho José

³³⁴ Jean-Claude Clausel de Coussergues, *Chambre des députés. Opinion de M. Clausel de Coussergues, ... sur l'article du budget du Ministère de la Guerre relatif aux traitemens accordés aux réfugiés égyptiens, espagnols et portugais, prononcé dans la séance publique du 28 février 1817*. Paris, impr. Le Normant, s.d., p. 14. Clausel défavorable aux secours attribués aux réfugiés étrangers, en raison de la charge qu'ils représentent pour le gouvernement précise toutefois au détour d'une page qu'il n'y a que 49 réfugiés portugais en France.

³³⁵ AMAE, CP Portugal et Brésil 134, 1820. MAE à M. Maler, chargé d'affaires. Paris, 27 juin 1820.

³³⁶ *As letras do Barracam, ou o desafôgo d'um academico sobre as injustiças do senhor Candido Jose Xavier*, Paris, Tastu, 1829, p. 5 : « quando Bonaparte invadio Portugal, [Candido Jose Xavier] seguio o caminho torto ; pois preferio antes combater contra seu Rei e sua propria Patria que a favor d'ella. Este primeiro desvio do caminho da fidelidade mereceu-lhe em Portugal um tratamento pouco lizongeiro, e um nome nada honroso; circunstancias estas que o obrigaram a rezidir em França até 1821 » (Trad. « quand Bonaparte envahit le Portugal, [Candido Jose Xavier] suivit un chemin tortueux ; il préféra en effet plutôt combattre contre son Roi et sa propre Patrie qu'en faveur d'elle. Ce premier détour du chemin de la fidélité lui valut au Portugal un traitement peu flatteur, et un nom bien peu honorable, circonstances telles qu'elles l'obligèrent à résider en France jusqu'en 1821 »).

³³⁷ La base NAT des Archives nationales (recense les naturalisations ou admissions à domicile, ainsi que de façon plus limitée changements de noms, armoiries, titres d'anoblissement et dispenses de mariage) recense, entre 1814 et 1853, 168 dossiers d'individus nés au Portugal (et 1368 de personnes nées en Espagne).

³³⁸ Voir chapitre premier.

Freire, Bernardo Sá Noguera et Domingo António Sequeira choisissent Paris. Une partie des réfugiés du Royaume-Uni gagne bientôt la France, où le coût de la vie est moins élevé. En 1826, la plus grande partie d'entre eux semble vivre à Paris autour de quelques figures comme le comte de Suberra, le comte de Vila Flor, Silvestre Pinheiro Ferreira et la famille Braamcamp³³⁹. Une amnistie est accordée l'année suivante. Elle exclut les libéraux liés au Sinédrio ainsi que ceux qui se sont volontairement exilés. Si le décès de João VI en 1826 n'a pas de conséquence directe pour les exilés, en revanche l'octroi de la charte constitutionnelle par Dom Pedro accélère le retour au pays des réfugiés qui prêtent serment parfois depuis leur lieu d'asile. Toutefois, dès l'été 1827, alors que la solution d'une régence assurée par Dom Miguel se fait jour, un nouveau mouvement d'émigration commence, avec le départ du duc de Saldanha.

2.2.2. Les miguélistes de la première vague (1824-1828)

Quelques absolutistes avaient dû s'exiler à l'époque des guerres péninsulaires puis entre 1820 et 1823. Toutefois, la première véritable vague a lieu après l'épisode de l'« Abrilada » quand Dom Miguel part en exil, à Paris puis à Vienne, suivi par quelques partisans qui choisissent l'Espagne, le Royaume-Uni, la France ou l'Autriche. Ils sont prêts, le cas échéant, à préparer un coup de main, pour offrir le pouvoir à leur prince. Une tentative échoue en octobre 1824, au moment de l'anniversaire de Dom Miguel. La période de l'exil est l'occasion pour ces absolutistes, surtout après la mort de João VI en 1826, de développer un argumentaire sur les droits de Dom Miguel au trône portugais.

Il est difficile de connaître le nombre exact d'individus concernés. Une note interne du ministère de l'Intérieur français datée de mars 1827, après l'octroi de la charte constitutionnelle, fait mention de 4.800 réfugiés en Espagne dont 4.000 soldats. Leurs chefs sont les vicomtes de Monte Alegre, de Canellas, le marquis de Chaves et le général Telez Jordão³⁴⁰. Ils ne semblent toutefois être que quelques dizaines sur le territoire français à proximité immédiate de la frontière espagnole, à Bayonne, ou bien à Paris³⁴¹. L'un d'entre eux, António Ribeiro Saraiva, afin de réduire ses détracteurs au silence, affirme qu'ils ne représentent même pas une dizaine de personnes - « les *rebelles* portugais qui sont à Paris

³³⁹ *História de Portugal...*, José Mattoso (dir.), 1998, p. 69.

³⁴⁰ ANF, F⁷6735, 31 juillet 1826 : Manœuvres révolutionnaires concertées entre le Portugal et l'Espagne, se rattachant à celles de Londres et de Gibraltar : Note du MI. Paris, 23 mars 1827.

³⁴¹ ANF, F⁷ 6731-6737 : Surveillance des Portugais et des Brésiliens, passeports, correspondances diplomatiques (1809-1830).

(c'est-à-dire moi et quatre autres, y compris un vieux domestique)³⁴² » et qu'ils n'auraient donc aucune influence. La police française préfère néanmoins les éloigner de la capitale lors du passage de Dom Miguel, fin 1827 dans son voyage de retour au Portugal. Le directeur de la police du ministère de l'Intérieur éprouve une certaine sympathie pour ces absolutistes, mais le ministre des Affaires étrangères insiste sur la nécessité de les éloigner : « j'ai déjà eu l'honneur de vous faire observer qu'à l'époque où l'infant Don Miguel viendrait en France, il était important que le V^{te} de Canellas et Don Antonio Ribeiro Saraiva (envoyé à Paris par la princesse de Beira) ne pussent approcher de sa personne et entretenir des communications avec lui. Le Prince étant au moment d'arriver à Paris, je vous prie de vouloir bien prendre des mesures pour en éloigner ces deux personnes et pour les faire surveiller de manière à ce qu'elles ne puissent avoir aucun rapport avec S.A.R. pendant son séjour dans le royaume³⁴³ ».

2.2.3. Les émigrés libéraux (1828-1834)

Le duc de Saldanha donne le signal de départ de l'exil libéral dès l'été 1827, mais la majorité des anti-miguélistes s'exile l'année suivante, après la convocation des états généraux, l'échec de la junte de Porto ou lorsque Dom Miguel prend le titre de roi du Portugal en août. Maria II, à Gibraltar lors de cette proclamation, est alors envoyée en Angleterre :

S.M.B. borna toutefois à la reconnaissance de ce titre la protection qu'il donna à la jeune Reine et cet accueil amical et brillant ne l'empêcha ni d'engager dona Maria à retourner le plus tôt possible au Brésil ni de faire arrêter les bâtiments qui se rendaient en son nom chargés de troupes et d'armes à Terceira que tenait encore le parti constitutionnel (16 janvier 1829). Chassés ainsi par les vaisseaux anglais, les Portugais partisans de Dona Maria se réfugièrent à Brest : ils y trouvèrent un accueil hospitalier et des secours d'argent et de vivres. Mais l'intérêt pour leur cause s'affaiblit bientôt dans le gouvernement français par le changement opéré le 8 août dans le conseil de Charles X. On se refusa d'après le même principe adopté en Angleterre de les laisser embarquer pour Terceira et ils durent chercher dans les Pays-Bas et dans le nord de l'Allemagne un point où des maximes de neutralité moins sévères leur permettent de prendre cette direction³⁴⁴.

Les révolutions française, en juillet 1830, puis belge, en août 1830 entraînent l'arrivée de nombreux émigrés en France depuis le Royaume-Uni et depuis les anciens Pays-Bas.

³⁴² Antonio Ribeiro Saraiva, *Moi, je ne suis pas un rebelle, ou la question du Portugal dans toute sa simplicité, offerte aux politiques impartiaux et aux gens de bonne foi ; par Antonio Ribeiro Saraiva, émigré portugais, et mise par lui-même en portugais, français et espagnol, afin de pouvoir être jugée par un plus grand nombre de personnes*, Paris, Delaforest, 1828, p. 34.

³⁴³ ANF, F⁷ 6735. Extrait du rapport du MAE du 13 novembre 1827 (n°10.222 og 17 fév 25).

³⁴⁴ AMAE, MD Portugal 8. *Succession Portugaise* par Mr. de Boislecomte, août 1830, « Nature de la question ».

Les proscrits portugais qui choisissent la cause de doña Maria n'appartiennent pas tous initialement au camp libéral. Ainsi la noblesse portugaise se partage à peu près en trois groupes égaux : miguélistes, libéraux, neutres. Toutefois, les familles nobles les plus anciennes choisissent le camp de Dom Pedro qui leur apparaît comme le plus légitime³⁴⁵. Les proscrits de 1828, partisans de doña Maria et de Dom Pedro, acceptent donc le principe de la charte constitutionnelle octroyée en 1826 même si cela ne correspond pas forcément à l'idéologie qu'ils défendent initialement. Cândido José Xavier, devenu émigré libéral, doit ainsi expliquer ainsi au très modéré duc de Palmela, qu'en France, « a classe dos jornalistas he hum quarto poder, no systema constitucional³⁴⁶ ». Qualifier le régime français en 1829 de « constitutionnel » peut paraître excessif : la France de la Restauration est régie par une charte qui, certes, entérine certains principes issus de la Révolution, mais qui a été octroyée par Louis XVIII en 1814. En outre, l'arrivée du prince de Polignac comme premier ministre à partir de 1829 donne un tour beaucoup plus conservateur à la politique gouvernementale. Les proscrits libéraux regroupent également le camp des partisans de la constitution de 1820, votée par les cortès élues du peuple portugais. L'émigration portugaise présente un front plus uni que les libéraux espagnols de la même époque mais elle parvient surtout à mieux masquer les dissensions internes³⁴⁷.

En 1828, la majorité des Portugais proscrits choisissent l'asile britannique. Ceux qui arrivent de La Corogne et du Ferrol à Plymouth représentent près de 2.400 personnes, dont environ 1.900 militaires³⁴⁸. Les réfugiés gagnent progressivement la France, début 1828 puis pour les Pays-Bas, avant d'arriver de façon plus massive après la révolution de Juillet. En 1831, le nombre total des émigrés libéraux, civils et militaires serait d'environ 14.000, répartis de la façon suivante : 7.000 à Terceira, 3.200 en France, 1.100 aux Pays-Bas et 800 au Royaume-Uni³⁴⁹. Du départ de Belle-Île en février 1832 au 1^{er} avril 1833, un peu moins de 400 réfugiés portugais perçoivent des subsides du gouvernement français. Le nombre de réfugiés secourus à Paris est de 126 en 1829, 114 en octobre 1831 et reste environ d'une

³⁴⁵ Maria Alexandre Lousada Penélope, « D. Pedro ou D. Miguel ? As opções políticas da nobreza titulada portuguesa » dans *Fazer e desfazer história*, n°4, 1989, p. 87-88, 97.

³⁴⁶ ANTT, MNE, cx 164. Cândido José Xavier au marquis de Palmella, Paris, 13 juillet 1829. Trad. « la classe des journalistes est un quatrième pouvoir dans le système constitutionnel ».

³⁴⁷ Voir chapitre III.

³⁴⁸ *História de Portugal...*, José Mattoso (dir.), 1998, p. 69.

³⁴⁹ Louis Miard, « L'expédition française du Tage en 1831 et le séjour à Brest de la flotte portugaise captive » dans *La Bretagne, le Portugal, le Brésil, Colloque, Rennes 1971, 1973*, t. 1, p. 241.

centaine de personnes au printemps 1833. La Régence de Terceira finance directement une centaine de réfugiés portugais à Paris en décembre 1831³⁵⁰.

La plupart de ces proscrits connaissent cinq années d'exil. Le gouvernement de Dom Miguel n'octroie aucune amnistie pendant toute la durée du son règne, malgré les tentatives de conciliation française et anglaise. Sa politique tend même à se durcir au fil du temps à l'égard des partisans de la cause de doña Maria et des libéraux. Le débarquement des proscrits libéraux à Porto marque le transfert du conflit des Açores au continent. Pendant près d'un an, les libéraux restent stationnés à Porto. Les familles, même originaires du Minho, ne sont pas autorisées à rentrer, malgré leurs protestations :

Quando no dia 24 mandei a D. Fran^{co} d'Almd^a a carta q no m^{mo} dia dirigi a VEx^a, lhe deci ao portador q lha levou « q era verd^e, o receberimse a bordo dos navios afretados pelo Estado os emigrados que quiessem hir p^a o Porto, mas que havia proibição de ademittir nelles mulheres ». Sendo isto verd^e como creio, permitame Vex^e q com a franqueza q me he propria lhe dia a m^a opinião. Em Janeiro, quando a espedição partio d'aqui p^a os Assores, eu fui a primeira q aplaudi a medida de não lever mulheres porq me pareceo com razão que se não devião intalhar os navios com pessoas só proprias para intraver as operaçoens militares, e tolher os movimentos nesseçarios. Porem hoge q nós ocupamos com Porto em Portugal, acho que a questão tem mudado de figura e esta excluzão pôde ser talbes injusta, olhando a em resp^{to} a nós mesmas, porque nós fizemos pela cauza da Rainha todo o genero de sacrificios³⁵¹.

Après le débarquement dans les Algarves, en juin 1833, les libéraux gagnent rapidement du terrain sur les miguélistes. La paix est signée en mai 1834 à Evora Monte, mais dès l'été 1833, après la prise de Lisbonne, les anciens proscrits portugais sont invités à rentrer dans leur pays : « L'affaire de Portugal peut être considérée comme terminée, et dès lors les portes de ce royaume sont r'ouvertes aux Portugais que leur dévoûment à la cause de la Reine Dona Maria avait contraints de venir chercher un asile de secours temporaire sur

³⁵⁰ ANTT, MNE cx 144, Tabella 1829 ; ANF, F⁷12118 : le carton contient 98 bulletins individuels de réfugiés dans le département de la Seine (juillet 1833) ; AMAE, MD France 724, folio 343 : Note sue les dépenses occasionnées par les réfugiés (exercices 1831 à 1834).

³⁵¹ ANTT, MNE cx 164. Maria do Carmen d'Aguilar Lemos Azevedo à Abreu e Lima. Paris, 28 septembre 1832). Trad. : « Quand le 24 j'envoyai à D. Franco d'Almeida la lettre que le même jour j'adressai à Votre Excellence, je dis au porteur qui la transportait : « qu'il était vrai qu'on recevait à bord des navires affrétés par l'État les émigrés qui voulaient gagner Porto, mais qu'il y avait interdiction d'y admettre les femmes ». Si cela est vrai, comme je le crois, permettez-moi, Excellence, que je vous donne, avec la franchise qui me caractérise, mon opinion. En janvier, pour l'expédition qui partit d'ici pour les Açores, je fus la première à applaudir la mesure de refuser l'accès aux femmes parce qu'il semblait avec raison qu'il ne fallait pas remplir les navires avec des personnes qui ne pouvaient qu'entraver les opérations militaires et les mouvements nécessaires. Mais aujourd'hui que nous occupons Porto au Portugal, je trouve que la question a changé d'angle et que cette exclusion peut être aujourd'hui injuste, en ce qui nous concerne nous autres, parce que nous avons fait pour la cause de la Reine toute une série de sacrifices ». Voir annexe XII.

notre territoire³⁵² ». La reconnaissance du nouveau régime portugais facilite encore le retour puisque les consulats portugais à Paris ou Londres peuvent à nouveau délivrer régulièrement des titres de voyage.

2.2.4. Les miguélistes de la deuxième vague (après 1834)

À la suite de la convention d'Evora Monte en mai 1834, Dom Miguel part en exil à Rome suivi d'une partie de ses partisans³⁵³. La convention offrait un certain nombre de garanties et, en théorie, le pardon, aux anciens miguélistes. Dans les faits, la durée du conflit et les deux années de guerre civile entretiennent un climat de vengeance. Certains miguélistes quittent leur région et gagnent les grandes villes comme Lisbonne ou Porto, où il est plus facile de se cacher, ou font le choix de s'exiler à l'étranger, en Italie, près de Dom Miguel, en Angleterre, pays d'accueil traditionnel pour les Portugais, en Espagne pour combattre aux côtés des carlistes, au Brésil ou en France³⁵⁴. Ils commencent une nouvelle vie ou poursuivent le combat : « a bestialidade dos burros em se persuadirem que D. Miguel formava lá fora, como seu irmão, expedições para vir contra Portugal³⁵⁵ ».

Le miguélisme, mouvement socialement hétérogène, n'a regroupé qu'une partie de la noblesse portugaise. Parmi les nouveaux exilés, les membres de la vieille noblesse sont peu nombreux. Ce sont les anciens cadres du pouvoir, trop compromis pour rester, qui partent³⁵⁶. Il est impossible de connaître le nombre d'individus exilés après 1834, de façon générale ou seulement en France, où ils n'étaient pas secourus par le gouvernement, et en en raison des lacunes archivistiques à partir des années 1840. Les fréquentes confusions de l'administration française entre Espagnols et Portugais rendent l'évaluation encore plus complexe³⁵⁷. Le nombre des miguélistes en France est probablement assez réduit et s'amenuise au fil du temps. Après l'amnistie du 4 avril 1840³⁵⁸, le ministre des Affaires étrangères répond même

³⁵² Circulaire du MI, 5 août 1833. Cité par Jean-François Tanguy, « Les réfugiés portugais dans l'Ouest de 1829 à 1834 : l'émigration politique d'une élite. Autorités nationales, autorités locales et populations face à un phénomène nouveau », dans *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n°109, 2002, p. 75-76.

³⁵³ En renonçant à la couronne, il part en exil mais bénéficie d'une pension du Portugal. Toutefois, une fois arrivé à Rome, il dénonce cette renonciation « forcée ».

³⁵⁴ Maria Teresa Mónica, *Errâncias miguelistas (1834-43)*, Lisbonne, Cosmos, 1997, p. 45-46.

³⁵⁵ António Guedes de Quinhones, *Memórias de um Miguelista Renegado : A Guerra Civil e D. Miguel Exilado (1828-1841)*, Maria Teresa Mónica (éd.), Lisbonne, Alda, 1990, p. 39. Trad. : « la bêtise des ânes à se persuader que D. Miguel formait au dehors, comme son frère, des expéditions à venir contre le Portugal ».

³⁵⁶ Maria Teresa Mónica, *Errâncias miguelistas (1834-43)*, Lisbonne, Cosmos, 1997, p. 82.

³⁵⁷ Antonio Silveira Canellas, chef miguéliste, déjà exilé en France avant 1828 est identifié dans les états des réfugiés, tantôt comme Espagnol, tantôt comme Portugais. (ADSM, M 10240. État des réfugiés non subventionnés résidant dans le département de Seine-et-Marne, 1838).

³⁵⁸ AMAE, CP Portugal 163. CGF Porto au MAE. Porto, le 24 avril 1840.

au gouvernement portugais qui souhaite une surveillance active des miguélistes exilés qu'« on n'y en connaît qu'un seul, âgé et complètement inoffensif qui réside à Paris³⁵⁹ ».

Les réfugiés miguélistes n'étaient probablement pas nombreux en France, mais le propos du ministre est exagéré. Nous connaissons les noms de quelques personnalités qui ont choisi de venir à Paris. Outre l'évêque de Viseu³⁶⁰ qui arrive à Paris en septembre 1834 pour diriger le séminaire des missions étrangères, le père José Silva Tavares dit de « Sacra Família » ouvre une institution d'enseignement à Fontenay-aux-Roses, destinée aux jeunes Portugais. Quelques familles comme celles des ducs de Cadaval, de Lafões ou du desembargador João da Cunha Neves e Carvalho Portugal résident dans la capitale française. D'autres noms apparaissent également, comme-Francisco de Alpoim de Menezes, António de Lemos Juromenha ou Constantino Pereira da Costa³⁶¹.

Quelques officiers rentrent au Portugal après le décret du 28 mai 1835. Une amnistie destinée aux miguélistes est octroyée le 4 avril 1840³⁶². La reconnaissance en mai 1841 de la reine Maria II par la cour de Rome, où sont réfugiés un certain nombre de miguélistes, favorise également les retours³⁶³.

2.2.5. Les libéraux et les radicaux (1834-1848)

À partir de 1834, le règne de doña Maria n'est plus remis en cause. En revanche le pays continue de connaître une forte instabilité politique, fruit notamment de la division au sein du camp libéral, entre les septembristes et les chartistes, les miguélistes pouvant s'allier à l'un ou l'autre camp, en fonction des circonstances³⁶⁴. Les changements politiques se traduisent bien souvent par l'exil – souvent limité dans le temps- des principales figures du camp vaincu. L'Espagne toute proche semble être le premier choix de ces réfugiés, même si certains préfèrent Paris. Par l'annonce d'une amnistie octroyée le 30 mai 1846, nous apprenons ainsi que : « Les individus compromis dans l'insurrection d'Almeida, en 1844, sont amnistiés, le décret qui prononce cette amnistie se trouve dans le *Diario* d'aujourd'hui, qui parait à l'instant et je m'empresse dans (sic) donner avis à Votre Excellence, l'amnistie

³⁵⁹ AMAE, CP Portugal 177. Dépêche du MAE au baron de Varenne n°110. Paris, 26 février 1847.

³⁶⁰ AMAE, CP Portugal 165. Dépêche n°6. Lisbonne, 17 mai 1841 : « Le bruit a couru à Lisbonne que l'Évêque de Viseu venait de mourir à Paris. Le Gouv't Portugais n'a pas été prévenu officiellement de cette nouvelle, mais si elle se confirmait, il a considérerait comme devant être très avantageuse à la reprise des rapports entre les cours de Rome et de Lisbonne. Il parait, en effet que l'évêque de Viseu, ancien ministre de Dom Miguel, homme de beaucoup de talents, mais décrié par ses mœurs, exerçait de Paris à Rome une influence préjudiciable aux intérêts du Gouv't de la Reine ».

³⁶¹ Maria Teresa Mónica, *op. cit.*, p. 48-51, 53, 219, 221.

³⁶² Maria Teresa Mónica, *op. cit.*, p. 292.

³⁶³ António Guedes de Quinhones, *op. cit.*, 1990, p. 39.

³⁶⁴ Voir chapitre premier.

étant applicable au Cte de Bomfim et à plusieurs autres portugais, réfugiés à Paris. Leurs biens, leurs grades et leurs décorations leur seront restituées³⁶⁵ ». Comme les Espagnols, les Portugais aux idées plus radicales semblent privilégier le séjour à Paris, où ils peuvent entrer en contact avec les « démocrates » français. En 1846, le ministre de l'Intérieur français rapporte ainsi les résultats de sa surveillance à son collègue des Affaires étrangères : « je reçois des rapports desquels il résulte que les chefs des émigrations espagnole et portugaise se concertent avec les principaux meneurs du parti républicain à Paris pour constituer un comité hispano-portugais qui aurait pour mission de recueillir les dons des amis de la cause démocratique³⁶⁶ ». Le choix de la France et de Paris reste toutefois le fait de quelques individus isolés et n'entraîne pas le déploiement d'une politique d'accueil spécifique de la part de la France.

2.3. Le cas des réfugiés hispano-américains et brésiliens

Ces réfugiés ne rentrent pas à proprement parler dans le cadre de cette étude, mais il convient de signaler leur présence car ils ont pu avoir des relations avec les réfugiés espagnols ou portugais. Depuis la naissance des républiques hispanoaméricaines et de l'empire brésilien, des négociants, des étudiants, des diplomates ou de riches familles originaires de ces pays séjournent à Londres ou à Paris³⁶⁷. Portugais et Brésiliens, Espagnols et Hispanoaméricains font initialement l'objet de la même surveillance de la part du ministère de l'Intérieur³⁶⁸. À partir de 1825, date de son indépendance, le Brésil a besoin de cadres et envoie de nombreux jeunes gens étudier en Europe : « seize officiers brésiliens viennent de débarquer à Nantes et se dirigent sur Paris », ils « appartiennent aux premières familles de Rio Janeiro » et « se rendent en France pour y recueillir les connaissances relatives à l'art militaire ». Même s'il les surveille d'assez près, le gouvernement de la Restauration leur réserve un bon accueil. Le ministre des Affaires étrangères précise en effet à son collègue de l'Intérieur: « J'ai fait part au ministre de la guerre de l'objet de leur voyage, et j'ai lieu de croire qu'il procurera à ces jeunes officiers étrangers les moyens de perfectionner en France

³⁶⁵ AMAE, CP Portugal 174, Amb (Forth-Rouen) au MAE. Lisbonne, le 30 mai 1846.

³⁶⁶ AMAE, CP Espagne 827, MI au MAE. Paris, le 3 juin 1846. Le recensement de 1861 ne précise pas le nombre de Portugais (sans poser même la question des réfugiés) qui résident alors dans la capitale, ce qui laisse supposer qu'il est relativement faible

³⁶⁷ Raúl Veiga, « Hispano-americanos en Francia : la Restauración y América independiente. ¿Realismo o dogmatismo? », dans *Voyages et séjours d'Espagnols et d'Hispano-Américains en France*, Raúl Veiga, Jean-René Aymes, Jean-Louis Guereña *et al.* Tours, Publications de l'Université de Tours, 1982, p. 3.

³⁶⁸ Par exemple le carton F⁷6735 (ANF) a pour intitulé : « Police générale : affaires politiques 1814-1830 ; 10.222 ; Brésiliens et portugais (juillet 1826-1827) ».

leur instruction³⁶⁹ ». En 1833, les Hispanoaméricains, en nombre insignifiant dans le reste de la France, sauf à Bordeaux, sont près de 400 dans la capitale française³⁷⁰. La minorité latino-américaine prend de l'ampleur dans les années 1840. Le *Correo de Ultramar*, destiné aux communautés de Paris et de Londres, ainsi qu'à l'exportation est fondé en 1842³⁷¹.

Parmi ces étrangers, il y a aussi des réfugiés politiques. Plusieurs Brésiliens, expulsés de leur pays pour avoir participé à des révoltes à Rio ou Pernambuco, se réfugient en Europe, à l'exemple de José da Navidade Saldanha, objet de l'attention de la police française. La notice biographique rédigée à son sujet montre bien la frayeur que suscite le personnage, homme de couleur, radical et cultivé, chez les hommes de la Restauration qui le font expulser :

Joze da Navidade *Saldanha*. Mulâtre brésilien, né de parens inconnus, et trouvé par une Indienne de Pernambuco, a été élevé à Coïmbra par les bienfaits de l'évêque de sa ville natale. De retour en Amérique, il a embrassée avec une espèce de fièvre la cause de la révolution démagogique à la tête de laquelle était Carvalho Paëz d'Andrade. Il devint secrétaire du gouv^t constitué par ce rebelle à Pernambuco, & déclara une guerre acharnée, non seulement aux Portugais, mais encore à toute la race blanche. Il s'enfuit en Angleterre, en 7^{bre} 1824, vint à Paris, au mois de janvier 1825, et fut expulsé le 5 février suivant. Il était à Liverpool le 15 mars de la même année. *Saldanha* a de l'instruction & une facilité extraordinaire pour écrire. C'est, sous tous les rapports, un individu des plus dangereux³⁷².

D'autres personnes, sans fuir un danger en particulier, cherchent plus de stabilité :

Le sieur de Araujo est descendu le 22 mai rue Dauphine n°35 et le 4 juin il est allé s'établir rue de Seine n°66, avec sa femme, ses douze enfans et trois domestiques. Ce Brésilien qui paraît vivre dans l'opulence, a quitté, dit-il, Rio Janeiro afin de soustraire sa famille aux révolutions auxquelles ce pays est livré depuis longtems et il a le projet de se fixer à Paris pour y suivre l'éducation de ses enfans à laquelle il donne tous ses soins. Mr d'Araujo mène un genre de vie assez paisible et on ne lui connaît aucun relation particulière dans la capitale³⁷³.

³⁶⁹ ANF, F⁷6733, « 28 mai 1825, 1^{er} dossier : João Antonio Pereira da Cunha, João Vicente Gomes, et son neveu, Joze da Silveira Sampaio, Henrique Luiz Bellegarde, Ernesto Augusto Cesar Eduardo, Paulo Barboza da Silva, Joze Xavier da Silva Cabral, Manoel Peixoto de Azevedo, Theodolino Joze da Silva, João Leocadio de Abello, Ernesto Fréderico de Verna de Magalhaès Coutinho, Joaquim Candido Soares de Meirelles, João Nepomuceno da Motta, João Reinardo de Verna e Bilstein, Manoel Luiz Pereira da Cunha, le capitaine de Mello, Thomas Gomes de Santos, Beltraõ (Luiz Antonio Silva), Miranda (Ernesto Augusto Eduardo César), Calmon de Cabral, Candido Baptista, Jose Bento Perieira da Motta, Philadelpho Toledo de Ptolemeo ». MAE au MI. Paris, le 11 juin 1825.

³⁷⁰ Paul Gerbod, « À propos des étrangers en France sous la Monarchie de Juillet », dans *Annales de démographie historique*, 1987, p. 346.

³⁷¹ Pierre Le Boul, *La presse de langue espagnole et de thème hispanique en France au XIX^e siècle*. Thèse 3^e cycle Études ibériques. Paris III, 1974, p. 7.

³⁷² ANF, F⁷6733, « Portugais, Brésiliens. Notes biographiques, 26 mars 1825 ».

³⁷³ Id. « Manoel Teodoro de Araujo Azambuja, Joze Gonzalez de Moraes, Eustaquio Adolfo de Melho Mattos, Bernardo Augusto de Araujo Azambuja, 17 mai 1825 ». CPP au MI. Paris, le 4 juillet 1825. Confidentielle.

La présence de ces Brésiliens à Paris à partir des années 1820 est peut-être un moyen pour la France d'exercer une petite influence dans le monde lusophone face à la toute-puissance anglaise. En 1831, la République de Colombie proclamée en 1819 se disloque en trois États : le Venezuela, l'Équateur et la Colombie qui recouvre l'ancien département du Cundinamarca. Plus que les modifications territoriales, l'instabilité provient de la nature des régimes politiques sud-américains. Ces républiques ont pris partout des aspects autoritaires et changent fréquemment de chefs politiques. Le général Bernardo O'Higgins qui proclame l'indépendance du Chili en 1818 est par exemple renversé par le général Freire en 1823. L'exilé le plus connu est probablement le général argentin José de San Martín qui participe à la libération de son pays en 1813-1816, mais aussi à celle du Chili et du Pérou, dont il devient protecteur. Sa mésentente avec Simón Bolívar le pousse à résilier ses fonctions et à s'exiler en France. Il séjourne occasionnellement à Paris à la fin des années 1820 où il est attentivement surveillé par la police³⁷⁴. À l'arrivée du général Freire au Chili, un certain José Santiago Rodríguez, qui a pris part à la révolution de 1811 aux côtés de O'Higgins et de San Martín, « s'est réfugié en France par New York, et le 22 août 1826, il est arrivé à Paris où il a passé quelque temps dans la plus grande retraite³⁷⁵ ». Il existe donc une émigration politique brésilienne et hispano-américaine en France, et surtout à Paris, même si elle est numériquement limitée.

³⁷⁴ ANF, F⁷ 12032, 984 e, San Martín, José de.

³⁷⁵ ANF, F⁷ 12051, 1699 e, Espagnols, notes biographiques. Ordre alphabétique. Décembre 1826. 7 décembre 1826. D. José Santiago Rodríguez.

3. L'image des réfugiés ibériques en France

3.1. L'Espagnol

L'Espagne traîne au début du XIX^e siècle la réputation d'un pays partiellement civilisé, certes intéressant à visiter pour son folklore mais dont la population arriérée peut poser problème lors de sa venue en France, pays plus développé.

3.1.1. L'image de l'Espagne et l'Espagnol

L'Espagne est un pays particulièrement en vogue à l'époque romantique³⁷⁶, qui fait l'objet d'un grand nombre d'ouvrages abordant aussi bien l'histoire que la littérature ou relevant du récit de voyage³⁷⁷. Les clichés sur l'Espagne et ses habitants peuvent s'y lire en assez grand nombre. Face à cette « masse » de documentation disponible, nous avons choisi de nous pencher d'abord sur le regard des diplomates français. L'opinion des professionnels n'est pas tendre. En avril 1831, alors que l'ambassadeur français d'Harcourt, récemment arrivé pour représenter Louis-Philippe, se plaint du comportement des autorités à son égard et des vexations que subissent les Français, le ministre des Affaires étrangères entreprend de lui expliquer la nature profonde de ce pays :

Témoin de cette activité qui nous y fait exploiter des sources de prospérité que néglige l'activité nationale, l'administration espagnole par suite de cette jalousie qui tient à la paresse & à l'ignorance, se venge en quelque sorte sur nous de notre supériorité & des succès qui l'attestent, en nous suscitant des tracasseries ou des vexations de toute espèce. Cet esprit de malveillance et d'envie a d'ailleurs percé à toutes les époques, sous tous les règnes³⁷⁸.

L'Espagne, je le répète, est un pays totalement distinct & qu'il ne faut point juger par les règles applicables aux autres États. C'est là, Mr le C^{te}, une vérité que nous ne devons jamais perdre de vue dans nos relations avec le cabinet de Madrid, sous peine de les compliquer et de compromettre, sans dédommagement, les avantages qui balancent pour nous les inconvénients d'un pareil état de choses. Tandis que dans les autres contrées de l'Europe, le droit universel repose sur des principes fixes et uniformes, en Espagne, sous ce dernier rapport, des mœurs et une législation à part présentent souvent des anomalies frappantes, et ce n'est pas sans raison qu'on a comparé ce pays à la Turquie. Tout en effet, chez l'un et l'autre peuple, révèle un caractère d'étrangeté par rapport à l'Europe, des préjugés également inflexibles, la

³⁷⁶ Voir Léon-François Hoffmann, *op. cit.*, 224 p., et, plus récent, Jean-René Aymes, *Españoles en París en la época romántica : 1808-1848*, Madrid, Alianza, 2008, 357 p.

³⁷⁷ Nous avons effectué la requête suivante dans le catalogue général de la Bibliothèque nationale de France : imprimés, publiés entre 1815 et 1848, de langue française, contenant respectivement les mots « Espagne » et « Portugal » dans leur titre. Dans le premier cas, 1.101 notices sont proposées et dans le second cas, 232 notices. (Requêtes faites sur : catalogue.bnf.fr, le 13/06/2012).

³⁷⁸ AMAE, CP Espagne 754, MAE de d'Harcourt. Paris, 11 avril 1831. (Partie chiffrée). Voir annexe XIX.

même antipathie pour les étrangers, les mêmes habitudes de lenteur et de temporisation, le même orgueil uni à la même ignorance³⁷⁹.

Les préjugés les plus courants sur le pays apparaissent dans ces extraits de dépêches : paresse, ignorance, retard, orgueil (les Espagnols sont jaloux de la supériorité française), rejet de l'étranger, lenteur, etc. qui touchent aussi bien les institutions que la population.

Le rétablissement du tribunal de l'Inquisition en 1814, lors du retour de Ferdinand VII³⁸⁰, marque alors fortement les esprits et symbolise le retard et la cruauté du pays. Quelques années plus tard, Jean-François Joly, député de l'extrême gauche³⁸¹ rappelle lors d'un discours à la Chambre en faveur des réfugiés ainsi : « Pouvions-nous laisser en Espagne, sous la hache des bourreaux et des inquisiteurs, ces malheureux Espagnols qui avaient partagé notre puissance et que le sort avait condamnés à partager nos revers ? »³⁸². L'Inquisition apparaît également comme un symbole de l'Espagne du début du XIX^e siècle parce qu'elle symbolise à la fois la puissance de l'Église en Espagne, ses dérives – nous allons y revenir - et cette violence qui apparaît inhérente au pays, qu'elle soit organisée par l'État, ou qu'elle prenne la forme de violentes manifestations populaires. En 1834, quelques mois après la signature du traité de la Quadruple Alliance, un pamphlet français s'oppose à l'idée d'une intervention en Espagne, au côté de l'armée royale, non par soutien à la cause carliste mais par une véritable haine à l'égard de l'Espagne :

Si l'on cherche, ou si l'on doit chercher l'esprit d'un peuple dans ces antécédents, il n'y a guère de nations chez lesquelles on trouverait des faits pareils à ceux accomplis par Cortès, Pizarre et le duc d'Albe. Ajoutez à cela l'inquisition, l'expulsion des Maures, la manière dont ils furent traités par Ferdinand VII et Isabelle, des règnes de Charles-Quint, de Philippe II, de Philippe III, et vous aurez peut-être un résumé des causes, de l'état actuel du pays, des résultats qu'elles ont amenés, et dont nous allons esquisser quelques traits, pour la plus grande édification du public³⁸³.

La violence est un thème récurrent. L'Espagne fascine les auteurs romantiques qui aiment à en faire le théâtre de leurs récits morbides. Honoré de Balzac fait par exemple paraître en feuilleton en 1830 une nouvelle au titre révélateur : « El Verdugo³⁸⁴ ». Le

³⁷⁹ AMAE, CP Espagne 754, MAE à d'Harcourt. Paris, 14 avril 1831. (Partie chiffrée). Voir annexe XIX.

³⁸⁰ Supprimé après la révolution du Riego en 1820, le tribunal ne sera cependant pas rétabli en 1823 lors du « rétablissement » de Ferdinand VII dans ses pleins pouvoirs.

³⁸¹ http://www.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche.asp?num_dept=9784 (consulté le 10/04/2013).

³⁸² Jean-François Joly, *Discours prononcé par M. Joly, député de l'Arrière, à la séance du 26 octobre, sur le projet de loi relatif à l'allocation de 500.000 fr. en faveur des étrangers*, Paris, Everat, [1831], p. 5.

³⁸³ ANF, C 2763, *Explication de la situation de l'Espagne, à l'époque du 23 octobre 1834, ou notes à consulter sur l'état véritable de ce pays, ses ressources et le danger de ses emprunts*, 1834, p. 4.

³⁸⁴ Trad. « Le Bourreau ». L'intrigue est la suivante : « Un soulèvement ayant été mené par les membres d'une grande famille d'Espagne, en guise de représailles et à la suite des autres habitants de la ville, les meneurs de la révolte, le marquis de Léganès et les siens, seront condamnés à mort par le général G.t.r. Et l'intervention de

souvenir des guerres napoléoniennes (époque à laquelle se déroule la nouvelle de Balzac), les lynchages (Vinuesa en 1821), les exécutions publiques (Cayetano Ripoll pour hérésie en 1826), les excès de violence de la première guerre carliste qui entraînent l'intervention de la commission Elliot définissant un statut aux prisonniers de guerre, etc. renforcent cette impression d'un pays où règne la violence. En 1841, alors que ce conflit est officiellement terminé, Marlet, employé au ministère de la Guerre français, invite les Espagnols à mettre un terme à « ce délire » :

Arrêtez cette horrible guerre,
Arrêtez ce carnage affreux ;
Ou dans peu l'Espagne éplorée,
Par ses propres fils déchirée,
Jettera ces cris éperdus :
D'Espagnols... il n'en reste plus !³⁸⁵

Le peuple, ignorant et peu civilisé, manifesterait donc son opinion par de brusques éclats de violences, d'autant plus choquants qu'ils touchent des religieux³⁸⁶. Ces attaques contre le clergé rappellent peut-être aux Français des épisodes révolutionnaires comme la Terreur. Il convient d'ailleurs de noter cette forte présence de religieux dans les représentations de l'Espagne (et du Portugal) de cette époque qui correspond en partie à une réalité démographique³⁸⁷, souvent présenté de façon négative par les libéraux. Les membres du clergé espagnol, notamment régulier, sont montrés pour une partie d'entre eux comme des êtres aux mœurs débridés voire perverses³⁸⁸.

En 1844, Roger de Beauvoir est chargé de présenter le type de l'Espagnol à Paris dans le recueil *les Étrangers à Paris*. L'illustrateur ne recule pas devant les clichés. Dans l'illustration ci-dessous³⁸⁹, il figure un Biscayen, incarcéré à Bicêtre, au regard farouche en

l'officier français Victor Marchand permettra seulement la grâce de Juanito, l'aîné de la famille Leganès, ainsi que le choix de la décapitation, en lieu et place de l'infamante pendaison, mais ce, selon l'idée de G.t.r., à condition que ce fils fasse office de bourreau envers tous les siens. Encouragé par son noble père, Juanito acceptera donc d'exécuter tous les siens » (Maria Zerari-Penin, « El verdugo d'Honoré de Balzac. De l'Espagne, du secret et des têtes coupées », dans [Iberic@l](#), *Revue d'études ibériques et ibéro-américaines*, n°1, 2012, p. 32).

³⁸⁵ Isouf Zoraid, [Marlet], *Aux Espagnols*, Paris, Rozier, 1841, p. 3.

³⁸⁶ Nous faisons notamment allusion à deux événements déjà évoqués : le lynchage du curé Matías Vinuesa en 1821 à coups de marteaux et la « matanza » du 17 juillet 1834 où environ 80 religieux, soupçonnés d'empoisonnement, sont tués. L'année suivante, l'Espagne est touchée par des incendies de couvent.

³⁸⁷ Ofelia Rey Castelao, « Le clergé régulier espagnol et ses domestiques vers la fin de l'époque moderne », dans *Annales de démographie historiques*, n°117, 2009, p. 95.

³⁸⁸ L'exemple le plus connu est évidemment le roman gothique anglais de Matthew Gregory Lewis, *The Monk*, publié en 1796.

³⁸⁹ Illustration extraite de : Roger de Beauvoir, « L'Espagnol », dans *Étrangers (Les) à Paris*, Louis Desnoyers (dir.), Paris, Ch. Warée, 1844, p. 483 (gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1079900/f541.image).

costume traditionnel, le reste d'une arme à la ceinture, attaché à un poteau pour avoir volé une montre.



Pourtant, Roger de Beauvoir, prenant le contrepied de son illustrateur, met d'abord en garde contre ses images complaisantes en donnant la parole à un Espagnol qui découvre la littérature française sur son pays :

Ce qui me récréé au delà de tout, ce sont vos romanciers qui n'ont jamais visité notre pays. Quelle consommation inouïe de mensonges et de poignards, de sérénades et d'échelles de corde ! Ils en sont encore à l'Espagne de Florian. La scène s'ouvre invariablement chez un par une *senora* à sa fenêtre et un bandit payé pour tuer l'amoureux au clair de lune. Ils ne manquent jamais à faire couler le Mançanarez au bas du tableau ; par malheur, ils ignorent que ce fleuve est souvent à sec. Pour le *fandango*, la danse populaire, ils s'obstinent à la faire danser aux duchesses, qu'ils confondent avec les *manolas* au peigne d'écaille.

Et les duègnes ! ils s'imaginent que la constitution les a respectées, Elles et leur costume ! Pour les bandits, les alcaldes et les moines, ils en fourrent partout. En un mot, ils ont les notions les plus arriérées sur l'Espagne³⁹⁰.

La suite de son portrait reprend toutefois, sur un mode ironique, les clichés habituellement véhiculés. On peut ainsi lire qu'« un Espagnol sans couteau est un homme à qui il manque un œil³⁹¹ ».

³⁹⁰ *Ibid.*, p. 473-474.

Il ne s'agit évidemment pas de dresser un portrait négatif du type « Espagnol » de la première moitié du XIX^e siècle, mais de recenser les idées les plus complaisamment évoquées à son sujet.

3.1.2. Représentations des réfugiés espagnols

Les réfugiés espagnols en France sont représentés sous des formes assez contrastées, probablement en raison de la durée du phénomène et de la variété des idéologies et des individus concernés. Juan Francisco Fuentes souligne la difficulté de l'exercice d'une pareille synthèse dans un article consacré à l'image de l'exil et de l'exilé dans l'Espagne du XIX^e siècle³⁹². Nous pouvons toutefois essayer de dégager quelques tendances en ce qui concerne le regard que les Français ont porté sur les réfugiés espagnols. Des préjugés négatifs coexistent avec une vision plus positive de ces proscrits.

La complexité du phénomène d'émigration politique espagnole n'est pas favorable à ceux qui arrivent : il est difficile de se prendre de sympathie pour une cause dont on ne comprend pas les enjeux. La nature des relations entre la France et l'Espagne, la tendance interventionniste de la première, ne jouent pas en faveur d'une compréhension mutuelle. Les réfugiés espagnols bénéficient en quelque sorte d'une chronologie défavorable. Les « afrancesados », soupçonnés de sympathie de la cause bonapartiste sous la Restauration, sont vus avec méfiance. François-René de Chateaubriand, futur promoteur de l'intervention française en Espagne, prône la prudence à leur égard :

ils comptent sans doute parmi eux quelques hommes de mérite et d'autres hommes plus faibles que méchants ; mais il faut les plaindre en général, d'avoir été également étrangers aux défauts et aux qualités de leur pays : ils ont manqué à l'orgueil natif et à la fidélité nationale. (...) trahir son pays pour Joseph ! aller chercher un Claude en Corse, pour lui donner avec la couronne de Charles-Quint, le glaive du Cid, et pour lui livrer des prostituées sur le tombeau de Chimène !³⁹³.

En 1823, les réfugiés libéraux sont accueillis par la France de la Restauration. La monarchie de Juillet qui accueille de nombreux réfugiés de toute l'Europe, Italiens, Polonais, Allemands, voit arriver des dizaines de milliers de réfugiés carlistes dont les principes sont en

³⁹¹ *Ibid.*

³⁹² Juan Francisco Fuentes, « Imagen del exilio y del exiliado en la España del siglo XIX », dans *Ayer* n°47, 2002, p. 51-52 : « La sistematización en una serie de conclusiones de un fenómeno de tan prolíja casuística como los exilios del siglo XIX puede parecer una tarea inabordable e inútil. Las emigraciones políticas fueron, (...) una cosa y la contraria según los casos ». (Trad. « La systématisation dans une série de conclusions d'un phénomène à la casuistique aussi proluxe que les exils du XIX^e siècle peut sembler une tâche inabordable et inutile. Les émigrations politiques furent (...) une chose et son contraire selon les cas »).

³⁹³ Cité par : Sebastián de Miñano y Bedoya, *Réfutation du pamphlet de M. le vicomte de Chateaubriand sur les révolutions d'Espagne*, Paris, Corrèard et Brissot-Thivars, 1820, p. 18.

contradiction avec ceux du régime. L'arrivée massive des débris de troupes carlistes en juin 1840 donne lieu à des mesures préventives : « il appartient à l'administration supérieure de déterminer, par une sage prévoyance les précautions à prendre pour empêcher tout encombrement de nouveaux réfugiés, soit à leur entrée en France, soit dans les localités où ils devront résider. Il est indispensable en même temps de pourvoir à la subsistance de ces étrangers jusqu'à ce qu'ils soient rendus à leur destination. Enfin des mesures doivent être prescrites dans l'intérêt de l'ordre public et de la sécurité de la population³⁹⁴ ». Les subsides leur sont supprimés en juin 1841, mais les carlistes bénéficient alors du soutien des légitimistes français. Le légitimiste comte de Meurville propose quelques solutions pour assister les « malheureux » Espagnols :

Ce serait le moment de donner le conseil à nos amis politiques de faire ce que vous avez fait il y a quelques tems, si tous ceux qui le peuvent prenaient un de ces malheureux soldats espagnols, on les préserverait de la mort en les réservant pour un moment important. Ma correspondante de Lons le Saunier qui est admirable de zèle a fait faire cela et tous les soldats réfugiés dans cette ville sont placés à la grande satisfaction de tous. Quand (sic) à moi, j'espère en prendre un mais je suis encore plus déterminé à prendre un officier pour secrétaire, car je n'en puis plus, cette correspondance devient tous les jours plus accablante³⁹⁵.

Dans les années 1840, le paysage de l'émigration devient encore plus complexe : carlistes, « christinos », progressistes, républicains, etc. À l'exception des partisans de Marie-Christine, ils ont tous en commun de ne pas partager les idées du régime de Juillet. En avril 1848, lors d'un service funèbre en l'honneur des démocrates espagnols « morts pour la liberté », le républicain espagnol Del Balzo prononce en l'église de La Madeleine, un discours où il pointe du doigt la responsabilité de la France dans le phénomène de proscription : « Vous le savez, Citoyen, depuis quarante les gouvernements de votre pays ont fait peser sur l'Espagne leur trop funeste influence. L'Espagne serait libre depuis longtemps, si les intérêts égoïstes des dynasties françaises ne s'étaient pas élevées contre nous³⁹⁶ ».

Les réfugiés espagnols, semblent parfois peu reconnaissants de l'accueil que leur réserve la généreuse France, notamment les réfugiés libéraux des années 1820 et 1830. En 1831, le réfugié Nicolás Santiago y Rotalde s'en prend vivement à la politique gouvernementale, dénoncée dans le titre-même de son pamphlet *Le Contre Périer et collègue*

³⁹⁴ SHD, E⁴ 42, Espagne, correspondance 1840-1841. MI au MG. Paris, le 5 juin 1840.

³⁹⁵ ANF, 240 AP 1, Fonds Villemur. Correspondance de Meurville à Villemur : lettre du 10 janvier 1841.

³⁹⁶ Perreymond, *L'Espagne démocratique : compte rendu des manifestations du 26 mars et du 11 avril 1848*, Paris, Chaix, 1848, p. 22.

Sébastiani, ou Exposé à la France sur la conduite de son gouvernement à l'égard des émigrés espagnols :

L'arbitraire exercé contre les émigrés ayant pris, par la calomnie, un caractère d'équité, d'après les motifs énoncés par le gouvernement français, je crois de mon devoir de faire un résumé des faits qui me concernent, dût-il exposer au mépris et au ridicule de la France entière ceux qui en sont la cause, par leur manque de foi et leurs rapports outrageants, contraires à la vérité, des mesures despotiques qui ont été prises contre les émigrés espagnols et italiens, et les ont soumis à la pénible nécessité de s'exiler de la capitale.

Oui, je le dis sans crainte, c'est le gouvernement, ce sont les ministres en conseil qui ont dénaturé tous les faits pour frapper l'homme sans patrie, sans fortune et sans moyens de défense. Un tel acte, dont je n'ai pas besoin de démontrer l'illégalité, mérite d'être dénoncé à la France hospitalière, après le rejet que la majorité de la chambre a fait des raisons claires et énergiques présentées en faveur des émigrés, en général, par les honorables députés Lafayette, Salverte, Joly et Pagès³⁹⁷.

Mais plutôt que de la fierté ou de l'orgueil, il faut y voir le corollaire de la chronologie décrite ci-dessus. Les libéraux de 1823 se retrouvent exilés en raison de l'intervention de la France et il semble assez logique qu'ils lui en tiennent rigueur. En outre, la révolution de Juillet éveille chez eux l'espoir d'une propagation de la révolution en Espagne. Las, leur tentative d'insurrection organisée depuis les Pyrénées est réduite à néant par l'intervention des autorités françaises qui procèdent au désarmement et à l'éloignement des insurgés³⁹⁸. L'année suivante, la préfecture de police procède à l'expulsion de réfugiés de la capitale. Bien que ces mesures ne visent pas spécifiquement les Espagnols, elles s'ajoutent aux éléments précédents pour constituer des motifs à charge contre l'hospitalité française.

Le comportement des Espagnols ne fait parfois que renforcer les préjugés déjà existants. Les lettres écrites par les réfugiés au ministre de l'Intérieur pour bénéficier de subsides ou changer de résidence sont souvent truffées d'hispanismes (contrairement à celles des libéraux portugais à la même époque, généralement dans un français quasi-parfait)³⁹⁹. Cela semble faire écho à l'image d'un peuple ignorant. Savoir écrire et qui plus est, en français, quand bien même avec des erreurs, constitue pourtant la marque d'une certaine éducation.

Certains ecclésiastiques réfugiés entretiennent également la mauvaise image du clergé espagnol. Les exemples de prêtres ou d'anciens moines vivant avec des femmes, ayant commis des actes criminels ou dont les principes religieux paraissent simplement douteux ne

³⁹⁷ Nicolás Santiago y Rotalde, *Le Contre Périer et collègue Sébastiani, ou Exposé à la France sur la conduite de son gouvernement à l'égard des émigrés espagnols*, Paris, A. Mie, 1831, p. 7-8.

³⁹⁸ Voir chapitres III et IV.

³⁹⁹ Voir chapitre V.

manquent pas dans les archives consultées. L'exemple le plus frappant est celui d'un prêtre espagnol, naturalisé français, Claude Muzquiz qui assassine une « dame Rousseau (...) de plusieurs coups de couteau » et se donne ensuite « la mort en se tirant au cœur un coup de pistolet » ; « deux lettres que Muzquiz paraît avoir écrites peu de temps avant de consommer son crime avaient été laissées par lui sur une table, et sembleraient indiquer que c'est par esprit de vengeance et à la suite de dissension d'intérêt qu'il avait résolu d'assassiner la dame Rousseau⁴⁰⁰ ». Ces exemples s'expliquent assez facilement. La plupart des archives consultées émanent de l'autorité policière, dont le rôle est de surveiller les individus « à problèmes » et d'éviter crimes et délits. Or, le comportement du clergé, garant moral, qui se distingue par sa tenue, est évidemment passé au crible par la société et la police. Les ecclésiastiques constituent aussi une part non négligeable de la population émigrée (approximativement 4% des « afrancesados » et 9% des carlistes)⁴⁰¹. Les prêtres espagnols qui officient alors à sont environ 80⁴⁰². En outre, la mise au premier plan de ces religieux reflète à la fois l'importance de la question de la place de l'Église en Espagne et, dans une moindre mesure, en France. C'est l'un des points de désaccord entre les orléanistes et républicains et les légitimistes⁴⁰³. L'abbé Chavée, démocrate français, lors de la cérémonie funéraire en l'honneur des démocrates espagnols morts pour la liberté, à La Madeleine en avril 1848, exhorte ses confrères espagnols à bien choisir leur camp : « Pourquoi le clergé espagnol ne se met-il point à la tête du mouvement révolutionnaire ? (...) Qui m'expliquera un tel aveuglement chez des apôtres de la liberté, de l'égalité et de la fraternité évangélique ?⁴⁰⁴ ». Le cas des ecclésiastiques montre comment les préjugés sur les réfugiés espagnols deviennent des arguments au service de différents camps politiques français.

Un phénomène assez semblable se produit quant à la question de l'« oisiveté » du réfugié espagnol. C'est probablement le cliché le plus répandu, dans l'administration comme dans les ouvrages politiques. En 1841, le sous-préfet de Fontainebleau se plaint des officiers espagnols réfugiés dans son arrondissement qui refusent de se mettre au travail :

⁴⁰⁰ ANF, F⁷ 12094, 1061 E.R. Claude Muzquiz : copie d'un rapport du PP en date du 31 juillet 1833.

⁴⁰¹ Gérard Dufour, José A. Ferrer Benimeli, Leandro Higuera, Emilio La Parra, *El clero afrancesado : actas de la mesa redonda*, Aix-en-Provence, 25 de enero de 1985, Aix-en-Provence, Université de Provence /Marseille, diffusion J. Laffitte, 1986, 226 p. Voir chapitre VI.

⁴⁰² Évaluation faite en croisant les informations fournies par le nécrologue des prêtres du diocèse de Paris (1809-1869) et les registres du conseil de l'archevêque (1819-1840 et 1840-1855), conservés aux AHAP.

⁴⁰³ La révolution de Juillet se caractérise par plusieurs manifestations anticléricales. Le palais de l'archevêché de Paris doit d'ailleurs être évacué pendant les Trois Glorieuses. Il est envahi et saccagé par des Républicains en février 1831 après que la commémoration de la mort du duc de Berry a dégénéré.

⁴⁰⁴ Perreymond, *L'Espagne démocratique : compte rendu des manifestations du 26 mars et du 11 avril 1848*, Paris, Chaix, 1848, p. 31.

À leur arrivée dans l'arrondissement je leur ai fait connaître l'avantage qui pourrait résulter de leur résidence à Montereau, ville de nombreuses fabriques s'ils désiraient y travailler, mais ils m'ont répondu qu'ils étaient presque tous officiers supérieurs et que leur éducation ne leur permettait pas de se livrer aux travaux mécaniques. Je leur ai fait observer que le dessin, la peinture, l'art du modelleur, étaient cultivés dans les classes les plus élevées dans la société, mais ces conseils n'ont produit aucun effet. (...)

Si parmi ces réfugiés il y avait des sous-officiers ou soldats, on pourrait espérer de les rendre laborieux pour améliorer leur condition, mais des colonels et des commandants qui appartiennent presque tous à la classe des *hidalgos* ont un esprit de corps auquel ils ne dérogent pas.⁴⁰⁵

Les rapports du ministère de l'Intérieur tendent à confirmer l'impression que les Espagnols travaillent moins que les autres réfugiés. Or l'oisiveté est facteur de désordre, personnel ou collectif. Elle est donc redoutée par les autorités :

Depuis plusieurs années un grand nombre de familles espagnoles dépourvues de toutes ressources et munies de passeports pour voyager dans leur pays ou pour se rendre à la plus prochaine ville de France, parviennent, malgré la surveillance la plus rigoureuse, à pénétrer jusque dans l'intérieur et se livrent au vagabondage et à la mendicité. Il en résulte que ces indigents auxquels on est obligé d'accorder les secours de route pour retourner en Espagne, occasionnent des frais considérables aux départements qu'ils traversent⁴⁰⁶.

Les légitimistes prennent la défense des réfugiés carlistes à ce sujet : « sus heridas, sus costumbres y su ignorancia del idioma frances, no les permiten á la mayor parte el utilizarse trabajando para vivir⁴⁰⁷ ». D'après eux, nombre sont prêts à travailler mais apparaissent victimes des circonstances: ils « voudraient, au prix de tous les sacrifices, diminuer les charges que la généreuse hospitalité française impose pour eux à la charité publique ; mais le défaut de connaissance de notre langue, une jeunesse passée dans les études ou les camps, et les infirmités pour un grand nombre ne leur permettent guère de suivre le vœu de leur cœur⁴⁰⁸ ». L'administration, tout en constatant le phénomène, ne semble effectivement pas trop en tenir rigueur aux réfugiés. Leur état physique, la méconnaissance du français semblent avoir été de vraies barrières pour trouver un emploi. Le sous-préfet de Meaux rapporte ainsi que : « M. Delice Gueuvin me dit qu'il leur donnera de l'ouvrage au printemps mais que leurs blessures les empêchent de se livrer aux travaux des carrières qui sont trop rudes pour des hommes malades ou affaiblis. C'est donc à La Ferté sous Jouarre seulement

⁴⁰⁵ ADSM, M 7019, réfugiés espagnols christinos, SP Fontainebleau au PSM. Fontainebleau, le 18 décembre 1841.

⁴⁰⁶ AMAE, ADP Espagne, 3, émigrations-réfugiés, 1841-1842. MI au MAE. Paris, le 24 décembre 1840.

⁴⁰⁷ *Un realista francés a los refugiados carlistas españoles...*, p. 2. Trad. : « leurs blessures, leurs coutumes et leur ignorance de la langue française, ne permettent pas à la majeure partie d'entre eux de s'employer à travailler pour vivre ».

⁴⁰⁸ Paul Chasteigner, *Comité de secours pour les réfugiés espagnols. (Lettres du Cte Louis de Calvimont et du Vte P. de Chasteigner)*, Bordeaux, Veuve Laplace, 1841, p.6.

que jusqu'à ce jour il me paraîtra possible d'envoyer d'autres réfugiés et encore faudrait-il pour profiter des offres qui pouvaient leur être faites des hommes tout à fait valides⁴⁰⁹ ». Cette importance accordée au travail traduit probablement la transition que vit la société française où des valeurs bourgeoises tel que le travail, vecteur de progrès et de morale, sont désormais mises en avant. Alors que l'agitation révolutionnaire ne cesse pas à Paris, le député Dupin aîné peut déclarer à la chambre que « les ouvriers qui se mêlent aux émeutes ne sont pas non plus des travailleurs, ce sont des paresseux qui aiment mieux recevoir quarante sous pour crier à bas les ministres que de gagner péniblement et honnêtement le prix de leur journée pour en nourrir leur famille »⁴¹⁰. Dès lors la sobriété des Espagnols n'est plus une vertu puisqu'elle n'encourage pas au dépassement de soi : « Ils reçoivent quelques secours des habitans et leur sobriété d'ailleurs leur donne le moyen de suffire à leur besoin avec les subsides qui leur sont accordés⁴¹¹ ».

Les réfugiés deviennent donc un sujet de débat dans le champ politique français et chacun pour son camp s'accorde à leur donner le statut de victimes. La sympathie des libéraux français se dirige naturellement vers les réfugiés constitutionnels, victimes de pratiques et de valeurs passéistes. Leur échec se transforme en celui de la civilisation. Le général Lafayette prend la défense des réfugiés à la chambre des députés en 1832, en ce sens : « Rappelez-vous ce qu'était l'Espagne quand l'armée française y est entrée ; elle était tranquille, l'ordre y régnait, la civilisation y faisait des progrès. L'armée française y est venue détruire cette civilisation, relever le trône despotique et sanguinaire de Ferdinand VII. Je ne rappellerai pas les meurtres et les crimes commis depuis cette époque »⁴¹². Du côté légitimiste, quelques années plus tard, la défense de la religion et la lutte contre le libéralisme sont valorisés par l'emploi d'un vocabulaire où le martyr occupe une place de choix. Un poème publié en 1841 en l'honneur des réfugiés (et afin de collecter un peu d'argent puisque le gouvernement refuse de les secourir) souligne leur sens du sacrifice et leur abnégation :

Il aimait mieux être martyr,
En vengeant les Rois et l'Église,
Que de se soumettre à des lois
Dont la licence tyrannise

⁴⁰⁹ ADSM, M 7019, réfugiés espagnols christinos, SP Meaux au PSM. Meaux, le 17 décembre 1841.

⁴¹⁰ *Discours prononcé par M. Dupin aîné, dans la séance du 21 septembre 1831. Sur la politique intérieure et extérieure, (extrait du Moniteur)*. Paris, F. Didot, p. 13.

⁴¹¹ ADSM, M 7019, réfugiés espagnols christinos, SP Meaux au PSM. Meaux, le 17 décembre 1841.

⁴¹² *Discours du général Lafayette à la chambre des députés. Séance du 21 février 1832, extrait du Moniteur du 22*. Paris, H. Fournier, s.d., p.1.

Les préjugés se mettent au service de l'un ou de l'autre camp. Ces discours superficiels servent finalement d'autres causes que celles qu'ils prétendent défendre. La population et les autorités apprennent peu à peu à connaître ces réfugiés. En effet, la conduite des Espagnols ne donne pas lieu à beaucoup de récriminations. Il existe un vrai décalage entre l'image initiale et la réalité du réfugié. Sous la Restauration, les Espagnols constituent avec les Italiens les principaux groupes d'émigrés politiques. La police surveille de près ceux qui résident à Paris. Elle se méfie des plus défavorisés, car elle les soupçonne capables de rallier n'importe quelle entreprise subversive contre un peu d'argent. L'administration ne peut cependant que constater la bonne conduite de la majorité des émigrés. En décembre 1829, le gouvernement songe d'ailleurs à secourir les réfugiés espagnols qui se conduisent bien mais dont la plupart se trouvent dans un état misérable : « Il devient indispensable de leur accorder quelques secours, non seulement par motif d'humanité, mais par mesure d'ordre public, afin de prévenir les délits auxquels la misère pourroit les entraîner⁴¹⁴ ». Sous la monarchie de Juillet, malgré quelques agitateurs, la police confirme cette impression : « les Italiens ont manqué de bonne foi dans les relations qu'ils ont eues avec l'administration. Sous ce rapport, il faut en faire une classe à part parmi les réfugiés. Car les Espagnols et surtout les Portugais se sont distingués, au contraire, par leurs habitudes paisibles et leur conduite mesurée »⁴¹⁵. Lorsque l'ancien préfet de police, Henri Gisquet, explique dans ses *Mémoires* sur la politique adoptée par la monarchie de Juillet à l'égard des réfugiés, il ne s'en prend jamais aux Espagnols. Parmi « Six mille Polonais, quatre mille Allemands, Italiens, Espagnols, Portugais, échappés aux orages politiques et recueillis par la France », seuls « les exilés italiens, allemands, polonais s'embarraisaient fort peu de nous compromettre avec nos voisins⁴¹⁶ ». Au début des années 1840, dans un contexte diplomatique dégradé, la France refuse de céder aux exigences de l'Espagne, jugées excessives : « autant il est sincèrement porté à déferer aux demandes fondées de votre gouvernement en ce qui concerne les réfugiés espagnols, autant, il le répète, il lui répugnerait de sévir gratuitement contre ceux dont la conduite ne donne lieu à aucun reproche. Il a même d'autant plus de motifs de perséverer

⁴¹³ P.A. Dupont, *Chant de Castille. . Au profit des réfugiés espagnols*. Paris, bureaux de « La Mode », 1841, p. 2.

⁴¹⁴ ANF, F⁷ 12019 B, 566 e, Seine. Espagnols constitutionnels réfugiés. Rapports hebdomadaires note du MI. Paris, le 15 décembre 1829.

⁴¹⁵ ANF, F⁷ 12102, 1674 e.r. renvoi des réfugiés de Paris, PP au MI. Paris, le 10 août 1831. Réfugiés italiens, confidentielle.

⁴¹⁶ Henri Gisquet, *Mémoires de M. Gisquet, ancien préfet de police, écrits par lui-même*, sParis, Marchant, 1840, p. 464 et 469.

dans cette manière de voir et d'agir, qu'il a pu reconnaître en plus d'une occasion, de l'inexactitude ou de l'exagération des renseignements sur lesquelles de semblables demandes ou certaines imputations étaient fondées⁴¹⁷ ». L'ambassadeur espagnol proteste également contre la présence de nombreux réfugiés espagnols dans les départements normalement interdits (frontière avec l'Espagne, départements du Centre et de l'Ouest, département de la Seine). Le ministre des Affaires étrangères lui démontre qu'il s'agit d'éléments plutôt bien intégrés dans la société française, ne posant aucun problème de tranquillité publique :

Ce sont d'anciens réfugiés dont la résidence remonte en général à une période déjà éloignée, et qui se sont créés des moyens d'existence qu'ils ne pourraient retrouver ailleurs. Il y aurait une extrême rigueur à les priver, indistinctement et en masse, des ressources qui leur sont devenues d'autant plus indispensables, que le gouvernement du roi ne leur accorde plus aucun secours. Mr. le ministre de l'Intérieur ajoute que les rapports des autorités locales, dans les villes que vous m'avez signalées, s'accordent à reconnaître la régularité de la conduite des réfugiés espagnols, et ne semblent pas justifier les appréhensions que vous m'exprimez.⁴¹⁸

Sous la monarchie de Juillet, on estime que la majorité des réfugiés espagnols se conduisent plutôt bien. Ceci explique vraisemblablement la place modeste qui leur est accordée dans la presse ou les débats parlementaires. En 1831, alors que de nombreux libéraux espagnols sont encore réfugiés en France, François Guizot commence ainsi, avec une pointe d'exagération, l'un de ses discours : « Je prends pour premier objet d'examen un pays auquel on ne pense plus (je ne sais pourquoi, car il a beaucoup souffert), l'Espagne⁴¹⁹ ». À partir de cette époque, la figure du réfugié politique se confond avec celle des Polonais, récemment arrivés, massivement et qui suscitent un formidable élan d'enthousiasme. Plus tard, les légitimistes protecteurs des réfugiés carlistes, rendent hommage à la bonne conduite des émigrés espagnols et à leur obéissance aux lois : « Ils souffrent avec une résignation exemplaire⁴²⁰ ».

Le cliché physique de l'Espagnol ne transparait guère dans les signalements établis par les autorités⁴²¹. Les réfugiés semblent assez grands même si on ignore les conditions exactes de mesure de la taille⁴²². La taille moyenne est de 1,69 m⁴²³. Elle paraît diminuer au

⁴¹⁷ AMAE, ADP Espagne, 3, émigrations-réfugiés, 1841-1842. MAE à Amb. d'Espagne. Paris, le 7 avril 1842.

⁴¹⁸ *Ibid.* MAE à Amb. d'Espagne. Paris, le 17 février 1842.

⁴¹⁹ *Discours prononcés par M. Thiers et M. Guizot dans la séance du 20 septembre 1831...*, p. 25.

⁴²⁰ *Appel à la charité de tous. Bal en faveur des réfugiés espagnols*, Paris, E. Proux, [1844], 1 f.

⁴²¹ Il s'agit du recensement de la taille, de la couleur des cheveux, sourcils et barbes, de la description du teint et de la couleur des yeux à partir de 69 signalements émanant des autorités françaises entre 1813 et 1846 (à partir ANF, F⁷ 6641,11995, 12002, 12003, 12016, 12032, 12048, 12051, 12059, 12060, 12070, 12076, 12094, 12099, 12104, 12105, 12106 et ADSM, M 6997, 7019 et 10240).

⁴²² Si l'on demande probablement à un journalier d'enlever ses sabots pour ne pas salir la toise, une telle démarche est difficile à imaginer auprès d'un personnage de distinction. Voir Jean Vidalenc, « Une source

fil du temps, correspondant peut-être à l'arrivée d'une population d'origine plus modeste⁴²⁴. Les cheveux bruns prédominent à une courte majorité (52%) sur les cheveux châains (41%). En revanche la plupart d'entre eux ont les yeux foncés (bruns à 44%, châains à 26%)⁴²⁵. Deux tiers des signalements indiquent un teint brun ou coloré, le reste des réfugiés arborant une carnation « claire », « blanche » voire « blême ». Il est difficile de savoir si les fonctionnaires projettent leur vision mentale des réfugiés lorsqu'ils établissent des signalements. C'est toutefois possible, au regard de certaines consignes du préfet de police, d'après lesquelles l'apparence physique constitue un outil pour le travail policier :

On est fondé à croire qu'un certain nombre de partisans de Don Carlos qui avaient cherché un asyle à l'étranger, se sont mis ou vont se mettre en route pour le rejoindre en Espagne. Il devient dès lors indispensable d'exercer sur tous les voyageurs une surveillance sévère ; j'ai écrit à M. le colonel Raffé (?) pour le prier de donner à la gendarmerie de la Seine l'ordre d'inspecter avec une rigoureuse exactitude les passeports de tous les voyageurs, notamment de ceux qui circulent par les malles-postes, diligences ou autres voitures publiques et de conduire immédiatement devant l'autorité locale tous ceux dont le signalement effectif ne concorderait pas parfaitement avec celui indiqué sur leur passeport. Cette mesure devra être appliquée particulièrement aux individus qui, par leurs manières, leur langage ou leur accent paraîtraient appartenir à la nation espagnole et sans distinction de sexe⁴²⁶.

Les réfugiés espagnols ne semblent en tout cas pas se distinguer par leurs vêtements, contrairement aux clichés véhiculant des figures en costume folklorique. C'est plutôt la classe sociale et le revenu qui vont déterminer l'état et la dimension de leur garde-robe. Signe de son indigence, la veuve Josefa Ramirez « n'a pour tous vêtements que ceux qu'elle porte sur elle »⁴²⁷. En revanche, il est probable qu'une partie des réfugiés, anciens militaires, soient

d'histoire économique et sociale, les passeports, problèmes d'utilisation, limites et lacunes », dans *Bulletin de la section d'histoire moderne et contemporaine*, 1971, p.197.

⁴²³ Nous n'avons recensé que les tailles des réfugiés de sexe masculin. Les signalements d'Espagnols sont rares et la mention de leur taille encore davantage. La jeune veuve Ruffina Varès de Villamil, 26 ans, mesure 160 centimètres et la veuve Marie Alvert Castillo Fuerte, 71 ans, 5 pieds (soit 162, 4 centimètres). (d'après ANF, F⁷ 12106).

⁴²⁴ Les difficultés économiques de la France à la fin de l'Empire et au début de la Restauration se lisent sur la statistique de recrutement pour la conscription. On enregistre un abaissement de la taille moyenne en 1836-1837, ce qui correspond aux jeunes gens nés dans les années allant de 1813 à 1815. Déjà au début de la Restauration, un tiers des conscrits est réformé pour défaut de taille. Le gouvernement avait d'ailleurs décidé d'abaisser la taille minimale exigée de 157 à 154 cm. (Christophe Charle, *Histoire sociale de la France au XIX^e siècle*, Paris, Seuil, 1991, p.17).

⁴²⁵ Ces pourcentages ne servent qu'à donner un ordre de grandeur, le corpus étant trop limité : 54 signalements français mentionnent la couleur des yeux.

⁴²⁶ AMSD, CT 563, PP au maire de Saint-Denis. Paris, 26 juillet 1834.

⁴²⁷ ANF, F⁷ 12097, 1265 e.r. Josepha Ramirez née Laborde. PP au MI. Paris, le 5 mai 1832.

vêtus d'uniformes⁴²⁸. Quant aux riches émigrés espagnols en résidence à Paris, ils peuvent suivre les dernières modes.

Les clichés propres aux réfugiés espagnols apparaissent somme toute limités. Ils appartiennent surtout au champ littéraire ou constituent des arguments prétextes pour des débats politiques plus profonds. L'émigration politique des Espagnols aurait ainsi plutôt amélioré leur image. Certains réfugiés semblent avoir eu conscience de la portée de ces préjugés et ont profité de l'exil pour donner une image plus positive de leur pays. *El emigrado observador*, journal des émigrés libéraux publié à Londres, s'attache à recenser les activités des réfugiés qui vont dans ce sens. En 1829, l'ancien député Joaquín María Ferrer est ainsi célébré pour son travail d'édition des classiques de la littérature espagnole : « Literatura Española en la emigracion : Coleccion de autores clasicos en prosa y en verso, en 7 volumenes en 16vo, impresos con todo esmero tipografico en Paris por el Sr. D. Joaquin Maria Ferrer. (...) Ahora continuamos dando noticia de sus nunca bien elogiadas tareas en favor de la gloria literaria de nuestra nacion, injustamente vulnerada en los paisés extrangeros⁴²⁹ ». Cette évolution aurait été ressentie par les réfugiés. Sebastián de Miñano y Bedoya et Eugenio de Ochoa s'en sont félicités : « podemos decir con orgullo que, tanto en Francia, como en Inglaterra, los refugiados españoles se han distinguido entre todos por su resignación en los trabajos, su obediencia a las leyes y su profunda y sincera gratitud a sus bienhechores⁴³⁰ ». Selon lui, grâce aux réfugiés, l'image de l'Espagne est désormais celle de la noblesse et de la dignité.

⁴²⁸ ANF, F⁷ 12101, 1582 e.r. Rixe à Montferrand entre des habitants et des réfugiés espagnols. Préf. Puy-de-Dôme au MI. Clermont-Ferrand, le 28 septembre 1832.

⁴²⁹ *El Emigrado observador*, n°7, enero de 1829, p. 23. Trad. « Littérature espagnole dans l'émigration : Collection d'auteurs classiques en prose et en vers en 7 volumes in-16, imprimés avec tout le soin typographique à Paris par le Sr. d. Joaquin Maria Ferrer. (...) Maintenant nous continuons en donnant des nouvelles de ses travaux jamais loués à leur juste valeur en faveur de la gloire littéraire de notre nation, injustement blessée dans les pays étrangers ».

⁴³⁰ Sebastián de Miñano y Bedoya. « Emigraciones, emigrados », dans *Revista de la Civilización europea*, t. 6, juin 1843, p. 185. Trad. : « nous pouvons dire avec fierté que, aussi bien en France qu'en Angleterre, les réfugiés espagnols se sont distingués parmi tous les réfugiés pour leur résignation au travail, leur obéissance aux lois et leur profonde et sincère gratitude à l'égard de leurs bienfaiteurs ».

3.2. Le Portugais

Espagnols et Portugais sont souvent confondus, par exemple, dans les états nominatifs de réfugiés, à l'exemple de l'ancienne figure miguéliste, António Silveira de Canellas, réfugié à Fontainebleau en 1840, « d'abord inscrits sous le nom de Sylverra de Canellas, espagnol⁴³¹ ». La proximité graphique de certains noms de famille et le peu de coopération dont font parfois preuve les réfugiés⁴³² expliquent aussi les erreurs des fonctionnaires chargés de compléter ces documents. Mais la péninsule ibérique est, de loin, vue comme une zone géographique indistincte. De nombreux récits de voyages sont consacrés à décrire les us et coutumes des deux pays arpentés lors d'un même tour, à l'exemple des ouvrages de Jean-Baptiste Joseph Breton de La Martinière, *L'Espagne et le Portugal ou Mœurs, usages et costumes des habitans de ces royaumes*, en 1815, ou de Charles Dembowski, *Deux ans en Espagne et en Portugal pendant la guerre civile, 1838-1840*, en 1841. Les influences réciproques des événements politiques dans les deux pays renforcent cette image, ce qui permet à Dembowski d'écrire en 1841 que « quant aux miguélistes, en majorité dans les campagnes, mais désarmés et sans chefs, leur cause est perdue si don Carlos ne triomphe pas en Espagne⁴³³ ». Pourtant, dès que l'on se penche de plus près sur les portraits du Portugal et du Portugais, c'est une image différente que l'on découvre, éloignée des clichés de sauvagerie et de violence véhiculés sur l'Espagne.

3.2.1. Portugal et Portugais

Les diplomates, les écrivains et les journalistes ne s'expriment pas d'une seule voix, et les propos des uns et des autres ne sont pas exempts de contradictions, néanmoins la représentation du Portugal diffère fortement de celle de l'Espagne. Tout d'abord, le royaume portugais suscite moins d'intérêt que son voisin espagnol⁴³⁴. Alors qu'une véritable mode espagnole déferle à Paris, les amateurs du monde lusophone sont peu nombreux. La figure de Ferdinand Denis, conservateur à la bibliothèque de Sainte-Geneviève, spécialiste du Brésil, introducteur de la littérature lusophone en France, fait exception⁴³⁵. Du Portugal, il semble

⁴³¹ ADSM, M 10240, 1838. État des réfugiés non subventionnés résidant dans le département de Seine-et-Marne. Silveyra de Canellas : avis de son départ de Paris, le 7 mai 1840.

⁴³² António Silveira de Canellas, figure miguéliste, serait passé au service du prétendant Don Carlos : « Ce dernier vit dans la famille de sa femme, fort prononcée dans le sens carliste, mais qui, du reste, trouve ici peu de dispositions à s'associer à son exaltation, même parmi les légitimistes » (ADSM, M 10240, SP Fontainebleau, au préfet de la Seine-et-Marne. Fontainebleau, le 21 juillet 1839).

⁴³³ Charles Dembowski, *Deux ans en Espagne et en Portugal pendant la guerre civile, 1838-1840*, Paris, Charles Gosselin, 1841, p. 187.

⁴³⁴ Voir note sur les requêtes dans le catalogue général de la BNF.

⁴³⁵ Vitorino Nemésio, *Obras completas, vol. XXIV : Relações francesas do romantismo português e outros estudos*, Lisbonne, Casa da Moeda, 2008, p. 151.

qu'on ne connaisse alors que sa splendeur passée : ses aventuriers navigateurs, Magellan et Vasco de Gama, et pour les plus férus de littérature, le poète Luís de Camões⁴³⁶. Le Portugal, véritable colonie anglaise aux yeux des Français, « est descendu au rang des États du 3^e ordre depuis sa séparation du Brésil⁴³⁷ ». Dans une brochure qui explique la nature du conflit entre Dom Miguel et Dom Pedro en 1828, le Portugal est décrit, de façon peu valorisante, comme « un pays petit, pauvre, mal peuplé, peu instruit⁴³⁸ ». Les Portugais auraient ainsi perdu l'essentiel de leur nature ibérique, au grand désarroi des folkloristes :

La couleur locale est nulle chez le bas peuple. Le long séjour des armées anglaises pendant la guerre continentale, et les rapports intimes qui de tout temps ont existé entre les deux pays, lui ont enlevé presque toute son ancienne originalité. Quand le duc de Wellington organisa l'armée portugaise, il la façonna tellement à l'anglaise, que même aujourd'hui, si l'on pouvait confondre les figures basanées des petits neveux des Maures avec celles des blonds descendants des Saxons, on serait tenté de croire que ceux-ci tiennent encore garnison en Portugal. La suppression des serviettes dans les auberges, l'usage du thé devenu général dans toutes les classes de la population, la tranche de pain transparente, enfin la disparition de l'ancien costume national que le bon marché des draps anglais a tué pour les hommes, sont, à ce qu'on assure, d'autres traces de l'occupation britannique⁴³⁹.

Contrairement aux Espagnols, les Portugais se montrent ainsi ouverts à l'étranger : « Le bas peuple est fort humain, et ne présente aucune analogie avec celui de Madrid. Les hommes sont fort polis envers les étrangers, et pour peu que la mise de la personne qui leur adresse une question annonce un rang supérieur au leur, ils ôtent leur chapeau en lui répondant⁴⁴⁰ ». Leur caractère inoffensif apparaît, sur un mode comique, jusque dans leur pratique de la tauromachie : « Les courses portugaises ne sont qu'un jeu d'enfant en comparaison des courses espagnoles. Ici les cornes du taureau sont rembourrées, on l'excite avec les manteaux de soie et des *banderillas*; mais jamais le toréador portugais n'engage un combat à mort avec son ennemi, qui sort toujours assez bien portant du combat⁴⁴¹ ». De façon plus générale, bien que les relations diplomatiques entre la France et le Portugal ne soient pas toujours excellentes, les Français n'ont pas entretenu l'image d'un peuple cruel et arriéré,

⁴³⁶ La référence, fréquente à Camões, est d'autant plus intéressante que Luís de Camões aurait connu l'exil. Il a été le chantre de Sébastien I^{er} et donc témoin de l'affaiblissement du trône portugais. La figure de Camões et le sébastianisme trouvent un écho particulier chez les exilés portugais de la première moitié du XIX^e siècle.

⁴³⁷ AMAE, MD Portugal 8. *Succession Portugaise* par Mr. de Boislecote, août 1830, « Nature de la question ».

⁴³⁸ *De la légitimité en Portugal, question portugaise soumise au jugement des hommes impartiaux*, Paris, chez les marchands de nouveautés, 1828, p. 93. L'ouvrage a vraisemblablement été écrit par un réfugié antimiguéliste mais l'auteur paraît reprendre des affirmations courageusement énoncées à l'égard du Portugal, pour expliquer ce qu'il en est et les raisons des difficultés rencontrées par le pays.

⁴³⁹ Charles Dembowski, *op. cit.*, p.178.

⁴⁴⁰ *Ibid.*, p. 177-178.

⁴⁴¹ *Ibid.*, p. 182-183.

comme dans le cas espagnol. Les actes de cruauté de l'ère miguéliste apparaissent comme le fruit d'un seul homme et de ses partisans dont le peuple portugais constitue la première des victimes : « Le peuple portugais est très doux, essentiellement soumis, il n'a pas la moindre énergie, il obéit à Don Miguel comme il obéira à tout autre chef qui pourra s'emparer du Portugal⁴⁴² ». Ce caractère n'est donc pas complètement positif. Certains journalistes français estiment que les Portugais sont victimes de leur propre inaction : « en laissant échapper cette belle occasion de se délivrer de leur tyran, [ils] viennent de river leurs chaînes, et de donner la preuve qu'ils ne sont pas encore dignes de faire partie de la grande famille des peuples libres⁴⁴³ ».

Pour décrire les discussions de la chambre des pairs portugaise, les diplomates français n'hésitent pas à employer un vocabulaire alors considéré comme féminin : « Jusqu'à ce moment, la discussion avait roulé sur des matières positives : le général Bomfim est venu y jeter l'élément sentimental. Il a parlé de sa déportation à Angola, de son embarquement sur un petit brig étroit et humide, de sa détention dans une forteresse (...). Ce discours a piqué au vif le duc de Terceira, qui a raconté à son tour, dans une forme peu oratoire, mais d'une naïveté expressive, les souffrances de son emprisonnement dans le château de Foz, à Porto⁴⁴⁴ ». À une époque où les femmes françaises sont totalement exclues du champ politique, l'emploi de ces termes traduit la vanité, aux yeux du diplomate, de la pratique politique portugaise. Bien que la France se voie peut-être jouer un rôle en faveur de ce peuple paisible, elle doit rester en retrait de cette zone d'influence britannique. Mais elle accorde de nombreuses facilités aux étudiants lusophones qui viennent en France⁴⁴⁵.

En 1844, dans le recueil *Les Étrangers à Paris*, un chapitre est consacré à la description du type du Portugais à Paris⁴⁴⁶. L'auteur, Arnould Frémy, et l'illustrateur, un certain Comte, ne s'éloignent guère des éléments décrits plus haut :

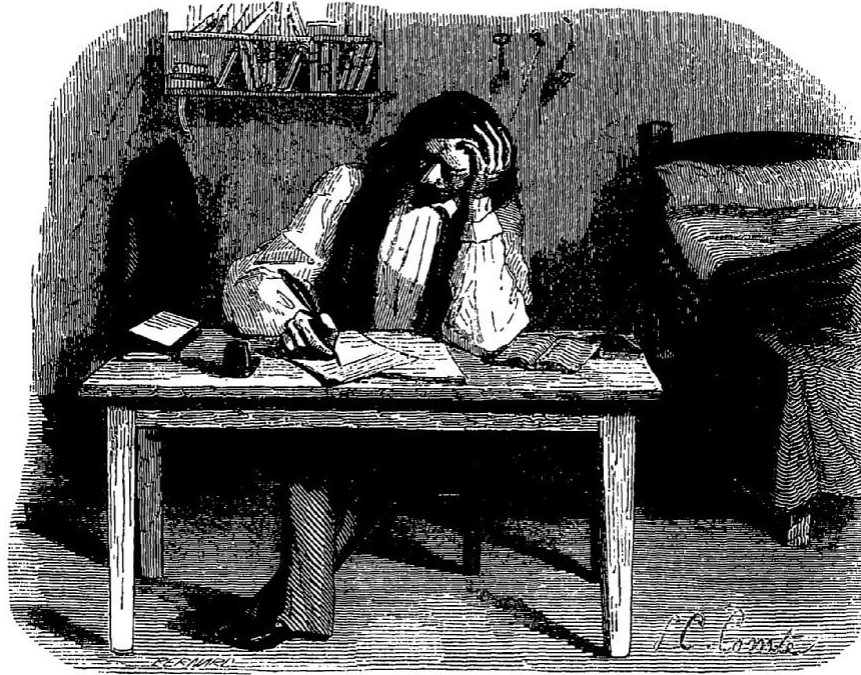
⁴⁴² AMAE, CP Portugal 150, Carlier (envoyé extraordinaire) au MI. Porto, le 25 mars 1833.

⁴⁴³ Cité dans : *Au Rédacteur de « l'Auxiliaire breton »* [juillet 1831] p. 1. La brochure est d'ailleurs publiée par un émigré portugais afin de protester contre cette affirmation.

⁴⁴⁴ AMAE, CP Portugal 181, Ferrières au MAE. Lisbonne, le 8 février 1848.

⁴⁴⁵ Comme nous l'avons vu, l'université de Paris accueille de nombreux étudiants brésiliens. Quant aux étudiants portugais, la fermeture de l'unique université portugaise à Coimbra, par Dom Miguel, les incite à venir étudier en France ou à rester à l'étranger.

⁴⁴⁶ Arnould Frémy, « Le Portugais », dans *Les étrangers à Paris...*, 1844, P. 455-468. (Illustration : p. 462) (gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1079900/f519.image).



Contrairement au type de l'Espagnol décrit par Roger de Beauvoir comme un réfugié farouche, le Portugais représenté ici montre un jeune homme, d'apparence « normale⁴⁴⁷ », installé dans une chambre modeste et concentré dans sa tâche d'écriture : « pendant quatre années entières, il se consacra à son poëme ». Le récit raconte en effet l'histoire d'un jeune Portugais qui vient à Paris pour rencontrer les grands noms de la littérature française. Il finit par comprendre que ses interlocuteurs sont plus avides de gloire que soucieux de leur art. Il brûle alors son manuscrit et rentre à Lisbonne. Le Portugais apparaît dans ce récit comme un jeune homme romantique et naïf, endurant et modeste.

Il est bien entendu difficile de généraliser les images concernant les Portugais à partir des remarques d'écrivains qui en dressent à dessein un portrait caricatural ou des annotations de quelques diplomates. Toutefois, les préjugés qui en ressortent paraissent concorder avec ceux appliqués aux réfugiés portugais lors de leur venue en France.

⁴⁴⁷ Selon la terminologie alors employée dans les signalements de police.

3.2.2. Représentations des réfugiés portugais⁴⁴⁸

Pendant toute la durée de leur exil, aussi bien sous la Restauration que sous la monarchie de Juillet, les libéraux portugais sont représentés comme des victimes. Me très conservateur prince de Polignac, ministre des Affaires étrangères et chef du gouvernement écrit à son collègue de l'Intérieur en décembre 1829 : « Il ne suffiroit pas de permettre à ces étrangers malheureux de se disséminer et de chercher des moyens de subsistance là où ils croiront rencontrer le plus de facilités pour s'en procurer. Pendant quelque temps encore après avoir atteint les résidences qu'ils auront choisies, ils seront nécessairement dans la plus grande misère : l'humanité et la générosité du Roi s'opposent à ce que des secours leur soient refusés⁴⁴⁹ ». Ils sont les victimes d'un tyran, dépourvu d'humanité, souvent décrit comme un fauve ou un rapace, comme dans ce mièvre extrait d'un poème « Aux réfugiés portugais » qui exhorte les libéraux aux combats contre les miguélistes :

Partez, pauvres oiseaux, qu'on a chassés du nid
Où peut-être, en pleurant, vous attend une mère ;
Consolez un instant votre douleur amère :
Le règne du vautour aura bientôt fini⁴⁵⁰.

Les signalements de police les rapprochent physiquement des Espagnols, ce qui laisse supposer qu'ils ne sont pas totalement exempts de subjectivité, notamment dans le cas des femmes réfugiés. Les rares signalements précisent un nez « bien fait » ou un teint « frais »⁴⁵¹. Sur un petit échantillon de signalements relevés entre 1831 et 1833, 64% ont les cheveux noirs ou bruns, 67 % la barbe de la même couleur, 6% pour les yeux, tandis que la plupart – 61% - sont décrits comme ayant le teint brun. La teinte de la peau donne lieu à beaucoup de nuances de la part des fonctionnaires : brun clair, brun, brun foncé, brun coloré, clair coloré... 15% des individus étant signalés comme ayant une pigmentation « normale⁴⁵² ».

Les descriptions de leur conduite par l'administration française sont plutôt élogieuses. En avril 1829, le préfet de police rapporte les résultats d'une surveillance sur les réfugiés portugais et signale les nombreux entretiens qu'ils ont entre eux, tel le général de Saldanha

⁴⁴⁸ Nous nous intéressons aux réfugiés libéraux portugais qui ont constitué le seul mouvement d'émigration politique massive, susceptible de donner lieu à des remarques.

⁴⁴⁹ ANF, F⁷ 6737, Portugais réfugiés : Ille-et-Vilaine, 1^{er} décembre 1829 : Polignac (MAE) à Montbel (MI). Paris, le 12 décembre 1829. (La lettre n'est pas adressée officiellement du MAE au MI).

⁴⁵⁰ Salgat, *Aux réfugiés portugais* [dédié à MM. Joseph et Manuel Da Silva Passos], 13 juillet 1832, Paris, impr. Mie.

⁴⁵¹ Signalement inclus dans le bulletin individuel de réfugié de Mélanie Pollaio Campernol (15 juin 1833). (ANF, F⁷ 12112, 10 P : Jose Severino, Joao Pollaio).

⁴⁵² L'échantillon porte sur 26 individus de sexe masculin (à partir de signalements provenant de : ANF, F⁷ 12112 et F⁷12118)

avec le chevalier Barbosa. Il ajoute : « On prétend que les réfugiés portugais qui sont ici, ont l'intention d'aller, les uns dans les Pays-Bas, et les autres en Angleterre. Ils paraissent tous fort tranquilles, et les démarches de Mr. de Barbosa, du G^{al} Saldanha, de Mr. Silvestre Pinheiro et de quelques autres en faveur de la jeune reine, semblent n'être qu'officieuses et n'avoir aucun caractère diplomatique⁴⁵³ ». Lors des vagues d'expulsion des réfugiés de Paris, ils sont protégés. En octobre 1831, devant toute consigne du ministère de l'Intérieur, le préfet de police estime en effet qu'ils doivent être exclus de cette mesure d'exception : « Les portugais n'étant pas mentionnés dans votre lettre, je dois croire que les dispositions qu'elle renferme ne les concernent pas. Ils se sont toujours distingués par leurs habitudes paisibles et leur bonne conduite. Ils méritent le témoignage d'intérêt particulier⁴⁵⁴ ». L'année suivante, quand une nouvelle campagne d'expulsion est entreprise, ils sont à nouveau épargnés : « L'expédition de Don Pedro a fait sortir de Paris tous les Portugais jeunes en état de porter les armes. Ceux que de circonstances personnelles ont forcé de rester se comportent très bien. Les réfugiés de cette nation, d'ailleurs se sont toujours fait distinguer par leur circonspection, leurs mœurs paisibles et leur reconnaissance envers le gouvernement français. Tous les rapports antérieurs sont unanimes. Sur ce point et l'administration supérieure dans plusieurs occasions leur a témoigné sa satisfaction en leur accordant un intérêt particulier⁴⁵⁵ ». Ils bénéficient en outre de la recommandation des plus hautes autorités⁴⁵⁶. Ils se distinguent également des Espagnols par le niveau de langage employé dans leur correspondance avec la préfecture de police ou le ministère de l'Intérieur. Quelles qu'en soient les raisons (rédaction par des réfugiés plus instruits, existence de modèles de lettres), le résultat, aux yeux des autorités, est que la plupart des lettres reçues montrent une parfaite maîtrise de la langue française⁴⁵⁷.

Les préjugés initiaux sur le Portugal et la nature des Portugais expliquent sont probablement un facteur d'explication du regard positif porté sur les réfugiés de cette nation, car les proscrits portugais comptent également leur lot d'escrocs, de voleurs ou de séducteurs, comme le montre par exemple cet extrait d'un rapport du préfet d'Ille-et-Vilaine au ministre de l'Intérieur : « « Par sa lettre du 12 mai dernier, Votre Excellence m'a chargé de lui signaler les réfugiés portugais résidant à Dol qui ont été accusés d'avoir mis la désunion dans

⁴⁵³ ANF, F⁷ 6736, 31 janvier 1829 : Le c^{te} Joao de Saldanha Oliveira e Daun, MM. Manoel Jo^{im} Praça-Berredo, M. Joze Antonio Soares Leal, PP11 au MI. Paris, le 21 avril 1829.

⁴⁵⁴ ANF, F⁷ 12102, 1674 : renvoi des réfugiés de Paris : PP au MI. Paris, le 1^{er} octobre 1831. Réfugiés italiens et espagnols.

⁴⁵⁵ ANF, F⁷ 12102, 1674 : renvoi des réfugiés de Paris : PP11 au MI. Paris, le 21 juin 1832.

⁴⁵⁶ Voir chapitre V.

⁴⁵⁷ *Id.*

quelques familles (...). Je dois ajouter que la mauvaise conduite de quelques réfugiés, les fait voir tous maintenant de mauvais œil par les habitans. Dimanche dernier une rixe sérieuse a été sur le point d'éclater à cause d'eux. L'autorité locale, d'accord avec les habitans sollicite leur éloignement de la ville de Dol. Je crois devoir faire part à Votre Excellence de ce vœu que je partage⁴⁵⁸ ». Cette émigration a des traits propres, par rapport à l'émigration espagnole de la même période, qui jouent en sa faveur : l'excellente impression que ces réfugiés ont laissée lors d'un premier séjour en Bretagne et en Mayenne en 1829, la cohésion et la discipline qui les caractérisent aux yeux des autorités⁴⁵⁹ et la nature quasi-iconique de ce mouvement. Cette émigration politique, massive et limitée dans le temps (contrairement aux mouvements d'émigration espagnols, incessants et donc peu lisibles aux yeux des contemporains) offre une histoire digne d'un feuilleton romantique avec les personnages suivants : une jeune princesse orpheline, doña Maria da Gloria, éloignée du trône par un oncle parjure et cruel, Dom Miguel, un père, empereur du Brésil, qui abandonne son trône pour venir aider sa fille et sauver le peuple fidèle des griffes du tyran⁴⁶⁰. Dom Pedro apparaît d'ailleurs comme une véritable icône romantique : un empereur chevalier (« o rei soldado »), un père aimant et un souverain « éclairé ». Les valeurs de fidélité et de légitimité défendues par les proscrits portugais permettent en outre de « recruter » au-delà du cercle des partisans de l'idéologie libérale. Jusqu'à leur départ de France, en 1832, les Portugais offrent un visage sympathique et reconnaissant, même s'il s'agit parfois d'un procédé rhétorique pour demander une autorisation pour se déplacer ou réclamer une somme d'argent. Barreto Feio écrit ainsi au ministre de l'Intérieur en août 1832 : « je désire me rendre à Hambourg dans les premiers jours du mois prochain, où je trouverais des ressources dans mes travaux et dans l'amitié ; mais pour cela j'ai besoin de votre bienveillance, et j'ose vous demander de me faire accorder une somme de trois cents francs (...). L'accueil que j'ai reçu en France, la reconnaissance que votre nation me demande, les souvenir si chers que j'en emporterai, me sont garants, que vous accueillerez ma demande⁴⁶¹ ». Le même mois, plusieurs réfugiés qui s'apprêtent à partir combattre à Porto publient leurs adieux aux Français : « Avant de quitter le sol hospitalier de la France, nous croyons de notre devoir de témoigner toute notre reconnaissance envers la nation française, qui a soulagé les malheurs de notre exil si long et

⁴⁵⁸ ANF, F⁷ 6737, 23 décembre 1829 : Portugais réfugiés. Loire-inférieure : CPIV au MI. Rennes, le 5 juin 1830. Réfugiés portugais.

⁴⁵⁹ Voir le chapitre III.

⁴⁶⁰ Dom Pedro intervient tardivement de façon directe dans le conflit. Menacé dans son pouvoir (en grande partie à cause de la situation portugaise), il abdique en faveur de son fils. Voir Maria Fátima Bonifácio, *op. cit.*, p. 519-545.

⁴⁶¹ ANF, F⁷ 12113, 85 Por Victorino Barreto Feio 85 : J.V. Barreto Feio au MI. Paris, le 23 août 1832.

si pénible. Heureusement cet exil est près de finir, et nous allons rentrer dans nos foyers, comme nous en sommes sortis, libres et citoyens. Ce n'est pas à une seule opinion ni à un seul parti que nous nous adressons, c'est à la France tout entière⁴⁶² ». Les remerciements sont peut-être sincères, mais les libéraux sont encore loin d'avoir gagné la guerre contre Dom Miguel et ses troupes. Ils ont donc tout à gagner à garder la sympathie des Français voire à s'assurer de leur soutien. Ils veillent d'ailleurs à remercier les Français et non la France, nuance subtile sans doute mais qui permet d'éviter de remettre en cause la soi-disant neutralité de la France à leur égard.

Dans la première moitié du XIX^e siècle, s'opère un mouvement quasi-continu d'émigration politique de la péninsule ibérique vers la France et le Royaume-Uni composé de différentes vagues, plus ou moins massives. Les proscrits espagnols s'expatrient au gré des changements politiques. La vie politique espagnole se caractérise en effet par l'intolérance des autorités pour toutes les idéologies non conformes au dogme officiel, tandis que la France accueille des réfugiés aux opinions parfois en contradiction avec ses propres pratiques politiques, à l'exemple des réfugiés carlistes sous la monarchie de Juillet. Du côté portugais, le phénomène est moins massif, mais doit être rapporté à l'échelle du pays, peu peuplé. Un phénomène continu d'exil politique touche aussi ce pays, même si le seul mouvement d'ampleur (mais c'est aussi le seul pour lequel nous disposons de sources relativement abondantes) paraît avoir été l'émigration libérale des années 1828-1834. Cette typologie des migrations politiques espagnoles peut toutefois sembler caricaturale. Elle décrit à gros traits des mouvements de population où l'explication politique reste toujours insuffisante. Si chaque mouvement a sa chronologie propre, l'expérience de l'exil est également individuelle, et, malgré les amnisties des pays de départ, la réduction des aides du pays d'accueil ou bien les préjugés de sa population, certains décident de rester. Le phénomène d'attrition, difficile à évaluer, est incontestable⁴⁶³. Bien que les clichés sur l'Espagne et le Portugal ne manquent

⁴⁶² *Aux Français. Adieu de quelques réfugiés portugais*, Paris, Auguste Mie, [1832] 1 p. Signé : José da Silva Passos, João Manoel Teixeira de Carvalho, Manoel da Silva Passos, João Carlos d'Oliveira Pimentel, Estanislao de Barros, José Estanislao de Barros, Antonio de Barros Moreira, Vincente Gonçalves Rio Tinto, J.A. Gomes de Souza, etc.

⁴⁶³ C'est le cas du capitaine carliste Juan Bautista de Aprosio qui émigre en France en 1839. Sa femme, Juana Martinez, écrit en 1851 au ministre des Affaires étrangères, Manuel Bertrán de Lis, car après des années sans nouvelles de son mari, à élever seule ses enfants, elle apprend incidemment que celui-ci est à Paris, et souhaite connaître son adresse. L'enquête faite par l'ambassade ne donne aucun résultat (AGAAH, 54/5531, Juana Martinez au MAE. Madrid, 10 février 1851). Voir annexe XXII.

pas, la cohabitation entre les réfugiés et les Français ne semblent pas poser problème. Mais, à une époque où il suffit d'habiter un village voisin pour être étranger⁴⁶⁴, et alors que la population s'exprime encore en dialecte, les clichés de la littérature romantique sur ces « étrangers non français » n'ont pas forcément beaucoup de portée dans les sphères sociale et politique où ils servent davantage d'arguments prétextes dans les débats politiques.

⁴⁶⁴ AMSD, CT 757. Le maire de Saint-Denis explique ainsi au commissaire de police (lettre du 15 février 1830) comment interpréter la circulaire du préfet sur la surveillance des étrangers : « La circulaire précitée de Mr. le Préfet est terminée par la recommandation d'exercer une surveillance particulière a l'égard des étrangers qui viendroient se fixer dans les communes des environs de Paris. Je considère comme certain que cette recommandation s'applique non seulement aux régnicoles étrangers à la commune mais aussi et surtout aux étrangers non français qui ne peuvent résider en France qu'en vertu d'une autorisation spéciale du gouvernement du roi ».

Chapitre II

Accueillir en France dans la première moitié du XIX^e siècle

1. La condition juridique des réfugiés espagnols et portugais

Le réfugié politique n'est pas tout à fait un étranger comme les autres. Il n'a pas de passeport ni de protection diplomatique. L'absence de papiers en règle pose problème au réfugié dès son arrivée en France. En outre, la législation française tend à adopter des mesures renforçant sa situation exceptionnelle.

1.1. Les déplacements

Les Français qui se déplacent hors de leur département et les étrangers qui souhaitent venir en France doivent demander un passeport aux autorités françaises. Les Français qui voyagent à l'intérieur du royaume sont munis d'un passeport « à l'intérieur », dont le timbre coûte deux francs. Ceux qui n'ont pas les moyens de le payer reçoivent un « passeport pour indigent ». Il s'agit d'une formule imprimée comprenant deux parties identiques ; l'une est attribuée au titulaire, l'autre demeure dans les dossiers de la préfecture ou de la mairie comme preuve de la légalité du déplacement. Sa durée de validité est d'un an en France. Délivré pour autoriser un voyage, le passeport sert aussi à identifier le titulaire grâce au signalement⁴⁶⁵.

Quant à l'étranger, il arrive normalement à la frontière française, porteur d'un passeport national. Il se rend ensuite auprès des autorités administratives françaises de la ville frontière, par exemple à la mairie de Calais ou à la sous-préfecture de Bayonne. Il y dépose son passeport. L'autorité lui remet une « passe provisoire » lui permettant de se rendre à destination. Cette passe provisoire est ensuite visée dans les diverses localités où il séjourne. Le passeport national (parfois aussi appelé à cette période « diplomatique ») est envoyé au ministère de l'Intérieur où il fait l'objet d'un visa ministériel avant d'être renvoyé aux autorités de la ville de destination. En mars 1826, le sous-préfet de Bayonne transmet, par exemple, « dans un état collectif classé au 3^e bureau, le passeport national de Don Evaristo de San Clemente y Monteja, baron de Mora, âgé de 41 ans, domicilié à Tudela (Espagne), prenant la qualité de propriétaire. Cet étranger a reçu en échange de son passeport primitif

⁴⁶⁵ Gérard Noiriel, *État, nation et immigration, vers une histoire du pouvoir*, Paris, Belin, 2001, p. 311.

une passe provisoire pour se rendre à Bordeaux. Le 8 mars, le 3^e bureau adresse à sa destination, le passeport de cet espagnol après l'avoir revêtu du visa ministériel »⁴⁶⁶. Si l'étranger réside quelque temps dans le même lieu, il obtient un permis de séjour. Il récupère son passeport initial à son départ, visé pour la ville frontière par laquelle il pense sortir : « Le 10 avril 1827, a été visé au 3^e bureau de la direction de la police, le pport du Sr. Antonio Valls, imprimeur espagnol, âgé de 34 ans, se rendant à Barcelonne, par Perpignan »⁴⁶⁷.

L'administration peut ainsi suivre les déplacements de la population française et étrangère sur l'ensemble du territoire. Pour faciliter les statistiques, les maires et les préfets doivent envoyer régulièrement des états de passeports « à l'arrivée » et « au départ » :

*État des visa des passe-ports d'étrangers. Calais, le 9 mars 1829*⁴⁶⁸

Numéro	Noms et prénoms	Âge	Pays de naissance	Qualités et professions	Venant de	Entrés par	Autorités auxquelles les passeports visés par S. Ex. doivent être adressés	Dates des passeports	Observations
1561	Rovira, Joaquim	27	Espagne	Propriétaire	Angleterre	Calais	Le préfet de police	28 octobre 1828	
135	Ferreira, Manuel	47	Id	Chirurgien	Id	Id	Id	7 mars 1829	

Un relevé mensuel des passeports établis est aussi dressé par les préfectures à partir de 1838. Ce mode de surveillance des déplacements permet de « réguler » les flux, de limiter les passages.

Dans les situations de crise, les autorités frontalières et portuaires sont priées de demander l'avis du ministre pour tout déplacement d'un étranger sur le territoire français. Fin 1823, alors que le régime constitutionnel vient de tomber en Espagne, le ministre de l'Intérieur prévient le préfet du Havre : « vous retiendrez sous une surveillance attentive tous les étrangers venant d'Espagne et débarqués dans votre port, sans leur délivrer sans mon autorisation préalable de passes provisoires ou de visa de passeports pour aucune destination. Vous me transmettez leurs passeports originaux avec tous les renseignements que vous

⁴⁶⁶ ANF, F⁷ 12059, 2096 e, extrait du rapport du sous-préfet de Bayonne, en date du 2 mars 1826.

⁴⁶⁷ ANF, F⁷ 12042, 1241 e, Valls, Remond/ Valls, Francesh/ Carreras, Francisco/ Valls, Antonio/ Valls, Pedro. Note du MI. s.d.

⁴⁶⁸ ANF, F⁷ 12070, Joaquin Rovira, Manuel Ferreira.

pourrez recueillir sur le compte de chacun d'eux et vous attendrez ma décision à leur égard⁴⁶⁹ ».

Les mouvements d'Espagnols vers Paris sont encore plus redoutés. On craint vraisemblablement que des Espagnols constitutionnels ne viennent s'y réfugier, risquant de diffuser leurs mauvais principes dans le royaume : « D'après les instructions que j'ai reçues de Votre Excellence, Paris étant excepté des villes où les Espagnols puissent se rendre sans en référer préalablement à Votre Excellence, j'ai cru devoir, Monseigneur, vous transmettre la demande de ces deux jeunes gens que d'ailleurs je n'ai aucun motif particulier de suspecter⁴⁷⁰ ». Les démarches administratives des Français et des étrangers diffèrent. Le Français qui descend à Paris dans un hôtel garni s'inscrit sur un registre de garni et doit remettre son passeport au logeur. Celui-ci est transmis aux commissaires de police qui établissent un certificat de passeport. Ce dernier, ainsi que le passeport sont ensuite remis à la préfecture de police. En revanche, l'étranger n'a généralement pas affaire au commissaire de police. Pour ses déplacements, après avoir été reconnu par un représentant de son pays qui vise son passeport, il se rend à la préfecture pour faire à nouveau viser son passeport pour la destination souhaitée. En 1831, *Le Journal de Paris* rappelle succinctement les démarches à suivre par le voyageur étranger, d'après l'ordonnance de police du 2 octobre 1831, compilation de mesures anciennes souvent restées lettre morte :

Les passeports seront laissés à la disposition des voyageurs étrangers à la France, afin que, dans les trois jours de leur arrivée, ils puissent se faire reconnaître par l'ambassadeur, ministre, envoyé ou chargé d'affaires de leur gouvernement, et obtenir à la préfecture de police, un *visa* ou un permis de séjour. Les *visa* ou permis de séjour ne seront accordés aux sujets des puissances représentées à Paris que d'après la reconnaissance de leurs ambassadeurs, ministres, envoyés ou chargés d'affaires respectifs ; et aux sujets de puissances non représentées ; que sur une attestation de banquiers ou de deux citoyens notoirement connus⁴⁷¹.

Ces démarches sont longues. Certes, par temps clair, le télégraphe permet d'envoyer rapidement avis de passage et signalements⁴⁷², mais la transmission d'un passeport de la

⁴⁶⁹ ANF, F⁷ 12016, 557 e, Castilla (Vicente), Castilla (Vicente), cousins. MI au préfet du Havre, décembre 1823.

⁴⁷⁰ ANF, F⁷ 12003, 393 e, Guarro, Francisco et Joaquin ; Romani Francisc. Préfet de l'Hérault au MI. Montpellier, le 9 novembre 1824. (Extrait).

⁴⁷¹ *Journal de Paris*, vendredi 7 octobre 1831, n°1525, p. 2.

⁴⁷² ANF, F⁷ 11995, 141 e, Geronimo de Goicoechea ; Miguel Martin de Goicoechea ; José Francisco Muguero ; Juan de Muguero e Iribarren. Dépêche télégraphique de Calais arrivée le 26 juin 1823 au matin :

« Calais, le 25 juin au soir. Le maire de Calais à S.E. le ministre de l'Intérieur.

Le nommé Goicoechea, négociant espagnol vient de débarquer.

Il est âgé de 19 ans

Taille d'un mètre soixante sept centimètres ;

Sourcils et cheveux noirs

sous-préfecture de Bayonne à la direction de la Police générale du ministère de l'Intérieur à Paris prend plusieurs jours. Les circulaires du ministère de l'Intérieur rappellent fréquemment les préfets à l'ordre sur ce point en les invitant à plus de diligence :

Monsieur le préfet, l'expédition des passe-ports ne se fait pas, sur tous les points, avec la célérité que j'ai eu l'occasion de recommander à diverses reprises.

Les passe-ports des étrangers doivent être envoyés au département de l'Intérieur, le jour même du dépôt qui en est fait à la frontière.

Il est des communes de la frontière où l'on retarde de plusieurs jours, et quelquefois de plusieurs semaines, l'envoi au département de l'Intérieur, des passe-ports que les étrangers déposent à leur entrée en France. C'est une négligence qui peut compromettre les intérêts des voyageurs que leurs relations commerciales appellent dans notre pays. Invitez MM. les Maires à m'adresser les passe-ports le jour même du dépôt qui en est fait entre leurs mains, et veillez à ce qu'ils se conforment exactement à vos instructions.

Lorsque ces mêmes passe-ports sont renvoyés du ministère de l'intérieur dans les départements, ils doivent être remis sans délai aux voyageurs⁴⁷³.

Des erreurs ou des oublis sont possibles. Le préfet de police rappelle ainsi au ministère de l'Intérieur que Pio José Torres, « dont le passeport primitif est demeuré dans vos bureaux, [a] obtenu à ma préfecture un visa pour se rendre au Havre, où il se propose de s'embarquer pour l'Amérique. Je prie Votre Excellence de vouloir bien adresser le passeport primitif de M. Torres aux autorités du Hâvre devant lesquelles cet étranger doit se présenter à son arrivée dans cette ville »⁴⁷⁴. Le négociant Pio José Torres a la chance de se trouver dans la capitale où toutes les administrations sont regroupées. De nombreux étrangers ne font que passer dans la capitale française. Le négociant Mariano Gaminde, originaire de Bilbao et venant de Bruxelles arrive à Paris le 19 août 1826 et se rend à la préfecture de police le 1^{er} septembre pour obtenir un visa de passeport pour Bayonne pour retourner en Espagne. Le préfet de police reconnaît d'ailleurs que « le séjour que cet étranger a fait dans la capitale a été de trop courte durée pour que la surveillance que j'avais prescrite à son égard ait pu produire quelques résultats⁴⁷⁵ ». Passer par Paris peut donc être un moyen de gagner du temps puisque toutes les administrations y sont regroupées. En effet, au début des années 1830, le délai entre le dépôt du passeport d'un étranger à la préfecture et sa réception au ministère peut atteindre sept à huit jours ; le visa du ministre parvient ainsi fréquemment dans la mairie d'accueil du

Les yeux bruns

Nez petit

Il part pour Paris ».

⁴⁷³ ANF, F^{1a} 40, circulaire n°46 du MI, direction du cabinet. Paris, le 18 décembre 1834.

⁴⁷⁴ ANF, F⁷ 12059, 2099 e ; Pio Jose Torres, C PP au MI. Paris, le 19 octobre 1826.

⁴⁷⁵ ANF, F⁷ 12032, 962 e, Mariano de Gaminde/ Diego Mac-Mahon. CPP au MI. Paris, le 1^{er} septembre 1826 et le 8 septembre 1826.

voyageur deux à trois jours après son arrivée, au préjudice du commerce et des affaires de famille⁴⁷⁶.

Si les choses ne sont pas aisées du côté de la police française, il n'est pas toujours simple non plus de comprendre quelles autorités étrangères sont chargées de délivrer les passeports. À cette époque, ils sont aussi bien attribués par le pays d'origine que par le pays d'accueil⁴⁷⁷, peut-être en raison de la faiblesse du réseau des représentations diplomatiques et consulaires. Jusqu'en 1830, l'ambassadeur d'Espagne à Paris est ainsi chargé de délivrer les passeports aux Espagnols se trouvant à Bruxelles : « je viens de recevoir une lettre de Mr. Gaminde, datée de Bruxelles, par laquelle il me prie de lui envoyer un passeport pour s'en retourner en Espagne, en passant par la France, attendu qu'il n'y a point aux Pays-Bas, de représentant espagnol, qui puisse le lui délivrer ». Il prend toutefois des informations auprès de la police française car il ne souhaite pas délivrer de passeport à un réfugié, ou un visa pour la France sans l'assentiment des autorités françaises⁴⁷⁸.

Les modalités de circulation ci-dessus ne peuvent pas forcément s'appliquer au cas des réfugiés. Proscrits, ils ne peuvent trouver assistance auprès de leurs consulats ou ambassades nationaux, à moins d'un secrétaire d'ambassade ou d'un agent consulaire secrètement partisan de leur cause. Mais le jeu est dangereux et souvent limité dans le temps⁴⁷⁹. Aussi, pratiquement, c'est le pays d'asile qui définit des modalités de circulation. Les réfugiés se retrouvent donc doublement étrangers - dans le pays d'accueil, et dans leur pays d'origine. Ils ne bénéficient plus d'aucune protection nationale. La législation du pays d'accueil ne constitue qu'une protection de substitution. Pour Nicolás de Santiago Rotalde, émigré jusqu'en 1830 en Grande-Bretagne, le réfugié se retrouve ainsi prisonnier du pays d'asile : « Todo muestra, todo anuncia, y todo justifica que en Inglaterra todo el mundo es liberal, escepto su gobierno que por una falsa política, os hace esclavos en el pais de la libertad. Vosotros no sois Españoles. Vosotros no sois Ingleses. Nadie oye vuestras quejas políticas... no hay quien de vuestra causa se haga cargo. – La Inglaterra no es mas que el lugar de

⁴⁷⁶ Gérard Noiriel, *Réfugiés et sans-papiers, la République face au droit d'asile, XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Hachette littératures, 1998, p.63.

⁴⁷⁷ *Ibid.*, p. 79.

⁴⁷⁸ ANF, F⁷ 12032, 962 e, Mariano de Gaminde/ Diego Mac-Mahon. Amb. d'Espagne au MI. Paris, le 15 avril 1824.

⁴⁷⁹ ANF, F⁷ 12059, 2081 e, extrait d'un rapport du CPP au MI du 6 mai 1826 : « Je pense au surplus que l'obligation où se trouvent les Espagnols de faire connaître leurs voyages à l'Ambassade de S.M. ne doit pas en ce moment nuire aux projets coupables que quelques uns d'entre eux pourraient méditer, car pendant l'absence de M. de Cordova, c'est M. Vincelas de la Sierra qui vise les passeports et qui signe même les visas ; et si Votre Excellence se rappelle le dernier rapport que j'ai eu l'honneur de lui adresser sur le compte du sieur de la Sierra, elle pensera sûrement que les dispositions de ce secrétaire d'ambassade ne doivent pas être fort opposées à celles des réfugiés de sa nation ».

vuestro destierro. Ningun buque os admite á su bordo... Y ninguna autoridad os legaliza un pasaporte para salir de la isla⁴⁸⁰ ».

Si les étrangers n'ont pas accès à l'ambassade ou au consulat de leur pays, la France doit proposer une solution de substitution afin de pouvoir contrôler leurs déplacements. Elle étend alors aux réfugiés la solution adoptée à l'égard des voyageurs d'Amérique du Sud. Dans les années 1820, le gouvernement de la Restauration ne reconnaît en effet pas encore officiellement l'indépendance des anciennes colonies espagnoles. Tout en souhaitant rester en bons termes avec l'Espagne, il ne veut pas s'aliéner les sympathies hispano-américaines. Une solution de compromis est adoptée : si les pavillons nationaux ne sont pas autorisés dans les ports⁴⁸¹, les ressortissants de ces pays peuvent aisément circuler sur le territoire français, grâce à la mise en place de procédures spécifiques. En mars 1826, le ministère de l'Intérieur envoie une circulaire aux autorités des départements maritimes pour les inviter à laisser entrer sans difficulté les voyageurs d'Amérique du Sud sans passeport⁴⁸². Après envoi d'un avis à la direction de la police générale, une passe provisoire est délivrée à l'étranger. Pour la sortie du royaume, l'administration adapte des documents normalement réservés aux français, en ôtant toute référence à la nationalité, comme dans le cas de ce négociant mexicain : « D'après ce qui a été statué à l'égard des étrangers qui se trouvent dans une position semblable, je vous autorise à lui délivrer un passeport pour la Vera Cruz, par le Havre en le désignant simplement sous le nom de José María Spada, négociant, domicilié à Guayaquil. Ce passeport sera expédié sur une formule à l'intérieur dont vous effacerez les expressions qui ne peuvent s'appliquer qu'aux sujets du roi⁴⁸³ ».

Les autorités françaises vont délivrer, de la même façon, des « passeports pour l'intérieur » aux réfugiés, voire des passeports gratuits ou d'indigents. Pourvus d'un signalement, ils sont destinés aux individus, français ou étrangers, dépourvus de ressources et peuvent être accompagnés de secours de route. L'administration y recourt, non pas tant par humanité que pour ne pas perdre de vue des individus qu'elle juge dangereux car dépourvus

⁴⁸⁰ *El Dardo*, n°1, « Lamentos de un emigrado en Londres », p. 14. Trad.: « Tout montre, tout annonce, et tout justifie qu'en Angleterre tout le monde est libéral, sauf son gouvernement qui par une fausse politique, fait de vous des esclaves au pays de la liberté. Vous n'êtes pas Espagnols... Vous n'êtes pas Anglais... Personne n'entend vos plaintes politiques... Il n'y a personne qui se charge de votre cause.... L'Angleterre n'est rien d'autre que le lieu de votre exil... Aucun navire ne vous admet à bord... Et aucune autorité ne vous délivre un passeport pour sortir de l'île ».

⁴⁸¹ Gonzalo Butrón Prida, *op. cit.*, p. 160. Avant 1823, le gouvernement français accepte déjà l'entrée des commerçants américains dans ses ports, à condition que les pavillons ne soient pas arborés. À partir de 1826, on commence à admettre les navires américains sous leurs propres pavillons.

⁴⁸² ANF, F⁷ 12059, 2086 e, Francisco Agüero; Julian Del-Villar, Note MI. Paris, le 8 août 1826.

Les voyageurs en provenance des anciennes colonies espagnoles ont des passeports, mais la France ne reconnaissant pas officiellement ces pays, ne peut reconnaître la valeur de leurs papiers.

⁴⁸³ ANF, F⁷ 12059, 2115 e, MI au PP. Paris, le 8 septembre 1826.

de moyens. Cette méthode est utilisée pour éloigner les réfugiés de Paris lorsqu'ils sont envoyés dans des dépôts de province, c'est-à-dire, des petites villes ou des villages où ils sont placés en résidence surveillée, expulsés du royaume ou, lorsqu'à l'occasion d'une amnistie, ils rentrent dans leur pays. Le ministre de l'Intérieur encourage même le préfet de police à délivrer assez généreusement des passeports avec indemnité aux réfugiés espagnols pour les inciter à rejoindre :

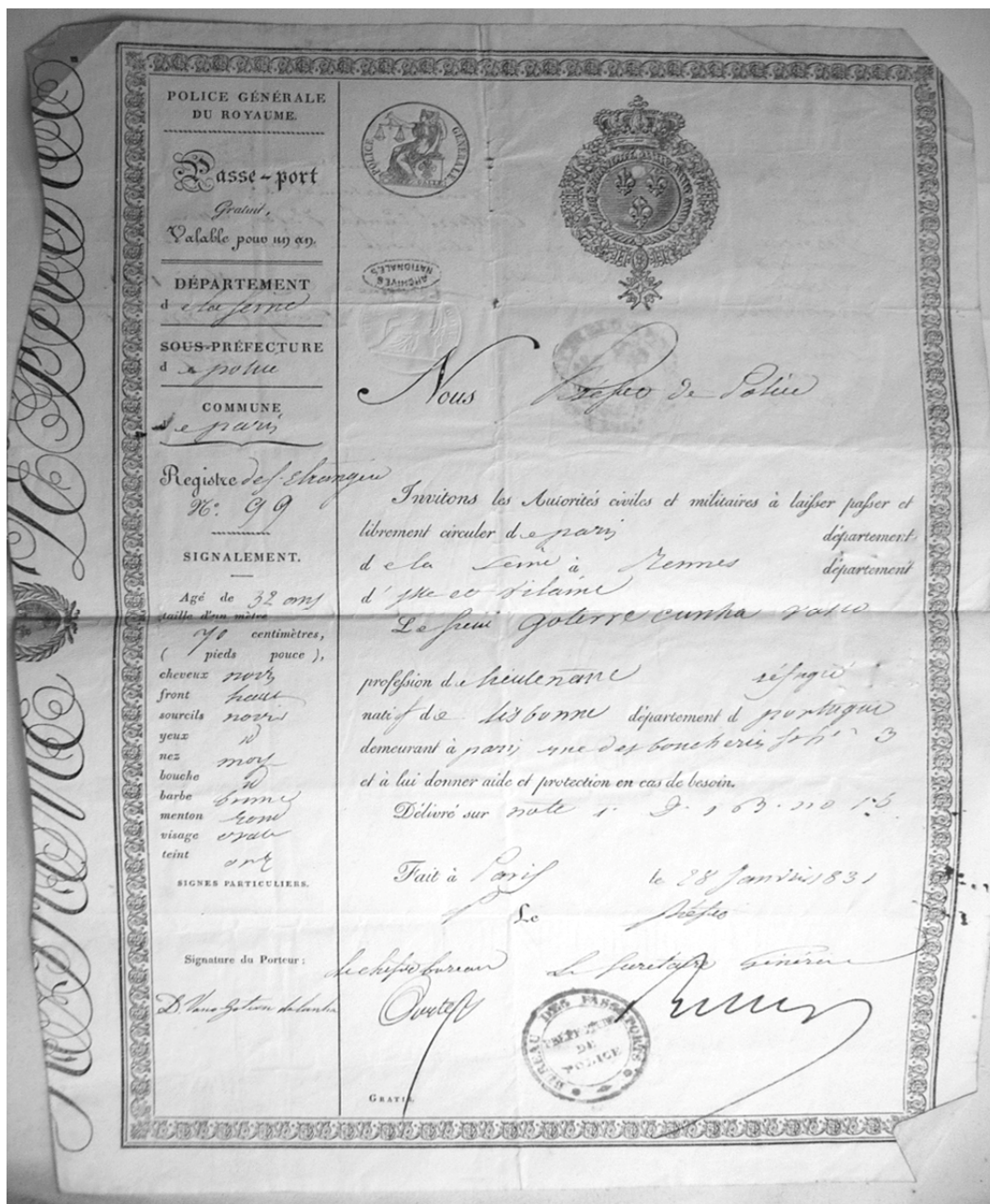
Les dépôts qui ont été ouverts à leurs compatriotes dans les départements du Cher, de la Haute-Vienne, de la Corrèze, du Puy-de-Dôme et de la Dordogne pour y participer à des secours que leur position leur rend indispensables. (...).

La plupart d'entre eux manquant même des ressources suffisantes pour entreprendre le voyage, je vous autorise, Monsieur le Préfet à délivrer à tous ceux qui en feront la demande, en justifiant d'ailleurs de leur nationalité et du titre de réfugié, le passeport gratuit, avec une indemnité de route proportionnée à leur grade⁴⁸⁴.

Les émigrés portugais libéraux, à la même époque bénéficient également de passeports pour l'intérieur, à l'exemple de Vasco Goterre da Cunha qui se voit délivrer en janvier 1831 un passeport gratuit, valable pour un an, par la préfecture de police, pour se rendre de Paris au dépôt de réfugiés portugais de Rennes⁴⁸⁵ :

⁴⁸⁴ ANF, F⁷ 12110, Instructions : Seine. MI au PP. Paris, le 14 décembre 1830.

⁴⁸⁵ ANF, F⁷ 12113, 95 Por Vasco Gotere da Cunha, passeport gratuit du PP (Paris, 28 janvier 1831).



Même si le formulaire est prévu pour des Français, il s'adapte assez bien, avec quelques approximations : mention de « réfugié » dans la rubrique profession, de « portugais » dans celle du département. Ce type de passeport indiquant la destination de l'individu n'est valable qu'une fois. Quand Goterre da Cunha revient à Paris quelques mois plus tard, en possession de ce seul document, il se trouve en situation irrégulière, et provoque le mécontentement du ministère de l'Intérieur. Il est pourtant encore dans la capitale en décembre 1831 puisque le préfet de police propose de le porter « sur la liste de ceux de ses compatriotes à qui il est accordé des secours » car il est « réfugié pour causes politiques, et paraît digne par sa bonne conduite » de l'être. La mesure est à peine adoptée qu'il se voit délivrer un nouveau passeport

pour l'intérieur à destination de Saint-Michel des Açores, but de l'expédition de Dom Pedro⁴⁸⁶. Ce système présente toutefois des faiblesses : rien n'oblige le réfugié, s'il n'a pas besoin d'argent, ou s'il ne quitte pas le pays, à recourir à ce passeport⁴⁸⁷.

Ceci explique peut-être que la solution originale mise en œuvre au sein de l'émigration portugaise libérale, une délivrance en interne de documents, ait été acceptée par les autorités françaises. À partir de la monarchie de Juillet, une partie des réfugiés portugais peuvent en effet se voir délivrer des passeports par le « consul général » de Paris. Or, entre 1828 et 1833, il n'y a officiellement plus de représentation portugaise à Paris, la France ne reconnaissant pas Dom Miguel comme roi du Portugal. Mais le personnel consulaire ou diplomatique, en place avant 1828, restent en poste, à l'exemple de Casado Giraldes au Havre⁴⁸⁸ ou du chevalier Daupias à Paris⁴⁸⁹. Ils n'ont aucune reconnaissance officielle, ni de la part du Portugal miguéliste, ni de la France et sont payés par la commission des subsides de la régence de Terceira. De la même façon, les chargés d'affaires de Maria II, le chevalier Barboza puis Francisco d'Almeida, ne sont reconnus ni par les uns, ni par les autres⁴⁹⁰. L'administration française sait pourtant apprécier ces utiles interlocuteurs : ils surveillent de près le groupe d'émigrés (les réfugiés doivent obtenir l'autorisation de « leur » chargé d'affaires pour se déplacer), et, fonctionnaires ou diplomates, maîtrisent les rouages de l'administration. José Maria Mendonça, à l'exemple de nombreux autres réfugiés portugais, reçoit ainsi un passeport du consul général Daupias en mars 1832 pour rejoindre l'expédition de Dom Pedro, dans le Morbihan. Le passeport est rédigé en français, la mention du Portugal est présente mais discrète. Au dos sont apposés les visas des différentes autorités françaises

⁴⁸⁶ ANF, F⁷ 12113, 95 P. Vasco Gotere da Cunha : lettre de Gotere au MI. Paris, s.d. [juin 1831] ; PP au MI. Paris, le 2 décembre 1831 ; PP11 au MI. Paris, le 14 janvier 1832 : visa de passeport pour Saint-Michel des Açores par le Havre.

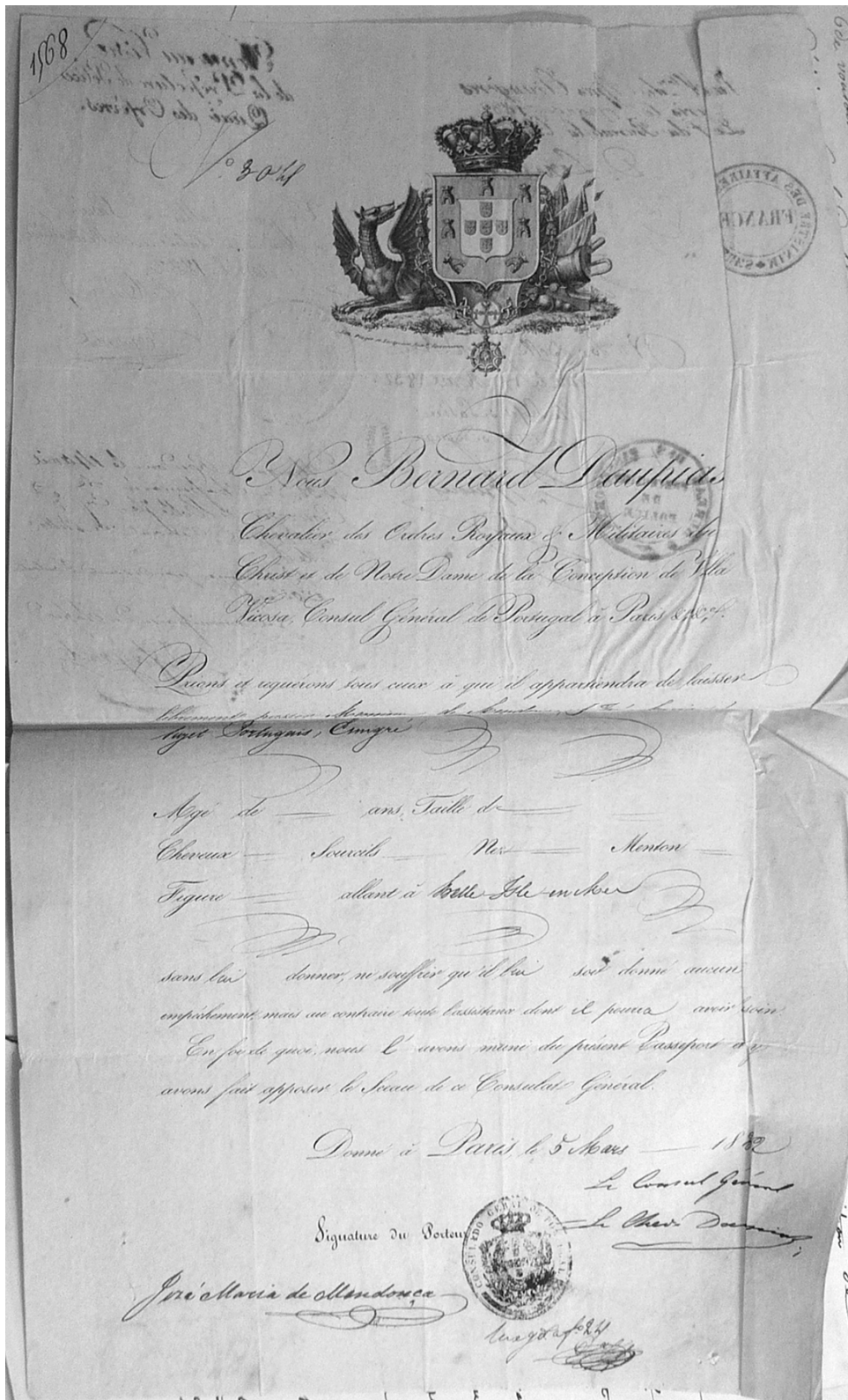
⁴⁸⁷ Bien qu'en théorie, s'il descend dans un hôtel ou un garni, il doit remettre son passeport ou sa passe à son logeur.

⁴⁸⁸ ANTT, MNE cx 165. Lettre de Van Dinghen a Palmella. Paris, 23 de maio 1829 : « ... Igualmente remetto a V^a Ex., huma carta para o Ill^{mo} Snr. Casado Giraldes, consul de SM Fidelissima no Havre, entregar ». (Trad. « ...Je remets également à V. Ex. une lettre pour S.E.M. Casado Giraldes, consul de S.M. Très Fidèle au Havre ».)

⁴⁸⁹ *Id.* Lettre de Mello Breyner à Mascarenhas. Paris, 4 juin 1830 : « finalm^{te} deregimé ao Barboza encaregado de negocios q^c me fez dizer, q^c o consul Daupias sabia alguma couza a respeito desse negocio » (Trad. Finalement je me suis adressé à Barboza, chargé d'affaires, qui me fit dire que le consul Daupias savait quelque chose au sujet de cette affaire).

⁴⁹⁰ Francisco d'Almeida, *op. cit.*, vol. II, p. 230 : « Um dos primeiros actos da Regencia foi procurar estabelecer relações diplomaticas e nomear representantes nas Côrtes da Europa, escolhendo para representante em Paris a D. Francisco de Almeida ». (Trad. « Un des premiers actes de la Régence fut d'essayer d'établir des relations diplomatiques et de nommer des représentants dans les Capitales européennes, en choisissant comme représentant à Paris D. Francisco d'Almeida »).

(ministère des Affaires étrangères et préfecture de police, mairie du Palais et commissariat de police de Redon)⁴⁹¹ :



⁴⁹¹ ANF, F⁷ 12113, 74 Por Jose Maria Mendonça, Auguste Gavrelle : passeport délivré par le consul général Daupias. Paris, le 5 mars 1832.

Min. des Affs. Etrangères
Paris le 17 Mars 1832
Bureau de la Chancellerie

Venu au Vise
de la Préfecture de Police
Quai des Orfèvres.



De Courmoulin

Épouse en mariage
N° 46

M. de la Rocheffoucauld
Paris le 17 Mars 1832.

à la Préfecture de Police
Le Chef de Bureau



C. Brunet



Un pour aller à Paris
au Ministère de la Police au Ballon
Le 9 avril 1832.

Le Maire,
Cognac

Département de la Seine le 11 Mars
1832. Du Chef Bureau de
Courmoulin de la Préfecture de Police
de Cognac, valant de lettre
de change.



Le Commissaire de Police
Cognac

Le passeport des Portugais libéraux n'est donc pas à usage unique et devient indispensable au réfugié dans tous ses déplacements. Comme s'il s'agissait d'un document officiel, le réfugié présente le document à toutes les autorités du parcours. Cette pratique constitue une garantie d'ordre public pour l'administration qui peut suivre les déplacements de ces militaires. Mais la procédure n'est pas neutre politiquement, puisqu'elle reconnaît officieusement le pouvoir de protection des représentants émigrés sur leurs compatriotes.

L'administration recourt également à l'« itinéraire obligé⁴⁹² », couplé ou non avec un passeport gratis ou d'indigent. Le titulaire d'un passeport ou d'une feuille de route⁴⁹³ avec itinéraire obligé suit des étapes obligatoires où ses papiers sont visés par les autorités locales. Ce procédé est employé pour éviter le passage par des lieux sensibles comme Paris. Dans les années 1820, José de Creeft et Magin Molin, officiers espagnols réfugiés traversent le royaume en passant par les villes de Perpignan, Caudiès⁴⁹⁴, Limoux, Castelnaudary, Toulouse, Montauban, Cahors, Brive, Limoges, Châteauroux, Vierzon, Orléans, Chartres, Mantes, Beauvais, Amiens, Saint-Pol et Calais⁴⁹⁵. L'itinéraire obligé permet de s'assurer que les réfugiés se rendent bien dans le dépôt désigné ou sortent du royaume, notamment lorsqu'ils sont sous le coup d'une expulsion. Lors de la déclaration de l'état de siège à Paris, en juin 1832, le commandant militaire prévoit d'appliquer cette mesure à grande échelle : « Ceux des étrangers et réfugiés qui, à l'époque du 15 de ce mois, n'auront pas obtenu une nouvelle autorisation de séjour dans la capitale, devront se pourvoir immédiatement de feuilles de route, de passeports avec itinéraire obligé, les uns pour se rendre au dépôt de leurs nations, les autres pour sortir de France. En cas de refus, ils seront conduits hors du territoire français⁴⁹⁶ ».

Ces procédures sont longues et contraignantes. Les négociants peuvent préparer en amont leur voyage à grand renfort de recommandations pour gagner un peu de temps. Ils avertissent les autorités françaises de leur venue prochaine, afin que la passe provisoire soit prête à leur arrivée. Les banquiers français, en affaires avec ces négociants et parfois intéressés à leur voyage, comme Jacques Laffitte, Achille Fould, Oppenheim, les aident dans leurs démarches⁴⁹⁷. Certains voyageurs préfèrent au contraire la discrétion et ne souhaitent

⁴⁹² Voir annexe III.

⁴⁹³ La feuille de route est utilisée pour contrôler le déplacement des militaires.

⁴⁹⁴ Caudiès-de-Conflent ou Caudiès-de-Fenouillèdes dans les Pyrénées-Orientales.

⁴⁹⁵ ANF, F⁷ 12051, 1679 e, Vila, José de Creeft, Magin Molins, Novellas. Signalement de Decref, Joseph, officier espagnol réfugié avec itinéraire obligé.

⁴⁹⁶ ANF, F⁷ 12102, 1674 e.r. renvoi des réfugiés de Paris. Arrêt du Cdt 1^{ère} division militaire. Paris, le 12 juin 1832. (Copie pour le MI).

⁴⁹⁷ ANF, F⁷ 12038, 1313 e, Don Francisco de Borja Migoni. Banquiers Oppenheim & Fould au MI. Paris, le 4 octobre 1824.

pas que leurs déplacements soient connus des autorités françaises. Le réfugié Manuel Ruiz de la Llosa, déclare, pour des raisons que nous ignorons, une fausse adresse : il « n'est point connu au n°143 de la rue St Antoine où il avait donné son adresse et les recherches que l'on a faites pour découvrir ses traces n'ont produit aucun résultat⁴⁹⁸ ». En 1826, alors qu'il porte des papiers l'identifiant comme un charpentier appelé Bartolomé Tarrago, le colonel Gerónimo Valle est arrêté à Boulogne, traduit devant le tribunal correctionnel de la ville, pour usage d'un faux passeport. L'histoire s'achève de façon étonnante : si le Code pénal punit la fabrication et l'usage d'un faux passeport, l'usage d'un vrai passeport sous une fausse identité n'est pas prévu. Le colonel est finalement acquitté⁴⁹⁹. Toutefois, ses démarches perdent tout caractère confidentiel puisqu'il est alors surveillé de très près par les autorités. Le préfet de police rapporte au ministre de l'Intérieur qu'il est informé « qu'un des chefs qui figurèrent dans la rébellion de l'armée expéditionnaire de l'île de Léon, vient de faire un séjour à Paris, et qu'il est parti aujourd'hui pour l'Angleterre, en passant par Calais. Il vient de Marseille et voyage sous un faux nom, et il va à Londres pour rendre compte au comité révolutionnaire espagnol, qui y est établi de la situation des Iles Baléares⁵⁰⁰ ».

À cette époque, le ministère de l'Intérieur invite pourtant les fonctionnaires à modérer leur zèle. Il convient en effet de ne pas froisser les États dont les étrangers sont ressortissants, et d'éviter les vexations inutiles lors du contrôle des passeports car « quelquefois des personnes d'un haut rang, pour voyager incognito, prennent un autre nom que le leur. Aucune enquête ne doit être faite à ce sujet, à moins qu'elle ne soit autorisée par une circonstance grave⁵⁰¹ ». Le 2 mai 1823, le président du conseil Villèle intervient auprès du directeur de la police générale pour qu'il fasse preuve d'indulgence à l'égard de deux jeunes Espagnols, Nicolás Peñalver de Cardenas et José de Herrera qui professent pourtant ouvertement « les principes politiques les plus dangereux ». Villèle rappelle les enjeux d'une telle décision : « je n'ignore pas qu'ils ont donné à l'autorité des sujets de plainte et d'inquiétude, mais comme ils appartiennent à des familles considérables d'un pays que la France a, dans les circonstances présentes, un grand intérêt à ménager, je crois qu'il seroit politique de les

⁴⁹⁸ ANF, F⁷ 12059, 2081 e, José Maria de Aguirrebengoa/ Marcela Ramirez. José Xavier Urribarren/ Mariano Calderon/ Ruiz de la Llosa, Manuel. CPP au MI. Paris, le 19 mai 1826.

⁴⁹⁹ ANF, F⁷ 12059, 2110 e, Don Geronimo Valle, colonel. Min. Justice au MI. Paris, le 29 août 1826.

⁵⁰⁰ *Id.* CPP au MI. Paris, mai 1826.

⁵⁰¹ Circulaire du ministre de la Police générale en 1818, citée par Gérard Noiriel, « Le passeport au XIX^e siècle, entre archaïsme et modernité », dans *L'invention du XIX^e siècle- Le XIX^e siècle par lui-même (littérature, histoire, société)*, Paris, Klincksieck/ Presses de la Sorbonne nouvelle, 1999, p. 252.

traiter avec indulgence si cela est possible⁵⁰² ». Sous la monarchie de Juillet, les consignes vont au contraire dans le sens d'une plus grande vigilance. Les arguments avancés sous la Restauration, comme le respect à l'égard de certains individus ou de certaines familles, commencent à devenir obsolètes et l'accroissement du nombre de réfugiés en France ne permet plus de pratiquer du « sur-mesure ». Après 1830, l'administration, obsédée, selon Cécile Mondonico-Torri, par les fraudeurs qui tentent de percevoir abusivement des subsides réservés à certaines catégories de réfugiés, entretient une pratique générale de suspicion⁵⁰³.

Les « papiers » constituent donc un véritable enjeu politique, intérieur et diplomatique. La présence de réfugiés, dépourvus de protection nationale, incite la France à mettre en place de nouvelles solutions pour contrôler leurs déplacements. Mais celle-ci doit également veiller à ne pas froisser les pays d'origine qui peuvent y voir une atteinte à leur souveraineté.

1.2. Droit des étrangers, droit des réfugiés

Définir, d'un point de vue juridique, ce qui différencie un régnicole d'un étranger et d'un étranger d'un réfugié ne s'avère pas aisé. Cécile Mondonico-Torri a montré que la mise en place d'une politique d'asile sous la monarchie de Juillet, en dépit de nombreux débats parlementaires et de plusieurs lois, n'a pas permis d'arriver à une définition précise du réfugié⁵⁰⁴. En outre, nous rencontrons, dans les archives, plusieurs cas limites qui posent des difficultés aux fonctionnaires de l'Intérieur : enfants de réfugiés nés pendant l'exil, réfugiés décédés, réfugiés du Portugal ou d'Espagne apparemment de nationalité italienne ou français, etc. En France, la nationalité est définie depuis l'Empire par le Code civil. Désormais, on est français de naissance si l'on est né d'un père français, en France ou à l'étranger. La nationalité est un attribut de la personne, elle se transmet comme le nom de famille, par filiation⁵⁰⁵. Dans le cas de mariage mixte, les Françaises perdent leur nationalité pour acquérir celle de leur mari⁵⁰⁶. Les enfants de réfugiés nés en France ne sont donc pas français, de même qu'une Française qui épouse un réfugié. Les étrangers sont privés de droits civiques

⁵⁰² ANF, F⁷ 11984, 33 e, Nicolas Peñalver de Cardenas/ Juan de Cardenas Beltran de Santa Cruz, colone/ José de Herrera/ Pedro de Cardenas/ Nicolas Fernandez, domestique de N^{as} Peñalver. Président du Conseil au DPGR. Paris, le 2 mai 1823. Objet : Peñalver et Herrera, colons de la Havanne.

⁵⁰³ Cécile Mondonico-Torri, *L'Asile sous la monarchie de Juillet : les réfugiés étrangers en France de 1830 à 1848*, thèse de doctorat, Paris, EHESS, 1995, p. 98 : « Dans la hantise des fraudeurs, le ministre de l'Intérieur d'Argout adresse le 19 mars 1833 une instruction aux préfets ayant pour but de procéder à une « révision générale des titres et des droits des réfugiés » afin de remédier à l'inscription sur des listes de subsides de réfugiés [qui] se sont attribué des grades ou des qualités qu'ils ne possèdent pas ».

⁵⁰⁴ *Ibid.*, p. 373-377.

⁵⁰⁵ Patrick Weil, *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la révolution*, Paris, Folio Histoire, 2004, p. 54.

⁵⁰⁶ *Ibid.*, p. 19.

(droit de vote, éligibilité) et d'un certain nombre de droits civils (succession, adoption). Les droits réels (biens) des étrangers sont soumis à la législation du pays d'accueil, tandis que les droits personnels (qui concernent de façon permanente l'individu) dépendent du pays d'origine⁵⁰⁷. La condition juridique des étrangers est donc également modulée en fonction des accords passés entre États. Les réfugiés se trouvent ainsi dans une position originale, où tout en étant étrangers, ils sont uniquement sujets aux lois françaises. En outre, à partir de la monarchie de Juillet, ils sont soumis à une législation propre, alors considérée comme exceptionnelle et provisoire⁵⁰⁸.

1.2.1. L'état civil

Les étrangers sont tenus de déclarer les naissances et les décès aux autorités pour qu'ils soient reportés sur les registres d'état civil. En juin 1831, Felipe Arias vient déclarer la naissance de son fils à la mairie de Neuilly, comme en témoigne cet extrait d'acte de naissance : « Pardevant nous Louis Nicolas Raimbault, maire officier de l'état civil de l'état civil de la commune de Neuilly, arrondissement de Paris, département de la Seine, est comparu Philippe Arcès, âgé de vingt-neuf ans, officier étranger, demeurant à Neuilly, rue des Acacias, n°8, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né aujourd'hui à quatre heures du matin, en son domicile de lui, déclarant et de Françoise Mariño ; son épouse, âgée de vingt-trois ans, sans profession, et auquel enfant il déclare donner les prénoms de César Marcelin⁵⁰⁹ ». Les prénoms sont en français ou francisés dans le cas des parents, le nom de famille du père est erroné. Ces imprécisions alors fréquentes ne constituent pas des motifs de nullité. Nés de parents étrangers, qui ne sont pas forcément en mesure de prouver leur identité, le jeune César Marcelin n'est pas français. En conséquence, si la déclaration de cette naissance est obligatoire, elle n'a probablement pas beaucoup de portée. Elle peut tout au plus permettre au réfugié d'obtenir plus facilement un complément de subside pour cet enfant supplémentaire (d'où la présence de l'extrait d'acte dans le dossier du réfugié). Les réfugiés espagnols ou portugais, issus de pays où l'état civil n'existe pas⁵¹⁰, arrivés dans l'urgence en France, comptent davantage sur une recommandation, un certificat de leurs compatriotes, ou, le cas échéant, la production d'actes de notoriété pour justifier de leur nationalité et de leur identité. Bien que l'administration française mène une politique différente selon l'origine des

⁵⁰⁷ C.A. Sapey, *Étrangers en France sous l'ancien et le nouveau droit*. Paris, Joubert, 1843, p. 184-185.

⁵⁰⁸ Cf. *infra*.

⁵⁰⁹ ANF, F⁷ 12076, Philippe Arias. Extrait des registres de l'état civil. Neuilly, le 25 juin 1831.

⁵¹⁰ Au Portugal comme en Espagne, l'état civil reste une attribution de l'Église. Les actes de baptême, mariage et sépultures sont reportés dans les registres paroissiaux.

réfugiés⁵¹¹, la preuve de la nationalité n'apparaît pas fondamentale. C'est la véracité du récit du réfugié, prouvée par des recommandations, des certificats ou le témoignage d'émigrés connus qui compte davantage. Les individus isolés, sans « notoriété », deviennent alors des anonymes dont on perd la trace. Ces « disparus » de l'émigration sont visibles dans les archives espagnoles et portugaises, quand leurs familles, à l'occasion d'une amnistie ou après un changement de régime, osent s'enquérir auprès des autorités du sort de leurs proches. En 1851, le ministre de l'Intérieur informe ainsi le chargé d'affaires espagnol que José Galvan, en France depuis 1840, n'a pu être retrouvé : « J'ai reçu la lettre en date du 15 de ce mois, par laquelle Votre Excellence exprime le désir de connaître la résidence actuelle du Sr. José Galvan, officier espagnol réfugié carliste, entré en France en 1840 et qui, depuis cette époque, n'a pas donné de ses nouvelles à sa famille. Le Sr Galvan se trouvait, au mois de mai 1847, à Chartres (Eure-et-Loir). Arrêté pour vagabondage, mais renvoyé de la plainte, il fut dirigé sur Arras (Pas-de-Calais), où il ne se rendit pas, et, depuis cette époque, l'administration ignore ce qu'il est devenu⁵¹² ».

Plusieurs cas nous permettent de connaître les démarches qui font suite au décès d'un réfugié, notamment parmi les réfugiés portugais autorisés à rester à Paris après 1831, davantage touchés par l'épidémie de choléra, très virulente dans la capitale à l'été 1832. Félix Barreto da Gama Mendonça décède le 22 juillet 1832. Le patron de l'hôtel où il loge, ainsi qu'un de ses compatriotes qui le secourait pendant sa maladie déclarent son décès à la mairie de l'arrondissement afin qu'il puisse être enseveli⁵¹³. Les créanciers du défunt réclament le montant des subsides correspondant à ses dettes. Ignacio António Oliveira qui a avancé de l'argent pour le paiement des soins du défunt reçoit un secours supplémentaire de l'État, après que le préfet de police a fait procéder à l'évaluation des frais engagés : « D'après les renseignements que je viens d'avoir l'honneur de vous transmettre, Monsieur le Ministre, je pense qu'il y a lieu d'accorder au pétitionnaire, ainsi qu'il le demande un secours de 46f50c, montant du mois d'août que le Sr. Bareto aurait du recevoir et au moyen duquel le Sr. Oliveira rentrera dans la plus grande partie des avances qu'il a faites, pour son compatriote décédé⁵¹⁴ ». L'organisation spécifique de l'émigration portugaise apparaît également dans ce type de circonstance. Dans le cadre de la protection consulaire « de fait », le chevalier

⁵¹¹ Sous la monarchie de Juillet, selon leur nationalité, les réfugiés ne perçoivent pas le même montant de subsides à grade égal. Ils sont également envoyés dans des dépôts ou autorisés à résider dans des département différents (*cf. infra*).

⁵¹² AGAAH, 54-5531, MI à Amb. Espagne. Paris, le 21 novembre 1851.

⁵¹³ ANF, F⁷ 12113, 73 Por Ignacio Antonio d'Olivera. Ville de Paris. Extrait du registre des actes de décès pour l'année 1832. L'extrait d'acte de décès figure ainsi dans le dossier de l'un des créanciers, non dans celui de la personne décédée.

⁵¹⁴ *Id.* PP au MI. Paris, le 11 septembre 1832.

Daupias et le chargé d'affaires d'Almeida fournissent une aide financière à Oliveira. Sur les 119,75 francs qu'il a avancés, « il a reçu à titre gratuit de Mr. le Consul général Daupias 50 f, de Mr. d'Almeida 20, total 70. Ce qui réduit la somme avancée par lui à celle de 49,75⁵¹⁵ ». Daupias assure également le règlement de la succession, mais nous ignorons la destination de l'argent⁵¹⁶. L'argent versé à Oliveira provient peut-être de la vente des effets de Barreto da Gama Mendonça⁵¹⁷. Les réfugiés espagnols à la même époque ne peuvent pas compter sur le même type d'aide. En cas de décès d'un réfugié, l'information n'est pas systématiquement communiquée aux autorités espagnoles. En novembre 1832, l'ambassadeur de France à Madrid est interrogé sur le sort du général Francisco Ballesteros, réfugié en France depuis plusieurs années. Le ministre des Affaires étrangères pense qu'il est décédé depuis plusieurs mois à Limoges et demande à son collègue de l'Intérieur de s'en assurer et de lui communiquer un extrait mortuaire⁵¹⁸. C'est finalement le préfet de police qui, en février 1833, informe le ministre de l'Intérieur du décès de Ballesteros en juin de l'année précédente à son domicile des Champs Élysées⁵¹⁹. Cela peut évidemment poser de grandes difficultés pour les familles d'un point de vue psychologique ou, sur un plan plus pratique, et parfois des années plus tard, pour régler une succession ou contracter mariage. En 1862, Fernández Ruidiaz, de Logroño, souhaite se marier mais il doit d'abord fournir l'acte de consentement de son père, dont la trace a été perdue après 1836, ou un certificat de décès⁵²⁰.

⁵¹⁵ *Id.*

⁵¹⁶ ANTT, MNE cx 191. 1832 : succession de Mr Felix Barreto da Gama Mendonça (n°26). Autuação e papeis appensos relativas ao fallecido Felis Barreto da Gama Mendonça, em 22 de Julho de 1832.

⁵¹⁷ *Id.* Inventaire après décès : « Huma flauta e hum guarda chuva, huma bengala, hum bonné, e seis bolças de mallas, trez pares de botas, trez pares de çapatos(...), duas cazacas, hum capote, hum canivete, quatro escovas, hum cordão de luneta, trez fivellas de medalhas, quatro navalhas de barba, trez carteiras, trez gorgetes, treze camizas, oito coletes, cinco pares de meias, treze pares de piúgas, dois suspensorios, quatro calças, desenove coleirinhos, duas camizotas, trez ceroulas, cinco guardanapos, septe lenços, seis pares de luvas, quarenta e trez volumes, [cinco . ? de Mont de Piété]; e huma certidão de casamento do fallecido com D. Michaela de Norberta da Cunha, huma baixa do dito de cadete d'infantaria, n°18, e huma publica forma d'hum certificado de servicios feitos pelo mesmo fallecido no exercito constitucional passado pelo coronel Manoel Joaquim de Mello Brandão, cuyos trez documentos ficame no archivo d'este consulado a disposição do legitimo reclamante ». Trad. : Une flûte et un parapluie, une canne, une casquette, et six sacs en mailles, trois paires de bottes, trois paires de chaussures, (...), deux casaques, une capote, un couteau, quatre brosses, un cordon à lunette, trois boucles de médailles, quatre rasoirs, trois portefeuilles, trois surchemises, treize chemises, huit gilets, cinq paires de bas, treize paires de chaussettes deux bretelles, quatre pantalons, dix-neuf cols, deux chemises, trois caleçons, cinq serviettes, sept mouchoirs, six paires de gants, quarante-trois volumes, cinq [reconnaisances (?) du Mont-de-Piété], et un extrait de mariage du défunt avec D. Michaela de Norberta da Cunha, une quittance dudit [défunt] de cadet d'infanterie n°18, et une forme publique d'un certificat de services faits par même défunt dans l'armée constitutionnelle dressée par le colonel Manoel Joaquim de Mello Brandão, ces trois documents se trouvant dans les archives de ce consulat à la disposition du réclamant légitime ».

⁵¹⁸ ANF, F⁷ 12102, 1716 e.r. don Francisco Ballesteros. MAE au MI. Paris, le 28 novembre 1832.

⁵¹⁹ *Id.* PP au MI. Paris, le 14 février 1833.

⁵²⁰ AGAAH, 54-5591, Solicitudes y correspondencia varia relativas a concession y remision de condecoraciones, etc. 1856-1871 : 1862. Fernandez Ruidiaz. Rue du Chevallerey, 52 bis. Gare d'Ivry, partida de defuncion.

Pour les réfugiés désirant se marier, la situation est encore plus compliquée. L'union matrimoniale relevant des droits personnels, un étranger est soumis aux lois de son pays d'origine et doit éventuellement obtenir l'autorisation de son gouvernement, sous peine de nullité du mariage⁵²¹. Ceci explique probablement la tolérance des autorités françaises à l'égard des quelques réfugiés qui vivent maritalement, comme Caroline Araujo Paës qui passe « pour la femme d'une jeune gentilhomme portugais avec lequel elle vit, et qui l'aurait épousée depuis longtemps, sans le refus de sa famille de consentir à leur union. Ils n'attendent qu'une circonstance prochaine pour se marier⁵²² ».

Plusieurs lois renforcent les droits des étrangers dans la première moitié du XIX^e siècle. La loi du 14 juillet 1819 supprime le droit d'aubaine et permet aux étrangers de succéder, disposer et transmettre, ainsi que de faire des donations. La loi du 17 avril 1832 tempère la rigueur de mise à l'égard des étrangers endettés, jusque là soumis à la contrainte par corps pour n'importe quel montant⁵²³, ce qui explique la présence à la prison de Sainte-Pélagie de plusieurs réfugiés espagnols au début des années 1830, pour des dettes très diverses. Manuel Ferreira est par exemple incarcéré car il doit 190 francs à son tailleur tandis que Thomas Alban qui avait monté un commerce de vins se retrouve avec une dette de 5.517 francs⁵²⁴. Enfin, la charte révisée après la révolution de Juillet permet à tout étranger de professer sa religion et de publier ses idées, même par la voie de la presse et avec la même liberté que celle accordée aux Français. Dès l'automne 1830, Andrés Borrego publie ainsi quelques numéros d'*El Precursor*, un journal consacré à la défense des intérêts politiques des Espagnols. La législation à l'égard des étrangers et des réfugiés suit donc une double évolution : un rapprochement des droits civils des étrangers de ceux des Français, d'autant plus appréciable pour des réfugiés normalement privés de protection consulaire, mais également une définition de plus en plus stricte des droits et devoirs spécifiques aux réfugiés.

1.2.2. Le cas des réfugiés français

Un étranger peut demander à bénéficier de l'« admission à domicile ». Cette petite naturalisation, révocable, permet à l'étranger de bénéficier des droits civils tout en gardant sa nationalité : il peut passer des contrats, acquérir des biens, exercer le commerce et voyager librement sans passeport étranger. Cette admission, réservée aux hommes, est souvent choisie

⁵²¹ N. Gand, *Code des étrangers ou État civil et politique en France des étrangers de tout rang et de toute condition, leurs droits et leurs devoirs*, Paris, chez l'auteur, 1853, p. 234.

⁵²² ANF, F⁷ 12112, 33 Por Caroline d'Araujo Paës : PP au MI. Paris, le 20 décembre 1831. Voir annexe II.

⁵²³ Charles Demangeat, *Histoire de la condition civile des étrangers en France*, Paris, Joubert, 1844, p. 286-287.

⁵²⁴ ANF, F⁷ 12102, 1694 e.r. Manuel Ferreira, extrait d'une réponse du PP au MI. Paris, le 5 juillet 1831 et 1692 e.r. Alban Thomas, extrait d'une réponse du PP au MI. Paris, le 5 juillet 1831.

pour exercer plus facilement une activité professionnelle. Vicente González Arnao, réfugié « afrancesado » arrivé en 1813 en France, obtient l'admission à domicile en juillet 1824⁵²⁵. Jusqu'à la Seconde République, la naturalisation est difficile à obtenir. Il faut avoir vécu au moins dix ans en France ou avoir rendu de grands services à l'État. D'ailleurs, 85% des décisions prises entre 1815 et 1849 et relatives à la nationalité sont des déclarations (d'admission à domicile, de réintégration, etc.) différentes de la naturalisation⁵²⁶. Une fois la naturalisation effective, les intéressés ont parfois du mal à prouver leur état, l'enregistrement étant fait en mairie sur des feuilles volantes ou l'acte officiel n'ayant pas été transmis au *Bulletin des lois*⁵²⁷. Peu d'Espagnols et de Portugais, qu'ils soient ou non réfugiés, demandent à être admis à domicile ou naturalisés. De 1814 à 1848, 405 Espagnols font une demande de naturalisation et 684 une demande d'admission à domicile⁵²⁸. Du côté des Portugais, moins nombreux, le nombre de demandes de naturalisation (122) est nettement plus important que celui des admissions à domicile. Entre 1814 et 1853, il y a eu parmi les Espagnols de Paris ou du département de la Seine autour de 50 demandes d'admission à domicile et 194 demandes de naturalisation, pour les Portugais de Paris, les chiffres sont respectivement de 5 demandes d'admission et 39 demandes de naturalisation⁵²⁹. La mise en corrélation de l'évolution des demandes de naturalisation ou d'admission à domicile effectuées par des Espagnols ou des Portugais avec les flux d'émigration politique est hasardeuse dans la mesure où, au moins pour la naturalisation, il faut compter dix ans de résidence, et les chiffres concernent de petits effectifs. Il est toutefois possible de repérer quelques pics : à la fin du Premier Empire et au début de la Restauration, au début de la monarchie de Juillet et au début de la Seconde République. Ces chiffres reflètent plutôt les évolutions de la politique française en matière de naturalisation.

Les réfugiés qui deviennent français perdent normalement le droit de recevoir le subside accordé aux réfugiés mais ne sont plus soumis à la résidence obligée. Francisco

⁵²⁵ Aline Vauchelle-Haquet, « Un afrancesado refugiado en Francia : Vicente González Arnao », dans *Trienio, Ilustración y liberalismo*, n°9, 1987, p. 178-179.

⁵²⁶ Patrick Weil, *op. cit.*, p. 63.

⁵²⁷ Gérard Noiriel, *Le creuset français, histoire de l'immigration, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Seuil, 1988, p.76.

⁵²⁸ Les chiffres prennent en compte les décisions de la Seconde République beaucoup plus « généreux » à ce sujet : en quelques mois, 2000 naturalisations sont accordées dont une partie aux réfugiés politiques parmi les 20.000 accueillis depuis 1830. (Patrick Weil, *op. cit.*, p. 65).

⁵²⁹ D'après l'interrogation de la base des Archives nationales, « Base Nat »- Généalogie et histoire des familles ! <http://chan.archivesnationales.culture.gouv.fr/sdx-222-chan-nat/nat/advanced-search.xsp>, effectuée le 21/06/2012. Les résultats correspondent à des requêtes en recherche avancée sur le pays de naissance (Espagne/Portugal), le domicile (Paris/Seine), la nature de la demande (admission à domicile/naturalisation et la période (1814-1853). La base était en cours de redéploiement et de « nettoyage » au moment de sa consultation. Il s'agit des chiffres des dossiers ouverts, tous n'ayant pas forcément aboutis. (En 1848, 120 dossiers de naturalisations d'Espagnols sont ouverts et 2 pour admission à domicile. Pour les Portugais, nous trouvons seulement 8 dossiers de naturalisation et aucun pour l'admission). Voir annexe XXV.

Amorós apprend ainsi tardivement et avec mécontentement qu'il ne va plus bénéficier de ce petit pécule :

S. Ex. le ministre de la Guerre a révoqué l'ordre qu'il avoit donné pour faire sortir de Paris M. Amoros, mais par décision du 18 avril courant et parce que celui-ci « *a été admis a jouir des droits de sujet français.... Il cessera ainsi que sa famille à compter du 1^{er} mai prochain de toucher les secours qui ne sont accordés aux réfugiés espagnols que pour leur donner le temps d'obtenir leur rappel dans leur patrie.* Cette mesure condamne M. Amoros et sa nombreuse famille à mourir de misère, n'ayant aucune autre ressource, par la perte totale de ses biens en Espagne⁵³⁰

En fait, soit par manque de suivi (les naturalisations ne dépendent pas du ministère de l'Intérieur mais de celui de la Justice), soit parce que cela concerne trop peu d'individus, l'administration n'est pas très tatillonne. Sebastián Ortega⁵³¹, un ecclésiastique espagnol qui s'est illustré pendant les journées de Juillet, obtient un secours d'1,50 franc par jour à partir de février 1831. En juillet, n'ayant pas retrouvé d'activité, il demande à devenir desservant de la chapelle qui sera consacrée aux victimes de Juillet. Parmi les motifs qu'il invoque pour appuyer sa demande, figure sa « naturalization de citoyen français depuis treize ans ». En novembre 1833, la commission locale du département de la Haute-Garonne où il vient d'élire domicile, statue sur son sort et estime qu'il peut effectivement prétendre au titre de réfugié : « considérant que le Sr. Ortega a justifié convenablement de la nécessité de son expatriation pour cause politique, attendu que la juridiction ecclésiastique qui est en Espagne indépendante de l'autorité civile fait craindre avec juste raison à cet étranger de s'exposer aux poursuites du clergé espagnol et prenant en considération la position particulière de cet étranger et son état complet de dénuement ». Mais en janvier 1834, le ministère de l'Intérieur revient sur l'avis de la commission locale :

M. le Préfet,

Le Sr. Sébastien Ortega (...) déclare être naturalisé français depuis plusieurs années. Cette circonstance que j'ignorais jointe à l'absence totale de justification de la qualité d'émigré politique, rend évidente son incapacité à jouir des subsides du gouvernement, quelque malheureux que soit, d'ailleurs, sa position. Cet ecclésiastique ayant la faculté de retourner en Espagne, il est de son intérêt d'en profiter et de ne pas prolonger plus longtemps son séjour volontaire dans un pays qui ne peut plus pourvoir à ses moyens d'existence.

Il est difficile de comprendre comment le ministère de l'Intérieur a ignoré si longtemps cette circonstance, qu'Ortega n'a jamais cherché à cacher. En 1831, l'octroi à Ortega de la

⁵³⁰ ANF, F⁷ 12002, Juan Gabriel Jabat/ Francisco Amoros (Paris). F. Amorós au MG. Paris, le 29 avril 1817.

⁵³¹ ANF, F⁷ 12076, 4 E.R. Sebastian Ortega [1831-1834].

médaille de Juillet et la recommandation de deux personnalités influentes, Louis Viardot et Hygen-Auguste Cavé, un ancien journaliste devenu chef de division à l'Instruction publique, ont peut-être incité le ministère à l'indulgence. En 1834, le contexte est différent : la situation des réfugiés est désormais passée au crible de commissions locales puis d'un comité central et Ortega vit très isolé à Perpignan⁵³². La naturalisation ne semble donc pas faire disparaître systématiquement le statut de réfugié.

Cela semble en revanche être le cas pour les réfugiées qui épousent des Français. La réfugiée perd alors « doublement » le droit de percevoir les subsides. Désormais placée sous l'autorité d'un mari qui n'est pas réfugié, elle ne peut plus être considérée comme telle. En outre, au regard du Code civil, elle prend la nationalité de son mari et se retrouve normalement dans le même cas que les naturalisés. En revanche, dans le cas où des réfugiés épousent des Françaises, ils continuent d'être réfugiés et de percevoir un subside. Suivant cette logique, l'épouse étant associée au sort de son mari, un complément de subside devrait pouvoir être sollicité. En l'absence de l'époux, elle devrait elle-même pouvoir percevoir un secours, quand bien même toute sa famille réside en France et qu'elle n'a jamais mis les pieds au Portugal ou en Espagne. Le cas de la veuve du musicien João Evangelisto da Costa Pereira pose ainsi quelques difficultés à l'administration⁵³³. En mars 1833, Pereira da Costa est autorisé à recevoir 3 francs de subside par jour⁵³⁴ pour lui et sa famille. À compter de son départ au Brésil, son épouse n'est plus autorisée qu'à recevoir 1,50 franc par jour. Ne parvenant pas à vivre à Paris, elle sollicite comme « émigrée portugaise », l'autorisation de partir à Calais où le coût de la vie est moins élevé et où vit sa sœur aînée. Le ministère estime que son mari ayant renoncé à sa part de subside et elle-même étant française, elle est « par conséquent sans droits réels ». Après le décès de son mari en août 1833, et alors que les Portugais sont invités à rentrer dans leur pays, elle reste à Calais. Finalement, par mesure de charité et afin de ne pas encourager le séjour prolongé d'anciens réfugiés en France, le ministre de l'Intérieur fait un geste en sa faveur, et lui accorde un secours sur le fonds des réfugiés :

Je viens d'être entretenu de la position malheureuse où se trouve Mad^e Da Costa, veuve d'un réfugié portugais, mort il y a quelques mois à Calais, et à laquelle mon prédécesseur a déjà accordé au mois de septembre d^{er}, un secours de 150 f pour l'aider à retourner en Portugal. Cette dame ne paraissant pas avoir pu encore quitter la France, et son état de pénurie étant réellement digne de compassion, j'ai décidé qu'il lui serait

⁵³² Il est devenu muet en 1832 après avoir été foudroyé par un orage.

⁵³³ ANF, F⁷ 12116, 355 Por Jean Evangelisto Pereira da Costa [1833-1834].

⁵³⁴ 1,50 f. pour lui, un demi-subsidie pour sa femme (0,75 f.), et un autre demi-subsidie pour les deux enfants (0,75 f.).

alloué un nouveau secours de 100 f. Veuillez dresser des ordres en conséquence, et faire prévenir Mad^e da Costa que ce secours est le dernier qu'il soit possible de lui accorder sur le fonds des réfugiés.

La situation des Français « réfugiés du Portugal » en 1831 diffère dans la mesure où leur nationalité est établie. Mais leur cas permet à l'administration française de préciser son approche du réfugié. Avec l'arrivée de Dom Miguel au pouvoir, les relations entre le Portugal et la France se détériorent singulièrement. Les autorités portugaises s'en prennent aux sujets français. En avril 1831, le consul français Cassas quitte alors Lisbonne avec une grande partie de la colonie française. À leur arrivée en France, ces familles demandent naturellement à bénéficier du subside que reçoivent les réfugiés portugais hostiles au miguélisme. Michel Chaves adresse ainsi une demande de secours au ministère de l'Intérieur en mai 1831. D'abord considéré comme un simple jardinier, il reçoit 15 sous (soit 75 centimes) par jour. Il proteste contre cette décision le mois suivant : « Le soussigné a l'honneur de vous représenter qu'il était Marchand fleuriste, c'est-à-dire qu'il faisait le commerce de graines, de plantes et d'arbre pour le jardinage. Il avait été directeur d'un jardin du Roi du Portugal au Brezil, destiné pour l'Etude de la Botanique, comme le montre le document cy joint. Ces faits semblent prouver que le soussigné appartient à la classe de ceux auxquels le gouvernement a accordé le secours de trente sous par jour⁵³⁵ ». Le ministère accède à sa demande et à partir de la fin juin il perçoit 1,50 francs. De nationalité française, il est donc admis à bénéficier des subsides initialement destinés aux Portugais. Aucune différence n'est d'abord établie en raison de sa nationalité. Le montant même du subside est aligné sur sa classe sociale. À partir de l'été 1831, les Français « réfugiés du Portugal » sont toutefois distingués des réfugiés libéraux portugais. Le gouvernement français obtient du gouvernement de Dom Miguel le versement d'une indemnité de 20.000 francs « en faveur des Français victimes des événemens de Lisbonne⁵³⁶ ». Les Français sont désormais secourus sur ce crédit, le subside restant cependant une solution d'attente pendant la vérification des droits des demandeurs. En septembre 1831, le ministre de l'Intérieur autorise le préfet de police à faire payer à Jeanne Élise Lignier, un secours journalier de 1,50 franc. Pourtant elle est française, vit en France avec son fils, et son mari française travaille au Portugal. En 1833, les autorités s'aperçoivent de l'anomalie de la situation : « aujourd'hui l'insuffisance des fonds de secours ne permet pas d'accueillir les demandes de cette dame, et d'ailleurs son mari étant retourné en Portugal, elle ne peut être comprise dans aucune distribution, attendu que, née française, elle ne sauroit être

⁵³⁵ ANF, F⁷ 12113, 92 Por Michel Chaves : M. Chaves au MI. Paris, le 22 juin 1831 ; PP au MI. Paris, le 25 juin 1831.

⁵³⁶ ANF, F⁷ 12112, 13 Por Nicolas Lignier : MI au PP. Paris, le 22 septembre 1831.

considérée comme réfugiée et que son mari, également français, a pu retourner à Lisbonne. Vous voudrez bien, dès lors, la rayer pour l'avenir, de tout contrôle de paiement de subsides⁵³⁷ ». Son cas rappelle celui d'Ortega. Il semble que, face aux dépenses considérables qu'occasionnent les réfugiés, notamment après l'arrivée massive de Polonais à partir de 1831, l'administration se montre plus vigilante dans la distribution des secours.

1.2.3. Le droit d'asile et l'extradition

Le droit d'asile se définit d'abord par les limites posées aux demandes d'extradition : en avril 1824, l'ambassadeur d'Espagne demande ainsi à la France l'extradition de plusieurs officiers capitulés, Pedro Méndez Vigo, Pedro Baladia, Stanasio Aznar, Francisco Barres et un dénommé Castro. Accusés d'avoir jeté à la mer 51 prisonniers royalistes à La Corogne, ils sont « dans le cas d'être traduits en justice dans leur patrie pour délits politiques⁵³⁸ ». Une autre demande d'extradition concerne les réfugiés ayant participé au lynchage de Vinuesa en 1821. Les actes commis semblent graves même s'ils sont de nature politique. Le gouvernement français doit alors décider s'il accepte l'extradition de ces réfugiés, en fonction des quatre conventions existantes⁵³⁹. Une première convention, du 19 septembre 1765, concerne les déserteurs et les malfaiteurs. Les premiers ne peuvent pas être extradés, mais leurs effets militaires sont remis aux autorités militaires du pays d'origine. En revanche, sont extradables ceux qui ont commis « les crimes de vol sur les grands chemins, dans les églises et dans les maisons avec fracture et violence, celui d'incendie prémédité, celui d'assassinat, celui de viol, celui de rapt, celui d'empoisonnement prémédité, celui de faux monnoyeur, celui de voler et prendre la fuite avec les deniers confiés à leur garde, étant Trésoriers ou Receveurs pour le public ou pour le Roi⁵⁴⁰ ». La convention du 2 janvier 1768 prévoit l'extradition des marins déserteurs⁵⁴¹, celle du 24 décembre 1786 concerne les crimes de contrebande⁵⁴² et un accord de 1838 ajoute la faillite frauduleuse ou la banqueroute aux

⁵³⁷ ANF, F⁷ 12112, 13 Por Nicolas Lignier : MI au préfet de la Gironde, le 5 février 1833.

⁵³⁸ ANF, F⁷ 11988, 40 e, Gironde : prisonniers de guerre, don Pedro Mendez de Vigo/ Pedro Baladia/ Stanasio Aznar/ Francisco Barres/ Sr. Castro. Min. Justice au MI. Paris, le 4 juin 1824.

⁵³⁹ Notre étude ne porte que sur les cas d'extradition vers l'Espagne. Pays limitrophes, les deux pays ont évidemment déjà été soumis au problème et plusieurs conventions ont été signées à ce sujet entre les deux pays. Les relations de la France avec le Portugal sont plus limitées. Les deux pays n'ayant pas de frontière commune, la question a alors moins d'acuité. La première convention d'extradition entre ces deux pays date de 1854.

⁵⁴⁰ *Convention entre le Roi et le Roi d'Espagne, concernant les Déserteurs et Malfaiteurs qui se réfugient des terres d'une domination dans celles de l'autre. Du 29 septembre 1765*, Paris, Impr. royale, 1782, art. 3, p. 3-4.

⁵⁴¹ *Convention entre les cours de France et d'Espagne. Pour l'intelligence de l'article XXIV du Pacte de Famille, et autres points relatifs à la Navigation des deux Nations. Conclue à Madrid le 2 janvier 1768*, Paris, Impr. royale, 1788, art. XIX, p. 19.

⁵⁴² *Ratification de la convention conclue entre le roi et le roi d'Espagne, le 24 décembre 1786. A Versailles le 12 juin 1787*. Paris, Impr. royale, 1788.

motifs d'extradition⁵⁴³. Par ailleurs, les deux pays se remettent réciproquement leurs mendiants et leurs vagabonds, les pauvres devant rester à la charge de leurs compatriotes⁵⁴⁴.

Le gouvernement espagnol s'appuie sur ces textes pour obtenir l'extradition de réfugiés⁵⁴⁵. Bien que la présence d'individus jugés dangereux comme Pedro Méndez de Vigo et ses compagnons ne plaise guère au gouvernement français, le ministre de la Justice estime qu'il n'est pas possible d'accéder à la demande du gouvernement espagnol, d'autant que la convention de capitulation de La Corogne a garanti l'asile à ceux qui ont déposé les armes⁵⁴⁶. Toutefois, Franchet d'Esperey, le directeur de la police générale parvient à trouver des parades. Selon lui, le gouvernement « n'a pas pris l'engagement de leur assurer pour toujours un asyle en France ; et s'il ne peut pas les renvoyer en Espagne où ils seraient inévitablement poursuivis, il peut, s'il le juge convenable, les éloigner de son territoire, en les dirigeant sur une autre frontière⁵⁴⁷ ». Les officiers capitulés de La Corogne sont ainsi invités à gagner le Royaume-Uni qui accueille au fil des ans les indésirables du gouvernement français. L'autre solution est d'empêcher l'entrée sur le territoire français, comme le décide en 1817 le ministère de la Police, à l'égard des déserteurs qui ne sont pas inclus dans les conventions d'extradition, mais « en leur laissant néanmoins la liberté de choisir le point de la frontière par lequel ils jugeront le plus avantageux de se retirer⁵⁴⁸ ».

Le nombre total de demandes d'extradition faites par l'Espagne à la France ne nous est pas connu, mais nous savons toutefois qu'entre 1838 et 1845, l'Espagne a fait 47 demandes⁵⁴⁹, visant notamment des chefs carlistes comme le général Ramón Cabrera ou le brigadier Juan Manuel Balmaseda. Malgré la signature du traité de la Quadruple Alliance et bien que les activités politiques de Cabrera en faveur du prétendant ne cessent pas pendant son exil, la France ne paraît jamais avoir envisagé son extradition. Le ministre des Affaires étrangères écrit ainsi à l'ambassadeur français à Lisbonne, alors que des flots de réfugiés carlistes arrivent en France :

Cette guerre de cinq années peut être considérée comme terminée depuis que Balmaseda et Cabrera ont été forcés de se réfugier en France avec la majeure partie de leurs troupes. Si toute résistance n'a pas encore disparu en Catalogne, les derniers et impuissans efforts

⁵⁴³ AHN, Estado, 5258. 1838 : acuerdo celebrado entre el Sr. Secretario de Estado y el Embajador francés, declarando causa de extradición la quiebra fraudulenta o bancarota.

⁵⁴⁴ ANF, F⁷ 9308, 5673 a : extradition Espagne.

⁵⁴⁵ AHN, Estado, 5264. Estradiciones pedidas por el Gobierno español.

⁵⁴⁶ ANF, F⁷ 9308, 5673 a : extradition Espagne. MAE au MI. Paris, le 20 septembre 1824.

⁵⁴⁷ ANF, F⁷ 11988, 40 e, Gironde : prisonniers de guerre, don Pedro Mendez de Vigo/ Pedro Baladia/ Stanasio Aznar/ Francisco Barres/ Sr. Castro. Rapport au MI. Paris, le 25 octobre 1828.

⁵⁴⁸ ANF, F⁷ 9798, 68283 O.G. déserteurs étrangers. Instructions et circulaires. Instruction du MPG. Paris, le 9 octobre 1817.

⁵⁴⁹ AHN, Estado, 5264. Estradiciones pedidas por el Gobierno español.

du parti carliste ne sauraient se prolonger. Chaque jour, au surplus, un grand nombre d'insurgés de cette province font leur soumission à l'autorité de la Reine. Le Gouv^{nt} esp^{ol} prétendant ne voir dans Cabrera et Balmaseda que des hommes capables de crimes communs, nous a demandé leur extradition. Mais quelque horribles qu'aient été les excès dont ils se sont souillés l'un et l'autre, le gouv^t du Roi ne pouvait pas oublier que ces attentats se confondent dans l'ensemble des faits généraux de la guerre civile et que leurs auteurs, naguère encore lieutenant de don Carlos et commandant, en son nom, des armées ou des corps armés, ne pouvaient être assimilés à de simples malfaiteurs. Il a donc, conformément à tous les principes, refusé de les livrer. Toutefois, empressé de concilier cette détermination, avec ce qu'exigent les intérêts de l'Espagne, il a pris des mesures pour que Balmaseda et Cabrera soient retenus jusqu'à ce que la situation de ce royaume puisse permettre de leur rendre une liberté dont maintenant ils n'useraient peut-être que pour attenter de nouveau à la tranquillité de leur patrie⁵⁵⁰.

Le principe du droit d'asile apparaît plus affirmé sous la monarchie de Juillet. Faisant face à l'arrivée de milliers de réfugiés depuis 1830, elle a affiné sa pratique en ce domaine. L'Espagne recourt donc aux habituelles exigences d'éloignement de la frontière ou d'internement plutôt que de réclamer l'extradition des réfugiés.

2. La politique d'accueil sous la Restauration : entre rupture et continuité

2.1. La gestion de l'urgence : l'arrivée massive de réfugiés espagnols à la fin de l'Empire et au début de la Restauration

En 1814, la France impériale combat seule contre le reste de l'Europe. L'effort de guerre puis la défaite française et l'occupation par les troupes étrangères provoquent de graves difficultés financières. Dans ce contexte économique particulièrement défavorable, la France doit définir sa politique à l'égard des réfugiés ibériques qui séjournent sur son territoire : anciens prisonniers de guerre espagnols ou portugais, soldats impériaux ne pouvant retourner dans leurs pays, ainsi que près de 12.000 réfugiés « afrancesados » arrivés depuis 1813.

⁵⁵⁰ AMAE, CP Portugal 163. MAE à Amb. au Portugal. Paris, 15 juillet 1840. Le début de la dépêche concerne la situation du Portugal et l'état des forces miguélistes. Le ministre ajoute ensuite que la fin de la guerre civile espagnole devrait également favoriser la paix au Portugal. Il détaille alors la situation espagnole.

2.1.1. L'émergence du droit d'asile pendant la Révolution française

La notion de droit d'asile apparaît pour la première fois en 1793, dans l'article 120 de la Constitution montagnarde, selon lequel le peuple français « donne asile aux étrangers bannis de leur patrie pour la cause de la liberté. Il la refuse aux tyrans »⁵⁵¹. C'est par exemple le cas des réfugiés mayençais entre 1793 et 1799⁵⁵². Un petit nombre choisit de s'arrêter dans les territoires limitrophes français, comme l'Alsace afin d'échapper aux difficultés linguistiques. Certains d'entre eux, attirés par la perspective d'un emploi, la possibilité d'observer de près les événements révolutionnaires, voire d'y participer, choisit de venir à Paris. Dans cette période d'instabilité, peu parviennent à nouer des liens avec la classe politique française, une grande partie reste sans emploi et doit faire face à une misère accablante. La législation de la Convention nationale à l'égard des réfugiés est insuffisante, par impéritie ou absence d'application. La loi du 27 vendémiaire an II (18 octobre 1794) pose en effet les bases de la politique de secours. Elle définit les sommes précises à accorder aux réfugiés, réglées sur les besoins supposés des individus⁵⁵³. Mais la pratique des autorités françaises à l'égard des réfugiés mayençais est ainsi en contradiction avec ces principes généreux. Les secours sont distribués dans un climat de méfiance à l'égard des étrangers. Dès la fin 1794, elles les incitent d'ailleurs à rentrer dans leur pays d'origine. En 1799, des Italiens trouvent d'abord refuge dans les départements frontaliers où ils restent à la charge de leur ambassadeur, la France se souciant peu de leur situation. Elle ordonne ensuite leur éloignement de Grenoble et leur dispersion dans les villes avoisinantes⁵⁵⁴. Ceux qui ont choisi Paris, sont invités à en partir car le coût de la vie y est élevé et les secours plus onéreux pour l'État. Par un décret du 14 floréal an VIII, Napoléon Bonaparte donne finalement l'ordre aux réfugiés italiens de se regrouper à Bourges, dans la perspective de la formation d'une

⁵⁵¹ Gérard Noiriel, *État, nation et immigration, vers une histoire du pouvoir*, Paris, Belin, 2001, p. 268.

⁵⁵² Voir Anne Cottebrune, « Des « réfugiés mayençais » dans le Paris révolutionnaire : histoire d'un exil politique 1793-1799 », dans *Annales historiques de la Révolution française*, n°331, 2003, p. 77-101.

⁵⁵³ Les réfugiés âgés de plus de soixante ans reçoivent 3 livres par jour, soit 90 livres par mois et les femmes du même âge 40 sols, les réfugiés de moins de soixante ans reçoivent un secours de 75 livres par mois, les femmes et les enfants au-dessus de douze ans les deux tiers de cette somme, les enfants au-dessous de cet âge seulement le tiers. La loi prévoit également que, dans le cas où les réfugiés trouvent un travail correspondant à leur état ou profession, ils ne conserveront que le tiers du secours normalement octroyé. Enfin, la loi prévoit les modalités de délivrance : « sur les vingt millions mis à la disposition par la loi du 24 messidor », l'argent est versé aux receveurs des districts qui « remettent aux municipalités que les réfugiés ou déportés auront choisis pour leur séjour, les fonds nécessaires pour fournir aux dépenses déterminés par la présente loi ». (Anne Cottebrune, *op. cit.*, p. 90-91).

⁵⁵⁴ Vittorio Del Litto, « Les réfugiés italiens à Grenoble en 1799 et 1800 », dans *Les Cahiers d'Histoire publiés par les Universités de Clermont, Lyon et Grenoble*, 1960, t. 5, p. 165-176.

légion italienne. Ceux qui refusent de quitter la capitale risquent l'arrestation et la cessation des secours⁵⁵⁵.

Si la notion politique d'asile apparaît bien sous la Révolution française, l'exemple des réfugiés mayençais et italiens montre bien que celle-ci n'a pas forcément pour corollaire une assistance active aux réfugiés. Au contraire, la distribution des secours devient un instrument de contrôle et la question du lieu de résidence apparaît rapidement comme un outil de régulation pour l'administration française.

2.1.2. L'assistance défaillante du Premier Empire aux réfugiés ibériques

Les premiers réfugiés espagnols arrivent en France, à partir de 1808. Le gouvernement décide, en octobre 1810, d'envoyer les réfugiés militaires à Périgueux afin de les séparer des nombreux prisonniers de guerre espagnols alors présents sur le territoire français. 2.500 officiers et sous-officiers espagnols transitent par ce dépôt. En revanche, les autorités s'intéressent assez peu aux réfugiés civils. Il leur est seulement interdit de résider à moins de 25 km de la frontière. Les Français perdant du terrain dans le conflit espagnol, le ministère de la Guerre incite ses collègues à plus de vigilance. Les individus isolés sont considérés comme suspects. Ce pourrait être des espions ou des contrebandiers. En revanche, les Espagnols « accompagnés » - en général de leur famille - peuvent continuer à trouver un asile en France, à condition de s'éloigner de la frontière⁵⁵⁶.

La défaite française de Vitoria, le 21 juin 1813, entraîne un flot de réfugiés pour lesquels il faut trouver des lieux susceptibles de les accueillir et, dans l'immédiat, des moyens de survivre. Le 25 juin, le préfet des Basses-Pyrénées informe les autorités parisiennes « qu'un grand nombre d'individus espagnols, victimes de leur dévouement à S. M. C^{que} et ne trouvant, dans l'état actuel des choses, plus de sûreté dans leur patrie, viennent se réfugier en France, et qu'ils sont déjà arrivés à Bayonne ; mais que les circonstances ne permettant pas de les laisser séjourner dans une place de guerre, ils allaient être dirigés sur Orthez chef-lieu de sous-préfecture de ce département, ainsi que sur Dax, département des Landes ». Les Espagnols qui ont accompagné les militaires français s'étaient vu, pendant la retraite, accorder des rations de vivre. Mais les distributions cessent une fois qu'ils ont quitté l'Espagne. Ainsi, leur logement et leur approvisionnement sont d'abord à la charge des

⁵⁵⁵ Haim Burstin, « Note sull'immigrazione a Parigi all'epoca della Rivoluzione francese », dans *Storia urbana*, a.21, n°79, 1997, p. 19-20.

⁵⁵⁶ Jean-René Aymes, *La Déportation sous le Premier Empire. Les Espagnols en France (1808-1814)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1983, p. 155-157.

habitants de Bayonne et d'Orthez⁵⁵⁷. Le 26 juin, il est décidé que les « réfugiés », au sens large car cela inclut tant les Espagnols « afrancesados » qu'un certain nombre de négociants français, seront dirigés vers l'intérieur. Les autorités essaient également de faire un « tri » dans la masse des réfugiés : les prisonniers sont conduits à Rochefort, les suspects d'espionnage et de banditisme à Lille, les otages à Nevers. Le 8 juillet, le ministre de la Guerre ordonne que les réfugiés espagnols ne franchissent pas la Garonne et se rendent dans les trois villes d'Auch, de Lectoure et de Condom. La décision entraîne le déplacement de 260 familles espagnoles. Dans le contexte du conflit, le regroupement des réfugiés espagnols dans trois villes et leur interdiction de voyager dans le reste du royaume, notamment dans la zone frontière, a probablement des raisons stratégiques. Leur présence, leurs récits pourraient avoir un effet démoralisateur. Le 31 juillet, une nouvelle mesure touche les femmes de militaires, au sens très large. Les filles de troupes comme les épouses d'officiers généraux sont contraintes de s'éloigner de l'armée mais ne sont pas non plus autorisées à franchir la Garonne. Fin août, environ 150 d'entre elles sont dirigées sur Toulouse. Il reste alors, selon le commissaire général de Bayonne, « à faire arrêter et à provoquer la translation à La Salpêtrière, où dans tout autre maison de détention, en attendant des circonstances plus favorables pour les renvoyer dans leur pays, celles d'entr'elles dont la Conduite où le Libertinage provoquerait cette mesure⁵⁵⁸ ».

L'assistance est donc d'abord à la charge des autorités locales. En juillet 1813, une commission est créée à Paris pour organiser la distribution de secours aux réfugiés josphins. Elle est dirigée d'abord par le comte Otto de Mosloy, remplacé en janvier 1814 par un autre diplomate, le comte d'Hauterive. Ses membres sont tous hauts fonctionnaires, plutôt spécialisés dans les questions financières, comme les maîtres des requêtes Belleville et Portal, les anciens consuls, D'Hernan et Canclaux, ou les auditeurs du Trésor, Bourbers et Delahante. Elle dispose d'une dotation d'un million de francs soit 200.000 francs mensuels⁵⁵⁹ pour secourir les réfugiés. Elle se réunit pour la première fois le 9 août 1813 et ses membres conviennent de la nécessité de confectionner rapidement une liste des Espagnols qui peuvent prétendre aux secours⁵⁶⁰. Elle bénéficie pour cela du relais des préfets qui, eux-mêmes, se reposent sur des comités espagnols mis en place dans plusieurs villes du Midi, à l'exemple de

⁵⁵⁷ ANF, F⁷ 8789, Basses Pyrénées : état des individus qui reviennent d'Espagne en France. Préfet Basses-Pyrénées au MPG. Pau, le 25 juin 1813.

⁵⁵⁸ ANF, F⁷ 8788, Gironde. Personnel. Ordre du jour et F⁷ 8789, 6412 P3. Basses Pyrénées. Personnel. Commissaire général de police au PBP. Bayonne, le 29 août 1813.

⁵⁵⁹ Le Trésor impérial a en effet accordé un million de francs à partir du 1^{er} juillet sur le budget de l'année en cours.

⁵⁶⁰ Juan López Tabar, *op. cit.*, p. 108-110 et ANF, F⁷ 8788, nouveaux réfugiés espagnols.

la commission espagnole de Montauban présidée par Manuel Sixto Espinosa⁵⁶¹. Un premier recensement fait état de 1471 réfugiés à secourir, soit une dépense mensuelle de 181.000 francs. Les réfugiés « de marque », non secourus, résident plutôt à Paris car le ministre de la Police générale ne voit pas d'obstacles à leur venue à Paris⁵⁶², contrairement aux personnalités plus modestes, à l'exemple de Francisco Ariosa ou Rafael Baussa dont les demandes sont rejetées. Le premier, un opticien qui souhaite poursuivre ses études est pourtant recommandé par Sixto Espinosa⁵⁶³. Le second est un ingénieur mécanicien que les entreprises Breguet veulent embaucher et qu'elles recommandent vainement chaleureusement⁵⁶⁴. La demande de Gonzalvez Yebra, chef comptable, qui souhaite consulter des médecins à Paris est également ajournée⁵⁶⁵. En revanche, le marquis de Bedmar d'Escalona, grand d'Espagne au service de Joseph ou encore Charles Maury Mori, lieutenant général et gouverneur de la province de Guipúzcoa voient leur demande aboutir sans guère de difficulté⁵⁶⁶. Cette attention portée aux classes privilégiées se remarque aussi dans la façon dont le recensement des réfugiés est conçu. Il existe des listes spécifiques d'« Espagnols de marque réfugiés en France » avec leur lieu de résidence⁵⁶⁷, tandis que dans les états nominatifs, les réfugiés issus des classes moins élevées sont rarement nommés. Les états nominatifs disent simplement : « quatre employés », « quatre agens de police », « 14 chefs de famille, 3 femmes et 10 enfans, total 27 individus »⁵⁶⁸.

Quant aux secours consacrés aux Espagnols, en novembre 1813, le comte Otto n'a reçu que les 200.000 francs correspondant au mois de juillet. Bien que les autorités s'accordent à voir dans l'assistance aux Espagnols josphins une dette nationale, seuls les Espagnols réfugiés dans le Gers et à Paris semblent avoir reçu deux mensualités, alors que dans les autres départements, les émigrés attendent depuis quatre mois et la plupart sont lourdement endettés. Jusqu'à la fin du Premier Empire, la protection des réfugiés est normalement du ressort de l'ambassadeur de Joseph I^{er}, le duc del Campo de Alange. Or celui-ci semble

⁵⁶¹ ANF, F⁷ 8789, Tarn-et-Garonne : Personnel.

⁵⁶² Juan López Tabar, *op. cit.*, p. 111.

⁵⁶³ ANF, F⁷ 8789, Tarn-et-Garonne : Personnel. M. Sixto Espinosa au Préfet de Tarn-et-Garonne. Montauban, le 17 janvier 1814. *Suspendu*.

⁵⁶⁴ *Id.* Baussa (Raphaël), ex-employé en Espagne. Breguet et Albert au min. Commerce. Paris, le 3 septembre 1813.

⁵⁶⁵ ANF, F⁷ 8788, Gironde. Personnel. Gonsalvec Yeba, réfugié espagnol. G. Yebra au M.P.G. Bordeaux, le 23 septembre 1813. Le nom de ce réfugié est écrit sous des orthographes variables.

⁵⁶⁶ *Id.* Le marquis de Bedmar. Note MPG du 20 janvier 1814 et Sr. Ch^c Maury Mori, lieutenant gal au service de S.M.C. C. Maury Mori au MPG. Bordeaux, le 23 novembre 1813.

⁵⁶⁷ ANF, F⁷ 8789, 6412 P3. Basses Pyrénées. Personnel.

⁵⁶⁸ ANF, F⁷ 8788, Espagnols réfugiés en France après l'évacuation de Vittoria et de Valence par l'armée française en juin 1813. État nominatif des réfugiés espagnols arrivés en France par suite de l'évacuation de Vittoria par l'armée française au mois de juin 1813.

surtout jouer un rôle important pour autoriser l'accès à Paris de quelques réfugiés⁵⁶⁹. La situation ne fait que s'aggraver fin 1813 et début 1814. La France est progressivement envahie par les troupes alliées. Les Espagnols se réfugient dans le Périgord et le Languedoc pour échapper aux troupes franco-anglaises de Wellington qui occupent bientôt tout le Sud-ouest aquitain. Dans ce contexte difficile, Badía y Leblich, réfugié à Paris, tente malgré tout d'obtenir un supplément de secours : « La Commission des secours aux Espagnols Refugies, m'a accordé 340 francs *par distribution* ; et comme les distributions ne sont réalisées ordinairement que chaque 40 jours pour cette somme revient a 250 francs par mois. Reduit a cette somme modique, il m'est impossible de soutenir ma famille, soigner le traitement de mon Enfant disgracié, continuer l'éducation de ma Fille, secourir mon Fils prisonnier et encore reparer notre nudité du plus extricte necessaire. V. Ex. voit bien, que 600 francs par mois suffiront à peine pour ces objets d'une necessité extreme⁵⁷⁰ ». En fait, la situation devient assez confuse pour les réfugiés espagnols. La plupart d'entre eux n'ont pas reçu de secours depuis janvier 1814, Napoléon n'ayant pas accepté une nouvelle somme d'argent aux réfugiés, après le million accordé en juillet 1813. Le Premier Empire n'a donc guère porté assistance aux réfugiés espagnols dont il s'estimait pourtant redevable. En revanche, le Premier Empire a entériné différents principes mis en place depuis le début de la période révolutionnaire : l'existence d'un droit d'asile, l'octroi de secours aux réfugiés alliés au gouvernement français, la régulation de l'ordre public par des contraintes de résidence (éloignement de zones sensibles comme la capitale ou les frontières).

2.1.3. Les choix de la Première Restauration

Le 13 avril 1814, alors que l'Empire vient de s'écrouler, la mesure générale de libération des prisonniers de guerre, notamment des Espagnols et des Portugais, est proclamée. Elle se déroule dans la plus grande désordre. Le gouvernement royal croit même que des prisonniers ont été oubliés dans des villages reculés ou des cachots. Des Espagnols prennent le chemin du retour sans aucun contrôle administratif, alors qu'une feuille de route, des distributions de secours de route et de vivres sont normalement prévus. Au même moment, continuent d'arriver d'autres réfugiés espagnols, portugais ou égyptiens. La capitale semble elle aussi échapper aux contrôles des autorités. Le 6 avril, le ministre de la Guerre a en effet demandé aux autorités locales de tolérer que les officiers libérés fassent un détour par

⁵⁶⁹ *Id.* Gironde. Personnel. Don Vicente Gonzalez Arnao, conseiller d'Etat de S.M.C. Rapport du MPG. Paris, le 11 novembre 1813.

⁵⁷⁰ *Id.* Gironde. Personnel. Le Sr Badia y Leblich. Badia y Leblich au M.P.G. Paris, le 3 février 1814.

Paris s'ils le souhaitent. Plusieurs anciens prisonniers d'État, notamment ceux incarcérés à Vincennes, ou de simples soldats, passent par la capitale, par obligation (Paris est sur le chemin du retour), par curiosité, pour obtenir des secours ou des faveurs auprès de l'ambassadeur de leur pays, ou encore, par ambition politique, tous les ténors de la politique européenne étant alors réunis à Paris, pour la signature du traité de Paris le 30 mai 1814⁵⁷¹. D'autres prisonniers choisissent de rester définitivement en France. Il est difficile d'évaluer leur nombre, l'administration étant alors trop désorganisée, et la confusion entre les anciens prisonniers de guerre et les nouveaux réfugiés n'étant pas rare.

La question du sort des réfugiés ressurgit pour les Espagnols après le décret de Ferdinand VII, le 30 mai 1814, qui proscrit à vie ceux qui ont exercé des charges ecclésiastiques, policières, administratives, militaires au service de Joseph Bonaparte. Ceux qui ont exercé des fonctions subalternes ne sont pas exilés, mais sont placés en résidence surveillée et les biens des exilés sont saisis⁵⁷². Les Espagnols libéraux qui ont œuvré à la libération de la Péninsule sont eux aussi rejetés par le nouveau pouvoir après le décret du 4 mai 1814. Mais le texte du 30 mai a surtout deux conséquences pour les Espagnols déjà réfugiés en France. Ils ne savent pas quand ils peuvent rentrer et ils n'ont plus accès à leurs revenus espagnols. La France se retrouve donc avec une population étrangère, en grande partie sans ressource, pour un temps indéterminé. À un possible danger social s'ajoutent des craintes politiques puisque cette population est soupçonnée d'hostilité au nouveau régime. Dès la proclamation du décret, quelques figures espagnoles réfugiées à Paris s'adressent donc à Louis XVIII pour le prier de faire fléchir son parent espagnol, mais aussi pour solliciter des secours : « non seulement, sire, les espagnols se flattent d'obtenir la haute protection de votre Majesté pour rentrer pleinement en grâces auprès de leur souverain, mais encore ils ont recours à sa munificence royale ; et en sollicitent quelques moyens d'existence⁵⁷³ ».

Les propos de ces réfugiés sont relayés par les rapports des préfets du Midi qui arrivent dans les bureaux parisiens de la police générale. En juin 1814, le directeur appelle l'attention de ses supérieurs sur la nécessité de venir au secours des Espagnols réfugiés en France. Ainsi, probablement pour des raisons d'ordre public, c'est l'administration civile qui se préoccupe de la question. Le directeur de la police rappelle les mesures adoptées sous l'Empire. Des fonds avaient été imputés sur le département de l'Intérieur. Mais désormais sans ressources,

⁵⁷¹ Jean-René Aymes, *op. cit.*, p. 251-252.

⁵⁷² Jean-Philippe Luis, « Le difficile et discret retour des afrancesados (1816-1834) », dans *L'émigration : le retour...*, p. 332-333.

⁵⁷³ AMAE, CP Espagne, 693, n°150. Mai 1814, copie de l'adresse que les espagnols réfugiés en France et actuellement à Paris se proposaient de présenter humblement à Sa Majesté très chrétienne en leur nom et à celui de tous leurs compatriotes réfugiés.

les réfugiés espagnols s'accumulent le long de la frontière, sans oser la franchir : « il vous paraîtra peut-être comme à moi, Monsieur le ministre, conforme aux vues d'une saine politique, de ne point laisser dans le dénuement des gens dont la plupart n'offrent à la société que de très faibles garanties⁵⁷⁴ ». Le ministère de l'Intérieur transmet ces réflexions au ministre des Affaires étrangères pour le presser de parvenir à un accord avec l'Espagne. Il doit cependant se résoudre à prendre quelques mesures en urgence et invite les préfets « à se procurer tous les secours que les localités et la bienfaisance des habitants peuvent offrir. Je les ai même autorisés si ces moyens sont insuffisants, à emprunter sur les caisses qui peuvent présenter quelques fonds disponibles ; les sommes nécessaires pour assurer à ceux qui sont sans ressources, les secours indispensables à leur existence ; et je me propose de solliciter ensuite auprès de S.M. un crédit pour rembourser ces emprunts⁵⁷⁵ ». Le roi accepte avec les propositions du ministre de l'Intérieur⁵⁷⁶. La France n'est pas en mesure d'être très généreuse. En juin 1814, le déficit du Trésor, mal connu, est évalué par le baron Louis, ministre des Finances, à 759 millions. Une partie des recettes prévues pour 1814 est anéantie avec la perte de territoires et l'invasion alliée. Pour réduire ce déficit, le baron Louis choisit de diminuer les dépenses et d'augmenter les contributions indirectes sur une population pourtant déjà sanctionnée par des années de conflit⁵⁷⁷. La seule solution sur le long terme qui transparait alors est une amnistie du gouvernement espagnol. Le traité du 20 juillet 1814 entre la France et l'Espagne a laissé poindre un espoir. Le 29 juillet, les réfugiés militaires sont regroupés dans trois dépôts à Montauban, Perpignan et Toulouse, avant d'être tous rassemblés le 20 août à Montauban⁵⁷⁸. Les militaires de l'ancien régiment Joseph-Napoléon, venus en France par ordre de Charles IV, et faisant partie intégrante de l'armée française sont traités comme réfugiés alors que les hommes de l'ex-garde du roi Joseph, réfugiés, reçoivent une solde d'activité à titre de corps colonial. Les anciens membres du régiment dénoncent cette assimilation qu'ils estiment déshonorante⁵⁷⁹. En dépit du rapprochement franco-espagnol, Ferdinand VII reste inflexible. La situation financière dans les départements du Midi ne s'arrange évidemment pas : « Aux approches de l'hiver, et dans ces pays qui ont beaucoup souffert de la présence ou du voisinage des troupes alliées, les Espagnols ne

⁵⁷⁴ ANF, F¹⁵ 2745, police administrative. Arrondissement de l'Ouest. DPGR au MI. Paris, le 24 juin 1814.

⁵⁷⁵ *Id.* MI au MAE. Paris, 14 juillet 1814.

⁵⁷⁶ ANF, F¹⁵ 3077, Secours aux Espagnols réfugiés en France, ordonnances, rapports et correspondance y relatifs. Note du MI. Paris, 19 de juillet 1814. Secours accordés aux réfugiés espagnols.

⁵⁷⁷ André Jardin, André-Jean Tudesq, *La France des notables. I. L'évolution générale, 1815-1848*, Paris, Seuil, 1973, p. 21.

⁵⁷⁸ Juan López Tabar, *op. cit.*, p. 126-127.

⁵⁷⁹ Paul Boppe, *Les Espagnols à la Grande-Armée. Le corps de La Romana (1807-1808), le régiment Joseph-Napoléon (1809-1813)*, Paris, C. Terana, réimpr. [1899], 1986, p. 167-169.

trouvent même plus une pitié stérile auprès d'habitants aigris par leurs pertes comme par leurs souvenirs. (...) c'est du tems seulement qu'il convient d'attendre moins de rigueur et des exceptions successives au système politique qui les repousse encore. » Le directeur hésite sur les mesures à adopter : « Celles de Police que j'ai eu soin de prescrire deviendraient illusoires, dangereuses peut-être, si l'administration ne s'occupait efficacement du sort d'hommes aigris par le malheur et par un dénuement absolu⁵⁸⁰ ».

Le 22 septembre 1814, le baron de Mortarieux propose, à la Chambre des députés, que l'assistance des réfugiés civils cesse d'être à la charge de trois ou quatre départements mais soit partagée par tous les Français et qu'ils bénéficient du même traitement que leurs compatriotes militaires⁵⁸¹. Mais une nouvelle difficulté se fait jour. Le changement de régime a provoqué un certain désordre dans l'administration centrale, et les informations manquent sur ces émigrés : « la distribution des secours accordés par le dernier gouvernement aux réfugiés espagnols ayant été confiée à une Commission indépendante, on n'a point de renseignement sur le nombre exact de ces réfugiés, ni par conséquent de données positives pour établir le montant des secours qui seraient indispensables. Il paraît que, dans cet état de choses, le parti le plus convenable, à prendre serait d'écrire sur le champ aux Préfets⁵⁸² ». Le 20 octobre 1814, le député Clément fait, au nom d'une commission centrale qui « a cherché à recueillir quelques renseignemens précis sur cet incident extraordinaire » un rapport qui va dans le sens des propositions du baron de Mortarieux. Les 6.000 réfugiés civils sont assimilés aux réfugiés militaires et reçoivent un traitement égal à celui fixé pour les prisonniers de guerre, « une attention délicate a fait un sort meilleur aux personnes des deux sexes, appartenant aux classes distinguées de la société ». Les non-combattants sont secourus en rations de pain, de bois de chauffage et en argent. L'administration militaire est chargée des fournitures d'habillement et de casernement, pour tous les réfugiés, « n'ayant point le traitement d'officiers ». Les réfugiés civils sont réunis dans huit dépôts, toujours dans le sud de la France : Nîmes, Rodez, Cahors, Agen, Mont-de-Marsan, Libourne, Montauban et Auch. La mesure est étendue aux quelques Portugais, surtout des anciens militaires, qui bénéficient

⁵⁸⁰ ANF, F¹⁵ 3077, Secours aux Espagnols réfugiés en France, ordonnances, rapports et correspondance y relatifs. DGPR au MI. Paris, le 29 septembre 1814.

⁵⁸¹ ANF, F¹⁵ 2745, *Chambre des députés. Proposition de M. le Baron de Mortarieux, relative aux réfugiés civils espagnols. Imprimée par ordre de la Chambre. Séance du 22 septembre 1814*, Paris, Hacquart, 4 p.

⁵⁸² *Id.* rapport au MI. s. d.

également d'un traitement et sont regroupés à Bourges, pour les officiers, et Moulins, pour les soldats⁵⁸³.

Le sort des réfugiés civils et militaires relève désormais du ministère de la Guerre. La première Restauration a choisi de secourir les Espagnols et les Portugais pourtant soupçonnés d'être hostiles au régime. Le pouvoir central estime qu'il s'agit là d'une mesure de tranquillité publique, l'indigence engendrant le désordre. L'octroi d'un secours établit en outre un rapport de dépendance à l'égard de l'administration. Enfin, malgré des idées politiques opposées, les hommes politiques français de la Restauration ont pu être sensibles à l'expérience de l'exil que vivent les réfugiés espagnols et portugais puisqu'une grande partie d'entre eux a dû émigrer pendant la Révolution française. On se garde toutefois de laisser libre cours à l'expression politique. En juillet 1814, paraît à Paris *Les Réflexions sur le décret du 30 mai 1814 rendu par S.M. Catholique*. La publication est dénoncée par l'ambassadeur espagnol, qui estime que les auteurs sont « des individus qui par une espèce de frénésie, ont osé inventer des calomnies aussi atroces qu'insensées contre S.M. Catholique et Son Auguste famille⁵⁸⁴ ». L'ouvrage paraît à un mauvais moment, alors que France et Espagne négocient les créances contractées pendant le conflit. Malgré le visa initial de la direction générale de l'imprimerie, le manifeste « afrancesado » est confisqué chez l'imprimeur et saisi chez les libraires où il est diffusé⁵⁸⁵. Le gouvernement de la première Restauration semble donc avoir fait le choix d'une politique mesurée à l'égard des réfugiés espagnols et portugais « afrancesados ».

2.2. Une politique d'accueil partisane pendant les Cent-Jours

Débarqué le 1^{er} mars 1815 à Golfe-Juan, Napoléon I^{er} est aux Tuileries le 20 mars. Il tente tout de suite de se rallier les sympathies des réfugiés espagnols, notamment à Paris où sont arrivés les bonapartistes de conviction ou de circonstance. Dès le 27 mars 1815, la commission de secours pour les réfugiés espagnols est rétablie. Pour l'assister dans ses travaux, une « junte » uniquement composée de personnalités espagnoles est constituée. Elle comprend Miguel de Azanza, duc de Santa Fe, grand maître de la franc-maçonnerie josphine, Gonzalo O'Farrill y Herrera, ancien ministre de la Guerre, Francisco Amorós, ancien ministre de l'Intérieur, José Martínez de Hervás, marquis d'Almenara, ancien ministre

⁵⁸³ Clément, *Chambre des députés. Rapport fait en comité secret au nom d'une commission centrale, sur la proposition de M. le baron de Mortarieux, relatives aux réfugiés civils espagnols, séance du 20 octobre 1814*, Paris, Hacquart, p. 3, 5 et 6-7.

⁵⁸⁴ AMAE, CP Espagne, 693, n°161. Amb. d'Espagne au MAE. Paris, le 9 juillet 1814.

⁵⁸⁵ *Id.*, n°167, MI au MAE. Paris, le 23 juillet 1814.

de la Police puis des Finances, et le patriarche Ramón José de Arce, ancien inquisiteur général et archevêque de Saragosse. L'accès à Paris n'est plus contrôlé et tous les Espagnols qui le souhaitent peuvent désormais s'y rendre. Cette possibilité peut sembler d'autant plus attractive que ceux présents dans la capitale semblent favorisés. En effet le comte Otto, de nouveau président de la commission des secours estime que les ces derniers doivent être secourus en priorité « Comme ceux qui sont à Paris éprouvent plus de besoins que les autres, vû la chereeté des vivres, il seroit juste de les secourir sans délai⁵⁸⁶ ». Cette politique très favorable à l'égard des Espagnols a évidemment pour but d'encourager la masse de ceux-ci, notamment les nombreux militaires, à soutenir l'Empire. Les décisions prises sont censées favoriser le ralliement des réfugiés influents, afin d'obtenir ensuite l'adhésion des troupes. Dans les rapports du ministère de la Guerre, on prétend que parmi ces réfugiés, « la plupart d'entre eux ont demandé à servir militairement en France, et on a organisé récemment un régiment colonial où ils sont employés ». Mais ce volontariat a vraisemblablement parfois pris les allures d'un enrôlement forcé pour former le sixième régiment étranger à Tours⁵⁸⁷. Un rapport postérieur aux Cent-Jours rend compte de la confusion qui règne quant aux militaires : « Le nombre des réfugiés espagnols en France ne doit pas être en ce moment de plus de 5 ou 6.000, dont les deux tiers environ sont militaires, ces derniers se partagent en 3 classes : ceux qui ont servi dans les armées françaises, ceux qui, étant prisonniers de guerre en France, ont fait leur soumission à Joseph Bonaparte, et ceux qui l'ont suivi à sa sortie d'Espagne⁵⁸⁸ ». La confusion ébauchée sous la Première Restauration entre réfugiés, anciens prisonniers de guerre et militaires espagnols engagés dans le régiment Joseph-Napoléon sous le Premier Empire s'accroît. Malgré cette assimilation et les rapports optimistes du ministère de la Guerre, la politique volontariste du régime pendant les Cent-Jours ne semble guère avoir porté ses fruits. Même si quelques personnalités, comme Francisco Amorós, ont imprudemment apporté leur soutien, la majorité des « afrancesados » s'est cantonnée dans une prudente neutralité.

⁵⁸⁶ AMAE, CP Espagne, 695, n°109. Note d'Otto. « Espagnols réfugiés. Mars 1815 ».

⁵⁸⁷ Jean-René Aymes, *op. cit.*, p. 363-364.

⁵⁸⁸ ANF, F⁷ 12109, notes et affaires diverses. Guerre. MG au MPG. Paris, le 26 juillet 1815. Extrait.

2.3. Les choix de la Seconde Restauration

La défaite de Napoléon à Waterloo le 18 juin 1815 sonne le glas des espérances impériales. Louis XVIII est de retour à Paris le 8 juillet. Cette fois-ci, les alliés ne ménagent pas le royaume et installent une armée d'occupation d'1,2 million de soldats aux frais de la France. Le second traité de Paris, le 20 novembre 1815 oblige la France à payer 700 millions de francs d'indemnité de guerre garantie par l'occupation de sept départements de l'Est. La France est en proie à des difficultés financières sans précédent, aggravées par la crise économique de 1816-1817. La crise frumentaire entraîne la disette, les troubles sociaux se multiplient et dans le secteur industriel, les faillites sont nombreuses. Après une première Restauration tempérée, la Seconde Restauration débute dans un climat de vengeance. L'administration est épurée. Le Midi de la France connaît un épisode de Terreur blanche⁵⁸⁹. Bien que la majorité des réfugiés ait soigneusement évité de prendre position, l'impression à leur égard est globalement négative. Selon le nouveau ministre de la Guerre, « au retour de Bonaparte presque tous ont montré une joie extraord[inair]e. La majeure partie s'est armée pour lui... et tout fait craindre que beaucoup de ceux qui sont à Paris ne fassent cause commune avec les autres étrangers dangereux qui s'y trouvent et ne prennent part à tous les complots qui pourroient s'y tramer⁵⁹⁰ ». Le 7 septembre 1815, il fait éloigner de Paris les Espagnols venus pendant les Cent-Jours. La période n'est guère favorable aux réfugiés qui rappellent par trop l'épisode napoléonien et l'octroi d'un secours semble peu probable.

Le gouvernement remet pourtant en vigueur la plupart des mesures de l'année précédente. Le ministre de la Guerre se voit à nouveau confier le sort des réfugiés. La répartition des réfugiés en dépôts est rétablie, après quelques modifications. Les dépôts de Nîmes, Libourne et Mont-de-Marsan sont supprimés et les réfugiés civils et militaires peuvent désormais résider à Cahors, Rodez, Agen, Angoulême, Alès, Montauban, Auch, Bordeaux, Bayonne, ou Pau⁵⁹¹. En octobre, à cause de la charge financière, le ministre de la Guerre propose toutefois de déporter aux colonies les réfugiés professant des principes dangereux. Ses collègues s'y opposent peut-être davantage pour les frais que cela risque d'occasionner et la difficulté de définir les individus dangereux que par humanité⁵⁹². À part quelques dépôts supprimés et un montant de secours réduit pour les classes supérieures, le

⁵⁸⁹ Dominique Barjot, Jean-Pierre Chaline, André Encrevé, *La France au XIX^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1997, p. 102 et 143-144.

⁵⁹⁰ ANF, F⁷ 12109, notes et affaires diverses. Guerre. MG au MPG. Paris, le 26 juillet 1815. Extrait.

⁵⁹¹ Juan López Tabar, *op. cit.*, p. 131.

⁵⁹² Jean-René Aymes, *op. cit.*, p. 369.

système de la première Restauration est donc globalement rétabli⁵⁹³. Le gouvernement a sanctionné l'élite « afrancesada », peut-être parce qu'elle s'est fait davantage remarquée pendant des Cent-Jours et qu'il estime que les réfugiés de ces classes sont suffisamment privilégiés. L'administration profite également des compétences des membres de la junte formée pendant les Cent-Jours. En février 1816, Miguel de Azanza, « ex-président de la Junte qui fut chargée en 1815 de la distribution des secours aux réfugiés civils espagnols » certifie que la jeune Carmen Ferrer est bien réfugiée⁵⁹⁴. Francisco Amorós, qui a pourtant apporté un soutien actif à la cause bonapartiste pendant les Cent-Jours est naturalisé en juillet 1816⁵⁹⁵. Les notabilités de l'émigration espagnole ne semblent donc pas avoir trop souffert de leur éventuel engagement pendant les Cent-Jours. En novembre 1815, Louis XVIII écrit vainement à Ferdinand VII pour lui faire part de la lourde charge financière qu'entraîne l'assistance aux réfugiés espagnols. Après avoir donné quelques signes d'ouverture en juin 1816, le gouvernement espagnol revient sur sa décision. Les Espagnols qui se pensaient amnistiés se retrouvent bloqués à la frontière, sans moyen de subsistance puisqu'ils ont cessé de percevoir les secours. La peur d'une révolution libérale incite même les autorités espagnoles à demander au gouvernement français un renforcement des mesures de sécurité à l'égard des réfugiés afrancesados en prenant des mesures d'éloignement vers l'intérieur, de renforcement de la surveillance, entraînant un surplus de dépenses pour la France.

Le coût élevé des dépenses pour les réfugiés espagnols, portugais et égyptiens fait l'objet d'un débat lors des discussions du budget de 1817. Le député ultraroyaliste de l'Aveyron, Clausel de Coussergues, proteste contre la somme d'1,9 million de francs qui leur est consacrée et qui est classée au rang des dépenses ordinaires⁵⁹⁶. Il rappelle la lourdeur de l'imposition alors supportée par les Français et propose de supprimer les secours aux réfugiés. L'octroi de cet argent par une France endettée à des ennemis potentiels lui semble

⁵⁹³ Le nombre de classes est réduit de huit à six par regroupement des classes supérieures. Il n'y a pas de changement pour les dernières classes (des capitaines aux soldats) qui perçoivent les mêmes montants qu'avant les Cent-Jours : soit 50 francs par mois pour les capitaines et professions équivalentes, 37,50 francs par mois pour les sous-lieutenants et lieutenants (au bénéfice des premiers précédemment à 29,16 francs par mois) et 15 centimes par jour et une ration de pain pour les non-combattants (femmes, enfants et soldats). Les trois premières classes perçoivent respectivement après la réforme : 2.000 francs par an pour « quelques grands seigneurs », 1.200 francs par an pour les préfets généraux, évêques, colonels, et 800 francs par an pour les officiers supérieurs. (Auparavant les quatre classes supérieures recevaient : 3.000 francs, 2000 francs, 1200 francs et 900 francs). (Pour janvier 1815, voir AMAE, CP Espagne 695. Rapport du MG. Paris, le 27 mars 1815. fol. 224 et pour la fin 1815, voir ANF, F¹⁵ 3077, Note de renseignements pris au ministère de la guerre sur les bases de secours accordés aux anciens réfugiés espagnols (MI) (s.d.).

⁵⁹⁴ SHD, YJ 94, D^{elle} Carmen Ferrer, esp^{le}. certificat D'Azanza. Paris, le 24 février 1816.

⁵⁹⁵ ANF, F⁷ 12002, Juan Gabriel Jabat/ Francisco Amoros. *Déclaration de M. Amoros, réfugié espagnol, naturalisé français, et exposé de ses services, accompagné de pièces justificatives*. Paris, Rougeron, 1817.

⁵⁹⁶ Jean Claude Clausel de Coussergues, *Chambre des députés. Opinion de M. Clausel de Coussergues, sur l'article du budget du Ministère de la Guerre relatif aux traitemens accordés aux réfugiés égyptiens, espagnols et portugais, prononcé dans la séance publique du 28 février 1817*, Paris, Le Normant, s.d., 32 p.

une mesure malvenue : « Ces Espagnols sont en France parce qu'ils ont fait la guerre à la maison de Bourbon, et ils n'ont d'espoir de retourner dans leur patrie qu'autant que les malheurs qui ont frappé cette maison auguste se renouvelleroient encore. Tous leurs intérêts doivent donc en faire les agents les plus actifs des ennemis intérieurs de notre monarchie⁵⁹⁷ ». Selon lui, il faut non seulement cesser les secours, mais surtout éloigner les Espagnols du territoire français. Il estime que les neuf dixièmes d'entre eux sont potentiellement dangereux : « Car, Messieurs ce ne sont pas de simples réfugiés qui sont en France et auxquels on accorde *de modiques secours*, comme vous l'a dit M. de Barente ; c'est l'organisation tout entière du royaume de Joseph Buonaparte, qui se trouve de ce côté-ci des Pyrénées : ce sont ses ministres, ses conseillers d'État, ses préfets, ses commissaires-généraux de police⁵⁹⁸ ». La mesure doit également être appliquée aux Portugais, en dépit de leur nombre négligeable⁵⁹⁹. Il admet qu'il faudrait encore accorder un trimestre de secours à tous les réfugiés pour leur donner le temps et les moyens de quitter le royaume⁶⁰⁰. Quant aux plus dignes, ils peuvent être secourus pendant un an, jusqu'à ce que la France obtienne de l'Espagne leur retour. Il conclut : « Vous économiserez ainsi une somme de 1.200 mille francs, et vous ne laisserez plus en France une garnison de 4.500 hommes entretenue à nos dépens, qui pourroit offrir des dangers⁶⁰¹ ». Mais « dans un discours improvisé qui a produit la sensation la plus profonde et dont la Chambre a ordonné l'impression⁶⁰² », le ministre de l'Intérieur demande le maintien de l'article du budget défendant ainsi, selon les mots de Benjamin Constant « les droits d'une infortune dont la cause ne lui était point étrangère⁶⁰³ ». Il est finalement voté à l'unanimité. Malgré la désapprobation de l'Assemblée, Clausel de Coussergues fait imprimer le texte de son intervention. Celui-ci semble avoir été bien diffusé puisque l'imprimeur Le Normant déclare un tirage de 1.000 exemplaires le 4 mars 1817, suivi de deux autres, à 300 exemplaires chez Rougeron et 500 chez Patris. Même si les Espagnols se défendent de l'image entretenue par Clausel de Coussergues⁶⁰⁴, l'affaire montre la persistance d'une suspicion et de préventions quant à leur attitude pendant les Cent-Jours. En 1817, le gouvernement lance une grande enquête à ce sujet auprès des 5.000 réfugiés

⁵⁹⁷ *Ibid.*, p. 9.

⁵⁹⁸ *Ibid.*, p.10-11.

⁵⁹⁹ *Ibid.*, p. 14.

⁶⁰⁰ *Ibid.*, p. 15. Les réfugiés égyptiens seraient, suivant les projets du député, déportés dans les colonies françaises « où ils trouveroient un climat analogue à celui de leur terre natale, et où, après avoir reçu quelque léger secours de l'État, ils pourroient subsister facilement du fruit de leur travail ».

⁶⁰¹ *Ibid.*, p. 16.

⁶⁰² Gérard Dufour, *Juan Antonio Llorente en France (1813-1822). Contribution à l'étude du libéralisme chrétien en France et en Espagne au début du XIX^e siècle*, Genève, Droz, 1982 p. 120.

⁶⁰³ *Ibid.*

⁶⁰⁴ *Ibid.*, p. 119-122.

espagnols et portugais encore à sa charge. En mars 1817, pendant l'affaire Clausel de Coussergues, le conseil des ministres décide de revoir les modalités de distribution des secours pour réduire les charges du Trésor : « ces secours ne devaient être accordés qu'à l'indigence et pour en prévenir les atteintes ». Il estime que les réfugiés lors de leur arrivée en France en 1813 ou en 1814, devaient être particulièrement secourus comme alliés du gouvernement, mais, désormais, ils n'ont d'autres droits « que ceux du malheur et leurs secours sont loin d'être une récompense, devaient n'être plus considérés que comme alimentaires ». Ces dispositions n'ont d'abord aucun effet : « les renseignements parvenus depuis et à différentes époques ont désigné plusieurs esp[agno]ls, notamment parmi ceux qui sont à Paris, co[mm]e ayant fait passer leur fortune en France ou comme recevant des fonds considérables de leur patrie⁶⁰⁵ ». En outre, une partie d'entre eux a pu profiter de la liquidation relative aux créances espagnoles. En effet, si le ministère des Affaires étrangères a décidé de différer le remboursement, il fait deux exceptions, « l'une en faveur des espagnols réfugiés, auxquels des créances de cette nature appartiennent, l'autre en faveur des Français, auxquels elles auraient été cédées par transfert et qui renonceraient aux bénéfices des conventions du 20 novembre 1815 ». Le gouvernement de la Restauration apporte ainsi sa protection aux réfugiés espagnols pourtant considérés comme bonapartistes car « ne pouvant compter que sur celle du gouvernement français, il est naturel de leur accorder cette exception⁶⁰⁶ ».

À partir de 1818, l'administration française parvient à réduire quelque peu ses dépenses, d'abord en raison de l'évolution politique espagnole. Le 5 février 1818, le gouvernement espagnol lève partiellement la confiscation des biens des exilés. Le 24 avril, une amnistie très partielle est décrétée. Elle permet, malgré les blocages des consuls, chargés de délivrer les titres de voyage, le retour en Espagne de plusieurs centaines de personnes. En outre, l'enquête sur les réfugiés a permis d'établir que certains réfugiés jouissent d'une fortune suffisamment importante pour ne pas avoir à obérer les finances du pays. En juin 1818, le ministère de la Guerre produit donc un état nominatif « des réfugiés espagnols qui paraissent avoir des moyens d'existence et sur lesquels il a été pris de nouveaux renseignements par la préfecture de police ». D'après ce document, le marquis d'Arneva et son épouse « demeurent actuellement rue n^{ve} des petits champs n°87, ils occupent un local de 4 à 5.000 f de loyer, ont un brillant équipage, de beaux cheveux, cinq domestiques », ils

⁶⁰⁵ SHD, YJ 93, 1819, Espagnols. Rapport au MG. Paris, mai 1819.

⁶⁰⁶ AMAE, ADP Espagne, affaires diverses 17. Liquidation des créances étrangères. Correspondance à ce sujet avec le ministre de la Guerre. 1816. MG au MAE. Paris, le 25 octobre 1816.

« étalent enfin beaucoup de luxe. D'après ces renseignements ces étrangers paroissent bien en état de se passer des secours du gouvernement ». Le cas de l'ancien ministre de la Justice Joséphin, Pablo Arribas pose davantage question. Il a en effet acquis à Colombes « une maison qui lui a coûté 13.000 f, et dans laquelle il en a dépensé 2.000 ; pour la rendre logeable ». Le ministère présume donc « qu'il peut avoir quelques ressources pécuniaires, cependant la pension que le gouvernement veut bien lui faire l'aide à exercer l'hospitalité envers sept réfugiés espagnols avec lesquels il partage sa demeure et qui sont privés, à ce que l'on assure, de tous autres secours que les siens⁶⁰⁷ ». Il n'est pas certain que ces mesures (suppression du subside aux Espagnols fortunés, retour en Espagne des amnistiables) aient porté leurs fruits, car en mai 1819, le ministère de la Guerre propose de nouvelles mesures pour encadrer la distribution des secours :

1° que chaque réfugié voulant participer au secours du gouvernement, serait tenu de produire une déclaration signée de lui & de deux témoins, et visée par le maire du lieu de sa résidence, constatant qu'il est notoire qu'il n'a point en France de propriété ou de fonds placés, d'un produit égal à son trait[emen]t de réfugié et que les fonds qu'il tire d'Espagne, soit par suite de la vente de ses propriétés, soit comme pension alimentaire, conformément à la dite cédula de S.M.C. qui a levé le séquestre des biens des réfugiés en faveur de leurs familles, ne sont pas une ressource assurée contre l'indigence.

2° de faire participer aux mêmes déclarations les femmes et les enfants qui jouissent d'un secours du gouvernement.

3° de faire cesser les secours à tous ceux des réfugiés actuellement en jouissance et qui n'auraient pas fourni la déclaration ci-dessus indiquée au 1^{er} juillet prochain.⁶⁰⁸

Le gouvernement français ne semble pas avoir mis en œuvre ces propositions, vraisemblablement en raison des révolutions espagnole et portugaise de 1820. Il est partagé entre la crainte d'une contagion des « mauvais principes » défendus dans la péninsule et l'espoir d'une réduction des dépenses avec le retour des réfugiés. Sur ce point, son attente n'est pas déçue, car en mars 1820, avant même que les cortès n'octroient une première amnistie aux réfugiés « afrancesados », il reste moins de 1.300 réfugiés espagnols en France. En outre, en dépit d'idées politiques opposées, le ministre des Affaires étrangères et l'ambassadeur espagnol collaborent afin de préparer le retour des derniers réfugiés.

Les autorités françaises, malgré le petit nombre de réfugiés portugais, souhaiteraient également qu'ils rentrent dans leur pays :

pour obtenir que les Portugais réfugiés en France puissent rentrer dans leur patrie. Tous les autres Étrangers que les événements politiques avaient éloignés de leur pays ont vu

⁶⁰⁷ SHD, YJ 120, 1818. Paris, le 9 juin 1818.

⁶⁰⁸ SHD, YJ 93, 1819, Espagnols. Rapport au MG. Paris, mai 1819.

finir leur exil, et les Portugais sont à peu près les seuls qui soient encore expatriés. La durée de leur malheur les rend plus dignes d'intérêt et il semble que leur rentrée en grace ne peut avoir pour leur gouvernement aucun danger. Leur nombre s'élève à peine à cinquante officiers et soldats, plusieurs sont agés ou infirmes : ils n'ont pour ressources que les secours que le gouvernement français leur donne : tous aspirent à retrouver le repos et quelque bien être dans leur patrie et ils attendent avec empressement que leur souverain rappelle. Veuillez saisir toutes les occasions favorables pour les recommander aux bontés de S.M.T.F. ; les occasions d'amnistie sont fréquentes, et il y dans chaque règne des époques comme qu'on aime à signaler par des actes de clémence⁶⁰⁹.

Ils ne représentent pas une lourde charge, mais aux yeux du gouvernement français, leur âge, leur situation personnelle, l'évolution du contexte politique (et peut-être une assimilation rapide avec les événements espagnols) ne devraient plus faire d'eux des réfugiés, mais des sujets portugais « normaux », protégés par leur gouvernement ou ses agents à l'étranger. Dans le cas d'étrangers infirmes ou malades, la charge financière et « morale » incombe en effet au pays dont les personnes sont ressortissantes⁶¹⁰. Le déclenchement de la Révolution portugaise, à l'été 1820, permet en théorie le retour de ces quelques dizaines de réfugiés, même s'il est probable qu'en raison de leur grand âge, la plupart soit restée en France. Grâce aux deux révolutions péninsulaires, la France est néanmoins soulagée de plus d'un millier de réfugiés, auxquels elle a apporté assistance pendant sept années, malgré ses propres soubresauts politiques. Les gouvernements de la Restauration ont ainsi secouru des étrangers défendant des principes politiques différents, en dépit d'une situation financière difficile. En matière d'asile, le régime de la Restauration entérine finalement des modalités d'accueil élaborées pendant l'époque révolutionnaire. Leur gestion est « militaire » et rappelle la façon dont sont traités les prisonniers de guerre : par le mode d'attribution des secours selon des grades, y compris pour les réfugiés civils, et par le contrôle des résidences. Pourtant, la Restauration introduit une rupture importante avec l'époque révolutionnaire et impériale. Quoique l'administration soit laissée au ministère de la Guerre, le problème est traité sous l'angle de l'ordre public, sans tenir compte, ou presque, des principes défendus par les réfugiés. Le secours est préventif. Il constitue une garantie contre l'indigence et les troubles à l'ordre public qu'elle est supposée occasionner, et impose une obligation aux réfugiés, moralement redevables au gouvernement français. L'arrivée des réfugiés absolutistes du « *trienio liberal* » rompt avec cette politique de « neutralité ».

⁶⁰⁹ AMAE, CP Portugal et Brésil 134, 1820. MAE à M. Maler, chargé d'affaires. Paris, 27 juin 1820.

⁶¹⁰ En l'absence de convention à ce sujet, la France signale ainsi fréquemment des individus à l'ambassadeur d'Espagne en France, donnant lieu à des discussions pour savoir à qui incombe leur charge (AHN, Estado, H 5263).

2.4. Les soubresauts péninsulaires et la politique hésitante de la Restauration à l'égard des réfugiés

2.4.1. L'assistance partisane aux réfugiés absolutistes

Si les événements portugais semblent avoir peu de conséquences sur les mouvements migratoires entre le Portugal et la France, des Espagnols absolutistes ont en revanche gagné le territoire français, dès 1820, soit pour fuir le régime issu de la révolution de janvier, soit pour organiser la résistance, depuis leur asile souvent pyrénéen. Mais la France s'intéresse tardivement à leur situation, peu de temps avant de décider d'une intervention, lors du congrès de Vérone (octobre-décembre 1822), et de rompre ses relations diplomatiques avec l'Espagne en janvier 1823.

Le désir de restaurer le prestige de la France a probablement joué dans cette décision. L'arrivée d'un gouvernement ultraroyaliste, dirigé par Joseph Villèle, ministre des Finances, en décembre 1821 et l'évolution de la situation espagnole expliquent également les prises de position de la France. En juillet 1822, un gouvernement exalté a en effet pris le pouvoir en Espagne. Une régence ultraroyaliste s'organise alors contre le régime constitutionnel à La Seu d'Urgel, non loin de la principauté d'Andorre et de la frontière française. La France décide de s'engager plus activement en faveur des partisans de Ferdinand VII. L'administration renforce la surveillance des étrangers présents sur le territoire, et en particulier des Espagnols⁶¹¹. La nomination de François Franchet d'Esperey⁶¹² à la direction de la Police générale encourage également ce renforcement du contrôle policier. Le gouvernement, avec la complicité de Franchet d'Esperey, fait fournir des armes et de l'argent aux troupes royalistes. Enfin, la France décide d'accorder des secours aux réfugiés absolutistes, malgré des sentiments mêlés à leur égard. Les autorités craignent la présence de révolutionnaires parmi les royalistes : « la très grande majorité des Espagnols qui depuis trois ans, sont venus chercher un azile en France, est composée de royalistes qui ont fui la persécution et méritent secours et protection ; mais on ne peut douter qu'il ne se soit glissé

⁶¹¹ ANF, F⁷ 9757, 1821, un fichier mentionne les nom et prénom de 156 Espagnols, leur profession, leurs déplacements et la correspondance dont ils ont fait l'objet. Voici par exemple les informations fournies par la fiche de Gaspard Aguilera : « capitaine de cavalerie, signalé par M. l'ambassadeur de France à Madrid, a passé par Bayonne, se rendant à Paris. Bayonne, commissaire général, 4 juin 1821 ; lettre au préfet de police du 17 juin ».

⁶¹² Né en 1778, il est un opposant actif à l'Empire. Incarcéré pour ses activités au sein de la congrégation des jeunes gens, il est arrêté en 1811 et n'est libéré qu'à la chute de l'Empire. Membre des chevaliers de la foi, il est nommé par Villèle, chef de gouvernement et ministre de l'Intérieur, au poste de directeur de la police générale en décembre 1821. Il est à la pointe du combat contre les libéraux et est destitué lors de l'arrivée de Martignac, plus modéré, en janvier 1828. Après la révolution de Juillet, il suit Charles X dans son exil, puis rentre en France où il se retire à Versailles, bénéficiant d'une pension du comte de Chambord (d'après : *Dictionnaire du monde religieux contemporain*, Jean-Marie Mayeur et Yves-Marie Hilaire (dir.), t. 6 : Le Lyonnais, le Beaujolais, Xavier de Montclos (dir.), Paris, Beauchesne, 1994, p.187-188).

parmi eux des hommes du parti contraire prêts à continuer, à l'aide du masque qu'ils ont pris les menées de ceux des révolutionnaires dont ce parti a dû prévoir l'exclusion de France⁶¹³ ». Elles se méfient aussi des absolutistes en tant que tels : « la division qui semble germer dans les rangs des royalistes espagnols réfugiés en France, et les graves inconvénients qui peuvent en résulter même pour l'armée française, si on ne prenait pas les mesures les plus sages et les plus promptes pour éviter qu'il ne se forme parmi ses chefs des relations et des affections divergentes, rendent encore plus urgente la nécessité de déterminer à quel titre et dans quelle position les sujets espagnols peuvent résider en France⁶¹⁴ ». Pas plus que Ferdinand VII, la France ne reconnaît la légitimité de la régence de la Seu d'Urgel. Mais elle accueille, en novembre 1822, les absolutistes de la Seu, défaits par le général Espoz y Mina. En outre, le 25 septembre 1822, Louis XVIII promulgue une première ordonnance qui ouvre un secours de 200.000 francs sur les fonds du ministre de l'Intérieur, « attendu l'insuffisance des fonds portés pour secours aux colons et autres réfugiés au chapitre 15 du budget du département de l'Intérieur, exercice 1822 ». Elle est suivie de trois autres ordonnances, le 8 janvier 1823, le 5 mars et le 7 mai, accordant respectivement des crédits de 300.000 francs, 200.000 francs et 100.000 francs⁶¹⁵. Le préfet de police à Paris et les préfets des départements où se trouvent des Espagnols sont chargés de former des commissions qui étudient la situation des réfugiés et les causes de leur venue. À Paris, la commission temporaire, créée le 8 octobre, regroupe un dénommé Olivier, banquier à Paris et régent de la Banque de France, Jean-Joseph Leroy, ancien agent de change et député de la Seine, Gustave Sanlot-Baguenault, banquier et député, et le vicomte de Boisset, propriétaire. Un dénommé Duplessis est désigné comme secrétaire. Comme dans la commission des secours de 1813, les personnalités du monde de la finance prédominent. La commission de la Seine, réunie deux fois au cours du mois, propose rapidement une première liste des personnes à secourir dans le département⁶¹⁶. Les préfets doivent ensuite attribuer les secours d'après les nouvelles classifications :

1° aux grands d'Espagne de toutes les classes, anciens ministres, généraux en chef, etc. : 2.400 f par an ; 2° aux évêques, aux chefs de la magistrature, ou de l'administration, aux officiers généraux, colonels etc. : 1.800 f. ; 3° aux lieutenants-colonels, aux grands vicaires, aux supérieurs des couvents etc. : 1.500 f. ; 4° aux curés et ecclésiastiques ayant bénéfice, aux capitaines, aux fonctionnaires de l'ordre judiciaire ou administratif : 1.200

⁶¹³ ANF, F⁷ 6643, À tous les préfets des départements. MG au MI. Paris, le 8 février 1823.

⁶¹⁴ *Ibid.*

⁶¹⁵ ANF, F¹⁵ 3077, Secours aux Espagnols réfugiés en France. Ordonnances, rapports et correspondance y relatifs. État de situation des crédits accordés au ministre pour secours aux réfugiés espagnols à la date du 10 août 1823.

⁶¹⁶ ANF, F¹⁵ 3218, Réfugiés espagnols : Seine. Sur la formation de la commission temporaire. CPP au MI. Paris, le 21 octobre 1822.

f ; 5° aux simples religieux, aux lieutenans et sous lieutenans, agens inférieurs et autres individus qui pourroient leur être assimilés : 600 f ; 6° aux simples soldats et individus de même rang, une ration de pain et cinq sols par jour⁶¹⁷.

Les nouvelles classifications s'inspirent de celles établies au ministère de la Guerre dans le budget de 1815. Mais les secours attribués aux réfugiés absolutistes sont plus élevés que ceux précédemment attribués aux réfugiés « afrancesados »⁶¹⁸. Les femmes en particulier, sont mieux traitées. Elles constituent l'essentiel des réfugiés espagnols de Paris puisque leurs époux, leurs frères ou leurs pères sont partis combattre. L'administration leur verse la somme précédemment attribuée au chef de famille, comme dans le cas de madame de Montenegro : « Le mari de Mme de Montenegro a été admis dès le mois de novembre à partager les secours accordés aux espagnols. Son rang à la cour d'Espagne engagea la commission à le traiter favorablement. On lui alloua une somme mensuelle de 150 f conformément à la décision du Ministre, ce secours a été continué à Mme de Montenegro depuis le départ de son mari pour l'armée des Pyrénées⁶¹⁹ ». La France contrôle tout le territoire espagnol en novembre 1823 mais l'assistance aux réfugiés absolutistes est maintenue jusqu'à la fin de l'année. Les secours participent donc également au financement d'une cause défendue par le gouvernement français. Sur le premier crédit accordé par l'ordonnance de septembre 1822, 5.755 francs sont dépensés dans le département de la Seine (contre plus de 55.000 francs dans les Pyrénées-Orientales). Après le début de l'intervention française, la Seine devient le département le plus coûteux : 27.490 francs⁶²⁰. La commission temporaire de Paris n'est dissoute que le 8 décembre 1823 car il apparaît encore nécessaire aux autorités « d'allouer une dernière indemnité de voyage au très petit nombre de réfugiés restés à Paris⁶²¹ » afin de leur permettre de rentrer dans de bonnes conditions en Espagne.

⁶¹⁷ ANF, F¹⁵ 3077, Secours aux Espagnols réfugiés en France. Ordonnances, rapports et correspondance y relatifs. Garde des Sceaux (MI) au roi. Paris, le 2 octobre 1822.

⁶¹⁸ Les six classes des budgets de 1815 et 1822 sont équivalentes. C'est le montant des secours qui change :

Classes	Budget 1815	Budget 1822
1 ^{ère}	2000	2400
2 ^e	1200	1800
3 ^e	800	1500
4 ^e	600	1200
5 ^e	450	600
6 ^e	Ration de pain + 3 sols / jr	Ration de pain + 5 sols /jr

⁶¹⁹ ANF, F¹⁵ 3218, Réfugiés espagnols : Seine. Mme de Montenegro. CPP au MI. Paris, le 29 avril 1823.

⁶²⁰ ANF, F¹⁵ 3077, Secours aux Espagnols réfugiés en France. Ordonnances, rapports et correspondance y relatifs. État de situation des crédits accordés au ministre pour secours aux réfugiés espagnols à la date du 10 août 1823.

⁶²¹ ANF, F¹⁵ 3218, Réfugiés espagnols : Seine. CPP au MI. Paris, le 14 novembre 1823.

En dépit de cette assistance partisane, une innovation a été introduite. La répartition des secours est encore effectuée en six classes assimilées à des grades militaires, mais la gestion des secours est désormais théoriquement du ressort de l'administration civile. Les fonds sont accordés au ministère de l'Intérieur qui s'appuie sur le réseau préfectoral et les commissions pour en assurer la distribution. Toutefois la répartition des compétences n'est pas toujours nette et provoque des conflits. En février 1823, le ministre de la Guerre propose un projet d'ordonnance selon laquelle les Espagnols résidant en France seraient astreints « à se présenter dans un très court délai à l'autorité locale pour lui déclarer l'époque et le motif de leur arrivée en France, les lieux où ils ont résidé, s'ils persistent à y rester ou s'ils réclament des passeports, s'ils reconnaissent les chefs royalistes espagnols comme agissant au nom de leur souverain légitime Ferdinand VII⁶²² ». Ceux qui n'auraient pas fait la déclaration seraient reconduits et ceux qui auraient fait leur déclaration sans reconnaître de chefs espagnols seraient obligés soit de sortir du royaume, soit de se rendre dans une ville de l'intérieur où ils seraient mis en résidence surveillée. Le but est d'établir à terme un contrôle général des Espagnols qui sont en France. Pour le ministre de l'Intérieur, de telles mesures sont inutiles et une surveillance renforcée de la part des préfets paraît suffisante. Mais le ministre de la Guerre, apparemment jaloux de ses compétences, conteste ce point de vue et justifie sa participation à la surveillance des réfugiés par le contexte imminent de la guerre avec l'Espagne révolutionnaire :

L'autorité civile, plus à même de juger la position actuelle de ces étrangers, a dû prévoir que leur existence politique en France donnerait lieu à des mesures particulières et s'en préparer les moyens ; il lui appartenait de prendre l'initiative en cette occasion ; mais les dispositions ultérieures tant à l'égard de ceux qui devraient être éloignés de France que de ceux qui pourraient y continuer leur résidence, rendent nécessaire le concours des autorités militaires locales, puisque d'une part ce sera à la force armée à faire exécuter les décisions de l'autorité civile et que de l'autre le principal objet de la surveillance à exercer sur les espagnols consiste à s'assurer qu'ils ne cherchent ni à épier les mouvements militaires ni à altérer le bon esprit des troupes⁶²³.

Le succès de l'intervention française entraîne la capture ou la capitulation de nombreux soldats et officiers, transportés vers la France, ainsi qu'un afflux de réfugiés civils espagnols. La même année, l'échec de la révolution portugaise entraîne aussi le départ vers la France et surtout le Royaume-Uni, des individus les plus engagés.

⁶²² ANF, F⁷ 6643, À tous les préfets des départements. MG au MI. Paris, le 8 février 1823.

⁶²³ *Id.* MG au MI. Paris, le 22 février 1823.

2.4.2. Des réfugiés libéraux nombreux, non secourus, mais étroitement surveillés

À partir de 1823, la France doit donc faire face à l'arrivée de nombreux Espagnols. Les prisonniers de guerre et les militaires capitulés sont répartis dans divers dépôts, principalement dans le centre de la France. Les officiers sont casernés au Mans, à Bourges, Châteauroux, Issoudun, La Châtre, Digne et Orange ; les soldats et les sous-officiers à Roanne, Angoulême, Mende, Carpentras, Sisteron, Uzès, Bergerac, Périgueux, Aurillac, Nîmes, Privas, Pont-Saint-Esprit, Tarascon, Aix, Toulon, Cahors, Limoges, Guéret, Clermont, Le Puy et Avignon⁶²⁴. Ils reçoivent des subsides attribués selon leur grade et en vertu, le cas échéant, d'une convention de capitulation. De nombreux réfugiés civils arrivent en même temps et sont parfois confondus avec les premiers. Contrairement aux « afrancesados » ou aux libéraux après 1815, ils ne bénéficient d'aucune aide financière mais font l'objet d'une surveillance très rapprochée. Les milliers de dossiers de la police générale conservés dans la sous-série F⁷ des Archives nationales témoignent de premières tentatives de fichages de la population étrangère, et particulièrement des Espagnols dans les années 1820. Contrairement aux Portugais dont les dossiers sont classés en « objet général », le cas des Espagnols, à l'instar des Italiens, est traité de façon particulière : chacun des dossiers individuels ou collectifs qui les concerne possède un numéro d'ordre composé de chiffres suivis de la lettre « e », ce qui signifie que le dossier concerne les affaires d'Espagne⁶²⁵. Francisco de Paula Maldonado et Benito Gandara se voient par exemple attribués le numéro 959 e⁶²⁶. Pour les Espagnols, comme pour les Portugais et les Brésiliens, les noms sont soigneusement relevés et un système de renvoi et d'extraits est mis en place. Les dossiers sont essentiellement composés d'informations relatives aux déplacements des individus et de rapports de surveillance. La main antilibérale du directeur de la police générale entre décembre 1821 et janvier 1828 ressort à la lecture des dossiers : contrairement aux pratiques observées à d'autres périodes, il est directement en contact avec le ministère des Affaires étrangères français, voire les autorités espagnoles. Contrairement aux usages diplomatiques, l'ambassadeur d'Espagne sollicite l'avis de la police française avant de délivrer des titres de voyage. En 1823, le duc de San Carlos demande, par exemple, à propos d'un docteur Lanuza, en provenance de Bruxelles, et qui « désire se transporter à Paris », « s'il y a pas d'inconvénient à lui envoyer le passeport dont il a besoin » car « je ne connais point cet

⁶²⁴ ANF, F⁷ 11991, 40 e Seine, bulletins hebdomadaires. Rapport du M.I. Paris, le 3 novembre 1823. Extrait.

⁶²⁵ ANF, F⁷ F⁷ 11981 à 12074 affaires d'Espagne (1822-1830). Il existe environ 2.800 dossiers (dont certains thématiques) cotés E. Les dossiers des réfugiés italiens étaient cotés I.

⁶²⁶ ANF, F⁷ 12032, 959 e Francisco de Paula Maldonado, Benito Gandara.

individu⁶²⁷ ». À Paris, Franchet d'Esperey peut compter sur le relais de Guy Delavau, zélé préfet de police. Leur active surveillance antilibérale est d'ailleurs dénoncée, quelques années plus tard, dans *le Livre noir de messieurs Delavau et Franchet, ou répertoire alphabétique de la police politique sous le ministère déplorable*, qui publie des archives de la préfecture de police pour montrer la façon dont la population est contrôlée⁶²⁸. L'arrivée d'un étranger déclenche en effet la mise en place d'une surveillance de routine, éventuellement prolongée dans le cas d'activités politiques. Le ministère de l'Intérieur exige des états de situation précis :

Le nombre d'Espagnols qui arrivent à Paris devenant chaque jour plus considérable, il me paraît utile d'être fixé d'une manière positive sur le compte de chacun d'eux. En conséquence, je crois devoir vous inviter à m'adresser l'indication exacte des noms et prénoms de tous les Espagnols résidant à Paris à quelque titre que ce soit ; leurs professions, leurs antécédents, leurs moyens d'existence, et renfermant en outre sur leurs dispositions politiques, leurs relations avec les habitans de la capitale, l'influence qu'ils peuvent exercer et les inconvénients qu'offrirait la présence de quelques uns à Paris, toutes les observations que vous croirez propres à m'éclairer à cet égard⁶²⁹.

Les premières mesures spécifiques ne sont en fait prises qu'en 1824. En prévision de l'amnistie espagnole du 1^{er} mai, les officiers prisonniers de guerre cessent de toucher leur traitement en mars, et les dépôts sont dissous en avril. Les militaires sont invités à rentrer chez eux ou bien à quitter la France pour le Royaume-Uni ou les Pays-Bas. Le ministre de l'Intérieur précise en effet que : « les résidents étrangers qui voudront rester en France, y seront autorisés pourvu qu'ils aient des moyens suffisans et bien reconnus d'existence, et que leur conduite ne donne lieu à aucun reproche. Dans ce cas, ils seront considérés et traités comme réfugiés⁶³⁰ ». Les individus sans ressources ne sont donc pas vraiment considérés comme des réfugiés. Des restrictions de résidence sont également adoptées, qu'il s'agisse de civils ou bien d'anciens prisonniers de guerre : « les départements limitrophes de la péninsule ne seront assignés à aucun d'eux pour résidence ; le séjour de Paris, celui de Lyon, de Bordeaux et de Marseille leur seront également interdits⁶³¹ ». Toutes les personnes qui ne répondent pas aux critères présentés en 1824 peuvent être expulsées du royaume, vraisemblablement en vertu de la loi du 28 vendémiaire an VII, bien qu'elle ne soit cependant

⁶²⁷ ANF, F⁷ 12003, 390 e Lanuza. Amb. d'Espagne au DGPR. Paris, le 22 novembre 1823.

⁶²⁸ *Le Livre noir de messieurs Delavau et Franchet, ou répertoire alphabétique de la police politique sous le ministère déplorable ; ouvrage imprimé d'après les registres de l'administration avec une table générale des noms*. Paris, Moutardier, 1829, 4 vol.

⁶²⁹ ANF, F⁷ 11994, Seine: Espagnols en surveillance. MI au PP. Paris, le 11 décembre 1823.

⁶³⁰ ANF, F⁷ 11991, 40 e Seine. Espagnols, prisonniers de guerre. MI à Amb. d'Espagne. Paris, le 6 avril 1824.

⁶³¹ *Ibid.*

jamais citée⁶³². Le ministre se défend néanmoins d'appliquer de façon trop sévère ces mesures : « depuis deux mois, l'administration française n'a pas éloigné du Royaume un seul réfugié qui possédât quelques moyens d'existence, et le nombre de ceux qui n'ont pas été admis à séjourner en France, en raison de leur dénuement absolu est extrêmement peu considérable⁶³³ ». L'administration française impose à ceux qui partent pour le Royaume-Uni de porter un passeport, en général à destination de Calais, avec itinéraire obligé afin de leur faire contourner Paris. La mairie de Calais reçoit également des ordres pour presser les départs et empêcher les retours⁶³⁴. Certains militaires, choisissent cependant de rester dans les localités de leurs anciens dépôts à Alençon, Sées, Mortagne, Cahors, Laval ou Montbrison⁶³⁵. La stratégie adoptée par les autorités françaises s'avère à double tranchant. Elle permet peut-être d'éviter la présence d'indigents à la charge de l'État mais elle favorise assurément le séjour des individus les plus fortunés qui figurent en général parmi les personnages de premier plan de l'émigration espagnole, à l'exemple d'Andrés de Arango, José Mariano Vallejo, Joaquín María Ferrer, etc.⁶³⁶. Dans la pratique, les contraintes de résidences sont difficilement applicables aux Espagnols, puisque dans la mesure où ils ne sont plus recensés comme réfugiés, elle est incapable de connaître leur nombre⁶³⁷.

2.5. Les inflexions de la fin de la Restauration et l'arrivée massive de réfugiés portugais

Cette politique relativement sévère s'infléchit à la fin des années 1820. L'arrivée de nouveaux hommes au pouvoir donne alors un tournant plus modéré au gouvernement, tandis que la composition de l'émigration en provenance de la péninsule ibérique se modifie. Joseph de Villèle, en poste depuis 1821, laisse sa place en janvier 1828 à Jean-Baptiste de Martignac, remplacé toutefois dès août 1829 par Jules de Polignac. Franchet d'Esperey perd la direction de la police et son successeur revient dans l'ombre du ministre de l'Intérieur. À Paris, le préfet de police Guy Delavau laisse sa place à Louis-Marie Debelleye, plus

⁶³² ANF, F⁷ 12019^B, Seine. Espagnols constitutionnels réfugiés. Une liste non datée des « Espagnols révolutionnaires expulsés en France par ordre » donne le nom du réfugié, sa résidence et l'autorité qui a demandé l'expulsion ne signale aucun réfugié espagnol de Paris.

⁶³³ *Id.*, 566 e, Affaires étrangères. Espagnols constitutionnels réfugiés. MI au MAE. Paris, 19 mai 1825. Confidentielle.

⁶³⁴ ANF, F⁷ 12019^B, 566 e, Seine. Espagnols constitutionnels réfugiés. Espagnols constitutionnels réfugiés. Rapports hebdomadaires. Bull. hebdo. MI. Paris, le 19 janvier 1824.

⁶³⁵ *Id.* Paris, les 1^{er} mars et 10 mai 1824.

⁶³⁶ ANF, F⁷ 12051, 1699 e : Le dossier principal porte justement le nom de « Espagnols de distinction. Notes biographiques ».

⁶³⁷ ANF, F⁷ 12016, 566 e, Seine, préfecture de police, Espagnols constitutionnels réfugiés. CPP au MI. Paris, le 3 novembre 1824.

libéral⁶³⁸. En décembre 1828, les troupes françaises quittent l'Espagne. Les relations entre les deux pays se normalisent et si la France reste, aux yeux des réfugiés libéraux, la cause principale de leur exil, elle n'offre plus le même soutien au régime de Ferdinand VII. En revanche, les relations entre la France et le Portugal se distendent car la première refuse de reconnaître Dom Miguel comme souverain légitime. En Catalogne, la guerre des « agraviados » provoque la venue de réfugiés catalans, issus de milieux populaire et de tendance ultraroyaliste. La plupart restant à proximité de la frontière, le gouvernement espagnol proteste pour qu'ils soient éloignés de la frontière⁶³⁹. L'amnistie de mai 1828, dénoncée par le ministre de l'Intérieur français est quasiment sans effet : « les agraviados réfugiés en France n'ont aucun moyen de profiter de ce pardon, dont les conditions paraissent d'ailleurs, tellement difficiles à atteindre que fort peu d'individus peuvent y participer⁶⁴⁰ ». Du côté portugais, la prise de pouvoir par Dom Miguel en 1828 entraîne l'exil de nombreux Portugais ainsi que le départ, souvent forcé, de libéraux espagnols réfugiés au Portugal en 1823. Enfin la grave crise économique qui touche le Royaume-Uni à partir de 1825 semble inciter les réfugiés à revenir en France.

En 1829, le gouvernement français doit faire face à l'arrivée de plusieurs centaines de réfugiés portugais en Bretagne⁶⁴¹. Le 29 janvier 1829, « quatre transports, dont trois anglais et un russe, sont arrivés en rade Brest portant 633 Portugais réfugiés, ayant à leur tête le G^{al} comte Saldanha. Ils se rendaient d'Angleterre à Tercère, mais la station anglaise s'est opposée à leur débarquement, en employant même la force pour les éloigner, attendu qu'une frégate a tiré sur eux, et qu'un homme a été tué, et que plusieurs autres ont été blessés. Alors ils sont venus relâcher à Brest⁶⁴² ». Le 22 mars 1829, Charles X décide d'accorder un crédit de 90.000 francs pour leur porter secours pendant trois mois⁶⁴³. Après discussion entre les ministères de l'Intérieur et de la Guerre, les Portugais, pour l'essentiel des militaires, sont conduits, sous le contrôle de l'administration locale et de leurs propres officiers, en détachements vers les dépôts de Laval, Mayenne et Fougères qui leur ont été assignés en

⁶³⁸ Ses dates d'exercice à la tête de la préfecture de police concordent avec celles du gouvernement Martignac : du 6 janvier 1828 au 13 août 1829. (Alfred Fierro, *Histoire et dictionnaire de Paris*, Paris, R. Laffont, 1996, p. 1103, préfets de police).

⁶³⁹ ANF, F⁷ 12019^B, Espagnols constitutionnels réfugiés. Instructions, circulaires. Note du MI. Paris, le 15 décembre 1829.

⁶⁴⁰ ANF, F⁷ 12068, 2556 e, amnistie rendue à Pampelune le 25 mai 1828. note du MI. Paris, le 19 juin 1828.

⁶⁴¹ Jean-François Tanguy, « Les réfugiés portugais dans l'Ouest de 1829 à 1834 : l'émigration politique d'une élite. Autorités nationales, autorités locales et populations face à un phénomène nouveau », dans *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n°109, 2002, p. 59-77. Voir annexe V.

⁶⁴² ANF, F⁷ 6736, 31 janvier 1829 : secours accordés aux réfugiés, SP Brest au MI. Brest, le 31 janvier 1829.

⁶⁴³ *Id.*, 4^e dossier, à partir du 1^{er} juin, Portugais débarqués à Brest le 29 janvier 1829, rapport du MI. Paris, le 3 juillet 1829. Voir annexe V.

avril et mai 1829⁶⁴⁴. Mais les Portugais ne repartent pas. En juillet, on décide donc d'accorder un crédit de 30.000 francs mensuels jusqu'à la fin de l'année au plus tard, les chefs portugais, le marquis de Palmela et le chevalier de Barbosa notamment, étant invités à trouver une autre solution⁶⁴⁵. À l'automne, ils parviennent enfin à organiser l'évacuation de centaines de réfugiés à partir de Saint-Malo vers Ostende, soulageant ainsi les finances françaises. Malgré l'arrêt des opérations en décembre, le gouvernement français est satisfait. Il ne reste qu'environ 200 réfugiés qui peuvent être dispersés en dehors des dépôts, des secours au cas par cas pouvant leur être accordés. Polignac estime en effet qu'il « ne suffiroit pas de permettre à ces étrangers malheureux de se disséminer et de chercher des moyens de subsistance là où ils croiront rencontrer le plus de facilités pour s'en procurer. Pendant quelque temps encore après avoir atteint les résidences qu'ils auront choisies, ils seront nécessairement dans la plus grande misère : l'humanité et la générosité du Roi s'opposent à ce que des secours leur soient refusés⁶⁴⁶ ». En fait, ils ne sont pas totalement libres de leur résidence. Outre les instructions de leur propre chargé d'affaires, leur vœu est soumis à l'arbitrage ministériel et des états nominatifs par ville ou cantonnement sont établis. Certains choisissent de continuer à vivre dans les anciens dépôts tandis que d'autres demandent à passer à Paris ou Nantes. La plupart de leurs demandes semblent acceptées. Le ministre des Affaires étrangères français sollicite d'ailleurs l'avis du chargé d'affaires des libéraux portugais à ce sujet :

Monsieur, aussitôt après avoir reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 28 de ce mois, relativement aux réfugiés portugais, je me suis empressé d'entretenir M. de Barbosa au sujet des instructions qu'il semblait leur avoir adressées, il m'a répondu qu'il ne leur avait nullement donné l'ordre de rester à Hédé et à Dol, que seulement il leur avait conseillé, dans leur propre intérêt, de s'écarter le moins possible les uns des autres, qu'en effet ils désiraient pour la plupart, continuer à habiter les départements d'Ille-et-Vilaine et de la Mayenne, sauf à se disperser suivant leurs convenances et celles même de l'autorité dans les diverses communes de ces départements. Il me semble, Monsieur, qu'on ne peut y avoir aucun inconvénient à leur en accorder l'autorisation et dès que la dissolution absolue des dépôts dont ils faisaient partie cessera de rendre leur présence onéreuse aux habitants, leur réunion sur un point du royaume ne fera que rendre plus facile la surveillance qu'il pourra être à propos d'exercer sur eux⁶⁴⁷.

⁶⁴⁴ *Id.*, 2^e dossier : à partir du 1^{er} avril, Portugais débarqués à Brest avec le Cte de Saldanha le 29 janvier 1829 : SP Brest au MI. Brest, le 24 avril 1829. Une partie des officiers est admise à résider à Rennes.

⁶⁴⁵ *Id.*, 4^e dossier, à partir du 1^{er} juin, Portugais débarqués à Brest le 29 janvier 1829, rapport du MI. Paris, 3 juillet 1829. Voir annexe V.

⁶⁴⁶ ANF, F⁷ 6737, Portugais réfugiés : Ille-et-Vilaine, 1^{er} décembre 1829 : Polignac (MAE) à Montbel (MI). Paris, le 12 décembre 1829. La lettre n'est en effet pas adressée officiellement du MAE au MI.

⁶⁴⁷ *Id.*, 1^{er} décembre 1829 : MAE au MI. Paris, le 31 décembre 1829.

Quant aux libéraux espagnols qui s'étaient réfugiés au Portugal, ils sont expulsés et « embarqués par ordre du gouvernement de Lisbonne », « amenés dans divers ports de France ». Le ministre de l'Intérieur constate, en décembre 1829, que : « tous sont sans ressources, sans vêtements, n'ont aucune industrie capable de les faire vivre, au moins dans les premiers momens. Tous réclament des secours qu'il est impossible de leur refuser, et sur plusieurs points, l'administration a donné des ordres pour leur faire payer un franc par jour, sans savoir encore comment elle pourroit subvenir à cette dépense extraordinaire⁶⁴⁸ ».

Enfin, le ministère de la Guerre se fait également écho de cette ouverture puisque, par l'ordonnance royale du 16 décembre 1829, « les militaires Espagnols compris dans les capitulations signées en 1823, auxquels les décrets d'amnistie ne permettent pas de rentrer en Espagne, pourront obtenir des secours temporaires, qui seront égaux à la solde de captivité, réglés par les tarifs pour les prisonniers de guerre en France ». Il s'agit en fait de l'application de plusieurs conventions de capitulation signées en 1823. L'ordonnance est l'aboutissement de démarches entreprises par d'anciens prisonniers de guerre espagnols, soutenus par le général Lafayette. Celui-ci avait écrit au ministre de l'Intérieur en août 1828 pour rappeler que les officiers espagnols qui avaient capitulé à Carthagène et à Alicante avaient obtenu : « 1° de se rendre aux lieux qu'ils choisiraient et s'ils préféreraient la France, d'y trouver asile et sûreté ; 2° de jouir d'une solde proportionnée à leurs grades effectifs⁶⁴⁹ ». Les autorités prétendent d'abord avoir tenu leurs promesses et le ministre de l'Intérieur justifie les contraintes de résidence en expliquant qu'elles ont été prises dans l'intérêt même des réfugiés : « On les envoya donc dans des villes de l'Intérieur du Royaume ; où ils jouissent de la plus parfaite sécurité ». Elle estime même leurs plaintes concernant les contraintes de déplacement peu légitimes dans la mesure où leurs demandes ne sont jamais refusées « pour peu qu'ils allèguent des motifs raisonnables⁶⁵⁰ ». Quand ils se plaignent d'être surveillés de près, la direction de la police répond que la surveillance étant « maintenant inaperçue », cela ne devrait pas les troubler. Quant au paiement d'une solde proportionnée, les autorités avaient fourni aux officiers, lors de leur venue en France en 1823, des passeports sur lesquels était inscrite la renonciation au paiement. Dès septembre 1828, le ministère des Affaires étrangères se voit confier par le roi la charge de « remettre aux réfugiés espagnols les secours qui leur ont été garantis en 1823, par les capitulations des

⁶⁴⁸ ANF, F⁷ 12019^B, Espagnols constitutionnels réfugiés. Instructions, circulaires. Note du MI. Paris, le 15 décembre 1829.

⁶⁴⁹ ANF, F⁷ 12068, 2581 e, Espagnols compris dans les capitulations d'Alicante et de Carthagène. Lettre de Lafayette au MI. La Grange, le 8 août 1828.

⁶⁵⁰ *Id.* Note du MI. Paris, le 12 août 1828.

différentes places auxquelles ils appartenait⁶⁵¹ ». Ils obtiennent ainsi gain de cause sur l'aspect financier de leur revendication⁶⁵², même si seuls ceux qui n'ont pas quitté la France depuis le 1^{er} janvier 1829 peuvent en bénéficier⁶⁵³.

L'accueil des réfugiés ibériques connaît donc une inflexion vers 1829. La position du gouvernement français a évolué alors qu'une grande partie des réfugiés est justement dans la situation d'indigence tant redoutée en 1824. En dépit d'un contexte économique défavorable, mauvaises récoltes entre 1827 et 1829, dépression de l'industrie française⁶⁵⁴, et d'un retour des ultras au pouvoir, les autorités françaises envisagent de secourir les étrangers réfugiés. En quelques mois, la France passe de quelques centaines à plusieurs milliers de réfugiés. Elle commence probablement à percevoir les limites et le coût d'une surveillance individuelle des étrangers, dont le résultat est toujours sujet à caution (en raison des individus chargés de la surveillance et de la filature). Il devient alors « indispensable de leur accorder quelques secours, non seulement par motif d'humanité, mais par mesure d'ordre public, afin de prévenir les délits auxquels la misère pourroit les entraîner⁶⁵⁵ ». La présence de Villèle, de tendance ultra, comme chef de gouvernement et ministre des Finances entre 1822 et 1828 a peut-être bloqué tout projet d'assistance pendant cette période. Les secours, accordés à titre exceptionnel, par ordonnance royale, sont considérés comme temporaires, en attendant que les réfugiés partent vers d'autres contrées ou qu'ils trouvent une occupation. L'extrême concentration des réfugiés sur une petite portion du territoire pose aussi la question du système des dépôts, qui facilite la surveillance mais empêche les réfugiés de trouver des ressources. L'octroi de secours et le système des dépôts mis en place pendant quelques mois pour faire face à l'arrivée massive des réfugiés portugais, s'appuient sur l'expérience passée⁶⁵⁶ et apparaissent à bien des égards comme les prémices d'un système normalisé sous la monarchie de Juillet.

⁶⁵¹ *Id.* Juan Abascal, Ignacio Cavero, Andrés Rofriguez, José Heredia au MI. s.d. (copie du MG. s.d.).

⁶⁵² Rafael Sánchez Mantero, *op. cit.*, p. 133-134. Il y a six classes de secours. Les maréchaux de camp reçoivent 2.000 francs par an ; les colonels, 1.200 francs ; les lieutenants-colonels et commandants, 900 francs ; les capitaines, 600 francs ; les lieutenants et les aumôniers, 400 francs et les sous-lieutenants, 350 francs.

⁶⁵³ *Ibid.*, p. 127-128.

⁶⁵⁴ Dominique Barjot, Jean-Pierre Chaline, André Encrevé, *op. cit.*, p. 102.

⁶⁵⁵ ANF, F⁷ 12019^B, Espagnols constitutionnels réfugiés. Instructions, circulaires. Note du MI. Paris, le 15 décembre 1829.

⁶⁵⁶ Voir annexe V.

3. Une situation paradoxale : l'émergence du statut de réfugié sous la monarchie de Juillet et les exceptions ibériques

La mise en place d'un régime libéral est censée modifier les conditions de vie des réfugiés politiques. Ils se trouvent désormais dans un État qui partage en partie les mêmes principes. Certains y voient un encouragement pour relancer le combat libéral dans leur pays, à l'instar des réfugiés espagnols libéraux qui tentent des coups de mains dans les Pyrénées à l'automne 1830, mais qui se voient très rapidement désarmés et dispersés par les nouvelles autorités administratives issues de la révolution de Juillet. À plus court terme, la France constitue un nouveau lieu d'asile possible pour les libéraux de tous pays qui doivent fuir la répression. Au début du règne de Louis-Philippe, le nombre de réfugiés, toutes nationalités confondues, tournerait autour de 5.300 pour atteindre plus de 7.000 en 1832⁶⁵⁷. Les hommes politiques sont alors amenés à s'interroger sur les mesures à prendre à l'égard de cette catégorie de population. Pour la première fois depuis l'époque révolutionnaire, la monarchie de Juillet promulgue des lois sur ce sujet, accompagnées d'un large éventail d'instructions⁶⁵⁸. Pourtant les réfugiés espagnols et portugais, à des titres divers, jouissent d'un traitement particulier.

3.1. La résidence obligée

La politique des dépôts est rapidement remise en vigueur. Jusqu'à la loi du 21 avril 1832, les réfugiés sont regroupés dans des dépôts, Les premières mesures adoptées en 1830 touchent les militaires espagnols qui ont tenté d'attaquer l'Espagne par les Pyrénées. Ils sont internés dans des casernes du Cher, de la Haute-Vienne, de la Corrèze, du Puy-de-Dôme ou de la Dordogne. Ce dernier département est réservé aux combattants du corps de Mina⁶⁵⁹, « mais les réfugiés des autres corps peuvent indifféremment et à leur choix, être dirigés sur les quatre autres dépôts⁶⁶⁰ ».

Les autorités incitent ensuite les réfugiés résidant à Paris à quitter la ville. Le gouvernement manie la carotte et le bâton. Les réfugiés reçoivent des subsides s'ils se rendent dans un dépôt. À plusieurs reprises, la préfecture de police doit procéder à

⁶⁵⁷ Cécile Mondonico-Torri, *op. cit.*, p. 90.

⁶⁵⁸ Voir annexe XXIV : chronologie des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs aux réfugiés sous la monarchie de Juillet et la Seconde République.

⁶⁵⁹ Le général Francisco Espoz y Mina et le colonel Francisco Valdés tentent en octobre 1830 plusieurs attaques armées contre les troupes de Ferdinand VII qui se soldent par de cuisants échecs. La France finit par accéder aux demandes du gouvernement espagnol et fait désarmer et évacuer les réfugiés vers l'intérieur. (Voir chapitre IV).

⁶⁶⁰ ANF, F⁷ 12110, Instructions : Seine. MI au PP. Paris, le 14 décembre 1830.

l'expulsion des réfugiés hors de la capitale, en décembre 1830, en octobre 1831 et en juin 1832. Le préfet décrit ainsi le déroulement de la dernière campagne de renvoi :

Je crois nécessaire d'entrer dans de nouvelles explications au sujet de l'arrêté du 12 de ce mois, de M. le lieutenant général commandant la 1^{ère} division militaire, concernant les étrangers réfugiés à Paris pour causes politiques (...)

Tous les réfugiés qui résident à Paris n'étaient pas connus quand l'arrêté du 12 a paru. Beaucoup de Polonais, ainsi que j'ai l'honneur de l'écrire à Votre Excellence, le 16 de ce mois, sont arrivés ici, sans passeports sous de noms supposés. En leur faisant délivrer des permis de séjour provisoires et révocables à volonté, j'ai remédié à cet inconvénient (...).

Les Italiens, les Espagnols et Portugais qui sont en ce moment à Paris, n'ont été autorisés à y résider et à y toucher des subsides qu'en raison des bons renseignements qui ont été recueillis sur eux. C'est également à cette considération qu'au mois de décembre 1830 et au mois de octobre 1831, époques où une grande quantité de leurs compatriotes ont été dirigées sur les dépôts ou sont sortis de France, des exceptions ont été établies en leur faveur.

Aujourd'hui, on ne compte plus à Paris, touchant les subsides que 74 Italiens, 99 Espagnols, 117 Portugais, en tout 200 réfugiés. La plupart des Espagnols sont des vieillards, des ecclésiastiques ou des personnages de marque. (...) L'expédition de Don Pedro a fait sortir de Paris tous les Portugais jeunes en état de porter les armes. (...). Quant aux Italiens, je n'ai point de reproches graves à leur faire⁶⁶¹.

L'évacuation de Paris a provoqué l'ouverture de nouveaux dépôts, chacun étant réservé à une nationalité. Les Espagnols sont dirigés sur l'Indre-et-Loire et les Italiens sur l'Allier. Les sexagénaires, les ecclésiastiques et les veuves peuvent demeurer à Paris⁶⁶². Les officiers capitulés espagnols qui continuent de dépendre du ministère de la Guerre jouissent d'un statut plus intéressant, non seulement sur le plan financier mais également dans le choix de leur résidence. En octobre 1831, « la règle générale est qu'ils ne peuvent résider dans la capitale et qu'ils devront être dirigés soit sur les dépôts de leurs nations, soit sur des villes de l'intérieur qu'ils indiqueraient comme étant plus à leur convenance⁶⁶³ ». Enfin, les Portugais sont épargnés par les mesures d'expulsion : « les dispositions (...) ne les concernent pas. Ils se sont toujours distingués par leurs habitudes paisibles et leur bonne conduite. Ils méritent le témoignage d'intérêt particulier⁶⁶⁴ ». La présence de Dom Pedro au même moment en France n'y est pas étrangère⁶⁶⁵.

La loi du 21 avril 1832 autorise le gouvernement à réunir dans une ou plusieurs villes de son choix les étrangers réfugiés. Ils peuvent être expulsés du royaume s'ils ne se rendent

⁶⁶¹ ANF, F⁷ 12102, 1674 e.r. renvoi des réfugiés de Paris, PP au MI. Paris, le 21 juin 1832. Voir annexe I.

⁶⁶² *Id.* MI au PP. Paris, le 30 septembre 1831. Voir annexe I.

⁶⁶³ *Id.* MI au PP. Paris, juin 1832. Voir annexe I.

⁶⁶⁴ *Id.* PP au MI. Paris, le 1^{er} octobre 1831. Voir annexe I.

⁶⁶⁵ Voir chapitre III.

pas à la destination retenue ou s'ils sont susceptibles de troubler l'ordre public⁶⁶⁶. Le gouvernement n'a toutefois réussi à faire passer cette loi qu'en acceptant un amendement selon lequel seuls les réfugiés subventionnés sont soumis à l'assignation à résidence⁶⁶⁷. La loi provoque la dissolution des dépôts départementaux. Les réfugiés sont désormais répartis sur l'ensemble du territoire. Le regroupement de plusieurs centaines de réfugiés, soit militaires, soit civils dans une même ville posait en effet des problèmes d'ordre public⁶⁶⁸. En 1833, les réfugiés subventionnés vivent dans 66 départements différents. Dix ans plus tard, ils « sont répartis en proportions diverses dans les 96 départements du royaume, compris la Corse et dans nos possessions d'Afrique⁶⁶⁹ ». Aux obligations de résidence, viennent s'ajouter des interdictions de résidence suivant les nationalités. En janvier 1833, *Le Charivari* brocarde les mesures gouvernementales à l'égard de la résidence des réfugiés :

Les réfugiés sortant de Paris ne pourront s'établir :

1° Ni dans les départements qui entourent la capitale à cause des émeutes, des attentats horribles et du voisinage de M. Pozzo di Borgo ;

2° Ni dans les départements du Nord, à cause des possibilités de guerre et du voisinage de la Belgique ;

3° Ni dans les départements du Midi, à cause de l'exaltation des opinions politiques et du voisinage de l'Espagne ;

4° Ni dans les départements de l'Est, à cause de leur tendance républicaine et du voisinage de la confédération germanique ;

5° Ni dans les départements de l'Ouest, à cause de leurs préjugés légitimistes et du voisinage de l'Océan, dont le flux et reflux pourraient donner aux proscrits une image poétique de l'instabilité des choses humaines ;

6° Ni dans les départements du centre, à cause de la bien-heureuse apathie dans laquelle ils croupissent pour la plus grande gloire de la France et le plus grand profit du juste milieu.

Vous verrez que bientôt ils ne pourront non plus stationner ni sur les monts, ni dans les plaines, ni sur les bords de l'eau, ni dans le sein des forêts, ni généralement sur rien qui puisse raviver leurs douleurs, en leur rappelant le souvenir de leur chère patrie, de qui la nationalité ne devait pas périr.⁶⁷⁰

La répartition des réfugiés espagnols se complexifie au fil des ans avec l'arrivée de nouvelles vagues en provenance de la péninsule ibérique. Comme les Italiens ou une partie des Allemands, ils ne peuvent résider dans les régions frontalières de leur pays. En outre, les émigrés de nationalité différente et issus de mouvements différents ne peuvent vivre dans les mêmes lieux. En fonction des idéologies défendues, certains départements jugés sensibles à

⁶⁶⁶ ANF, F^{1a} 64, Ministère de l'Intérieur. Circulaires. 1° Police. Loi du 21 avril 1832.

⁶⁶⁷ Gérard Noiriel, *État, nation et immigration...*, p. 271.

⁶⁶⁸ Cécile Mondonico-Torri, *op. cit.*, p. 195-198.

⁶⁶⁹ Chéragay, 11 mai 1842. Cité par Cécile Mondonico-Torri, *op. cit.*, p. 736.

⁶⁷⁰ *Le Charivari*, vendredi 4 janvier 1833, n°35, p. 1-2 : « Les Polonais sont proscrits des quatre éléments ». L'article concerne en effet plus particulièrement les Polonais, d'où la référence à Pozzo di Borgo, l'ambassadeur de Russie, régulièrement caricaturé par le journal.

ces idéologies leur sont interdits. La multitude des circulaires consacrées à la localisation des réfugiés espagnols traduit cette difficulté croissante⁶⁷¹. L'instruction du 19 mars 1833 signale aux préfets la liste des zones interdites aux réfugiés étrangers : Paris, Lyon, Grenoble, Marseille Bordeaux, Nantes et Rouen ainsi que les départements frontières de l'Est et du Nord⁶⁷². À cette mesure générale, s'ajoutent des contraintes qui ne visent que certaines catégories de réfugiés.

En octobre 1833, le préfet de police reçoit l'ordre de faire évacuer les réfugiés espagnols absolutistes de Paris vers le Morbihan ou tout autre département de l'Ouest ou de la Normandie⁶⁷³. La décision d'envoyer des réfugiés dans des régions réputées pour leur conservatisme voire leur soutien à la cause légitimiste est surprenante⁶⁷⁴. Il s'agit d'une solution d'urgence, qui coïncide avec le départ des derniers réfugiés portugais, dont une grande partie vivait dans l'Ouest. Ces premiers carlistes⁶⁷⁵ doivent se rendre dès la fin de l'année 1833, à se rendre sur Tulle, Guéret, ou Châteauroux, « libérées » des émigrés libéraux rentrés en Espagne à la faveur des amnisties. Les carlistes étant initialement exclus des subsides, ils demandent, en vertu de la loi du 21 avril 1832, à choisir leur résidence. L'administration est obligée d'accéder à leur requête mais y met quelques restrictions. Un grand quart Sud-ouest du territoire français ainsi que le département de la Seine leur sont interdits⁶⁷⁶. Tout partisan de Don Carlos qui arrive dans une zone interdite est interné. Le gouvernement français souhaite en effet garantir à son alliée espagnole la sécurité de la frontière pyrénéenne. La même année, le gouvernement décide de renforcer son arsenal législatif.

La loi du 1^{er} mai 1834 proroge celle du 21 avril 1832 jusqu'en 1836 et, désormais, tout réfugié étranger qui n'obéit pas à l'ordre reçu de sortir du royaume ou qui, ayant été expulsé,

⁶⁷¹ Voir annexe XXIV : chronologie des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs aux réfugiés sous la monarchie de Juillet et la Seconde République.

⁶⁷² AMAE, MD France, 724, n°60. *Instruction adressée à MM. les préfets. Pour la surveillance et la Direction des Dépôts d'Étrangers réfugiés, ainsi que pour la Révision des titres sur lesquels ces réfugiés ont été admis dans ces dépôts*, (19 mars 1833), article 3.

⁶⁷³ ANF, F⁷ 12106, 2090 e. r. renvoi des frontières d'Espagne. Résumé des instructions relatives aux réfugiés espagnols. Paris, novembre 1833.

⁶⁷⁴ Au printemps 1832, le complot légitimiste de la duchesse de Berry tente, sans succès d'ailleurs, de soulever les paysans de Provence puis de la Vendée.

⁶⁷⁵ Le choix initial du terme « absolutistes » par les autorités françaises correspond peut-être à un souhait de ne pas confondre les carlistes espagnols avec les partisans de Charles X, tantôt appelés « carlistes », tantôt « légitimistes ».

⁶⁷⁶ Soit dix départements, totalement ou partiellement : la Gironde (en partie), le Lot-et-Garonne (en partie), la Haute-Garonne, les Landes, le Gers, l'Ariège, les Basses-Pyrénées, les Hautes-Pyrénées, l'Aude et les Pyrénées-Orientales. Le séjour à Paris, même comme étape d'un voyage vers le Royaume-Uni ou la Belgique leur est également interdit.

rentre sans autorisation, est puni d'un emprisonnement d'un à six mois⁶⁷⁷. Les réfugiés semblent pourtant nombreux à vivre à Paris malgré les rappels à l'ordre du ministre de l'Intérieur aux préfets : « le nombre des réfugiés en résidence à Paris ne serait augmenté sous aucun prétexte. Veuillez donc bien informer ceux qui sont confiés à votre surveillance qu'il ne sera pas donné suite aux requêtes qu'ils m'adresseraient à l'effet de venir même temporairement dans la capitale. Sous le prétexte de vouloir sortir du Royaume, et quelquefois même par le conseil de l'autorité locale, des réfugiés ont demandé, pour l'Angleterre et pour la Belgique des Passeports à l'aide desquels ils se sont rendus à Paris⁶⁷⁸ ». En juin 1836, 529 réfugiés subventionnés vivent pourtant à Paris avec l'autorisation du ministère⁶⁷⁹. Pour cela, ils ont dû réussir à justifier la nécessité d'y résider pour y suivre des études, parce qu'ils y ont trouvé un travail. Surtout, une grande partie d'entre eux a vraisemblablement bénéficié de solides recommandations⁶⁸⁰. D'autres réfugiés, non subventionnés, y résident également, en dépit des interdictions. À l'exception de quelques personnages connus, la préfecture de police peut en effet difficilement repérer ceux qui ne sont pas secourus. Plusieurs centaines de carlistes auraient ainsi vécu à Paris entre 1833 et 1843⁶⁸¹.

La loi du 24 juillet 1839 assouplit les conditions de résidence des réfugiés subventionnés afin de leur permettre de trouver un emploi pour ne plus être à la charge du gouvernement. En outre, es réfugiés qui demeurent en France depuis cinq ans ou ont servi sous les drapeaux français pendant la même durée, qui n'ont subi aucune condamnation criminelle ou correctionnelle, peuvent, par un avis préalable au préfet, changer de résidence sans l'autorisation du ministre de l'Intérieur. Mais la résidence dans le département de la Seine et le Sud-Ouest⁶⁸² reste interdite et, pour les départements des Bouches-du-Rhône, de la

⁶⁷⁷ ANF, F^{1a} 64, Ministère de l'Intérieur. Circulaires. 1^o Police. Loi du 1^{er} mai 1834. En réalité, le gouvernement disposait déjà d'un texte pour expulser un étranger du territoire. Il s'appuyait sur l'article 7 de la loi du 28 vendémiaire an VII.

⁶⁷⁸ ANF, F^{1a} 41, circulaires du MI, 1836-1837. Circulaire du MI. Paris, le 15 octobre 1836.

⁶⁷⁹ ANF, BB¹⁷ A 99, Dossier 18 : réfugiés. Prorogation des lois du 21 avril 1832 et 1^{er} mai 1834. MI. Réfugiés subventionnés. Dépense en 1836. 5.980 réfugiés en moyenne sont subventionnés en France en 1836. Près de 9% des réfugiés résident donc officiellement à Paris, alors qu'en parallèle, les autorités tentent de limiter le nombre de réfugiés non subventionnés dans la capitale.

⁶⁸⁰ En 1831, le préfet de police avait dénoncé le système des recommandations qui remet en cause les mesures d'éloignement des réfugiés de la capitale : « Il est urgent pour la bonne exécution des dispositions arrêtées d'enlever toute chance de succès à la ressource des recommandations et d'adopter, autant que possible, une règle uniforme et générale ». (ANF, F⁷ 12102, 1674 e.r., renvoi des réfugiés de Paris, PP au MI. Paris, le 1^{er} octobre 1831 et annexe I).

⁶⁸¹ Environ 200 personnes. Les carlistes présents dans la capitale sont parfois entrés en conflit avec les ouvriers français en période de crise, ce qui indique qu'ils pouvaient être suffisamment nombreux pour leur faire concurrence dans certains secteurs d'activité. Voir Sophie Firmino, *op. cit.*, p. 135.

⁶⁸² Dans un « rayon de seize myriamètres » de la frontière, c'est-à-dire toute la zone située à moins de 160 km environ des Pyrénées.

Corse, du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et du Rhône, soumise » à autorisation ministérielle⁶⁸³. Cette mesure ne s'applique toutefois pas aux carlistes qui arrivent en masse à la même époque. Ces derniers passent par des sortes de dépôts de transit⁶⁸⁴ où ils font l'objet d'un enregistrement, dans la perspective, non réalisée, d'un registre général des réfugiés. Ils sont ensuite envoyés dans différents départements selon leurs grades. Les généraux, brigadiers, colonels, lieutenants-colonels et commandants vont dans l'Ain et le Jura, les capitaines, lieutenants et sous-lieutenants, en Corrèze, dans la Creuse et la Haute-Loire, les sous-officiers et soldats, les cultivateurs et les artisans, dans les départements de l'Aveyron, de la Lozère, du Tarn et du Tarn-et-Garonne⁶⁸⁵. Dans la mesure où ils sont exclus des subsides à partir de juin 1841, ils peuvent choisir leur résidence, exception faite des départements interdits en vertu de la loi de 1839, auxquels sont ajoutés l'Aude, le Cher⁶⁸⁶, le Gard, l'Hérault et la Seine-et-Oise. En juillet, le ministère de l'Intérieur complète cette liste de 14 nouveaux départements interdits⁶⁸⁷. Les carlistes sont donc autorisés à vivre sur deux tiers du territoire français.

En août 1841, après l'échec de la tentative du général O'Donnell, les officiers supérieurs « christinos » sont regroupés à Orléans. Cette émigration assez privilégiée peut profiter de la présence de la reine Marie-Christine et de sa cour à Paris. Ils semblent assez nombreux de la région parisienne. Ils sont en tout cas disséminés dans tout le département de Seine-et-Marne entre 1841 et 1843, époque à laquelle ils gagnent le sud de la France, probablement pour préparer le renversement d'Espartero⁶⁸⁸. Malgré la présence de la régente, soutenue par Louis-Philippe, ses partisans ne sont pas autorisés à accéder à la capitale⁶⁸⁹. Les « christinos » bénéficient d'un a priori plus favorable que leurs compatriotes carlistes et perçoivent un subside. Néanmoins, au niveau local, ils ne sont pas forcément traités différemment par les autorités préfectorales qui ont parfois du mal à distinguer les différentes

⁶⁸³ ANF, F^{1a} 64, MI. Circulaires. 1^o Police. Instruction adressée à MM. les préfets relativement aux dispositions à observer à l'égard des étrangers réfugiés en France pour causes politiques. (18 novembre 1840, signé, Humann), décembre 1840, p.2, 6 et 7. Le passage par Paris est toujours interdit.

⁶⁸⁴ En Haute-Garonne, dans l'Ariège et dans les Pyrénées-Orientales.

⁶⁸⁵ ANF, F^{1a} 43, Circulaires du MI, 1840-1843. Circulaire du MI. Paris, le 12 juin 1840.

⁶⁸⁶ Don Carlos et sa famille sont en exil à Bourges.

⁶⁸⁷ ADSM, M 7019, réfugiés espagnols christinos. PSM au SP Meaux. Melun, le 27 juillet 1841. Il s'agit des départements de l'Ouest, réputés pour leur conservatisme politique : les Côtes-du-Nord, l'Ille-et-Vilaine, la Loire-inférieure, le Maine-et-Loire, la Manche, la Mayenne, le Morbihan, la Sarthe, les Deux-Sèvres, la Vendée, la Vienne et des départements du Sud-Ouest : le Tarn-et-Garonne, la Gironde, le Tarn. (Voir également Emmanuel Tronco, *op. cit.*, p. 139 et suiv.).

⁶⁸⁸ À partir de juin 1843, ils semblent avoir quitté la Seine-et-Marne pour gagner des départements du Sud autorisés comme le Lot-et-Garonne (Agen, Marmande, Tonneins), le Vaucluse (Carpentras), le Var (Brignoles), la Dordogne (Périgueux) (avis de direction de la PSM dans ADSM, M 7019, réfugiés espagnols christinos).

⁶⁸⁹ ADSM, M 7019, réfugiés espagnols christinos. MI au PSM. Paris, le 29 janvier 1842.

catégories de réfugiés (certains d'entre eux suscitant sciemment la confusion des fonctionnaires).

En juillet 1843, la France accueille des partisans d'Espartero qui vient d'être renversé le 30 juillet puis, en novembre 1843, des « centralistes » barcelonais, très redoutés pour leurs idées radicales⁶⁹⁰. La menace républicaine apparaît d'autant plus grande que Louis-Philippe a échappé à plusieurs tentatives d'assassinats par des républicains⁶⁹¹. L'administration française se montre très sévère à l'égard des Espagnols qui arrivent alors. Les Catalans venant des Pyrénées doivent demeurer dans le Lot, le Lot-et-Garonne, le Tarn et la Dordogne et ceux qui arrivent par la mer sont immédiatement conduits dans la Drôme, la Lozère et l'Ardèche. Ils peuvent s'y établir où ils le souhaitent. Le gouvernement les éloigne donc suffisamment de la frontière espagnole pour éviter tout incident avec son voisin mais se garde de les faire pénétrer trop en avant dans le royaume. L'accès à la capitale leur est « encore plus interdit » qu'aux autres réfugiés puisque « dans aucun cas, ils ne devront obtenir la permission de se rendre soit à Paris, soit dans un rayon de quinze myriamètres [soit cent cinquante kilomètres] autour de la capitale ; s'ils adressaient des demandes à cet égard, elles devraient être refusées sans exception quelque fût le prétexte mis en avant ». Alors que les missives des préfets passent normalement par le filtre ministériel, « les Préfets seront autorisés à se transmettre réciproquement, à cet égard, les indications utiles et à signaler directement à M. le Préfet de Police les réfugiés catalans qui se seraient dirigés clandestinement sur Paris⁶⁹² ».

Les troubles progressistes et carlistes en 1846 provoquent l'arrivée de nouveaux réfugiés espagnols. Le ministère de l'Intérieur ne révisé pas cette fois-ci la carte de la répartition des réfugiés mais encourage les préfets à un contrôle renforcé des carlistes : « Il est de la plus grande importance que vous avisiez au moyen de faire constater fréquemment et chaque jour, si cela est possible, la présence des réfugiés espagnols à leur résidence. La gendarmerie sera pour vous un auxiliaire intelligent et dévoué⁶⁹³ ». Il s'agit d'empêcher le rapprochement des carlistes restés en France avec les montemolinistes qui ont repris le combat car les « chefs influents des deux factions ont prévenu leurs partisans, que des réfugiés, peut-être en grand nombre vont se rapprocher des Pyrénées et qu'ils chercheront à

⁶⁹⁰ Paul Bonnet « Politique de la Monarchie de Juillet à l'égard des réfugiés politiques espagnols [département du Loiret] », dans *Iberica*, n°1, 1977, p. 51.

⁶⁹¹ *Ibid.*, p. 51.

⁶⁹² ADSM, M 6973. Circulaire du MI. Paris, le 28 novembre 1843.

⁶⁹³ ADIV, 4 M 412. Circulaire du MI. Paris, le 24 septembre 1846.

s'organiser pour tenter un coup de main⁶⁹⁴ ». Certaines catégories de réfugiés espagnols sont donc soumises à des contrôles renforcés à des interdictions qui vont bien au-delà de la loi de 1839 et des mesures réservées aux réfugiés d'autres nationalités.

En mars 1848, le nouveau pouvoir, pour s'afficher en rupture avec l'arbitraire de la monarchie de Juillet, annonce la fin des résidences contraintes qui symbolisent à la fois la politique partisane de l'ancien régime en matière d'accueil et les limites qu'il avait posées aux libertés individuelles :

Le gouvernement provisoire de la république, plein de sympathie pour d'héroïques infortunes entend, au contraire, anéantir les entraves qui étaient mises encore précédemment à la libre circulation des réfugiés. Il est fermement résolu à ne faire aucune application de la loi prorogée du 21 avril 1832. Les émigrations comprendront et apprécieront le sentiment qui a déterminé, à cet égard, sa résolution.

Je vous autorise, en conséquence, citoyen, à annoncer aux réfugiés subventionnés ou non subventionnés, en résidence dans votre département, qu'ils sont libres désormais, en se munissant, toutefois, d'un passeport, de circuler dans toute l'étendue du territoire de la République⁶⁹⁵.

Il s'agit toutefois largement d'un effet d'annonce, puisque, un mois plus tard, une nouvelle circulaire précise que les carlistes restent seuls soumis à la loi prorogée du 21 avril 1832.

Bien que n'étant pas toujours les plus nombreux, ni les plus cités dans les débats parlementaires ou dans la presse française, les réfugiés espagnols sont ceux qui donnent le plus de fil à retordre à l'administration française, en l'obligeant à « jongler » avec ses propres mesures de résidence obligée.

3.2. L'assistance financière aux réfugiés

Des crédits sont ouverts en faveur des réfugiés fin 1830. La distribution des subsides est désormais continue, ce qui entraîne des dépenses importantes⁶⁹⁶. Elle prend la forme de secours réguliers, journaliers puis mensuels à partir de 1839, en fonction de tarifs déterminés pour chaque classe ou grade, dans la continuité de la pratique du Premier Empire et de la Restauration. Il existe également différentes sortes de subsides exceptionnels : secours de route, paiement des frais d'hospitalisation, acquittement de dettes contractées, etc.⁶⁹⁷.

Les sommes versées aux réfugiés sous la monarchie de Juillet sont considérables. En 1831, environ 5.500 personnes, toutes nationalités confondues, reçoivent des secours. En

⁶⁹⁴ *Id.* Circulaire du MI. Paris, le 11 septembre 1846.

⁶⁹⁵ ADIV, 4 M 406. Circulaire du MI. Paris, le 18 mars 1848.

⁶⁹⁶ Cécile Mondonico-Torri, *op. cit.*, p. 222.

⁶⁹⁷ *Ibid.*, p. 224.

1839-1840, ils sont près de 31.800 à dépendre des subsides gouvernementaux, dont une majorité de carlistes⁶⁹⁸. Le gouvernement français consacre 2 millions de francs aux réfugiés espagnols en 1831, 4,25 en 1832, 4,5 en 1833, à l'époque de l'exil libéral, moins de 3 en 1836 lors de l'arrivée des premiers carlistes puis, à nouveau, de fortes sommes en 1840, 5,5 et en 1841, 3,5. Entre 1831 et 1841, environ 22 millions de francs sont destinés aux réfugiés carlistes⁶⁹⁹.

L'instruction du 19 mars 1833 répartit les réfugiés dans cinq classes. La première comprend les ministres et les lieutenants généraux qui perçoivent 150 francs par mois. La seconde regroupe les maréchaux de camp, les députés, les préfets, les chefs politiques, les intendants de province et les présidents de cours souveraine, secourus à hauteur de 100 francs par mois, la troisième des colonels, des autres officiers supérieurs et fonctionnaires militaires assimilés, des magistrats des cours souveraines, des maîtres des requêtes, des secrétaires généraux et des employés supérieurs de l'administration, recevant 2 francs par jour. La quatrième classe est composée des capitaines, lieutenants, sous-lieutenants, maires, juges, avocats, médecins, employés d'administration publique, propriétaires, professeurs, étudiants, rentiers, négociants qui reçoivent 1,50 francs par jour. Enfin la dernière classe accueille les sous-officiers, soldats, artisans et cultivateurs qui reçoivent 0,75 francs par jour. Les officiers espagnols capitulés secourus en vertu de l'ordonnance du 16 décembre 1829 sont intégrés dans le système général la même année, et sont désormais secourus par le ministère de l'Intérieur, avec un système de compensation pour rester à leur ancien niveau de secours (les colonels capitulés reçoivent 100 francs au lieu des 60 francs attribués aux colonels « normaux »)⁷⁰⁰.

Le gouvernement simplifie et uniformise le système d'assistance aux réfugiés. Il reste sur le modèle de répartition par classes assimilées à des grades, en vigueur depuis le Premier Empire. Les civils sont inclus dans ces classes et les descriptions des instructions tentent, tant bien que mal, de couvrir l'éventail de leurs positions sociales dans leurs pays d'origine, même si les fonctionnaires ont en tête le modèle institutionnel français⁷⁰¹. Il serait toutefois réducteur d'y voir seulement l'ignorance des réalités administratives polonaise, italienne, espagnole ou portugaise. L'administration française n'a guère d'autre choix que d'employer

⁶⁹⁸ Cécile Mondonico-Torri, « Les réfugiés en France sous la monarchie de Juillet : l'impossible statut », dans *Revue d'histoire moderne*, t. 47, 2000, p. 736.

⁶⁹⁹ Sophie Firmino, *op. cit.*, p. 166-167.

⁷⁰⁰ ADIV, 4 M 406. Instruction adressée aux préfets pour la surveillance et la direction des dépôts d'étrangers réfugiés, ainsi que pour la révision des titres sur lesquels ces réfugiés ont été admis dans ces dépôts. Paris, le 19 mars 1833.

⁷⁰¹ En évoquant par exemple dans l'instruction, des « préfets » ou des « maîtres des requêtes ».

des termes très généraux, pouvant couvrir l'organisation de tous ces pays. Les descriptions montrent la difficulté pour les réfugiés de faire entendre leur statut social réel, et pour l'administration de faire comprendre ses décisions. León López y Espila vient à Paris en mai 1833 protester contre l'avis de la commission formée à Tours « pour mettre au jour le véritable grade des émigrés » qui a entraîné la réduction de ses subsides de 40 à 15 sous par jour⁷⁰² : « après m'avoir interrogé, et après m'avoir exigé une déclaration (que j'ai signé) sur ma classe en Espagne et sur les motifs de mon expatriation, sans faire attention à ce que je viens de manifester, elle a diminué ma pension en la réduisant à 15 sous par jour. Incontinent, j'exposai à Mr. le Préfet moyennant son secrétaire que la commission avait tort⁷⁰³ ».

À partir de 1833, les femmes et enfants des classes supérieures ne reçoivent pas de subsides en tant que tels. Les autorités prévoient un ajustement du subside selon que le réfugié est « avec femme ou avec femme et un enfant, ou avec enfants sans femme », ou « avec femmes et plusieurs enfants ». En revanche dans les trois dernières classes, les femmes reçoivent « la moitié des allocations », les enfants au-dessous de 18 ans le tiers, et ceux au-dessous de 9 ans, le quart. Le secours diffère en fonction des sexes à partir de 18 ans : les garçons acquièrent un statut social qui les voit intégrer l'une des classes décrites, tandis que les filles restent sous l'autorité paternelle ou passent sous celle d'un mari, ou à défaut, sous celle d'un frère. Les femmes ne reçoivent qu'un subside partiel car elles sont nécessairement placées sous une autorité masculine, à l'exemple de ces ouvrières d'usines qui n'ont alors droit qu'à un salaire réduit⁷⁰⁴. Il est intéressant de noter la différence d'approche entre les femmes des classes supérieures et celles des trois dernières classes. Il semble alors assez naturel que les hommes issus des milieux les plus favorisés soient accompagnés de leur famille (ainsi que bien souvent de leurs domestiques). Dans les classes subalternes, il y aurait davantage d'hommes seuls, soit des célibataires, soit des individus venus sans leur famille, parce que celle-ci ne risquait rien en raison d'une position sociale moins élevée. Cela revient donc à dire que la position sociale est en quelque sorte la mesure de l'implication politique du réfugié. Nous retrouvons d'ailleurs cette logique dans le système d'attribution des subsides par classe. Cette différenciation n'est pas sans conséquences pour les femmes : celles issues

⁷⁰² Un sou vaut cinq centimes. López y Espila reçoit donc 2 francs par jour puis 0,75 francs par jour après révision de ses droits.

⁷⁰³ ANF, F⁷ 12099, 1429 e.r. León Lopes y Espila. L. López y Espila au MI. Paris, le 26 mai 1833.

⁷⁰⁴ « Le salaire de l'homme est censé suffire à nourrir la cellule familiale. Cette fonction naturelle du mari et du père, par ailleurs devoir inscrit dans le Code civil, conduit à réclamer un salaire familial, c'est-à-dire un salaire suffisant pour la famille. Dès lors, le salaire féminin n'est qu'un complément, une aide supposée conjoncturelle ou temporaire, avant la venue des enfants ». (Yannick Ripa, *Les femmes, actrices de l'Histoire, France, de 1789 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2010, p. 59).

des classes supérieures n'ont rien à prouver, tandis que celles issues des trois autres classes, moins secourues, doivent en plus justifier, comme n'importe quel réfugié de sexe masculin, le danger qu'elles auraient encouru à rester dans leur pays d'origine. Sans papiers, sans titres, une partie des femmes, notamment celles qui sont seules se retrouvent exclues du système de secours. Cette approche sexuée de l'assistance touche probablement au premier chef les mouvements de proscription ibériques, souvent vécus en famille⁷⁰⁵. Si cela occasionne de substantielles économies pour les finances françaises, le phénomène reflète également la mentalité des fonctionnaires français à cette époque. En novembre 1831, une jeune femme portugaise, Caroline d'Araujo Paës, s'adresse au ministre de l'Intérieur pour obtenir 1,50 franc de secours, à l'instar de ses compatriotes réfugiés (de sexe masculin). Sa demande pose problème au ministre de l'Intérieur qui demande trois enquêtes successives au préfet de police pour établir la réalité de sa position, malgré les témoignages d'autres réfugiés portugais, en particulier celui du général Saldanha. La « découverte » d'un homme, avec lequel elle n'est pourtant pas mariée, paraît être l'élément qui permet finalement au ministre de l'Intérieur de prendre sa décision, après un dernier rapport très favorable du préfet de police à son sujet :

La Dlle Caroline de Araujo Paës, qui a fait l'objet, en dernier lieu, de la lettre que Votre Excellence a bien voulu m'écrire, le 30 du mois dernier, vit avec le Sr. Bernardino Martins, Portugais réfugié, lequel est admis, lui-même, à toucher des subsides du gouvernement. La position de ce jeune homme est malheureuse, & les faibles secours qu'il reçoit à ma préfecture, sont évidemment insuffisants pour subvenir à l'entretien de deux personnes. La conduite de cet étranger ainsi que celle de la Dlle de Araujo Paës, est d'ailleurs, à l'abri de tout reproche, & les nouvelles informations que j'ai fait prendre à leur égard, m'ont convaincu qu'ils méritent, l'un & l'autre, la bienveillance de Votre Excellence⁷⁰⁶.

Le cas de la demoiselle Araujo Paës constitue initialement un double problème pour les fonctionnaires de l'Intérieur, résolu par la présence de Bernardino Martins. Le montant des subsides des femmes étant proportionné à celui des hommes auxquels elles sont liées, il est impossible de définir la somme dont peut bénéficier une femme seule. Ils ne conçoivent pas non plus qu'une femme isolée ait dû fuir pour des motifs politiques. Il est d'ailleurs intéressant de constater qu'à aucun moment on ne rapproche alors la présence des femmes dans l'émigration politique de l'un des enjeux des conflits qui se déroulent dans la péninsule

⁷⁰⁵ Cécile Mondonico-Torri, *L'Asile sous la monarchie de Juillet : les réfugiés étrangers en France de 1830 à 1848...*, p. 113 fait ce constat : « Il nous semble que les réfugiés espagnols sont plus souvent accompagnés de leur épouse que leurs confrères d'exil des autres pays ». Nous avons fait le même constat à propos des réfugiés portugais.

⁷⁰⁶ ANF, F⁷ 12112, 33 Por. Caroline d'Araujo Paës : PP au MI. Paris, le 7 janvier 1832. Voir annexe II.

ibérique et qui porte sur la présence de femmes sur les trônes, Maria II au Portugal, Isabelle II en Espagne.

Les premiers carlistes arrivent en France fin 1833, mais ils ne reçoivent un secours régulier qu'à partir du 15 juin 1835. Le taux de leurs subsides est inférieur à celui des réfugiés d'autres nationalités, les Italiens et, surtout, les Polonais⁷⁰⁷. Le gouvernement accepte difficilement de porter assistance à des individus qui défendent des valeurs différentes de celle de la monarchie de Juillet et qui sont des ennemis de la monarchie espagnole, alliée officielle depuis la signature du traité de la Quadruple alliance en avril 1834. La situation de guerre civile en Espagne rend difficile pour ses hommes de prouver la réalité du danger qu'ils encourent ainsi que de justifier leur statut social puisque la plupart appartiennent au gouvernement et à l'armée de don Carlos⁷⁰⁸.

Le nombre de réfugiés ne cessant d'augmenter au fil des années 1830, le ministre de l'Intérieur tente d'enrayer l'escalade des dépenses. Comme sous la Restauration, les préfets sont chargés de vérifier leurs ressources. Ceux qui disposent de revenus suffisants sont radiés des « contrôles », c'est-à-dire des listes. Pour les autres, la réduction du subside est proportionnelle aux revenus, un réfugié qui travaille ne devant pas être défavorisé par les révisions⁷⁰⁹, tandis que celui qui reste dans l'oisiveté voit le montant de ses secours diminuer⁷¹⁰. Comme nous l'avons vu, le gouvernement assouplit d'ailleurs les règles de résidence pour encourager la mise au travail. En 1837, les subsides subissent une nouvelle diminution d'un dixième et les conditions de leur octroi aux femmes sont restreintes : les femmes françaises ou de toute autre nationalité ayant épousé des réfugiés, ainsi que les enfants issus de ces mariages, n'ont plus droit à l'assistance de l'État⁷¹¹. La décision pourrait sembler logique si elle n'était pas en totale contradiction avec les principes issus du Code civil, la femme prenant alors la nationalité de son époux. L'instruction de 1837 tranche, pour des raisons financières, une question en suspens depuis plusieurs années, soulevée par exemple par le cas évoqué plus haut de la veuve française du compositeur João Evangelisto da Costa Pereira.

⁷⁰⁷ Sophie Firmino, *op. cit.*, p. 168. Il y a six classes de secours. La classe supplémentaire correspond au grade de brigadier (3^e classe) entre les maréchaux de camps et les colonels et officiers supérieurs.

⁷⁰⁸ *Ibid.*, p. 174-176. Les réfugiés ayant un très haut grade sont presque tous munis de certificats signés des mains du Prétendant lui-même ou d'autres généraux carlistes, légitimant les grades que l'on aurait pu contester.

⁷⁰⁹ ANF, F^{1a} 40, circulaires du MI, 1834-1835. Circulaire du MI. Paris, le 5 septembre 1834. Demande d'un travail ayant pour but la réduction des dépenses occasionnées par les réfugiés.

⁷¹⁰ *Ibid.* Circulaire du MI. Paris, le 18 février 1835. Nouvelles mesures à adopter à l'égard des réfugiés subventionnés.

⁷¹¹ ADIV, 4 M 406. Circulaire du MI du 10 août 1837.

Deux années plus tard, les tarifs sont à nouveau réduits d'un dixième⁷¹². En 1840, le ministre de l'Intérieur décide « le maintien des secours actuel [qui] sera, je n'en doute pas, justement apprécié par les réfugiés. Ils reconnaîtront tous que le Gouvernement, dans sa bienveillante prévoyance, a voulu leur laisser la faculté de continuer, sans préoccupation fâcheuse du présent, le noviciat des professions que la plupart d'entre eux ont embrassées, dans la vue d'acquérir des ressources indépendantes ». Il décide cependant de réduire à nouveau les subsides des enfants : « On ne saurait nier que, quand ils ont atteint 18 ans, les enfants des réfugiés sont, pour leurs parents, une charge moindre que dans l'enfance. Élevés dans des habitudes laborieuses que la nécessité et l'éventualité des secours de l'État ont conseillées, leur travail doit produire quelque avantage à leur famille. C'est alors le cas de diminuer et même de supprimer le subside au lieu de l'augmenter ». Les enfants de réfugiés de plus de 18 ans reçoivent un quart du subside du père au lieu d'un tiers et ne sont plus secourus à partir de 21 ans⁷¹³. En mai 1841, les enfants des réfugiés, quelle que soit leur nationalité ne bénéficient plus de subsides. En outre, à partir du 1^{er} juin 1841, les carlistes sont exclus des subsides réguliers, en raison de leur nombre trop important : « les Espagnols carlistes non amnistiés qui participent encore au secours du gouvernement sont, y compris les femmes et les enfants, au nombre de 8.000 environ. Dans l'état actuel, cette émigration occasionnerait, en 1841, une dépense évaluée à 2.450.000 francs. Une charge aussi onéreuse pour le trésor ne peut se prolonger⁷¹⁴ ». Toutefois des secours exceptionnels peuvent leur être attribués.

En juillet 1843, les subsides subissent une nouvelle réduction d'un dixième. Les allocations de faveur, ou secours exceptionnels, qui avaient échappé aux réductions depuis 1833 sont cette fois-ci réduites : « Il y aurait eu peu d'équité à les maintenir aux taux primitifs, alors que tous les subsides allaient être, pour la quatrième fois, diminués d'un dixième ». Elles avaient d'ailleurs perdu de leur caractère exceptionnel puisqu'elles concernaient alors 1.500 réfugiés, notamment des carlistes et, probablement, des « christinos ». Les « Espagnols exclus des amnisties » ainsi qu'ils sont désignés dans l'instruction de 1843⁷¹⁵, moins nombreux, peuvent de nouveau recevoir des subsides

⁷¹² ANF, F^{1a} 42, circulaires du MI, 1838-1839. Circulaire du MI. Paris, le 12 décembre 1838. Réduction des subsides en 1839.

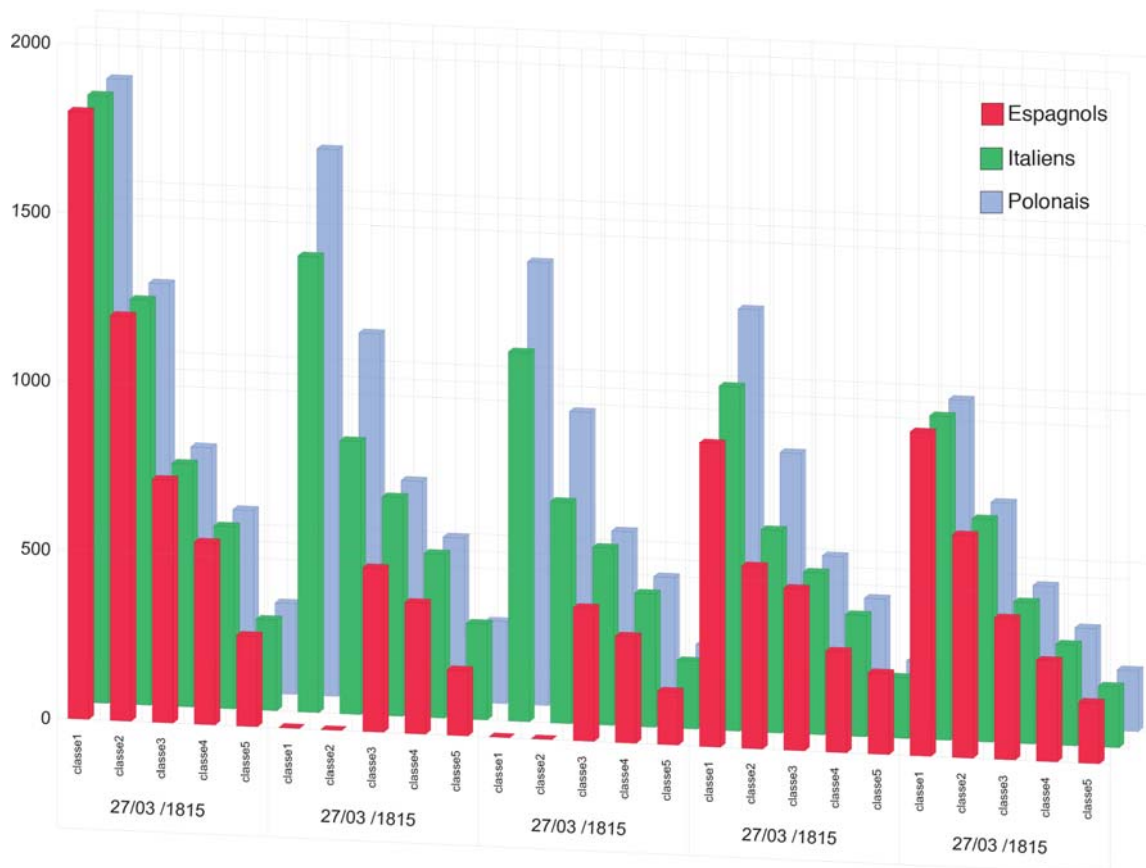
⁷¹³ *Id.* Circulaire du MI. Paris, le 10 décembre 1839.

⁷¹⁴ ANF, F^{1a} 64, Ministère de l'Intérieur. Circulaires. 1^o Police. Circulaire du MI. Paris, le 11 avril 1841. La somme semble peut considérable par rapport au nombre de réfugiés. Sexes, âges et classes confondus, la moyenne est de 0,84 francs par jour et par personne.

⁷¹⁵ Contrairement aux Italiens et Polonais désignés comme « réfugiés ».

réguliers, mais toujours à un montant inférieur à celui des réfugiés polonais et italiens⁷¹⁶. Les Espagnols doivent attendre la Seconde République pour que le montant de leurs subsides soit aligné sur celui des autres réfugiés.

Évolution du montant des subsides attribués aux réfugiés entre mars 1833 et mai 1848⁷¹⁷

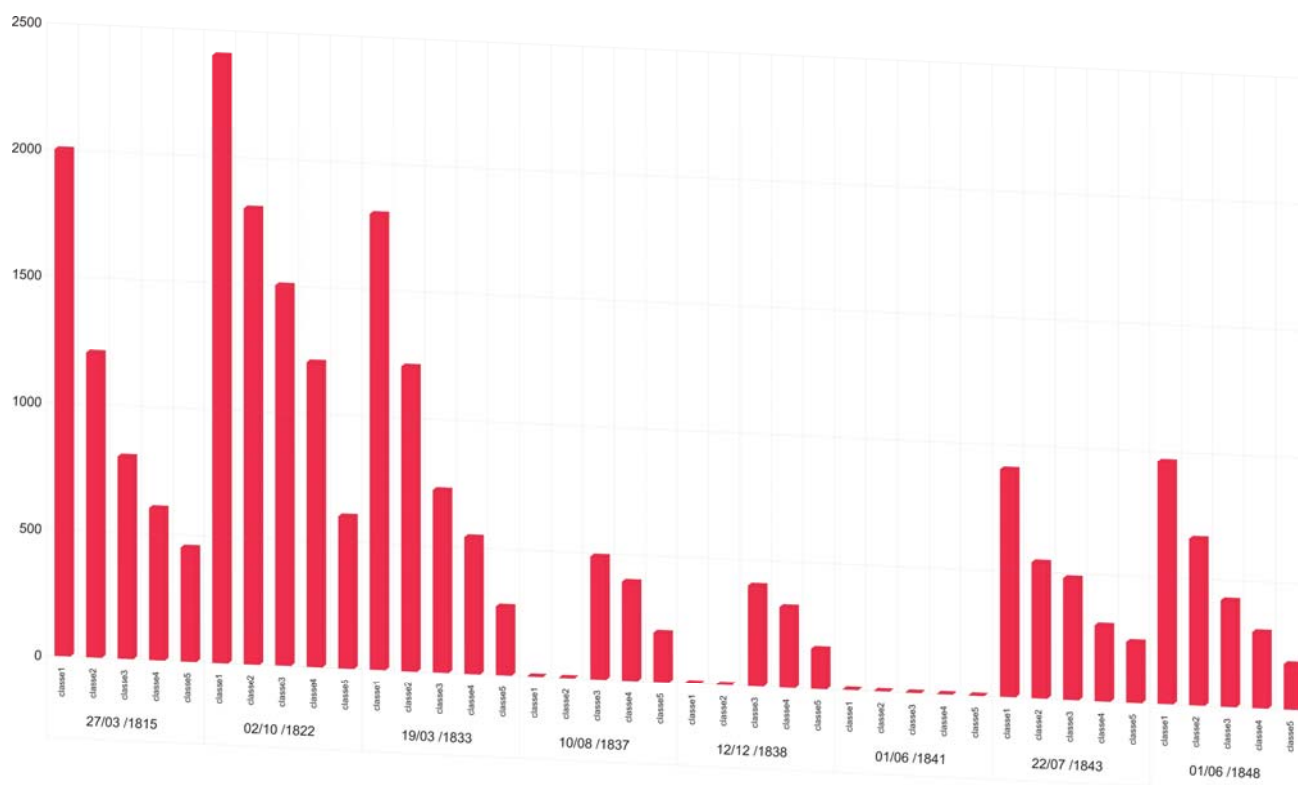


Sous la monarchie de Juillet, les Espagnols se trouvent donc presque continuellement dans une position moins avantageuse que les autres réfugiés : ils perçoivent des subsides moins élevés, ils sont soumis à des contraintes de résidence plus strictes. Malgré une émergence du droit d’asile et la mise en place d’une législation spécifique à l’égard des réfugiés, la monarchie de Juillet pratique un accueil partisan à l’égard des proscrits. De ce point de vue, elle s’inscrit plutôt dans la continuité des régimes précédents :

⁷¹⁶ ANF, F^{1a} 64, Ministère de l’Intérieur. Circulaires. 1^o Police. Circulaire du MI. Paris, le 22 juillet 1843. Le taux des subsides alloués aux réfugiés sera réduit à dater du 1^{er} janvier 1844.

⁷¹⁷ Le graphique qui suit a été établi à partir des différents tableaux de tarif « normaux ». Il manque l’année 1841 où les subsides avaient été supprimés pour les réfugiés carlistes.

*Évolution du montant des subsides accordés aux réfugiés espagnols entre les Cent-Jours et la
Seconde République (1815-1848)⁷¹⁸*



L'aide partisane aux réfugiés est visible en mars 1815, lors de l'épisode des Cent-Jours, en octobre 1822, lorsque les réfugiés absolutistes trouvent refuge en France, dans une certaine mesure, en 1833, quand les réfugiés libéraux sont traités sur un pied d'égalité, sans qu'il soit tenu compte de leur nationalité. Dans l'esprit du traité de la Quadruple Alliance, les partisans du carlisme sont moins secourus (subsides inférieurs aux autres nationalités à partir de 1837 et supprimés entre 1841 et 1843). L'affirmation de principes généreux en matière d'asile et d'assistance aux réfugiés ne se traduit pas forcément dans le montant des subsides⁷¹⁹, car quand le nombre de réfugiés est élevé, le gouvernement réduit le montant de l'aide globale pour maintenir le niveau de ses dépenses. Le rétablissement du subside aux

⁷¹⁸ Le graphique est établi à partir des taux de subsides attribués aux « afrancesados » pendant les Cent Jours (AMAE, CP Espagne 695. Rapport du MG. Paris, le 27 mars 1815) et aux absolutistes sous la Restauration (ANF, F¹⁵ 3077 (1814-1824). Secours aux Espagnols réfugiés en France, ordonnances, rapports et correspondance y relatifs.), puis des différents tableaux de tarifs de la monarchie de Juillet et de la Seconde République (ADIV, 4 M 406). Nous avons dû procéder à quelques simplifications puisque la définition et le nombre de classes ne sont pas toujours les mêmes. Nous avons choisi de n'utiliser que les montants des cinq premières classes. Le franc jouissant d'une grande stabilité au XIX^e siècle, l'observation de l'évolution du montant des subsides reste pertinente.

⁷¹⁹ Pour que la démonstration soit vraiment pertinente, il conviendrait toutefois d'étudier globalement l'évolution de la répartition et du montant des subsides attribués aux réfugiés de chaque nationalité. Mais le cas des Espagnols est le seul à présenter une continuité sur un demi-siècle.

carlistes en juillet 1843, certes à un taux inférieur, constitue une mesure importante. Il met quasiment fin au principe d'assistance partisane, compliqué par la multitude de tendances de l'exil espagnol des années 1840. Il traduit peut-être une tendance à la « normalisation » de l'émigration espagnole (par l'habitude prise d'accueillir des réfugiés en provenance d'Espagne) qui a probablement favorisé la « neutralité » de l'asile. La cause défendue se dissocie du montant de l'aide attribuée. La Seconde République entérine cette politique en uniformisant le taux pour les différentes nationalités.

L'observation de l'assistance aux Espagnols sur le long terme montre une réduction des écarts entre les différentes classes de réfugiés. Les causes de ce lissage relatif sont difficiles à définir. Il reflète peut-être une réduction des écarts sociaux au sein de l'émigration espagnole et une évolution du rôle du subside qui n'est plus un moyen de reconstituer un ordre social mais un outil de maintien de l'ordre public et la marque d'un statut spécifique.

3.3. Une rationalisation limitée des méthodes administratives à l'égard des réfugiés

L'augmentation du nombre de réfugiés sous la monarchie de Juillet et la création d'une législation et de règlements spécifiques entraînent un changement dans les pratiques administratives : les procédures évoluent, des organismes sont créés et de nouvelles typologies documentaires apparaissent. Pourtant, la gestion des réfugiés reste empreinte d'arbitraire.

Jusqu'en 1833, pour bénéficier des subsides, les réfugiés se font connaître auprès du ministre de l'Intérieur. Ils tentent de justifier, notamment à l'aide de recommandations, la nécessité qu'ils ont eu de fuir leur pays et la situation financière difficile dans laquelle ils se trouvent. Le ministère de l'Intérieur demande alors au préfet d'effectuer une enquête pour établir la véracité du récit, à l'exemple du cas de Caroline d'Araujo Paës, évoqué plus haut⁷²⁰. Les autorités bénéficient du relais d'individus représentant les réfugiés de leur nation, même si le ministre, invite, en janvier 1831, le préfet de police à faire preuve de vigilance à cet égard :

À l'avenir lorsque MM. Vecchiarelli, Saldanha, Almeida ou Valdès vous transmettront une liste de réfugiés de leur nation pour obtenir des secours, je vous prie de prendre d'exactes informations sur la position des réclamans. Vous voudrez bien surtout faire vérifier avec soin les notes fournies par M. Vecchiarelli, contre l'exactitude desquelles on doit doublement se tenir en garde, soit en raison de circonstances qui dernièrement encore, donnent lieu de suspecter ses dispositions, soit en raison de ce que grand nombre de ses compatriotes n'ont pas tenu la parole qu'ils avaient donné en leur nom, de quitter

⁷²⁰ ANF, F⁷ 12113, 33 Por. Caroline d'Araujo Paës. Voir annexe II.

Paris, le 18 décembre. Il me paraît toutefois y avoir une grande distinction à faire entre les Portugais et les Italiens. Les premiers représentés par le Général Saldanha, sont des étrangers paisibles, dont aucun n'a été signalé dans les désordres d'octobre et de décembre⁷²¹.

À partir de 1833, le gouvernement, dans le fil des mesures prises depuis la loi du 21 avril 1832 essaie de mieux organiser cette distribution. Avec l'instruction du 19 mars 1833, il met en place des commissions départementales chargées de la révision des titres. Une commission est composée du préfet, d'un conseiller de préfecture, du commandant de la gendarmerie et d'un conseiller municipal. Pour les militaires, il y a aussi le commandant et le sous-commandant de la région militaire correspondante et le commandant du dépôt ; pour les civils, un second conseiller de préfecture et le maire du chef-lieu. Les émigrés doivent produire des pièces prouvant leur nationalité. S'ils sont militaires, ils doivent justifier leur grade et s'ils sont civils, la nature de leurs anciennes fonctions, la nécessité de leur expatriation et le fait qu'ils ne sont pas amnistiables. Des témoins peuvent être entendus pour éclaircir la position du réfugié. Ensuite, la commission donne un avis motivé transmis au ministre de l'Intérieur accompagné d'un des bulletins individuels de réfugiés (l'autre reste à la préfecture). Le préfet y joint son avis et prend la décision provisoire de maintenir le réfugié dans sa classe ou de le ranger dans une autre. Enfin, le travail des différentes commissions départementales est soumis au comité central de révision des titres établi près du ministre de l'Intérieur. Le comité donne son avis motivé au ministre qui statue en dernier ressort⁷²². Ces révisions prennent toutefois du temps. Le comité central ne remet son travail qu'en septembre 1834, ce qui permet malgré tout de substantielles économies.

Par rapport à l'arsenal des textes disponibles, le traitement au quotidien des réfugiés présente des faiblesses, imputables pour partie aux défaillances de l'administration, à ses archaïsmes, ou à la difficulté inhérente de certains projets. La parfaite organisation théorique des commissions départementales et du comité central de révision souffre d'une difficulté initiale ignorée dans les textes : les vérifications reposent en théorie sur des preuves écrites. Or la lecture comme l'écriture sont loin d'être des compétences universelles dans la première moitié du XIX^e siècle. L'oralité constitue un élément important du quotidien, évidemment éclipsé par l'archive écrite. En outre, l'émigré quitte rarement son pays en emportant tous les papiers nécessaires pour justifier son grade, sa profession ou son état civil. Ce sont donc les

⁷²¹ ANF, F⁷ 12110, Instructions : Seine. MI au PP. Paris, le 8 janvier 1831.

⁷²² AMAE, MD France 724, n°60, *Instruction adressée à MM. les préfets. Pour la surveillance et la Direction des Dépôts d'Étrangers réfugiés, ainsi que pour la Révision des titres sur lesquels ces réfugiés ont été admis dans ces dépôts*, (19 mars 1833), Titre III. Révision des titres des réfugiés admis aux secours, p. 4.

recommandations des personnages éminents de chaque émigration ou de notables français qui servent de preuves⁷²³. Quand un réfugié n'est pas d'accord avec une décision, il entreprend de venir rencontrer à Paris le fonctionnaire en charge de son dossier, à l'exemple de León López y Espila évoqué plus haut, mécontent de l'avis rendu par la commission de Tours. L'administration ne parvient pas non plus à donner jour au grand projet de registre général des réfugiés. Les commissions de révision produisent en effet de nouveaux états nominatifs et bulletins individuels de réfugiés qui doivent en effet servir à son élaboration : « Dès que la décision ministérielle aura été notifiée aux préfets, les réfugiés dont les titres auront été reconnus valables seront portés sur le registre général qui sera ouvert dans chaque dépôt, et qui contiendra l'indication des secours attribués à chacun des réfugiés⁷²⁴ ». Le projet échoue car les réfugiés ne sont pas en mesure de présenter les documents exigés, ou bien ne le veulent pas. Les compétences parfois limitées des fonctionnaires constituent un autre obstacle. Les documents exigés par le ministère de l'Intérieur, comme les états de mutation, ne sont pas toujours convenablement remplis et les moyens consacrés à ces tâches parfois insuffisants⁷²⁵.

Les exigences des gouvernants témoignent également d'une relative ignorance de la réalité émigrée et des pratiques locales. En 1838, un projet de contrôle général des étrangers échoue en raison du manque d'informations disponibles : « je me propose de faire établir au département de l'intérieur un contrôle général des étrangers réfugiés en France, auxquels il n'est pas alloué de subsides. Les renseignements qui se trouvent à ma disposition n'étant pas suffisants pour donner à ce travail le degré d'exactitude et d'utilité qu'il doit avoir, je vous invite à m'adresser, le plus tôt possible, l'état nominatif de tous les étrangers réfugiés non compris sur le contrôle des subsides et qui se trouvent actuellement dans votre département, quel que soit d'ailleurs le motif de leur expatriation⁷²⁶ ». Il est évidemment difficile pour les préfetures de vérifier auprès des étrangers qui sortent du cadre des subsides, s'ils sont réfugiés ou non.

L'obstacle le plus important à la bonne application de la législation est le maintien de l'arbitraire, tant au niveau de la pratique que dans le principe même des textes consacrés aux réfugiés. En 1831, le ministère de la Guerre décide que Francisco Valdés « ayant justifié de ses titres au bénéfice de la décision royale du 16 décembre 1829 » peut bénéficier d'un

⁷²³ Voir les chapitres V et VI.

⁷²⁴ AMAE, MD France, 724, n°60, *Instruction adressée à MM. les préfets. Pour la surveillance et la Direction des Dépôts d'Étrangers réfugiés, ainsi que pour la Révision des titres sur lesquels ces réfugiés ont été admis dans ces dépôts*, (19 mars 1833), Titre III. Révision des titres des réfugiés admis aux secours, p. 4.

⁷²⁵ Cécile Mondonico-Torri, *op. cit.*, p. 742.

⁷²⁶ ANF, F^{1a} 42, Circulaires du MI, 1838-1839. Circulaire du MI. Paris, le 15 février 1838.

traitement annuel de 1.200 francs comme officier capitulé⁷²⁷. Fin 1832, Valdés demande une augmentation, sans autre justification que la recommandation de l'influent Charles de Rémusat⁷²⁸. Les trois lois des 21 avril 1832, 1^{er} mai 1834 et 24 juillet 1839 sont également considérées par les juristes comme une législation d'exception, notamment en raison des contraintes de résidence qui y figurent : « les nécessités de la politique expliquent seules quelques mesures de défiance dont ils furent l'objet, comme celles de la loi du 21 avril 1832, dont le caractère essentiellement transitoire déposait en faveur même du principe hospitalier, auquel elles forment une dérogation nécessaire et momentanée⁷²⁹ ». L'existence d'une catégorie de secours exceptionnels montre également que de la loi à l'application, une très large marge de manœuvre est laissée aux exécutants. Dans son instruction du 22 juillet 1843 qui réduit le montant des secours exceptionnels, le ministre de l'Intérieur explique aux préfets que ce sont des « allocations, de pure faveur » qui « peuvent, dans certains cas, être accordés d'après vos propositions ». Bien qu'à cette date 1.500 réfugiés bénéficient de ces secours, le ministre de l'Intérieur reconnaît qu'« en principe, il ne devrait point exister de secours exceptionnels⁷³⁰ ».

L'évolution de l'accueil des réfugiés en France dans la première moitié du XIX^e siècle peut être observée par le prisme de l'exil espagnol. Sous la Restauration et la monarchie de Juillet, le droit à l'asile énoncé sous la Révolution française est respecté, d'abord dans la pratique, par exemple par le refus d'extrader pour des motifs politiques ou par l'octroi d'une protection civile minimale, puis dans la législation et la réglementation. La monarchie de Juillet entérine des pratiques des régimes précédents : contrôle de la résidence (notamment l'interdiction d'accès à la capitale), attribution de secours en vertu d'un classement d'origine militaire. Elle parvient à accueillir des milliers de réfugiés, tout en essayant de leur fournir une assistance, de maintenir l'ordre social et politique et de bonnes relations avec les autres pays d'Europe en dépit de ses origines révolutionnaires. Sur le plan politique, comme l'a montré Cécile Mondonico-Torri, le régime ne parvient pas à une définition précise du réfugié, ce qui aurait facilité son accueil voire son intégration. En revanche d'un point de vue administratif, des frontières se dessinent progressivement pour marquer les droits civils du

⁷²⁷ ANF, F⁷ 12101, 1616 e.r. Francisco Valdés. MG au MI. Paris, le 8 avril 1831.

⁷²⁸ *Id.* MI au PP. Paris, le 4 novembre 1832.

⁷²⁹ C.-A. Sapey, *Les Étrangers en France sous l'ancien et le nouveau droit*. Paris, Joubert, 1843, p. 181.

⁷³⁰ ANF, F^{1a} 64, Ministère de l'Intérieur. Circulaires. 1^o Police. Circulaire du MI. Paris, le 22 juillet 1843.

réfugié, proposant ainsi une définition en creux par rapport au Français et à l'Étranger. Les textes législatifs et réglementaires laissent en effet une marge de manœuvre aux fonctionnaires.

La longévité du phénomène de l'exil espagnol permet de constater que le système d'assistance partisane prévaut jusqu'à la fin de la monarchie de Juillet. Les nombreuses mesures spécifiques à l'égard des Espagnols montrent les carlistes comme les « mal-aimés » de la monarchie de Juillet, comme l'ont déjà suggéré Sophie Firmino et Emmanuel Tronco. Les Espagnols sont non seulement moins assistés, mais ils subissent également des mesures plus contraignantes en matière de déplacement, de résidence et de contrôle. Ils constituent une catégorie à part des réfugiés.

Les émigrations politiques en provenance de la péninsule ibérique possèdent des traits originaux qui posent la question de l'articulation entre le droit d'asile et les intérêts diplomatiques. L'accueil très favorable, réservé aux réfugiés portugais libéraux, montre les limites de la neutralité politique affichée par la France à l'égard de la situation portugaise. Cette neutralité est d'ailleurs officiellement rompue par la signature du traité de la Quadruple Alliance. A contrario, la succession et la superposition de vagues d'émigration espagnole différentes ont rendu complexe, sous la monarchie de Juillet, l'application de la législation et de la réglementation destinées aux réfugiés et ont peut-être encouragé une nouvelle forme de neutralité politique. La Seconde République qui veut s'afficher en rupture avec la monarchie de Juillet en matière d'asile, proclame donc des principes déjà en voie d'affirmation.

Deuxième partie

Les activités politiques des émigrés ibériques

« He aquí cuanto se puede exigir de un ciudadano : a saber, que no altere el orden ; es bueno tener entendido que en política se llama *orden* a lo que existe, y que se llama *desorden* este mismo *orden* cuando lo sucede otro *orden* distinto ; por consiguiente, es perturbador el que se presenta a luchar contra el orden existente con menos fuerzas que él ; el que se presenta con más, pasa a *restaurador*, cuando no se le quiere honrar con el pomposo título de *libertador* ».

Mariano José de Larra, *Artículos de costumbre*, « Un reo de muerte » (30 de marzo de 1835)

Chapitre III

La vie politique des libéraux portugais

La présence portugaise en France au XIX^e siècle a laissé fort peu de traces dans les mémoires et n'a donné lieu quasiment à aucune bibliographie en langue française⁷³¹. Au début des années 1830, la France devient pourtant un lieu d'asile au moins aussi important que le Royaume-Uni.

1. L'émigration portugaise avant la révolution de Juillet : entre utopie libérale et État artificiel ?

1.1. Une émigration très organisée

Contrairement aux émigrés espagnols de 1823, les Portugais de 1828 constituent presque immédiatement une structure qui s'apparente à celle d'un État en exil. Le nouvel organe n'emporte évidemment pas l'adhésion de tous ses « sujets » et connaît des difficultés pour se faire reconnaître d'un point de vue diplomatique.

1.1.1. La Régence de Terceira

Le marquis de Palmela, ambassadeur du Portugal à Londres, est l'une des premières personnalités à dénoncer la prise de pouvoir par Dom Miguel. Le 23 mai 1828, après avoir appris que celui-ci souhaite réunir les anciens États généraux, il annonce au ministre des Affaires étrangères britannique que, ne pouvant plus se faire aucune « illusion sur la nature des événements qui se passent en Portugal, ni d'y prendre part, à moins de transgresser le serment qu'il a prêté à S.M. le roi Pierre IV, à ses légitimes successeurs et à la Charte constitutionnelle, octroyée par ce monarque à la nation portugaise, il ne lui reste d'autre parti à prendre que celui de cesser de se considérer comme le mandataire du gouvernement qui régit actuellement le Portugal, qu'il va solliciter directement jusqu'à ce qu'il puisse recevoir les ordres du roi, son maître, en lui rendant compte de cette résolution⁷³² ». Afin d'organiser

⁷³¹ C'est pourquoi nous citons fréquemment la parole des émigrés portugais.

⁷³² William Young, *Le Portugal sous le règne de Dom Miguel*, Paris, Moutardier, 1830, p. 316-317.

la résistance à Dom Miguel, il met en place un comité regroupant le marquis de Rezende, le vicomte brésilien d'Itabayana, représentant de l'empereur à Londres, les comtes de Saldanha et de Vila Flor⁷³³. Les différentes personnalités du comité se déchirent lors de la tentative de sauvetage de la junte de Porto et leur image est altérée dès les débuts de l'émigration par l'échec de la « Belfastada » en juillet 1828. Palmela et les membres qui l'ont suivi, à l'instar de Vila Flor, vont traîner ce fardeau pendant toute la période de l'exil libéral. Quant à Saldanha, il se voit reproché la stratégie de retraite de Porto par la Galice espagnole, entraînant de nombreuses pertes humaines⁷³⁴.

La présence de ces figures souvent issues de la haute aristocratie portugaise n'est pas le fruit du hasard.

Pedro de Sousa-Holstein, duc de Palmela, est né à Turin en 1781. Issu d'une grande famille rompue à la « carrière », il découvre les différentes capitales européennes pendant sa jeunesse. En 1807, il rentre au Portugal dans l'armée, pour combattre, au côté de ses compatriotes, les troupes napoléoniennes. Il reprend toutefois rapidement une carrière diplomatique, puisqu'il est nommé ambassadeur à Londres en 1812 et représente son pays au congrès de Vienne en 1815. En 1817, il devient ministre des Affaires étrangères et est amené à séjourner fréquemment à Rio de Janeiro. Après une courte interruption, il récupère ses fonctions en 1821. Pendant l'« abrilada », il est enfermé dans la tour de Belém pour libéralisme. À sa libération, João VI le récompense du titre de marquis et lui donne le poste d'ambassadeur à Londres⁷³⁵.

António José de Sousa Manuel de Meneses Severim de Noronha, comte puis marquis de Vila Flor puis duc de Terceira (après sa victoire militaire aux Açores en 1830), est né en 1792 à Lisbonne. Issu d'une riche famille de la grande noblesse portugaise, il devient soldat dans un régiment de cavalerie à l'âge de 9 ans, mais il remet sa démission lorsque les troupes portugaises cèdent devant Junot en 1807. Il reprend ses fonctions dans l'armée en 1809 et s'illustre pendant les guerres péninsulaires. Il séjourne au Brésil entre 1817 et 1821 où il participe à l'écrasement de la révolte de Pernambouc et réorganise les corps de police. Nommé gentilhomme de chambre de João VI, il revient avec lui au Portugal en 1821. De tendance absolutiste, il se rapproche des libéraux après l'assassinat du marquis de Loulé, son gendre, par des miguélistes. Dom Miguel le fait arrêter en 1824. À partir de 1826, nommé gouverneur « d'armes » dans l'Alentejo, il se charge de réprimer différentes révoltes

⁷³³ *Annuaire historique universel pour l'année 1829*, Paris, Fantin, Delaunay, Nicolle, Treutell et Wurtz, 1830, p. 548.

⁷³⁴ Cf. *infra*.

⁷³⁵ <http://www.arqnet.pt/dicionario/palmela1d.html> (consulté le 12/07/2012).

miguélistes. Mais quand Dom Miguel arrive à Lisbonne, en février 1828, l'une de ses premières mesures est de démettre tous les gouverneurs « d'armes ». Quand celui-ci proclame la convocation des États généraux, Vila Flor fuit avec son épouse en Angleterre⁷³⁶.

João Carlos Gregório Domingos Vicente Francisco de Saldanha Oliveira e Daun est né le 17 novembre 1790 à Lisbonne. Il est également issu d'une grande famille portugaise. Il est en effet le petit fils du célèbre marquis de Pombal⁷³⁷. Il commence sa carrière militaire pendant les guerres péninsulaires comme capitaine, poste dont il demande à démissionner en 1808 après le recul des troupes portugaises mais réintègre l'armée en 1809 et est nommé lieutenant-colonel en 1813. En 1815, il est envoyé au Brésil pour reprendre Montevideo⁷³⁸. Grâce à ses succès, il est nommé capitaine général de la Province du Roi Grande du Sud. Homme cultivé, polyglotte, il est à l'origine du développement de l'imprimerie et du premier journal à Porto Alegre. Il hésite à acquérir la nationalité brésilienne mais décide finalement de rentrer au Portugal en 1822. A son retour, il est toutefois désigné pour prendre la tête d'une opération contre le Brésil, indépendant de fait. Refusant la mission, il est arrêté mais parvient à publier pour sa défense un petit opuscle. La « vilafrancada » entraîne sa libération et lui évite le conseil de guerre. En 1826, alors qu'il est chef d'armes à Porto, il oblige, avec l'aide du colonel Rodrigo Pinto Pizarro, la Régence à reconnaître et publiée la charte constitutionnelle octroyée par Dom Pedro. Fêté comme un héros dans la ville, il est bientôt nommé ministre de la Guerre. Mais en désaccord avec les choix politiques du gouvernement, il démissionne en juillet 1827. Des manifestations (« archotadas ») sont organisées en soutien, ce qui le fait suspecter aux yeux de la régence de républicanisme ou d'anarchisme. Il tente vainement de convaincre Dom Pedro de ne pas nommer Dom Miguel régent du royaume. Ayant échouant dans cette entreprise, et s'estimant en danger, il décide de suivre les troupes britanniques qui quittent alors le territoire portugais et s'installe à Londres⁷³⁹.

Rodrigo Pinto Pizarro de Almeida Carvalhais appartient à la même génération que les hommes précédents mais est issu d'un milieu plus modeste. Il participe à la révolte libérale du Maranhão, dans le nord du Brésil, en 1821-1822. Sa carrière politique commence en 1826

⁷³⁶ <http://www.arqnet.pt/dicionario/terceira1d.html> (consulté le 12/07/2012).

⁷³⁷ Secrétaire d'État au XVIII^e siècle, il est notamment connu pour avoir lancé la reconstruction de Lisbonne après le tremblement de terre de 1755, organisé la colonisation du Brésil et expulsé les Jésuites du Portugal.

⁷³⁸ Il s'agit de la première guerre cisplatine (1825-1828) entre l'Empire du Brésil et les Provinces-unies du Río de la Plata (actuel Uruguay), ayant pour objet la possession du Río de la Plata. Des escarmouches avaient lieu depuis que les Portugais s'étaient emparés du territoire en 1816. La guerre s'achève avec le traité de Montevideo, le 27 août 1828, grâce l'arbitrage du Royaume-Uni. La province cisplatine devient indépendante sous le nom d'Uruguay, et la partie est du territoire, le Río Grande do Sul, reste sous domination brésilienne. L'issue du conflit est considérée par une partie des Brésiliens comme un échec de la politique de l'empereur et constitue un des motifs de mécontentement qui entraînent son abdication en 1831.

⁷³⁹ <http://www.arqnet.pt/dicionario/saldanha1d.html> (consulté le 12/07/2012).

quand il impose un ultimatum à l'infante régente Isabel Maria pour que la charte soit publiée. Farouche partisan de Saldanha, il participe aux « archotadas ».

À la tête du comité central des Portugais, le marquis de Palmela tente de structurer les forces libérales en exil au Royaume-Uni, en Belgique et en France. Le principal moyen d'action du comité est l'argent reçu du Brésil⁷⁴⁰, initialement destiné au Portugal en guise d'indemnisation prévue dans le traité d'indépendance de 1825. L'argent sert aux opérations politiques avec l'édition de brochures, le financement de journaux. Il finance également des opérations militaires en affrétant des navires et à porter assistance aux réfugiés portugais en détresse. Une commission des subsides est établie pour assurer la distribution des secours, en vertu d'un tableau de tarifs, fonction du statut social des émigrés.

L'arrivée presque concomitante de la jeune reine Maria II à Londres, bien reçue par le roi d'Angleterre, fait office d'événement fondateur. Son débarquement à Falsmouth en septembre 1828 suscite un véritable enthousiasme. Il permet de réunir autour de sa figure les sympathies des cours européennes (à défaut d'un soutien plus actif), et d'affirmer la fidélité des Portugais exilés à la jeune reine. La « fidélité » à la reine et à la charte constitutionnelle devient le credo des proscrits. Partisans de la « légitimité », ils affirment leur fidélité à « Sa Majesté Très Fidèle », contre l'usurpateur. Les diplomates portugais du camp libéral, à l'exemple du chevalier de Barbosa en France, se présentent désormais comme chargés d'affaires de « Sa Majesté Très Fidèle » (S.M.T.F). Le titre honorifique octroyé un siècle plus tôt par le pape Benoît XIV au roi du Portugal João V, devient pendant l'exil libéral porteur d'une forte charge symbolique : la jeune reine est fidèle aux valeurs de la charte constitutionnelle et à son peuple et les réfugiés sont fidèles à la reine légitime et à la charte. Cet engagement est d'ailleurs rapidement sanctionné par la prestation de serments signés à l'automne 1828 dans les principales villes où se trouvent des réfugiés puis adressés au comité central⁷⁴¹.

L'originalité et l'efficacité de l'organisation résident dans le fait que la structure s'appuie sur l'ancien réseau diplomatique portugais. Les diplomates et leur personnel, s'ils ont opté pour le camp libéral, sont en effet les premiers signataires de ces actes. Le chevalier

⁷⁴⁰ La tentative du duc de Palmela à Porto avait déjà été financée par le Brésil puisque l'argent avait été fourni par le duc d'Itabayana, chargé d'affaires brésilien en Angleterre.

⁷⁴¹ ANTT, MNE, cx 164. 1828-1833 : actos de adhesão e juramentos prestados por subditos portuguezes. Dans les archives de l'ambassade à Londres figurent ainsi des actes de fidélité en provenance des dépôts anglais comme celui de Plymouth, ainsi que de grandes villes européennes comme Paris (15 octobre et 3 novembre 1828), Copenhague (4 octobre), Madrid (20 octobre), Lisbonne (5 novembre), Philadelphie et New York (1^{er} décembre 1828), Stettin [actuelle ville de Szczecin, en Pologne, elle était alors une des grandes cités commerciales prussiennes] (12 novembre), ou Bruxelles (2 décembre 1828).

de Barbosa, à l'instar du marquis de Palmela, avait dénoncé l'usurpation de Dom Miguel auprès du ministre des Affaires étrangères français, le 5 juin 1828 :

D'après les actes notoires exercés dernièrement à Lisbonne contre l'autorité de S.M. le roi Pierre IV, contre ses légitimes successeurs et la Charte constitutionnelle octroyée par ce monarque à la nation portugaise, le soussigné se trouve forcé de cesser toutes ses relations avec le gouvernement qui régit actuellement le Portugal.

Cependant par ce fait il ne considère point comme invalides les pouvoirs qui lui ont été conférés par l'autorité légale, et il se regarde comme chargé d'affaires de S.M.T.F., et continuera d'agir en cette qualité tant que ce souverain ou ses légitimes représentants ne prendront pas d'autres mesures à cet égard.

Le soussigné se croit d'autant plus obligé à suivre cette marche, qu'elle est fondée sur les principes généralement reçus en diplomatie en des cas identiques, et que tout en l'adoptant, il ne cesse de veiller aux intérêts des Portugais restés fidèles à leur roi légitime⁷⁴².

Il n'est toutefois pas suivi par l'ensemble de la légation portugaise de Paris, puisque dès le lendemain le chevalier d'Alpuim de Menezes dénonce la déclaration de son chef qu'il considère comme un rebelle au gouvernement légitime⁷⁴³. Dans le serment de fidélité à la reine fait à Paris le 15 octobre 1828 figurent donc le chevalier de Barbosa, Luís Victorio de Noronha, également attaché à la légation, et Bernard Daupias, le consul portugais. Viennent ensuite les grandes figures libérales qui ont choisi de se réfugier à Paris, comme Francisco Saraiva da Costa de Refóios, ancien gouverneur militaire de Porto, ou Rodrigo Pinto Pizarro, et un certain nombre de jeunes gens, étudiants à Paris, se retrouvant, de fait proscrits, par choix ou en raison de leur origine familiale, à l'instar de José Albino Cardoso Giraldes, fils du consul portugais au Havre. Le corps diplomatique et consulaire portugais a largement adopté la cause de Maria II, au moins en France et au Royaume-Uni. Ont-ils agi par conviction ou avaient-ils plus à gagner à servir la cause de la reine ? S'ils reconnaissaient Dom Miguel, ils pouvaient craindre l'hostilité des pays dans lesquels ils résidaient ainsi que celle des Portugais expatriés. Les consuls en tout cas n'avaient probablement pas grand chose à perdre, à partir du moment où le comité londonien puis la régence de Terceira se chargeaient de les payer⁷⁴⁴. Ainsi, à Brest, les fonctions consulaires sont exercées par un commerçant français, Bersolle, également chargé des affaires du Brésil, du Danemark, de

⁷⁴² « Déclaration adressée par M. le chevalier de Barbosa, chargé d'affaires de S.M.T.F. à Paris, à Son Exc. M. le comte de la Ferronnays, ministre et secrétaire d'État des affaires étrangères de S.M.T.C. », dans William Young, *op. cit.*, p. 317-318.

⁷⁴³ *Ami de la religion et du roi : journal ecclésiastique, politique et littéraire*, Paris, A. Le Clère, vol. 53, p. 138.

⁷⁴⁴ ANTT, MNE, cx 165. Annotation portée sur la pétition de Luiz Victorio de Noronha, Paris, 30 junho 1829 : « A missão de Paris está paga até ao fim de maio, quando a alg^{os} de outros se deve todo o ano e a nenhum ainda a pagar mais do q jan^o e fevr^o, (...) aqui en diante serão mais regulares os pagmtos diplomat^{os} ». (Trad. « La mission de Paris est payée jusqu'à la fin de mai, alors qu'on doit une année entière à certains et qu'aucun n'a encore été payé après janvier et février, (...) désormais les paiements diplomatiques seront plus réguliers »).

l'Espagne, du Hanovre, de la Russie, de la Prusse, de la Suède et de la Norvège⁷⁴⁵. Joaquim Pedro Casado Giraldes est depuis plusieurs années consul au Havre, un de ses fils étudie en France. Bernard Daupias, est lui consul général depuis 1817. La proposition de Barbosa avait été acceptée par le gouvernement de la Restauration et la situation avait ensuite été entérinée avec son remplacement par Francisco d'Almeida en juin 1830. Il est lui-même reçu, de manière informelle, sous la monarchie de Juillet par les ministres des Affaires étrangères et le roi.

L'autorité du comité de Londres, bientôt constitué en Régence de Terceira (mars 1830), repose surtout sur sa capacité à secourir les réfugiés portugais. Afin que les comptes soient parfaitement tenus, les chefs de dépôts sont chargés de tenir à jour les listes des réfugiés. En Angleterre, les émigrés, pour la plupart des soldats, résident dans d'immenses dépôts comprenant plusieurs milliers de personnes, à Falsmouth, Portsmouth et Plymouth. José Cândido Xavier, ancien réfugié des guerres péninsulaires est chargé du dépôt de Plymouth, jusqu'à ce que le duc de Wellington, chef des « tories », exige en novembre 1828 la dispersion des émigrés cantonnés autour de Plymouth, soit plus de 3000 personnes⁷⁴⁶. En France, les réfugiés portugais se retrouvent placés dans des dépôts en Bretagne et en Mayenne à partir du printemps 1829, lorsque l'expédition de Saldanha à Terceira échoue et parvient à Brest. Les chefs des dépôts sont les officiers chargés du commandement pendant l'expédition, ce qui assure, aux yeux du gouvernement français, comme à ceux du comité londonien et de la légation à Paris, le maintien d'une bonne discipline ainsi que l'assurance d'un contrôle plus étroit des déplacements, dans la mesure où les soldats sont connus de leurs officiers. Bien que les règles de séjour soient définies par les pays d'accueil, le comité de Londres étend également son autorité aux conditions d'hébergement des militaires réfugiés. Tout changement de résidence, normalement soumis à autorisation dans le pays d'accueil, doit d'abord être autorisé par le chargé d'affaires. En septembre 1830, Bernardo Jozé Chaves, demande ainsi à Francisco d'Almeida, de passer de Rennes à Bayonne, plus propice à la guérison de son épouse. Il accompagne sa pétition d'un certificat médical concernant l'état de de santé de Mme Chaves : « atteinte d'une hépatite chronique qui a donné lieu à une hydropisie, (...) il serait nécessaire que cette infortunée malade voyageât et qu'elle allât habiter un climat plus chaud que le nôtre et dans le voisinage d'une source d'eau minérale

⁷⁴⁵ Société d'émulation de Brest, *Annuaire de Brest et du Finistère pour 1837*, Brest, Come fils aîné, 1837, p. 248

⁷⁴⁶ Mária Fátima Bonifácio, *op. cit.*, p. 527-528.

sulfureuse⁷⁴⁷ ». Tandis que les soldats sont cantonnés en casernes, les officiers sont autorisés à vivre en ville, après déclaration auprès du chargé d'affaires ou du comité directeur. Même les hauts gradés, sont soumis à cette autorisation. Francisco Saraiva da Costa de Refóios, ancien gouverneur militaire de Porto, demande ainsi au marquis de Palmela de résider à Paris :

Havendo V. Ex^{ca} tomado a definitiva deliberação de permitir que as officiaes generaes poderião rezidir onde melhor lhes conviesse, attentas as circunstancias de não poderem accidentalmente ser empregados, e não terem os meios indispensaveis para poderem rezedir em hum local tambem como Londres, sendo com tudo obrigados andar os pontos onde fossem rezidir, afim de poderem ser chamados, quando o serviço assim o exigisse ; nesta consideração e confiado sobre todo no que V.E. me fez a honra de expressar pessoalmente, permittindome adeixar eu procuração para (...) meus soldos a qualquer negociante, me deliberei a partir para esta capital, tanto pela melhor comodidade de vida como pela differença de clima⁷⁴⁸.

L'organisation des réfugiés portugais est le résultat des exigences des pays d'accueil, des prises de position des diplomates et des moyens mis à disposition par le Brésil. Mais le partage des tâches entre les uns et les autres n'apparaît pas toujours très net. Les chargés d'affaires du Portugal libéral et ceux du Brésil, détenteurs de l'argent et représentants de Dom Pedro, ne sont pas toujours en bons termes. Le marquis de Palmela, comme ancien ambassadeur et président du comité, a la prééminence sur le représentant des émigrés en France et les responsables successifs de la commission des subsides bénéficient évidemment d'un pouvoir important. Il n'est donc pas toujours aisé pour les simples soldats, voire les chefs de dépôts, de trouver à qui adresser leurs requêtes. Lorsqu'en avril 1829, le comte de Lumières sollicite des secours, il s'adresse successivement au président de la commission des subsides, Luiz de Vasconcellos, puis au duc de Palmela :

Illmo Exmo Snr.

Meio Primo e Amigo hei de estimar que tenhas passado bem assim como a Snra Marquez e os teus filhos a quens faço os meus cumprimentos.

⁷⁴⁷ ANTT, MNE, cx 193. Bernardo Jozé Chaves à Almeida. Rennes, 11 septembre 1830, avec un certificat marginal de José Luis Carvalho (13 septembre 1830) et, en pièce jointe, un certificat médical de J.B. Briand (Rennes, le 11 septembre 1830).

⁷⁴⁸ ANTT, MNE, cx 158. Francisco Saraiva da Costa de Refóios au marquis de Palmela. Paris, 20 octobre 1828. Trad. « Votre Excellence ayant pris la résolution définitive de permettre aux officiers généraux de pouvoir résider où cela leur convient le mieux, attendues les circonstances selon lesquelles ils ne peuvent pas être accidentellement employés, et qu'ils n'ont pas les moyens indispensables pour pouvoir résider dans un endroit comme Londres, étant malgré tout obligés d'aller en des points où ils doivent résider afin de pouvoir être appelés, quand le service l'exigera, considérant cela et confiant surtout dans ce que V.E. m'a fait l'honneur de m'exprimer personnellement, en me permettant de faire une procuration pour (...) mes soldes à quelque négociant, j'ai décidé de partir pour cette ville, aussi bien pour la vie plus facile que pour la différence de climat ».

Ha tempo escrevi a Luiz de Vasconcellos como Presidente da Commissão estabelecida p^a distribuição dos subsidios aos Portuguezes Emigrados, pedindo-lhe o ser incluído na relação dos mesmos visto o ter-se me acabado o tempo da m^a licença e ter provavel que logo que esta escabarse me sequestrassem a m^a caza, ao que elle me respondeo que me devisa dirigir a ti declarando achar-me sem meios de subsistencia, nesse cazo ainda não estou mas sabbado ultimo recibio huma carta de Lisboa de 4 do corr^{te} na qual me aveção que de eu não pedir huma proroga de liçença, me sequestrarão a caza. Não preciso dizer-te o quanto improprio seria de mim o requerer semelhante proroga a quem não posso reconhecer por Rey de Portugal e por isso jamais harei hum semelhante passo, mas desta resolução se me vai a seguir o ficar em huma situação muy desagradavel e que m^{to} me custa, não por mim mas por causa de m^a mulher, e meus felhos que voluntariamente se expatriarão p^a me seguirme e que não de ser disto victimas. Nestes termos pois espero que a Soberana por que me eu e a m^a familia, nos temos sacrificado, não nos dezampara em taes circumstancias e nos mandarâ dar algum subsidio com que nos possamos manter, athe que S. Mag^{de} pôe occupar o Throno de seus maiores⁷⁴⁹.

Après la prise de pouvoir par Dom Miguel, l'île de Terceira, dans l'archipel des Açores, s'est déclarée fidèle à Maria II. Isolés au milieu de l'Océan atlantique, les habitants résistent à l'assaut des troupes miguélistes. L'objectif des émigrés est donc d'y débarquer pour leur porter assistance et réunir les deux mouvements. De nombreux soldats, réfugiés en dépôts, demandent à cette expédition. L'île semble prendre, sous la plume de certains d'entre eux, les allures d'une terre promise. Ceux qui ne sont pas autorisés à partir exigent des explications, comme Manoel Joaquim d'Alhaide, du dépôt de Saint-Malo. Palmela lui répond simplement, que seul un petit nombre est admis, et qu'il aura peut-être plus de chance une autre fois : « Recebi a sua carta de 26 de passado, em que me faz saber o sentimento que experimenta por não ter sido comprehendido no numero dos que embarcáram para a Ilha-Terceira. Em resposta cumpreme assegurar a V.S., que não tendo sido possivel fazer embarcar todos os militares benemeritos, que tem o louvavel desejo de ir a servir na referida Ilha, se terá presente a sua pretensão, logo que do Snr Barboza, encarregado de negocios de

⁷⁴⁹ ANTT, MNE, cx 163, Lumières à Palmela. Paris, le 20 avril 1829. Trad. : « Votre Excellence, Mon Cousin et Ami, il faut espérer que tu ailles bien ainsi que Mme la Marquise et tes enfants que je salue. Il y a quelque temps j'ai écrit à Luiz de Vasconcellos, le président de la commission établie pour la distribution des subsides aux Portugais émigrés, pour lui demander d'être inclus dans la liste de ceux-ci, ma licence allant s'achever et étant probable que celle-ci m'échappe avec le séquestre de ma maison ; sur cela, il m'a répondu que je devais m'adresser à toi en déclarant me trouver sans moyens de subsistance, cas dans lequel je n'étais pas alors ; mais samedi dernier j'ai reçu une lettre de Lisbonne du 4 du courant dans laquelle on m'informe que, comme je n'ai pas demandé de prorogation de licence, ma maison a été séquestrée. Inutile de te dire combien il serait indigne de moi de demander pareille prolongation à quelqu'un que je ne peux pas reconnaître comme roi du Portugal, et que jamais, pour cela, je ne ferai pareille démarche. Mais je vais en conséquence de cette résolution me trouver dans une situation bien désagréable, et qui me coûte beaucoup, non pour moi mais à cause de ma femme et de mes enfants qui se sont volontairement expatriés pour me suivre et qui n'ont pas à en être victimes. J'espère donc que la Souveraine pour laquelle moi et ma famille nous sommes sacrifiés, ne va pas nous abandonner dans de telles circonstances et ordonnera de nous donner quelque subside avec lequel nous puissions nous maintenir, jusqu'à ce que S.M. puisse occuper le Trône de ses aînés (...) ».

S.M. Fidelissima em Paris, o dar-lhe o competente aviso⁷⁵⁰ ». Une première tentative, en janvier 1829, menée par Saldanha, échoue en raison de l'opposition des navires britanniques qui vont jusqu'à bombarder les navires portugais. Un nouvel essai, depuis Ostende, dirigé par le comte de Vila Flor connaît plus de succès. Le comité de Londres laisse place à la Régence de Terceira, officiellement instituée en juin 1829 par un décret de Dom Pedro. Elle est effectivement installée à Angra, capitale de Terceira, en mars 1830. Elle se compose du marquis de Palmela, le président, du comte de Vila Flor, et de Guerreiro⁷⁵¹. L'ensemble de l'archipel est progressivement repris. En 1830, l'émigration libérale dispose donc d'une souveraine (mineure), d'un gouvernement (autoproclamé), d'un texte fondateur (la charte de 1826), et d'un territoire (minuscule). Les chefs émigrés jugent importants de faire reconnaître cet État, au moins par la France et le Royaume-Uni, et confient cette tâche à Francisco d'Almeida, ambassadeur de la Régence à Paris à partir de juin 1830⁷⁵², et à Luís António Abreu e Lima, vicomte de Carreira, précédemment en poste aux Pays-Bas, qui arrive à Londres en octobre 1830⁷⁵³.

1.1.2. Un édifice fragile

Contrairement à ce qu'affirme Alexandre de Laborde quelques années plus tard, dans *Vœu de la justice et de l'humanité en faveur de l'expédition de D. Pedro*, « cette administration, créée par la nécessité » n'a pas été naturellement « consentie par tous⁷⁵⁴ ». Le souvenir de la « Belfastada » envenime les relations entre les réfugiés. Certains pointent du doigt l'opération de secours inutile et la fuite honteuse par bateau des principaux chefs, tandis que d'autres reprochent aux chefs qui sont restés une retraite peu glorieuse et coûteuse en hommes à travers la Galice. Le principal motif de récriminations provient toutefois de ce qui constitue un des atouts du comité directeur de Londres : l'argent. Sa provenance brésilienne provoque des sentiments mêlés chez une partie des réfugiés : c'est l'ancienne colonie, devenue indépendante, qui leur permet de vivre. La façon dont les subsides sont attribués

⁷⁵⁰ ANTT, MNE, cx 193. Marquis de Palmela à Manoel Joaquim d'Alhaide. Londres, 24 décembre 1829. Trad. : « J'ai reçu votre lettre du 26 du mois dernier, dans laquelle vous me faites part du regret que vous éprouvez de ne pas avoir été compris dans le nombre de ceux qui embarquent pour l'île de Terceira. En réponse à cela, je tiens à vous assurer qu'il n'était pas possible de faire embarquer tous les militaires méritants, qui ont le louable désir d'aller sur ladite île ; quand votre candidature sera retenue, M. Barboza, chargé d'affaires de S.M. Très Fidèle à Paris vous en communiquera l'avis ».

⁷⁵¹ Vitorino Nemésio, *op. cit.*, p. 229.

⁷⁵² *Ibid.*, p. 230.

⁷⁵³ Germain Sarrut, Edme-Théodore Bourg, *Biographie de Louis Antoine d'Abreu e Lima, vicomte de Carreira*, Paris, H. Krabbe, 1840, 23 p. [extrait de la *Biographie des hommes du jour*]. Tomás Mascarenhas semble avoir exercé l'intérim entre février et octobre 1830.

⁷⁵⁴ Alexandre Delaborde, *Vœu de la justice et de l'humanité en faveur de l'expédition de D. Pedro*, Paris, Bohaire, 1832, p. 80.

donne lieu à nombre de plaintes. Les réfugiés du Royaume-Uni sont nettement favorisés (les secours semblent d'ailleurs d'abord avoir été prévus pour les réfugiés des grands dépôts anglais). Pour être secourus, les Portugais de France doivent justifier qu'ils ne sont pas déjà secourus par l'État français. La liste des bénéficiaires des subsides français est donc soigneusement tenue par le chargé d'affaires à Paris puis transmise à Londres⁷⁵⁵. Le montant du secours attribué paraît très faible. Or quelques hauts personnages paraissent mener grand train à Londres et Paris, tandis que les réfugiés des dépôts ont parfois du mal à se nourrir. Certains dénoncent l'égoïsme des chefs, le mode de distribution des secours voire la concussion des sommes en provenance du Brésil. D'ailleurs, dès 1828, Palmela est ferme sur les modalités de dépense de l'argent brésilien. L'ordre de priorité est le suivant : 1° pour les diplomates accrédités en faveur de la cause ; 2° pour les officiers et les soldats qui ont risqué leur vie en fuyant Porto par la Galice ; 3° pour les fonctionnaires qui, ayant quitté leurs postes, se sont présentés à Plymouth⁷⁵⁶. En outre, tous les individus qui changent de domicile sans avertir et obtenir l'autorisation des chargés d'affaires ou bien qui désobéissent aux ordres transmis par ceux-ci peuvent perdre l'aide qu'ils percevaient. Une partie de l'argent doit également être réservée à la préparation de l'expédition, au financement d'articles dans la presse émigrée ou les grands journaux nationaux, et à l'édition de brochures pour contrer les arguments des miguélistes. Pour ceux qui vivent difficilement, ces priorités sont difficiles à accepter. En 1831, alors que les conditions de financement ont changé⁷⁵⁷, Mascarenhas écrit d'ailleurs à Almeida que l'assistance aux compatriotes ne constitue plus une priorité :

Lembrei, e se conveio que se fechassem na Legação Portuguesa as contas de anno passado de 1830, do emprego do dinheiro recebido para a sustentação da causa da Senhora D. Maria 2^a extravindo-se hum balanço geral em duplicado, para se remetter a Regencia, e outro a S.M. o Imperador Pay e Tutor da mesma senhora. Em segundo lugar, que na mesma legação se abrisse nova escripturação para os fundos do Emprestimo ora contrahido. Agora lembro mais V.E. que devendo haver todo o escrupulo no emprego do dinheiro do Emprestimo, se applique o menos possivel nos subsidios aos Emigrados⁷⁵⁸.

⁷⁵⁵ ANTT, MNE, cx 163. « Primeira relação nominal dos refugiados portuguezes que recebem soccorros do governo francez com os lugares das suas residencias (1 à 95) ; segunda relação nominal dos refugiados portuguezes que recebem soccorros do governo francez com os lugares das suas residencias (96 à 199) ». Les deux listes ne sont pas datées mais figurent en pièce jointe d'un courrier du 18 janvier 1830.

⁷⁵⁶ Vitorino Nemésio, *op. cit.*, p.189-190.

⁷⁵⁷ En 1831, la Régence négocie un emprunt, qui devient bientôt le mode de financement principal de l'émigration quand, en 1831, la source brésilienne se tarit.

⁷⁵⁸ ANTT, MNE, cx 192. Mascarenhas à Almeida. Londres, 24 janvier 1831. Trad. : « J'ai rappelé qu'il convenait de clôre à la Légation portugaise les comptes de l'année passée de 1830, concernant l'emploi de l'argent reçu pour le soutien de la cause de D. Maria II, en extrayant un bilan général en deux exemplaires, pour remettre l'un à la Régence, et l'autre à S.M. l'Empereur Père et Tuteur de ladite. En second lieu, que dans la même légation, on ouvre de nouvelles écritures pour les fonds de l'Emprunt désormais contracté. Enfin je

L'une des grandes faiblesses de la Régence est la nature de ses relations avec le Brésil. Les chargés d'affaires brésiliens sont les dépositaires de l'argent distribués aux réfugiés et les représentants de Dom Pedro en Europe. Ils négocient directement avec les gouvernements européens, en parallèle des activités du comité ou de la Régence bien souvent. En juillet 1830, tout juste arrivé à Paris, Almeida constate même que le marquis de Santo Amaro, chargé d'affaires du Brésil cherche à l'éviter⁷⁵⁹. En outre, certains Portugais, directement missionnés par l'empereur, s'investissent dans le combat libéral, ce qui ne facilite pas toujours la compréhension du rôle des uns et des autres. Quand Palmela gagne Terceira, Mascarenhas est chargé par Dom Pedro de représenter les émigrés à Londres. Mais Lord Aberdeen, ministre conservateur des Affaires étrangères, favorable à un rapprochement avec Dom Miguel, refuse très nettement de lui reconnaître ce rôle⁷⁶⁰. L'ancien « afrancesado » portugais José Cândido Xavier est envoyé par l'empereur brésilien en France⁷⁶¹. De sa correspondance envoyée à Mascarenhas⁷⁶², il est apparemment chargé de préparer l'affrètement de navires au Havre, de publier des articles dans la presse nationale française ainsi que des brochures et de prendre l'attache d'hommes politiques français influents ou sensibles à la cause portugaise, tel Hyde de Neuville. Les relations difficiles entre chargés d'affaires et l'aide effective accordée par Dom Pedro reflètent l'ambiguïté de l'assistance brésilienne. L'empereur est en effet pris entre deux courants : d'un côté, l'assistance aux partisans de sa fille ; de l'autre, le refus de l'élite politique brésilienne de s'impliquer dans les affaires portugaises. Certains prêtent à l'empereur l'intention de faire repasser le Brésil sous le joug du Portugal. D'autres craignent que l'implication de

rappelle en plus à V.E. qu'elle doit faire preuve de tous les scrupules dans l'emploi de l'argent de l'Emprunt, qu'il s'appliquera le moins possible aux subsides pour les Émigrés ». Voir annexe VII.

⁷⁵⁹ Francisco d'Almeida, *op. cit.*, t. I, p. 236 (9 juillet 1830).

⁷⁶⁰ ANTT, MNE, cx 192. Copie d'une lettre de Lord Aberdeen, ministre britannique des Affaires étrangères à Thomas Mascarenhas. 19 mars 1830 : « Sir, I regret to be under the necessity of informing you that consistently with my duty, it is not possible for me at present to lay before the King the letter addressed to His Majesty by the Emperor of Brazil, and which, together with the copy, you have recently place in my hands ». Trad. : « Monsieur, Je regrette d'être dans l'obligation de vous informer que, en vertu de mon devoir, il ne m'est pas possible à présent de remettre au Roi la lettre adressée à Sa Majesté par l'Empereur du Brésil, qu'avec la copie, vous avez récemment placée entre mes mains ».

⁷⁶¹ ANTT, MNE, cx 164. Xavier à Mascarenhas. Le Havre, 19 mars 1830. « Tenho a honra de accusar recepção do officio de V.E. em date de 8 do corrente mez de março, com a copia do diploma pela qual V.E. me dá conhecimento da comissão, de que S.M. o Imperador do Brazil, na qualidade de Tutor de Sua Augusta Filha a Rainha a Senhora D. Maria 2, houve por bem encarregar-me. Recebo, com o mais reconhecimento, esta honrosa demonstração de confiança de S.M.I ». Trad. : « J'ai l'honneur d'accuser réception du courrier de V.E. en date du 8 du courant mois de mars, avec la copie du document par lequel V.E. me donne connaissance de la commission, dont S.M. l'Empereur du Brésil, en qualité de Tututeur de Son Auguste Fille la Reine Madame D. Maria 2, a bien voulu me charger. Je reçois, avec la plus grande reconnaissance, cette démonstration honorable de confiance de S.M.I. ». Voir annexe VI.

⁷⁶² Voir annexe VI.

l'empereur dans les conflits entre les miguélistes et les partisans de Maria II n'engage le Brésil dans une guerre avec le Portugal, coûteuse et préjudiciable⁷⁶³.

Les relations de l'émigration portugaise avec le Royaume-Uni et la France, pays d'asile et les plus libéraux d'Europe, souffrent de la même ambiguïté. Bien que les relations diplomatiques du Royaume-Uni et de la France avec le Portugal soient officiellement inexistantes pendant la période miguéliste, les deux pays apportent une aide modérée aux réfugiés voire s'opposent parfois franchement à leurs actions. Les « tories », au pouvoir jusqu'en 1830, penchent en effet en faveur d'une reconnaissance de Dom Miguel. C'est dans ce contexte que Wellington, Premier Ministre, ordonne la dispersion des réfugiés portugais de Plymouth, puis, invite, en janvier 1829, le commandant Walpole à empêcher Saldanha et les quelques centaines de réfugiés portugais qui l'accompagnent, dans des navires non armés, de débarquer à Terceira. Walpole fait donner du canon, provoquant le décès d'un homme et en blessant un autre⁷⁶⁴. Les démarches de la Régence pour obtenir sa reconnaissance par le gouvernement britannique restent également vaines. Elle n'obtient pas plus de succès en France, même si le gouvernement, déjà sous la Restauration, semble mieux disposé à son égard.

1.2. Les Portugais à Paris et en France

1.2.1. Originalité de l'émigration portugaise en France

En 1828, la majorité des réfugiés trouve asile au Royaume-Uni, mais quelques-uns choisissent la France, et en particulier Paris. Il s'agit soit de personnes ayant fui le royaume portugais, soit de Portugais alors en résidence en France qui optent pour la cause de doña Maria II, à l'exemple des diplomates de la légation portugaise ou des étudiants venus à Paris. Le serment de fidélité signé à la légation parisienne en octobre 1828 ne comporte que 35 signatures⁷⁶⁵. Mais la dissolution des dépôts anglais, le coût de la vie au Royaume-Uni⁷⁶⁶, puis le débarquement des réfugiés à Brest entraînent un accroissement du nombre de réfugiés à la fin de la Restauration. Même si Londres reste le centre opérationnel d'où sont distribués ordres et argent, Paris voit son rôle s'affirmer : le chargé d'affaires à Paris devient à la fois le représentant de l'exil portugais en France auprès du gouvernement et le relais du comité puis de la Régence auprès des émigrés portugais en France. La présence à Paris d'un petit noyau

⁷⁶³ Mária Fátima Bonifácio, *op. cit.*, p. 525.

⁷⁶⁴ *Ibid.*, p. 527-528.

⁷⁶⁵ ANTT, MNE, cx 164. 1828-1833 : actos de adesão e juramentos prestados por subditos portuguezes.

⁷⁶⁶ Argument avancé par exemple par Francisco Saraiva da Costa de Refóios pour obtenir de Palmela l'autorisation de venir résider à Paris (*cf. supra*).

de réfugiés issus de l'élite portugaise favorise le développement d'une vie politique qui se démarque bientôt des choix londoniens. Les positionnements des uns et des autres s'affirment tout d'abord au cours de l'année 1828. Le ministre de l'Intérieur français signale, dans une lettre confidentielle, l'arrivée de Portugais qui « paraissent avoir quitté leur patrie par suite des mouvemens qui y ont eu lieu dans le courant du mois d^{er}. Leurs passeports leur ont été expédiés dans les derniers jours de ce même mois par le V^{te} de Santarem, secrétaire d'État des affaires étrangères. Ils se rendent à Paris⁷⁶⁷ ». Il s'agit de : « Filipe Ferreira de Araujo e Castro, conseiller d'Etat, ministre et secrétaire d'État honoraire ; Joze Xavier Mouzinho da Silveira, conseiller d'Etat, ministre et secrétaire d'État honoraire, administrateur de la douane principale de Lisbonne ; Francisco de Paula de Brito do Rio, propriétaire dans l'île Tercère ; Antonio Leite, négt ; Henrique Joze Nunes, propriétaire ; Anselmo Joze Peito de Mello, négt⁷⁶⁸ ». Ferreira de Araújo e Castro est l'un des ministres de la Régence, de tendance modérée, qui a prêté serment à la constitution de Dom Pedro en 1826. Mouzinho da Silveira, élu député en 1826, a été emprisonné pendant la « abrilada ». Les deux hommes ont donc tout à craindre du retour de Dom Miguel. Sentant le vent tourner, ils parviennent à gagner Paris avec un passeport en règle. Ils pensent peut-être que leur expatriation sera de courte durée, s'ils songent aux précédents coups de force de Dom Miguel. Un rapport du préfet de police du 12 septembre 1828 donne une idée de l'agitation qui touche alors les Portugais de France :

M. de Fronteira est parent de la famille royale de Portugal, il partage entièrement les opinions politiques de M. Barbosa. Ils ont l'un et l'autre de fréquentes conférences avec le consul M. Daupias, le marquis de Loulé, le Sr. Pinheiro et un grand nombre d'autres Portugais. Tous ces personnages paraissent persuadés que d'ici à deux mois, ils pourront retourner dans leur pays. Dans le cas contraire, ils sont décidés, les uns à aller rejoindre S.M. l'Empereur Dom Pedro, au Brésil, et les autres à se retirer à Bruxelles : parmi ces derniers, on cite particulièrement MM. le marquis de Loulé, de Fronteira, de Palmela et M. le Comte Villafior⁷⁶⁹.

José Trasimundo Mascarenhas, marquis de Fronteira, n'a pas participé pour des raisons de santé à la « Belfastada ». Ses biens initialement mis sous séquestre lui sont donc à nouveau rendus. Cette décision risquant de le mettre en situation délicate, il annonce son soutien à la cause libérale dans une tribune du *Journal des Débats*⁷⁷⁰. Nuno José Severo de Mendonça Roim de Moura Barreto, marquis et duc de Loulé, était du côté des miguélistes en

⁷⁶⁷ ANF, F⁷ 6736, 17 avril 1828 : Filipe Ferreira de Araujo e Castro, José Xavier Mouzinho da Silveira, Francisco de Paula de Brito do Rio, Antonio Leite, Henrique Joze Nunez : MI au MAE. Paris, le 15 avril 1828. Confidentielle.

⁷⁶⁸ *Ibid.*

⁷⁶⁹ *Id.* Extrait d'une lettre du PP du 12 septembre 1828.

⁷⁷⁰ <http://www.arqnet.pt/dicionario/fronteira7m.html> (consulté le 15/07/2012).

1821, mais après l'assassinat de son père par les absolutistes en 1824, il se rapproche du camp libéral. Dans le cadre de la charte, il est élu député en 1826. Sa célébrité d'alors, qu'il partage avec son épouse, vient de son mariage qui a choqué les contemporains. La marquise de Loulé, dernière des infantes portugaises, se marie hors d'une famille royale et de façon précipitée pour masquer une grossesse précoce. Le couple fuit le Portugal en 1828 et le marquis et la marquise deviennent des personnages marquants parmi les exilés portugais de Paris⁷⁷¹. Ces individus, issus de grandes familles, ont de nombreux liens de parenté entre eux, et parfois avec les Bragance. La plupart des positionnements de 1828, plus que des choix idéologiques, sont d'abord fonction des choix passés lors de la révolution de 1821, de l'indépendance du Brésil, des tentatives de prise de pouvoir miguélistes ou de l'octroi de la charte de 1826.

L'arrivée de Saldanha et de Pinto Pizarro à Paris, en février 1829, suscite des remous dans la petite communauté des proscrits :

Conformément à la lettre que Votre Excellence, m'a fait honneur de m'écrire, le 28 février dernier, j'ai prescrit à l'égard du c^{te} Saldanha et du colonel Rodrigo Pinto Pizarro, des mesures de surveillance dont je m'empresse de lui transmettre le résultat.

Ces deux étrangers sont arrivés de Brest, le 27 février, rue des Filles-St-Thomas, n°2°. Mr. de Rezende était descendu dans le même hôtel, deux jours auparavant, venant de Londres avec des dépêches.

Depuis leur arrivée, Mr. de Saldanha et Mr. de Pizarro reçoivent tous les Portugais marquans qui se trouvent à Paris, et notamment la M^{ise} de Loulé qui est venue les voir deux fois, et qui a soin de faire des visites à tous les réfugiés ses compatriotes. Cette dame voit aussi très souvent l'ambassadeur d'Angleterre.

Il y a de fréquentes réunions soit chez le général Saldanha, soit chez le chevalier de Barboza, ou chez le C^{te} de Villaflor, rue du Fbg St Honoré, n°64 bis, où demeurent aussi le M^{quis} et la M^{quise} de Loulé. Les membres les plus influents de ces réunions paraissent être le colonel Pizarro, le colonel Xavier, le c^{te} de Villaflor, Sylvestre Pinheiro et le chevalier de Barbosa.

Le but de ces conférences paraît être de délibérer sur le plan de régence au nom de la jeune reine de Portugal. Cette régence ou junta serait composée de 3 membres et aurait à sa tête le C^{te} de Palmella. On aurait l'intention de porter le siège du gouvernement à Terceira, où l'on cherche à faire passer tous les réfugiés Portugais expatriés pour leur attachement à la charte de don Pedro.

Les chefs de ce plan, en agissant comme membres d'un gouvernement établi au nom de Dona Maria, espèrent pouvoir être appuyés par des pairs et des députés de France, d'Angleterre et de Hollande, et balancer ainsi les secours que l'Autriche et l'Espagne peuvent donner à Don Miguel.

Depuis l'arrivée du G^{al} Saldanha, et du colonel Pizarro, on a reçu d'Angleterre plusieurs courriers du c^{te} de Palmella, et le ch^{ef} da Noronha, secrétaire de Mr. de Barbosa, lui a été expédié deux fois à Londres pour se concerter avec lui sur le plan des réfugiés, les premières ouvertures de ce plan avaient déjà été faites à Brest au Général Saldanha par Mr. Sylvestre-Pinheiro et le ch^{ef} de Barbosa, par suite de renseignements que ces derniers

⁷⁷¹ <http://www.arqnet.pt/dicionario/loule1d.html> (consulté le 16/07/2012). Nous n'avons pas pu retracer le parcours de Pinheiro.

avaient reçus de Hollande, et de Sir Charles Stuart, ambassadeur d'Angleterre à Paris, que Mr. de Barbosa voit souvent. C'est ce qui engagea le c^{te} Saldanha à envoyer à Londres son aide de camp le capitaine Praça, qui a rapporté à Paris, le 7 du c^t des dépêches de Mr. de Palmella.

Conformément à la lettre de Votre Excellence du 7 de ce mois, je viens de prescrire à l'égard du Sr. Praça une surveillance spéciale, dont j'aurai soin de faire connaître les résultats à Votre Excellence⁷⁷².

Bien que n'étant pas au fait des divisions traversant le camp libéral, les autorités françaises apparaissent plutôt bien informées sur les modalités d'organisation de la régence de Terceira. Le rapport du préfet de police laisse voir l'existence de différents courants en fonction des lieux de réunion : chez Saldanha, Barbosa ou Vila Flor. Ces différentes tendances négocient entre elles pour parvenir à un accord sur l'organisation du comité de Londres. Des nouvelles tendances politiques surgissent ainsi en France. Les modérés soutiennent l'action du marquis de Palmela et les réfugiés plus radicaux se regroupent derrière Saldanha et Pinto Pizarro. L'octroi d'un subside par le gouvernement français, obtenu grâce aux démarches de Saldanha, a pour conséquence de rendre le camp saldanhiste de plus en plus autonome. En mars 1829, Saldanha écrit à Palmela pour lui expliquer ce qui a motivé sa démarche personnelle auprès des autorités françaises :

Como V.Ex. me informou em o seu officio n^o2 datado a 12 de fevereiro p.p. que não sabia ainda donde poderia haver os fundos necessarios para suprir as precizões dos Portuguezes, que S.M. me havia incumbido de conduzir a Ilha Terceira, julguei utile, necessario, decoroso, e até humano vir imediatamente a esta Corte, pedir socorros a S.M. Christianissima para manter os subditos de S.M.F. que as hostilidades d'Inglaterra, e a falta de viveres recheio a necessidade d'arribar a Brest. Cheguei aqui no dia 27 do passado, e no dia 28 recebio o mais generoso acolhimento do Governo de S.M. Christianissima, provas d'interesse, que hontem forão repetidas, e parese-me que posso assegurar a V. E^{xa} que se hum dos Ministros de S.M.C. não tivesse sabido hontem a chegada do Secret^{ro} da Embaixada em Londres, talvez hontem mesmo teria concluido com migo arranjamientos muito convenientes ao serviço de S.M.F., dos seus subditos que arribarão comigo a Brest⁷⁷³.

⁷⁷² ANF, F⁷ 6736, 17 avril 1828 : Philippe Ferreira de Araujo e Castro, José Xavier Mouzinho da Silveira, Francisco de Paula de Brito do Rio, Antonio Leite, Henrique Joze Nunez : Extrait d'une lettre du PP du 12 septembre 1828 : PP au MI. Paris, le 12 mars 1829. Confidentielle.

⁷⁷³ ANTT, MNE, cx 162. Saldanha à Palmela. Paris, 2 mars 1829. Trad. : « Comme V.E. m'a informé dans son courrier daté du 12 février dernier que vous ne saviez pas alors où vous pourriez trouver les fonds nécessaires pour subvenir aux besoins des Portugais que S.M. m'avait chargés de conduire à l'Île Terceira, j'ai jugé utile, nécessaire, décent, et même humain de venir immédiatement dans cette capitale demander des secours à S.M. Très Chrétienne pour assister les sujets de S.M.F. que les hostilités de l'Angleterre et le manque de vivres ont rendu nécessaire de venir à Brest. Je suis arrivé ici le 27 du mois dernier, et le 28 j'ai reçu l'accueil le plus généreux du gouvernement de S.M. Très Chrétienne, des preuves d'intérêt qui furent répétées hier, et il me semble que je peux assurer V.E. que si l'un des ministres de S.M.T.C. n'avait appris hier la venue du secrétaire d'ambassade à Londres, peut-être qu'hier-même il aurait conclu avec moi un accord très intéressant au service de S.M.F., sur ses sujets qui sont arrivés avec moi à Brest ». Voir annexe IV.

L'existence de secours, certes irréguliers, mais plus élevés en France qu'au Royaume-Uni, l'éloignement du centre décisionnel, et la présence de plusieurs chefs charismatiques font ainsi de Paris une deuxième capitale de l'émigration portugaise, en contrepoint de Londres et bien souvent en opposition. Les saldanhistes font notamment entendre leur voix en publiant des brochures en portugais chez des éditeurs parisiens, à l'exemple des *Reflexoens ao Padre Amaro por um estudante emigrado*⁷⁷⁴. L'étudiant émigrant serait José Pinto Rebelo de Carvalho, né au Portugal en 1792, qui débute ses études de médecine à Coimbra. Il fuit en 1828 à Londres où il fonde un journal libéral, *A Tesoira*, puis se rend rapidement à Paris pour achever ses études de médecine. Il crée alors un second journal, tout aussi polémique que le premier, *O Pelourinho*, où il n'hésite pas à critiquer les choix politiques de ses compatriotes émigrés⁷⁷⁵. C'est un familier du monde de la presse qui recourt facilement à l'imprimé pour exposer ses idées. Dans ses réflexions adressées au *Padre Amaro* (journal du comité de Londres), il évoque l'ostracisme dont est victime Pinto Pizarro pour avoir critiqué la nomination de Palmela comme ministre et secrétaire d'État de Maria II. Il dénonce l'autoritarisme du comité et la difficulté, pour les émigrés portugais, de faire entendre des voix discordantes : « Que ha d'imprudente na publicação da carta do coronel Pizarro ? Faz ella crer que nós estamos desunidos ? Dà ella armas aos nossos inimigos. Nam, Padre Amaro, nam o creia, ou nam o finja crer⁷⁷⁶ ». Il rappelle que la liberté d'expression est un fondement du libéralisme : « Eu vivo ha uns poucos de meses em Pariz, e tenho observado, que todos os actos do governo, ainda os mais melindrosos, sam discutidos, libremente pelos organos da opiniam nacional⁷⁷⁷ ». En juillet 1830, à la veille de la révolution, José Cândido Xavier qui se présente comme le conseiller de la légation du Portugal, demande au préfet de police la liste des réfugiés portugais présents à Paris. La Régence souhaite peut-être évaluer l'état de ses forces libérales dans la capitale, mais également repérer rapidement les individus hostiles⁷⁷⁸.

⁷⁷⁴ José Pinto Rebelo de Carvalho, *Reflexoens ao Padre Amaro por um estudante emigrado*, Paris, Tastu, 1829, 15 p.

⁷⁷⁵ www.terralusa.net/index.php?site=76&sec=part6 (consulté le 16/07/2012).

⁷⁷⁶ José Pinto Rebelo de Carvalho, *op. cit.*, p. 3. Trad. : « Qu'a d'imprudente la publication de la lettre du colonel Pizarro ? Fait-elle croire que nous sommes désunis ? Donne-t-elle des armes à nos ennemis ? Non, Père Amaro, non, vous ne le croyez pas, ou ne faites pas semblant de le croire ».

⁷⁷⁷ *Ibid.*, p. 2-3. Trad. : « Je vis depuis peu de mois à Paris, et j'ai observé que tous les actes du gouvernement, même les plus subtils, sont discutés librement par les organes de l'opinion nationale ».

⁷⁷⁸ ANF, F⁷ 6737, PP11 au MI. Paris, le 24 juillet 1830.

1.2.2. Le discret soutien du gouvernement de la Restauration à la cause de Maria II

L'arrivée des premiers Portugais réfugiés correspond au ministère de Martignac (janvier 1828- août 1829), réputé assez libéral. Il a pour successeur le prince de Polignac qui traîne une réputation d'ultra-royaliste, et donc censément hostile à la cause portugaise : « O Ministerio Polignac, *reaccionario*, como hoje se chamaria, era menos adverso a D. Miguel do que o fôra o seu antecessor, mas não reconheciera o Infante senão de accordo com o Governo inglez⁷⁷⁹ ». En fait, non seulement la France de la Restauration n'a jamais accepté de reconnaître le régime de Dom Miguel, mais il semble même que le gouvernement français ait apporté une aide plus ou moins continue à la cause libérale. Elle est restée discrète afin de ne pas faire courir de risque aux Français restés au Portugal et de ne pas froisser le Royaume-Uni.

Les différents ministres des Affaires étrangères ont maintenu ce cap jusqu'à la fin de la Restauration : Auguste de La Ferronnays (janvier 1828-avril 1829), Joseph Portalis (mai-août 1829) et Jules de Polignac (août 1829-juillet 1830). Bernard Daupias, consul général, et le chevalier Nuno de Barbosa, chargé d'affaires du Portugal à Paris, peuvent ainsi à exercer leurs fonctions à titre officieux. Les autorités apprécient d'avoir affaire à des interlocuteurs, dignes et expérimentés, pour répondre aux difficultés que pose la présence des réfugiés. Les convenances diplomatiques continuent même d'être suivies à la lettre : le ministre de l'Intérieur ne s'adresse jamais directement au chevalier de Barbosa, seul le ministre des Affaires étrangères est autorisé à prendre l'attache du chargé d'affaires « rebelle ». En décembre 1829, il fait ainsi un point de situation au ministre de l'Intérieur :

Monsieur, aussitôt après avoir reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 28 de ce mois, relativement aux réfugiés portugais, je me suis empressé d'entretenir M. de Barbosa au sujet des instructions qu'il semblait leur avoir adressées, il m'a répondu qu'il ne leur avait nullement donné l'ordre de rester à Hédé et à Dol, que seulement il leur avait conseillé, dans leur propre intérêt, de s'écarter le moins possible les uns des autres, qu'en effet ils désiraient pour la plupart, continuer à habiter les départemens d'Ille-et-Vilaine et de la Mayenne, sauf à se disperser suivant leurs convenances et celles même de l'autorité dans les diverses communes de ces départemens⁷⁸⁰.

⁷⁷⁹ Francisco d'Almeida, *op. cit.*, vol. I, p. 229. Trad. « Le ministère Polignac, *réactionnaire*, comme on l'appellerait aujourd'hui, était moins hostile à D. Miguel que ne l'était son prédécesseur, mais il n'aurait reconnu l'Infant qu'en accord avec le gouvernement anglais ». La phrase est de l'éditeur qui présente le contexte politique de l'arrivée en France d'Almeida en juin 1830.

⁷⁸⁰ ANF, F⁷ 6737, Portugais réfugiés : Ille-et-Vilaine, 1^{er} décembre 1829 : MAE, 2^e direction, au MI. Paris, le 31 décembre 1829.

Il est vrai que le personnel consulaire et diplomatique français est sensibilisé à la cause portugaise. Lors de la retraite des troupes constitutionnelles de Porto par la Galice, Brochant d'Anthilly, consul général à La Corogne, apporte son aide aux Portugais avec l'accord de sa hiérarchie. Il est également prêt à assister Paul Midosi, secrétaire du dépôt de réfugiés à Plymouth⁷⁸¹, venu chercher en Espagne les restes de l'armée constitutionnelle en déroute :

Vû le nombre des réfugiés portugais qui sont partis de La Corogne et du Ferrol pour les ports de France et d'Angleterre et celui de ces émigrés qui, m'a-t-il été dit, ont pris le parti de rentrer dans leur pays, je doute qu'à l'arrivée de Mr. Midosi il en trouve beaucoup dans cette province à moins qu'il n'en arrive de celles de Castille et d'Estramadure : mais s'il en restait quelques-uns qui, suivant les renseignements qui m'ont été donnés, me paraîtroient alors ne pouvoir être pour la plupart que des soldats ou des individus sans ressources provenant de l'arrière-garde, je ne prévois pas, d'après les exemples récents que j'ai eu sous les yeux qu'il rencontrât de difficultés à obtenir leur embarquement et celui des approvisionnements nécessaires pour leur traversée. Dans tous les cas j'éprouve de la satisfaction à répéter à Votre Excellence qu'en tout ce qui pourra dépendre de moi j'aiderai Mr. Midosi dans ses démarches auprès des autorités locales si cela lui devenait nécessaire⁷⁸².

Par ailleurs, l'arrivée de plusieurs centaines de réfugiés portugais en Bretagne en 1829 donne lieu à la mise en place d'un certain nombre de mesures pour assurer leur accueil et préserver la tranquillité de la région : les réfugiés, pour la plupart des militaires, sont regroupés dans des dépôts et reçoivent un subside. Ils constituent une charge financière, lourde et imprévue que le gouvernement français souhaite de courte durée. Après le départ de plusieurs centaines d'entre eux vers Ostende, Polignac insiste auprès du ministre de l'Intérieur sur la nécessité de leur porter assistance : « bien qu'évidemment, après la dissolution des dépôts, ils ne doivent plus prétendre au subside qui leur était alloué, vous penserez sans doute, que des secours alimentaires pourront être accordés à ceux d'entre eux qui en auraient absolument besoin. D'autres réfugiés en obtiennent du gouvernement du Roi sans avoir davantage le droit positif de les réclamer, et, parmi les étrangers qui sont venus chercher un asyle en France, ceux-ci sont, certainement, les plus dignes d'intérêt⁷⁸³ ». Polignac pense peut-être aux officiers capitulés espagnols qui, à force de revendications, ont obtenu le paiement de leur solde. Le ministre de l'Intérieur, sans faire preuve d'hostilité à l'égard des Portugais, ne semble pas un fervent partisan de leur cause. Polignac lui adresse moins de deux semaines plus tard une nouvelle lettre l'invitant à poursuivre l'assistance aux

⁷⁸¹ *Le Messager des chambres*, vendredi 17 juillet 1829, n°198, p. 1.

⁷⁸² ANTT, MNE, cx 158. CGF Brochant d'Anthilly au marquis de Palmela. La Corogne, 6 septembre 1828.

⁷⁸³ ANF, F⁷ 6737, Portugais réfugiés : Ille-et-Vilaine, 1^{er} décembre 1829 : MAE au MI. Paris, le 1^{er} décembre 1829.

Portugais car « l'humanité et la générosité du Roi s'opposent à ce que des secours leur soient refusés⁷⁸⁴ ». En janvier 1830, il s'oppose au projet du ministre de l'Intérieur d'empêcher l'entrée de nouveaux réfugiés portugais, chassés d'Espagne⁷⁸⁵. Enfin, il propose que le chevalier de Barbosa et les autres membres de l'ancienne légation portugaise bénéficient d'un secours exceptionnel :

Monsieur, M. le chevalier de Barbosa ne touchant plus, ni du Portugal, ni du Brésil, aucune espèce de revenus, se trouve réduit, ainsi que les deux secrétaires de sa légation, à un état de détresse dont il m'a entretenu à plusieurs reprises avec la réserve et l'embarras naturels dans une pareille circonstance. Sa situation personnelle, les fonctions publiques qu'il a longtemps remplies à Paris, appelant sur lui les égards du gouvernement du Roi, il me semble aussi convenable que conforme à l'humanité de venir à son secours. Une somme mensuelle de trois mille francs assurerait son entretien aussi bien que celui de ses secrétaires et j'ai pensé qu'il serait possible de la prendre sur les fonds destinés aux réfugiés portugais. Il paraît, en effet, que ces fonds présentent un excédent ; d'ailleurs la nécessité de la subvention à accorder à M. de Barbosa ne se prolongera pas, sans doute, au-delà de quelques mois. Veuillez, je vous prie, me faire connaître les mesures que vous croirez devoir prendre à cet égard⁷⁸⁶.

Le ministre de l'Intérieur est de nouveau en retrait. S'il ne refuse pas la suggestion de Polignac, il considère que le seul type d'aide que peut recevoir Barbosa est un subside équivalent à celui distribué à ses compatriotes⁷⁸⁷. Les deux ministres n'accordent pas le même usage à l'argent destiné aux réfugiés portugais. Pour Polignac, derrière les arguments d'humanité et de générosité, il s'agit d'une démarche diplomatique en faveur des partisans de Maria II. Polignac a peut-être été sensibilisé à la cause portugaise lorsqu'il était ambassadeur de France à Londres depuis 1823, avant sa nomination comme chef de gouvernement et ministre des Affaires étrangères. Nous savons que les émigrés portugais de Londres multipliaient également les démarches auprès du représentant français à Londres, en correspondance avec le chargé d'affaires à Paris⁷⁸⁸. Pour Montbel, il s'agit d'étrangers réfugiés, susceptibles de porter atteinte à l'ordre public et secourus à ce seul titre.

⁷⁸⁴ *Id.* Polignac (MAE) à Montbel (MI). Paris, le 12 décembre 1829.

⁷⁸⁵ ANF, F⁷ 6737, 24 décembre 1829 : avis que le gouvernement espagnol a le projet d'expulser de son territoire les Portugais exilés. MAE au MI. Paris, le 7 janvier 1830 : « Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 4 de ce mois relativement au projet que paraîtrait avoir le gouvernement espagnol d'expulser de son territoire les Portugais exilés. Il serait sans doute fâcheux qu'en cherchant un asile en France, ils augmentassent encore le nombre déjà si considérable de réfugiés qui s'y trouvent réunis, cependant il ne paraît pas possible de repousser ceux qui viendraient isolément se présenter à la frontière. Ils ne peuvent, d'ailleurs, être bien nombreux ».

⁷⁸⁶ ANF, F⁷6733, Le Mquis de Fronteira, Jozé da Camara, 19 mai 1825 : MAE au MI. Paris, le 13 janvier 1830. Confidentielle.

⁷⁸⁷ *Id.* MI au MAE, le 26 janvier 1830. Confidentielle.

⁷⁸⁸ ANTT, MNE, cx 192. Mascarenhas à Almeida. Londres, 18 mai 1830. Voir annexe VII.

Le soutien du gouvernement en dépit des réticences de quelques ministres, s'explique par l'engagement actif de quelques hommes politiques : le général Lafayette, héraut de toutes les causes libérales, le vicomte de Chateaubriand, et surtout Jean-Guillaume Hyde de Neuville, fait comte de Bemposta par João VI. Ministre de la Marine, entre mars et août 1829⁷⁸⁹, il soutient activement la cause des réfugiés portugais. Ces derniers le considèrent comme leur principal soutien. L'une de ses premières démarches de Cândido Xavier, à son arrivée en France, est de le rencontrer⁷⁹⁰. Hyde de Neuville prend publiquement la défense des réfugiés en mars 1830, à la Chambre des députés. Il engage le gouvernement à mener une action diplomatique en faveur des réfugiés⁷⁹¹, au nom de la légitimité, « œuvre de Dieu et du temps⁷⁹² ». Le rétablissement des droits de Maria II fait écho au retour des Bourbons en 1814 : « Je désire donc et bien ardemment, pour les Portugais ce que j'ai désiré constamment pour ma patrie, le triomphe du droit sur le fait ... Espérons... il ne faut que du temps... Dieu a sauvé la France ; il sauvera le Portugal⁷⁹³ ». Son action est relayée par Chateaubriand, initiateur de l'intervention française en Espagne en 1823 mais également défenseur de la cause grecque, à la Chambre des pairs qui met en garde ses collègues contre une assimilation rapide entre légitimité et libéralisme : « Pourquoi, dom Miguel, illégitime souverain, est-il un prince légitime aux yeux de ceux qui se disent les seuls défenseurs du trône et de l'autel ? C'est que dom Miguel a détruit la constitution de son pays. Sa légitimité est sa haine de la liberté. Qu'il s'avise de donner une Charte au Portugal, et vous verrez bientôt qu'il n'est qu'un usurpateur⁷⁹⁴ ». À l'issue des débats, les deux chambres consacrent chacune un paragraphe à la situation portugaise, dans leur adresse au roi. Elles y font le vœu d'une réconciliation qui ne porte pas atteinte « aux principes sacrés de la légitimité, inviolable pour les rois, non moins que pour les peuples⁷⁹⁵ ». Afin de donner davantage de publicité à la cause des Portugais, Hyde de Neuville fait publier l'ensemble des discours.

Quant au marquis de Lafayette, député de l'opposition, il défend la cause de Maria II pour des raisons idéologiques. Il rapproche les causes espagnole et portugaise et émet le vœu

⁷⁸⁹ http://www.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche.asp?num_dept=16681 (consulté le 11/07/2012).

⁷⁹⁰ ANTT, MNE, cx 164. Candido Jozé Xavier à Palmela. Paris, 13 février 1829 (« Nesse mesmo dia, fui procurar o Conde da Bemposta, e ahi soubé que era indispensavel, pedir-lhe, por escripto huma entrevista, o que fis, e recebi resposta de que, hoje pelas 3 horas da tarde, me receberia ». Trad : « Le même jour, j'ai demandé à rencontrer le Comte de Bemposta, et je sus alors qu'il était indispensable de lui demander, par écrit, une entrevue, ce qui je fis, et je reçus la réponse qu'il me recevrait aujourd'hui, sur les trois heures de l'après-midi ».) Voir annexe VI.

⁷⁹¹ Jean-Guillaume Hyde de Neuville, *De la question portugaise*, Paris, Tastu, 1830, 87 p.

⁷⁹² *Ibid.*, p. 6.

⁷⁹³ *Ibid.*, p. 8.

⁷⁹⁴ *Ibid.*, p. 35-36.

⁷⁹⁵ *Ibid.*, p. 36-37.

d'une union libérale ibériste ainsi qu'il l'expose à Bernardino Rivadavia, président éphémère de l'Argentine⁷⁹⁶ :

(...) en même temps que la *congrégation* française fait des vœux pour l'usurpation et l'absolutisme de don Miguel, et peut-être donne de mauvais conseils et quelques secours aux fanatiques des deux parties de la Péninsule, le reste de la nation souhaite vivement pour ces deux peuples et pour tous les autres le succès de ce qui peut conduire à la liberté, et le ministère actuel est franchement pour la charte portugaise et pour une meilleure conduite de Ferdinand VII. Quant à moi, dont vous connaissez les vœux en pareille matière, j'aime à prévoir que la force des choses amènera tôt ou tard les provinces des deux parties de la Péninsule à former une réunion d'états fédératifs. On annonce de temps en temps l'arrivée de don Pedro ; je la désire parce qu'elle vaudrait mieux que l'état actuel du pays ; parce qu'il vous délivrerait d'un voisinage ambitieux, et parce que l'unité républicaine de l'hémisphère américain ne serait pas interrompue par l'anomalie d'un trône impérial⁷⁹⁷.

Le soutien de Lafayette, député de l'opposition, est toutefois moins précieux que celui d'Hyde de Neuville et de Chateaubriand.

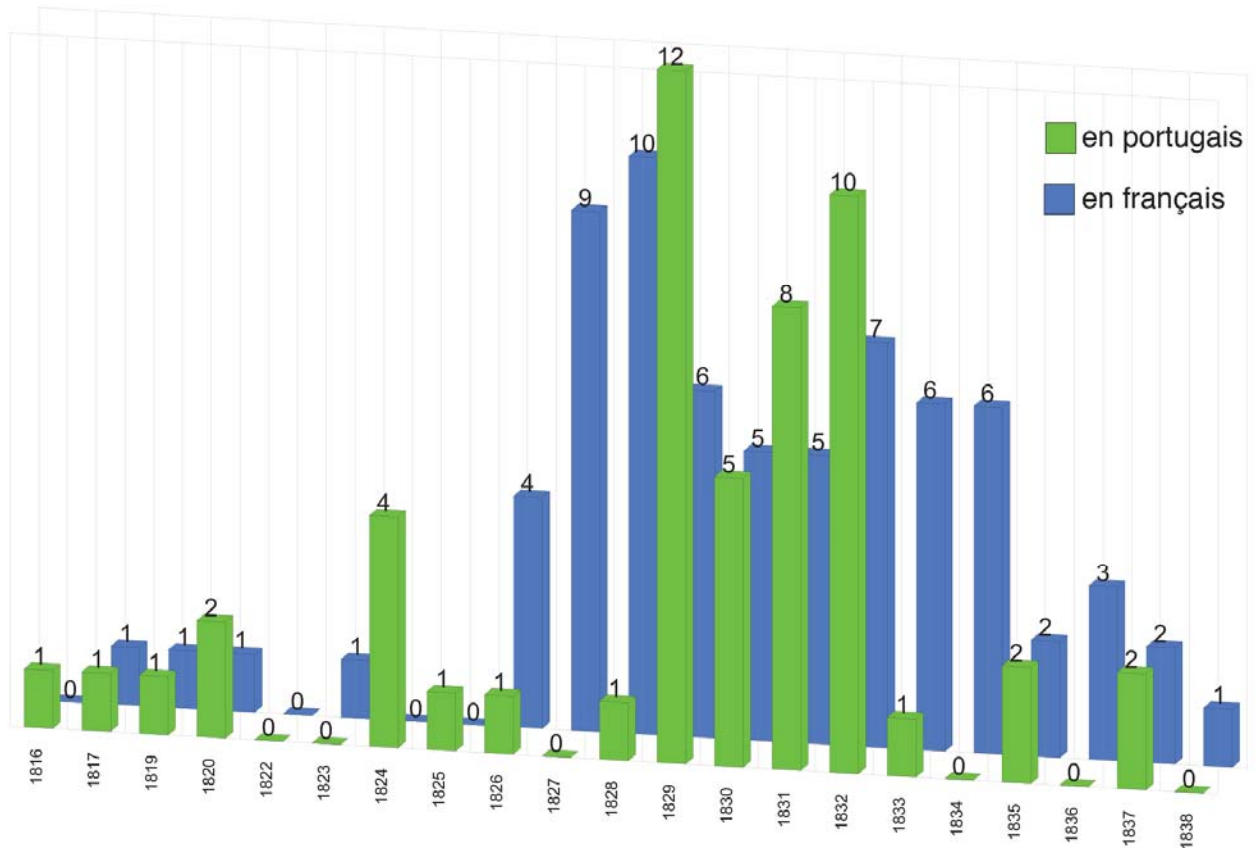
1.3. Le rôle ambivalent de l'imprimé politique : outil de propagande et guerre des pamphlets

Entre 1816 et 1837, environ 120 brochures à caractère politique ou concernant l'histoire récente du Portugal sont publiées en France, principalement en français et en portugais.

⁷⁹⁶ Il démissionne à la suite de la perte de l'Uruguay, après la guerre cisplatine contre le Brésil.

⁷⁹⁷ Gilbert de Lafayette, *Mémoires, correspondance et manuscrits du général Lafayette publiés par sa famille*, t. 6, Paris, Fournier aîné, 1838, p. 260-262.

*Nombre d'ouvrages relatifs à la politique contemporaine du Portugal publiés
entre 1816 et 1838⁷⁹⁸*



Le nombre de brochures politiques publiées est particulièrement important de 1826 à 1834, soit entre le décès de João VI et la signature de la convention d'Evora Monte⁷⁹⁹. Le nombre maximal d'ouvrages publiés en langue portugaise se situe entre 1829 et 1832, période où la présence des réfugiés est la plus forte en France. Les années 1829 et 1832, où le nombre d'ouvrages est le plus élevé, correspondent à une période d'attente et de « règlements

⁷⁹⁸ Graphique établi à partir de la liste des imprimés figurant dans *le catalogue de l'histoire du Portugal du département des imprimés de la Bibliothèque nationale (cotes Op-Oz)*, Paris, 1883. Nous ignorons le nombre d'ouvrages de même nature parus au Royaume-Uni à la même période. Voir également : Vítor Ramos, *A edição de língua portuguesa em França (1800-1850), repertório geral dos títulos publicados e ensaio crítico*, Paris, Fundação Caluste Gulbenkian, centro cultural português, 1972, 191 p. et Diana Cooper-Richet, « Paris et la présence lusophone dans la première moitié du XIX^e siècle », dans *Histoire et civilisations du livre – Revue internationale*, vol. 8, 2012, « Pour une histoire transnationale du livre », p. 209-225. Ces travaux ne concernent que les ouvrages publiés en langue portugaise. Or, nous avons également essayé de comptabiliser les ouvrages écrits en français concernant le Portugal.

⁷⁹⁹ Afin de donner une idée d'ensemble de la production de ces imprimés, nous avons fait le choix de ne pas respecter strictement l'organisation chronologique de ce chapitre.

de comptes » des réfugiés : de nombreuses brochures reviennent en 1829 sur la « Belfastada », tandis qu'en 1832, les saldanhistes non autorisés à participer aux combats publient des brochures de protestation.

Les ouvrages en français suivent une chronologie un peu différente : les maxima sont atteints en 1827 et 1828. Il s'agit alors d'expliquer à l'opinion française la nature du conflit en jeu au Portugal. La présence de réfugiés absolutistes à Paris, comme António Ribeiro Saraiva, explique la publication de textes absolutistes (en général chez Pihan Delaforest). Dans cette période incertaine, les libéraux comme les miguélistes publient en français, afin de rallier l'opinion publique française à leur cause. Le pic secondaire de 1832 correspond au déclenchement de l'expédition des émigrés portugais qui ont alors besoin d'argent, de combattants, de matériels et qui souhaitent surtout la reconnaissance officielle de la Régence par la France et le Royaume-Uni.

Les imprimeurs Casimir et Auguste Mie, également éditeurs pour les réfugiés espagnols, accueillent des publications libérales entre 1829 et 1832. Il s'agit souvent d'ouvrages polémiques, publiés en langue portugaise. Les déchirements de l'émigration échappent ainsi au public français, même si la Régence craint alors de voir l'image de l'émigration ternie⁸⁰⁰. Les éditeurs-imprimeurs de Paris ne craignent pas la concurrence provinciale dans ce secteur, car les Portugais, même lorsqu'ils résident dans des dépôts en province⁸⁰¹, préfèrent publier à Paris, peut-être pour s'assurer d'une diffusion la plus large possible de leurs idées.

Les réfugiés portugais recourent également à la presse pour exprimer leurs idées, soit dans la presse nationale, soit par le biais d'organes portugais, principalement à Londres où paraissent un peu plus d'une dizaine de titres libéraux. La France reste un pays secondaire pour la presse politique de langue portugaise, avec seulement trois titres⁸⁰², même si une évolution est perceptible avec *O Padre Malagrida ou a Tesoira*, publié par Pinto Rebelo Carvalho à Plymouth puis à Paris en 1829, *O Pelourinho*, du même, imprimé entre 1831 et 1832 à Laval ainsi que le *Correio dos Portugueses Emigrados* (initialement publié à Londres) qui paraît en langue française à Paris⁸⁰³. Les émigrés n'hésitent pas à recourir à la presse

⁸⁰⁰ *Observações do conde de Saldanha sobre a carta, que os membros da junta do Porto dirigirão a S.M. o imperador do Brazil em 5 d'agosto de 1828, e mandarão publicar no paquete de Portugal em outubro de 1829*, Paris, Tastu, 1829, p. 1. Le comte de Saldanha rapporte ainsi que le vicomte d'Itabayana, chargé d'affaires du Brésil, a tenté de le décourager de publier ses récriminations contre Palmela et ses partisans.

⁸⁰¹ *Treplica ao Padre Amaro pelo estudante emigrado* est publié chez Tastu à Paris mais est daté de Dol, 20 avril 1830, une des petites villes bretonnes où résidait de nombreux réfugiés portugais.

⁸⁰² Voir le chapitre V.

⁸⁰³ *História de Portugal...*, José Mattoso (dir.), p. 73.

française⁸⁰⁴. La relative liberté d'expression et de la presse existant en France et au Royaume-Uni, en comparaison avec la situation portugaise, constitue une nouveauté à laquelle les réfugiés ne sont pas habitués. Cândido Xavier entreprend d'expliquer au marquis du Palmela la puissance de la presse parisienne : « Creia V.E. que não tem havido ommissão, mas a classe dos jornalistas he hum quarto poder, no systema constitucional, que, neste pais especialmente, pelo frenesim de escrever, custa a mover, com a brevidade que se deseja⁸⁰⁵ ». En France, depuis le vote des lois de Serre en 1819, les délits (provocation au crime, offense au roi, au gouvernement, à la morale publique, injure et diffamation) sont seulement passibles de la prison et d'une amende (précédemment le journaliste encourait la déportation). L'autorisation préalable de publier est remplacée par une simple déclaration (mais contre le dépôt d'un cautionnement élevé de 10.000 francs pour les quotidiens). Ainsi, s'il n'est pas trop compliqué de publier ses opinions, il reste difficile de diffuser un périodique en France, surtout pour des réfugiés quasiment dépourvus de moyens⁸⁰⁶. C'est probablement pour cela que les réfugiés de France ont plutôt publié des petites brochures ou se sont fait publier dans la presse nationale⁸⁰⁷.

1.3.1. Un outil au service de la cause de Maria II

Les émigrés portugais qui découvrent la relative liberté d'expression à Londres ou à Paris, comprennent rapidement que l'imprimé peut devenir un outil de propagande. Le comité de Londres commence d'abord par s'attacher les services du rédacteur du *Padre Amaro*. Joaquim Ferreira de Freitas, son rédacteur, avait déjà été recruté en 1820 par l'ambassade portugaise à Londres, alors qu'il était en exil, pour mettre sa plume au service du gouvernement⁸⁰⁸. Le périodique devient un outil pro-palmeliste, apparemment bien diffusé au

⁸⁰⁴ Vitorino Nemésio, *op. cit.*, p. 147-148.

⁸⁰⁵ ANTT, MNE, cx 164, Xavier à Palmela. Paris, le 13 juillet 1829. Trad. : « Que V.E. ne croie pas qu'il y ait eu un oubli, mais la classe des journalistes est un quatrième pouvoir, dans le système constitutionnel, qu'il coûte de faire bouger aussi rapidement qu'on le désirerait, spécialement dans ce pays, pris d'une frénésie d'écrire ». Voir annexe VI.

⁸⁰⁶ Francis Démier, *op. cit.*, p. 261-263.

⁸⁰⁷ La presse n'est pas complètement libre non plus au Royaume-Uni. Leigh Hunt est emprisonné en 1813 pour avoir critiqué le prince régent dans l'*Examiner*. La nature des peines reste plus modérée qu'en France. Si les techniques de production permettent de réduire les coûts de production, les organes de presse doivent toutefois s'acquitter d'une taxe coûteuse (*Stamp Act*) jusqu'en 1855. Toutefois, la liberté d'expression est un principe ancré depuis plusieurs siècles au Royaume-Uni. En 1694 par exemple, la Regulation Printing Act annulait le système d'autorisation préalable à toute impression. (<http://www.e-juristes.org/la-liberte-d-expression-au-royaume/>, consulté le 21/07/2012).

⁸⁰⁸ Georges Boisvert, « La presse portugaise « libre » de Londres (1808-1820) », dans *Les médiations culturelles : colloque, 25-27 janvier 1988*, Paris, Presses de la Sorbonne nouvelle, 1989, p. 137. ANTT, MNE, cx 157. Ao Redactor do Padre Amaro : état non daté de sommes dues au rédacteur du *Padre Amaro*.

Royaume-Uni et en France, puisqu'il déclenche des polémiques à Paris⁸⁰⁹. Le comité veut masquer des dissensions internes et ceux qui vont entendre une voix différente sont pointés du doigt⁸¹⁰. Il cherche également à placer des articles consacrés à la cause dans la presse des pays d'accueil ou à éditer des brochures sur le même thème dans les langues nationales. Ne parvenant pas à convaincre les gouvernements britannique et anglais de reconnaître l'organisation émigrée, Palmela et ses compagnons espèrent sensibiliser les opinions. En juillet 1829, Cândido Xavier est pressé par le marquis de Palmela d'accélérer la publication de tribunes dans *le Journal des débats* : « Bem suppenho eu mandar hoje a V.E. algum exemplar des brochures de que V.E. me fez a honra de encarregar a impressão ; mas não o poderei facer, senão sexta feira. Os *Débats* tem demora de a inserção dos dois artigos : tambem hoje esperava o primeiro, mas não appareceo, tenho esperança de que amanha apareça⁸¹¹ ». Un article est publié dans *le Journal des débats* du 15 juillet 1829 qui annonce l'arrivée du comte de Vila Flor à Angra, aux Açores, et la remise du pouvoir de la junte provisoire constituée sur l'île de Terceira au comte victorieux :

L'arrivée de M. de Villaflor peut être considérée comme une espèce de miracle. Il serait impossible de vous peindre l'enthousiasme du peuple et de toute la garnison de l'île, qui, dans sa presque totalité, se compose de soldats ayant servi sous les ordres de M. de Villaflor, contre le marquis de Chaves. Hier, 23 [juin], la Junte composant le gouvernement provisoire de l'île, connaissant combien la concentration du pouvoir dans une seule personne était indispensable dans cette circonstance, s'est dépouillée de son autorité et l'a remise à M. de Villaflor⁸¹².

La publication de cet article doit redonner de l'espoir aux émigrés portugais et signifier que les hommes qui ont pris en main le destin de la proscription portugaise sont les plus légitimes pour mener à bien ce combat, par leurs compétences militaires (Vilaflor a réussi là où Saldanha a échoué) et en raison du soutien de la reine. La brochure paraît anonymement en 1830 sous le titre *d'Exposé des droits de Sa Majesté Très Fidèle dona*

⁸⁰⁹ Voir, par exemple, les deux brochures déjà citées : *Reflexoens ao Padre Amaro por um estudante emigrado*, Paris, Tastu, [25 avril 1829], 15 p. ; *Treplica ao padre Amaro pelo estudante emigrado*, Paris, Tastu, [Dol, 20 avril 1830], 18 p.

⁸¹⁰ Voir les exemples déjà évoqués de *Reflexoens ao Padre Amaro...* et le témoignage de Saldanha dans *Observações do conde de Saldanha sobre a carta, que os membros da junta do Porto dirigirão a S.M. o imperador do Brazil em 5 d'agosto de 1828*.

⁸¹¹ ANTT, MNE, cx 164. Xavier à Palmela. Paris, le 13 juillet 1829. Trad. : « J'aurais bien voulu envoyer aujourd'hui à V.E. quelques exemplaires des brochures que V.E. me fit l'honneur de me charger de l'impression ; mais je ne pourrai pas le faire avant vendredi. Les *Débats* ont du retard dans l'insertion des deux articles : j'attendais aussi le premier aujourd'hui mais il n'est pas paru, j'ai l'espoir qu'il paraîtra demain ». Voir annexe VI.

⁸¹² *Journal des Débats*, mercredi 15 juillet 1829, p. 1 : Portugal, Angra (Île de Terceira), 24 juin. Correspondance particulière.

*Maria*⁸¹³. Cândido Xavier est très satisfait du résultat produit : « A dita Exposição tem sido aqui convenientemente espalhada, e tem conseguido hum grande effeito⁸¹⁴ ». L'ouvrage semble effectivement avoir fait quelque bruit. Une réponse en est même publiée, la même année à Londres⁸¹⁵. L'ouvrage est également cité parmi les publications de référence dans un article de Louis de Carné, dans la *Revue des deux mondes*, consacré au Portugal au XIX^e siècle⁸¹⁶.

1.3.2. La guerre des pamphlets au sein de l'émigration libérale

Depuis 1828, l'émigration portugaise se déchire autour de l'épisode de la résistance de Porto et du comportement des chefs émigrés venus porter assistance à la junte libérale : les « Observations » de Saldanha, publiées en 1829, donnent lieu à des réactions pro-palmelistes par Joaquim António de Magalhaens et Francisco da Gama Lobo. En mai 1830, le colonel Pinto Pizarro, saldanhiste, prend la défense de l'auteur des « Observations »⁸¹⁷. La cristallisation sur les comportements de 1828 masque des dissensions plus profondes. Palmelistes et saldanhistes défendent des principes différents qui s'affirment durant l'émigration. Les hommes regroupés autour du marquis de Palmela occupent les postes-clés du comité directeur puis de la Régence. Ils appartiennent souvent à de grandes familles de la noblesse portugaise. Une partie a également fait ses armes au Brésil, au service de João VI, ou de son fils Dom Pedro, ou a eu maille à partir avec les partisans de Dom Miguel en 1824. Ils défendent la légitimité et bien qu'une partie puisse avoir des réserves à l'égard de la charte octroyée par Dom Pedro, ils respectent la décision du souverain légitime. Ils constituent l'amorce d'un parti libéral modéré. Les saldanhistes présentent une sociologie plus variée. Saldanha appartient à une grande famille, mais des officiers de rang plus modeste, ainsi que des magistrats comme les frères José et Manoel Silva Passos, figurent également dans ce

⁸¹³ *Exposé des droits de Sa Majesté Très-Fidèle dona Maria II, avec les pièces justificatives et les documents à l'appui*, Paris, Bobée et Hingray, 1830. D'après un état des comptes de l'année 1829 transmis par Bernard Daupias au représentant de la régence à Londres : « março 17 : ao mismo senhor (Candido Jozé Xavier) por despezas de traducção, impressão e outras relativas ao Manifesto publicado em francez debaixo do titulo de « Exposé des droits de S.M. Très Fidèle Dona Maria II » : F 6760,35, comissão de banco 67,60 = 6827,95 a 25f40, soit en livre : 268.16.5 » (ANTT, MNE, cx 164, Sobre a emigração : contas correntes de França 1829. Solde des comptes de Bernard Daupias, 25 juin 1830).

⁸¹⁴ ANTT, MNE, cx 164. Xavier à Barbosa. Paris, le 15 mars 1830. Trad. : « Ledit Exposé a été convenablement diffusé ici, et a produit un grand effet ». Voir annexe VI.

⁸¹⁵ William Walton, *A reply to the « Exposé des droits de Sa Majesté Très-Fidèle donna Maria II », expressly written and lately printed in Paris, for the purpose of exhibiting the rights of D. Pedro and his Daughter to the throne of Portugal*, Londres, Richardson, 1830, 239 p.

⁸¹⁶ Louis de Carné, « Le Portugal au XIX^e siècle, dans *Revue des deux mondes*, 1837, vol. 3, p. 49-68.

⁸¹⁷ Rodrigo Pinto Pizarro de Almeida Carvalhaes, *Commento do coronel Pizarro á analyse feita pelo doutor Joaquim-Antonio de Magalhaens, e pelo coronel Francisco da Gama Lobo, ás observaçoens do conde de Saldanha sobre a « portaria posthuma » da Junta do Porto*, Paris, Tastu, [20 mai 1830], 8 p.

camp. Ils défendent aussi la cause de la reine mais sont avant tout attachés aux valeurs que représente la charte constitutionnelle de 1826, étape vers davantage de libéralisme. Ainsi, dans la *Tréplica au Padre Amaro*, l'auteur supposé, José Pinto Rebelo de Carvalho, reproche au marquis de Palmela de ne pas avoir été désigné par les émigrés, mais « um chefe imposto aos Emigrados pela força das circunstancias, e pelo Vizconde de Itabayana⁸¹⁸ ». À l'absence de représentativité, il convient d'ajouter une vision différente de la société. Les sacrifices accomplis par le marquis de Palmela lui apparaissent bien faibles en comparaison de ceux réalisés par une grande partie des émigrés :

Diz o Padre, *naó aos Cafres, naó aos Iroquézes*, mas aos Emigrados portuguezes : « Pode alguém desconhecer os grandes incommodos que tem sofrido, os grandes sacrificios que tem feito o Marquez de Palmella para sustentar os direitos da sua legitima soberana, e provêr à subsistencia dos Emigrados ? *He preciso*, Padre Amaro, ter entranhas de ferro para ouzar recomendar aos emigrados os incommodos do Marquez de Palmella ! Onde estaô esses incommodos, esses trabalhos comparados com a massa da emigração ? Naô tem o Marquêz vivido sempre no centro do seo palacio ? No seio da sua familia ? Naô tem dispôsto *a seo bel praser* d'alguns milhoes de cruzados ? (...) *Sacrificios fizerao*, Padre Amaro, *esses* Portuguezes de todas as condiçoes, que abandonáraô *patria, familias, fortuna, tudo quanto homem preza sobre a terra*, para salvar em Galiza os Penates que o Marquez trahira, ou sacrificára⁸¹⁹ !

Les combats idéologiques ou personnels entre les chefs de l'émigration se font à coup de brochures, mais les tensions finissent également par toucher les émigrés qui se divisent au sein des dépôts. Baldella, un capitaine de cavalerie réfugié à Ostende, écrit à Mascarenhas, en avril 1830 pour lui faire part des brimades qu'il subit de la part de ses compagnons d'exil, en raison de ses origines, il est français naturalisé portugais, et de sa fidélité au marquis de Palmela : « Victime d'une perfidie ourdie avec adresse, je ne me permettrais pas de vous présenter mes prières, si je n'avais l'intime conviction de mon innocence, (...) c'est mon attachement connu pour la personne du Marquis de Palmella qui m'a valu l'animosité de certains individus ingrats et injustes lâches détracteurs, qui m'a mérité leurs persécutions. Et l'épithète de Palmelliste, dont ils m'honorent est même dans ma disgrâce actuelle, une

⁸¹⁸ [José Pinto Rebelo de Carvalho], *Treplica ao Padre Amaro pelo Estudante Emigrado*, Paris, Tastu, 1830, p. 7. Trad. : « un chef imposé aux Émigrés par la force des circonstances, et par le Vicomte d'Itabayana ».

⁸¹⁹ *Ibid.*, p. 11 : « Le Père dit, non pas aux Cafres, ni aux Iroquois, mais aux Émigrés portugais : « Qui peut méconnaître les grandes incommodités qu'a souffert, les grands sacrifices qu'a fait le Marquis de Palmella pour défendre les droits de sa souveraine légitime, et fournir la subsistance des Émigrés ? Il est nécessaire, Père Amaro, d'avoir des entrailles de fer pour oser recommander aux émigrés les incommodités du Marquis de Palmella ? Où sont ces incommodités, ces souffrances comparées à celles de la masse de l'émigration ? Le Marquis n'a-t-il pas toujours vécu au milieu de son palais ? Au sein de sa famille ? N'a-t-il pas disposé à son bon plaisir de quelques millions de *cruzados* ? (...) Ceux qui ont fait des sacrifices, Père Amaro, ce sont ces Portugais, de toutes conditions, qui ont abandonné patrie, familles, fortune, tout ce que l'homme a de plus cher sur terre, pour sauver en Galice les Pénates que le Marquis va trahir ou sacrifier ! »

calification que je m'enorgueillis de mériter⁸²⁰ ». Ces fêlures dans le bel édifice de l'émigration portugaise s'accroissent quand les Portugais doivent faire face à des choix stratégiques : leur participation éventuelle aux événements révolutionnaires à Paris en 1830-1831, la mise en pratique d'une alliance avec les libéraux espagnols, jusqu'alors à peine évoquée publiquement.

2. Le déplacement progressif du centre de gravité de l'émigration portugaise de Londres vers Paris (juillet 1830-juin 1831)

Alors que la Régence vient de s'installer à Angra, et nomme de nouveaux représentants à Londres et Paris, la révolution de Juillet, change la donne pour une partie de l'émigration portugaise. Les 27, 28 et 29 juillet 1830, journées ultérieurement qualifiées de « Trois Glorieuses » une révolution éclate en effet à Paris, en réaction aux ordonnances signées par Charles X à Saint-Cloud le 25 juillet. Le 29 juillet, grâce à la participation d'environ 8.000 insurgés et malgré des pertes considérables⁸²¹, les républicains sont les maîtres de la rue et créent une commission municipale. Les députés libéraux, effrayés par la perspective d'une République, se tournent vers Louis-Philippe d'Orléans, qui accepte, le 31 juillet, les fonctions de lieutenant-général et se fait accueillir par la commission municipale. Après la mise en place d'une commission gouvernementale, Louis-Philippe est élu roi des Français le 9 août⁸²². La solution retenue provoque de nombreuses déceptions et l'agitation révolutionnaire perdure dans la capitale jusqu'en 1832.

La reconnaissance du régime de Dom Miguel par la France paraît dès lors définitivement écartée. Mais la révolution de Juillet accentue encore les dissensions de l'émigration portugaise en suscitant l'enthousiasme de sa frange la plus radicale. En outre, le renouvellement du personnel politique français, quoique a priori plus favorable à la cause libérale portugaise, oblige les émigrés à établir des liens avec les nouveaux hommes d'influence, au risque de renier les amitiés passées, et à parier sur des stratégies parfois incertaines, comme l'illustre la tentative d'alliance avec les Espagnols.

⁸²⁰ ANTT, MNE, cx 157. Comte de Baldella à Thomas Mascarenhas. Ostende, 20 avril 1830. La question de la nationalité semble également très sensible au sein des émigrés. Si Baldella se plaint de l'ostracisme dont il est victime parce qu'il est d'origine française, ce phénomène semble surtout toucher les militaires brésiliens. Ainsi, les officiers de l'armée constitutionnelle d'origine brésilienne ne sont-ils pas autorisés à commander des soldats portugais. Lorsque cela s'est produit, comme à Dol et Dinan en 1829 ou en 1830, des rébellions ont eu lieu (par exemple : ANTT, MNE, cx 193, José Francisco Pinto à Almeida. Dinan, 8 de Outubro de 1830).

⁸²¹ 800 tués et 4.000 blessés.

⁸²² Francis Démier, *op cit.*, p. 876-918.

2.1. Les réactions de l'émigration portugaise à la révolution de Juillet.

Quelques Portugais participent aux Trois Glorieuses, à l'exemple de Francisco Borgia Correa et Francisco Xavier Faria, qui ne sont sans doute pas réfugiés. Le premier, contremaître à la manufacture de la Savonnerie, est né à Lisbonne en 1803. Il est blessé pendant les journées révolutionnaires⁸²³ et reçoit la croix de Juillet pour sa bravoure, ainsi qu'un secours de 500 francs. Le second, cocher d'origine portugaise, se voit accorder la médaille de Juillet remise aux combattants les plus héroïques⁸²⁴. L'*Album des décorés de juillet*⁸²⁵ permet d'ajouter à ces deux noms ceux de Constantin Alphonséca, Michel-Antoine Ferreira, Jean-Pierre Daceto, Francisco Dandrésa, Joachim-Louis Desouza-Monteiro, Jean-Henri de Silva Maya et Louis-Marie Zénon Roques⁸²⁶, décorés de la croix de juillet, certains sont réfugiés. Grâce à sa participation, Damazo de Souza Monteiro bénéficie d'un a priori favorable de la part des autorités françaises : « Cet émigré fait partie du dépôt établi à Rennes, et recevait, dans cette ville, le subside de 1f50c par jour. Il s'est un des premiers présenté pour entrer dans la légion étrangère, & c'est le principal motif qui a nécessité sa présence dans la capitale. Le Sr Desouza Monteiro s'est distingué, dans les journées de juillet, et vient d'être décoré par la commission des récompenses nationales⁸²⁷ ». Probablement militaire au moment de son exil⁸²⁸, il est employé comme commis chez un négociant. Mais il y commet plusieurs vols, et devient *persona non grata* pour les autorités parisiennes comme pour ses compatriotes : « Quoiqu'il en soit, d'après les précédens de cet étranger, je ne pense pas que sa présence puisse être tolérée plus longtems à Paris. En demandant à Votre Excellence l'autorisation nécessaire pour éloigner de la capitale le Sr. de Souza, je cède en partie aux sollicitations pressantes de plusieurs portugais réfugiés & particulièrement de Mr. le Gén^{al} Saldanha qui redoutent que leur coupable compatriote ne commette encore des actes dont ils

⁸²³ Il a reçu un coup de feu à la jambe droite lors d'une bataille sur le pont d'Iéna.

⁸²⁴ D'après Monique Mayeur, *Combattants et blessés de Juillet F/1d/III/42-78*, Paris, Archives nationales de France, 2000, 395 p. Faria pourrait être un réfugié portugais. Il existe en effet un dossier de réfugié au nom de Francisco José Faria (également appelé Vincente José Faria) aux Archives nationales, sous la cote F⁷ 12113, dossier 65. L'homme y est présenté comme le domestique de l'exilé portugais Tavares Leonel, ancien député portugais, vivant à Paris, décédé à Rennes alors qu'il projetait de rejoindre Terceira.

⁸²⁵ *Album des décorés de juillet, contenant les noms des décorés de juillet, précédé du rapport à la chambre des députés sur les récompenses nationales ; de la loi du 13 décembre 1831 ; de l'ordonnance du roi qui en prescrit l'exécution ; et suivi de la pétition devant être adressée à la chambre des députés, en vertu de la délibération prise en assemblée générale au Wauxhall, et du procès-verbal de cette séance du 12 juillet 1831*, Paris, A. Mie, 1831, 94 p.

⁸²⁶ L'origine n'est jamais précisée, cette liste correspond simplement à un relevé de noms à consonances portugaises, tels qu'ils sont orthographiés dans l'*Album*.

⁸²⁷ ANF, F⁷ 12113, 96 Por Damazo de Souza Monteiro. PP au MI. Paris, le 4 juin 1831.

⁸²⁸ *Id.* Souza Monteiro au MI. Paris, le 3 juin 1831. Il est établi au dépôt de Rennes en 1831 et est un des premiers volontaires pour s'engager dans la Légion étrangère créée par le nouveau pouvoir pour les réfugiés.

craindraient que la honte ne réjaillit sur l'émigration entière⁸²⁹ ». Parmi les autres réfugiés qui ont participé aux journées de Juillet, figurent le capitaine Joaquim José Da Silva Maya et son frère⁸³⁰. L'un des deux participe à l'expédition de Dom Pedro en 1832⁸³¹ tandis que l'autre semble rester en France après avoir épousé une Française⁸³². En décembre 1830, le préfet de police signale le cas, qu'il juge intéressant d'un étudiant, Lindo (ou Emilio) Cândido da Luz :

Le Sr. Da Luz a fait partie de la garde mobile du 6^e arrondissement sous le n°342, le maire de cet arrondissement certifie que cet étranger s'est conduit, à cette époque, en brave et honnête citoyen. Il avait précédemment combattu dans les glorieuses journées de notre révolution, et s'était porté, un des premiers, à Rambouillet. Deux certificats attestent ces faits, l'un délivré par des officiers de la 6^e légion, l'autre par des chefs de la garde mobile.

Du reste, sa conduite est irréprochable, et il s'est acquis l'estime de tous ceux dont il est connu. Toutefois, sa position est loin d'être heureuse, et sans les secours d'un riche portugais, il serait tombé depuis longtemps dans la dernière misère.

L'infortune et le patriotisme de cet étranger le recommandent fortement aux bienfaits du gouvernement⁸³³.

Bien qu'étrangers, ils ont participé aux événements politiques français, ce qui est vu, du moins au lendemain des Trois Glorieuses, d'un œil positif. Ainsi le Portugais Da Luz est distingué par le préfet de police pour « patriotisme » ! La loi du 13 décembre 1831 qui crée les décorations pour les événements de juillet ne prévoit leur octroi qu'à des Français⁸³⁴. Pourtant, les étrangers qui ont participé à la révolution peuvent en bénéficier et la nationalité française ne constitue pas un critère d'attribution. Ainsi, ces étrangers porteurs d'une décoration française ont probablement dû prêter serment de fidélité au roi, d'obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume⁸³⁵.

⁸²⁹ *Id.* PP au MI. Paris, le 14 juillet 1832.

⁸³⁰ ANF, F⁷ 12113, 67 Por. Joaquim Jose Silva Rijo, Joaquim Jose Silva. PP au MI. Paris, le 17 septembre 1831. Il semble que les autorités aient confondu deux individus de la même famille, désignés par Silva, Silva Rijo ou Silva Maya.

⁸³¹ *Id.* PP au MI. Paris, le 24 janvier 1832.

⁸³² *Id.* PIV au MI. Paris, le 17 octobre 1833.

⁸³³ ANF, F⁷ 12119, PP au MI. Paris, le 2 décembre 1830.

⁸³⁴ Loi du 13 décembre 1831, article 5 : « Les Français qui, dans les journées de juillet, ont reçu des blessures entraînant la perte ou l'incapacité d'un membre, ou dont il est résulté une maladie qui les empêche de se livrer à aucun travail personnel pendant le reste de leur vie, recevront de l'État une pension qui leur sera accordée dans les limites de trois cents à mille francs (...) ; article 6 : « Les Français que leurs blessures n'ont pas mis hors d'état de travailler, recevront une indemnité, une fois payée, dont le montant sera pour chacun d'eux déterminé par la commission des récompenses nationales ». L'article 8 permet aux combattants qui le souhaitent d'intégrer l'armée française et les articles 10 et 11 précisent les conditions d'attribution de la médaille ; article 9 : « La médaille ordonnée par la loi du 30 août sera distribuée à tous les citoyens désignés par la commission » ; article 10 : « Une décoration spéciale sera accordée à tous les citoyens qui se sont distingués dans les journées de juillet. La liste de ceux qui doivent la porter sera dressée par la commission et soumise à l'approbation du Roi. Les honneurs militaires lui seront rendus comme à la Légion-d'Honneur ».

⁸³⁵ Ordonnance royale du 30 avril 1831, articles 4 et 5.

La participation portugaise aux journées de Juillet est modeste. Aucun personnage de premier plan n'y prend part. Les décorés sont des anonymes, qui vivent parfois humblement : cochier, étudiant, officier subalterne, commis ou contremaître. Ils sont le reflet de la sociologie des combattants : des ouvriers, des membres de la petite bourgeoisie et des étudiants. La plupart des réfugiés ont probablement préféré rester en retrait des événements. Ils ne sont pas non plus forcément très favorables au renversement de la branche aînée des Bourbons, d'une part parce qu'ils défendent la légitimité de Maria II contre son oncle usurpateur et d'autre part, parce qu'ils bénéficiaient de la sympathie d'une large partie de la classe politique. La frange modérée des émigrés n'apprécie donc pas nécessairement le nouveau roi et son gouvernement⁸³⁶. Enfin, la stabilité politique de la France jusqu'en 1830 leur garantissait un asile sûr où ils pouvaient même recevoir des secours du roi.

L'agitation révolutionnaire se poursuit bien après juillet 1830. Les événements attirent et suscitent l'espoir des libéraux de toute l'Europe, traversée de tentatives révolutionnaires sans lendemain (à l'exception de la Belgique). Une brochure en portugais, *Revolução de França, os sucessos de Paris nos dias 26, 28 e 29 de Julho*, décrivant les événements révolutionnaires parvient même jusqu'aux Açores et circule sur Terceira⁸³⁷. Les réfugiés portugais commencent à quitter les dépôts de province et d'Angleterre pour gagner Paris et participer aux événements. En août 1830, Francisco d'Almeida est ainsi préoccupé par l'arrivée massive de ses compatriotes : « *Teem chegado ultimamente a Paris muitos do mais inquietos emigrados que se achavam nos depositos da Bretanha, e desconfio que o motivo da vinda de semelhante gente é engrossar o partido dos que pretendem, não salvar a patria da oppressão em que se acha, mas sim desordenar tudo, para satisfazer os seus interesses e vinganças particulares*⁸³⁸ ». À Londres, le comité reçoit un nombre croissant de pétitions de réfugiés qui souhaitent venir à Paris, sous des motifs économiques, climatiques ou des raisons de santé, comme António Pedro d'Alcantara Pereira e Costa :

⁸³⁶ En 1836, Abreu e Lima, chargé d'affaires de la Régence à Londres à partir de l'automne 1830, alors devenu ambassadeur du Portugal à Paris, fait l'objet d'un courrier du ministre de l'Intérieur, agacé par la supériorité qu'affiche le diplomate : « Quoique M. de Lima soit ordinairement assez circonspect, il a de tout temps témoigné dans sa société intime, une sorte de mépris pour la dynastie actuelle. Dernièrement encore, à l'occasion d'un bal du château, il n'a pas craint de s'exprimer en termes inconvenans sur les réunions de la cour ; mad^e de Lima de son côté est encore moins réservée ; elle a fait entendre plusieurs récriminations sur la nécessité où est son mari de se rendre à la Cour, et sur le manque de choix dans la société des personnes qui la composent. Ce n'est pas une Cour, disait-elle, c'est une véritable Basse-Cour ». (AMAE, CP Portugal 155. MI au MAE. Paris, le 4 février 1836).

⁸³⁷ Vitorino Nemésio, *op. cit.*, p. 163.

⁸³⁸ Francisco d'Almeida, *op. cit.*, vol. I, p. 255. Le 16 août 1830. Trad. : « Beaucoup des émigrés les plus agités qui se trouvaient dans les dépôts de Bretagne sont arrivés dernièrement à Paris, et je soupçonne que le motif de la venue de semblables individus est d'aller grossir le parti de ceux qui prétendent, non sauver la patrie de l'oppression dans laquelle elle se trouve, mais plutôt tout désordonner, pour satisfaire leur intérêts et leurs vengeances particulières ».

Tendo adquirido n'este Paiz huma grave doença, qual a d'inflamação d'entranhas, e sando-me mui necessario para a conservação de minha saude o mudar de clima, eu tenho destinado vêr se na França posso encontrar o alivio, que dezejo procurando por meio dos facultativos, o restabelecimento da minha saude, para isso faz-se me necessario que V.Ex^a me conceda o passar deste para aquelle reino, ficando comtudo ligado a este Depozito, e para o que se me faz necessario q V.Ex^a me mande passar o competente passaporte para mim e para minha mulher D. Rita de Cacia Lacarda Pereira e Costa. Espero pois que V.Ex^a como digno representante da Nossa Augusta Soberana a Senhora D. Maria 2a me manda passar a dito Passaporte, promovendo com isto o bem estar de hum subdito da mesma Senhora⁸³⁹.

En raison de l'agitation révolutionnaire, les autorités multiplient les mesures pour tenter de rétablir le calme en éloignant notamment les réfugiés de la capitale⁸⁴⁰. Les Portugais, comme nous le savons, sont très largement épargnés par ces décisions.

2.2. Les libéraux portugais et le nouveau pouvoir

Les représentants de la Régence de Terceira et les leaders des émigrés portugais en France doivent établir des relations avec le nouveau personnel politique. La Régence profite de l'arrivée récente à Paris de Francisco d'Almeida (juin 1830), qui n'a guère eu le temps de nouer des relations avec le dernier ministre des Affaires étrangères ou ses collègues et qui, par son parcours, est plus à même de trouver un terrain d'entente avec les nouvelles autorités, malheureusement trop frileuses à son goût : « Tenho procurado tirar o possivel partido das pessoas influentes, algumas das quaes conheço ha quasi doze annos e que se haviam mostrado favoraveis á nossa causa ; muitas d'ellas, porem, teem-se mostrado frouxas a nosso respeito, depois que fôram elevadas a importantes logares⁸⁴¹ ». Almeida a, en effet, été conseiller à la légation portugaise à Paris, entre 1819 et 1821. Libéral convaincu, mais non radical, il a refusé en 1824 un poste à Paris qui lui était proposé par les absolutistes. Ministre des Affaires étrangères en 1826, il proteste auprès des autorités espagnoles qui accordent leur

⁸³⁹ ANTT, MNE, cx 165. Antonio Pedro d'Alcantara Pereira e Costa à Barbosa Araujo. Plymouth, 15 août 1830. Trad. : « J'ai attrapé dans ce pays une grave maladie, faite d'une inflammation des entrailles, et comme il m'est très nécessaire pour la conservation de ma santé de changer de climat, je me suis résolu à voir si en France je peux trouver le soulagement, et j'espère obtenir à l'aide de médecins le rétablissement de ma santé, pour cela il m'est nécessaire que V.E. me concède de passer vers ce royaume, comme je suis malgré tout lié à ce dépôt [de Plymouth], et pour ça il m'est nécessaire que V.E. me fasse adresser le passeport correspondant pour moi et pour ma femme D. Rita de Cacia Lacarda Pereira e Costa. J'espère donc que V.E. comme digne représentant de Notre Auguste Souveraine D. Maria II me fasse adresser ledit passeport, favorisant par cela le bien-être d'un sujet de la même Souveraine ».

⁸⁴⁰ Voir chapitre III et annexe I.

⁸⁴¹ Francisco d'Almeida, *op. cit.*, vol. I, p. 263. Trad. : « J'ai essayé de tirer tout le parti possible des personnes influentes, dont j'ai connu certaines il a presque douze ans, et que se sont montré favorables à notre cause ; beaucoup d'entre elles, cependant, se montrent lâches à notre égard, depuis qu'elles sont parvenues à des postes importants ».

asile aux absolutistes. En désaccord avec l'évolution de la Régence, il démissionne en juin 1827⁸⁴².

Les réfugiés portugais ne peuvent plus compter sur l'aide, regrettée⁸⁴³, de Hyde de Neuville, retiré de la vie politique après juillet 1830, par fidélité à Charles X. Mais ils bénéficient du soutien, désormais précieux du général Lafayette, « das pessoas influentes, a unica que energicamente tem defendido a nossa causa é o General La Fayette : neste tenho encontrado um constante e verdadeiro apoio, os outros contentam-se com boas palavras⁸⁴⁴ ». Le général est l'homme tout-puissant de ce début de régime, alors que les nouvelles institutions se mettent en place. Son intervention en faveur de la solution orléaniste, contre la solution républicaine, a été déterminante et il commande durant quelques mois, toutes les gardes nationales de France. Saldanha l'a bien compris et met tout en œuvre pour se rapprocher du général. Dès le 4 août 1830, il écrit dans le *National* qu'il est prêt à servir le général Lafayette, suscitant la colère d'Almeida qui n'a pas été consulté⁸⁴⁵. Le vieux général français et le général portugais semblent assez proches. Les deux hommes ont en commun leur origine, la carrière des armes, et des idées politiques assez radicales, et sont d'ailleurs tous deux soupçonnés de défendre des idées républicaines. Ils appartiennent tous deux à la franc-maçonnerie, quoique d'obédience différente. Lafayette soutient activement l'ensemble des réfugiés, et pas seulement la cause portugaise⁸⁴⁶. Malgré les démarches réitérées de Saldanha, Lafayette veille à rester en contact avec Almeida. Le représentant de la Régence possède à ses yeux davantage de légitimité que Saldanha :

10 de agosto 1830. João Carlos de Saldanha e aquelles que seguem o seu partido, com esperanças de conseguirem não o bem publico, mas os seus interesses particulares, não cessam de intrigar e buscam por todos os meios o apoio e consideração das pessoas hoje influentes, e poderão illudir algumas ; outras, porem, conhecem os antecedentes pouco honrosos do chefe e seus sequazes.

Saldanha, tendo estado esta manhã com o General La Fayette, veiu depois procurar-me e disse-me : Esta manhã estive com o General La Fayette, o qual me deu noticias tuas. Eu creio que nós todos queremos a mesma coisa (...). Suspeito que Saldanha me veiu

⁸⁴² *História de Portugal...*, José Mattoso (dir.), 1998, p. 69.

⁸⁴³ Francisco d'Almeida, *op. cit.*, vol. I, p. 263. Almeida, comparant la politique du nouveau ministre de la Marine, le général Horace Sebastiani, foncièrement non-interventioniste avec celle de Hyde de Neuville, est fort nostalgique : « o General Sébastiani, o qual, para se resolver a mandar aproximar algumas embarcações de guerra do porto de Lisboa, foi necessario que a bandeira franceza fôsse insultada, um capitão de navio preso, etc., e, ainda assim mesmo, as embarcações teem ordem de não entrar em Lisboa. Que differença entre este procedimento e o do Conde da Bemposta ! ».

⁸⁴⁴ *Ibid.* p. 255. « Parmi les personnes influentes, le général Lafayette est la seule qui a défendu avec énergie notre cause, j'ai rencontré en lui un soutien constant et sincère, alors que les autres se contentaient de bonnes paroles ».

⁸⁴⁵ *Ibid.*, p. 249.

⁸⁴⁶ Cécile Mondonico-Torri, *op. cit.*, p. 246.

procurar, em consequencia de haver feito algumas propostas a La Fayette e de este lhe haver dito que os negocios de Portugal deviam ser todos combinados comigo, em consequencia dos poderes que eu tinha. Sei, com certeza, que o General Saldanha pediu a La Fayette que o apresentasse ao novo Rei. La Fayette respondeu-lhe que elle só podia ser apresentado depois da minha apresentação⁸⁴⁷.

Le général cherche à préserver toutes les issues pouvant permettre le triomphe des partisans de Maria II. En apportant son aide à Almeida, il soutient la Régence, une organisation qui a structuré l'émigration portugaise, qui est soutenue par l'empereur du Brésil, et qui paraît la plus à même de reprendre le pouvoir au Portugal⁸⁴⁸. En soutenant parallèlement Saldanha, il laisse le champ à d'autres initiatives, politiques mais aussi militaires. Saldanha est en relations avec certains chefs de l'émigration espagnole et envisage de faire participer les réfugiés portugais à leur projet d'expédition contre Ferdinand VII à l'automne 1830. Pour le vieux général, c'est peut-être l'occasion de voir se réaliser l'union ibériste qu'il évoquait à Rivadavia en 1828. Grâce à Lafayette, et après l'envoi de nouvelles lettres de créances par la Régence⁸⁴⁹, Francisco d'Almeida parvient enfin à rencontrer le roi le 27 octobre 1830, comme simple particulier : « Posto que o Rei dos francezes se tenha sempre mostrado affecto á causa da Rainha, estou comtudo persuadido de que grande parte do bom aconhimento, que recebi de Sua Magestade, foi devido aos bons officios do respeitaval General La Fayette, o qual não tem cessado de mostrar o mais vivo interesse pela mesma causa, e eu considero-o como o mais forte apoio que hoje temos nesta Côrte⁸⁵⁰ ». Toutefois, à cette date, l'influence de Lafayette est déjà déclinante.

⁸⁴⁷ Francisco d'Almeida, *op. cit.*, vol. I, p. 251. Trad. : « 10 août 1830. João Carlos de Saldanha et ceux qui suivent son parti, dans l'espoir de réaliser non le bien public, mais leurs intérêts personnels, n'ont cessé d'intriguer et cherchent par tous les moyens l'appui et la considération des personnes aujourd'hui influentes, et ils pourront faire illusion auprès de quelques-unes ; mais d'autres connaissent les antécédents peu honorables du chef et de ses affidés. Saldanha, après avoir été ce matin avec le général La Fayette, est venu ensuite me voir et me dire : Ce matin j'étais avec le Général Lafayette qui m'a donné de tes nouvelles. Je crois que nous voulons tous la même chose (...). Je soupçonne que Saldanha est venu me voir pour avoir fait quelques propositions à La Fayette et que celui-ci lui a dit que les affaires du Portugal devaient toutes être organisées avec moi, en conséquence des pouvoirs que j'ai obtenus. Je sais, avec certitude, que le Général Saldanha a demandé à La Fayette qu'il le présente au nouveau Roi. La Fayette lui a répondu qu'il ne pouvait être présenté qu'après ma propre présentation ».

⁸⁴⁸ Le général Lafayette et Francisco d'Almeida, en dépit de leurs différences, semblent avoir entretenu de bonnes relations, du moins d'après les mémoires laissées par le comte. Il est possible que les États-Unis aient constitué un terrain commun pour les deux hommes. Lafayette, le héros de l'indépendance américaine, y a en effet entrepris une « tournée » entre juillet 1824 et septembre 1825, époque à laquelle Almeida était ambassadeur du Portugal dans ce pays.

⁸⁴⁹ Soucieuse de respecter les formes, la Régence qui souhaite obtenir sa reconnaissance, doit en effet procéder à la rédaction de nouvelles lettres de créances pour Almeida : nommé chargé d'affaires auprès de S.M. Très Chrétienne, Charles X, il est désormais nommé auprès du Roi des Français, Louis-Philippe I^{er}.

⁸⁵⁰ Francisco d'Almeida, *op. cit.*, vol. I, p. 278. Trad. : « Même si le Roi des Français s'était toujours montré sensible à la cause de la Reine, je suis malgré tout persuadé qu'une grande partie du bon accueil que j'ai reçu de Sa Majesté, je la dois aux bons offices du respectable Général La Fayette, qui n'a cessé de montrer l'intérêt le

Si les méthodes divergent, Almeida comme Saldanha s'emploient à agir le plus rapidement possible auprès du nouveau gouvernement. Le 16 août 1830, dès qu'Almeida apprend la nomination du comte Matthieu Molé comme ministre des Affaires étrangères, il s'empresse de lui écrire pour demander un entretien⁸⁵¹. En décembre 1830, il est reçu par le général Sebastiani. Le nouveau ministre connaît bien la situation portugaise, et Almeida défend l'idée d'une reconnaissance de la Régence, mais ne parvient pas à convaincre l'un des chantres de la politique non-interventionniste de la monarchie de Juillet⁸⁵². De son côté, Saldanha s'adresse très vite au nouveau ministre de l'Intérieur, François Guizot, avec l'aide de Lafayette, pour lui demander la continuation voire l'augmentation des subsides accordés par le gouvernement de la Restauration :

Le général Comte Saldanha, commandant les Portugais débarqués à Brest, en janvier 1829 venant des eaux de Terceira, sollicite pour ceux de ses compatriotes restés en France, au nombre de 188, le rétablissement du subside de 3f par jour, accordé aux officiers par le ministère Martignac, qui a été réduit à 2f pa ordre de M. de Peyronnet. Cette demande est vivement appuyée par M. le Général Lafayette. Le G^{al} Saldanha exprime en outre le voeu de voir étendre ce subside de 3 f pour les officiers et autres personnes marquantes et de 1f pour les soldats et domestiques, à 47 Portugais qui, depuis l'arrivée des premiers réfugiés sont venus chercher un asile en France⁸⁵³.

Une répartition des rôles voit le jour vers la fin de l'année 1830 : Almeida est l'interlocuteur exclusif des questions diplomatiques. En revanche, il partage son rôle de représentant et de protecteur des Portugais réfugiés en France avec le consul général Daupias, et surtout, avec Saldanha. Almeida et Daupias délivrent des passeports⁸⁵⁴, assurent la police au sein de l'émigration, et vérifient, sur demande des autorités françaises, les dires des réfugiés lorsqu'ils sollicitent l'aide du gouvernement français. Almeida n'hésite pas à signaler et à dénoncer ses compatriotes trop agités à ses interlocuteurs français : « Aproveitei esta ocasião para prevenir o Ministro da existencia de alguns intrigantes portuguezes em Paris, os quaes, apesar de se dizerrem defensores da boa causa, eu, com bastante sentimento, era obrigado a considerar como promotores da desordem. O Ministro disse-me que podia estar certo de que semelhante gente jamais teria o apoio do governo⁸⁵⁵ ». Il sanctionne

plus vif pour cette même cause, et je le considère comme le soutien le plus fort que nous avons aujourd'hui dans cette Cour ».

⁸⁵¹ *Ibid.*, p. 255.

⁸⁵² *Ibid.*, p. 310.

⁸⁵³ ANF, F⁷ 12119, Rapport du MI. Paris, le 22 août 1830.

⁸⁵⁴ Voir chapitre III.

⁸⁵⁵ Francisco d'Almeida, *op. cit.*, vol. I, p. 257. 18 août 1830. Trad. : « Je profitai de cette occasion pour prévenir le Ministre de l'existence de quelques intrigants portugais à Paris, que j'ai été obligé, à regret et même

également les émigrés qui n'obéissent pas, par exemple, à ses injonctions de ne pas se mêler aux projets espagnols d'insurrection sur les Pyrénées⁸⁵⁶.

Saldanha apparaît plutôt comme une figure tutélaire des émigrés. Une recommandation ou un certificat de Saldanha ou de son aide de camp, le major Andrade⁸⁵⁷, ont valeur de première introduction et peuvent permettre d'appuyer une demande de subsides. C'est sous l'égide de Saldanha que sont dressées les premières listes de réfugiés portugais à secourir à Paris. Mais, en cas de doute, le ministère de l'Intérieur se tourne vers Daupias et Almeida, plus « légitimes », alors qu'une reconnaissance officielle ne leur est toujours pas accordée. Cette répartition implicite explique probablement le décalage entre le nombre de certificats et de recommandations accordés les uns et les autres.

Recommandations et certificats accordés aux réfugiés portugais⁸⁵⁸ :

date	Saldanha	Almeida	Daupias
août-30	0	0	1
sept.-30	0	0	0
oct.-30	0	0	0
nov.-30	1	0	0
déc.-30	0	1	0
janv.-31	64	0	0
févr.-31	0	0	0
mars-31	0	0	0
avr.-31	3	0	0
mai-31	0	0	0
juin-31	4	2	0
juil.-31	0	2	0
août-31	0	0	0
sept.-31	5	0	0
oct.-31	1	1	1
nov.-31	1	4	0
déc.-31	4	2	0
janv.-32	4	0	0
févr.-32	5	2	0
mars-32	2	0	0
avr.-32	3	0	0
mai-32	2	1	1
juin-32	0	0	0

s' ils se disent défenseurs de la bonne cause, de considérer comme des promoteurs du désordre. Le Ministre m'a dit que je pouvais être certain que de pareils individus n'auraient jamais le soutien du gouvernement ».

⁸⁵⁶ Cf. *infra*.

⁸⁵⁷ ANF, F⁷ 12113, 71 Por Daniel Sotero dos Santos : PP au MI. Paris, le 27 septembre 1831 : « C'est un des portugais le plus recommandable. Dévoué aux intérêts de ses compatriotes, sans trahir les sentimens de reconnaissance qu'il doit au gouvernement français, il a fourni des renseignemens toujours exacts sur ceux de ses compatriotes qui réclamaient le subside & par l'empressement qu'il a mis en toute occasion, à leur rendre ainsi qu'à l'administration son intervention utile, il s'est concilié leur estime & il a acquis des droits à une bienveillance particulière de l'autorité ».

⁸⁵⁸ Tableau réalisé à partir de la base « profil » des Portugais. Voir annexe XXVII.

juil.-32	1	1	0
août-32	2	0	0
sept.-32	0	0	0
oct.-32	3	0	0
nov.-32	1	0	0
déc.-32	0	0	0
janv.-33	0	1	0
févr.-33	0	0	0
mars-33	0	1	0
avr.-33	0	1	0
mai-33	0	0	1
juin-33	0	0	4
juil.-33	0	0	0
août-33	0	0	0
sept.-33	0	0	1
total	106	19	9

Entre août 1830 et août 1833, sur un corpus de 134 recommandations ou certificats, 79% émanent de Saldanha, 14% d'Almeida et 7% de Daupias. Saldanha en accorde le plus grand nombre fin 1830- début 1831. Chargé à la même période de dresser la liste des réfugiés de Paris pouvant demander à bénéficier de subsides, il apparaît comme le principal interlocuteur du gouvernement, mais son rôle s'atténue au fil du temps. Ce glissement est peut-être à mettre en lien avec l'évolution de la monarchie de Juillet : Lafayette est définitivement écarté du pouvoir pendant l'hiver 1830, lorsqu'il perd le commandement des gardes nationales⁸⁵⁹. De plus, la stratégie d'une collaboration avec les Espagnols mise en place par Saldanha, en désaccord avec la Régence⁸⁶⁰, s'avère un échec. Enfin, avec l'arrivée de Dom Pedro en 1831, Saldanha perd une bonne partie de son influence. L'ex-empereur a ses entrées au plus haut sommet de l'État, il agit en lien avec la régence de Terceira, et sa figure rallie la majorité de l'émigration portugaise. Almeida puis de Daupias ont un rôle de plus en plus important. Les informations qu'ils fournissent sur leurs compatriotes paraissent plus fiables à l'administration française, comme l'illustre le cas, plusieurs fois évoqués, de Carolina Araujo Paës⁸⁶¹. Quand le préfet de police indique que « M. le Général Saldanha assure que la Dame Araujo Paës est réfugiée pour cause politique », le ministre répond « qu'elle se fasse reconnoître par M. d'Almeida⁸⁶² ». En 1833, quand sont mis en place les bulletins individuels de réfugiés, Daupias est systématiquement associé pour fournir des

⁸⁵⁹ Cette hypothèse est d'autant plus plausible que jusqu'en janvier 1831, un certain nombre de réfugiés portugais bénéficie des recommandations conjointes de Saldanha et Lafayette (voir par exemple, ANF, F⁷ 12119 : « Liste des Emigrés Portugais, Maintenant à Paris, qui faisant partie des relations remises au Gouvernement par le Général Saldanha et Recommandées par le général Lafayette, se trouvant sans aucuns moyens de suivre leurs destinations pour Rennes et Laval ». (s.d.) [janvier 1831(?)]).

⁸⁶⁰ Cf. *infra*.

⁸⁶¹ Voir chapitre II.

⁸⁶² ANF, F⁷ 12112, 33 Por Caroline Araujo Paës. PP au MI. Paris, le 20 décembre 1831. Voir annexe II.

certificats⁸⁶³. La même année, Saldanha, enfin autorisé à rejoindre l'armée libérale à Porto, quitte Paris et perd son rôle de protecteur auprès de ses compatriotes.

La prééminence accordée par l'administration au chargé d'affaires de la Régence apparaît définitivement au printemps 1831. Les autorités françaises ont en effet décidé de réduire les dépenses en faveur des réfugiés et proposent à ces derniers d'intégrer la Légion étrangère. Souza Monteiro, déjà cité, est un des premiers réfugiés à se porter volontaire. En mars 1831, Almeida est invité à se rendre à la préfecture de préfecture pour que lui soit communiqué un événement qui intéresse ses compatriotes. Almeida rencontre, « não sem grande repugnancia », le chef de la division de la police. Ce dernier l'informe que le ministre de la Guerre a décidé qu'on lui remette, dans les plus brefs délais, une liste des Portugais, Espagnols et Italiens, résidents à Paris qui souhaitent intégrer la Légion étrangère alors en cours d'organisation. Afin d'obéir rapidement aux ordres, le préfet souhaite donc qu'Almeida se charge de lui fournir cette liste. Le diplomate refuse d'accéder à cette demande, dans la mesure où il estime que la situation des réfugiés portugais n'a rien à voir avec celle des Italiens et des Espagnols, et qu'il n'a pas à obéir aux ordres de l'administration :

Respondi ao Chefe da 1^a divisão que não podia, sem faltar ao meu dever, satisfazer aos desejos do Prefeito, que os portuguezes que se achavam em Paris, estavam numa posição muito differente da dos hespanhoes e italianias ; que nós, os portuguezes, tinhamos uma Regencia estabelecida em territorio portuguez, que governava em nome da Rainha D. Maria II, que eu, empregado da Regencia, nem podia dar a relação que me era pedida nem consentir que os meus compatriotas sem licença da Regencia, se alistassem na Legião estrangeira, no que decerto a Regencia não consentiria, visto o que a esse respeito está determinado na Constituição da Monarquia Portugueza. Terminei dizendo-lhe que eu respeitava as leis do paiz em que me achava, mas que ordens só executava as que recebia do meu Governo. As minhas razões foram approvadas ; foi-me dito, porem, que seria conveniente dá-las por escripto, ao que respondi que estava prompto a fazê-lo, pois nunca tinha duvida em escrever o que tinha dito. Não tendo recebido instrucção alguma a este respeito, fui obrigado a seguir o que me dictou a minha razão⁸⁶⁴.

⁸⁶³ *Ibid.*

⁸⁶⁴ Francisco d'Almeida, *op. cit.*, vol. I, p. 355-356. 18 mars 1831. Trad. : « J'ai répondu au chef de la 1^{ère} division que je ne pouvais pas, sans faillir à mon devoir, satisfaire les désirs du Préfet, que les Portugais qui se trouvaient à Paris, étaient dans une position très différente de celle des Espagnols et des Italiens ; que nous, les Portugais, nous avions une Régence établie sur un territoire portugais, qui gouvernait au nom de la Reine D. Maria II, qu'employé de la Régence, je ne pouvais pas donner la liste qui m'était demandée ni consentir à ce que mes compatriotes, sans autorisation de la Régence, s'enrôlassent dans la Légion étrangère, ce à quoi il était certain que la Régence ne consentirait pas, étant donné ce qui est défini dans la Constitution de la monarchie portugaise à ce sujet. Je terminai en lui disant que je respectais les lois du pays dans lequel je me trouvais, mais que j'exécutais seulement les ordres que je recevais de mon gouvernement. Mes arguments furent approuvés ; mais on me dit qu'il serait opportun de les donner par écrit, ce à quoi j'ai répondu que j'étais prêt à le faire, car je n'avais aucune hésitation à écrire ce que j'avais dit. Comme je n'ai reçu aucune instruction à ce sujet, je fus obligé de suivre ce que me dictait ma raison ».

La demande d'intégration dans la Légion étrangère s'inscrit dans le droit fil des mesures d'expulsion de décembre 1830. Il n'est d'ailleurs pas certain que la monarchie de Juillet ait réellement cherché à intégrer les Portugais. Le ministre de la Guerre est probablement obligé d'annoncer une mesure générale à l'égard des réfugiés, sans distinction de nationalité. Le fait qu'Almeida soit convoqué à la préfecture de police pour être averti de la mesure, qu'il soit reçu par un simple chef de division alors qu'il est chargé d'affaires (officieux), qu'on lui demande de faire une liste d'individus pouvant être intégrés à la Légion – soit autant d'individus retirés des forces libérales – ne pouvait qu'entraîner un refus de sa part. Le fonctionnaire français ne semble d'ailleurs pas surpris. Almeida vit toutefois quelques moments d'incertitude : l'éloignement de la Régence et l'absence de réponse de son représentant à Londres l'obligent à prendre seul de telles décisions. Le 1^{er} avril 1831, Saldanha intervient dans le débat et proteste dans *Le National* contre le projet⁸⁶⁵. En mai 1831, Almeida comprend que l'émigration portugaise n'est pas vraiment menacée par le gouvernement français, contrairement aux autres réfugiés :

Tenho bem fundadas esperanças de conseguir que este Governo continue, ao menos por algum tempo, os socorros que havia concedido a um grande numero de emigrados portuguezes residentes neste Reino, sem os obrigar a alistarem-se na Legião estrangeira. Se conseguir, como espero, esta favoravel resolução a respeito dos nossos compatriotas, não pretendo arrogar-me merecimento algum, pois ella deve tão sómente ser attribuida á justiça do Governo e não ás minhas fracas diligencias⁸⁶⁶.

Cet épisode montre néanmoins que même si les Portugais peuvent compter sur une solide organisation, l'absence de reconnaissance de la Régence les laisse dans une position incertaine. S'ils peuvent compter sur une solidarité nationale, ils doivent vivre dans la même insécurité juridique que les autres proscrits et restent soumis aux aléas politiques du pays d'accueil. Par ailleurs, les autorités françaises n'interviennent pas dans les conflits qui divisent les Portugais et épargnent Saldanha, malgré ses liens avec des réfugiés radicaux ; mais elles se reposent rapidement sur Almeida.

⁸⁶⁵ *Ibid.*, vol. I, p. 361.

⁸⁶⁶ *Ibid.*, vol. I, p. 380. 3 mai 1831. Trad. : « J'ai l'espoir bien fondé de parvenir à ce que le gouvernement continue, au moins pendant un certain temps, les secours qu'il avait accordés à un grand nombre d'émigrés portugais résidant dans ce royaume, sans les obliger à s'enrôler dans la Légion étrangère. Si l'on parvient, comme je l'espère, à cette décision favorable à l'égard de nos compatriotes, je ne prétends pas m'arroger quelque mérite que ce soit, car celle-ci doit seulement être attribuée à la justice du gouvernement et non à mes modestes démarches ».

2.3. L'exacerbation des tensions au sein de l'émigration portugaise : forces centrifuges et tentations ibéristes

2.3.1. L'exacerbation des tensions

La Régence cherche depuis des mois à ancrer sa légitimité afin d'unir l'ensemble des réfugiés portugais derrière son étendard. Au cours du mois d'août 1830, dans un climat d'incertitude, d'anciens députés portugais se réunissent pour demander des comptes au marquis de Santo-Amaro, le chargé d'affaires du Brésil, dont les négociations en faveur d'un mariage entre la reine Maria II et Dom Miguel semblent aller à l'encontre de la Régence. Au sein même de cette frange modérée des Portugais émigrés en France, des divisions se font jour. L'éloignement de la Régence et ses liens avec le Brésil favorisent la naissance de toutes sortes de suspicion. L'ancien député Leonel Tavares se déclare convaincu d'une connivence entre la Régence et Dom Miguel. Derrière ces soupçons se cachent des craintes plus politiques comme la remise en cause de l'indépendance de l'émigration libérale par le Brésil, des principes de la charte constitutionnelle, voire de la « légitimité » à l'heure où les révolutionnaires français ont renversé la dynastie des Bourbon. Almeida, convié en tant qu'ancien député (et non comme représentant de la Régence), semble réussir à apaiser le jeu⁸⁶⁷. La Régence, mise en place à Angra au printemps 1830, n'a pas encore pu, avec les événements révolutionnaires en France et en Belgique, mesurer la réalité de son assise. Elle décide de faire prêter un nouveau serment aux réfugiés portugais afin de s'assurer de leur fidélité à la fois à la Reine et aux nouvelles institutions. Le 30 août 1830, Almeida expédie aux commandants des dépôts et aux consuls libéraux la formule du serment à faire jurer aux émigrés Portugais : « Juro reconhecer e obedecer á Regencia estabelecida na ilha Terceira em nome de Sua Magestade a Rainha D. Maria II, minha legitima Soberana, como unica auctoridade legal, emquanto não possa ser restabelecida a Regencia determinada no cap. 5º art. 92º da Carta Constitucional da Monarchia Portugueza⁸⁶⁸ ». Le nouveau texte établit habilement un lien avec l'ancienne formulation : la Régence de Terceira est en quelque sorte un gouvernement provisoire de la Régence prévue par la charte constitutionnelle.

La prestation du serment donne lieu à des contestations qui révèlent aux opinions anglaise et française les fractures de l'émigration portugaise. Almeida s'évertue à afficher une union de façade et rappelle à ceux qui contestent la Régence les circonstances

⁸⁶⁷ *Ibid.*, vol. I, p. 253-254. 14 août 1830.

⁸⁶⁸ *Ibid.*, vol. I, p. 257. Trad. : « Je jure de reconnaître et d'obéir à la Régence établie dans l'île de Terceira au nom de Sa Majesté la Reine D. Maria II, ma légitime Souveraine, comme unique autorité légale tant qu'il ne sera pas possible de rétablir la Régence telle que définie dans le paragraphe 5 art. 92 de la Charte constitutionnelle de la monarchie portugaise ».

exceptionnelles dans lesquelles elle a vu jour. Le serment, d'abord diffusé en Belgique et à Londres, permet de mesurer la montée de la contestation. Le 3 septembre, un article paraît dans *la Révolution* calomniant les membres de la Régence. Pour contrer l'effet produit par l'article, Almeida fait publier un démenti dans le *Journal des débats*, repris dans le *Constitutionnel*⁸⁶⁹ :

Un journal a publié que les émigrés portugais résidant à Paris avaient été invités à prêter serment d'obéissance à la régence établie à Terceira, et que ces émigrés avaient refusé de prêter ce serment, par la raison que plusieurs membres composant la régence n'avaient pas jusqu'à présent donné des preuves d'un dévouement sincère à la cause de la liberté de leur pays.

Nous ferons observer d'abord qu'aucun nouveau serment n'ayant été exigé, il ne pouvait y avoir matière à un refus ; s'il avait été demandé, nous croyons être certains que les Portugais, véritables défenseurs des droits de Marie II et de la Constitution, ne s'y seraient point refusés.

Quant à l'accusation dirigée contre les membres qui composent la régence, elle n'est pas plus vraie que le refus du serment : leurs sentiments et leurs sacrifices ne sont que trop connus.

Le marquis de Palmella a perdu sa fortune, et a été condamné à mort, pour avoir défendu les droits de Marie II et la Constitution.

Le comte de Villa-flor fit cesser la guerre civile en Portugal, et triompher les principes libéraux. Les combats de Coruche, des ponts du Prado et da Barca en 1826, et la déroute complète de l'expédition contre Terceira en 1829, sont des témoignages plus que suffisants de son courage et de son dévouement à la cause de la liberté⁸⁷⁰.

La montée des oppositions a plusieurs causes. L'une des critiques émises à l'encontre de la Régence est relative à son mode d'administration. La plupart des réfugiés accepte l'organisation mais ils sont en désaccord sur la façon dont les crédits sont dépensés. Nous avons vu que la critique est régulièrement faite, mais elle semble de plus en plus violente, non plus seulement en France, mais également dans les dépôts anglais. Elle émane notamment de réfugiés qui n'ont pas été autorisés à s'embarquer pour Terceira et qui voient l'assistance de la Régence se réduire à la portion congrue. Verissimo Alvarez da Silva apparaît comme l'un des plus virulents contempteurs :

Ja não pode abusar ninguem sobre as intenções da administração, q tem dicipado a mezada destinada aos Emigrados L 36.000, era somma, q em outras mães teria alimentado o duplo do pequeno numero q tem a desgraça de receber por essa Legação ! Seja a culpa da Regencia, de V.S. ou de D. Thomaz, o crime não deixa de existir, e m^{tos} Portuguezes estão morrendo a fame, em quanto outros estão numa escandaloza opulencia. Este quadro verdadeiram^{te} atroz, tem feito apreciar essa administração ao seu

⁸⁶⁹ *Ibid.*, vol. I, p. 261-262.

⁸⁷⁰ *Journal des débats*, 12 septembre 1830, p. 1.

justo valor. Necessario foi recorrermos ao Governo Britanico, passo que V.S. devia ter dado, como fez o G^{al} Saldanha em França⁸⁷¹.

D'après Almeida, les critiques ne sont d'ailleurs pas complètement infondées :

Como entre as muitas acusações feitas ás pessoas que se acham á testa do Governo, algumas ha que me parecem dignas de attenção, julguei dever hoje, em nota para a Terceira, referir, com a franqueza de que tenho dado provas nos logares que tenho occupado, duas que parecem dignas de ser tomadas em consideração : que no emprego dos fundos tem havido confusão, arbitrariedade e falta de publicidade ; e que a ordem que prohibe aos portuguezes a entrada na ilha Terceira sem uma permissão é arbitraria e, por isso, opposta aos principios d'um Governo constitucional⁸⁷².

L'autre critique, plus profonde et plus menaçante pour la Régence est de nature politique. La Régence autoproclamée est acceptée jusqu'en 1830 car elle apparaît comme la meilleure des solutions pour les réfugiés : un petit groupe d'individus, avec une expérience politique et militaire, administre une somme d'argent pour secourir leurs compatriotes et reprendre le territoire portugais. Mais après les révolutions française et belge, il devient difficile pour une partie de l'émigration libérale plus radicale (voire républicaine), d'accepter d'être gouvernée par des hommes auxquels elle estime ne rien devoir, notamment en France, où l'assistance est assurée par le gouvernement français. Ceci explique la formule du nouveau serment diffusé en septembre qui accorde une place plus importante à la charte. La Régence et ses représentants ne peuvent plus seulement défendre la légitimité de leur combat, ils doivent désormais afficher leur libéralisme. L'article d'Almeida va dans ce sens lorsqu'il prend la défense de Palmela, défenseur de la Constitution, et de Vilaflor, dévoué à « la cause de la liberté ». Il dénonce les manœuvres des saldanhistes qui auraient été jusqu'à constituer un comité parisien concurrent de la Régence :

⁸⁷¹ ANTT, MNE, cx 162. Verissimo Alvarez da Silva à Balbino de Barboza. s.d. [Plymouth, janvier 1831 ?]. Trad. : « Plus personne ne peut se laisser abuser par les intentions de l'administration qui a dissipé la somme de 36.000 livres destinée aux émigrés qui en d'autres mains aurait alimenté le double du petit nombre qui a eu la malchance de le recevoir par cette Légation ! Que ce soit la faute de la Régence, de V.E. ou de D. Thomaz, le crime n'en existe pas moins, et de nombreux Portugais sont en train de mourir de faim, tandis que d'autres vivent dans une opulence scandaleuse. Ce tableau véritablement atroce fait apprécier cette administration à sa juste valeur. Il était nécessaire de recourir au gouvernement britannique, démarche que V.E. aurait dû faire, comme le fit le G^{al} Saldanha en France ».

⁸⁷² Francisco d'Almeida, *op. cit.*, vol. I, p. 262. 18 septembre 1830. Trad. : « Parmi les nombreuses accusations faites aux personnes qui se trouvent à la tête du gouvernement, il y en qui me paraissent dignes d'attention, j'ai jugé que je devais aujourd'hui, par une note à Terceira, en référer, avec la franchise dont j'ai donné des preuves dans les postes que j'ai occupés, les deux qui me paraissent dignes d'être prises en considération sont : que l'emploi des fonds s'est fait avec confusion, arbitraire et un manque de publicité ; et que l'ordre qui interdit aux Portugais d'entrer à l'île de Terceira sans permission est arbitraire et, en cela, opposé aux principes d'un gouvernement constitutionnel ».

Os agentes d'essa associação parisiense andam desaforados, procuram por todos os modos desacreditar os membros da Regencia e teem feito circular que as fragatas inglezas, que se diz terem ido para os mares da Terceira, teem por objecto impedir que ninguem da ilha possa sahir ; que o seu heroe (Saldanha) está acreditado com o Governo francez (...) ; apresentam a relação do novo Ministerio como segue : presidente do Conselho de Ministros, João Carlos Saldanha ; Negocios do Reino, o Desembargador Manuel de Mendo ; Ecclesiasticos e Justiça, o dito Queiroz ; Estrangeiros, Bernardo José de Abrantes ; Guerra, Rodrigo Pinto Pizarro ; Fazenda, Manuel Gonçalves de Miranda ; Intendente Geral da Policia, o Neves Barbosa⁸⁷³.

Les partisans de Saldanha parcoureraient les dépôts pour rallier les réfugiés. S'il est difficile de confirmer la réalité du projet saldanhiste, le démarchage dans les dépôts de province au cours de l'année 1830 est avéré, mais a pour objet immédiat, d'enrôler les Portugais dans l'expédition espagnole des Pyrénées. Il est intéressant de noter qu'en 1830 les Portugais comme les Espagnols semblent pris du même désir de s'organiser⁸⁷⁴. Fin septembre, Almeida rapporte que : « Dizem-me que crearam uma especie de Junta de Regencia composta, segundo me disseram, das seguintes pessoas : Manuel Gonçalves de Miranda, Francisco Antonio de Campos, e o Desembargador Queiroz, Ha alem d'isso, outras pequenas Juntas Governativas, egualmente ou ainda mais ridiculas⁸⁷⁵ ». L'année suivante, les réfugiés qui ont eu l'imprudence de rallier la cause saldanhiste et tentent tant bien que mal de prouver leur bonne foi et leur fidélité à la Régence rendent compte de l'influence saldanhiste en France : « Dizem os abaixo assignados Emigrados Portuguezes que estando rezidentes em Brest, lhes forão comunicadas duas circulares [cujas copias conservão em seu poder] hum do Exmo. Sr. General Saldanha, e outro do Exmo. Sr. General Pizarro, nas quaes convidavão todos os leaes Portuguezes a dirigirem-se a Bayona, a fim de concorrerem juntos com os Espanhoes, que naquelle tempo se tinham reunido sobre as fronteiras da Espanha, a restituirem ao Trono a S^a D^a Maria 2^{da} Legitima Rainha de Portugal, ao que os abaixo assignados obederão como o devião fazer, sendo ordens emanadas de chefes

⁸⁷³ Francisco d'Almeida, *op. cit.*, vol. I, p. 258-259. 16 septembre 1830. Trad. : « Les agents de cette association parisienne se conduisent en toute impudence, ils essaient par tous les moyens de discréditer les membres de la Régence et ont fait circuler [le bruit] que les frégates anglaises, qu'on dit destinées aux eaux de Terceira, ont pour objet d'empêcher quiconque de sortir de l'île, que leur héros (Saldanha) est accrédité par le gouvernement français (...) ; ils présentent la composition du nouveau ministère de la façon suivante : président du conseil des ministres, João Carlos Saldanha, Intérieur, le Desembargador Manuel de Mendo, Affaires ecclésiastiques et Justice, ledit Queiroz, Affaires étrangères, Bernardo José de Abrantes, Guerre, Rodrigo Pinto Pizarro, Finances, Manuel Gonçalves de Miranda, Intendant général de la Police, Neves Barbosa ».

⁸⁷⁴ Voir chapitre suivant.

⁸⁷⁵ Francisco d'Almeida, *op. cit.*, vol. I, p. 268. 29 septembre 1830. Trad. : « On m'a dit qu'ils avaient créé une espèce de junte de régence composée, d'après ce qu'on m'a dit, des personnes suivantes : Manuel Gonçalves de Miranda, Francisco Antonio de Campos, et le Desembargador Queiroz, il y a en outre d'autres petites junes de gouvernement, aussi ou encore plus ridicules ».

Portuguezes⁸⁷⁶ ». Les ordres d'enrôlement dans les troupes espagnoles ont même été transmis par les partisans de Saldanha sous forme de circulaires, leur donnant ainsi une apparence officielle.

2.3.2. L'échec de la stratégie ibériste de 1830

Le principal point de clivage entre la Régence et une partie des réfugiés portugais de France est relatif à la stratégie d'alliance avec les Espagnols. L'idée d'une d'alliance entre Portugais et Espagnols libéraux n'est pas nouvelle. Après le retour de Ferdinand VII en Espagne en 1814, quelques réfugiés libéraux espagnols et portugais de Londres auraient été favorables à un combat commun pour établir un régime libéral dans la péninsule sous la forme d'une union ibérique. Les défenseurs de l'ibérisme sont alors peu nombreux mais défendent leurs idées dans quelques organes de presse, comme *El Constitucional Español* et *O Campeão Português*. L'idée d'une action conjointe resurgit après la chute des deux régimes constitutionnels. En 1826, alors que le pouvoir de Ferdinand VII semble inébranlable, quelques libéraux espagnols, s'adressent au jeune empereur du Brésil afin de lui proposer d'unir les deux royaumes péninsulaires sous son autorité. Les partisans espagnols de l'ibérisme sont Francisco Espoz y Mina, Álvaro Flórez Estrada, Andrés Borrego, José María de Torrijos et Juan Álvarez de Mendizábal⁸⁷⁷. Les révolutions, à l'instar de celle de Juillet, constituent des moments propices à une forme d' « internationalisme », où les individus estiment partager des valeurs communes. En 1821, des Napolitains défaits rejoignent ainsi l'Espagne constitutionnelle. Le général Guillermo Pepe crée alors à Barcelone une association appelée « Hermanos Constitucionales Europeos » (Frères constitutionnels européens), dont la « Asamblea de Constitucionales Europeos », établie à Londres vers 1826 paraît prendre la suite. Cette confédération qui regroupe des libéraux de différentes nationalités eux-mêmes regroupés au sein d'autres associations adopte les formes de la maçonnerie pour servir son action conspiratrice⁸⁷⁸. Lorsque les libéraux espagnols envisagent

⁸⁷⁶ ANTT, MNE, cx 193. Portugais de Bayonne à Almeida. Bayonne, 15 février 1831. Trad. : « Les soussignés émigrés Portugais qui résidaient à Brest déclarent que deux circulaires leur furent communiquées [dont ils conservent des copies devers eux], l'un de S.E. M. le Général Saldanha, et l'autre de S.E. M. le Général Pizarro, dans lesquelles ils invitaient tous les loyaux Portugais à se rendre à Bayonne, afin de coopérer conjointement avec les Espagnols qui étaient à cette époque réunis sur les frontières de l'Espagne, pour rétablir D. Maria II, légitime reine du Portugal, sur le trône, ce à quoi les soussignés obéirent comme ils devaient le faire, car il s'agissait d'ordres provenant de chefs portugais ».

⁸⁷⁷ Germán Rueda Hernanz, « El « iberismo » del siglo XIX. Historia de la posibilidad de union hispano-portuguesa », dans *España-Portugal, estudios de historia contemporánea*, éd. Hipólito de la Torre Gómez, António Pedro Vicente, Madrid, Complutense, 1998, p. 190.

⁸⁷⁸ Irene Castells, *La utopía insurreccional del liberalismo, Torrijos y las conspiraciones liberales de la década ominosa*, Barcelona, Crítica, 1989, p. 38-40.

une action sur la frontière pyrénéenne à l'été 1830, il n'est donc pas surprenant qu'ils suscitent l'enthousiasme de toutes sortes d'individus, libéraux convaincus ou bretteurs attirés par un nouveau champ de bataille, des Italiens, des Français et surtout des Portugais qui se rapprochent ainsi de leur patrie. Par ailleurs, les « échanges » de réfugiés entre l'Espagne et le Portugal⁸⁷⁹ font que certains Espagnols réfugiés au Portugal après 1823 et fuyant le régime miguéliste en 1828, ont intégré les troupes libérales portugaises. Loin des abstractions ibéristes de leurs leaders, des soldats espagnols et portugais nouent des liens dans l'expérience commune de l'exil. En septembre 1830, le chef du dépôt des réfugiés portugais de Laval, Miranda évoque le cas de deux de ses compagnons espagnols arrivés en France avec Saldanha en 1829. Chargé de tenir à jour la liste des réfugiés, il informe alors le chargé d'affaires du départ prochain des deux hommes : « Nicola Calçadilha me disse ôje que a honra, e o devêr o chameo a hunirse aos seus compatriotas que estão em Bordeaux », « o outro Hespanhol que aqui esta chamado Pedro Nicanor tambem quera marchar, atte mesmo por seguir o exemplo do seu companheiro e d'outro que esta hunido ao deposito de Reines e que ja marchou⁸⁸⁰ ».

À l'été 1830, dans le climat fiévreux qui touche l'Europe occidentale, des bruits d'expédition conjointe vers la péninsule se propagent. Début août, Almeida est averti, d'une manière confuse, d'un projet de débarquement sur les côtes du Portugal. Le 17 août 1830, il reçoit une lettre de Francisco de Paula de Azeredo, responsable des dépôts de réfugiés aux Pays-Bas et en Belgique⁸⁸¹, qui le confirme dans ses soupçons :

Sou forçado, pelo imperioso dever da honra e amor da ordem, a informar V. Ex^a de que pessoas fidedignas me affirmam que em Paris alguns portuguezes formam ou teem formado o iniquo plano de se dirigirem a Portugal, logo que a Hespanha lhes facilite o transito, para alli promoverem a revolução e instalar um governo a seu bel-prazer, declarando o Marquez de Palmella reu de lesanação, e perseguindo depois todos os que teem obedecido ao Governo legitimamente constituído. *Dizem uns que se formarão em republica, outros que se unirão á Hespanha, e todos concordam na exclusão da Senhora*

⁸⁷⁹ Voir chapitre premier.

⁸⁸⁰ ANTT, MNE, cx 193. Miranda à Almeida. Laval, 25 septembre 1830. Trad. « Nicola Calçadilha m'a dit aujourd'hui que l'honneur et le devoir l'appelaient à s'unir à ses compatriotes qui étaient à Bordeaux », « l'autre Espagnol qui est ici qui s'appelle Pedro Nicanor veut aussi partir, pour suivre l'exemple de son compagnon et d'un autre rattaché au dépôt de Reines [Rennes] et qui est déjà parti ».

⁸⁸¹ <http://www.arqnet.pt/dicionario/samodaes1c.html> (consulté le 21/07/2012). Francisco de Paula de Azeredo Figueira de Carvalho, comte de Samodães (1770-1857). Plus âgé que la plupart des autres figures émigrées, ce fut l'un des chefs de la résistance aux invasions françaises pendant les guerres péninsulaires. Après quelques années au Brésil, il revient au Portugal en 1821. Lors de la « vilafrancada », il prend position en faveur de Dom Miguel, mais ce dernier le démet de ses fonctions. Proche de João VI, il est emprisonné à Belém puis à Peniche pendant la « abrilada ». En 1828, il perd toutes ses charges et s'exile à Londres avec sa famille. Sur ordre de Palmela, il prend la tête du dépôt des émigrés à Ostende, puis après sa suppression, de celui de Bruges. En raison des difficultés qu'il a à maintenir l'ordre dans ces dépôts, et en l'absence de tout moyen, il finit par démissionner de cette fonction.

D. Maria II, e ascrescentam que os dois capitalistas, actualmente ahí residentes, Francisco Antonio de Campos et Francisco Antonio Mendes, lhes fornecem o preciso dinheiro para levarem a effeito este plano. Neste deposito fallam nisto sem rebuço, e muitos dizem estar promptos a correr a Paris, logo que sejam avisados⁸⁸².

Or, à partir du mois d'août 1830, les Espagnols, sous l'égide d'un directoire provisoire prépare effectivement un mouvement insurrectionnel et parviennent à recruter de nombreux étrangers enthousiasmés par le projet. Mais notamment en raison de la mésentente entre leurs chefs militaires et l'hostilité du gouvernement français, ils échouent dans leur tentative. Dès novembre 1830, l'aventure s'achève⁸⁸³.

Mais en septembre, la perspective d'un renfort portugais intéresse donc vivement les réfugiés espagnols. Du côté portugais, une alliance militaire permettrait peut-être de déclencher un soulèvement au Portugal. Bien que les idées radicales de Saldanha, partisan de cette coopération, inquiètent le représentant de la Régence à Paris, celui-ci comprend l'intérêt que les réfugiés peuvent trouver à cette association. En effet, depuis le franchissement des lignes miguélistes aux Açores par Vila Flor en juin 1829, l'émigration portugaise n'a pas connu d'événement déterminant :

Entre os hespanhoes aqui emigrados, ha bastante movimento, e um grande numero d'elles, entre outros Mina, tem-se aproximado da fronteira ; não se admira que brevemente haja algum movimento parcial em Hespanha. O Rei Fernando está muito arriscado a uma sorte peor que a de Carlos X. Os hespanhoes, que hoje pretendem entrar na patria, estimariam muito a cooperação dos portuguezes para este fim, visto o grande interesse que tambem resultaria para estes ultimos, se as tentativas dos hespanhoes viessem a ter um feliz exito. Sem desprezar as confidencias que me teem sido feitas a este respeito, tenho comtudo usado d'ellas com muita prudencia, pois um passo errado, ou mesmo ligeiro, em tão grave materia, poder mudar a posição da nossa causa e ter pessimas e irremediaveis consequencias. Se a Regencia poder conseguir dinheiro, parece-me que facilmente, só com a sua propria acção, poderá conseguir o fim que todos tanto desejamos ; é, porem, necessario não perder um só momento, e bom seria que os agentes da Regencia na Europa estivessem auctorizados e tivessem instrucoes para tomar grandes medidas, logo que houvesse a certeza de haver fundos disponiveis. Se do Brasil não vierem os meios necessarios para se poder contrahir um emprestimo, parece-me que

⁸⁸² Francisco d'Almeida, *op. cit.*, vol. I, p. 255-256. Trad. : « Je suis forcé, par l'impérieux devoir de l'honneur et de l'amour de l'ordre, d'informer V.E. que des personnes dignes de confiance m'affirment que quelques Portugais fomentent ou ont fomenté à Paris le plan inique de se diriger au Portugal après que l'Espagne leur ait facilité le passage, pour y provoquer la révolution et installer un gouvernement à leur bon plaisir, en déclarant le marquis de Palmella coupable de lèse-nation, et en poursuivant ensuite tous ceux qui ont obéi au gouvernement légitimement constitué. Les uns disent qu'ils formeront une république, d'autres qu'ils s'uniront à l'Espagne, et tous s'accordent sur l'exclusion de la Reine D. Maria II, et elles ajoutent que les deux capitalistes, Francisco Antonio de Campos et Francisco Antonio Mendes, qui y résident actuellement, leur fournissent l'argent nécessaire pour réaliser ce plan. Ici, dans ce dépôt, on discute sans se cacher, et beaucoup disent être prêts à accourir à Paris, dès qu'ils seront avertis. »

⁸⁸³ Voir chapitre suivant.

seria talvez possivel contrahir um emprestimo em França, não em dinheiro, mas em objectos, taes como navios, armas, etc.⁸⁸⁴

Il estime l'entreprise risquée et craint pour l'indépendance de la cause libérale portugaise. Certes, un succès des libéraux en Espagne permettrait un retour plus rapide au Portugal, mais les Portugais deviendraient alors redevables des Espagnols. En outre, les émigrés espagnols semblent n'avoir pris l'attache que des saldanhistes et avoir laissé de côté les représentants de la Régence. Choix stratégique ou non, ce procédé les rend encore plus suspects aux yeux d'individus qui luttent depuis des années pour la reconnaissance de leur légitimité. Enfin, il est évident que le projet d'une attaque terrestre conjointe contre les deux royaumes péninsulaires est contraire aux choix militaires portugais. Pour la Régence, installée à Angra, la stratégie ne peut qu'être maritime. Son isolement au milieu de l'Océan atlantique garantit son indépendance mais affaiblit également la cohésion en ralentissant la transmission des ordres.

La Régence et ses représentants sont hostiles à une alliance hispano-portugaise, mais ils ne semblent guère avoir agi en amont pour détourner les réfugiés des dépôts d'un semblable projet. Au cours du mois de septembre 1830, Mascarenhas transmet des recommandations confidentielles à Almeida où il invite celui-ci à surveiller les Portugais un peu trop agités et à mettre au clair les intentions des émigrés espagnols influents à Paris⁸⁸⁵. En octobre, Almeida aurait exigé des chefs de dépôts de province la liste des saldanhistes. Ainsi, António Cândido Cordeiro Pinheiro Furtado transmet à Almeida la liste des réfugiés portugais du dépôt de Brest, avec une liste à part des membres de la division de Saldanha⁸⁸⁶. La Régence craint vraisemblablement son influence concurrente. Il est difficile de faire la part entre les rumeurs et la réalité du pouvoir de Saldanha à l'automne 1830, mais on annonce alors qu'il aurait formé son propre gouvernement, qu'il se présenterait comme un

⁸⁸⁴ Francisco d'Almeida, *op. cit.*, vol. I, p. 268-269. 29 septembre 1830. Trad. : « Il y a une certaine agitation parmi les Espagnols émigrés, et un grand nombre d'entre eux, autre autres Mina, se sont rapprochés de la frontière, il ne serait pas étonnant qu'il y ait d'ici peu quelque mouvement partisan en Espagne. Le Roi Ferdinand risque de subir un sort bien pire que Charles X. Les Espagnols qui prétendent aujourd'hui entrer dans leur patrie, apprécieraient beaucoup la coopération des Portugais pour attendre ce but, étant donné le grand intérêt qu'il y aurait aussi pour ces derniers, si les tentatives des Espagnols avaient une heureuse issue. Sans mépriser les confidences qui m'ont été faites à ce sujet, j'ai malgré tout usé d'elles avec beaucoup de prudence, car un faux pas, même léger, sur un sujet aussi grave, pourrait modifier la position de notre cause et avoir les pires et irrémédiables conséquences. Si la Régence parvient à trouver de l'argent, il me semble qu'elle pourrait facilement, en agissant seule, parvenir aux fins que nous désirons tous tant, mais il est nécessaire de ne pas perdre un moment, et il serait bon que les agents de la Régence en Europe soient autorisés et aient des instructions pour prendre de grandes mesures, dès qu'on aura la certitude d'avoir des fonds disponibles. Si les moyens nécessaires n'arrivent pas du Brésil pour pouvoir contracter un emprunt, il me semble qu'il serait peut-être possible de contracter un emprunt en France, non en argent, mais en nature, tels que des navires, des armes, etc. »

⁸⁸⁵ ANTT, MNE, cx 192. Mascarenhas à Almeida. Londres, 19 septembre 1830. Reservado. Voir annexe VII.

⁸⁸⁶ ANTT, MNE, cx 193. Antonio Candido Cordeiro Pinheiro Furtado à Almeida. Brest, 15 octobre 1830.

interlocuteur du gouvernement français, qu'il aurait l'adhésion d'une partie des réfugiés des dépôts. Surtout, il offre aux réfugiés un projet concret. Alors qu'à la mi-octobre une partie des Portugais rejoint le Sud de la France, Almeida réaffirme son hostilité à un rapprochement avec les Espagnols. Il semble qu'à la fin du mois d'octobre, Saldanha, Pizarro et Cabreira aient rencontré Almeida. Saldanha a ensuite gagné Londres pour défendre son projet auprès d'Abreu e Lima afin d'obtenir des moyens financiers⁸⁸⁷. La Régence refuse, même si la réponse d'Abreu e Lima est empreinte d'une certaine ambiguïté, puisqu'il s'affirme prêt à lui fournir les moyens pour une entreprise « *que por ventura serão o modo mais prompto e efficaz de restaurar a legitimidade e a carta na nossa enfeiz Patria* e de terminar assim as nossas desventuras⁸⁸⁸ ». L'écho des défaites espagnoles a facilité la prise de décision. Il devient alors inopportun de sacrifier des soldats pour une cause perdue :

Se, entre os emigrados hespanhoes, que presentemente se acham quasi todos em França, houvesse mais unidade de acção e de vontade, não duvido de que brevemente o partido constitucional obtivesse um feliz resultado, mas, pelo conhecimento que tenho dos emigrados mais infuentes, posso afirmar que elles estão discordes em tudo ; todos aquelles que, em alguns dos muitos movimentos que tem havido em Hespanha, tornaram conhecidos os seus nomes, querem ser chefes, e pretendem que os seus planos, com exclusão de quaesquer outros, sejam admittidos ; d'aqui nasce necessariamente uma divisão de forças que lhes é summamente prejudicial.

Todos estes chefes, porem, se unem num ponto, e é o de quererem combinar conosco as suas operações, e isto por dois motivos : um ostensivo, que é o augmento de forças em homens e dinheiro, o outro motivo, que elles não dizem claramente, mas que facilmente se conhece, é o da união do dois paizes, coisa que todo o hespanhol deseja ardentemente e na qual não posso ouvir fallar sem me encher de furor, qualquer que seja a forma debaixo da qual esta ignominia me seja apresentada. A convicção, pois em que estou, de que o principal fim que os hespanhoes teem em que se combinarem conosco é o de darem um passo para a união que tanto desejam faz com que eu sempre os tenha ouvido (apesar d'elles nunca terem tido a ousadia de me manifestar a sua damnada intenção) com a repugnancia propria de quem ama com entusiasmo a independencia da Patria⁸⁸⁹.

⁸⁸⁷ ANTT, MNE, cx 165. Saldanha à Mascarenhas. Londres, 8 novembre 1830. Voir annexe VIII.

⁸⁸⁸ *Id.* Trad. : « *qui serait le mode le plus prompt et efficace de restaurer la légitimité et la charte dans notre malheureuse Patrie* et d'en finir ainsi avec nos infortunes ».

⁸⁸⁹ Francisco d'Almeida, *op. cit.*, vol. I, p. 272-273. 18 octobre 1830. Trad. : « Si, parmi les émigrés espagnols qui se trouvent quasiment tous actuellement en France, il y avait plus d'unité d'action et de volonté, il n'y a aucun doute que le parti constitutionnel obtiendrait rapidement un résultat heureux, mais, de ce que je connais des émigrés les plus influents, je peux affirmer qu'ils sont en désaccord sur tout ; tous ceux qui, dans quelques-uns des nombreux mouvements qu'il y a eu en Espagne, sont connus de nom, veulent être chefs et prétendent que leurs plans à l'exclusion de tous les autres, doivent être retenus ; il en naît nécessairement une division des forces qui leur est hautement préjudiciable.

Tous ces chefs, toutefois, s'accordent sur un point, c'est de vouloir combiner leurs opérations avec nous, et cela pour deux raisons : l'une évidente, qui est d'augmenter les forces en hommes et en argent, et l'autre raison, qu'ils ne disent pas clairement, mais qu'on devine aisément, est l'union des deux pays, chose que tout Espagnol désire ardemment et dont je ne peux pas entendre parler sans éclater de rage, quelle que soit la forme sous laquelle cette ignominie m'est présentée. La conviction, où je suis, [est] que le principal but des Espagnols en se joignant à nous est de faire un premier pas vers l'union qu'ils désirent tant réaliser. J'ai toujours écouté cela (même s'ils n'ont jamais eu le front de me manifester leur maudite intention) avec la répugnance propre à celui qui aime avec enthousiasme l'indépendance de sa Patrie ».

Saldanha et ses partisans passent outre l'opposition de la Régence. En octobre 1830, un certain nombre de réfugiés demande à Francisco d'Almeida l'autorisation de gagner le Sud de la France, sous divers prétextes, le plus souvent médicaux, bénéficiant le cas échéant de l'appui d'un certificat médical, à l'exemple de Bernardo Jozé Chaves, du dépôt de Rennes, déjà cité⁸⁹⁰. Andrés Borrego, réfugié espagnol de tendance ibériste, se fait d'ailleurs l'écho de la participation portugaise : « Tenemos entendido que los emigrados portugueses se disponen á marchar al Pirineo, y piensan formar allí un cuerpo á las órdenes del general Saldanha, á quien acompañaran los generales Cabreira y Pizarro. Esta determinacion, que tanto honor hace al patriotismo y al arrojo de los valientes que así se resuelven á tomar parte en la lucha en que ya han caido víctimas algunos de nuestros hermanos, no puede menos de contribuir poderosamente al éxito de la causa peninsular⁸⁹¹ ».

Toutefois, certains réfugiés, à l'exemple de Manoel Anaclito do Valle, ont la prudence de demander l'autorisation à Almeida afin de s'assurer que l'ordre d'enrôlement émane bien de la Régence⁸⁹². Alors que les réfugiés espagnols viennent de subir de lourdes défaites et que l'hostilité du chargé d'affaires commence à se savoir, des réfugiés portugais gagnent le Sud de la France. Ils n'ont peut-être pas eu connaissance de ces nouvelles, ou ils pensent peut-être pouvoir changer le cours des choses⁸⁹³. Ceux qui ont agi en dehors du giron de la Régence se retrouvent isolés après l'échec définitif des Espagnols en novembre, d'autant que ces derniers sont désarmés puis évacués par le gouvernement français vers le centre de la France, circonstances qui choquent Almeida, pourtant hostile à leur égard. Les Portugais, rassemblés à Bayonne ou Bordeaux, ne paraissent pas inquiétés par les autorités françaises mais subissent l'ire de la Régence. En guise de punition, Almeida décide de mettre fin à leurs secours. Si, politiquement, la Régence n'est pas encore en mesure de faire gagner la cause de Maria II, elle a toutefois suffisamment de pouvoir pour condamner les déviances de ses sujets.

⁸⁹⁰ ANTT, MNE, cx 193. Bernardo Jozé Chaves à Almeida. Rennes, 11 septembre 1830, avec un certificat marginal de José Luis Carvalho (13 septembre 1830) et, en pièce jointe, un certificat médical de J.B. Briand (Rennes, le 11 septembre 1830).

⁸⁹¹ N°13 du 14 novembre 1830, dans la rubrique « Noticias de las fronteras de España. Bagnères de Bigorre, 8 de noviembre de 1830 ». Sur l'expédition espagnole et *El Precursor*, voir le chapitre suivant. Trad. : « Nous avons entendu que les réfugiés portugais se préparaient à marcher sur les Pyrénées où ils pensent former un corps sous les ordres du général Saldanha, qu'accompagneront les généraux Cabreira et Pizarro. Cette détermination, qui fait tant d'honneur au patriotisme et aux courages des vaillants qui se sont ainsi résolus à participer à la lutte pour laquelle certains de frères sont tombés, ne peut que puissamment contribuer à la réussite de la cause péninsulaire ».

⁸⁹² ANTT, MNE, cx 193. Manoel Anaclito do Valle à Francisco d'Almeida. Rennes, 29 octobre 1830.

⁸⁹³ Francisco d'Almeida, *op. cit.*, vol. I, p. 280. 5 novembre 1830.

La Régence entreprend alors d'évaluer la réalité de l'influence saldanhiste qui en novembre 1830, après l'euphorie post-révolutionnaire, semble bien diminuée. Saldanha se déclare prêt à coopérer avec la Régence. L'espoir qu'une partie des Portugais avait placé en lui est déçu et certains d'entre eux se retrouvent même dans une position difficile⁸⁹⁴. Il doit rendre des comptes et s'expliquer sur ses projets, ses relations et ses moyens. Si Saldanha ne cache rien de ses buts militaires, il reste peu disert sur la composition de son réseau. Il n'a peut-être pas totalement abandonné l'idée d'un débarquement sur les côtes portugaises⁸⁹⁵ :

O meu projecto he reunir nos immediaçoens de Bayona o maior numero possivel de Portuguezes aptos a pegar em armas, actualmente dispersos na Belgica, em Inglaterra, e em França, e dali segundo as circunstancias sobre Portugal como fim de derribar o usurpador, e restabelecer o trono da senhora D. Maria II e la carta constitucional que juramos. Sobre as relaçoens que tenho seria impossivel informar a V.Ex. por miudo, e V.Ex. talvez me consedesasse exagerado a lhe desesse que estou em relaçoens com muitos dos personagens influentes em França, com os principais patriotas hespanhoes em commando e com quasi todos os Portugueses exilados, ou estabelecidos fora de Portugal⁸⁹⁶.

À la fin de l'année 1830, la Régence de Terceira sort renforcée par l'échec saldanhiste d'une stratégie de reconquête ibériste. Les réfugiés portugais de France ne voient guère d'autre projet à suivre que le sien. Almeida se positionne définitivement comme l'interlocuteur de l'émigration auprès du gouvernement français. Les voix dissidentes se font plutôt entendre outre-Manche, comme celle déjà évoquée de Verissimo Alvarez da Silva et l'apparition de nouveaux organes de presse. L'alliance avec les Espagnols semble davantage avoir relevé, du côté portugais, d'un opportunisme militaire que d'une idéologie affirmée. L'arrivée en Europe de Dom Pedro, déjà approché par les Espagnols, repose quelques mois plus tard l'opportunité de cette stratégie.

⁸⁹⁴ *Ibid.*, vol. I, p. 280-281. 5 novembre 1830.

⁸⁹⁵ António da Costa, *Historia do marechal Saldanha*, Lisbonne, impr. nationale, tome I, 1879, p. 207-208. Cette biographie s'apparentant davantage à un panégyrique de Saldanha qu'un récit objectif des événements, son exploitation en est difficile.

⁸⁹⁶ ANTT, MNE, cx 165. Saldanha à Mascarenhas. Londres, 6 novembre 1830. Trad. : « Mon projet est de réunir dans les alentours de Bayonne le plus grand nombre possible de Portugais aptes à prendre les armes, actuellement dispersés en Belgique, en Angleterre et en France, et de là, gagner selon les circonstances le Portugal afin de renverser l'usurpateur, et de rétablir le trône de la reine D. Maria II et la charte constitutionnelle à laquelle nous avons prêté serment. Sur les relations que j'ai, il serait impossible d'en informer V.E par le détail, et V.E. me concédera peut-être qu'il serait exagéré que je lui dise que je suis en relations avec beaucoup des personnages influents de France, avec les principaux patriotes espagnols ayant des commandements, et avec presque tous les Portugais exilés ou établis hors du Portugal ». Voir annexe VIII.

2.3.3. Les tentatives difficiles d'apaisement

Fin 1830, la Régence crée une commission consultative. Elle souhaite y intégrer des réfugiés de France afin de proposer des instances plus représentatives et moins susceptibles de contestation. Son rôle n'est, par définition, que consultatif, mais son recrutement n'a rien de démocratique. Elle propose une liste de noms qu'elle soumet à l'avis d'Almeida. Passant au crible les personnalités proposées, celui-ci n'en laisse guère échapper à son jugement acéré :

A primeira pessoa designada na lista que me foi enviada é meu Pae e sobre esse nada digo, pois que seria suspeito tudo quanto sobre elle dissesse. Filippe Ferreira de Araujo e Castro, José Xavier Mousinho da Silveira e Candido José Xavier são, pela sua honra e talentos, dos melhores ornamentos da emigração.

Manuel Gonçalves de Miranda não é falta de honra nem de saber, mas, posto que sempre se tenha mostrado fiel á Senhora D. Maria II e zeloso do bem da Patria, nem sempre tem querido caminhar de accordo com as auctoridades constituidas.

Joaquim de Souza Quevedo Pizarro, quizera dizer bem d'elle, lembrando-me da sua honrada conducta em 1828, quando todos os Generaes, excepto elle, abandonaram as valorosas tropas que defendiam a cidade do Porto ; sou, porem, obrigado a dizer, com bastante magua, que a conducta d'este Official General, nestes ultimos tempos, tem sido reprehensivel ; estou, comtudo, persuadido de que elle foi movido por outros a fazer o que fez, e que não pezou as suas acções, o que não me admira, conhecendo o seu curto entendimento ; o que, servindo de desculpa ás suas acções, o torna pouco proprio para uma commissão, cujo bom desempenho exige talentos e conhecimentos.

Francisco Antonio de Campos, apesar de ter qualidades que o tornam recommendavel, é accusado de haver commettido um crime ; talvez que esta accusação seja calumniosa, mas, emquanto a falsidade da accusação não fôr provada, o homem não está puro.

Manuel de Macedo Coutinho não tem, que eu saiba, uma só qualidade que o recommende ; alem d'isso tem sido um dos principaes focos de intriga, e persuado-me de que as pessoas serias da emigração não folgariam de ter semelhante collega⁸⁹⁷.

⁸⁹⁷ Francisco d'Almeida, *op. cit.*, vol. I, p. 312-313. 10 décembre 1830. Trad. : « La première personne désignée sur la liste qui m'a été envoyée est mon Père et sur celui-ci je ne dis rien, parce que tout ce que je pourrais dire sur lui serait suspect. Filippe Ferreira de Araujo e Castro, José Xavier Mousinho da Silveira et Candido José Xavier sont, par leur honneur et leurs talents, les deux meilleurs ornements de l'émigration. Manuel Gonçalves de Miranda ne manque ni d'honneur ni de savoir, mais, bien qu'il se soit toujours montré fidèle à D. Maria II et jaloux du bien de sa Patrie, il n'a pas toujours voulu avancer en accord avec les autorités constituées. Joaquim de Souza Quevedo Pizarro, je voudrais en dire du bien, en me rappelant sa conduite honorable en 1828, quand tous les généraux, excepté lui, abandonnèrent les courageuses troupes qui défendaient la ville de Porto, je suis, pourtant, obligé de dire, avec une certaine peine, que la conduite de cet officier général, ces derniers temps, a été répréhensible ; je suis, malgré tout, persuadé qu'il a été amené par d'autres à faire ce qu'il fait, et qu'il n'a pas pesé ses actes, ce qui ne m'étonne pas, connaissant son entendement étroit ; ce qui lui sert d'excuse pour ses actes, le rend peu propre pour une commission, dont le bon accomplissement exige talents et savoirs. Francisco Antonio de Campos, malgré ses qualités qui le rendent recommandable, est accusé d'avoir commis un crime, peut-être cette accusation est-elle calomnieuse mais, tant que la fausseté de l'accusation n'est pas prouvée, l'homme ne sera pas blanchi. Manuel de Macedo Coutinho n'a, que je sache, aucune qualité qui le rende recommandable, en outre, il a été un des principaux foyers d'intrigues, et je suis persuadé que les personnes sérieuses de l'émigration ne se réjouiraient pas d'avoir un semblable collègue ».

Pour Almeida, il convient de ne retenir que les personnalités au parcours sans tâche, moralement comme politiquement. Les individus trop indépendants ou hostiles, ne sont pas dignes de figurer dans la commission consultative.

L'émigration portugaise se heurte sans cesse aux mêmes difficultés. Bien qu'un emprunt soit finalement contracté à Londres en janvier 1831, grâce au soutien brésilien, l'argent manque toujours et est d'abord destiné à la préparation d'une nouvelle expédition vers Terceira par George Rose Sartorius⁸⁹⁸. Comme nous l'avons vu, Almeida est encouragé par Mascarenhas à solliciter les secours du gouvernement français pour l'ensemble des réfugiés afin d'entamer le moins possible l'argent de l'emprunt⁸⁹⁹. Les protestations dans les dépôts augmentent, d'autant que les nouveaux arrivants tardent à être secourus. À Brest, António Barreto Pinto Feio, le nouveau chef de dépôt sollicite l'appui d'Almeida pour obtenir des subsides du gouvernement. En outre, les émigrés libéraux, souvent jaloux de l'indépendance de leur patrie, n'apprécient guère de dépendre du Brésil, d'un point de vue financier, mais également politique, dans la mesure où les décisions de la Régence doivent être avalisées par Dom Pedro, en tant que père et tuteur de la reine. Enfin, les tensions internes ne diminuent pas. Almeida reprend rapidement dans son journal ses sempiternelles récriminations contre Saldanha⁹⁰⁰. Dans les dépôts anglais, l'opposition s'accroît également. Des agents miguélistes encouragent les divisions. L'immobilisme apparent de la Régence joint à sa frilosité qui rejette la moindre divergence d'opinion sème le doute chez un nombre croissant de réfugiés, à l'espoir déclinant : « E na verdade terrível a nossa posição e grandíssima a responsabilidade que sobre nós pesa, seja para com a Nação, seja para com os emigrados. Prolongar a vida da Terceira é conservar a possibilidade de aproveitar alguma circunstancia extraordinaria que nos forneça os meios de obrar ; entretanto, isso não se pode conseguir sem sacrificios individuaes, que, em caso, de desgraça, nos serão lançados em rosto⁹⁰¹ ». En outre, une tentative de soulèvement militaire a échoué à Lisbonne en février 1831.

⁸⁹⁸ *Ibid.*, vol. I, p. 333. 13 janvier 1831.

⁸⁹⁹ ANTT, MNE, cx 192. Mascarenhas à Almeida. Londres, 24 janvier 1831. Voir annexe VII.

⁹⁰⁰ Vitorino Nemésio, *op. cit.*, p. 181.

⁹⁰¹ Francisco d'Almeida, *op. cit.*, vol. I, p. 365. 16 avril 1831. Trad. : « La responsabilité qui pèse sur nous dans cette terrible vérité de notre position est immense, que ce soit à l'égard de la Nation, que ce soit à l'égard des réfugiés. Prolonger la vie de Terceira, c'est conserver la possibilité de profiter de quelque circonstance extraordinaire qui nous fournisse les moyens d'agir ; mais nous ne pourrions y parvenir sans sacrifices individuels, qui, en cas d'échec, nous serons jetés à la figure ».

3. L'arrivée de Dom Pedro et Maria II en Europe et le déclenchement du combat contre les miguélistes (juin 1831-juin 1834)

3.1. L'arrivée de Dom Pedro

3.1.1. Une nouvelle donne

Au Brésil, Dom Pedro est de plus en plus contesté, notamment pour ses relations réelles ou supposées avec les partisans de Maria II. Renversé par une révolution à Rio de Janeiro le 7 avril 1831, il abdique en faveur de son fils, alors âgé de 6 ans, qui devient empereur sous le nom de Pedro II. Il embarque le lendemain avec l'impératrice et sa fille pour l'Europe.

L'ex-empereur débarque le 12 juin 1831 à Cherbourg. La jeune reine arrive un peu plus tard à Brest. Leur arrivée bouleverse la géographie de l'émigration portugaise. Après une courte station à Terceira, l'ex-empereur et sa famille font en effet le choix de venir s'installer en Europe. Un immense espoir renaît chez les réfugiés portugais et, dans une moindre mesure, espagnols. Quant aux membres de la Régence, ils s'interrogent sur les nouvelles modalités d'organisation et le rôle que le duc de Bragance souhaite jouer. L'émigration portugaise se transforme en une structure à deux têtes : un gouvernement provisoire à Angra et un commandement de prestige en Europe. Le 15 juin, Abreu e Lima, en poste à Londres, écrit à Mascarenhas :

Sabendo-se hoje que a Fragata Franceza Melpomène tomára a Corveta de guerra Urania, de marinha portugueza, seria muito conveniente solicitar do governo francez a sua restituição sendo provavel que a Presença do Imperador D. Pedro, e da Rainha nesse Reino, inspirem ao dito governo sentimentos de generosidade, que facilitem aquella tão util restituição.

V.E. conhece o estado deploravel em que se acha a emigração portuguesa (...), cumpre porem que V.E. assegure a Rainha e ao Imperador que não obstante a divisão aparente que neste se tem manifestado, são unanimes e inalteraveis os sentimentos de lealdade e fidelidade de todos os emigrados a Augusta pessoa de Senhora Dona Maria 2⁹⁰².

⁹⁰² ANTT, MNE, cx 165. Abreu e Lima à Mascarenhas. Londres, 15 juin 1831. Trad. : « Nous savons aujourd'hui que la frégate française Melpomène doit avoir pris la corvette de guerre Urania, de la marine portugaise, il conviendrait vraiment de solliciter du gouvernement français sa restitution, dans la mesure où il est probable que la présence de l'Empereur D. Pedro et de la Reine dans ce royaume, inspirent audit gouvernement des sentiments de générosité, qui facilitent une si utile restitution. V.E. connaît l'état déplorable dans lequel se trouve l'émigration portugaise (...), mais il convient que V.E. assure à la Reine et à l'Empereur qu'en dépit de la division apparente qui s'y est manifestée, les sentiments de loyauté et de fidélité de tous les émigrés à l'Auguste personne de la Reine Dona Maria 2 sont unanimes et inaltérables ». Voir annexe IX.

Les cours française et anglaise qui soutenaient assez mollement la cause portugaise sont également amenées à se prononcer plus nettement avec ce nouvel interlocuteur, issu d'une vieille dynastie européenne, et renversé par une de ces révolutions qu'elles craignent tant. Lorsqu'Abreu e Lima rencontre le nouveau ministre des Affaires étrangères britanniques, Palmerston, de tendance libérale, et évoque le projet d'une expédition militaire contre le Portugal miguéliste, dirigée par Dom Pedro, il trouve un écho favorable. Palmerston lui déclare en effet : « Nous sommes disposés à ne pas voir ce qui ne tombera pas sous nos yeux ; ce que le ministère du duc de Wellington empêcherait, nous ne l'empêcherons pas, mais il faut en venir là, ce que l'empereur veut, ce qu'il veut faire⁹⁰³ ». Les Portugais bénéficient donc d'une double conjoncture plus favorable, avec l'arrivée de Dom Pedro et la présence de libéraux au gouvernement britannique, plus sensibles à leur cause.

Pendant l'été, le duc de Bragance semble avoir tergiversé quant à la place à occuper au sein de l'émigration. Il est réticent, en dépit de sa fortune personnelle, à contracter un nouvel emprunt en faveur de l'émigration⁹⁰⁴. Il hésite à prendre la tête d'une expédition dirigée contre le Portugal de Dom Miguel. Il s'interroge sur la nature des fonctions qu'il peut exercer au sein de l'émigration, par rapport à la Régence⁹⁰⁵. Après quelques hésitations, l'empereur et sa famille s'installent en France à la fin du mois d'août, déplaçant ainsi le centre de gravité de l'émigration portugaise à Paris, au grand désarroi des hommes forts de Londres qui voient ainsi leur influence décliner.

3.1.2. Dom Pedro et la monarchie des Orléans : le choix de la France

Le roi des Français, défenseur inlassable du principe de non-intervention sur le terrain diplomatique, adopte une posture différente dans le cas portugais, ce qui explique vraisemblablement le choix de Dom Pedro de s'installer en France. Louis-Philippe d'Orléans éprouve un intérêt depuis longtemps pour la cause des libéraux portugais. Résidant au Royaume-Uni avant 1830, il avait rendu une visite de courtoisie à la jeune reine doña Maria II, avant son départ pour Rio de Janeiro. Autre signe, u début de l'année 1831, Dom Pedro avait proposé à Louis-Philippe de donner la main de sa fille au duc de Nemours. Louis-Philippe, peut-être momentanément séduit par la perspective d'une union avec la famille de

⁹⁰³ Lettre d'Abreu e Lima à la Régence, 2 juillet 1831, citée par M. Fátima Bonifácio, *op. cit.*, p. 537-538.

⁹⁰⁴ Nouvel emprunt rendu d'autant plus nécessaire que l'émigration ne peut plus compter depuis la révolution de Rio, sur l'argent en provenance du Brésil.

⁹⁰⁵ Sur les états d'âme de Dom Pedro, voir M. Fátima Bonifácio, *op. cit.*, p. 538.

Bragance⁹⁰⁶, décline finalement la proposition tout en rappelant son attachement pour la cause de Maria II :

Votre Majesté est sans doute informée que, lorsque j'ai été en Angleterre en 1829, je me suis empressé d'aller témoigner à la Princesse sa bien-aimée fille, tout l'intérêt qu'elle m'inspirait. Je la prie de croire que mes sentimens à son égard n'ont point varié, et qu'ils sont toujours les mêmes. Je désire aussi assurer Votre Majesté que les liens de parenté qui m'unissent à elle, aussi bien que la véritable et sincère affection que je lui porte me feraient attacher un prix infini à former une alliance qui pourrait établir entre nous un plus grand degré d'intimité et donner plus d'intensité à nos relations politiques. Mais à l'époque de ces pourparlers, des empêchemens que Votre Majesté reconnaît elle-même ne m'eussent pas permis de prendre une libre détermination sur un objet aussi important. Aussi, quelle que fut mon opinion personnelle sur une alliance qui m'aurait autant flatté, soit comme père, soit comme roi, je n'ai rien dit qui pût faire croire que je m'occupais de la conclure. Je dois même ajouter que les évènements inattendus qui viennent de survenir en Europe me feraient craindre de nouvelles entraves à la réalisation des projets que j'aurais pû former à cet égard⁹⁰⁷.

Une réponse positive aurait suscité l'hostilité du Royaume-Uni, alors que le roi et son gouvernement sont particulièrement attachés à l'entente avec la couronne britannique. Plus largement, les puissances occidentales risquaient d'y voir la menace d'une nouvelle forme de libéralisme. Enfin, un pareil événement aurait inévitablement dégradé les relations déjà mauvaises avec le Portugal de Dom Miguel⁹⁰⁸.

En juillet 1831, alors que les principales institutions de l'émigration portugaise se trouvent à Londres, l'empereur semble décidé à y fixer sa résidence, en dépit de l'offre d'asile de Louis-Philippe, qui aurait alors fait part de son ressentiment à Almeida dans les termes suivants : « Mr. d'Almeida, je suis charmé de l'Empereur, mais pas de sa résolution », « L'Empereur, en ne voulant pas amener à Paris sa Femme et la Reine, gêne ses affaires », « Enfin s'il ne veut pas entendre raison, je ne puis rien faire pour la cause de la Reine ; qu'il s'arrange... - Le Portugal a un grand intérêt à l'alliance avec la France, d'un côté pour diminuer le trop d'influence de l'Angleterre, et de l'autre à cause de l'Espagne⁹⁰⁹ ». Dom Pedro aurait finalement jugé que l'accueil offert par le Royaume-Uni n'était pas digne de son rang et de sa personne, et fait le choix de la France où ils sont accueillis avec tous les honneurs dus à leur rang. Le roi des Français lui laisse pour résidence le palais de Meudon, à proximité de Versailles. La famille d'Orléans reçoit fréquemment à dîner les Bragance. Ainsi,

⁹⁰⁶ L'un de ses fils, le prince de Joinville épouse en 1843 Francisca de Bragança, l'une des filles de Dom Pedro.

⁹⁰⁷ ANF, 300 AP III 50, dossier 7, Copie de la lettre du Roi Louis-Philippe à Pedro 1^{er}, empereur du Brésil, 12 janvier 1831.

⁹⁰⁸ L'affaire du Tage, paroxysme des mauvaises relations entre les deux pays, a lieu en juillet 1831.

⁹⁰⁹ Francisco d'Almeida, *op. cit.*, vol. II, p. 32.

bien que la France ne reconnaisse toujours pas la régence de Terceira, décision que le gouvernement n'envisage pas de prendre sans l'aval du Royaume-Uni, son soutien à la cause portugaise devient de plus en plus manifeste. La correspondance entre la jeune reine Maria II et la reine Marie-Amélie est, à cet égard, éclairante. Les échanges épistolaires assidus des reines et princesses relèvent du champ privé, mais au détour des considérations sur l'état de santé des membres de la famille, figurent des propos de nature plus politique, permettant ainsi de respecter la neutralité de façade adoptée par la France. Alors que la reine Marie-Amélie n'a pas encore rencontré la jeune reine portugaise, elle lui écrit en effet :

Madame, ma bien chère nièce, j'ai été bien touchée des expressions de votre lettre du 9 8 bre dernier et de la confiance que vous mettez dans le Roi mon Epoux, il sera heureux d'y répondre autant que les circonstances politiques dans lesquelles il se trouve placé le lui permettent, et vous ne devez pas douter de la satisfaction qu'il éprouveroit à vous prouver tout le tendre intérêt que vous lui avez inspiré, et à voir adoucir le sort des pauvres Portugais qui se sont dévoués à votre cause.

Le Roi ainsi que mon fils parlent bien souvent de vous, ils me chargent de vous offrir leurs hommages affectueux ; moins heureuse qu'eux n'ayant pas eu le plaisir de vous connoître personnellement, je vous aime pourtant tendrement et je forme bien des vœux pour votre prospérité et pour le bonheur de toute votre auguste famille.

En vous embrassant de tout mon cœur je suis avec la plus sincère amitié

De V.M.

la bien attaché tante et amie Marie Amélie⁹¹⁰

Lorsque à partir de 1832, Dom Pedro prend la tête de l'expédition militaire destinée à reprendre le Portugal, Louis-Philippe demande à être tenu régulièrement informé des opérations militaires en cours, et fait transmettre à la duchesse de Bragance, par son épouse, toutes les informations reçues par son administration sur l'état du Portugal : « Je remercie Votre Majesté de tout mon cœur pour les nouvelles télégraphiques qu'elle veut bien me transmettre et je la prie d'offrir mes hommages affectueux à Sa Majesté le Roi, à Son Altesse Royale Madame Adelaïde et à toute son auguste famille pour la part qu'elle prend aux nouvelles satisfesantes qui me touchent de si près⁹¹¹ ».

La sympathie de Louis-Philippe pour la cause portugaise, évidemment partagée par les libéraux du gouvernement, explique, à défaut d'un soutien actif, la neutralité « bienveillante » de la France à l'égard des réfugiés portugais. Outre les subsides qui leur sont largement octroyés après confirmation de leur statut par Almeida, ils bénéficient d'un régime beaucoup plus souple concernant leur résidence. Nous avons déjà vu qu'ils n'avaient

⁹¹⁰ ANF, 300 AP III 86, Marie-Amélie, Correspondance reçue Monarchie de Juillet, la reine Marie-Amélie à doña Maria. s.d. (mais en réponse à une lettre de doña Maria du 9 octobre 1830).

⁹¹¹ *Id.* Adélaïde, ex-impératrice du Brésil à la reine Marie-Amélie. Paris, 28 juillet 1832.

guère été touchés par les différentes campagnes d'expulsion des réfugiés de Paris. Il semble même qu'il y ait eu une grande concentration de Portugais à la fin de l'année 1831. Avec la présence de Dom Pedro et de Maria II sur Paris, de nombreux Portugais, en France ou à l'étranger, sont désireux de gagner la capitale. L'administration accède sans trop de réticence à leurs demandes, comme l'illustre le cas de Francisco Rodrigues Palancho, jeune étudiant en résidence au Havre depuis plusieurs années⁹¹², qui demande à être secouru à Paris, à partir de novembre 1831⁹¹³. Le ministre de l'Intérieur, avant de lui accorder un subside, demande au préfet de police de procéder à l'enquête d'usage. Celle-ci n'apporte guère d'information sur sa conduite : « Cet étranger qui, depuis quatre ans, recevait de sa famille des moyens d'existence suffisants, s'en est tout à coup privé par l'arrestation récente de son père à Lisbonne. Depuis cet événement, il n'a plus de communications possibles avec sa famille, et il se trouve dans une privation absolue de toutes choses. Cet étranger est depuis un mois seulement à Paris, et il me serait difficile de donner à Votre Excellence des renseignements sur sa conduite & ses habitudes⁹¹⁴ ». Le ministre de l'Intérieur semble juger ces éléments suffisants pour décider en décembre 1831, de lui accorder un subside de 1,50 franc par jour⁹¹⁵. Pour les réfugiés en provenance de l'étranger, la perspective du subside gouvernemental constitue évidemment une motivation supplémentaire pour effectuer le voyage à Paris. Au Royaume-Uni, les réfugiés ne survivent que grâce à l'aide accordée par quelques Anglais qui ont pitié de leur sort. Beaucoup choisissent de s'embarquer pour la France, ils peuvent alors compter sur l'aide de compatriotes qui financent la traversée. Caetano Jozé Peixoto, réfugié au dépôt de Plymouth, écrit ainsi à Abreu e Lima pour obtenir l'autorisation de passer en France avec sa famille :

Illmo Snr,

Por quanto tenho experimentado e vejo, devo julgar, que os infelizes refugiados Portuguezes residentes em Inglaterra, e particularmente em Plymouth se achão completamente abandonados pelo Governo de S. Mag^e a Raynha legitima de Portugal, e que em tal apura lhes he necessario lançar mão do ultimo licito recurso que lhes resta, isto he, o de se retirarem para França aonde aquelle generoso e philantropico governo lhes da com que entretenham as vidas mal fadadas : por isso se vê salierem agora daqui todos os dias para os depozitos de Laval, e Reines, aquielles que ainda podem encontrar quem lhes facilite socôrro para se transportarem. Eu porem, mais oprimido que todos pelo enorme pezo de huma familia de onze pessoas, dez filhos, e minha mulher, companheiros fieies dos meus trabalhos, tambem quizera adoptar aquella medidad, porem, falhao-me os meios para o fazer, e nem me he possivel encontra-los p^a tanta

⁹¹² ANF, F⁷ 12112, 54 Por. Francisco Rodrigues Palancho. État des passeports, Le Havre, 4 novembre 1831.

⁹¹³ *Id.* Francisco Rodrigues Palancho au MI. Paris, le 13 novembre 1831.

⁹¹⁴ *Id.* PP au MI. Paris, le 2 décembre 1831.

⁹¹⁵ *Id.* Note (décision du 6 décembre 1831).

gente principalmente, devendo en quanto aqui devoi e sendo forçado a sahir sem poder pagar antes⁹¹⁶.

L'attribution du subside, nous l'avons déjà vue, est partisane. Secourir assez libéralement les réfugiés portugais est une manière de financer la cause libérale portugaise. C'est autant d'argent économisé par la Régence pour acheter des armes, des navires voire des mercenaires. En outre, la marine française lui concède sans trop de difficultés les navires miguélistes saisis. En septembre 1831, la Régence parvient à négocier un nouvel emprunt à Paris, auprès de la banque Ardoin⁹¹⁷. Le vent semble tourner pour les réfugiés portugais. Convaincu par ces bons augures, Dom Pedro accepte bientôt de prendre la tête d'une expédition militaire et d'assumer le titre de régent pour sa fille.

3.1.3. Dom Pedro et la Régence de Terceira

Le duc de Bragance et la Régence doivent définir une nouvelle répartition des tâches. L'empereur déchu hésite les premiers mois sur la conduite à adopter, ce qui suscite l'inquiétude des hommes de la Régence. Il est évident pour eux que c'est à Dom Pedro de prendre la tête du mouvement. C'est l'homme providentiel des émigrés. La figure de d'empereur déchu/ roi-soldat et père suscite l'enthousiasme. Enfin, s'il ne fait pas l'unanimité parmi les émigrés, il apparaît plus légitime que la Régence. Son aide apparaît rapidement indispensable pour négocier l'emprunt auprès d'Ardoin. Almeida s'adresse à l'ex-empereur à ce sujet d'un ton peu amène :

Tenho a honra de levar á augusta presença de Vossa Magestade Imperial uma carta que Luiz Antonio de Abreu Lima me escreveu em 26 do corrente, participando-me que Ardouin acabara de lhe declarar que a Casa com que contava para a conclusão do emprestimo se retirara, com o que ficava baldado o projecto que elle lhe apresentara. Se Vossa Magestade se não dignar acudir immediatamante com a sua actividade e com todos os meios que estão á sua disposição, em breve estará perdida a causa da Rainha augusta Filha de Vossa Magestade e minha Soberana. Permitta-me Vossa Magestade que

⁹¹⁶ ANTT, MNE, cx 163. Caetano Jozé Peixoto à Abreu e Lima. Plymouth, 1^{er} septembre 1831. Trad. : « Votre Excellence, De tout ce que j'ai expérimenté et ce que je vois, j'en juge que les malheureux réfugiés portugais qui résident en Angleterre, et particulièrement à Plymouth, se trouvent complètement abandonnés par le gouvernement de S. M. la Reine Légitime du Portugal, et que, dans une telle gêne, il leur est nécessaire de saisir le dernier recours licite qui leur reste, c'est-à-dire, se retirer en France où le généreux et philanthropique gouvernement leur donne de quoi entretenir leurs vies infortunées : pour cela, on voit sortir d'ici maintenant tous les jours pour gagner les dépôts de Laval e Reines [Rennes] ceux qui peuvent encore trouver quelqu'un pour leur fournir un secours pour le transport. Mais, plus opprimé que tous par le poids énorme d'une famille de onze personnes, dix enfants et ma femme, fidèles compagnons de mes épreuves, je voudrais aussi adopter cette mesure, mais il me manque les moyens de le faire et je ne pourrai jamais les trouver pour autant de personnes, surtout vu tout ce que je dois ici, et je suis donc forcé de partir sans payer ».

⁹¹⁷ Maria Fátima Bonifácio, *op. cit.*, p. 539.

respeitosamente lhe lembre que muito conveniente seria que Vossa Magestade, sem perda de tempo, chamasse os portuguezes mais illustrados que se acham em Paris⁹¹⁸.

Dom Pedro se rend aux arguments d'Almeida et d'Abreu e Lima et convoque à Paris le 8 septembre 1831, les principaux chefs émigrés, le comte de Vila Real, Filipe Ferreira d'Araujo Castro, Cândido Xavier, Silvestre Pinheiro Ferreira et Agostinho José Freire pour évoquer la situation de la cause libérale⁹¹⁹. En octobre 1831, le duc de Bragance et la jeune reine reçoivent une délégation des Açores⁹²⁰ et en novembre, Dom Pedro prend officiellement la tête de la Régence : « agissant comme Père et Tuteur de Sa Majesté Très Fidèle La Reine Dona Maria II, et comme Chef de La Famille Royale de Portugal [il] a pris la resolution de se placer a la tête des loyaux Portugais qui soutiennent aux Iles Açores le Trône de S.M.T.F. et de se declarer Regent du Royaume au Nom de Son Auguste Fille⁹²¹ ». Il s'adresse alors aux cours britannique et française, les invitant à faire montre d'un soutien plus actif et pointe du doigt l'Espagne. Les chefs émigrés sont, en effet, persuadés que les risques de contagion du conflit portugais en Espagne constituent le souci principal des deux monarchies libérales. Le marquis de Palmela laisse donc sa place à la tête de l'organisation réfugiée. Bien qu'une grande partie des réfugiés éprouve le plus grand respect pour l'ancien empereur qui leur a octroyé la charte constitutionnelle et comme père de leur reine légitime, il existe toujours un petit nombre d'opposants. Ils expriment leur hostilité à l'empereur dans des journaux publiés au Royaume-Uni. Quelques brochures sont également éditées. En 1832, paraît en langue française un pamphlet soi-disant publié à Angra intitulé *L'usurpateur Don Miguel justifié par son frère l'ex-empereur du Brésil, Nouvelle édition plus correcte et plus impartiale*. L'ouvrage n'est pas miguéliste mais semble avoir été écrit par des libéraux radicaux : « [Dom Pedro] adopte la même tactique que Don Miguel, pour arriver au même but, *l'usurpation*. Aussi, abusant de la malheureuse position où il a placé lui-même, par la versatilité de son caractère, les très-infortunés sujets de sa fille, il vient d'usurper la régence,

⁹¹⁸ Francisco d'Almeida, *op. cit.*, p. 59. 28 août 1831. Trad. : « J'ai l'honneur de porter à la connaissance auguste de Votre Majesté Impériale une lettre que Luiz Antonio de Abreu e Lima m'a écrit le 26 du courant, pour m'informer qu'Ardouin venait que lui dire que la Maison sur laquelle il comptait pour conclure l'emprunt se retirait, sous le motif que le projet qu'on lui a présenté était faible. Si Votre Majesté ne daigne pas venir à notre secours immédiatement avec toute la diligence et les moyens qui sont à sa disposition, la cause de la Reine, auguste fille de Votre Majesté et ma Souveraine, sera perdue d'ici peu. Que Votre Majesté me permette de lui rappeler respectueusement qu'il conviendrait vraiment que Votre Majesté convoque, sans perdre de temps, les Portugais les plus illustres qui se trouvent à Paris ».

⁹¹⁹ *Ibid.*, p. 67. 8 septembre 1831.

⁹²⁰ *Ibid.*, p. 83. 7 octobre 1831.

⁹²¹ CP Portugal 148, Memorandum. Paris, 8 novembre 1831, remis par Almeida au MAE.

*tout en avouant qu'elle ne lui appartient pas !!*⁹²² ». Ils ne lui pardonnent pas son alliance avec la Régence, alors que tout semblait encore ouvert à l'été 1831, comme le montre Almeida lorsqu'il décrit l'effervescence qu'avait provoquée à Paris l'annonce de l'arrivée de l'empereur : « Paris é o valhacouto de muitos tratantes de todas as nações : ahi está João Carlos e Pizarros com o seus *clubs*, sem fallar em muitos outros portuguezes *grotescos* ; tambem ahi estão brasileiros que dão por paus e por pedras ; hespanhoes levados de trezentos diabos, e muitos outros *bichos* de que cumpre fugir⁹²³ ». En prenant la tête de la Régence, il devient, aux yeux des opposants, aussi illégitime, que la Régence elle-même. Le pamphlet décrit en effet le marquis de Palmela comme « le chef des traîtres portugais » qui « a poignardé la Charte constitutionnelle, vendu sa patrie, et trahi sa souveraine⁹²⁴ ». Dom Pedro est également considéré comme trop brésilien et pas assez portugais⁹²⁵. La présence de Brésiliens, aux habitudes et à la langue différentes est mal vécue par les émigrés : « Les favoris qui l'entourent et les ministres qu'il a amenés avec lui sont tous d'accord dans le complot, et poussent ce prince plus entêté que prévoyant, plus infatué que sage, à se saisir de la couronne de sa fille⁹²⁶ ». Ainsi, l'on doute de ses intentions réelles. N'ayant plus aucun droit sur la couronne brésilienne, il pourrait finalement être tenté de prendre la place de son frère, Dom Miguel. S'il est difficile d'évaluer les ralliements à la Régence, après l'arrivée de Dom Pedro, ses hésitations et l'absence d'une action militaire immédiate déçoivent une partie des émigrés⁹²⁷.

3.1.4. Dom Pedro et les Espagnols

L'arrivée du duc de Bragance réveille également les espoirs des libéraux espagnols. En 1826, certains d'entre eux s'étaient adressés à lui. D'après les rapports de la police secrète de Ferdinand VII, une partie de la correspondance révolutionnaire espagnole concerne la venue hypothétique de l'Empereur du Brésil pour unir les trônes espagnol et portugais, avec

⁹²² ANTT, MNE, cx 158. *L'usurpateur Don Miguel justifié par son frère l'ex-empereur du Brésil. Nouvelle édition plus correcte et plus impartiale*, [Angra, avril 1832], p. 1-2.

⁹²³ Francisco d'Almeida, *op. cit.*, vol. II, p. 22-23. Trad. : « Paris est le refuge de nombreux coquins de toutes nations : on y trouve João Carlos et Pizarros avec leurs clubs, sans parler de nombreux autres Portugais grotesques ; on trouve aussi des Brésiliens qui jouent avec le feu ; des Espagnols possédés, et de nombreux autres spécimens qu'il convient de fuir ».

⁹²⁴ ANTT, MNE, cx 158. *L'usurpateur Don Miguel justifié par son frère l'ex-empereur du Brésil. Nouvelle édition plus correcte et plus impartiale*, [Angra, avril 1832], p. 2. Note de bas de page.

⁹²⁵ Dom Pedro n'avait que 9 ans quand João VI décide de gagner Rio avec sa famille pour échapper à l'armée de Junot.

⁹²⁶ ANTT, MNE, cx 158. *L'usurpateur Don Miguel justifié par son frère l'ex-empereur du Brésil. Nouvelle édition plus correcte et plus impartiale*, [Angra, avril 1832], p. 2.

⁹²⁷ Braz Augusto Aquino Brancato, « D. Pedro na Europa : uma esperança para os liberais peninsulares », dans *Estudos Ibero-Americanos*, vol. XI, n°2, 1985, p. 43.

le soutien du Royaume-Uni ou des libéraux français⁹²⁸. En 1829, de nouvelles tentatives pour convaincre l'Empereur avaient été entreprises par des « comuneros » comme Flórez Estrada, Díaz Morales, Juan Rumi et Borrego. En 1830, une réunion rassemblant les conseils dirigeant des sociétés secrètes d'Espagne et du Portugal aurait formulé le voeu d'offrir à Dom Pedro le titre d'« Empereur d'Ibérie ». Leur émissaire était arrivé à Rio juste avant son abdication. Dom Pedro a peut-être été sensible à ces diverses propositions qui ont pu peser dans son choix d'abdiquer⁹²⁹.

Après la tentative avortée de collaboration de 1830, de nouveaux projets ibéristes se font jour. À peine Dom Pedro débarqué à Cherbourg, le bruit d'une réunion des deux royaumes ibériques ressurgit. En juin 1831, le marquis de Rezende qui accompagne l'ex-empereur écrit à Almeida que Saldanha a déjà réussi à rencontrer l'empereur pour l'informer que les Espagnols sont prêts à le voir accéder au trône d'Espagne : « fallou ainda Saldanha para dizer que toda a *minaria e torrijania* queria Sua Magestade para Rei de Hespanha ; o Imperador responde que ella nada queria senão ser tutor de sua Filha, Rainha de Portugal, e que sempre assim tinha pensado e havia de pensar, e que se deixassem de querer bulir no throno de Hespanha⁹³⁰ ».

À l'exception de Saldanha, les Portugais ne semblent pourtant guère porter les projets ibéristes. Outre les réserves déjà évoquées d'un Almeida, souvent empreintes d'un fort sentiment nationaliste⁹³¹, ceux qu'on commence à appeler les « pédristes » estiment probablement qu'une coopération avec les réfugiés espagnols ne leur serait que d'un intérêt limité. Certes, d'un point de vue militaire, l'assistance des forces espagnoles pourrait ouvrir un deuxième front au Portugal, en cas d'attaque maritime. Mais, politiquement, cette solution s'avère plutôt dangereuse. Les Portugais risqueraient de devoir affronter les troupes de Ferdinand VII venues au secours des miguélistes. Ainsi, en décembre 1831, le chargé d'affaires français à Lisbonne signale au ministre des Affaires étrangères l'arrivée de nombreux soldats espagnols au Portugal, dans la perspective d'une attaque libérale :

⁹²⁸ AGPR, RFVII 29. « Resumen histórico de las maquinaciones y tentativas de los españoles emigrados en Inglaterra, Francia y Gibraltar, sacado de noticias, dadas en diferentes épocas por diversas personas, desde principios de 1824, hasta fines de julio de 1830 » rédigé par José Manuel Regato (d'après : Iris M. Zavala, *Masones, comuneros y carbonarios*, Madrid, Siglo veintiuno, 1971, p. 14).

⁹²⁹ Vicente Llórens Castillo, *Liberales y románticos. Una emigración española en Inglaterra (1823-1834)*, México, Nueva revista de filología hispánica, 1954, p. 122-123.

⁹³⁰ Francisco d'Almeida, *op. cit.*, vol. II, p. 11. Lettre du 20 juin 1831. Trad. : « Saldanha parla alors pour dire que tous les partisans de Mina et ceux de Torrijos voulaient Sa Majesté comme Roi d'Espagne ; l'Empereur répondit qu'il voulait seulement être le tuteur de sa Fille, la Reine du Portugal, et qu'il avait toujours pensé et penserait toujours ainsi, et qu'ils arrêtent de vouloir mettre la main sur le trône de l'Espagne ».

⁹³¹ Nationalisme qui s'exerce, nous l'avons vu, à l'encontre des Brésiliens mais également des Portugais d'origine étrangère, comme le capitaine Baldella.

L'émigration des soldats Espagnols en Portugal augmente tellement qu'elle me paraît mériter de fixer plus que jamais votre attention. Je sais de très bonne source qu'il y en a déjà trois mille d'incorporés, tant dans la milice portugaise que dans les volontaires royalistes des provinces du Nord. Il en reste en outre deux cent vingt cinq officiers à placer. C'est principalement dans ces deux corps où on les fait figurer afin de mieux cacher ce manège clandestin. On en voit même un grand nombre à Lisbonne sous ce déguisement. Mais on les reconnaît aisément à leur langage qui les trahit et les démasque aux yeux des moins clairvoyans⁹³².

En outre, la France et le Royaume-Uni n'apportent pas leur soutien à la cause espagnole. Il est peu probable que la France autorise les réfugiés espagnols à se réarmer pour envahir l'Espagne. En dépit d'idées politiques divergentes, le gouvernement français est, en effet, soucieux de maintenir de bonnes relations avec son voisin. Alors que le régime de Juillet fait face à une opposition républicaine encore virulente, il ne peut qu'être hostile à toute tentative révolutionnaire. Les libéraux portugais qui jouissent de conditions d'asile particulièrement avantageuses ne souhaitent pas s'aliéner la sympathie française.

Du côté des Espagnols, il en va différemment. Les propositions de rapprochement avec les Portugais ne sont pas seulement opportunistes, mais correspondent à un vrai projet politique. L'ambassadeur d'Espagne ne masque pas son inquiétude en signalant l'arrivée de l'ancien souverain aux autorités madrilènes : « no he entrado en muchas reflexiones sobre el peligro que puede amenazar al Portugal y á la Peninsula de resultas de la venida de don Pedro á Europa⁹³³ ». Le succès de l'entreprise, indépendamment même de toute alliance avec les libéraux espagnols, constituerait en effet non seulement un signal fort en faveur de la cause constitutionnelle dans la péninsule ibérique mais entraînerait également la perte de l'un des principaux alliés de Ferdinand VII. Les indicateurs de la préfecture de police signalent en tout cas une forte agitation parmi les réfugiés espagnols :

Bertrand de Lys demeure maintenant rue Neuve du Luxembourg, n°28, où il reçoit considérablement de monde, il paraît être le chef de toutes les intrigues ; c'est chez lui que se réunissent tous les meneurs ; maintenant ils paraissent vouloir former une légion composée d'Espagnols, de Portugais, d'Italiens et autres réfugiés, pour opérer un mouvement en Portugal pour Doña Maria, ils espèrent avoir le consentement de Don Pedro pour cette expédition et avisent au moyen de faire obtenir le commandement au général *Ballesteros*. On est porté à croire qu'ils n'ont plus l'intention de se mêler dans les émeutes si elles venaient à recommencer ; on croit que le général *Saldanha* et le général *Mina* ne participent en rien dans cette combinaison, et qu'ils ne seraient point disposés à y coopérer avec le général *Ballesteros*, mais qu'ils pourraient bien s'entendre

⁹³² AMAE, CP Portugal 148. Dépêche de Lesseps au MAE. Lisbonne, le 28 décembre 1831.

⁹³³ Comte d'Ofalia à Manuel González Salmón, Premier Secrétaire d'État de Ferdinand VII, cité par Braz Augusto Aquino Brancato, *op. cit.*, p. 42. Voir également annexe XX.

avec *Don Pedro* pour se dévouer à ses intérêts, s'il était disposé à céder au mode d'opérations qu'ils ont combiné depuis longtemps, mais avec des vues politiques opposées à celles de M. de Palmella, président de la junta de Terceira⁹³⁴.

Certains Espagnols agissent désormais dans le sens de la cause pédriste, en recrutant des volontaires pour l'expédition de Dom Pedro. Il est possible que Vicente Beltrán de Lis ait commencé à opérer des recrutements pour le compte des libéraux portugais. C'est en effet un proche de l'Espagnol Juan Álvarez Mendizábal⁹³⁵, l'un des principaux financiers et fournisseurs de l'expédition portugaise. En revanche, le nom du général Juan Espoz y Mina, probablement l'un des plus proches des milieux portugais⁹³⁶, n'apparaît guère dans les archives. Il aurait rencontré les dirigeants portugais au cours de l'année 1831, mais ses offres de service sont déclinées, vraisemblablement en raison de l'hostilité française⁹³⁷. Les volontaires espagnols, à l'instar des saldanhistes, sont en effet exclus des premières opérations, tandis qu'un grand nombre de Français et de Polonais intègre l'armée de Maria II. La participation des libéraux espagnols, officiellement refusée, ne peut que se faire que de façon très discrète.

3.2. L'écho de l'expédition de Dom Pedro

3.2.1. L'évolution du contexte diplomatique

En 1831, la préparation d'une expédition militaire s'effectue sous les bons auspices de la France. Elle laisse les Portugais s'armer, se regrouper autour de Belle-Île, procéder à des recrutements⁹³⁸. En janvier 1832, des visas de passeports sont massivement délivrés par la préfecture de police à destination d'Auray et Belle-Île. D'après les états de passeports, 138 « étrangers » (dont 100 Portugais⁹³⁹) et 235 Français ont ainsi obtenu un visa à titre

⁹³⁴ ANF, F⁷ 12102, 1674 e.r., renvoi des réfugiés de Paris. PP au MI. Paris, le 7 octobre 1831.

⁹³⁵ ANF, F⁷ 11995, 151 e, Don Vicente Beltran de Lys et sa famille, don Juan Carradi, don Cabanillas, don Francisco Montenegro, et sa femme, don Pedro Cros. Note. s.d. : « Don Vicente Beltram de Lis, principal employé de la maison de commerce de Mendizabal, fut admis aux réunions qui eurent lieu, le 16 juillet 1819, à Cadix, pour y former une junta insurrectionnelle. (Extrait d'une brochure publiée à Madrid en 1821, par Ant^o Alcalá Galiano, sur les manœuvres qui ont précédé et amené la révolution du 7 mars 1820) ».

⁹³⁶ Dans les années 1820, il est réfugié à Londres. S'appuyant, semble-t-il, tant sur ses liens familiaux que sur des réseaux d'inspiration franc-maçonne, il entretient des relations avec des personnalités portugaises depuis cette époque. En août 1832, les jeunes réfugiées portugaises Pacheco Bermudez, arrivées à Paris avec leur père, d'origine espagnole, sont accueillies après la mort de ce dernier chez Juana de Alva, épouse du général Mina (ANF, F⁷ 1211 F⁷ 12113, 126 Por. Estéphanie Bermudez de San Miguel, PP au MI. Paris, le 9 août 1832). En octobre 1833, le consul portugais au Havre doit transmettre, en mains propres, au général Mina ou à son épouse, une lettre d'un naturaliste portugais, Jeronimo Pinheiro de las Casas, recommandé par Saldanha, ami du général (ANTT, MNE, cx 191, Joaquim Pedro Cardoso Casa do Giraldes à Bernard Daupias. Le Havre, 15 octobre 1833).

⁹³⁷ Vicente Llórens Castillo, *op. cit.*, p. 123.

⁹³⁸ Voir par exemple annexe XX.

⁹³⁹ Parmi lesquels figurent deux Portugais d'Angola et un du Congo, mais aucun Brésilien.

individuel pour se rendre dans le Morbihan⁹⁴⁰. Certains Portugais ont directement bénéficié d'un passeport rédigé par le consul général Daupias⁹⁴¹. Au ministère de l'Intérieur, la liste des Portugais qui participent à l'expédition est soigneusement tenue : non parce que les autorités françaises sont hostiles à la préparation militaire étrangère en cours sur leur territoire, mais parce que la plupart d'entre eux continuent d'être secourus jusqu'au moment de leur départ. La préfecture de police leur remet en même temps que leur visa le montant des subsides auquel ils peuvent prétendre. Ainsi, Manoel Pereira d'Andrade, réfugié arrivé d'Angleterre à Paris en août 1831, reçoit le 21 janvier 1832, dans les bureaux de la préfecture, son visa pour Auray et « le montant de ses subsides jusqu'au 16 de ce mois⁹⁴² ». Quand à Dom Pedro, il arrive à Belle-Île le 2 février 1832. Le même jour, à bord de la frégate *Rainha de Portugal*, il publie un manifeste où sont retracées l'usurpation de Dom Miguel, l'organisation de l'opposition libérale grâce à l'héroïsme des habitants de Terceira et aux initiatives de la Régence, et l'arrivée de l'ex-empereur. Le duc s'adresse ensuite au peuple portugais à qui il promet la fin de la tyrannie. L'objectif est de rassurer la population voire de susciter un mouvement insurrectionnel pour soutenir les attaques pédristes :

Não duvidando que estas Minhas francas expressões penetrarão os corações dos Portuguezes honrados, e amantes da Patria, e que elles não hesitarão em vir unir-se a Mim, e aos leaes, e denodados Compatriotas que Me acompanhão na heroica empreza da restauração do throno Constitucional da Rainha Fidelissima Minha Augusta Filha, Declaro que não vou levar a Portugal os horrores da guerra civil, mas sim a paz e a reconciliação, arvorando sobre os muros de Lisboa o Estandarte Real da Mesma Soberana, como o pedem as Leis da eterna Justiça, e os votos unanimes de todas as Nações cultas do Universo⁹⁴³.

⁹⁴⁰ ANF, F⁷ 12112, 51 Por. « Portugais partis pour Auray et Belle-île. Expédition de Don Pedro. Classement par Lettres Alphabétique ». PP, bureau des passeports, « état des passeports et visa délivrés aux étrangers dénommés ci-après pour se rendre à Belle Isle & Auray (Morbihan) à partir du mois de janvier 1832 jusqu'au 13 mars inclus » et « état des passeports de visa délégués aux français dénommés ci-après pour se rendre à Belle Isle (Morbihan) à partir du mois de janvier 1832 jusqu'au 13 mars inclus ». Parmi les Français volontaires, on trouve notamment des militaires ou anciens militaires (une quinzaine), beaucoup d'artisans (7 codonniers, 5 tailleurs, 3 ébénistes, 2 bijoutiers, etc.), des petits employés et marchands (une vingtaine), des ouvriers (9 imprimeurs, 7 « journaliers, etc.). Le nombre d'étudiants semble assez limité : 6 (dont 2 étudiants en pharmacie). Certains des volontaires ont déjà un passé politique : participation à la révolution de Juillet, enrôlement chez les volontaires belges. Il convient de rappeler qu'une grande partie des réfugiés portugais réside alors dans des dépôts en province.

⁹⁴¹ Voir chapitre précédent.

⁹⁴² *Id.* dossier individuel de « Pereira d'Andrade, Manuel ». MI au PP. Paris, le 22 septembre 1831 et PP au MI. Paris, le 21 janvier 1832.

⁹⁴³ AMAE, CP Portugal 149. *Manifesto de dom Pedro, duque de Bragança*, Paris, Casimir, [1832], p. 7-8. Trad. : « Je ne doute pas que mes expressions sincères pénétreront le cœur des Portugais honorables et aimant la Patrie, et qu'ils n'hésiteront pas à venir s'unir à Moi et aux loyaux et courageux Compatriotes qui m'accompagnent dans l'entreprise héroïque de restauration du trône Constitutionnel de la Reine Très Fidèle Mon Auguste Fille, Je déclare que je ne veux pas apporter au Portugal les horreurs de la guerre civile, mais seulement la paix et la réconciliation, et dresser sur les murs de Lisbonne l'Étendard Royal de Ladite Souveraine, comme l'exigent les Lois de l'éternelle Justice, et les votes unanimes de toutes les Nations cultivées de l'Univers ». Voir annexe X.

Dans le manifeste, nous voyons également poindre l'inquiétude d'une société divisée, non seulement entre pédristes et miguélistes, mais également entre ceux qui ont décidé de rester et ceux qui se sont exilés. Le manifeste n'a pas seulement une portée immédiate mais doit être vu comme un texte re-fondateur d'une société portugaise unie autour de sa reine légitime. Il fait par ailleurs une allusion très générale à la situation diplomatique. Afin d'assurer de bonnes chances de réussite à l'expédition, les réfugiés portugais mettent tout en œuvre pour éviter une intervention de l'Espagne dans le conflit. Le marquis de Palmela, en communiquant le manifeste au ministre des Affaires étrangères français, en profite pour rappeler qu'en dépit de la guerre que les libéraux s'apprêtent à déclencher, c'est l'Espagne qu'il faut craindre. Celle-ci confond en effet deux combats, celui de l'idéologie et celui de la légitimité :

Dans le cas malheureux où les passions et l'aveuglement des partis amèneraient contre l'espoir et les vœux que forme S.M. le Duc de Bragance, une attaque de la part de l'Espagne, S.M.I est pleinement convaincue qu'elle trouverait dans l'appui de S.M. le Roi des Français le secours le plus prompt et le plus efficace, et Elle m'ordonne d'avance les réclamer formellement de V.E. pour prévenir s'il se peut, et dans tous les cas pour repousser une agression qui serait improvoquée, injuste et surtout impolitique en ce qu'elle tendrait à donner le caractère d'une guerre de principes à une entreprise qui ne doit avoir pour but que des intérêts purement Portugais et qui doit amener la cessation d'une guerre civile dont l'Europe s'est bornée jusqu'à cette heure à demeurer spectatrice⁹⁴⁴.

Pour rassurer Ferdinand VII, les émigrés portugais refusent toute assistance militaire espagnole. C'est en partie dans cet esprit, qu'ils refusent à Saldanha et ses partisans la participation à l'expédition. Ils éloignent ainsi les Portugais les plus proches des Espagnols. En 1832, alors que l'activité de publication connaît une recrudescence chez les Portugais « laissés pour compte » de l'expédition, les frères Silva Passos, proches de Saldanha⁹⁴⁵, publient une brochure de soutien. Ils contestent les arguments publiés quelque temps auparavant dans le *Times* sur les motifs qui ont conduit le Régent à l'éloigner de l'expédition : « S. M. l'empereur a donné pour raison au général Saldanha, que si celui-ci prenait part à l'expédition, même comme simple soldat, l'Espagne, craignant pour la sûreté du trône de Ferdinand, enverrait 50.000 hommes en Portugal pour appuyer D. Miguel. Sous ce rapport, nous croyons qu'on a trompé la religion du prince Ce n'est pas l'absence du général

⁹⁴⁴ AMAE, CP Portugal 149. Palmela à Sébastiani. La reine de Portugal, 2 février 1832. Voir annexe X.

⁹⁴⁵ Les deux frères ont en effet vécu à Euabonne, dans la Seine-et-Oise, où résident le comte de Saldanha et sa famille. (Voir par exemple, ANF, F⁷ 12112, 23 Por Le Comte de Saldanha : MI au PP. Paris, le 14 janvier 1831).

qui empêchera l'Espagne de secourir Don Miguel⁹⁴⁶ ». En opérant de la sorte, la Régence marginalise les éléments les plus radicaux du libéralisme portugais, ce qui peut tout autant rassurer le gouvernement espagnol que servir les intérêts des chefs portugais modérés qui dirigent les opérations. Ainsi, le lieutenant colonel Caetano José Peixoto que nous avons laissé avec sa nombreuse famille à Plymouth en septembre 1831 et qui a finalement réussi à passer en France, n'est pas autorisé à participer à l'expédition : « Qu'à la première nouvelle de l'arrivée de Don Pedro à Nantes, il est parti de Plymouth et qu'il a rejoint Sa Majesté à Belle Isle, mais que soit à cause de ses relations avec le Général Portugais Saldanha, soit pour tout autre motif, il ne lui a pas été permis d'aborder Don Pedro, et qu'il n'a pu même monter à bord du bateau Le Superbe où se trouvait S.M. Que forcé ainsi de revenir sur ses pas, puisque l'offre de ses services n'était point acceptée⁹⁴⁷ ». Obligé de rester en France, il finit par obtenir un subside pour lui et sa famille, non sans difficultés, car l'administration française a du mal à démêler l'écheveau des divisions portugaises. En effet, en mai 1832, d'après le préfet de police, Peixoto et sa femme « passent pour être entièrement dévoués à Don Pedro, leur attachement pour sa personne est la cause de leur émigration. Ils fréquentent tous les jours son épouse qui, assure-t-on, leur fait beaucoup de bien⁹⁴⁸ ». Après un vain espoir de rejoindre les libéraux à Porto à l'été⁹⁴⁹, il est finalement autorisé, à la même époque que Saldanha, à participer aux combats. Il obtient un passeport pour l'Angleterre en décembre et arrive à Porto en janvier 1833⁹⁵⁰.

La Régence veille à rester en bonne intelligence avec les gouvernements français et anglais. Alors que les troupes pédristes sont enlisées à Porto, Manoel Gonçalves Miranda, ministre de la Guerre entre 1822 et 1823, chargé des recrutements à Paris écrit ainsi à Almeida :

Sendo conveniente ao Serviço de Sua Magestade Fidelissima A Senhora D. Maria Segunda que o Alistamento e Marcha dos Voluntarios, de que ja dei parte a V.E^{xa} se faça com a maior brevidade possivel, e que em seu progresso não encontre da parte das Autoridades deste paiz ostaculo algum, é indispensavel, com ja verbalmente tive a honra de expôr a V.E^{xa}, e V.E^{xa} approvou, que mui lealmente se informasse este governo de tudo quanto aqui estavamos diligenciando em pró da Cauza em que nos achamos empenhados, não só para concilar a su boa vontade, fazendose com a prudencia com que

⁹⁴⁶ José da Silva Passos, Manoel da Silva Passos, *Réponse aux accusations publiées dernièrement dans le Times, contre le général comte de Saldanha, dédiés à ses amis personnels et politiques*, Paris, Auguste Mie, 1832, p. 4.

⁹⁴⁷ ANF, F⁷ 12112, 25 Por Caetano Joze Peixoto. P. Loire inférieure au MI. Nantes, le 13 février 1832.

⁹⁴⁸ *Id.* PP au MI. Paris, 5 mai 1832.

⁹⁴⁹ *Id.* Peixoto au MI. Paris, 4 août 1832.

⁹⁵⁰ *Id.* Joanna Lodi Peixoto au MI. Paris, 16 août 1833.

V.E^{xa} até agora o tem prestando, mas tãobem para nos proporcionar todos os auxilios que os seus bons dezejos lhe dictarem⁹⁵¹.

En jouant cartes sur table, les Portugais s'affichent comme respectueux de l'autorité de la France, ce qui ne peut évidemment que convenir à un pays en quête de légitimité diplomatique. Ils incitent de cette façon la France à négocier avec l'Espagne. L'ambassadeur espagnol à Paris, le comte d'Ofalia, craint après avoir discuté avec Casimir Perier, président du Conseil, une intervention éventuelle de la France ou du Royaume-Uni :

En este estado de las cosas el ministerio frances, aunque no se prestara reconocer nuestro derecho de intervencion, lo pensara y reflexionara mucho antes de decidirse a emplear la fuerza para evitar que intervengamos con Portugal ; porque prevee el compromiso que de ello puede seguirse respecto a las tres potencias del norte, pero recelo que el ministerio ingles empleara desde luego un lenguaje mas decidido y amenazador y que nos dara talvez a entender que en el caso de que intervengamos en favor de don Miguel, el intervendra tambien (mas abiertamente que hasta ahora lo ha hecho) en favor de don Pedro. En este plan de amenaza por parte de la Inglaterra podran estar de acuerdo ambos gobiernos⁹⁵².

Les craintes des Portugais à l'égard de l'Espagne paraissent fondées. Les opérations de recrutement s suscitent les protestations d'Ofalia qui se fait le porte-parole du gouvernement miguéliste⁹⁵³. Domingos António de Sousa Coutinho, comte de Funchal, ambassadeur de Dom Pedro, homme d'expérience⁹⁵⁴, rencontre discrètement Ofalia afin de le rassurer. L'habile diplomate laisse entendre qu'afin d'empêcher les éléments les plus radicaux de s'emparer du pouvoir au Portugal, l'Espagne doit se garder d'intervenir au Portugal. Les seuls arguments de Funchal n'expliquent pas la position d'attentisme de

⁹⁵¹ ANTT, MNE, cx 193. Miranda à Almeida. Paris, 26 février 1833. Trad. : « Comme il convient au Service de Sa Majesté Très Fidèle D. Maria Deux que l'Enrôlement et la Marche des Volontaires, dont j'ai déjà fait part à V.E. se fasse dans les plus brefs délais possibles, et que leur progression ne rencontre de la part des Autorités de ce pays aucun obstacle, il est indispensable, comme j'ai déjà eu l'honneur de l'exposer verbalement à V.E., et que V.E. a approuvé, qu'on informe très loyalement ce gouvernement de toutes les démarches que nous opérons ici en faveur de la Cause dans laquelle nous nous trouvons engagés, non seulement pour se concilier sa bonne volonté, en le faisant avec la prudence que V.E. y a mise jusqu'à présent, mais aussi pour qu'il nous fournisse toutes les aides que ses bons desirs lui dicteront ».

⁹⁵² AGMAEC, H 2620, Ofalia à Tadeo Calomarde. Paris, 16 février 1832. Reservado. Trad. : « Dans cet état des choses, le ministère français, même s'il ne reconnaît pas notre droit d'intervention, devrait y réfléchir à deux fois avant de se décider à employer la force pour éviter que nous intervenions avec le Portugal ; parce qu'il prévoit le soutien qui peut suivre de la part des trois puissances du nord, mais soupçonne que le ministère anglais emploierait alors un langage plus décidé et menaçant et qu'il nous donnerait peut-être à entendre qu'au cas où nous intervenions en faveur don Miguel, il interviendrait aussi (plus ouvertement qu'il ne l'a fait jusqu'à présent) en faveur de don Pedro. Les deux gouvernements pourraient se mettre d'accord sur ce plan de menace de l'Angleterre ». Voir annexe XX.

⁹⁵³ AMAE, CP Portugal 149, MI au MAE. Paris, le 20 avril 1832.

⁹⁵⁴ Domingos António de Sousa Coutinho (1760-1833), comte de Funchal (1807) a exercé successivement la charge d'envoyé extraordinaire au Danemark (1790-1795), de représentant du Portugal à Turin (1796-1803), d'ambassadeur à Londres (1803-1814) et à Rome (1814-1828). (<http://www.aatt.org>, consulté le 25/07/2012).

l'Espagne. L'évolution de la vie politique espagnole joue également en faveur de l'expédition libérale. En Espagne, Ferdinand VII, à la santé déclinante, doit affronter l'opposition grandissante d'une frange absolutiste favorable à l'arrivée sur le trône de son frère après sa mort. La rupture entre les deux frères n'est consommée qu'au début de l'année 1833, mais la tension est grande depuis la naissance d'Isabelle II en octobre 1830. Or, Dom Miguel, dont l'une des sœurs est mariée à Don Carlos, paraît plus proche de la cause de son beau-frère que du roi d'Espagne. En octobre 1833, à la mort de Ferdinand VII, des réfugiés carlistes arrivent d'ailleurs au Portugal en appui aux troupes miguélistes⁹⁵⁵.

3.2.2. Juan Álvarez Mendizábal au service de Dom Pedro

Concernant le recrutement, la Régence peut compter sur les réfugiés portugais, mais également de nombreux volontaires français ou étrangers. À l'automne 1832, alors que les troupes pédristes sont enlisées à Porto, les agents de la Régence projettent avec les Polonais réfugiés en France⁹⁵⁶ de mettre sur pied une légion polonaise II. En raison des divisions qui règnent au sein de l'émigration polonaise, les négociations sont compliquées. Le général Josef Bem invite Almeida à s'adresser à Adam Czartoryski, qu'il considère comme le représentant légitime de l'émigration polonaise :

Désirant ardemment que la Légion polonoise, qui doit se former pour la Reine du Portugal Dona Maria, soit bien composée, je vois avec regret, que l'on travaille à engager des officiers polonais par une autre voix que celle par laquelle nous avons entamé nos négociations. On devrait traiter avec le Prince Czartoryski seul, toute autre voie peut être cause de grands inconvénients. Des aventuriers, des mauvais sujets et même des scélérats profitant du désordre que notre malheureuse fin a causé, ont su se munir des papiers, des certificats, des passeports et même des brevets d'officiers sans l'avoir jamais été⁹⁵⁷.

Dans la mesure où les réfugiés polonais sont à la charge du gouvernement français⁹⁵⁸, les négociations sont vues d'un très bon œil par les autorités. Au ministère de la Guerre, on est même très enthousiaste :

⁹⁵⁵ ANTT, MNE, cx 158. Luis Fernandez de Cordóva, ex-ambassadeur d'Espagne, à Lord Russel. Santarem, le 4 octobre 1833. Copie.

⁹⁵⁶ En janvier 1833, il y a plus de 6.000 réfugiés polonais en France, d'après Cécile Mondonico-Torri, *op. cit.*, p. 53.

⁹⁵⁷ ANTT, MNE, cx 192. Bem à Almeida. Paris, le 10 octobre 1832.

⁹⁵⁸ Comme le rappelle notamment la duchesse de Bragance à Louis-Philippe, dans une lettre où elle sollicite une aide financière pour soutenir la cause portugaise. (AMAE, CP Portugal 149, duchesse de Bragance à Louis-Philippe. Paris, le 5 septembre 1832).

Il résulterait donc de cette disposition,

1° Un secours des plus efficaces en faveur de la cause de la Reine Dona Maria, car ces corps présenteraient les ressources dont manque le plus l'armée de Don Pedro, des chefs expérimentés, des officiers de tous grades, des artilleurs, des cavaliers, etc.

2° Que les dépôts de réfugiés polonais établis en France seraient diminués d'un grand nombre d'individus, et que quelques uns de ces dépôts pourraient être même supprimés.

3° Que la dépense serait réduite dans la même proportion, ou du moins fort atténuée.

4° Enfin, que par divers motifs l'éloignement de ces réfugiés & de beaucoup d'hommes qui les suivraient, contribuerait à assurer la tranquillité de la capitale et de quelques départements.

Si le gouvernement se décidait à continuer pendant quelques mois seulement la dépense qui a lieu en faveur des dépôts polonais, Dona Maria serait secourue en hommes et en argent de la manière la plus avantageuse⁹⁵⁹.

Mais pour réaliser ce projet, Almeida et Bem sollicitent du gouvernement français une aide financière que celui-ci n'est pas prêt à accorder⁹⁶⁰. Le manque de moyens invoqué par la France masque peut-être les craintes que peut nourrir le gouvernement quant au risque de mécontenter la Russie ou la Prusse ou, d'ouvrir une véritable boîte de Pandore, alors qu'il ne cesse de brandir les principes de neutralité et de non-intervention. La légion ne voit finalement pas le jour⁹⁶¹. Le projet porté par Bem n'est pas accueilli favorablement par l'ensemble de l'émigration polonaise : la légion peut être un atout pour la cause libérale, mais on voit difficilement l'impact que son intervention au Portugal pourrait avoir sur les événements polonais. Enfin, une partie des libéraux portugais reste très sensible à toute intrusion étrangère dans les événements nationaux. Quand en avril 1833, le projet est définitivement abandonné, la Régence doit néanmoins rembourser les dépenses engagées par les réfugiés polonais et Abreu e Lima ne cache pas son animosité à leur égard : « esta gente, que tambem está como nós, quando se-lhe dá um querer logo depois quatro⁹⁶² ».

Le financier espagnol, Juan Álvarez Mendizábal, a joué un rôle déterminant dans le financement de l'entreprise, mais également pour harmoniser les efforts des uns et des autres. Pourtant, d'après Vicente Llórens Castillo, jusqu'à l'arrivée de Dom Pedro, il n'apparaît pas très lié aux émigrés portugais de Londres. C'est Agustín Argüelles qui l'a présenté au marquis de Palmela⁹⁶³. Mendizábal jouit déjà d'une certaine expérience comme fourrier. En 1820, il a organisé le ravitaillement des troupes espagnoles en Amérique du Sud, tout en

⁹⁵⁹ AMAE, CP Portugal 149, note du MG. s.d. (septembre ou octobre 1832).

⁹⁶⁰ Francisco d'Almeida, *op. cit.*, vol. II, p. 294. 16 octobre 1832. Almeida rapporte l'échec de son entrevue avec le duc de Broglie.

⁹⁶¹ *Ibid.*, p. 276. 17 septembre 1832.

⁹⁶² ANTT, MNE, cx 158. Abreu e Lima à Funchal. Londres, 30 avril 1833.

⁹⁶³ Vicente Llórens Castillo, *op. cit.*, p. 121.

donnant, au même moment, les moyens à Rafael del Riego de se soulever⁹⁶⁴. En octobre 1830, il a été l'un des instigateurs de la malheureuse expédition des réfugiés espagnols dans les Pyrénées. Il apparaît vraisemblable que dans ces circonstances, il ait été en contact avec des réfugiés portugais. D'une part, il est alors proche du général Espoz y Mina, lié aux milieux politiques portugais. D'autre part, il est soupçonné, par la police secrète espagnole, de tenter, avec le duc de Toreno, en septembre 1830, de réunir des fonds auprès de la maison Ardoin pour le parti « maçonnique » qui souhaite unir la jeune Maria II et le duc de Nemours⁹⁶⁵. L'emprunt obtenu par la Régence en septembre 1831 est négocié par Mendizábal auprès de la banque Ardoin, familière du terrain espagnol⁹⁶⁶, qui s'est associée en la circonstance avec la banque londonienne Ricardo⁹⁶⁷. Mendizábal obtient 23.000 livres qui lui permettent de mettre la main sur deux embarcations de guerre. Sur la recommandation du banquier Ardoin, il assiste à la réunion des dirigeants portugais, la commission des préparatifs de l'expédition, présidée par Palmela, où se prennent les grandes décisions relatives à l'expédition de l'ex-empereur⁹⁶⁸.

Son rôle prend rapidement de l'ampleur, à la fois comme financier et comme membre de plus en plus actif de la commission des préparatifs de l'expédition⁹⁶⁹. Il agit toutefois, au moins jusqu'en 1833, par le biais d'un prête-nom, Antonio de Ramón y Carbonell, probablement une banque de commerce de seconde zone alors établie à Londres⁹⁷⁰. Il s'agit, d'une part, de ne pas provoquer inutilement le gouvernement espagnol en affichant au grand jour une semblable alliance et, d'autre part, pour Mendizábal, de préserver ses intérêts financiers. Masquer les liens qui l'unissent aux Portugais lui permet de maintenir la stabilité de ses crédits :

⁹⁶⁴ Antonio Alcalá Galiano, *Apuntes para servir á la historia del origen y alzamiento del ejército destinado á ultramar en 1º de enero de 1820*, p. 17-18 (en annexe du vol. 2 (*Memorias*) de ses *Obras escogidas*, Madrid, Atlas, 1955, Biblioteca de los autores españoles, t. 83). Mendizábal aurait été assisté dans cette entreprise par Vicente Beltrán de Lis.

⁹⁶⁵ AGPR, RFVII 29, Paris, 9 setiembre. Ce rapport, peut-être écrit par José Manuel Regato, est sujet à caution. Ses rapports décrivent en effet toutes sortes de complots, toujours maçonniques. Il est toutefois vraisemblable que Mendizábal et Toreno effectuaient des collectes pour l'expédition des Pyrénées.

⁹⁶⁶ C'est elle qui accorde avec la maison Hubbard des nouveaux prêts au gouvernement espagnol pendant la première guerre carliste, grâce à la reconnaissance et à la consolidation des emprunts des cortès.

⁹⁶⁷ Il s'agit d'une banque anglaise mais David Ricardo (1772-1823), son créateur descendait d'une famille juive d'origine portugaise. (GLU, p. 1175).

⁹⁶⁸ Vicente Llórens Castillo, *op. cit.*, p. 120.

⁹⁶⁹ Voir ses échanges au cours de l'année 1832 avec Funchal et Abreu e Lima (ANTT, MNE, cx 158). Voir annexe XI.

⁹⁷⁰ Outre dans la correspondance de Mendizábal évoquée ci-dessus, la seule référence que nous ayons retrouvée d'un Antonio Ramón y Carbonell est relative à la banqueroute d'un marchand de vins londonien (J. W. Paget, *The Law Advertiser* vol. 8, 7 janvier 1830, p. 7).

Il est parfaitement connu de V.Ex qu'aussitôt que le plan pour préparer une expédition sur le Portugal fut arrêté, tous les objets nécessaires ont été achetés par ma maison A. de R. y Carbonell, tous les contracts faits par elle, ainsi que tous les payemens. En un mot, le public n'a connu ni connaît que son nom dans toutes les matières relatives à l'expédition, et encore aujourd'hui les marins anglais qui ont pris le service de la reine n'en connaissent d'autre pour ce qui a rapport à la comptabilité ; et tous les transports sont engagés sous sa garantie, et tirent sur elle mensuellement pour le prix de leur affrètement. Tout cela fait qu'il subsiste entre le nom de ma maison et l'expédition, une connexion dont l'existence ne saurait être niée que par ceux qui n'ont pas été capables d'observer combien le crédit financier est indispensable pour le succès des opérations militaires et politiques⁹⁷¹.

Mendizábal tient en effet à avoir son mot sur la stratégie à suivre. Il semble qu'il ait d'ailleurs participé activement, toujours par le biais de son prête-nom⁹⁷², à la constitution d'un corps d'infanterie étranger en janvier 1832, qui connaît une issue plus heureuse que la légion polonaise. Au printemps, il est à Belle-Île pour encadrer les derniers préparatifs⁹⁷³. Il insiste également auprès des diplomates portugais Funchal et Abreu e Lima sur la nécessité de continuer à négocier pour la reconnaissance de Maria II et de la Régence auprès du Royaume-Uni et de la France⁹⁷⁴.

Après le débarquement à Porto en juillet 1832, les libéraux ne parviennent pas à franchir les lignes miguélistes. Pendant un an, leur position reste quasiment la même. La situation est débloquée grâce à un nouveau débarquement à Porto et dans les Algarves, en juin 1833, malgré les réserves de Dom Pedro, écarté des négociations en cours depuis plusieurs mois. Les moyens supplémentaires qu'ont exigés ces opérations sont, en effet, le fruit de la collaboration entre Palmela, revenu au premier plan, d'Abreu e Lima, et de Henrique José da Silva. Ils s'entourent de Mendizábal (toujours lié à Ardoïn), Sartorius et Miranda. Les réunions sont quasiment quotidiennes⁹⁷⁵. De nouveaux emprunts sont émis auprès de Mendizábal et Ardoïn, garantis sur les bijoux de la reine Maria II. De nouveaux recrutements sont menés pour la préparation d'un second débarquement, encadré par l'amiral anglais, Charles Napier. La guerre n'est certes pas terminée, mais le camp libéral l'a définitivement emporté. Mendizábal semble jouer un rôle actif dans les affaires du Portugal⁹⁷⁶ jusqu'à ce qu'il soit rappelé en Espagne en 1834, auréolé du succès libéral

⁹⁷¹ ANTT, MNE, cx 158. Mendizábal à Funchal. Londres, le 29 mai 1832. Voir annexe XI.

⁹⁷² Francisco d'Almeida, *op. cit.*, vol. II, p. 142. 8 janvier 1832.

⁹⁷³ ANTT, MNE, cx 158. Mendizábal à Funchal et e Lima. Londres, le 2 juin 1832. Voir annexe XI.

⁹⁷⁴ *Id.* Mendizábal à Funchal. Londres, le 29 mai 1832. Voir annexe XI.

⁹⁷⁵ Vitorino Nemésio, *op. cit.*, p. 196-197.

⁹⁷⁶ ANTT, MNE, cx 192. Freire d'Andrade à Almeida, Paris, le 20 février 1833 : « Depuis la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 31 Xbre dernier, en réponse à la mienne du 17, je me suis rendu à Londres avec l'intention de passer à Porto. J'ai été détourné de ce projet par Mr. le M^{is} de Palmella, Mrs. de

portugais, même si le portrait qu'en dresse la *Revue des deux mondes* en 1835, à l'occasion de sa nomination à la présidence du Conseil semble exagéré : « il conçut, et fit exécuter, en dépit des généraux, l'expédition des Algarves qui mit Lisbonne dans les mains de Don Pedro ; et ce résultat obtenu, il régla les affaires politiques et financières du Portugal, donnant ainsi à la fois à ce pays un beau crédit et du repos. Depuis, Mendizabal a été appelé à rendre le même service à son pays⁹⁷⁷ ».

L'expédition est également servie par une propagande assez active dans la presse anglaise et française et par des brochures publiées dans ces deux langues. La presse relaie les victoires du camp libéral. D'après le *Journal des débats* du 1^{er} mars 1832, l'expédition est un succès et Lisbonne prête à se soulever :

Portugal.

Lisbonne, 15 février.

La corvette de guerre Princesse Royale, le brick Hardi et la flûte Princesse de Beira, ont mouillé dernièrement dans le Tage, venant de Madère, après une traversée de douze jours. Malgré la surveillance de la police de notre capitale, il a été impossible de cacher au public que, lors du départ de ces bâtimens de Madère une grande fermentation régnait dans l'île par suite des nombreuses proclamations en faveur de la reine dona Maria da Gloria et d'un manifeste de son auguste père, qui avaient été apportés sur la côte par un navire sans pavillon⁹⁷⁸.

Alexandre de Laborde publie en 1832 la brochure, déjà citée, *Vœu de la Justice et de l'humanité en faveur de l'expédition de Don Pedro*. L'ouvrage est destiné à ses compatriotes. Plus que des vœux solennels, il s'agit en fait d'un récit se voulant objectif qui retrace les péripéties des Portugais pendant leur exil. Le marquis de Laborde, archéologue hispanophile et homme de Juillet, malgré des idées proches du républicanisme, prend pourtant fait et cause pour la Régence. Connaissant peu le monde lusophone, il n'est toutefois pas certain qu'il ait initialement perçu l'importance des dissensions au sein de l'émigration portugaise. Il paraît avoir été manipulé par la Régence. Outre des vérifications dans *l'Annuaire historique* de Charles-Louis Lesur, il a en effet sollicité l'aide d'Almeida, qui s'est évidemment prêté de bon gré à l'entreprise et n'a pas épargné son vieil adversaire, Saldanha, tout en passant discrètement sur l'épisode peu glorieux de la « Belfastada » et les divisions qui règnent chez les libéraux :

Lima & Mendizabal qui m'ont engagé à revenir à Paris pour y enrôler et organiser un corps de 1.500 volontaires pour lequel la commission était prête à fournir les fonds nécessaires ».

⁹⁷⁷ *Revue des deux mondes*, Paris, Bureau de la Revue des deux mondes, t. 4, 1835, p. 503-504.

⁹⁷⁸ *Journal des débats politiques et littéraires*, 1^{er} mars 1832, p.1.

Em primeiro lugar, dir-te-hei que eu forneci a Mr de Laborde os diferentes escriptos, publicados em portuguez, francez e inglez, sobre a *questão portugueza*, omittindo porem aquelles que não explicando facto algum interessante, eram tão sómente tendentes a mostrar a desunião que desgraçadamente reina entre os emigrados, coisa que eu pretendia e pretendo occultar aos estrangeiros. A estes escriptos juntei algumas pequenas notas, das quaes conservo copia, que com muito gosto te mostrarei. Nestas notas apenas faço menção das desgraças do Porto, sem nomear pessoa alguma⁹⁷⁹

La publication de la brochure donne lieu à de vives protestations chez les saldanhistes : Almeida et Saldanha se seraient provoqués en duel⁹⁸⁰, tandis que les frères da Silva Passos entreprennent de réhabiliter leur héros⁹⁸¹. Au cours de l'été, une partie des réfugiés portugais qui sont enfin admis à rejoindre les combattants à Porto adressent leurs adieux et leurs remerciements au peuple français. Il ne s'agit pas que la cause portugaise sombre dans l'oubli au moment où arrivent la foule des Polonais : « Les malheureux, ils languissent loin de leur patrie qu'ils voudraient rendre heureuse ! Notre exil va finir, le leur sera long, peut-être aussi long que la vie. Cette idée nous accable ; elle empoisonne notre bonheur. Mais... ce souvenir est encore pour honorer la France. Elle les protégera. Sans elle, que seraient devenus ces braves dignes d'un meilleur sort, mais non d'une cause plus noble. Honneur à la France, mère chérie de tous les proscrits ! Reconnaissance éternelle ! Nos regrets ! Nos adieux !⁹⁸² ».

3.2.3. L'expédition et son impact sur l'émigration portugaise

Après le départ de l'expédition de Belle-Île, tous pensent que le conflit sera l'affaire de quelques mois. Les réfugiés saldanhistes, écartés de l'expédition, vivent d'autant plus mal leur rejet : on leur refuse d'être partie prenante de la victoire et de l'avenir du Portugal. Saldanha est convoqué le 11 janvier 1832 par Dom Pedro qui lui demande de s'abstenir de s'embarquer. Indigné, Saldanha diffuse une circulaire auprès de son petit cercle d'amis : « le coup que je viens de recevoir est le plus funeste qui aurait pu m'atteindre » et conseille à ceux qui le peuvent d'essayer de gagner les Açores par leurs propres moyens. Il est loin

⁹⁷⁹ Francisco d'Almeida, *op. cit.*, vol. II, p. 244. 15 juillet 1832. Almeida à Saldanha. Trad. : « En premier lieu, je dois te dire que j'ai fourni à M. de Laborde les différents écrits, publiés en portugais, en français et en anglais, sur la question portugaise, en omettant cependant ceux qui n'expliquaient aucun fait intéressant et qui avaient seulement tendance à montrer la désunion qui règne malheureusement entre les émigrés, chose que je prétendais et prétends cacher aux étrangers. J'ai joint à ces écrits quelques petites notes, dont je conserve copie, que je te montrerai avec grand plaisir. Dans ces notes, je fais à peine mention des malheurs de Porto, sans nommer personne ».

⁹⁸⁰ *Ibid*, p. 245-246.

⁹⁸¹ *Cf. infra*.

⁹⁸² *Aux Français. Adieu de quelques réfugiés portugais*, Paris, Mie, [août 1832], 1 p. (Noms figurant dans les adieux : José da Silva Passos, João Manoel Teixeira de Carvalho, Manoel da Silva Passos, João Carlos d'Oliveira Pimentel, Estanislao de Barros, Joze Estanislao de Barros, Antonio de Barros Moreira, Vicente Gonçalves Rio Tinto, J.A. Gomes de Souza, soit plutôt des saldanhistes).

d'être le seul concerné. Thomas Stubbs, Thomas Cabreira, José Maria de Moura et José Correia de Melo, ne sont pas non plus autorisés à se joindre à l'expédition. Réfugiés à Dunkerque, ils suivent son exemple et publient quelques jours plus tard une déclaration en français montrant leur désarroi :

Les soussignés, Généraux portugais résidants à Dunkerque, convaincus que tous les émigrés de leur nation, victimes de leur adhésion à la cause de la légitimité avaient le droit d'être invités à faire partie de l'expédition que la Reine du Portugal, contre l'Usurpateur de sa Couronne, ont attendu avec impatience l'ordre d'aller se joindre aux émigrés qui, par ordre de S.M., se sont rendus à Belle-Ile pour s'embarquer sur les vaisseaux de l'expédition, mais, voyant avec une douloureuse surprise que les personnes chargées par S.M. de faire ces invitations les ont oubliés, ils se voient dans la pénible nécessité de faire la déclaration suivante :

1° Que fidèles aux principes d'honneur et de loyauté dûs à leur Roi et à leur Patrie, ils émigrèrent la première foi en 1808, quand l'armée de Napoléon bouleversa le gouvernement légitime de leur pays ;

Que pendant les cinq mois de leur émigration en Angleterre, aidés des secours et de la puissante influence de Mr. le Comte de Funchal, ils organisèrent à Plymouth la Légion Lusitaine, qu'ils ont conduite à Porto au mois de septembre de la même année, afin de coopérer à la Restauration de leur Patrie ;

Qu'après leur retour en Portugal avec la dite Légion, ils se sont acquittés (sic) de leurs devoirs dans les campagnes de la Guerre péninsulaire ;

Que, en 1827 et 1828, après avoir employé tous leurs efforts pour anéantir les séditions miguelistes qui éclataient (sic) en différentes provinces où ils commandaient, animés des mêmes principes de fidélité pour la Riene et leur Patrie, ils ont une seconde foi émigré, lorsque l'Infant Dom Miguel usurpa la Couronne de son auguste Nièce et renversa le gouvernement constitutionnel ;

Enfin, que des hommes, qui ont toujours montré un tel caractère et de tels principes de loyauté pour leurs devoirs sociaux, étaient loin de mériter un oubli si douloureux et si humiliant que celui que viennent d'avoir, à leur égard, les personnes chargées par S.M. le duc de Bragance de nommer ou d'inviter les émigrés portugais à faire partie de l'expédition. Les soussignés s'abstiendraient de faire cette déclaration, s'ils étaient dans leur pays, où leurs compatriotes connaissent leur caractère et les circonstances de leur vie publique et privée ; mais, émigrés dans un pays étranger, où personnes ne les connaît, pour ne pas perdre la considération et l'estime, dont ils ont été honorés jusqu'ici par les habitants de Dunkerque, ils se voient contraints à publier cette déclaration, pour dissiper les mauvaises impressions que pourrait avoir produit l'injuste et humiliant oubli où les ont laissés les susdites personnes, sur lesquelles doit tomber tout le blâme de leur non coopération à la délivrance de leur Patrie. Dunkerque, le 27 janvier 1832. Thomas Guillaume Stubbs, lieutenant général – Joseph Marie de Moura, maréchal de camp – Dioclétien Léon Cabreira, brigadier général⁹⁸³.

Almeida ne s'étonne guère, dans son journal, que Saldanha ait été écarté des opérations. La raison en est plus idéologique que diplomatique. L'argument selon lequel la participation de Saldanha aurait mécontenté le régime espagnol n'est pas fondé. Ce serait, selon lui, accorder trop d'importance à l'individu. En raison de la grande inimitié entre les

⁹⁸³ Francisco d'Almeida, *op. cit.*, vol. II, p. 139-141.

deux individus, l'analyse d'Almeida est peut-être un peu excessive. Quant aux officiers dunkerquois, personnages plus secondaires, il paraît n'avoir aucune idée des motifs de leur éloignement. La déclaration de Dunkerque apparaît davantage comme une auto-justification qu'une attaque en règle de la Régence. Les officiers qui s'adressent à la population française, se gardent de détailler les divisions qui touchent l'émigration portugaise. Les chefs de la Régence apprécient ce ton plus humble⁹⁸⁴ mais, comme pour Saldanha, ces officiers ne sont autorisés à rejoindre les combats qu'à la fin de l'année 1832. La disgrâce des leaders saldanhistes touche tous leurs sympathisants. Un semblant de dépôt demeure à Belle-Île après les débuts de l'expédition : environ 150 officiers sont laissés là, sans commandement⁹⁸⁵.

La division des réfugiés apparaît alors à son comble. Le nombre de brochures sur la « question portugaise » connaît une nouvelle augmentation. Les réfugiés écartés des opérations militaires estiment en effet n'avoir d'autre ressource que leur plume pour justifier leur conduite et leurs idées ou continuer de servir la cause de la reine et de la charte. Les frères Silva Passos répondent ainsi à la brochure de Laborde qui se retrouve mêlé, malgré lui, aux querelles des Portugais. Les deux émigrés commencent par remercier Laborde pour son intérêt pour la question et sa démarche louable « mais il y a dans son estimable écrit tant d'inexactitudes sur les événements des douze dernières années pendant lesquelles le Portugal a traversé de si grandes crises, que nous ne pouvons nous empêcher de faire là-dessus quelques remarques, ce qui, de notre part, ne sera qu'un hommage rendu à la foi au mérite de l'écrivain et de l'ouvrage⁹⁸⁶ ». En retraçant l'histoire du Portugal, ils entreprennent en fait surtout de retracer celle du libéralisme, en insistant sur les trois années du régime des cortès et sur le rôle joué par Saldanha pour imposer, en 1826, la charte constitutionnelle au Portugal : « C'est ainsi que le général Saldanha devint, pour cette nouvelle révolution, ce que Fernandez Thomaz avait été pour celle de 1820⁹⁸⁷ ». Ils évoquent inévitablement l'épisode de la « Belfastada » et, outre la fuite et la retraite peu glorieuse sur lesquelles l'ensemble de l'émigration s'entend, ils attribuent l'échec de la junte de Porto à Palmela : « Il faut convenir que, lors de l'arrivée du marquis de Palmella, la cause constitutionnelle, pour être sauvée (et nous pensons qu'elle pouvait l'être), demandait les plus grands talents militaires et une forte tête politique ; ce fut à tort qu'on sacrifia le général *Saldanha* aux scrupules de la sainte-

⁹⁸⁴ Vitorino Nemésio, *op. cit.*, p. 194-195

⁹⁸⁵ *Ibid.*, p. 210.

⁹⁸⁶ José da Silva Passos, Manoel da Silva Passos, *Courtes remarques sur la brochure de M. Alexandre Delaborde, intitulée : vœu de la justice et de l'humanité en faveur de l'expédition de Don Pedro*, Paris, Auguste Mie, [juillet 1832], p. 1-2.

⁹⁸⁷ *Ibid.*, p. 10. Manoel Fernández Tomás était l'un des maîtres à penser du *Sinédrio* et un des instigateurs de la révolution de 1820.

Alliance. C'est un événement malheureux qu'il faut déplorer sans accuser personne⁹⁸⁸ ». Alors qu'ils font une rapide allusion à la victoire de Vila Flor en août 1829 aux Açores, ils insistent sur l'agitation qui avait touché les anciens députés, menés par Saldanha, en août 1830, qui craignent la réalisation du mariage entre la jeune reine et son oncle. L'épisode, assez dérisoire, par rapport à la victoire militaire, a pour but de mettre en avant leur héros Saldanha et de semer le doute sur les intentions de Dom Pedro. Malgré les artifices rhétoriques, ils mettent en garde l'opinion libérale : « Personne ne respecte plus que nous l'empereur D. Pedro ; c'est le père de notre reine ; c'est un prince malheureux qui, de plus, combat aujourd'hui pour la délivrance de notre patrie : par ces motifs, il est digne de toute notre vénération. Mais il fut le roi législateur du Portugal ; il ne peut donc nous demander le sacrifice des lois que lui-même a promulguées⁹⁸⁹ ». La brochure est davantage une réponse au manifeste et aux décisions de la Régence qu'à l'ouvrage de Laborde. Elle dessine, en effet, les contours du libéralisme portugais radical : ses références sont dans le régime des cortès de 1820, plutôt que dans la charte constitutionnelle de 1826 qui, faute de mieux, doit toutefois être respectée. La représentativité des gouvernants et la liberté de la presse constituent des principes fondamentaux. L'arrivée de la reine doña Maria II sur le trône doit être l'occasion de mettre en place ces principes.

L'attente des réfugiés portugais, restés en France, est donc douloureuse. L'enlèvement des troupes pédristes à Porto a pu secrètement réjouir quelques officiers éloignés des opérations, mais il constitue plutôt une préoccupation majeure chez les réfugiés qui, optimistes sur l'avenir de leur cause, au début de l'année 1832, commencent, à l'été, à douter d'une issue rapide. La situation est d'autant plus démoralisante que leur sort intéresse de moins en moins l'opinion française, passionnée par la cause des Polonais. L'épidémie de choléra qui provoque de nombreuses victimes parmi les réfugiés portugais, autorisés à rester à Paris, explique également l'état d'esprit régnant. Les civils, les femmes et les vieillards⁹⁹⁰ restés en France commencent aussi à faire entendre leur voix, à l'exemple de Maria do Carmen d'Aguilar Lemos Azevedo qui se plaint à Abreu e Lima en septembre 1832⁹⁹¹.

Les femmes portugaises, victimes de la proscription comme leur mari ou leur père, souhaitent ne plus être exclues des événements en cours, même si l'émigration libérale semble d'abord une affaire d'hommes, et surtout de militaires.

⁹⁸⁸ *Ibid*, p. 19.

⁹⁸⁹ José da Silva Passos, Manoel da Silva Passos, *op. cit.*, p. 24.

⁹⁹⁰ ANF, F⁷ 12102, 1674 e.r. renvoi des réfugiés de Paris, PP au MI. Paris, le 21 juin 1832. Voir annexe I.

⁹⁹¹ ANTT, MNE, cx 164, Maria do Carmen d'Aguilar Lemos Azevedo à Abreu e Lima. Paris, 28 septembre 1832. Voir annexe XII.

En 1828, quand les premiers proscrits libéraux fuient le Portugal, ils choisissent de gagner le Royaume-Uni, royaume libéral et allié traditionnel du Portugal, puissance maritime et économique. Les personnages de premier plan entraînent dans leur exil des milliers de Portugais, souvent des militaires, victimes des événements ou de leurs idées. Estimant peut-être avoir quelque responsabilité dans leur sort, le marquis de Palmela et le comte de Vila Flor décident de constituer un comité (puis une régence) pour défendre la cause légitime de Maria II. Grâce à l'aide financière du Brésil et à un réseau diplomatique qui s'est globalement déclaré hostile à Dom Miguel, ils parviennent à mettre en place une organisation pour secourir leurs compatriotes et préparer la revanche militaire, depuis l'île de Terceira (Açores).

Des réfugiés manifestent leur opposition à ce qu'ils considèrent comme une prise de pouvoir dépourvue de toute légitimité. Les membres de la Régence ne peuvent en effet se prévaloir d'aucune représentativité, comme le prévoit pourtant la charte constitutionnelle, cause au nom de laquelle ils combattent également. Les dissensions apparues pendant l'épisode de la junte de Porto s'affirment alors et deux camps se constituent : l'un autour de Palmela et l'autre, autour de Saldanha. L'arrivée de ce dernier en France en 1829 constitue un premier tournant dans l'émigration portugaise. En dépit des malentendus idéologiques avec la Restauration, incarnés par exemple par Hyde de Neuville, l'asile français constitue une alternative à l'accueil anglais. Les Portugais réfugiés en France tentent de convaincre les libéraux français, en particulier le général Lafayette, du bien-fondé de leur cause : ils combattent, certes, au nom de la légitimité, mais également au nom de la liberté. La révolution de Juillet renforce la division du camp libéral portugais, avec, d'une part, les modérés, restés fidèles à l'alliance anglaise, méfiant à l'égard de libertés excessives, très soucieux de leur indépendance nationale et, d'autre part, les radicaux, plus francophiles, farouches défenseurs de la liberté de la presse, et prêts à s'associer à d'autres proscrits au nom de valeurs qu'ils jugent universelles. En dépit de ces divisions, l'émigration bénéficie de la « neutralité bienveillante » du gouvernement français, directement encouragé par le roi Louis-Philippe. En 1832, la mise à l'écart d'un certain nombre de réfugiés, interdits de participer à l'expédition de Dom Pedro, arrivé l'année précédente en Europe pour soutenir sa fille, aurait pu achever de tracer la coupure esquissée par la « Belfastada ». L'enjeu est en

effet la définition du futur régime de Maria II. L'enlèvement militaire retarde toutefois cette coupure, toutes les forces étant les bienvenues à partir de 1833 pour faire triompher la cause.

L'alliance entre les libéraux portugais et espagnols, dont la similitude des destins frappe les contemporains, est alors souvent évoquée, fantasmée mais ne parvient jamais à se réaliser. Après la révolution de Juillet, les réfugiés saldanhistes ont été toutefois très près de s'associer aux Espagnols, mais le traitement différent que la France accorde aux uns et aux autres, l'hostilité de la Régence, attachée à sa stratégie maritime et soucieuse de son autorité, n'a pas permis la réalisation de cette alliance. Dom Pedro, chassé du Brésil par une révolution, n'a peut-être pas été insensible aux sirènes ibéristes qui lui font miroiter une double couronne portugaise et espagnole. Mais en choisissant finalement de s'associer aux efforts de la Régence de Terceira pour rétablir sa fille sur son trône, il affronte l'hostilité de l'Espagne, alliée au régime miguéliste, et n'est pas en mesure de réaliser ce projet. Le succès de l'expédition, qui évolue en une guerre civile de plus de deux ans, doit cependant beaucoup à l'engagement du réfugié et financier espagnol, Juan Álvarez Mendizábal. Celui-ci a d'abord pris la peine d'agir avec discrétion avant d'apparaître, une fois la victoire assurée, comme l'un des héros du libéralisme.

Chapitre IV

La vie politique des libéraux espagnols

1. La vie politique des « afrancesados » et son articulation avec les événements français

1.1. Le difficile positionnement au regard de l'actualité française

En mars 1815, alors que Napoléon reprend les rênes du pouvoir pour quelques semaines, les Espagnols réfugiés, dont le sort est lié à la famille Bonaparte, sont considérés comme des partisans « naturels » de ce pouvoir éphémère. Leur implication semble limitée, mais quelques figures, notamment à Paris, font montre d'un enthousiasme débordant qui peut déteindre sur l'ensemble de la communauté émigrée. Francisco Amorós, publie plusieurs articles en faveur de l'Empereur dans le journal *Le Nain Jaune*, notamment en juin 1815, en dépit de l'évolution défavorable des forces militaires napoléoniennes :

Le jour même où l'Empereur arriva à Paris, sans attendre que la prétendue guerre civile fût terminée, ou que les alliés approuvassent son retour, plusieurs Espagnols firent à S.M. les offres de leurs services. J'ai renouvelé depuis en mon nom ces offres, et dernièrement cent trente Espagnols, qui résident à Auch, m'ont fait l'honneur de me choisir pour être l'interprète des mêmes sentiments auprès de S.M. impériale et du prince Joseph. (...)

P.S. Je viens d'être invité par la mairie du premier arrondissement à faire partie de la garde nationale, et j'ai accueilli la proposition avec d'autant plus de plaisir que je me considère comme plus honoré d'être garde national de la première cité d'une nation dont César est le premier citoyen, que si j'étais encore conseiller d'état, ministre ou colonel, dans un royaume de moins et d'inquisiteurs⁹⁹².

Les Espagnols réfugiés à Paris semblent plus engagés dans le camp bonapartiste. Leurs compatriotes restés dans le Sud de la France défendent Louis XVIII ou optent pour une prudente neutralité. Le décalage s'expliquerait d'abord par le décalage des opinions françaises, le Midi de la France étant plus royaliste⁹⁹³. Le terme général d'« Espagnols » regroupe également des réalités différentes : outre les « afrancesados », il y a des prisonniers

⁹⁹² *Le Nain jaune ou journal des arts, des sciences et de la littérature*, Paris, Fain, 1815, n°371, le 5 juin 1815, p.283-284.

⁹⁹³ Gérard Dufour, « La pensée des Espagnols afrancesados réfugiés en France », dans *Cahiers de la Méditerranée*, n°82, 2011, p. 34.

de guerre, quelques libéraux arrivés en 1814 après et des soldats de la Grande Armée⁹⁹⁴. Alors qu'à la fin du Premier Empire, l'empereur n'avait apporté qu'une aide assez molle aux « afrancesados », le soutien des Espagnols, est très activement recherché par le clan Bonaparte pendant les Cent-Jours⁹⁹⁵. Joseph Bonaparte vend sa vaisselle et charge le marquis de San Adrián et le patriarche Ramón de Arce d'en distribuer le produit aux plus nécessiteux des réfugiés espagnols. Il propose de régler sur ses fonds personnels les pensions de l'Ordre Royal d'Espagne de ceux à qui il l'avait concédé⁹⁹⁶. Les réfugiés sont davantage associés aux mesures prises par le pouvoir. Une « junta espagnole des secours » est créée pour seconder le travail de la commission qui avait déjà composé un « tableau général de tous les réfugiés ». Miguel de Azanza, duc de Santa Fe, est désigné président parce que, selon le comte Otto de Mosloy, « de tous les espagnols, le duc de Santa Fe est celui qui connoit mieux les individus et leurs besoins. Il a porté constamment dans les communications avec notre commission une délicatesse et un scrupule qui l'honorent infiniment⁹⁹⁷ ». Napoléon I^{er} charge Joseph de recruter des agents dédiés à sa cause. Sous des pseudonymes et couvert scientifique, Amorós, Azanza et Juan Antonio Llorente à Paris correspondent secrètement avec Badía y Leblich qui s'est rendu à Vienne pour suivre le congrès⁹⁹⁸. La correspondance est en partie interceptée par les agents de l'ambassadeur espagnol, Gómez Labrador, et ternit l'image des « afrancesados »⁹⁹⁹. Azanza et le géologue Carlos de Gimbernát n'étaient pas été soupçonnés de trahison, jusqu'à la découverte de leur correspondance¹⁰⁰⁰. Joseph Bonaparte aurait également tenté d'organiser une junta de cinq réfugiés, « parmi les plus actifs et les plus entreprenants », un journal destiné à promouvoir la désertion parmi les troupes espagnoles¹⁰⁰¹. Le projet n'a pas eu le temps de voir le jour et nous ignorons qu'elle devait être la composition de la junta, même si la présence d'Amorós, très engagé politiquement et rompu à l'exercice de l'écriture journalistique, semble probable.

Ces quelques hommes ne représentent pas l'ensemble des réfugiés. Le *Journal de Paris* en 1815 ne fait d'ailleurs aucune mention d'interventions espagnoles, pas plus que le *Bulletin*

⁹⁹⁴ Au retour de Bonaparte en mars 1815, des officiers de l'ancien régiment Joseph-Napoléon et des membres de la garde personnelle de Joseph intègrent, avec des réfugiés et des ex-prisonniers de guerre peut-être plus ou moins forcés, le sixième régiment étranger, mis sur pied à Tours et licencié après Waterloo. (Jean-René Aymes, *La Déportation sous le Premier Empire. Les Espagnols en France (1808-1814)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1983, p. 363-366).

⁹⁹⁵ Voir chapitre II.

⁹⁹⁶ Gérard Dufour, *Juan Antonio Llorente en France (1813-1822). Contribution à l'étude du libéralisme chrétien en France et en Espagne au début du XIX^e siècle*, Genève, Droz, 1982, p. 81.

⁹⁹⁷ *Ibid.*

⁹⁹⁸ Voir annexe XIII.

⁹⁹⁹ Gérard Dufour. *op.cit.*, p. 81-82.

¹⁰⁰⁰ *Ibid.* Voir annexe XIII.

¹⁰⁰¹ Juan López Tabar, *op. cit.* p. 130.

de Paris, ou relation historique des événemens qui sont arrivés en France en 1814 et 1815, pourtant violemment anti-bonapartiste¹⁰⁰². L'administration de la Seconde Restauration entreprend toutefois de mettre fin aux mesures avantageuses adoptées pour les réfugiés pendant les Cent-Jours. En septembre 1815, le ministre de la Guerre fait éloigner de Paris la plupart de ceux qui ont profité de cette libéralité.

Comme nous l'avons vu, la question des réfugiés espagnols arrive sur le terrain politique lors de la discussion du budget français de 1817 lorsque le député ultraroyaliste Clausel de Coussergues proteste contre l'octroi de subsides aux réfugiés espagnols, portugais et égyptiens dont il estime le montant de la dépense à 1,9 millions de francs. Il n'obtient pas gain de cause mais la publication de ses arguments donne une certaine publicité à ses idées. La méfiance demeure donc à et l'administration entreprend, au printemps 1817, une enquête sur la population espagnole réfugiée en France. Le but affiché est financier - il s'agit de faire des économies en cessant de distribuer des secours à ceux qui n'en ont pas besoin – mais également politique. L'enquête doit en effet établir quel a été le comportement et l'état d'esprit des Espagnols depuis leur arrivée en France¹⁰⁰³. Cette situation conduit les réfugiés espagnols à rendre des comptes sur leur passé politique.

1.2. Le discours politique des « afrancesados », une démarche d'autojustification sans issue

Après la signature du traité de Valençay en décembre 1813, les réfugiés « afrancesados » pensaient rentrer rapidement chez eux, mais le décret du 30 mai 1814 met fin à leurs espoirs. Ils tentent alors de justifier leurs choix passés auprès de leurs compatriotes et des autorités et de l'opinion publique française. Plusieurs adresses ou projets d'adresses à Louis XVIII sont ainsi conservés dans les archives diplomatiques françaises¹⁰⁰⁴.

Les réfugiés essaient de démontrer qu'ils sont de fidèles partisans de la monarchie espagnole, respectueux des formes légales de la souveraineté en reconnaissant les abdications de Charles IV et Ferdinand VII en faveur de Napoléon, à Bayonne en 1808 :

¹⁰⁰² *Bulletin de Paris, ou relation historique des événemens qui sont arrivés en France en 1814 et 1815, et particulièrement pendant le siège de Paris, depuis le 22 juin jusqu'au 8 juillet, époque de la rentrée du roi dans sa capitale ; suivi de pièces secrètes qui ont été distribuées à Paris contre Buonaparte et ses agens, pendant les mois de mars, avril, mai et juin 1815*. Paris, Lerouge, David et Locard, 1815, 398 p.

¹⁰⁰³ Voir chapitre II.

¹⁰⁰⁴ AMAE, CP Espagne 693. Les projets ne sont pas datés mais portent la mention « mai 1814 ». Dans la mesure où le décret de Ferdinand VII est publié le 30 mai 1814 en Espagne et probablement connu quelques jours plus tard en France, ces adresses peuvent dater de juin 1814.

C'est parmi les réfugiés que se rencontrent les hommes qui s'efforcèrent de soutenir l'autorité de Ferdinand Sept jusqu'à la fatale époque des renonciations de Bayonne, opposant une vigueur et une énergie non communes aux machinations dirigées contre lui, se refusant à tout ce qui pouvoit blesser ses droits et sa souveraineté, et proposant les mesures à prendre pour déjouer les projets que la France laissoit déjà entrevoir (...) Les Espagnols attachés au roi Joseph lui sont restés fideles tant qu'ils ont cru que le retour de Ferdinand étoit à jamais impossible, ils embrassèrent son parti parce que Ferdinand lui même leur ordonna d'en agir ainsi¹⁰⁰⁵.

Leur argumentation en faveur d'un ordre légal fait toutefois peu de cas de la pression subie par les souverains espagnols à Bayonne. Les sentiments qu'ils prêtent au roi d'Espagne constituent une défense maladroite qui pourrait quasiment s'apparenter à un crime de lèse-majesté. Afin de ne pas se montrer trop irrespectueux, ils dénoncent son entourage : « Nous ne craignons pas de dire que nous n'en accusions point ce Prince. Nous le plaignons d'être trompé sur notre comp[ortement] par des conseils malheureusement trop intéressés à nous perdre, pour que nous puissions espérer qu'ils cessent de nous calomnier auprès de notre Roi¹⁰⁰⁶ ». Les mêmes arguments apparaissent, sous une forme plus virulente, dans les *Réflexions sur le décret du 30 mai 1814* ou un ouvrage bilingue d'Amorós, *Représentation du Conseiller d'État espagnol don Francisco Amorós à S. M. Ferdinand VII, portant plainte de la persécution que sa femme Dona Maria de Theran souffre de la part du Capitaine général de Castille la Neuve Don Valentin Belbis, comte de Villariezo, Marquis de Villa Nueva de Duero ; et exposition de la conduite de M. Amorós dans les convulsions politiques de sa patrie, suivies de pièces justificatives*. La possibilité de convaincre Ferdinand VII de leur bon droit étant quasiment nulle, les réfugiés cherchent rapidement à s'assurer que la protection de la France leur est assurée. Plusieurs réfugiés, à la tête desquels figure Amorós, s'adressent humblement à Louis XVIII pour demander le maintien de l'hospitalité française et la continuation des secours¹⁰⁰⁷.

Mais à partir de 1815, et surtout de 1817, les « afrancesados » ressentent la nécessité de se justifier. Ils recourent alors au récit autobiographique, afin de démontrer les injustices dont ils s'estiment victimes. Ce procédé singulier est peut-être favorisé par la forme sous laquelle ils choisissent de publier ces récits. La législation contraignante sur la presse, le risque de

¹⁰⁰⁵ AMAE, CP, Espagne, 693, n°150. Copie de l'adresse que les espagnols réfugiés en France et actuellement à Paris se proposaient de présenter humblement à Sa Majesté très chrétienne en leur nom et à celui de tous leurs compatriotes réfugiés.

¹⁰⁰⁶ AMAE, CP, Espagne, 693, n°151. Mai 1814. Extrait d'un projet d'adresse des Espagnols réfugiés en France à S.M. Louis XVIII.

¹⁰⁰⁷ Gérard Dufour, « La pensée des Espagnols afrancesados réfugiés en France », dans *Cahiers de la Méditerranée*, n°82, 2011, p. 30-31.

voir leurs textes modifiés, et la difficulté d'accéder aux réseaux journalistiques peuvent expliquer leur préférence pour des brochures.

*Memoria de D. Miguel José de Azanza y D. Gonzalo O. Farrill, sobre los hechos que justifican su conducta política desde marzo de 1808 hasta abril de 1814*¹⁰⁰⁸ paraît ainsi en 1815, en espagnol et en français, et connaît un certain succès puisque la version française est tirée à 2.000 exemplaires. L'ouvrage commence habilement par un avertissement selon lequel la rédaction était quasiment achevée lorsque Napoléon est revenu au pouvoir. Azanza et O'Farrill peuvent alors rapidement passer sur les Cent-Jours pour évoquer le parcours initial des « afrancesados » :

Ce mémoire, écrit en 1814, renferme l'exposé des causes qui éloignèrent momentanément du trône Ferdinand VII, et le récit des événements qui suivirent l'établissement de la nouvelle dynastie sur le trône d'Espagne. J'en achevais à peine la traduction lorsque l'Empereur Napoléon est entré dans sa capitale (...) Le retour du gouvernement impérial paraissait devoir mettre obstacle à ce que cette traduction vît le jour » ; mais que craindre d'une autorité qui proclame elle-même la liberté indéfinie de penser et d'écrire, et les principes les plus libéraux (...) et la publication de cet ouvrage en France, sous le règne de deux Souverains d'intérêt opposés, établira sans doute dans l'esprit du lecteur une prévention favorable ; elle est, à mon gré, une preuve de l'impartialité qui a dicté ce Mémoire, et de la modération qui en caractérise les auteurs¹⁰⁰⁹.

Les auteurs souhaitent ne s'aliéner aucune opinion. Alors qu'ils sont réfugiés pour des raisons politiques, à la croisée des préoccupations françaises et espagnoles, ils affichent une neutralité rhétorique. Tous les « afrancesados » qui se lancent dans ce type de publications adoptent la même approche. Ce choix stratégique rend difficile la compréhension de leur positionnement politique. Dans le cas du mémoire d'Azanza et d'O'Farrill, la traduction est toutefois assurée par Alexandre Foudras, de tendance bonapartiste¹⁰¹⁰.

Le *Manifiesto de la conducta política del marqués de Arneva durante la revolución de España*, est publié la même année, réédité en 1816 puis traduit en français en 1817, probablement en écho à la polémique de Clausel de Coussergues. Contrairement à O'Farrill et d'Azanza, Arneva n'entreprend pas un véritable récit mais constitue plutôt un recueil de pièces justificatives prouvant la véracité des faits qu'il énonce.

¹⁰⁰⁸ Gonzalo O'Farrill, Miguel José de Azanza, *Memoria de D. Miguel José de Azanza y D. Gonzalo O. Farrill, sobre los hechos que justifican su conducta política desde marzo de 1808 hasta abril de 1814*, Paris, Rougeron, 1815, 297 p.

¹⁰⁰⁹ *Ibid*, p. I-III : avertissement.

¹⁰¹⁰ Probablement du même Alexandre Foudras, nous pouvons ainsi citer : plusieurs pétitions adressées à la Convention nationale pendant l'été 1793, relatives à des questions militaires et, en 1799, *Campagne de Bonaparte en Italie, en l'an VIII de la République : rédigée sur les mémoires d'un officier de l'état-major de l'armée de réserve* (www.catalogue.bnf.fr, consulté le 12/01/2013).

Les *Réflexions sur le discours prononcé par M. Clausel de Coussergues à la chambre des députés de France, le 28 février, contre les réfugiés Espagnols* innovent sur le plan formel et par leur contenu¹⁰¹¹. L'ouvrage, anonyme est publié à Paris, à Toulouse et à Bordeaux, en français et en espagnol. Il est de format plus réduit. Les réfugiés se positionnent par rapport à une réalité politique française et l'autojustification est moins présente. Les auteurs mettent en avant l'humanité de la France qui accorde l'asile et l'assistance aux réfugiés, comparent leur situation avec celle des émigrés pendant la période révolutionnaire. Ils ne rentrent pas dans le détail des clivages des partis en Espagne : « ils ont émigré de leur pays par les mêmes raisons qui ont fait émigrer dans tous les temps et chez tous les peuples ; parce que leur patrie étoit déchirée par des guerres qui sont toujours injustes et que la prudence ordonne de laisser au temps le soin de calmer les discordes civiles, et d'arrêter l'incendie qu'elles allument¹⁰¹² ». Ils rejettent les accusations de Clausel de Coussergues sur un mode factuel : « Fouillez dans les cartons de tous les ministères, produisez des pièces justificatives, des procédures légales qui attestent les crimes des réfugiés Espagnols, à peine sur plusieurs milliers d'individus trouvera-t-on quelques plaintes isolées¹⁰¹³ ». Le *Mercure de France* publie des comptes-rendus, ce qui donne un écho à l'ouvrage au sein de l'opinion ultraroyaliste.

Les « afrancesados » compromis pendant les Cent-Jours se soumettent également à l'exercice. Juan Antonio Llorente fait paraître le 31 mars une *Lettre à M. Clausel de Coussergues sur l'Inquisition d'Espagne*, qui mêle justification personnelle et réflexion sur l'inquisition espagnole –avant-goût d'un ouvrage qui paraît en 1818¹⁰¹⁴. Francisco Amorós publie une *Déclaration de M. Amorós, réfugié espagnol, naturalisé français, et exposé de ses services, accompagné de pièces justificatives*. À propos son article dans le *Nain jaune*, il explique qu'il a été la cible des reproches parce qu'il est étranger et réfugié, alors que de nombreuses autres personnes ne se sont pas comportées dignement pendant cette période : « Si on s'avisait de réimprimer aujourd'hui toutes les lettres et adresses qui furent publiées à l'époque du gouvernement des cent jours, on trouveroit des motifs de persécution plus valables que ceux que présente la lettre insérée dans le *Nain jaune* »¹⁰¹⁵. Selon lui, l'article initialement écrit en espagnol n'était pas aussi véhément. Une mauvaise traduction a créé un

¹⁰¹¹ *Réflexions sur le discours prononcé par M. Clausel de Coussergues à la chambre des députés de France, le 28 février, contre les réfugiés Espagnols*, Paris, Rougeron, mars 1817. (gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6108807k)

¹⁰¹² *Ibid.*, p. 14.

¹⁰¹³ *Ibid.* p. 15-16.

¹⁰¹⁴ Il s'agit de *L'Histoire critique de l'inquisition d'Espagne* (Gérard Dufour. *op.cit.*, p. 122).

¹⁰¹⁵ ANF, F⁷ 12002, Francisco Amorós, *Déclaration de M. Amorós, réfugié espagnol, naturalisé français, et exposé de ses services, accompagné de pièces justificatives*.

malentendu. Il souligne également que son cas particulier ne doit pas être généralisé à l'ensemble des réfugiés espagnols : « M. Amoros s'empresse de déclarer que si cette lettre impose quelque responsabilité, c'est à lui seul qu'elle appartient, et non à ses compatriotes, assez malheureux à d'autres titres, sans qu'on cherche à les faire passer pour criminels¹⁰¹⁶ ».

Ces écrits, publiés en espagnol et en français, ne convainquent pas leurs compatriotes, premiers destinataires de ces récits mais rencontrent un bref succès auprès du public français, probablement davantage par un effet de mode, un désir d'en savoir plus sur la polémique lancée par Clausel de Coussergues, que par intérêt politique. L'édition bilingue de la *Representación* d'Amorós est ainsi vendue au prix plutôt élevé de cinq francs. La *Memoria* d'Azanza et d'O'Farrill est traduite en français un mois après la version originale et tirée à 1.500 exemplaires. Le phénomène est de toute façon courte durée car la *Relación de méritos* d'Antonio de Guzmán y Carrión, en 1818, n'est tirée qu'à 70 exemplaires¹⁰¹⁷. Cette littérature semble rapidement « tourner à vide ». Il n'est pas aisé, comme nous l'avons vu, de comprendre le message politique que les auteurs souhaitent faire passer et les propos sont très répétitifs. De nombreuses brochures ne sont que des recueils de pièces justificatives et se citent les unes les autres. L'auteur de *De la conduite des réfugiés espagnols dans les départemens du Midi pendant les Cent Jours*, ouvrage anonyme publié en 1817 à Paris invite d'ailleurs le lecteur à se reporter au *Mémoire d'Azanza et d'O'Farrill* et aux *Réflexions prononcées sur le discours de Clausel de Coussergues* car : « Que pouvions-nous ajouter à ce qui a été dit dans les ouvrages qui ont déjà paru depuis trois années sur les événemens d'Espagne¹⁰¹⁸ ». La littérature « afrancesada » s'essouffle à partir de 1818 : la mode passe, l'actualité politique évolue. Ainsi, en ne cessant d'évoquer le passé, par conviction ou par opportunisme, les « afrancesados » s'interdisent un possible oubli par leurs contemporains¹⁰¹⁹. Poussé à son extrême, l'exercice autobiographique peut perdre son caractère politique, comme l'illustre *Le Réfugié espagnol*, publié en 1819 par Joachim Dabaytua. Auteur dramatique sous la Révolution et l'Empire¹⁰²⁰, Dabaytua affiche plutôt des

¹⁰¹⁶ *Ibid.*

¹⁰¹⁷ Gérard Dufour et Aline Vauchelle-Haquet, « De l'autobiographie politique : le cas des afrancesados », dans *L'Autobiographie en Espagne*, [actes du 20^e Colloque international de La Baume-lès-Aix, 23-25 mai 1981], Aix en Provence, Université de Provence, 1982, p. 137 et 139.

¹⁰¹⁸ *De la conduite des réfugiés espagnols dans les départemens du Midi pendant les Cent Jours*, Paris, Rougeron, p.7-8 et 18.

¹⁰¹⁹ Gérard Dufour et Aline Vauchelle-Haquet, *op. cit.*, p. 134-140.

¹⁰²⁰ Pujos, Dabaytua, *Eléonore de Rosalba ou le Confessionnal des Pénitens noirs, drame nouveau en quatre actes...*, Paris, Barba, 1797, 48 p. [théâtre de la Cité-Variétés et de la pantomime nationale, 17 prairial an 6] ; Jean-Baptiste-Augustin Hapdé, *Le Sérail, ou la Fête du Mogol, pièce en 3 actes, en prose, mêlée de pantomime, chants et danses*, Paris, Barba, 1799, 47 p. [Paris, Cité-Variétés, 1er brumaire an VIII] ; Joachim-Emmanuel

ambitions littéraires. Son récit évoque les aventures d'Alvar, jeune étudiant espagnol à Paris à la fin du XVIII^e siècle, qui épouse une Française, puis retourne en Espagne à la veille de la guerre d'Indépendance. Le narrateur choisit le camp de Joseph Bonaparte pendant l'occupation française et s'enfuit en France avec sa famille en 1813. Le roman s'achève toutefois sur la dénonciation de l'intolérance des Espagnols à l'égard des « afrancesados », parmi lesquels figuraient des patriotes et de bons administrateurs : « Ces sacrifices ne pourront être appréciés que par ceux qui, comme vous, sentent combien un homme d'État, qui a vainement travaillé au bonheur de son pays, souffre, lorsque les circonstances, l'amour même du bien public, le forcent de s'éloigner de la rigueur de ses principes et de la sagesse de ses vues. Demain, lorsque mon œil humide contempera la cîme sourcilleuse de ces monts, qui vont me séparer des lieux qui me virent naître, j'adresserai mes vœux à l'Éternel, pour la félicité de la patrie qui aujourd'hui m'exile¹⁰²¹ ». Il ne s'agit donc plus de revenir sur le passé mais de préparer l'avenir en accordant le pardon à ces hommes.

La plupart des réfugiés espagnols évitent de s'immiscer dans les affaires publiques françaises. Les difficultés de positionnement idéologique, leur situation d'étrangers et leur dépendance à l'égard des autorités françaises les réduisent au silence et lorsqu'ils prennent position sur un sujet, il n'y a pas d'unité « afrancesada ». Le préfet de police rend ainsi compte de la bonne conduite de d'Azanza et de ses proches qui : « vivent de la manière la plus retirée, et ne reçoivent chez eux aucun français ; leur société n'est composée que de quelques Espagnols anciennement attachés à l'ex-roi Joseph. Ils ne s'occupent point des affaires politiques de la France et ils paraissent même aimer sa majesté¹⁰²² ». Quant à Juan Antonio Llorente, il apparaît comme un représentant du libéralisme en France, mais il prêche pourtant la prudence, en 1820, dans ses *Conversaciones entre Cándido y Prudencio sobre el estado actual de España* à l'égard de la nouvelle révolution espagnole¹⁰²³. L'attitude des cortès à l'égard des réfugiés « afrancesados » est, dans un premier temps, également ambiguë, puisqu'elles soutiennent les décisions de l'ambassadeur comme celle du consul de Bayonne qui refusent de délivrer des titres de voyage aux « afrancesados »¹⁰²⁴. Juan Antonio Llorente publie alors anonymement une *Carta de un Español liberal residente en Paris a otro que se halla en Madrid* où il remet en cause la décision du ministre Porcel qui ne les

Dabaytua, *La Rupture embarrassante, comédie en 1 acte et en prose*, Paris, Hugelot, an X, 31 p. [Paris, Théâtre Montansier, 25 fructidor an IX] (<http://catalogue.bnf.fr>, consulté le 12/01/2013).

¹⁰²¹ Joachim Dabaytua, *Le Réfugié espagnol*, Paris, Durey, Delaunay, Pillet, 1819, t. 2, p. 225-226.

¹⁰²² ANF, F⁷ 12051, 1667 e, Francisco Xavier Cia y Azanza/ Lorenzo Ruano y Ruiz/ Andrés Armas y Esquilar/ Don José Cia y Azanza/ Don José Manuel Azanza, duc de Santafe. PP au MI. Paris, 19 janvier 1816.

¹⁰²³ Gérard Dufour, « La pensée des Espagnols afrancesados réfugiés en France », dans *Cahiers de la Méditerranée*, n°82, 2011, p. 35.

¹⁰²⁴ Gérard Dufour, *Juan Antonio Llorente en France, 1813-1822...*, p. 227.

autorise pas à rentrer en Espagne et fait part de ses préventions quant au principe d'une amnistie, les « afrancesados » n'ayant, selon lui, rien à se faire pardonner. Llorente prend donc à nouveau la plume pour défendre le sort des « afrancesados », mais ces arguments s'adressent à un nouvel interlocuteur. Il s'agit désormais de convaincre les libéraux espagnols, la lettre plutôt restée confidentielle est en effet diffusée en Espagne. « L'afrancesamiento » se définit désormais par rapport au libéralisme espagnol. Llorente le présente comme la première forme du libéralisme politique puisque une constitution proposée par Napoléon I^{er} avait été discutée et approuvée par une assemblée espagnole à Bayonne¹⁰²⁵. Il insiste sur la qualité des exilés et invite à la réconciliation nationale¹⁰²⁶. Mais en voulant défendre les « afrancesados », Llorente remet en cause une décision du gouvernement libéral espagnol. S'il ne peut atteindre son objectif d'une réconciliation, il trace les contours d'une continuité possible pour l'« afrancesamiento », sous forme d'un libéralisme modéré. Les idées de Llorente ne sont pas forcément partagées par tous, mais il n'est pas non plus seul à défendre ces principes. Javier de Burgos publie des brochures sur un ton assez proche.

Les réfugiés « afrancesados », entre 1813 et 1820, se trouvent ainsi dans un perpétuel entre-deux, comme le montre la façon dont ils sont désignés. Certains, chagrinés par l'image de leur patrie, la défendent dans le pays d'accueil¹⁰²⁷ tandis que d'autres sont désireux de s'intégrer. Par leur discours politique, ils sont plus souvent tournés vers le passé. La révolution de 1820, puis l'amnistie en septembre, les obligent à prendre de nouveau position : s'installer définitivement en France ou réintégrer la communauté nationale, prendre fait et cause pour la révolution ou tenter d'en atténuer le radicalisme. L'« afrancesamiento » fond ainsi dans le « trienio liberal » : ceux qui s'exilent à nouveau en 1823 sont désormais assimilés aux réfugiés libéraux. Si l'« afrancesamiento » a influé sur le libéralisme modéré espagnol, il n'en a donc jamais constitué une référence historique.

¹⁰²⁵ Sur la réalité ou non de cette constitution, voir Claude Morange, « A propos de l'« inexistence » de la constitution de Bayonne », dans *Historia constitucional*, n°10, 2009, <http://www.historiaconstitucional.com>, p. 1-40 (consulté le 13/01/2013).

¹⁰²⁶ Gérard Dufour, *op. cit.* p. 229-230.

¹⁰²⁷ La création d'institutions scolaires en 1816 à destination des jeunes Espagnols par Manuel Silvela García de Aragón, à Bordeaux, et Gregorio Alonso de Prado, à Paris, montre l'importance que les « afrancesados » accordent à l'éducation, garantie de progrès, mais reflète peut-être aussi la volonté de diffuser la culture scientifique espagnole.

2. Les réfugiés espagnols libéraux en France pendant la Restauration

2.1. Une activité politique à Paris réduite ?

2.1.1. Un contexte défavorable à l'action des réfugiés espagnols et une culture de la clandestinité

Après 1815, les gouvernements européens sont persuadés de l'existence d'un mouvement révolutionnaire internationale qui vise à renverser les régimes monarchiques. En 1820, l'ambassadeur de France en Espagne rapporte sa rencontre avec le chargé d'affaires russe à Madrid, venu le prévenir de l'existence d'une conspiration anti-monarchique : « Ces desseins ont des ramifications en France et se rattachent à des projets aussi sinistres, qui doivent s'exécuter à Paris et même dans d'autres cours ; ce seroit un plan vaste contre la légitimité¹⁰²⁸ ». Le chancelier autrichien Metternich, figure de proue de la contre-révolution, pense qu'il existe effectivement une fédération internationale de révolutionnaires, dirigée par un comité central siégeant à Paris. Franchet d'Esperey, directeur de la police générale entre 1821 et 1827, est lui aussi convaincu de son existence, mais la situe plutôt en Italie¹⁰²⁹.

L'existence de nombreuses sociétés secrètes nourrit les craintes des autorités, tantôt justifiées, tantôt fantasmées. Elles témoignent probablement d'un goût pour les rites et le secret propre à l'époque, car elles n'ont pas toujours d'objectifs politiques affirmés. Elles sont aussi bien libérales, à l'exemple de la « Société diablement philosophique » de Bazard et Buchez, qu'ultraroyalistes comme les « Chevaliers de la Foi » dont est membre Franchet d'Esperey. La charbonnerie française, créée par Joubert et Dugied, vaguement inspirée par le carbonarisme italien recrute d'abord des hommes en mal d'aventure. Elle n'adopte un ton libéral que dans les années 1820 quand ses créateurs lui donnent alors un véritable caractère clandestin et qu'elle prend la forme d'une organisation militaire. Ils veillent également à cloisonner les différentes « baraques » afin d'éviter les infiltrations policières¹⁰³⁰.

Le secret fait aussi partie des méthodes du pouvoir. Pour assurer l'ordre public, le préfet de police de Paris peut en effet compter sur ses « mouches ». Henri Gisquet, préfet sous la monarchie de Juillet, rapporte ainsi qu'il emprisonne certains de ses agents « comme affiliés à des sociétés secrètes », car « leur séjour en prison servait à m'éclairer sur les projets

¹⁰²⁸ AMAE, CP Espagne, 705, n°118. Amb. d'Espagne au MAE. Madrid, 18 avril 1820.

¹⁰²⁹ André Jardin, André-Jean Tudesq, *La France des notables. I. L'évolution générale, 1815-1848*, Paris, Seuil, 1973, p. 64.

¹⁰³⁰ *Ibid.*, p. 66-67.

dangereux. Dans la prison, l'on apprenait vite et sûrement les trames du dehors¹⁰³¹ ». Pendant le « trienio liberal », alors que de nombreuses sociétés patriotiques éclosent librement en Espagne, les Espagnols de passage à Paris sont rapidement suspectés d'appartenir à des sociétés secrètes. En 1821, Joaquín Guruceta est soumis à une intense surveillance, car il est « signalé comme un agent des loges maçonniques de son pays. Ce qui peut au surplus arrêter l'opinion sur son compte c'est que le chef de bataillon Husson, l'un des affidés de Cugnet de Montarlot le fréquentait habituellement¹⁰³² ». Or, ce dernier est connu comme membre de sociétés secrètes et pour avoir été soupçonné de différents complots visant le gouvernement français¹⁰³³. Franc-maçonnerie, carbonarisme italien et charbonnerie française focalisent donc l'attention et concentrent les fantasmes de la police par le mode de fonctionnement, fondé sur le secret, et par leur dimension supra-nationale¹⁰³⁴.

Ce goût de la clandestinité obéit d'abord à une nécessité pratique. Les individus, Espagnols libéraux ou ultraroyalistes sous le règne de Ferdinand VII, Français républicains ou légitimistes pendant la monarchie de Juillet, qui s'opposent au pouvoir, ne peuvent librement manifester leur opinion. Dans l'Espagne de Ferdinand VII, la vie des individus professant des idées libérales est directement menacée. Créées par nécessité, les sociétés secrètes sont donc devenues le vecteur normal du libéralisme espagnol pendant le règne de Ferdinand VII. Le court intermède libéral de 1820 permet aux Espagnols de s'exprimer dans des sociétés patriotiques légales. Mais dès l'année suivante, le gouvernement espagnol, réduit les libertés d'expression et les libéraux les plus exaltés doivent de nouveau se regrouper en sociétés secrètes. La confrérie la plus célèbre, celle des « comuneros » aurait regroupé jusqu'à 60.000 membres. Comme en France, les organisations clandestines ne sont pas seulement l'apanage des Espagnols les plus libéraux. L'opposition ultraroyaliste, à la fin des

¹⁰³¹ Henri Gisquet, *op. cit.*, p. 112.

¹⁰³² ANF, F⁷ 6641, « Askiaga, banquier espagnol/ Caresse, Antoine, négt de Tolosaa/ Cornu, réfugié espagnol/ Gomez, Eugène, chanoine espagnol/ Guruceta, Joachim, chirurgien espagnol/ Haur, espagnol/ Perez, François-Xavier, attaché à la légation d'Espagne à Rome/ Valence, chanoine espagnol. MI au PP. Paris, le 19 novembre 1821.

¹⁰³³ Claude François Cugnet de Montarlot est soupçonné en 1816 de complot contre le gouvernement, il est arrêté comme membre de la société secrète « les Chevaliers du Lion », puis acquitté après le procès de « l'Affaire de l'épingle noire » (signe de ralliement de ses membres). Il collabore ensuite à la presse d'opposition, puis est de nouveau arrêté car soupçonné d'avoir participé à la « conspiration de l'Est » dont l'objectif aurait été d'assassiner le duc d'Angoulême. À nouveau acquitté, il part en Espagne après la révolution de janvier 1820, il se rapproche de Riego et des « comuneros », et aurait participé avec Husson à des mouvements révolutionnaires à Saragosse. Resté en Espagne après 1823, Cugnet participe à la tentative pour s'emparer de la forteresse de Tarifa. Il est finalement condamné à mort et fusillé par l'armée espagnole en 1824. (D'après la notice « Cugnet de Montarlot », dans Louis-Gabriel Michaud, *Biographie universelle ancienne et moderne*, vol. 61, p. 578-579 et *Journal politique et littéraire de Toulouse et de la Haute-Garonne*, n°115, lundi 24 septembre 1821, p. 3).

¹⁰³⁴ Pascal Arnaud, « Charbonnerie et maçonnerie : modèles, transferts, fantasmes... », dans *Cahiers de la Méditerranée*, 2006, n°72, p. 171-202.

années 1820, se réunit également au sein de sociétés secrètes, telles que « La Purísima », « El Áncora » ou « El Ángel Exterminador »¹⁰³⁵.

En France, les autorités apparaissent plus tolérantes. Cependant après l'assassinat du duc de Berry, les libertés sont restreintes. En mars 1820, une loi permet ainsi d'arrêter et de maintenir en détention pendant trois mois, tout individu « prévenu de complot ou de machination » contre la personne du roi ou la sûreté de l'État, « sans qu'il y ait nécessité de le traduire devant les tribunaux¹⁰³⁶ ». Plusieurs exécutions politiques ont lieu pendant la Restauration, à l'exemple de quatre sergents de La Rochelle accusés d'avoir voulu renversé la monarchie, condamnés à mort et guillotins le 21 septembre 1822. Les réfugiés espagnols, en France après 1823, n'ont donc guère la possibilité d'exprimer librement leurs opinions libérales et l'intervention française, à l'origine de leur situation, suscite un fort ressentiment et une inévitable méfiance à l'égard du régime de la Restauration.

La clandestinité choisie par certains Espagnols n'intéresse pas directement la vie politique française. Les archives du ministère de l'Intérieur rapportent bien l'existence de relations entre les libéraux espagnols et français, mais concentrées entre 1820 et 1823, et au par des sources sujettes à caution. Il s'agit de rapports anonymes, de lettres de dénonciation qui ont souvent en commun de démontrer la collusion des libéraux français et espagnols, ou que la liberté politique va de pair avec une liberté morale, c'est-à-dire une vie de débauche, à l'exemple du rapport ci-dessous :

Les communications entre a France, et l'Espagne sont aujourd'hui le commentère de tous les cercles ; on se demande pourquoi ses rapports sont aussi fréquents, et aussi intimes ; Cependant, rien de plus facile que de présenter les projets des libéraux, la moindre expérience suffit pour cela, malgré que leur correspondance se font avec une très grande précaution, que les réunions s'enveloppent du manteau espagnol, ils sont obligé de varier davantage leurs mouvemens, et c'est ainsi, qu'une infinité d'Espagnols révolutionnaires se sont rependus sur nos frontières ; et beaucoup plus, dans la capitale où ils viennent puiser des leçons, pour opérer un 93, en Espagne. J'ose assurer votre excellence, que le feu couve sous la cendre, car l'espoir du mal laisse toujours échapper aux plus forcenés quelques menaces où quelques propos qui m'ont mis à même de juger ce que j'avance¹⁰³⁷.

¹⁰³⁵ Iris María Zavala, « Las sociedades secretas : prehistoria de los partidos políticos españoles », dans *Bulletin hispanique*, n°72, 1970, p. 113-147.

¹⁰³⁶ Dominique Barjot, Jean-Pierre Chaline, André Encrevé, *op. cit.*, p. 156.

¹⁰³⁷ ANF. F⁷ 6641, dossier « Askiaga, banquier espagnol/ Caresse, Antoine, négt de Tolosa/ Cornu, réfugié espagnol/ Gomez, Eugène, chanoine espagnol/ Guruceta, Joachim, chirurgien espagnol/ Haur, espagnol/ Perez, François-Xavier, attaché à la légation d'Espagne à Rome/ Valence, chanoine espagnol ». Latour au MI. Paris, le 3 septembre.

Les noms français qui reviennent souvent appartiennent au milieu financier, à l'exemple de Jacques Laffitte ou de Casimir Perier. Nous retrouvons également, dans une moindre mesure, les noms de certains députés de l'opposition : Lafayette, d'Argenson, Manuel. Il est difficile d'évaluer l'intensité des liens entre libéraux français et espagnols. Les contacts évoqués reflètent vraisemblablement les démarches des représentants des cortès pour emprunter de l'argent auprès des banquiers parisiens ou rompre l'isolement diplomatique de l'Espagne. Ils paraissent assez ténus : nous n'en trouvons guère de trace après 1823. Pourtant les autorités ont probablement adapté les moyens de surveillance à la hauteur de leur soupçon. Les rapports du préfet au directeur de police, si précis pour détailler les démarches des Espagnols et les personnes qu'ils fréquentent, citent rarement des noms de personnalités libérales. Nous ne retrouvons quasiment plus que les noms de financiers : Alexandre Aguado, ancien « afrancesado », naturalisé français, puis Jacques Laffitte, Benjamin Delessert et César Lapanouze, à la fois hommes d'affaires et députés¹⁰³⁸. Laffitte est membre de l'opposition, Delessert appartient au centre gauche, et Lapanouze soutient la politique gouvernementale. Ces rencontres entre Espagnols et Français, notamment entre Javier de Burgos, désormais fonctionnaire au ministère des Finances espagnol et Alexandre Aguado, ne concernent pas les réfugiés et leurs motifs sont d'abord financiers¹⁰³⁹.

Nous pouvons toutefois signaler le cas de Galabert, ancien aide de camp du maréchal Soult, de nationalité française, mais dont le dossier est transmis au « bureau des espagnols à cause de ses relations avec les réfugiés ». En juillet 1824, le préfet de police le signale au ministre :

Le sieur Galabert ancien aide de camp du maréchal Soult (...) avait été perdu de vue, depuis longtemps, mais sa conduite paraît mériter de fixer plus que jamais l'attention de l'autorité. On l'a vu, dans les jours qui ont précédé le départ du général Lafayette, se rendre souvent chez lui, et on a remarqué qu'il fréquentait assiduellement les maisons de messieurs Lafitte, Koechlin, et autres chefs du parti libéral.

Hier, cet officier laissa percer, dans une conversation qu'il eut avec plusieurs espagnols libéraux, qu'il entretenait des correspondances actives avec la péninsule, et qu'il était certain que les scènes de désordre allaient recommencer, que les assassinats devenaient fréquents et que la Révolution était loin d'être éteinte.

Son long séjour à Madrid et sa parenté avec la famille Cabarrus l'ont mis à même de connaître les principaux personnages qui ont figuré dans les troubles de l'Espagne ; il est en relations avec plusieurs de ceux qui se trouvent à Paris, et il est principalement lié avec Don Pizarro, qui a fait l'objet de plusieurs communications¹⁰⁴⁰.

¹⁰³⁸ Occurrences dans la base profil des Espagnols. Voir annexe XVII.

¹⁰³⁹ Par exemple : ANF, F⁷ 12016, 563 e Cordoba, Luis Fernandez de, diplomate, et Jean-Philippe Luis, *L'ivresse de la fortune, A.M. Aguado, un génie des affaires*, Paris, Payot, 2009, p. 160-183. Ces rencontres sont évoquées plus bas.

¹⁰⁴⁰ ANF, F⁷ 6641, Galabert (Louis), ancien aide de camp du maréchal Soult : CPP au MI. Paris, le 20 juillet 1824.

Plusieurs Espagnols travaillent dans le milieu de l'édition ou comme correspondants de plusieurs journaux français sur l'actualité espagnole. Cela leur permet de subvenir à leurs besoins, mais aussi de fréquenter éventuellement des milieux partageant les mêmes idéaux. Au milieu des années 1820, « le journal le plus allarmant sur l'état de la péninsule qui est *Le Courrier* ne reçoit de notes que du Sr. Vallerino, encore ces notes sont-elles toujours dénaturées dans cette feuille. C'est aussi le sieur Vallerino qui fournit des articles à *L'Aristarque* » ; « *Le Constitutionnel* et *Les Débats* ont à leur solde le Sr. Barcia qui est mal servi par ses correspondants¹⁰⁴¹ ». Ces liens ne sont toutefois pas à surestimer, comme l'illustre le cas de Louis Viardot. Journaliste d'opposition et féru d'Espagne un dossier « espagnol » est établi à son nom en 1826, à la direction de la police, à la suite de la parution de son roman, *Lettres d'un Espagnol*, « écrit dans un fort mauvais esprit » selon la police de la Restauration. Les résultats de l'enquête sont rassurants aux yeux du préfet : « Il résulte des nouveaux rapports qui me parviennent sur le compte du sieur Viardot que cet avocat n'a point de relations avec les espagnols qui demeurent à Paris. Il n'est lié qu'avec un sieur Dubrac, ancien militaire français qui est aujourd'hui négociant. Il exerce peu son état, et il n'a pour ainsi dire, aucun client. Mais il étudie beaucoup. M. Viardot ne voit dans sa maison que les personnes qui composent la société de sa mère et qui semblent ne devoir être nullement suspectes à l'autorité ».

Ainsi, d'après les rapports de police, les liens entre réfugiés espagnols et libéraux français apparaissent limités. Ce phénomène a probablement plusieurs raisons. Après l'amnistie de mai 1824 et la dissolution des dépôts de prisonniers de guerre, un grand nombre d'Espagnols quitte le territoire français, soit pour rentrer dans leur pays, soit pour gagner d'autres pays qui apparaissent plus accueillants, comme le Royaume-Uni. Il est également possible que des contacts clandestins aient échappé à la police. Enfin, sauf par compassion, les libéraux français n'avaient peut-être guère d'intérêt à se rapprocher des Espagnols, dont le pays était occupé par des compatriotes. Les réfugiés agissent dans l'ombre d'abord pour préparer leur retour en Espagne et ne s'intéressent à la vie politique française et à leurs acteurs que dans la mesure où elle peut servir leur objectif, d'où la vraisemblable prédominance des milieux financiers et journalistiques.

¹⁰⁴¹ ANF, F⁷ 11994, dossier Vicente Canaviral, Antonio Barcia, Juan Vallerino ou Vallarino. PP au MI. Paris, le 3 octobre 1826. (Extrait).

2.1.2. La géographie libérale

Après l'intervention française de 1823, la majorité des Espagnols constitutionnels a choisi de se réfugier au Royaume-Uni, première terre d'asile, parfois en passant par Gibraltar. Un peu plus de 1.000 familles, de tous milieux, vivent à Londres vers 1824, essentiellement regroupées dans Somers Town, l'ancien quartier des émigrés français, situé dans le centre de Londres¹⁰⁴². Fin 1825-début 1826, 400 d'entre eux gagnent Saint-Helier, sur l'île de Jersey, encouragés par le gouvernement anglais¹⁰⁴³. La vie y est meilleur marché, le climat un peu moins rude et les émigrés peuvent se lancer dans l'agriculture et l'élevage. Les autorités anglaises sont aussi soucieuses d'éviter la concentration dans les villes de réfugiés aux moyens limités : « Por miserable que sea el lugar en que le establece el gobierno (sea el francés, sea el inglés, (...), como que á Francia y á Inglaterra es á donde van siempre á parar las grandes masas de nuestras emigraciones)¹⁰⁴⁴ ».

Des subsides gouvernementaux sont accordés aux Espagnols constitutionnels, au titre d'alliés de l'Angleterre, en revanche les anciens « afrancesados », même convertis au libéralisme après 1820, sont exclus des secours officiels, car ils restent considérés des ennemis. L'établissement des listes et la répartition des réfugiés par classe sont confiés à l'un des anciens présidents des cortès, Domingo Ruiz de la Vega¹⁰⁴⁵. Il existe six classes et chacun reçoit un secours mensuel entre deux et cinq livres sterling. La sixième classe est rapidement supprimée car les deux livres sont insuffisantes « même pour les pauvres ». Le système anglais diffère du mode de distribution français, mis en place après la révolution de Juillet, sur plusieurs points : les amnisties ne provoquent pas la fin du versement des subsides (car les Espagnols ne sont pas secourus comme « réfugiés » mais comme « alliés »), les écarts de secours entre classes sont moins importants, enfin les secours anglais semblent plus élevés¹⁰⁴⁶ :

¹⁰⁴² Vicente Llórens Castillo, *op. cit.*, p. 21-22.

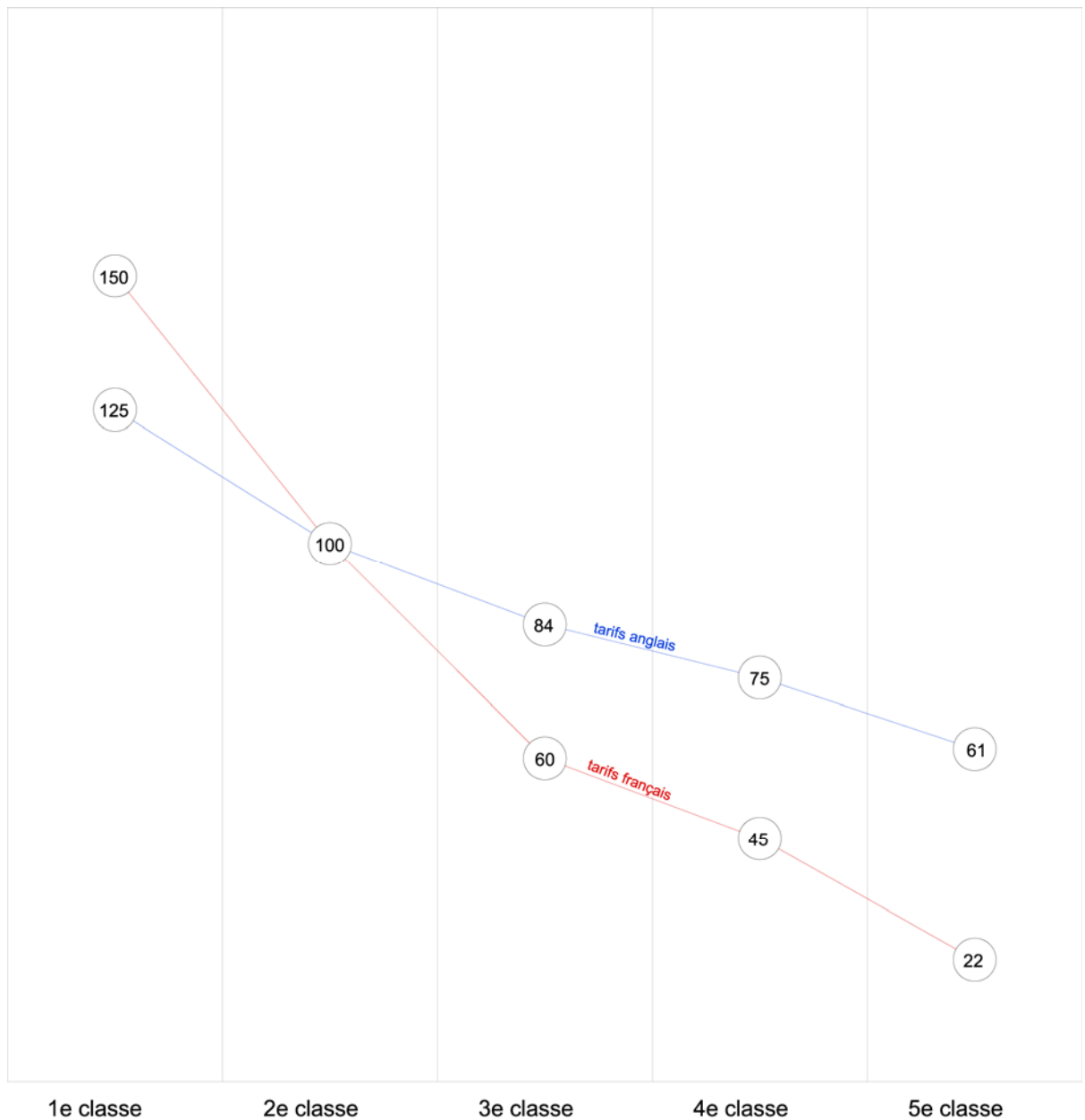
¹⁰⁴³ J. Luis Maldonado Polo, « Entre la conspiración y el exilio. Mariano Lagasca, un desterrado liberal en el Reino Unido », dans *Naturalistas proscritos*, Salamanca, Ed. Universidad, 2011, p. 81.

¹⁰⁴⁴ Eugenio de Ochoa, *op. cit.*, p. 113. Trad. : « Aussi misérable que soit le lieu dans lequel le gouvernement l'établit (qu'il s'agisse du gouvernement français ou anglais, car c'est surtout d'eux dont je parle, puisque c'est en France et en Angleterre que vont toujours s'arrêter les grandes masses de nos émigrations) ».

¹⁰⁴⁵ Vicente Llórens Castillo, *op. cit.*, p. 42.

¹⁰⁴⁶ La comparaison doit être prise avec beaucoup de prudence. Il faut supposer que les classes de secours anglaises et françaises sont à peu près équivalentes et surtout qu'il n'y a pas eu entre 1825 et 1833 de modification importante dans la valeur des monnaies espagnole et française. Enfin, le coût de la vie en Grande-Bretagne paraît plus élevé qu'en France. Pour le montant des secours anglais, nous nous appuyons sur les chiffres fournis dans : Antonio Alcalá Galiano, *op. cit.* p. 236-237 : les réfugiés de la première classe reçoivent 475 reales, ceux de la deuxième 380 reales, ceux de la troisième 322 reales et 17 maravedis, ceux de la

Tableau comparatif des montants de secours anglais et français



Le coût de la vie est plus élevé au Royaume-Uni et une grande partie des réfugiés serait prête à gagner la France, même sans secours gouvernementaux, si les autorités françaises ne les obligeaient pas à présenter des passeports établis par l'ambassade d'Espagne¹⁰⁴⁷. Un comité espagnol complète les subsides gouvernementaux, grâce à des

quatrième 285 reales, ceux de la cinquième 234 reales et 17 maravedis et ceux de la dernière classe 190 reales. Un réal vaut 34 maravedis et un franc vaut 3,8 réaux (d'après : Gonzalo Butrón Prida, *op. cit.*, p. 66).

¹⁰⁴⁷ *El Emigrado observador*, n°2, août 1828, p. 62 : Apelacion de los emigrados a la filantropia francesa.

œuvres de philanthropie¹⁰⁴⁸, discrètement financées par les autorités : « Le gouvernement anglais pourvoit à la subsistance des secours journaliers. Ceux de la première classe reçoivent 5 shillings, ceux de la sixième classe et dernière 2 shillings et demi. Les autres réfugiés n'ont des secours que dans le produit des souscriptions ouvertes en leur faveur et auxquelles, à la vérité, le gouvernement contribue pour une part considérable¹⁰⁴⁹ ». Il porte notamment assistance aux anciens « afrancesados », exclus du système officiel. Deux réfugiés jouent un rôle actif dans le comité : Joaquín Lorenzo Villanueva et Antonio Alcalá Galiano. Le premier, ecclésiastique, avait été incarcéré au retour de Ferdinand VII puis reclus dans un couvent et privé de ses biens jusqu'à la révolution de 1820. Vers 1830, il quitte Londres, mais contrairement à beaucoup de ses compatriotes, ne gagne pas la France, mais rejoint Dublin où il meurt en 1837. Plus âgé que la plupart des réfugiés - il est né en 1757, il est vraisemblable qu'il ait choisi d'abandonner le terrain politique pour se consacrer à la poésie et aux questions religieuses¹⁰⁵⁰. Quant à Antonio Alcalá Galiano, partisan de la constitution de Cadix en 1812, il avait émigré à Londres en 1814 puis aurait participé à la conspiration qui déclenche la révolution de 1820. Il rentre alors en Espagne où il apparaît comme un des membres actifs des « comuneros ». Il est élu député de Cadix en 1822. Il se serait alors affilié à la franc-maçonnerie et aurait évolué vers le libéralisme modéré. En 1823, il choisit de s'exiler au Royaume-Uni et aurait notamment survécu en donnant des cours d'espagnol¹⁰⁵¹. Connu pour ses qualités d'orateur, il ne constitue pourtant pas un réfugié de premier plan, comme Espoz y Mina ou José María Torrijos mais semble avoir profité de l'exil pour s'affirmer.

Si le ressentiment que les libéraux espagnols éprouvent à l'égard de la France est aisé à comprendre, le peu de reconnaissance qu'ils semblent éprouver pour le Royaume-Uni est plus étonnant. L'asile britannique est vécu comme un pis-aller : « buscaron por de pronto un asilo en la Gran Bretaña esperando algunos de poder cambiar este lugar de refugio por otro, que por la naturaleza del clima, y sus relaciones politicias se conviniera mejor con su salud y con su fortuna. Como entre los pueblos del continente europeo ninguno reuna las calidades de ellos apetecidas, en un grado mayor que la Francia, trataron algunos de trasladarse a ella¹⁰⁵² ». Le Royaume-Uni accorde en effet l'asile et fournit une aide financière, mais il

¹⁰⁴⁸ Vicente Llórens Castillo, *op. cit.*, p. 42-43.

¹⁰⁴⁹ ANF, F⁷ 12019^B, Affaires étrangères. Espagnols constitutionnels réfugiés. MI au MAE. Paris, le 14 août 1824 (d'après une lettre saisie sur un réfugié espagnol, Agustín Jayme).

¹⁰⁵⁰ www.mcncbiografias.com (consulté le 23/01/2013).

¹⁰⁵¹ *Ibid* et www.congreso.es (consulté le 23/01/2013).

¹⁰⁵² *El Emigrado observador*, n° 1, juillet 1828, p. 61 : « Apelacion de los emigrados a la filantropia francesa » (trad. Appel des émigrés à la philanthropie française). Trad. : « Ils cherchèrent aussitôt asile en Grande Bretagne, et certains espéraient pouvoir changer de lieu de refuge par un autre, qui par la nature de son climat, et ses relations politiques, conviendrait mieux à leur santé et à leur fortune. Comme parmi les États du continent

n'apporte pas son soutien politique aux réfugiés, comme il ne s'était déjà pas opposé à l'intervention française : « cuando la liga continental conspiró contra la libertad de tu patria, solamente los Bretones quisieron correr á tu socorro; pero su maquiavélico gobierno, opuso leyes á la voz unánime de la nacion¹⁰⁵³ ». Contrairement au Portugal, l'Espagne ne fait pas partie de la zone d'action traditionnelle du Royaume-Uni. Celui-ci fait le choix de la prudence pour ne s'aliéner aucun parti : il accorde quelques secours aux réfugiés mais ne facilite pas leurs déplacements compliqués par la situation insulaire¹⁰⁵⁴.

Gibraltar joue également un rôle important pour les réfugiés, en raison de sa proximité avec l'Espagne. Le territoire joue toutefois davantage le rôle d'une base pour lancer des mouvements militaires que celui d'un lieu d'exil, en raison de son exiguïté. Les réfugiés espagnols qui avaient choisi le Portugal doivent quitter le pays en 1828. Si une partie d'entre eux fuit en même temps que les Portugais, d'autres sont arrêtés par la police portugaise et placés dans des navires à destination de la France. Dans les ports français, on relève à partir de 1829 la liste des réfugiés qui arrivent dans ces conditions :

Relevé des Détachements de réfugiés espagnols envoyés en France par la police portugaise.

25 Espagnols, partis le 4 novembre 1829, sur la barque portugaise *Lealdade*, capit^{ne} Pedro Antonio pour le Havre

29 *Idm* y compris deux femmes, partis le 9 novembre 1829, sur le brig sarde *Urbano*, cap. Sebastien Bellonde pr Marseille

28 *Idm* y compris une femme partis le 10 novembre 1829, sur la barque portugaise de *Santa Anna e Almas*, cap^{ne} Miguel Maria da Costa pour Nantes

27 *Idm* y compris deux femmes partis le 11 décembre sur le brig portugais *Novo Paquete*, cap Ant^o Marquês Tavarès pour Nantes

25 *Idm* partis le 13 décembre sur la barque portugaise *Bella Maria*, cap. João Joze de Oliveira, pour Nantes

[Total :] 134¹⁰⁵⁵

Peu de réfugiés font le choix de traverser l'Atlantique. Il n'est pas facile pour eux de trouver asile dans des États tout juste émancipés de l'Espagne. À moins d'être nés sur le continent américain, le général Demetrio O'Daly leur interdit de venir en Colombie. Au Mexique, un ordre d'expulsion est prononcé. En revanche, ils sont bien accueillis aux États-

européen aucun ne réunissait aussi bien que la France les critères recherchés, certains essayèrent de s'y déplacer ».

¹⁰⁵³ *El Dardo*, n°1, « Lamentos de un emigrado en Londres », p.12-13. Trad.: « quand la ligue continentale conspira contre la liberté de ta patrie, il n'y a que les Bretons qui voulurent courir à ton secours, mais son machiavélique gouvernement opposa les lois à la voix unanime de la nation ».

¹⁰⁵⁴ *Ibid.*, p.14.

¹⁰⁵⁵ AMAE, CP Portugal 146, 1829. Relevé des Détachements de réfugiés espagnols envoyés en France par la police portugaise (s.d.), feuillet 370.

Unis. Le refuge en Afrique du Nord constitue une solution plutôt pratique, d'autant que les Espagnols sont reçus à bras ouverts par le Maroc¹⁰⁵⁶.

D'autres réfugiés s'installent à Bruxelles. D'après Vicente Llórens Castillo, il s'agit surtout d'un groupe aristocratique¹⁰⁵⁷ mais d'après la police française ce sont plutôt des radicaux qui y vivent : « le club révolutionnaire espagnol de Bruxelles a pour chefs : Gorostiza (Eduardo) espagnol, domicilié au Mexique, et reconnu par le gouvernement des Pays-Bas, consul général des États unis mexicains ; Maximo Garro, espagnol, qui se dit actuellement citoyen mexicain ; Juan Olavarria ; Pedro Lariz ; Vicente Beltram de Lis, (ou Bertran) et ses enfans, dont l'un a près de trente ans ; le duc de San Lorenzo et peut-être encore beaucoup d'autres individus marquants¹⁰⁵⁸ ».

Londres est donc la capitale de l'émigration libérale espagnole depuis 1824. Toutefois, si Paris et Bruxelles sont des centres secondaires entre 1824 et 1830, les trois villes sont géographiquement très proches¹⁰⁵⁹. Cette situation rend à la fois les déplacements plus compliqués d'un point de vue administratif mais permet également de se soustraire à la surveillance de la police en passant dans le pays voisin, tout en restant en contact avec leurs compatriotes par le biais d'une correspondance active. Le journal *El Emigrado observador, periodico mensual por una sociedad de españoles refugiados en Inglaterra y Francia*, publié à Londres entre juillet 1828 et juin 1829 vise un public londonien et parisien :

El presente periodico, en el cual bajo la forma de una *miscelanea* instructiva se insertaran algunos discursos politicos y economicos y se daran cuantas noticias, datos, documentos y reflexiones ofrezca la lectura de las obras classicas y de los papeles publicos que se anuncian en Inglaterra y Francia, hecho con tendencia a la instruccion de nuestros conciudadanos. En este prontuario, o verdadero libro de memoria, los emigrados españoles en ambas naciones podran insertar, como en un deposito, los resultados de sus tareas, publicando en él todas las observaciones y descubrimientos que con su estudio, sus faenas y sus talentos hicieron durante la emigracion en los ramos enlazados directamente con la publica prosperidad¹⁰⁶⁰.

¹⁰⁵⁶ Vicente Llórens Castillo, *op. cit.*, p. 19-20.

¹⁰⁵⁷ *Ibid.*, p. 18.

¹⁰⁵⁸ ANF, F⁷ 12042, 1272 e, liste des Espagnols arrivés à Bruxelles.

¹⁰⁵⁹ Les distances actuelles à vol d'oiseau (qui ne reflète évidemment ni la distance réelle, ni leur état ou leur relief, ni les conditions de voyages selon le moment de l'année) sont les suivantes : Paris-Londres = 343 km ; Paris-Bruxelles=264 km ; Bruxelles-Londres=320 km, Paris-Madrid=1052 km (d'après : www.horlogeparlante.com, consulté le 23/01/2013). Sous la Restauration et la monarchie de Juillet, la vitesse « postale » est de l'ordre de 12 à 14km/heure, tandis qu'un particulier circule à 2 ou 4km/heure (d'après : Anne Bretagnolle, « Analyse morphodynamique du réseau des routes de poste en France (16^{ème}-19^{ème} siècles), pour le colloque : *Réseaux en quesiton : utopies, pratiques et prospectives*, Mâcon, 30 juin-1^{er} juillet 2005).

¹⁰⁶⁰ *El Emigrado observador*, prospecto (s.d.). Trad. : « Le présent journal, dans lequel on insérera, sous la forme de *miscellanées* instructives, quelques discours politiques et économiques et on donnera toutes les nouvelles, faits, documents et réflexions qu'offre la lecture des œuvres classiques et des papiers publics qui se publient en Angleterre et en France, fait dans le but d'instruire nos concitoyens. Dans ce recueil, ou véritable livre de mémoire, les émigrés espagnols des deux nations pourront insérer, comme dans un dépôt, les résultats

Le journal n'oublie pas les émigrés de France. Il publie, en décembre 1828, la notice nécrologique de la comtesse de Chinchón qui vient de décéder à Paris, sans avoir pu revoir sa patrie : « su conducta patriótica y sus opiniones, favorables al gobierno constitucional, habiéndola grangeado el desafecto de los corifeos del partido del absolutismo, la obligaron a abandonar la España, y a buscar en Francia un asilo contra la persecucion insana, que no ha sabido perdonar ni su persona ni su sexo¹⁰⁶¹ ». En outre, la police française rapporte en 1829 que plusieurs Espagnols « qui se trouvent encore en France sont déjà portés à Londres sur la liste des secours ou font des démarches pour y être admis¹⁰⁶² ».

En raison de la perméabilité des échanges, le directeur de la police générale tient à recevoir régulièrement des renseignements sur les réfugiés espagnols à l'étranger. Sa connaissance des milieux espagnols, notamment sur les rapports d'agents doubles, comme Domingo Simón¹⁰⁶³. Ce dernier distingue quatre grandes tendances : le parti aristocratique, celui de Mina, le parti républicain des francs-maçons et le parti républicain des *comuneros*. Il semble difficile d'ajouter foi à tous ses propos, en particulier à ceux relatifs aux différents projets échafaudés par chacun des partis. Il affirme par exemple que Francisco Espoz y Mina souhaite réinstaller sur le trône espagnol, Joseph Bonaparte (contre lequel il a lutté pendant la Guerre d'Indépendance), avec l'appui des États-Unis et de l'Amérique latine indépendante¹⁰⁶⁴. Mais il est probable que les partis qu'il distingue reflètent les grandes divisions de l'émigration libérale espagnole. Nous retrouvons les mêmes partis décrits dans un rapport de José Manuel Regato¹⁰⁶⁵. Le parti aristocratique se composerait des généraux Villalba, Alava, de Cayetano Valdés, Agustín Argüelles, des frères Villanueva et de Canga

de leurs travaux, en publiant dans celui-ci toutes les observations et les découvertes qu'ils auront fait, par leur étude, leurs travaux et leurs talents, pendant l'émigration, dans les branches directement attachées à la prospérité publique ».

¹⁰⁶¹ *El Emigrado observador*, n°6, décembre 1828, p. 228. Necrologia. Trad. : « Sa conduite patriotique et ses opinions, favorables au gouvernement constitutionnel, en lui faisant perdre l'affection des coryphées du parti de l'absolutisme, l'obligèrent à abandonner l'Espagne et à trouver en France un asile contre la persécution démente, qui n'a su pardonner ni à sa personne, ni à son sexe ».

¹⁰⁶² ANF, F⁷ 12070, Ferrari, PP au MI. Paris, avril 1829.

¹⁰⁶³ Eloy Benito Ruano, « De la emigración política en el siglo XIX. Un informe confidencial de 1826 », dans *Hispania*, n°105, 1967, p. 161-183. Ce rapport semble avoir été bien diffusé. Il se trouve par exemple dans : ANF, F⁷ 12060, « Renseignements particuliers sur les révolutionnaires espagnols réfugiés dans la Grande-Bretagne et dans les Pays-Bas fournis par Domingo Simon » (1588 e) (un exemplaire en espagnol et deux en français) ou AMAE, CP Espagne, 744. 1827, janvier-juillet, n°10.

¹⁰⁶⁴ Eloy Benito Ruano, *op. cit.*, p. 166-167.

¹⁰⁶⁵ AGPR, RFVII 29. Resumen histórico de las maquinaciones y tentativas revolucionarias de los españoles emigrados en Inglaterra, Francia y Gibraltar, sacando de noticias dadas en diferentes épocas por diversas personas, desde principios de 1824, hasta fines de julio de 1830. [Rapport de Regato]. Rapport notamment étudié et reproduit par Iris Zavala dans *Masones, comuneros y carbonarios*, Madrid, Siglo veintiuno, 1971, p. 14.

Argüelles. Il est bien représenté à Paris : « la mayor parte de los refugiados que existen en París como los Gandiolas, Ferrero, Martínez de la Rosa, Toreno, Pontejos, etc., pertenecen a este partido por sus opiniones, pero no admiten en su trato y relaciones a los Ballesteros, Murillo ni Avisbal. No existe entre esta gente sociedad secreta ni plan formado, desean un nuevo orden de cosas que les facilite el poder regresar a España honrosamente pero en general aborrecen o temen ya las borrascas de la revolución¹⁰⁶⁶ ». Ils défendent des idées très modérées, sont plutôt hostiles à la constitution de Cadix. Ayant perdu tout espoir d'évolution du régime fernandin, ils sont favorable, selon Domingo Simón, à l'introduction de la dynastie portugaise sur le trône espagnol. Un deuxième parti est constitué des *mineros*, partisans d'Espoz y Mina. Il regroupe principalement des militaires émigrés en Angleterre. Le général n'aurait que quelques correspondants à Paris. Pour les policiers français, Mina apparaît comme le réfugié le plus dangereux car le seul capable de rassembler les émigrés espagnols. Le troisième groupe décrit par Domingo Simón est le parti républicain d'inspiration franc-maçonne. Il est dirigé par Evaristo San Miguel, López Baños, et le général Castellar. Ces trois personnages sont d'anciens prisonniers de guerre qui ont quitté la France après la dissolution des dépôts en 1824. Castellar, passé à Londres, profite du séjour qu'il a effectué en France pour constituer un groupe très actif à Marseille¹⁰⁶⁷. Cette faction peut inquiéter les autorités françaises puisqu'elle semble avoir des contacts avec les libéraux français. Le dernier groupe est celui des républicains « comuneros » avec Romero Alpuente, Flórez Estrada, Rotalde, Miláns del Bosch, López Pinto, Correa. Ce parti a lui aussi des correspondants dans différents pays. Domingo Simón rapporte d'ailleurs que les « comuneros » lui auraient proposé de devenir leur correspondant à Paris pour établir des contacts avec les généraux français Lafayette et Sebastiani et le général espagnol Ballesteros¹⁰⁶⁸.

¹⁰⁶⁶ Eloy Benito Ruano, *op. cit.*, p. 168-169. Trad : « la plus grande partie des réfugiés qui se trouvent à Paris comme les Gandiolas (ou les Yandiolas), Ferrero, Martinez de la Rosa, Toreno, Pontejos, etc. appartiennent à ce parti par leurs opinions, mais n'admettent dans leurs affaires et leurs relations ni Ballesteros, Murillo ou Avisbal (sic). Il n'existe pas parmi ces gens de société secrète ni de plan établi, ils désirent un nouvel ordre de choses qui leur donne la possibilité de rentrer en Espagne avec honneur, mais en général ils détestent ou craignent les tourmentes de la révolution. »

¹⁰⁶⁷ *Ibid.*, p. 176.

¹⁰⁶⁸ *Ibid.*, p. 178.

2.2. L'action des réfugiés espagnols à Paris

Les modalités d'action des libéraux espagnols, contraints à l'exil, ont été étudiées de près par Irene Castells. Elle distingue trois étapes : la conspiration, l'entrée sur le territoire espagnol et le soulèvement. Le lien entre les émigrés et les libéraux restés dans la péninsule se faisant par le biais de sociétés ou de juntas secrètes, l'action clandestine étant indispensable en raison du contexte politique. D'un point de vue logistique, les émigrés doivent organiser les transports depuis leur lieu d'exil jusqu'à une base d'attaque proche du territoire espagnol. Les libéraux restés en Espagne comptent également sur les émigrés pour fournir des moyens pour financer les voyages, payer les agents, assister les prisonniers politiques et leurs familles, assurer les dépenses d'impression et de diffusion de la propagande, etc. Ils participent à l'action conspiratrice en développant des réseaux d'agent au sein-même du royaume. Trois types d'organisation coexistent donc : des juntas directrices d'émigrés, des juntas ou des commissions clandestines en Espagne, et des sociétés secrètes, parfois à caractère international, qui servent de lien entre les deux premières¹⁰⁶⁹.

2.2.1. L'activité conspiratrice des Espagnols de Paris

Nous avons vu que la police française s'intéressait de près aux actions des réfugiés espagnols à l'étranger. Par sa situation géographique, Paris occupe un emplacement privilégié pour la collecte d'information. L'ambassade d'Espagne à Paris transmet ainsi à Madrid des documents en français ou en espagnol, relatifs aux actions secrètes des libéraux à Londres, à Jersey ou à Gibraltar, souvent précise et circonstanciés¹⁰⁷⁰. Londres possède le défaut de sa position insulaire. Si les autorités françaises et espagnoles coopèrent, si l'ambassadeur espagnol à Paris communique des informations à Londres, l'existence de circuits similaires pour les réfugiés espagnols est probable.

Les libéraux espagnols se regroupent autour de deux grandes figures dans les années 1820, Francisco Espoz y Mina d'une part et José María Torrijos d'autre part¹⁰⁷¹. Les stratégies divergentes de l'un et l'autre bénéficient au second. Mina tente d'abord d'établir des bases solides pour préparer une insurrection en développant un réseau d'agents en Espagne et au Portugal. Mais il échoue dans ses démarches pour obtenir le soutien de la monarchie britannique, et dans sa tentative d'alliance avec les libéraux portugais, surtout à

¹⁰⁶⁹ Irene Castells, *La utopía insurreccional del liberalismo, Torrijos y las conspiraciones liberales de la década ominosa*, Barcelona, Crítica, 1989, p. 29-35.

¹⁰⁷⁰ AGMAEC, H 2863, dossier intitulé « 1817-1825 : movimientos revolucionarios y refugiados en Francia » : y figure notamment de la correspondance entre l'ambassadeur espagnol à Paris et la secrétairerie d'État ainsi qu'entre l'ambassadeur de France, Boislecomte, et la même secrétairerie.

¹⁰⁷¹ Irene Castells, *op. cit.*, p. 114.

partir de leur exil. En 1826, la police française arrête le colonel espagnol Gerónimo Valle qui effectue un voyage sous une fausse identité entre la France et le Royaume-Uni. Elle trouve dans sa malle à double fond « une *Instruction réglementaire*, ou Plan général dressé par le comité de Londres pour faire insurger toute la Péninsule espagnole » et deux lettres de Mina qu'elle fait traduire. Dans l'une d'elle, Mina aurait écrit que : « pour ce qui concerne le comité, j'ai entendu dire (ou je comprends) que c'est une chose décidée ; je vous ai déjà dit que si relativement au gouvernement, je puis avoir quelque influence, je n'omettrai rien pour cet effet¹⁰⁷² ». L'influence d'Espoz y Mina diminue au fil du temps, ses démarches restant toutes sans effet, tant pour la situation politique de l'émigration libérale que sur la vie quotidienne des exilés. Ces « attermolements » profitent à Torrijos qui constitue, début 1827, une « junta directiva del alzamiento de España », également appelée « junte de Londres »¹⁰⁷³. Sa stratégie insurrectionnelle effective, à la suite des tentatives de Valdés à Tarifa en 1824 et des frères Bazán sur la côte du Levant en 1826, apparaît plus efficace. D'après Irene Castells, la perte du leadership de Mina sur l'émigration espagnole serait donc due à des choix stratégiques.

À côté de ces deux figures de premier plan, les exilés espagnols à Paris et en France, notamment à Marseille, Perpignan, Bordeaux, pourtant parfois issus du monde politique, semblent faire pâle figure quant à leur action en faveur du libéralisme et de leurs compatriotes exilés. Rafael Sánchez Mantero évoque quelques-unes des grandes personnalités qui vivent alors à Paris, apparemment éloignées des intrigues politiques – ou parvenant à s'en cacher de la police française. Ces émigrés ne semblent pas isolés du monde politique et culturel français, même si les rapports de police n'en rendent guère compte. Selon Sánchez Mantero, le comte de Toreno aurait été l'ami de Casimir Perier, de Laffitte, de Béranger, du duc de Broglie, de Benjamin Constant, de Corcelle et de Lameth¹⁰⁷⁴. Il serait également en contact avec le duc d'Orléans, les banquiers et Ardoin ou l'ambassadeur anglais Charles Stuart. Il fréquente le marquis et la marquise de Pontejos et Dumoulin, rédacteur du *Constitutionnel*. L'ancien secrétaire d'État des cortès, Francisco Martínez de la Rosa, apparaît alors davantage lié au monde artistique et littéraire qu'intéressé par la sphère politique. Il fréquenterait Chateaubriand, madame de Récamier, Tocqueville et Guizot. Quant

¹⁰⁷² ANF, F⁷ 12059, 2110 e Don Geronimo Valle, colonel, « Pièces trouvées le 1 juin 1826 dans les papiers du colonel Valle » : Espoz y Mina à Valle. Seven Oak, 24 mai 1826.

¹⁰⁷³ Irene Castells, *op. cit.*, p. 114.

¹⁰⁷⁴ Claude Tirguy de Corcelle (1768-1843), député de la gauche sous la Restauration et la monarchie de Juillet. Il est notamment député de la Seine entre avril 1828 et juillet 1830. Alexandre de Lameth (1760-1829), député de l'opposition constitutionnelle sous la Restauration, est également connu pour avoir participé à la guerre d'indépendance américaine sous les ordres de Rochambeau (www.assemblee-nationale.fr/sycomore, consulté le 30/01/2013).

au comte de Selva Florida, s'il inquiète le préfet de police par ses idées extrêmes, aucune personnalité française ne figure dans son entourage. La famille Bertrán de Lis, établie entre Bruxelles et Paris, apparaît alors comme une famille de négociants, en affaires avec d'anciens responsables des finances comme Herreros de Tejada. Joaquín María Ferrer, ancien représentant de Guipúzcoa aux cortès, se consacre à la littérature¹⁰⁷⁵. Quelques réfugiés semblent plus actifs. Joaquín María Carrasco, ancien aide de camp du général Riego, prisonnier de guerre à Agen parvient à gagner clandestinement Paris, avant de tenter de rejoindre Londres¹⁰⁷⁶. Les colonels Pedro Méndez Vigo, Nicolás Santiago Rotalde et le lieutenant colonel Juan López Pinto, précédemment exilés à Londres, se trouvent à Paris au moment où la révolution de Juillet éclate¹⁰⁷⁷.

D'après Rafael Sánchez Mantero, on constate une augmentation sensible du nombre de réfugiés espagnols en France à partir de 1829. Cette évolution semble aller de pair avec une reprise de l'activité politique des Espagnols réfugiés en France depuis 1827-1828. Quelques signes traduisent un déplacement sur Paris : la publication d'*El emigrado observador* ou la création de plusieurs écoles espagnoles. En 1827, Silvela transfère son collège de Bordeaux à Paris. La pension de l'abbé Prado, ancien « afrancesado », est reprise en 1828 par José Mariano Vallejo, époque vers laquelle Domingo Fernández Ángulo fonde son propre établissement scolaire¹⁰⁷⁸. Enfin, la publication de la décision royale du 16 décembre 1829 reconnaît aux officiers espagnols capitulés de 1823 le droit à l'asile et aux secours prévus dans certaines des conventions de capitulation à compter du 1^{er} janvier 1829¹⁰⁷⁹. Si les motifs de cette décision tardive sont obscurs, elle témoigne en tout cas de la présence d'officiers espagnols capitulés sur le territoire français en nombre non négligeable. La décision ne s'applique en effet qu'aux Espagnols qui se trouvent sur le territoire français à cette date. En décembre 1829, l'ambassadeur espagnol à Paris informe d'ailleurs sa hiérarchie

¹⁰⁷⁵ Sur le séjour des personnalités libérales à Paris, voir : Rafael Sánchez Mantero, *Liberales en el exilio, la emigración política en Francia en la crisis del Antiguo Régimen*, Madrid, Rialp, 1975, p. 85-97 et Jean-René Aymes, *Españoles en Paris en la época romántica : 1808-1848*, Madrid, Alianza, 2008, 357 p.

¹⁰⁷⁶ ANF, F⁷ 11991, 40 e, Seine. Espagnols, prisonniers de guerre. MI à Amb. France à Londres. Paris, juillet 1824. (Extrait).

¹⁰⁷⁷ Rotalde est à Londres en mai 1829. Il est signalé dans le n°11 d'*El Emigrado observador* comme fabricant des colliers et des ornements en or, en corail et en pâte de verre. (mai 1829, p. 173). Pedro Méndez Vigo et Juan López Pinto figurent en dans un « état des Espagnols qui ont été admis aux secours accordés par la décision royale du 16 décembre 1829 et qui avaient choisi Paris pour y fixer leur résidence » (s.d.). Selon ce tableau, Méndez Vigo bénéficie de secours depuis juin 1830 et López Pinto depuis mars 1830 (ANF, F⁷ 12102, dossier 1674 : renvoi des réfugiés de Paris). D'après un rapport de la police espagnole du 26 août 1830, Manuel Bertrán de Lis, Rotalde et « beaucoup d'autres de la même secte » se trouvent déjà à Paris (AGPR, RFVII 29, rapport n°10. Madrid, 26 août 1830).

¹⁰⁷⁸ Voir chapitre VI.

¹⁰⁷⁹ Rafael Sánchez Mantero, *op. cit.*, p. 127-129.

qu'il a bien reçu la dépêche confidentielle selon laquelle on lui demande de surveiller certains de ses compatriotes résidant à Paris¹⁰⁸⁰.

Comme nous ignorons le nombre précis de réfugiés en France et à Paris entre 1823 et 1830, il est difficile d'établir s'il s'agit d'un retour « physique » ou « symbolique » dans l'espace politique parisien. L'évolution de la situation diplomatique joue vraisemblablement un rôle important, notamment la situation du Portugal. La stratégie de rapprochement d'une partie des libéraux espagnols vers les portugais est fortement soumise aux aléas politiques du Portugal. Ainsi, le projet de faire de l'empereur du Brésil le roi constitutionnel du Portugal et de l'Espagne est battu en brèche par le retour de Dom Miguel. En outre, les Portugais en exil ne semblent guère désireux de se rapprocher des Espagnols. Devant faire face à un afflux de Portugais, les Britanniques ont peut-être facilité le départ d'Espagnols désireux de regagner le continent. La fin de l'occupation française et le remplacement de Villèle par Martignac constituaient également des circonstances plus favorables aux réfugiés espagnols. D'après Sánchez Mantero, la décision de 1829 serait le résultat de la pression de la colonie espagnole de plus en plus nombreuse, qui souhaite faire valoir ses droits et de la volonté du gouvernement français de calmer les ardeurs des réfugiés les plus agités. Il semble en tout cas, qu'une fois les dernières troupes françaises retirées d'Espagne, le gouvernement français ait fait preuve de plus de mansuétude à l'égard des réfugiés. Nous avons vu que le prince de Polignac était sensible à la cause des réfugiés portugais. S'il est probablement hostile à celle des Espagnols¹⁰⁸¹, il est toutefois attaché à faire respecter le droit d'asile à leur égard :

Monsieur le Comte, ainsi que j'ai eu l'honneur de l'annoncer à Votre Excellence par ma lettre du 7 de ce mois, je m'étais empressé de communiquer à Monsieur le ministre de l'Intérieur le rapport que vous m'avez adressé le 3, relativement à de nouvelles machinations des Espagnols, réfugiés en France. Je viens de recevoir la réponse de M. le Cte de La Bourdonnaye. Il m'annonce qu'il vient de donner aux préfets de la Haute-Garonne et de l'Arriège dont vous signalez les départemens comme servant principalement d'asyle aux mal-intentionnés, l'ordre de diriger immédiatement les réfugiés espagnols sur des résidences éloignées de 40 lieues de la frontière, qu'il a pareillement recommandé au préfet des Bouches-du-Rhône de surveiller exactement le nommé Monserrat qui paraît s'être fixé à Arles, et de lui assigner, s'il le faut une autre destination, qu'il vient d'écrire à M. le ministre des affaires ecclésiastiques relativement au desservant de Valcevollera, accusé de favoriser les manœuvres des agitateurs, enfin qu'il renouvellera en toutes circonstances, aux fonctionnaires placés sous ses ordres, l'invitation de ne rien négliger pour faire droit aux justes réclamations du gouvernement espagnol.

¹⁰⁸⁰ AGMAEC, H 2863, Dépêche d'Ofalia à Manuel Gonzalez Salmon. Paris, 30 décembre 1829.

¹⁰⁸¹ Polignac, ancien complice du chouan Cadoudal, est souvent vu comme un ultraroyaliste, nommé par Charles X en réaction au « libéralisme » de Martignac, et dont l'obstination aurait conduit à la révolution de Juillet. Toutefois, ses conceptions politiques avaient évolué. Longtemps ambassadeur en Angleterre, il aurait souhaité mettre en France un régime constitutionnel de même type. (Francis Démier, *op. cit.*, p. 833-834).

Je me félicite, Monsieur le Comte, d'avoir à vous transmettre des explications aussi satisfaisantes. J'ai lieu d'espérer qu'elles mettront un terme à de longues et pénibles contestations. Vous comprenez d'ailleurs qu'il est des conséquences inévitables de notre forme de gouvernement, auxquelles il n'est pas au pouvoir du gouvernement du Roi de s'opposer et qui ne sauraient devenir un grief pour celui de S. M. Catholique. C'est ainsi que le Sr. Nicolas Guasch y Vidal ayant été naturalisé français, l'administration n'a aucun moyen de mettre obstacle à ses déplacements. De même lorsque les réfugiés correspondent soit avec l'Angleterre, soit avec l'Espagne par les voies régulières de la poste, aucune restriction ne peut être mise à la faculté dont ils usent. Enfin Mr. le Ministre de l'Intérieur en me présentant ces diverses observations ajoute encore qu'il ne voit aucun motif suffisant pour empêcher les réfugiés de se rapprocher et de se former en petites réunions lorsqu'ils sont parvenus dans l'intérieur de la France, attendu que leur complète dissémination aurait bientôt pour résultat de les faire tomber dans une profonde misère et de les mettre par conséquent à la charge du gouvernement qui ne saurait supporter ce surcroît de dépense¹⁰⁸².

La lettre concerne les « agraviados », mais également les émigrés libéraux, lorsque Polignac évoque le refus de restreindre la communication par « voies régulières » entre l'Angleterre et l'Espagne ou d'empêcher les émigrés de se regrouper à l'intérieur du royaume. Dans une dépêche qu'il a adressée à son ambassadeur quelques jours plus tôt, il estime en effet « qu'il y avait au moins beaucoup d'exagération dans les rapports parvenus au gouvernement de S.M.C. On nous signalait des dépôts d'armes, de munitions et d'objets d'équipement destinés à des corps secrètement organisés pour entrer en Espagne ; on précisait même les lieux où ces dépôts avaient été formés ; mais malgré les perquisitions les plus actives, on n'a rien découvert ». Il estime aussi inutile de leur demander de s'éloigner de la frontière « tant qu'il aura la preuve que les réfugiés ne se mêlent d'aucune intrigue contre leur patrie, il croirait peu convenable d'adopter à leur égard des mesures qui, prenant un caractère de vexations purement gratuites, ne seraient propres qu'à faire un mauvais effet¹⁰⁸³ ». Le prince de Polignac, réputé pour son ultraroyalisme, fait preuve de modération à l'égard des réfugiés. Le sort lui rappelle peut-être sa propre expérience d'émigré. Son attitude à l'égard des réfugiés s'explique probablement par la dégradation des relations entre la France et l'Espagne pour des raisons financières (la question de la reconnaissance des emprunts des cortès et celle de la dette de l'Espagne à l'égard de la France après l'intervention)¹⁰⁸⁴. Enfin, même si les liens entre Espagnols et Français semblent limités, les réfugiés peuvent compter sur le général Lafayette pour défendre leur cause. C'est lui qui avait adressé, en août 1828, une pétition au ministre de la Guerre pour obtenir l'application des

¹⁰⁸² AGMAEC, H 2863, MAE à Amb d'Espagne, Paris, 22 octobre 1829. Copie.

¹⁰⁸³ AMAE, CP Espagne 749, dépêche du MAE à Amb. Paris, 7 et 8 octobre 1829.

¹⁰⁸⁴ Jean-Philippe Luis décrit en détail dans *L'ivresse de la fortune, A.M. Aguado, un génie des affaires*, Paris, Payot, 2009, p. 160-183, les manœuvres, parfois frauduleuses, du gouvernement espagnol et d'Aguado à partir de 1824, pour obtenir des moyens financiers supplémentaires.

conventions de capitulation de 1823, au nom de la loyauté de la nation française¹⁰⁸⁵. La mesure aurait dû être appliquée à compter de septembre 1828, mais la difficulté de recenser les réfugiés concernés car « les militaires et en général toutes les personnes qui avaient quitté l'Espagne en 1823, par suite des capitulations, n'avaient plus de rapport avec son ministère [de la Guerre]¹⁰⁸⁶ » a entraîné le décalage de la décision.

La situation géographique de Paris et le discret « retour » des réfugiés espagnols dans la capitale à la fin de la Restauration expliquent que, quoique discrète, l'action des réfugiés espagnols n'est pas totalement négligeable. Elle s'effectue dans trois domaines : la recherche de moyens financiers, l'aide aux préparatifs insurrectionnels et la production d'une propagande imprimée abondante. La recherche de moyens financiers après 1823 se fait tant du côté du gouvernement de Ferdinand VII que de celui des libéraux. En refusant de reconnaître les emprunts des cortès émis pendant le « trienio liberal », Ferdinand VII s'est fermé les portes de la place de Londres¹⁰⁸⁷. Le ministre des finances Luis López Ballesteros parvient cependant à emprunter de l'argent grâce à l'aide d'Aguado et de Burgos. Mais la non-reconnaissance des emprunts des cortès, les manœuvres parfois frauduleuses du gouvernement espagnol provoquent l'hostilité des banques et des porteurs français et donnent du grain à moudre à l'opposition libérale française et espagnole. En juin 1829, Benjamin Constant dénonce à la Chambre des députés les pratiques du Trésor espagnol. Une pétition du député Poisson qui demande la suspension de la rente perpétuelle émise par le gouvernement espagnol, déjà présentée en février, est de nouveau défendue par quatre députés dont Alexandre de Laborde. Au printemps 1830, la place de Paris interdit l'émission de nouveaux titres espagnols¹⁰⁸⁸. Les libéraux espagnols ont peut-être encouragé cette campagne anti-« fernandine »¹⁰⁸⁹, d'autant qu'ils ne semblent pas être parvenus à obtenir des moyens financiers. À cette époque, Aguado, banquier de Ferdinand VII, a réussi à nouer des liens avec des personnalités françaises de tous bords. Il rencontre, il rencontre Martignac et Soult,

¹⁰⁸⁵ ANF, F⁷ 12068, 2581 e Espagnols compris dans les capitulations d'Alicante et de Carthagène, Note interne du MI. Paris, le 12 août 1828 relative à une lettre de La Fayette au MI. La Grange, le 8 août 1828.

¹⁰⁸⁶ *Id.* MAE au MI. Paris, le 18 juillet 1829.

¹⁰⁸⁷ Jean-Philippe Luis, *op. cit.*, p. 147-148 : Les emprunts des cortès correspondent à plusieurs émissions : une première d'un montant de 300 millions de réaux, conclue à la fin de l'année 1820 auprès de deux banques parisiennes, Ardoin & Hubbard et Laffitte. D'autres emprunts de 140 millions et de 360 millions de réaux sont négociés en novembre 1821 et octobre 1822 auprès d'Ardoin. Un dernier emprunt est contracté en janvier 1823 par deux maisons anglaises : Lubbock et Campbell.

¹⁰⁸⁸ *Ibid.*, p. 171-174.

¹⁰⁸⁹ *Ibid.*, p. 202-203 : L'opposition à cette politique espagnole vient toutefois également des ultraroyalistes espagnols.

Les attaques du libéral, Nicolás Santiago Rotalde, dans son journal *El Dardo* contre Aguado, n'arrivent qu'en mars 1831.

avec Burgos et Miñano, fait nommer Armand Marrast comme précepteur d'un de ses fils et renfloue, fin 1830, la banque de Laffitte.

La préparation du changement de régime peut se faire de manière plus ou moins active, allant de la réunion d'information à la préparation militaire d'une attaque. Les réfugiés se réunissent pour évoquer la situation de la péninsule : « Les réunions qui avaient lieu chez le comte de Toreno et chez le marquis de Pontejos, existent bien comme par le passé mais on voit chez eux la perte de la confiance et leur seule consolation est de lire en commun les libelles sur la situation de la péninsule que viennent de publier M. Piévée et d'autres pamphlétaires, parmi lesquels on remarque le Sr. Decazes de Montauban que j'ai signalé plusieurs fois à Votre Excellence et qui a puisé les matériaux dont il s'est servi dans les conversations du Sieur Antoine Caresse avec lequel il est intimement lié¹⁰⁹⁰ ». Les rassemblements touchent également des réfugiés moins connus, comme le signalent les rapports plus ou moins fiables des mouchards de la préfecture de police :

Tous les dimanches et fêtes et même dans la semaine, il y a réunion de 15 à 20 Espagnols dont le plus âgé peut avoir 26 ans chez M. le marchand de vins qui a pour enseigne au Château Frileux, barrière de Sevres n°83, a près de $\frac{3}{4}$ de lieu de la ville et presque isolé. Ces jeunes gens paroissent appartenir à des familles distinguées, ils se disent tous imprimeurs de leur état, repondent évasivement a toutes les questions qui leur sont adressée et manifestent l'opinion la plus libérale. Ces réunions ce prolongent jusqu'à 11 heures minuit et la gaité la plus bruyante y préside. La femme de ce marchand de vins est espagnole, native de Madrid. Je me suis convaincu que ces Espagnols avoient quitter leur patrie pour cause d'opinion politique¹⁰⁹¹.

Les débats d'idées, la critique du régime espagnol ont dû occuper beaucoup de conversations. Ils permettent également d'entretenir la flamme. Les réfugiés qui avaient la possibilité de se retrouver, notamment à Paris, et les moyens financiers de se réunir régulièrement, à l'exemple d'ouvriers imprimeurs, avaient peut-être une conscience politique plus vive que leurs compatriotes isolés.

Ces cercles de sociabilité dessinent également des « clientèles ». Domingo Fernández Ángulo arrive à Paris en novembre 1824, bientôt rejoint par sa famille. Il ne semble pas fortuné puisque qu'il « ne s'occupe que de traductions, seul moyen d'existence qu'on lui connoisse¹⁰⁹² ». Même s'il a la chance de maîtriser parfaitement la langue française et d'avoir

¹⁰⁹⁰ ANF, F⁷ 12016, 566 e Seine, PP, Espagnols constitutionnels réfugiés avec un état général des Espagnols réfugiés faisant partie du dépôt de Paris. CPP au MI. Paris, le 23 décembre 1824.

¹⁰⁹¹ ANF, F⁷ 12060, réunion de jeunes Espagnols chez un marchand de vin, dont la maison est à quelque distance de la barrière de Sèvres. Note jointe au rapport de la gendarmerie royale, 1^e légion au MI. Paris, le 23 juin 1826.

¹⁰⁹² ANF, F⁷ 12048, 1548 e, Domingo Fernandez de Angulo. CPP au MI. Paris, le 18 mai 1827.

un beau-père qui perçoit une pension pour avoir servi sous les drapeaux français, il paraît « dans une gêne extrême et il n'a même pas de domestique à son service¹⁰⁹³ ». Mais il peut compter sur le soutien du riche Joaquín María Ferrer y Cafranga, ancien député de Guipúzcoa et directeur de la banque royale de San Carlos¹⁰⁹⁴, qui l'embauche et le paie très généreusement pour des traductions : « Il a traduit pour le compte de M. Ferrer, ex-membre des Cortès, un ouvrage sur la révolution française. Ce travail qui lui a rapporté 3000f a été envoyé au Mexique, où il a trouvé un prompt débit. Il s'occupe actuellement de traduire les mémoires du Docteur Automarchi sur Ste Hélène, et ils doivent également être expédiés pour le Mexique¹⁰⁹⁵ ». Fernández Ángulo peut ainsi assurer une existence confortable à sa famille et Ferrer diffuser de la littérature libérale sur l'immense marché américain. Les plus fortunés apportent également leur obole lors de campagnes de souscriptions en faveur d'Espagnols défavorisés¹⁰⁹⁶.

À la fin des années 1820, Paris regroupe plutôt des partisans de Torrijos¹⁰⁹⁷. Un rapport du préfet de police ne mentionne en avril 1829 que le nom de Torrijos comme interlocuteur des réfugiés espagnols de Paris :

Les Espagnols réfugiés qui se trouvaient à Paris et parmi lesquels on remarque M. le comte de Toreno et les Srs. Yandiola, Joaquim Ferrer, Herreras de Tejada, Milan et autres ne croient pas que le moment soit favorable pour tenter de nouvelles entreprises contre le gouvernement de leur pays, et ils ne regardent pas le général Torrijos avec lequel ils correspondent, comme disposé à agir. On ajoute qu'ils ne sont dans l'intention de ne plus faire aucun sacrifice pour leurs compatriotes qui se sont rendus à Londres, à Paris, dans les Pays-Bas et qu'ils ne veulent plus les recevoir¹⁰⁹⁸.

La décision royale de décembre 1829, favorable aux officiers capitulés, fait d'ailleurs écho à la convention de Carthagène et au refus de Torrijos de renoncer à la privation de la solde prévue dans la convention. Sa publication peut apparaître aux yeux des réfugiés espagnols comme la victoire des démarches concrètes effectuées par les partisans de Torrijos. Juan Abascal, commissaire ordonnateur de marine, Ignacio Cavero, colonel, Andrés Rodríguez, lieutenant colonel, et José Heredia, lieutenant, sont tous des officiers venant de la

¹⁰⁹³ *Id.* CPP au MI. Paris, le 5 février 1825.

¹⁰⁹⁴ DBTL, art. « Ferrer y Cafranga, Joaquín María ».

¹⁰⁹⁵ ANF, F⁷ 12048, 1548 e, Domingo Fernandez de Angulo. CPP au MI. Paris, le 18 mai 1827.

¹⁰⁹⁶ *Id.* 1553 e, Alonso del Collado. CPP au MI. Paris, le 15 janvier 1825. Voir également le chapitre suivant.

¹⁰⁹⁷ Selon l'*Histoire de l'Espagne contemporaine de 1808 à nos jours, Politique et société*, Jordi Canal (dir.), Paris, Armand Colin, 2009, Paris accueillerait les partisans d'Espoz y Mina et Londres ceux de Torrijos, organisés dans un « comité de Londres ». D'après les documents consultés aux Archives nationales et à l'Archivo general del Palacio real, les deux camps semblaient basés à Londres, avec des ramifications en France et surtout à Paris, à la veille de la révolution de Juillet.

¹⁰⁹⁸ ANF, F⁷ 12070, 2663 e, Ferrari. PP au MI. Paris, 11 avril 1829.

place de Carthagène. Or, leur pétition, présentée par Lafayette, en correspondance avec Torrijos¹⁰⁹⁹, figure dans le dossier de principe relatif aux officiers capitulés¹¹⁰⁰.

L'initiative politique reste aux émigrés de Londres, mais une effervescence semble toucher les Espagnols de France à la fin des années 1820. En mars 1829, le ministère de l'Intérieur appelle le préfet de police à porter son attention « sur les déplacements des Espagnols réfugiés en Angleterre et en France » qui font preuve d'« une activité qui excite jusqu'à un certain point la sollicitude du gouvernement de S.M.C. à parler d'instructions données par le général Torrijos et quelques autres chefs¹¹⁰¹ ». Nous ignorons à quelle date des contacts plus étroits s'établissent avec les Espagnols du Royaume-Uni, mais les agents de l'ambassade espagnole et les autorités françaises perçoivent nettement cette recrudescence de l'activité des réfugiés vers la fin de l'année 1829. En novembre, le ministre des Affaires étrangères prend au sérieux les avertissements du ministre espagnol et rapporte à son collègue de l'Intérieur que :

M. l'ambassadeur d'Espagne tout en m'exprimant la satisfaction que causent à son gouvernement les mesures prises en dernier lieu dans les départements limitrophes de la Catalogne pour surveiller les réfugiés et réprimer leurs tentatives d'agression, m'annonce que les révolutionnaires n'abandonnent pourtant pas leurs projets. Bien loin de là, il paraît qu'ils ont fait l'acquisition d'une grande quantité de chaussures et d'armes pour environ deux cents hommes qui doivent, dit-on, être commandés par les nommés Canturri, Tayas, et Xandarro, et que l'on attend le général Torrijos, Perena et Saez pour augmenter le nombre des chefs¹¹⁰².

L'agitation des « agraviados » est certainement vue comme une opportunité par les libéraux espagnols. Au printemps 1830, Torrijos envoie plusieurs représentants en France et en Espagne. Le colonel Juan López Pinto « un des plus actifs émissaires du comité de Londres » arrive ainsi à Paris. D'après les informations transmises par Ofalia, « son intention est de se présenter en France porteur d'un passeport délivré par le ministre des Pays-Bas à Londres, et dans lequel il serait désigné sous le nom de Edouard Picton, et à son passage à Paris il doit avoir une entrevue avec M. de La Fayette et conférer sur les moyens de prouver à l'entreprise révolutionnaire dirigée contre l'Espagne les fonds dont elle a besoin¹¹⁰³ ». Le

¹⁰⁹⁹ Gilbert de Lafayette, *Mémoires, correspondance et manuscrits...*, p. 481. Lettre adressée au général Torrijos. Paris, 8 décembre 1830 : « Il est probable, d'après ce qui me revient, que nous ne tarderons pas à vous revoir, et vous me trouverez tel que vous m'avez connu depuis lon-temps, bien attaché à votre cause et à vous ».

¹¹⁰⁰ ANF, F⁷ 12068, 2581 e Espagnols compris dans les capitulations d'Alicante et de Carthagène.

¹¹⁰¹ ANF, F⁷ 12070, dossier Vicente Sanchez, MI au PP. Paris, le 20 mars 1829.

¹¹⁰² ANF, F⁷ 12073, 2767 e Espagnols, réfugiés, circulaires, instructions, MAE au MI. Paris, le 11 novembre 1829.

¹¹⁰³ ANF, F⁷ 12070, « Intrigues des révolutionnaires espagnols réfugiés en France et en Angleterre » : Ofalia au MAE. Paris, 23 mai 1830 (copie). Voir annexe XV.

récit des « machinations et tentatives révolutionnaires » des émigrés, établi après 1830 par Regato rapporte cette activation du réseau de Torrijos en France :

El hijo de Milans con otro catalan reclutaban gente, y de Londres avisaron la salida de Ignacio Pinto para conferenciar con Laffayette, la formacion de una junta de gobierno compuesta de Flores Calderon, Flores Estrada y Calatrava, y la impresion del manifiesto para la empresa. La Policia de Paris hizo arrestar al hijo de Milans, obligo a Pinto a volver a Londres. Despues de haberle examinado sobre el obgeto de su viage ; notifico a Miranda la salida de Marsella en un corto termino, circulo ordenes para detener a cuantos emigrados españoles viniesen de Ynglaterra, y mando se vigilase a los que estaban en Francia, y particularmente a los que tenian relaciones con Torrijos¹¹⁰⁴.

Les déplacements des réfugiés liés au comité de Londres se multiplient. Entre avril et juin 1830, sont ainsi rapportés les séjours à Paris, Toulouse ou Bordeaux de José Milans del Bosch et de son fils, de Manuel Pascual de Anglada, d'Antonio Rodríguez, de José Pellicer, de Juan López Pinto, de Manuel Gurrea, de José Baguer et des dénommés Turnel et Minussier¹¹⁰⁵. En mai 1830, l'ambassadeur espagnol désigne désormais le comité de Londres comme « directeur » et évoque l'existence d'un comité « subalterne » à Marseille, « agissant d'après les ordres de celui de la même espèce établi à Londres et de ses associés à Paris¹¹⁰⁶ ». Plusieurs rencontres avec le général Lafayette sont rapportées. Une insurrection, probablement sur les Pyrénées, avec le soutien de quelques libéraux Français aurait été envisagée à l'été 1830 : des mouvements semblent prévus quasi-simultanément à Gibraltar, en Catalogne et en Aragon¹¹⁰⁷. L'aide des Espagnols de Paris semble donc incontournable pour le comité de Londres, notamment pour diffuser leurs idées.

¹¹⁰⁴ AGPR, RFVII 29, Resumen histórico de las maquinaciones y tentativas revolucionarias de los españoles emigrados en Inglaterra, Francia y Gibraltar, sacando de noticias dadas en diferentes épocas por diversas personas, desde principios de 1824, hasta fines de julio de 1830. [Rapport de Regato]. Trad. « Le fils de Milans avec un autre Catalan recrutaient des gens, et de Londres on signala la sortie d'Ignacio Pinto pour s'entretenir avec Laffayete (sic), la formation d'une junte de gouvernement composée de Flores Calderon, Flores Estrada y Calatrava, et l'impression du manifeste pour l'entreprise. La police de Paris fit arrêter Milans fils, obligea Pinto à retourner sur Londres. Après l'avoir interrogé sur l'objet de son voyage, elle notifia à Miranda de sortir de Marseille sous un bref délai, des ordres circulèrent pour arrêter tous les émigrés espagnols qui venaient d'Angleterre et l'on ordonna de surveiller ceux qui étaient en France, et particulièrement ceux qui avaient des relations avec Torrijos ».

¹¹⁰⁵ Ce sont tous des individus signalés dans le dossier « Intrigues des révolutionnaires espagnols réfugiés en France et en Angleterre » (ANF, F⁷ 12070) mais les dossiers individuels des réfugiés contiennent d'autres exemples : Vicente Salvá demande à venir à Paris « pour y soigner la vente de livres espagnols » en avril 1830 (ANF, F⁷ 12074, 2805 e Vicente Salva, MAE au MI. Paris, le 27 avril 1830). Antonio Ramón Carbonell, personnage proche de Juan Álvarez Mendizábal, est à Paris en juin 1830. Le préfet de police rapporte à son sujet que : « Rien ne porte à croire qu'il s'occupe d'affaires de commerce, mais on n'a pas non plus remarqué qu'il se mêlât d'intrigues politiques » (ANF, F⁷ 12074, 2807 e D. Antonio de Ramon et Carbonell, PP au MI. Paris, le 25 juin 1830).

¹¹⁰⁶ ANF, F⁷ 12070, « Intrigues des révolutionnaires espagnols réfugiés en France et en Angleterre » : Ofalia au MAE. Paris, 12 mai 1830 (copie, extrait). Voir annexe XV.

¹¹⁰⁷ *Id.* MI au PP. Paris, le 8 juin 1830 et MI aux préfets du Nord, du Pas-de-Calais, d'Ille-et-Vilaine, de Seine-inférieure, de la Gironde et de police. Paris, le 19 juin 1830. Voir annexe XV.

2.2.2. Paris, capitale de la propagande libérale espagnole ?

Dans la première moitié du XIX^e siècle les ouvrages publiés en langue espagnole en France occupent une place importante dans le secteur de l'édition. Ils se situent au troisième rang des publications étrangères avec 893 titres et représentent plus de 26% des impressions pour les quatre langues les plus courantes (anglais, allemand, espagnol, italien)¹¹⁰⁸. Le secteur emploie un certain nombre d'Espagnols réfugiés comme Vicente Salvá et ses employés, Cayetano Lavernia et Caruana¹¹⁰⁹. Plusieurs éléments expliquent cette importance de l'imprimé espagnol : la quasi-inexistence de cette industrie en Espagne, la présence sur le territoire français d'une population hispanophone instruite, l'existence d'un marché avec l'Espagne où une partie de la production entre clandestinement et les jeunes États hispano-américains, le système de l'exclusif n'étant plus en place¹¹¹⁰. Au sein de cette production, 112 ouvrages politiques paraissent en France, avec un tirage de 1.500 à 2.000 exemplaires, auxquels s'ajoutent vingt biographies d'« afrancesados »¹¹¹¹. Ils ne constituent donc qu'une minorité de la production totale et leur nombre tend à décroître dans les années 1820. Ainsi Aline Vauchelle-Haquet n'en a pas recensé pour les années 1825 à 1827¹¹¹². En outre, il s'agit rarement d'œuvres originales mais plutôt de traductions de philosophes du XVIII^e siècle, d'œuvres bonapartistes, de quelques ouvrages de réflexion autour de l'indépendance des anciennes colonies espagnoles qui entrent en contrebande. En 1825, l'ambassadeur de France à Madrid transmet ainsi aux autorités une liste d'ouvrages dont l'introduction en Espagne se fait sous le couvert d'ouvrages de piété :

<i>Véritables titres des ouvrages espagnols :</i>	<i>Titre donné par le relieur :</i>
Diario de Sta Elena	Vida de Sta Maria
Ilustres Americanos	Vida de San Juan
De los Pueblos y de los Gobiernos	Vida de San Carlos
Colección en prosa y en versos	Vida de San Matias
Las Ruinas (Volney)	Vida de San Miguel
Cartas a Eugenia	Vida de San Pablo
Filosofia de Voltaire	Vida de San Marcelino

¹¹⁰⁸ Les chiffres correspondent à la période 1814-1833. D'après : Aline Vauchelle-Haquet, *Les ouvrages en langue espagnole publiés entre 1814 et 1833*, Aix-en-Provence, Université de Provence, 1985, p. 33, 37.

¹¹⁰⁹ Voir chapitre VI.

¹¹¹⁰ Aline Vauchelle-Haquet, *op. cit.*, p. 89-90.

¹¹¹¹ *Ibid.*, p. 47 et 52.

¹¹¹² *Ibid.*, p. 43.

Filosofia de la Elocuencia	Vida de San Francisco
Werther	Vida de Sta Cecilia
Eusebio	Vida de San Juan Bautista
El compadre Mateo	Vida de Sta Teresa
Julia, ó la nueva Eloysa	Vida de San Alejandro
Compendio del origen de todos los cultos	Vida de San Fernando
La Religiosa (Diderot)	Vida de San Esteban ¹¹¹³

Exception faite d'ouvrages jugés trop subversifs ou de procédés illégaux, les autorités françaises ne semblent pas avoir été très sévères à l'égard de cette production destinée aux hispanophones. En juillet 1824, l'arrivée d'un dénommé Alejandro Olivan à Paris, pour « y faire imprimer, sous le voile de l'anonyme, un ouvrage dont il est l'auteur et qu'on n'a point osé publier à Madrid¹¹¹⁴ » suscite d'abord l'inquiétude, avant que le résultat ne rassure : *L'Essai impartial sur le règne de Ferdinand VII* est écrit « avec une modération très remarquable. L'auteur livre à la dérision et au mépris la doctrine de la Souveraineté du Peuple », tout en étant « constamment opposé à celle du Pouvoir absolu¹¹¹⁵ ». La sensibilité politique différente des polices française et espagnole, l'importance économique de l'industrie du livre à Paris¹¹¹⁶ et le nombre réduit d'ouvrages posant problème expliquent probablement expliquent probablement la relative tolérance des autorités françaises. En 1829, alors que douze ouvrages sont ainsi publiés en langue portugaise sur les événements du Portugal, nous n'en avons trouvé aucun qui évoque directement la situation espagnole et ses conséquences pour les émigrés¹¹¹⁷. Un seul journal est publié en langue espagnole, *La Gaceta de Bayona*, en 1828-1829, qui n'est pas le produit d'exilés libéraux. Ses rédacteurs, placés sous la houlette d'Alberto Lista, sont pour la plupart d'anciens « afrancesados » qui vivent en France, comme Sebastián Miñano, Antonio Juanes Ruiz Pérez, ou en Espagne, comme Félix José Reinoso, et écrivent avec le soutien du ministre des Finances espagnol, Luis López Ballesteros¹¹¹⁸. Dans les ouvrages publiés en français ou dans la presse nationale, deux sujets

¹¹¹³ AHN, Estado, leg. 5249. 1825: Sobre el modo de disfrazar bajo títulos supuestos los verdaderos títulos de libros obscenos. Amb. France au 1^{er} SE. Madrid, le 5 décembre 1825.

¹¹¹⁴ ANF, F⁷ 12032, 957 e, Alejandro Olivan, Francisco Hernandez-Noguez, Satné, Gerges Gregory. CPP au MI. Paris, le 30 juillet 1824.

¹¹¹⁵ *Id.* Rapport MI. Paris, le 7 août 1824.

¹¹¹⁶ Il y a à Paris 80 établissements spécialisés dans l'impression de livres. 69% de la production en langue espagnole publiée en France dans cette période est imprimée à Paris (Aline Vauchelle-Haquet, *op. cit.*, p. 58.).

¹¹¹⁷ *BF*, 1829.

¹¹¹⁸ Leonardo Romero Tobar, « *La Gaceta de Bayona* (1828-1830) ante el Romanticismo y los exiliados », dans *Romanticismo 10, Romanticismo y exilio, actas del X Congreso dle Centro internacional de Estudios sobre el*

prédominant : la question de l'intervention française (notamment en 1824) et celle des finances espagnoles. Les ouvrages politiques abordant d'autres sujets restent rares¹¹¹⁹.

Il en va différemment à Londres, où sept journaux différents sont publiés entre 1824 et 1829 : *El Español Constitucional*, *El Telescopio*, *los Ocios de Españoles Emigrados*, *el Museo universal de ciencias y Artes*, *el Correo Literario y Político de Londres*, *El Emigrado Observador* y *el Semanario de Agricultura*¹¹²⁰, tous n'ayant pas une vocation politique ou exclusivement politique. Plusieurs monographies à caractère politique ont également été publiées : des ouvrages de théorie politique ou d'histoire, à l'exemple de l'*Examen histórico de la reforma constitucional* d'Agustín Argüelles et quelques mémoires de nature autobiographique, *Memorias históricas sobre Fernando VII*, une autobiographie d'Espoz y Mina¹¹²¹.

Mais la littérature de combat semble finalement assez réduite, en comparaison avec la production portugaise. L'*España vindicada o baraja de fulleros en la época de la revolución española*, de Nicolás Santiago Rotalde, en 1825, traduit simultanément en anglais¹¹²², est peut-être l'un des rares ouvrages à faire exception en caricaturant certaines figures libérales comme Argüelles, Toreno ou Alcalá Galiano¹¹²³. Son auteur fait toutefois figure d'électron libre au sein de l'émigration espagnole. Il est « repoussé par tous les partis » et son ouvrage réjouit les polices espagnole et française qui y voient un moyen excellent pour semer la discorde et la haine mutuelle au sein de l'émigration libérale¹¹²⁴. Ainsi les réfugiés espagnols pourtant très présents dans le secteur de l'imprimé et de l'édition en langue espagnole y recourent paradoxalement assez peu, contrairement aux réfugiés portugais ou aux « afrancesados », pour défendre leurs idées, que ce soit entre eux ou pour faire œuvre de propagande. Selon Aline Vauchelle-Haquet, ce phénomène traduit la volonté des réfugiés de se fondre dans la population française¹¹²⁵. Des facteurs sociologique et politique expliquent peut-être aussi le phénomène. L'émigration portugaise apparaît plus élitiste que l'émigration

Romanticismo hispánico « Ermanno Caldera », (Alicante, 12-14 mars 2008), Bologne, Piero Menarini, 2009, p. 239-250 (consulté sur : www.cervantesvirtual.com, le 06/02/2013).

¹¹¹⁹ BF, 1824-1829.

¹¹²⁰ Vicente Llórens Castillo, *op. cit.*, p. 243.

¹¹²¹ *Ibid.*, p. 151, 155.

¹¹²² Nicolás Santiago y Rotalde, *La España vindicada ó Baraja de fulleros en la época de la revolución española, obra formada con presencia de los diseños y apuntes sacados del archivo de Pluton por un radical español, que en desagravio de la buena causa la publica en Londres, patria de los Libres !*, Londres, Ridfway ; Effingham Wilson, 1825, 140 p. Version anglaise par : Frederick Fox y D. A. de la Vega.

¹¹²³ Vicente Llórens Castillo, *op. cit.*, p. 165.

¹¹²⁴ DBTL, art. « Santiago y Rotalde, Nicolás ».

¹¹²⁵ Aline Vauchelle-Haquet, *op. cit.*, p. 43.

portugaise¹¹²⁶. En outre, il n'y a guère de place pour la propagande dans les stratégies insurrectionnelles des libéraux¹¹²⁷. L'écrit n'occupe une place doublement secondaire dans la réalisation d'un « pronunciamiento ». La diffusion des idées libérales n'est pas la stratégie adoptée par les réfugiés espagnols à l'égard de leurs compatriotes dont une grande partie est analphabète. L'écrit n'arrive que dans un second temps, après l'insurrection, pour manifester officiellement une prise de pouvoir. Les libéraux, au contraire des « afrancesados », ne cherchent pas non plus à atteindre l'opinion française.

3. La révolution de Juillet et ses conséquences

3.1. La participation des réfugiés espagnols et la portée de l'événement

La révolution de Juillet a une portée internationale : elle éveille les craintes des monarchies absolutistes suscite l'espoir chez les libéraux de tous les pays. Dès le 3 août 1830, une brochure destinée au peuple espagnol décrit le déroulement des événements et rassure sur les intentions du nouveau régime¹¹²⁸. La révolution est présentée comme un modèle à imiter, d'autant que son succès est aussi présenté comme celui des étrangers qui ont participé aux événements¹¹²⁹. Patricio de la Escosura consacre plusieurs pages à la révolution de Juillet dans son roman *El Patriarca del Valle*, publié en 1847. Il y fait état de la participation des émigrés espagnols et italiens¹¹³⁰. Quelques réfugiés espagnols célèbres y auraient même participé, comme José de Espronceda¹¹³¹ ou Andrés Borrego. Ce dernier, arrivé à Paris à l'été 1828, se serait lié avec les journalistes d'opposition par l'entremise de Lafayette. Il collabore au *Constitutionnel* et participe à la création du *Temps*, comme actionnaire et membre du comité de rédaction pour les nouvelles de l'extérieur. Or, ce sont les journalistes du *Temps*, avec ceux du *National* et du *Globe* passent outre l'interdiction de paraître le 26 juillet, à l'origine des Trois Glorieuses. Borrego aurait participé à la lutte armée et aurait été nommé

¹¹²⁶ Voir chapitre VI.

¹¹²⁷ Irene Castells, *La utopía insurreccional del liberalismo, Torrijos y las conspiraciones liberales de la década ominosa*, et « Le libéralisme insurrectionnel espagnol (1814-1830) », dans *Annales historiques de la Révolution française*, n°336, 2004, p. 221-233.

¹¹²⁸ *Españoles, Carlos X ha cesado de reinar...* [la brochure commence par :]. Paris, Mie, 4 p. Il est possible que d'autres brochures du même type aient été envoyées dans différents royaumes voisins.

¹¹²⁹ Giuseppe Gallavresi, « La participation des réfugiés italiens aux journées de Juillet et le principe de la non-intervention », dans *Revue d'Histoire moderne*, n°6, 1931, p. 81. Claude Fauriel à la marquise Arconati. Paris, le 5 août 1830 : « Je crois que tous les peuples de l'Europe ont eu leurs représentants dans cette victoire qui est européenne autant que française ».

¹¹³⁰ Robert Marrast, *José de Espronceda et son temps, littérature, société, politique au temps du romantisme*. Paris, Klincksieck, 1974, p.155-156.

¹¹³¹ Rafael Sánchez Mantero, *op. cit.*, p.120-121, 123.

inspecteur général des monuments publics le 28 juillet 1830 par Lafayette, afin de protéger les bâtiments d'éventuelles dégradations. Le 1^{er} août, l'Espagnol refuse toutefois de devenir titulaire de ce poste malgré la demande de la commission municipale¹¹³².

Bien que ces personnages connus aient peut-être participé aux événements, leur nom n'apparaît pas dans les documents officiels signalant les combattants dignes d'être récompensés. Nous pouvons en revanche lire les noms suivants dans l'*Album des décorés de juillet*¹¹³³ : Balbino Cortez, titulaire de la Croix de Juillet qui récompense les plus courageux, Felix Brieba, Dominique Nadal¹¹³⁴, Sebastiani (sic) Ortega, et un dénommé Santa-Maria qui reçoivent la médaille de juillet. Parmi les personnes figurant dans les dossiers des combattants et blessés de juillet¹¹³⁵, deux réfugiés espagnols sont représentés : Balbino Cortés et Jean Estela. Le nombre d'Espagnols s'étant distingué pendant les journées de juillet semble finalement assez restreint¹¹³⁶. Deux explications complémentaires peuvent être avancées. La participation des Espagnols à la révolution peut avoir été quelque peu exagérée, la simple présence à Paris pendant les événements ayant pu devenir une participation, et il est probable que les documents officiels n'offre qu'une vision limitée du nombre et du profil des individus ayant participé à ces journées¹¹³⁷.

Mais, contrairement aux Portugais, les Espagnols ayant combattu sont quasiment tous réfugiés. Jean Estela ne figure pas dans l'*Album des décorés* mais possède un dossier de combattant à son nom. Il est né à Carthagène en Espagne, déclare la profession de grenadier et demande, comme récompense de ses combats, sa naturalisation¹¹³⁸. Un dossier est effectivement ouvert en décembre 1830, selon lequel il exerce la profession de cordonnier¹¹³⁹. Il s'agit vraisemblablement d'un ancien « afrancesado » car il figure sur une liste de réfugiés civils espagnols à Paris datée de septembre 1815¹¹⁴⁰. Cela semble aussi être le cas de l'aumônier Sebastián Ortega. Interdit d'exercer son ministère par Mgr de Quelen, il demande au ministre de l'Intérieur, en janvier 1831, de devenir desservant de la chapelle des

¹¹³² Concepción de Castro, *Romanticismo, Periodismo y Política*. Andrés Borrego, Madrid, Tecnos, 1975, p. 33-34.

¹¹³³ *Album des décorés de juillet...*, 94 p.

¹¹³⁴ Nom à consonance hispanique, mais nous n'avons pas retrouvé d'autres éléments à son sujet permettant d'établir sa nationalité.

¹¹³⁵ Monique Mayeur, *op. cit.*

¹¹³⁶ En croisant les mêmes sources, l'*Album des décorés de juillet* et l'inventaire de Mme Mayeur, les Espagnols semblent même moins nombreux que les Portugais dont le nombre total à Paris est pourtant plus réduit.

¹¹³⁷ L'inventaire de Mme Mayeur recense environ 3.750 dossiers individuels (dont 42 dossiers de combattants étrangers).

¹¹³⁸ Monique Mayeur, *op. cit.*

¹¹³⁹ <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/arn/> (NAT : naturalisations, noms, titres, armoiries (1814-1853)).

¹¹⁴⁰ Document cité par Solange Bégue dans « L'invasion napoléonienne jugée par l'opinion publique espagnole (1814-1820), dans « Espagnols (Les) et Napoléon Ier », dans *Études hispaniques*, n°7, 1984, p. 309.

victimes de la révolution de Juillet - si jamais il en est élevé une. À défaut, il souhaite bénéficier de secours comme réfugié espagnol, « desservant de paroisse pendant 15 ans » et au nom de « sa naturalization de citoyen français depuis treize ans¹¹⁴¹ », ce qui permet de dater son arrivée en France vers 1815. Ortega bénéficie en outre de la recommandation du journaliste Louis Viardot, un ancien du *Globe*, journal d'opposition sous la Restauration¹¹⁴². Felix Brieba est également « afrancesado », comme le montre le récit de son parcours, lorsqu'il sollicite, en 1833, des secours de route pour rentrer en Espagne :

Né en Espagne, j'avois quinze ans, lorsque croyant défendre l'indépendance de mon pays, je pris les armes contre l'invasion des français. Fait prisonnier de guerre par eux en 1811, ils me firent comprendre que la liberté de l'Espagne dépendoit du succès de leur cause, je l'embrassai dès lors avec enthousiasme.

Rentré en France après la chute du roi Joseph, je fus accueilli à Bayonne par M. Batbedat qui m'employa dans sa maison et plus tard sur sa recommandation, j'entrai dans celle de M. Duvergier de Haurane dont la fin prématurée m'a laissé sans emploi et sans fortune bien que chargé de famille.

En 1830, je pris part à la révolution de juillet, mon nom figura dans le *Moniteur* comme ayant mérité une récompense nationale, et la décoration spéciale me fut même décernée.

En 1831, je tentai de rentrer dans mon pays, mais j'éprouvai à Bayonne un obstacle que je ne pus vaincre. Ayant soumis mon passeport au visa de M. D'Huart (?), sous-préfet, ce fonctionnaire le garda devers lui et m'ordonna de retourner à Paris, il craignoit sans doute en me le remettant que je ne m'en servisse pour passer en Espagne.

Force me fut donc de rebrousser chemin, et à mon arrivée à Bordeaux je reçus mon passeport. Il est joint ainsi que la lettre d'envoi à ma précédente pétition que j'ai eu l'honneur de vous adresser. Les frais de mon voyage ont, comme vous le voyez tourné à pure perte pour moi.¹¹⁴³

Sa demande est appuyée par plusieurs personnalités, le comte de Toreno, les députés du Cher, Léon Prosper Duvergier de Hauranne¹¹⁴⁴, également ancien journaliste du *Globe*, Hippolyte-François Jaubert¹¹⁴⁵ et Alexandre de Laborde. En dépit de ces recommandations, sa demande n'aboutit pas « car il n'est pas espagnol ». Il semblerait donc que Brieba ait également été naturalisé. Les trois cas précédents sont donc à d'anciens réfugiés espagnols « afrancesados », ayant demandé leur naturalisation, recommandés par des personnalités françaises, dont certaines ont joué un rôle de premier plan pendant la Révolution comme Laborde ou les journalistes du *Globe*. La participation d'Estela, Ortega et Brieba apparaît donc davantage comme relevant d'un processus d'intégration en France, même s'ils peuvent

¹¹⁴¹ ANF, F⁷ 12076, 4 e Sebastian Ortega. S. Ortega au MI. Paris, le 28 janvier 1831.

¹¹⁴² *Id.* S. Ortega au MI. Paris, le 22 janvier 1833. Avec un billet de Louis Viardot. Notice biographique de Louis Viardot disponible sur www.inha.fr (consulté le 13/02/2013).

¹¹⁴³ ANF, F⁷ 12105, 2019 e, Felix Brieba. F. Brieba au MI. Paris, le 12 mai 1833.

¹¹⁴⁴ www.assemblee-nationale.fr/sycomore (consulté le 13/02/2013).

¹¹⁴⁵ *Id.* Une erreur d'indexation fait qu'il n'est pas référencé comme député sous les différentes législatures de la monarchie de Juillet. Toutefois, il était bien député du Cher depuis 1831, comme l'indique l'article à son sujet de la biographie extraite du dictionnaire des parlementaires français de 1789 à 1889.

également souhaiter que cet événement ait des conséquences sur l'évolution du régime espagnol.

Le cas des autres réfugiés « anonymes » s'avère un peu différent. De Santa Maria, nous savons seulement qu'il vit avec sa famille à Paris où il exerce la profession de dentiste en 1831. Il est alors âgé de 45 ans. Il serait arrivé dans la capitale en 1828-1829. Dans une position malheureuse, il demande en novembre 1831 au ministre de l'Intérieur, l'autorisation de rester sur Paris et d'y percevoir des secours dans la mesure où sa femme « est sur le point d'accoucher d'un quatrième » et « fait valoir la part qu'il a prise aux événements mémorables de Juillet ». Les autorités estiment qu'il paraît un peu trop « habitué à solliciter des secours », mais accèdent toutefois à sa demande, au vu des arguments avancés¹¹⁴⁶. En 1831, un autre réfugié libéral, José María Gamez, capitaine du génie, venu à Paris en 1824 puis envoyé sur le dépôt de Bourges en 1830, lors des campagnes d'expulsion des réfugiés de la capitale, sollicite l'autorisation de revenir à Paris « dont l'air, le séjour convient parfaitement à sa santé, à ses intérêts, pour pouvoir, moyennant son industrie, et talent pour la peinture, mathématiques et autres gagner un surplus aux secours que la généreuse France accorde aux malheureux sans Patrie ». Son principal argument est sa participation aux journées de juillet : il s'est « trouvé les trois jours mémorables dans les atâches de la Porte St Denis, où il demeure passage Brady, 83 » et a « fait partie de la garde nationale 5^{me} légion jusqu'au moment de son départ de Paris¹¹⁴⁷ ». Sa participation semble toutefois douteuse car il ne fournit aucun certificat à l'appui de cet argument, les autorités observent que sa conduite et sa moralité « ne sont pas très bonnes¹¹⁴⁸ ».

Balbino Cortés, décoré de la croix de Juillet, n'est pas un véritable anonyme. Le jeune sous-officier espagnol, qui n'a pas encore 23 ans au moment de la Révolution, est une des figures des Trois Glorieuses. Ayant reçu des coups de feu aux deux jambes, il perd l'usage d'une d'entre elle et, outre la pension de 700 francs du gouvernement français, il bénéficie pendant plusieurs années de secours pour aller prendre les eaux à Bagnères-de-Bigorre y soigner ses blessures¹¹⁴⁹. Il jouit d'une petite renommée à l'été 1830. Me *Constitutionnel* du 18 août 1830 rapporte qu'alors qu'il vient d'être blessé et qu'on lui demande quelle est sa patrie, il répond : « Mes chers amis, dans la cause sacrée de la liberté, tous les hommes qui

¹¹⁴⁶ ANF, F⁷ 12102, 1674 e, renvoi des réfugiés de Paris, liste des Espagnols réfugiés en instance pour obtenir l'autorisation de continuer à résider à Paris. Paris, le 12 novembre 1831.

¹¹⁴⁷ ANF, F⁷ 12076, 22 e.r. Joseph Marie Gamez. J. M. Gamez au MI. Paris, le 11 juin 1831.

¹¹⁴⁸ *Id.* BIR Loir-et-Cher. Blois, le 11 avril 1833.

¹¹⁴⁹ ANF, F^{1diii} 50, Combattants et blessés de Juillet, dossier de Balbino Cortés : dossier de la commission des récompenses nationales (Paris, 17 juin 1831), MI au P. Seine. Paris, le 2 juillet 1833 et ANF, F⁷ 12076, 26 e.r. Balbino Cortes. MI au PP, 19 août 1832.

combattent pour elle sont du même pays ; il n’y a d’étrangers que ses lâches ennemis¹¹⁵⁰ ». L’attitude héroïque de Cortes est également rapportée dans la *Relacion de los hechos heroicos con que el pueblo de Paris ha recobrado su libertad en los dias 28, 29 y 30 de julio de 1830, extractada de varias obras francesas por un Español emigrado, testigo ocular de los sucesos*¹¹⁵¹, publié à l’automne 1830¹¹⁵², dans la librairie espagnole-américaine du réfugié Vicente Salvá :

se presentó en todos los puntos de mas peligro, y se hallaba en la calle de san Honorato el dia 29 á la una con los paisanos que se guarecían de la barrera construida entre la calle del Gallo (*Coq-St-Honoré*) y la de la Biblioteca, saltándola de repente, exhortó á sus compañeros, dándoles el ejémplo, para que avanzasen á apoderarse del cañon situado en la plaza del palacio real. Pero un casco de metralla, rompiéndole la pierna izquierda, le obligó á retirarse, y un balazo le pasó la otra, ántes que pudiese acogerse á ningun portal. En un estado tan lastimoso, y despues de haberse desangrado casi completamente, le quedaba bastante espíritu para decir al pueblo desde la camilla, en que le llevaban, que “aquello no era nada, nada absolutamente.” Admirados todos de tal serenidad, gritaron á una *vivan los franceses*; pero temeroso de apropiarse sus glorias, les manifestó que no era frances, sino español emigrado. El entusiasmo de los que rodeaban las parihuelas, se aumentó con esto, y todos se disputaban la honra de llevarlas, repitiendo entónces: “Viva el español! Viva el estrangero!” A lo que repuso Cortes con una ingenuidad que denota bien sus sentimientos: “Nadie debe ser estrangero para la causa de la libertad”¹¹⁵³.

L’attitude de Cortés qui sort de l’anonymat est ainsi évoquée dans l’un des journaux français ayant initié le mouvement révolutionnaire mais également dans une brochure écrite par un réfugié, publiée par un autre réfugié et destinée à un public hispanophone. Les Espagnols semblent réagir plus favorablement que les autres réfugiés à la révolution. Nous avons vu comment certains chefs de l’émigration portugaise ont d’abord fait montre d’une certaine réserve à l’égard du changement politique français, alors qu’ils semblaient avoir

¹¹⁵⁰ Cité par R. Marrast, *op. cit.*, p.155.

¹¹⁵¹ Trad.: « Récit des faits héroïques par lesquels le peuple de Paris a recouvré sa liberté dans les journées des 28, 29 et 30 juillet 1830, extrait de diverses œuvres françaises par un Espagnol émigré, témoin oculaire de ces événements ».

¹¹⁵² Signalé dans la *BF*, n°40, samedi 2 octobre 1830, sous le n° 5322.

¹¹⁵³ *Relacion de los hechos heroicos con que el pueblo de Paris ha recobrado su libertad en los dias 28, 29 y 30 de julio de 1830, extractada de varias obras francesas por un Español emigrado, testigo ocular de los sucesos*, Paris, librairie hispano-américaine, p. 150-152. Trad. : « il se présenta à tous les points les plus dangereux, et il se trouvait rue Saint Honoré la journée du 29, à une heure, avec les compatriotes qui étaient à l’abri derrière la barricade construite entre la rue du Coq (Coq-St-Honoré) et celle de la Bibliothèque, quand il sauta soudain par dessus, exhorta ses compagnons, et leur donna l’exemple, pour qu’ils avancement pour s’emparer du canon situé sur la place du palais royal. Mais un éclat de mitraille, lui blessant la jambe gauche, l’obligea à reculer, et une balle lui traversa l’autre jambe avant qu’il puisse se réfugier sous une porte. Dans un état aussi pitoyable, et après avoir perdu presque tout son sang, il lui restait assez d’esprit pour dire au peuple depuis sa civière, dans laquelle on l’emportait, que « ce n’était rien, vraiment rien du tout ». Tous, étonnés par tant de sérénité, crièrent un *vivent les Français* ; mais craignant de s’approprier leur gloire, il leur déclara qu’il n’était pas français mais espagnol émigré. L’enthousiasme de ceux qui entouraient le brancard ne fit qu’augmenter, et tous se disputaient l’honneur de le porter, et répétaient alors : « Vive l’Espagnol ! », « Vive l’étranger ! ». Ce à quoi Cortes répondit avec une ingénuité qui dénotait bien ses sentiments : « Personne ne doit être étranger de la cause de la liberté ».

progressé dans leur opération de « lobbying » auprès des hommes politiques de la Restauration. Du côté des Espagnols, l'enthousiasme semble plus partagé. Parmi les brochures publiées en langue étrangère sur le territoire français, relatant les événements révolutionnaires en 1830, les ouvrages en langue espagnole prédominent¹¹⁵⁴. Dès le 7 août 1830, le journal de l'imprimerie et de librairie mentionne une feuille qui commence par ces mots : « Españoles, Carlos X ha cesado de reinar », imprimée chez Mie. En octobre 1830, deux autres ouvrages paraissent, celui publié chez Salvá et une *Historia de la gloriosa revolucion de Paris en julio 1830, traducido del francés por un testigo de vista*¹¹⁵⁵. Certes, il ne s'agit que de trois titres, mais le premier paraît très rapidement et les deux autres insistent sur la présence d'Espagnols. Ceux-ci semblent donc davantage s'approprier l'événement et le présenter comme un exemple à suivre. La feuille adressée aux Espagnols, datée du 3 août, retrace rapidement la chronologie des événements en insistant sur le rôle des journalistes et de quelques personnalités comme Lafayette et Laborde. L'auteur se réjouit de voir les instigateurs de l'intervention de 1823 châtiés et appelle les Espagnols à suivre le mouvement¹¹⁵⁶. Les deux autres ouvrages, publiés au moment où les réfugiés lancent leurs premières actions armées contre l'Espagne, sont des appels plus explicites à l'égard des Espagnols de l'intérieur, pour s'associer au mouvement entrepris par les réfugiés sur la frontière pyrénéenne :

¹¹⁵⁴ Cela concerne toutefois des chiffres très modestes. En consultant la *BF* de l'année 1830, nous avons ainsi repéré un ouvrage poétique bilingue en français et en latin (*Parisiarum triumphus, menses julio, anno 1830*), deux titres en anglais (John Henry, *Letter from Paris to the duke of Wellington on the present state of public affairs* et Percy Sadler, *Paris in July and August 1830, an historical narration of the 27th, 28 and the 29th of July 1830*), un titre en allemand (*Geschichte der wiederherstellung unserer freyheiter (sic), etc. Zweyte (sic) auflage [Histoire du rétablissement, de nos libertés par les événements glorieux de Paris dans les dernières journées de Juillet]*, publié à Mulhouse), un titre en italien qui est plutôt une ode au nouveau roi (*Alla Maesta di Luigi Filippo I^o, re de Francesi, canzone eroica di V.M. de Gradis, professore di (sic) lengua toscana in Parigi*). Si nous laissons de côté l'ouvrage en latin (qui relève plutôt d'une coquetterie), ainsi que ceux en anglais (puisque la législation anglaise et la situation de l'industrie du livre dans ce pays n'empêchaient pas la publication d'ouvrages sur ce sujet), nous avons donc un ouvrage intéressant les réfugiés de langue allemande et un second, ceux de langue italienne.

¹¹⁵⁵ Voir *BF* : journaux de l'imprimerie et de la librairie n°40 du 2 octobre 1830 et 44 du 30 octobre 1830. Le second ouvrage, imprimé chez David et est vendu chez Rosa, d'origine espagnole, au prix de 2 francs. Pour les titres précédents, aucun tarif n'était affiché.

¹¹⁵⁶ *Españoles : Carlos X ha cesado de reinar*. Paris, Mie, p. 4. « Unos de los periódicos constitucionales ha comparado la heroica conducta del pueblo de Paris á la defensa de Zaragoza. ¡ Ojalá ofrezca nuestra adorada patria otros ejemplos de imitacion á las generaciones futuras! ». Trad. : « Un des journaux constitutionnels a comparé l'héroïque conduite du peuple de Paris à la défense de Saragosse. Pourvu que notre patrie adorée offre d'autres exemples d'imitation aux générations futures ! ».

Hombres libres de todas las naciones! Ved en los Franceses el modelo de vuestra conducta: si pertenecéis á un país que goza de libertad, sostenedla hasta derramar la última gota de sangre; y si vuestra nacion gime bajo el despotismo, reuniós para abatirle y destronarle: su fuerza no estriba sinó en vuestra debilidad é inaccion. La naturaleza os ha dado derechos que nadie puede ni restringir ni disputar.

Y vosotros, reyes absolutos que gobernais los pueblos con cetro de hierro, que os complacéis en las lágrimas, en la afliccion y en la miseria de los pueblos; apresuraos á concederles lo que reclaman sus necesidades y su ilustracion, ántes que conociendo ellos su fuerza, y apoyados en la razon y en el ejemplo, se adelanten á arrancar con violencia lo que les corresponde de justicia¹¹⁵⁷.

En dépit de ces brochures et de la participation active de quelques réfugiés, l'engagement global de l'émigration espagnole dans les journées de Juillet semble exagéré et serait une légende construite a posteriori. Les brochures évoquées ne semblent guère avoir été diffusées en Espagne¹¹⁵⁸. La plupart des réfugiés qui se trouvaient à Paris ont vraisemblablement joué la carte de la prudence. Dans le roman de *La Escosura* cité plus haut, les deux héros, Leoncio et Laura, qui vivent discrètement à Paris, se gardent d'ailleurs de participer aux événements : « Á Laura la falta de un interés directo y á su hermano la sobra de prudencia, los mantuvieron dentro de los límites racionales que en efecto, les prescribian, como extrangeros, la mas estricta neutralidad en una lucha que á solos los franceses interesaba directamente¹¹⁵⁹ ». En revanche, les libéraux espagnols, plus que les autres réfugiés, ont cru que cette révolution pourrait avoir des conséquences importantes pour leur pays et sur leur sort, comme le montrent, non seulement, les brochures citées, mais également, la venue de nombreux espagnols dans la capitale française. À peine les Trois Glorieuses achevées, ils arrivent en nombre principalement du Royaume-Uni. Dans le dossier consacré aux « Espagnols venant d'Angleterre », le ministère de l'Intérieur recense, à

¹¹⁵⁷ *Relacion de los hechos heroicos con que el pueblo de Paris ha recobrado su libertad en los dias 28, 29 y 30 de julio de 1830, extractada de varias obras francesas por un Español emigrado, testigo ocular de los sucesos*. Librairie hispano-américaine, 1830, p. 7-8. Trad. : « Hommes libres de toutes les nations ! Voyez dans les Français le modèle de votre conduite : si vous appartenez à un pays qui jouit de la liberté, soutenez-la jusqu'à la dernière goutte de sang, et si votre nation gémit sous le despotisme, réunissez-vous pour l'abattre et le détrôner : sa force ne réside que dans votre faiblesse et votre inaction. La nature vous a donné des droits que personne ne peut ni restreindre ni disputer. Et vous, les rois absolus qui gouvernez les peuples d'un sceptre de fer, qui vous complaisez dans les larmes, dans l'affliction et dans la misère des peuples, hâtez-vous de leur concéder ce que réclament leurs nécessités et leur savoir, avant qu'ils connaissent leur force, et qu'appuyés sur la raison et l'exemple, ils s'avancent à arracher avec violence ce qui leur revient de droit ».

¹¹⁵⁸ Rafael Sánchez Mantero dans « L'Espagne et la Révolution de 1830 », dans *Mélanges de la Casa de Velázquez*, n°9, 1973, p. 579 évoque le contrôle strict de la presse en Espagne qui donne peu d'écho à l'événement. Autre indice, certes modeste, aucune des trois brochures espagnoles, relative à la révolution de Juillet, n'est conservée à la BNE.

¹¹⁵⁹ Patricio de La Escosura, *El Patriarca del valle, novela original*, Madrid, Mellado, 1847, t. II, p. 52. Trad. : « L'absence d'intérêt direct, pour Laura, et l'excès de prudence, pour son frère, les firent rester dans les limites rationnelles qui, en effet, leur prescrivait, comme étrangers, la neutralité la plus stricte dans une lutte qui n'intéressait directement que les Français ».

l'arrivée à Calais, 13 visas délivrés pour Paris à des réfugiés espagnols le 16 août 1830, 14 le 18 août, 3 le 19 août et 4 le 24 août, puis 17 le 23 septembre 1830¹¹⁶⁰. Alcalá Galiano décrit ce déplacement avec ironie, alors qu'il est lui-même concerné : « se iban trasladando a Francia todos los emigrados de Inglaterra que se sentían o creían capaces, o de entrar en acción con las armas en la mano, o de dirigir los negocios políticos¹¹⁶¹ », puis de territoires plus éloignés, au fur à mesure que la nouvelle de la révolution se répand. Joaquín Maria Carrasco, émigré après 1823, en France puis en Angleterre, qui avait gagné l'Amérique « pour tacher par son industrie de remédier à la perte de ses lieux », est de retour à Paris en juin 1831. Il écrit au ministre de l'Intérieur que « n'ayant pu réussir dans ses entreprises et la nouvelle de la glorieuse révolution française qui a eu lieu pendant les immortelles journées de juillet, étant parvenue jusqu'à lui ; il s'est hâté de venir offrir son bras aux français pour contribuer à l'affermissement du trône constitutionnel et à la propagation des libertés des peuples¹¹⁶² ». L'arrivée de nombreux réfugiés espagnols, immédiatement après la révolution et de façon concentrée dans le temps, pourrait également s'expliquer, selon Vicente Llórens Castillo, par l'appel entrepris par les nouveaux gouvernants à certains leaders de l'émigration espagnole, notamment Francisco Espoz y Mina. À son arrivée à Paris, il aurait eu une entrevue secrète avec le ministre de la Guerre, le maréchal Gérard qui l'aurait assuré de son soutien discret dans les préparatifs d'une intervention armée contre Ferdinand VII¹¹⁶³. Toutefois, nous avons vu comment l'autorité d'Espoz y Mina était concurrencée par celle de Torrijos au sein de l'émigration. Il est donc possible que Louis-Philippe et ses ministres aient fait appel au premier, réputé plus modéré, non pas tant pour s'engager en faveur de la cause des réfugiés, même si cela pouvait apparaître comme tel, mais pour « recadrer » des étrangers un peu trop enthousiastes qui risquaient de compliquer les relations avec l'Espagne. En effet, dès le mois d'août 1830, poursuivant la stratégie insurrectionnelle en œuvre depuis quelques années, les réfugiés de la capitale préparent activement une nouvelle intervention militaire contre l'Espagne.

¹¹⁶⁰ ANF, F⁷ 12105, 1949 e.r. Espagnols venant d'Angleterre, sous-dossier « par Calais », états des passeports délivrés. Calais, les 16, 18, 19, 24 août, 23 septembre 1830.

¹¹⁶¹ Antonio Alcalá Galiano *Obras escogidas. Recuerdos de un anciano*, BAE, t. 83. Madrid, Atlas, 1955, p. 231. Trad. : « Tous les émigrés d'Angleterre qui se sentaient ou se croyaient capables, ou bien d'entrer en action les armes à la main, ou bien de diriger les affaires politiques passèrent en France ».

¹¹⁶² ANF, F⁷ 12101, 1555 e.r. Joaquim Marie Carrasco. J.M. Carrasco au MI. Paris, le 21 juin 1831. La lettre a pour but de solliciter des secours. Nous ignorons la date exacte de son arrivée en France mais les premières lettres conservées de réfugiés sollicitant des secours datent du début de l'année 1831.

¹¹⁶³ Vicente Llórens Castillo, *op. cit.*, p. 95.

3.2. L'échec de l'expédition des Pyrénées

Le projet d'une intervention des réfugiés espagnols s'inscrit, en effet, dans la continuité des différentes insurrections entreprises par des libéraux depuis 1824. La plus récente est celle du général Miláns qui, quitte Jersey en 1829 pour une vaine tentative d'attaque depuis la frontière catalane¹¹⁶⁴. Un projet d'insurrection était également prévu, à l'été 1830, sous l'égide de Torrijos, qui était parvenu à fédérer différents groupes de réfugiés, à Paris et à Londres. Le départ de Torrijos de Londres est signalé à Ferdinand VII dès le 10 août 1830 : « Torrijos, segun el adjunto parte, esta en movimiento, su fuerza a la salida de Londres es despreciable, su apoyo en el interior no obrando de acuerdo con Mina, no es temible, pero el impulso que a esta intentona pudieran dar los ultimos acontecimientos de Paris exige vigilancia en la fuerza armada de costas y fronteras. Al Sr. Ministro de la Guerra doy parte de esta expedicion¹¹⁶⁵ ». La révolution de Juillet a donc peut-être précipité la mise en œuvre de ce projet. Alors que l'administration française se renouvelle, les réfugiés déjà présents sur le territoire français paraissent quasiment libres de leurs mouvements. L'arrivée de nombreux réfugiés espagnols à Paris et la présence dans la capitale des « combattants de la liberté », français ou étrangers, prêts à s'engager dans de nouvelles batailles, offrent la possibilité de constituer rapidement des troupes pour une intervention depuis la France, contre l'Espagne. Enfin, pendant quelques semaines, le nouveau gouvernement aurait laissé penser aux réfugiés qu'il les soutenait dans leur projet¹¹⁶⁶. Le général Lafayette, héros de la révolution de Juillet, leur offre 10.000 francs, Louis-Philippe aurait également prélevé sur sa fortune personnelle 100.000 francs. Vraie ou faux, les rumeurs sur l'attitude du roi à l'égard des réfugiés vont encore bon train plusieurs années durant : « Louis-Philippe, après avoir encouragé de ses conseils et même, à ce qu'on assure, de son or, l'expédition des réfugiés espagnols, fait disperser et refouler à l'intérieur ces mêmes réfugiés¹¹⁶⁷ ». Il est en tout cas

¹¹⁶⁴ *Ibid.*, p. 74.

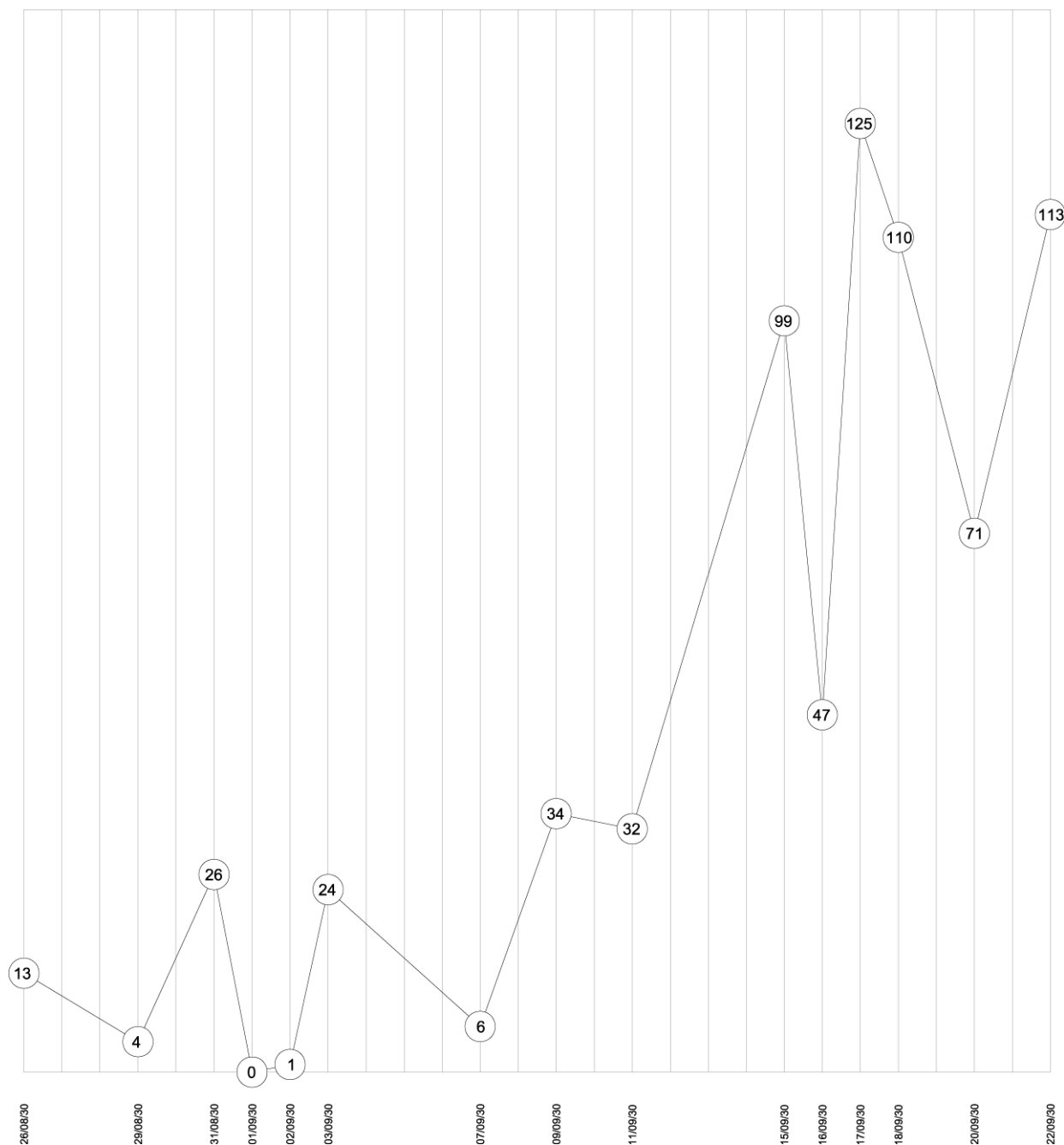
¹¹⁶⁵ AGPR, RFVII 29, José Manuel del Regato à Ferdinand VII (?). Madrid, 10 août 1830. *Reservado*. Trad. : « Torrijos, d'après le courrier joint, est en mouvement. Ses forces au départ de Londres sont négligeables ; comme il ne travaille pas en accord avec Mina, ses soutiens à l'intérieur ne sont pas terribles, mais les derniers événements de Paris pourraient donner une impulsion à cette tentative et exige de la vigilance de la part des forces armées sur les côtes et les frontières. J'ai fait part de cette expédition au ministre de la Guerre ».

¹¹⁶⁶ Ce sont notamment les hypothèses de Manuel Núñez de Arenas, « Españoles fuera de España. Expedición de Vera en 1830 según documentos inéditos de la Policía », dans *Boletín de la Academia de la Historia*, n°90, 1927, p. 610.

¹¹⁶⁷ *Le Charivari*, n°48, 17 janvier 1833. Il semble toutefois surprenant que Louis-Philippe ait participé au financement de l'expédition des réfugiés, alors qu'il n'est pas encore reconnu comme souverain par les pays voisins, et qu'il va, pendant tout son règne, se faire le chantre d'une politique étrangère non-interventionniste. En outre, depuis décembre 1829, Marie-Christine de Bourbon-Sicile, nièce de la reine Marie-Amélie, est l'épouse de Ferdinand VII. Or, la correspondance privée entre Marie-Christine et Marie-Amélie ou Louis-

certain que le préfet de police distribue à tout va des secours et des passeports pour la frontière des Pyrénées.

Nombre de passeports avec secours et visas pour Bayonne délivrés par la préfecture de police de Paris entre le 26 août et le 22 septembre 1830¹¹⁶⁸ :



Philippe (ANF, 300 AP III) et, plus tardivement, les deux exils de la première en France, témoignent de liens affectifs qui semblent difficilement compatibles avec le financement d'une opération pouvant éventuellement mettre sa vie en danger.

¹¹⁶⁸ D'après : ANF, F⁷ 12105, 1949 e.r. Espagnols venus d'Angleterre. PP au MI, avis de délivrance de passeports avec secours et de visa de passeport. Paris, les 26, 19, 31 août, 1^{er}, 2, 7, 9, 11, 15, 16, 17-18, 18, 20 et 22 septembre 1830.

Dans ce contexte favorable, les réfugiés, pleins d'espoir, préparent activement l'intervention. Une première structure coordinatrice est mise en place fin août à Paris, le « Directorio provisional del levantamiento de España contra la tiranía ». Créée sous l'impulsion de Juan Álvarez Mendizábal, elle paraît être le fruit d'un compromis. Elle est composée de deux émigrés « londoniens », Francisco Javier Istúriz, ancien président « exalté » des cortès de Cadix pendant le « trienio liberal », José María Calatrava, prisonnier à Melilla en 1814, libéré en 1820 et ministre de la Justice à partir de 1822, et de deux émigrés de France, José Manuel Vadillo, également ministre à partir de 1822 en charge des questions coloniales, et Vicente Sancho, député des cortès et gouverneur militaire de Carthagène pendant le « trienio ». Le directoire comporte donc des personnalités de premier plan, ayant exercé des fonctions politiques élevées. Ces hommes appartiennent également à l'ancien camp « exalté ». Pour une structure qui est d'abord censée afficher des objectifs militaires, les civils, de façon étonnante, prédominent. En septembre, le directoire part sur Bayonne pour diriger les opérations militaires sur la frontière basque. Il prend alors le nom de « junta de Bayonne ». Son autorité semble difficilement acceptée. Espoz y Mina ne la reconnaît qu'à contre-cœur. Les libéraux « de l'intérieur » de Madrid n'apprécient guère que les expatriés prennent la direction du mouvement¹¹⁶⁹. Francisco Valdés, Romero Alpuente, Joaquín de Pablo y Antón « Chapalangarra » se rallient également à la junta de Bayonne¹¹⁷⁰. De l'autre côté des Pyrénées, une seconde formation apparaît le 6 octobre 1830, la « junta provincial de Catalogne », présidée par le général Miláns del Bosch et dont font partie Antonio Baiges et Andrés Borrego, bientôt rejoints par Vicente Bertrán de Lis¹¹⁷¹. Torrijos, quant à lui, a rapidement gagné Gibraltar pour ouvrir un second front dans le Sud de l'Espagne¹¹⁷².

Pour mener à bien leurs projets, les deux juntas doivent disposer de moyens financiers conséquents. D'après l'ambassadeur espagnol à Londres, Francisco Cea Bermúdez, les réfugiés peuvent compter sur deux groupements de banques françaises : d'une part, une association entre les maisons Ouvrard, Ardoin, Coste, Amet, Calvo et Franchessin qui leur avancerait 200.000 francs et une seconde entre les maisons Andriel, Jouanne, Molineau et Poublon avec Vicente Bertrán de Lis, pour 5.000 livres¹¹⁷³. Bien qu'il soit difficile de vérifier si ces opérations se sont vraiment réalisées, elles permettent de repérer les forces centrifuges

¹¹⁶⁹ Vicente Llórens Castillo, *op. cit.*, p. 96.

¹¹⁷⁰ *Ibid.*, p. 96 et AMAE, CP Espagne 753, chargé d'affaires Grouchy au MAE. Bayonne, le 6 octobre 1830.

¹¹⁷¹ Carola Reig Salvá, *op. cit.*, p. 164.

¹¹⁷² Irene Castells, *op. cit.*, p. 121.

¹¹⁷³ Rafael Sánchez Mantero. « L'Espagne et la Révolution de 1830 », dans *Mélanges de la Casa de Velázquez*, t. 9, 1973, p. 574.

qui affectent l'émigration espagnole, même autour d'un projet commun comme celui de l'intervention. Le premier emprunt devait probablement financer la junte de Bayonne. Parmi les contributeurs figure, en effet, Lorenzo Calvo, dont l'un des fils, José, est aide de camp dans le corps du colonel Valdés. Quelques années plus tard, en octobre 1832, lorsqu'il sollicite des secours auprès des autorités françaises, il revient sur le rôle qu'il a joué en 1830 :

Chef d'une maison de commerce considérable établie à Paris, la Révolution de Juillet vint ranimer dans son cœur l'espérance de voir, sous peu, l'Espagne libre et indépendante. Les réfugiés espagnols connaissaient son patriotisme. Leurs chefs eurent recours à lui : sa caisse leur fut ouverte : il fut alors nommé banquier de la cause constitutionnelle espagnole avec mission d'opérer un emprunt : Laurent Calvo se porta le premier prêteur et près de cinq cent mille francs furent par lui avancés : c'est avec son argent que Torrijos, Valdés, Gurrea, Vigo, Grasses, d'autres chefs espagnols purent se procurer d'armes, d'habillemens, de munitions¹¹⁷⁴.

Le second emprunt paraît plus particulièrement destiné à la junte de Catalogne, même si « Messieurs Jouanne et Molineau s'engagent à payer dans les mains des commissaires nommés par la junte directrice, soit à Paris, soit à Bayonne, soit à Perpignan, soit en Espagne¹¹⁷⁵ », puisque le fondé de pouvoir figurant dans le contrat, avec Mathieu Jouanne et Jean Bernard Hipolyte Molineau, est Vicente Beltrán de Lis. Le nom d'Antonio Baiges, colonel rattaché à la junte de Catalogne, y apparaît également. Les banquiers français prétendent s'engager en vertu de motifs politiques car Jouanne et Molineau reconnaissent « que l'établissement d'un gouvernement constitutionnel ne peut avoir lieu en Espagne, tant que le pouvoir sera aux mains d'une faction qui a pris à tâche de proscrire les plus honorables citoyens¹¹⁷⁶ ». Toutefois, l'intérêt de l'opération est avant tout financier, les réfugiés s'engageant à reconnaître les emprunts et les rentes perpétuelles initiées par Ferdinand VII : « la totalité des garanties désignées et affectées à l'emprunt Guebhard, ainsi qu'aux rentes perpétuelles, et à toutes autres opérations de fonds publics traitées sous le ministère Ballesteros est et demeure affectée au paiement des semestres et à l'amortissement du présent emprunt, jusqu'à concurrence du paiement des intérêts et de l'amortissement du présent emprunt¹¹⁷⁷ », qui concernent notamment les maisons Jacques Laffitte, homme fort du nouveau pouvoir, Ardoin, Hubbard, Guebhard et Aguado.

¹¹⁷⁴ ANF, F⁷ 12101, 1637 e.r. Calvo, Laurent L. Calvo au MI. Paris, le 5 octobre 1832. Dans la suite de la lettre, il ajoute que lui et son fils ont été condamnés à mort par contumace en Espagne.

¹¹⁷⁵ AMAE, MD Espagne 365, 1830-1847. Emprunt national espagnol 1830 (30 septembre 1830), f. 11-16.

¹¹⁷⁶ *Ibid.*

¹¹⁷⁷ *Ibid.*

Enfin, les émigrés peuvent compter sur des troupes importantes. Tous ceux qui ont été enthousiasmés par l'expérience des journées de Juillet sont prêts à poursuivre l'aventure. Leur espoir est d'autant plus fondé que le 25 août une révolution éclate à Bruxelles. Parmi les volontaires pour l'expédition en Espagne, il y a évidemment des Espagnols, mais aussi de nombreux Italiens et Piémontais, des Belges et des Français¹¹⁷⁸. Dans un premier temps, le gouvernement laisse agir les recruteurs qui ont pignon sur rue à Paris :

Il paraît qu'un nommé *Borzo* ou *Morzo* a établi hors de la barrière de l'Enfer un bureau d'enrôlement qui doit fournir un corps armé pour pénétrer en Espagne et y semer le désordre : trois autres bureaux sont établis, assure-t-on, l'un au boulevard des Italiens, n°18, second étage, un autre rue Ste Anne n°45 et le troisième chez M. Quiroga qui loge hôtel de l'Europe. Plus de 600 hommes sans aveu paroissent avoir pris service parmi les réfugiés. Plus de 300 individus sont partis de Paris, les uns en diligence et les autres par étapes qui ne peuvent être payées que par le ministère de l'Intérieur ou de la guerre¹¹⁷⁹.

D'après de nouveaux renseignements, deux autres bureaux sont établis à Paris pour enrôler des gens au service des réfugiés espagnols. L'un se trouve chez M. Loeve Weymars, n°9 Louis le Grand, et un autre chez le chevalier Bosso-di-Carminaty, hôtel des 7 freres rue Grenelle St Honoré n°8 ou au café du commerce, Place du Palais Royal. M. Carminaty doit partir incessamment et sera remplacé incessamment par un capitaine demeurant rue de l'échelle qui sera chargé en son absence du recrutement. Le même individu emportera une partie de la recette de la souscription ouverte chez le colonel Pinto, rue de Rivoli, hôtel des deux Pavillons¹¹⁸⁰.

Le recrutement des troupes comme celui des officiers qui commandent les détachements est assez international et peu discret : « Déjà beaucoup de jeunes gens se sont enrôlés, plusieurs mêmes sont partis pour leur destination, mais comme ces opérations de recrutement attirent un grand nombre d'individus dans le quartier où elles se font j'ai cru devoir prescrire des mesures actives de surveillance¹¹⁸¹ ».

Le recours à la propagande reste, de nouveau, très modeste chez les émigrés espagnols, contrairement aux choix adoptés au sein de l'émigration portugaise. S'ils ne semblent guère avoir tenté de s'attirer les sympathies de l'opinion publique française, les publications en langue espagnole sont également peu nombreuses. *El Precursor*, « periodico consagrado a la

¹¹⁷⁸ ANF, F⁷ 12105, 1949 e.r. Espagnols venus d'Angleterre. PP au MI : avis de délivrance de passeports avec secours et de visa de passeport : Paris, rapports du 26 août au 22 septembre 1830.

¹¹⁷⁹ AHN, Estado, 5252. Ce premier extrait provient d'un document sans date, sans auteur, écrit en français, intitulé *mémorandum* et joint à une lettre classée secrète de l'Amb. d'Espagne au PSE datée de Paris, 20 septembre 1830 où il rend compte d'une conférence avec Mgr. Molé.

¹¹⁸⁰ *Id.* Ce deuxième extrait provient d'un mémorandum n°2, joint à une lettre de l'Amb. d'Espagne au PSE. Paris, 22 septembre 1830.

¹¹⁸¹ ANF, F⁷ 3884, Préfecture de police : Bulletin de Paris. 17 septembre 1830.

defensa de los intereses políticos de los Españoles¹¹⁸² » fait figure d'exception mais reste une entreprise modeste au regard des forces engagées à l'automne 1830¹¹⁸³. Imprimé à Paris, chez Selligie, il paraît de septembre à décembre 1830, chaque dimanche et jeudi. Le réfugié Andrés Borrego, qui a fait ses armes quelque temps auparavant au *Constitutionnel* et au *Temps*, en serait l'unique rédacteur¹¹⁸⁴. L'abonnement coûte 3 francs par mois, somme assez élevée ; « El objeto principal de la publicación de este papel siendo su introducción y distribución *gratis* en el interior de España, se reciben donativos voluntarios de los Patriotas que gusten contribuir para este fin¹¹⁸⁵ ». Le journal semble avoir eu deux objectifs : à court terme, couvrir l'intervention militaire des réfugiés et, à plus long terme, diffuser les idées libérales en Espagne.

Desde que se ofreció una aurora de esperanza á la libertad española, nos convencimos de la importancia de hacer preceder la lucha abierta, de la propagación de ideas que tendiesen á imprimir en los ánimos cuál era el carácter de templanza y de nacionalidad que debería imprimirse á la revolución. Por esto tratamos desde luego de abrir el campo á la discusión estableciendo entre nosotros y nuestros conciudadanos un medio de comunicación que nos ilustrase acerca de la marcha que recomendáramos seguir el interés bien entendido de la causa nacional. Este convencimiento dictó la aparición del *Precursor*, cuyo espíritu no juzgamos sin utilidad para la misma, si conseguimos que su circulación por el interior de España correspondiese al zelo con que emprendimos su publicación¹¹⁸⁶.

L'initiative de Borrego paraît donc individuelle et isolée, même s'il a dû bénéficier de soutien tant sur le plan financier que matériel pour parvenir à publier 2.000 exemplaires du *Precursor*, deux fois par semaine et en introduire des exemplaires de l'autre côté des Pyrénées¹¹⁸⁷. Le journal ne semble toutefois pas avoir eu un grand écho¹¹⁸⁸.

¹¹⁸² Sous-titre figurant à partir du numéro 18 (28 novembre 1830). Trad. : « journal consacré à la défense des intérêts politiques des Espagnols ».

¹¹⁸³ La BNF conserve les numéros 6 (Paris, 17 octobre 1830) à 20 (Paris, 5 décembre 1830). Le journal ne semble pas avoir été publié au-delà de cette date.

¹¹⁸⁴ Concepción de Castro, *op. cit.*, p. 33.

¹¹⁸⁵ *El Precursor*. Libertad, justicia. N°6 (Paris, 17 de octubre de 1830). Trad. : « L'objet principal de la publication de ce journal étant son introduction et sa distribution gratuitement à l'intérieur de l'Espagne, on reçoit les dons volontaires des Patriotes qui souhaiteraient contribuer à ce but ».

¹¹⁸⁶ *El Precursor*, n°11. Trad. : « Depuis qu'une aurore d'espérance s'offrit à la liberté espagnole, nous fûmes convaincus de l'importance de faire précéder la lutte armée par la propagation d'idées qui tendissent à imprimer dans les âmes ce qu'était le caractère de tempérance et de nationalité qu'on aurait dû imprimer à la révolution. Pour cela, nous essayâmes évidemment d'ouvrir le champ à la discussion en établissant entre nous et nos concitoyens un moyen de communication qui nous éclairât sur la marche qu'aurait recommandé de suivre l'intérêt bien compris de la cause nationale. Cette conviction dicta la parution du *Precursor*, dont nous ne jugeâmes pas l'esprit sans utilité pour celle-ci, si nous parvenions à ce que sa diffusion à l'intérieur de l'Espagne correspondît au zèle que nous mettions à sa publication. »

¹¹⁸⁷ *El Precursor*, n°9.

¹¹⁸⁸ Il n'y a pas d'exemplaire conservé à la BNE. Le catalogue collectif n'a pas permis d'en localiser des exemplaires dans une bibliothèque espagnole.

L'intervention militaire des réfugiés espagnols comporte plusieurs phases¹¹⁸⁹. Les attaques lancées en octobre 1830, se soldent par des échecs cuisants et l'aventure, sur la frontière pyrénéenne¹¹⁹⁰, s'achève en novembre 1830. Le colonel Valdés lance son opération le 14 octobre. Mina paraît davantage préparé : Mendizábal lui fournit les moyens dont il a besoin, le comte de Toreno rédige pour lui un manifeste destiné aux Espagnols et il s'engage à son tour dans le combat le 18 octobre. Joaquín de Pablo y Antón « Chapalangarra », à la tête d'un autre groupe, tombe dans une embuscade où il trouve la mort¹¹⁹¹. La junta de Bayonne annonce par une circulaire du 8 novembre 1830 la démission de ses membres et l'organisation d'élections pour établir un nouveau comité directeur :

Al anunciar nuestra resolucion de retirarnos para continuar como particulares sirviendo á la causa de la libertad en cuanto nos fuere posible, damos las mas expresivas gracias á todos los patriotas que nos han honrado con su confianza y buen concepto; particularmente á los señores generales y gefes militares de la frontera, en los cuales hemos hallado siempre la mejor correspondencia y cooperacion por los que han reconocido la junta, y consideracion ó buena voluntad hácia nosotros y ninguna oposicion por los que no la han reconocido¹¹⁹².

Des escarmouches de moindre ampleur se poursuivent durant quelques temps sur la façade orientale des Pyrénées¹¹⁹³, mais les combattants sont désarmés par les autorités françaises¹¹⁹⁴ et la cause apparaît désormais perdue. En décembre 1830, les tentatives de recrutement à Paris pour l'armée d'Espagne, organisées par le général français Lacroix, sont déclarées illégales :

Hier, le général Lacroix s'est présenté à la préfecture avec un certain nombre d'officiers. Le préfet lui a déclaré que la procédure qui avait commencé contre lui et qui n'est que suspendue serait reprise avec la plus grande activité contre tout enrôlement illicite ; il n'a prévenu que le gouvernement était décidé à n'en tolérer aucun et à faire exécuter

¹¹⁸⁹ Les récits les plus détaillés sur l'expédition figurent, outre dans les mémoires d'Espez y Mina, dans l'article de Manuel Núñez de Arenas, *op.cit.*, et dans l'ouvrage de Vicente Llórens Castillo.

¹¹⁹⁰ Torrijos lance une insurrection depuis Gibraltar en janvier 1831.

¹¹⁹¹ Vicente Llórens Castillo, *op. cit.*, p. 102-107.

¹¹⁹² *El Precursor*, n°15, p. 2. Junta de Bayona. Trad. : « En annonçant notre résolution de nous retirer pour continuer individuellement à servir la cause de la liberté partout où cela nous est possible, nous remercions très vivement tous les patriotes qui nous ont honoré de leur confiance et de leur bonne opinion, en particulier messieurs les généraux et chefs militaires de la frontière, parmi lesquels nous avons toujours trouvé la meilleure communication et coopération de la part de ceux qui ont reconnu la junta, et la meilleure considération ou bonne volonté à notre égard – et aucune opposition – de la part de ceux qui ne l'ont pas reconnue ».

¹¹⁹³ Fin novembre, le général Gurrea, soutenu par le général Pedro Méndez Vigo, est entré en Aragon (d'après : *El Precursor*, n°16 (21 novembre), p. 4. Fin 1830, le colonel Grases tente une incursion en Catalogne (d'après : José Grases à Louis-Philippe dans ANF, F⁷ 12109, notes et affaires diverses. Voir annexe XVII).

¹¹⁹⁴ ANF, F⁷ 12109, notes et affaires diverses. « Affaires d'Espagne, conseil des ministres : mémoire adressé par des réfugiés espagnols. Paris, le 17 décembre 1830 à Monsieur Laffitte, ministre des Finances, président du conseil des ministres ».

rigoureusement les lois de l'embauchage ; il a terminé en demandant le contrôle des hommes enrolés.

Ces officiers ont répondu qu'ils avaient travaillé de bonne foi dans le sens d'une expédition en Espagne ; qu'ils reconnaissent que leur position était illégale et qu'ils offraient leurs services au gouvernement ; ils ont d'ailleurs promis de réunir leurs contrôles et de les apporter le lendemain.

Aujourd'hui, une partie des mêmes officiers et quelques autres ont remis au préfet de police un tableau de leur division, montant à 20.728 hommes. (...). Il est inutile d'ajouter que le nombre des hommes est exagéré et qu'ils n'ont aucune ressource pécuniaire ; mais leur dénuement même est un motif pour les diviser et les disperser le plutôt possible¹¹⁹⁵.

Le dernier numéro du *Precursor* d'Andrés Borrego paraît le 5 décembre. Quelques jours plus tard, des réfugiés espagnols adressent un mémoire au président du conseil, Jacques Laffitte, qui s'achève sur ces mots : « La glorieuse entreprise de la liberté échoua. Le gouvernement français en fut seul la cause. Ce fait incontestable est déjà de l'histoire¹¹⁹⁶ ».

Les mesures de désarmement entreprises par les autorités françaises ont précipité l'échec des réfugiés, mais celui-ci s'explique pour plusieurs raisons. Tout d'abord, l'émigration manque d'union. Des juntas parallèles sont créées, reconnues ou non par les chefs militaires. Début octobre, le marquis de Grouchy, en chemin pour Madrid, et de passage à Bayonne, en témoigne : « une junta est formée, qui fait des actes de gouvernement, et a fait imprimer la proclamation ci-jointe, mais il paraît que des divisions ont déjà éclatées dans son sein et que ses membres sont loin d'être d'accord sur leurs projets ultérieurs¹¹⁹⁷ ». À la même époque, Borrego tente de relativiser dans *El Precursor* les bruits qui courent sur la désunion, au nom de la cause de la liberté, qui doit laisser à chacun la possibilité de s'exprimer : « si alguna division existe entre los emigrados, division siempre inevitable entre hombres públicos, animados de fuertes pasiones, y no sugetos á un régimen que trace á cada uno de los límites de su accion, no se extiende por eso su influencia á paralizar sus comunes esfuerzos para dar la libertad á su patria. Quanto hay de penible en esta division se limita á turbar la harmonia entre los individuos, como hombres privados, sin perjudicar á los trabajos de todos en beneficio de la misma causa¹¹⁹⁸ ». Ces divisions semblent en partie l'héritage

¹¹⁹⁵ ANF, F⁷ 3884, Préfecture de police, Bulletin de Paris, 7 décembre 1830, surveillance générale.

¹¹⁹⁶ ANF, F⁷ 12109, notes et affaires diverses. « Affaires d'Espagne, conseil des ministres : mémoire adressé par des réfugiés espagnols. Paris, le 17 décembre 1830 à Monsieur Laffitte, ministre des Finances, président du conseil des ministres ». Voir annexe XVII.

¹¹⁹⁷ AMAE, CP Espagne 753. Grouchy au MAE. Bayonne, le 6 octobre 1830. Voir annexe XVI.

¹¹⁹⁸ *El Precursor*, n°6, p. 1. Trad. : « Venons en maintenant aux faits évoqués par ce journal, nous dirons que s'il existe des divisions entre les émigrés, les divisions sont toujours inévitables entre des hommes publics, animés de fortes passions, et qui ne sont pas les sujets d'un régime où l'on trace à chacun les limites de son action ; mais ce n'est pas pour cela que leur influence s'étend au point de paralyser leurs efforts communs pour donner

d'opposition antérieures, « exaltés » contre « modérés », partisans de Mina contre partisans de Torrijos. De nouveaux motifs semblent également entrer en ligne, comme les oppositions des chefs militaires sur la stratégie à adopter. Le 9 octobre 1830, une entrevue particulièrement orageuse aurait eu lieu entre Mina, Valdés, Méndez Vigo et de Pablo. Mina refuse par exemple la présence de non-Espagnols dans ses troupes, tandis que celles de Valdés comportent de nombreux éléments d'autres nationalités, parfois difficiles à commander¹¹⁹⁹.

Les mouvements des réfugiés semblent avoir été connus dans les moindres détails, tant par les autorités françaises que par le pouvoir espagnol. Le marquis de Grouchy fournit un rapport détaillé, début octobre, sur l'organisation politique et militaire des réfugiés à Bayonne¹²⁰⁰. La correspondance adressée à Ferdinand VII contient des rapports « réservés » très détaillés de José Manuel Regato sur les manœuvres des libéraux après la révolution de Juillet. La lecture de cette correspondance laisse penser que les autorités espagnoles, bien que suivant de près l'activité des réfugiés, et invitant leur ambassadeur à protester régulièrement auprès des autorités françaises, ne se sont jamais vraiment senties trop inquiétées, à l'exemple de l'extrait suivant : « Paris, 25 de octubre. Esto es una verdadera torre de Babel respecto a los acontecimientos de los Pirineos : nadie se entiende, las mas absurdas contradicciones circulan en la Bolsa y en los salones, y el corto numero de personas que pueden saber la verdad la presentan desfigurada o alterada segun sus intereses o pasiones. (...) El comité directeur esta haciendo los mayores esfuerzos, y no habiendo podido lograr la amalgama de los partidos ha derramado el oro sobre todos ellos, y todos se ponen en movimiento¹²⁰¹ ».

Enfin, déjà évoquée succinctement, la réaction du gouvernement français fait définitivement échouer le projet des réfugiés. Les réfugiés espagnols ont cru, à tort, au soutien au moins tacite, des autorités françaises :

la liberté à leur patrie. Tout ce qu'il y a de pénible dans ces divisions se limite à troubler l'harmonie entre les individus, comme hommes privés, sans préjuger aux tâches de tous en faveur de la même cause ».

¹¹⁹⁹ Vicente Llórens Castillo, *op. cit.*, p. 99.

¹²⁰⁰ AMAE, CP Espagne 753. Grouchy au MAE. Bayonne, le 6 octobre 1830. Voir annexe XVI.

¹²⁰¹ AGPR, RFVII 29, José Manuel Regato à Ferdinand VII. Madrid, 1^{er} novembre 1830. Trad. : « Paris, le 25 octobre. C'est une véritable tour de Babel en ce qui concerne les événements des Pyrénées : personne ne se comprend, les contradictions les plus absurdes circulent à la Bourse et dans les salons, et le petit nombre de personnes qui peuvent savoir la vérité la présentent de façon défigurée ou altérée, en fonction de leurs intérêts ou de leurs passions (...). Le comité directeur est en train de faire les plus gros efforts, mais comme il n'a pas pu réussir l'amalgame des partis, il a déversé son or sur chacun d'eux, et chacun se met en mouvement ».

Tout ceci eut lieu dans les premiers mois qui suivirent la glorieuse révolution de 1830 : et lors les ministres français fermaient les yeux sur les préparatifs des patriotes espagnols, ils laissaient opérer les achats, ils n'empêchaient pas les rassemblements. On dut croire à un assentiment au moins tacite.

Mais au moment où tout était prêt pour l'entrée des réfugiés, le ministère donna l'ordre de les refouler dans l'intérieur du royaume.

Valdès et ses compagnons ne voulurent point se soumettre à cette humiliante condition, ils tentèrent le sort des armes. Ils durent succomber.

En même temps des saisies d'armes, de vêtements, de cartouches, étaient opérées sur divers autres points pour mettre Gurrea, Graces, Miranda, Vigo, Milans, et divers autres chefs dans l'impossibilité d'aller au secours de Valdès. La glorieuse entreprise de la liberté échoua. Le gouvernement français en fut seul la cause¹²⁰².

Il a parfois été écrit que le gouvernement français avait laissé faire les réfugiés afin d'effrayer le gouvernement de Ferdinand VII et l'obliger à une reconnaissance officielle du nouveau régime orléaniste, qui arrive finalement début octobre¹²⁰³. En réalité, dès la mi-septembre, le résultat des démarches de Louis-Napoléon Lannes, envoyé à Madrid pour négocier auprès des Espagnols cette reconnaissance, ne laissait guère de doute :

Je suis arrivé à Madrid le 7 sans aucun obstacle, après plusieurs conseils de cabinet, et malgré l'opposition absolutiste qui voulait pousser les choses à l'extrême, le ministère, sentant que son existence et la tranquillité de l'Espagne y étaient attachées, s'était décidé à me laisser arriver. J'écrivis de suite au premier secrétaire d'État et il me reçut le 8 au soir. Je remis à Mr. De Salmon la copie de la lettre du Roi et je lui demandai de prendre les ordres de Sa Majesté après quelques minutes de conversation je vis clairement que le parti du gouvernement était pris, mais qu'il voulait profiter de cette circonstance pour se faire donner des assurances positives sur la conduite que tiendrait la France à l'égard des réfugiés espagnols. (...)

Je lui demandai ce que je pouvais dire à mon gouvernement en attendant la réponse du Roi, et il me répondit que je pouvais lui donner les mêmes assurances que celles dont j'étais porteur ; que le comte d'Ofalia avait déjà été autorisé à entrer en communication avec le ministre des Affaires étrangères à Paris, que le Reste *se développerait bientôt*, que l'Espagne était bien décidée à conserver ses relations amicales avec la France, mais que je devais comprendre sa position, enfin il me donna à entendre quelle suivrait les grandes puissances mais qu'elle aimait mieux ne pas les devancer. Je quittai là-dessus Mr Salmon et regardant ma mission comme finie, je partis à l'instant même pour Bayonne¹²⁰⁴.

Les activités des réfugiés espagnols constituaient certes un bon moyen de pression, comme le reconnaît François Guizot, « Quand la révolution de juillet a été consommée, le gouvernement nouveau, le gouvernement national, se trouvait à l'égard de l'Espagne, dans

¹²⁰² ANF, F⁷ 12109, notes et affaires diverses. « Affaires d'Espagne, conseil des ministres : mémoire adressé par des réfugiés espagnols. Paris, le 17 décembre 1830 à Monsieur Laffitte, ministre des Finances, président du conseil des ministres ». Voir annexe XVII.

¹²⁰³ Rafael Sánchez Mantero, « L'Espagne et la Révolution de 1830... », p. 578.

¹²⁰⁴ AMAE, CP Espagne 753, duc de Montebello au MAE. Bayonne, le 14 septembre 1830.

une position excellente pour l'amener à des concessions. Il y avait en France un grand nombre de réfugiés, dont les tentatives étaient très redoutées à Madrid. Cela eut été entre les mains du gouvernement un moyen dont il pouvait tirer un grand parti¹²⁰⁵ ». Mais il convient de ne pas surévaluer le poids de cette question dans les relations diplomatiques des deux pays. L'Espagne était moins effrayée qu'elle ne le laissait paraître à la France. De leur côté, les Français paraissaient assurés d'une reconnaissance, et les mesures de désarmement prises à l'égard des Espagnols répondaient aussi à d'autres objectifs. Les départs massifs de Paris vers Bayonne, en septembre, encouragés par la préfecture de police, ont permis l'éloignement des individus les plus agités de la capitale alors que les autorités ne disposaient pas encore de l'arsenal législatif ou policier suffisant pour ordonner leur expulsion¹²⁰⁶. Outre des considérations de politique intérieure, les choix diplomatiques français à l'égard des réfugiés paraissent s'expliquer aussi par la défense des intérêts des Français, notamment financiers, l'assurance de ne pas voir les opposants légitimistes accueillis¹²⁰⁷, voire l'espoir d'exercer une certaine influence politique dans une Espagne au bord de la faillite, en parvenant peut-être à la convaincre de la nécessité d'une amnistie :

Nous ne pouvons au reste que nous féliciter que l'agression (sic) de Mina et de Valdès n'ait pas eu de succès et que l'Espagne soit forcée de convenir que la France ne les a ni soudoyés, ni soutenus ainsi qu'un instant elle a pu le croire ; qu'il soit enfin reconnu par elle que le gouvernement du Roi a pris contre les réfugiés toutes les mesures que lui permettait l'esprit de nos institutions. *Les intérêts de nos relations avec ce pays et ceux surtout des Français en Espagne dépendront de cette conviction de sa part ; c'est dans cette pensée que j'ai fait prier Mr de Salmon de mentionner dans la gazette officielle les désarmemens des réfugiés opérés par nos troupes, dont il n'avait pas été question dans les premiers bulletins communiqués au public, quoique le ministère Espagnol ne les ignorât point. Votre Excellence, d'ailleurs doit être bien persuadée que dans la suite des rapports entre les deux pays, toute demande de la France qui dans des tems ordinaires aurait été repoussée, par la mauvaise volonté habituelle du gouvernement Espagnol, sera accueillie sans trop de difficulté, si elle est appuyée sur des considérations dans lesquelles les réfugiés auront leur part*¹²⁰⁸.

¹²⁰⁵ *Discours prononcés par M. Thiers et M. Guizot dans la séance du 20 septembre 1831, sur les interpellations adressées au gouvernement par M. Mauguin relativement aux affaires étrangères.* Paris, impr. Pihan Delaforest, s.d., p. 25.

¹²⁰⁶ La préfecture de police procède à une première expulsion des réfugiés de la capitale en décembre 1830.

¹²⁰⁷ ANF, F⁷12083, 357. e.r. Junte provinciale directrice de la Catalogne (1831). Amb. d'Espagne au MAE. Paris, le 10 août 1831 (copie) : « j'espère que V. Ex. me permettra de lui rappeler à cette occasion l'efficacité avec la quelle mon gouvernement sur la légèreté indication de V. Ex. s'est empressé d'éloigner des frontières et de ne point recevoir en Espagne les personnes qui, par leurs opinons, leurs antécédens, ou leur position pouvaient nuire au repos de la France si l'on tolérait leur résidence sur la frontière ou même leur séjour en Espagne ».

¹²⁰⁸ AMAE, CP Espagne 753. Dépêche d'Harcourt au MAE. Madrid, le 31 octobre 1830.

Le rôle joué par Jacques Laffitte est difficile à établir mais il semble qu'il existait un conflit d'intérêt entre ses fonctions de président du conseil (de facto depuis août), de ministre des Finances (depuis novembre) et de banquier. L'homme est en effet depuis plusieurs années en affaire avec Alejandro María Aguado, devenu le banquier de l'Espagne absolutiste et est sauvé de la banqueroute par celui-ci fin 1830¹²⁰⁹. Un des rapports de Regato à Ferdinand VII évoque cette position ambiguë : « Laffite ha perdido su popularidad en el extremo izquierdo por la proteccion que ha dispensado a los negocios de Aguado : tambien se censura mordazmente la medida de dispersar los grupos de emigrados españoles reunidos en la frontera, atribuyendola estos, unos a Laffite, y otros a Carnerero, que dicen ser los consejeros confidentiales del Rey y del Gobierno sobre las cosas de España¹²¹⁰ ». Un manifeste anonyme publié par un réfugié espagnol à Bergerac, quelques mois plus tard, souligne le rôle ambigu joué par la banque parisienne : « Ce sont nos divisions qui, en 1814 et 1823, ont fait échapper de nos mains le code de nos droits civils, et elles n'ont pas peu contribué en 1830 à faire échouer notre entreprise. Poussés par les sollicitations des banquiers dont la fortune était intéressée à notre tentative, nous entrons dans notre patrie après avoir divisé notre troupe déjà si faible¹²¹¹ ». Au moment où l'ouvrage est publié, Laffitte n'est plus au pouvoir, le nouvel homme fort est Casimir Perier, président du Conseil et ministre de l'Intérieur. lui-même banquier et mis en cause, fin 1831, dans l'affaire dite des fusils Gisquet¹²¹².

3.3. Un gouvernement et des réfugiés libéraux en porte-à-faux ?

Les autorités françaises prennent donc plusieurs mesures « contre » les réfugiés à l'automne 1830 : désarmement des Espagnols présents sur la frontière pyrénéenne et éloignement vers l'intérieur, renvoi des réfugiés de la capitale. En décembre, elles remettent en vigueur le système des dépôts. Ces mesures s'accompagnent toutefois de la mise en place d'un système de secours.

L'espoir déçu des réfugiés d'un changement en Espagne et l'attitude du gouvernement français n'entraînent qu'un nombre de réactions limitées. L'une des premières manifestations

¹²⁰⁹ Cf. *supra*.

¹²¹⁰ AGPR, RFVII 29, Regato à Ferdinand VII. Madrid, 23 de setiembre de 1830. Trad. : « Laffite a perdu sa popularité à l'extrême gauche par la protection qu'il a accordée aux affaires d'Aguado, on critique également durement la mesure de disperser les groupes d'émigrés espagnols réunis sur la frontière, les uns l'attribuant à Laffite, d'autres à Carnerero, qu'on dit être les conseillers confidentiels du Roi et du gouvernement sur les affaires d'Espagne ».

¹²¹¹ *Appel aux Espagnols par un Réfugié de la même nation*, Bergerac, Faisandier, imprimeur-libraire, juin 1831, p. 38.

¹²¹² Henri Gisquet, *op. cit.*, p. 194.

des réfugiés auprès du pouvoir est celle de Vicente Bertrán de Lis, en novembre 1830. Il réagit à un projet de loi, présenté le 7 novembre à la Chambre des députés qui prévoit de ne secourir que les officiers capitulés. Il rappelle que la sociologie de l'émigration espagnole est beaucoup plus variée : « Il y a parmi les émigrés espagnols un grand nombre d'anciens négocians, d'artistes, d'employés civils qui ont tout perdu en défendant la liberté ; et il y en a encore plusieurs qui quoiqu'étrangers à la carrière des armes ont versé leur sang pour la cause du peuple¹²¹³ ». Il évoque indirectement l'échec de l'expédition des Pyrénées¹²¹⁴ et propose la formation d'une commission mixte, composée de Français et d'Espagnols, pour « examiner les titres de ceux qui voudraient profiter de la générosité de la France, et de fixer la classe à laquelle chacun d'eux doit appartenir¹²¹⁵ ». Bien que Bertrán de Lis emploie le terme de générosité, l'adresse aux députés semble, en termes diplomatiques, montrer que les autorités françaises ont désormais une « dette de sang » à l'égard des Espagnols. Le mémoire adressé à Laffitte, déjà cité, accuse en effet ouvertement le gouvernement français¹²¹⁶. Toutefois les rares Espagnols qui s'expriment préfèrent plutôt négocier les mesures mises en œuvre à l'égard des réfugiés pour en atténuer la rigueur. En janvier 1831, le colonel José Grases, un des chefs militaires engagé dans les Pyrénées, s'adresse au roi : « Ils [les réfugiés] respectent les motifs politiques qui les placent dans le centre de la France, ils se résignent au sort dont les événements les poursuivent, mais il est une circonstance, qui, jointe aux cruelles privations qu'elle entraîne, blesse au vif l'orgueil espagnol¹²¹⁷ ». Le colonel considère en effet que la France, en plus d'avoir provoqué l'échec des réfugiés, les traite comme des prisonniers de guerre, or « ils pouvaient l'être en 1823¹²¹⁸ », mais rien ne justifie désormais à ses yeux une semblable mesure. L'obligation de résidence devient toutefois une mesure complémentaire de l'attribution de secours aux réfugiés.

Ces réactions restent modestes, souvent individuelles et assez confidentielles et la « culpabilité » française constitue un argument pour négocier des conditions. La déroute a probablement pris au dépourvu les chefs d'une émigration désunie et dispersée. *L'Appel au*

¹²¹³ ANF, F⁷ 12109, notes et affaires diverses. Vicente Bertrán de Lis à la Chambre des députés. Paris, le 13 novembre 1830. Voir annexe XVII.

¹²¹⁴ Les opérations militaires ne sont pas complètement achevées, mais la France a déjà commencé à désarmer les réfugiés.

¹²¹⁵ ANF, F⁷ 12109, notes et affaires diverses. Vicente Bertrán de Lis à la Chambre des députés. Paris, le 13 novembre 1830. Voir annexe XVII.

¹²¹⁶ ANF, F⁷ 12109, notes et affaires diverses. « Affaires d'Espagne, conseil des ministres : mémoire adressé par des réfugiés espagnols. Paris, le 17 décembre 1830 à Monsieur Laffitte, ministre des Finances, président du conseil des ministres ». Voir annexe XVII.

¹²¹⁷ ANF, F⁷ 12109, notes et affaires diverses. José Grases à Louis-Philippe. Paris, le 8 janvier 1831. Voir annexe XVII.

¹²¹⁸ *Ibid.*

*peuple français en faveur de la cause de la liberté de l'Espagne*¹²¹⁹ fait donc figure d'exception puisque c'est, semble-t-il, le seul ouvrage qui s'adresse à l'opinion française pour l'alerter sur les choix en cours :

Mais quelle est la conduite du gouvernement français ? Il est pénible d'en parler. Dans le commencement à peine s'en occupe-t-il, quoiqu'il leur doive des égards ; puisque, héritier de son devancier, il lui appartient d'en réparer les fautes. Puis il donne l'ordre de les disperser, cédant à des réclamations, non du gouvernement espagnol qui n'a pas encore reconnu le roi des Français, mais d'autres gouvernements qui ne devraient pas s'en occuper. Ainsi, il s'attire les reproches des patriotes ; tandis que sa complaisance tourne au profit des acclamateurs qui s'en font un mérite à Madrid. Il craint même de leur accorder des secours pour subsister : le duc de Wellington a pu bien le faire : mais un gouvernement libéral serait suspecté s'il l'imitait. Ainsi, il les pousse à une entreprise hasardeuse avant le temps. Elle a cependant commencé sous d'heureux auspices puisse-t-elle réussir comme nous en avons l'espérance ! Puisse la France, mieux éclairée sur ses véritables intérêts, y concourir, pour rendre le triomphe plus prompt, plus complet !¹²²⁰

Ce texte ne semble avoir eu aucun écho. Avec la mort de réfugiés dans les combats, les pertes financières, c'est l'abattement, plus que la colère, qui règne parmi les réfugiés à la fin de l'année.

De façon surprenante, c'est un an plus tard, après de nouvelles mesures d'expulsion de la capitale et à l'occasion de débats parlementaires relatifs à la politique étrangère et à l'accueil des réfugiés, que plusieurs réactions ont lieu de la part des Espagnols, alors que leur combat est relégué derrière ceux des Portugais et des Polonais. Le 2 octobre 1831, le préfet de police fait en effet éloigner de Paris les éléments jugés perturbateurs, parmi lesquels figureraient des réfugiés. Quand les émigrés italiens et espagnols viennent chercher le subside du mois de septembre à la préfecture, on leur apprend qu'ils le recevront à condition de gagner les dépôts réservés à leur nation. La moitié du subside est accordée au départ et l'autre à l'arrivée¹²²¹. Les réfugiés semblent avoir pourtant pris une part assez faible aux émeutes qui ne cessent d'agiter la capitale depuis la révolution. Celles-ci sont un prétexte pour éloigner des étrangers qui mettent en péril la politique de non-intervention française, en tentant de

¹²¹⁹ *Appel au peuple français en faveur de la cause de la liberté de l'Espagne, par un Espagnol Constitutionnel*. Paris, Selligie, 1830, 27 p. Sa publication est annoncée dans le journal de la librairie n°47, du 20 novembre 1830, sous le n°6067. Une note précise que, selon *Le Globe* du 16 novembre, l'auteur serait Alcalá Galiano. Toutefois, le choix de l'imprimé et le recours au même imprimeur que pour *El Precursor* peut faire penser à Andrés Borrego.

¹²²⁰ *Appel au peuple français en faveur de la cause de la liberté de l'Espagne*, p. 19-20. L'auteur ajoute, en note de bas de page : « Elle a mal terminé cette entreprise. A qui l'avantage ? Non, certes, à la France malgré ses efforts pour la faire échouer ».

¹²²¹ Voir chapitre III et annexe I.

s'organiser. Gisquet précise en effet dans ses *Mémoires* que : « les exilés italiens, allemands, polonais s'embarrassaient fort peu de nous compromettre avec nos voisins : ils croyaient former chez nous une petite nation indépendante, ayant ses chefs, ses lois, sa politique, auxquelles nos autorités, nos lois, notre politique, leur semblaient devoir accorder la préséance¹²²² ». L'analyse vaut vraisemblablement aussi pour les Espagnols. L'expulsion des réfugiés est peut-être aussi préventive, dans la perspective de l'arrivée de nombreux Polonais : « Les principes professés publiquement par les réfugiés italiens sont un avis salutaire du danger qui pourroit résulter du séjour dans la capitale de cette foule de Polonais que les derniers évènements doivent nécessairement y conduire et qu'il importe tant de s'en écarter¹²²³ ». Enfin, l'éloignement des réfugiés espagnols de Paris pourrait également avoir pour but de les empêcher de participer à l'expédition de Dom Pedro. Les autorités françaises comme la majorité des représentants de l'émigration portugaise sont en effet hostiles à tout rapprochement des libéraux espagnols et portugais. À la surprise de la police, les réfugiés, bien que mécontents de la mesure, ne suscitent aucun désordre : « On a entendu hier beaucoup d'Italiens et d'Espagnols qualifier cette mesure d'acte arbitraire, d'injustice révoltante. Ils veulent porter leur réclamation au Roi. À tout prendre cependant, cette mesure fait beaucoup moins de bruits qu'on ne le supposait¹²²⁴ ».

Plusieurs discours à la Chambre des députés en septembre-octobre 1831 remettent les réfugiés, notamment espagnols, sur le devant de la scène. Le 20 septembre 1831, François Guizot, s'explique sur la politique extérieure de la France à l'égard de l'Italie et de la Pologne, alors qu'il est interpellé par un député de l'opposition, François Mauguin. Il défend le principe de non-intervention en choisissant d'évoquer l'expédition des réfugiés d'Espagne, « un pays auquel on ne pense plus ». Selon lui, c'est le parti du mouvement, au pouvoir en 1830, qui avait incité les réfugiés à s'engager dans une attaque contre leur pays :

On a gaspillé, perdu ces moyens. On a fait qu'une insurrection, une révolution a été tentée sur la frontière par ces malheureux réfugiés. On les a poussés, et nous avons eu le malheur, car c'en est un pour nous comme pour l'Espagne, de voir quelques-uns des plus illustres défenseurs de l'indépendance de l'Espagne échouer dans leur entreprise. (...) On ne doit pas tenter légèrement des entreprises impossibles. Cette tentative n'a eu qu'un résultat, c'est de briser l'épée que le gouvernement français pouvait tenir suspendue sur

¹²²² Henri Gisquet, *op. cit.*, p. 469. Gisquet est préfet de police de 1831 à 1836 et publie ses *Mémoires* en 1840. Contrairement aux Italiens, Allemands et Polonais, les Espagnols sont alors un lointain souvenir, puisqu'avec les différentes mesures d'amnistie, les libéraux rentrent en Espagne entre 1832 et 1834.

¹²²³ ANF, F⁷ 12102, 1674 e.r. renvoi des réfugiés de Paris. Haute police. Du 21 septembre 1831. Voir annexe I.

¹²²⁴ ANF, F^{1c} I 33, Esprit public, objets généraux. 1831-1836. Comptes-rendus des préfets. Bulletins du préfet de police. Extrait du 5 octobre 1831. Haute police. Réfugiés.

le gouvernement espagnol. Voilà ce que la politique que j'attaque a valu à la France et à l'Espagne¹²²⁵.

Le 30 septembre 1831, Casimir Perier présente devant la Chambre des députés un projet de loi relatif à l'allocation de secours en faveur des réfugiés¹²²⁶. Le 26 octobre, après l'expulsion d'un certain nombre d'entre eux de Paris, il tient à réaffirmer la « neutralité » politique du subsidé. Il déclare en effet devant les pairs qu' : « en séparant ainsi la cause de la politique de celle du malheur, le Gouvernement n'a point à considérer les opinions de ceux dont il aime à se faire le bienfaiteur. Jamais il n'a été dans sa pensée d'empoisonner les dons que vous l'autoriserez à répandre¹²²⁷ ». L'attribution de subsides à un réfugié lui donne des devoirs : « le Gouvernement exigera, de ceux qui prendront ainsi part à ses secours, qu'ils observent nos lois, qu'ils respectent l'ordre public et nos relations au-dehors¹²²⁸ ». La présentation s'achève en pointant du doigt ceux qui auraient participé aux émeutes parisiennes : « ces devoirs ont été méconnus par quelques-uns¹²²⁹ ».

Plusieurs députés de l'opposition protestent contre les propos tenus par les membres du gouvernement. Jean-François Joly, député de l'Ariège, s'oppose au président du Conseil et revient sur le sort réservé aux Espagnols. Évoquant l'épisode de 1830, il déclare qu'« à cette heureuse époque, il semblait que la France était appelée à réparer les fautes de la Restauration. La politique en a décidé autrement. Une tentative faite sur les Pyrénées nous a donné de nouveaux proscrits¹²³⁰ ». Il considère les Espagnols comme une catégorie particulière : « C'est une dette sacrée pour nous que nous acquittons, et non pas un acte de bienfaisance que nous exerçons à leur égard. N'est-ce pas la France, Messieurs, qui est cause de tous leurs malheurs ?¹²³¹ ». Pour appuyer son discours, il évoque les interventions françaises depuis la guerre d'Indépendance, le non-respect des conventions de capitulation. Il conclut sur l'obligation morale d'accorder des secours aux Espagnols : « Notre pacte s'est fait le jour où nous les avons dépouillés de leurs armes ; le jour où nous leur avons ravi l'espoir de conquérir leur patrie, nous les avons adoptés comme enfans de la nôtre, et ce n'est là qu'une faible compensation à leur offrir. La justice, la morale, la politique seule, réclament

¹²²⁵ *Discours prononcés par M. Thiers et M. Guizot dans la séance du 20 septembre 1831, sur les interpellations adressées au gouvernement par M. Mauguin relativement aux affaires étrangères*, Paris, Pihan Delaforest. Discours de M. Guizot, p. 25.

¹²²⁶ Cécile Mondonico-Torri, *op. cit.*, p. 222.

¹²²⁷ Casimir Perier, *Opinions et discours de M. Casimir Perier, publiés par sa famille*, Paris, Paulin, 1838, t. IV, chambre des pairs, session de 1831, séance du 28 novembre, p. 442.

¹²²⁸ *Ibid.*, p. 442-443.

¹²²⁹ *Ibid.*, p. 443.

¹²³⁰ Jean-François Joly, *Discours prononcé par M. Joly, député de l'Arriège, à la séance du 26 octobre, sur le projet de loi relatif à l'allocation de 500.000 fr. en faveur des étrangers*, Paris, Everat, p. 2-9.

¹²³¹ *Ibid.*

donc de secours pour les Espagnols réfugiés¹²³² ». Il revient également, avec ironie, sur les mesures d'expulsion prises au début du mois à l'égard des réfugiés, afin de les dénoncer : « L'Espagne peut-elle nous accuser aujourd'hui de favoriser la propagande des armes, lorsque nous avons désarmé les proscrits espagnols ? Est-ce à Paris que s'organiserait un nouveau Coblentz, menaçant pour les frontières d'Espagne, situées à plus de deux cents lieues ?¹²³³ ». Le même jour, Lafayette reprend très rapidement les arguments de Joly en faveur des Espagnols. Ayant soutenu l'action des réfugiés l'année précédente, il souhaite parler en leur faveur sans s'étendre sur les événements : « Quant aux dernières affaires d'Espagne, j'ai déjà eu l'honneur de vous dire que j'en parlerais très-peu à cette tribune. Néanmoins, comme un de nos honorables collègues a eu la discrétion de ne pas nommer celui de ses concitoyens qui avait pris une part très-vive à ce mouvement, je viens ici en réclamer la responsabilité¹²³⁴ ». Même si le sort des réfugiés espagnols est évoqué dans les discussions politiques françaises, l'importance du sujet est à relativiser. L'Italie et la Pologne sont les questions majeures de la diplomatie française. Quant aux Portugais, leur sort fait l'objet d'un consensus de la classe politique et il semble qu'on préfère les laisser préparer tranquillement leur expédition.

Les réfugiés d'« un pays auquel on ne pense plus » éprouvent alors le désir d'intervenir dans ces débats et ce, pour plusieurs raisons. Pour la première fois depuis longtemps, l'Espagne est évoquée à la tribune pour ses réfugiés et non pour ses dettes. La plupart des émigrés espagnols étaient dans l'abattement à la fin de l'année 1830. Mais un an plus tard, alors qu'ils sont visés par une nouvelle campagne d'expulsion de Paris, certains ont la force de prendre la plume pour critiquer les décisions gouvernementales. Enfin, après l'échec de l'expédition, les Espagnols ont vainement cherché durant toute l'année 1831 à s'organiser¹²³⁵. Les autorités françaises ne les ont pas aidés dans cette démarche, mais ce processus constitue une innovation importante au sein du libéralisme espagnol puisqu'il reflète la possibilité de discussions politiques. Leur objectif étant de contrer les propos de Guizot, et l'esprit du projet de loi défendu par Casimir Perier, ils s'adressent à l'opinion française et écrivent donc en français.

¹²³² *Ibid.*

¹²³³ *Ibid.*

¹²³⁴ Gilbert de Lafayette, *Discours du général Lafayette à la chambre des députés, à l'occasion d'une allocation de 500,000 francs en faveur des étrangers réfugiés en France par suite d'événements politiques. (Séance de la chambre des députés du 26 octobre 1831)*, p. 4.

¹²³⁵ *Cf. infra.*

Le 8 octobre 1831, le général Pedro Méndez Vigo fait publier un article dans *La Tribune*¹²³⁶, journal de tendance républicaine, où il réagit aux propos tenus par Guizot en septembre, selon lesquels, le soutien français à l'expédition des réfugiés est imputable au seul parti du mouvement. Il démontre au contraire que l'ensemble du gouvernement a prétendu soutenir les réfugiés. Il lui reproche sa lâcheté, et d'avoir été, plus que les gouvernements de la Restauration, la cause de l'affaiblissement du libéralisme espagnol— ce qui est un comble pour un gouvernement libéral. En effet, l'intervention de 1823 avait rétabli l'absolutisme en Espagne, mais, d'une part, l'accueil des prisonniers de guerre et des réfugiés en France et, d'autre part, le maintien d'une armée d'occupation jusqu'en 1828, avait évité une hécatombe dans les rangs libéraux. Méndez Vigo dénonce également les mesures d'expulsion dont sont victimes les réfugiés. Il interpelle le président du Conseil et ministre de l'Intérieur, pour lui rappeler que les réfugiés ne sont ni des mendiants, ni des vagabonds et achève son discours sur ces propos plutôt sibyllins : « Pueda no tardar mucho el día de una reparacion señalada!¹²³⁷ », ce qu'on peut entendre comme un appel à une réparation financière (le subsidie), morale (la restauration de la dignité des réfugiés), voire politique (un changement de régime, en France ou en Espagne).

À la même époque, un Espagnol quasiment inconnu, Joaquín Cayuela Navarro, s'adresse aux députés, dans une courte brochure, pour dénoncer le projet de loi de Casimir Perier¹²³⁸. La diffusion en paraît limitée mais l'auteur ne jouit pas de la même popularité qu'un Méndez Vigo ou qu'un Santiago Rotalde et le ton de l'ouvrage reste mesuré. Cayuela Navarro se présente à la fin de son ouvrage comme « adjudant-Général d'Etat-Major, Réfugié en France depuis 1823¹²³⁹ ». Contrairement à beaucoup de ses compatriotes, il n'aurait pas gagné le Royaume-Uni en 1824. Un lieutenant-colonel résidant à Bordeaux appelé « Julien de Cayruela », par l'administration française figure « état des prisonniers de guerre demandant à rester en France¹²⁴⁰ ». Il est possible qu'il s'agisse du même individu. Un

¹²³⁶ Pedro Méndez Vigo, *Las Horcas caudinas o la vuelta a España de los patriotas emigrados*, Paris, Boudon, 1834, 47 p. Il s'agit d'un ouvrage composite où sont publiées diverses pièces de correspondance avec le ministre de l'Intérieur, l'ambassadeur espagnol ou la régente Marie-Christine, datées de 1831 à 1834. Un avertissement initial –en espagnol– fait figure d'introduction et de commentaire aux pièces présentées. L'essentiel de l'ouvrage est consacré à démontrer qu'après les amnisties de 1832 et 1833, Méndez Vigo peut retourner en Espagne mais qu'il en est empêché par l'ambassadeur d'Espagne. Parmi les différentes pièces, se trouve l'article publié dans *La Tribune*.

¹²³⁷ *Ibid.*, p. 45. Trad. : « Que le jour d'une réparation insigne vienne bientôt ! ».

¹²³⁸ Joaquín Cayuela y Navarro, *A Messieurs les membres de la Chambre des députés*. Paris, Sétier, 1831, 12 p. L'ouvrage est annoncé dans la bibliographie de la France du samedi 22 octobre 1831.

¹²³⁹ *Ibid.*, p. 12.

¹²⁴⁰ ANF, F⁷ 11991, 40 e, Seine. Espagnols, prisonniers de guerre. MG au MI. Paris, le 22 mai 1824: Prisonniers de guerre espagnols. Dissolution des dépôts de prisonniers de guerre. État nominatif des prisonniers de guerre qui ont demandé à rester en France.

rapport du préfet de police de 1827 indique qu'il voit très souvent le marquis de Villacampo¹²⁴¹, probablement son chef dans l'armée constitutionnelle. Il résiderait alors à Paris. Le 11 février 1831, Joaquim Cayuela y Navarro est admis à recevoir, à Paris, 900 francs par an, au titre de lieutenant-colonel capitulé¹²⁴². Il paraît plus jeune que les autres réfugiés de grade équivalent¹²⁴³. Il semble jouir d'une bonne réputation, puisque le ministère de la Guerre précise que : « sa position paraît intéressante ». Il fait partie des réfugiés espagnols qui, en octobre 1831, demandent à rester à Paris. Il gagnerait alors sa vie comme instituteur¹²⁴⁴. Nous ignorons s'il fait partie des réfugiés autorisés à rester dans la capitale, le métier d'enseignant ne constituant pas un critère suffisant aux yeux des autorités. En février 1833, l'administration française s'intéresse à nouveau à lui, pour voir s'il bénéficie de l'amnistie d'octobre 1832, mais elle ne parvient pas à retrouver sa trace¹²⁴⁵. Cayuela Navarro ne publie pas de « preuves » ou de pièces à l'appui de son discours mais propose un texte argumenté aux députés. Son objectif est de rétablir la vérité et de défendre la dignité des réfugiés, mis en cause, selon lui, par Casimir Perier :

En vous présentant le projet de loi relatif aux étrangers réfugiés en France, M. le Président du Conseil vous a raconté des faits, vous a soumis des réflexions qui pourraient vous induire en erreur, et tendre sans doute à empirer le sort des réfugiés, en leur faisant jouer un rôle qui serait aussi injuste que peu honorable. Il est donc important, et de mon devoir, comme réfugié, d'éclairer votre conscience, afin que vous puissiez juger des intentions d'un ministre qui accuse les émigrés au moment même où il vient vous demander des subsides pour eux, et où ils auraient le plus besoin de son appui¹²⁴⁶.

Comme Méndez Vigo, il estime que l'attribution des subsides aux réfugiés espagnols n'est pas un acte de générosité mais bien un droit, en raison des circonstances dans lesquelles ils se trouvent : « Je vous laisse à réfléchir sur les principes de justice qui animent le premier

¹²⁴¹ ANF, F⁷ 11988, 40 e, Gironde. Prisonniers de guerre. PP au MI. Paris, 19 février 1827. (Extrait). Le marquis de Villacampo était colonel d'état major dans l'armée espagnole et signataire de la capitulation conclue à Gallegos del Campo (ANF, F⁷ 11988, 40 e, Gironde. Prisonniers de guerre. MG au MI. Paris, le 13 décembre 1823). Il semble défendre des opinions plutôt modérées, et fréquente des réfugiés partageant les mêmes idées, à l'instar de Martínez de la Rosa (ANF, F⁷ 11988, 40 e, Gironde. Prisonniers de guerre. CPP au MI. Paris, le 11 novembre 1824).

¹²⁴² ANF, F⁷ 12102, 1674 e.r. renvoi des réfugiés de Paris. État des Espagnols qui ont été admis aux secours accordés par la décision royale du 16 décembre 1829, et qui avaient choisi Paris pour y fixer leur résidence.

¹²⁴³ Âgé de 34 ans en 1831. Les autres lieutenants-colonels figurant dans le même état nominatif ont tous plus de 40 ans.

¹²⁴⁴ ANF, F⁷ 12102, 1674 e.r. renvoi des réfugiés de Paris. MG au MI. Paris, le 30 octobre 1831.

¹²⁴⁵ ANF, F⁷ 12103, officiers capitulés. PP au M.I. Paris, le 2 février 1833. Il ne figure pas non plus dans « l'état nominatif [issu du MG] des officiers espagnols qui ont été admis à jouir des secours temporaires déterminés par la décision royale du 16 décembre 1829 » de 1833.

¹²⁴⁶ Joaquín Cayuela y Navarro, *op. cit.*, p. 1.

ministre¹²⁴⁷ ». Il invite également les députés à relativiser le coût que l'émigration représente réellement :

Il vous a dit, Messieurs, que l'émigration des étrangers en France coûtait de grands sacrifices au pays (les subsides accordés à un certain nombre de réfugiés). Je vous avoue que je ne reviens pas d'étonnement, que je ne sais quoi penser d'un semblable langage, tenu à des députés français par un ministre économiste. Si M. le Président du Conseil voulait me faire transmettre les renseignements que je demanderais, je lui ferais voir mathématiquement que les avantages que la France retire de l'émigration, dans un seul mois, suffiraient largement à couvrir toutes les avances faites par le trésor français aux émigrés, pendant les 17 années de sacrifices, citées par le Ministre (depuis 1814 jusqu'en 1831)¹²⁴⁸.

Il dément également toute participation aux émeutes parisiennes. Les pièces citées par Perier manquent de précision, aucun nom, aucune précision sur le nombre réel de réfugiés impliqués dans les émeutes de septembre 1831 :

On vous dit que des réfugiés ont été arrêtés au milieu des troubles. Si je suis bien informé, le nombre de réfugiés arrêtés dans les derniers troubles de Paris n'excède pas un, et cet un n'est pas espagnol. Mais supposons qu'il y en ait eu plusieurs, je demanderais, sont-ce des criminels ? (...) Du reste, s'il y a quelques émigrés qui aient été assez malheureux pour s'écarter de leurs devoirs, les lois sont là, et ils se résigneront à leur sort ; mais que la faute d'un émigré ne rejaille nullement sur toute l'émigration en général, et que les écarts d'un homme ou deux ne viennent pas servir de prétexte pour accorder au ministre un pouvoir arbitraire sur nous¹²⁴⁹.

Un mois plus tard environ, paraît un autre ouvrage intitulé *Exposé à la France sur la conduite de son gouvernement à l'égard des émigrés espagnols*, écrit par Nicolás Santiago Rotalde. La brochure porte en couverture un autre titre, plus direct : *Le Contre Périer et collègue Sébastiani*¹²⁵⁰. Santiago Rotalde est un réfugié à la réputation sulfureuse¹²⁵¹. Contrairement à ses compatriotes, il n'hésite pas à recourir à l'imprimé depuis l'époque du « trienio liberal » pour défendre ses idées, ou, depuis qu'il est réfugié, dénoncer, en français ou en espagnol, les injustices dont il s'estime victime. Né en 1784, il a participé à la guerre d'Indépendance. Colonel de l'armée constitutionnelle, il se fâche pendant le « trienio » avec nombre de ses compatriotes. Il aurait été exilé aux Canaries en août 1823, où il est fait prisonnier par les Français. Il gagne Londres en 1824 après avoir connu brièvement les geôles

¹²⁴⁷ *Ibid.*, p. 3.

¹²⁴⁸ *Ibid.*, p. 8-9. Un argument que reprend Sebastián Miñano y Bedoya en 1843.

¹²⁴⁹ *Ibid.*, p. 11.

¹²⁵⁰ Nicolás Santiago y Rotalde, *Le Contre Périer et collègue Sébastiani, ou Exposé à la France sur la conduite de son gouvernement à l'égard des émigrés espagnols*, Paris, A. Mie, 1831, 64 p.

¹²⁵¹ Margaret A. Rees, « Un refugiado agresivo: Nicolas Santiago de Rotalde y el gobierno francés de los años 1830 », dans *Hispania*, t.42, 1982, p. 207.

de Calais et revient en France en 1830¹²⁵². Dans l'esprit de l'ouvrage qu'il publie en 1831, il refuse de quitter la capitale, il a « déclaré céder aux circonstances et perdre plutôt le secours qu'il reçoit, plutôt que de quitter Paris. Il écrit au ministre à ce sujet. C'est un homme violent et à surveiller¹²⁵³ », d'après le préfet de police. Sa brochure est en fait un recueil de textes écrits à différentes époques. Elle comporte un avant-propos, une note, un avertissement, un *Tableau des maux causés aux émigrés espagnols* et s'achève sur un *Résumé de l'exposé*. Elle contient des pièces justificatives consultables dans les bureaux de *La Tribune*¹²⁵⁴. L'avertissement daté du 22 décembre précise que la parution de l'ouvrage a été reportée à cause de la révolte des canuts à Lyon¹²⁵⁵, le *Résumé* est effectivement daté de novembre 1831. La rapidité de cette publication s'explique par l'utilisation de nombreux discours ou textes émanant d'autres personnes, comme celui de Joly. Les différents députés de l'opposition ayant tenu des propos favorables aux réfugiés sont d'ailleurs cités : Lafayette, Eusèbe Baconnière de Salverte, député de la Seine, Joly et Jean-Pierre Pagès, députés de l'Ariège¹²⁵⁶. Rappelant la démarche des réfugiés « afrancesados » quelques années plus tôt, Rotalde entreprend de raconter son parcours de réfugié : « je commence mon histoire comme émigré ; et, bien que ce soit l'histoire d'un seul homme, elle n'en comprendra pas moins toutes les injustices du gouvernement français envers tous les émigrés¹²⁵⁷ ». Il rapporte notamment comment il a été arrêté et perquisitionné à Paris en 1824 et tous ses écrits alors saisis. Sur un mode plus personnel que Méndez Vigo ou Cayuela Navarro, Rotalde démontre les injustices dont la France s'est rendue coupable, à l'égard des Espagnols et en dépit de l'image de pays d'accueil que le gouvernement aime à donner.

Comme l'indique le sous-titre de sa brochure, l'un des deux hommes visés est le ministre de l'Intérieur, Casimir Perier. Rotalde démonte l'argumentaire du ministre à propos des désordres que les réfugiés auraient occasionnés, notamment sur la frontière, et tient à défendre l'honneur attaqué des libéraux espagnols : « Pourquoi confondre les honorables émigrés de 1823 avec des aventuriers qui viennent chercher un asile sur le sol hospitalier de

¹²⁵² DBTL, art. « Santiago y Rotalde, Nicolás ».

¹²⁵³ ANF, F⁷ 12102, 1674 e.r. renvoi des réfugiés de Paris : état des Espagnols qui ont été admis aux secours accordés par la décision royale du 16 décembre 1829 et qui avaient choisi Paris pour y fixer leur résidence (s.d.).

¹²⁵⁴ L'exposé des pièces qu'il fait par la suite nous permet d'ailleurs de constater que Rotalde reste assez fidèle aux originaux (conservés notamment dans la sous-série F⁷ des Archives nationales), se contentant parfois d'explicitier certaines formulations.

¹²⁵⁵ Nicolás Santiago y Rotalde, *op. cit.*, p. 5 : « Avertissement. L'auteur a cru devoir suspendre jusqu'à ce jour la publication de cet écrit. Une juste considération commandée par les circonstances où s'est trouvé le gouvernement, par suite des événemens de Lyon, en a été la seule cause. » L'ouvrage est annoncé dans la *Bibliographie de la France* du samedi 31 décembre 1831. Une insurrection des tisseurs lyonnais a en effet lieu du 21 au 24 novembre 1831.

¹²⁵⁶ http://www.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche.asp?num_dept=9792 (consulté le 21/02/2013).

¹²⁵⁷ Nicolás Santiago y Rotalde, *op. cit.*, p. 8.

la France, et se réfugier dans les montagnes, à la frontière (dit le préfet de Perpignan dans sa lettre), pour s'y livrer à la contrebande dont ils font leur profession ?¹²⁵⁸ ». Il ajoute que ces troubles frontaliers incombent à l'unique responsabilité du ministre de l'Intérieur puisque, suivant la législation, la résidence des Espagnols est en effet interdite près de la frontière. Rotalde revient sur les émeutes de Paris pour rappeler que les rapports de la préfecture ne citent le nom d'aucun réfugié espagnol. Il s'interroge également sur les différences de traitement qui touchent les réfugiés, selon la nation à laquelle ils appartiennent, mettant à mal, par la même occasion, la neutralité politique affichée par le gouvernement : « Les Portugais, les Algériens, les Belges, les Polonais, et autres, n'excitent pas le moindre soupçon et sont exceptés de cette mesure¹²⁵⁹ ». Rotalde rejette également les rumeurs d'enrôlement pour une nouvelle intervention¹²⁶⁰.

Après avoir démonté, pièces à l'appui, les positions de Perier, il s'attaque à Horace Sebastiani, le ministre des Affaires étrangères. Celui-ci aurait en effet dénoncé la création d'une commission représentative des émigrés espagnols, dans laquelle Rotalde s'était, semble-t-il, particulièrement investi, qui mettait en péril les relations de la France avec l'Espagne. Le ministre rend donc Rotalde indirectement responsable des mesures prises contre les réfugiés. Celui-ci se défend d'avoir agi de façon illégale. Non seulement il avait publiquement défendu le principe d'une organisation des réfugiés dans son journal *El Dardo*, mais il avait également demandé l'autorisation des autorités :

M. Sébastiani, pour être agréable sans doute à M. l'ambassadeur d'Espagne, fit courber sous son pouvoir l'administration gouvernatrice de l'intérieur, et me fit adresser (après la dernière junta ou réunion des émigrés), par M. le préfet, une lettre en date du 10 juin 1831 (Original, n. 14), par laquelle « l'autorisation donnée aux émigrés espagnols de se réunir en assemblée était révoquée ; » donnant pour prétexte : « que les réunions avaient donné de l'ombrage et suscité des discussions dans les journaux. »

Depuis cet ordre, je défie M. Sébastiani de produire un écrit de moi ayant pour but de convoquer de nouveau mes compatriotes ; je le défie également de présenter aucune dénonciation de la police, de laquelle il résulterait que j'ai pu manquer de respect et d'obéissance aux ordres qui m'ont été donnés, par M. le préfet, dans sa lettre du 10 juin ci-dessus mentionnée. Non : je sais quelle est la conduite que doit tenir in homme dans un pays qui lui donne asile, et jamais je ne sortirai des limites prescrites par *les lois et le droit des gens*.

Peut-être M. Sébastiani trouvera-t-il mauvais que le gouvernement français se trouvant en relations amicales avec l'Espagne, je projette d'établir une junta légale d'émigrés qui pourrait donner de l'ombrage à son gouvernement¹²⁶¹ ?

¹²⁵⁸ *Ibid.*, p. 34.

¹²⁵⁹ *Ibid.*, p. 40.

¹²⁶⁰ Des recrutements ont effectivement lieu à Paris à cette époque mais concernent le projet d'expédition des Portugais.

¹²⁶¹ Nicolás Santiago y Rotalde, *op. cit.*, p. 47-48.

Rotalde critique une attitude pro-espagnole qui se cache derrière le principe non-interventionniste. Au sein du même ouvrage, il présente un autre texte, « Tableau des maux causés aux émigrés espagnols », moins polémique et plus impressionniste, décrivant les conséquences concrètes des mesures d'éloignement de la capitale, par exemple à l'annonce que la moitié seulement du subside du mois échu est versé à ceux qui acceptent de partir :

La tête basse et le cœur navré, chaque émigré retourna à son logement et raconta à son hôte *ce qui venait de se passer*.

L'hôte reconnut que le crédit qu'il avait fait à l'émigré était de l'argent perdu, et ne se souciant pas de faire un nouveau sacrifice, il congédia son locataire ; ainsi la plus grande partie des émigrés se trouvèrent sans logement à Paris.

Ces mêmes émigrés, par la même raison, se trouvèrent sans avoir de quoi manger, parce que dans les restaurants où ils avaient obtenu du crédit pour un mois, on leur refusa des avances pour lesquelles on n'avait plus désormais aucune garantie.

Trois jours se passèrent depuis l'ordre fatal intimé aux émigrés, et on peut assurer que ce fut pour eux trois jours de jeûne¹²⁶².

L'ordre d'expulsion constitue, selon lui, une grave atteinte à la dignité des réfugiés, puisqu'il éveille la suspicion des Parisiens. L'ouvrage s'achève sur une véritable déclaration de haine aux deux ministres aussi coupables que Ferdinand VII des malheurs des Espagnols :

Oh ! Comme le roi d'Espagne doit se réjouir de l'état où a été réduite la masse de ses proscrits ! MM. Périer et Sébastiani en recevront la récompense, et je ne doute point qu'ils n'obtiennent la grand'croix de St.-Ferdinand, et quelques pensions considérables pour les dédommager des dépenses qu'ils ont faites avec les deniers publics de la France, pour les indemnités et feuilles de route de quatre cents individus dont l'exil a dû coûter de grands frais à l'administration. Gloire à des hommes d'État qui savent être si prodigues quand il s'agit de satisfaire leurs passions¹²⁶³ !

Les trois ouvrages évoquent sur des tons différents l'attitude du gouvernement libéral qui, au nom de la politique de non-intervention, a affaibli l'émigration libérale espagnole : en 1830, elle a perdu hommes et armes, en 1831, on l'a empêchée de s'organiser (interdiction de réunion et expulsion de la capitale), enfin, on a terni son honneur aux yeux de l'opinion française. À ce titre, ces réfugiés estiment que c'est la France qui a un devoir à leur égard et non le contraire. Pourtant comme l'a montré Cécile Mondonico-Torri, les débats parlementaires sur la politique d'asile se posent d'une autre manière. Pour une partie de la classe politique, le subside est une mesure de charité et un outil politique pour garantir la

¹²⁶² *Ibid.*, p. 58-59.

¹²⁶³ *Ibid.*, p. 60.

neutralité des réfugiés, pour l'autre partie, il est vu comme un moyen de soutenir leur lutte¹²⁶⁴. Mais il n'est jamais comme le remboursement d'une dette morale. Quand les réfugiés espagnols libéraux commencent à faire entendre leur voix, ils apparaissent en décalage, à la fois par rapport aux débats politiques et par rapport aux événements (avec l'arrivée massive des Polonais).

3.4. L'échec des tentatives d'organisation de l'émigration libérale espagnole

En septembre et en octobre 1830, sont formées la junta de Bayonne et de la junta provinciale directrice de Catalogne. Elles jouent initialement un rôle de direction des opérations militaires, de chaque côté des Pyrénées, mais ont aussi pour but de fédérer toutes les volontés sous leur autorité, grâce à une structure collégiale se voulant représentative de l'émigration, et grâce à des moyens financiers obtenus par la négociation d'emprunts. L'échec militaire sanctionne l'échec de la forme politique adoptée par ses juntas qui n'avaient pas de représentativité. Le 8 novembre 1831, la junta de Bayonne en tire les conséquences dans une circulaire où elle prévoit sa dissolution et propose l'organisation d'élections pour constituer une structure représentative de l'ensemble des réfugiés espagnols :

El deseo del bien y la necesidad que tocamos por experiencia, nos hacen recomendar con el mayor encarecimiento á todos nuestros compañeros de espatriacion, que sin pérdida de momento, por el interes comun, por lo que la patria reclama, procedan á nombrar y establecer el cuerpo directivo que tan indispensablemente se necesita: el cual en nuestro sentir no podrá llenar su objeto si no se le reviste de una autoridad efectiva á que nos sometamos todos, salvo aquello que exclusivamente se debe dejar á los gefes de las operaciones militares.

Para facilitar la formacion de este cuerpo con toda la concurrencia que cabe, y considerando nosotros que, diseminados como se hallan nuestros compañeros en tantos y tan distantes puntos, tardarian mucho en acordarse sobre el modo, hemos creido deber tomarnos la libertad de proponerles, por si lo estimaren oportuno, el siguiente plan de eleccion (...)¹²⁶⁵

Suivent onze articles décrivant les modalités du vote. En raison de la dispersion des réfugiés, la junta introduit une division géographique de l'émigration en proposant six

¹²⁶⁴ Cécile Mondonico-Torri, *op. cit.*, p. 215-216.

¹²⁶⁵ *El Precursor*, n°15, p. 2-3. Trad. : « Le désir du bien et la nécessité que nous ressentons d'expérience, nous font recommander très fortement à tous nos compagnons d'expatriation, que sans perdre un moment, dans l'intérêt commun que la patrie réclame, ils procèdent à la nomination et à l'établissement d'un corps « directoire » qui nous est si indispensable ; celui-ci, selon nous, ne pourra pas remplir son objectif si on ne le revêt pas d'une autorité effective à laquelle nous nous soumettrons tous, sauf ce qui doit exclusivement être laissé aux chefs des opérations militaires. Pour faciliter la formation de ce corps avec les participants qui conviennent, et considérant que, nos compagnons se trouvent disséminés en des points si nombreux et si éloignés, ils tarderaient beaucoup à se mettre d'accord sur les modalités, nous avons cru devoir prendre la liberté de leur proposer, s'ils l'estiment opportun, le plan d'élection suivant (...). ».

sections: Jersey, Londres, Paris, et pour ceux restés sur la frontière, le Guipuscoa, la Navarre et la Catalogne (article premier). Le projet rompt avec l'idée d'un travail en commun entre libéraux de l'intérieur et de l'extérieur. Dans chaque section, les réfugiés s'organisent comme ils le souhaitent mais doivent parvenir à une liste de sept candidats parmi tous les Espagnols qui résident en Europe (article 2). Différentes copies sont établies et signées au moins par trois personnes de la section et adressées aux cinq autres sections (articles 3 et 4). On établit alors la liste globale des candidats en comptant comme un vote, le fait d'être compris dans une liste (article 5). Une junta est alors établie avec les sept personnes qui ont réuni le plus de votes (article 6). En cas d'égalité de voix, un tirage au sort est prévu à la section de Paris, parce que sa situation centrale permet de réunir les listes et d'avertir les membres désignés pour composer la junta plus rapidement (article 7). En cas d'empêchement ou de refus de l'un des sept candidats ayant réuni le plus de voix, on ne procède pas à de nouvelles élections, mais on prend le nom suivant ayant réuni le plus de votes (article 8). Les individus qui, par le nombre de voix sont censés figurer dans la junta, doivent immédiatement se mettre en marche pour Paris – mais uniquement s'ils résident au nord de la capitale – afin de définir le lieu d'exercice de la junta (article 9). La junta se charge de définir la nature de ses fonctions, de ses travaux et son champ de compétence (article 11).

Publiée dans *El Precursor*, la circulaire est analysée par Borrego, qui pointe les faiblesses d'un texte qui arrive, selon lui, trop tard. Les divisions territoriales ne sont par exemple plus adaptées. La surreprésentation du Sud-Ouest de la France ne correspond plus à la répartition effective des réfugiés évacués dans le centre. Pour Borrego, il était plus opportun de procéder à la formation d'une junta en réunissant les représentants des différentes tendances de l'émigration. Il s'interroge sur la valeur du suffrage universel : « ó habria de sancionarse el principio del *sufragio universal* y en este caso el gefe militar que haya juntado mayor número de soldados, esto es el que haya tenido mas pesetas diarias que repartir, obtendrá en cada seccion la mayoría de la eleccion, ó si como parece indispensable hubieran de fijarse condiciones electorales ¿ a qué autoridad tocaba fixarlas, ni cómo se obtendria su aceptacion¹²⁶⁶ ». Il estime qu'une simple concertation entre les membres de la junta de Bayonne et celle de Catalogne serait plus efficace : « nada habria mas fácil ni mas practicable que el que se concertase entre los delegados de éstos cuerpos políticos la

¹²⁶⁶ *Ibid.*, p. 3. Trad. : « soit il faudrait sanctionner le principe du suffrage universel et dans ce cas, le chef militaire qui aura réuni le plus grand nombre de soldats, qui est celui qui a le plus de « pesetas » à distribuer tous les jours, obtiendra dans chaque section la majorité du scrutin, ou, comme cela paraît indispensable, si on fixait des conditions électorales : à quelle autorité revient-il de les fixer ? Comment celle-ci serait acceptée ? ».

formacion de la autoridad central¹²⁶⁷ ». Bien que Borrego appartienne à la junte de Catalogne, certaines de ces critiques paraissent fondées. Nous ignorons pourquoi l'idée d'organiser des élections n'est pas apparue plus tôt, par exemple au cours de l'été. L'absence de détails sur les modalités concrètes du scrutin, l'imprécision des circonscriptions géographiques et leur inadaptation à la nouvelle géographie de l'émigration ne paraissent pas très réalistes. La circulaire, comme l'analyse qu'en fait Borrego, montrent également une lutte de pouvoir entre civils et militaires (ce qui répond peut-être en partie à l'organisation tardive de ces élections).

Le résultat du scrutin, rapporté dans le *Precursor* du 4 décembre, se solde par un échec politique qui vient donc se surajouter à l'échec militaire. Peu de réfugiés ont voté, notamment en raison des mesures d'éloignement de la frontière. Il n'y a eu que 9 participants à Perpignan, même s'il faut compter avec la présence de la junte de Catalogne dans cette ville. Des Espagnols, réfugiés à Paris, travaillent alors parallèlement sur un projet d'organisation commune :

Sabemos que algunos patriotas se ocupan en esta capital en allanar las expresadas dificultades, suscitadas por las circunstancias, y de su zelo y de la buena fê, que sin duda les anima, debemos esperar salgan proposiciones conciliadoras, acertadas y sobre todo practicables, capaces de contentar los diferentes intereses políticos y de representar las fracciones en que se divide la opinion. No creemos que esto sea dificil si los hombres que tienen una verdadera y merecida influencia entre sus compatriotas toman la mano en el asunto, conciertan anticipadamente las medidas, dan á cada uno la cabida proporcional que le cabe en el sistema, procuran que todas las doctrinas sean representadas y consultan para el arreglo definitivo del mejor posible la voluntad general sin cabala, sin sorpresa, con tino y con moderacion¹²⁶⁸.

Une structure composée de réfugiés modérés semble effectivement mise en place. Santiago Rotalde publie, fin octobre 1830, *L'Espagne dévoilée ou Mémoire sur l'Espagne*

¹²⁶⁷ *Ibid.*, p. 3. Trad. : « il n'y aurait rien de plus facile ni de plus faisable que de se mettre d'accord entre les délégués de ces corps politiques sur la formation de l'autorité centrale ».

¹²⁶⁸ *El Precursor*, n°20, p. 2. Trad. « Nous savons que quelques patriotes s'occupent dans cette capitale d'aplanir les difficultés évoquées, suscitées par les circonstances, et nous devons attendre, de leur zèle et de leur bonne foi, qui les anime sans aucun doute, que sortent des propositions conciliatrices, assurées et surtout applicables, en mesure de contenter les différents intérêts politiques et de représenter les fractions entre lesquelles se divise l'opinion. Nous ne croyons pas que cela soit difficile, si les hommes qui possèdent une influence réelle et méritée parmi leurs compatriotes prennent part à l'affaire, s'entendent par avance sur les mesures, donnent à chacun la place qui lui revient dans le système, essaient de faire en sorte que toutes les doctrines soient représentées et consultent pour l'accord définitif, autant que possible, la volonté générale, sans cabale, sans surprise, avec jugement et modération. »

dans sa présente crise politique dédié au général Lafayette¹²⁶⁹ où il dénonce la composition d'une junte qui vient d'être établie à Paris :

Que la culpabilité de ces hommes est grande ! Quoi ! Ils ont cru faire de la légalité en se réunissant au nombre de seize à Paris, pour nommer une régence à l'Espagne... ; quelle insolence ! Seize réfugiés nommer un gouvernement pour toute une nation, sans consulter même la volonté des autres réfugiés !!! Et quels étaient ces chefs élus ? Gens de la faction liberticide. Le crime est grand, et plus grande encore la perversité qui ranime les haines, et tente de nouvelles divisions. Heureusement pour l'Espagne, les émigrés ont vu l'intrigue et l'ont méprisée¹²⁷⁰.

Nous n'avons pas retrouvé d'éléments sur ce comité directeur de Paris de 1830, mais il semble que ce soit des membres ou des sympathisants de la junte de Bayonne que Santiago Rotalde vise dans sa diatribe¹²⁷¹. Il propose les cas une structure alternative et publie un « projet de régénération glorieuse de l'Espagne » dans lequel il prévoit la constitution d'un comité directeur où « l'âge et la supériorité de grade seront les conditions nécessaires à l'éligibilité des membres qui doivent composer le directoire ». En fonction de ces critères, il estime donc que ce comité sera constitué comme suit : « pour la guerre : le lieut. général Villalba ; la justice : Romero Alpuente ; les finances : Torres ; la législation : Flores Estrada¹²⁷² ».

Des tentatives plus concrètes d'organisation se font jour à Paris au printemps 1831, rapportées dans *El Dardo*, un mensuel publié et rédigé par Santiago Rotalde, à partir d'avril¹²⁷³. Il est très difficile d'établir le rôle exact joué par son auteur. Dans ce premier numéro, il ironise sur les échecs qui semblent systématiquement affectés tous les projets d'organisation : « Las exhalaciones del cuerpo muerto de la llamada junta española de Bayona, han llegado a apestar a Londres », « Dicen que hay en Paris junta de Cataluña, junta de Aragon, junta de Navarra, junta de Asturias, junta de Galicia y no se sabe cuantas otras

¹²⁶⁹ Nicolás Santiago Rotalde, *L'Espagne dévoilée ou Mémoire sur l'Espagne dans sa présente crise politique dédié au général Lafayette par le colonel S. de Rotalde*, Paris, Gaultier-Laguionie, 1830, 71 p. L'ouvrage est annoncé dans la *BF*, n°44, du 30 octobre 1830.

¹²⁷⁰ *Ibid.*, p. 29-30.

¹²⁷¹ *El Dardo*, n°3, juin 1831, p. 189 : « la mayor parte de los diez y seis individuos que por sí y ante sí nombraron la *cismática* junta de Bayona ».

¹²⁷² Santiago Rotalde, *op.cit.*, p. 68-69. Ramón de Villalba, capitaine général du premier district militaire (Madrid et sa région ?), en 1822 (ANF, F⁷ 12048, 1560 e : notes sur divers espagnols de marque) ; Juan Romero Alpuente, ancien magistrat de l'audience de Madrid, député aux Cortès en 1820 et 1821 (ANF, F⁷ 12042, Liste des députés aux Cortès de Cadiz, qui ont concouru à la formation de la Constitution des Cortès et qui en ont signé l'original (18 mars 1812)) ; Domingo de Torres, intendant général des armées (*cf. infra*) ; Álvaro Flórez Estrada, député des cortès (Luis Alfonso Martínez Cachero, *Álvaro Flórez Estrada : su vida, su obra política y sus ideas políticas*, Oviedo, 1961, p. 59).

¹²⁷³ Aline Vauchelle-Haquet, « *El Dardo*, périodique brûlot lancé par le colonel libéral Nicolás Santiago Rotalde, 1831 », dans *El Argonauta Español*, n°2, 2005, <http://argonauta.imageson.org/document48.html>.

juntas¹²⁷⁴ ». Il n'est pas tendre non plus avec les membres de la junta de Catalogne qu'il compare à un bestiaire fantastique : « Allí era de ver reunidos en buena armonía la Zorrita muerta, la ligera Ardilla, la Serpiente endiablada, el taimado Buho, la Pantera anillada, el Burro heróico, el Lobo hambriento, el Gato astucioso y la Corza tímida, todos en fin en la mas perfecta union con el borrego, ovejas, y corderos¹²⁷⁵ ». Ces caricatures n'aident probablement pas à rapprocher les réfugiés les uns des autres, mais témoignent de l'apparition d'un nouveau facteur de division au sein des libéraux : l'origine géographique. Dans le numéro de mai, Santiago Rotalde adopte une démarche plus constructive en proposant la création d'une association patriotique des émigrés espagnols, placés sous la protection du gouvernement français. L'officier espagnol propose une structure un peu plus ouverte que dans son projet de décembre. Tous les réfugiés sont ainsi invités à adhérer à l'association. Mais la forme reste empreinte de discipline militaire : les inscrits votent pour cinq chefs chargés de commander des corps d'armée formés en cas de nécessité. Paris étant le centre de l'organisation, les chefs doivent venir y vivre. L'article s'achève sur un appel aux volontaires pour se réunir et tenter de mettre en œuvre ce projet :

Si el plan de asociacion y reglamento fuesen considerados de alguna utilidad; espera su autor que para ponerse en ejecucion, se adheran á él algunos de los emigrados residentes en Paris, para remover los obstáculos y obtener el permiso de las autoridades francesas. Los que gusten tratar de este asunto, pueden dar su nombre y señas de residencia al autor del *Dardo* que vive rue et hôtel J.J. Rousseau, quien les avisará del dia, lugar y hora de la reunion para *hablar* de esta materia¹²⁷⁶.

Deux réunions d'émigrés espagnols ont eu lieu en mai 1831, dont le numéro 3 du *Dardo*, de juin 1831, se fait écho. Le 20, 41 réfugiés se réunissent dans l'hôtel où vit Santiago Rotalde. Ce dernier s'attribue l'initiative de la réunion et reproduit, dans *El Dardo*, son discours inaugural : « Señores y compañeros de infortunio: sin mas carácter y representacion que de simple ciudadano español, he convocado á ustedes a ese sitio para celebrar la conferencia que ustedes quieren tener para discutir los medios de realizar la union tan

¹²⁷⁴ *El Dardo*, n°1, p. 49 et 50. Trad.: « Les exhalaisons du corps défunt de la dénommée junta espagnole de Bayonne viennent empester Londres » ; « on dit qu'il y a à Paris une junta de Catalogne, une junta d'Aragon, une junta de Navarre, une junta des Asturies, une junta de Galice et on ne sait combien d'autres encore ».

¹²⁷⁵ *Ibid.*, n°1, p. 50: « Il devait y être réunis en bonne harmonie la Mouffette morte, le léger Écureuil, le Serpent diabolique, le fourbe Hibou, la Panthère annelée, l'Âne héroïque, le Loup affamé, le Chat astucieux et la Chevette timide, tous réunis au bout du compte dans l'union la plus parfaite avec le petit mouton [jeu de mot sur « borrego » qui désigne donc un animal et le journaliste Andrés Borrego], les brebis, et les agneaux ».

¹²⁷⁶ *Ibid.*, n°2, p.111. Trad. : « Si le plan d'association et le règlement étaient considérés de quelque utilité, leur auteur espère pour pouvoir les mettre à exécution, que certains des émigrés résidant à Paris y adhèrent, pour lever les obstacles et obtenir l'autorisation des autorités françaises. Ceux qui aimeraient traiter de ce sujet, peuvent donner leurs nom et adresse à l'auteur du *Dardo* qui habite rue et hôtel J.J. Rousseau, qui les préviendra du jour, du lieu et de l'heure de la réunion pour *parler* de cette affaire ».

deseada de la emigracion española, y hacer eleccion de sus representantes¹²⁷⁷ ». Le général Castellar est élu président. Ce comité comprendrait alors López Ochoa, Pedro Méndez Vigo, Álvaro Flórez Estrada, Juan Antonio Llinás, et deux secrétaires, Ramón Ceruti et Mariano Paz Gómez. Une circulaire appelant à l'unité est rédigée et une nouvelle réunion organisée le 30, dans le grand salon du Cirque d'hiver. 22 réfugiés, dont la plupart des figures de premier plan, refusent d'y participer¹²⁷⁸. Il semble que l'une des raisons de ce refus soit la crainte que ces réunions suscitent l'hostilité des autorités françaises¹²⁷⁹, ainsi que, selon Santiago Rotalde, l'hostilité des anciens partisans de la junte de Bayonne. Javier Istúriz se rend à la réunion où il conteste la représentativité de la commission et demande la dissolution de la réunion. Il quitte finalement la salle avec ses partisans, Gutiérrez Acuña, Alfaro, Pancorbo, Nach y Clavernia¹²⁸⁰. La commission intègre alors de nouveaux membres : Francisco Valdés, Ignacio López Pinto, le colonel Peón et Cayuela. Le 10 juin 1831, elle adresse une circulaire aux émigrés espagnols d'Alger, de Gibraltar, de France, d'Angleterre, de Suisse et de Belgique pour les informer de ses projets : « entablar una cordial inteligencia, y mutua cooperación, entre los que [son] víctimas por tan justa causa, afín de adoptar los medios más oportunos, para que los intereses y derechos de toda la emigración, hasta el presente desatendidos, o por mejor decir no reclamados, puedan reclamarse del modo más enérgico y eficaz, que [les] sea posible hacerlo¹²⁸¹ »

La circulaire prévoit, dans ce but, l'organisation de nouvelles élections pour établir un « comité directeur de l'émigration ». Tous les Espagnols émigrés, quelle que soit leur classe, peuvent voter. Les modalités rappellent celles de la circulaire de la junte de Bayonne, l'année précédente : chaque émigré peut choisir parmi tous les émigrés espagnols, et doit donner sept

¹²⁷⁷ *Ibid.*, n°3, p. 180. Trad. : « Messieurs, compagnons d'infortune, sans autre qualité et titre que ceux de simple citoyen espagnol, je vous ai convoqué en ce lieu pour tenir la réunion que vous voulez avoir pour discuter des moyens de réaliser l'union si désirée de l'émigration espagnole, et élire ses représentants ».

¹²⁷⁸ Peñafiel, Gil de la Quadra, le général Burriel, Alcalá Galiano, Rico, Ángel de Saavedra, le comte de Toreno, Evaristo San Miguel, Torres, Núñez, Salvá, José María Calatrava, le général López Baños, Antonio Meca, Vadillo, Menéndez, Escriche, Vicedo, Gaspar Aguilar, Solana, Segundo et Gomis.

¹²⁷⁹ Réponse du général Burriel.

¹²⁸⁰ Bartolomé Gutiérrez Acuña, ancien député des cortès (ANF, F⁷ 12109, notes et affaires diverses, rapport du MI. Paris, le 2 août 1830). Un José Alfaro, capitaine, figure dans un état des Espagnols secourus à Paris à partir de janvier 1831 (ANF, F⁷ 12076, réfugiés secourus à Paris à partir du 1^{er} janvier 1831). Un dénommé Simón Pancorbo, lieutenant (ou sous-lieutenant selon les documents) était prisonnier de guerre au dépôt de Bourges en 1824, époque où il avait demandé à rester en France (ANF, F⁷ 11991, état nominatif des prisonniers de guerre qui ont demandé à rester en France, mai 1824). Nous n'avons pu identifier Nach y Clavernia.

¹²⁸¹ Trad. : « établir une intelligence cordiale et une coopération mutuelle, entre ceux qui [sont] victimes d'une cause si juste, afin d'adopter les moyens les plus opportuns pour que les intérêts et les droits de toute l'émigration, jusqu'à présent négligés, ou plutôt, non réclamés, puissent être réclamés de la façon la plus énergique et efficace qu'il [leur] sera possible de faire ». Pour l'ensemble de ce paragraphe, d'après : *El Dardo* n°3, p. 176-200 et Robert Marrast, *op. cit.*, p. 169-170.

noms. Le comité directeur est formé des sept Espagnols qui ont réuni le plus de votes. Les élections sont prévues le 10 juillet¹²⁸².

Après la deuxième réunion, les obstacles se multiplient. Le préfet de police interdit de nouveaux rassemblements :

Je pensais qu'une, ou au plus deux séances étaient suffisantes pour atteindre le but que vous vous étiez proposé ; je devais croire surtout que la politique resterait tout-à-fait étrangère aux questions qui devaient être traitées. Votre position et celle de vos compatriotes, comme réfugiés, recevant des secours du gouvernement français, exigeait de votre part des ménagements dont on s'est peut être un peu écarté, et que vous devez comprendre.

En définitive, la réunion a donné de l'ombrage dans le public : elle a même suscité des discussions dans les journaux, et il me serait impossible de vous autoriser à vous assembler de nouveau¹²⁸³.

Il est peu vraisemblable que la police ait cru à des rassemblements apolitiques. Le ton modéré du préfet laisse entendre qu'on reproche surtout aux réfugiés d'avoir manqué de discrétion. Le journal légitimiste *La Quotidienne* s'est emparé de ce prétexte pour dénoncer les agissements de réfugiés politiques, et l'ambassadeur espagnol a fait part de son mécontentement au gouvernement français¹²⁸⁴. Le comité formé en mai et le projet d'élections sont également loin de faire l'unanimité. À l'origine, l'initiative des réunions reviendrait à des partisans de Torrijos et non à Santiago Rotalde. Or, depuis Gibraltar, Torrijos fait part à López Pinto, le 13 juin 1831, de son désaccord : « La noticia de esta reunión, produzca el engendro que quiera, debilita nuestra acción y es raro que no se agiten tales cosas sino cuando vamos a ponernos en movimiento¹²⁸⁵ ». Le 23 juin, il écrit qu'après le refus de Saavedra, Grases, San Miguel et des partisans de Mina de participer au projet la nouvelle junte risque d'affaiblir un peu plus l'émigration espagnole¹²⁸⁶.

Le 31 juillet 1831, la commission dépouille les 970 bulletins de vote reçus. Flórez Estrada arrive en tête avec 868 voix, suivi de Torrijos avec 823 voix. Mina et ses partisans ne participent pas aux élections, mais le chef militaire craint pour son prestige et aurait dépêché un représentant auprès des émigrés de Périgueux et Bergerac¹²⁸⁷ pour porter des voix sur son

¹²⁸² *El Dardo* n°4, p. 227.

¹²⁸³ *Ibid.*, p. 224. CPP à Santiago Rotalde. Paris, le 10 juin 1831.

¹²⁸⁴ Nicolás Santiago Rotalde, *Le Contre Périer et collègue Sébastiani...*, 1831, p. 47-48.

¹²⁸⁵ Robert Marrast, *op. cit.*, p. 170. Trad. : « La nouvelle de cette réunion, quel que soit ce qu'elle engendre, affaiblit notre action et il est étonnant qu'on agite de telles choses seulement lorsque nous allons nous mettre en mouvement ».

¹²⁸⁶ *Ibid.*

¹²⁸⁷ Dépôts réservés aux troupes de Mina en 1830. Les craintes d'André Borrego, sur l'influence des chefs militaires en cas de suffrage universel, évoquées lors des élections de fin 1830 semblent fondées.

nom et réduire l'influence de Torrijos¹²⁸⁸. Les sept Espagnols ayant obtenu le plus de voix sont finalement : Álvaro Flórez Estrada, José María Torrijos, Manuel Flores Calderón, Vicente Cabanilles, Ramón de Villalba, Juan López Pinto et José María Peón y Mier. Pour faire connaître le résultat des élections, la commission imprime une feuille avec le nombre de voix obtenus par chaque réfugié élu ainsi que les sept suivants : Istúriz, Romero Alpuente, Gurrea, Calatrava, Mina, Vidal et Valdés¹²⁸⁹. Le 11 août, *Le National* publie un manifeste de seize réfugiés, parmi lesquels figurent Espoz y Mina, Alcalá Galiano, Saavedra, Istúriz et Salvá, qui contestent le résultat des élections :

Nous ne craignons point d'avancer : 1° que le comité en question ne représente pas l'émigration espagnole ; 2° que d'une part il n'est pas le produit de la majorité des votes ; 3° qu'en effet, dans cette prétendue majorité, il y a plusieurs votes donnés par des étrangers ; 4° que des dépôts entiers, tels que ceux de Périgueux, Sarlat, Montpellier, Limoges, Marseille, Perpignan, Alençon, n'ont donné aucun vote ; 5° que d'autres dépôts tels que ceux de Bergerac, etc., n'en ont donné qu'un très petit nombre ; 6° qu'à Paris, Bordeaux, etc. une partie considérable s'est refusée à voter ; 7° que les émigrés résidant à Londres en totalité, et la plupart de ceux qui se trouvent à Jersey, ont également refusé leurs votes ; 8° que d'une autre part, dans les non votants, formant la véritable majorité, on compte tous les ministres ayant exercé, presque tous les membres des Cortes et la plupart des généraux et des hommes ayant rempli de hauts emplois dans la carrière civile et militaire.

Le general Francisco Espoz y Mina ; J.M. de Vadillo, ancien député, ex-ministre ; A. Galiano, ancien député aux cortès de 1823 ; A. Pérez de Meca, idem ; F. Istúriz, idem ; J. Rico, idem ; J. Gil Orduña, idem ; D. de Torres, intendant général de l'armée ; J. Perez de Meca ; G. Aguilera ; J. Clemente ; J. Aldaz ; M. de Inclán¹²⁹⁰.

Les individus ci-dessus reprochent l'absence de représentativité du nouveau comité directeur, non seulement parce que tous les réfugiés n'ont pas participé, parce que le corps des votants n'est, à leurs yeux, pas valable en raison de la présence d'étrangers (peut-être des réfugiés d'autres nationalités résidant dans des dépôts majoritairement espagnols) et de l'absence des réfugiés « de valeur ». Au-delà des conflits de personnes, s'affrontent plusieurs visions du libéralisme. Les auteurs du manifeste ne sont vraisemblablement pas favorables au principe du suffrage universel. À leurs yeux, certaines personnes sont plus aptes que d'autres à exprimer leur opinion politique. La réponse du comité directeur traduit d'ailleurs ce nouveau clivage idéologique : ses adversaires « étaient eux-mêmes réunis au nombre de 20 ou 30 seulement pour former, sous le nom de Junte de Bayonne, un comité qui prétendait non

¹²⁸⁸ Robert Marrast, *op. cit.*, p. 171.

¹²⁸⁹ ANF, F⁷ 12083, 357 e.r. Junte provinciale directrice de la Catalogne (1831). « La commission nommée le 30 mai dernier... ».

¹²⁹⁰ ANF, F⁷ 12083, 357 e.r. Junte provinciale directrice de la Catalogne (1831). Coupure de presse : article du *National* du 11 août 1831.

seulement représenter l'émigration, mais remplir les fonctions d'un gouvernement régulièrement constitué¹²⁹¹ ».

Né avec difficulté, le comité directeur semble avoir eu une vie assez courte. Le 10 août 1831, avant même les invectives échangées entre réfugiés, par presse interposée, l'ambassadeur d'Espagne dénonce l'inertie de l'administration française auprès du ministre des affaires étrangères :

Il est de toute notoriété que postérieurement le 31 juillet et le 1^{er} août, il y a eu de nouvelles réunions de la même espèce que les précédentes dans la maison n°2 de la rue du Helder qu'elles durèrent huit heures le premier jour, et six ou sept le second : qu'elles furent composées de quarante à cinquante membres qui portaient en outre les votes des autres réfugiés qui résident en France : et comme si le fait n'eut pas été assez notoire ils n'ont pas hésité à le faire connaître au public au moyen des journaux de la capitale en indiquant aussi quelques-uns des objets politiques et des plans de conspiration contre le gouvernement espagnol dont ils étaient occupés¹²⁹².

Le comité semble avoir survécu tant bien que mal jusqu'à la fin de l'année 1831, mais nous ignorons la date exacte de sa disparition. L'expulsion des réfugiés, en octobre 1831, complique probablement le maintien de ses activités. Un état nominatif du 19 novembre fait toutefois mention de Ramón Ceruti, le secrétaire de la commission de mai 1831 : « ce jeune étranger est estimé et vit retiré et avec économie. Il paraît être employé au comité espagnol¹²⁹³ ». D'après Robert Marrast, la mort de Torrijos à Málaga en décembre 1831 aurait contribué à la disparition du comité, formé par ses partisans¹²⁹⁴.

Il convient de s'interroger sur le rôle joué par Santiago Rotalde dans l'émergence du comité directeur de Paris puisqu'il constitue, comme auteur des quatre numéros du *Dardo*, l'une des principales sources d'information sur cet événement. À la lecture du journal, l'initiative de la création semble lui revenir. Mais il aurait été écarté, le 16 juin 1831, par une circulaire de la commission de Castellar. Dans la perspective des élections, la commission veut signaler aux émigrés qu'elle n'a rien à voir avec Santiago Rotalde. Pour ne pas interférer dans le processus électoral, il décide de ne répondre à la commission qu'après le dépouillement¹²⁹⁵. Dans le dernier numéro du *Dardo*, il publie un « contra-manifiesto al manifiesto inrazonado, que contra el coronel S. De Rotalde han publicado los señores de la

¹²⁹¹ *Le Constitutionnel*, 2 septembre 1831. Cité par Robert Marrast, *op. cit.*, p. 171.

¹²⁹² ANF, F⁷ 12083, 357 e.r. Junte provinciale directrice de la Catalogne (1831). Amb. d'Espagne au MAE. Paris, le 10 août 1831. Copie. Voir annexe XVIII.

¹²⁹³ ANF, F⁷ 12102, 1674 e.r., renvoi des réfugiés de Paris. Espagnols réfugiés en instance pour obtenir l'autorisation de résider à Paris. 19 novembre 1831.

¹²⁹⁴ Robert Marrast, *op. cit.*, p. 171.

¹²⁹⁵ *El Dardo*, n°4, p. 229-230.

comision convocante para la eleccion de representantes de la emigracion española¹²⁹⁶ ». Cependant, d'après Robert Marrast, la première réunion de mai 1831 avait été organisée par des partisans de Torrijos qui résidaient dans le même hôtel que Santiago Rotalde, mais non à son appel. Son programme et ses idées originales n'auraient même pas été discutées¹²⁹⁷. Santiago Rotalde n'a sûrement pas joué le rôle qu'il s'attribue, mais il est peut-être excessif de lui nier toute influence. La courte existence du *Dardo* (avril-juillet 1831) apparaît étroitement liée à celle de l'émergence du comité. Il n'évoque par exemple presque jamais l'existence de la junta de Catalogne. Comment Santiago Rotalde trouve-t-il les moyens, de le publier ? Il reçoit, en tant qu'officier capitulé, un secours s'élevant à 1.200 francs par an. en sommes réduit aux hypothèses. Il a peut-être été (indirectement) soutenu par les autorités espagnoles : comment expliquer malgré les bruyants manifestes qu'il adresse aux autorités, et son choix de rester à Paris sans subside, qu'il continue à l'y recevoir, jusqu'à son décès, en avril 1833¹²⁹⁸ ? L'homme présenté comme isolé, « repoussé par tous les partis¹²⁹⁹ », s'en prend finalement davantage au milieu émigré qu'aux gouvernement espagnol ou français (à l'exception notoire du *Contre Périer ou collègue Sébastiani*) et sert, malgré lui, la cause du gouvernement espagnol¹³⁰⁰. Cet argent pourrait également provenir des autorités françaises (il prétend par exemple avoir reçu les encouragements de Guizot, en 1830, pour son projet d'organisation espagnole¹³⁰¹), mais l'intérêt que celles-ci pouvait en retirer semble limité, ou d'organisations républicaines (il est en relation avec *La Tribune* et fait imprimer ses écrits chez Auguste Mie¹³⁰²).

Contrairement à la junta de Bayonne, la « junta provinciale directrice de la Catalogne » parvient à se maintenir, malgré le cuisant échec militaire des réfugiés. Bien que cette structure soit établie dans le Sud de la France, elle n'est pas étrangère aux difficultés

¹²⁹⁶ *Ibid.*, p. 231. Trad. : « Contre-manifeste au manifeste irraisonné, que Messieurs les membres de la commission organisatrice de l'élection des représentants de l'émigration espagnole ont publié contre le colonel S. De Rotalde ».

¹²⁹⁷ Robert Marrast, *op. cit.*, p. 169.

¹²⁹⁸ ANF, F⁷ 12103, officiers capitulés. MG : état nominatif des officiers espagnols qui ont été admis à jouir des secours temporaires déterminés par la décision royale du 16 décembre 1829. Paris, 27 décembre 1830, mis à jour en janvier 1833. Rotalde perçoit encore 1.200 francs à Paris en janvier 1833.

¹²⁹⁹ DBTL, art. « Santiago y Rotalde, Nicolás ».

¹³⁰⁰ À son décès, ses papiers sont placés sous scellés par le consul d'Espagne. D'après : DBTL, art. « Santiago y Rotalde, Nicolás ».

¹³⁰¹ Santiago Rotalde, *Contre Périer et collègue Sébastiani...*, p. 62. Rotalde précise que la lettre de Guizot a été publiée dans le *Courrier français* du 1^{er} novembre 1830.

¹³⁰² C'est sous les presses d'Auguste Mie que la protestation des journalistes aux ordonnances de Charles X est publiée. L'imprimeur fait éditer par la suite de nombreux écrits de tendance républicaine et anti-esclavagiste. Suscitant le mécontentement du gouvernement, il doit mettre fin à ses activités en 1834 (Germain Sarrut, B. Saint-Edme, *Biographie des hommes du jour*, Paris, Krabbe, 1836, vol. 2, p. 349-352).

rencontrées par les Espagnols de Paris pour tenter d'organiser l'ensemble de l'émigration. Ces membres restent à Perpignan, et échappent aux mesures d'évacuation vers l'intérieur du royaume car certains d'entre eux sont informateurs pour le ministère de la Guerre¹³⁰³. Le ministère de l'Intérieur, intrigué par la présence de réfugiés espagnols à Perpignan, alors qu'ils sont censés avoir été éloignés de la frontière, est en effet informé par le bureau des opérations militaires, en avril 1831, de leur rôle particulier : « je dois vous faire observer que ces réfugiés n'ont été autorisés à séjourner dans cette ville qu'en raison de l'utilité dont ils étaient sur ce point, en fournissant au département de la Guerre des renseignements d'une grande exactitude sur ce qui se passe en Espagne. J'ajoutais que ce département n'aurait pu être privé tout à coup de ces renseignements sans en éprouver quelque embarras »¹³⁰⁴. En juillet 1831, malgré l'hostilité du ministère de l'Intérieur, ils continuent d'ailleurs à bénéficier de la puissante protection du ministre de la Guerre : « En raison des services que rendent journellement ces réfugiés, je pense qu'il serait bien de les placer, parmi ceux qui font partie de la première classe ; ce serait non-seulement les récompenser pour ce qu'ils ont fait, mais encore les mettre à même de mieux employer leur zèle¹³⁰⁵ ». La situation perdure au moins jusqu'en octobre 1831, puisqu'une note interne indique que trois d'entre eux, « Paul Janer, Rovira y Galceran et Muntadas, qui d'après leurs positions n'avoient droit qu'à un secours de 1.50 ont reçu depuis le mois de mai un subside mensuel de 150f et quoique les motifs qui le leur avoient fait allouer ne subsistent plus, on leur a accordé (sic) 2.00f à dater du 1^{er} de ce mois, payable à Bourges¹³⁰⁶ ». La junta est présidée par le général Milans del Bosch¹³⁰⁷. Elle comprend le colonel Antonio Baiges, Rovira y Galceran, « propriétaire », Thomas Razet, « prêtre et propriétaire », Mariano Goncer, « propriétaire », et Paul Janer, qui joue le rôle de secrétaire. Baiges, ainsi que Manuel Bertrán de Lis, Andrés Borrego et Jayme Muntadas sont chargés de l'exécution de l'acte du 4 juillet 1831¹³⁰⁸.

¹³⁰³ La situation espagnole intéresse peut-être d'autant plus ce ministère qu'il est dirigé, depuis novembre 1830, par Jean-de-Dieu Soult, nommé en remplacement du baron Gérard. Le ministre, maréchal d'Empire, a joué un rôle militaire important dans la péninsule ibérique, au Portugal en 1809, puis en Espagne, de 1809 à 1814, où il était major-général des armées françaises en Espagne.

¹³⁰⁴ ANF, F⁷ 12083, 357 e.r. Junta provinciale directrice de la Catalogne (1831). MG au MI. Paris, le 1^{er} avril 1831.

¹³⁰⁵ *Id.* MG au MI. Paris, le 10 juillet 1831.

¹³⁰⁶ ANF, F⁷ 12083, 357 e.r. Junta provinciale directrice de la Catalogne (1831). Note interne du MI. Paris, le 16 octobre 1831. Voir annexe XVIII.

¹³⁰⁷ *Ibid.* Il ne semble toutefois pas avoir exercé un réel pouvoir, sa santé mentale étant mise en cause à plusieurs reprises : « il est évident que le G^l Milans dont les facultés intellectuelles sont fortement affaiblies, et qui depuis longtemps n'a pas quitté le dép^t de l'Hérault n'a pris aucune part réelle à l'acte du 4 juillet, et qu'on se sert abusivement de son nom » (note interne du MI. Paris, le 16 octobre 1831 (ANF, F⁷ 12083, 357 e.r. Junta provinciale directrice de la Catalogne (1831)). Voir annexe XVIII.

¹³⁰⁸ *Ibid.*

Cet acte, publié pendant l'été, connaît manifestement un certain écho ¹³⁰⁹, vraisemblablement en raison de sa composition, et surtout des moyens politiques que la junte se donne pour faire triompher les idées libérales. Les membres de la junte de Catalogne déclarent agir « investie par la confiance des citoyens notables de la Catalogne, d'Aragon et de Valence ¹³¹⁰ ». La structure n'est donc pas représentative de l'ensemble des réfugiés libéraux, mais uniquement de ceux de certaines régions. La question de l'émigration n'est d'ailleurs pas directement évoquée. Bien que nous ignorions les conditions de nomination de ces membres, le fait d'être ou non catalan paraît important. En janvier 1831, Andrés Borrego se rend à Paris comme « délégué de la junte patriotique directive de la principauté de Catalogne à Paris ». Il est chargé d'y fonder une section catalane, et rencontre l'hostilité des réfugiés de la capitale qui sont en train d'organiser la commission évoquée plus haut. Une lettre tardive du général Castellar, son président, dénonce en effet les agissements du journaliste au ministre de l'Intérieur, en insistant en particulier sur le fait qu'il n'est pas catalan : « Le dit Borrego n'est pas catalan et je crois même qu'il n'a jamais été en Catalogne. Il est né à Malaga et il a l'audace de s'autoriser et de prendre le nom de « Délégué de la junte patriotique directive de la principauté de Catalogne à Paris ». Dans ce rôle, il nomma par lui et sans autre faculté que celle qui lui fut déléguée par ceux qui composaient cette junte illégale, une section catalane parmi ceux qui se trouvaient dans cette capitale qu'il cherchât à réunir le mois de janvier dernier et à quoi il n'y put réussir ¹³¹¹ ». La junte semble assez isolée sur le plan politique. Les réfugiés espagnols n'apprécient pas l'affirmation d'« identité catalane » : « non contents de représenter à trois, un petit nombre d'émigrés catalans, ils portent leur audace jusqu'à vouloir représenter toute la nation espagnole ¹³¹² ». En outre, à l'exception du général Miláns del Bosch, considéré comme sénile, elle n'a, dans sa composition initiale, apparemment aucune personnalité de premier plan. Elle apparaît également un peu trop proche du gouvernement français ¹³¹³. Enfin, les buts politiques que la junte poursuit peuvent paraître douteux. En vertu de l'acte du 4 juillet 1831, les membres se fixent pour objectif d'empêcher la reconnaissance de la dette des cortès

¹³⁰⁹ ANF, F⁷ 12083, 357 e.r. Junte provinciale directrice de la Catalogne (1831). Acte du 4 juillet 1831. Annoncé dans la *BF*, n°34, du 20 août 1831. Les fonds du ministère de l'Intérieur conserve un dossier dédié à cette junte où l'acte en question (Celui-ci est également consultable à l'adresse suivante : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k62023841/f1.image> (consulté le 22/02/2013).

¹³¹⁰ *Ibid.*

¹³¹¹ ANF, F⁷ 12083, 357 e.r. Junte provinciale directrice de la Catalogne (1831). J. Castellar au MI. Paris, le 13 septembre 1831.

¹³¹² *Ibid.*

¹³¹³ *Ibid.*

par le gouvernement de Ferdinand VII¹³¹⁴. Pour cela, ils proposent de négocier des emprunts indexés sur les bons des cortès : « Il est ouvert une souscription qui devra être remplie par les propriétaires d'inscriptions des emprunts des Cortès, laquelle est portée jusqu'à la concurrence de 5% du montant du capital nominal représenté par lesdits emprunts¹³¹⁵ ». Paris est désigné comme le centre de ces opérations : « Il sera formé à Paris un comité composé d'amis de la cause constitutionnelle d'Espagne, et choisi parmi les plus éminents patriotes français : ce comité sera investi de la surveillance et de l'emploi des fonds produits par la souscription en France », il sera toutefois « également, et de la même manière, formé à Londres un autre comité¹³¹⁶ ». La démarche de la junte, qui s'intéresse presque uniquement aux moyens de financer le mouvement libéral, est originale. Mais le sort des réfugiés espagnols se retrouve une nouvelle fois mêlé aux intérêts de la haute banque française. Dans ce cadre, le gouvernement français avait tout intérêt à soutenir la démarche de cette junte : si Ferdinand VII refusait de reconnaître les emprunts des cortès, malgré les démarches en cours, le gouvernement proposait aux porteurs français une éventuelle solution de repli. Il n'est donc pas certain que l'objectif premier de cette junte ait été la défense des intérêts des réfugiés, catalans ou espagnols. En tout cas, la junte de Catalogne interfère clairement avec les compétences du comité directeur, comme le montrent les deux articles suivants, publiés en plein processus électoral :

Article 9.

Dans le cas où, conformément à la circulaire expédiée de Paris, en date du 10 juin dernier, par la commission préparatoire nommée par les émigrés espagnols résidans dans la capitale, à l'effet de procéder à l'élection d'une Junte ou commission directrice de l'émigration, il serait effectivement nommé une Junte qui réunît la majorité des suffrages des Espagnols émigrés pour la cause constitutionnelle, il appartiendra à ladite junte de s'entendre avec les comités de Paris et de Londres et de disposer de l'emploi des fonds prélevés.

Article 10.

Si deux mois après la date du présent acte la Junte ou commission directrice dont il vient d'être parlé dans l'article précédent ne se trouvait pas formée et reconnue par la majorité de l'émigration constitutionnelle, les Espagnols qui souscriront le présent acte procéderont à élire une commission directrice pour remplir les attributions désignées dans l'art. 9¹³¹⁷.

¹³¹⁴ En 1831, Alexandre Aguado entreprend un voyage en Espagne pour négocier auprès de Ferdinand VII la reconnaissance des dettes des cortès, ce qui devrait permettre au gouvernement espagnol d'emprunter de l'argent auprès des banques londoniennes (Jean-Philippe Luis, *op. cit.*).

¹³¹⁵ ANF, F⁷ 12083, 357 e.r. Junte provinciale directrice de la Catalogne (1831). Acte du 4 juillet 1831.

¹³¹⁶ *Ibid.*

¹³¹⁷ *Ibid.*

Les projets de la junte sèment le trouble dans une émigration qui ne parvient pas à s'organiser. Ils émeuvent notamment une partie des émigrés notamment d'origine catalane, qui doutent des intérêts réellement défendus par la junte. Le général Castellar et Antonio Rodon, l'ancien maire de Barcelone, réfugié à Marseille, dénoncent les opérations de la junte comme « un agiotage scandaleux »¹³¹⁸ :

Six individus qui, sans aucun titre légal, se sont formés en « Junte Provinciale Directrice de la Catalogne », et prétendent agir en qualité de délégués spéciaux des patriotes d'Aragon et de Valence, ont fait à Perpignan le 4 juillet dernier une déclaration tendante à demander aux propriétaires des bons des emprunts des Cortès un emprunt d'un 5% sur le montant de leur capital nominal. Cette déclaration qui vient de paraître a été distribuée avec profusion dans toute la France et même en Angleterre.

Dictée par un esprit d'agiotage raffiné, elle sera sans doute appréciée par tous les hommes un peu versés dans les opérations financières. Mais, autant pour donner à ceux-ci des éclaircissemens qui peuvent leur manquer que pour détromper les autres, il est de notre devoir de dire hautement qu'il faut se méfier de tout ce que contient cette déclaration ; elle n'a point de caractère légal, puisque la réunion qui prend le titre de « Junte Provinciale directrice de la Catalogne » ne peut prouver par aucun acte authentique que les patriotes de l'Aragon et de Valence lui aient donné un mandat quelconque. Trente-six votants seulement ont concouru à sa formation.¹³¹⁹

Les réfugiés catalans, pour protester contre cette utilisation abusive de leur « identité » organisent alors leurs propres élections et fondent une « junte patriotique et suprême de Catalogne » dont le siège est à Paris :

formée le 7 août courant par un scrutin général, à la majorité des suffrages de tous les émigrés Catalans, suffrages qui ont été constatés à Paris par la Section Centrale, avec toutes les formalités prescrites en pareil cas. Cette Junte, formée par le libre concours de 295 votans établis en France, sans compter les suffrages de ceux qui résident en Angleterre, se compose de sept membres, savoir : cinq députés aux Cortès pour la Catalogne, d'un général catalan émigré et d'un citoyen qui exerçait en 1823 un emploi civil du premier rang. Il y a en outre quatre suppléants : ce sont trois députés aux Cortes et un conseiller municipal¹³²⁰

Nous ne connaissons presque rien de cette junte, si ce n'est que le général Castellar, le président de la commission de mai, et Antonio Rodon en sont membres. Castellar adresse un long courrier au ministre de l'Intérieur, le 13 septembre 1831, pour dénoncer les agissements de la junte de Catalogne¹³²¹. Mais nous ne retrouvons aucune information postérieure. Quant à la junte de Catalogne, si décriée, elle est finalement dissoute en octobre 1831, contre la

¹³¹⁸ ANF, F⁷ 12083, 357 e.r. Junte provinciale directrice de la Catalogne (1831). J. Castellar au MI. Paris, le 13 septembre 1831.

¹³¹⁹ *Id. Avis et protestation* d'Antoine Rodon. Marseille, le 24 août 1831.

¹³²⁰ *Ibid.*

¹³²¹ *Id.* J. Castellar au MI. Paris, le 13 septembre 1831.

volonté du ministère de la Guerre, car ses membres continuent à bénéficier, au grand dépit du ministère de l'Intérieur, d'un traitement privilégié (choix de la résidence, montant des subsides plus élevé)¹³²². Par la suite, les amnisties octroyées au « goutte à goutte » entre octobre 1832 et décembre 1834, n'ont permis aux libéraux espagnols, déjà très divisés, de former de nouveaux groupements.

Les différentes tentatives d'organisation ont donc toutes échouées. Les réfugiés ont dû affronter l'hostilité des autorités françaises et espagnoles et faire face à d'importantes divisions internes que chacune des expériences de rassemblement semble avoir démultipliées. En comparaison avec la belle unité de façade des Portugais, l'émigration espagnole présente une constellation de tendances nées de la longueur de l'exil et de la multiplicité des expériences. Aux différentes tendances de l'époque du « trienio liberal » s'ajoutent l'expérience de l'exil en France et au Royaume-Uni, la fidélité à tel ou tel chef militaire, le traumatisme de l'expédition des Pyrénées et de la « trahison » française ainsi que des solidarités voire des fiertés régionales. Cette image de désordre amuse les contempteurs des réfugiés mais les inquiète aussi. Elle traduit en effet la liberté relative dont ont joui les réfugiés espagnols. L'expérience des juntes a ouvert une nouvelle voie au libéralisme espagnol traditionnellement « pronunciamientiste ». Le recours à des élections constitue un choix courageux voire utopique alors que les émigrés sont disséminés dans plusieurs pays. C'était probablement un choix dangereux. La monarchie orléaniste qui peine à s'imposer face à l'agitation républicaine du début des années 1830 a vraisemblablement eu du mal à accepter des processus politiques qui rappellent un peu trop les idées républicaines. Quant aux réfugiés espagnols, nous l'avons vu, ils sont également loin de tous accepter l'idée d'élections et encore plus d'un suffrage universel masculin.

¹³²² *Id.* Note interne du MI. Paris, le 16 octobre 1831. Voir annexe XVIII.

4. Le brouillage des cartes, les réfugiés espagnols « radicaux » en France au temps de l'exil carliste et les rapprochements ibéristes

4.1. Des activités politiques difficiles à cerner

À partir des années 1840, des réfugiés espagnols, situés politiquement à « gauche » de l'échiquier politique arrivent en France. L'étude de ces mouvements politiques est rendue difficile par la rareté des sources. Il est possible d'énumérer quelques noms de personnalités, de différentes tendances, présentes à Paris sous la monarchie de Juillet mais beaucoup plus difficile d'étudier leur histoire politique. Les nombreuses instructions du ministère de l'Intérieur montrent en tout cas qu'ils sont craints¹³²³. Le danger que représentent les progressistes et les républicains est d'abord lié à leur stratégie d'alliance. Les républicains font passer le triomphe de leurs idéaux avant le nationalisme, d'où, selon les autorités, un risque de « contagion ». En octobre 1845, le ministre des Affaires étrangères écrit ainsi à son ambassadeur à Madrid :

Les rapports que nous recevons sur ces intrigues s'accordent en plus d'un point, avec les renseignements parvenues à l'admin^{on} esp^{ole}, ainsi que vous en jugerez par la copie ci-jointe d'une lettre de Mr le M^{re} de l'Intérieur. Il y est question du dernier voyage de Mendizabal à Marseille et du complot d'insurrection espartériste dont vous m'entretenez. Il s'y trouve en outre les indications sur une alliance entre les révolutionnaires espagnols et italiens. J'ai communiqué au M^{re} de l'Intérieur la partie de votre dépêche, relative aux menées dont Marseille paraît être le foyer, en l'invitant à prescrire les dispositions nécessaires pour faire interner les émigrés espagnols dont la présence sur ce point offrirait le plus d'inconvénients, y compris Mr. Mendizabal, dans le cas où il se trouverait encore à Marseille¹³²⁴.

En dépit d'une répartition inégale entre réfugiés carlistes et républicains, les seconds inquiètent davantage. Contrairement aux carlistes, ils apparaissent comme une menace directe pour le régime français qui leur accorde l'asile¹³²⁵. Leur comportement politique apparaît en outre compliqué par des stratégies d'alliance, réelles ou supposées, avec des réfugiés espagnols d'autres mouvements. Pendant l'exil de Marie-Christine, les réfugiés modérés paraissent avoir encouragé toutes les formes d'opposition au régent Espartero :

¹³²³ Voir annexe XXIV : chronologie des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs aux réfugiés sous la monarchie de Juillet et la Seconde République.

¹³²⁴ AMAE, CP Espagne 825, dépêche n°55 du MAE à Bresson. Paris, le 22 novembre 1845.

¹³²⁵ Cécile Mondonico-Torri observe un phénomène assez proche dans l'émigration polonaise : « Une note confidentielle sur les membres les plus influents et les plus dangereux de l'émigration polonaise en France, montre que ce sont surtout les démocrates qui suscitent les craintes du gouvernement français » (Cécile Mondonico-Torri, *op. cit.*, p. 316).

L'ex-régente d'Espagne dirige de Paris la rébellion des provinces frontières de la France. Elle reçoit des Espagnols rebelles envoyés près de sa personne par les chefs du soulèvement : ils voyagent sans être reconnus par les agens du gouvernement espagnol, et par conséquent d'une manière illégale. Ces voyageurs vont remettre leurs dépêches à l'hôtel de la rue Courcelles, comme pourraient le faire des courriers espagnols au Palais de la reine Isabelle II. L'ex-Régente envoie aussi des commissaires aux provinces où il y a quelque soulèvement et travaille activement soit par elle-même, soit par les personnes qui l'entourent à le propager à celles qui demeurent tranquilles. Ces faits sont d'une telle notoriété qu'il est inutile de signaler les personnes ni de rapporter les cas qu'au besoin on pourrait préciser¹³²⁶.

Dans les années 1840, un rapprochement s'opère entre carlistes et républicains : « S'il faut en croire les bruits qui circulent parmi les réfugiés espagnols, un mouvement républicain devait éclater à la fois sur plusieurs points de l'Espagne, les fonds nécessaires pour l'opérer avaient été attachés à sa cause (...). D'après ces mêmes renseignements, la portion active du parti carliste serait au courant de ces manœuvres et se tiendrait prête à intervenir de son côté¹³²⁷ ». Même si certains de ces projets ne sont que des rumeurs, ils peuvent participer à la déstabilisation du pouvoir en place.

Vers 1845, le général Linage, ancien aide de camp d'Espartero¹³²⁸, est à Paris. Il réunit autour de lui les principaux membres progressistes résidant dans la capitale. Ces derniers y auraient « formé une espèce de junte qui se réunirait presque journalièrement¹³²⁹ ». Les espartéristes tentent de se rapprocher d'autres réfugiés espagnols, hostiles au gouvernement modéré au pouvoir en Espagne à partir de 1843 : « Depuis la dévolution des biens du clergé et l'expulsion de M. Cortina de la chambre des Députés de longues conférences ont lieu journalièrement entre MM. Mendizabal, Marliani, Olozaga, Cortina, Madoz, Linage, Van Halen, Miranda, Lacarta, Ruiz, Lafuente dit fray Gerundio, Iglesias et Juan de Jayme. L'accord le plus parfait règne entre eux¹³³⁰ ». Des personnalités politiques de tendance très différente, mais qui ont en commun leur hostilité au régime libéral, semblent donc trouver un terrain d'entente en exil. Manuel Cortina, ministre de l'Intérieur pendant le « triennio espartériste », a gagné la France au retour des libéraux modérés¹³³¹. Mendizabal, écarté du pouvoir à la même époque, s'exile à Paris entre 1843 et 1847. Manuel Marliani Cassens est, lui, consul général d'Espagne à Paris au début des années 1830 puis pendant la

¹³²⁶ AGMAEC, H 2863. Amb. d'Espagne au MAE. Paris, le 12 octobre 1841 (copie).

¹³²⁷ AMAE, ADP, Espagne, émigrations-réfugiés 4, 1843-1845. MI au MAE. Paris, le 22 octobre 1844.

¹³²⁸ Louis de Loménie, François-René de Chateaubriand, *Galerie des contemporains illustres*, 1841, p. 218.

¹³²⁹ AMAE, CP Espagne 826, MI au MAE. Paris, le 17 avril 1845.

¹³³⁰ *Ibid.*

¹³³¹ *Mémorial des Pyrénées*, n°138, vendredi 2 octobre 1846 (http://mediatheques.agglo-pau.fr/getImage/getFile.ashx?INSTANCE=EXPLOITATION&eidmpa=MIDR_IMPR_1846_N_0138_02101846_TXT&D=07/08/2008%2000:00&ext=.txt, consulté le 25/02/2013).

période espartériste, mais préfère rester en France après le retour des modérés au gouvernement¹³³². Pascual Madoz Ibañez appartient au parti progressiste. Il a déjà connu l'exil comme réfugié libéral, à Paris et à Tours, jusqu'en 1833. Il est alors surtout connu pour ses travaux de géographie et ses recherches de statistique. En 1840, il prend parti pour Espartero avant de se retourner contre lui et est alors emprisonné. Malgré la chute d'Espartero, il doit toutefois s'exiler¹³³³. Juan van Halen, lui aussi réfugié libéral, prend parti pour Espartero en 1840 et se serait exilé avec lui à Londres en 1843¹³³⁴. Miranda est décrit en 1841 comme un agent et un favori d'Espartero¹³³⁵. Modesto Lafuente, auteur costumbriste qui décrit de manière satirique les travers de ses contemporains, notamment dans son journal *Fray Gerundio*, est un ancien ecclésiastique, de tendance libérale, qui s'est vivement opposé aux lois de désamortissement de Mendizábal. Dans les années 1840, il se consacre de plus en plus à l'étude de l'histoire de l'Espagne¹³³⁶. Sa présence à ces réunions semble donc étrange. La police française voit peut-être, dans les hasards de la présence d'Espagnols à Paris, une junte qui n'existe pas. Un autre militaire, le général Ametller, partisan d'Espartero, réside également à Paris au milieu des années 1840¹³³⁷. Comptant sur ces quelques partisans et avec le soutien financier de Mendizábal, Espartero tente vainement, depuis Londres, de relancer le mouvement progressiste :

Le Général Espartero se plaint beaucoup du National qui devait le soutenir moyennant 800 f par mois et qui l'a abandonné. Aussi la subvention lui a été retirée à partir du 1^{er} de ce mois. C'est Mendizabal qui payait. Ce dernier a été victime d'une escroquerie d'un nouveau genre : des journalistes ou correspondants de journaux anglais avaient promis de le faire mousser dans leurs journaux. Mendizabal a dépensé plus de 5000 f pour ces

¹³³² Article « Manuel Marliani » dans Gran Enciclopèdia Catalana (<http://ec.gec.semcs.net/enciclop%C3%A8dies/gran-enciclop%C3%A8dia-catalana/EC-GEC-0040449.xml#UOb8gKx9QTW>, consulté le 04/01/2013)

¹³³³ Article « Pascual Madoz », dans *Encyclopaedia britannica*, 1911 (article consulté le 04/01/2013 sur http://en.wikisource.org/wiki/1911_Encyclop%C3%A6dia_Britannica/Madoz,_Pascual), et « Madoz e Ibañez, Pascual dans *Gran Enciclopedia aragonesa* (http://www.encyclopedia-aragonesa.com/voz.asp?voz_id=8314, consulté le 04/01/2013). Madoz défend en effet des idées progressistes. Il serait rentré en Espagne en 1845 (AMAE, CP Espagne 826, P. Haute-Garonne au MI. Toulouse, 13 avril 1845. Copie).

¹³³⁴ « Van Halen y Sarti, Juan Manuel Julián Antonio », dans <http://www.1808-1814.org/persones/vanhallen.html>, consulté le 04/01/2013).

¹³³⁵ Juan Grimaldi, *Espartero : Études biographiques nécessaires à l'intelligence des faits qui ont préparé et déterminé la dernière révolution d'Espagne*, Paris, Bohaire/Dentu, 1841, p. 30.

¹³³⁶ J. M. Sánchez Prieto, « Mémoire de l'Histoire et identité politique dans l'Espagne contemporaine », dans *Politeia. Cahiers de l'Association Française des Auditeurs de l'Académie Internationale de Droit Constitutionnel*, n° 6, 2004 : http://www.culturahistorica.es/sanchez_prieto/identite_espagne.pdf (consulté le 25/02/2013).

¹³³⁷ Il existe peut-être une confusion entre Narciso Ametller, général catalan, qui a soutenu la prise de pouvoir d'Espartero, et Victoriano Ametller, républicain qui lutte aux côtés des montemolinistes, pendant la deuxième guerre carliste. (AMAE, ADP Espagne 4. « Émigration 1844 » : général Ametller).

réclames qui n'ont jamais paru dans les journaux, et les faiseurs ont donné pour excuse que les propriétaires n'avaient pas voulu les admettre¹³³⁸.

En 1847, à la suite de différentes amnisties, une partie d'entre eux rentre en Espagne : « Le fameux général Ruiz, un des généraux d'Espartero, a quitté Paris pour se rendre en Espagne. Le Général Linage qui, avec Mendizabal a cherché, il y a deux ans, à renverser le gouvernement espagnol, vient d'obtenir la permission de rentrer en Espagne. Il a fait viser son passeport à l'ambassade pour Madrid. Il ne reste ici que le célèbre Ameller qui n'a pu, jusqu'à présent, obtenir la permission de revoir sa patrie¹³³⁹ ». Les partisans d'Espartero ont échoué dans leur tentative de reprise du pouvoir, en dépit de moyens financiers et de leurs connaissances des rouages de la diplomatie. Contrairement au carlisme ou au républicanisme, les fondements théoriques de l'espartérisme sont probablement trop restreints et le mouvement trop attaché à un individu pour attirer de nouveaux partisans.

4.2. Le renouveau ibériste

En dépit du peu d'informations sur les mouvements des réfugiés dans les années 1840, nous savons toutefois que des opérations de rapprochement entre Espagnols et Portugais, de tendance républicaine, réfugiés ou non, ont lieu. Elles connaissent leur apogée lors de la révolution de 1848.

Dès 1841, l'ambassadeur de France à Lisbonne s'alarme du rapprochement des républicains des deux pays :

La pensée de réunir les deux royaumes de la Péninsule n'est pas nouvelle, on s'en occupa particulièrement en 1833 à l'approche de la mort du Roi Ferdinand. Les libéraux d'Espagne parurent se prêter à mettre sur la tête de l'Emp^r D. Pedro la couronne de toute la Péninsule et les entours de ce Prince, parmi lesquels on comptait plusieurs des coryphées acteurs du parti Chamoro, tels que Mr de Palme[la], de Silva, Carvalho, le nouveau ministre des finances Mr de Miranda s'employèrent vivement et y firent servir la maçonnerie dont ils sont les hauts dignitaires. Je rattacherai au même ordre d'idées le plan qui fut formé en 1836, sous le ministère de Mr Calatrava et après la révolution de la Granja, de marier la Reine Isabelle au Prince Leopold de Saxe-Cobourg, plus jeune frère du Roi Ferdinand. (...) Aujourd'hui les sociétés secrètes du rite carbonaro et principalement celle de leur dérivation qui se qualifie la Jeune Ibérie, travaillent dans le même but, avec cette différence pourtant qu'elles ne tendent pas à faire une seule monarchie de toute la Péninsule mais qu'elles veulent, soit lui donner une même forme purement républicaine, soit en composer une confédération d'États sous la direction d'un

¹³³⁸ AMAE, CP Espagne 826, « Copie. 8 mai 1845 ». La copie ne porte aucune mention d'auteur ni de destinataire. Toutefois les copies jointes à la correspondance émanent normalement du ministère de l'Intérieur ou des préfets. Le présent rapport concerne Paris, ce qui laisse supposer qu'il pourrait s'agir d'une copie d'un rapport du préfet de police au ministre de l'Intérieur.

¹³³⁹ AMAE, CP Espagne 833, CPP au MI. 28 juin 1847. Copie. Le gouvernement espagnol octroie des amnisties le 17 octobre 1846, le 19 février et le 13 mars 1847.

pouvoir central. Ces États seraient chaque province qui conserverait ses privilèges et jouirait d'une forte indépendance.¹³⁴⁰

L'ibérisme renaît chez les républicains espagnol et portugais, dont la plupart n'a probablement pas connu les échecs de la génération précédente. Le rapprochement est plus facile en pays tiers car « on a parlé des animosités nationales comme d'un grand obstacle à la réunion des deux peuples¹³⁴¹ ». Des groupes ibéristes surgissent en Espagne et au Portugal, notamment dans les lieux d'échanges que constituent les ports, mais l'impulsion vient surtout des expatriés de France et du Royaume-Uni :

Dans tous les ports espagnols de la Méditerranée et de l'Océan aussi bien qu'à Lisbonne, à Porto, dans les Algarves et à Gibraltar, existeraient des comités révolutionnaires recevant les uns de Marseille, les autres de Southampton, des informations, des instructions émanant de deux comités directeurs dont l'un siègerait à Paris et l'autre à Londres. Ces informations, ces instructions passeraient de ces comités secondaires à deux comités également directeurs établis à Madrid qui communiqueraient de la même manière avec ceux de Paris et de Londres, ainsi qu'avec une foule d'autres petits comités répandus sur la surface de l'Espagne¹³⁴².

L'un des instigateurs serait Mendizábal en serait l'un des instigateurs¹³⁴³. Financier de l'expédition portugaise en 1832 puis ministre libéral en Espagne, Mendizábal symbolise une histoire politique partagée entre le Portugal et l'Espagne. Ce rapprochement semble toutefois renaître comme un avatar de l'internationalisme républicain, plutôt que de la conscience d'une communauté de destin. En juin 1846, le ministre de l'Intérieur rapporte ainsi à son collègue des Affaires étrangères que le projet d'un comité « hispano-portugais » est réalisé avec l'aide des républicains français :

Il résulte que les chefs des émigrations espagnole et portugaise se concertent avec les principaux meneurs du parti républicain à Paris pour constituer un comité hispano-portugais qui aurait pour mission de recueillir les dons des amis de la cause démocratique, de distribuer les fonds dans l'intérêt du parti, soit pour propager la révolte, soit pour soudoyer des sicaires, enfin d'assurer par tous les moyens possibles, le triomphe des principes révolutionnaires dans les deux royaumes de la péninsule. Ce comité qui doit bientôt, dit-on, entrer en fonctions est composé de MM. Joly et Garnier Pagès, députés, Marrast et Bastide du National, et Paya de Toulouse. Parmi les Espagnols qui en font partie on cite MM. Madoz, Marliani, Mendizabal, Olozaga, les généraux Van Halen et Ruiz, le colonel Llinas, l'ancien procureur général Rius y Russel,

¹³⁴⁰ AMAE, CP Portugal 165, Amb. de France au Portugal au MAE. Lisbonne, le 1^{er} février 1841. Déchiffrement.

¹³⁴¹ *Ibid.*

¹³⁴² AMAE, CP Portugal 174, Amb. au MAE. Lisbonne le 29 janvier 1846.

¹³⁴³ *Ibid.*

Bon, de Gironne, et quelques autres dont les noms ne sont pas encore connus. Enfin, l'ex-ministre portugais, Comte de Bomfin fait également partie du même comité¹³⁴⁴.

Le projet donne évidemment lieu à des protestations de la part de l'ambassadeur espagnol, Martínez de la Rosa. Il demande aux autorités françaises d'empêcher la création de ce comité, en interdisant la venue d'Olózaga depuis Londres et en faisant éloigner de Paris les autres émigrés espagnols¹³⁴⁵. Par la suite, en dépit d'une surveillance renforcée, il n'est plus fait mention de ce comité dans les correspondances diplomatique ou policière. Il est toutefois vraisemblable qu'une structure se soit maintenue à Paris, ce qui expliquerait les manifestations conjointes de Portugais et d'Espagnols dans la capitale française, les 26 mars et 11 avril 1848, en soutien à la révolution de Février¹³⁴⁶. Celles-ci ne regroupent pas seulement des réfugiés, puisqu'y participent également des boursiers du gouvernement portugais, à l'exemple de Joaquim Tomás Lobo d'Ávila, José Anselmo Gromicho Couceiro et Isidoro Emílio Baptista¹³⁴⁷. Les démonstrations conjointes des Espagnols, majoritaires¹³⁴⁸, et des Portugais défendent l'idée d'une fédération ibérique dirigée par une junte centrale¹³⁴⁹. Une fois constituée, la fédération doit prendre, avec la France, la tête d'un mouvement de libération des « Peuples du centre et de l'orient de l'Europe¹³⁵⁰ ».

Du côté portugais, l'ibérisme commence à prendre racine dans les milieux septembristes et étudiants, après la révolution de 1848. À Coimbra, pour manifester leur soutien aux différentes révoltes en Europe, les étudiants publient un manifeste où ils proclament : « « Vive la péninsule ! Vive la liberté de tous les peuples », signé par 406 universitaires¹³⁵¹. Leurs idées semblent toutefois n'avoir guère rencontré d'écho dans le pays. Du côté espagnol, les membres du comité démocratique parisien, Nicolás del Balzo, Bermúdez de Castro, Tolosa, Abad y Escudero, Urrabieta, Cisneros, Martínez Padilla, Freixas, Contreras et Quiroga¹³⁵², appellent les révolutionnaires « de l'intérieur » à prendre le pouvoir, même s'ils s'aperçoivent rapidement qu'ils ne peuvent plus compter sur le soutien de la jeune République française. Les émeutes qui ont lieu dans différentes villes espagnoles

¹³⁴⁴ AMAE, CP Espagne 827, MI au MAE. Paris, le 3 juin 1846.

¹³⁴⁵ *Id.* Amb. d'Espagne au MAE. Paris, le 6 juin 1846.

¹³⁴⁶ Perreymond, *L'Espagne démocratique : compte rendu des manifestations du 26 mars et du 11 avril 1848*, Paris, Chaix, 1848, p. 13.

¹³⁴⁷ Maria Manuela Tavares Ribeiro, « Portugal e a Revolução de 1848 », dans *Ler História*, n°16, 1989, p. 109-110.

¹³⁴⁸ Le Portugal est souvent oublié, comme l'illustre d'ailleurs le titre de la brochure de Perreymond qui rend pourtant compte des projets ibéristes de 1848.

¹³⁴⁹ Perreymond, *op. cit.*, p. 11.

¹³⁵⁰ *Ibid.*, p. 12.

¹³⁵¹ Antonio Moliner Prada, « La Federación ibérica y la Revolución de 1848 » dans *Ler História*, n°16, 1989, p. 21.

¹³⁵² Perreymond, *op. cit.*, p. 13.

sont réprimées dans le sang et entraînent l'arrivée de nouveaux exilés sur le territoire français¹³⁵³. Le comité démocratique ne semble avoir eu qu'un écho limité sur le plan politique¹³⁵⁴. *L'Espagne démocratique : compte rendu des manifestations du 26 mars et du 11 avril 1848* du fouriériste Peyrremond témoigne néanmoins de la première manifestation publique de l'ibérisme. Si, politiquement, le mouvement ne perdure guère, il connaît en revanche une postérité sur le plan économique. En 1851, paraît en effet, un ouvrage anonyme, *Fraternidad, igualdad, union entre Portugueses y Españoles*, qui prône, par exemple, la suppression des douanes et la création de voies de communication conjointes entre l'Espagne et le Portugal¹³⁵⁵.

L'exil des Espagnols libéraux se caractérise par sa relative permanence et sa diversité. Mais, en dépit de sources parfois abondantes, mais difficiles à manipuler, la vie politique de ces réfugiés en exil, contrairement aux émigrés d'autres nationalités, reste parfois obscure. Les Espagnols, pourtant bien représentés dans l'industrie du livre parisienne, ont paradoxalement peu publié sur leur propre mouvement. Le sort n'a guère suscité l'intérêt du monde politique et de l'opinion française, pourtant sensibles à la cause portugaise et passionnés par les infortunes polonaises.

Ils sont parfois en porte-à-faux idéologique avec le régime qui les accueille, comme les « afrancesados » et les réfugiés ou prisonniers de guerre constitutionnels sous la Restauration, les républicains sous la monarchie de Juillet. Quelque soit le régime, ils apparaissent presque toujours comme des témoins encombrants d'un passé que l'on souhaite oublier ou bien du pragmatisme des choix diplomatiques. Les « afrancesados » rappellent l'épisode napoléonien et l'échec espagnol. Les libéraux du « trienio » sont le produit de

¹³⁵³ Florencia Peyrou, « 1848 et le parti démocratique espagnole », dans *Le mouvement social*, n°234, 2011, p. 22-26.

¹³⁵⁴ <http://www.idref.fr/121108031> (consulté le 25/02/2013). Parmi les ouvrages suivants, publiés sur la révolution de 1848, nous n'avons trouvé aucune allusion concernant le comité démocratique espagnol : *Breve resumen de los acontecimientos de Paris en los dias 23, 24, 25, y 26 de Junio de 1848, con algunas noticias interesantes acerca la muerte del Arzobispo de Paris*, Barcelona, V. Torras y J. Corominas, 96 p., hostile à la révolution ; *La Voz de un godo dirigida a los Españoles de Buena fé*, Paris, Schneider, 1848, 24 p., plutôt de tendance légitimiste ; *Paris y Madrid en 1848*, Madrid, Cargo J.Perez, 1848, 27 p., hostile à la révolution ; un roman un peu postérieur, de José Pastor de la Roca, favorable à la révolution, *La República roja o los obreros en Paris (1848). Novela politico-social-contemporanea. Escrita, en vista de datos auténticos y originales*, Alicante, 1849, 280 p.

¹³⁵⁵ *Fraternidad, igualdad, union entre Portugueses y Españoles*, Paris, Janson, 1851, 20 p.

l'intervention militaire de la Restauration, dans laquelle le gouvernement de la monarchie de Juillet n'estime avoir aucune responsabilité.

Quelques rares hommes politiques français s'intéressent toutefois aux questions espagnoles, comme le général Lafayette, patron de toutes les causes en faveur de la « liberté », ou les députés des départements frontaliers de l'Espagne.

Le regard des réfugiés est évidemment davantage tourné vers la péninsule et, contrairement aux réfugiés d'autres nationalités, ils ne recherchent guère le soutien de l'opinion française. D'ailleurs, lorsqu'ils pratiquent l'exercice, récits autobiographiques des « afrancesados », appels aux députés en 1830 et 1831, les résultats n'apparaissent guère concluants. Les Espagnols ne parviennent pas en effet à afficher un front uni face à une opinion française de plus en plus diversifiée. Les tentatives d'organisation politique en 1830-1831 s'avèrent un échec retentissant et les autorités espagnole et française, hostiles à ces projets, favorisent la division au sein de l'émigration. Toutefois ces tentatives ont permis aux libéraux espagnols d'expérimenter des pratiques politiques alternatives au « pronunciamiento ». Ils organisent, dans des conditions complexes, des élections au suffrage universel, découvrent la liberté d'expression et prennent conscience des voies différentes que peut prendre le libéralisme espagnol.

Malgré les faibles informations dont nous disposons à leur sujet, les réfugiés espagnols radicaux adoptent une stratégie différente. Les regroupements ne se font plus par nation voire région d'origine, mais sur une idéologie partagée et une communauté d'intérêts, comme l'illustre l'ibérisme qui se manifeste publiquement à Paris au début de la Seconde République.

Troisième partie

Les réseaux des proscrits ibériques à Paris

« Dejado de la mano del ser fantástico que me sostenía sobre Babel la nueva, volví a caer en París, donde me encontré rodeando entre la confusión de palabras vestidas de frac y de sombrero, que a pie y en coche recorren las calles de la gran capital ».

Mariano José de Larra, *Artículos de costumbres*,
« Pesadilla política » (9 de agosto de 1835)

Chapitre V

Les proscrits ibériques dans l'espace parisien

1. Géographie parisienne

1.1. Venir à Paris

La correspondance des réfugiés en France avec le ministère de l'Intérieur contient un grand nombre de demandes pour obtenir l'autorisation de venir ou séjourner à Paris. C'est une destination autorisée mais soumise à l'approbation du ministre de l'Intérieur sous la Restauration, tandis qu'elle est normalement interdite sous la monarchie de Juillet. Lors des campagnes d'expulsion des réfugiés de la capitale, ces derniers cherchent à tout prix à y rester¹³⁵⁶. Cette attraction de la capitale s'explique de plusieurs façons.

Paris est le cœur de l'activité économique française. La ville en voie d'industrialisation, attire les négociants, les ouvriers ou les domestiques¹³⁵⁷. Quel que soit le contexte économique, le marché de l'emploi est plus large à Paris et il est probablement plus aisé pour des étrangers de trouver à s'y placer. Jacinto Soler, ancien sous-lieutenant de la garde nationale de Figueiras, habite la capitale depuis 1824 où il parvient à s'employer comme commis dans différentes maisons de commerce. Il trouve une place en 1831, malgré un mauvais contexte économique, probablement chez un compatriote, Nadal, qui à défaut de salaire lui fournit la nourriture. Il demande donc à rester à Paris : « considérant que la ville de Tours n'offre aucun avantage pour ses affaires commerciales a ceux qui desirent par leur travail et industrie se suffire a eux même sans être a charge de personne, et d'autre part considérant que la ville de Paris lui en assure tous les avantages attendu que les nombreuses connaissances qu'il y possède et l'estime qu'il s'est acquit de divers maisons notables de la capital lui en assurent le succès¹³⁵⁸ ». Le coût de la vie, quoique plus élevé qu'en province, est meilleur marché qu'à Londres et, à partir de la monarchie de Juillet, les réfugiés peuvent espérer y percevoir un subside. L'Espagnol Juan Villanueva arrive ainsi à Paris au printemps

¹³⁵⁶ Voir annexe I.

¹³⁵⁷ *La ville promise. Mobilité et accueil à Paris (fin XVII^e- début XIX^e siècle)*, Daniel Roche (dir.), Paris, Fayard, 2000, p. 11.

¹³⁵⁸ ANF, F⁷ 12076, 15 e.r. Jacinthe Soler : Jacinto Soler au MI. Paris, le 10 juillet 1832.

1829 dans « l'espoir d'y vivre plus économiquement qu'à Londres¹³⁵⁹ ». Du fait de ses dimensions, la capitale offre d'importantes possibilités d'accueil, tandis que les villes de province désignées comme dépôts de réfugiés peinent parfois à loger tout le monde¹³⁶⁰. En 1824, il y a 821 hôtels, garnis répartis dans les différents quartiers de la ville, ainsi que près de 55. 000 chambres et chambrées. L'ensemble est susceptible d'accueillir près de 190.000 personnes¹³⁶¹. Ces établissements constituent les voies d'accès à la ville pour les migrants qui ne peuvent ainsi rester dans l'ombre à leur arrivée dans la ville, puisque la fréquentation de ces lieux est soumise au contrôle de la police parisienne¹³⁶².

À Paris, les réfugiés bénéficient de la proximité et de la concentration dans un espace restreint des différentes administrations auxquelles ils peuvent avoir affaire, principalement les ministères de l'Intérieur et de la Guerre, ainsi que la préfecture de police, de la présence des représentations diplomatiques et consulaires et de celles des principaux leaders des mouvements émigrés¹³⁶³.

Certains réfugiés sont également attirés par l'offre culturelle et scientifique que propose la capitale. De nombreux réfugiés, notamment parmi les libéraux portugais, demandent à venir à Paris pour suivre des études. La capitale regorge de bibliothèques et de musées qui attirent scientifiques ou des curieux, ancêtres des touristes, à l'exemple du marquis d'Uluapa, réfugié « afrancesado » qui rêve de découvrir la capitale française : « je desire de passer à Paris pour avoir le plaisir de voir cette Ville, si justement renommée dans l'Univers, et laquelle j'avais envie de voir depuis mon départ de ma patrie, Mexico, dans l'an 1804¹³⁶⁴ ». Paris est également connu pour son offre en matière de théâtres, d'opéra ou de ballets¹³⁶⁵. En novembre 1833, après la victoire des libéraux au Portugal, l'ambassadeur portugais à Londres, Abreu e Lima est nommé à Paris. Il parvient difficilement à cacher sa déception d'être nommé dans une ville moins importante et qu'il juge frivole: « Permitta-me

¹³⁵⁹ ANF, F⁷ 12070, D. Juan Villanueva. PP au MI. Paris, le 14 avril 1829.

¹³⁶⁰ Par exemple, Jean Sarrailh, « Réfugiés espagnols en France au XIX^e siècle. Le dépôt de Montmorillon (1831-1833) », dans *Bulletin hispanique*, 1928, p. 222-223 : « L'arrivée des Espagnols fit cesser les protestations des autorités de Montmorillon. On était devant le fait accompli. Il ne fallait plus songer à éloigner les réfugiés. Il fallait les héberger. Le maire, M. Duronet, déploya en cette occasion beaucoup de zèle, « grâce à lui, ces malheureux ont été logés dans une maison que l'on a prise à loyer pour un mois ». Le dépôt n'avait pu, en effet, être établi au Séminaire, « dans lequel, écrivait le Sous-Préfet, M. le Ministre présumait que je pourrais établir les réfugiés » ».

¹³⁶¹ *La ville promise...*, 2000, p. 159-160.

¹³⁶² *Ibid.*, p. 22.

¹³⁶³ *Cf. infra.*

¹³⁶⁴ ANF, F⁷ 8788, Gironde. Personnel : marquis d'Uluapa au ministre de la Police. Bordeaux. s.d. [avant octobre 1813]

¹³⁶⁵ Voir Jean-René Aymes, *Españoles en París en la época romántica, 1808-1848*, Madrid, Alianza, 2008, p. 255-267 : chapitre intitulé « El amplio abanico de los divertimientos ». Le livre offre de nombreux exemples des activités pratiquées par les Espagnols à Paris pendant la première moitié du XIX^e siècle.

V.E. de lhe dizer que se equivoça se pensa que eu estou enfadado pela mudança de destino que me veio de Lisboa (...) porque Pariz é logar menos trabalhoso e mais proporcionado á minha capacidade, alem de ser mais divertido e mais accommodado aos meus habitos¹³⁶⁶ ». Paris connaît aussi une importante activité scientifique qui attire les chercheurs, les médecins, les étudiants mais aussi les malades. Les plus aisés se dirigent vers des maisons de repos tandis que les indigents se résolvent à aller à l'hôpital. Madame Rodríguez atteinte d'un « catarrhe pulmonaire » est soignée par un médecin du bureau de bienfaisance du premier arrondissement¹³⁶⁷. Dépourvu de ressources, Pérez Villamil, est accueilli à l'Hôtel Dieu où il décède en 1834¹³⁶⁸. Pour les gens plus aisés, il existe un certain nombre de maisons de santé particulières, à l'instar de l'établissement du docteur Pinel à Chaillot, « maison, placée dans une position des plus heureuses, dans le plus beau quartier de Paris est grande, spacieuse, bien meublée et divisée en corps de logis séparés les uns des autres. Elle offre dans ses détails et dans son ensemble les divers avantages que peuvent désirer les personnes bien portantes, les convalescentes et les malades¹³⁶⁹ ». L'établissement accueille Louis Conti, ancien capitaine de chasseurs espagnols en 1824¹³⁷⁰ et Pedro Méndez de Vigo vers 1833¹³⁷¹.

Enfin, dans la première moitié du XIX^e siècle, Paris connaît un accroissement quasiment du seul fait de l'immigration, passant d'un peu plus de 710.000 habitants en 1821 à plus d'1.050.000 en 1846¹³⁷². La ville accueille donc de nombreux déracinés, certes pour la plupart Français, mais il est probablement plus aisé de s'y intégrer comme étranger et d'y rencontrer des compatriotes ou des personnes parlant la même langue. En 1833, les hispanophones seraient plus de 1.500¹³⁷³. Les réactions contre les étrangers semblent plus

¹³⁶⁶ ANTT, MNE cx 158. Abreu e Lima à Funchal. Londres, le 13 novembre 1833. Trad. : « Que V.E. me permette de lui dire qu'elle se trompe si elle pense que je suis fâché par le changement de destin qui me vient de Lisbonne (...) parce que Paris est un lieu moins laborieux et plus adapté à mes capacités, en plus d'être plus divertissant et plus approprié à mes habitudes ».

¹³⁶⁷ ANF, F⁷ 12094, Dominique Rodriguez. Certificat médical de Procher de La Fontaine. Paris, le 13 janvier 1834.

¹³⁶⁸ ANF, F⁷ 12106, 2138 e.r. Le sr. Bares de Villamil Ruffina. PP au MI. Paris, le 27 février 1834.

¹³⁶⁹ Annonce parue dans : *Le Charivari*, n°53, 22 janvier 1833, p. 8.

¹³⁷⁰ ANF, F⁷ 12042, César Ramon de Conti/ Louis de Conti. Note du MI relative à Louis Conti. s.d. [avant mars 1825].

¹³⁷¹ ANF, F⁷ 12103, officiers capitulés. PP au MI. Paris, le 2 février 1833.

¹³⁷² Dans les limites de Paris avant 1860. D'après : Marcel Chartier, « Statistiques : dénombrement de la population de 1801 à 1954 (France, département de la Seine, ville de Paris) », dans *Bulletin de la Société d'Études historiques et géographiques de la région parisienne*, n°29, 1955, p. 42. À la même époque, la population londonienne atteint cependant 1,9 million d'habitants. (D. Barjot, J.-P. Chaline, A. Encrevé, *op. cit.*, p. 59).

¹³⁷³ Paul Gerbod, « À propos des étrangers en France sous la monarchie de Juillet », dans *Annales de démographie historique*, 1987, p. 346.

rare¹³⁷⁴ que dans les petites villes de dépôt où la concentration des réfugiés peut occasionnellement provoquer quelques tensions. En juin 1830, le préfet d'Ille-et-Vilaine signale les officiers portugais réfugiés à Dol « accusés d'avoir mis la désunion dans quelques familles » au ministre de l'Intérieur¹³⁷⁵. Les réfugiés coupables de désordre sont aussitôt éloignés. En 1832, le préfet du Puy-de-Dôme rapporte l'animosité des habitants de Montferrand à l'égard des réfugiés espagnols dont la ville constitue l'un des dépôts. Des coups de couteaux sont donnés et la plupart des réfugiés demandent à changer de ville¹³⁷⁶.

Si les motifs pour venir à Paris sont nombreux, son accès est, nous le savons, limité¹³⁷⁷. Les pratiques adoptées depuis le Premier Empire puis la législation de plus en plus contraignante de la monarchie de Juillet interdisent normalement l'accès à Paris de la majorité des réfugiés étrangers. Cette pratique rappelle les mesures adoptées par les services de la surveillance légale à l'égard des condamnés politiques interdisant l'accès aux villes jugées sensibles par la présence du pouvoir politique et l'importance des populations ouvrières et militaires¹³⁷⁸. Les communes autour de Paris et les barrières d'octroi constituent des étapes supplémentaires à franchir. En 1834, la gendarmerie du poste de Sèvres arrête deux Espagnols dont les papiers ne sont pas en règle, « conduits à l'ambassade d'Espagne, ils ont en effet été reconnus pour être courriers ; mais ils ont été réprimandés pour avoir négligé de faire viser leurs passeports à la frontière¹³⁷⁹ ». Au niveau de Saint-Denis, le poste de surveillance retire les passeports des étrangers et les envoie à la préfecture de police¹³⁸⁰. Certains semblent passer entre les mailles de la surveillance policière, notamment quelques carlistes autorisés à résider à Versailles, bénéficiant de la complicité de quelques légitimistes, qui vivent à Paris et ne reviennent à Versailles que les jours de paiement des subsides¹³⁸¹. Toutefois, les réfugiés de Paris sont normalement davantage surveillés. Ceux qui cherchent à se soustraire au contrôle de la préfecture de police sont considérés comme suspects. Au début

¹³⁷⁴ Mais il s'en produit parfois, notamment pendant la période d'agitation et de crise économique qui suit la révolution de Juillet. Des ouvriers français font alors circuler des pétitions contre les ouvriers allemands (ANF, F⁷ 3884, Préfecture de police : Bulletin de Paris. 15 août 1830).

¹³⁷⁵ ANF, F⁷ 6737, 23 décembre 1829 : Portugais réfugiés. Loire-inférieure : PIV au MI. Rennes, le 5 juin 1830.

¹³⁷⁶ ANF, F⁷ 12101, 1582 e.r. Rixe à Montferrand entre des habitants et des réfugiés espagnols : P Puy-de-Dôme au MI. Clermont-Ferrand, 28 septembre 1832.

¹³⁷⁷ Voir chapitre II.

¹³⁷⁸ Il leur est en effet interdit de se rendre dans les villes suivantes : Paris et les communes du département de la Seine, Lyon, Marseille, Bordeaux, Lille, Strasbourg, Nantes, Brest, Toulon, Rochefort, Lorient, Cherbourg. D'après : ANF, F^{1a} 39, circulaire n°25 du MI, division de la PG, 2^e bureau, surveillance légale. Paris, le 18 juillet 1833. Nouvelles instructions après la modification des articles 44 et 45 du Code pénal (loi du 28 avril 1832).

¹³⁷⁹ ANF, F⁷ 6783, Situation politique Seine, 1831-1838. Dossier 4, 1^e légion gendarmerie départementale au MI. Paris, le 9 août 1834.

¹³⁸⁰ *Id.* le 21 août 1834.

¹³⁸¹ Philippe Vicente, « Réfugiés espagnols carlistes en Mayenne (1840-1857)... », p. 65.

des années 1840, José Bordalba, commandant carliste, se rend à plusieurs reprises à Paris pour accomplir des démarches administratives. Bien qu'il ne se présente pas à la préfecture de police, ses voyages n'échappent pas à la vigilance des fonctionnaires : « le Sr. Joseph Bordalba, qui réside actuellement à Melun, est venu à Paris dans les premiers jours de chacun des mois d'octobre et de novembre dernier et au commencement du présent mois de décembre » ; « à chaque voyage cet étranger a été appelé à la Préfecture de police pour y faire connaître sa position et qu'il ne s'y est jamais rendu ». Bien qu'aucun trouble à l'ordre public ne puisse lui être reproché, le ministre de l'Intérieur décide que « s'il revient à Paris, il sera arrêté et immédiatement expulsé du royaume¹³⁸² ».

1.2. Cartographie des réfugiés à Paris

Si du début de la Restauration à la fin de la monarchie de Juillet, un grand nombre de réfugiés espagnols et portugais souhaitent gagner la capitale, une fois parvenus à destination, ils ne choisissent pas tous les mêmes lieux de vie. La comparaison de la répartition des Espagnols et des Portugais à Paris avant et après 1830 montre de grandes différences¹³⁸³.

¹³⁸² ADSM, M 6997, MI au PSM. Paris, le 27 décembre 1842.

¹³⁸³ Nous mentionnons « Espagnols » et « Portugais » car il n'est pas forcément possible de différencier les réfugiés des voyageurs. La répartition par quartier a été calculée à partir de l'adresse des réfugiés. Voir annexe XXVI. L'adresse ne permet pas toujours (notamment en l'absence de numéro et/ou lorsqu'une rue marque la frontière entre plusieurs quartiers) d'identifier le quartier de résidence : ainsi 13% des adresses connues des Espagnols avant 1830 ne permettent pas d'indiquer avec précision le quartier. Les informations proviennent pour l'essentiel (mais non exclusivement) des dossiers individuels des réfugiés espagnols et portugais conservés dans la sous-série F⁷ des Archives nationales. Contrairement aux bases de données individuelles, une entrée est établie pour chaque information nominative (un individu avec ou sans sa famille à une adresse donnée égale une entrée, une nouvelle adresse ou le détail des membres de la famille entraîne de nouvelles entrées). Établir une coupure chronologique en juillet 1830 s'avérant compliqué, nous avons choisi par commodité le début de l'année 1830.

Répartition des adresses des Espagnols et des Portugais avant 1830¹³⁸⁴.



¹³⁸⁴ Répartition des Espagnols (« **SP** ») avant 1830 : Feydeau : 90 (22, 8%) ; Mail : 63 (16%), Chaussée d'Antin : 47 (11,9%), Feydeau/Palais Royal : 25 (6,3%), Palais Royal : 17 (4,8%), Place Vendôme : 18 (4,6%), Montmartre : 15 (3,8%), Tuileries : 14 (3,5%), Saint-Eustache : 10, (2,6%), Banque : 10 (2,5%), Feydeau/Mail : 8 (2%), École de médecine : 6 (1,5%), Sorbonne : 6 (1,5%), Banque/Palais Royal : 10 (1,3%), Faubourg Montmartre : 4 (1%), Faubourg Poissonnière : 4 (1%), Luxembourg : 4 (1%), Palais Royal/Tuileries : 4 (1%). Répartition des Portugais (« **PT** ») avant 1830 : Place Vendôme : 8 (15,4%), Feydeau : 5 (9,6%), École de médecine : 4 (7,7%), Monnaie : 4 (7,7%), Palais Royal : 4 (7,7%), Tuileries : 4 (7,7%).

Répartition des adresses d'Espagnols et de Portugais après 1830¹³⁸⁵.



Avant 1830, 80% des Espagnols sont concentrés dans les deuxième et quatrième arrondissements de l'époque ainsi que dans une partie du premier arrondissement (quartiers Feydeau, Mail, chaussée d'Antin, Palais Royal, Place Vendôme, Montmartre, Tuileries, Saint-Eustache, Banque). Après 1830, ils représentent un peu moins de 50% dans cette même

¹³⁸⁵ Répartition des adresses d'Espagnols (235) après 1830 : Feydeau : 23 (9,8%), Place Vendôme : 18 (7,65%), Mail : 16 (6,8%), Chaussée d'Antin : 13 (5,6%), Banque : 12 (5,1%), Palais Royal : 12 (5,1%), Roule : 12 (5,1%), École de médecine : 10 (4,2%), Montmartre : 10 (4,2%), Faubourg Montmartre : 9 (3,8%), Faubourg Saint-Germain : 7 (3%), Louvre : 7 (3%), Luxembourg : 6 (2,55%), Saint-Jacques : 5 (2,1%), Tuileries : 5 (2,1%), Bonne Nouvelle : 4 (1,7%), Champs Élysées : 4 (1,7%), Jardin du Roi : 4 (1,7%), Monnaie : 4 (1,7%), Saint-Eustache : 4 (1,7%).

Répartition des adresses de Portugais (281) après 1830 : École de médecine : 32 (11,4%), Place Vendôme : 31 (11%), Sorbonne : 25 (8,9%), Roule : 22 (7,8%), Luxembourg : 19 (6,8%), Chaussée d'Antin : 17 (6%), Monnaie : 14 (5%), Palais Royal : 13 (4,6%), Saint-Jacques : 12 (4,2%), Saint-Marcel : 12 (4,2%), Feydeau : 11 (3,9%), Faubourg Saint-Germain : 9 (3,2%), Champs Élysées : 8 (2,8%), Mail : 7 (2,5%), Arsenal : 4 (1,4%), Faubourg Montmartre : 4 (1,4%), Montmartre : 4 (1,4%), Montorgueil : 4 (1,4%), Saint-Honoré : 4 (1,4%).

zone. Ces quartiers restent les plus fréquentés par les Espagnols, mais nous constatons un déplacement vers le Roule, les Champs-Élysées et les faubourgs. En outre, alors qu'avant 1830, les Espagnols domiciliés rive gauche ne constituent qu'une minorité (4% répartis entre les quartiers du Luxembourg, de l'École de médecine et de la Sorbonne), ils sont plus de 15% après cette date. Plusieurs d'entre eux résident alors dans des communes voisines de Paris, comme les Batignolles, Neuilly, Monceau, Boulogne.

Les Portugais sont peu nombreux à Paris avant 1830. Nous retrouvons des quartiers communs avec les Espagnols : la place Vendôme, le quartier Feydeau, le Palais Royal ou les Tuileries. Nous pouvons observer, malgré la réserve à apporter en raison de la faiblesse numérique de l'échantillon, l'établissement d'une partie d'entre eux sur la rive gauche (quartiers de l'École de médecine et de la Monnaie). Après 1830, leur nombre est beaucoup plus élevé : un grand nombre arrive du Royaume-Uni et, contrairement aux autres réfugiés, ils ne subissent guère de restrictions pour venir s'établir à Paris. Il est difficile de distinguer une zone de prédilection. Ils sont répartis à peu près à égalité des deux côtés de la Seine. Rive gauche, ils sont concentrés dans les quartiers étudiants (École de médecine, Sorbonne, Luxembourg, Monnaie). Rive droite, ils vivent dans les mêmes quartiers que les Espagnols même s'ils semblent domiciliés dans des quartiers moins centraux (Place Vendôme, Roule, Chaussée d'Antin, Palais Royal, Feydeau, Champs Élysées).

L'étude du « taux » de dispersion des réfugiés s'avère également intéressante¹³⁸⁶. Avant 1830, 11,7% des Espagnols résident seuls dans leur rue contre 34,6% des Portugais, et après 1830, 29% des Espagnols contre 18,9% des Portugais. A contrario, l'observation de la répartition des réfugiés par rues nous donne une indication quant aux regroupements des réfugiés¹³⁸⁷.

Adresses des Espagnols :

rues	occurrences	dates	adresses communes
Richelieu	52	1820-1831	8 au 107 (1826), 7 au 109, hôtel des Princes (1823-1826), 11 au 113 (1823-1826), 5 au 63 (1826-1828), 3 au 65 (1824-1826), 2 au 74 (1826)
Notre-Dame des Victoires	28	1822-1834	5 au 11 (1826-1832), 3 au 32 (1824-1829), 5 au 9 (1824-1834), 4 à l'hôtel du Brésil (1822)

¹³⁸⁶ Individus résidant ou logeant seuls dans leur rue. Il ne peut évidemment s'agir que d'un ordre de grandeur, dans la mesure où les rues peuvent avoir des dimensions très diverses et certains réfugiés bien que vivant seuls dans leur rue habitent les quartiers habituellement fréquentés par leurs compatriotes. Les chiffres absolus sont les suivants : avant 1830, 46 Espagnols sur 394 vivent « seuls » dans leur rue, 18 Portugais sur 52 ; après 1830, 68 Espagnols sur 235 et 53 Portugais sur 281. Voir annexe XXVI.

¹³⁸⁷ Nous pouvons supposer que les rencontres y sont plus aisées.

Sainte-Anne	20	1823-1834	3 au 12 (1826-1829), 3 au 27 (1824-1826), 2 au 42 (1832-1834), 10 au 75 (1823-1824)
Montmartre	17	1823-1832	3 au 177 (1823-1825), 5 au 64 (1824-1827), 2 au 78 (1831-1832)
Passage des Petits pères	14	1823-1827	3 au 1 (1826), 11 au 3, hôtel des États-Unis
Saint-Nicolas d'Antin	14	1826-1834	9 au 23, hôtel d'Alsace (1831-1834), 2 au 55, chez Pizarro (1827)
Provence	12	1824-1831	2 au 51 (1827), 2 au 53 (1824-1825), 2 au 63 (1826-1831), 2 au 67 (1825)
Cléry	11	1824-1832	2 au 14, 4 au 6, 2 à l'hôtel de Normandie
Croix des Petits champs	11	1825-1836	2 à l'hôtel de la Marine; 2 à l'hôtel de Paris ; 3 au 4 ; 3 au 50 (1825)
Louis le Grand	11	1826-1832	7 au 20 (1826)
Mail	11	1822-1833	2 au 8, 3 au 23, 2 à l'hôtel de Mars
Passage Vivienne	11	1822-1834	3 au 13 (1822-1834), 2 au 14 (1826), 3 au 3 (1824),
Place des Italiens	11	1824-1831	10 au 1 (1824-1830)
Lepelletier	10	1824-1831	2 au 5 (1826-1831), 2 au 8 (1826-1827)
Neuve Saint-Augustin	8	1823-1825)	4 au 30, 2 au 38
Colbert	7	1824-1825	6 à l'hôtel Colbert
Marivaux	7	1823-1832	6 au 5 (1824-1832)
Saint-Honoré	7	1822-1834	2 au 226 (1831)
Amboise	6	1824-1831	3 au 5
Chaussée d'Antin	6	1823-1832	2 au 20
Grenelle Saint-Honoré	6	1825-1832	
Taitbout	6	1826-1832	3 au 9
Faubourg Saint-Honoré	5	1830-1834	2 au 3
Harpe	5	1824-1834	2 à l'hôtel de Narbonne
Hazard	5	1824-1826	2 au 3, 3 au 5
Hirondelle	5	1829-1834	2 au 24, 3 au 25
Rivoli	5	1824-1830	2 au 42 (1829)
Saint-Jacques	5	1817-1831	
Saint-Thomas du Louvre	5	1824-1825	2 à l'hôtel de Belgique
Valois	5	1825-1830	dont 4 au 4 (1825-1826)

Adresses des Portugais :

rues	occurrences	dates	adresses communes
Harpe	21	1825-1833	12 au 85 ; 3 au 66; 3 au 58 (1825)

Chaussée d'Antin	17	1825-1832	2 au 37 (1832), 2 au 39 (1832), 2 au 47 (1825, 1832), 4 au 58 (1831-1832), 2 au 59 (1831-1832)
Jeannisson	12	1831-1832	11 au 3 (1831-1832)
Saint-Jean de Latran / Place Cambrai	10	1830-1833	8 au 8
Paon	9	1830-1832	9 au 9
Louis le Grand	8	1831-1832	4 au 22, 2 au 35, 2 au 2
Sainte-Marguerite	7	1831-1832	2 au 29, 4 au 39
Boulevard Hôpital	6	1831-1833	4 au 20
Copeau	6	1831-1832	6 au 4
Courcelles	6	1832	4 au 10, 2 au 12
École de médecine	6	1830-1832	au 4
Mathurins Saint-Jacques	6	1831-1832	4 au 16
Mazarine	6	1825-1832	2 au 33 (1832)
Neuve Saint-Augustin	6	1825-1832	3 au 55 (1831)
Saint-Dominique Saint-Germain	6	1831-1832	2 au 11, 3 au 16
Saint-Lazare	6	1831-1832	4 au 136
Place Saint-Sulpice	5	1831-1832	au 5
Port Mahon	5	1825, 1832	3 au 3
Richelieu	5	1825,1832	2 au 71 (1825)
Saint-Honoré	5	1825-1832	
Saint-Nicolas d'Antin	5	1830-1832	
Tournon	5	1825-1831	2 au 17

Les rues les plus fréquentées par les Espagnols sont les rues de Richelieu, Notre-Dame des Victoires, Sainte-Anne, Montmartre, le passage des Petits pères, la rue Saint-Nicolas d'Antin, etc. Quelques adresses reviennent plus fréquemment. 11 individus de l'échantillon séjournent au 113 de la rue Richelieu entre 1823 et 1826, 10 au 75 de la rue Sainte-Anne entre 1823 et 1824, 9 à l'hôtel d'Alsace, au 23 de la rue Saint-Nicolas d'Antin, entre 1831 et 1834. La géographie évolue toutefois au fil du temps. Les rues de prédilection des Espagnols dans les années 1820, comme la rue Richelieu ou la rue Sainte-Anne, semblent presque désertées dans les années 1830¹³⁸⁸. La géographie des Portugais apparaît plus complexe. Le partage entre la rive gauche et la rive droite apparaît également dans la liste des rues où ils habitent en priorité : rues de la chaussée d'Antin et de Jeannisson, rive droite, et rues Saint-Jean de Latran et de la Harpe, rive gauche.

Lorsqu'Espagnols et Portugais vivent dans les mêmes quartiers, ils n'investissent pas les mêmes rues et, lorsqu'ils vivent dans les mêmes rues, ils ne descendent pas dans les mêmes hôtels¹³⁸⁹. Ce décalage géographique s'explique peut-être par des raisons temporelles : les Portugais arrivent à Paris plus tardivement que les Espagnols et, lorsque les

¹³⁸⁸ 52 occurrences de la rue Richelieu dont 2 seulement après 1830 ; 20 occurrences de la rue Sainte-Anne dont après 1830.

¹³⁸⁹ Ainsi pour les seules entrées postérieures à 1830 : 15 Portugais et 3 Espagnols sont domiciliés rue de la chaussée d'Antin ; 12 Portugais et 1 Espagnol, rue Jeannisson ; 11 Espagnols et 5 Portugais, rue Saint-Nicolas d'Antin mais aucun à la même adresse.

Espagnols sont l'objet de mesures d'expulsion, les Portugais sont relativement épargnés. Cette observation peut également suggérer une stratégie d'évitement entre les deux communautés.

Dans notre corpus, nous avons relevé 11 adresses communes pour les Espagnols et des Portugais au début des années 1830 (sur 1045 occurrences)¹³⁹⁰. Ces rapprochements semblent obéir à des motifs différents. Il s'agit le plus souvent d'un Espagnol apparemment isolé avec plusieurs Portugais. Dans l'un des cas relevés, l'Espagnol Ramón Gil Baloyo, domestique, habite à la même adresse que d'autres Portugais, mais il est lui-même au service d'un aristocrate portugais, le comte de Palati. Rive gauche, les étudiants portugais et espagnols partagent des adresses communes, en particulier en médecine. Il faut probablement simplement y voir l'adéquation entre l'offre de logements et les demandes des étudiants. Toutefois, un cas mérite peut-être une attention plus particulière. Le colonel Francisco Valdés, figure de l'émigration espagnole libérale à Paris, semble avoir vécu à deux reprises au voisinage de Portugais¹³⁹¹. En juin 1831, il déclare vivre dans un logement situé dans l'escalier E dans la galerie Colbert, soit au voisinage immédiat du Portugais Hermano Bastos d'Azevedo (déclaration de février 1832). En février 1831 et en mai 1832, nous savons avec certitude qu'il vit au 22 de la rue Louis-Le-Grand, où vivent également plusieurs aristocrates portugais comme le marquis de Valença et sa famille, Severino Souza Mascarenhas, José Maria Mello Breyner. Cette proximité semble intéressante dans la mesure où Valdés est, à l'automne 1830, l'une des chefs militaires de l'expédition des Pyrénées qui accepte la présence de Non-Espagnols dans ses troupes. Il est possible qu'il ait entretenu des liens discrets avec des libéraux portugais après cette date.

Les femmes réfugiées, Espagnoles comme Portugaises, semblent se regrouper entre elles, lorsqu'elles ne sont pas accompagnées de leur famille. Dans les années 1820, les marquise de Guadalcazar, de Pumbela et de Casafiola vivent ensemble au 41, rue Godot Mauroy, dans le quartier de la place Vendôme. En 1832-1833, Josefina Martinez Bernardi et Juana Garcia Lopez, anciennes « afrancesadas », habitent rue des Grands degrés, dans le quartier Saint-Jacques. En 1831, Maria Eduarda Clementina Seixas, Maria Rita Correa Silva et une dénommée Costa résident au 10, rue de la bienfaisance, dans le quartier du Roule. L'année suivante, les deux premières logent ensemble à l'hôtel de Bourgogne, rue de la Contrescarpe, sur la rive gauche. Les Portugaises se sont vraisemblablement regroupées dans des logements à moindre coût, après le départ des « chefs de famille » pour l'expédition de

¹³⁹⁰ Voir annexe XXVI.

¹³⁹¹ Il existe toutefois des incohérences dans la chronologie de ses logements.

Dom Pedro, le montant de leur subside étant diminué. Certaines ne savent pas parler français et comptent alors sur la solidarité de leurs compagnes d'infortune. En septembre 1832, Maria do Carmen d'Aguilar Lemos Acevedo demande ainsi à Abreu e Lima l'autorisation de gagner Porto pour elle et pour deux de ses compatriotes, les épouses des capitaines João Jerónimo de Seixas et José Nemes de Sequeira¹³⁹².

Les quartiers de résidence peuvent fournir quelques indices sur la classe des réfugiés, mais la mixité sociale est encore assez grande à Paris. En septembre 1825, le préfet de police finit par retrouver la trace de Santiago Garcia de Huidobro dans le quartier des Champs Élysées. Il est « logé depuis environ trois mois, rue des Gourdes près de la Barrière de l'Etoile, dans une maison nouvellement bâtie, où le propriétaire lui a permis de s'établir sans rétribution jusqu'au mois d'octobre prochain¹³⁹³ », « Il a à peine un lit pour lui, sa femme et quatre enfans en bas âge¹³⁹⁴ ». En revanche, un peu plus dans le centre, l'hôtel de Castille est, au contraire, un des établissements les plus luxueux à accueillir des Espagnols :

En una pieza deliciosamente amueblada del Hotel de Castilla, delante de una chimenea de mármol blanco, cubierta de terciopelo carmesi con rapacejos de seda, todo claveteado de tachuelas que parecen de oro, y brillante con una magnífica lumbrada, están sentados cuatro hombres de diferentes edades y cataduras, pero todos vestidos con la última elegancia, alrededor de un veladorcito de laca, sobre el cual se ven todavía los restos de un delicadísimo almuerzo. Llévaselo un mozo; con todas las apariencias de un señor, y el mismo trae y pone sobre la mesa una bandeja en que vienen una tetera de metal inglés, lustroso como plata, café, chocolate y tazas adecuadas á cada uno de estos líquidos digestivos¹³⁹⁵.

Nous avons constaté qu'un glissement s'opérait dans les adresses de la population espagnole libérale avant et après 1830. Les Espagnols s'excentrent un peu vers l'ouest et le nord-ouest de la rive droite et gagnent également la rive gauche. Ce phénomène correspond probablement à un double mouvement. Il reflète d'une part l'intégration en cours des Espagnols. Les auberges, les hôtels et les maisons garnies, concentrés sur la rive droite,

¹³⁹² ANTT, MNE, cx 164. Lettre de Maria do Carmen d'Aguilar Lemos Azevedo à Abreu e Lima. Paris, 28 septembre 1832. Voir annexe XII.

¹³⁹³ ANF, F⁷ 12042, Santiago Garcia de Huidobro/ Andrés Bustos. CPP au MI. Paris, le 9 septembre 1825.

¹³⁹⁴ *Ibid.*

¹³⁹⁵ Eugenio de Ochoa, *op. cit.*, p. 120-121. Trad. : « Dans une pièce délicieusement meublée de l'Hôtel de Castille, devant une cheminée en marbre blanc, couverte de velours cramoisi avec des franges de soie, tout orné de clous dorés, et éclairée par un magnifique feu, se trouvent assis quatre hommes d'âge et de mines différentes, mais tous vêtus avec la dernière élégance, autour d'un petit guéridon en laque, sur lequel on voit encore les restes d'un délicat déjeuner. Un domestique, avec toute l'apparence d'un monsieur, les emporte et il amène puis dépose sur la table un plateau où il y a une théière en métal anglais, brillant comme de l'argent, du café, du chocolat et les tasses assorties à chacune de ces boissons digestives ».

constituent en effet des voies d'accès à la ville, des filières d'entrées¹³⁹⁶. Certains hôtels sont repérés par la police et jouissent d'une mauvaise réputation. L'hôtel des Victoires, rue des Fossés Montmartre « a toujours été habité par des étrangers aussi mal pensans que le maître de cette maison qui est connu pour professer les plus mauvaises opinions¹³⁹⁷ ». L'hôtel du Mail et le café d'Espagne, rue du Mail sont régulièrement signalés comme des hauts lieux de l'activisme libéral.

depuis quelques jours, on voit circuler dans Paris, des Espagnols, parfaitement connus pour être des agens secrets des anciens Cortes ; ces Messieurs ne s'y étoient point montrés depuis longtems et sans doute, un motif important les y amène.

Les srs. Perez, Cornu (1644 e), S. Martin (215 e), Echiava (rien) sont au nombre de ces agens secrets mais le plus intéressant à connoître parce qu'il est le plus dangereux, c'est le nommé Jean Caresse de Toloza, aide de camp et l'ame damnée de Mina.

Dans le cas où l'on ne connoitroit pas son adresse, on pense qu'il sera facile de la découvrir, en faisant prendre des informations au Petit Café d'Espagne rue du Mail ou à l'hôtel du même nom, même rue¹³⁹⁸.

Les Espagnols abandonnent progressivement ces résidences de passage pour des logements plus stables et plus périphériques en fonction de leurs moyens financiers. Les plus aisés gagnent alors l'ouest et le nord-ouest où les terrains sont progressivement lotis, tandis que les plus pauvres rejoignent les quartiers de la rive gauche. Le déplacement des Espagnols reflète également celui de la capitale en général¹³⁹⁹. Les activités centrées sur le Palais Royal se sont déplacées plus au nord, vers les boulevards. La densité croissante de la population, dans les quartiers centraux, a entraîné le lotissement des « faubourgs ». Le centre de la vie élégante glisse après 1830 vers le nord-ouest. Les pauvres, chassés par les démolitions et les prix fonciers élevés, vont s'entasser dans les quartiers misérables de la rive gauche, quartiers Maubert et Saint-Victor, barrière d'Italie¹⁴⁰⁰. Le parcours de Juan Antonio Hernaiz et José Espronceda arrivés à Paris en 1829 illustre ce phénomène. Après avoir passé trois jours dans un hôtel de la rue de Rivoli, ils s'installent pendant deux mois, rue Sainte-Anne, avant de s'établir, rue Saint Victor, sur la rive gauche, « par motif d'économie¹⁴⁰¹ ». Les veuves

¹³⁹⁶ *La Ville promise...*, 2000, p. 22.

¹³⁹⁷ ANF, F⁷ 12060, Jacques Mac Intire. CPP au MI. Paris, le 26 juin 1826.

¹³⁹⁸ ANF, F⁷ 11994, « Seine : Espagnols en résidence à Paris, signalés comme s'occupant d'intrigues révolutionnaires. On désigne comme le lieu où ces individus concertent leurs intrigues le petit café d'Espagne, rue du Mail, et l'hôtel du Mail, dans la même rue. Demande de renseignements ». Circourt (?) au DGPR. Paris, le 10 mars 1826.

¹³⁹⁹ Bernard Marchand, *Paris, histoire d'une ville, XIX^e-XX^e siècle, Paris*, Points Seuil, 1993, p. 50-61. La municipalité parisienne crée à cette époque une « commission du déplacement de Paris ».

¹⁴⁰⁰ *Ibid.*

¹⁴⁰¹ ANF, F⁷ 12070, Juan Antonio Hernaiz, José Espronceda. PP au MI. Paris, le 27 mars 1829 et le 18 juin 1829.

« afrancesadas », Juana Lopez Garcia et Josefina Martinez Bernardi, ne parvenant pas à être reconnues comme réfugiées par le gouvernement français, survivent grâce aux aumônes, et logent rue des Grands degrés, quartier Saint-Jacques, rive gauche¹⁴⁰².

Les lieux de vie des réfugiés se situent plutôt dans le cœur de la capitale, où ont lieu les activités commerciales. La Bourse, le Tribunal de commerce et les salles de vente se trouvent dans le quartier du Mail. Les compagnies d'assurances sont nombreuses autour de la place de la Bourse, ainsi que les études de notaires, les Messageries royales et les différentes entreprises de transport. Les grands titres de la presse comme le *Temps*, le *Constitutionnel* et la *Tribune* sont implantés dans le même quartier. Plus au Sud, il y a la Banque de France qui donne son nom au quartier, d'autres messageries et la Halle au Blé¹⁴⁰³. Le quatrième arrondissement (Banque de France, Marché Saint-Honoré et Louvre) est la zone d'approvisionnement de la capitale. Entre la Seine et les Halles, l'activité se déploie autour du commerce de gros et de demi-gros, des toiles et des étoffes. Plusieurs changes de monnaie sur le pourtour du Palais-Royal permettent aux voyageurs étrangers leurs achats¹⁴⁰⁴. La vie politique se concentre sensiblement dans le même quartier, même si les grands ministères sont cependant plutôt implantés rive gauche, rue du Bac, rue de Grenelle Saint-Germain ou rue Saint-Dominique. Le principal interlocuteur des réfugiés est toutefois la préfecture de police, quai des Orfèvres, sur l'île de la Cité et le bureau de délivrance des passeports est installé au place de la Bourse. Les représentations diplomatiques espagnoles sont implantées dans les mêmes quartiers que leurs ressortissants. L'ambassade espagnole, bien qu'elle change onze fois de localisation entre 1816 et 1841, reste dans les quartiers de la place Vendôme, de la chaussée d'Antin ou de Feydeau¹⁴⁰⁵. Plus on s'excentre, plus il est aisé de trouver un logement à moindre coût. Toutefois, les réfugiés qui ont obtenu, en dépit des difficultés, l'autorisation de résider à Paris, ne souhaitent peut-être pas trop s'éloigner. La plupart des déplacements s'effectuent alors à pied, ou si les revenus de l'usager le permettent, en utilisant les différentes voitures publiques¹⁴⁰⁶.

¹⁴⁰² ANF, F⁷ 12101, Juana Garcia y Lopez Viuda. J. Garcia Lopez au MI. Paris, le 10 octobre 1832.

¹⁴⁰³ A. M. Perrot, *Petit atlas pittoresque des quarante-huit quartiers de la Ville de Paris (1834)*, Michel Fleury, Jeanne Pronteau (éd.), Paris, 1960, pl. 12 et 16.

¹⁴⁰⁴ A.M. Perrot, *op. cit.*, pl. 6.

¹⁴⁰⁵ *Almanach royal...* puis *Almanach royal et national...*, 1816 à 1841.

¹⁴⁰⁶ La mise en place d'une compagnie d'omnibus à partir de 1828, constituée à l'origine d'un parc de 100 véhicules pouvant contenir une quinzaine de personnes. Le prix initial est de 5 sous. En 1866, la course de Bercy à Porte Maillot coûte 30 centimes (Maxime du Camp, « Les voitures publiques dans la ville de Paris : les fiacres et les omnibus, dans la *Revue des deux mondes*, t. 69, 1867,

http://fr.wikisource.org/wiki/Les_Voitures_publices_dans_la_ville_de_Paris:_les_Fiacres_et_les_Omnibus#cite_ref-10, consulté le 20/09/2012). En 1843, un sous-officier espagnol exclu de l'amnistie bénéficie de 10 francs par mois, soit 30 centimes par jour. (ADIV, 4 M 406, Instruction du 22 juillet 1843 adressée à MM. les

À côté des motifs d'ordre professionnel ou administratif, les réfugiés sont amenés à fréquenter d'autres lieux. La place de la religion et le réconfort éventuel qu'ils peuvent y trouver ne sont jamais évoqués. Mais le nom de certaines paroisses revient plus fréquemment dans la correspondance administrative, comme La Madeleine, Saint-Roch ou Notre-Dame des Victoires¹⁴⁰⁷. En 1826, les obsèques de Julián Rodriguez, ami de José María Vallejo ont lieu à Saint-Roch où « le cortège était composé d'une quantité considérable d'Espagnols¹⁴⁰⁸ ». En avril 1848, les républicains espagnols réfugiés à Paris rendent hommage à leurs compatriotes qui ont tenté de se soulever en Espagne en célébrant « un service funèbre en l'honneur de leurs concitoyens morts pour la sainte cause de la liberté » à l'église de La Madeleine¹⁴⁰⁹.

Les lieux de divertissement sont bien connus. Les rapports de police sont loquaces et les possibilités multiples¹⁴¹⁰. Dans le quartier Feydeau, il y a le théâtre Favard, la maison de jeu Frascati, le théâtre des Variétés, la Salle Ventadour, l'Opéra comique en face de la Bourse ou encore le passage panoramique entre le boulevard Montmartre et la rue neuve Saint-Marc¹⁴¹¹. Plus au sud, se trouve le Palais-Royal, véritable « temple du divertissement » avec le Théâtre Français et une multitude de cafés et de restaurants¹⁴¹². Au début de la Restauration, les estaminets hollandais et américain et le café chinois¹⁴¹³ sont considérés comme le « rendez-vous ordinaire des Espagnols qui sont à Paris¹⁴¹⁴ », d'après les rapports, plus ou moins dignes de foi, des mouchards de la préfecture de police : « Un courrié de Male, qui et benu faire le voyage par un courrier de l'arrivé de S.M. il se trove ancor à Paris ; il ba ttoute le soir au café du Palais royal n°50. Ce le café Olandé. Cette homme et le plus grand éneni du roy Ferdinand : qui il a dans ttoutte l'Espagñe : ainsi que de ttous l'Bourbons : le moman qui se aproche a lui quelqu'un de sa compañie il parle des horreur contre les Roys a tel point qui le meme qui sont avec lui sont éttoné. Il dine oussi à Palais Royal au restaurant

préfets, relativement aux dispositions à observer à l'égard des étrangers réfugiés en France pour causes politiques).

¹⁴⁰⁷ Voir chapitre suivant.

¹⁴⁰⁸ ANF, F⁷ 12048, 1526 e, José Mariano Vallejo/ Maria Benito de Navia/ Manuel de Navia, marquis de Santa Cruz de Marcenado/ Nicolas Barreto, comte de Casa-Barreto/ comte de Selva Florida. 1^{er} dossier. CPP au MI. Paris, le 5 janvier 1826.

¹⁴⁰⁹ Perreymond, *op. cit.*, p. 22.

¹⁴¹⁰ Jean-René Aymes, *op. cit.*

¹⁴¹¹ A.M. Perrot, *op. cit.*, pl. 7.

¹⁴¹² Henri d'Almèras, *La vie parisienne sous Louis-Philippe*, Paris, Albin Michel, 1925, p. 43.

¹⁴¹³ La police soupçonne l'ancien propriétaire du café chinois, Hoallier, un officier en retraite, de vouloir rejoindre Mina. Ses soupçons proviennent de la moustache qu'arbore l'officier. (ANF, F⁷ 6641, Hoallier, officier en retraite, ancien propriétaire du café Chinois, à Paris.).

¹⁴¹⁴ ANF, F⁷ 6641, Favre (Maurice), dessinateur, De la Rosa (Simon), Pellegrin (Jean Louis Marie). CPP au MI. Paris, le 18 décembre 1822.

Rosigñol¹⁴¹⁵ ». Les cafés des boulevards paraissent moins politisés. Quelques restaurants du Palais-Royal sont renommés parmi les Espagnols, comme le rapporte l'espion dénommé Bonhomme : « Nous avons diné ensemble hier chez le restaurateur du Bœuf à la mode, rue du Lycée près le Palais royal. Notre conversation pendant le diné s'est beaucoup étendue sur la proscription (sic) que Ferdinand VII maintient¹⁴¹⁶ ». Les riches Espagnols déambulent quotidiennement aux Tuileries, au Palais-Royal ou sur les boulevards¹⁴¹⁷. José Pizarro s'étant « persuadé que le général Ballesteros serait bientôt appelé à jouer un rôle actif dans la péninsule, (...) il a cherché à se rapprocher de lui et des personnes qui l'entourent. On le voit se rendre journellement à son hôtel, se promener avec lui des heures entières sur les boulevards¹⁴¹⁸ ».

Retracer les lieux de vie des Portugais, en dehors de leurs logements apparaît plus malaisé car les témoignages sont plus rares¹⁴¹⁹. Ceux qui ne vivent pas dans le besoin paraissent également profiter des nombreux divertissements qu'offrent la capitale, à l'instar de l'auteur des *Memórias de um preso emigrado pela usurpação de D. Miguel*¹⁴²⁰. Après avoir décrit les souffrances dont il a été victime au Portugal et son voyage en France, son séjour parisien, pendant sept mois, ressemble davantage à un guide de voyage qu'à des impressions personnelles sur l'éventail des possibilités d'activités à Paris : « Finalmente nós só temos feito um breve e imperfeito esboço desta famosa capital, onde se encontram todos os prazeres e comodidades da vida. Quase não haverá desejo que nela não possa ser satisfeito ; pois que mil estabelecimentos lhe estão consagrados¹⁴²¹ ». Les Portugais semblent toutefois vivre davantage à proximité les uns des autres, et lorsqu'ils se réunissent, le font volontiers au domicile de l'un des leurs, plutôt que dans un café, ce qui leur permet d'échapper plus facilement à la surveillance. Les rapports du préfet de police relatifs aux Portugais restent plus « extérieurs » que ceux consacrés aux Espagnols :

¹⁴¹⁵ ANF, F⁷ 6641, Bello, courrier de malle. Lettre anonyme (?), s.d. (~mars 1822).

¹⁴¹⁶ ANF, F⁷ 11994, Pedro de Torres Yzquierdo/ Barrutia, rapport n°5 de M. Prudhomme (22 août 1817).

¹⁴¹⁷ Jean-René Aymes, *op. cit.*

¹⁴¹⁸ ANF, F⁷ 11995, 157 e, José Pizarro. CPP au MI. Paris, le 22 novembre 1824.

¹⁴¹⁹ Ce type d'information est notamment le résultat de surveillances et de filatures menées par la préfecture de police ou le ministère de l'Intérieur sous la Restauration. Or, les Portugais sont encore peu nombreux à cette date. Les différents mémoires d'anciens Portugais réfugiés ne permettent guère non plus de fournir des informations détaillées à ce sujet. Enfin, leur exil plus limité dans le temps fait que l'existence d'habitudes de vie a probablement laissé moins de traces.

¹⁴²⁰ *Memórias de um preso emigrado pela usurpação de D. Miguel*, éd. Moraes, Lisbonne, 1984, 133 p.

¹⁴²¹ *Ibid.*, p. 54. Trad. : « Nous n'avons finalement fait qu'une brève et imparfaite ébauche de cette fameuse capitale, où l'on trouve tous les plaisirs et les commodités de la vie. Il n'y a quasiment aucun désir qui n'y puisse être satisfait ; dans la mesure où mille établissements lui sont dédiés ».

Il résulte des mesures de surveillance prescrites à leur égard que les Srs. Cabral-Teixeira, Bazilio, âgé de 35 ans, et Vaz Preto Giraldes, Jose, âgé de 26 ans, tous les deux magistrats, sont arrivés le 1^{er} de ce mois, rue N^e D^e des Victoires n^o11, d'où ils sont sortis, le 3 pour aller loger rue Traversière St Honoré, avec trois de leurs compatriotes arrivés la veille : les Srs. Gouvea-Pimenta, Francisco, magistrat, âgé de 41 ans, Ferreri ou Ferreira-Duarte, rentier âgé de 50 ans, et son neveu Ferreri-Adriano, âgé de 28 ans. Tous ces étrangers vivent ensemble avec la plus stricte économie, ne recevant personne et sortant rarement.

Les Srs. Teixeira et Giraldes, ont du changer de logement hier pour aller loger, dans le Fg St Germain où ils espèrent vivre plus économiquement.

Mr de Barbosa-Aranjo, Jose-Balbini (sic), secrétaire de la légation portugaise à Londres, est arrivé, le 1^{er} du ct, rue de Richelieu, n^o109. Il ne reçoit que très peu de monde chez lui ; mais il passe ses journées chez le G^{al} Saldanha, ou chez le chevalier de Barbosa, son parent, qui loge rue n^e d'Artois, n^o27¹⁴²².

Les témoignages ultérieurs n'apportent guère de précisions. En revanche, qu'il s'agisse des Espagnols ou des Portugais à Paris, ils ont en commun d'avoir continuellement affaire à la préfecture de police de Paris pour leurs démarches administratives ou par la surveillance dont ils font l'objet.

2. Les réfugiés et l'exception administrative parisienne

2.1. Un accès direct au ministère de l'Intérieur

Le ministère de l'Intérieur s'affirme progressivement comme la principale administration en charge de la question des réfugiés, notamment par le biais des préfectures en province et de la préfecture de police dans le département de la Seine. Dans le cas des demandes de subsides, les réfugiés s'adressent au ministre de l'Intérieur. Celui-ci demande alors au préfet d'effectuer une enquête afin de vérifier les déclarations de l'individu, s'il est réellement réfugié, s'il est dénué de ressources pécuniaires et afin de s'assurer qu'il ne présente pas un danger pour l'ordre public au regard de ses fréquentations, de ses activités ou des propos qu'il peut tenir. Comme pour ceux qui résident dans le reste de la France, les réfugiés « parisiens » adressent leur missive au ministère de l'Intérieur, mais la proximité géographique et le fonctionnement administratif dans cette première moitié du XIX^e siècle font qu'ils peuvent directement aux bureaux du ministère pour y faire valoir leurs droits.

Le regroupement dans un même lieu de tous les interlocuteurs, préfecture de police, ministère, ambassade et un accès plus facile à l'information constitue des avantages

¹⁴²² ANF, F⁷ 6737, 2 mars 1829 : Joze Balbino de Barbosa-Araujo, Joaquin Ferreira Sampaio, Bazilio Cabral Teixeira, Julio da Camara Leme, Bartholemeo Joze Vaz Preto Giraldes : PP au MI. Paris, le 17 mars 1830.

considérables. Les réfugiés qui vivent dans la capitale sont les premiers avertis des événements, des mesures dont ils peuvent bénéficier (l'octroi d'une amnistie étant souvent limitée dans le temps). Cet avantage temporel et la difficulté d'effectuer des démarches par écrites sont un motif de séjour, malgré les récriminations des autorités : « Depuis quelques jours j'ai eu l'honneur d'annoncer à votre excellence l'arrivée de plusieurs réfugiés espagnols qui y viennent (sic) sous un prétexte quelconque et toujours dans l'intention de solliciter eux-même dans les bureaux de la guerre. Les ordres qui ont été donné de ne point délivrer à ces étrangers des passeports ou feuilles de route pour la capitale sont éludés puisqu'on leur en délivre pour les villes environnantes et qu'en définitif ils se rendent tous à Paris »¹⁴²³. Ils semblent parfois prêts à tout pour effectuer leurs démarches à Paris et inventent un prétexte, comme le colonel Juan Rebagliato de Cahors : « ayant perdu tout espoir d'obtenir la continuation du secours dont il avait joui jusqu'au 1^{er} octobre, il se vit dans la nécessité demander le 5 octobre un passeport pour l'Angleterre, non pas pour s'y rendre, mais pour se présenter à son arrivée à Paris à son ambassadeur et lui demander son passeport ». Son entreprise s'avère cependant assez dangereuse. Quelle que soit la décision du gouvernement espagnol (amnistié ou non), Rebagliato risque de perdre ses subsides. En effet, l'obtention du passeport se fait normalement contre renonciation des subsides¹⁴²⁴. Le réfugié Bonaventure Guitard a émigré en France en 1814 et en 1840 cela fait dix-sept ans qu'il vit à Narbonne. Il jouit d'« une pension de 1f75 c par jour pour lui et sa femme en récompense des éminents services qu'ils rendirent l'un et l'autre aux Français de la Catalogne pendant tout le temps que dura l'occupation ». Quand la pension est retirée, Guitard tient évidemment à « faire observer que sa position est bien différente de celle de ses compatriotes » et se rend à Paris¹⁴²⁵. Si les réfugiés viennent à Paris, c'est pour éviter de perdre des mois à entreprendre des démarches. Depuis Toulouse, Pierre Mitats s'est adressé une première fois en avril 1833 pour demander la continuation des subsides, s'estimant exclu de l'amnistie d'octobre 1832. En juin, il réécrit au ministère n'ayant toujours pas reçu de réponse. Le ministère de l'Intérieur répond alors qu'il ne peut rien décider puisqu'il ne sait pas si Mitats est compris ou non dans l'amnistie. En août 1833, Mitats vient à Paris pour essayer d'accélérer la décision. Dès le 11 août, il contacte l'ambassade. Il obtient confirmation de son exclusion mais reste dans la capitale jusqu'en avril 1834, date à laquelle il rentre en Espagne,

¹⁴²³ ANF, F⁷ 12002, Vicente Puya/ Juan Rici/ Juan Bernard/ Marie Maceta/ Antonio Ferrera. PP au MI. Paris, le 22 juin 1819.

¹⁴²⁴ ANF, F⁷ 12094, 1054 e.r. Jean Rebagliato/ Martin Oriol/ Louis Grégoire/ Jean Cavalleria/ Raymond Sala. J. Rebagliato au MI. Paris, le 19 novembre 1833.

¹⁴²⁵ *Ibid.*, 1064 e.r. Bonaventure Guitard. B. Guitard au MI. Paris, le 20 juillet 1840.

probablement compris dans l'amnistie d'octobre 1833 ou son élargissement de février 1834¹⁴²⁶.

Ce phénomène montre les limites de l'écrit. Les réfugiés préfèrent réclamer des audiences, même quand ils ne parlent pas français. Le lieutenant-colonel Nicolás de Castro qui réside normalement à Bayonne, vient en octobre 1833 à Paris pour obtenir la continuation de ses subsides comme étant exclu de l'amnistie. Il a « l'honneur de solliciter la bienveillance particulière de monsieur le ministre pour le supplier de vouloir bien prendre en considération les besoins urgents auxquels il est en proie ainsi que les moyens de pouvoir y porter remède : c'est ce qu'il demande par l'obtention d'une audience particulière par l'entremise d'un interprète attaché à votre important ministère¹⁴²⁷ ». Il pense parvenir à convaincre les fonctionnaires du ministère de lui apporter une aide adéquate en les rencontrant. L'importante correspondance conservée entre les réfugiés libéraux et les agents du ministère de l'Intérieur masque ainsi l'importance accordée à l'entretien, sans doute tant du côté des réfugiés que de celui des fonctionnaires¹⁴²⁸. S'il n'est pas possible d'évaluer quantitativement la part de l'oralité, nous avons quelques indices de cette personnalisation des rapports entre la population émigrée et l'administration française.

D'après *l'Almanach royal*, le premier bureau de la direction de la police en charge de « la sûreté du territoire et des réfugiés étrangers » est dirigé par M. Davenne, au début de la monarchie de Juillet. Le deuxième bureau, dirigé par M. Baillot, s'occupe des passeports. À partir de 1833, M. Paillet, sous-chef du premier bureau, est « spécialement chargé du détail des étrangers réfugiés » dont il reste chargé pendant plus de dix années. En 1837, des bureaux différents traitent des réfugiés subventionnés et des réfugiés non subventionnés, Paillet se réservant la question des subventionnés. Or, certains noms de fonctionnaires reviennent plus fréquemment au sein de la correspondance des réfugiés. Ces derniers connaissent plus

¹⁴²⁶ ANF, F⁷ 12104, 1927 e, Pierre Mitats. P. Mitats au MI. Paris, le 15 août 1833 et PP au MI. Paris, le 8 avril 1834.

¹⁴²⁷ ANF, F⁷ 12103, 1790 e.r. Nicolas de Castro. N. De Castro au MI. Paris, le 17 octobre 1833.

¹⁴²⁸ La majorité de la population française ne sait pas écrire voire pas lire, avec de fortes illégalités régionales : « Sous la Restauration, on peut estimer que près de cinq Français sur sept sont illettrés, en 1832 encore 53% des conscrits ne savent pas signer, ce qui nécessairement destine la culture écrite à une élite sociale et donne à la parole et à l'image une importance considérable dans les classes populaires » (Francis Démier, *op.cit.*, p. 593. Pour apprécier la spécificité de la correspondance des réfugiés ibériques à Paris nous pouvons prendre l'exemple contemporain d'un « inconnu » du monde rural, Louis-François Pinagot, sabotier du Perche, étudié par Alain Corbin : « Durant son enfance et sa jeunesse, ne savoir ni lire ni écrire était le lot de la grande majorité, à Origny-le-Butin. Louis-François Pinagot, à ce point de vue, ne se distinguait pas vraiment des autres conscrits de sa commune, ni de l'ensemble du Perche L'illettrisme d'un fils de bordager-voiturier, journalier et apprenti sabotier ne pouvait donc étonner ; et Louis-François ne devait guère en souffrir. » (Alain Corbin, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot, Sur les traces d'un inconnu (1798-1876)*, Paris, Flammarion, coll. Champs, 1998, p. 85).

particulièrement quatre personnes : Baillot, Paillet, Foudras et Rosan¹⁴²⁹. Le premier est très connu des réfugiés au début de la monarchie de Juillet tandis que les noms de Paillet et Foudras apparaissent plutôt comme destinataires de lettres de recommandations et sont plus courants à partir de 1833. Le premier, Albert Baillot¹⁴³⁰, a même droit à une relative gloire dans le premier numéro du *Dardo* de Santiago Rotalde, qui rend un poétique hommage à l'activité des « ronds-de-cuir » :

¡ Oh patria mia! No te olvides de nosotros, ni de aquellos que, compadeciendo nuestra suerte, se esfuerzan en hacerla llevadera. Unelos á nuestra memoria, y que un dia la España diga: Mis hijos errantes y desgraciados sufrieron adversidades; pero hallaron en M. Baillot un padre, en M. Tinel un hermano, y en M. Marquet un amigo.

Nota- M. Baillot es gefe del despacho de la tercera division del ministerio del interior. M. Tinel es sub-gefe del despacho de pensiones en el ministerio de la guerra. M. Marquet es sub-gefe de la primera division de la prefectura de policia¹⁴³¹.

¹⁴²⁹ Les recherches concernant leur carrière professionnelle, notamment pour essayer de comprendre leur lien avec les réfugiés, se sont avérées infructueuses à l'exception d'Albert Baillot. Les dossiers de carrière pour cette période, lorsqu'ils sont conservés, ne contiennent pas forcément beaucoup d'informations. Nous n'avons pas trouvé de dossier au nom de Foudras. Le dossier de carrière de Paillet (ANF, F1bI 276/1) ne fournit que de sommaires informations : Ange-Frédéric Paillet est entré au ministère de l'Intérieur en avril 1814 comme expéditionnaire et retraité en juin 1849. Par un arrêté du 1^{er} avril 1833, « l'emploi de Mr Baillot chef du 2^{ème} bureau de la division de la police générale est supprimé à partir de ce jour. Mr Paillet, sous-chef remplira provisoirement les fonctions de chef de ce bureau ». En mars 1848, il occupe encore les fonctions de chef de bureau des réfugiés mais ses appointements sont réduits par le nouveau ministre de la République française, Ledru Rollin. Quant au dossier de Rosan (ANF, F1bI 278/3), il est presque vide. Officiellement retraité du ministère de l'Intérieur en 1821, il devient chef de division au ministère de l'Intérieur de 1830, jusqu'à son décès en 1836, « temporairement comme auxiliaire et sans titre officiel » car il jouit de sa pension de retraite (ANF, F1bI 278/3. MI à M. Parent, Paris, le 30 juin 1846).

¹⁴³⁰ Son rôle auprès des réfugiés semble important entre la révolution de juillet et son remplacement par Paillet en avril 1833, alors que selon *l'Almanach royal*, c'est plutôt Davenne qui aurait été appelé à jouer ce rôle. D'après son dossier de personnel (ANF, F1bI 292), plus riche que celui des autres fonctionnaires cités, Albert Baillot est né à Lyon en 1802. Il entre comme expéditionnaire au service de la surveillance légale au ministère de l'Intérieur en juillet 1823. Il est « appelé à d'autres fonctions » en octobre 1824 et réintègre le ministère de l'Intérieur, comme simple auxiliaire en novembre 1830, au sein du cabinet, payé sur les fonds spéciaux. Il devient rédacteur en mars 1832 dans la direction de la police générale, parvient au grade de sous-chef en janvier 1835, grade auquel il demeure jusqu'à son admission à la retraite en septembre 1871. Disposant d'une situation, il aurait épousé Marie Romaine Eleonore Fourcade en avril 1834 (ADVP, état civil reconstitué : http://canadp-archivesenligne.paris.fr/archives_etat_civil/avant_1860_fichiers_etat_civil_reconstitue/index.php). Entre septembre 1824 et fin juillet 1830, il est employé successivement à la préfecture du Haut-Rhin puis à celle d'Ille-et-Vilaine. Le dossier ne fait pas mention de son action spécifique auprès des réfugiés, mais la chronologie laisse supposer un changement de carrière pour des raisons politiques. Les Archives départementales d'Ille-et-Vilaine ne conservent guère de traces de son action dans le département. D'après une liste du personnel administratif (ADIV, 2 M 3), il est le secrétaire particulier du préfet, Charles Jordan, ancien préfet du Haut-Rhin. Baillot l'a donc suivi en Ille-et-Vilaine, où ils sont arrivés en septembre 1829. Du fait de ses fonctions, il a pu travailler à l'accueil des libéraux portugais.

¹⁴³¹ *El Dardo*, n°1, avril 1831, p. 63. Trad. « oh ma patrie ! Ne nous oublie pas, et n'oublie pas non plus ceux qui, compatissant à notre sort, s'efforce de le rendre supportable. Unis-les à notre souvenir et qu'un jour l'Espagne dise : Mes enfants errants et malheureux ont souffert bien des adversités ; mais ils ont trouvé en M. Baillot, un père, en M. Tinel, un frère, et en M. Marquet, un ami.

Nota. M. Baillot est chef de bureau de la troisième division du ministère de l'Intérieur. M. Tinel est sous-chef du bureau des pensions au ministère de la Guerre. M. Marquet est sous-chef de la première division de la préfecture de police ».

Au début des années 1830, réfugiés portugais et espagnols de tous rangs s'adressent directement à « Monsieur Baillot », soit pour eux-mêmes, soit pour un compatriote. José Manuel Vadillo, ministre du « trienio liberal », écrit à Baillot pour lui recommander Joaquín Giardoni : « Monsieur Ballot, j'ai l'honneur de vous adresser le sieur Joaquin Giardoni et son épouse Petra Sanchez, réfugiés espagnols, qui désirent être compris sur la liste de mes malheureux compatriotes auxquels la générosité du gouvernement français a bien voulu accorder des subsides pour soulager leur triste sort¹⁴³² ». Un vicaire français, préoccupé de la situation d'une veuve de capitaine « afrancesado », entreprend des démarches en sa faveur et rencontre le fonctionnaire. Il écrit en effet au ministre de l'Intérieur qu'« au moment auquel je me promettois devoir aller vous remercier de vôtre bienveillance que j'avois en l'honneur de vous demander en faveur de Madame veuve du capitaine Bernardy, née Josephe Martinés de Mata, Espagnole, réfugiée en France, lors des Evénemens de la dernière guerre en Espagne, j'ai sçu de Mr Baillot chef de division au ministère de l'intérieur, que des renseignemens peu ou point favorables sur le compte de cette dame lui ayant été transmis par la préfecture de police, il ne pouvoit présenter cette réfugiée au Ministre au nombre de ceux qui recoivent des secours¹⁴³³ ». Du côté portugais, Saldanha et Almeida communiquent à Baillot les noms de leurs compatriotes à ajouter à la liste des réfugiés à secourir. Volonté de complaire ou méconnaissance des titres¹⁴³⁴, Saldanha s'évertue à adresser ses missives à M. Baillot, « chef du bureau de police au ministère de l'Intérieur¹⁴³⁵ », tandis qu'Almeida se contente d'un monsieur, mais paraît faire preuve de beaucoup de déférence à son égard, comme lorsqu'il recommande la famille Correa Silva : « Monsieur, Encore une pretention que j'ose recommander a votre bienveillance, mille pardons si j'en abuse. Agréez Monsieur tous les sentimens de ma reconaissance, et de ma consideration la plus distinguée¹⁴³⁶ ». Baillot est également leur principal interlocuteur lors des entretiens. Damaso de Souza Monteiro écrit au préfet du Nord : « j'ai touché à Paris jusqu'à la fin d'août, & il m'y a été dit par Mr Baillot, chef de division au ministère de l'Intérieur, que des ordres allaient être transmis pour que je fusse considéré comme appartenant au dépôt de Dunkerque à compter du 31 août¹⁴³⁷ ». À partir de 1832, la mention de son nom devient plus rare. L'évolution des

¹⁴³² ANF, F⁷ 12076, 39 e.r. Joaquin Giardoni. J. M. Vadillo à M. Baillot. Paris, le 18 avril 1831.

¹⁴³³ ANF, F⁷ 12090, 775 e.r. Josephine Martinez v^e Bernardi. Luquet au MI. Paris, le 7 octobre 1831.

¹⁴³⁴ Nous pouvons également penser que ces réfugiés, issus de grandes familles de la noblesse libérale, se laissent aller à imaginer des interlocuteurs de même rang.

¹⁴³⁵ Par exemple, ANF, F⁷ 12113, 94 Por Fernando Xavier de Almeida. Saldanha à Baillot. Paris, le 10 juin 1831. Le titre est d'ailleurs repris tel quel par la plupart des réfugiés portugais qui s'adresse directement à lui.

¹⁴³⁶ ANF, F⁷ 12113, 82 Por Jose Fernandez da Silva, Almeida à Baillot. Paris, le 7 juillet 1831.

¹⁴³⁷ ANF, F⁷ 12113, 96 Por Damazo de Souza Monteiro. Damazo au préfet du Nord. Dunkerque, 19 novembre 1832.

procédures administratives, le nombre plus réduit de réfugiés ibériques expliquent peut-être la disparition de ce personnage. Son rôle exact est difficile à cerner, mais il semble avoir tenu, entre la révolution de Juillet et la loi de 1832, une place fondamentale dans la vie de ces réfugiés. Les noms de ses collègues, Foudras, Paillet ou Rosan, sont plus courants à partir de cette date, mais ils ne semblent pas avoir été en prise directe avec les réfugiés. Leurs noms apparaissent dans des annotations pour l'attribution des courriers ou bien lors de demandes de recommandations, à l'exemple de cette lettre de Rémusat à Foudras, en juillet 1832, qui écrit en faveur des sœurs Pacheco, sans argent après le décès de leur père, victime du choléra : « Permettez moi, Monsieur, de vous confier avec prière d'y mettre un peu d'intérêt cette demande formée par M^{elles} de San-Miguel. La demande me paraît juste. Leur position et leur caractère méritent beaucoup de bienveillance, et je suis convaincu que la générosité du gouvernement ne peut être mieux placée¹⁴³⁸ ».

2.2. Le rôle ambivalent des représentations diplomatiques et consulaires

Pendant des années, le Portugal est représenté à Paris par une simple légation. En 1828, la dégradation des relations entre la France et le Portugal entraîne la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays. Aucun ambassadeur, ni consul, n'est donc nommé ou accueilli pendant cette période (aucun nom n'apparaît ainsi pour la légation portugaise dans les éditions de *l'Almanach de Gotha* entre 1830 et 1834). Mais nous avons vu que certains diplomates prennent position contre Dom Miguel et se mettent au service de la cause libérale. Ces personnes continuent toutefois, sans reconnaissance officielle, à exercer leurs fonctions de représentation diplomatique et d'assistance consulaire ainsi qu'à bénéficier d'une partie des privilèges dont ils jouissaient précédemment¹⁴³⁹. En 1833, lors du passage devant la commission de révision, les réfugiés doivent fournir la preuve de leur position. Celle-ci constitue le plus souvent un certificat établi par l'ancien consul général Bernard Daupias. Or, il existe d'importantes dissensions entre les saldanhistes et les palmelistes de la Régence de Terceira. Daupias, consul attaché à la Régence, a très bien pu refuser son aide aux opposants. Francisco d'Almeida n'avait pas agi autrement, lorsqu'à l'automne 1830, il avait refusé d'aider les Portugais qui avaient participé à l'expédition espagnole¹⁴⁴⁰.

Dans un autre cadre (il n'y a jamais de rupture des relations, seulement des moments de tension), les ambassades espagnoles se retrouvent toutefois à jouer parfois un rôle ambigu.

¹⁴³⁸ ANF, F⁷ 12113, 126 Por Estephania Bermudez de San Miguel. Rémusat à Foudras. Paris, le 13 juillet 1832.

¹⁴³⁹ Voir chapitres II et III.

¹⁴⁴⁰ Voir chapitre III.

Tout d'abord, en dépit de l'ancienneté de la représentation espagnole, cette dernière est dépourvue de prestige voire méprisée par les représentations des autres puissances. Les ambassadrices du Royaume-Uni et d'Autriche se moquent de « la pauvre petite ambassadrice d'Espagne avec ses sept enfants, ses dix mules et son ignorance du français¹⁴⁴¹ ». L'ambassadeur ne dispose pas non plus pas de résidence fixe, ce qui ne facilite pas sa reconnaissance dans le paysage parisien et pose de nombreux inconvénients logistiques, comme le souligne le duc de Villahermosa au premier Secrétaire d'État :

Es difícil que V.E. se puede formar una idea aproximada de la dificultad que experimento en encontrar un alojamiento capaz y correspondiente a la representación que tengo la alta honra de desempeñar. La prosperidad de que goza este país por una parte, la gran concurrencia de personajes y viajeros ricos por otra, y la mania que ahora ha entrado a los propietarios de destruir los grandes Hoteles para edificar lo que aquí llaman “petits ménages”, que dicen es más lucrativo; hace que aquellos sean raros y sobre todo de un precio enorme¹⁴⁴².

L'instabilité politique de l'Espagne permet rarement l'installation du personnel dans la durée. Un nouveau nom paraît quasiment dans chaque nouvelle édition de *l'Almanach de Gotha*. Les diplomates français ne manquent de porter un regard hautain sur leurs pairs espagnols¹⁴⁴³. L'ambassade d'Espagne reste pourtant un poste convoité par l'élite madrilène. L'ambassadeur français rapporte en 1815 que : « quoique les journaux ayent publié le contraire, il est strictement vrai que l'ambassade de Paris a été brigüée ici par les plus grands et les plus riches seigneurs, tels que le Duc de Frias, le Marquis de S^{ta} Cruz etc. La nomination de M. le C^{te} de Perelada est enviée par des personnages plus illustres que lui¹⁴⁴⁴ ». Cependant, le personnel de l'ambassade espagnole s'étoffe et se professionnalise au fil du temps¹⁴⁴⁵. Les réfugiés sont régulièrement évoqués et peuvent devenir, selon l'état des

¹⁴⁴¹ Anne Martin-Fugier, *La vie élégante ou la formation du Tout-Paris*, Paris, Fayard, 1990, p. 139.

¹⁴⁴² AHN, Estado, 5257. 1837: sobre adquirir una casa permanente en París para la legación de S.M. Duc de Villahermosa au 1er SE. Paris, le 20 août 1825. Trad. : « V.E. aurait peine à se former une idée de la difficulté que j'éprouve pour trouver un logement spacieux et qui corresponde à la représentation que j'ai le grand honneur d'exercer. La prospérité dont jouit ce pays d'une part, la grande affluence de riches personnages et voyageurs d'autre part, et la manie qui conduit les propriétaires à détruire les grands Hôtels pour construire ce qu'on appelle ici des « petits ménages », qu'on dit plus lucratif, tout cela fait que ceux-ci sont rares et surtout d'un prix énorme ».

¹⁴⁴³ Voir chapitre II et annexe XIX.

¹⁴⁴⁴ AMAE, CP Espagne, 695. Amb. France au MAE. Madrid, le 10 janvier 1815.

¹⁴⁴⁵ *L'Almanach royal pour l'année 1816* ne mentionne que l'ambassadeur, le comte de Peralada, sans préciser le personnel qui l'entoure. En 1833, l'ambassade espagnole comporte un chargé d'affaires, Colombi, un officier d'ambassade, le chevalier de Bazo et deux attachés d'ambassade, les chevaliers d'Arnao et de Rivas. En 1841, elle se compose d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, Olózaga, de deux officiers d'ambassade, le chevalier de Hernández et le chevalier Sancho, et de six attachés d'ambassade. En 1844, la tutelle de l'ambassade parisienne sur les consuls espagnols en province est renforcée.

relations, un objet de discorde, notamment pendant le « trienio liberal » ou l'exil de Marie-Christine.

L'ambassadeur espagnol se voit progressivement attribué le rôle paradoxal d'arbitre, dans l'attribution du statut de réfugié. En effet, l'ambassadeur est chargé d'annoncer officiellement aux autorités françaises les décisions du gouvernement espagnol, telles que les amnisties. L'administration française informe alors les réfugiés auxquels elle attribue un subside que, s'ils peuvent rentrer chez eux, ils cessent d'être secourus et doivent solliciter un titre de voyage auprès de leur représentation. Mais les amnisties du gouvernement espagnol sont souvent restrictives, temporaires, et régulièrement suspendues. Cela devient un véritable casse-tête, tant pour l'administration française que pour les réfugiés, de savoir qui est autorisé à rentrer et la durée de validité de la mesure. Ainsi, José Cano s'adresse au ministère de l'Intérieur en août 1831 pour bénéficier d'un secours. Il s'agit d'un ancien officier « afrancesado », réfugié en 1814 et rentré en Espagne en 1820, de nouveau exilé en 1823. Après la dissolution des dépôts en avril 1824, il semble avoir survécu « en utilisant ses connaissances comme musicien, mais la privation de toute occupation et la position vraiment malheureuse à laquelle il est réduit, l'obligent à recourir à la bienveillance et à l'humanité de V.E. et à solliciter, pour lui et son épouse, l'indemnité accordée à ses compatriotes¹⁴⁴⁶ ». En octobre 1831, il lui est finalement accordé un subside et demi pour lui et sa femme¹⁴⁴⁷. Trois ans plus tard, José Cano et sa femme, qui ne sont donc pas des personnages de premier plan, pensent pouvoir rentrer en Espagne. Cano s'adresse toutefois à l'ambassadeur espagnol pour lui demander s'il est bien inclus dans une amnistie. L'ambassadeur lui répond que, n'ayant pas reçu de réponse de son gouvernement, il ne peut lui délivrer de passeport¹⁴⁴⁸. Mais entretemps, le ministère de l'Intérieur a arrêté de verser les subsides à Cano. En décembre 1833, José Cano écrit de nouveau au ministre pour demander la continuation des subsides car il ne peut rentrer en Espagne et, à titre de preuve, il joint la lettre de l'ambassadeur¹⁴⁴⁹. Le gouvernement français passe au crible les récits et les « preuves » des réfugiés afin de n'attribuer son aide qu'à ceux qui la méritent vraiment. L'ambassadeur d'Espagne devient, comme dans le cas portugais, un interlocuteur essentiel afin de préciser la position des Espagnols émigrés et fournir, comme dans le cas de Cano, une preuve de leur statut. Il est partie prenante de la mesure d'asile relative à des individus théoriquement hostiles au gouvernement qu'il représente. La logique est donc plus insidieuse que dans le cas portugais.

¹⁴⁴⁶ ANF, F⁷ 12090, 772 e.r. Joseph Cano. Cano au MI. Paris, le 26 août 1831.

¹⁴⁴⁷ *Id.* Note du MI. s.d.

¹⁴⁴⁸ *Id.* Colombi à Cano. Paris, le 16 octobre 1833.

¹⁴⁴⁹ ANF, F⁷ 12090, 772 e.r. Joseph Cano. Cano au MI. Tours, le 21 décembre 1833.

Au milieu des années 1840, le ministre de l'Intérieur demande d'ailleurs l'autorisation au ministre des Affaires étrangères pour s'adresser directement à l'ambassadeur espagnol, comme cela semble déjà avoir été le cas :

Monsieur le Ministre et cher collègue, les Sieurs Simon Camps, José Pedrol et Antonio Torregosa, réfugiés barcelonais sollicitent l'autorisation de rentrer dans leur patrie.

J'ai l'honneur de vous transmettre la pétition ci-jointe qu'ils viennent de m'envoyer à cet effet. Je vous prie de vouloir bien la faire parvenir le plus tôt possible à M. l'ambassadeur d'Espagne à qui elle est adressée. Je vous prie également de me faire part de la suite qui aura été donnée à la démarche des pétitionnaires.

Je profite de cette occasion pour vous demander si vous verriez quelque inconvénient à ce que, dans les communications de cette nature, le département de l'Intérieur s'adressât directement à l'ambassade d'Espagne à Paris. Vous savez, Monsieur et cher collègue que ce mode de procéder avait été adopté pour éviter des retards souvent très préjudiciables et afin de simplifier une correspondance qui rentre essentiellement dans le cercle de l'administration. Je vous serais obligé de me faire part de votre sentiment sur ce point¹⁴⁵⁰.

L'argumentation du ministre de l'Intérieur est surprenante. Pour lui, il s'agit d'une simple correspondance administrative, mais du point de vue des autorités espagnoles, c'est d'abord une question d'ordre politique.

Les ambassadeurs ne cessent en effet de garder un œil sur l'activité de leurs compatriotes réfugiés. Ils jouissent à Paris d'un poste d'observation très favorable, notamment pour surveiller leurs publications. La correspondance de l'ambassadeur espartériste, Salustiano Olózaga, avec le premier Secrétaire d'État, entre 1841 et 1844 révèle les importants moyens que l'Espagne accorde à cette activité « diplomatique » un peu particulière :

La junta del partido llamado obispero que hay en esta corte y en la que sabe V.E. que contamos con toda seguridad un individuo, ha escrito ha todos los depositos de carlistas y a sus correspondales en España contra todo proyecto de intervencion, ya se han recibido contestaciones de algunos puntos, y para quien esta ausente de su patria y tiene la gloria de representarla el leer las contestaciones de muchos gefes carlistas llenas de patriotismo y de noble sentimiento de nacionalidad, produce tal satisfaccion que hace olvidar por el momento que son los enemigos de la libertad y pensar solo en que son españoles. Los que se llaman carlistas moderados unidos con los renegados de la causa de la libertad empezaron a esparcir hace dos o tres semanas una hoja suelta para preparar la opinion en favor de la intervencion y del absurdo casamiento de Nuestra Reina con el Hijo de Don Carlos y al instante anime indirectamente al Padre Casares, adalid de los realistas netos a que refutase aquel papel. Lo hice en efecto, contribué con mucho gusto a los gastos de la impresion y he favorecido su propagacion por todas partes. (...)

¹⁴⁵⁰ AMAE, ADP 4, Émigration 1844. MI au MAE. Paris, le 30 janvier 1844.

Podria tambien remitir a V.E. si fuese necesario cartas del obispo de Leon y otros personajes carlistas que exitados por agentes mios, han escrito a Don Carlos para que se oponga fuertemente, como hasta ahora esta dispuesto a hacerlo, a todo proyecto de casamiento con la Reina (...) ¹⁴⁵¹.

2.3. Les réfugiés et la préfecture de police

Les réfugiés politiques se trouvent à Paris donc dans une situation bien différente de leurs compatriotes. Ils y trouvent des services et des administrations plus facilement accessibles, à une époque où les démarches ne sont pas qu'écrites. En outre, même s'ils ne représentent qu'une modeste partie de la population totale, ils sont probablement parmi les individus les plus surveillés de France, comme étrangers, comme réfugiés, et parce qu'ils se trouvent à la croisée de différents systèmes surveillances, dont celui de la préfecture de police.

La spécificité administrative de la capitale réside en effet dans l'existence de la préfecture de police, aux pouvoirs sont très étendus. Héritière de la lieutenance générale de police de l'Ancien Régime, elle est créée le 28 pluviôse an VIII et organisée par un arrêté du 12 messidor de la même année. Ses attributions relèvent de la police judiciaire (la recherche des délits et crimes, les arrestations, les expulsions et la surveillance des condamnés), de la police administrative (l'organisation, la direction et la vérification d'un certain nombre de services publics comme les prisons, les maisons de prévention et de détention, les établissements d'aliénés et la voie publique), et de la police politique (la surveillance des associations, des complots, des réfugiés politiques et des élections) ¹⁴⁵². Son autorité s'étend sur tout le département de la Seine et sur certaines communes de Seine-et-Oise (Saint-Cloud, Sèvres et Meudon). Les conflits ne sont pas rares avec le préfet de la Seine. Le préfet de police est théoriquement placé sous l'autorité directe du ministre de l'Intérieur ou du ministre

¹⁴⁵¹ AGMAEC, H 2863. Amb. d'Espagne au PSE. Paris, le 14 novembre 1841. Trad. : « La junte du parti appelé « obispero » [c'est-à-dire du parti de l'évêque de León, Joaquín Abarca y Blaque] qui se trouve dans cette capitale et au sein de laquelle, comme vous le savez, Votre Excellence, nous comptons en toute sûreté un individu, a écrit à tous les dépôts de carlistes et à leurs correspondants en Espagne contre tout projet d'intervention. Ils ont déjà reçu des réponses de quelques endroits, et pour quelqu'un qui est absent de sa patrie et a la gloire de la représenter, la lecture des réponses de beaucoup des chefs carlistes, pleines de patriotisme et d'un noble sentiment de nationalité, produit une telle satisfaction qu'elle fait oublier aussitôt que ce sont les ennemis de la liberté et fait seulement penser au fait qu'ils sont Espagnols. Ceux qui s'appellent carlistes modérés, unis avec les renégats de la cause de la liberté, ont commencé à diffuser, il y a deux ou trois semaines, une feuille volante pour préparer l'opinion en faveur de l'intervention et de l'absurde mariage de Notre Reine avec le Fils de Don Carlos. J'ai aussitôt encouragé indirectement le Père Casares, champion des royalistes purs, à réfuter ce papier. Il l'a effectivement fait. J'ai contribué avec grand plaisir aux frais d'impression et j'ai favorisé sa propagation partout (...) ».

Je pourrais également remettre à Votre Excellence si cela était nécessaire des lettres de l'évêque de León et d'autres personnages carlistes qui, excités par mes agents, ont écrit à Don Carlos pour qu'il s'oppose fortement, comme il était jusqu'à présent disposé à le faire, à tout projet de mariage avec la Reine (...) ».

¹⁴⁵² Vincent Wright, « La préfecture de police pendant le XIX^e siècle », dans *L'Administration de Paris (1789-1977)* [Actes du colloque tenu au Conseil d'État le 6 mai 1978], Paris, H. Champion, 1979, p. 110.

de la Police générale, lors de sa brève existence, même si ses effectifs et ses moyens le rendent très autonome et lui donnent un pouvoir de police au moins équivalent à celui du ministre de l'Intérieur¹⁴⁵³. Le préfet de police est également membre-né du conseil général d'administration des hospices et du conseil d'administration du Mont-de-piété. Son administration est composée d'un cabinet particulier, d'un secrétariat général chargé de l'administration générale et de deux divisions principales, la sûreté et l'approvisionnement. Les préfets de police sont parfois peu de temps en fonction, mais le personnel reste stable malgré les vagues d'épuration. Le deuxième bureau de la première division, chargé des passeports, est dirigé par de Marest de 1820 à la révolution de Juillet. En 1830, c'est son adjoint, Portes qui prend le relais. Quand les services sont réorganisés en 1832, le secrétariat général est chargé du paiement des « subsides alloués aux étrangers » et Portes prend la tête du bureau chargé de la délivrance des passeports à l'étranger, de la correspondance avec les préfets des départements relative aux passeports, des hôtels et des maisons garnies, des individus ni condamnés, ni surveillés par la police. Comme pour le ministère de l'Intérieur, il existe un décalage entre les attributions qui figurent dans *l'Almanach*, et les services effectivement chargés de la question des réfugiés. Ce sont presque toujours le cabinet de police et le premier bureau de la première division, chargé de la surveillance, qui s'occupent de la gestion des réfugiés. En 1838, cette attribution apparaît officiellement dans l'organisation du cabinet, dirigé par M. Nabon-Devaux, chargé de l'ouverture de la correspondance, des affaires réservées, du rapport journalier au Roi et au ministre de l'Intérieur, de la correspondance politique et de toutes les affaires y relatives, du travail et la correspondance concernant les réfugiés¹⁴⁵⁴. La préfecture de police est une institution décriée. Le recours à des agents secrets et des indicateurs, le fait qu'une partie des dépenses est payée sur les fonds secrets alimentent tous les fantasmes. La préfecture de police donne lieu à la publication de multiples ouvrages sous la monarchie de Juillet. Les anciens opposants de la Restauration, désormais au pouvoir, critiquent l'institution et les hommes qui étaient chargés de leur surveillance. Ils s'interrogent sur l'utilisation de la police politique dans un régime libéral¹⁴⁵⁵. Le préfet de la Seine ne joue donc qu'un rôle très mineur pour les réfugiés étrangers, sauf le cas échéant, pour les autres communes de la Seine puisque les maires lui

¹⁴⁵³ Jean Tulard, « La préfecture de police sous la monarchie de Juillet », dans *École pratique des hautes études*, 4^e section, sciences historiques et philologiques, annuaire 1964-1965, 1964, p. 431.

¹⁴⁵⁴ *Almanach royal et national pour l'année 1839...*, p. 806.

¹⁴⁵⁵ Par exemple Aubignoc en 1832, dans *La haute Police ou police d'État sous le régime constitutionnel*. Cité par André-Jean Tudesq, « Police et État sous la Monarchie de Juillet », dans *L'État et sa police en France (1789-1914)* [Institut français des sciences administratives, Colloque 1978], Genève/ Paris, Droz/ Champion, 1979, p.59-81.

sont subordonnés. Dans la gestion quotidienne, la préfecture de la Seine se trouve plutôt dans un statut de dépendance vis-à-vis de la préfecture de police¹⁴⁵⁶. C'est donc cette dernière qui est l'interlocuteur essentiel des Espagnols résidant à Paris. Ils peuvent avoir affaire à elle pour les trois catégories de police qu'elle exerce, même si c'est principalement au titre des polices administrative et politique.

Les réfugiés ont d'abord affaire à la préfecture de police au titre de la police administrative. La préfecture contrôle en effet les mouvements de population dans la capitale par la surveillance des établissements déclarés¹⁴⁵⁷, en effectuant par exemple : « des visites vers minuit, chez les logeurs, afin de vérifier si tous les individus logés chez eux, sont inscrits sur leurs registres, et de constater également les contraventions que vous auriez remarquées », mais aussi rechercher les logeurs clandestins¹⁴⁵⁸. Le restaurateur Tivet, par exemple, fait ainsi l'objet d'une surveillance rapprochée car « l'appartement du premier étage est totalement interdit à toute personne qui n'est pas pensionnaire dans cette maison¹⁴⁵⁹ », or il s'y réunit une « société composée d'Anglais, d'Espagnols et de quatre jeunes gens français¹⁴⁶⁰ ». La synthèse de ces informations est reportée dans le *Bulletin de Paris* remis par le préfet de police au ministre de l'Intérieur, qui permet d'évaluer les « mutations » quotidiennes de la population parisienne. Nous savons par exemple que, le 3 juillet 1832, nous 727 Français sont entrés et 721 sortis de garnis, ainsi que 58 étrangers entrés et 48 sortis. Ce « recensement » de la population migrante reste très limité. Le détail des nationalités n'est pas précisé et seuls les « étrangers de distinction » sont nommés, ainsi ce jour-là : « M. Ostrowski, lieutenant polonais, Hoynes, capitaine anglais, Juares, officier espagnol¹⁴⁶¹ ». La famille et les domestiques des voyageurs ne sont pas non plus comptabilisés.

La préfecture de police est chargée de la délivrance des visas de passeports et d'éventuels secours de route, après avis du ministère de l'Intérieur. La présence de nombreux réfugiés à Paris rend le phénomène suffisamment banal pour que la préfecture entreprenne, à

¹⁴⁵⁶ Guillaume Bertier de Sauvigny, *Nouvelle histoire de Paris. La Restauration*. Paris, Hachette, 1977, p.21-22, 26.

¹⁴⁵⁷ Paul Gerbod, « Des étrangers à Paris au XIX^e siècle », dans *Ethnologie française*, n°25, 1995, p. 569.

¹⁴⁵⁸ *Recueil officiel des circulaires émanées de la préfecture de police*, t. 1 (1797-1848), Paris, Chaix, 1882, recherche des logements garnis clandestins. Paris, le 9 mars 1815, p. 31-32.

¹⁴⁵⁹ *Le Livre noir de Messieurs Delavau et Franchet, ou répertoire alphabétique de la police politique sous le ministère déplorable ; ouvrage imprimé d'après les registres de l'administration avec une table générale des noms*, Paris, Moutardier, 1829, t. 4, « Restaurateur Tivet ». Réponse à la 1^{ère} division, 1^{er} bureau de Desc... et Leb... du 30 mars 1822 et Réponse à la 1^{ère} division, 1^{er} bureau du 27 mai 1822 de Guy...

¹⁴⁶⁰ *Ibid.*

¹⁴⁶¹ ANF, F⁷ 12180 ^A, Passe-ports. Permis de séjour 1832, 1846-1852. PP, Bulletin de Paris, du 4 juillet 1832 au 31 décembre 1832. Bulletin de Paris du 4 juillet 1832, rubrique hôtels garnis.

partir de 1833, à l'exemple du ministère de l'Intérieur, de « rationaliser » son organisation en proposant des formulaires pré-imprimés aux réfugiés. Miguel António Dias obtient son visa de passeport le 15 octobre 1833, pour rentrer au Portugal, après avoir officiellement renoncé, trois jours plus tôt, aux subsides délivrés par la préfecture¹⁴⁶² :

11^e Paillée

SECRETARIAT
GÉNÉRAL.
2.^e BUREAU.
RÉFUGIÉS.
N^o.

Préfecture de Police.

Paris, le *12 8-1833*

ARCHIVES
NATIONALES

Je soussigné, sur le point de quitter la France, reconnais
avoir reçu de la Préfecture de Police la somme de *Quarante*
Cinq francs
montant par avance des subsides de *Septembre Dernier*

Je déclare, en même tems, renoncer formellement à tous
secours ultérieurs du Gouvernement, dans le cas où des cir-
constances imprévues me ramèneraient en France.

Dias (Miguel Antonio)

¹⁴⁶² ANF, F⁷ 12113, 66 Por. Miguel Antonio Dias, acte de renonciation aux subsides. Paris, le 12 octobre 1833.

Comme les préfectures dans le reste de la France mais avec des moyens plus importants, la préfecture de police joue un rôle essentiel dans l'octroi des subsides aux réfugiés en résidence dans la capitale. Ceux-ci s'adressent d'abord, comme nous l'avons vu, au ministère de l'Intérieur¹⁴⁶³, puis la préfecture fait procéder à une enquête pour vérifier les dires du réfugié et sa légitimité à percevoir les subsides. On vérifie d'abord l'authenticité de la déclaration, le dépôt du passeport à la préfecture, et l'inscription sur les registres de garnis. Les logeurs, les voisins peuvent être sollicités pour témoigner de la conduite de l'étranger. En 1833, la préfecture de police crée un « certificat de l'état de réfugié » qui permet de formaliser les témoignages du voisinage, à l'exemple de celui établi pour Manuel Boisson¹⁴⁶⁴ :

¹⁴⁶³ Parfois la préfecture de police joue un rôle d'intermédiaire. Les agents de la préfecture sont souvent mieux connus des réfugiés que les fonctionnaires du ministère de l'Intérieur. Voir par exemple ANF, F⁷ 120076, 50 e.r. Stanislas Penafiel.

¹⁴⁶⁴ ANF, F⁷ 12101, 1558 e.r. Manuel Mathias Boisson. Certificat de réfugié. Paris, le 15 avril 1833.

RÉFUGIÉS.

Paris, le 15 avril 1833

QUARTIER

D *St. Thomas*
L'ayrie

N.°



NOUS, Commissaire de Police de la Ville de Paris;
pour le quartier d *St. Thomas L'ayrie*

(1) Désigner ici les nom, pré-noms, profession et domicile du premier témoin.

(2) Désigner les nom, pré-noms, profession et domicile du second témoin.

(3) Nom et pré-noms du Réfugié.

(4) Son grade ou sa qualité comme Réfugié.

(5) Nationalité.

(6) Désigner la Ville et le Royaume.

(7) Profession actuelle.

~~Sur ma responsabilité personnelle, (ou)~~ sur l'attestation
et la responsabilité du S.^r (1) *Bilger wiffen*
me de sinner n.° 133

et du S.^r (2) *Mahuet, propre dunt même*
me n.° 123

Certifions que le S.^r (3) *Bissan Emmanuel*

âgé de *36* — ans (4) *Laitier ancien tailleur*

(5) *Bohemien* Réfugié, né à (6) *Belmont*

(7) *(Bohemien)* employé avec enfans malades

Réside dans notre Quartier, rue *de jener*

n.° *123* — depuis *plusieurs années*

et que sa conduite n'a donné lieu, jusqu'à ce jour, à

aucun reproche. *en outre il a un enfant âgé de 14 mois.*

En foi de quoi, nous avons délivré le présent Certi-

ficat au S.^r *Bissan* —

sur sa demande, et pour lui servir à recevoir le Subside

accordé aux Réfugiés politiques.

Et ont les Témoins et le Requérant signé avec nous.

Signature du Requérant.

me figure Mahuet
Bilger

Boyer Signé mots nuls
Le commissaire de Police.

La préfecture de police procède, en cas de doute, à une enquête approfondie sur le réfugié ou le convoquer à la préfecture.

Elle est aussi chargée de la remise des secours. Ce système est mis en place, sous la Restauration, pour les réfugiés absolutistes espagnols¹⁴⁶⁵. Cette pratique est ensuite reprise sous la monarchie de Juillet. Au début des années 1830, les réfugiés viennent chercher leurs subsides le deuxième jour de chaque mois, pour le mois écoulé, dans les bureaux de la première division de la préfecture. L'assistance est pourtant normalement une compétence de la préfecture de la Seine. L'organisation administrative de Paris illustre donc parfaitement le sens de l'octroi de subsides comme une mesure d'ordre public, avec, éventuellement, un objectif politique.

Les pouvoirs étendus du préfet de police, par rapport à un préfet en département et sa bonne connaissance des communautés réfugiées font que ses avis peuvent modifier la décision du ministre de l'Intérieur à l'égard d'un réfugié voire infléchir la politique générale. La situation d'Antonio Flores semble ainsi émouvoir le préfet de police qui insiste, par deux fois, auprès du ministre sur la nécessité de lui porter assistance :

Dans le cas où vous jugeriez à propos, Monsieur le Ministre, d'attendre l'arrivée des renseignements que vous avez demandés aux autorités de Marseille, sur l'exactitude de sa déclaration, je pense qu'il y aurait lieu de lui accorder un secours, qui le mette à même d'exister jusqu'à cette époque et de faire face aux dépenses qu'il a été obligé de faire pour vivre depuis qu'il est à Paris. Privé de toute espèce de protection, Antonio Florés n'a aucun soutien dans la capitale. Sa situation pénible inspire la plus vive commisération, et je ne puis que le recommander à votre bienveillance¹⁴⁶⁶.

Nous ignorons si l'insistance du préfet est le reflet d'un lien privilégié avec les services de la préfecture, par exemple un réfugié jouant le rôle d'indicateur. Dans le cas du major Lopes d'Andrade, les raisons en sont évidentes :

Monsieur le Ministre,

Le Sr. D'Andrade, officier portugais réfugié, sollicite, dans la pétition que j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, un secours extraordinaire, en faveur des soins qu'il a donnés au départ de tous ses compatriotes pour Laval et pour Rennes.

Je ne puis que recommander cet étranger à votre bienveillance particulière, Monsieur le Ministre.

C'est à ses démarches multipliées, à son empressement à seconder mon administration, qu'on doit d'avoir pu assurer l'éloignement de la capitale de tous les réfugiés portugais. Cette opération, qui a été fort longue, a obligé le sr d'Andrade à demeurer à Paris jusqu'à ce qu'elle fût terminée. Ce séjour a dû lui occasionner des dépenses, qu'il n'eût pas

¹⁴⁶⁵ ANF, F¹⁵ 3077, rapport au roi du Garde des Sceaux Peyronnet. Paris, le 2 octobre 1822.

¹⁴⁶⁶ ANF, F⁷ 12076, 25 e.r. Antonio Flores. PP au MI. Paris, le 16 juin 1831.

faites, s'il fut resté au dépôt. Je crois donc, Monsieur le Ministre, qu'il a des droits à une récompense, et j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire connaître votre détermination à cet égard.¹⁴⁶⁷

Le préfet obtient gain de cause puisque Andrade se voit accordé quasiment immédiatement « un secours extraordinaire de 80f en raison des soins qu'il a donnés au départ de ses compatriotes pour Rennes et Laval¹⁴⁶⁸ ». Comme nous l'avons déjà vu à maintes reprises, la préfecture de police joue un rôle-clé dans le renvoi des réfugiés de la capitale. Ses informations semblent avoir orientées les décisions du ministre de l'Intérieur, en épargnant certaines catégories de réfugiés¹⁴⁶⁹.

Les réfugiés de Paris semblent placés sous haute surveillance, comme en témoignent les dossiers individuels produits par le ministère de l'Intérieur sous la Restauration et la monarchie de Juillet ou l'auteur des *Memórias de um preso emigrado pela usurpação de D. Miguel* : « A polícia em França é a mais activa e minuciosa ; porém não incomoda. (...) admirei bastantemente o repetirem-se exactamente todos os passos que tinha dado desde o meu desembarque até àquele momento, e as pessoas com quem tinha falado¹⁴⁷⁰ ». Il semble paradoxal de saluer la discrétion de la surveillance policière tout en ayant une conscience aussi aiguë. Le parcours de ce réfugié, qui est parvenu à s'échapper des geôles portugaises, explique peut-être sa sensibilité à cet égard. La quête insatiable d'informations constitue en effet le cœur de la démarche policière. Au regard des moyens existant, la meilleure façon d'assurer l'ordre public est de prévenir toute agitation. La surveillance des réfugiés est très développée sous la Restauration, notamment lorsque Franchet d'Esperey est à la tête de la direction de la police générale et Delavau, préfet de police. Sous la monarchie de Juillet, cette surveillance est moins évidente (dans les dossiers individuels des réfugiés). Elle ne correspond théoriquement guère avec un régime qui se veut libéral, mais les *Mémoires* d'Henri Gisquet, préfet de police entre 1831 et 1836, la précision des rapports de la préfecture de police sur la situation personnelle des réfugiés, ou plus simplement les budgets de la police secrète conservés aux Archives nationales¹⁴⁷¹ témoignent du maintien de cette activité après 1830.

¹⁴⁶⁷ ANF, F⁷ 12112, 34 Por Andrade. PP au MI. Paris, le 26 mars 1831.

¹⁴⁶⁸ ANF, F⁷ 12112, 34 Por Andrade. MI au PP. Paris, le 30 mars 1831.

¹⁴⁶⁹ Voir annexe I.

¹⁴⁷⁰ *Memórias de um preso emigrado pela usurpação de D. Miguel...*, p. 49. Trad. : « La police en France est la plus active et minutieuse, mais elle n'est pas importune. (...) J'admire assez le fait qu'ils rapportent exactement toutes les démarches que j'avais faite depuis mon débarquement jusqu'à ce moment [de l'entretien], et toutes les personnes avec lesquelles j'avais parlé ».

¹⁴⁷¹ ANF, F⁷ 12299 à 12305, comptabilité des fonds secrets (1813-1846). L'article consulté, F⁷ 12302 (1828-1831) concerne quasiment la seule préfecture de police.

La connaissance de la population parisienne est d'abord possible grâce à l'existence d'une police de proximité. Il existe un commissariat de police dans chacun des quarante-huit quartiers de la ville. L'intégration des policiers dans la vie du quartier où ils vivent, et où ils ont leurs indicateurs, facilite évidemment les recherches. José María Lelibon attire justement l'attention de la police par les « soins que cet individu met à cacher sa demeure¹⁴⁷² » et le faux-nom « de Saint-Charles », sous lequel il se fait appeler : « Il prétend qu'il n'use de cette précaution qu'afin de se soustraire aux recherches de la Police dont ses compatriotes sont l'objet. Néanmoins ses démarches et ses relations n'ont donné lieu à aucune nouvelle observation. Mais comme cet Espagnol demeure dans la même maison que M. le commissaire de police du Quartier Montmartre et que si sa conduite paraissait suspecte j'en serais immédiatement informé¹⁴⁷³ », explique le préfet de police. Les fonctions de police sont assurées par les commissaires, les officiers de paix, les inspecteurs et les sergents de ville. Ils sont relayés au-delà des murs par la gendarmerie royale et les polices municipales. Leur efficacité semble limitée par des conflits de compétence entre le personnel de la préfecture, du ministère de l'Intérieur, et la police municipale, pourtant subordonnée à la préfecture¹⁴⁷⁴. Ainsi, en octobre 1822, le ministère de l'Intérieur s'inquiète de l'activité de Barnabé Vialada, employé à la secrétairerie des finances d'Outre-mer de l'Espagne. Il « paroît chargé d'une mission secrète du gouvernement révolutionnaire et repart ce soir ou demain chargé de dépêches que l'on croit fort intéressantes. Ses effets sont placés dans des malles noires à clous dorés et dans le couvercle de ces malles se trouvent des secrets pour cacher des papiers¹⁴⁷⁵ ». Le préfet de police et le commissaire de quartier sont chargés de le surveiller de plus près. Mais les agents de ce dernier échouent :

Il est parti hier un Espagnol américain, nommé Sequenada ou Squanada, logé rue Richelieu n°50. L'agent n'a pû savoir pour quel pays il est parti. Aux diligences royales, un autre agent n'a vu ni le nom de Barnabé Vialada, ni les malles désignées. D'après ce qu'il vient de m'être rapporté par ces mêmes inspecteurs, Vialada n'est point connu au n°50 de la rue Richelieu ni dans les hôtels voisins.

Ces agens n'ont point de cartes d'insp[ecteurs], ce qui les a empêchés de visiter les registres avant de mettre la surveillance à exécution. Au reste, comme la préfecture de police est chargée de la même surveillance, Monsieur le Directeur obtiendra sans doute le résultat désiré. *Le commissaire de police, Genaudet*¹⁴⁷⁶.

¹⁴⁷² ANF, F⁷ 12042, 1264 e, Don Francisco Henrique José Maria Lelibon. CPP au MI. Paris, le 31 octobre 1825 et le 16 janvier 1826.

¹⁴⁷³ *Ibid.*

¹⁴⁷⁴ Vincent Wright, *op. cit.*, p. 112.

¹⁴⁷⁵ ANF, F⁷ 6641, Vialada (Barnabé), espagnol/ Squanada, id. MI au PP. Paris, le 9 octobre 1822.

¹⁴⁷⁶ *Id.* Rapport du commissaire Genaudet au MI. Paris, le 9 octobre 1822.

Mais le préfet de police avait justement décidé de mettre fin à cette surveillance, après avoir appris que le commissaire de police en était aussi chargé, car il ne dispose que d'un nombre d'agents limité, qui assurent déjà « grand nombre d'explorations¹⁴⁷⁷ ».

La police de quartier semble former un personnel plutôt médiocre. Le préfet de police ne cesse de répéter les mêmes instructions dans les circulaires qu'il adresse aux commissaires¹⁴⁷⁸. La police municipale effectue une première surveillance. Outre les garnis, les inspecteurs vérifient les registres de voitures publiques, principal mode de locomotion jusqu'aux années 1840, avant le développement du chemin de fer. À la demande du ministre de l'Intérieur, Don Olage Sarda y Peralda, négociant espagnol de Saint-Domingue, est recherché activement par la police mais : « on n'a pu encore parvenir à le découvrir. On a même examiné avec soin les registres des voitures publiques, où son nom est totalement inconnu¹⁴⁷⁹ ». Avec une autorisation ministérielle, la police fait des perquisitions chez les individus suspects. En 1824, le bureau de la librairie à la direction de la Police souhaite mettre un terme à la publication d'« une foule d'ouvrages licencieux impies ou séditieux, écrits en langue espagnole,[qui] sont sortis des presses de plusieurs librairies de Paris, de Bordeaux, et de Perpignan. La plupart de ces productions ne sont que des traductions des ouvrages les plus répréhensibles »¹⁴⁸⁰. La *Lira argentina*, recueil de poésies composées à Buenos Aires est décrite comme un « tissu de déclamations démagogiques, d'injures grossières adressées aux personnes les plus augustes, et d'impiétés révoltantes » et saisie : « ce ne fut qu'après des perquisitions multipliées que l'on découvrit chez M. Bénard, négociant de Paris, 748 exemplaires de la Lira Argentina¹⁴⁸¹ ». En 1830, le signalement d'Edouard Picton, négociant anglais, originaire de la Barbade, intrigue la préfecture de police. On le soupçonne d'être Ignacio López Pinto : « plusieurs particularités rendaient bien l'identité présumable, mais rien ne la faisait reconnaître parfaitement¹⁴⁸² ». Le préfet de

¹⁴⁷⁷ ANF, F⁷ 6641, « Aquilera (Gaspard), capitaine de cavalerie/ Arizcum (M^{éc}, cte de) Tilly, espagnol, capitaine de cavalerie/ Gileman (Antonio), espagnol/ Gallardo, homme de lettres, espagnol/ Hermosillas (Joachim), propriétaire espagnol/ Llano, espagnol/ Mollinero (Eusèbe), espagnol ». PP au MI. Paris, le 19 juin 1821.

¹⁴⁷⁸ *Recueil officiel des circulaires de la préfecture de police...*, circulaire aux commissaires de police sur les passeports, voyageurs, et entrepreneurs de voitures publiques. Paris, le 21 décembre 1820. p. 85-86.

¹⁴⁷⁹ ANF, F⁷ 12042, Olage Sarda y Peralada. CPP au MI. Paris, le 23 octobre 1824. La méthode manque quelque peu d'efficacité puisqu'un courrier du MI au PP daté du 26 octobre 1824 signale que cet étranger est arrivé à Paris début septembre pour en repartir le 14 après avoir obtenu un visa de passeport dans les bureaux du ministère.

¹⁴⁸⁰ ANF, F⁷ 11981, (19) livres étrangers. 25 juin 1824. MI au MAE. Paris, le 6 novembre 1824. Confidentielle.

¹⁴⁸¹ ANF, F⁷ 12042, 1251 e, Francisco de Paula Almeyra/ Miguel Rivera/ Miguel Rodriguez. Rapport du MI. Paris, le 27 août 1824.

¹⁴⁸² ANF, F⁷ 12070, intrigues des révolutionnaires espagnols réfugiés en France et en Angleterre, 2^e dossier. PP au MI. Paris, le 23 juin 1830. Les mesures de perquisition et d'expulsion se font sur avis du ministère de l'Intérieur. Dans le cas de López Pinto, elles semblent être le fait du préfet, ce qui expliquerait pourquoi le

police invite alors le commissaire de police du quartier où habite le soi-disant Picton « à se présenter chez lui, et en vertu d'un mandat de perquisition (...) à faire l'examen attentif de tous les papiers susceptibles de constater l'individualité de cet étranger, et à saisir les pièces qui établissaient d'une manière indubitable son identité avec Lopez-Pinto¹⁴⁸³ ». L'identité est constatée et les papiers sont saisis. López Pinto est arrêté et conduit au dépôt de la préfecture. Comme l'examen de ses papiers ne donne lieu à aucune observation particulière, le préfet de police ordonne le renvoi de l'émigré en Angleterre. Il est accompagné jusqu'à Calais par un agent de la préfecture afin de s'assurer de son départ.

Les inspecteurs de police interrogent le voisinage de l'étranger sur lequel l'attention est portée. Les logeurs constituent une source d'information importante, même si les renseignements ne sont pas toujours fiables : Le « mystère » des entrevues du réfugié Juan Salamanca donne « des inquiétudes et des craintes à la maîtresse de l'hôtel¹⁴⁸⁴ ». Moins émotive, l'hôtesse de Jérôme Baggianotti signale cet Espagnol « comme un homme d'une fort mauvaise opinion, et ne cachant même point la haine qu'il voue à une nation qui lui a donné l'hospitalité et dont il a reçu des secours¹⁴⁸⁵ ». Parmi les logeurs qui dénoncent les réfugiés, une partie craint peut-être que la police ne les assimile aux révolutionnaires en puissance qu'ils hébergent, comme pour l'hôtel des Victoires qui « a toujours été habité par des étrangers aussi mal pensans que le maître de cette maison qui est connu pour professer les plus mauvaises opinions¹⁴⁸⁶ ». Les voisins sont également sollicités.

La personne surveillée peut faire l'objet d'un interrogatoire. Cette tâche est normalement réservée aux commissaires interrogateurs de la préfecture de police. En 1822, Erdesain, se déclarant cuisinier, vient à Paris où il s'adresse à la préfecture de police pour connaître le domicile du général Quesada, de don Pedro Podir et de don Erro. Quand il revient à la préfecture, « l'examen de sa personne et de ses papiers [donne] lieu de reconnaître le changement de nom de J.P. Erdesain qui se disait postérieurement être Justo Tarazona ». Le préfet décide alors de lui faire subir un interrogatoire¹⁴⁸⁷. En 1824, Juan Pedro García qui s'est rendu de Madrid à Bayonne sans passeport régulier est mandé à la préfecture pour être interrogé « sur les motifs de son voyage et les intérêts qui l'appelaient à Paris¹⁴⁸⁸ » :

réfugié est raccompagné à la frontière par un agent de la préfecture et non par des gendarmes comme c'est normalement l'usage.

¹⁴⁸³ *Ibid.*

¹⁴⁸⁴ ANF, F⁷ 12038, 1151 e, Juan Salamanca. CPP au MI. Paris, le 29 juin 1824.

¹⁴⁸⁵ ANF, F⁷ 12073, 2765 e, Baggianotti. PP au MI. Paris, le 27 mai 1830.

¹⁴⁸⁶ ANF, F⁷ 12060, Jacques Mac Intire. CPP au MI. Paris, le 26 juin 1826.

¹⁴⁸⁷ ANF, F⁷ 6641, Tarazona, Justo (espagnol). PP au MI. Paris, le 3 janvier 1822.

¹⁴⁸⁸ ANF, F⁷ 12048, Juan Pedro Garcia del Pozo. CPP au MI. Paris, le 22 novembre 1824.

Cet étranger, qui est un avocat de Madrid, est âgé de 37 ans, il paraît d'après ses aveux qu'ayant constamment manifesté des opinions libérales très prononcées, et ayant fait partie des miliciens volontaires de Madrid, il a pris l'alarme, au moment où il a su que l'Espagne allait être évacuée par l'armée française et que craignant de se trouver compromis il s'est décidé à venir en France, mais n'ayant pu obtenir, n'ayant point osé même peut-être demander de passeport à Madrid, il se pourvut d'une lettre des chefs de l'entreprise Mondolfo, Schoubach et cie, qui lui enjoignait de se rendre à Bayonne pour y faire des achats de fourrages, il est parvenu par ce moyen à sortir sans danger de la péninsule. Il a déclaré que malgré les opinions constitutionnelles dont il était encore animé, il n'avait pris d'autre part à la révolution d'Espagne que celle de se faire inscrire sur les listes des miliciens volontaires (...). Il n'a d'autre connaissance à Paris que le lieutenant colonel Walle, à qui il a été recommandé par un sieur Carasco, négociant à Bordeaux. Le sieur Garcia demande aujourd'hui qu'il lui soit délivré un passeport pour Londres où il a le projet de se rendre dans l'espoir que M^a Michelena, agent de la République du Mexique, qu'il a connu autrefois, voudra l'employer auprès de lui¹⁴⁸⁹.

Les renseignements peuvent prendre des voies plus tortueuses avec le recours à des informateurs, qui vont du simple indicateur au véritable espion. Il existe en effet un service d'agents secrets réguliers, le « service spécial de sûreté » ou « brigade de sûreté », dirigé par Vidocq jusqu'en 1832, date à laquelle il est remplacé par Allard. Il comporte deux sections, la brigade de sécurité avec des brigadiers et des inspecteurs et une seconde formée par les agents secrets¹⁴⁹⁰. Certains semblent spécialisés dans la surveillance des étrangers¹⁴⁹¹. Les informations proviennent toutefois plus souvent d'un informateur, plus ou moins occasionnel : « C'est une personne qui, par sa position sociale, par ses relations, est plus ou moins en mesure de connaître et de communiquer à la police des choses qu'il importe à celle-ci de savoir¹⁴⁹² ». Il peut agir par appât du gain, goût de l'intrigue, idéologie ou pour des raisons personnelles. Les informateurs sont recrutés dans la population à surveiller. Au début des années 1820, le baron de Kessel, le brigadier Armenteros, comme le frère du duc de Fernán Núñez sont « signalés par un Espagnol¹⁴⁹³ ». Ils sont une solution au problème linguistique et jouissent en général de la confiance de leurs compatriotes. Le réfugié et marchand de vins, Antonio Barcia, a ainsi « été chargé d'opérations très secrètes et très importantes¹⁴⁹⁴ » sous le Premier Empire. Employé au bureau du *Journal de Paris*, fournisseur de vins de l'ambassade d'Espagne, ses activités lui permettent de recueillir toutes sortes d'informations. Toutefois le préfet de police le considère comme « un intrigant, qui

¹⁴⁸⁹ *Ibid.*

¹⁴⁹⁰ André-Jean Tudesq, *op. cit.*, p. 64-66.

¹⁴⁹¹ Dans *Le Livre noir*, les indicateurs sont désignés par des initiales. Ce sont les mêmes qui reviennent dans les rapports concernant des étrangers.

¹⁴⁹² Henri Gisquet, *op. cit.*, p. 33.

¹⁴⁹³ ANF, F⁷ 11994, Seine, Espagnols en surveillance. « 47 e. Liste des Espagnols constitutionnels résidant à Paris », s.d.

¹⁴⁹⁴ ANF, F⁷ 11994, Vicente Canaviral. Antonio Barcia/ Juan Vallerino ou Vallarino. CPP au MI. Paris, le 14 septembre 1822 (confidentielle).

ferait tout pour l'argent¹⁴⁹⁵. » et son train de vie élevé laisse penser qu'il ne se contente pas d'informer la police française. En 1824, le prêtre espagnol Juan Mata Echevarria propose à la préfecture de police de lui vendre des renseignements sur les intrigues des révolutionnaires espagnols réfugiés en France et en Angleterre. Le préfet est très tenté par cette offre : « des révélations importantes qu'il a le projet de faire l'ont attiré à Paris », « Liés avec Mina, Alava, et tous les hommes qui peuvent jouer un rôle dans le moment actuel, les Srs Echevarria et Olavarria offrent en outre, de continuer de fournir au gouvernement français les renseignements qu'ils parviendront à recueillir¹⁴⁹⁶ ». Au ministère de l'Intérieur, on émet quelques doutes sur la fiabilité des informations qu'il est susceptible de communiquer¹⁴⁹⁷. Parfois, ce sont des proches qui rendent compte des activités de leurs amis : « Les renseignements fournis par le Sr. Blanco méritent d'autant plus de confiance qu'ils ont été donnés sous le sceau du secret à un de ses amis et que cet étranger est, par sa profession et par ses relations personnelle,s répandu dans toutes les classes inférieures, qui, en Espagne sont celles qui se tiennent le plus au courant des affaires¹⁴⁹⁸ ». Toutefois, le préfet de police n'a « pas dans ses mains la totalité des agens secrets : on fait aussi de la police au ministère de l'Intérieur ; on en a fait un peu de tout temps dans une sphère plus élevée, enfin il est quelques administrations supérieures auxquelles on adresse accidentellement quelques rapports¹⁴⁹⁹ ». C'est le cas des ambassades ou de, la maison du Roi.

La surveillance des réfugiés politiques peut être assurée de plusieurs manières. Il existe d'abord une surveillance « passive » qui consiste à écouter les conversations, à laisser traîner l'oreille dans les lieux publics où ils sont susceptibles de se réunir, ou à les prendre en filature. Les agents chargés de cette surveillance sont plaisamment désignés par le *Charivari* comme la première des « douze classes de mouchards politiques » du préfet de police : « La première sera chargée spécialement d'espionner les lieux publics, les cafés, les cabinets de lecture, les jardins, les théâtres, les rues, les ruelles et les égouts, et de signaler matin et soir à M. le préfet de police tout ce qu'elle pourrait y remarquer d'attentatoire à l'ordre des choses, aux fonctionnaires, aux sergens de ville, au roi, à Mme Adélaïde, à M. Athalin et aux droits qu'ils tiennent du peuple français¹⁵⁰⁰ ». Cette forme de surveillance est la plus répandue. Elle permet, sinon de découvrir des intrigues politiques, de repérer les lieux de vie et les pratiques

¹⁴⁹⁵ *Id.* CPP au MI. Paris, le 22 mars 1825.

¹⁴⁹⁶ ANF, F⁷ 12003, 373 e, Juan de Mata Echeverria. CPP au MI. Paris, le 24 septembre 1824.

¹⁴⁹⁷ *Id.* Note du MI. Paris, le 17 août 1827.

¹⁴⁹⁸ ANF, F⁷ 12042, 1263 e, Manuel Eulogio Blanco/ Manuel Berrocoso/ Josef Fernandez. CPP au MI. Paris, le 18 août 1824.

¹⁴⁹⁹ H. Gisquet. *op. cit.*, t. 2, p. 44.

¹⁵⁰⁰ *Le Charivari* n°74, mercredi 13 février 1833, p. 3.

des réfugiés : le maître de musique Eulogio Blanco « dîne tous les jours à une table d'hôte, où se réunissent beaucoup de libéraux espagnols, parmi lesquels on remarque les Srs. Loredó, Gomiz, maître de musique, Arana, Goicoechea, et le Sr. Urcullu, négociant, un des révolutionnaires les plus ardents de la Péninsule. On a remarqué que le Sr. Blanco qui ne prenait jamais part à leurs discussions politiques, était très réservé dans ses propos¹⁵⁰¹ ». Les résultats de ces filatures semblent relativement limités et la surveillance prend parfois des formes ridicules, comme cet agent qui fait son rapport sur des réfugiés espagnols (ou portugais) dont il ne comprend pas la langue : « C'est la substance d'un assés long entretien tenu hier au soir fort tard dans une des allées du Palais royal par sept ou huit espagnols où Portugais ; et bien que la difficulté de saisir toute la particularité d'un colloque espagnol en soit vraiment une pour un français peu familiarisé avec cette langue, on peut affirmer que le fonds de la note est exacte¹⁵⁰² ». Certaines filatures tournent court. Les Espagnols Peredo, Calvo et Olhaberrague, parviennent à échapper aux investigations de la police « attendu qu'ils ne sortent jamais à pied, ni l'un, ni l'autre, et qu'il est impossible de suivre le cabriolet dans lequel ils font leurs courses habituelles¹⁵⁰³ ». Quand les individus semblent vraiment dangereux ou dignes d'attention, des moyens plus considérables sont déployés et de vrais espions s'introduisent dans l'entourage du réfugié, en prenant « toutes sortes de déguisemens¹⁵⁰⁴ ». En 1824, plusieurs agents auraient été affectés à la surveillance rapprochée du général Morillo :

Nous avons expédié au général Morillo un marchand de vin à qui les valets ont répondu que le général ne voulait faire aucune provision, attendu que son séjour à Paris devait être de courte durée.

Nous avons ensuite lancé un secrétaire, lequel aurait été employé à l'ambassade espagnole du temps de M. San Lorenzo et sous les ordres immédiats du secrétaire d'ambassade Viniegra. Ces deux noms firent un effet presque magique. Madame Morillo reçut très bien notre homme, fut prendre l'avis de son mari, et rapporta la réponse suivante : « Le général est sans commandement, pour peu de temps à Paris, ainsi il n'a pas besoin de secrétaire, autrement il vous prendrait de préférence, puisque vous avez mérité la confiance de MM. San-Lorenzo et Viniegra »¹⁵⁰⁵.

¹⁵⁰¹ ANF, F⁷ 12042, 263 e: Manuel Eulogio Blanco/ Manuel Berrocoso/ Josef Fernandez. CPP au MI. Paris, le 21 août 1824.

¹⁵⁰² ANF, F⁷ 6641, Aquilera (Gaspard), capitaine de cavalerie/ Arizcum (M^{éc}, cte de) Tilly, espagnol, capitaine de cavalerie/ Gileman (Antonio), espagnol/ Gallardo, homme de lettres, espagnol/ Hermosillas (Joachim), propriétaire espagnol/ Llano, espagnol/ Mollinero (Eusébe), espagnol. Note du 12 septembre 1822.

¹⁵⁰³ ANF, F⁷ 12003, 394 e, José Maria de Umiza/ Antonio Peredo/ Calvo de Rosas, oncle/ Calvo de Rosas, Lorenzo, neveu/ J.J. de Zangroniz. CPP au MI. Paris, le 23 juillet 1824.

¹⁵⁰⁴ *Le Charivari* n°74, mercredi 13 février 1833, p.3. Les dix autres classes de mouchards politiques étant chargées de se surveiller les unes les autres.

¹⁵⁰⁵ *Le Livre noir...*, t. 3, « Morillo (général). 19 mai 1824, p. 268-269.

La suspicion à l'égard de Morillo et de sa famille ne se relâche pas. La police est persuadée qu'il a choisi de résider dans une rue tranquille pour empêcher la police de le surveiller discrètement en se mêlant aux passants :

En conséquence, nous proposons un moyen infailible d'exercer la surveillance dont s'agit avec plein succès ; le voici : Une chambre garnie, du prix de 30 fr. par mois, est à louer, au second étage, sur le devant de la maison qui fait face à celle occupée par le général Morillo : de là, à travers les jalousies, on voit tout ce qui se passe dans les appartements de ce général ; et, si on parlait un peu haut, on pourrait même entendre ; à cause du calme continuel qui règne dans ce quartier¹⁵⁰⁶.

L'espionnage rapproché de quelques Espagnols mobilise également des agents du ministère de l'Intérieur. En 1817, on charge un dénommé Prudhomme de s'approcher de Pedro Torres Izquierdo, partisan de Charles IV. Le ministre de la Police générale pense que : « le Sr. Prudhomme qui est cauteleux, obséquieux et qui a vu du pays (il a été à Rome) pourrait mieux convenir. Je l'ai tâté sans rien nommer, il est tout prêt. Izquierdo fait une commission de vins d'Alicante et de Malaga en bouteilles, ce sera pour Prudhomme qui a fait ce commerce, un moyen facile d'introduction¹⁵⁰⁷ ». Pendant deux mois, Prudhomme rapporte au ministre le nom des personnes rencontrées, le sujet des conversations auxquelles il assiste, les projets des réfugiés espagnols, même si Torres Izquierdo ne lui facilite pas la tâche : « [Ce] n'est point un homme inconséquent ni léger comme on l'a annoncé dans différents rapports, au contraire il est très réservé, en conséquence, je suis obligé de prendre beaucoup de précaution pour obtenir quelques confidences de sa part¹⁵⁰⁸ ». Cette surveillance active semble surtout développée entre 1822 et 1824, pendant le « trienio » puis la présence de prisonniers de guerre et de réfugiés constitutionnels en masse sur le territoire français. Avec la diminution du nombre de réfugiés à partir du milieu de l'année 1824, des services comme le l'actif bureau des Espagnols¹⁵⁰⁹ auraient disparu.

¹⁵⁰⁶ *Ibid.*

¹⁵⁰⁷ ANF, F⁷ 11994, Pedro de Torres Yzquierdo/ Barrutia. Note du MPG. Paris, le 7 août 1817. Annotation: « Adopté le 8 août ».

¹⁵⁰⁸ *Id.* Rapport n°6 de Prudhomme au MI. Paris, le 27 août.

¹⁵⁰⁹ ANF, F⁷ 11981, 16, Seine : travail de la police politique. M. de Circourt. Rapport d'activités du bureau des Espagnols, s.d. « Le travail de ce bureau pendant le 1^o semestre de 1824 a été beaucoup plus considérable que l'année précédente. Il s'est occupé de la surveillance des prisonniers de guerre espagnols, de celle des réfugiés de la même nation, et d'une correspondance active avec le surintendant général de la police d'Espagne ; il a été chargé de tout ce qui concernait les voyageurs espagnols et américains, leurs passeports, la surveillance de leur conduite, et leurs relations dans la France et dans les pays étrangers. Il a continué et presque complété un travail d'ordre qui comprend aujourd'hui plus de 1.200 dossiers et de 4.000 bulletins. Le nombre des lettres enregistrées est de 2.090 ; les rapports présentés dans cet intervalle et les traductions nécessaires pour suivre la correspondance augmenteraient beaucoup ce total. Parmi les Espagnols les plus distingués qui ont occupé la police politique pendant le dernier semestre, se trouvent les Srs. D'Ollaberriague, Peredo et Calvo, riches, actifs,

Les policiers peuvent prendre connaissance du courrier des réfugiés. Le « cabinet noir » qui relève de l'administration des Postes est chargé du contrôle des correspondances privées. Son efficacité semble limitée car son existence est de notoriété publique¹⁵¹⁰. Un second cabinet noir, plus discret, est mis en place auprès de la préfecture de police au début de la Restauration. Il s'agit le plus souvent de soudoyer des domestiques pour qu'ils transmettent la correspondance de leur maître¹⁵¹¹. Le préfet de police peut ainsi informer le directeur de la police : « que le sieur Arango a reçu hier, une lettre datée de Madrid, qui lui a été écrite par un de ses amis, et dans laquelle on lui annonce que *le nombre des mechans s'est considérablement accru dans toutes les parties de l'Espagne, que malheureusement il n'y avait point assez de force pour les ramener à leur devoir et que la nouvelle du mouvement du camp de St Roch venait d'arriver à Madrid où elle avait produit une véritable consternation*¹⁵¹² ». Certaines lettres, passées par les mains de la police, n'ont d'ailleurs probablement jamais été remises à leur destinataire¹⁵¹³. La plupart de ces méthodes produisent une information dont la valeur est difficile à évaluer, ce dont les contemporains avaient conscience.

dévoués au système révolutionnaire, et qui ont établi, d'abord à Bordeaux, ensuite à Paris un atelier d'intrigues politiques (...) »

¹⁵¹⁰ Par exemple, *Journal de Paris*, n°1423, vendredi 8 juillet 1831, p.2 : « On a lu avec étonnement dans le *National* du 4 de ce mois un article où il est dit qu'il serait possible qu'il existât encore, à l'administration des postes un cabinet secret chargé du soin d'ouvrir les lettres pour les départemens au départ des courriers de Paris ».

¹⁵¹¹ Pierre Riberette, « De la police de Napoléon à la police de la Congrégation », dans *L'État et sa police en France (1789-1914)* [Institut français des sciences administratives, Colloque 1978], Genève/ Paris, Droz/ Champion, 1979, p. 46, 49.

¹⁵¹² ANF, F7 12043, 1320 e, Mouvement insurrectionnel de Tarifa, conduite des autorités de Gibraltar à cette occasion. CPP au MI. Paris, le 24 août 1824.

¹⁵¹³ Des lettres adressées à des étrangers en poste restante sont ainsi conservées dans les fonds du ministère de l'Intérieur (ANF, F⁷ 12004).

3. Une sociabilité parisienne ?

3.1. Solidarités internes

Sous la Restauration et sous la monarchie de Juillet un grand nombre d'associations sont chargées d'accueillir et secourir les migrants de différentes nationalités. En 1820, est fondée la Société helvétique de bienfaisance, et en 1825, The « British Benefit Society ». Après la révolution de juillet, naissent deux associations d'assistance aux ouvriers d'origine allemande, la « Deutscher Vaterlandverein », en 1832 et la « Deutsch Hilfeverein », en 1844¹⁵¹⁴. De multiples associations s'occupent des réfugiés polonais, notamment grâce aux moyens accordés par le prince et la princesse Czartoryska : une société de secours aux étudiants, l'association de bienfaisance des dames polonaises¹⁵¹⁵. À partir de 1846, l'Institut Saint-Casimir accueille des Polonais sans abri, trop âgés et orphelins¹⁵¹⁶. Ces associations regroupent uniquement des ressortissants du pays auxquels elles s'adressent. Les étrangers, de passage ou résidant dans la capitale se retrouvent également dans différents lieux publics, cafés, bibliothèques ou au sein d'associations à but plus culturel, notamment des sociétés orphéoniques, telle que la « Teutonia », la société chorale des enfants de Beligues, des associations sportives, culturelles¹⁵¹⁷, voire politiques, malgré les interdictions des autorités (comme la société des bannis fondée par Karl Marx)¹⁵¹⁸. La presse, en français ou en langue nationale, suivant que l'on cherche à toucher ou non le public français, constitue un autre moyen pour regrouper les réfugiés de même origine. Elle leur permet de se tenir informés des événements du pays et de ceux de la France, susceptibles d'avoir des conséquences sur leur sort, de défendre la culture nationale. Les différentes organisations y voient également un moyen de rallier de nouveaux partisans. Entre 1832 et 1863, les Polonais publient quelques cent-vingt revues et journaux. Les émigrés allemands éditent une vingtaine de titres sous la monarchie de Juillet. Les Italiens ne sont pas en reste entre *La Giovine Italia* de Giuseppe Mazzini, *L'Esule*, bilingue, *L'Italiano*, *L'Ausonio* ou *L'amico del popolo italiano ; raccolta di scritti destinati alla rigenerazione dell'Italia*¹⁵¹⁹.

Les émigrations portugaise et espagnole libérales de France présentent un visage très différent. Nous n'avons recensé, pour la première moitié du XIX^e siècle, aucune association

¹⁵¹⁴ Paul Gerbod, *op. cit.*, p. 570.

¹⁵¹⁵ Cécile Mondonico-Torri, *op. cit.*, p. 313.

¹⁵¹⁶ L'institut existe encore aujourd'hui (<http://saintcasimir.net/>, consulté le 26/02/2013).

¹⁵¹⁷ La mission catholique polonaise est créée à Paris en 1836. L'ancienne église de la Madeleine devenue Notre-Dame de l'Assomption est mise à la disposition des Polonais par l'archevêque de Paris, Mgr Affre en 1844 (<http://www.mission-catholique-polonaise.net/>, consulté le 26/02/2103).

¹⁵¹⁸ Paul Gerbod, *op. cit.*, p. 570.

¹⁵¹⁹ Cécile Mondonico-Torri, *op. cit.*, p. 310-311.

ou société constituée, de nature apolitique, accueillant des réfugiés libéraux, de l'une et l'autre nationalité¹⁵²⁰. Il existe toutefois une presse, mais elle n'atteint pas la dimension de celle des autres exils. Entre 1815 et la fin des années 1830, 10 revues sont publiées en portugais à Paris auxquelles on peut ajouter 4 titres qui ont été annoncés. Plusieurs revues sont l'œuvre de diplomate Francisco Solano Constâncio¹⁵²¹ : *O Observador lusitano em Pariz ou Collecção literaria, politica e comercial* en 1815, les *Annaes das Sciencias, das Artes et das letras por huma Sociedade de Portuguez residente em Pariz*, entre 1818 et 1822, les *Novos Annaes das Sciencias e das Artes dedicados as que fallem a lingua portugueza e mambos os hemispherios*, enfin *l'Archivo dos Conhecimentos uteis, Periodico mensal destinado a promover a agriculturas e industria de Portugal e do Brazil*. Elles sont d'abord destinées aux marchés portugais et brésilien, et, en dépit de la persévérance de leur auteur, reste le fruit d'une démarche individuelle. Deux autres revues s'inscrivent dans la même voie encyclopédique : *O Contemporaneo politico e literario*, en 1820, qui s'affiche comme un concurrent des *Annaes*, et, en 1830, *A Abelha ou Collecção de conhecimentos os mais agradaveis, instructivos, necesarios e uteis as classes da sociedade, extrahidos dos jornaes scientificos e literarios de toda a Europa e dos obras dos melhores escriptores. Jornal português redigido e publicado mensalmente em Pariz* publiée par Francisco Ladislao Alvares d'Andrada¹⁵²². Les autres périodiques ont une existence plus brève : *O Patriota brasileiro, revista mensal*, en 1830, *Nitheroy. Revista brasiliense, sciencias, letras, e artes*, en 1836, sont exclusivement destinées au marché brésilien. *O Vinhateiro. Obra em que se tratarà de cultura da vinha, da fabricaçao e conservaçao da vinho, da distillaçao dos agoas aredentes*, en 1832, constitue une curiosité puisqu'elle est uniquement consacrée à la viticulture. Les revues annoncées qui n'ont jamais vu le jour sont : *O Nivelador, Jornal scientifico, technico, e literario redigido por huma sociedade de Portuguez residentes em Pariz*, en 1826, et, vraisemblablement à vocation plus politique, *O Independente, O*

¹⁵²⁰ Les seuls exemples d'associations sont les tentatives d'organisation de comités politiques chez les Espagnols libéraux en 1830-1831. En ce qui concerne l'exil carliste, il existe en revanche un certain nombre de comités de bienfaisance, regroupant d'ailleurs des Français légitimistes en grande majorité. Nous avons également repéré des comités d'assistance aux réfugiés portugais, notamment à Plymouth, mais ceux-ci regroupent avant tout des contributeurs anglais (par exemple : ANTT, MNE, cx 157. Brochure du comité des Portuguese Emigrants. Plymouth, 23 mars 1830).

¹⁵²¹ Diana Cooper-Richet, « Paris et la présence lusophone dans la première moitié du XIX^e siècle », dans *Histoire et civilisations du livre – Revue internationale*, vol. 8, 2012, « Pour une histoire transnationale du livre », p. 222-223. Né en 1777. Médecin, diplomate, il démissionne de son poste d'ambassadeur à Washington en 1829 pour s'installer définitivement à Paris, où il se consacre à l'écriture et à l'édition. Sa démission en 1829 permet de l'intégrer au sein des émigrés portugais libéraux.

¹⁵²² *Ibid.*, p. 223. Traducteur du français et de l'anglais vers le portugais

Perguntador et *O Tribuno do Povo*, en 1832¹⁵²³. Les journaux politiques émanant de réfugiés libéraux sont finalement peu nombreux en France : José Pinto Rebelo Carvalho publie *O Padre Malagrida ou a Tesoira*, initialement à Plymouth puis à Paris à partir de 1829, *O Pelourinho*, à Laval, entre 1831 et 1832 et le *Correio dos Portugueses Emigrados* d'abord publié à Londres, passe à Paris sous la monarchie de Juillet, où il est édité en langue française.

La presse hispanique parisienne est encore plus modeste : un titre publié simultanément à Paris et à Madrid, en 1806, *La Abeja española*¹⁵²⁴, un titre sous la Restauration, *La Gaceta de Bayona*, en 1828-1829, loin des imprimeries de la capitale. Les titres deviennent plus nombreux sous la monarchie de Juillet, sans atteindre le nombre des publications d'autres nationalités. Trois journaux libéraux sont présentés comme l'œuvre d'un seul rédacteur, *El Precursor*¹⁵²⁵ d'Andrés Borrego en 1830, *El Dardo*¹⁵²⁶ de Nicolás Santiago Rotalde en 1831, *El Sancho Gobernador* de Pedro Méndez Vigo¹⁵²⁷, publié à Bordeaux de 1835 à 1836, puis repris à Barcelone, à partir d'octobre 1836¹⁵²⁸. Les six brochures *España y América en progreso*, publiées entre 1834 et 1836, peuvent aussi être assimilées à de la littérature périodique¹⁵²⁹ : une première partie est consacrée à la vie politique espagnole et une seconde aux événements américains ; figurent ensuite quelques annonces. Tout est anonyme, à l'exception des « articles communiqués », toujours de la main de Méndez Vigo, ou d'un mystérieux « A.P. », dans le dernier numéro. Ces brochures sont vraisemblablement l'œuvre

¹⁵²³ *Ibid.*, p. 218-221. La plupart de ces revues n'ayant eu qu'un nombre de numéros limités, nous avons jugé suffisant d'indiquer seulement l'année ou les années extrêmes de publication.

¹⁵²⁴ Pierre Le Boul, *La presse de langue espagnole et de thème hispanique en France au XIX^e siècle*, thèse 3^e cycle, Études ibériques, Paris III, 1974, p. 24.

¹⁵²⁵ Voir chapitre précédent.

¹⁵²⁶ Voir chapitre précédent et Aline Vauchelle-Haquet, « *El Dardo*, périodique brûlot lancé par le colonel libéral Nicolás Santiago y Rotalde, 1831 », dans *El Argonauta Español*, n^o2, 2005, <http://argonauta.imageson.org/document48.html>.

¹⁵²⁷ Pierre Le Boul, *op.cit.*, p. 26-27.

¹⁵²⁸ <http://mdc2.cbuc.cat/cdm/compoundobject/collection/sancho/id/15/rec/8> (consulté le 26/02/2013).

¹⁵²⁹ D'après le DBTL, art. « « Méndez Vigo García de San Pedro, Pedro », paraît en 1834, en français, *L'Espagne et l'Amérique au progrès*, puis *Pièces relatives à la proscription du général insérés par lui dans les brochures qui ont pour titre : l'Espagne et l'Amérique au progrès*. Ces deux ouvrages auraient été traduits l'année suivante en espagnol : *España y América en progreso*, et *Artículo comunicado por el general Mendez Vigo en el interesante folleto « España y América en progreso »* (mars 1835). D'après les exemplaires conservés à la BNF, il y a au moins six brochures intitulées *España y América en progreso*. Les deux premières brochures ne sont pas datées, mais elles portent pour sous-titre « la legislatura española de 1834 » et « fin de la legislatura de 1834 ». La dernière brochure, « *Situación de España* » est publiée en juillet 1835. Elles paraissent pendant la durée du gouvernement Martínez de la Rosa en Espagne. La première brochure, non datée ne fait que 19 pages et est imprimée chez Decourchant. Les cinq autres font une trentaine de pages et sont imprimées chez Fournier. Il n'y a aucune mention d'un auteur, de prix ou de numéros. Cependant, elles portent toutes le même titre, sont structurées de la même façon et certaines phrases rappellent la littérature journalistique : « presentamos a nuestros lectores la nota que ha añadido el general Vigo en la versión que se ha hecho en francés de nuestro número anterior ». (Pedro Méndez de Vigo). *España y América en progreso. Situación de España, julio de 1835*. Paris, Fournier, s.d., p. 24).

de Méndez Vigo qui y dénonce la politique modérée du gouvernement libéral au pouvoir en Espagne à partir de la fin 1833. *El Sancho Gobernador*, dont la parution est annoncée dans *l'España y América en progreso* de juillet 1835, s'inscrit dans le droit fil des brochures précédentes. C'est l'organe d'émigrés libéraux, partisans de la constitution de 1812 et hostiles à la politique des modérés, symbolisée par l'octroi du statut royal. Une presse culturelle et encyclopédique de langue espagnole naît également sous la monarchie de Juillet, *El Orbe literario*, en 1837, à vocation artistique et *La Lira Española* en 1842, uniquement consacrée à la critique musicale. Certaines de ces revues vise le marché américain, *El Correo de Ultramar*, en 1842, la *Revista enciclopédica de la civilización europea*¹⁵³⁰, en 1843, qui accueille plusieurs plumes « christinas ». Les auteurs de cette revue souhaitent faire de la vulgarisation scientifique, notamment auprès des lecteurs américains : « La Europa tiene una deuda inmensa que pagar á la América; porque las naves de Colon llevaron á Occidente el idioma, las costumbres, la religion, las preocupaciones, y por desdicha, hasta los vicios del antiguo mundo¹⁵³¹ ». Pour accomplir cette œuvre, les rédacteurs choisissent Paris, ville la plus adaptée à leur projet : « establecida la redaccion de la *Revista* en Paris, emporio del mundo civilizado, y hallándose en relaciones directas con España, Alemania, Inglaterra é Italia; como desde un observatorio central, estudiará la marcha progresiva de la sociedad europea en todos los diferentes ramos á que se extiende el saber humano¹⁵³² ». Derrière cette entreprise se trouvent des réfugiés « christinos ». La revue est dirigée par Patricio de la Escosura et Eugenio de Ochoa¹⁵³³. Au travers des « Variétés », des « Chroniques », et des comptes rendus, ils exposent discrètement leurs principes politiques. Sebastián de Miñano y Bedoya, père adoptif d'Ochoa, y publie « Emigraciones, emigrados¹⁵³⁴ », qui théorise les avantages et les inconvénients de l'émigration dont ont été victimes de nombreux Espagnols.

¹⁵³⁰ Pierre Le Boul, *op. cit.*, p. 7.

¹⁵³¹ *Revista enciclopédica de civilizacion europea, publicacion que tiene por objeto dar a conocer en el nuevo mundo la marcha incesante de las naciones mas cultas de la Europa en las vias del progreso intelectual ; dirigida y redactada por D. Patricio de la Escosura y D. Eugenio de Ochoa*, Paris, Fain et Thunot, 1843. *Prospecto*, 1842, p. 2. Trad.: « L'Europe a une dette immense à payer à l'Amérique, parce que les navires de Colomb apportèrent à l'Occident la langue, les coutumes, la religion, les préoccupations, et malheureusement, aussi les vices de l'ancien monde. »

¹⁵³² *Ibid.*, p. 6. Trad.: « la rédaction de la *Revista* établie à Paris, haut lieu du monde civilisé, et se trouvant en relations directes avec l'Espagne, l'Allemagne, l'Angleterre et l'Italie, comme depuis un observatoire central, étudiera la marche progressive de la société européenne dans toutes les différentes branches où s'étend le savoir de l'Homme. »

¹⁵³³ Patricio de la Escosura est mentionné dans une liste de « christinos », repérés par l'ambassadeur espagnol (AMAE, ADP Espagne 3, émigrations-réfugiés, 1841-1842. Amb. d'Espagne au MAE. Paris, le 26 août 1842 : « liste des Espagnols réfugiés en France compromis dans les projets de renverser le gouvernement et de rétablir la régence de sa majesté la reine Christine »).

¹⁵³⁴ *Revista enciclopédica de civilización europea...*, t. 6, juin 1843, p. 176-187.

La revue propose également, en mai 1843, un discours de Martínez de la Rosa, « De la civilización en el siglo XIX¹⁵³⁵ », où il rend hommage à l'hospitalité française¹⁵³⁶.

Une production de périodiques en langues espagnole et portugaise existe dans la première moitié du XIX^e siècle mais elle reste limitée et ne touche pas nécessairement directement (ou uniquement) le public des émigrés. Ces derniers n'ont pas non plus produit de journaux en français ou bilingues pour toucher l'opinion française. Les publications périodiques restent, chez les Portugais comme chez les Espagnols réfugiés à Paris, le fruit d'initiatives individuelles.

Les réfugiés ibériques semblent également moins recourir aux pétitions et autres adresses¹⁵³⁷, envoyées au roi, aux députés, aux pairs de France ou à un ministre. La série C des Archives nationales (sessions parlementaires) conservent 31 pétitions relatives aux émigrés polonais et 2 pour les Espagnols¹⁵³⁸. La consultation d'autres fonds d'archives permet de confirmer que leur nombre reste inférieur à celui d'autres nationalités. Les réfugiés espagnols s'adressent collectivement aux autorités françaises en 1814, souvent anonymement, pour demander à continuer à bénéficier de leur assistance. Ils craignent que la Restauration ne remette en cause les secours qui leur sont attribués comme réfugiés « afrancesados ». En 1830 et 1831, plusieurs pétitions émanant de réfugiés espagnols sont adressées aux députés ou aux ministres concernant l'attribution des subsides ou l'organisation des dépôts de réfugiés¹⁵³⁹. Le versement de secours aux réfugiés au début de l'année 1831 incite López Baños, Quiroga, Calatrava, Álcala Galiano, San Miguel, Saavedra, Salvá, Grases, Burriel, de Torres à prendre leur plume pour remercier le ministre de l'Intérieur même si « ils prennent la liberté de rappeler (sic) à votre bienveillance le sort de tant de leurs infortunés compatriotes qui gémissent dans la misère¹⁵⁴⁰ ». Quant aux réfugiés portugais, nous n'avons pas retrouvé de pétitions à caractère général¹⁵⁴¹. L'adieu adressé aux Français, en août 1832, de « quelques réfugiés portugais¹⁵⁴² », reste limité, comme son intitulé l'indique. Les signataires, José da Silva Passos, João Manoel Teixeira de Carvalho, Manoel

¹⁵³⁵ *Ibid.*, t. 5, mai 1843, p. 153-187.

¹⁵³⁶ Les réfugiés carlistes semblent n'avoir été à l'origine d'aucune production périodique en langue espagnole.

¹⁵³⁷ Nous entendons ici « pétitions et adresses » ayant un objet général et proposant des mesures concernant tout un groupe de réfugiés et non des mesures individuelles ne concernant que les pétitionnaires.

¹⁵³⁸ Cécile Mondonico-Torri, *op. cit.*, p. 122.

¹⁵³⁹ Voir chapitre précédent et annexe XVII.

¹⁵⁴⁰ ANF, F⁷ 12076, 46 e.r. Espagnols admis aux secours, pétition collective au MI. s.d. [enregistrée le 28 janvier 1831]. Il s'agit des mêmes individus qui s'opposent quelques mois plus tard à la mise en place d'un comité directeur de l'émigration espagnole.

¹⁵⁴¹ Les réfugiés portugais adressent en revanche souvent des pétitions collectives, à deux ou trois, pour obtenir des subsides pour l'ensemble des signataires de la lettre (*cf. infra*).

¹⁵⁴² *Aux Français. Adieu de quelques réfugiés portugais*, Paris, Auguste Mie, [1832].

da Silva Passos, João Carlos d'Oliveira Pimentel, Estanislao de Barros, Joze Estanislao de Barros, Antonio de Barros Moreira, Vicente Gonçalves Rio Tinto, J.A. Gomes de Souza représentent en effet une tendance plus radicale de l'émigration libérale portugaise.

Les projets communs, officiels ou formalisés, sont donc plus rares au sein des émigrations espagnole et portugaise que dans le reste de la population réfugiée. Dans le premier cas, la diversité des motifs d'exil parfois simultanés, « afrancesados » et libéraux, espartéristes et républicains, peut constituer une entrave aux regroupements, contrairement au portrait-charge que Louis Desnoyers dresse des Espagnols dans les *Étrangers à Paris* :

Promenez-vous sur le boulevard de Gand, et demandez à un flâneur de cette qualité où il y a tant de flâneurs, des renseignements sur les divers personnages que vous y verrez circuler, comme des ombres, au milieu de l'épaisse fumée des cigares ; on vous répondra : (...) - Celui-là, c'est le colonel espagnol***, qui a été condamné à mort pour cause de conspiration contre Espartero : il se promène en ce moment, bras dessus, bras dessous, avec le colonel qui présidait la commission militaire par laquelle il a été condamné, et qui vient à son tour d'être condamné à mort par le parti de l'autre, pour cause de conspiration en faveur de ce même Espartero. Ce sont deux fusillés par effigie, qui se dévoreraient au delà des Pyrénées, mais qui vivent en excellents compatriotes en deçà.¹⁵⁴³

La durée de l'exil des réfugiés espagnols, notamment celui des libéraux qui dure en moyenne une dizaine d'année, et les changements de résidence, choisis ou contraints, peuvent contribuer à un éloignement réciproque. Paradoxalement, l'absence de regroupements des Portugais, au sein d'associations, ou autour d'organes de presse communs, pourrait s'expliquer par la forte structuration de l'émigration portugaise, encadrée par la régence de Terceira qui ne tolère d'ailleurs guère les dissidences des saldanhistes, et par la durée plus courte de l'exil. Ces explications, contradictoires, sont peut-être vraies mais semblent insuffisantes pour expliquer la spécificité espagnole et portugaise. Nous pouvons supposer que d'autres réseaux, préexistant à l'émigration, telle que la famille, avec laquelle les réfugiés ibériques voyagent plus fréquemment, ou l'armée, à laquelle appartiennent une grande partie des réfugiés espagnols, ont rendu moins nécessaire la mise en place de nouvelles structures se substituant aux solidarités traditionnelles¹⁵⁴⁴. En outre, il ne faut pas non plus sous-estimer, toutes émigrations confondues, l'importance de solidarités informelles, moins visibles, nées de l'exil, où les réfugiés les plus favorisés assistent, selon leurs moyens, d'autres plus nécessiteux, où une amitié permet de supporter plus aisément la solitude.

¹⁵⁴³ *Les Étrangers à Paris*, Louis Desnoyers (dir.), Paris, Ch. Warée, 1844, p. XXV.

¹⁵⁴⁴ Voir chapitre suivant.

Plusieurs exemples de solidarité interne se dessinent notamment à travers les archives du ministère de l'Intérieur français.

La solidarité entre réfugiés peut prendre la forme d'un secours financier. Les riches émigrés espagnols n'hésitent pas à secourir leurs compatriotes, les exemples semblant plus nombreux dans les années 1820, période pendant laquelle les réfugiés espagnols ne bénéficient d'aucune assistance de la part du gouvernement français. Ainsi, le préfet de police qui a pourtant une piètre opinion de Ramón de Arce, l'ancien archevêque de Burgos, « identifié à toutes les intrigues d'une cour corrompue il ne fut étranger à aucune, et en 1808, il n'hésita pas un instant à abandonner la cause de son souverain et à se déclarer en faveur de Joseph Bonaparte, qui le confirma dans toutes ses places et dignités¹⁵⁴⁵ » ne peut que louer son comportement et la charité dont il fait preuve à l'égard de ses compatriotes exilés :

Ce prélat qui demeure depuis près de dix ans, marché Saint Honoré n°32, paraît aimer à rendre service et tous les espagnols réfugiés et malheureux qui s'adressent à lui en reçoivent quelques secours. Il parle souvent de ses principes monarchiques et en même temps des vœux qu'il forme pour le bonheur et la tranquillité de ses concitoyens. Il est visité par tous ceux de ses compatriotes marquans qui se trouvent à Paris ; et il ne paraît lié qu'avec le Duc de San Carlos. M. Arcé s'occupe beaucoup de ses devoirs religieux¹⁵⁴⁶.

La charité apparaît toutefois comme un acte « normal » de la part d'un prélat, mais elle est également pratiquée par l'élite espagnole libérale. Le comte de Toreno, ancien ministre du « trienio » qui a quitté l'Espagne dès 1822, « pour s'être opposé à la marche trop ouvertement révolutionnaire » vit confortablement à Paris où « il jouit d'une fortune très considérable, et reçoit beaucoup de monde chez lui¹⁵⁴⁷ ». Sa situation financière l'autorise à pratiquer la philanthropie à l'égard des réfugiés malheureux. À l'opposé, Santiago Garcia de Huidobro, ancien officier « afrancesado », réfugié en France depuis 1813 est sans ressources. En 1825, il tente d'ailleurs d'obtenir des secours du ministère de l'Intérieur. Âgé de 63 ans, il ne parvient plus à trouver de ressources et « fait des collectes de toutes parts¹⁵⁴⁸ », « il paraît être plongé dans la plus grande misère ; il a à peine un lit pour lui, sa femme et quatre enfans en bas âge, et toute cette famille ne trouve son existence que dans la commisération de quelques

¹⁵⁴⁵ ANF, F⁷ 11995, 156 e, Don Ramon de Arcé, ancien patriarche des Indes/ Antonio Lara/ Juan Acevedo/ José Ramon de Arcé. CPPP au MI. Paris, le 13 avril 1825.

¹⁵⁴⁶ *Id.* CPP au MI. Paris, le 4 avril 1825.

¹⁵⁴⁷ ANF, F⁷ 11981, 26 e liste nominative des principaux révolutionnaires Espagnols qui ont fait l'objet de correspondance.

¹⁵⁴⁸ ANF, F⁷ 12042, Santiago Garcia de Huidobro/ Andrés Bustos. Note du MI. Paris, le 16 juin 1825.

Espagnols et principalement du comte de Toreno¹⁵⁴⁹ ». Quelques exemples d'assistance se rencontrent également parmi des réfugiés moins célèbres, sous la monarchie de Juillet. Pedro Ferrer y Casans n'a pas les moyens de payer son loyer d'un franc par jour à l'hôtel des Ambassadeurs mais « les faibles dépenses qu'il y avait faites ont été payées par le Sr. Rico, son compatriote, réfugié comme lui¹⁵⁵⁰ ».

D'autres cas nuancent cette apparente générosité. En 1825, la collecte organisée par Alfonso del Collado auprès de riches émigrés pour lui-même - il l'intitule en effet : « souscription en faveur de M. Alfonso del Collado, officier espagnol, qui se recommande à ses compatriotes pour faciliter son voyage à Londres¹⁵⁵¹ » - ne remporte qu'un succès mitigé. Elle rassemble plusieurs signatures de réfugiés de premier plan : « parmi les noms inscrits déjà sur la liste, ceux de MM. Ferrer, député aux Cortès, du marquis de Pontejos, du comte de Sastago, de M. Xavier Burgos, de la marquise d'Astorga, et de Madame Bager¹⁵⁵² », mais les sommes versées semblent peu importantes. Alonso del Collado « se plaint amèrement du peu de secours qu'il a reçu de ses compatriotes réfugiés, et il prétend que le sieur Joaquim Ferrer seul a paru s'intéresser à son sort¹⁵⁵³ ». Toutefois, le résultat s'explique vraisemblablement par la personnalité de l'officier, « un intrigant dangereux¹⁵⁵⁴ » selon la préfecture de police, qui a surtout un parcours très différent de la plupart de ses compatriotes expatriés à cette époque : « Il a également nié être entré en Espagne en 1820 et avoir pris du service dans l'armée révolutionnaire. Il prétend n'avoir été dans la Péninsule qu'en 1816 et 1823, et avoir résidé le reste du temps, soit en France, soit en Autriche, soit en Bavière¹⁵⁵⁵ ». Sa position de réfugié n'est pas complètement établie. Les Espagnols qui ont du mal à revendiquer leur position de réfugié, notamment les domestiques et les femmes, ont donc non seulement du mal à obtenir des subsides auprès des autorités françaises, mais également à bénéficier de la charité de leurs riches compatriotes. Le marin Francisco de la Cruz, venant de Rio de Janeiro, arrive à Paris en 1824 pour retrouver son frère, Juan de la Cruz, commerçant à Paris, dont il ignore l'adresse¹⁵⁵⁶. Mais ne parvenant pas à le localiser et n'étant pas connu

¹⁵⁴⁹ *Id.* CPP au MI. Paris, le 9 septembre 1825.

¹⁵⁵⁰ ANF, F⁷ 12101, 1559 e.r. Pierre Ferrer et Casans. PP au MI. Paris, le 18 décembre 1832.

¹⁵⁵¹ ANF, F⁷ 12048, 1553 e bis. Le général Negrete, duc de Cortadilla, le colonel de Boulogny. Note du MI. s.d. [document saisi à Calais le 13 février 1825].

¹⁵⁵² *Id.* CPP au MI. Paris, le 15 janvier 1825.

¹⁵⁵³ *Id.* CPP au MI. Paris, le 2 février 1825.

¹⁵⁵⁴ *Id.* CPP au MI. Paris, le 15 janvier 1825.

¹⁵⁵⁵ *Id.* CPP au MI. Paris, le 15 janvier 1825. Son nom figure toutefois dans « État des réfugiés espagnols « afrancesados » réfugiés à Paris, à la date du 24 juillet 1820 » (ANF, F⁷ 12016, 566 e, Seine, préfecture de police, Espagnols constitutionnels réfugiés).

¹⁵⁵⁶ ANF, F⁷ 12038, 1155 e Francisco de la Cruz. Mairie de Calais au MI. Calais, le 4 juillet 1824.

des émigrés espagnols qui vivent à Paris, l'Espagnol se retrouve dans une situation difficile au bout de quelques semaines :

Le Sr. Francisco de La Cruz, avait obtenu un visa de passeport pour retourner en Espagne. Cet étranger a été contraint de sortir de l'hôtel n°29 de la rue du Mail où il n'a point encore quitté la capitale, et l'état complet de détresse où il se trouve actuellement ne lui permettra point, sans doute, de se procurer les moyens de parvenir à sa destination. De La Cruz est sans azile et il passe souvent la nuit aux Champs Elisées ou au Bois de Boulogne. Il s'est présenté chez plusieurs Espagnols, sans avoir pu en obtenir aucun secours, et il ne doit pour ainsi dire l'existence qu'à la compassion d'un domestique attaché à l'hôtel de M. de Casa Irujo, dont ils reçoit tous les jours quelques faibles secours¹⁵⁵⁷.

Les Espagnols qui n'appartiennent à aucun des réseaux de réfugiés ont donc moins de chance d'être secourus.

Les exemples d'actes de générosité entre Portugais semblent plus nombreux, mais la durée de l'exil plus restreinte, le fait que presque tous sont réfugiés, et que leur mouvement est structuré sous une direction commune, favorisent l'interconnaissance. Au début des années 1830, les réfugiés portugais bénéficient de la bienveillance du gouvernement français, et peuvent séjourner assez facilement dans la capitale, au contraire des réfugiés espagnols. La conséquence, nous l'avons déjà dit, est que les Portugais sont davantage touchés par l'épidémie de choléra qui sévit en France en 1832. Dans ce contexte difficile, la police française rapporte plusieurs cas d'assistance entre compatriotes réfugiés, notamment de la part de médecins qui y laissent parfois leur vie, mais également de simples particuliers, à l'exemple de l'ancien directeur des postes, Ignacio António d'Oliveira qui vient au secours de Felix Barreto da Gama, touché par le choléra, en payant les frais de nourriture et de médecine, et empruntant « ce qu'il a fallu pour faire l'enterrement¹⁵⁵⁸ ». Dans ce cas, d'Oliveira demande toutefois au gouvernement français de le rembourser pour les dépenses engagées.

Les Portugais recourent également à des procurations pour la perception des subsides attribués par la régence de Terceira et tentent d'adopter la même pratique avec le gouvernement français qui l'interdit très vite¹⁵⁵⁹. La Régence distribue des secours aux réfugiés selon la classe sociale de l'individu. Elle autorise le recours aux procurations, à condition qu'elles soient régulièrement déclarées à la commission des secours qui tient ainsi le tableau des réfugiés secourus et indique, en observation, la personne chargée de percevoir

¹⁵⁵⁷ *Id.* CPP au MI. Paris, le 2 août 1824.

¹⁵⁵⁸ ANF, F⁷ 12113, 73 Por Ignacio Antonio d'Olivera. Oliveira au MI. Paris, le 31 août 1832.

¹⁵⁵⁹ Nous n'avons pas trouvé d'exemples de procurations ou de pouvoirs accordés entre réfugiés espagnols.

les secours¹⁵⁶⁰. Les Portugais, habitués à ce système, pensent pouvoir suivre les mêmes principes avec les subsides octroyés par la France. Mais il va à l'encontre de la logique d'attribution du subside par les autorités françaises qui est de contrôler les réfugiés, et en particulier leurs déplacements. Le ministère de l'Intérieur est donc hostile à cette pratique. Ce système est évidemment un confort, mais le fait de désigner un mandataire pour percevoir une somme d'argent constitue également une preuve de confiance de la part du réfugié bénéficiaire. En 1829, pour les 141 réfugiés inscrits sur le tableau des résidents à Paris pouvant bénéficier des secours de la commission de Londres, 13 noms de mandataires apparaissent, dont quatre pour plusieurs réfugiés à la fois. José Vanzeller est autorisé à percevoir les subsides du lieutenant Thomas Pinto de Saavedra et du conseiller Felipe De Souza Holstein ; Luís de Vasconcellos Souza, ceux du religieux António Cabral de Sá Nogueira ainsi que de José Carlos Moraes Palmeiro ; Francisco Salles e Lancastre, ceux du comte de Lumiares, du porte-étendard, José Feliz da Cunha e Menezes, et du chanoine, Manuel da Cunha e Menezes. Enfin, Viseu et ses collaborateurs représentent huit individus : les volontaires António Vaz da Fonseca e Mello et Luciano Lopes Pereira, le major Luís Gondinho Valdez, les colonels des milices, António Brito da Costa Brandão Castelo Branco et José Jacinto Cardozo da Silva, le juge Joaquim Henriques de Campos, et le « cantor », António Porto¹⁵⁶¹. Un autre tableau comptabilisant le paiement des émigrés portugais en France en décembre 1831 comprend 95 noms d'émigrés. Parmi eux, 27 recourent à une procuration. Trois mandataires sont à nouveau chargés de représenter plusieurs réfugiés à la fois, Manoel Feliciano da Costa Almeida : António José Ferreira, António Tavares Almeida et António Joaquim de Figueiredo e Silva ; le dénommé Tallon : José António Roiz Trovão, Manoel Roiz da Silva Abreu et Francisco José Rodrigues ; enfin, Agostinho José Freire : Gaspar Souza Quevedo Pizarro, João Baptista Salgado Valente, Joaquim Pedro Natario et Manoel Alberto Colaço¹⁵⁶². Les subsides, accordés en fonction de la classe sociale, et la déclaration de la procuration constituaient une garantie relativisant la part de la confiance. Les mandataires percevaient peut-être une commission pour le service rendu. Certains sont des personnalités de premier plan de l'émigration, à l'instar de José Vanzeller et de Luís Vasconcellos de Souza, présidents successifs de la commission des secours de Londres¹⁵⁶³,

¹⁵⁶⁰ ANTT, MNE, cx 144, Livro de Tabella de maio de 1829 (tenu jusqu'à août 1832).

¹⁵⁶¹ *Ibid.* et ANTT, MNE, cx 162, lettre de José Carlos de Moraes Palmeiro. Paris, 22 de Dezembro de 1828.

¹⁵⁶² ANTT, MNE, cx 192, Relação do Pagamento feito aos emigrados Portuguezes residentes em França. Folha de Paris.

¹⁵⁶³ ANTT, MNE, cx 165, José Vanzeller, presidente da comissão et A. J. Freire Marrecos, secretario da comissão au marquis de Palmella. Londres, 13 de junho de 1829 et ANTT, MNE, cx 162, Vasco Pinto de Souza Coutinho a Palmella. Paris, 9 de Agosto 1829.

ou d'Agostinho José Freire, un des chefs militaires de l'armée libérale, ministre de la Marine après la prise de Terceira¹⁵⁶⁴. Nous ne disposons, pour d'autres, d'aucune information, et nous ignorons les motifs qui ont conduit les émigrés à s'adresser à eux. La classe sociale ou la hiérarchie militaire étaient sans doute des critères de confiance. En juin 1831, les colonels Colais de Magalhaes Sarmiento et Britto da Costa « autorisent Mr. le Général Saraiva à recevoir de Mr. le Maire de St Omer la somme de quatre vingt onze francs, cinquante centimes pour chacun d'eux, à titre de subsides que le gouvernement français a daigné leur accorder pour les deux mois d'Avril et Mai, derniers, et à délivrer en leur nom au dit Mr. le Maire une quittance, aussitôt la dite somme reçue¹⁵⁶⁵ ». La pratique est toutefois interdite comme le rappelle le ministre de l'Intérieur au préfet de Mayenne, à propos de Joaquim Ferreira Sampayo résidant à Paris et qui perçoit les subsides réservés aux réfugiés du dépôt de Laval, par l'intermédiaire du capitaine Mello : « Je dois vous prévenir à ce sujet qu'afin d'éviter les doubles emplois, et pour des motifs d'ordre qu'il vous sera facile d'apprécier, il ne devra être payé à l'avenir de secours dans votre département qu'aux réfugiés qui se présenteront eux-mêmes pour les recevoir et qui émargeront l'état de répartition¹⁵⁶⁶ ».

La solidarité ne passe toutefois pas nécessairement par la distribution d'argent. Les réfugiés les plus favorisés, les plus « introduits » dans la capitale, peuvent également aider leurs compatriotes en leur fournissant un travail ou en les recommandant auprès d'un employeur. Dans les années 1820, Juan Vallarino, régulièrement confondu par la police française avec un riche négociant espagnol, Joaquín Vallarino, est « un traducteur qui n'a aucune fortune¹⁵⁶⁷ ». Ses talents de traduction semblent très appréciés de ses compatriotes, réfugiés ou non : « il ne fréquente actuellement que le sieur Valdès avec lequel il travaille quelquefois aux articles sur l'Espagne qui sont insérés dans différens journaux, et le sieur Arango pour lequel il traduit plusieurs ouvrages tels que les œuvres de *Franklin* et *l'histoire de Bonaparte* pour les envoyer en Amérique¹⁵⁶⁸ », il « a plusieurs correspondans, l'un à Madrid, l'autre à Barcelonne, et un troisième à Lisbonne. Il est assez bien servi et est au courant de tout ce qui se passe dans la Péninsule, et les lettres qu'il reçoit contiennent des faits exacts et ne sont empreints d'aucune animosité. Vallarino fait des extraits de sa correspondance pour le *Courier* et le *Pilote*, et il en faisait aussi pour l'*Aristarque*¹⁵⁶⁹ ». Sa

¹⁵⁶⁴ <http://www.arqnet.pt/dicionario/freireaj.html> (consulté le 01/12/2012).

¹⁵⁶⁵ ANF, F⁷ 12113, 78 Por Antonio Britto da Costa. Procuration pour les subsides. Paris, le 3 Juin 1831.

¹⁵⁶⁶ *Id.* 115 Por Joaquim Ferreira Sampayo. MI au P. Mayenne. Paris, le 23 mai 1831.

¹⁵⁶⁷ ANF, F⁷ 12053, Joaquín Vallarino/ Bernardo Barrera. CPP au MI. Paris, le 20 mai 1826.

¹⁵⁶⁸ ANF, F⁷ 11994, Vicente Canaviral. Antonio Barcia/ Juan Vallerino ou Vallarino. CPP au MI. Paris, le 18 avril 1826.

¹⁵⁶⁹ *Id.* CPP au MI. Paris, le 15 janvier 1827.

famille bénéficie de la protection des Portugais et des Espagnols qui résident à Paris : « Les Espagnols et les Portugais de distinction qui se trouvent en ce moment à Paris portent le plus vif intérêt au Sr. Vallarino et à sa nombreuse famille. Son fils aîné, Alfaro, est celui qui au dernier concours général de l'université, a remporté le grand prix de philosophie ; et on croit savoir que M. Aguado, banquier, protège particulièrement ce jeune homme et lui fournit les moyens de continuer ses études¹⁵⁷⁰ ». En 1831, plusieurs réfugiés espagnols parviennent à obtenir l'autorisation de rester à Paris car ils y exercent une activité régulière : Manuel Blanco est garçon de caisse dans une maison espagnole ; Fernando Bertrán de Lis et Pedro Cros sont employés par leur oncle et cousin, Vicente Bertrán de Lis¹⁵⁷¹. Les témoignages d'activités professionnelles sont assez peu nombreux en ce qui concerne les Portugais, si ce n'est des domestiques qui ont suivi des familles depuis le Portugal. Le cas de Manoel Pedro d'Alcantara constitue donc une exception puisque nous savons, à la suite du vol qu'il a commis, qu'il était « employé comme caissier par le Sr. Nevès, négociant chez lequel il demeurait rue neuve St Eustache n°36¹⁵⁷² ». Bien que nous ne disposions pas d'autres informations sur le dénommé Nevès, son nom indique peut-être une origine portugaise. Ces quelques exemples traduisent l'existence de liens de solidarité nationale, parfois entre réfugiés et non réfugiés, comme dans le cas de Vallarino ou d'Alcantara, et qui peuvent notamment appuyer sur des réseaux de parentèle¹⁵⁷³.

La solidarité entre réfugiés transparait également dans leur relation à l'administration. Il existe toutefois toute une gamme de nuances dans l'aide qu'ils s'apportent mutuellement. Celle-ci va de la relation de dépendance où, pour obtenir un passeport, un secours, un changement de résidence, le réfugié « a recours au témoignage d'un membre réputé de l'émigration qui lui apporte sa notoriété¹⁵⁷⁴ » aux services rendus entre voisins et connaissances, où un réfugié maîtrisant, même modestement, la langue française et l'écriture, prête sa plume pour solliciter des secours.

Les simples recommandations du début des années 1830, produites par les membres éminents de chacune des émigrations, prennent une valeur probatoire quand la présentation de preuves écrites devant les commissions de révision devient obligatoire. Le nombre de

¹⁵⁷⁰ *Id.* PP au MI. Paris, le 16 septembre 1828.

¹⁵⁷¹ ANF, F⁷ 12102, 1674 e.r. renvoi des réfugiés de Paris, état nominatif des « réfugiés espagnols autorisés provisoirement par M. le préfet à continuer de résider à Paris ». Paris, le 9 novembre 1831. Pedro Cros est a des liens de parentés avec la famille Bertrán de Lis (D'après ANF, F⁷ 11995, 151 e Don Vicente Beltran de Lys et sa famille/ don Juan Carradi/ don Cabanillas/ don Francisco Montenegro, et sa femme/ don Pedro Cros. Rapport de la DGPR au MI. Paris, le 26 décembre 1825.

¹⁵⁷² ANF, F⁷ 12113, 61 Por Manuel Pedro d'Alcantara, PP au MI. Paris, le 28 novembre 1832.

¹⁵⁷³ Voir chapitre suivant.

¹⁵⁷⁴ Cécile Mondonico-Torri, *op. cit.*, p. 363.

recommandations et de certificats fournis constitue également un instrument de mesure de l'autorité des chefs réfugiés. Nous avons vu comment l'influence de Saldanha s'étiolé entre 1830 et 1833, au profit des représentants « officiels », Almeida et Daupias. Du côté des libéraux espagnols, les personnalités auxquels recourent les réfugiés, ainsi que les formes adoptées, sont plus variés. Le nom qui revient le plus souvent est celui du colonel Francisco Valdés¹⁵⁷⁵. Ces recommandations jouent un rôle fondamental car elles pèsent souvent lourdement dans la décision finale de l'administration. Leur efficacité est le fruit d'un équilibre entre l'importance du personnage et le nombre de recommandations qu'il délivre. En 1834, lorsque la veuve Pérez Villamil obtient des secours de route pour gagner l'Espagne, elle doit vraisemblablement le succès de sa démarche à l'appui d'Álvaro Flórez Estrada. En effet, la première demande de secours, effectuée par son mari, juste avant son décès, est infructueuse, le ministre de l'Intérieur refusant de lui attribuer des subsides : « Cet exposé me fait regretter de ne pouvoir accueillir la requête du sieur Villamil mais les secours du gouvernement ne sont attribués qu'aux réfugiés résidant en France et dont les titres ont été régulièrement vérifiés. Ceux qui ne se trouvent pas dans cette position ne sont considérés que comme des voyageurs ordinaires¹⁵⁷⁶ ». Toutefois, quelques jours plus tard, le ministre revient sur sa position, peut-être touché par la situation de détresse de la jeune veuve, et convaincu par les arguments avancés par le préfet de police :

Le Sr. Villamil espagnol réfugié objet de la lettre de votre excellence, en date du 21 de ce mois, qui, tombé dangereusement malade, avait sollicité un secours pour continuer son voyage, est décédé, le 23 du courant, à l'Hôtel-Dieu, où le défaut de ressources l'avait obligé d'entrer. Sa veuve, restée seule avec deux enfans en bas âge a reçu communication de la lettre qui répond à la demande de son mari. Mais elle a pensé que la position déplorable où l'a placée la perte récente qu'elle vient de faire serait un motif pour que votre excellence revint sur sa première détermination et elle a renouvelé ses instances, pour obtenir les moyens de se rendre dans son pays. J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint sa pétition. M. Florès Estrada, qui a apostillé cette nouvelle demande, est venu lui-même recommander cette famille qu'il représente comme une des plus honorables de l'émigration. Il assure que la Dme Vve Villamil est réellement dépourvue des choses de première nécessité, et qu'il lui serait dans l'impossibilité de tenter le voyage d'Espagne sans l'appui du gouvernement. D'après cette attestation, dans laquelle j'ai d'autant plus de confiance que M. Florès Estrada n'accorde que très rarement sa recommandation, je suis porté à appuyer auprès de votre excellence la demande de la Dme Villamil. Cette étrangère n'ayant aucuns moyens d'existence il serait utile ce me semble, de l'aider à quitter la capitale et la France ; autrement elle ne pourrait, ainsi que sa famille que rester à la charge de l'administration¹⁵⁷⁷.

¹⁵⁷⁵ Voir chapitre suivant.

¹⁵⁷⁶ ANF, F⁷ 12106, 2138 e.r., Le sr. Bares de Villamil Ruffina. MI au PP. Paris, le 21 février 1834.

¹⁵⁷⁷ *Id.* PP au MI. Paris, le 27 février 1834.

Par la confiance que leur accordent les autorités françaises et leur influence auprès des réfugiés, certaines personnalités en viennent à représenter l'ensemble de leurs compatriotes. À plusieurs reprises, les gouvernements français chargent des personnalités de représenter leurs compatriotes, en établissant la liste des réfugiés susceptibles de recevoir les subsides. En 1815, il s'agit d'une commission de secours uniquement composée de personnalités espagnoles, établie de façon officielle, dans le but de rallier les réfugiés « afrancesados » au régime¹⁵⁷⁸. En décembre 1830, plusieurs chefs établissent des listes de réfugiés à secourir. Mais la mesure apparaît pragmatique et circonstancielle, aucun texte réglementaire ne venant sanctionner cette pratique. Elle ne concerne apparemment que les réfugiés de Paris, que les autorités semblent avoir la plus grande peine à recenser et qu'elles souhaitent voir éloignés dès que possible de Paris. Sur les ordres du ministre de l'Intérieur, les deux représentants les plus éminents de l'émigration portugaise sont ainsi « invités » à collaborer avec la préfecture de police :

La cherté des vivres à Paris, et des dispositions d'ordre public qu'il vous sera facile d'apprécier ont déterminé le Gouvernement à éloigner immédiatement de la Capitale les Portugais réfugiés qui s'y trouvent actuellement et à leur assigner pour résidence les Dép^{ts} d'Ille et Vilaine et de la Mayenne qu'habitent la plupart de leurs compatriotes. Leur prompt départ peut leur assurer le paiement des subsides qu'ils ont réclamés, et il importe qu'ils aient tous quitté la capitale le 18 de ce mois au plus tard. En considération de ce déplacement, j'ai décidé que le subside de 9^{bre} leur seroit payé à Paris, en même tems qu'ils recevraient leurs passeports pour la destination qu'ils auront choisie dans l'un des dépts ci-dessus indiqués. Afin d'assurer l'exacte execution de cette mesure, je vous prie de vouloir bien mander près de vous M. le Général Saldanha, demeurant rue des 3 frères n°3, et M. Almeida, domicilié rue d'Anjou St Honoré n°35, pour connoître tous les réfugiés existant à Paris, avoir leurs adresses et surveiller leur départ¹⁵⁷⁹.

Les deux hommes s'exécutent et transmettent listes et recommandations aux autorités. Contrairement à l'objectif initial du ministre – le départ de l'ensemble des réfugiés portugais sous une semaine – de nombreux Portugais se retrouvent autorisés à résider à Paris et à y recevoir les subsides. La même demande est faite auprès de réfugiés d'autres nationalités. Le ministre de l'Intérieur écrit au préfet de police, au début de l'année 1831, pour lui demander de faire preuve de vigilance à l'égard des listes des réfugiés espagnols fournies par Francisco Valdés et surtout de celles des réfugiés italiens établies par Salvatore Vecchiarelli :

¹⁵⁷⁸ Voir chapitres II et IV.

¹⁵⁷⁹ ANF, F⁷ 12119, « Portugais ». MI au PP. Paris, le 12 décembre 1830.

À l'avenir lorsque MM. Vecchiarelli, Saldanha, Almeida ou Valdès vous transmettront une liste de réfugiés de leur nation pour obtenir des secours, je vous prie de prendre d'exactes informations sur la position des réclamans. Vous voudrez bien surtout faire vérifier avec soin les notes fournies par M. Vecchiarelli, contre l'exactitude desquelles on doit doublement se tenir en garde, soit en raison de circonstances qui dernièrement encore, donnent lieu de suspecter ses dispositions, soit en raison de ce que grand nombre de ses compatriotes n'ont pas tenu la parole qu'ils avaient donné en leur nom, de quitter Paris, le 18 décembre. Il me paraît toutefois y avoir une grande distinction à faire entre les Portugais et les Italiens. Les premiers représentés par le Général Saldanha, sont des étrangers paisibles, dont aucun n'a été signalé dans les désordres d'octobre et de décembre. Il n'en est pas de même des réfugiés italiens. Il y a toutes raisons de croire que plusieurs y ont figuré et s'y sont mal conduits¹⁵⁸⁰.

Ce système de représentation, peut-être en raison du bilan mitigé, ne semble pas avoir perduré bien longtemps. Cécile Mondonico-Torri rapporte le cas d'un projet de comité consultatif des Polonais, soumis à la Chambre par le député du centre-gauche, Jean-François André en 1833¹⁵⁸¹. Il n'y a pas trace de la concrétisation de ce projet, soutenu par le général Bem. Nous n'avons pas retrouvé de mention de listes de réfugiés rédigées par Saldanha postérieure à janvier 1831. En revanche, Mondonico-Torri a retrouvé la mention d'une commission fondée par plusieurs réfugiés italiens, Salsi, Porro et Mirri en mars 1831¹⁵⁸². Les réfugiés espagnols rencontrent également d'importants déboires lorsqu'ils tentent de former une structure représentative. L'éloignement d'un grand nombre de réfugiés de Paris la même année a peut-être rendu la formule inutile. Paradoxalement, tout en prenant un caractère indispensable dans la vie des réfugiés, la contribution des chefs de l'émigration semble avoir perdu de sa valeur par rapport à l'action du gouvernement français, avec la mise en place des commissions de révision. Ces chefs conservent un important pouvoir administratif et moral sur leurs compatriotes, mais perdent peut-être, de cette manière, une partie de leur influence politique.

Les réfugiés maîtrisant la langue française et sachant écrire peuvent apporter une aide précieuse à leurs compatriotes. Il est difficile d'évaluer l'importance de cette aide et d'établir une éventuelle différence de comportements entre Portugais et Espagnols. Ces interventions de tiers sont par exemple repérables par des différences d'écritures entre le texte des lettres et leurs signatures ou par la présence d'hispanismes ou de « lusitanismes », trahissant la plume d'un Espagnol ou d'un Portugais. Dans de très rares cas, le tiers signale son intervention. José Conti, capitaine espagnol réfugié, atteint de cécité, est accompagné d'un guide pour toutes

¹⁵⁸⁰ ANF, F⁷ 12110, Instructions « Seine » : MI au PP. Paris, le 8 janvier 1831.

¹⁵⁸¹ Cécile Mondonico-Torri, *op. cit.*, p. 362.

¹⁵⁸² *Ibid.*

ses activités de la vie quotidienne, qui est peut-être l'écrivain des lettres adressées au ministre de l'Intérieur pour obtenir des subsides et qui signe : « pour José Conti, M. G.¹⁵⁸³ ». Le cas de Manuel Mathias Boisson est particulièrement intéressant, puisque nous connaissons le nom de l'écrivain de ses premières lettres au ministre de l'Intérieur. En septembre et en octobre 1832, deux lettres de Boisson, adressées au ministre de l'Intérieur pour obtenir des subsides à Paris, sont écrites par un certain Santiago Garcia¹⁵⁸⁴ :

¹⁵⁸³ ANF, F⁷ 12099, 1434 e.r. José Conti. J. Conti au MI. Paris, le 20 juillet 1831.

¹⁵⁸⁴ ANF, F⁷ 12101, 1558 e.r., Manuel Mathias Boisson. S. Garcia pour Matias Boisson au M.I. Paris, 6 septembre et 6 octobre 1832.

Paris 6. Septembre 1832.

A Son Excellence

Handwritten initials and signature

Monseigneur Le Ministre de l'Intérieur.

Monseigneur,

Manuel Matias Pison, âgé de 36. ans ancien militaire de l'armée de Espagne, réfugié en France en 1813. demeurant à Paris rue de Sévres n. 86. avec sa femme et un enfant,

ARCHIVES NATIONALES

à l'honneur de copier très respectueusement à V. E. qui ayant eue les antérieurs secours du Gouvernement en 1813, et après cette époque n'ayant rien touché; le Suppliant fait à vos qu'il est toujours et malade et sans pouvoir procurer leur existence de première nécessité, ayant devenue dans une affreuse position, à recourir aux bontés de V. E. pour se recommander cet malheureux Père, et de vous supplier très humblement de avoir la bonté de le faire inscrire dans le Contrôle de réfugiés espagnols, en le accordant la gracia de la meme paye que à tous les de ma classe, la plus inférieure,

il attend cette gracia de la justice éclairé, de la bienfaisance philanthropique qui distingue si éminemment le caractère moral et politique de V. E. dont il se digne de se dire avec respect,

Votre très humble et très obéissant serviteur

Pour Manuel Matias Pison

Signature

Man. M. de Pison

P.D.

Demeurant

Rue de Sévres n. 86

1558. C. 19
Paris 6. Octobre 1822.

à Son Excellence

Monsieur Le Ministre de l'Intérieur

Monseigneur

Manuel Matthias Boisson réfugié Espagnol, âgé de 56. ans ancien militaire et dernièrement agent de police en Saragoza, à l'honneur de vous exposer que le 6. du moi de Sep.^{re} dernier il a eu la liberté de adresser à V.E. une demande pour vous Supp.^t de le incorporer au centre des réfugiés, respect se trouver compromis selon le décret de S.M.C. du 14. mai 1814, et 1822. ou il défend la entrée dans son Royaume à tout militaire d' capitaine inclusive jusque au Général, et tout employé dans la police le Supp.^t se trouvant dans cette catégorie, et voir que se le refusé cette secours alimentaire que cette nation hospitalière se digna accorder à tous les malheureux, et que son accordés à des femmes que ne sont pas compromises et que au lieu de votre bonté je me croi accordeur attendant que cette nation me à compromis respect l'opinion,

ARCHIVES
NATIONALES

P. D.

Demeurant

Rue des Chevres n.^o 86.

En cas de besoins informez vous beaucoup
de Compatriotes tant de mon emploi comant
de ma conduite

Je attend que V.E. tendra avoir accorde la paye à
cette Père de famille, qui oie se dire avec le plus
profond respect

Votre très humble et très obéissant Serviteur

Pour le Supp.^t
Santiago Garcia

Le nom de l'écrivain ne laisse aucun doute sur sa nationalité, de même que sa façon d'écrire la langue française, regorgeant d'hispanismes, notamment la seconde lettre, où la rue de Sèvres, par exemple, devient la « rue des chevres ». Boisson fait appel à un de ses compatriotes et insiste d'ailleurs sur son réseau de connaissances : « en cas de besoins

informaron baucut de compatriotes tant de mon emploi comant de ma conduite ». Le réfugié parle probablement français mais il ne sait peut-être pas écrire ou ne s'estime pas en mesure de le faire en raison de l'enjeu d'une demande difficile. Boisson n'a pas, en effet, le profil requis pour intégrer le groupe des réfugiés secourus par le gouvernement. Agent de police à Saragosse, Boisson est arrivé en France comme « afrancesado ». Il a vraisemblablement cessé de recevoir des secours après 1820, époque après laquelle il a vécu en Auvergne où il s'est marié avec une Française. Depuis 1830, il vit à Paris et est employé comme infirmier à l'hospice de l'Enfant Jésus. Le réfugié essuie un premier refus du ministre, ce qui explique la seconde lettre datée d'octobre 1832. Sentant peut-être la faiblesse des arguments qu'il peut produire, il préfère insister sur l'injustice de sa situation, puisque les secours « son acordés à des fammes que no son pas compromisas » et fait appel à la générosité du ministre, sans toutefois plus d'effet, la deuxième enquête réalisée par le préfet de police lui étant encore moins favorable :

Le Sr. Boisson n'est point réfugié pour causes politiques. Il y a plus : on est parvenu à connaître que depuis 1820, cet étranger, qui n'est généralement connu que sous le nom de Manuel, est employé comme infirmier, à l'hospice de l'enfant Jesus, où il est habillé, entretenu et nourri. Il reçoit, en outre, 15 francs par mois, et il serait même logé dans cette maison s'il était célibataire. Sous d'autres rapports, les renseignements ne lui sont point favorables. Sa femme et lui n'ont pas le goût du travail, et s'ils l'avaient eu, ils auraient pu satisfaire entièrement à tous leurs besoin¹⁵⁸⁵.

Arrivé en France depuis longtemps, marié à une Française et employé dans un hospice, Boisson semble bien intégré. En avril 1833, il est en mesure de présenter un certificat de réfugié¹⁵⁸⁶, signé par plusieurs voisins. Son nom (« Bisson » puis « Bissan ») et ses activités (il aurait été tailleur) ne semblent toutefois pas très bien établis¹⁵⁸⁷. En dépit de cela, il préfère recourir à l'aide de ses compatriotes pour ses démarches officielles. Il adresse, en vain, une nouvelle lettre au ministre de l'Intérieur, certificat de réfugié cité ci-dessus à l'appui, en avril 1833¹⁵⁸⁸. Bien que le nom de Santiago Garcia n'apparaisse pas, les différences minimales avec les lettres précédentes, tant du point de vue de l'écriture que de l'orthographe, font supposer une nouvelle fois son intervention :

¹⁵⁸⁵ ANF, F⁷ 12101, 1558 e.r., Manuel Mathias Boisson. PP au MI. Paris, le 23 octobre 1832.

¹⁵⁸⁶ Cf. *supra*.

¹⁵⁸⁷ ANF, F⁷ 12101, 1558 e.r., Manuel Mathias Boisson. Certificat de réfugié. Paris, le 15 avril 1833.

¹⁵⁸⁸ *Id.* Boisson au MI. Paris, le 19 avril 1833.

1558. C. 10

Paris 19. Avril 1832.

n'est pas réfugié, ne se a ~~différent~~
à Monsieur Le Ministre de l'Intérieur

Monsieur

20. Oct.



Le soussigné réfugié Espagnol âgé 56, ans, infirme
fait 3. moi sans pouvoir travailler par attendre à la
existence de una femme et un enfant, comant
comte du certificat si juaant; et jama à impo-
tune au gouvernament, ni à personne, jusque apruen
que le vesoin et sa position afreuse ou il se trouve
dans la actualite, le forcé à vous importuner
M. le Ministre, afin que haze la bonte de prou-
dre la pene de ordene sea escrit au controle comant
tal Espagnol réfugié et touche la paye que vous aya
la bonte de lui acorder; pour cete grace vous
sere eternalement reconnaissant. cete

Demeurant

Rue Des Saules n° 23

Votre tres humble et tres obeissant serviteur

Manuel Boisson

12 102

Nous n'avons malheureusement aucune information concernant ce Santiago Garcia, susceptible d'éclairer son intervention. Il est possible que certains Espagnols se soient

spécialisés dans cette activité, à titre gratuit ou non. Des formulaires circulaient peut-être, par simple esprit de solidarité ou comme moyen d'obtenir quelques ressources financières. Les lettres des réfugiés témoignent de la connaissance des formules les plus courantes pour exposer une demande ou achever une lettre, dans le respect des règles de courtoisie. Certaines lettres de réfugiés, adressées aux autorités, ont une telle ressemblance qu'elles font supposer l'existence de liens presque invisibles entre réfugiés. Nous retrouvons ainsi Manuel Mathias Boisson, sous le nom de Manuel Bouisant qui écrit, en août 1834, une lettre quasiment identique à celle de Francisco Álvarez, ancien « afrancesado » lui aussi.

Manuel Bouisant, espagnol d'origine natif de *Belmonte* (royaume d'Arragon), a l'honneur de vous exposer respectueusement. Que marié en France, âgé de 50 ans, et faisant partie du dépôt de réfugiés espagnols établi en cette capitale jusqu'au mois de janvier de l'année de 1833 il avait touché en cette qualité, le secours que le gouvernement français accordait aux réfugiés jusqu'au moment de l'amnistie ; qu'il désirait *en* profiter et retourner en Espagne, mais s'en trouve empêché par l'évasion de don Carlos, et le soulèvement des insurgés qui bordent la frontière. (...) ¹⁵⁸⁹

Francisco Alvarez, espagnol d'origine natif de *Mancanarez* (Vieille Castille) a l'honneur de vous exposer respectueusement. Que marié en France, âgé de 60 ans, et faisant partie du dépôt des réfugiés espagnols établi en cette capitale jusqu'au mois de janvier de l'année 1833, il avait touché en cette qualité, le secours que le gouvernement français accordait aux réfugiés jusqu'au moment de l'amnistie, qu'il désirait profiter *de cette amnistie* et retourner en Espagne, mais il a été empêché par l'invasion de don Carlos, et le soulèvement des insurgés qui bordent la frontière. (...) ¹⁵⁹⁰

Nous ignorons auquel des deux réfugiés appartient l'initiative. Arrivés et installés en France depuis une vingtaine d'années, ils n'ont probablement aucunement l'intention de rentrer en Espagne et n'hésitent pas à prendre quelques libertés avec la vérité (comme le fait d'avoir obtenu le subside). Mais il est intéressant de constater qu'ils s'aident entre compatriotes et sont plutôt au fait de l'actualité de leur pays d'origine. Les cas de ces lettres « jumelles » ne sont pas rares dans la correspondance des réfugiés espagnols. Dans le cas de l'abbé Pedro Albrosser et de la veuve Ximenez Froment, nous savons toutefois que l'auteur de deux missives est l'ecclésiastique, grâce à l'écriture ¹⁵⁹¹ :

¹⁵⁸⁹ ANF, F⁷ 12106, Manuel Bouisant. M. Bouisant au MI. Paris, le 25 août 1834.

¹⁵⁹⁰ *Id*, Francisco Alvarez. F. Alvarez au MI. Paris, le 25 août 1834. Les différences entre les deux textes ont été mises en italique.

¹⁵⁹¹ ANF, F⁷ 12103, officiers capitulés, veuve Froment au MI. Paris, le 12 décembre 1830 et P. Albrosser espagnol au MI. Paris, le 13 décembre 1830.

1809
157

A S. E.

Monsieur le Maréchal Ministre de la Guerre Duc de Dalmatie &c &c.
Monsieur.

La Veuve du Colonel Froment Dame Jimenez Antoinette Espagnole, demeurant à Paris
Rue faubourg St. Honoré N. 12. âgée de 55 ans.

A l'honneur d'exposer respectueusement à V. E. qu'ayant perdu son mari dans
l'affaire de la Bataille de Vittoria en 1813. lors de la retraite de l'armée française, ainsi
que tous ses effets d'équipage. &c elle a été portée dans la classe de lieutenant dans les
Dépôts des Réfugiés Espagnols, à Montauvan, Cahors, Toulouse, et elle a touché les secours
accordés par le Gouvernement jusqu'à la cessation en 1820
N'ayant pas rentré en Espagne, et se trouvant maintenant logeant à Paris, sans
autre moyen de subsistance, que son travail d'un peu couturière lorsque l'occasion se
présente, et revenant par les ordres du Gouvernement du Roi des Français à son
ancienne position militaire, Veuve Froment, par la perte de son mari, à la suite de la
Bataille que si dessus, et en la considérant dans la catégorie des malheureux
Réfugiés Espagnols.

A l'honneur de supplier respectueusement, à Votre Excellence, de se
digner Ordonner de la porter sur la Liste des Secours au Depot de Paris.
moyennant les malades habituels, qui ne le permettent pas de pouvoir
faire aucun voyage. Elle recommande toujours aux ordres de V. E.
Et est respectueusement de Votre Excellence.

Votre très humble, très obéissante, et reconnaissante servante

J^e Froment

Paris le 12 Dec 1830

SECRETARIAT GÉNÉRAL
13 Dec 1830

ARCHIVES
NATIONALES

u l h

55 12103

21085
1970

A. S. E.

Monteigneur le Marechal Ministre de la Guerre le Duc de
Salaparuta &c. &c.

Monteigneur

L'abbé Alberic Bierre, Espagnol, agé de 66 ans, a l'honneur d'exposer à
V. E. qu'il se trouve en France depuis le 21 Decembre 1809, qui fut fait
Prisonnier de Guerre, conduit à Embrun au Dauphiné, depuis à Montmédy,
et en suite à Nancy, jusqu'à l'an 1814.

Le mois d'octobre 1815, Mgr Antoine Eustache D'Ormond Evêque de Nancy,
le nomma curé de Laneuveville, où il a résidé jusqu'à le mois de Mai 1825
qu'il quitta la paroisse pour venir à Paris.

ARCHIVES
NATIONALES

Monsieur l'abbé Gallard, Vicaire Général du diocèse, et curé de la Madeleine
ayant vu ses papiers, a eu la bonté de m'admettre à la Paroisse où je suis
attaché depuis le mois de Mai 1825.

SECRETARIAT GÉNÉRAL
13
1830

Le 31 Août dernier, j'ai tombé d'une attaque d'apoplexie qui m'a privé
de continuer mes fonctions. Ayant été voté le 4 Nov^{bre} 1827 de le peu
qu'il y avait épargné, en sorte que cet malheur sans réparation de nulle part
ta grâces, et l'oppiniâtreté de cette maladie actuelle. Non plongé dans une position
très dangereuse, ne pouvant pas exercer son Ministère de Collaborateur Paroissien
et à ses causes, il a dû recourir aux Bontés du Roi des Français, et il

Et l'honneur de supplier V. E. de le daigner ordonner de lui porter sur
la tête des malheureux Espagnols réfugiés pour le secours du dépôt à Paris
afin que le suppliant puisse en rétablissant sa bonté rentrer dans le
exercice de l'église, et prier toujours le Bon Dieu auprès du Gouvernement

88

Sous le Bonheur du Roi des Français, et de tous les Citoyens, et Bienfaisant
Sesviteux, celui qui a l'honneur d'être toujours Monseigneur le Maréchal
Ministre de la Guerre.

Votre très humble, très obéissant, et obligé Sesviteux

L'abbé Pierre Albrosser Espagnol

Faubourg St. Honoré, N° 42.

Paris le 13 Decembre 1830

Les deux lettres ont été écrites à une journée d'intervalle. Les Espagnols se connaissent : ils habitent à la même adresse, rue faubourg Saint-Honoré. En outre, l'un comme l'autre résident depuis longtemps en France. Pedro Albrosser, prêtre de Valladolid ou carme à Gérone, selon les sources, est arrivé en France en 1810, comme prisonnier de guerre. Après avoir exercé son ministère pendant quelques années près de Nancy, il arrive à Paris en 1825¹⁵⁹² et est rattaché à la paroisse de La Madeleine. Antonia Ximenez Froment est arrivée en 1814, lors de la retraite des troupes françaises, après le décès de son mari dans la bataille de Vitoria. Elle est secourue comme réfugiée « afrancesada » jusqu'en 1820. Nous ignorons quand elle arrive à Paris, où elle parvient à survivre comme couturière. Elle perçoit un subside du gouvernement français à partir de janvier 1831¹⁵⁹³. Albrosser ne semble pas avoir eu tant de chance et vit des quelques ressources que lui fournissent les messes qu'il célèbre et

¹⁵⁹² Nicole Gotteri, « L'intégration des prisonniers ibériques dans la société française après 1814, d'après les demandes de naturalisation », dans *Les prisonniers de guerre dans l'Histoire. Contacts entre peuples et cultures* [colloque organisé par l'association Les Audois, 24-25 mai 2002, Carcassonne], Sylvie Caucanas, Rémy Cazals et Pascal Payen (dir.), Toulouse, Privat, 2003, p. 248 et 250 ; ANF, F⁷ 12103, officiers capitulés. P. Albrosser au MI. Paris, le 13 décembre 1830. Voir également chapitre suivant.

¹⁵⁹³ ANF, F⁷ 12076, 43 e.r. liste de 10 Espagnols admis aux secours : état des Espagnols réfugiés autorisés à résider à Paris, auxquels il est accordé des secours à compter du 1^{er} janvier 1831. (MI au PP. Paris, le 27 février 1831).

les secours de l'archevêché¹⁵⁹⁴. Ces exemples de solidarité ne sont pas l'apanage des « afrancesados ». Sans multiplier les exemples, nous pouvons citer les cas de Juan Lamarca et León López Espila. En mai 1833, alors qu'ils sont recensés au dépôt de Tours, ils adressent chacun à une journée d'intervalle, depuis Paris, une longue lettre où ils demandent à continuer de percevoir les subsides. Le préfet d'Indre-et-Loire a en effet cessé de le leur faire verser, après l'amnistie d'octobre 1832, mais ils sont toujours en attente d'une réponse de l'ambassadeur d'Espagne pour savoir s'ils sont effectivement inclus ou non dans celle-ci. Les deux lettres ne sont pas complètement similaires, mais présentent suffisamment de proximité (leur longueur : sept et neuf paragraphes, le texte identique de certains passages) pour supposer que les deux hommes se connaissent, comme le montrent les deux extraits suivants :

(§1) Le soussigné La-Marca (Jean)
j'ai l'honneur de vous exposer.

(§2) Que la commission formée à
tours pour classifier les émigrés
après m'avoir interrogé, et après
m'avoir exigé une déclaration (que
j'ai signé) sur ma classe en
Espagne et sur la cause de mon
expatriation ; sans prendre en
consideration ce que je venais de
lui manifester a diminué ma
pension en la réduisant à 15 sous
par jour. Tout de suite j'exposai, à
Mr. le Préfet pour le moyen de son
secrétaire que la commission
s'était trompée, ou en me
confondant avec un autre (comm'il
était déjà arrivé à l'égard d'autres
refugiés du dépôt) ou par effet de
n'avoir pas bien compris ma
déclaration, et j'ajoutai aussi que si
on ne corrigait pas son erreur, je ne
pouvais pas rester à Tours.¹⁵⁹⁵

(§1) Le soussigné Lopez et Espila
(Léon) j'ai l'honneur de vous
exposer.

(§5) La commission formée à
Tours pour mettre au jour le
veritable grade des émigrés, après
m'avoir interrogé, et après m'avoir
exigé une déclaration (que j'ai
signé) sur ma classe en Espagne et
sur les motifs de mon expatriation,
sans faire attention à ce que je
viens de manifester, elle a diminué
ma pension en la réduisant à 15
sous par jour. Incontinent,
j'exposai à Mr. le Préfet
moyennant son secrétaire que la
commission avait tort, sans doute
parce qu'elle m'avait confondu
avec quelqu'autre (comm'il était
déjà arrivé à l'égard d'autres
émigrés) ou parce qu'elles n'avait
pas bien compris mon rapport et
ma déclaration ; j'ajoutai aussi que
si on ne corrigait pour cet erreur je
ne pouvais pas rester au dépôt.¹⁵⁹⁶

Les deux paragraphes sont construits sur le même modèle. Les parenthèses sont utilisées de la même façon et les mêmes arguments reviennent. La proximité des textes est masquée par l'usage d'expressions différentes mais de même sens : « tout de suite » et

¹⁵⁹⁴ AHAP, Registre du conseil N° 1 (1819-1840) et La Madeleine 1 E : Registre n°2 des délibérations du conseil de fabrique du 14 octobre 1810 au 31 mai 1848.

¹⁵⁹⁵ ANF, F⁷ 12094, 1074 e.r. Jean Lamarca/ José Bordas. J. Lamarca au MI. Paris, le 25 mai 1833

¹⁵⁹⁶ ANF, F⁷ 12099, 1429 e.r. Léon Lopes y Espila. L. Lopez y Espila au MI. Paris, le 26 mai 1833.

« incontinent » ; « la cause de mon expatriation » et « les motifs de mon expatriation ». Les deux hommes ont pourtant un parcours très différent. L'un est négociant et l'autre a été condamné aux galères et conduit à Ceuta, où il est resté trois ans, avant de se sauver « entre les Mahométans »¹⁵⁹⁷. Tous deux ont été réfugiés à Marseille puis à Tours, et se sont sans doute connus dans l'une ou l'autre ville. Les deux réfugiés sont effectivement signataires d'une pétition commune, adressée à Louis-Philippe, pour obtenir des secours, en août 1833¹⁵⁹⁸.

Les réfugiés portugais s'entraident également dans leurs démarches administratives. Il est toutefois plus difficile de repérer la plume d'un Portugais, dans la mesure où la plupart des lettres adressées aux autorités sont écrites dans un français courant et quasiment dépourvues de « lusitanisme ». Les Portugais faisaient peut-être davantage appel à des Français mais pouvaient également compter sur l'excellent niveau en français de beaucoup d'entre eux.

Il ne fait ainsi aucun doute que Joaquina Candida, qui signe avec difficulté, a sollicité une aide extérieure. La qualité de la langue voire l'expression « ceux qui sont obligés d'abandonner leur patrie », un peu distante, peuvent suggérer une plume française¹⁵⁹⁹ :

¹⁵⁹⁷ ANF, F⁷ 12099, 1429 e.r. Léon Lopes y Espila. L. Lopez y Espila au MI. Paris, le 26 mai 1833.

¹⁵⁹⁸ *Id.* Lettre collective (Jean Barcelona, Emmanuel de Villafane, Leon Lopez y Espila) à Louis-Philippe. Paris, le 17 août 1833. Ils semblent ensuite prendre des chemins différents. Juan Lamarca demande à gagner Albi en janvier 1834. N'étant pas autorisé, il quitte clandestinement Paris pour Perpignan, chargé d'une correspondance pour Corbière, « l'un des principaux agens de la faction démagogique, dans le département des Pyrénées-Orientales. Il est ensuite reconduit à Cahors (ANF, F⁷ 12094, 1074 e.r. Jean Lamarca/ José Bordas, « extrait de la correspondance relative au départ furtif de Paris du Sr. Lamarca du mois de février 1834 »). López Espila reste à Paris jusqu'en avril 1834, époque à laquelle il rentre en Espagne (ANF, F⁷ 12099, 1429 e.r. Léon Lopes y Espila. PP au MI. Paris, le 5 avril 1834).

¹⁵⁹⁹ ANF, F⁷ 12112, 6 Por Joaquina Candida. J. Candida au MI. Paris, le 22 novembre 1831.

C. Por

Candida (Joaquina)

A Son Excellence le Ministre de l'Intérieur

Monsieur

La soussignée, réfugiée portugaise, a l'honneur
de supplier ^{vous} vouloir bien lui accorder les
secours que le gouvernement français donne
si généralement à ceux qui sont obligés
d'abandonner leur patrie.

J'ai l'honneur d'être, avec la
plus haute considération



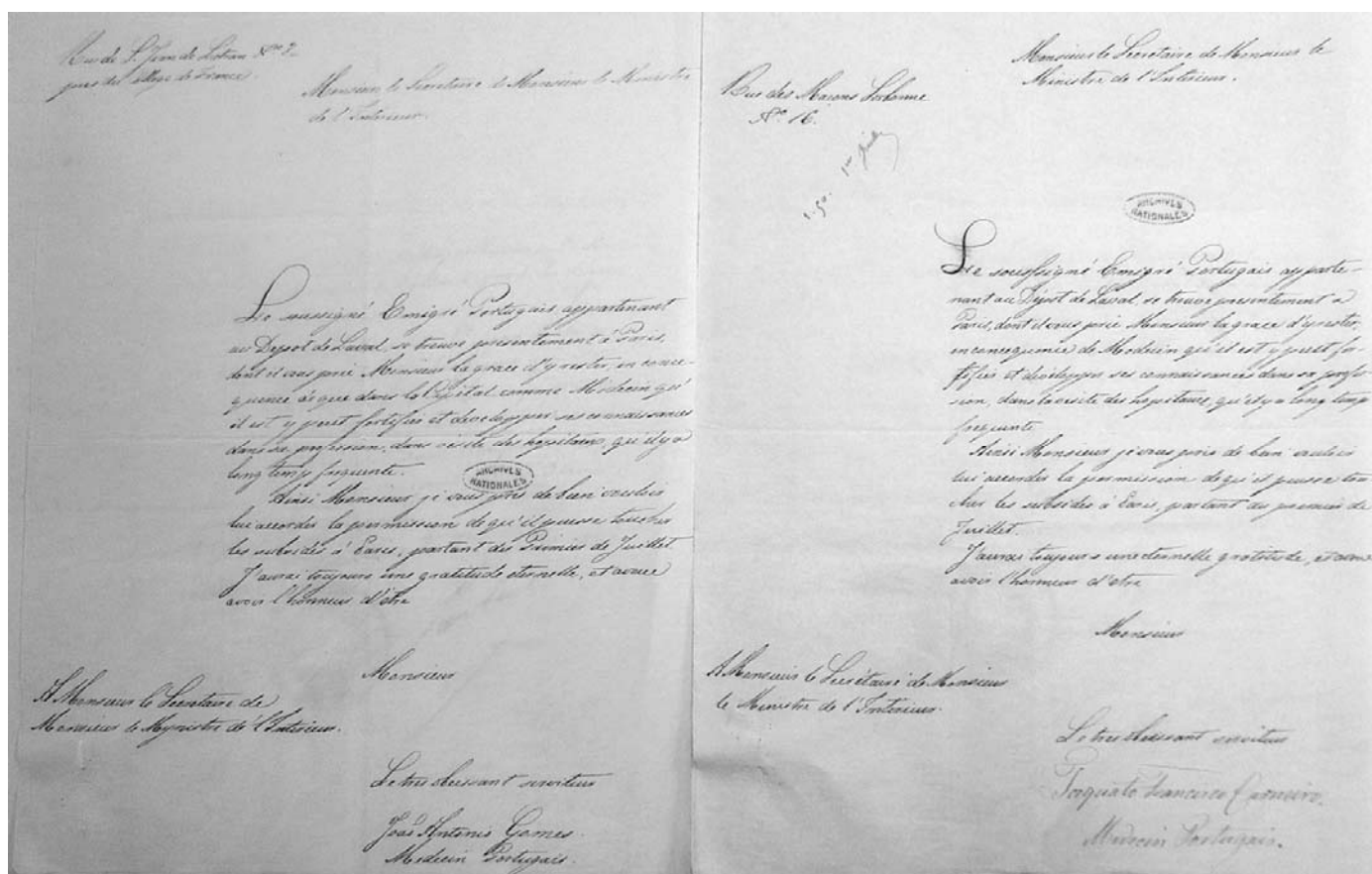
De votre Excellence,
La très humble servante

Joaquina Candida

Paris ce 22 Novembre 1834

Rue Saint-Maurice n° 33

Toutefois, à la même époque, deux réfugiés vivent dans le même établissement qu'elle, Fernando da Camara Leme, cadet brésilien¹⁶⁰⁰, et Manoel de Freytas, domestique, qui s'engage dans l'armée libérale au moment de l'expédition de Dom Pedro¹⁶⁰¹. Nous sommes parfois en mesure d'établir que certaines lettres aux autorités émanent bien des réfugiés, reflétant l'entraide qui existe au sein de la communauté portugaise en exil. António José Figueras et Torquato Francisco Carneiro demandent, à l'été 1831, l'autorisation de rester à Paris pour se perfectionner dans l'étude de la médecine. Les deux étudiants n'habitent pas à la même adresse, mais la similitude de l'écriture et dans la présentation des deux lettres ne laisse aucun doute sur le fait qu'ils se connaissent¹⁶⁰² :



D'après la signature, l'écrivain est José António Gomes. La solidarité est particulièrement remarquable entre les nombreux réfugiés étudiants-médecins portugais. Le même été, Gomes et Carneiro se sont apparemment occupés d'un de leurs confrères malades,

¹⁶⁰⁰ ANF, F⁷ 12113, 88 Por Fernando Camera Leme, Francisco Correa Heredia, Rio Pinto. F. Camara Leme à Baillot . Paris, le 21 Juillet 1831

¹⁶⁰¹ ANF, F⁷ 12112, 51 Por Portugais partis pour Auray et Belle-île. Expédition de Don Pedro. Classement par lettres alphabétiques. PP, bureau des passeports, état des passeports et visas délivrés aux étrangers dénommés ci-après pour se rendre à Belle Isle & Auray (Morbihan) à partir du mois de janvier 1832 jusqu'au 13 mars inclus.

¹⁶⁰² ANF, F⁷ 12113, 70 Por Antonio Jose Figueras, Torquato Francisco Carneiro. José Antonio Gomes et Torquato Francisco Carneiro au MI. s.d. [juillet 1831]

António José Figueiras, qui loge dans la même maison que Carneiro, rue des Mahons Sorbonne. Ils se chargent de déclarer le décès le 22 août 1831¹⁶⁰³. Carneiro demande au ministre de l'Intérieur de recevoir, en septembre 1831, le subside de Figueiras, pour payer les dettes qu'il a laissées à sa mort¹⁶⁰⁴. Les membres d'une même famille en exil s'assistent volontiers dans leurs démarches, d'autant que l'octroi de subsides à l'un d'entre eux peut rendre la vie plus confortable pour tous. En janvier 1832, Estefania Bermudez San Miguel, « privé de la compagnie de son mari, capitaine d'Artillerie, et absolument dénué des moyens de subsistance » demande ainsi à bénéficier du subside gouvernemental tout en restant à Paris. C'est son père Antonio Pacheco qui écrit la lettre, en dépit d'une plume incertaine. Chef de famille, il lui revient sans doute de trouver des moyens de subsistance pour ses deux filles, Paula et Estefania, même si cette dernière est mariée. Il écrit donc une première lettre pour lui et Paula le 29 janvier, et une seconde le lendemain pour Estefania¹⁶⁰⁵ :

¹⁶⁰³ ANF, F⁷ 12113, 70 Por Antonio Jose Figueras, Torquato Francisco Carneiro. Extrait du registre des actes de décès de 1831. Paris, le 22 août 1831.

¹⁶⁰⁴ *Id.* T.F. Carneiro au MI. Paris, le 29 septembre 1831.

¹⁶⁰⁵ ANF, F⁷ 12113, 126 Por Estefanie Bermudez de San Miguel. Antonio Pacheco au MI. Paris, le 29 janvier 1832 et Estefania Bermudez San Miguel au MI. Paris, 30 janvier 1832.

Paris rue de St Nicolas n°
23. Arrive le 29
Janvier 1832.

Monsieur le Ministre

Le Souigné émigré
portugais absolument privé
de ressources pour la subsistance
et pour celle de sa fille Paul
la âgée de 20 ans supplie
V. G. de vouloir bien l'ad-
mettre aussi que sa fille au
nombre des émigrés asis-
tés par le Gouvernement
du Roi, et lui permettre de
continuer sa résidence à Pa-
ris, puis qu'il est âgé de
60 ans, et n'a pas de mo-
yens de voyager.

Le Souigné a l'honneur
d'être

ARCHIVES
NATIONALES

Monsieur le Ministre

D. V. G. G.

Le très obéissant servit-
eur

Ambrose Pacheco

Monsieur le Mi-
nistre de l'Intérieur.

Paris 30^e Janv^r
1832

Mon sieur le minist^r
re

La sousigne émigre par
suite privée de l'émigra-
tion de son mari, capi-
taine d'Artillerie, et
absolument dénué de
moyens de subsistance,
supplie V. Co^{te} de vouloir
bien l'admettre au nom-
bre des émigrés capi-
tains par le Gouverne-
ment du Roi, et lui per-
mettre de continuer sa
résidence à Paris

La sousigné a l'honneur
d'être
Mon sieur le
ministre de V. Co^{te}

A Mon sieur le
ministre de l'Intérieur, La rue de la Harpe 10

Elisabeth Bernard
Jean Michoud

Après le décès de Pacheco en juillet 1832, les sœurs s'adressent au ministre de l'Intérieur pour solliciter le maintien du montant des subsides. Bien qu'elles sachent signer, elles font appel à une aide extérieure, car les deux lettres envoyées au ministère de l'Intérieur, le 10 et 24 juillet 1832, diffèrent fortement l'une de l'autre¹⁶⁰⁶ :

¹⁶⁰⁶ Id. Sœurs Pacheco au MI. Paris, les 10 et 24 juillet 1832.

126. mar
126. juv.

Je prie instamment Monsieur
le Ministre d'accueillir avec
bonté la pétition de M^{lle}
de San Miguel, et de lui
faire très volontiers et
pour son bien Digne Monsieur le Ministre de l'Intérieur
de tout d'intérêt.

H. Armand

M^{lle} Estefania Pacheco de San Miguel y Coviedo, y d.^{ne} Pacheco de San Miguel, orpheline, fille de D.^{no} Antonio Pacheco décédé du choleéra-morbus à l'hôtel d'Alfonse, rue Saint Nicolas d'Antin n^o 23 le 3 du mois courant, et mère de M^{lle} de San Miguel ex-ministre des affaires étrangères en Espagne, ont l'honneur de vous exposer que le sous-maire M^{te} Pacheco leur père, Médecin émigré, eut le malheur de gagner la maladie qui l'a conduit au tombeau à conséquence de son zèle en faveur de l'humanité qu'il attira soulager tous les jours dans les hôpitaux. Celles qui ont l'honneur de vous adresser cette humble exposition sont restées par cette cause plus réduites qu'elles ne l'étaient auparavant à l'indigence, en leur manquant l'appui de leur père avec lequel elles étaient émigrées.

ARCHIVES NATIONALES

C'est pour cela, Monsieur le Ministre, qu'elles ont recours à votre clémence en vous faisant de vouloir bien leur accorder l'augmentation des pensions qu'elles jouissent jusqu'à la somme de quarante cinq francs à chacune, comme vous avez eu la générosité de le faire avec d'autres qui ont été affligées d'un pareil malheur, et le secours que vous voudrez bien disposer pour faire leur voyage jusqu'à Paris, en même temps que votre

permission pour s'y transférer à fin de reprendre
leur oncle M.^{re} San Miguel et y vivre dans sa
compagnie jusqu'à ce que le sort leur étant moins
funeste leur permette de se rendre dans leur patrie.

Elles sont, Monsieur le Vicomte, avec le plus
grand respect, vos très humbles et obéissantes servantes

Paris le 10 Juillet 1832.

Hôtel Nelson Rue La Fayette n. 11.

Catherine Pacheco San
Miguel y Castro

Catherine Pacheco
San Miguel

126. proc

A Monsieur Le Ministre de l'Intérieur.

S. J.

Monsieur Le Ministre.

Il y a lieu de leur faire payer les
pensions allouées au père, jusqu'au jour
de sa mort.

Donner un congé, par leur
désir, pendant et pendant pour
la durée de leur séjour.

Doña Estefania et Doña Paula Pacheco, filles de
Don Antonio Pacheco Berinudez, ont l'honneur de
vous exposer: que leur père étant mort le 5 du mois courant,
victime de l'épidémie régnante, il n'a pu toucher le subside
de 45^l qui lui était alloué comme réfugié Portugais, et auquel
il avait droit pour le mois de juin et cinq jours de juillet.

Les exposantes croient inutile démontrer que la somme dont
il est question leur est indispensable pour faire honneur aux
dépenses faites pendant la maladie et après la mort de leur
père. Elles ont la plus grande confiance, Monsieur le Ministre,
dans votre équité, et c'est à ce titre qu'elles espèrent obtenir
un paiement si légitime

ARCHIVES
NATIONALES

A cet effet, elles osent vous demander de vouloir bien
autoriser le Préfet de Police à leur faire toucher la somme
qui revenait à leur père au moment de sa mort. En retour
de cette grâce les exposantes vous offrent la plus sincère
reconnaissance, et ont l'honneur d'être,

Monsieur Le Ministre

Paris, le 24 juillet 1832.

Vos très-humbles et très-obéissantes

servantes.
M^{lles} (sœurs) Est. et Paula Pacheco Berinudez

Paula Pacheco San Miguel

rue de la Chaussée d'Antin, n^o 53

Les exemples ci-dessus témoignent de la difficulté d'établir si les lettres ont été écrites par des Portugais ou des Français.

La correspondance des réfugiés portugais présente une autre spécificité par rapport à celle des Espagnols avec un nombre important de demandes collectives. Moins de 4% des Espagnols réfugiés semblent y avoir recouru, contre plus de 11% dans le cas des Portugais¹⁶⁰⁷. C'est alors le pétitionnaire qui maîtrise le mieux le français et l'écriture qui est normalement chargé de rédiger la missive. À l'été 1833, Camillo José de Gouvea, Procoro José de Gouvea et Miguel António Dias tentent d'obtenir le versement des subsides de septembre et octobre 1833 afin de pouvoir payer le voyage pour rentrer au Portugal¹⁶⁰⁸ :

¹⁶⁰⁷ Nous avons recensé 24 lignes faisant allusion à des pétitions collectives dans la base « profil » des Espagnols, et 51 pour les Portugais. La première base contient des données relatives à 652 adultes réfugiés, hommes ou femmes, et la seconde, 440. Un individu peut avoir plusieurs lignes s'il a participé à plusieurs pétitions. Voir annexe XXVII.

¹⁶⁰⁸ ANF, F⁷ 12112, 3 Por Camille José de Gouvêa, Antonio Francisco Rego. C.J. de Gouvea, P.J. de Gouvea et M.A. Dias au MI. s.d. [août ou septembre 1833]

~~Le Ministre~~
Je n'ai en recevois aucune
recommandation.

[Signature]

Monsieur
Monsieur le Ministre Secrétaire de l'Etat
au Département de l'Intérieur

regret pour aller
le Ministre au jour se
au del' Monsieur le Ministre

67

j'atteste l'exactitude des faits
d'autre; je prie M. le Ministre
d'accorder à ces Malheureux
réfugiés, la pitié que ils
sollicitent et dont ils se servent
éternellement secondaires

[Signature]
de Jean L. Jura

3
83
66.

Les soussignés, émigrés portugais, étant du nombre de ceux, qui n'avaient pas d'autres moyens que les secours du gouvernement français, prennent la liberté de vous exposer, M. le Ministre, que leur position est telle qu'ils se trouvent dans l'impossibilité de se transporter en Portugal faute de moyens; car les subsides du mois de Septembre, que le gouvernement du roi accorde aux réfugiés qui veulent s'en aller (même quand les soussignés n'auraient pas de dette à payer), ne pourraient jamais suffire aux frais du voyage d'ici à un port de France, et de ce port en Portugal. De plus les soussignés sont de l'île de Madère qui est encore soumise aux taxes de Dom Miguel, et en conséquence ils ne peuvent rien attendre de chez eux.

Dans cette position extrêmement embarrassante les soussignés s'adressent à vous, M. le Ministre, pour vous demander la grâce de leur accorder ce qui a été déjà accordé à d'autres réfugiés, l'équivalent des deux mois de Septembre et Octobre, comme seul moyen de se transporter en Portugal.

Les soussignés ont déjà leur passeport, ils sont prêts à partir, rien ne les retient à Paris que l'impossibilité où ils se trouvent de payer les frais du voyage; c'est à vous, M. le Ministre, de les mettre, par votre bonté, en état de revoir leur pays, en leur accordant la grâce qu'ils sont forcés de vous demander par leurs pénibles circonstances.

Agréer, M. le Ministre, l'assurance avec laquelle les soussignés ont l'honneur d'être

Vos très humbles et très obéissants
Serviteurs

Camillo José de Gouvea
Procor José de Gouvea
Dias (Miguel Antonio)

Dias (Miguel Antonio)
réfugié Portugais - rue
de St Jean de Latran - 8.

Camillo José de Gouvea réfugié
portugais
Procor José de Gouvea, réfugié Portugais
résidant à Paris, rue des Sept Voies, N. 27

La lettre semble écrite par Camillo José de Gouvea. C'est le plus âgé des trois, il a alors 31 ans, son frère, 23, et Dias, 28. Il est probablement plus habitué à manier la plume, puisqu'il est avocat, les deux autres étudiant la médecine¹⁶⁰⁹.

Ces différents exemples témoignent de la naissance, parfois, de relations d'amitié pendant l'exil, dont il est évidemment impossible d'évaluer le nombre et dont les archives « officielles » ne rendent compte qu'incidemment. Ces rapprochements sont évidemment vécus dans tous les mouvements migratoires. L'expérience commune du déracinement rapproche, parfois momentanément, les réfugiés. Certains habitent ensemble, montent des entreprises communes. Manuel Silvela et Leandro Fernández Moratín, réfugiés « afrancesados », quittent Bordeaux en 1827, pour Paris, où ils montent ensemble le collège espagnol le plus réputé de Paris. À la mort du dramaturge en 1828, Silvela rédige une ode de en sa mémoire : *A la muerte del célebre poeta cómico D. Leandro Fernández de Moratín. Su inconsolable Amigo*¹⁶¹⁰. L'amitié qui unit José Mariano Vallejo et Julián Rodríguez semble tout aussi forte¹⁶¹¹. En octobre 1825, ils montent une espèce de cabinet d'affaires. Mais Rodríguez décède en décembre : « Le sieur Vallejo qui a prodigué à son ami les soins les plus empressés paraît le regretter vivement, il a suspendu tous ses travaux et il a été plusieurs jours sans donner des leçons ni chez lui, ni en ville. Il a beaucoup écrit depuis cet événement et a reçu la visite d'un grand nombre de personnages de distinction mais ces démarches ne paraissent être motivées que par la mort du sieur Rodríguez¹⁶¹² ». Juan Van Halen, ancien chef d'un corps d'armée de Mina en Catalogne, naturalisé américain, monte avec le capitaine Juan José Segundo, capitulé à Alicante, une fabrique de mors à cheval à Paris. Les deux hommes déposent ensemble un brevet d'invention. Ils se sont vraisemblablement connus à Bruxelles où Segundo a exercé les fonctions de vice-consul du Mexique et où réside Van Halen la plupart du temps¹⁶¹³.

¹⁶⁰⁹ ANF, F⁷ 12118, Seine : BIR de Camilo José de Gouvea, Procoro José de Gouvea et Miguel Antonio Dias.

¹⁶¹⁰ [Manuel Silvela], *A la muerte del célebre poeta cómico D. Leandro Fernández de Moratín, su inconsolable amigo M.S. por Logisto Cario*, Paris, impr. A. Coniam, 1828, 3 p.

¹⁶¹¹ Cette amitié est peut-être ancienne. En 1802, un Julián Rodríguez de Medina était concurrent de Vallejo pour l'obtention de la chaire de mathématiques du séminaire royal des nobles (Ernesto García Camarero, « El matemático Vallejo y la ciencia en el Ateneo de Madrid », dans *Ateneistas Ilustres II*, ATENEO, 2007, pp. 701-716, consulté le 01/03/2013 sur <http://elgranerocomun.net/El-matematico-Vallejo-y-la-ciencia.html>).

¹⁶¹² ANF, F⁷ 12048, 1526 e, José Mariano Vallejo/ Maria Benito de Navia/ Manuel de Navia, marquis de Santa Cruz de Marcenado/ nicolas Barreto, comte de Casa-Barreto/ comte de Selva Florida. 1^o dossier. CPP au MI. Paris, le 5 janvier 1826.

¹⁶¹³ ANF, F⁷ 6981, 13281. John Van Halen. CPP au MI. Paris, le 13 juillet 1826 et extrait d'un rapport du préfet de police en date du 27 août 1828. Pour les informations sur Juan José Segundo, voir aussi F⁷ 12103, officiers capitulés, état nominatif des officiers admis à jouir des secours temporaires déterminés par la décision royale du 16 décembre 1829.

Des amitiés existent aussi entre réfugiés portugais, mais la durée de leur exil rend plus difficile le repérage de ces liens et les autorités ne facilitent pas forcément les rapprochements. En septembre 1831, Cândido Augusto Pimentel, venant de Brest, demande au ministre de l'Intérieur de recevoir son subside à Paris. Les autorités accèdent à sa demande, bien qu'il ne l'ait guère justifiée¹⁶¹⁴. Mais, quand en décembre 1831, il demande à retourner à Brest « pour cause de maladie¹⁶¹⁵ », « le climat de la capitale [est] trop froid pour lui¹⁶¹⁶ », les autorités refusent (en contradiction avec la politique de résidence des réfugiés), peut-être parce qu'elles n'apprécient pas que Pimentel ait menti sur les motifs réels de ses déplacements : « son but réel est d'accompagner son ami Ribeiro, qui est réellement malade, et auquel il donne des soins¹⁶¹⁷ ». La décision a pu également être prise après avoir demandé l'avis des chefs émigrés. L'ami en question est Manoel António Barros Ribeiro, « affecté d'une maladie pulmonaire chronique » et autorisé, pour cette raison à gagner Brest à la fin de l'année 1831¹⁶¹⁸. Les deux hommes semblent dès lors séparés. Le petit nombre de femmes exilées facilite probablement la naissance d'amitiés exclusivement féminines, notamment pour les Portugaises lorsqu'en 1832, une grande partie des hommes quittent Paris puis la France pour participer à l'expédition de Dom Pedro. La lettre de Maria do Carmen d'Aguilar Lemos Acevedo au comte d'Abreu e Lima, plusieurs fois citée, qui évoque le sort de deux autres réfugiées, en témoigne¹⁶¹⁹. Nous avons déjà signalé plusieurs cas où les femmes, espagnoles ou portugaises, élisent le même domicile à l'exemple de Maria Eduarda Clementina Seixas, Maria Rita Correa Silva et d'une dénommée Costa¹⁶²⁰. Après le départ de leurs époux, les deux premières décident de faire une demande commune au ministère de l'Intérieur pour solliciter le maintien du subside au taux « masculin », soit 1,50 franc au lieu de 75 centimes, car « maintenant leur position étant tres-embarrassante, elles sont dans le besoin de supplier V. Ex^{ce} pour qu'elle veuille bien leur accorder un secours égal à celui que leurs maris recevaient¹⁶²¹ ». Francisco d'Almeida les recommande à la bienveillance du

¹⁶¹⁴ ANF, F⁷ 12112, 30 Por Candido Auguste Pimentel. Pimentel au MI. Paris, le 10 août 1831.

¹⁶¹⁵ *Id.* MI au PP. Paris, le 7 février 1832.

¹⁶¹⁶ *Ibid.*

¹⁶¹⁷ *Ibid.*

¹⁶¹⁸ ANF, F⁷ 12112, 42 Por Manuel Antonio Barros Ribeiro. Certificat médical de Huett Forte Gallo. Paris, le 12 décembre 1831 et PP au MI. Paris, le 31 décembre 1831.

¹⁶¹⁹ ANTT, MNE, cx 164. Lettre de Maria do Carmen d'Aguilar Lemos Azevedo à Abreu e Lima. Paris, 28 septembre 1832. Voir annexe XII.

¹⁶²⁰ *Cf. supra.* Il s'agit vraisemblablement de Maria Guilhermina da Costa Sequeira (ANF, F⁷ 12112, 51 Por. Portugais partis pour Auray et Belle-île. Expédition de Don Pedro, dossier « Nunez de Sequeira ». Maria Guilhermina da Costa Sequeira au MI. Paris, le 13 février 1832).

¹⁶²¹ ANF, F⁷ 12116, 328 Por Joao Jeronimo. Maria Rita Correa da Silva et Maria Eduarda Clementina de Seixas au MI. Paris, le 30 avril 1832.

ministre et elles parviennent finalement à obtenir 1,25 franc chacune¹⁶²². L'administration française admet ainsi implicitement l'impossibilité pour ces femmes de survivre avec un demi-subsidie, d'autant qu'il est plus difficile pour une femme de trouver une activité professionnelle, sans pour autant leur reconnaître la même « valeur » qu'à des réfugiés de sexe masculin. En accédant à leur demande, la France participe aussi indirectement au soutien de la cause portugaise puisqu'elle ôte aux chefs de famille, partis au combat, la charge d'entretenir leur famille¹⁶²³. À l'automne 1832, les Portugaises cherchent à quitter Paris pour rejoindre leur pays où combattent leurs époux¹⁶²⁴. Maria Rita Correa Silva et Maria Eduarda Clementina Seixas sont recommandées par Saldanha qui obtient de Baillot, un secours extraordinaire pour entreprendre le voyage vers l'Angleterre¹⁶²⁵, mais Madame Seixas tombe malade et ne quitte définitivement la France qu'à l'automne 1833¹⁶²⁶. Des amitiés, des rapprochements entre réfugiés se produisent évidemment pendant l'exil, mais ces liens sont soumis à la précarité de leurs parcours. Les aléas de la vie, des événements politiques ou les décisions de l'administration peuvent rompre des liens de solidarité qui aident à supporter l'expatriation.

3.2. Solidarités externes : des choix contrastés entre les émigrés espagnols et portugais

Espagnols et Portugais exilés à Paris, sont amenés à côtoyer voire à fréquenter des individus en dehors de leur cercle de relations traditionnelles, des réfugiés d'autres nationalités et, bien entendu, des Français.

En dépit de la proximité des épreuves qu'ils vivent, les libéraux espagnols et portugais n'ont, semble-t-il, que des relations limitées entre eux, tant sur le plan politique¹⁶²⁷ qu'au quotidien. Ils ne fréquentent pas tout à fait les mêmes lieux. Un des seuls exemples de relations entre les deux nationalités est celui des sœurs Pacheco, réfugiées portugaises, dont la correspondance a été présentée plus haut. Elles sont en effet les nièces d'Evaristo San Miguel, ministre des Affaires étrangères espagnol à la fin du « trienio liberal »¹⁶²⁸. Après la

¹⁶²² *Id.* Recommandation d'Almeida au MI. Paris le 17 février 1832 et MI au PP. Paris, le 15 juin 1832.

¹⁶²³ Ce qui rappelle l'attitude du gouvernement de la Restauration à l'égard des réfugiés absolutistes et de leur famille en 1823. Voir chapitre II.

¹⁶²⁴ ANTT, MNE, cx 164. Lettre de Maria do Carmen d'Aguilar Lemos Azevedo à Abreu e Lima. Paris, 28 septembre 1832. Voir annexe XII.

¹⁶²⁵ ANF, F⁷ 12113, 82 Por Jose Fernandez da Silva. Saldanha à Baillot. Paris, le 11 octobre 1832. Aucune trace de Maria do Carmen d'Aguilar Lemos n'a pu être retrouvée dans les archives françaises.

¹⁶²⁶ ANF, F⁷ 12112, 51 Por. Portugais partis pour Auray et Belle-Île. Expédition de Don Pedro. Classement par Lettres Alphabétique. Bulletin de renonciation aux subsides de M.E.C. Seixas. Paris, le 29 août 1833.

¹⁶²⁷ Voir chapitres III et IV.

¹⁶²⁸ ANF, F⁷ 12113, 126 Por Estephanie Bermudez de San Miguel. Sœurs Pacheco au MI. Paris, le 10 juillet 1832.

mort de leur père, elles « se sont retirées chez Mme Mina, femme du Général Espagnol de ce nom, qui les a accueillies provisoirement », et sont autorisés, en août 1832, à gagner Tours où leur oncle est réfugié¹⁶²⁹. Il s'agit cependant d'un cas limite : Antonio Pacheco Bermudez est reconnu comme réfugié portugais, mais il est espagnol. Il est né à La Corogne, s'est marié avec Ventura San Miguel, la sœur d'Evaristo. Il appartient résolument au camp libéral. Il échappe de peu aux geôles de Ceuta, mais son implication près de Juan Díaz Porlier le conduit finalement en prison, d'où il sort à la faveur de la révolution de 1820. Il se retire de la politique en 1821¹⁶³⁰. Il est possible qu'il ait gagné le Portugal après cette date.

En revanche, l'émigration est l'occasion de faire la connaissance des Français et des étrangers partageant des idées politiques communes. La police voit régulièrement des complots internationaux, mais évoque paradoxalement rarement les relations des réfugiés avec d'autres ressortissants. Les nombreux contacts de Martínez de la Rosa avec l'élite intellectuelle française, notamment François Guizot à qui il soumet le texte de sa pièce de théâtre *Aben Humeya*, sont connus¹⁶³¹. Elles ont d'ailleurs inspiré Virginie Ancelot dans son roman *Emerance*, pour le chapitre sur « Les proscrits à Paris ». Lors d'un bal de charité, vraisemblablement donné en l'honneur des « christinos », deux personnages commentent l'assistance : « C'est, dit Rodolphe à Antonin, un homme illustre dans la littérature espagnole, qui fut député, président des Cortès et ministre, M. Martinez de la Rosa ! Je commencerai par lui à te parler des Espagnols, qui doivent nous occuper d'abord, puisque la fête se donne pour eux¹⁶³² ». Sous la Restauration, les policiers parisiens soupçonnent des relations entre José Pizarro, ancien ministre espagnol, et Alfio Grassi, ancien officier napolitain, naturalisé français¹⁶³³, auteur de plusieurs ouvrages libéraux et jugé particulièrement dangereux par les autorités parce « qu'il donnait souvent de grands repas où se rendaient plusieurs hommes de lettres, qu'il était auteur lui-même et qu'il avait publié depuis peu un ouvrage intitulé *La Chute Turque ou organisation religieuse et militaire de l'Empire ottoman par Grassi Alfio*. Grassi professe un libéralisme exalté, il voyait fréquemment MM. Benjamin Constant et Casimir De la Vigne ; on croit même que ces deux

¹⁶²⁹ ANF, F⁷ 12113, 126 Por Estephania Bermudez de San Miguel. PP au MI. Paris, le 9 août 1832. « Autorisé ».

¹⁶³⁰ Alberto Gil Novales, « Pacheco y Bermúdez, Antonio », notice biographique consulté le 01/03/2013 sur : <http://www.mcnbiografias.com>.

¹⁶³¹ Jean Sarrailh, *Un homme d'État espagnol : Martínez de la Rosa (1787-1862)*, Paris, E. de Boccard, 1930, p. 277 ; John C. Dowling. « The Paris "première" of Francisco Martinez de La Rosa's *Aben Humeya* (July, 1830) », dans *Homenaje a Rodríguez-Moñino*, Madrid, Editorial Castalia, 1966, vol.1, p. 151.

¹⁶³² Virginie Ancelot, *Emerance par Madame Ancelot, auteur de Gabrielle*, Bruxelles, Société belge de librairie, Hauman, 1842, vol. 2, p. 64.

¹⁶³³ Emanuele Pigni, « GRASSI, Alfio », dans *Dizionario Biografico degli Italiani* - Volume 58 (2002), consulté le 01/03/2013 sur http://www.treccani.it/enciclopedia/alfio-grassi_%28Dizionario-Biografico%29/.

messieurs lui ont fourni une partie des matériaux qui lui ont été nécessaires pour composer son ouvrage¹⁶³⁴ ». Toutefois, à part quelques réunions organisées à la même période, les policiers ne parviennent finalement pas à confirmer que les deux hommes se fréquentent.

Le système des recommandations et des certificats auxquels les réfugiés doivent recourir pour la plupart de leurs démarches, permet de repérer les interventions de Français en leur faveur. Il est impossible de fournir des chiffres précis sur l'intervention des uns et des autres, parce que la nature de celle-ci n'est pas toujours aisée à définir (quel est le poids de la signature d'un petit artisan dans un certificat de réfugié, comparée à une note marginale d'un ministre ?). Toutefois, les stratégies adoptées chez les réfugiés espagnols et portugais diffèrent. La part d'interventions françaises de toute nature, recommandations, certificats, certificats médicaux, lettres d'employeurs, etc., apparaît nettement plus élevée dans le cas des réfugiés espagnols (60%) que des réfugiés portugais (35%)¹⁶³⁵. Elle paraît traduire l'intégration en cours des premiers, depuis longtemps en France et parfois à Paris, qui ont eu le temps et peut-être davantage la volonté de tisser des liens avec leur voisinage français. La nature des interventions et les personnalités des intervenants confirment cette hypothèse. Les recommandations de personnalités politiques représentent 60% des interventions pour les Espagnols, avec la prédominance de Laurent Garcias, député des Pyrénées-Orientales (30% des interventions à lui tout seul). Pour les Portugais, les recommandations de personnalités politiques représentent environ 80% de l'échantillon (le restant étant composé de certificats médicaux et des certificats de scolarité délivrés par Dubois, doyen de la faculté de médecine de Paris).

En outre, dans le cas des Espagnols, à l'exception notable de Laurent Garcias, la plupart des intervenants n'apparaissent qu'une ou deux fois. Il y a tout d'abord un certain nombre de députés : Bertrand Clauzel¹⁶³⁶, député des Ardennes (mais né dans l'Ariège et décédé en

¹⁶³⁴ ANF, F⁷ 11995, 157 e, José Pizarro. CPP au MI. Paris, le 8 septembre 1825.

¹⁶³⁵ Chiffres établis à partir des bases « profil » des réfugiés espagnols et portugais. Dans le premier cas, nous avons recensé environ 65 interventions d'Espagnols en faveur d'autres Espagnols (6 de médecins, 6 de Pedro Méndez Vigo, 14 de Francisco Valdés, 2 de membres de la famille, 37 de personnalités diverses) et une centaine d'interventions de Français (30 du député Laurent Garcias, 5 de médecins, 5 de curés, 9 de voisins, 18 de fonctionnaires et de représentants de l'autorité, 3 d'employeurs et 30 de personnalités françaises diverses). Dans le second cas ; nous avons recensé 149 intervention de Portugais en faveur de leurs compatriotes (106 de Saldanha, 19 d'Almeida, 9 de Daupias, 9 certificats médicaux, 5 de chefs de dépôts, et 1 de Mazziletti, consul général du Portugal à Marseille et plus de 72 de Français (42 de Lafayette et de 30 de diverses personnalités)). Voir annexe XXVII.

¹⁶³⁶ ANF, F⁷ 12076, 31 e.r. colonel Ardanas. Certificat du comte Clauzel. Paris, le 4 mai 1831.

Haute-Garonne), membre de la majorité, Jean-Pierre Pagès¹⁶³⁷, député de l'Ariège, membre de l'opposition, Jean-François Joly¹⁶³⁸, député de l'Ariège, membre de l'extrême gauche, Alexandre de Laborde, député de la Seine, membre du centre-gauche, Léon-Prosper Duvergier de Hauranne, député du Cher, membre de la majorité, Hyppolite-François Jaubert, également député du Cher¹⁶³⁹, Henri-Gratien Bertrand¹⁶⁴⁰, député de l'Indre, gauche modérée, Philippe Gabriel, marquis de Marmier¹⁶⁴¹, député de la Haute-Saône, membre de la majorité, le général Lafayette¹⁶⁴², député de Seine-et-Marne, membre de l'opposition, Joseph Mérilhou¹⁶⁴³ député de la Dordogne, centre-gauche, etc.¹⁶⁴⁴. Nous pouvons constater que la plupart des députés représentent des départements frontaliers de l'Espagne, ou bien des départements où sont situés les dépôts réservés aux Espagnols. Les membres de l'opposition et ceux de la majorité sont représentés à peu près à parts égales. Le soutien aux réfugiés espagnols n'est donc pas forcément un acte politique fort, traduisant par exemple une opposition à la politique du gouvernement à l'égard des réfugiés. Laurent Garcias est le principal défenseur des réfugiés espagnols : nous avons recensé 22 interventions en 1831 (dont 15 en novembre 1831, lors de la seconde vague de renvoi des réfugiés de Paris, 2 en 1833, 4 en 1833 et une en 1834¹⁶⁴⁵). Le lieutenant-colonel José Clemente recourt à sa recommandation pour toutes ses démarches : lorsqu'il demande à séjourner à Paris en juillet 1831, en janvier 1832 lorsque le subsidie lui est refusé car il semble vivre dans l'aisance, et pour obtenir un secours en juillet 1833 pour rentrer en Espagne¹⁶⁴⁶. Si les recommandations de Garcias apparaissent utiles pour vérifier le statut et les déclarations des réfugiés, elles ne présentent pas le poids que celles d'un Mérimée ou d'un Rémusat : les fonctionnaires chargés de la police des réfugiés ne se sentent pas obligés d'« exécuter » les volontés de Garcias. Le

¹⁶³⁷ ANF, F⁷ 12102, 1674 e.r. renvoi des réfugiés de Paris, réfugiés espagnols autorisés provisoirement par M. le préfet à continuer de résider à Paris. Paris, le 9 novembre 1831 (cas de Jayme Ardevol, médecin, « compris dans l'exception par son âge »).

¹⁶³⁸ *Id.*

¹⁶³⁹ ANF, F⁷ 12105, 2019 e.r. Félix Briebe. Briebe au MI. Paris, le 12 mai 1833 avec recommandations du comte de Toreno, de Duvergier de Hauranne, député du Cher, de Jaubert, député du Cher et du comte Delaborde.

¹⁶⁴⁰ ANF, F⁷ 12103, 1750 e.r. Officiers capitulés. Certificat du général Bertrand en faveur d'Andrés Bustos. Paris, le 5 février 1831.

¹⁶⁴¹ ANF, F⁷ 12076, 17 e.r. José Lagasca/ Simon Salvador. Lagasca au MI. Paris, le 8 septembre 1835 avec recommandation marginale du marquis de Marmier, député, et colonel de la 1^{ère} légion.

¹⁶⁴² ANF, F⁷ 12099, Riego (recommandation de Lafayette). Lafayette au MI. La Grange, 7 août 1832 [recommandation en faveur du neveu du général Riego, pour son passage en Angleterre].

¹⁶⁴³ ANF, F⁷ 12094, 1081 e.r. Pauline de la Vega. P. de la Vega au M.I. Paris, le 1^{er} mars 1832 avec recommandation du député Mérilhou.

¹⁶⁴⁴ Les informations relatives aux députés proviennent de la base « sycomore » de l'Assemblée nationale (consultée le 01/03/2013).

¹⁶⁴⁵ D'après la base « profil » des Espagnols. Voir annexe XXVII.

¹⁶⁴⁶ ANF, F⁷ 12076, 2 e.r. Joseph Clemente. J. Clemente au MI, Paris, le 21 juillet 1831, le 4 janvier 1832 et le 1^{er} juillet 1833 avec recommandations du député Garcias.

député permet aux réfugiés de faire valoir leurs droits mais n'a pas le pouvoir de leur accorder des passe-droits, comme l'illustre l'annotation de la dernière pétition de Clemente :

A. Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

Je me permets de vous adresser
 à M. Garibaldi - je me suis
 vu les plus beaux inscriptions
 donnez deux fois des secours
 pour quitter la France - accordé
 au P. Clemente seulement le secours de route
 J'ai l'honneur de recommander Monsieur Joseph Clemente, Lieutenant-Colonel Espagnol
 réfugié compris dans l'amnistie accordée il y a
 quelque mois, avait obtenu pour se rendre à son
 pays la patrie un passeport et le Secours nécessaire que
 votre Excellence avait fait remettre à tous ceux qui
 se trouvaient dans sa position; mais malade à
 l'impossibilité d'en entreprendre, il s'est vu forcé non seulement de
 suspendre le voyage depuis pour se procurer l'argent destiné à son voyage,
 pour pouvoir rentrer main à main couramment, il doit encore plusieurs
 dans sa patrie. Je vous prie de lui faire passer l'argent qui lui est dû, après
 le avoir dignement secouru, et fait de la majeure partie de son effort pour
 qu'il sollicite du Gouvernement. Il n'a d'autres ressources que la bonté de votre
 aide de camp du général. Votre humanité un feu qui le mette à même
 beaucoup de cas, et de quitter sans y laisser de dette, la terre hospitalière
 l'estime extraordinairement de France, et de jouir du passeport qui a été
 accordé de Paris pour Barabonne.
 de la Guyenne Orientale. Il est avec un profond respect,
 Paris le 1^{er} juillet 1833. Monsieur le Ministre
 Joseph Clemente
 rue du Temple, n. 131.

Archives Nationales
 Votre très humble et
 très obéissant serviteur
 Joseph Clemente
 rue du Temple, n. 131.

Paris le 1^{er} juillet 1833.

Laurent Garcias appartient davantage au monde hispanique. Selon l'ambassadeur de France à Madrid, en 1830, il « n'a jamais été regardé comme Français mais comme Espagnol à telles enseignes que son frère est encore colonel du régime de Guadalajara¹⁶⁴⁷ ». Son réseau est plus espagnol que français. Établi comme banquier en Espagne, où il fait fortune, il revient en France au début de la campagne d'Espagne. Ce geste le place dans le camp des libéraux espagnols, d'autant qu'il ne semble pas avoir participé aux différentes opérations financières liées à l'emprunt des cortès, comme une partie de la haute finance libérale parisienne¹⁶⁴⁸. Riche propriétaire dans les Pyrénées-Orientales, sa zone d'influence est méridionale. Il reçoit, de la régente Marie-Christine, la croix de commandeur de l'ordre de Charles III, pour les services rendus aux libéraux espagnols émigrés en France¹⁶⁴⁹.

Parmi les soutiens des réfugiés espagnols figurent également plusieurs militaires, dont certains, déjà cités comme députés : Bertrand Clauzel, Henri-Gratien Bertrand, Marie-François de Caffarelli¹⁶⁵⁰. Les trois généraux ont en commun d'avoir fait la campagne d'Espagne à l'époque impériale. Leurs recommandations concernent d'anciens réfugiés « afrancesados », comme le colonel Ardanaz, qui a servi dans l'armée du nord de l'Espagne en 1813, sous les ordres de Clauzel, ou Andrés Bustos, ancien colonel et garde des sceaux pendant le règne de Joseph I^{er}¹⁶⁵¹. Ces pétitionnaires et ceux qui les recommandent comptent sur la présence de généraux d'Empire, anciens de la campagne d'Espagne, au gouvernement, avec Sebastiani aux Affaires étrangères et Soult à la Guerre, comme que l'illustre par exemple le certificat du général Bertrand pour Bustos¹⁶⁵² :

¹⁶⁴⁷ MAE, MD Espagne n°157, doc 391. Ambassade de France à Madrid au MAE. 19.07.1830. Cité par Cécile Mondonico-Torri, *op. cit.*, p. 250.

¹⁶⁴⁸ Son nom n'apparaît pas dans l'ouvrage de Jean-Philippe Luis, *L'ivresse de la fortune, A.M. Aguado, un génie des affaires*, Paris, Payot, 2009, 510 p.

¹⁶⁴⁹ Éléments biographiques provenant de : http://www.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche.asp?num_dept=17026 (consulté le 06/06/2013).

¹⁶⁵⁰ ANF, F⁷ 12076, 31 e.r. colonel Ardanaz. MG au MI. Paris, le 11 janvier 1832 : « j'ignore quelle est la position sociale de M. Ardanaz, il m'avait été recommandé par M. le général cte de Caffarelli ».

¹⁶⁵¹ Les titres et les activités de Bustos diffèrent selon les sources.

¹⁶⁵² ANF, F⁷ 12103, 1750 e.r. Officiers capitulés. Certificat du général Bertrand en faveur d'Andrés Bustos. Paris, le 5 février 1831.

Apostille

ARCHIVES NATIONALES

L'ancien chevalier Bustos honore à
 l'encontre de la bienveillance du Maréchal Duc
 de Dalmatie, actuellement ministre de la guerre,
 lui demande à être compris parmi les réfugiés
 espagnols aux quels un secours mensuel est
 accordé. L'Espagnol n'est pas demandeur, et
 je sais que M. Bustos est dans un état
 d'extrême détresse, depuis 1820, époque à la
 quelle il a cessé d'exercer la pension de
 colonel. Pour vivre il fabriquait à Paris
 du cirage pour les bottes, et je m'apprends
 que deux grosses larmes ont mouillé le
 bas de sa scapulaire.

Paris, le 1^{er} février, 1891.
 Le g^e Bertran

Certains réfugiés bénéficient du soutien de membres du gouvernement ou de hauts fonctionnaires du ministère de l'Intérieur. Gerónimo Marietu, réfugié et étudiant en médecine, victime d'une escroquerie et sans le sou¹⁶⁵³, voit ainsi sa demande de secours pour rentrer en Espagne appuyée par François Guizot, le ministre de l'Instruction publique. Sa demande est traitée rapidement et favorablement. Gérard, redevenu ministre de l'Intérieur, quelques mois plus tôt grâce à l'influence de Guizot, répond en effet à ce dernier :

M. et cher collègue, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 6 de ce mois, au sujet de M. Géronimo Mariétu, médecin espagnol qui, par suite d'un vol commis à son préjudice, se trouve dans l'impossibilité de retourner dans ses foyers. Je m'empresse de vous informer que, d'après l'intérêt particulier que la situation de cet étranger vous inspire, j'ai décidé, qu'il lui serait alloué un secours de trois cents francs. Je serai charmé, M. et cher collègue, si cette disposition vous paraît remplir le but de bienfaisance que vous m'avez indiqué¹⁶⁵⁴.

Charles de Rémusat, figure politique et intellectuelle de la monarchie de Juillet, fait plusieurs interventions en faveur du colonel Valdés en 1832 et 1833. Député de la Haute-Garonne, il entre au cabinet du ministère de l'Intérieur lorsque Casimir Perier en prend la

¹⁶⁵³ ANF, F⁷ 12106, Géronimo Mariétu. Mariétu au MI. Paris, le 17 septembre 1834.

¹⁶⁵⁴ *Id.* MI au MIP. Paris, le 16 octobre 1834. La lettre de Guizot du 6 octobre 1834 auquel fait allusion le ministre de l'Intérieur ne figure pas dans le dossier du réfugié.

tête¹⁶⁵⁵, et bénéficie donc, comme Prosper Mérimée, d'une position stratégique. En octobre 1832, il recommande Valdès à l'attention du ministère de l'Intérieur, alors même qu'à cette époque, les officiers capitulés ne sont secourus que par le ministère de la Guerre. Malgré les 1.200 francs que Valdès reçoit chaque année, un rapport interne préconise de « lui allouer un secours de 200f une fois payé, à la condition de n'en pas parler à ses compatriotes, afin de prévenir de nouvelles demandes de cette nature auxquelles il seroit difficile de satisfaire¹⁶⁵⁶ ». En janvier 1833, l'ensemble des réfugiés, y compris les militaires, passe sous la tutelle de l'Intérieur. Pour éviter une réduction du subside du colonel, Rémusat le recommande vivement à son collègue chargé de la question :

Monsieur,

M. le g^l Valdès, capitulé. Au siège de Carthagène, était en conséquence porté pour la solde de colonel au Ministère de la guerre. D'après un nouvel arrangement, il va dépendre du ministère de l'Intérieur : permettez-moi de vous le recommandez et de vous faire remarquer que sa position de capitulé lui donne plus de droits que celle d'un réfugié ordinaire, et qu'il ne doit pas souffrir de différence qui existe entre le taux des secours accordés par le ministère de l'Intérieur, et le tarif de la solde usé par le ministère de la Guerre, solde déjà peu proportionnée à son mérite, à ses malheurs, et à son rang.

Veillez Monsieur agréer l'assurance de toute ma considération.

Ch. Remusat¹⁶⁵⁷

L'intervention s'avère tellement efficace que le subside « peu proportionné » est même augmenté de 50 francs par mois. La sollicitude dont Valdès bénéficie de la part des autorités n'est peut-être pas seulement due à l'intérêt qu'éprouve Rémusat à son égard. Chargé en décembre 1830 d'établir la liste des réfugiés espagnols à Paris, dans le but de leur faire évacuer la capitale, il bénéficie vraisemblablement de contacts privilégiés à la préfecture de police et/ou à l'Intérieur.

Ces recommandations issues des hautes sphères politiques sont parfois doubles : un intermédiaire, bien placé, recommande un réfugié auprès d'une seconde personnalité qui recommande le réfugié aux fonctionnaires de l'Intérieur chargés d'attribuer les subsides. En juillet 1833, le colonel Peón y Mier sollicite, avec la recommandation du comte de Toreno, une augmentation de son subside auprès du ministre de l'Intérieur¹⁶⁵⁸. Alors que le nombre de réfugiés a considérablement augmenté en France, entraînant des dépenses supplémentaires, sa demande a peu de chances d'aboutir. Mais elle est appuyée par François-Auguste Mignet qui

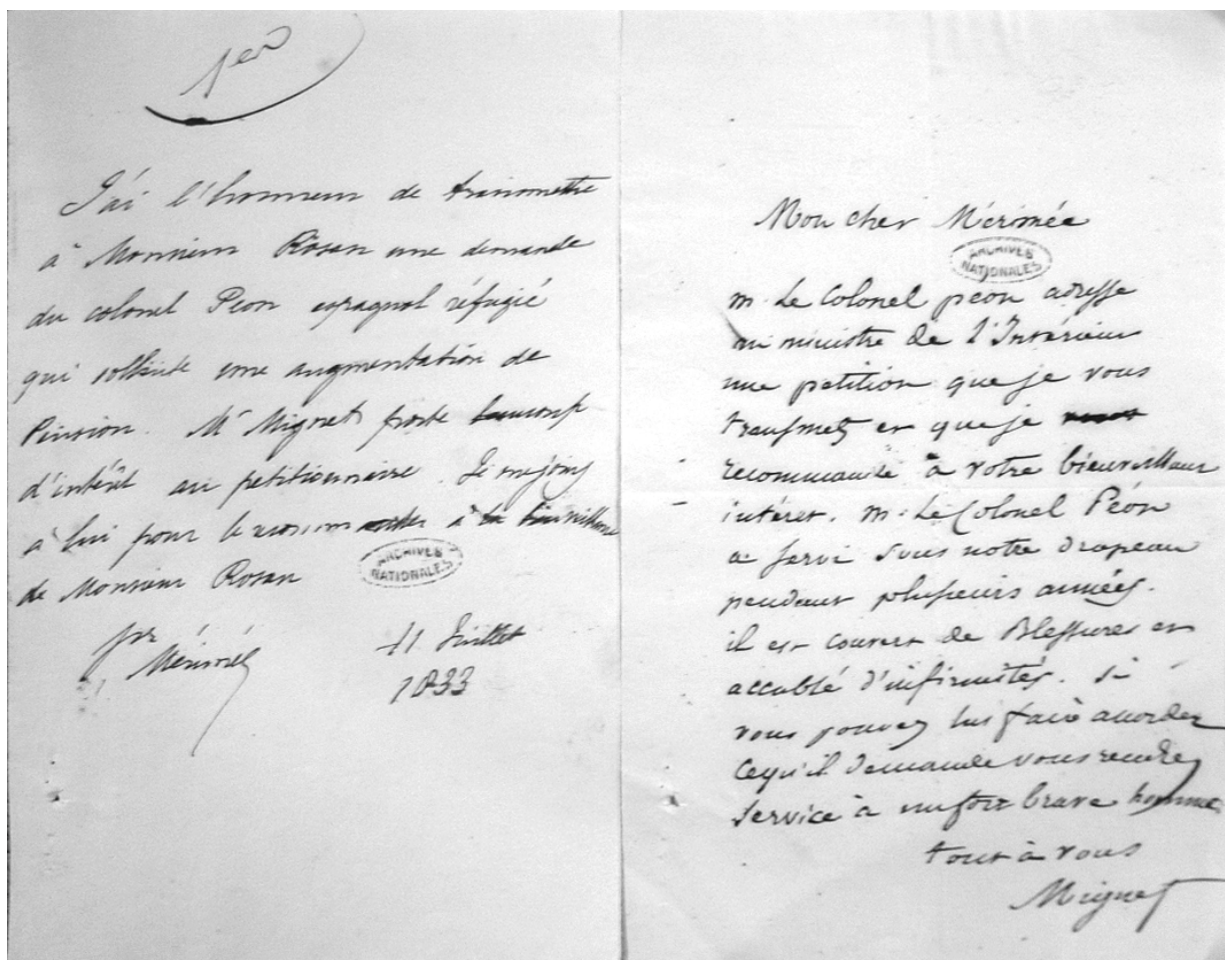
¹⁶⁵⁵ GLU, p. 934-935.

¹⁶⁵⁶ ANF, F⁷ 12101, 1616 e.r. Francisco Valdès. Rapport interne du MI. Paris, octobre 1832.

¹⁶⁵⁷ *Id.* Lettre de Valdès au MI. Paris, le 10 janvier 1833 avec recommandation de Charles Rémusat.

¹⁶⁵⁸ ANF, F⁷ 12076, 37 e.r. José Maria Peon y Mier. Peon y Mier au M.I. Paris, le 9 juillet 1833 avec recommandation marginale de Toreno.

transmet un petit billet à Prosper Mérimée le recommandant à sa bienveillance. Mérimée annote à son tour le document pour le transmettre à Rosan, chef de la correspondance au ministère de l'Intérieur¹⁶⁵⁹ :



Très rapidement, le ministre de l'Intérieur répond à la requête du colonel espagnol en lui attribuant un secours extraordinaire de 100 francs, à défaut d'un changement de classe : « d'après sa qualité et le tarif du 19 mars, il m'est impossible de donner une suite favorable à sa requête. J'ai décidé toutefois, en considération de l'intérêt que des personnes honorables portent à cet étranger, qu'il lui serait accordé un secours extraordinaire de 100f et je vous prie de vouloir bien lui en faire payer le montant¹⁶⁶⁰ ». L'écrivain et historien Mignet, conseiller d'État et directeur des archives du ministère des Affaires étrangères ne se mêle alors guère de politique mais semble éprouver un certain intérêt pour la péninsule, puisque il effectue une

¹⁶⁵⁹ ANF, F⁷ 12076, 37 e.r. José Maria Peon y Mier. Mignet à Mérimée, s.d. et Mérimée à Rosan. Paris, le 11 juillet 1833.

¹⁶⁶⁰ *Id.* MI au PP. Paris, le 24 juillet 1833.

courte mission à Madrid, en octobre 1833, où il rencontre la famille royale¹⁶⁶¹. Mérimée, figure de l'hispanisme français, probablement sensible à la cause des réfugiés¹⁶⁶², est dans la fonction publique depuis quelques années où il gravit rapidement les échelons. Après son arrivée, il devient chef du cabinet du comte d'Argout, ministre du Commerce, et est chargé, l'année suivante, de la mise en œuvre des mesures de lutte contre le choléra. Quand d'Argout devient ministre de l'Intérieur, Mérimée le suit et conserve son titre de chef de cabinet¹⁶⁶³, ce qui explique l'influence qu'il peut avoir sur Rosan. Dans la mesure où il s'agit souvent, à ce niveau, d'obtenir des « passe-droits », les fonctionnaires ou ministres engagés souhaitent peut-être faire preuve de discrétion.

Certains ecclésiastiques semblent sensibles aussi à la situation des réfugiés, en particulier des femmes qui, en l'absence de subsides et ne sachant pas forcément écrire, recourent à la charité de l'Église. Les abbés Mexias, d'origine espagnole, et Luquet se chargent de faire les démarches auprès de l'administration pour Josefina Martinez de Mata Bernardi, veuve d'un officier « afrancesado ». L'abbé Luquet justifie son intervention par l'accueil qu'il a reçu en Espagne à l'époque révolutionnaire : « Je serai heureux, si par ma prière, je puis payer une partie de reconnaissance que je dois à ces Espagnols qui m'ont accordé à moi et à mes collègues une gracieuse hospitalité¹⁶⁶⁴ ».

Cela ne concerne qu'un nombre réduit d'individus et, par conséquent, de recommandations, mais les hispanistes romantiques, Mérimée¹⁶⁶⁵, Viardot¹⁶⁶⁶, Laborde¹⁶⁶⁷ voire Mignet, éprouvent un intérêt tout particulier à l'égard des réfugiés espagnols. Le jeune

¹⁶⁶¹ « François-Auguste-Marie Mignet » dans GLU XIX, p. 242 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k205363w/f245.image>, consulté le 01/03/2013) et Jules Simon, « Éloge de M. Mignet, lu dans la séance publique annuelle du 7 novembre 1885 », (http://www.asmp.fr/travaux/notices/mignet_simon.htm, consulté le 01/03/2013)

¹⁶⁶² Cf. *infra*.

¹⁶⁶³ <http://www.merimee.culture.fr/> (consulté le 01/03/2013).

¹⁶⁶⁴ ANF, F⁷ 12090, 775 e.r. Josephine Martinez V/e Bernardi. Abbé Luquet pour La veuve Bernardi au ministre du commerce et des travaux publics. Paris, le 4 octobre 1831.

¹⁶⁶⁵ *Carmen*, en 1845, de Prosper Mérimée est souvent vue (de façon abusive) comme le début de l'hispanisme en France. Mérimée a effectué 7 voyages en Espagne entre 1830 et 1864 (Ricardo García Cárcel, « Reflexiones sobre el hispanismo francés », dans Francisco García González, *La historia moderna de España y el hispanismo francés*, p. 36 et 40). Il est également l'auteur du *Théâtre de Clara Gazul*, publié en 1825 sous un pseudonyme.

¹⁶⁶⁶ Soldat en Espagne, avant de devenir journaliste au *Globe*, au *National*, au *Siècle* et même cofondateur de la *Revue indépendante*, directeur du théâtre italien, et d'accompagner son épouse, la cantatrice Pauline Viardot dans des tournées à travers l'Europe, fut l'un des grands traducteurs de *Don Quichotte* (1836) (*Le paradigme de l'étranger, les chaires de littérature étrangère au XIX^e siècle*, Paris, Le Cerf, 1993, p. 195-196). Entre 1830 et 1834, il a publié plusieurs articles vantant la qualité de l'école de peinture espagnole (Jean-Philippe Luis, *op. cit.*, p. 291).

¹⁶⁶⁷ Alexandre de Laborde, déjà évoqué plus haut, était attaché d'ambassade à Madrid en 1800, jusqu'à la signature du traité d'Aranjuez, l'année suivante. Il séjourne en Espagne et publie plusieurs « beaux » livres qui y sont consacrés (*Itinéraire descriptif de l'Espagne* en 1809, *Voyage pittoresque et historique en Espagne*, 1807-1818) (voir par exemple : http://www.asmp.fr/fiches_academiciens/decade/LABORDE.htm, consulté le 06/03/2013).

Mérimée recommande, comme nous l'avons vu, le vieux colonel Peón y Mier, sur un avis de Mignet. En août 1833, il soutient la démarche de Juan Alva Maldonado. Nous savons malheureusement peu de choses de ce réfugié. Né à Barcelone, il est, au moment de son exil, sous-lieutenant, après 14 ans de service, ce qui paraît étonnant dans la mesure où il serait âgé de 29 ans en 1833¹⁶⁶⁸. Malgré ce grade peu élevé, il ne figure pas dans l'amnistie de 1832. En juin 1833, il renonce à percevoir ses subsides à Blois pour gagner l'Angleterre et y retrouver un cousin. N'ayant pas quitté la France, il demande à être réintégré sur la liste des personnes secourues à Paris¹⁶⁶⁹. Sa demande rejetée, il s'adresse alors directement à Mérimée, en espagnol¹⁶⁷⁰ :

¹⁶⁶⁸ ANF, F⁷ 12104, Maldonado. Signalement d'après le bulletin de réfugié (Loir-et-Cher).

¹⁶⁶⁹ *Id.* MI au PP. Paris, le 7 juillet 1833.

¹⁶⁷⁰ *Id.* Maldonado à Mérimée. Paris, le 16 août 1833 : « Señor de Merimé. Muy Señor mio: el 5 del q^e rige, tube el honor de recibir una carta de V., en la cual veía, que apesar de su recomendacion, no habia querido, el Sor. Ministro acceder a mi solicitud. Despues de esta difinitiva (q^e la creo sin duda mi condenacion á perecer de necesidad) no hé dejado de hacer las mas vivas diligencias, afin de proporcionarme algun acomodo que me pudiera garantir, el no perecer de hambre, pero desgraciadamente todo me há sido infructuoso : en su consecuencia, no me queda otro recurso, que el de, següir mi viage, pero no pudiendo efectuarlo, á causa de q además de haber contraido la deuda de mes y medio de alojamiento (cuyo alquiler, no tengo medio de poderlo satisfacer) me encuentro , sin el menor recurso para ponerme en camino : suplico a V. que por un efecto de humanidad, se digne el interceder, afin de que se me dé algun pequeño socorro. La urgente necesidad en que me hallo, de tener que tomar esta ultima y pronta determinacion no me da lugar a dirigir instancia al Sor. Ministro y solo me salgo del Corazon Generoso de V. (...) ». Trad. : « Monsieur de Mérimé. Très cher monsieur, le 5 du courant, j'ai eu l'honneur de recevoir une lettre de vous, dans laquelle j'ai vu que, malgré votre recommandation, M. le Ministre n'avait pas voulu accéder à ma demande. Après cette sentence (qui est, je crois, sans aucun doute ma condamnation à mourir dans le besoin), je n'ai pas cessé de faire les démarches les plus diligentes, afin de trouver quelque arrangement qui pourrait me garantir de ne pas mourir de faim, mais malheureusement tout cela s'est avéré infructueux : par conséquent, il ne me reste pas d'autre moyen que celui de poursuivre mon voyage, mais je ne peux pas l'effectuer, parce qu'en plus d'avoir contracté une dette d'un mois et demi de logement (pour lequel je n'ai pas les moyens de payer le loyer) je me trouve sans le moindre moyen pour me mettre en chemin : je vous supplie, par un effet d'humanité, de daigner intercéder, afin qu'on me donne quelque petit secours. Le besoin urgent dans lequel je me trouve, de devoir prendre cette dernière et rapide détermination, ne me met pas en mesure de diriger une demande à Mr. le ministre et je ne compte que sur votre Cœur généreux ».

1833. P.D.

Senor de Merimée

ARCHIVES NATIONALES

Muy Señor mio. el 5 del corriente tubo el honor de recibir una carta de V. en la cual veo, que apesar de su recomendacion, no habia querido el Sr. Ministro acceder a mi solicitud. Despues de esta definitiva (que la veo sin duda, mi condenacion a perecer de necesidad) no he dejado de hacer las mas vivas diligencias, a fin de proporcionarme algun recurso que me pudiese garantir, ~~el~~ ^{lo} ~~perjuicio~~ de haberme, por desgracia, todo me ha sido infructuoso en su consecuencia, no me queda otro recurso, que el de seguir mi viaje, pero no pudiendo efectuarlo, a causa de q' ademas de haber contraido la deuda de mes y medio de alojamiento, y luego alquiler, no tengo medio de poderlo satisfacer (me encuentro sin el menor ^{causero} para ponerme en camino) suplico a V. que por un efecto de humanidad ^{se} ^{y pronto} quite el interese, a fin de que se me de algun pequeño socorro. Las urgentes necesidades en que me hallo, de tener que tomar esta ultima determinacion, no me da lugar a dirigir instancia al Sr. Ministro, y solo me valgo del Corazon Generoso de V.

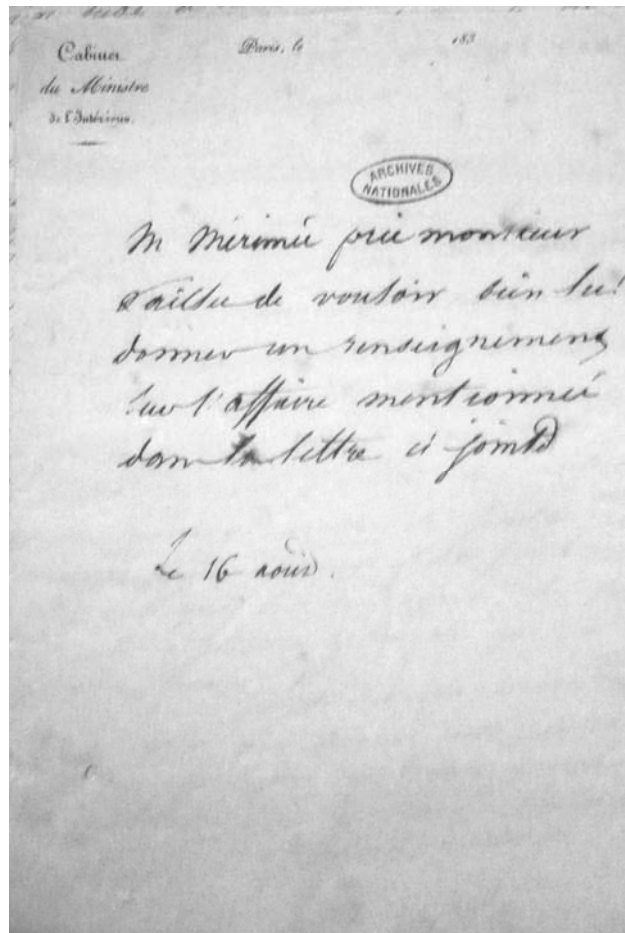
Paris 16 de agosto de 1833. Con el mayor respeto P. D. M.

Juan de Alva
Alba Maldonado

1833
Rue de la Harpe n.º 10
Hôtel du Bourbonnais.

Nous ignorons comment Alva Maldonado a contacté Mérimée et évalué le poids de ce dernier dans le processus décisionnel du ministère de l'Intérieur. D'après sa lettre du 16 août, il aurait bénéficié d'une première recommandation, sans effet, de Mérimée. La deuxième tentative s'avère plus fructueuse. Mérimée demande à connaître les détails de l'affaire le même jour¹⁶⁷¹:

¹⁶⁷¹ *Id.* Note de Mérimée à Paillet. Paris, le 16 août 1833.



Le 20 août, Alva Maldonado reçoit un passeport pour se rendre jusqu'à Calais, ainsi qu'un secours de route¹⁶⁷². Núñez de Arenas évoque également le cas du député Ángel de Saavedra, futur duc de Rivas, chaleureusement recommandé par Mérimée auprès de Rosan pour obtenir la continuation de son subside. Les arguments avancés semblent autant, voire davantage, liés à son statut d'artiste espagnol qu'à celui de député réfugié :

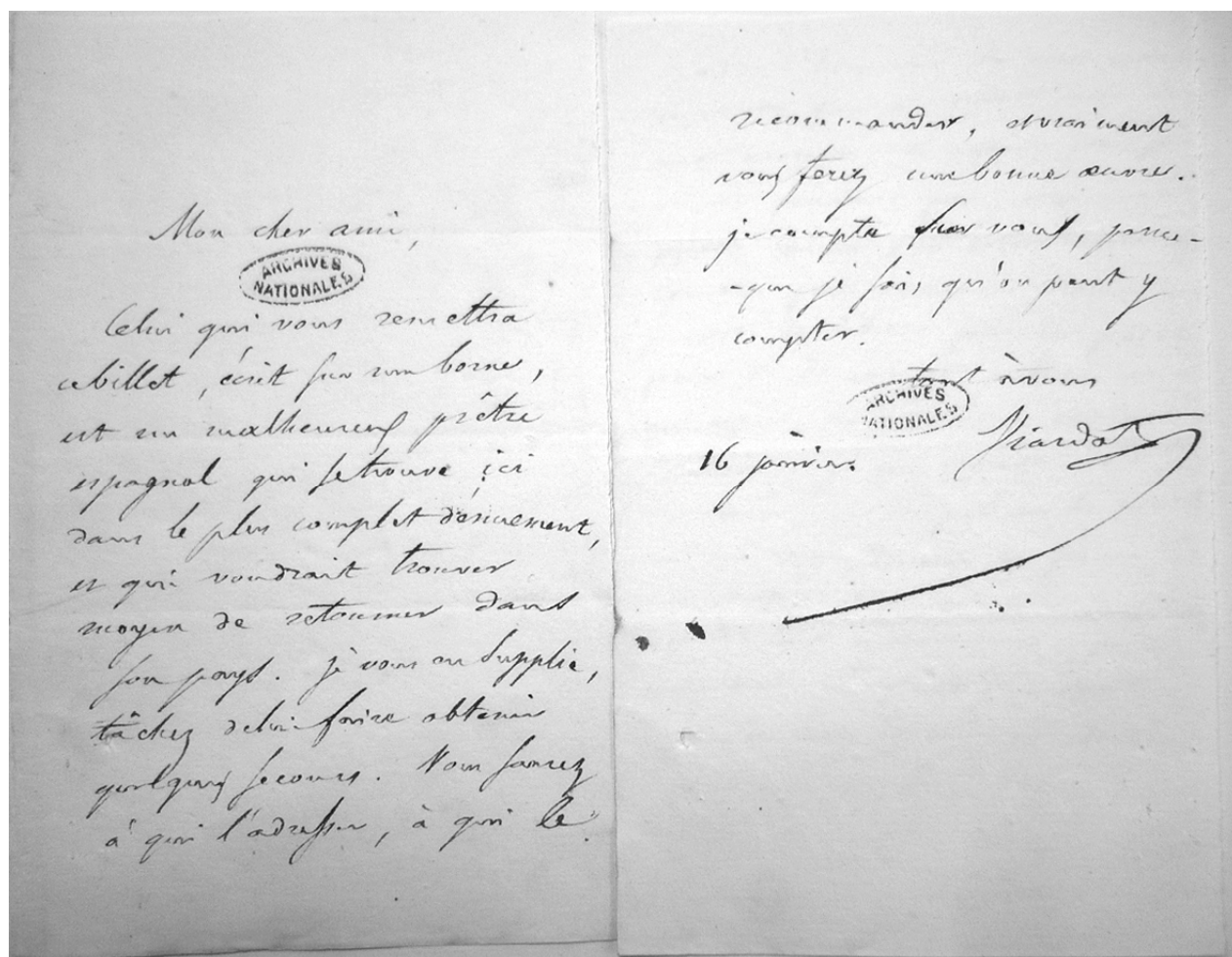
Je prends la liberté de recommander à l'intérêt de Monsieur Rosan, Mr. de Saavedra (C'est le frère du duc de Rivas, nom historique et fameux à Cordoue). C'est l'un des hommes les plus intéressants que je connaisse. M. Saavedra était militaire (colonel) avant la révolution de 1820, à la bataille d'Ocaña il a reçu onze blessures et a longtemps passé pour mort. Il a été célèbre par son éloquence aux Cortès. Il est poète et peintre. Il travaille maintenant à un poème sur les Infans de Lara dont je connais plusieurs morceaux remarquables. Tout cela n'est pas une très grande recommandation pour des gens seulement d'affaires, mais Monsieur Rosan, qui aime la poésie et les caractères originaux, s'intéressera, je l'espère, à Mr. Saavedra. J'ajouterai qu'il a des opinions très modérées ; et que sa conduite a toujours été excellente. Il est recommandé par M. le Préfet de police. Pr. Mérimée.¹⁶⁷³

¹⁶⁷² *Id.* PP au MI. Paris, le 23 août 1833. Alva Maldonado va effectivement se rendre à Londres mais revenir très vite à Paris, où il se trouve en décembre 1833.

¹⁶⁷³ Note de Mérimée pour Rosan. Paris, le 9 juin 1833, citée par M. Núñez de Arenas, « El duque de Rivas, protegido por Mérimée », dans *Revista de Filología española*, n°15, 1928, p. 395.

Núñez de Arenas n'a pu savoir comment les deux hommes ont été en relation. Toutefois, cet extrait montre clairement que c'est le « goût de l'Espagne » qui conduit Mérimée à agir en faveur de certains réfugiés.

Louis Viardot intervient en janvier 1833, en faveur de Sebastián Ortega. Il semble s'être d'abord adressé à Hygin-Auguste Cavé, alors chef de la division des beaux-arts qui transmet la demande au chef de la correspondance du ministère de l'Intérieur, Rosan¹⁶⁷⁴ :



¹⁶⁷⁴ ANF, F⁷12076, 4 e.r. Sebastian Ortega. Billet de Louis Viardot à « un ami », accompagnant une lettre d'Ortega au MI datée du 22 janvier 1833 et Hygin-Auguste Cavé à Rosan. Paris, le 28 janvier 1833.

4. C. A.
 Ministère
 du Commerce
 et des
 Travaux publics.

Paris, le 28. Janvier 1833

Division
 Bureau

Mon cher Monsieur Rosan,

Je vous adresse ci-joint, une
 lettre qui m'a été remise par un
 prêtre espagnol qui paraît être
 dans le plus complet dénuement, &
 qui sollicite les moyens de retourner
 dans son Pays. Si vous pouvez faire
 quelque chose pour lui, vous m'obligez.
 Je désire être agréable à la
 personne qui me le recommande.

Agnez, Je vous prie, l'assurance
 de mes sentiments affectueux.

Le Chef de la Division
 des beaux-arts.

M. Rosan.

Le 31 janvier 1833, Rosan invite le préfet de police à accorder, si besoin, un secours au prêtre espagnol. Cavé, proche des milieux artistiques par ses fonctions, a vraisemblablement connu Viardot sous la Restauration puisqu'il participait à la rédaction du *Globe*¹⁶⁷⁵, journal d'opposition dont les membres jouèrent un rôle important dans les Trois Glorieuses. C'est peut-être pour cette raison que Sebastián Ortega, médaillé de juillet, a contacté Viardot et, éventuellement, Cavé. La « double recommandation » a, dans tous les cas, permis au réfugié de voir sa demande acceptée. Alexandre de Laborde intervient, lui, en

¹⁶⁷⁵ M. W. Duckett (dir.), *Dictionnaire de la conversation et de la lecture, inventaire raisonné des notions générales les plus indispensables à tous, par une société de savants et de gens de lettres*, Paris, Firmin-Didot/Lévy, 1853-1860, t. 4, p. 671.

même temps que Duvergier de Hauranne (également ancien du *Globe*), en faveur de Felix Brieba, également « afrancesado » et médaillé de juillet¹⁶⁷⁶.

Du côté portugais, les interventions de Français présentent moins de variété et, déduction faite de celles du général Lafayette ou des certificats de scolarité délivrés par Dubois, il est difficile de voir des personnalités émerger. Ces interventions présentent quasi systématiquement un caractère politique. Figurent ainsi quelques députés, Charles de Rémusat, et, à partir de 1832, Adolphe Thiers, député des Bouches-du-Rhône, les deux cumulant leur fonction parlementaire avec des postes élevés dans l'administration, Théodore Gueilly de Rumigny, aide de camp de Louis-Philippe, député de la Somme et de la majorité conservatrice¹⁶⁷⁷, Fidèle de Kerbertin, député d'Ille-et-Vilaine, membre de la majorité¹⁶⁷⁸. Nous rencontrons également Marc de Voyer de Paulmy d'Argenson¹⁶⁷⁹, député du Bas-Rhin et de gauche ou François Mauguin¹⁶⁸⁰, député de la Côte-d'Or, qui appartient à l'opposition constitutionnelle et se distingue à l'automne 1831 en défendant la cause des réfugiés¹⁶⁸¹. Il s'agit d'un petit nombre d'interventions et les membres de la majorité, comme ceux de l'opposition, sont représentés à parts à peu près égales¹⁶⁸². La plupart des interventions semble porter leurs fruits, probablement parce que les réfugiés portugais jouissent a priori d'une bonne image aux yeux des fonctionnaires français. Le prestige de certains d'entre eux rend peut-être certaines recommandations superfétatoires, à l'exemple des recommandations de Mauguin, qui figure parmi les membres de l'opposition, en faveur de la comtesse de Saldanha. La première lettre de la comtesse qui réclame le maintien du montant de son subside, après le départ de son mari est ainsi annotée : « M. Rosan. Rétablir l'allocation de 200f¹⁶⁸³ ». En juillet, la comtesse fait de nouveau appel à la générosité du gouvernement, car

¹⁶⁷⁶ Voir chapitre IV.

¹⁶⁷⁷ ANF, F⁷ 12113, 106 Por Pinto de Lemos. PP au MI. Paris, le 18 janvier 1831 : « j'ai fait payer le subside de novembre à M. Pinto de Lemos, réfugié portugais. Cet étranger m'a été recommandé de la manière la plus pressante par M. de Rumigny, aide de camp du Roi. Cette considération et les bons renseignements que j'avais recueillis sur son compte, m'ont déterminé à le comprendre sur l'état des subsides (...) ».

¹⁶⁷⁸ ANF, F⁷ 12112, 12 Por Antonio Porto, Leonardo Pinheiro. Note de Kerbertin. Annotation : « note remise au secrétaire gén[ér]al et vivement recommandé par M. Kerbertin ».

¹⁶⁷⁹ ANF, F⁷ 12116, Antonio Ribeiro Barbas Saraiva, Roque Joaquim Fernandez Thomas, Manuel Joaquim Fernandez Thomas, Antonio de Albuquerque. PP au MI. Paris, le 9 avril 1833. Note : « Roque Joaquim Manuel Joaquim Fernandez Thomas Portugais recommandés par Mr. d'Argenson, Rue Plumet n°5. J'ai écrit à M. d'Argenson pour le prier d'engager MM. Thomas à former une nouvelle demande ».

¹⁶⁸⁰ ANF, F⁷ 12112, 23 Por Le Comte de Saldanha. Comtesse de Saldanha au MI. Paris, le 16 février 1833, recommandation marginale de Mauguin et comtesse de Saldanha au MI. Paris, s.d., recommandation marginale de Mauguin, le 8 juillet 1833.

¹⁶⁸¹ Voir chapitre IV.

¹⁶⁸² Les informations relatives aux députés proviennent de la base « sycomore » de l'Assemblée nationale (consultée le 06/03/2013).

¹⁶⁸³ ANF, F⁷ 12112, 23 Por Le Comte de Saldanha. Comtesse de Saldanha au MI. Paris, le 16 février 1833.

avec l'arrivée en France d'un de ses fils, jusqu'à présent en pension à Londres, elle voit ses frais augmenter. Elle demande donc un ajustement du subside « ainsi que le Gouvernement vient de le faire pour quelques autres Dames Portugaises émigrées et notamment pour Madame la Marquise de Valença ». Mauguin recommande la pétition de la comtesse, mais l'annotation en rouge et la mention « urgent » sur la lettre de la comtesse montrent bien le caractère prioritaire qu'on accorde de toute façon à cette demande¹⁶⁸⁴ :

¹⁶⁸⁴ *Id.* Comtesse de Saldanha au MI. Paris, s.d. (juillet 1833).

93. par.

Monsieur le Ministre

Le Ministre aura
400 fr. de secours extraordinaire
à M. de Falsanhe.
Meyers.

Le Souverain à l'homme
communi de la nation de France
de Falsanhe à tout
la bienveillance de Monsieur le
Ministre de l'Intérieur
Paris le 10 juillet 1793.
Changement

ARCHIVES
NATIONALES

C'est avec une confiance entière dans
la bienveillance du Gouvernement fran-
çais envers mon mari et moi que je pren-
ds la liberté de m'adresser à V. Ex. dans
des circonstances pénibles où je me trouve.
A la suite d'une maladie grave qui m'
a laissée extrêmement affaiblie et
qui m'impose la nécessité d'un traite-
ment long et dispendieux et de l'ac-
croissement de ma famille par l'ar-
rivée d'un enfant qui était en pen-
sion à Lombrès, je vois mes dépenses
s'accroître au delà de mes moyens.
C'est pourquoi j'ose prier V. Ex. de vou-
loir bien m'accorder une augmentation
à la pension mensuelle de 200 fr que
je reçois par le Ministère de l'

Le ministre de l'Intérieur accepte d'accorder 400 francs de secours extraordinaire. Les chefs de l'émigration portugaise accèdent en effet directement aux plus hautes sphères du pouvoir. Le marquis de Valença, ancien ministre de la guerre, un des régents de Dom Pedro, appartient à l'une des grandes familles portugaises. Sa situation et celle de sa famille intéressent au plus haut niveau. Il sollicite en novembre 1832 un secours extraordinaire pour satisfaire ses créanciers. Un projet de note au préfet de police prévoit l'octroi tout au plus d'un secours de 200 à 300 francs¹⁶⁸⁵. Mais une note du comte Decazes accompagne un rapport remis au ministre sur la situation du réfugié : « Mon cher ami, voici la note relative à ce malheureux portugais le M^{is} de Valença pour lequel vous m'avez promis un secours. C'est le 1^{er} personnage du Portugal, il n'est pas de la dignité et de la justice de la France constitutionnelle de laisser mourir de faim à Ste Pelagie un ancien Ministre expatrié et proscrit pour la cause des institutions. Mille amitiés¹⁶⁸⁶ ». Le rapport adressé au ministre montre l'intervention de plusieurs personnes, Decazes, l'incontournable Rosan, et Thiers qui a le dernier mot et accorde 800 francs supplémentaires sur les fonds de la police secrète¹⁶⁸⁷ :

¹⁶⁸⁵ ANF, F⁷ 12112, 36 Por Mquis de Valence. MI au PP. Paris, novembre 1832. L'absence de date précise nous laisse penser que cette note n'a peut-être pas été envoyée.

¹⁶⁸⁶ *Id.* Note s.d. Il n'est pas possible d'identifier la signature mais le rapport au MI, du 9 novembre 1832, indique en marge : « Expressément recommandé par Mons. Le Comte de Cazes qui demande s'il conviendrait de laisser périr à Ste Pélagie un ancien Ministre, le personnage le plus important parmi les réfugiés portugais. Rosan ».

¹⁶⁸⁷ *Id.* Rapport au MI. Paris, le 9 novembre 1832. Nous avons confirmation du budget sur lequel cette somme est prélevée par une note pour le bureau des dépenses spéciales du 13 novembre 1832.

36. par
 Ministère
 de l'Intérieur.

Paris, le 9 Novembre 1832

Division
 de la Police gen.^{le}

L. Bureau

Rapport.

M. le M.^{re} de Valença, Pair de Portugal, officier général, ancien Ministre de la Guerre, allié à la maison de Bragança, reçoit, comme réfugié, depuis le 1.^{er} Janvier, un secours mensuel de 150. fr. en accompagnant de sa femme, de deux enfans et d'un domestique.

Il poursuit des exactions qui le menacent d'une contrainte par corps, et il sollicite les moyens d'arrêter leurs poursuites.

Il annonce n'avoir pu suivre l'expédition de D. Pedro, attendu qu'il ne pouvait satisfaire au paiement de ses dettes et laisser des secours à sa femme avec les 500. fr. qu'on lui avait accordés pour frais d'équipement.

On ne connaît pas la position financière de M. de Valença, mais tout annonce qu'il aurait besoin d'une somme assez considérable pour régler ses affaires.

Or, tout ce qu'il serait possible de lui accorder sur le fonds des réfugiés serait un secours extraordinaire de fr. 300. et il serait, sans doute insuffisant. ne pourrait-on sur le fonds spécial ?

Sur le fonds spécial pour 800 fr. d. Thiers,

Le M.^{re} de Valença sollicite un secours extraordinaire pour satisfaire ses besoins. Il recommande par le rapport de Decazes qui demande s'il conviendrait de laisser passer à D. Pedro un ancien Ministre, le personnage le plus important parmi les réfugiés portugais.

Decazes

J. E. a replu au titre l'imputation de deux cent francs sur le fonds des réfugiés 12. g. l. 1832

Decazes

ARCHIVES NATIONALES

Decazes fait partie des hommes influents, et a été pressenti à plusieurs reprises comme chef de gouvernement¹⁶⁸⁸. Thiers est alors ministre de l'Intérieur depuis quelques

¹⁶⁸⁸ Jean-Philippe Luis, *op. cit.*, p. 336.

semaines. Il est, à cette époque, apprécié par Louis-Philippe, sensible à la cause portugaise (ce qui explique peut-être l'intervention de Rumigny, son aide de camp, en faveur d'un réfugié). Kerbertin qui soutient vivement la demande du dénommé Leonardo, a peut-être eu affaire aux réfugiés portugais dans son département d'origine, où ils étaient très nombreux en 1829. Il ne paraît pas habitué à faire ce genre d'intervention en faveur des réfugiés car, c'est du moins ce qu'il prétend, il ne connaît ni le montant du subside que perçoivent les réfugiés portugais, ni les personnes chargées de leur administration, même s'il fait allusion à Baillot qui a passé quelque temps en Ille-et-Vilaine :

Leonard Pinheiro, réfugié portugais, qui s'est sauvé des prisons de Lisbonne à bord des bâtimens français, est arrivé à Brest il y a environ 4 mois, & de là est venu à Paris il y a 2 mois. Comme il y est venu sans autorisation spéciale, & comme le Ministre éloigne de la capitale le plus grand nombre possible de réfugiés, il a été averti qu'il avait à retourner à Brest, où il recevrait des subsides.

Il demande à rester à Paris, & à y recevoir des subsides co^e ses compatriotes (45f par mois je crois). C'est un jeune ho^e bien né, & dont on peut répondre sous tous les rapports. Il est d'un caractère doux & prudent, timide même.

Mr Baillot, secrétaire g^{al} de l'intérieur, s'occupe à ce qu'il paraît des réfugiés, & il suffirait de lui dire un mot à ce sujet pour qu'on obtînt à Pinheiro une faveur déjà accordée à maint autre¹⁶⁸⁹.

Mauguin et d'Argenson sont des proches de Lafayette, lui-même en relations étroites avec les chefs de l'émigration portugaise, et particulièrement Saldanha. Il est donc assez logique qu'ils soutiennent la cause des Portugais et que Mauguin intervienne en faveur de la famille Saldanha. Nous pouvons également citer, parmi les soutiens des réfugiés portugais, Lesseps, consul général de France à Lisbonne, qui recommande le fils d'un des anciens employés du consulat¹⁶⁹⁰ et les dénommés Zédé, maître des requêtes, et Alexandre Chevassut, fondateur du *Constitutionnel* sous la Restauration et chef de division au ministère des Finances après la révolution de Juillet¹⁶⁹¹, qui attestent, au lendemain des émeutes républicaines provoquées lors des obsèques du général Lamarque, de la bonne conduite de Fernando Adolfo Correia¹⁶⁹². Rémusat, déjà évoqué dans le cas de réfugiés espagnols, intervient également en faveur de réfugiés portugais, mais dans un cas un peu particulier puisqu'il s'agit des sœurs

¹⁶⁸⁹ ANF, F⁷ 12112, 12 Por Antonio Porto, Leonardo Pinheiro. Note de Kerbertin, s.d. [décembre 1831 ou janvier 1832].

¹⁶⁹⁰ ANF, F⁷ 12113, 109 Por Pierre Zacharie Duhau-Laborde. Certificat de Lesseps. Passy, le 26 octobre 1830.

¹⁶⁹¹ Henrion, *Annuaire biographique, ou Supplément annuel et continuation de toutes les biographies ou dictionnaires historiques, contenant la vie de tous les hommes célèbres par leurs écrits, leurs actes politiques, leurs vertus ou leurs crimes, morts dans le cours de chaque année, 1830-1834*, Paris, Paul Méquignon, 1834, t. 1, p. 219.

¹⁶⁹² ANF, F⁷ 12112, 39 Por Luis Correia Henrique Noronha. Ferdinand Adolphe de Correia (sic) au MI. Paris, le 13 juin 1832 avec certificats de Zédé et Chevassut.

Pacheco, évoquées plus haut. Il recommande la cause des sœurs Pacheco au ministre Soult, en marge d'une de leurs pétitions¹⁶⁹³, et ajoute, parallèlement, une note à l'attention de Foudras¹⁶⁹⁴ :

Lettre adressée
à M. Foudras, le
13 juillet 1832.

Je suis
M. Foudras

Permettez-moi, Monsieur, de vous
envoyer une pièce d'y non en peu
d'intérêt cette demande formée par
M. de San Miguel. Les Femmes
me paraissent être des personnes et leur
causes méritent beaucoup de bienveillance
et je suis convaincu que la
généralité du gouvernement ne peut
être mise en doute.

Avec respectueux hommages
à votre personne et à votre
très distinguée.

Ch. Rémusat

¹⁶⁹³ ANF, F⁷ 12113, 126 Por Estephanie Bermudez de San Miguel. Sœurs Pacheco au MI. Paris, le 10 juillet 1832. Recommandation marginale de Rémusat. Lettre reproduite plus haut.

¹⁶⁹⁴ *Id.* Rémusat à Foudras. Paris, le 13 juillet 1832.

Toutes ces interventions, quels qu'en soient leurs auteurs et les bénéficiaires, traduisent l'existence de relations entre Espagnols et Français d'une part, Portugais et Français d'autre part, dans des réseaux parfois difficiles à identifier. Ces recommandations constituent des formes de solidarité essentiellement individuelle. L'individualisme ne semble donc pas inhérent aux communautés libérales espagnole et portugaise mais apparaît également dans leurs relations avec les Français. Nous trouvons d'ailleurs peu de traces de souscriptions générales lancées en faveur des réfugiés espagnols ou portugais, à l'exception d'une initiative brestoise en avril 1829¹⁶⁹⁵. Toutefois, lorsque les réfugiés carlistes sont exclus du système d'assistance français après 1841¹⁶⁹⁶, les souscriptions et autres bals pour collecter de l'argent en leur faveur vont se multiplier au sein des rangs légitimistes. Les « christinos », protégés du pouvoir, vont également voir les portes des salons français s'ouvrir pour eux.

Paris constitue un espace bien particulier pour les réfugiés libéraux : capitale d'un État centralisé, elle est le cœur battant de la vie politique française, Elle regroupe la plupart des institutions et administrations qui interviennent dans le parcours d'un exilé. Pour gagner du temps ou parce les démarches ne passent pas encore nécessairement par l'écrit, les réfugiés viennent parfois à Paris pour l'obtention d'un subside, d'un secours de route, pour vérifier qu'ils figurent dans un décret d'amnistie.

La dimension de la ville permet une organisation géographique des réfugiés. À leur arrivée, les réfugiés restent concentrés dans des quartiers centraux. Puis, le temps de l'exil s'allongeant, certains, notamment parmi les Espagnols, s'intègrent au tissu local et participent à la vie de quartier, au contact de la population française. Bien que vivant à proximité les uns des autres, les Espagnols et les Portugais ont des contacts limités entre eux.

La géographie des réfugiés est également organisée par le pouvoir qui souhaite éviter cette concentration d'étrangers politisés dans une capitale un peu trop encline à se révolter. En cela, la politique française s'avère finalement assez paradoxale. En empêchant les réfugiés de rester à Paris, en les envoyant, par nationalité, voire selon leurs catégories sociales, sur des

¹⁶⁹⁵ ANF, F⁷ 6736, 31 janvier 1829, 2^e dossier : à partir du 1^{er} avril, Portugais débarqués à Brest avec le Cte de Saldanha le 29 janvier 1829. P. Finistère au MI. Brest, le 2 avril 1829 et SP Brest au MI. Brest, le 5 avril 1829.

¹⁶⁹⁶ Voir chapitre II.

villes désignées, elle favorise l'isolement, le maintien d'une identité nationale forte et rend plus difficile l'intégration dans le royaume.

Paris, ville lumière, regroupe les personnalités du monde intellectuel et politique. Les réfugiés qui frappent à leur porte et obtiennent leur soutien dans leurs démarches apparaissent fort avantagés, par rapport à leurs compatriotes réfugiés en province. Certains obtiennent d'ailleurs de véritables passe-droits dont ils bénéficient parfois sous la condition expresse de ne pas en donner connaissance à leurs compatriotes. Les hommes au pouvoir ont ainsi la possibilité de voir le visage concret de l'émigration, d'en rencontrer ses héros et d'en craindre ses « passions ».

Pour la plupart des réfugiés à Paris, la situation ne diffère vraisemblablement pas beaucoup de celle de leurs compatriotes, mais l'éventail des possibilités professionnelles, politiques ou personnelles est plus large. Les réfugiés peuvent en effet bénéficier d'un réseau d'interconnaissances fondé sur la nationalité, mais ne sont pas prisonniers de la communauté. Paris apparaît donc ainsi un miroir déformant de la réalité réfugiée.

Chapitre VI

Profils et réseaux des réfugiés ibériques

1. Portrait des proscrits espagnols et portugais

1.1. Profil démographique

Les Espagnols qui résident à Paris sont plutôt des hommes jeunes. La moyenne d'âge est d'environ 32 ans (32, 3 ans en 1821¹⁶⁹⁷ et 33,4 en 1825¹⁶⁹⁸). Les moins de 25 ans représentent plus d'un tiers de l'échantillon en 1821, et 40% de l'échantillon en 1825 ; les plus de 50 ans, 7% des Espagnols en 1821 et 13% en 1825. Cette population n'est toutefois pas uniquement composée de réfugiés, il y a de nombreux négociants et surtout des étudiants.

Les négociants de passages semblent plutôt jeunes. Au milieu des années 1820, Francisco de Paula Maldonado, originaire de Córdoba en Argentine, né vers 1802, fait de nombreux achats de marchandises à Paris et à Lyon qu'il réexpédie à partir de Bordeaux¹⁶⁹⁹. Le négoce est en général l'affaire de grandes dynasties, notamment basques ou hispanoaméricaines. Ces jeunes gens voyagent au service de leurs pères ou de leurs oncles, établis et moins mobiles. Les frontières entre ces voyageurs et les réfugiés ne sont pas toujours nettes, en particulier sous la Restauration : tous font l'objet d'une surveillance et les réfugiés ne sont alors pas soumis à des mesures spécifiques. Andrés Tutor, commis chez son oncle négociant de Bilbao, profite ainsi de son passage à Paris pour rencontrer son père, réfugié politique¹⁷⁰⁰.

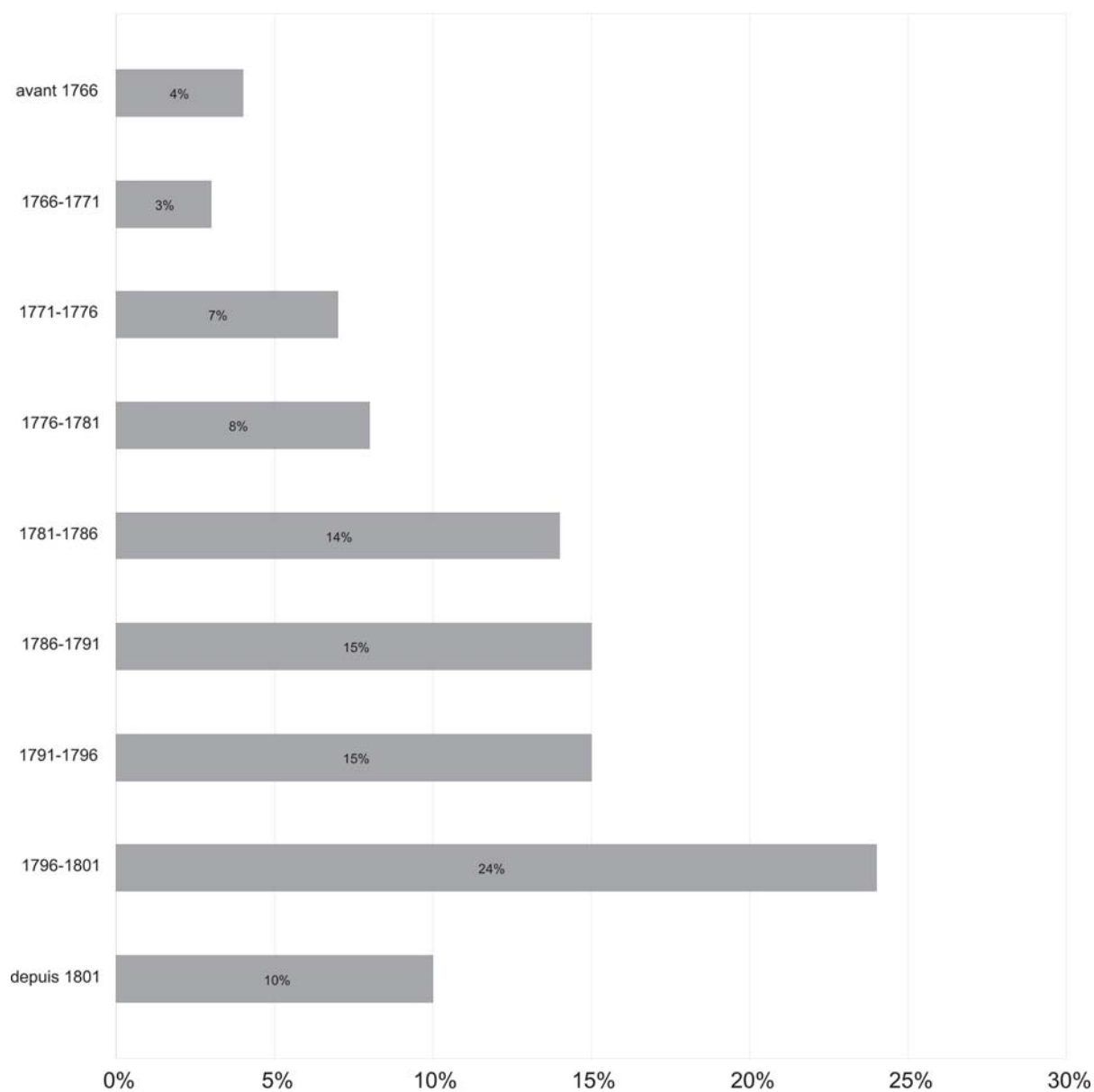
¹⁶⁹⁷ Cette moyenne est obtenue à partir de deux états nominatifs d'Espagnols : ANF, F⁷ 6642, « Tableaux des Espagnols et Italiens piémontais qui se trouvent à Paris » (11 avril 1821) et « état nominatif des Espagnols arrivés à Paris entre le 11 avril et le 31 juin 1821 (41/22) ». En rapprochant ces deux états et en supprimant les récurrences, nous obtenons 262 noms avec mentions de l'âge pour 179 d'entre eux.

¹⁶⁹⁸ Cette moyenne est obtenue à partir de la base « profil » des Espagnols. L'échantillon est constitué de 323 noms. Voir annexe XXVII.

¹⁶⁹⁹ ANF, F⁷ 12032, 959 e, Francisco de Paula Maldonado, Benito Gandara.

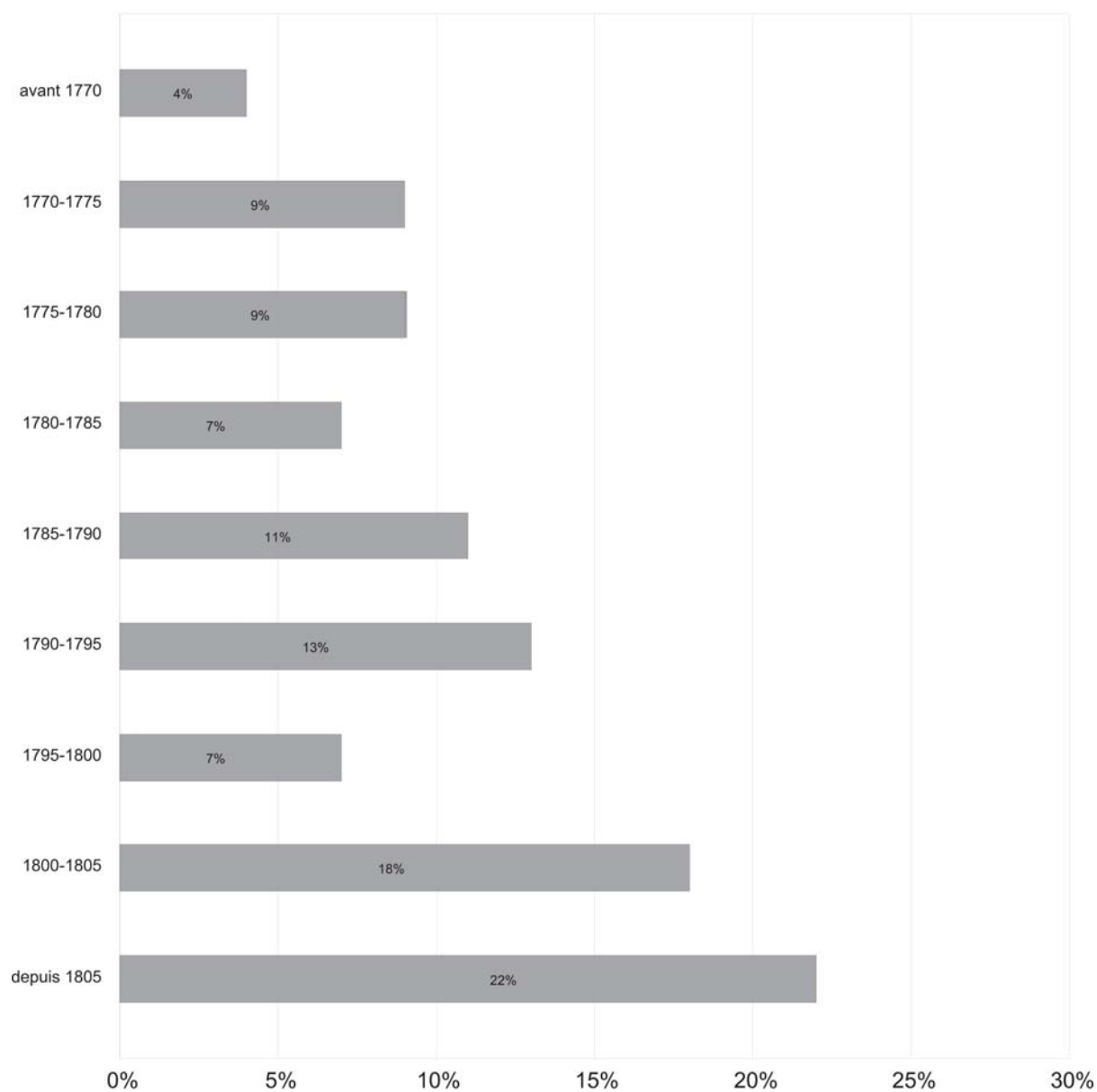
¹⁷⁰⁰ ANF, F⁷ 12032, 986 e, Juan White/ José White, et Jacinta sa femme/ Guillaume Cole-Dicker/ Francisco Lopez Cuebas/ Francisco Llano/ Andrés Tutor. CPP au MI. Paris, le 7 septembre 1826.

*Répartition des Espagnols par années de naissance en 1821*¹⁷⁰¹



¹⁷⁰¹ ANF, F⁷ 6642, « Tableaux des Espagnols et Italiens piémontais qui se trouvent à Paris » (11 avril 1821) et « état nominatif des Espagnols arrivés à Paris entre le 11 avril et le 31 juin 1821 (41/22) ».

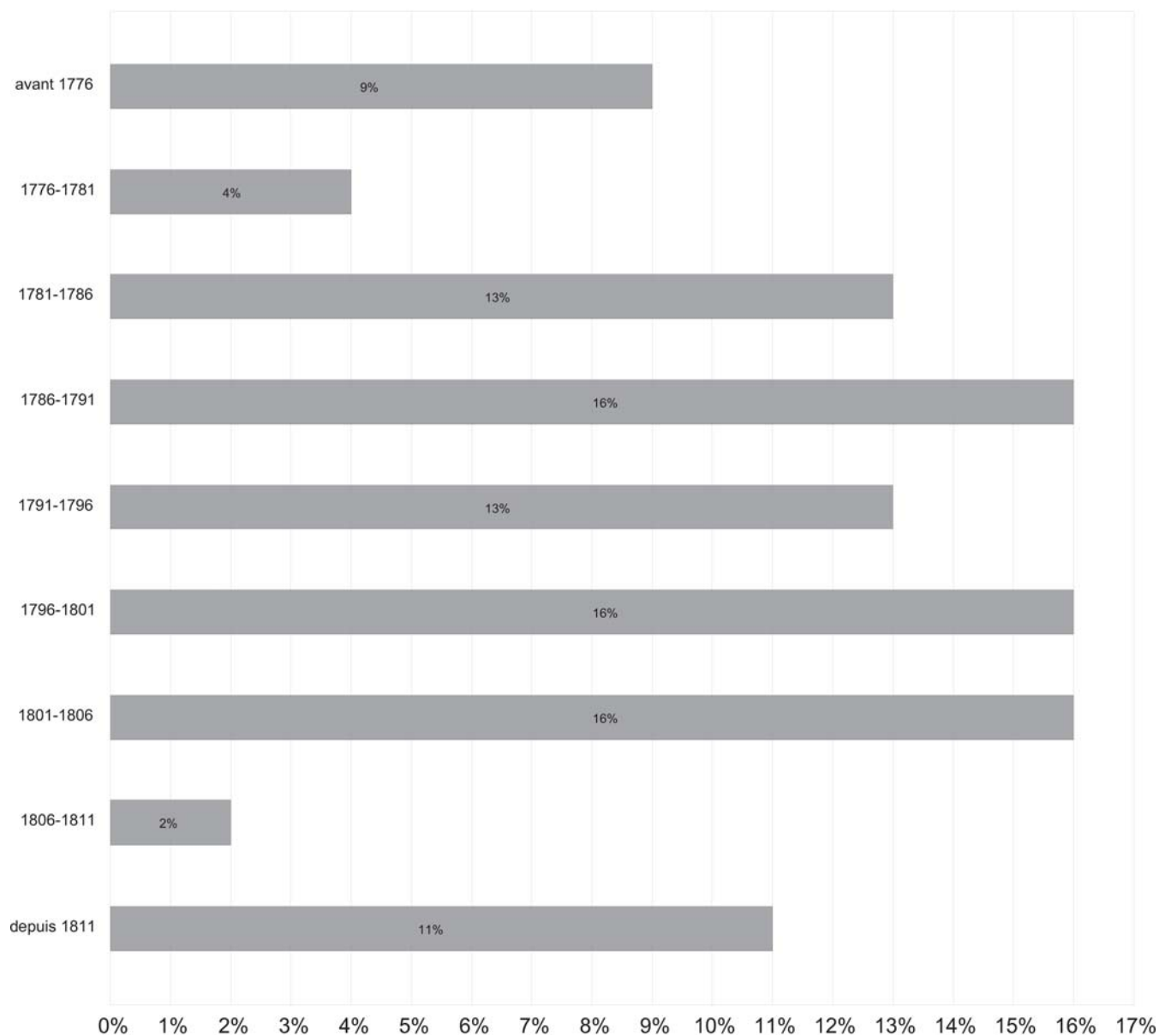
Répartition des Espagnols par années de naissance en 1825¹⁷⁰²



¹⁷⁰² D'après la base « profil » des Espagnols. Voir annexe XXVII.

Un vieillissement de la population espagnole est perceptible sous la monarchie de Juillet. La moyenne d'âge s'élève alors à plus de 36 ans¹⁷⁰³.

*Répartition par années de naissance en 1831*¹⁷⁰⁴



Seulement 13% des Espagnols ont moins de 25 ans. Plus du quart a plus de 50 ans. En outre, un dixième de cette population est en situation de veuvage, parmi lesquelles de nombreuses femmes¹⁷⁰⁵. Ce vieillissement semble logique. Au fil des ans, il est de plus en plus difficile pour les réfugiés d'obtenir l'autorisation de résider à Paris. Il y a donc une

¹⁷⁰³ *Ibid.*

¹⁷⁰⁴ *Ibid.*

¹⁷⁰⁵ *Ibid.*

surreprésentation des Espagnols arrivés plus tôt, comme les « afrancesados ». Les vieillards sont épargnés par les mesures d'expulsion du début des années 1830 :

Les Italiens, les Espagnols et Portugais qui sont en ce moment à Paris, n'ont été autorisés à y résider et à y toucher des subsides qu'en raison des bons renseignements qui ont été recueillis sur eux. C'est également à cette considération qu'au mois de décembre 1830 et au mois de octobre 1831, époques où une grande quantité de leurs compatriotes ont été dirigées sur les dépôts ou sont sortis de France, des exceptions ont été établies en leur faveur.

Aujourd'hui, on ne compte plus à Paris, touchant les subsides que

74 Italiens

99 Espagnols

117 Portugais

En tout 200 réfugiés

La plupart des Espagnols sont des vieillards, des ecclésiastiques ou des personnages de marque. Ils sont fort tranquilles, fort réservés. Aucun d'eux n'a été compromis dans les troubles qui ont agité la capitale¹⁷⁰⁶.

Les ecclésiastiques et les « personnages de marques » font également partie des exceptions. Les Espagnols qui vivent à Paris sont donc des personnes plutôt intégrées, qui y vivent depuis plusieurs années ou qui appartiennent aux « classes supérieures » et/ou qui bénéficient des recommandations de personnalités influentes¹⁷⁰⁷.

L'observation de ce vieillissement de la population tient toutefois également à la nature des archives exploitées. Au début de la monarchie de Juillet, nous voyons reparaître d'anciennes « strates » d'émigrés, prisonniers de guerre de l'époque impériale, « afrancesados », qui avaient fini par se faire oublier par la police de la Restauration, et qui souhaitent bénéficier des secours destinés aux réfugiés. C'est par exemple le cas de Matheo Martin qui sollicite en 1832 les secours du gouvernement :

Mateo Martín, ancien militaire de la armé de Espagne, et prisionier en France depuis le année 1809, ou il a demoré depuis ceté epoquela, comant informaront dans la maison ou il demoura rue de la bienfaissane n°17 ou de la Prefecture de Policie se ont informé tant de mon conduite comant de le besooin ou se trouve el Suppliant avec son epouse et 5 enfants le plus âgé de 16 ans, pour cete rason la il á recurri á toutes les bontes de VE, le 6 du moi de Octubre dernier en vous suppt de avoir la bonté de le incorporer au depot des refugies espagnols, cuya demande á ette refugé, mais se trouvant dans le jours infirme sans pouvoir travailler depuis 3 moi pour atendre á la esistencia de primera de necesité de 7 personas que la instabilité de choses humaines on reduit á la plus grande miseré. Dans tant deplorable ettat il á recours á les bontes de VE¹⁷⁰⁸.

¹⁷⁰⁶ ANF, F⁷ 12102, 1674 e.r, renvoi des réfugiés de Paris. PP au MI. Paris, le 21 juin 1832, Étrangers réfugiés. Voir annexe I.

¹⁷⁰⁷ Voir chapitre précédent.

¹⁷⁰⁸ ANF, F⁷ 12101, 1598 e.r. Matheo Martin. M. Martin au MI. Paris, le 15 décembre 1832.

Il est vraisemblable que l'arrivée des réfugiés carlistes entraîne par la suite un rajeunissement de la population parisienne. L'âge moyen des carlistes est d'environ 30 ans¹⁷⁰⁹. Ils seraient toutefois en nombre limité à Paris¹⁷¹⁰. Nous ne disposons pas d'informations concernant les âges des réfugiés des exils postérieurs, à l'exception de ceux de leurs leaders politiques. Abdón Terradas est ainsi âgé de 31 ans à son arrivée en France en 1843¹⁷¹¹ ; Victoriano de Ametller a 30 ans lorsqu'il adresse, en juillet 1848, une pétition à l'assemblée nationale française relative à l'accueil des réfugiés¹⁷¹².

En ce qui concerne les réfugiés portugais, la moyenne des Portugais vivant à Paris est de 33 ans en 1831¹⁷¹³. En raison de la nature des sources disponibles (les bulletins individuels de réfugiés créés en 1833), les femmes, les enfants et les vieillards restés en France, pendant que la plupart des hommes combattent au Portugal, sont surreprésentés. En 1833, la moyenne d'âge ne diffère donc guère de celle des Espagnols : elle s'élève à 35 ans (et 33 ans après déduction des femmes).

Les moins de 20 ans constituent un quart de l'échantillon. Pour les Portugais, nous connaissons en général l'âge des enfants, car le montant des subsides est attribué en fonction de tranches d'âge (moins de 9 ans, entre 9 et 18 ans, plus de 18 ans), alors que ce n'est pas forcément le cas pour un adulte, puisque son âge ne conditionne pas le montant des secours. C'est l'un des raisons pour lesquelles nous obtenons une moyenne d'âge moins élevée. La forme de demi-parasol dessiné par le graphique ci-dessus témoigne également de cette jeunesse :

¹⁷⁰⁹ Sophie Firmino, *op. cit.*, p. 159.

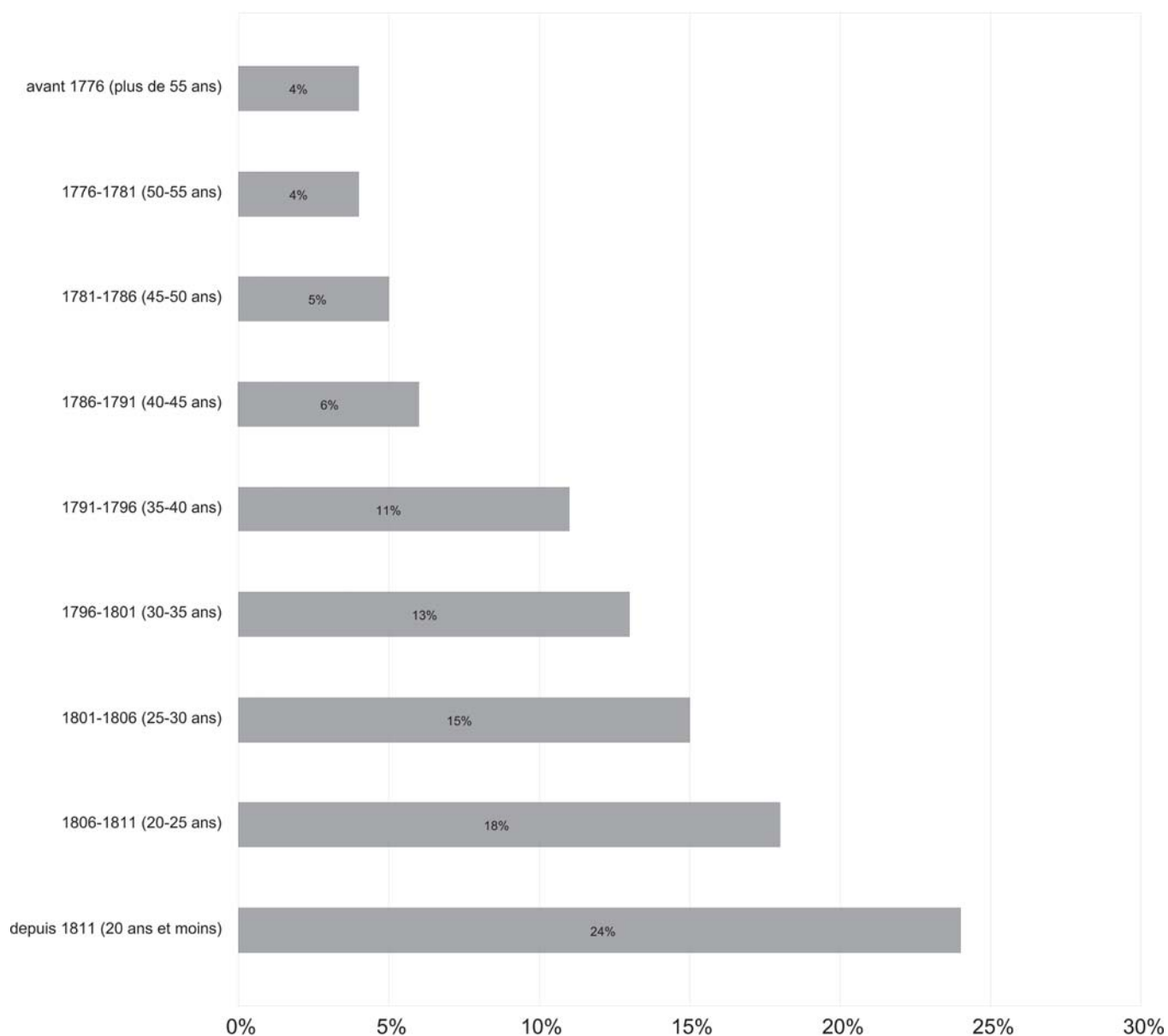
¹⁷¹⁰ *Ibid.*, p. 495. Il y a officiellement 30 réfugiés carlistes à Paris en 1834, 460 en 1836 et 100 en 1843.

¹⁷¹¹ « Abdó Terradas i Pulí » sur http://www.enciclopedia.cat/fitxa_v2.jsp?NDCHEC=0065692 (consulté le 15/08/2012).

¹⁷¹² Victoriano de Ameller, *Pétition à l'Assemblée nationale en faveur des réfugiés étrangers*, Perpignan, Alzine, 29 juillet 1848.

¹⁷¹³ D'après la base « profil » des Portugais. Voir annexe XXVII.

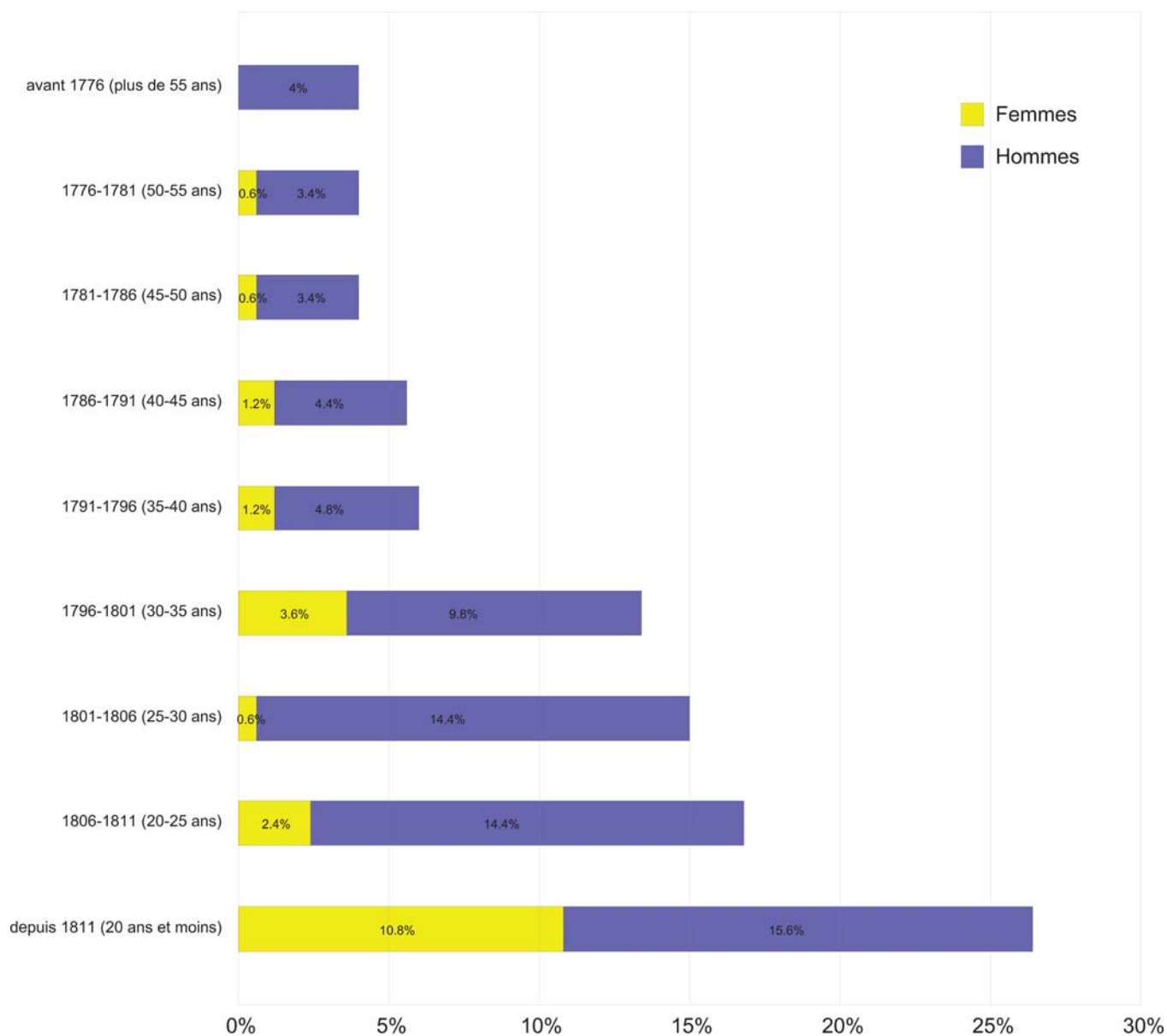
Répartition des Portugais par tranches d'âge en 1831¹⁷¹⁴



Le détail de la répartition par sexe nous donne quelques informations supplémentaires à ce sujet :

¹⁷¹⁴ *Ibid.*

Répartition des Portugais par sexe et par tranche d'âge en 1831¹⁷¹⁵



Les vieillards portugais sont, assez logiquement, surtout des hommes. Bien que les femmes puissent être réfugiées, soit parce qu'elles ont choisi de suivre leur mari, soit parce qu'elles aussi ont été contraintes de partir en raison de la famille à laquelle elles appartiennent, les hommes, principaux acteurs de la vie politique, sont les premiers à partir. Surtout, les femmes obtiennent plus difficilement le statut de réfugié, surtout à un âge avancé¹⁷¹⁶. Comme pour les Espagnols, la mise en place des subsides sous la monarchie de Juillet fait surgir des strates émigrées plus anciennes, comme des anciens de la légion

¹⁷¹⁵ *Ibid.*

¹⁷¹⁶ Voir chapitre II.

portugaise. À l'instar de Matheo Martín, João António Palme sollicite lui aussi un secours du gouvernement en 1832 :

Le soussigné, Joaõ, Antonio Palme, ancien grenadier à la 2e compagnie du 2e bataillon de la 13e ½ brigade d'élite de la légion portugaise, a l'honneur de vous exposer qu'il a servi dans la 3. légion depuis 1800 jusqu'en 1811, époque où il a obtenu son congé pour cause d'un asthme opiniâtre et incurable, qui ne lui permet aucun travail forcé et assidu, et qu'enfin depuis 1811, il est en proie à tous les besoins les plus urgents, par l'impossibilité où il se trouve de rentrer dans sa patrie, puisque par son service militaire en France, et, plus encore, par les circonstances politiques, il est dans la cathégorie et la position des proscrits et réfugiés portugais.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, l'exposant ose vous supplier de lui accorder le secours que la loi a mis à votre disposition à cet effet, et que réclament sa malheureuse détresse, et l'affreux dénuement dans lequel il se trouve en ce moment¹⁷¹⁷.

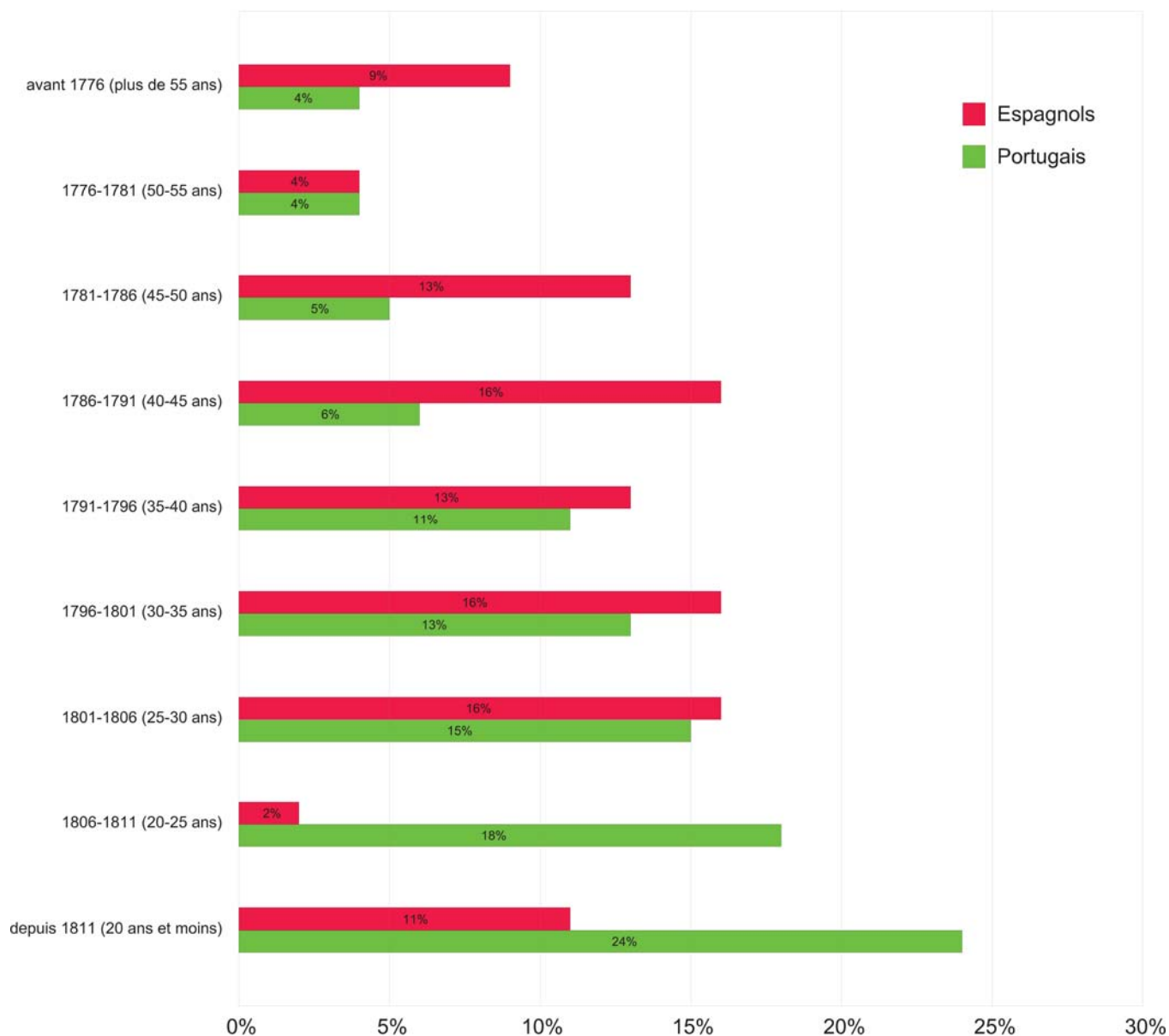
Les femmes représentent une part non négligeable des 30-45 ans. Il s'agit de femmes seules ou ayant suivi un époux, un frère ou un père depuis le début de l'exil, mais qui n'ont pas été autorisées à les rejoindre à Porto¹⁷¹⁸. Pour les moins de 20 ans, garçons et filles sont quasiment en proportions égales. Mineurs lors de l'exil de leurs parents ou nés pendant l'exil, la question de leur sexe se pose à partir de 18 ans, quand le montant des subsides va différer pour les uns et les autres.

Les réfugiés portugais sont un peu plus jeunes que les Espagnols, d'après les moyennes d'âge. La comparaison de la répartition par tranches d'âges montre la même tendance.

¹⁷¹⁷ ANF, F⁷ 12112, 41 Por J. Antoine Balme, Palmé au MI. Paris, le 7 février 1832.

¹⁷¹⁸ ANTT, MNE, ex 164. Maria do Carmen d'Aguilar Lemos Azevedo à Abreu e Lima. Paris, 28 septembre 1832. Voir annexe XII.

Comparaison de la répartition des Espagnols et Portugais par tranches d'âge en 1831¹⁷¹⁹



Cette différence constitue peut-être une des explications des relations limitées entre Espagnols et Portugais. Du côté des Espagnols, nous trouvons des hommes plus âgés, parfois plusieurs fois exilés, dont une partie a connu les échos de la Révolution française et les guerres péninsulaires. Nous observons la même tendance au niveau des chefs libéraux espagnols et portugais¹⁷²⁰. En 1831, Francisco d'Almeida a 34 ans, le comte de Saldanha, 41

¹⁷¹⁹ D'après les bases « profil » des Espagnols et des Portugais. Voir annexe XXVII.

¹⁷²⁰ Parvenus à des postes de responsabilité avant leur exil, ils sont en général plus avancés en âge que la moyenne de leurs compatriotes.

ans, Pinto Pizarro, 43 ans, Dom Pedro seulement 33 ans. Les frères Silva Passos sont âgés de 29 et 30 ans. La même année, le général Espoz y Mina fête ses 50 ans, Méndez Vigo ses 48 ans. Le colonel Valdés a 42 ans et Mendizábal, 41 ans. Parmi les auteurs de brochures politiques, Andrés Borrego, chantre de l'ibérisme, n'a que 29 ans mais Nicolás Santiago de Rotalde est âgé de 46 ans. La proportion des enfants un peu surdimensionnée au sein de l'émigration par la nature des sources peut toutefois être comparée pour les deux nationalités. Le nombre d'enfants est presque deux fois moins élevé chez les Espagnols, ce qui va dans le sens d'une population espagnole vieillie (en tout cas à Paris) et reflète peut-être une importance plus grande de la famille nucléaire au sein de l'émigration portugaise¹⁷²¹.

L'émigration libérale espagnole est donc plus ancienne que l'émigration portugaise à plusieurs titres. La moyenne d'âge des réfugiés espagnols est plus élevée que celle des Portugais. L'émigration espagnole est également plus ancienne chronologiquement. Ces quelques années d'écart peuvent expliquer la difficulté pour les réfugiés des deux nationalités à se rapprocher, d'autant que la composition de la population espagnole réfugiée comporte différentes strates émigrées. Au début des années 1830 vivent ainsi dans la capitale d'anciens prisonniers de guerre de l'époque impériale, des « afrancesados » parfois plusieurs fois exilés et des libéraux.

1.2. Femmes, familles et parentèles

L'émigration libérale espagnole est majoritairement masculine (80%¹⁷²²). Nous ignorons l'état civil de la plus grande partie d'entre eux (80%¹⁷²³). Mais, même si nous ignorons cet état, nous savons qu'au moins un quart des réfugiés arrivent à Paris accompagné d'un frère, d'un père ou de compagnons d'armes ou d'études¹⁷²⁴. Les réfugiés sont rarement seuls mais les situations multiples. Le réfugié Lorenzo Calvo, un des financiers de l'expédition de Vera avec Mendizábal en 1831, sollicite en octobre 1832 l'aide du gouvernement français. Il se présente comme un homme d'affaires malheureux, ruiné par

¹⁷²¹ D'après Cécile Mondonico-Torri, il « semble que les réfugiés espagnols sont plus souvent accompagnés de leur épouse que leurs confrères d'exil des autres pays car une présence féminine se donne plus souvent à lire dans leurs missives aux autorités ». Cela semble également vrai pour les Portugais. Toutefois le constat de l'auteur est biaisé du fait qu'il n'y a pas l'équivalent des dossiers individuels des réfugiés espagnols et portugais pour les autres nationalités. (Cécile Mondonico-Torri, *op. cit.*, p. 113).

¹⁷²² D'après la base « profil » des Espagnols qui comporte 802 individus. Voir annexe XXVII. Nous avons comptabilisé 652 adultes, parmi lesquels, 131 femmes et 521 hommes. L'analyse des données relatives aux Espagnols s'avère plus complexe que celle des Portugais car les informations sont étalées dans le temps et l'exil d'un individu est souvent d'une durée inférieure à celle de l'intervalle globale.

¹⁷²³ *Ibid.* Les administrations chargées de secourir et de surveiller les réfugiés a seulement besoin de savoir s'ils sont accompagnés ou non d'une famille.

¹⁷²⁴ *Ibid.* Critères retenus : liens de famille, pétition collective, employé comme domestique, etc.

l'expédition désastreuse de l'année précédente, et essaie d'apitoyer l'administration en évoquant sa situation difficile de père d'une famille de six enfants, même si, en réalité, il « n'a auprès de lui qu'une demoiselle de 21 ans et une nièce à peu près du même âge¹⁷²⁵ ». La famille Calvo semble dispersée entre Santander, Bordeaux, Londres, Bruxelles, Paris et Madrid¹⁷²⁶. L'ancien officier réfugié Francisco Ortega est, lui, arrivé à Paris en 1831, avec son fils José, tandis que son épouse est restée en Espagne. Il survit « en se faisant dans plusieurs maisons espagnoles qui l'emploient à différents travaux¹⁷²⁷ », tandis que José l'aide tout en suivant une formation d'apprenti doreur¹⁷²⁸. Pour les 20% dont nous connaissons l'état civil, les mariés ou veufs représentent 87 % de l'ensemble¹⁷²⁹. Mais comme nous ignorons la situation de 80% des réfugiés, ce chiffre est difficile à interpréter. En prenant la population masculine espagnole dans son ensemble (état civil connu ou non), 20% des réfugiés sont veufs ou mariés, en général accompagnés de leur famille. Les réfugiés espagnols s'exilent donc en famille, avec femmes (20% des réfugiés adultes) et enfants (environ 18% de l'ensemble des individus)¹⁷³⁰.

Les femmes représentent une proportion non négligeable de la population proscrite, même si elles ne bénéficient pas nécessairement du statut de réfugiée. Leur état civil est presque toujours connu¹⁷³¹. Comme nous l'avons vu, les fonctionnaires français comprennent difficilement que des femmes puissent être réfugiées. Leur position doit donc être explicitée et c'est bien souvent leur situation familiale qui permet à l'administration de les inclure ou non parmi les réfugiés. Sur 107 Espagnoles, 83 sont mariées et accompagnent en général leur mari et 22 sont veuves. Ces dernières sont souvent des « afrancesadas » qui ont perdu leur époux leur de la retraite des Français en 1813 ou depuis leur arrivée en France. La plupart d'entre elles ne sont pas considérées comme réfugiées par l'administration française et ne peuvent donc bénéficier de subsides. Certaines travaillent comme domestiques ou vivent de petits travaux, par exemple de couture¹⁷³². Les plus âgées sont réduites à la misère. Maria Alvert Castillofuerte, âgée de 68 ans, « n'existe que par les soins personnes charitables de son

¹⁷²⁵ ANF, F⁷ 12101, 1637 e.r. Calvo, Laurent : PP au MI. Paris, 18 décembre 1832.

¹⁷²⁶ ANF, F⁷ 12051, 1699 e, Paris, le 25 février 1825. 1^{er} état, Espagnols de distinction. Notes biographiques. Ordre alphabétique : notice biographique de D. Lorenzo Calvo de Rosas (19 août 1824).

¹⁷²⁷ ANF, F⁷ 12076, 9 e.r. Francisco et José Ortega : PP au MI. Paris, le 22 décembre 1831

¹⁷²⁸ *Ibid.*

¹⁷²⁹ D'après la base « profil » des Espagnols qui comporte 802 individus. Voir annexe XXVII. 92 individus sur 105.

¹⁷³⁰ *Ibid.* Ces chiffres restent relatifs : en raison de la durée de l'exil libéral, les individus mineurs en 1823 ne le sont plus forcément en 1832.

¹⁷³¹ *Ibid.* En raison de la faiblesse de l'échantillon, nous indiquons les chiffres absolus.

¹⁷³² ANF, F⁷ 12103, officiers capitulés : Froment Ximenez au MI. Paris, le 12 décembre 1830.

quartier¹⁷³³ ». Plusieurs d'entre elles semblent secourues par des hommes d'église. Le curé de Saint-Eustache témoigne en faveur de Nicolosa Bertez Turu¹⁷³⁴, tandis que l'abbé Luquet se charge d'écrire les demandes de subsides pour Josefina Martinez de Mata Bernardi et effectue pour elle les démarches à la préfecture de police¹⁷³⁵. En France depuis près de vingt ans, ces femmes, pour la plupart analphabètes, ont probablement perdu tous liens avec l'Espagne. Elles sont toutefois informées de l'existence des subsides et des secours de route accordés aux réfugiés, ce qui laisse en revanche supposer l'existence d'un réseau d'interconnaissances espagnoles d'« afrancesados » ou féminin. Lorsqu'elles s'adressent au ministère de l'Intérieur, elles cherchent à obtenir un secours financier mais ne souhaitent donc pas forcément rentrer en Espagne. Les femmes non mariées accompagnent en général des parents, à l'exemple des demoiselles Calvo évoquées plus haut, ou ont suivi, comme domestique, une riche famille trop impliquée politiquement pour rester en Espagne. C'est le cas de Maria Paillerez, forcée de fuir l'Espagne « par suite des événements politiques de 1823 à 1824 », où son père et son frère ont été tués¹⁷³⁶. Se trouvant sans ressource en 1832, elle s'adresse au gouvernement pour obtenir un secours. Mais d'après l'enquête réalisée à son sujet, les fonctionnaires de la préfecture de police estiment la demande peu recevable :

La D^{lle} Paillerez, Maria (...) était attachée anciennement en qualité de domestique à une riche famille espagnole dont les membres sont aujourd'hui décédés ou dispersés. Cette étrangère, dont au surplus on ignore les motifs de l'émigration, n'a d'autres ressources que celles qu'elle se procure momentanément et de tems à autre, en travaillant à la journée ou en faisant des ménages. Elle n'est point heureuse, mais comme il y a lieu de douter qu'elle soit réellement réfugiée pour causes politiques, je ne pense pas que sa demande puisse être accueillie¹⁷³⁷.

Bien que les fonctionnaires ne sachent rien du contexte de son départ, ils déduisent de sa position, femme et domestique, donc doublement mineure, qu'elle ne peut pas être réfugiée pour causes politiques. Pourtant, si elle a perdu son père et son frère, soldats constitutionnels, et si la famille dans laquelle elle était placée partageait les mêmes idées, il était probablement difficile pour elle de ne pas suivre ses maîtres en France.

¹⁷³³ ANF, F⁷ 12076, 20 e.r. Marie Alvert veuve Castillofuerte/ Clara Frechnede. PP au MI. Paris, le 23 juin 1832.

¹⁷³⁴ ANF, F⁷ 12090, 819 e.r. Nicolosa Bertez V^c Thurul. Certificat de Vitalis, curé de Saint-Eustache. Paris, le 27 décembre 1831.

¹⁷³⁵ *Id.* Voir dossier 775 e.r. Josephine Martinez V/e Bernardi.

¹⁷³⁶ ANF, F⁷ 12101, 1623 e.r. Maria Paillerez. Maria Paillerez au MI. Paris, le 23 octobre 1832.

¹⁷³⁷ *Id.* PP au MI. Paris, le 8 novembre 1832.

L'émigration portugaise est également majoritairement masculine (85%)¹⁷³⁸. L'état civil des Portugais est mieux connu que celui des Espagnols (40% des cas sont renseignés). Comme pour les Espagnols, beaucoup de réfugiés portugais, au moins un quart, dont nous ignorons la situation matrimoniale, n'arrivent pas seuls. En juin 1831, deux réfugiés portugais, le capitaine José Maria da Encarnação, et un ancien juge criminel de Porto, José Fortunato Pereira de Castro, qui résident tous deux dans le même hôtel, font une demande commune au ministère de l'Intérieur pour recevoir les subsides à Paris, sous le prétexte plutôt vague qu'ils « ont besoin de fixer leur résidence à Paris pour motifs de leurs particuliers intérêts¹⁷³⁹ ». Le ministère semble se satisfaire des raisons invoquées et accède à leur demande. Les deux hommes semblent voyager ensemble depuis un certain temps. Ils sont passés à Saint-Omer, puis ont été admis dans les dépôts de Laval et Rennes¹⁷⁴⁰. Leurs chemins se séparent toutefois au début de l'année 1832, l'officier rejoignant l'expédition de Dom Pedro à Belle-Île¹⁷⁴¹, tandis que le magistrat reste à Paris jusqu'en septembre 1833, date à laquelle il retourne au Portugal¹⁷⁴². Les Portugais se déplacent en famille. En août 1831, Stanislas de Barros et ses deux fils, âgés de 18 et 19 ans, José Stanislas de Barros et António Barros Moreira adressent, chacun, une pétition au ministre de l'Intérieur pour solliciter un subside du gouvernement et l'autorisation de séjourner à Paris¹⁷⁴³. Les deux jeunes réfugiés ont été placés par leur père dans une pension à Chaillot afin de mettre leur période de proscription à profit¹⁷⁴⁴. L'année suivante, ils rejoignent tous les trois l'armée libérale à Porto¹⁷⁴⁵. Les hommes mariés ou veufs représentent un peu moins de 14% du total de l'effectif masculin. Parmi ces derniers, seule une petite proportion a laissé sa famille au Portugal¹⁷⁴⁶. C'est toutefois le cas du capitaine José de Meneses Tovar. Comme pour les autres réfugiés portugais, bien que sa famille soit restée au Portugal, les membres sont énumérés dans son bulletin individuel de réfugié. Nous savons ainsi que sa femme s'appelle Marie Castro, est âgée de 38 ans, et ses deux filles se prénomment Marguerite et Julie, respectivement âgées de 8 et 7 ans. Ces informations sont plutôt étonnantes car elles ne sont

¹⁷³⁸ D'après la base « profil » des Portugais qui comporte 802 individus. Voir annexe XXVII. Pourcentage calculé à partir de la base profil des Portugais comprenant 570 individus. Après déduction des Brésiliens, nous parvenons à 497 individus, dont 440 adultes, 64 femmes et 376 hommes.

¹⁷³⁹ ANF, F⁷ 12113, 86 Por Joze Maria da Encarnacao, Fortunato Pereira da Castro : Encarnação et Pereira da Castro au MI. Paris, le 11 juin 1831.

¹⁷⁴⁰ *Ibid.*

¹⁷⁴¹ *Id.* PP au MI. Paris, le 24 janvier 1832.

¹⁷⁴² *Id.* PP au MI. Paris, le 6 Septembre 1833.

¹⁷⁴³ ANF, F⁷ 12113, 69 Por Henrique Mello Lunas e Alvello, Barros Antonio, Barros Stanislas, Barros Stanislas Jose : 3 pétitions des Barros au MI datées de Paris, 13 août 1831.

¹⁷⁴⁴ *Id.* Saldanha au PP. Paris, le 24 septembre 1831.

¹⁷⁴⁵ *Id.* PP au MI. Paris, le 7 août 1831.

¹⁷⁴⁶ 13 sur 47.

d'aucune utilité pour définir le statut de réfugié du capitaine. Mais les Portugais, comme les Espagnols, préfèrent quitter leur pays avec leur famille. Les femmes représentent en effet 15 % des adultes et les enfants 11% de l'ensemble des réfugiés.

Plus de 70 % des réfugiés portugaises sont mariées ou veuves. Ces dernières sont peu nombreuses¹⁷⁴⁷, contrairement au phénomène observé dans l'exil espagnol.

À une époque où les femmes sont progressivement exclues de la vie politique en France¹⁷⁴⁸, celles-ci représentent une proportion non négligeable des migrants ibériques de la capitale. La situation parisienne diffère probablement de celle du reste de la France, toutefois la présence féminine dans l'exil politique espagnol semble une constante. Elle n'est pas forcément paradoxale avec le grand nombre de réfugiés militaires, population apparemment exclusivement masculine¹⁷⁴⁹. Au début du XIX^e siècle, il y a en effet une présence féminine non négligeable dans l'armée impériale. Des femmes suivent un conjoint ou un parent, constituant des ménages ou des foyers militaires. Elles sont parfois mêmes combattantes, par exemple, pendant la guerre d'Espagne ou la campagne de Russie. Il en va peut-être de même dans les armées espagnole et portugaise. À partir de la Restauration, ce mélange des sexes est de moins en moins accepté en France et les femmes qui se mêlent aux soldats sont représentées comme des femmes de mauvaise vie¹⁷⁵⁰. Lorsque les « afrancesados » arrivent en 1813 dans le Sud de la France, les autorités demandent ainsi à l'ensemble des femmes espagnoles de s'éloigner des troupes espagnoles, logeant à la même enseigne les épouses d'officiers et les filles de troupes. Nous avons déjà vu que, pour l'administration française, l'existence de réfugiées politiques en tant que telles, et non en tant que compagnes de réfugiés, est quasiment inconcevable¹⁷⁵¹. Au début des années 1840, lors de l'arrivée massive de carlistes en France, le ministre des Affaires étrangères est invité par son collègue de l'Intérieur à mettre au clair cette question, notamment pour des femmes jugées convenables, comme les épouses d'officiers. En 1842, le ministre des Affaires étrangères demande donc quelques explications à l'ambassadeur d'Espagne :

¹⁷⁴⁷ 4 cas, tous « limites » : une Française du Portugal réfugiée, deux belles-mères de réfugiés portugais « chefs de famille » et la veuve du musicien João Evangelisto da Costa Pereira (voir chapitre II), d'origine française.

¹⁷⁴⁸ Bien que leur nombre soit difficile à évaluer, des femmes participent à la révolution de Juillet et figurent parmi les morts et les blessés. Mais leur représentation dans l'espace public paraît diminuer au fil des années. Les pétitions de femmes, demandant notamment la révision du Code civil, ne sont pas examinées par les députés car jugées, de fait, « hors de propos ». Lors de la Révolution de 1848, leur place paraît amoindrie, non pas tant dans la réalité du combat que dans la représentation de celui-ci. (Yannick Ripa, *op. cit.*, p. 47-52).

¹⁷⁴⁹ Cf. *infra*.

¹⁷⁵⁰ Gil Mihaely, « L'effacement de la cantinière ou la virilisation de l'armée française au XIX^e siècle, dans *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n°30, 2005 (<http://rh19.revues.org/index1008.html>, consulté le 16/08/2012)

¹⁷⁵¹ Voir chapitre II.

Un nombre considérable de femmes d'officiers espagnols de la dernière migration ont depuis peu rejoint leurs maris en France ; elles prétendent avoir été forcées de quitter leur pays à cause des menaces et des vexations dont elles faisaient l'objet. Elles demandent, à participer aux secours avec leurs enfans à titre de réfugiées.

Avant de prendre une détermination, je désirerais savoir si la déclaration de ces étrangères est exacte, où si, ce qui semblerait plus probable, elles n'ont pas eu, pour s'expatrier d'autre motif que le désir de se rapprocher de leurs maris avec l'espoir d'obtenir l'assistance du gouvernement¹⁷⁵².

La formulation du ministre ne laisse aucun doute sur ce qu'il pense de la situation : les Espagnoles inventent, ou du moins exagèrent les menaces auxquelles elles seraient sujettes. Bien que l'ambassadeur représente un gouvernement hostile aux carlistes, il confirme la réalité du danger qu'elles auraient à rester en Espagne.

L'évaluation de celui-ci est difficile car les archives évoquent rarement la situation des femmes. Toutefois, quelques témoignages montrent que, dans les deux royaumes ibériques, la violence de la répression n'épargne pas les femmes, ce qui choque encore davantage les contemporains. Concernant le Portugal, en octobre 1831, Francisco d'Almeida rapporte au ministre des Affaires étrangères que « le Tyran qui opprime le Portugal vient de sacrifier sur l'échafaud quarante nouvelles victimes, et de remplir les Prisons, des personnes les plus respectables, n'épargnant pas même un grand nombre de femmes appartenantes aux plus illustres familles du Royaume, et fort respectées dans le pays pour leurs vertus¹⁷⁵³ ». En mars 1832, alors que le régime miguéliste se prépare à une attaque des libéraux, le chargé d'affaires français rapporte qu'« on voit toujours la même activité dans les préparatifs de défense, et la même rigueur dans les mesures de police et de surveillance ; c'est au point qu'on m'a assuré que l'ordre avait été donné de faire éloigner de la capitale toutes les femmes des émigrés, et que l'on recherche, d'une manière scandaleuse, tous ceux qui possèdent des exemplaires du manifeste de Dom Pedro, qu'on a répandu avec profusion et qu'on a même affiché dans les places publiques¹⁷⁵⁴ ». Pour l'Espagne, les exemples sont plus rares mais n'apparaissent pas moins éloquents. En 1831, l'ambassadeur de France à Madrid rapporte le cas d'une femme qui aurait été exécutée pour des motifs politiques : « Le 26 mai dernier on a fait subir à Grenade le supplice du garrot à une jeune femme de 25 ans, nommée doña Maria *Pidena* (?), et tenant à tout ce qu'il y a de mieux dans la province, pour avoir trouvé chez elle des écharpes tricolores qu'elle avait brodées de sa main. Cet événement a jeté la

¹⁷⁵² AMAE, ADP Espagne 3, émigrations-réfugiés. 1841-1842. Réfugiés 1842. MAE à Amb. d'Espagne. Paris, le 8 juillet 1842.

¹⁷⁵³ AMAE, CP Portugal 148, Almeida au MAE. Paris, le 3 octobre 1831.

¹⁷⁵⁴ AMAE, CP Portugal 149, chargé d'affaires au MAE. Lisbonne, le 3 mars 1832.

consternation dans la ville. Le gouverneur y a donné un bal peu de jours après, en l'honneur de la Saint-Ferdinand, mais aucune femme n'a voulu s'y trouver¹⁷⁵⁵ ». Les femmes ne sont donc pas épargnées par les événements, même si elles n'occupent pas la même place que les hommes dans l'espace public. Toutefois, en Espagne comme au Portugal, les femmes peuvent accéder au trône. La législation des deux royaumes, contrairement à d'autres États européens ou hispano-américains, n'est pas marquée par le Code civil. En France, le droit est entré dans le champ social. Le Code civil affirme l'infériorité matrimoniale et l'incapacité civile de la femme ainsi. En vertu de l'article 213, la femme doit obéissance à son mari et perd également son identité pour endosser celle de son mari¹⁷⁵⁶. Il s'agit de préceptes, mais ils tendent à fixer et uniformiser les pratiques sociales au fil du temps. En Espagne et au Portugal, les femmes n'ont probablement pas plus de droits, mais il n'existe de code définissant ce qu'elles sont et ce qu'elles peuvent ou ne pas faire. Néanmoins leur participation à la vie politique y est considérée comme sortant dans leurs attributions traditionnelles. Dans le journal *Defesa de Portugal*, le prêtre Alvito Buela de Miranda affirme son horreur face à de tels comportements : « todas as fêmeas pertencendo à familia constitucional são forçosamente fúrias ou prostitutas ; portanto, merecem a morte tanto pela suas opiniões abomináveis como pelas suas paixões e prostituições¹⁷⁵⁷ ». Ces exemples sont peut-être extrêmes mais permettent de comprendre que dans un climat d'intolérance, les femmes sont également conduites à s'exiler. Toutefois, c'est en général l'implication de leurs proches, maris, pères, frères, qui détermine ou non le départ : les marquises de Loulé ou de Valença n'ont eu d'autre choix que de suivre leur époux. Le séquestre des biens de leur époux, l'exil était une solution logique pour ne pas, en plus de l'opprobre social, sombrer dans la misère. Lorsque la législation est un peu moins sévère¹⁷⁵⁸, l'épouse peut rester sur place pour garder les biens, directement ou par le biais d'un administrateur, ce qui peut améliorer la vie quotidienne de l'émigré, notamment à Paris où la vie est plus chère qu'en province. C'est un des arguments avancés par le marquis de Valença, en novembre 1832, pour solliciter des secours : « l'impossibilité dans laquelle il se trouvait de satisfaire ses

¹⁷⁵⁵ AMAE, CP Espagne 754, Comte d'Harcourt au MAE Madrid, le 7 juin 1831.

¹⁷⁵⁶ Yannick Ripa, *op. cit.*, p. 31.

¹⁷⁵⁷ Cité par Manuel Borges Grainha, *História da franco-maçonaria em Portugal (1733-1912)*, António Carlos Carvalho (éd.), Lisbonne, Vega, 1986, p. 109. Trad. : « Toutes les femelles qui appartiennent au camp constitutionnel sont forcément des furies ou des prostituées ; elles méritent donc la mort pour leurs opinions abominables comme pour leurs passions et leurs prostitutions ».

¹⁷⁵⁸ En Espagne, une cédula royale du 15 février 1818 lève la confiscation des biens des exilés « afrancesados ». Elle prévoit toutefois que si l'exilé reste en France et que l'administration en est confiée à des parents ou des proches, la moitié du produit revienne au Trésor public. (ANF, F⁷ 9757, 1818. Note. Jean Richi/ Jean Bernard/ Maria Maceta/ Antoine Hidalgo/ Emmanuel Redondo/ Antoine Ferrera/ Joseph Martinez. MI au PP. Paris, le 28 août 1818).

creanciers à Paris, et de laisser des secours à sa femme et à ses enfants pendant son absence, puisqu'il ne lui est offert que cinq cent francs pour les frais d'équipement et de voyage, conservant toujours l'espoir de rejoindre l'expédition aussitôt que des fonds lui seraient arrivés de Portugal appartenants à l'héritage de son beau-père qui se trouve confié à l'un de ses belles-sœurs¹⁷⁵⁹ ». De nombreux réfugiés carlistes qui souhaitent rentrer en Espagne mais ne font pas partie des amnistiés demandent à leur épouse ou à leur mère de solliciter pour eux le pardon de la reine. En juin 1844, le jeune catalan Benito Donada écrit à sa mère que toutes ses démarches pour rentrer en Espagne ont échoué et que sa santé est désormais en péril. Il lui demande de profiter de la présence d'Isabelle II en Catalogne pour solliciter sa grâce. Maria Donada y Guich s'exécute et adresse une lettre à la reine quelques semaines plus tard¹⁷⁶⁰. Nous ignorons quelle décision a finalement été prise. Le sort des femmes, selon qu'elles doivent ou non s'exiler, constitue une sorte de mesure du seuil de proscription du pays de départ. Leur rejet, notamment lors de l'exil libéral, par les autorités espagnoles et portugaises montre qu'il est difficile de circonscrire l'exil au seul champ politique. Les facteurs sociaux entrent en ligne de compte. Bien que souvent laissées dans l'ombre, les femmes jouent un rôle non négligeable sur le sort des expatriés. Lorsqu'elles peuvent rester sur place et maintenir une correspondance, elles assurent le financement de l'exil du ou des proches et préparent son retour. Lorsque les exilés s'expatrient en famille, la solitude dans un pays étranger est moins difficile à supporter. La nécessité d'entretenir sa famille constitue également une motivation pour effectuer des démarches pour obtenir un subside ou trouver une activité professionnelle.

La comparaison de l'entourage des réfugiés espagnols et portugais montre des différences entre les deux nationalités. Dans notre échantillon, l'existence d'un oncle et/ou d'une tante est mentionnée à 12 reprises (soit 1,84% des adultes) chez les Espagnols et à 7 reprises chez les Portugais (1,4% des adultes)¹⁷⁶¹. Les fratries semblent plus importantes pour les Portugais adultes (8,4% des Portugais contre 3,8% des Espagnols¹⁷⁶²). Malgré les réserves qu'il convient de faire en raison de ces chiffres peu élevés, les Espagnols semblent recourir à un cercle familial plus large que les Portugais. Ils peuvent parfois compter sur une parentèle

¹⁷⁵⁹ ANF, F⁷ 12112, 36 Por M^{quis} de Valence : note de Decazes. Paris, 3 novembre 1832.

¹⁷⁶⁰ AGMAEC, H 2875, Benito Donada à sa mère. Paris, le 25 juin 1844 et Maria Donada y Guich à Isabelle II. Barcelone, 10 juillet 1844. Voir annexe XXI.

¹⁷⁶¹ D'après les bases « profil » des Espagnols et des Portugais. Voir annexe XXVII. Si nous ajoutons les cousins : 16 mentions pour les Espagnols et 9 mentions pour les Portugais (soit 2,45% et 1,81%). La notion n'est pas toujours très nette.

¹⁷⁶² *Ibid.* Pourcentage du nombre d'individus adultes pour lesquels un frère ou une sœur en France est mentionné. 25 cas (dont 4 sœurs) recensés sur 652 adultes espagnols et 42 cas (dont 6 sœurs) sur 497 adultes portugais.

établie en France, voire française¹⁷⁶³. Jacinto Soler, ancien sergent major de la garde nationale de Figueiras, sans emploi, n'est pas autorisé à rester à Paris, fin 1831, et doit gagner le dépôt des réfugiés espagnols à Tours¹⁷⁶⁴. Il tente d'obtenir l'autorisation de retourner à Paris où il espère trouver un emploi dans le commerce. En janvier 1832, sa démarche est appuyée par sa tante, Mme Dorria, qui vit à Paris. Très malade, elle sollicite la présence de son neveu à ses côtés et insiste sur les « qualités » de sa famille : « les trois messieurs Dorria les oncles attaches à l'armée françaises¹⁷⁶⁵ », « Cet au nom d'une famille distingués que je supplie votre bienfaisance Monsieur le ministre »¹⁷⁶⁶. En février, Soler est finalement autorisé à revenir provisoirement pour apporter les soins nécessaires à sa parente et trouve un emploi chez un négociant de draps, Nadal, vraisemblablement d'origine espagnole¹⁷⁶⁷. Pour les Portugais, les différents membres d'une famille ont en général émigré à la même époque, à l'exemple du capitaine Gaspard Pinto Magalhaes Cordosa qui quitte momentanément le dépôt de Rennes pour venir soigner son cousin, le général Pizarro, à Paris¹⁷⁶⁸. Pour quelques réfugiés, la présence de parents à Paris devient un motif de venue. Arrivés en France, parfois sans ressources, ces parents deviennent une sorte de point d'ancrage. En 1813, alors que la France n'a pas encore prévu les modalités de secours des réfugiés, Charles Maury Mori, sans ressources et accompagné de son épouse qui vient de perdre la raison, demande, pour cette raison, au ministre de la Police, l'autorisation de venir dans la capitale :

L'Exposant, Monseigneur, a tout perdu par l'effet des malheureuses circonstances. Il a tout abandonné pour suivre en France S.M. : Equipages, effets, argenterie. Il a cependant des engagements sacrés, excepté la pension et l'entretien de sa femme ; il a aussi deux enfants en pension dans cette ville.

Il n'a aucune ressource en France que quelques parents à Paris, puis celle de réclamer auprès du Gouvernement quelques avances sur un fort capital qu'il a sur les domaines de la couronne¹⁷⁶⁹.

La présence de parents peut faciliter la recherche d'un travail ou d'un logement, dans un pays dont les réfugiés ignorent souvent la langue et ne disposent d'aucun « capital relationnel¹⁷⁷⁰ ». Les réfugiés politiques appartenant à des familles de négociants peuvent compter sur un réseau de parents et de correspondants de commerce, pour trouver un emploi

¹⁷⁶³ Plus de la moitié des cas des personnes établies en France.

¹⁷⁶⁴ ANF, F⁷ 12076, 15 e.r. Jacinthe Soler : PP au MI. Paris, le 28 juin 1831 et 19 octobre 1831.

¹⁷⁶⁵ *Id.* Mme Derria (?) au MI. Paris, le 18 janvier 1832.

¹⁷⁶⁶ *Ibid.*

¹⁷⁶⁷ *Id.* Soler au MI. Paris, le 13 juin 1832 avec un certificat de Nadal (même date).

¹⁷⁶⁸ ANF, F⁷ 12113, 68 Por Gaspard Pinto Magalhaes : Pinto Magalhaes au MI. Rennes, le 25 août 1831.

¹⁷⁶⁹ ANF, F⁷ 8788, « Sr. Ch^e Maury Mori, lieutenant gal au service de S.M.C., actuellement à Bordx, dde à venir à Paris. » Ch. Maury Mori au MPG. Bordeaux, le 23 novembre 1813.

¹⁷⁷⁰ Selon l'expression de Claire Lemerrier, « Liens privés et régulation de l'économie : la famille et l'institution (Paris, XIX^e siècle) », dans *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n°33, 2006, p. 44.

ou apporter une aide financière¹⁷⁷¹, à l'exemple de la famille Bertrán de Lis. Vicente Bertrán de Lis est expulsé de Paris en 1825¹⁷⁷². Sa femme, Vicenta Rives de Bertrán et ses enfants, le rejoignent à Bruxelles en 1826. Entretemps, ils ont logé chez le banquier Herreros de Tejada, correspondant commercial de Vicente¹⁷⁷³. La maison du financier semble un des lieux de réunions des constitutionnels, où logent d'ailleurs plusieurs Espagnols¹⁷⁷⁴. En 1829, Vicente et sa famille ainsi que son frère Manuel, précédemment à Londres, reviennent à Paris et logent non loin de chez Herreros¹⁷⁷⁵. En 1831, il est brièvement accusé d'opérer des recrutements clandestins pour Dom Pedro¹⁷⁷⁶, et fait l'objet d'une étroite surveillance par la police. La même année, son neveu Fernando obtient néanmoins l'autorisation de rester dans la capitale car il est employé dans la maison de commerce de son oncle, pourtant réputé lieu de toutes sortes d'intrigues¹⁷⁷⁷. Quelle que soit la réalité des affirmations des rapports de police, les activités commerciales et politiques de Vicente Bertrán de Lis semblent étroitement imbriquées.

¹⁷⁷¹ Il n'est pas toujours aisé de distinguer les réfugiés politiques parmi les individus ayant une activité de négoce. Cf. *infra*.

¹⁷⁷² *Id.* CPP au MI. Paris, le 25 novembre 1822.

¹⁷⁷³ ANF, F⁷ 11995, 151 e, Don Vicente Beltran de Lys et sa famille/ don Juan Corradi/ don Cabanillas/ don Francisco Montenegro, et sa femme/ don Pedro Cros. CPP au MI. Paris, le 25 février 1826.

¹⁷⁷⁴ *Id.* PP au MI. Paris, le 25 août 1828

¹⁷⁷⁵ *Id.* PP au MI. Paris, le 25 juillet 1829.

¹⁷⁷⁶ ANF, F7 12102, 1674 e.r. renvoi des réfugiés de Paris. Copie d'un rapport du 7 octobre 1831.

¹⁷⁷⁷ *Id.* Espagnols autorisés provisoirement par M. le préfet à continuer de résider à Paris (9 novembre 1831)

1.3. Origines géographiques

Les informations sur l'origine géographique des réfugiés, surtout pour les Espagnols, sont très lacunaires¹⁷⁷⁸ :



Catalogne	17
Pays-Basque	13
Andalousie	11
Aragon	10
Castille La Manche	9
Galice	7
Castille et Léon	6
Cuba	6

¹⁷⁷⁸ Origine géographique mentionnée dans 184 cas sur 802. Pour les individus d'origine espagnole, la province d'origine n'est indiquée que dans 97 cas. Nous avons choisi d'indiquer les chiffres bruts. D'après la base « profil » des Espagnols. Voir annexe XXVII.

Valence	6
Estrémadure	5
Asturies	2
Murcie	2
Navarre	1
Cantabrie	1
Philippines	1

Les chiffres ci-dessus sont difficiles à interpréter en raison de la faiblesse de l'échantillon. En outre, l'indication d'un lieu de naissance sur un passeport ne rend pas forcément compte du lieu de vie des réfugiés avant leur exil, ce qui peut expliquer le nombre assez faible d'Espagnols de Madrid. Parmi les Espagnols, en résidence ou en passage dans la capitale dans les années 1820 et 1830, une majorité semble toutefois venir du nord de l'Espagne. Les provinces frontalières représentent plus de 40% de l'effectif. Un état nominatif des prisonniers de guerre qui demandent à rester en France, après la dissolution des dépôts en avril 1824, confirme la prédominance des provinces du Nord¹⁷⁷⁹. Les Espagnols des provinces occidentales ont pu choisir dans un premier temps le Portugal, et ceux de provinces méridionales, Gibraltar, avant de gagner le Royaume-Uni. Les réfugiés carlistes et républicains semblent également arriver de ces régions, qui correspondent aux zones de combats les plus intenses. Toutefois, les Navarrais et les Basques répugneraient à quitter leurs terres et auraient toutefois tendance à rentrer dans leur patrie plus rapidement¹⁷⁸⁰. Tous les réfugiés espagnols ne sont pas de nationalité espagnole. En 1824, près de 80 Italiens, pour la plupart Piémontais¹⁷⁸¹, figurent parmi les prisonniers de guerre qui souhaitent rester en France¹⁷⁸². Sous la monarchie de Juillet, des Portugais et des Français, qui avaient participé à la guerre civile portugaise du côté miguéliste, se retrouvent parmi les réfugiés carlistes¹⁷⁸³.

¹⁷⁷⁹ ANF, F⁷ 11991, 40 e, Seine. Espagnols, prisonniers de guerre. Dissolution des dépôts. « État nominatif des prisonniers de guerre qui ont demandé à rester en France », adressé par le MG au MI. Paris, le 22 avril 1824.

¹⁷⁸⁰ S. Firmino, *op. cit.*, p. 155.

¹⁷⁸¹ Les constitutionnalistes piémontais ont été rapidement défaits en 1821 par les troupes autrichiennes. Une partie d'entre eux gagnent alors la péninsule ibérique

¹⁷⁸² ANF, F⁷ 11991, 40 e, Seine. Espagnols, prisonniers de guerre. Dissolution des dépôts. « État nominatif des prisonniers de guerre qui ont demandé à rester en France », adressé par le MG au MI. Paris, le 22 avril 1824.

¹⁷⁸³ Emmanuel Tronco, *op. cit.*, p. 261-262.

Du côté portugais, les informations sont un peu plus précises. Nous connaissons en effet l'origine géographique de la moitié des réfugiés¹⁷⁸⁴. Parmi ceux nés au Portugal, la répartition est la suivante :



Estremadura	34 (dont 30 de Lisbonne)
Douro	14 (la totalité de Porto)
Beira littoral	10 (dont 6 de Coimbra)
Beira alta	9
Madère	6
Tras os Montes-Alto Douro	6
Algarve	5
Minho	5
Baixo Alentejo	3
Ribatejo	3
Alto Alentejo	2
Açores	1
Goa	1

¹⁷⁸⁴ D'après la base « profil » des Portugais. Voir annexe XXVII. L'exil des Portugais en France est plus limité dans le temps. Les dossiers individuels constitués sous la monarchie de Juillet s'avère plus précis en matière d'identité que ceux de la Restauration. En outre, pour les réfugiés portugais restés en France après mars 1833, nous disposons de bulletins individuels de réfugiés. Sur 570 individus, nous connaissons l'origine géographique de 227 d'entre eux.

L'origine des réfugiés portugais reflète surtout la démographie du Portugal. La population est concentrée dans le Nord du pays et sur le littoral atlantique. Les réfugiés viennent des quelques grandes villes portugaises : Lisbonne, Porto, Coimbra ou Viseu.

Les réfugiés du Portugal ne sont pas tous Portugais. Il y a les Français installés à Lisbonne (39 individus), même si du fait de leur nationalité, et des secours spécifiques qui ont été mis en place à leur attention, ils ont probablement été bien recensés. Le cas des Brésiliens pose quelques difficultés¹⁷⁸⁵, puisque certains individus nés au Brésil optent pour la nationalité portugaise. En outre, quelques Brésiliens qui résident à Paris rejoignent apparemment le camp pédriste après 1831 et deviennent des réfugiés portugais pour le gouvernement français. C'est le cas de José Caetano da Silva, né à Pernambouc en 1807. Il arrive en France en avril 1828 pour étudier la médecine¹⁷⁸⁶. Il loge avec un autre étudiant de Pernambouc, Manoel Machado Silva, peut-être un parent, arrivé à Paris en 1825, et surveillé sous la Restauration pour ses opinions jugées républicaines¹⁷⁸⁷. En janvier 1831, le nom de José Caetano da Silva apparaît dans une pétition collective de réfugiés portugais réclamant un subside au gouvernement français pour poursuivre leurs études de médecine¹⁷⁸⁸. En 1833, un bulletin individuel de réfugié est établi à son nom¹⁷⁸⁹. Nous ignorons ce qu'il devient après 1833, s'il retourne au Brésil ou s'il part au Portugal. De façon plus marginale, nous pouvons signaler la présence d'autres nationalités, notamment en provenance de la péninsule italienne, à l'exemple du musicien piémontais Francisco Carlos Delati, qui arrive avec sa famille à Paris en septembre 1831¹⁷⁹⁰, et rejoint Lisbonne à l'automne 1833¹⁷⁹¹.

À l'exception des réfugiés d'origine catalane¹⁷⁹², les archives ne nous permettent pas de distinguer des solidarités géographiques, par exemple entre Basques ou entre frontaliers portugais et espagnols.

¹⁷⁸⁵ *Ibid.* Notre échantillon comporte 73 Brésiliens arrivés à Paris dans les années 1820. Nous ignorons pour une partie d'entre eux s'ils sont encore à Paris en 1831.

¹⁷⁸⁶ ANF, F⁷ 12118, Seine : bulletin individuel de réfugié de Jose Cayetano da Silva.

¹⁷⁸⁷ ANF, F⁷ 6733, voir dossier : « Francisco Xavier Pereira d'Oliveira, Clemente Falcaõ de Souza, Manoel Machado da Silva Santiago, 3 avril 1825 ».

¹⁷⁸⁸ ANF, F⁷ 12113, 97 Por État de 21 Portugais admis aux Secours du gouvernement : pétitions d'étudiants portugais au MI [janvier 1831].

¹⁷⁸⁹ ANF, F⁷ 12118, Seine : bulletin individuel de réfugié de Jose Cayetano da Silva.

¹⁷⁹⁰ *Id.* bulletin individuel de réfugié de Charles Detati.

¹⁷⁹¹ ANF, F⁷ 12112, 50 Por François Delati : SP du Havre au MI. Le Havre, le 12 novembre 1833.

¹⁷⁹² Voir chapitre IV.

2. Approche des parcours socioprofessionnels

2.1. Milieux d'origine

L'analyse des parcours socioprofessionnels des réfugiés n'est pas aisée notamment en raison de la nature des sources qui évolue entre la Restauration et la monarchie de Juillet. Sous la Restauration, les individus suspects ou se déplaçant fréquemment font l'objet de rapports de police. En revanche, les individus « sans histoire » ne laissent guère de traces. Ainsi, en 1824, la police s'intéresse à Louis Conti, d'origine italienne, ancien capitaine des chasseurs au service d'Espagne lorsqu'il entreprend un voyage à Londres. Ce voyage et le fait qu'il porte le même nom qu'un dénommé César Conti, « ex-capitaine d'artillerie au service d'Espagne et qui avait été envoyé par la junte insurrectionnelle de Gibraltar en France et en Angleterre¹⁷⁹³ » le rendent suspect. Louis Conti vit pourtant depuis douze ans dans la capitale. Professant de « bons principes » et ayant une conduite irréprochable, il n'aurait jamais été repéré sans ce voyage¹⁷⁹⁴.

Il n'est pas non plus facile de distinguer la situation professionnelle antérieure à l'exil de celle vécue pendant celui-ci. L'administration française souhaite connaître le grade militaire du réfugié ou sa classe sociale d'origine pour lui accorder le montant de subside adéquat, mais elle ne s'intéresse pas en tant que telle à sa profession. Les Portugais et les Espagnols issus des classes supérieures n'exercent pas forcément d'activités professionnelles, en dehors de leur action militaire ou politique.

En dépit de ces difficultés, nous avons essayé de distinguer les professions ou la situation des réfugiés avant leur exil et pendant leur séjour à Paris.

¹⁷⁹³ ANF, F⁷ 12042, César Ramon de Conti/ Louis de Conti. CPP au MI. Paris, le 16 août 1824.

¹⁷⁹⁴ *Id.* CPP au MI. Paris, le 15 octobre 1824.

États ou professions déclarés des réfugiés (avant l'émigration) vers 1831¹⁷⁹⁵



¹⁷⁹⁵ D'après les bases « profil » des Espagnols et des Portugais. Voir annexe XVII.

Nous constatons une forte proportion de militaires, en particuliers chez les Espagnols (53% contre 29% chez les Portugais). Les réfugiés espagnols sont souvent d'anciens prisonniers de guerre de 1823. Il ne s'agit d'ailleurs pas toujours de militaires de carrière, mais dans la mesure où le subside est fonction du grade, ils n'ont pas forcément l'occasion de préciser leur profession initiale. Lorsque Domingo María Vila sollicite des secours de route en 1833 pour rentrer en Espagne, il précise qu'il est l'« ancien recteur de l'Université littéraire de Barcelonne » et qu'il était « compris dans la capitulation de la même ville¹⁷⁹⁶ ». Du côté portugais, les militaires regroupent une bonne partie des combattants de Porto d'abord exilés au Royaume-Uni. La majorité de ces militaires, espagnols et portugais, sont des officiers.

Du côté espagnol, la part des officiers s'élève à 77% de l'effectif des militaires, tandis qu'elle atteint 94% chez les Portugais¹⁷⁹⁷. La proportion des officiers supérieurs et généraux semble un peu plus élevée chez les Espagnols (30% et 9%) que chez les Portugais (28% et 6%). Cela est probablement le reflet d'une population espagnole un peu plus âgée, ce que semble confirmer la présence, chez les Portugais, de nombreux cadets¹⁷⁹⁸. Des soldats espagnols ont aussi fait le choix de venir travailler à Paris. Ceux qui étaient au service de la France semblent plutôt bien intégrés au tissu social parisien. La plupart de ces hommes exerce en général une activité comme domestique, cocher, négociant, interprètes, etc.¹⁷⁹⁹. Andrés Reboulès a servi comme soldat dans l'armée constitutionnelle, comme le certifie Valdés, et, à ce titre, il est réfugié¹⁸⁰⁰. L'administration lui accorde 1,15 franc de subside comme ancien soldat, chargé d'un enfant¹⁸⁰¹. Il ne se contente pas de recevoir un subside. Il est en effet employé chez l'avocat éditeur Dalloz, ce qui lui permet de rester sur Paris en novembre 1831¹⁸⁰². Dans le cas portugais, la plupart des soldats sont en revanche regroupés dans les dépôts de l'Ouest de la France, sous le double contrôle des autorités françaises et de l'ancienne légation portugaise à Paris¹⁸⁰³.

¹⁷⁹⁶ ANF, F 7 12104, 1893 e.r. Domingo Maria Vila : Vila au MI. Paris, le 5 février 1833.

¹⁷⁹⁷ En incluant les cadets et les enseignes de cavalerie. Dans la mesure où le subside octroyé sous la monarchie de Juillet est fonction du grade, les réfugiés ont peut-être tendance à déclarer des grades supérieurs à ceux réellement occupés.

¹⁷⁹⁸ Pour les Espagnols : 27 soldats de rang (ou assimilés car nous avons inclus les membres des gardes nationales et des milices) et sous-officiers ; 154 officiers (dont : 77 officiers subalternes, 37 officiers supérieurs, 12 officiers généraux), 17 autres ayant des activités de nature militaire (médecins, aumôniers, commissaires des guerres). Pour les Portugais : 6 soldats de rangs et 9 sous-officiers, 5 élèves officiers, 80 officiers (dont : 47 officiers subalternes, 20 officiers supérieurs, 4 officiers généraux).

¹⁷⁹⁹ Cf. *infra*.

¹⁸⁰⁰ ANF, F 7 12076, 23 e.r. André Reboules. Recommandation de Valdés. Paris, le 12 mars 1831.

¹⁸⁰¹ *Id.* PP au MI. Paris, le 15 juin 1831.

¹⁸⁰² *Id.* MI au PP. Paris, le 15 décembre 1831.

¹⁸⁰³ Voir chapitre III.

Le deuxième secteur le plus représenté chez les Espagnols regroupe les fonctionnaires et tous les titulaires de charges publiques (14 % chez les Espagnols et 7% seulement chez les Portugais)¹⁸⁰⁴. Le 4 octobre 1823, un décret mettait en effet hors la loi en Espagne tous ceux qui avaient occupé un poste quelconque pendant le triennat, soit plus de cent mille personnes¹⁸⁰⁵. Cela peut correspondre à des individus de différentes classes sociales : du ministre à l'« employé subalterne », à l'exemple de Joaquim Baco, qui ne percevait qu'un franc de subside par jour¹⁸⁰⁶. Chez les Portugais, à part quasiment égale, figurent des propriétaires ou rentiers (12%) et des étudiants (11%), une bonne part des seconds vivant d'ailleurs, au moins au début¹⁸⁰⁷, de leurs rentes.

Ces différences entre les deux nationalités s'expliquent notamment par les circonstances de départ. Les Portugais ne quittent pas seulement le pays en fonction de leur engagement passé (mais c'est le cas des hommes politiques et des militaires) mais aussi en fonction du camp pour lequel ils optent. La présence de nombreux étudiants ne s'explique pas seulement la force d'attraction parisienne sur la jeunesse de langue latine, mais par la décision de Dom Miguel de fermer l'université de Coimbra¹⁸⁰⁸. En mai 1829, 450 étudiants doivent ainsi quitter la ville¹⁸⁰⁹. Étudier devient une forme d'acte de résistance. En octobre 1831, Francisco António Rezende, âgé de 27 ans¹⁸¹⁰, réfugié à Rennes, demande au gouvernement français l'autorisation de résider à Paris car « il était à Portugal élève en Médecine ; qu'il y était au point de finir ces études dans la Université à Coimbr ; et qu'áprésent il n'a que le desir de profiter des circonstances pour répéter ces examins á l'École de Paris¹⁸¹¹ ». Miguel António Dias est venu en France en 1829, pour poursuivre ses études, et se retrouve, du fait de choix familiaux, dans le camp libéral :

Envoyé par mon Père en France il y a eu quatre ans au mois de Juillet, pour faire mes études en Médecine, attendu qu'alors l'Université de Coimbre se trouvait fermée : j'ai

¹⁸⁰⁴ Nous avons mélangé charges publiques et charges politiques (et donc électives), de la mesure où une « charge » publique correspond alors à un engagement politique et constitue un des motifs de la proscription.

¹⁸⁰⁵ Joseph Pérez, *op. cit.*, p. 528.

¹⁸⁰⁶ ANF, F⁷ 12076, 46 e.r. Espagnols admis aux secours : liste des réfugiés qui se trouvent à Paris et ont besoin de secours (30-31 janvier 1831).

¹⁸⁰⁷ Avant la mise sous séquestre de leurs biens par le régime miguéliste.

¹⁸⁰⁸ Les Portugais constituent une proportion importante des étudiants étrangers de la faculté de médecine de Paris, surtout si nous la rapportons au nombre d'habitants au Portugal. (Voir Pierre Moulinier, *Les étudiants étrangers à Paris au XIX^e siècle, migrations et formations des élites*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 174, 189).

¹⁸⁰⁹ ANF, F⁷ 6736, 10.2222 o.g. Brésiliens et Portugais, 1828-1829, 1 janvier 1828 : 1^{er} dossier, nouvelles politiques du Portugal, 1828, jusqu'au mois de juin 1829 : Dépêche télégraphique de Bayonne du 5 mai 1829. SP Bayonne au MI.

¹⁸¹⁰ ANF, F⁷ 12118, Seine, bulletin individuel de réfugié d'Antonio Francisco Resende.

¹⁸¹¹ ANF, F⁷ 12112, 1 Por Antonio Francisco Rezende: Francisco António Rezende au MI. Rennes, le 30 octobre 1831.

commencé d'abord par apprendre le Français et lorsqu'un premier examen m'ouvre les portes de l'Ecole au mois d'Aout 1831 j'apprends que mon père ainssi qu'un de mes oncles venaient d'être mis dans les cachots de D. Miguel et que le reste de ma famille etait poursuivie comme libérale, que toutes les plaçes qu'elle occupait dans le gouvernement lui avaient été retirées, et que le peu de bien qu'avait mon Père, le seul qui en avait été confisqué, certes si j'avais été alors à Lisbonne, ont ne m'eût pas traité avec moins de bienveillance¹⁸¹².

Chez les Espagnols et les Portugais, les négociants forment un secteur important (12% chez les premiers, 9% chez les seconds). Il est certain que la nature des archives policières tend à les surévaluer au sein de la population des migrants, et qu'il n'est pas aisé de les distinguer des réfugiés politiques. Mais il serait également excessif de ne pas tenir compte de cette frange de population dont une part a fui la situation difficile de la péninsule. Il est probable que, sous la Restauration, certains Espagnols préfèrent se déclarer négociants plutôt que réfugiés, afin de ne pas compliquer et ralentir leurs déplacements. En effet, la police est fréquemment invitée à ne pas bloquer les négociants afin de ne pas entraver le développement du commerce dans le pays¹⁸¹³. Mariano de Gaminde, appartenant à une famille de négociants basques, passe pendant plusieurs années pour un jeune homme sans histoires. En 1824, il est autorisé à venir à Paris pour s'instruire « dans le perfectionnement des fabriques des laines¹⁸¹⁴ ». En 1827, alors qu'il séjourne de nouveau à Paris, le préfet rapporte qu'il « s'est constamment occupé d'affaires de commerce, et il n'y a point lieu de présumer, d'après sa conduite et ses relations, qu'il se soit livré à des intrigues politiques¹⁸¹⁵ ». Pourtant quelques mois plus tard, un rapport du ministère de l'Intérieur établit que le jeune homme est bien réfugié :

Dn. Mariano de Gaminde, né à Bilbao en 1799, est le fils d'un riche négociant. Il se trouvait en Belgique au commencement de 1824. On conjecture, d'après cette circonstance, qu'il avait été milicien volontaire, ce que sa famille semble aujourd'hui nier, mais ce qui paraît bien établi par une lettre du sous-préfet de Bayonne, en date du 26 septembre 1826. Vers cette dernière époque, il rentra en Biscaye, et ne put fournir à l'intendance de Police des certificats que celle-ci exigeait péremptoirement. On lui signifia, dès lors, l'injonction de sortir des terres d'Espagne. (...) Au mois de mars d^{er}, son frère, Victor Louis, étant tombé dangereusement malade dans le Midi de la France, Mariano sollicite et obtint la permission de quitter Bruxelles, et de venir lui donner des soins. Après le rétablissement de Victor Luis, Mariano demanda (le 6 septembre d^{er}), que son passeport fut visé pour retourner à Bruxelles. Le préfet de la Haute-Garonne fut autorisé, le 12 septembre, à lui délivrer effectivement un visa pour cette destination. Au lieu d'en profiter, il est allé à Bayonne.

¹⁸¹² ANF, F7 12113, 66 Por Miguel Antonio Dias : Miguel Antonio Dias au MI. Paris, le 1^{er} octobre 1833.

¹⁸¹³ Voir chapitre II.

¹⁸¹⁴ ANF, F7 12032, 962 e Mariano de Gaminde, Diego Mac-Mahon. Amb. Espagne au DGP (MI). Paris, le 15 avril 1824.

¹⁸¹⁵ *Id.* PP au MI. Paris, le 27 janvier 1827.

Sa famille expose qu'il n'a d'autre but en voulant retourner à Bruxelles que d'y rejoindre une femme qu'il aime passionnément, et qui le détourne de ses devoirs.

Elle demande pour obvier à ce mal :

1° qu'on ne l'oblige point à se rendre en Belgique.

2° qu'on l'empêche même d'y aller et qu'on le force à demeurer soit à Bayonne, soit à Bordeaux, en attendant que son père qui a obtenu la révocation de l'ordre en vertu duquel il avait quitté Bilbao, vienne le chercher pour le reconduire en Biscaye, et le mettre à la tête d'une partie de son vaste commerce.

On a reconnu plusieurs fois que l'administration n'a pas le devoir de retenir un étranger en France contre sa volonté. Il est donc impossible d'empêcher Mariano de Gaminde d'aller à Bruxelles, s'il persiste dans ce dessein.

Mais quoiqu'il professe des opinions libérales, il ne paraît pas que son séjour à Bayonne eût de dangers, surtout s'il était convenablement surveillé par les autorités¹⁸¹⁶.

Il séjourne de nouveau à Paris à la fin de l'année 1827. Les recommandations des banquiers parisiens Outrequin et Jauge, en affaire avec la famille Gaminde, rendent l'administration plutôt indulgente à l'égard du jeune négociant¹⁸¹⁷.

Les ecclésiastiques¹⁸¹⁸ et les médecins¹⁸¹⁹ sont plutôt bien représentés au sein de la population réfugiée. 5% des libéraux espagnols à Paris (contre 2% chez les Portugais) sont des hommes d'Église. Ces derniers sont encore plus nombreux dans les émigrations « afrancesada » (13% des réfugiés de Paris) ou carliste (9% pour toute la France)¹⁸²⁰. Leur arrivée est probablement bien accueillie par les prélats français car l'Église de France est encore fort désorganisée au sortir de la période révolutionnaire¹⁸²¹. Leur nombre important au sein de la population espagnole libérale parisienne est peut-être le reflet d'un autre mouvement migratoire, volontaire, d'ecclésiastiques espagnols qui viennent en France pour y travailler¹⁸²². Certains tentent même de se faire passer pour des hommes d'Église, ce qui leur permet d'être considérés avec bienveillance par les autorités et de gagner un peu d'argent en célébrant des messes ou en recevant la confession de leurs compatriotes. José Martínez, arrivé en France en compagnie de María Martínez, qu'il présente comme sa jeune

¹⁸¹⁶ *Id.* MI, direction de la police. Rapport. Paris, le 13 octobre 1827.

¹⁸¹⁷ *Id.* PP au MI. Paris, le 18 janvier 1828.

¹⁸¹⁸ Nous avons inclus les aumôniers militaires dans cette catégorie.

¹⁸¹⁹ Nous avons inclus les médecins militaires et les étudiants en médecine.

¹⁸²⁰ L'émigration absolutiste du « trienio liberal » est constituée majoritairement d'hommes d'Église : 56% d'ecclésiastiques et 16% de militaires. Cependant une minorité paraît avoir vécu à Paris. (d'après ANF, F⁷ 9757, état nominatif sans titre, daté de 1821).

¹⁸²¹ *Histoire religieuse de la France, 1800-1880*, Gérard Cholvy, Yves-Marie Hilaire (dir.), Toulouse, Privat, 2000, p. 16.

¹⁸²² Hypothèse émise par Aline Vauchelle-Haquet et Gérard Dufour, au regard des dossiers de naturalisation et d'autorisation de domicile des Espagnols dans la première moitié du XIX^e siècle (« Les Espagnols naturalisés français et les Espagnols ayant obtenu l'autorisation de fixer leur domicile en France de 1814 à 1831 », dans *Exil politique et migration économique. Espagnols et Français aux XIX^e et XX^e siècles* [2^e partie des actes du colloque sur les migrations de population entre la France et l'Espagne du XVI^e à nos jours, Toulouse, 7-9 octobre 1987], Paris, Centre national de la recherche scientifique, 1991, p. 31-51). La tendance semble nettement moins affirmée du côté portugais.

sœur, demande à venir à Paris en juillet 1826. Depuis son arrivée en France, en 1825, il officiait comme prêtre à Dax, avec l'autorisation de l'évêque d'Aire. Lors de sa demande de transfert, le ministère de l'Intérieur s'aperçoit que l'individu n'est pas prêtre mais tailleur, qu'il voyage probablement sous un faux nom et que celle qu'il prétend être sa sœur est plutôt sa maîtresse¹⁸²³. De nombreux ecclésiastiques exercent toutefois leur ministère en toute légalité¹⁸²⁴.

Les médecins représentent 7% des réfugiés portugais et à peu près 3% des Espagnols. La plupart profite de l'exil pour poursuivre ou reprendre leurs études. Les motifs de leur venue semblent multiples et ne sont peut-être pas uniquement d'origine politique. Les règnes de Ferdinand VII ou de Dom Miguel n'étant pas très favorables à l'exercice ou à l'étude des sciences (Inquisition en Espagne, fermeture de Coimbra au Portugal, etc.), une partie a peut-être volontairement choisie de s'expatrier à Paris¹⁸²⁵, s'inscrivant à la fois dans une tradition de formation à Paris, à l'exemple de Mathieu Orfila, et attirée par le nom de prestigieux médecins qui y enseignent, tels que Vauquelin, Dupuytren, Esquirol ou Laënnec.

2.2. Activités exercées à Paris

D'après un rapport du ministère de l'Intérieur au ministre de la Justice en 1837, quelques 3.462 réfugiés, toutes nationalités confondues, exercent une activité en France au 31 décembre 1836 : 1.540 dans le secteur des « arts et métiers » (44%), 660 « journaliers, domestiques, etc. » (19%), 520 « employés à divers titres » (15%), 207 « professeurs d'art divers » (6%) et 84 « médecins, dentistes et vétérinaires exerçant » (2,5%)¹⁸²⁶. La répartition des activités des réfugiés libéraux ibériques vivant à Paris semble un peu différente mais nous retrouvons certaines tendances, comme le grand nombre de professeurs ou de médecins¹⁸²⁷.

¹⁸²³ ANF, F⁷ 12060, José Martinez. Rapport du MI (direction de la Police générale). Paris, le 17 juillet 1826.

¹⁸²⁴ Cf. *infra*.

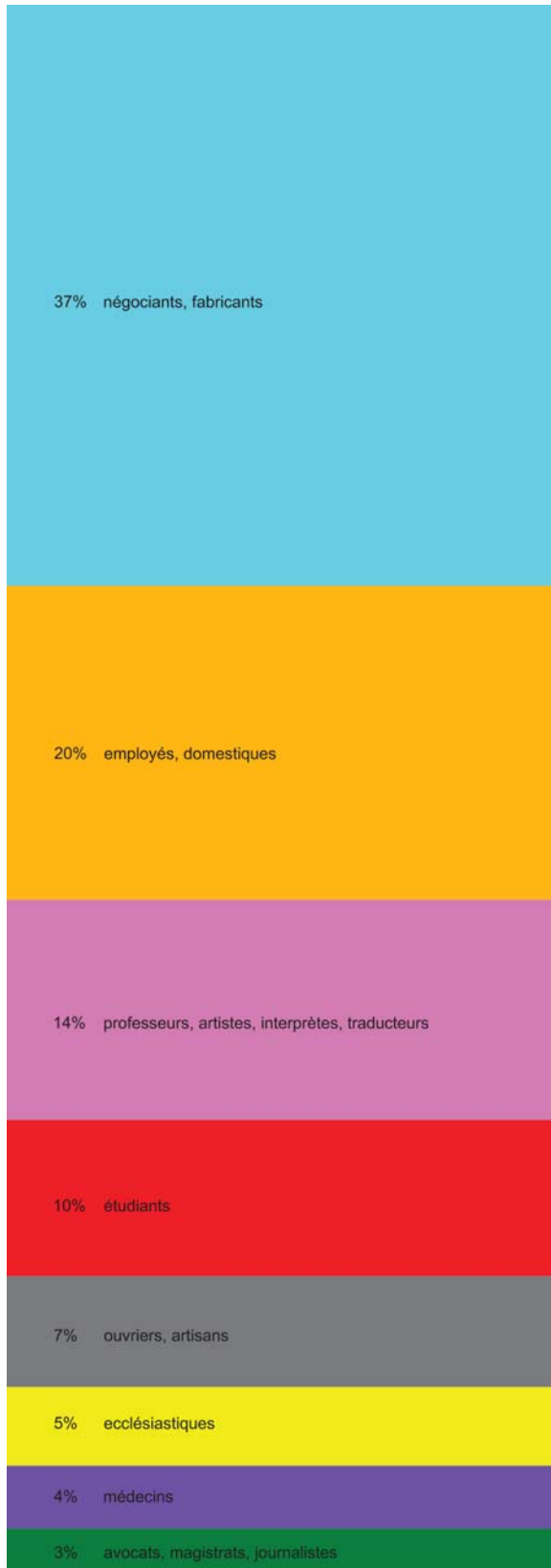
¹⁸²⁵ Les universités et les écoles de médecine anglaises sont fermées aux Espagnols et aux Portugais pour des raisons religieuses. (Francisco Guerra, « El exilio de médicos españoles durante el siglo XIX », dans *Revista de Occidente*, n°87, 1971, p. 13).

¹⁸²⁶ ANF, BB^{17A} 99. Rapport du MI au garde des sceaux [23 juin 1837].

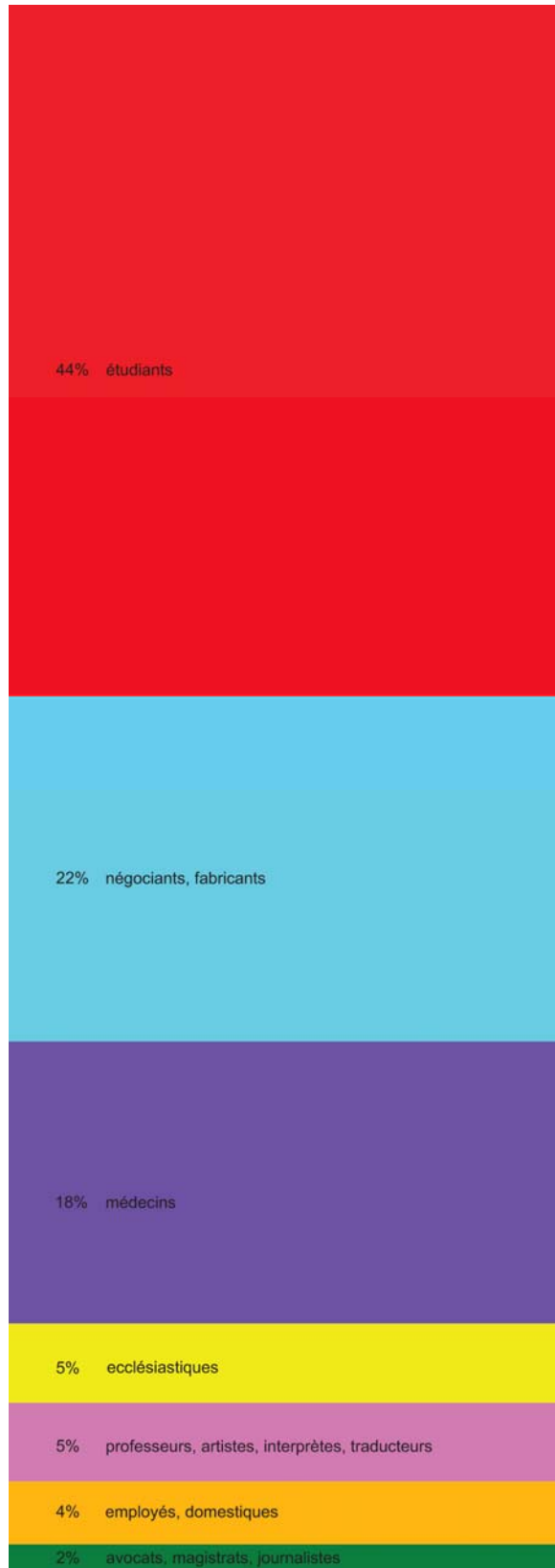
¹⁸²⁷ Voir Jean-René Aymes, *Españoles en París en la época romántica : 1808-1848*, Madrid, Alianza, 2008, 357 p. L'auteur énumère les activités pratiquées par les Espagnols, réfugiés ou non, qui résident à Paris et donne de nombreux exemples.

Activités des réfugiés à Paris vers 1831¹⁸²⁸

Espagnols



Portugais



¹⁸²⁸ D'après les bases « profil » des Espagnols et des Portugais. Voir annexe XXVII.

Les activités exercées à Paris par les réfugiés espagnols et portugais diffèrent des déclarations qu'ils ont pu faire sur leurs professions antérieures. Afin de faciliter l'analyse, nous avons déduit les militaires, les fonctionnaires et titulaires de charges publiques, ainsi que les propriétaires et rentiers. La sociologie entre les réfugiés libéraux espagnols et portugais apparaît encore plus différente au regard des activités exercées. Malgré les clichés, les Espagnols sont plus nombreux à exercer une activité que les Portugais¹⁸²⁹. Cela peut indiquer une plus grande mixité sociale des premiers, même si la moindre activité des Portugais correspond également à leur arrivée plus tardive à Paris, en 1830 ou en 1831, époque à laquelle la crise économique est profonde.

Une grande partie des Espagnols se tourne vers le négoce (37%), activité également prisée des Portugais (22%). Parmi ces derniers, une très grande partie des réfugiés s'occupe en poursuivant des études (44%), le plus souvent de médecine (au moins 30% des cas), même si les Espagnols ne semblent pas en reste avec 10% d'étudiants. Ces derniers sont également nombreux dans l'enseignement de la musique et des langues, ainsi que de la traduction, secteur traditionnellement investi par les étrangers qui peuvent aisément faire valoir leurs compétences. Lorsque les autorités entreprennent d'expulser les réfugiés de Paris au début des années 1830, il s'agit d'ailleurs d'une activité aux revenus trop aléatoires pour constituer une raison suffisante de demeurer dans la capitale : « il serait important de faire sortir de la capitale et d'envoyer dans les dépôts que vous indiquerez, (...) tous les Italiens qui n'auraient pas 60 ans ou qui n'exerceraient pas une profession réelle, autre cependant que celles de maître de musique et d'italien. Professions qu'ils ne manqueraient pas d'invoquer tous¹⁸³⁰ ». Les Portugais, contrairement aux autres réfugiés, ne semblent pas avoir recouru à ces petits métiers. De façon plus étonnante, alors que plus d'un quart des Espagnols exerce une activité salariée (20% de petits employés et de domestiques, 7% d'ouvriers et d'artisans), ils ne sont que 4% chez les Portugais¹⁸³¹. Enfin, la proportion des ecclésiastiques et des professions libérales (avocats, journalistes) est sensiblement la même chez les uns et les autres.

¹⁸²⁹ Nous ignorons dans 70% des cas, qu'il s'agisse des Espagnols ou des Portugais, si une activité est exercée. Or, les informations sur les Portugais sont en général plus précises que celles concernant les Espagnols. En ce qui concerne l'état ou la profession initiale des réfugiés, nous ne le connaissons que pour la moitié des Espagnols, tandis que l'information est renseignée à plus de 80% quand il s'agit des Portugais. En outre, les étudiants ont été inclus dans la liste des actifs à Paris quand bien même ils ne peuvent en tirer aucune source de revenus. Nous pouvons donc supposer que l'absence d'informations quant à l'activité des Portugais à Paris reflète, au moins en partie, l'absence d'activité rémunératrice. Les réfugiés vivent alors sur les biens qu'ils ont pu emporter, ainsi que les secours fournis par la régence de Terceira et par le gouvernement français.

¹⁸³⁰ ANF, F⁷ 12102, 1674 e.r., renvoi des réfugiés de Paris. Préfet de police (PP) au MI. Paris, le 10 août 1831, réfugiés italiens. Confidentielle. Voir annexe I.

¹⁸³¹ Le secteur des ouvriers et des artisans n'est représenté que par quelques réfugiés français ayant fui le régime migueliste.

2.2.1. Le négoce

La production industrielle maintient une tradition de luxe qui attire les étrangers : orfèvrerie et ébénisterie ; bijouterie, joaillerie, quincaillerie et horlogerie ; tissus à forte valeur ajoutée (indiennes, « schalls » dont c'est alors la grande mode, soieries). La capitale française dicte les modes. Eugenio de Ochoa évoque plaisamment le comportement de ses riches compatriotes à l'égard de la mode parisienne :

Un mes antes de emprender su viaje, el Madrileño ha ido cacareando por todo Madrid que se va á Paris. ¡ Insensato! El vano placer de excitar tal cual envidia de darse tono, le hace arrostrar no el peligro, sino la certeza de recibir de cada persona á quien anuncia el noticion de su partida, uno, dos, diez, veinte, tal vez mas encargos, -y muy cómodos y fáciles de cumplir por cierto: -ya dos sombreros para dos hermanas, un vestido de baile para la señora de ***, un traje negro completo para D. Fulano, seis pares de botas para don Zutano, -todo sin dar las medidas, ó, lo que es peor, dando por medida un par de botas viejas, un frac raido y cosas así, con que tiene el viajero que llenar su baul, -y por de contado, sin pagar jamás de antemano, y rara vez con posterioridad, el importe de las susodichas impertinentísimas comisiones. Gracias cuando estas no son de objetos rigurosamente prohibidos, que obliguen al comisionado á discurrir mil tretas para pasarlos en la camisa y la carne, ó colocarlos de suerte que le hagan parecer muy panzon ó muy jorobado.¹⁸³²

Il semble que, parmi les marchandises de luxe, le commerce des tissus ait la faveur des réfugiés espagnols, comme l'illustre le cas de Mariano de Gaminde, évoqué plus haut, spécialisé dans le négoce du drap. Les négociants profitent de leur séjour à Paris pour parfaire leur connaissance des fournisseurs et des techniques en visitant fabriques et établissements de commerce. Francisco Morgantino « ne s'occupe que d'affaires de commerce et des achats qu'il est venu faire à Paris. Jusqu'à présent, il n'a reçu chez lui que quelques négociants et des courtiers de mercerie et de quincaillerie qui viennent lui faire des offres et lui apporter des marchandises. Il va tous les jours visiter lui-même les fabriques et les dépôts de ces sortes d'objets et il se rend assez habituellement à la bourse. Le Sr. Morgantino compte partir sous

¹⁸³² Eugenio de Ochoa, « El Español fuera de España », dans *Miscelánea de literatura, viajes, novelas*. Paris, Baillière, 1867, p. 138. Trad. : « Un mois avant d'entreprendre son voyage, le Madrilène est allé claironner dans tout Madrid qu'il se rend à Paris. Quelle bêtise ! À vainement prendre plaisir à fanfaronner pour susciter l'envie, il ne court pas le risque mais il est certain de recevoir de chaque personne à qui il annonce la grande nouvelle de son départ, une, deux, dix, vingt, voire encore davantage de commandes, certes très aisées et très faciles : -deux chapeaux pour deux sœurs, une robe de bal pour madame de ***, un complet noir pour M. Tel, six paires de bottes pour M. Untel, -le tout sans donner de mesures, ou, pire encore, en donnant pour mesure une vieille paire de bottes, un frac usé, et d'autres choses de ce genre, avec lesquelles le voyageur doit remplir sa malle, bien entendu, sans jamais [se faire] payer d'avance, et rarement après coup, le montant de ces impertinentes commissions. Et il peut rendre grâce au ciel si celles-ci ne concernent pas des objets rigoureusement prohibés, qui auraient obligé le commissionnaire à trouver mille ruses pour les passer en douce, à les mettre de façon à se donner l'allure d'un gros homme ou d'un bossu ».

peu et faire voyager avec lui les différents objets qu'il achète journalièrement¹⁸³³ ». Paris constitue la zone d'approvisionnement pour les produits à forte valeur ajoutée. Pour réexpédier les marchandises, les négociants font appel à des commissionnaires de roulage. Elles sont en général envoyées au Havre ou encore à Bordeaux où les maisons de commerce espagnoles et sud-américaines jouent un rôle important. Le mexicain Alcober, banquier rue Hauteville paraît très actif. Ses compatriotes négociants lui rendent fréquemment visite. Le voyage à Paris de Miguel Santa-Maria, Vicente Rocafuerte et José Fontague Gargollo « a rapport à des affaires commerciales qu'ils doivent traiter avec le banquier Alcober et la maison Aguado¹⁸³⁴ » Alcober se charge aussi de fournir les nouvelles en provenance du Mexique à la presse. Il les donne à Joachim Vallarino correspondant de la plupart des journaux français pour les nouvelles de la Péninsule ibérique et de l'Amérique latine. Les gazettes « les arrangent ensuite suivant leur couleur¹⁸³⁵ ». Par ailleurs, les négociants ont des correspondants sur place toute l'année pour assurer l'approvisionnement, le repérage de nouveaux fournisseurs, des dernières modes parisiennes, l'élargissement de la clientèle, rôle en général assuré par des maisons de commerce françaises. La maison Line et Marescaut a des liens avec de nombreux négociants espagnols. Juan Francisco de la Sierra, de Santander, s'est rendu à la Havane en 1824. L'année suivante, il séjourne à Paris. Il y retrouve son associé Gregorio Francisco Gómez. Il voit tous les jours Line, fait le commerce de draps et de soieries, charge toutes ses marchandises chez le commissionnaire de roulage Bonjour, tout en professant ouvertement « des opinions libérales et on l'a entendu dernièrement s'étendre longuement sur de prétendues conspirations qui auraient échoué depuis peu dans la péninsule¹⁸³⁶ ». Après un court voyage à Sens, il rentre en Espagne. Son séjour en France s'est étalé du mois de janvier au mois d'octobre. Il revient l'année suivante à Paris et achète à nouveau des soieries et de la mousseline. Il entreprend alors un voyage en Amérique du Sud au printemps dans le but « d'étendre ses relations de commerce¹⁸³⁷ ». Le Havre est l'avant-port de Paris pour les marchandises et les hommes en partance pour le continent américain, nouvel eldorado des commerçants d'Europe. L'accès des négociants sud-américains dans les ports français est d'ailleurs facilité, le transport des étudiants en provenance des nouvelles républiques assuré gratuitement. Le système bancaire parisien, bien que plus modeste que

¹⁸³³ ANF, F⁷ 12032, Beguier, Carlos, Morgantino, Francisco. CPP au MI. Paris, le 1^{er} juin 1824.

¹⁸³⁴ ANF, F⁷ 12060, 2123 e, Don Santos Michelena/ Louis Vivero/ Vicente Rocafuerte. Extrait rapport PP au MI. Paris, le 11 octobre 1829.

¹⁸³⁵ ANF, F⁷ 11994, Vicente Canaviral. Antonio Barcia/ Juan Vallerino ou Vallarino. PP au MI. Paris, le 27 février 1829 et PP au MI. Paris, le 11 mars 1826.

¹⁸³⁶ ANF, F⁷ 12032, 991 e, Don Juan Francisco de la Sierra. CPP au MI. Paris, le 19 janvier 1825.

¹⁸³⁷ *Id.* CPP au MI. Paris, le 1^{er} février 1826.

celui de Londres, apparaît efficace et les services offerts par la Bourse attirent les capitalistes de tous pays¹⁸³⁸. Les emprunts des royaumes ibériques sont d'ailleurs négociés à Paris et à Londres. Certaines banques parisiennes semblent faire de fréquentes affaires avec des maisons de la péninsule, Line et Marescaut, Sellières, Delessert, Lapanouze, Bagnault, Ternaux¹⁸³⁹, mélangeant intérêts commerciaux et politiques comme Laffitte ou Ardoin¹⁸⁴⁰. Ces banques jouent un rôle d'autant plus important qu'elles servent d'intermédiaire entre les expatriés et leurs compatriotes restés au pays. Elles n'hésitent pas le cas échéant à recommander à la police générale de la célérité pour viser les passeports afin de ne pas entraver la marche du commerce.

Les Espagnols investissent dans le commerce des comestibles et des boissons. Ils bénéficient de l'intérêt que suscitent les vins espagnols ou portugais - Madère, Valdepeñas, Xeres, Malaga, Alicante ou « « kuiracao »¹⁸⁴¹. En 1817, L'agent secret Prudhomme est choisi par le ministre de la police pour surveiller l'Espagnol Pedro Torres Izquierdo et s'immisce parmi les réfugiés espagnols qui pratiquent le commerce du vin : « Izquierdo fait une commission de vins d'Alicante et de Malaga en bouteilles, ce sera pour Prudhomme qui a fait ce commerce, un moyen facile d'introduction¹⁸⁴² ». Antonio Barcia, employé au *Journal de Paris*, « se livre avec activité au commerce des vins, il s'est chargé d'en fournir à plusieurs riches maisons anglaises qui se trouvent à Paris, et à l'ambassade de cette nation où il se rend fort souvent¹⁸⁴³ » comme fournisseur de vins fins. Alexandre Aguado et un certain Gazagnol sont intéressés dans ces opérations. Le commerce de Barcia auprès des légations lui permet aussi d'obtenir des informations pour son activité de correspondant de presse. Mais le commerce des vins donne lieu à des spéculations et à des fraudes. On se sert des stocks de vins comme garantie pour obtenir des liquidités. En août 1817, Torres Izquierdo s'adresse à Thomas Albán Amela, directeur de l'imprimerie royale sous Joseph Bonaparte, « pour engager 1000 bouteilles de vin de Rota et Chérez contre 2000f remboursables fin octobre¹⁸⁴⁴. Albán Amela, directeur de l'imprimerie des Cortès pendant le Trienio, émigre à nouveau en France où il reprend le commerce des vins et s'endette lourdement, finissant à Sainte-Pélagie :

¹⁸³⁸ Albert Broder, « Les investissements français en Espagne au XIX^e siècle... », p. 163.

¹⁸³⁹ ANF, F⁷ 12032, notamment : 954 e, Joaquin de Elizaga, Francisco Borrea. CPP au MI. Paris, le 2 octobre 1824

¹⁸⁴⁰ Voir chapitre IV.

¹⁸⁴¹ ANF, MNCP, XIII 427, Inventaire après le décès de M. De Fernan-Nunez. 25 janvier 1823. Il possède une cave de vins espagnols estimée à plus de 2.600 francs.

¹⁸⁴² ANF, F⁷ 11994, Pedro de Torres Yzquierdo/ Barrutia. Rapport au MPG. Paris, le 7 août 1817.

¹⁸⁴³ *Id* Vicente Canaviral. Antonio Barcia/ Juan Vallerino ou Vallarino. CPP au MI. Paris, le 22 mars 1825.

¹⁸⁴⁴ *Id*. Pedro de Torres Yzquierdo/ Barrutia. Rapport n°6 de Prudhomme du 27 août 1817.

On me céda par conséquence une quantité de bouteilles de vin à 25 sous que M. le baron avait pris à 40 sous pour avoir la partie d'argent comptant dont j'ai déjà parlé, et M. Alderer, son secrétaire me fit la facture.

Mon bût était celui de placer ces bouteilles de vin par petites portions chez les personnes de ma connaissance et gagner ma vie avec honneur. Mais lorsque j'ai commençai à débiter ces vins, ont s'est aperçu qu'ils n'étaient pas conformes aux échantillons et je me suis arrêté dans la vente jusqu'à ce que j'eusse avisé aux moyens de les mettre dans un état convenable¹⁸⁴⁵

Il est d'autant plus endetté qu'il s'est servi d'une partie de son stock de bouteilles comme garantie pour se lancer dans un autre projet commercial qui échoue lui aussi.

Alexandre Aguado, banquier du gouvernement espagnol à Paris de 1823 à 1830, naturalisé français en 1828, qui meurt en 1842 avec l'une des premières fortunes de France était propriétaire de Châteaux-Margaux. Il a démarré en se lançant dans le commerce. Grâce à ses relations familiales à Cadix, à La Havane et au Mexique, il y exporte des produits français et vend des produits coloniaux en France. Il est aussi marchand de vins en gros rue Saint-Honoré pendant quelque temps¹⁸⁴⁶. D'autres réfugiés marchent sur ses pas. Le prêtre espagnol Francisco José Fuentes arrive à Paris en septembre 1829. Célébrant d'abord une messe quotidienne à Saint-Roch¹⁸⁴⁷, il décide bientôt « d'ouvrir un magasin pour vendre des productions de son pays, telles que vins d'Alicante et de Malaga, oranges, grenades, etc. Il fait, dit-on, beaucoup de démarches pour trouver un emplacement propre à l'exécution de ce projet dans lequel il est secondé par les secours qu'il reçoit de la maison Aguado¹⁸⁴⁸ ».

Les Espagnols profitent de leurs compétences et de leurs connaissances des fournisseurs pour vendre des produits exotiques comme le chocolat. Bien que la fabrication soit en voie d'industrialisation en Europe, les Espagnols continuent de privilégier ce secteur. En 1814, Marcelin Calero, et Portocarrero, dit Villalon, ancien directeur d'une fabrique de tabac à La Corogne a établi une fabrique de chocolats à Bordeaux. Il met au point une mécanique qui fait l'objet d'un dépôt de brevet d'invention en 1815. Il décide alors de poursuivre son aventure à Paris, mais doit faire face à la méfiance de l'administration :

L'établissement de Bordeaux réussit, mais comme on le pense bien, ses avantages étaient bornés, et par sa nature et par l'effet des circonstances : l'Exposant dut naturellement s'appliquer à augmenter ses ressources et à agrandir ses affaires. Il conçut le projet de former un second établissement à Paris. (...) Il prit donc un Passeport pour Paris où il

¹⁸⁴⁵ ANF, F⁷ 12102, 1692 e.r., Alban Thomas. Th. Alban au MI. Paris, le 15 août 1831.

¹⁸⁴⁶ ANF, MNCP, VII, 624. Transport de bail par M. Aguado à M. Bodson. 17 décembre 1818. Voir Jean-Philippe Luis, *op. cit.*, 510 p.

¹⁸⁴⁷ ANF, F⁷ 12072, 2742 e, Francisco José Fuentes. CPP au MI. Paris, le 7 octobre 1829.

¹⁸⁴⁸ *Id.* Paris, le 14 octobre 1829.

arriva le 10 février dernier, bientôt après il reçut un modèle de Sa mécanique et quelques marchandises et il s'empressa alors de publier dans les petites affiches de Paris du trois avril présent mois, sous le n°8125, les Propositions d'une association à laquelle le défaut de capitaux le força à recourir. Déjà beaucoup de curieux et d'amateurs s'étaient présentés ; l'exposant avoit l'espoir fondé de traiter avantageusement, lorsqu'il reçut de Bordeaux la nouvelle que deux commissaires s'étaient présentés chez lui peu de tems après son départ.¹⁸⁴⁹

La vente du chocolat semble se développer sous la monarchie de Juillet. En 1838, deux confiseurs espagnols sont recensés dans *l'Almanach du commerce* : Lanos, rue des Lombards et surtout Mata, rue Rameau, confiseur espagnol, fabricant de chocolat, spécialisé dans la confection des « azucarillos surfins dits panales¹⁸⁵⁰ » (il a même déposé un brevet). En 1843, le commandant carliste José Bordalba « sollicite l'autorisation de se fixer à Paris et de s'associer avec un de ses compatriotes, M. Armangol fabricant de chocolat rue de Sèvres n°45 ». Sa demande est refusée car la venue à Paris n'est normalement pas autorisée aux réfugiés carlistes¹⁸⁵¹. Le carliste Antonio Fuentes dirige une fabrique à Auxerre mais vient vendre sa production jusque dans la région parisienne. Il est ainsi autorisé à se rendre à Fontainebleau¹⁸⁵². Mais le réfugié carliste, Francisco Lacerna a réussi lui, à s'installer à Paris, rue Grenelle Saint-Honoré, pour vendre sa production¹⁸⁵³. Les réfugiés peuvent également exercer des activités moins spécifiques. Le réfugié José Vicente Ventosa qui était blanchisseur à Landerneau, quitte la Bretagne avec sa femme qui ne supporte pas « la tristesse du canton ». En moins de trois mois, il parvient à reprendre un hôtel garni à Paris. La police se félicite de son dynamisme : « il est actif, et il n'est point du nombre de ceux qui ne savent comment se procurer des moyens d'existence¹⁸⁵⁴ ».

Du côté portugais, la nature du négoce est rarement précisée mais semble assez variée. Francisco Bento de Carvalho, portugais installé à Pernambouc au Brésil paraît, lors de son séjour parisien en 1825, « faire un commerce assez considérable et il s'est occupé pendant son séjour à Paris, à expédier diverses pacotilles de verroterie et de quincaillerie qu'il a adressés au Havre à un sieur Ferreira négociant¹⁸⁵⁵ ». Les négociants portugais semblent éprouver des difficultés pour reprendre une activité, peut-être en raison du contexte économique de leur arrivée et voire de secteurs moins en adéquation avec le marché parisien.

¹⁸⁴⁹ ANF, F⁷ 6871, Calero y Portocarrero dit Villalon au MPG. Amiens, le 21 avril 1816.

¹⁸⁵⁰ *Statistique annuelle de l'industrie. Almanach du commerce de Paris, de la France et des Pays étrangers.* Paris, Bureau de l'Almanach du Commerce, 1838, p. 84.

¹⁸⁵¹ ADSM, M 7019, Espagnols réfugiés carlistes présents dans le département. PSM au MI. Melun, le 18 février 1843. Il a cependant réussi à s'y rendre clandestinement à plusieurs reprises.

¹⁸⁵² *Id.* PSM au SP Fontainebleau. Melun, le 19 janvier 1843.

¹⁸⁵³ ADSM, M 6997, Préfet Aube au PSM. Troyes, le 29 mai 1850.

¹⁸⁵⁴ ANF, F⁷ 12060, José Vicente Ventosa. CPP au MI. Paris, le 14 juin 1826 et le 26 août 1826.

¹⁸⁵⁵ ANF, F⁷ 6733, Francisco Berto de Carvalho, 3 mars 1825 : CPP au MI. Paris, le 7 avril 1825.

Felix Rieff et son épouse, Bernardina Benadita de Mello, sollicitent en septembre 1830 un secours du gouvernement car ils sont sans ressources depuis qu'ils ont fui Porto où ils « faisaient le commerce de provisions et de cordages pour la marine, et tenant en même temps une loge de franc-maçons¹⁸⁵⁶ ». Le commerce des comestibles et des boissons est également bien développé. José da Silva Carvalho, ancien ministre de la Justice en 1820, et José Ferreira Borges, un des instigateurs de la révolution de Porto, exilés après 1823, montent un commerce des vins en Angleterre¹⁸⁵⁷.

Les petits employés du commerce et les commis négociants sont nombreux chez les réfugiés des deux nationalités. L'ancien commissaire de guerre, Carlos Luis Vautró demande ainsi à rester à Paris en 1831 car il occupe un emploi de teneur de livres dans plusieurs maisons de commerce. La même année, Manuel Blanco, chargé d'une nombreuse famille, et dont la conduite depuis huit ans n'a donné lieu à aucune remarque, est autorisé à rester à Paris où il travaille comme garçon de caisse. Toutefois, le retour en Espagne de ses employeurs risque de lui faire perdre sa place¹⁸⁵⁸. Les réfugiés semblent donc d'abord trouver à s'employer chez leurs compatriotes. En octobre 1831, Manuel Pedro d'Alcantara est autorisé à quitter le dépôt de Rennes pour venir à Paris¹⁸⁵⁹. Il trouve alors un emploi comme caissier dans une maison de commerce. Mais couvert de dettes, le réfugié sans reproches, vole près de 20.000 francs à ses employeurs et prend la fuite en Belgique. Grâce à une plainte déposée auprès du tribunal de première instance de Paris, nous connaissons le nom de son employeur, M. Névès, peut-être d'origine portugaise¹⁸⁶⁰.

Cet intérêt pour le négoce incite certains réfugiés à investir dans la presse économique. En août 1817, plusieurs Espagnols cherchent à obtenir le privilège de faire un journal de commerce à Paris. Thomas Albán Amela, ancien directeur de l'Imprimerie royale espagnole, occupe une place de choix dans ce projet. Le directeur est un dénommé Daubou entouré d'une douzaine de collaborateurs espagnols. Torres Izquierdo et Albán Amela font partie des employés. « Les premiers fonds ont été fournis par le général Mattidoa, qui se tient derrière le rideau, il ne les a fournis que sous les conditions expressent (sic) de ne le pas faire

¹⁸⁵⁶ ANF, F⁷ 6737, 6 septembre 1830 : Rieff, Felix Portugais, Bernardita de Mello : pétition des deux au MI. Paris, le 6 septembre 1830.

¹⁸⁵⁷ ANF, F⁷ 6735, 10.222 o.g. Brésiliens et portugais, juillet 1826-1827, 4 juillet 1826 : José da Silva Carvalho, Joze Ferreira Borgès : MAE au MI. Paris, le 21 septembre 1826.

¹⁸⁵⁸ ANF, F⁷ 12102, 1674 e.r. renvoi des réfugiés de Paris. Espagnols réfugiés en instance pour obtenir l'autorisation de continuer à résider à Paris » (19 novembre 1831) et « Réfugiés espagnols autorisés provisoirement par M. le préfet de continuer à résider à Paris » (19 novembre 1831).

¹⁸⁵⁹ ANF, F⁷ 12113, 61 Por Pedro Manuel d'Alcantara : PIV au MI. Rennes, le 8 octobre 1831.

¹⁸⁶⁰ *Id.* PP au MI. Paris, le 28 novembre 1832.

connaître¹⁸⁶¹ ». Pour la police, le journal de commerce n'est cependant qu'une couverture « pour cacher d'autres opérations et entretenir plus facilement la correspondance des affaires d'Espagne¹⁸⁶² ».

Le grand nombre de réfugiés dans le secteur du négoce correspond probablement à la conjonction de plusieurs facteurs. Certains exerçaient déjà ce type d'activités avant leur émigration. S'il est parfois nécessaire de posséder quelque savoir-faire (à l'exemple de la fabrication du chocolat), d'autres métiers du commerce sont probablement d'un apprentissage plus aisé, comme la blanchisserie ou le commerce des fruits et légumes, et permettent d'associer les différents membres de la famille. Selon le type de négoce choisi, le capital initial à investir n'est pas nécessairement très important¹⁸⁶³. Les Espagnols peuvent emprunter sans grande difficulté auprès de compatriotes, même si certains prêteurs sont peu scrupuleux. Les langues espagnoles et portugaises constituent d'évidents atouts pour l'ensemble des activités commerciales en direction des nouveaux États américains¹⁸⁶⁴.

2.2.2. Les professions « salariées »

Même si la frontière avec le négoce n'est pas toujours très nette, l'artisanat occupe une place plus limitée dans les activités des réfugiés, et semble quasiment inexistant chez les Portugais. Plusieurs Espagnols travaillent dans la cordonnerie et les métiers adjacents. Vincent Puya, espagnol réfugié, quitte en avril 1817 le dépôt de l'île d'Oléron et se rend à Bruxelles. Dans un dénuement absolu, il vient alors à Paris où il se met en apprentissage chez un cordonnier. Sa bonne conduite lui permet d'obtenir l'autorisation de fixer son séjour dans la capitale¹⁸⁶⁵. Il s'agit souvent dans un premier temps d'échapper à la misère avec des activités comme la fabrication de pantoufles¹⁸⁶⁶ ou de cirage pour les bottes¹⁸⁶⁷, secteurs particulièrement touchés en cas de crise. Lefèvre, réfugié espagnol, est garçon sellier à Paris mais se retrouve au chômage en 1831¹⁸⁶⁸. Il y a toutefois quelques exemples de succès, comme celle du dénommé Mas qui, d'abord simple ouvrier cordonnier, finit par diriger son

¹⁸⁶¹ ANF, F⁷ 11994, Pedro de Torres Yzquierdo/ Barrutia. Rapports de Prudhomme au MI n°7 (30 août 1817) et n°13 (26 septembre 1817).

¹⁸⁶² *Ibid.*

¹⁸⁶³ Nancy L. Green, « Du tailleur juif et d'autres mythes urbains », dans *Panoramiques*, n°65, 2003 « Existe-t-il des métiers ethniques », p. 36-38.

¹⁸⁶⁴ Les colonies espagnoles et portugaises étaient précédemment soumises au système de l'exclusif. Il était donc normalement impossible pour les autres États de commercer avec ces territoires.

¹⁸⁶⁵ ANF, F⁷ 9757, 1818, note du MI. Vincent Puya.

¹⁸⁶⁶ ANF, F⁷ 12070, Vicente Sanchez. PP au MI. Paris, le 27 mars 1829.

¹⁸⁶⁷ ANF, F⁷ 12103, officiers capitulés. Certificat du général Bertrand pour Bustos. Paris, le 5 février 1831.

¹⁸⁶⁸ ANF, F⁷ 12102, 1674 e.r. renvoi des réfugiés de Paris. « Réfugiés espagnols autorisés provisoirement par M. le préfet de continuer à résider à Paris » (19 novembre 1831). Le sellier fabrique et vend des selles, des harnais, des coussins et des garnitures.

établissement à Paris¹⁸⁶⁹. Vers 1829, Juan Van Halen et Juan José Segundo fondent ensemble une fabrique de mors de brides. Ils « ont occupé jusqu'à 35 ouvriers dans cette fabrique pour laquelle ils ont obtenu un brevet d'invention, Mais ils n'en emploient maintenant que neuf¹⁸⁷⁰ ». Quelques réfugiés exercent dans l'artisanat traditionnel de luxe : orfèvrerie, dorure, horlogerie, etc. La proportion des Espagnols semble diminuer au fil des ans, avec l'arrivée de nouveaux réfugiés¹⁸⁷¹, même si certains mettent à profit l'exil pour apprendre un nouveau métier. En 1831, José Ortega, fils d'un réfugié, domestique à Paris, rejoint son père dans la capitale et se met en apprentissage chez un doreur¹⁸⁷². Pour vivre, il travaille toutefois en même temps comme domestique.

Les réfugiés espagnols se distinguent surtout par leur participation dans le secteur de l'imprimerie, duquel les Portugais semblent presque complètement absents. Certains parviennent à créer leur entreprise. Raimond Valls qui vient d'une famille d'imprimeurs catalans est « fabricant de schals imprimés ». Il dirige une fabrique de châles et d'indiennes « qui jouit depuis assez longtemps d'un certain crédit¹⁸⁷³ ». En 1824, elle occupe seize ouvriers et Raymond Walls semble alors avoir délaissé toute activité politique et « jouit d'une bonne réputation dans son quartier où il passe pour un homme paisible¹⁸⁷⁴ ». Dans le secteur de l'édition, l'ancien député constitutionnel Vicente Salvá s'associe à la librairie Bossange pour créer la Librairie hispano-américaine¹⁸⁷⁵. Grâce à la publication de nombreux ouvrages en langue espagnole¹⁸⁷⁶, les réfugiés trouvent à se placer aux différentes étapes de la production : traduction, composition, corrections. Les archives de la police font fréquemment allusion à des Espagnols travaillant dans l'imprimerie. En 1826, un rapport de police rend compte de la réunion d'une douzaine de jeunes Espagnols, tous ouvriers imprimeurs, dans une auberge de Vaugirard¹⁸⁷⁷. En 1831, plusieurs Espagnols travaillant dans ce secteur sont autorisés à demeurer à Paris, à l'exemple de Cayetano Lavernia et Caruana¹⁸⁷⁸, employés

¹⁸⁶⁹ ANF, F⁷ 12076, Anna Carmono. PP au MI. Paris, le 12 juillet 1831.

¹⁸⁷⁰ ANF, F⁷ 6981, 13281, John Van Halen. PP au MI. Paris, le 3 août 1829. (Extrait)

¹⁸⁷¹ En 1808, 7 Espagnols sur 10 qui travaillent dans l'artisanat sont dans l'horlogerie, la tapisserie ou l'ébénisterie ; en 1821, 3 sur 10 travaillent dans l'horlogerie ou l'ébénisterie. D'après la base « profil » des Espagnols. Voir annexe XXVII. L'absence d'état nominatif pour les Espagnols de Paris après le début des années 1830 ne permet toutefois pas de confirmer cette hypothèse.

¹⁸⁷² ANF, F⁷ 12076, Francisco et José Ortega. PP au MI. Paris, le 22 décembre 1831.

¹⁸⁷³ ANF, F⁷ 12042, 1241 e, Valls, Remond/ Valls, Francesh/ Carreras, Francisco/ Valls, Antonio/ Valls, Pedro. CPP au MI. Paris, le 26 août 1824 et le 30 novembre 1824.

¹⁸⁷⁴ *Ibid.*

¹⁸⁷⁵ Carola Reig Salvá, *op. cit.*, p. 123.

¹⁸⁷⁶ Voir chapitre IV.

¹⁸⁷⁷ ANF, F⁷ 12060, réunion de jeunes Espagnols chez un marchand de vin, dont la maison est à quelque distance de la barrière de Sèvres. 1^e légion gendarmerie royale au MI. Paris, le 23 juin 1826.

¹⁸⁷⁸ ANF, F⁷ 12102, 1674 e.r., renvoi des réfugiés de Paris. « Espagnols réfugiés en instance pour obtenir l'autorisation de continuer à résider à Paris » (9 novembre 1831).

chez Bossange, que Salvá avait fait venir de Londres, pour corriger les épreuves d'ouvrages en langue espagnole¹⁸⁷⁹. Les réfugiés carlistes semblent également avoir travaillé dans ce secteur. En 1844, l'Espagnol Gonzalès, passe de Dijon à Melun pour essayer de se placer comme ouvrier imprimeur¹⁸⁸⁰. À la même époque, un Benito Donada, jeune réfugié catalan à Paris, se spécialise dans l'imprimerie¹⁸⁸¹.

Les réfugiés exerçant ces métiers à forte valeur ajoutée paraissent davantage intégrés dans le tissu local. Afin de continuer à résider à Paris et d'y percevoir les subsides, Andrés Taboada ne se satisfait pas du certificat du colonel Valdés attestant qu'il est bien réfugié. Il transmet au ministère de l'Intérieur le certificat du prote, sous les ordres duquel il a travaillé chez Dupont Gaultier-Laguionie, qui assure qu'il n'a eu se « louer de sa conduite et de son exactitude¹⁸⁸² », ainsi qu'un certificat du commissaire de police du quartier :

Nous Louis Alexis Sebastien Dussard, commissaire de police de la ville de Paris, quartier Bonne Nouvelle,
Certifions sur l'attestation des Srs Gaumont, Pierre François, vérificateur de batimens rue des forges n°2 et Favarger, professeur de mathématiques demeurant cour des Miracles n°4
Que le Sr Taobada, André, compositeur d'imprimerie demeurant cour des Miracles n°4, père de famille se trouve depuis un an sans travail.
En foi de quoi, nous lui avons délivré le présent certificat pour lui servir à ce que de besoin.
Et ont les témoins susnommés signés avec nous.
*Gaumont, Favarger, A. Dussard*¹⁸⁸³.

Aucun des deux certificats ne fait mention de sa situation d'étranger. Une partie de ces réfugiés a peut-être d'ailleurs fait le choix de rester en France, même si aucune statistique ne peut corroborer l'hypothèse. Juan Francisco Ramón Godoy, né en 1800, pris en charge par un Français à l'époque de la guerre d'Indépendance, et placé à l'hôpital du Val de Grace en 1815, apprend le métier d'orfèvre à partir de la Restauration. Sans ouvrage au début de la monarchie de Juillet, il s'adresse au ministère de l'Intérieur pour obtenir un subside¹⁸⁸⁴. Il est probable que sa demande soit rejetée car il n'est guère aidé par le certificat que lui établit le

¹⁸⁷⁹ Carola Reig Salvá. *op. cit.*, p. 143.

¹⁸⁸⁰ ADSM, M 6997, PSM au commandant gendarmerie royale. Melun, le 18 décembre 1844.

¹⁸⁸¹ AGMAEC, H 2875, Benito Donada à sa mère. Paris, le 25 juin 1844 et Maria Donada y Guich à Isabelle II. Barcelone, 10 juillet 1844. Nous savons qu'il a appris le métier à Paris, même si nous ignorons l'exacte teneur de celui-ci. En effet, sa mère, dans une demande de grâce à la reine Isabelle II, fait écrire : « ha estado en Paris trabajando en el oficio de librero que aprendio alli mismo » (trad. : « il a travaillé à Paris dans le métier de libraire qu'il a appris là-bas »). Voir annexe XXI.

¹⁸⁸² ANF, F⁷ 12090, 783 e.r. Andrés Taboada. Certificat de F. Mattiste. Paris, le 29 août 1831.

¹⁸⁸³ *Id.* Certificat du commissaire de police Quartier Bonne Nouvelle. Paris, le 31 août 1831.

¹⁸⁸⁴ ANF, F⁷ 12076, 12 e.r. La veuve Louis Pascal/ Pedro Nadal/ Raymond Juan Francisco Godoy Pacho : Juan Francisco Ramon Nonato Godoy Pacho au MI. Paris, le 1^{er} juin 1831.

colonel Valdés : « Le nommé Godoy, espagnol, fait a Monsieur le Ministre une petition qui parait ne pas me regarder, puisque vraiment il n'est pas un réfugié de l'époque constitutionnelle. Cependant je me suis informé de tout ce qu'elle enferme, et j'ai trouvé qu'il dit la vérité. Voila tout ce que je puis, et que je dois vous dire la-dessus; c'est à vous de prononcer si les services qu'il a rendus a la France, et la malheureuse position ou il se trouve a présent lui donnent quelque espèce de droit aux secours touchés par ses compatriotes réfugiés¹⁸⁸⁵ ». Il ne paraît jamais avoir remis les pieds en Espagne car il décède à Paris en mars 1846¹⁸⁸⁶.

D'autres réfugiés, moins qualifiés, occupent des places de domestiques ou de petits employés. Cette catégorie regroupe une grande variété de situations. Certains paraissent loin d'être malheureux, à l'exemple de l'Espagnol Antonio Lara qui passe aisément d'un maître à l'autre : « parti de France, avec M. Acevedo, dont il était le valet de chambre, [il] a passé, depuis, au service de M. Viniegra, secrétaire du duc de San Lorenzo. J'ignore s'il y est encore, mais je croirais que, si cet homme est employé à quelque intrigue secondaire, comme les rapports qui me sont parvenus sur son compte, m'en ont donné avis, il ne saurait être que très dangereux¹⁸⁸⁷ ». Le nombre élevé de domestiques espagnols et portugais à Paris reflète la présence de réfugiés ibériques issus des classes les plus favorisées. Une partie a, en effet, accompagnée en exil les familles qu'elle servait. Marianna Lucia Aguada, célibataire d'une trentaine d'années, est arrivée à Paris en juin 1828 au service de la famille du marquis de Valença¹⁸⁸⁸. Comme beaucoup de domestiques, elle n'est pas autorisée à percevoir les subsides, car les autorités estiment qu'ils ont fait le choix d'accompagner leurs « maîtres », mais que, politiquement (et encore plus pour les femmes), rien ne les y obligeait vraiment. Ces réfugiés peuvent donc se retrouver dans une situation très difficile quand les familles qu'ils servent n'ont plus les moyens de les payer. Francisco José Faria, employé au service de l'ancien député Leonel Tavares, ne paraît avoir aucun problème à justifier sa situation, probablement en raison de l'identité de son employeur. Il apparaît en effet autant au service de son maître qu'à celui de la cause portugaise¹⁸⁸⁹. En revanche, Maria Paillerez, évoquée plus haut, anciennement attachée à une riche famille, dont les membres sont décédés ou

¹⁸⁸⁵ *Id.* Recommandation de Valdés pour Godoy. Paris, le 21 juin 1831.

¹⁸⁸⁶ Fiche de Jean-François Raymond Godoy (http://canadp-archivesenligne.paris.fr/archives_etat_civil/avant_1860_fichiers_etat_civil_reconstitue/index.php, consulté le 14/08/2012).

¹⁸⁸⁷ ANF, F⁷ 11995, 156 e, Don Ramon de Arcé, ancien patriarche des Indes/ Antonio Lara/ Juan Acevedo/ José Ramon de Arcé. CPP au MI. Paris, le 27 octobre 1823.

¹⁸⁸⁸ ANF, F⁷ 12118 Seine, bulletin individuel de réfugié de Marianna Lucia Aguada.

¹⁸⁸⁹ ANF, F⁷ 12113, 65 Por François Jose Faria : PIV au MI. Rennes, le 15 septembre 1831.

dispersés, se retrouve plongée dans la misère et sollicite vainement un subside comme réfugié, en novembre 1832. Elle appartient à la catégorie des journaliers¹⁸⁹⁰ : « n'a d'autres ressources que celles qu'elle se procure momentanément et de temps à autre, en travaillant à la journée ou en faisant des ménages¹⁸⁹¹ ». Certains se retrouvent contraints d'accepter n'importe quel travail, surtout s'ils ont une famille à charge. Pedro Juan Castel, fonctionnaire des rentes en Espagne, père de famille, est « homme de peine » à Paris au début des années 1830¹⁸⁹². En 1842, José Luis Eyzagarra et José Pagadizabal, lieutenants « christinos », sont employés comme journaliers et survivent grâce au subside gouvernemental qui vient quasiment doubler leur revenu. Ils sont payés 1,25 franc par jour, soit 30 francs par mois environ et le gouvernement leur accorde 25 francs par mois¹⁸⁹³. Peu de Portugais, parmi les résidents parisiens, semblent appartenir à cette catégorie. Dans ce cas, l'administration semble d'ailleurs y voir une forme de « couverture ». C'est par exemple le cas de l'ancien lieutenant du génie, Pedro Mauricio Henriquez, vraisemblablement Portugais « afrancesado », « arrêté deux fois comme vagabond dans les départemens du nord de la France, où il voyageait sans passeport. Le tribunal correctionnel de Lille l'a condamné, le 26 janvier 1815, à trois mois d'emprisonnement¹⁸⁹⁴ ». Parcourant « sans motifs apparens, ni ressources assurées¹⁸⁹⁵ », l'Angleterre et la Belgique, la police le soupçonne d'être un agent révolutionnaire¹⁸⁹⁶.

2.2.3. Les arts et lettres : métiers d'appoint et édification de la jeunesse

De nombreux réfugiés, surtout Espagnols, se déclarent professeurs de langue, de musique ou traducteurs, la traduction et l'enseignement de la langue espagnole allant souvent de pair. C'est ainsi que Juan Vallarino gagne sa vie : il fournit des articles sur l'Espagne aux journaux parisiens, « il traduit plusieurs ouvrages tels que les œuvres de *Franklin* et *l'histoire de Bonaparte* pour les envoyer en Amérique » et « donne en outre des leçons de langue espagnole à plusieurs anglais ; et il est tellement occupé qu'il ne veut recevoir personne¹⁸⁹⁷ ».

¹⁸⁹⁰ Le terme n'est pas réservé au monde agricole mais désigne indifféremment un homme (ou une femme) qui travaille à la journée (<http://littre.reverso.net/dictionnaire-francais/definition/journalier>, consulté le 14/08/2012).

¹⁸⁹¹ ANF, F⁷ 12101, 1623 e.r., Maria Paillerez. PP au MI. Paris, le 8 novembre 1832.

¹⁸⁹² ANF, F⁷ 12076, 44 e.r. Espagnols admis aux secours : PP au M.I. Paris, le 5 avril 1831.

¹⁸⁹³ ADSM, M 10239, 1840-50 : réfugiés subventionnés. Contrôle nominatif des réfugiés espagnols, exclus des amnisties. Subventionnés au 1^{er} octobre 1842.

¹⁸⁹⁴ ANF, F⁷ 6733, 10. 222 o.g. Portugais-Brésiliens. Notes biographiques. Ordre alphabétique. 26 mars 1825 : note biographie de Pedro Mauricio Henriquez.

¹⁸⁹⁵ *Ibid.*

¹⁸⁹⁶ *Ibid.*

¹⁸⁹⁷ ANF, F⁷ 11994, Vicente Canaviral. Antonio Barcia/ Juan Vallerino ou Vallarino. CPP au MI. Paris, le 18 avril 1826.

Les frontières flottantes entre interprétation, traduction et enseignement de la langue apparaissent d'ailleurs dans *l'Almanach du commerce de Paris*. Dans la rubrique « professeurs de langue », un paragraphe est consacré aux « interprètes assermentés ». Biezma Guerrero, caporal de la garde nationale avant son exil¹⁸⁹⁸, exerce « au tribunal de commerce, comme examinateur et membre du jury pour l'admission des élèves de la marine royale de France ; bureaux de traductions authentiques, commerciales, littéraires et judiciaires. Cours permanents et leçons particulières de langues espagnole et portugaise¹⁸⁹⁹ ». L'« afrancesado » Núñez de Taboada¹⁹⁰⁰, est directeur d'un « établissement connu depuis 1811 et composé d'une réunion d'hommes de lettres de tous les pays » qui effectue « traductions authentiques, commerciales, littéraires et judiciaires ; on y déchiffre les écritures les plus anciennes en quelque langue que ce soit : cours publics et particuliers permanents de toutes les langues européennes et des principales langues orientales, J.J. Rousseau, 15¹⁹⁰¹ ». Il peut donc s'agir de quelques heures de cours par semaine, de traductions payées à la pièce ou bien d'établissements ayant pignon sur rue. Lorsque l'exil perdure, le réfugié peut prendre du grade. La veuve Díaz de la Peña donne ainsi quelques cours d'espagnol et d'italien vers 1818, avant de trouver un revenu plus régulier comme éducatrice dans une famille anglaise de Sèvres¹⁹⁰². La plupart des Espagnols sont des « maîtres de langue » improvisés. Mais quelques réfugiés parviennent à structurer l'enseignement de leur langue sous la Restauration et la monarchie de Juillet. En 1816, l'abbé Gregorio Alonso de Prado fonde une pension, reprise en 1828 par José Mariano Vallejo, probablement jusqu'en 1829. Manuel Silvela García de Aragón arrive en 1827 à Paris, après avoir dirigé pendant onze années une institution à Bordeaux. L'établissement parisien existe au moins jusqu'en 1833. Enfin, Domingo Fernández Ángulo, d'abord enseignant à la pension de Prado fonde un nouvel établissement en 1828. L'existence de ces institutions semble limitée dans le temps : dans *l'Agenda des pensions* publié en 1836, aucune pension recensée n'est dirigée par un Espagnol, sauf le colonel Amorós, directeur du Gymnase militaire qui avait été naturalisé en 1818. À l'exception de l'établissement de Silvela, les deux autres institutions ont très probablement disparu lors des décrets d'amnistie en faveur des réfugiés libéraux octroyés par la régente Marie-Christine.

¹⁸⁹⁸ ANF, F⁷ 12102, 1674 e.r., renvoi des réfugiés de Paris. « Espagnols réfugiés en instance pour obtenir l'autorisation de continuer à résider à Paris » (9 novembre 1831).

¹⁸⁹⁹ *Almanach du commerce de Paris*, Paris, Bureau de l'Almanach, 1833, p. 255.

¹⁹⁰⁰ Manuel Núñez de Taboada se réfugie en France en 1813 (ANF, F⁷ 12051, 1699 e, Espagnols de distinction, 1^{er} état. Notes biographiques. Paris, le 25 février 1825).

¹⁹⁰¹ *Almanach du commerce de Paris de 1837*, p. 284.

¹⁹⁰² Jean-René Aymes, *op.cit.*, 2008, p. 243.

Le chanoine Gregorio Alonso de Prado, originaire de Valladolid, se réfugie en France en 1814 pour avoir soutenu la cause de Joseph Bonaparte. Il vit à Paris avec sa sœur, sa belle-sœur et sa nièce. Peu après son arrivée, il ouvre une pension pour les jeunes Espagnols, tout en continuant à exercer une activité religieuse. D'ailleurs, lorsqu'il abandonne l'institution à Vallejo en 1828, il est desservant à l'église Saint-Médéric¹⁹⁰³. Son institution est fondée vers 1816¹⁹⁰⁴. Elle est d'abord située passage petit Saint-Antoine, puis rue de la Michodière. En 1826, elle est installée au 6 rue Beautreillis. Elle est avant tout destinée aux hispanophones, mais n'exclut pas les autres élèves. Parmi les professeurs se trouvent Joaquín Domingo Prior, José Mariano Vallejo¹⁹⁰⁵, auteur de nombreux ouvrages éducatifs et successeur de Prado en 1828, et le père Astete, auteur du *Catecismo de la doctrina cristiana para el uso de la Casa de educacion establecida en Paris, Rue Beautreillis N°6, dirigida por D. Grégorio Alonso de Prado*¹⁹⁰⁶. En 1827, ils sont rejoints par Domingo Fernández Ángulo qui crée ensuite son établissement, probablement lorsque Vallejo succède à Prado¹⁹⁰⁷. En 1828, l'équipe enseignante est alors composée d'Escriche, d'Ortega, de Baranda, de Domingo Prior, professeur d'écriture, Hernaiz, professeur de chimie, et un Français, Marchand. Ce dernier, qui enseigne le français, exerce aussi dans la pension de Fernández Ángulo¹⁹⁰⁸. Le plus ancien des établissements est probablement le premier à disparaître. En 1829, Vallejo entreprend une série de voyages à travers l'Europe, avant de retourner définitivement en Espagne en 1832, où il se consacre aux sciences et joue un rôle important dans l'organisation du système d'études espagnol¹⁹⁰⁹.

En 1813, l'« afrancesado » Manuel Silvela García de Aragón, ancien professeur de droit à l'Université de Valladolid, se réfugie à l'âge de 32 ans avec sa famille près de Bordeaux. En 1816, il y fonde un collège à destination des Espagnols et des Américains. Une

¹⁹⁰³ ANF, F⁷ 12076, 44 e.r. Espagnols admis aux secours. PP au MI. Paris, le 5 avril 1831 et MI au PP. Paris, le 19 mars 1831 : « État supplémentaire des Espagnols réfugiés autorisés à résider à Paris, et auxquels est accordé des secours » et ANF, F⁷ 6642, « état nominatif des Espagnols arrivés à Paris (avril 1821) ».

¹⁹⁰⁴ ANF, F¹⁷ 9044, Dossier de Manuel Silvela. Manuel Silvela au grand maître de l'Université. Paris, 25 décembre 1827.

¹⁹⁰⁵ *Plan de una casa de educación establecida en París, calle de Beautreillis n°6, destinada a los que hablan el idioma español o quieren aprenderlo y dirigida por D. Gregorio Alonso de Prado, eclesiástico español en unión con D. José Mariano Vallejo y D. Joaquín Domingo Prior*, Paris, impr. Farcy, 1826, ½ f. (Cité par : Aline Vauchelle-Haquet, *op. cit.* p. 47).

¹⁹⁰⁶ *Catecismo de la doctrina cristiana para el uso de la Casa de educacion establecida (sic) en Paris rue Beautreillis n°6, dirigida por D. Grégorio Alonso de Prado*, Paris, impr. Farcy, 1827. Trad.: « Catéchisme de la doctrine chrétienne pour l'usage de la maison d'éducation établie à Paris, rue Beautreillis n°6, dirigée par D. Grégorio Alonso de Prado ».

¹⁹⁰⁷ Carola Reig Salvá, *op. cit.*, p. 125.

¹⁹⁰⁸ ANF, F¹⁷ 1407, Déclarations prescrites par l'ordonnance du 16 juin 1829 de tous les chefs d'établissement de l'académie [de Paris] et de tous leurs répétiteurs. (5 février 1829).

¹⁹⁰⁹ DBTL, art. « Vallejo, José Mariano ».

vingtaine d'élèves en moyenne fréquente cet établissement¹⁹¹⁰. Plusieurs réfugiés y enseignent, comme le dramaturge Leandro Fernández de Moratín ou Pablo de Mendibil. Ce dernier publie d'ailleurs, en collaboration avec Silvela, un premier manuel scolaire, *Biblioteca selecta de literatura española*¹⁹¹¹. En 1820, Mendibil rentre en Espagne. Il quitte à nouveau la péninsule en 1823, et s'exile cette fois-ci en Grande-Bretagne, où il y enseigne le français et l'espagnol, notamment au King's College, jusqu'à sa mort en 1832. Mais Fernández de Moratín et Manuel Silvela restent en France, où ils poursuivent leurs activités d'enseignement. Silvela demande le transfert de son établissement à Paris, demandé « par plusieurs pères de famille » et souhaite « répondre à la confiance dont il est honoré¹⁹¹² ». Sur une proposition de l'abbé Prado, il arrive à Paris en juin 1827 suivi de Fernández de Moratín, accompagné des élèves espagnols du collège de Bordeaux, au mois d'octobre.¹⁹¹³ Le projet de Prado de réunir sa pension avec le collège de Silvela n'aboutit pas. Ce dernier signe un bail pour un autre local en septembre 1827. Plusieurs professeurs d'origine espagnole y travaillent : son fils enseigne le latin, Andrés Alcón les sciences naturelles. Il y a également des réfugiés portugais : Figueira, beau-fils de Silvela, enseigne la géographie et Silvestre Pinheiro Ferreira, l'économie politique, le droit public et la législation sociale¹⁹¹⁴. Normalement réservé aux Espagnols, il semble que, depuis son installation à Paris, le collège soit tout particulièrement destinée à des Hispano-américains¹⁹¹⁵. Les étudiants portugais sont aussi les bienvenus¹⁹¹⁶. Le collège de Silvela est le plus cher et le plus prestigieux des établissements qui accueillent des élèves hispanophones et il s'attire ainsi les foudres de la monarchie espagnole en 1832 :

on devait refuser en général des passeports à ceux qui en demandaient et principalement aux espagnols qui voulaient conduire leurs enfans ou autres jeunes gens en France pour y faire leur éducation (...). Mais ayant vu récemment dans mon conseil des ministres une procédure relative à l'éducation que reçoivent à Paris, dans un collège tenu par un sieur

¹⁹¹⁰ ANF, F⁷ 12043, D. Manuel Garcia Silvela de Aragon. M. Silvela au MI. Paris, le 27 septembre 1827. D'après Maria Santo-Sainz, François Guillemeteau, *Les Espagnols à Bordeaux et en Aquitaine*, Éditions Sud-Ouest, 2006, p. 138-141, l'école n'aurait été fondée qu'en 1820.

¹⁹¹¹ Mendibil (Pablo de), Silvela (Manuel), *Biblioteca selecta de literatura española, ó Modelos de elocuencia y poesía tomados de los escritores mas célebres desde el siglo XIV hasta nuestros días*, Bordeaux, impr. Lawalle, 1819, 4 t.

¹⁹¹² ANF, F⁷ 12043, D. Manuel Garcia Silvela de Aragon. M. Silvela au MI. Paris, le 27 septembre 1827.

¹⁹¹³ Fernández de Moratín décède l'année suivante: [Manuel Silvela], *A la muerte del célebre poeta cómico D. Leandro Fernández de Moratín, su inconsolable amigo M.S. por Logisto Cario*, Paris, impr. A. Coniam, 1828, 3 p.

¹⁹¹⁴ ANF, F¹⁷ 1407, Déclarations prescrites par l'ordonnance du 16 juin 1829 de tous les chefs d'établissement de l'académie [de Paris] et de tous leurs répétiteurs. (5 février 1829).

¹⁹¹⁵ *Ibid.* J.X. Rosales au Ministre de la Marine et des Colonies. Paris, le 27 décembre 1827. Copie.

¹⁹¹⁶ D'après : *Mac Culloch's principles of political economy abridged for scolar usage at Dr. Silvela's hispano-lusitanian institution*, Paris, Bossange père, 1829, in-12, 117 p.

Silvela, différents jeunes espagnols et américains avec l'avis de mon conseil, j'ai ordonné que l'on renouvelât les ordres expédiés antérieurement afin que l'on ne permette point aux jeunes gens de la péninsule et des Amériques fidèles d'aller faire leur éducation dans les collèges de France, où en outre de la société des jeunes français de leur âge et de la contagion si facile dans les premières années inexpérimentées de la vie des principes de politique repoussés par mes vassaux d'Espagne, ils ont pour condisciples beaucoup de jeunes gens de provinces d'Amérique insurgées¹⁹¹⁷.

Le collège de Silvela n'est pas pour autant une pépinière de libéraux. Le sursaut de Ferdinand VII est bien tardif. Le collège n'avait pas auparavant suscité de protestations de la part de l'Espagne. Il semble même que Silvela ait bénéficié de la bienveillance des diplomates espagnols à Paris. Sous la Restauration, la direction religieuse des élèves est assurée par l'aumônier de l'ambassadeur d'Espagne¹⁹¹⁸. Manuel Silvela décède le 9 mai 1832. Son fils Francisco Agustín Silvela lui succède, au moins jusqu'en 1833¹⁹¹⁹. Francisco Agustín Silvela quitte finalement la France pour devenir éditeur scientifique. Dans *l'Almanach du commerce* de 1837, les locaux du 33 rue de Montreuil sont affectés au maître de pension Guillerez dont le nom à une consonance hispanique.

Domingo Fernández Ángulo arrive à Paris en novembre 1824, où sa femme et ses quatre enfants le rejoignent bientôt. Négociant d'Oviedo, âgé de 39 ans, il était correspondant en Espagne de Belrichard, libraire de Bayonne, spécialisé dans l'édition d'ouvrages en langue espagnole « sédition » qu'il faisait entrer en contrebande. Fernández Ángulo qui, selon la police appartiendrait aux « hauts grades de la maçonnerie » a participé à la rédaction d'un journal, *l'Expectador*, pendant le « trienio liberal ». Il parle aussi très bien français¹⁹²⁰. C'est donc un homme instruit et ses premières ressources à Paris proviennent de la traduction d'ouvrages, notamment pour le compte de Joaquín María Ferrer y Cafranga, ancien député de Guipúzcoa et directeur de la banque royale de San Carlos. En 1828, il crée son propre établissement, petite rue Saint-Gilles, peut-être avec le soutien de la famille Bertrán de Lis. C'est le plus français des établissements espagnols. À l'exception de Fernández Ángulo, et d'un ecclésiastique nommé Juan González Cavo-Relaz, docteur en théologie, professeur d'histoire et de « sciences philosophiques », l'ensemble du corps enseignant est français¹⁹²¹. L'établissement vise notamment le public des enfants d'émigrés politiques espagnols puisque

¹⁹¹⁷ AMAE, MD Espagne, 310, n°41 : traduction d'une ordonnance de Ferdinand VII datée de Madrid, le 17 février 1832.

¹⁹¹⁸ ANF, F¹⁷ 9044, Dossier de Manuel Silvela. Rapport de M. L'Étendard, inspecteur. Paris, février 1828.

¹⁹¹⁹ Juan Centeno, F.A. Silvela, Patorni, *Précis pour M. Centeno, contre Salomon Béere. Et autres*, Paris, impr. Herhan, s.d., 11 p.

¹⁹²⁰ *Ibid.* CPP au MI. Paris, le 6 janvier 1825.

¹⁹²¹ ANF, F¹⁷ 1407, Déclarations prescrites par l'ordonnance du 16 juin 1829 de tous les chefs d'établissement de l'académie [de Paris] et de tous leurs répétiteurs. (5 février 1829).

une réclame est publiée dans *El emigrado observador*¹⁹²². Fernández Ángulo revient en Espagne dans les années 1830, probablement lors d'une des amnisties en faveur des libéraux¹⁹²³. Son établissement n'est pas mentionné dans *l'Almanach du commerce* de 1833.

La présence de réfugiés espagnols en France a vraisemblablement favorisé la diffusion de la langue. Dans les établissements, l'enseignement des langues vivantes est en effet le plus souvent dispensé par des étrangers¹⁹²⁴. Mais, en raison du faible prestige dont jouissait l'espagnol, la diffusion a surtout pu se faire hors du cadre scolaire, par le biais des manuels publiés en grand nombre et des maîtres de langues qui abondent à Paris.

Peu de réfugiés portugais semblent avoir investi le secteur de l'enseignement, à l'exception notable du père José Silva Tavares qui fonde, avec d'autres réfugiés miguélistes, au milieu des années 1830, un collège à Fontenay-aux-Roses, grâce à l'aide financière de Luís António Esteves Freire, une des grosses fortunes portugaises de l'époque¹⁹²⁵. L'établissement est destiné aux jeunes lusophones qui vivent à Paris¹⁹²⁶. Quant au secteur de l'édition et de la traduction, le marché lusophone (Portugal, Brésil) restait limité. La plus grande période de l'édition portugaise en France correspond à celle de l'exil libéral et est d'abord destinée à un public « interne »¹⁹²⁷.

Les réfugiés espagnols et portugais ont toutefois en commun de pratiquer fréquemment des activités artistiques. L'écriture d'un ouvrage a tôt fait de qualifier son auteur d'« homme de lettres », comme José Dabaytua avec *le Réfugié espagnol*¹⁹²⁸. Les émigrés pratiquant un instrument de musique semblent assez nombreux. L'enseignement ou des concerts constituent alors des sources d'appoint. En novembre 1831, l'ancien capitaine Antonio Huerta demande à rester à Paris, parce que son épouse est sur le point d'accoucher, et qu'il survit dans la capitale grâce à « son talent de guitariste¹⁹²⁹ ». En 1846, deux réfugiés carlistes, le lieutenant-colonel Thomas Astarriaga et le soldat Pedro Gorostiza obtiennent du ministre de l'Intérieur l'autorisation de circuler sur tout le territoire français, à l'exception des

¹⁹²² Jean-René Aymes, *op.cit.*, 2008, p. 244-245.

¹⁹²³ DBTL, « Fernández de Angulo, Domingo ».

¹⁹²⁴ Christophe Charle, *Les intellectuels en Europe au XIX^e siècle*, Paris, Points Seuil, 2001, p. 127.

¹⁹²⁵ Maria Teresa Mónica, *op. cit.*, p. 48.

¹⁹²⁶ Il touche probablement également la jeunesse carliste car le registre du conseil de l'archevêché de Paris pour la période 1819-1840 fait mention d'un prêtre espagnol, Justo Barbajeiro (le nom sonne plutôt portugais), professeur dans l'institution de Tavares, autorisé à célébrer la messe et à confesser les élèves espagnols (AHAP, registre du conseil n°1).

¹⁹²⁷ Voir chapitre III et Vítor Ramos, *op. cit.*, p. 17-21.

¹⁹²⁸ ANF, F⁷ 6642, uniformes expédiés pour l'Espagne (41/5). État nominatif des Espagnols arrivés à Paris (avril 1821) et Tableaux des Espagnols et Italiens piémontais qui se trouvent à Paris. 1821, 11 avril (41/22)

¹⁹²⁹ ANF, F⁷ 12102, 1674 e.r. renvoi des réfugiés de Paris. Espagnols autorisés provisoirement par M. le préfet à continuer de résider à Paris. 9 novembre 1831.

villes interdites aux carlistes, pour exercer leur profession d'artistes musiciens¹⁹³⁰. Paris constitue, comme pour les maîtres de langue, une destination de choix, car le public et le « vivier » d'élèves y est plus important. Manuel Eulogio Blanco, « fort insignifiant par le rôle qu'il joue dans sa patrie et par sa position sociale¹⁹³¹ », vient à Paris en 1824 où il a le projet de séjourner « s'il peut parvenir à trouver des élèves¹⁹³² », même si son objectif semble difficile à atteindre car il ne parle pas français¹⁹³³. Chez les Espagnols comme chez les Portugais, il y a quelques artistes plus célèbres, comme les musiciens Fernando Sor, José Melchor Gomis, Manuel Garcia et ses deux filles cantatrices, La Malibran et Pauline Viardot¹⁹³⁴, João Evangelisto Pereira da Costa¹⁹³⁵ ou l'architecte Joaquim Possidonio Narciso da Silva¹⁹³⁶.

2.2.4. Les médecins

Les réfugiés espagnols et portugais comptent un grand nombre de médecins et d'étudiants en médecine¹⁹³⁷. Le fait qu'ils soient étrangers ne constitue pas une entrave à l'exercice de leur profession¹⁹³⁸, même s'ils paraissent d'abord soigner leurs compatriotes¹⁹³⁹. Au début des années 1830, presque la moitié des certificats médicaux délivrés à des réfugiés libéraux portugais ont été établis par des compatriotes. Ce sont les noms d'António Joaquim Barjona ou Huett Forte Gallo qui reviennent le plus souvent. Du côté espagnol, la proportion semble moindre, même si le nom de Lletor Castroverde apparaît à plusieurs reprises¹⁹⁴⁰, traduisant peut-être une intégration plus importante de la population espagnole. Le recours fréquent aux médecins de même nationalité s'explique aisément par la difficulté à exprimer dans une langue étrangère son état de santé, en particulier pour des personnes affaiblies. Dans les années 1820, Vicente Martínez recrute ses patients parmi l'élite émigrée. Médecin

¹⁹³⁰ ADSM, M 6997 (réfugiés carlistes), MI au PSM. Paris, le 8 juillet 1846.

¹⁹³¹ ANF, F⁷ 12042, 1263 e, Manuel Eulogio Blanco/ Manuel Berrocoso/ Josef Fernandez. CPP au MI. Paris, le 21 août 1824.

¹⁹³² *Ibid.*

¹⁹³³ *Id.* PP au MI. Paris, le 21 septembre 1824.

¹⁹³⁴ Hervé Lacombe, « L'Espagne à Paris au milieu du XIX^e siècle (1847-1857) : L'influence d'artistes espagnols sur l'imaginaire parisien et la construction d'une « hispanité », dans *La Revue de musicologie*, vol. 88, 2002, p. 389-431 ; Jean-René Aymes, *op. cit.*, 357 p.

¹⁹³⁵ ANF, F⁷ 12116, 355 Por Jean Evangelisto Pereira da Costa.

¹⁹³⁶ ANF, F⁷ 12116, 346 Por Joaquim Possidonio Narciso da Silva.

¹⁹³⁷ La différence n'est pas forcément aisée à établir dans la mesure où un certain nombre profite de l'exil pour reprendre des études.

¹⁹³⁸ Pierre Moulinier, *op. cit.*, p. 48.

¹⁹³⁹ Mathieu Orfila, élève de Vauquelin, professeur de médecine légale à la faculté de Paris, professeur de chimie en et doyen de la faculté en 1831 est d'origine espagnole mais n'est pas réfugié. (Jean-René Aymes, *op. cit.*, p. 245-247).

¹⁹⁴⁰ Ces évaluations portent sur de très petits nombres provenant des deux bases « profil » : 18 certificats médicaux du côté portugais et 12 du côté espagnol.

personnel de la duchesse d'Ijar, il soigne José Pizarro¹⁹⁴¹, fréquente les riches négociants espagnols, comme les frères Caresse, ou américains, comme le riche cubain Nicolás Cardenas de Peñalver¹⁹⁴². Le médecin Mariano Battles émigre d'abord en Angleterre où il parvient, malgré les interdits religieux à poursuivre ses études et rédiger une thèse sur la « manie ». Il s'intéresse plus particulièrement à la névrose développée par certains réfugiés. Alors qu'il est interne à l'Hôpital de Westminster, il choisit de suivre Espoz y Mina en France pour participer à l'expédition contre l'Espagne¹⁹⁴³. Après son échec, il est autorisé, sur recommandation du Président du conseil lui-même, à résider à Paris où il reprend des études¹⁹⁴⁴. Il est également membre d'une commission de salubrité¹⁹⁴⁵. Le nombre de médecins est très important du côté portugais. António Joaquim Barjona, médecin militaire du camp libéral se réfugie en Galice puis à Londres après la « Belfastada », mais arrive rapidement à Paris où il se constitue une clientèle chez les Portugais de Paris¹⁹⁴⁶ et fréquente les différents établissements de santé de la capitale¹⁹⁴⁷. Une fois à Paris ses études achevées, Luciano Lopes Pereira s'installe ainsi à Recloses « canton-de la chapelle La-Reine arrondissement de Fontainebleau ou il donne des soins gratuits aux indigens malades¹⁹⁴⁸ ». Il est vraisemblable que leur importance numérique s'explique par un besoin du côté français. La demande est particulièrement importante en 1832, lors du déclenchement de l'épidémie de choléra. En avril 1832, la mortalité est six fois plus importante dans la Seine qu'habituellement et l'épidémie s'étend rapidement aux départements voisins¹⁹⁴⁹. Plusieurs médecins émigrés se distinguent à cette occasion. Les jeunes étudiants y font leurs premières armes, à l'exemple de Miguel António Dias qui justifie sa non-participation à l'expédition de Dom Pedro, à cause du risque de compromission pour sa famille restée au Portugal et par « les services » qu'il « a rendus à l'humanité lors du Choléra¹⁹⁵⁰ ». Plusieurs y laissent la vie,

¹⁹⁴¹ ANF, F⁷ 11995, 157 e, José Pizarro. CPP au MI. Paris, le 8 novembre 1823.

¹⁹⁴² ANF, F⁷ 11984, 33 e, Nicolas Peñalver de Cardenas/ Juan de Cardenas Beltran de Santa Cruz, colonel/ José de Herrera/ Pedro de Cardenas/ Nicolas Fernandez, domestique de N^{as} Peñalver. CPP au MI. Paris, le 22 octobre 1823.

¹⁹⁴³ Francisco Guerra; « El exilio de médicos españoles durante el siglo XIX... », p. 15.

¹⁹⁴⁴ ANF, F⁷ 12102, 1674 e.r., renvoi des réfugiés de Paris. « Réfugiés espagnols autorisés provisoirement par M. le préfet de continuer à résider à Paris » (19 novembre 1831).

¹⁹⁴⁵ *Ibid.*

¹⁹⁴⁶ Par exemple : ANF, F⁷ 12112, 42 Por Henrique Edouard d'Almeida Carvalhes et 37 Por Francisco Paul de Biquer.

¹⁹⁴⁷ F.A. Rodriguez de Gusmão, « Memória biographica do Sr. dr. António Joaquim Barjona », dans *O Instituto : jornal scientifico e litterario*, Coimbra, vol. 14, 1871, p. 70-72 (https://bdigital.sib.uc.pt/institutocoimbra/UCBG-A-24-37a41_v014/UCBG-A-24-37a41_v014_item1/P145.html, consulté le 15/08/2012).

¹⁹⁴⁸ ANF, F⁷ 12113, 101 Por Luciano Pereira Lopez Lopes Pereira au MI. Paris, le 5 mars 1833.

¹⁹⁴⁹ Jean-Yves Raulot, Michel Demonet, Patrice Bourdelais, « La marche du choléra en France : 1832-1854 » dans *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1978, vol. 33, n°1, p. 128.

¹⁹⁵⁰ ANF, F⁷ 12113, 66 Por Miguel Antonio Dias au MI. Paris, le 1^{er} octobre 1833.

comme Antonio Pacheco, car il « eut le malheur de gagner la maladie qui l'a conduit au tombeau à consequence de son zèle en faveur de l'humanité qu'il allait soulager tous les jours dans les hôpitaux¹⁹⁵¹ ». Le contexte favorise également les affaires des charlatans qui en profitent pour vendre leurs remèdes miracles. L'officier espagnol, Jerónimo de Baggianotti, affabulateur et faussaire (il fait plusieurs séjours en prison), écrit en juillet 1832 que : « depuis 1808 j'étais possesseur d'un *secret* efficace pour guérir le *choléra*, le succès favorable de ce remède en 1810 à l'île de *Malte* couronne mes vœux...(…) au moins *la faculté de médecine* a pris trop tard en considération mon rapport¹⁹⁵² ». Manuel Ferreira, menacé d'expulsion en 1834, et jouissant d'une mauvaise réputation auprès des autorités, « joueur et débauché, « connu déjà depuis longtemps comme un homme faux et hypocrite ; sur la parole duquel il ne faut pas compter¹⁹⁵³ » tente de redorer son image auprès du ministère en faisant valoir son action pendant l'épidémie :

Le sieur Ferreyra, Manuel, médecin espagnol, réfugié en France par suite des événements de 1823 dans la péninsule a eu l'honneur d'exposer au gouvernement français les 12 et 22 avril 1832 qu'il possédait un remède spécifique contre le choléra morbus qui à cette époque faisait des ravages déplorables dans cette capitale.

D'après l'invitation de S.E. Monsieur le ministre de l'Intérieur en date du 20 du même mois Ferreyra lui adressa une recette de son remède et les explications pour l'appliquer.

Une lettre du même ministère en date du 2 juin suivant lui annonça avoir transmis le tout à l'académie royale de médecine qui, il n'a jamais pû en savoir le motif, a gardé le silence jusqu'à présent et les choses en sont resté là.

Ferreyra tomba malade et ne put partir l'année dernière pour l'Espagne comme il en avait le projet : de depuis sa santé a toujours été chancelante, mais ayant appris que le le choléra contre lequel il était certain de posséder un remède infailible fait des ravages calamiteux dans la péninsule il a résolu, malgré sa faible santé, de partir pour ce pays-là mais il manque entièrement de moyens pour s'y rendre¹⁹⁵⁴.

Les médecins, notamment d'origine espagnole, peuvent trouver à s'employer dans le secteur de l'édition. 86% des ouvrages scientifiques publiés en espagnol en France concernent la médecine et tirent en moyenne à 1.500 exemplaires pendant la Restauration¹⁹⁵⁵. Ces ouvrages visent les Espagnols émigrés et les marchés espagnols et sud-américains. Il s'agit d'ouvrages de vulgarisation et de traductions d'ouvrages médicaux. Au milieu des

¹⁹⁵¹ ANF, F⁷ 12113, Estefania Pacheco de San Miguel y Cañedo et Paula Pacheco de San Miguel au MI. Paris, le 10 Juillet 1832.

¹⁹⁵² ANF, F⁷ 12076, 8 e.r. Jérôme de Baggianotte - Archives nationales, section administrative, dossier envoyé au ministère de l'Intérieur le 13 novembre 1848, réintégré le 20 novembre 1848 : Baggianotte au MI. Paris, le 20 juillet 1832.

¹⁹⁵³ ANF, F⁷ 12102, 1694 e.r. Manuel Ferreira. CPP au MI. Paris, le 19 novembre 1834.

¹⁹⁵⁴ *Id.* Ferreira au MI. Paris, le 6 octobre 1834.

¹⁹⁵⁵ Aline Vauchelle-Haquet, *op. cit.*, p. 48.

années 1820, Manuel Pardo de Andrade, ancien moine espagnol, « s'occupe à traduire en espagnol pour le compte d'un libraire de Paris des ouvrages de médecine et il gagne assez d'argent à ce métier pour vivre dans une espèce d'aisance¹⁹⁵⁶ ». En octobre 1831, José de Lletor Castroverde a même le projet, apparemment sans lendemain, de lancer un périodique trimestriel, la *Crónica médica de Europa*, consacré à la médecine, la chirurgie vétérinaire, la pharmacie, la chimie et la botanique, vendu à Paris et en Espagne¹⁹⁵⁷.

Le rôle de ces nombreux médecins émigrés ne semble pas s'arrêter au seul champ médical. Les réfugiés qui souhaitent changer de domicile, se soustraire à une mesure d'expulsion produisent des certificats médicaux, que les autorités n'osent pas remettre en doute. C'est le cas par exemple en 1830 des réfugiés portugais qui souhaitent participer à l'expédition des Pyrénées au côté des Espagnols¹⁹⁵⁸. Après être arrivé à Paris en août 1831, Manoel António de Barros Ribeiro demande à retourner à Brest à la fin de l'année¹⁹⁵⁹, et présente un certificat médical de son compatriote Huett Forte Gallo, selon lequel, « affecté d'une maladie pulmonaire chronique, qui réclame, outre beaucoup d'autres soins, l'immediat changement de climat¹⁹⁶⁰ ». Il est toutefois probable que la présentation d'un certificat dressé par un médecin français ait encore davantage de valeur. António Joaquim Campos, lui-même étudiant en médecine, demande à rester à Paris au début de l'année 1831, en raison de son état de santé. Il transmet un certificat médical rédigé par deux médecins français, Chomel et Louyens-Villerneau, docteurs de la faculté de médecine, selon lequel, ayant été atteint l'été précédent d'une maladie de poitrine dont il n'est pas encore entièrement rétabli, « son état de santé lui donne droit à réclamer l'autorisation de passer l'hiver à Paris » où il peut continuer à recevoir des soins. En 1833, Campos continue de poursuivre ses études dans la capitale. L'autorisation a peut-être été aisément accordée car Chomel jouit d'une solide réputation et est le médecin de la famille des Orléans¹⁹⁶¹.

¹⁹⁵⁶ ANF, F⁷ 12032, 981 e, Manuel Pardo de Andrade, Luis de Urgullu. CPP au MI. Confidentielle. Paris, le 3 août 1825.

¹⁹⁵⁷ BF 1831 (15 octobre), p. 596 : prospectus. « Le premier volume est promis pour le 1^{er} janvier 1832. Chaque volume aura de 600 à 700 pages, avec planches quand elles seront nécessaires. Prix des quatre volumes, 12 pesos fuertes ».

¹⁹⁵⁸ Voir chapitre III.

¹⁹⁵⁹ ANF, F⁷ 12112, 42 Por Manuel Antonio Barros Ribeiro. Barros Ribeiro au MI. Paris, le 25 août 1831 et le 12 décembre 1831.

¹⁹⁶⁰ *Id.* Certificat médical de A. Huett Forte Gallo. Paris, le 12 décembre 1831.

¹⁹⁶¹ Nathalie Queyroux, *Inventaire des papiers d'Auguste-François Chomel (1788-1858)*, Bibliothèque de l'académie nationale de médecine, 2003, p. 1-2.

2.2.5. Les étudiants

Une part non négligeable des réfugiés suit des études. Il s'agit effectivement d'étudiants, contraints d'interrompre leurs études ou de personnes qui mettent à profit leur exil pour approfondir leur connaissance. Les matières suivies, à l'exception de la médecine, sont rarement indiquées dans les dossiers, même s'il y a quelques étudiants en droit, en commerce, en génie ou inscrits à l'école Polytechnique. Les plus jeunes vont dans des pensions. Estanislao de Barros place ainsi ses deux jeunes fils dans une maison d'éducation, l'institution Basse à Chaillot, sur les conseils du comte de Saldanha et à prix négocié par lui¹⁹⁶². Du côté des réfugiés libéraux espagnols, plusieurs pensions leur sont ouvertes, comme nous l'avons vu, à condition qu'ils soient en mesure d'en payer les frais.

3. Solidarités militaires

Les militaires, de carrière ou non, sont nombreux chez les réfugiés des deux nationalités. À l'époque de l'exil « afrancesado », ils représentent 34% des Espagnols qui vivent à Paris¹⁹⁶³. Vers 1831, ils sont à peu près 55%. Ils constituent également l'essentiel des réfugiés carlistes en France, même s'ils sont loin d'être tous professionnels, surtout parmi les soldats de rang, où les enrôlements ont parfois été brutaux¹⁹⁶⁴. Depuis la guerre d'Indépendance, une culture de l'interventionnisme politique s'est en effet forgée au sein de l'armée espagnole : plus de quarante pronunciamientos ou tentatives ont eu lieu entre 1814 et 1823¹⁹⁶⁵. Du côté portugais, les militaires ne constituent qu'un tiers des réfugiés à Paris, à la différence de la situation en province où ils représentent l'essentiel de la population portugaise émigrée¹⁹⁶⁶. La situation est un peu différente pour ces réfugiés qui apparaissent comme une armée prête à partir combattre contre Dom Miguel et ses troupes¹⁹⁶⁷.

Le mode de gestion distingue les militaires des civils. Même après la législation mise en place en 1832, les subsides continuent d'être attribués en fonction de grades et les dépôts

¹⁹⁶² ANF, F⁷ 12113, 69 Por Henrique Mello Lunas e Alvello, Barros Antonio, Barros Stanislas, Barros Stanislas Jose, Saldanha au PP. Paris, le 24 septembre 1831.

¹⁹⁶³ ANF, F⁷ 12016, 566 e. Seine, préfecture de police, Espagnols constitutionnels réfugiés : état général des Espagnols réfugiés faisant partie du dépôt de Paris (1820).

¹⁹⁶⁴ Sophie Firmino, *op. cit.*, p. 147-148 : Il y a alors selon le *National* du 18 juin 1841, 26.000 soldats et un peu plus de 5.000 officiers carlistes en France.

¹⁹⁶⁵ Irène Castells Olivan, « Le libéralisme insurrectionnel espagnol (1814-1830) », dans *Annales historiques de la révolution française*, n°336, 2004 (<http://www.revues.org/1736>, consulté le 18/08/2012)

¹⁹⁶⁶ Voir par exemple les états nominatifs des dépôts de Dol ou Hédé dans ANF, F⁷ 6737, Portugais réfugiés, 1^{er} décembre 1829.

¹⁹⁶⁷ Voir chapitre III.

militaires restent distingués des dépôts civils. La discipline y est exercée par des commandants militaires, tandis que les préfets exercent seuls la police des dépôts de civils. La révision des titres est également effectuée par des commissions différentes. Les commissions départementales chargées de vérifier les titres et grades des militaires sont composées du commandant militaire, du sous-intendant militaire, du commandant du dépôt et, comme pour les civils, du préfet, du commandant de la gendarmerie, d'un conseiller de préfecture et d'un conseiller municipal. Pour prouver leur statut, les réfugiés doivent présenter des pièces constatant leur nationalité et, pour les militaires, « les titres ou documents servant à prouver qu'ils possèdent les grades dans lesquels ils ont été classés au dépôt¹⁹⁶⁸ ». Il n'est pas forcément facile pour de présenter les documents demandés, alors que le départ s'est souvent fait dans l'urgence, pour échapper à la prison ou à la mort. En outre, au moment de la publication de l'instruction, les libéraux espagnols ont quitté leur pays depuis une dizaine d'années, ce qui complique probablement leurs démarches. L'exigence de production de preuves écrites mise en place en 1833 s'impose dès lors à l'ensemble des réfugiés. La difficulté est encore plus grande pour les réfugiés carlistes qui n'appartiennent pas à l'armée légale d'Espagne.

Les réfugiés militaires sont d'abord des militaires étrangers en résidence sur le territoire français. Dans ce contexte, les supérieurs militaires jouent un rôle déterminant. Les chefs émigrés pouvant en effet justifier sans grande difficulté la nécessité qu'ils ont eu de quitter leur pays, ils se chargent d'établir les certificats nécessaires pour les réfugiés dont la réputation de combattant n'a pas franchi les frontières. L'administration française favorise ainsi le maintien de valeurs militaires qui unissent une partie des émigrés : discipline, obéissance et respect des supérieurs, responsabilité de ces derniers à l'égard de leurs subalternes. Les recommandations des chefs deviennent des certificats indispensables à la survie des réfugiés¹⁹⁶⁹. Saldanha recommande et certifie, avec l'aide de son aide de camp, une grande partie des Portugais de Paris en 1831. Toutefois, en cas de doute, le ministère de l'Intérieur sollicite les diplomates Daupias et Almeida. Pour certifier leur parcours, les Portugais ont rarement recouru à d'autres personnalités portugaises, à l'exception des chefs de dépôts des villes de résidence. Diego Köpck, réfugié au dépôt de Saint-Servan après 1832, car il est tombé malade au moment où il s'apprêtait à participer à l'expédition de Dom Pedro, sollicite un visa, en avril 1833, pour gagner le Portugal. Le commandant du dépôt de Saint-

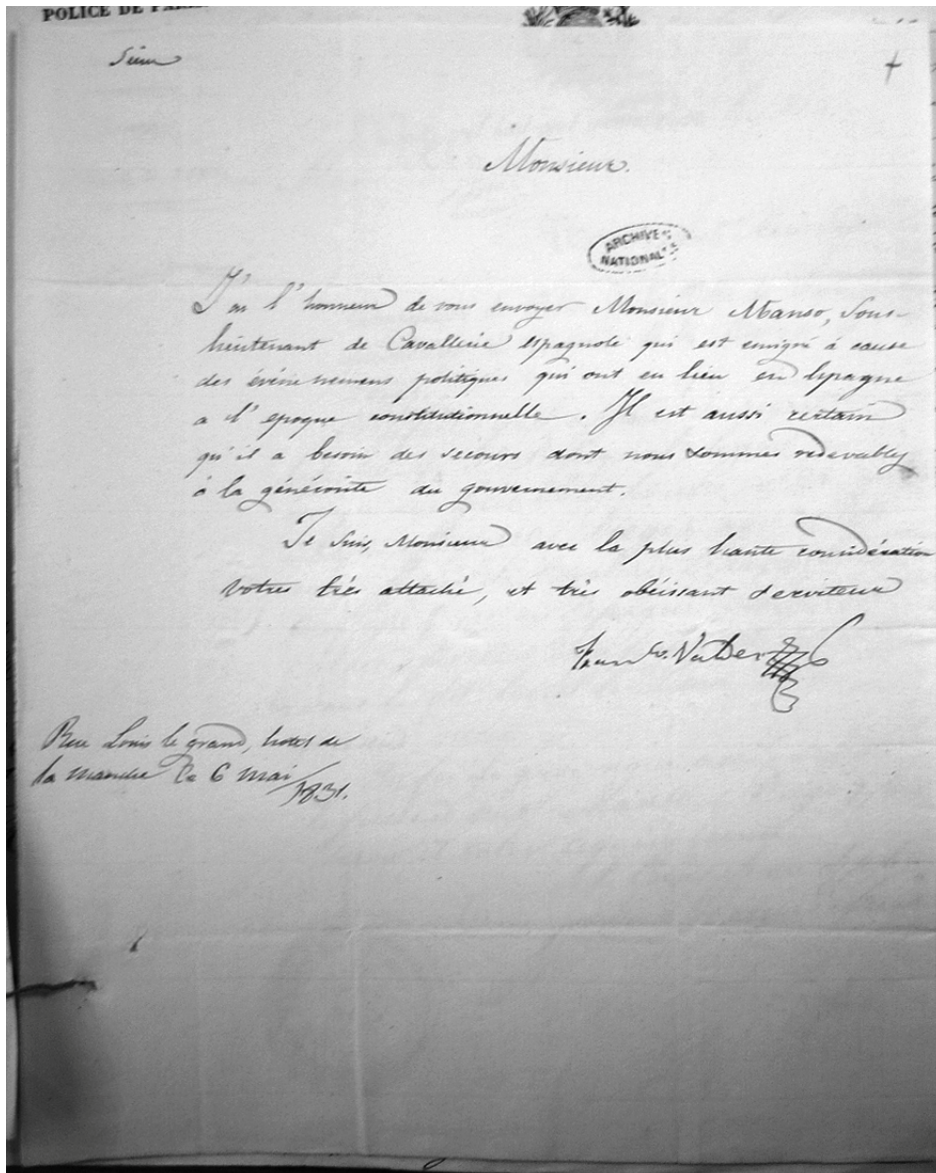
¹⁹⁶⁸ ADIV, 4 M 406, Instruction du 19 mars 1833 pour la surveillance et la direction des dépôts d'étrangers.

¹⁹⁶⁹ Toutefois les réfugiés espagnols ou portugais ne recourent pas seulement à leurs propres chefs. La moitié des recommandations ou des certificats produits chez les réfugiés espagnols provient de Français, membres de l'élite intellectuelle ou politique, ou connaissances du quartier (voir chapitre précédent).

Servan recommande succinctement le réfugié en marge de la missive : « La prétention de ce Réfugié me paraît juste : C'est ce que je peux informer. Ricardo Franca. Commandant ». Sa démarche est ensuite authentifiée par le lieutenant-colonel António Barreto Pinto Feio, commandant du dépôt de Rennes, qui atteste que la signature est véritable¹⁹⁷⁰. Les commandants de dépôts portugais agissent donc comme l'échelon inférieur d'une même organisation. Du côté des Espagnols, les recours sont plus variés, les formes également, lettres, commentaires en marge de la pétition ou simples authentications de la signature ou des propos. Le nom du lieutenant-colonel Francisco Valdés revient souvent, surtout en 1831 et en 1832, lorsque les réfugiés sollicitent la continuation de leur résidence à Paris. Il apparaît plutôt comme un protecteur que comme un certificateur, comme l'illustrent le contenu de ses courtes lettres adressées au ministre de l'Intérieur ou aux fonctionnaires en charge des réfugiés¹⁹⁷¹ :

¹⁹⁷⁰ ANF, F⁷ 12112, 51 Por. Portugais partis pour Auray et Belle-île. Expédition de Don Pedro. Classement par Lettres Alphabétiques : dossier Köpck, Diego : Diego Köpck au MI. Saint-Servan, 3 avril 1833. Signature authentifiée le 15 avril 1833.

¹⁹⁷¹ ANF, F⁷ 12076, 10 e.r. Diego Manso : Recommandation de Francisco Valdés à M. Baillet. Paris, le 6 mai 1831.



Le colonel Pedro Méndez de Vigo fait partie des fréquents signataires de recommandations ou certificats. Son rôle semble plus important dans les dernières années de l'exil libéral, lors de la mise en place des commissions de révision¹⁹⁷². De nombreuses autres personnalités militaires apparaissent au hasard des archives : Antonio Quiroga¹⁹⁷³, Francisco Espoz y Mina¹⁹⁷⁴ Nicolás Santiago y Rotalde¹⁹⁷⁵. Aucun d'entre eux ne semble avoir joué un

¹⁹⁷² Ces hypothèses s'appuient sur de petits nombres mais des tendances semblent se dégager. D'après la base de données « profil » des Espagnols, sur une base d'une centaine de recommandations ou certificats, Francisco Valdés en a délivré 14 entre février 1831 et septembre 1832, Pedro Méndez Vigo 6 entre juin 1831 et août 1834 (dont 3 en 1833 et 4 en 1834). Les autres documents délivrés par des chefs espagnols (civils et militaires) s'élèvent à une trentaine : 3 de José Manuel Vadillo, 2 d'Alvaro Flórez Estrada, 2 du comte de Toreno, 2 d'Antonio Quiroga, etc. Voir annexe XXVII.

¹⁹⁷³ ANF, F⁷ 12076, 35 e.r. François Garcia Santibanes : Recommandation de Quiroga au MI. Paris, 29 avril 1831 et certificat de Lopez Baños et Quiroga. Paris, 8 mars 1831.

¹⁹⁷⁴ ANF, F⁷ 12094, 1061 e.r. Claude Murquíz : lettre de Muzquíz à Francisco Espoz y Mina, avec annotation marginale de ce dernier. [Paris, février 1832].

rôle aussi important que les deux premiers colonels. La diversité des personnalités sollicitées reflète peut-être la relative désunion des exilés espagnols notamment après l'échec de 1830 et les vaines tentatives d'organisation en 1830 et 1831. Pour les réfugiés carlistes, le rôle des officiers est sans doute plus affirmé. Les réfugiés n'appartenant pas à l'armée régulière, la reconnaissance de leur grade et de leur avancement s'avère difficile. En 1840, Mariano Rodríguez est considéré comme colonel depuis août 1836, mais ne possède aucun brevet prouvant cet état. Le général Alzaa, secrétaire de don Carlos à Bourges, est donc chargé, au nom du prétendant, de délivrer les différentes attestations de grades¹⁹⁷⁶. Celles-ci déterminent dès lors non seulement le montant éventuel du subside gouvernemental mais permettent également de bénéficier, le cas échéant, d'une amnistie¹⁹⁷⁷.

Les réfugiés semblent avoir intérêt à frapper aux mêmes portes auprès d'officiers connus, même s'ils n'ont pas servi sous leurs ordres, même il s'agit d'individus jugés dangereux¹⁹⁷⁸, et que la multiplication des recommandations risque d'en réduire la valeur. Antonio Requeña, sergent constitutionnel, demande, en décembre 1831, à bénéficier des « secours ordinaires dus a son grade et qui ont été accordés a ces compatriotes qui se trouvent dans le meme cas que lui ¹⁹⁷⁹ ». Le ministre de l'Intérieur se demande toutefois s'il est bien réfugié politique et lui demande de présenter des certificats prouvant les causes de son départ. Travaillant comme maçon depuis la dissolution des dépôts et jusqu'à la révolution de Juillet, depuis laquelle il est sans emploi¹⁹⁸⁰, ancien sous-officier, Requeña n'a probablement pas accès aux mêmes cercles que d'autres réfugiés, plus gradés. En janvier, il produit deux certificats : l'un en espagnol, signé par trois réfugiés, dont l'ancien aumônier du régiment de Siguënza, puis un deuxième en français comportant les signatures de « Luis San Martin, Espronceda, Ventura de Serra » et le « coronel Jeronimo¹⁹⁸¹ ». Le ministre estime que « les certificats produits ne sont pas suffisans pour constater ses positions » et invite la préfecture

¹⁹⁷⁵ ANF, F⁷ 12099, 1456 e.r. François Serra : certificat de Ramón Sala, Nicolás Santiago y Rotalde et Peón y Mier. Paris, 5 et 6 septembre 1832.

¹⁹⁷⁶ AMAE, ADP, Espagne 3, émigrations-réfugiés, 1841-1842. « Rodriguez, Mariano ».

¹⁹⁷⁷ Voir par exemple le deuxième article du décret d'amnistie pour les carlistes du 30 novembre 1840 (traduit par le MI) « Art.2°. Parmi les prisonniers et les réfugiés sont exceptés quant à présent de cette amnistie, ceux qui dans les bandes de factieux s'intitulaient généraux, chefs ou officiers, les ecclésiastiques, les individus qui ont fait partie des juntes rebelles, les employés civils ou militaires dont la catégorie chez les factieux équivalait à celles de chefs militaires ; mais celles de ces personnes qui le mériteront par leur bonne conduite pourront obtenir une amnistie particulière du gouvernement et la permission de retourner dans leurs foyers ». Tous les officiers carlistes sont donc encore exceptés de l'amnistie « générale » (AMAE, ADP, Espagne 3, émigrations-réfugiés, 1841-1842).

¹⁹⁷⁸ Par exemple, Nicolás Santiago y Rotalde.

¹⁹⁷⁹ ANF, F⁷ 12090, 832 e.r. Antoine Requena. Requena au MI. Paris, le 17 décembre 1831.

¹⁹⁸⁰ *Id.* PP au MI. Paris, le 24 décembre 1831.

¹⁹⁸¹ *Id.* Certificats de Jean Gourgelt (?), Gregorio Pascual et S. Ortega, Paris, 11 janvier 1832, et de Luis San Martin, Espronceda, Ventura (? de Verra, du colonel Jeronimo. Paris. 26 janvier 1832.

de police à recueillir de nouveaux renseignements¹⁹⁸². La nouvelle enquête s'avère plus concluante : « quelques Espagnols, qui l'ont connu, ont assuré qu'il avait été forcé de quitter l'Espagne, en qualité de sergent de la milice nationale. Il y a donc lieu de penser que l'assertion de ces étrangers est conforme à l'exactitude¹⁹⁸³ ». Grâce à la parole de ces informateurs, Requeña est finalement reconnu comme réfugié en mars 1832. Des solidarités préexistent aux exigences de l'administration française. Avec ou sans rapports hiérarchiques, il n'est pas rare que des compagnons d'armes fassent ensemble les démarches auprès des autorités. En janvier 1831, les officiers Felipe Arias et José de Espronceda s'adressent ensemble à Francisco Valdés pour lui signaler qu'il a omis de les inclure dans la liste des réfugiés espagnols pouvant bénéficier des secours à Paris¹⁹⁸⁴. Le colonel Colais Magalhaes Sarmiento et le colonel Britto Costa, anciennement rattachés au dépôt de Saint-Omer arrivent à Paris en mai 1831. Bien qu'ils logent à quelque distance l'un de l'autre, ils adressent une pétition commune au ministre de l'Intérieur pour être autorisés à recevoir les subsides à Paris¹⁹⁸⁵.

L'administration semble distinguer le « corps militaire » de l'ensemble des réfugiés. Elle craint peut-être des problèmes d'adaptation voire de confrontation avec la société civile. En 1841, les autorités éprouvent la plus grande peine à convaincre les officiers « christinos » « qui appartiennent presque tous à la classe des hidalgos [et] ont un esprit de corps auquel ils ne dérogent pas¹⁹⁸⁶ », à chercher un travail pour compléter les revenus du subside. Quant aux simples soldats, ils se trouvent parfois dans une situation difficile. S'ils suivent les ordres de l'administration française, ils se retrouvent parfois à aller à l'encontre de ceux de leurs officiers. Ce cas de conscience a pu toucher les réfugiés carlistes, après la publication de la première amnistie de novembre 1840 :

On a signifié aux soldats espagnols réfugiés au Puy, l'amnistie qui leur ouvre les portes de la boucherie, pas un n'a voulu en profiter, alors on leur a signifié qu'ils ne recevraient aucun secours du gouvernement. Sur ce, les officiers de ce dépôt qui sont en assez grand nombre ont déclarés qu'ils partageraient avec ces malheureux le peu qu'ils recevaient du gouvernement ; le Préfet a prétendu que les officiers influençaient les soldats et d'après un ordre ministériel il les a fait partir pour Lons le Saunier au milieu de la saison la plus rigoureuse. Notre ville en est remplie depuis plusieurs jours¹⁹⁸⁷.

¹⁹⁸² *Id.* PP au MI. Paris, le 11 février 1832.

¹⁹⁸³ *Id.* PP au MI. Paris, le 28 février 1832 et MI au PP. Paris, le 3 mars 1832.

¹⁹⁸⁴ ANF, F⁷ 12076, 16 e.r. Philippe Arias : Arias et Espronceda à Valdés. Paris, le 28 janvier 1831 (lettre écrite en français).

¹⁹⁸⁵ ANF, F⁷ 12113, 78 Por Antonio Britto da Costa : Magalhaes et Britto au MI. Paris, le 1^{er} juin 1831.

¹⁹⁸⁶ ADSM, M 7019, réfugiés espagnols christinos. SP Fontainebleau au PSM. Fontainebleau, le 18 décembre 1841.

¹⁹⁸⁷ ANF, 240 AP 1, correspondance de de Meurville à Villemur. Lyon, 10 janvier 1841.

L'extrait rend également compte de la solidarité que les officiers carlistes estiment devoir à leurs soldats. Cet esprit de corps est plus fort quand l'exil est récent ou, peut-être, pour les réfugiés espagnols qui ont vécu plusieurs conflits¹⁹⁸⁸. En juillet 1833, l'ancien député des cortès José Peón y Mier qui souhaite voir ses subsides augmenter rappelle ainsi au ministère de l'Intérieur son parcours militaire :

Proscrit pour la seconde fois et depuis bien des années, le soussigné a vu peu à peu se détruire toutes ses ressources et sa santé deperir à vue d'œil par la suite des blessures graves et des fatigues supportées dans sa longue carrière militaire qu'il comença déjà avec le siècle dans le corps royal de la Marina ; et se permit de dire à V.E. que depuis l'année 1803 jusque 1808, il seroit en union des escadres françaises de Santo Domingo et Combinée, sous les ordres du contralmirail Bourdon la première, et du vice amirail Villeneuve la seconde. Il assista à plusieurs rencontres de guerre, et particulièrement à la bataille de Trafalger, ou en conséquence du naufrage qu'il fit dans la nuit du 25 octobre jour de la bataille, il perdit à jamais sa santé¹⁹⁸⁹.

Les blessures et les cicatrices de ces combats, physiques ou morales, ne facilitent pas la recherche d'un emploi. Mais la Légion étrangère, créée en mars 1831, est un échec tant auprès des réfugiés portugais¹⁹⁹⁰, que des Espagnols¹⁹⁹¹. En mettant en avant le caractère militaire des réfugiés, l'administration française, tout en favorisant une certaine discipline, a probablement facilité le maintien de valeurs spécifiques.

¹⁹⁸⁸ Alors que les militaires français n'ont pas connu de conflits majeurs depuis les guerres napoléoniennes (à l'exception de l'expédition de 1823).

¹⁹⁸⁹ ANF, F⁷ 12076, José María Peón y Mier. Peón y Mier au MI. Paris, le 9 juillet 1833.

¹⁹⁹⁰ Voir chapitre III.

¹⁹⁹¹ Rafael Sánchez Mantero, *op. cit.*, 1975, p. 165-168, et S.Firmino, *op. cit.*, p. 409- 411.

4. Réseaux supra-nationaux ?

4.1. Le rôle discret de l'Église catholique

L'observation de la sociologie des différentes vagues de réfugiés espagnols fait apparaître un nombre relativement important d'ecclésiastiques, y compris au sein de celles où ils sont réputés être moins nombreux, comme l'exil libéral. Il y a peut-être eu un mouvement de fond, discret et distinct des émigrations politiques, d'émigration économique vers la France dans la première moitié du XIX^e siècle, époque à laquelle l'Église catholique française se réorganise après les conflits révolutionnaires et les changements organisationnels introduits par la mise en place du Concordat en 1801¹⁹⁹².

L'évaluation du clergé séculier espagnol à Paris semble corroborer cette hypothèse. L'analyse du nécrologue des prêtres du diocèse de Paris pour les années 1807 à 1869¹⁹⁹³ permet de constater que la nationalité espagnole constitue la première nationalité étrangère. Sur environ 1940 noms d'ecclésiastiques, 26 sont Espagnols ou originaires de colonies espagnoles. Les autres nationalités qui ressortent sont les Irlandais (une dizaine), ainsi que les Portugais, vers la fin de la période (une dizaine également, mais aucun décès avant 1847). 1,3% des prêtres décédés dans le diocèse de Paris entre 1807 et 1869 sont nés et ont vécu en Espagne avant d'émigrer et de venir exercer leur ministère à Paris. Les registres du conseil de l'archevêque de Paris permettent d'approcher un peu plus ces ecclésiastiques. Lors de la tenue de réunions hebdomadaires, le conseil diocésain décide de l'admission de prêtres dans le diocèse, de l'octroi éventuel de pouvoirs – messes, confessions – et, éventuellement, auprès de quelle paroisse ils sont rattachés. Sont également évoquées des questions relatives à l'application du droit canonique, à la pratique de certains rites liturgiques dans les paroisses parisiennes, notamment pour les colonies étrangères implantées à Paris¹⁹⁹⁴. En recoupant ces deux sources, nous parvenons à une liste de 82 ecclésiastiques, originaires du Portugal, d'Espagne ou de leurs colonies¹⁹⁹⁵ : 75 Espagnols, 4 Portugais¹⁹⁹⁶, un Mexicain et un

¹⁹⁹² Cf. *supra*.

¹⁹⁹³ AHAP. Ce registre ne peut évidemment fournir que des éléments sur les prêtres restés et décédés à Paris.

¹⁹⁹⁴ AHAP : volumes 1819-1840 et 1840-1855. Il n'y a pas de registre conservé pour la période antérieure à 1819, ce qui ne nous permet donc pas de repérer l'éventuelle trace d'une émigration religieuse « afrancesada ». Il n'y a pas non plus de réunions régulières en 1830-1831, en raison du climat révolutionnaire. Sauf mention contraire, toutes les informations statistiques proviennent de ces deux sources (nécrologue et registres du conseil).

¹⁹⁹⁵ En incluant les États hispano-américains émancipés dans les années 1820 et le Brésil.

¹⁹⁹⁶ Voir 5 puisque le dénommé Madéra, qui reçoit par deux occasions des secours de la part de l'archevêché est identifié comme Portugais (conseil du 15 octobre 1838), puis comme Espagnol (conseil du 18 février 1839).

Péruvien. La province d'origine des Espagnols est connue dans presque la moitié des cas¹⁹⁹⁷. Les régions les plus représentées sont celles du nord de l'Espagne : Catalogne (6) et Aragon (6). Les prêtres viennent plus particulièrement de 4 archidiocèses : Pampelune (5), Saragosse (5), Tarragone (5), Valence (5)¹⁹⁹⁸. Aucune logique régionale ne semble dicter la présence d'Espagnols dans une paroisse plutôt qu'une autre. La décision appartient avant tout au conseil diocésain.

La nature des pouvoirs octroyés est très diverse. Une petite proportion se voit refuser l'accès au diocèse (4), ou retirer des pouvoirs (3, mais tous en 1850). La majorité des prêtres obtient le droit de dire la messe (34), parfois de façon très temporaire (trois mois renouvelables), et une petite partie les pouvoirs de confesser (16), en général uniquement pour leurs compatriotes. Certains, encore moins nombreux, parviennent à intégrer les échelons inférieurs de la hiérarchie du diocèse, comme sous-diacres (2), diacres (2), curés (3 en dehors de Paris), aumônier ou chapelains (3)¹⁹⁹⁹. Les pouvoirs octroyés restent donc limités en termes de responsabilité spirituelle (et dans le temps). Leur concession est peut-être d'abord une forme de charité de la part de l'Église française, même si cela permet aussi de répondre aux besoins spirituels des communautés hispanophones et lusophones catholiques que l'Église ne peut abandonner. Les paroisses accueillent en effet une foule de personnes. Des ecclésiastiques tout d'abord : curé, vicaires, prêtres administrateurs, diacres, prêtres habitués, autorisés le cas échéant à célébrer messes ou à confesser. Il faut y ajouter tous les professionnels ecclésiastiques ou laïcs chargés de la catéchèse, de la musique (organiste, serpents, chantres) de l'entretien du linge et des objets liturgiques, de la perception du fermage des chaises, de la distribution d'eau bénite ou de la sécurité. Certaines de ces activités fournissent un véritable revenu, mais d'autres, comme la distribution d'eau bénite ou le droit de cire, réservé aux enfants de chœur, ne constituent qu'un appoint. Les registres du conseil font mention de secours délivrés à plusieurs réfugiés espagnols. Shanli, aumônier aux armées, est secouru en 1829. En 1832, Borgella Cortès se voit attribuer les

¹⁹⁹⁷ 34 sur 75. Les informations sont à prendre avec précaution : nous pouvons ainsi citer le cas de Buenaventura Cubo, qui tantôt est mentionné comme venant du diocèse de Burgos (archidiocèse de Burgos), et dans l'autre de celui de Calahorra (archidiocèse de Pampelune).

¹⁹⁹⁸ Pour la répartition des diocèses et archidiocèses espagnols, voir :

<http://www.conferenciaepiscopal.es/index.php/mapa-eclesial.html> (consulté le 22/08/2012).

¹⁹⁹⁹ Né en 1774, prêtre du diocèse de Jacca, Pablo Larraz est aumônier à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce entre 1834 et 1840 (année où il décède). Nous savons qu'Ignacio Florencia, ancien supérieur du séminaire d'Urgel, né en 1777, est simplement second chapelain chez les Bénédictins du Saint-Sacrement, rue Sainte-Geneviève, en 1841. Il décède en 1843 à l'infirmerie Sainte-Thérèse. Enfin, José Rolando de Carmona, prêtre andalou, est nommé chapelain à la prison de Montau en 1824.

premiers pouvoirs d'exercer à Notre-Dame des-Victoires, ainsi qu'un secours de 50 francs ; Ignacio Florencia, chapelain chez les Bénédictins, obtient 100 francs en mars 1842.

Si nous n'avons pas de sources directes sur les prêtres arrivés avant 1819, la nécrologie des prêtres de Paris nous permet de constater la présence d'anciens ecclésiastiques « afrancesados ». Parmi les 26 prêtres décédés à Paris, 12 sont nés avant 1781²⁰⁰⁰ : Agustín Mariano, prêtre du diocèse de Valence, né en 1763 et décédé en 1843, et Pedro Albrosser, prêtre du diocèse de Valladolid, né en 1768 et décédé en 1836, qui officient tous deux à La Madeleine. Ils ont en effet été touchés par les décrets de Ferdinand VII en mai 1814 qui excluent de nombreux bénéfices ecclésiastiques les religieux coupables de collaboration avec le régime de Joseph Bonaparte. La décision est d'ailleurs entérinée par le pape, afin d'assurer sa régularité au regard du droit canonique, à la fin de l'année 1815. Les ecclésiastiques « afrancesados » se trouvent alors doublement exclus, et de leur pays et de leur état. La décision papale jette durablement l'opprobre sur eux. En Espagne, le frère Manuel Martínez publie *Los famosos traidores refugiados en Francia* en 1814 où plusieurs ecclésiastiques, Manuel de Llorente, Estala, l'évêque Suárez de Santander sont montrés du doigt. Une partie du clergé français éprouve parfois de la suspicion à leur égard²⁰⁰¹. Après de longues années en exil en France, il semble que leur présence ait finie par être acceptée. Le nécrologue des prêtres de Paris en constitue en quelque sorte un témoignage *post-mortem*. Pedro Albrosser n'est autorisé à célébrer la messe qu'à partir de 1825. Pedro Isidoro Mexias, ancien chanoine de Valence, né en 1765, d'abord réfugié à Blois, demande à célébrer la messe fin 1829, mais ce pouvoir lui est refusé jusqu'en 1835. En 1843, alors qu'il est prêtre habitué à Saint-Paul-Saint-Louis, il demande les pouvoirs de confesser qui lui sont refusés. Il décède en 1846, sans, semble-t-il, que ceux-ci lui aient jamais été accordés. Il serait évidemment imprudent de réduire l'attribution des pouvoirs aux seuls motifs politiques²⁰⁰², mais celle-ci peut

²⁰⁰⁰ La répartition par année de naissance des prêtres espagnols du nécrologue est la suivante :

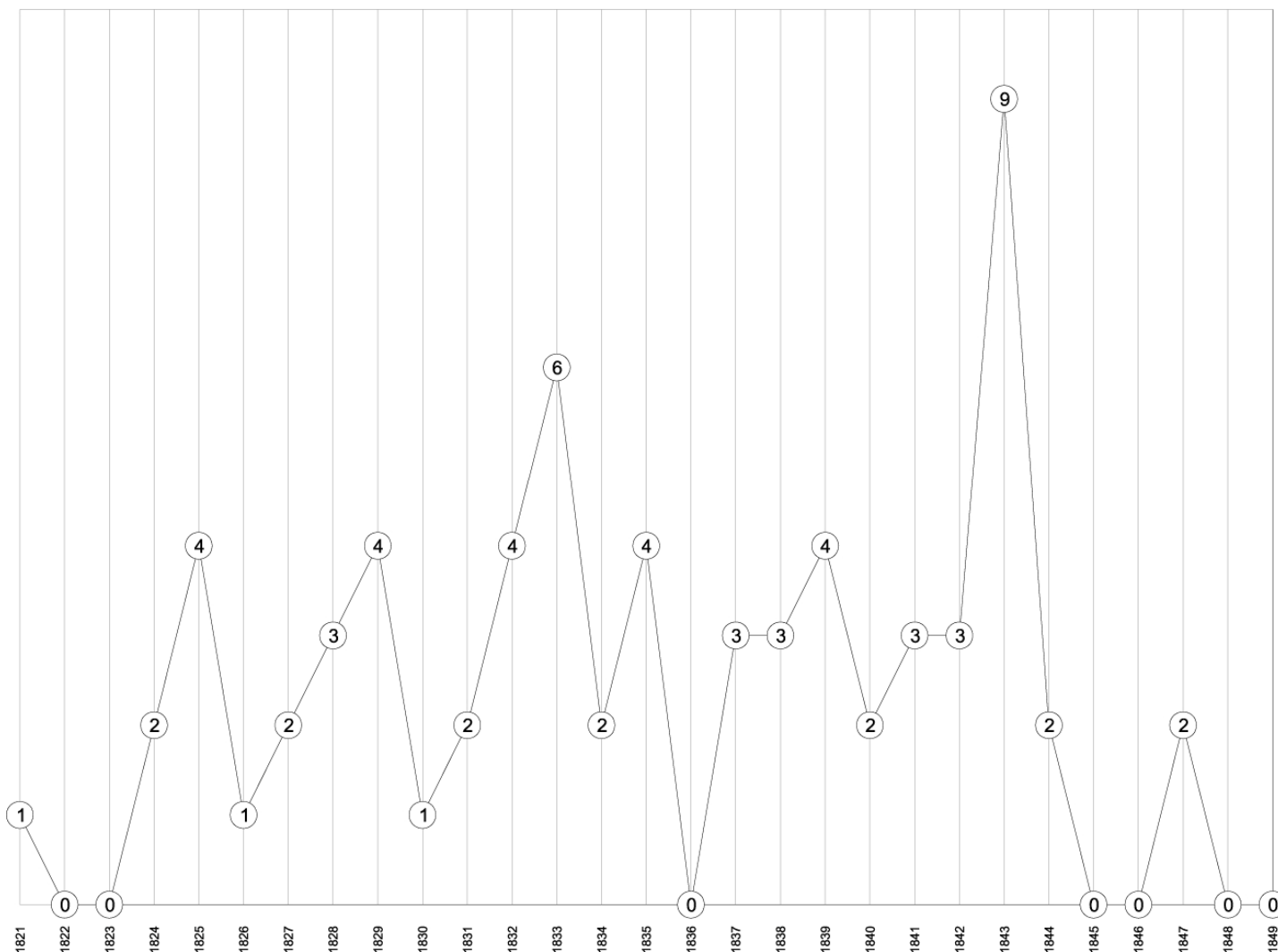
année de naissance	nombre de prêtres dans la nécrologie
avant 1776	9
1776-1781	3
1781-1786	5
1786-1801	2
1801-1806	2
1806-1811	1
1811-1816	1
1816-1821	1
après 1821	0

²⁰⁰¹ Gérard Dufour, « La tragedia del clero afrancesado », dans *Historia 16*, n°122, 1986, p.27-28.

²⁰⁰² Le critère linguistique, par exemple, était important.

néanmoins traduire les tendances plus ou moins favorables du clergé français à l'égard des ecclésiastiques espagnols. La chronologie de l'octroi de pouvoirs par le conseil diocésain à des prêtres espagnols entre 1819 et 1848 n'est ainsi pas indépendante des événements politiques :

Mentions de prêtres espagnols dans les registres du conseil de l'archevêché de Paris



Nous constatons deux pics en 1833 et en 1843, ainsi que des pics secondaires en 1825, 1829, 1835 et 1839. Il est peut-être hasardeux de rapprocher ces petits nombres de la chronologie de l'émigration espagnole. Toutefois, la présence d'ecclésiastiques espagnols à partir de 1824 pourrait correspondre à la dissolution des dépôts, les prêtres espagnols étant probablement restés à proximité de leurs compatriotes. C'est ainsi qu'en septembre 1824, Laréa, venant du diocèse de Périgueux se voit refuser son admission dans celui de Paris. Les pics de 1833 et 1843, plus affirmés, semblent suivre la chronologie de l'exil carliste.

D'ailleurs, si 23 prêtres sont signalés avant 1833, leur nombre s'élève à 42 pour la période 1833-1848. Le pic de 1843 semble faire écho à l'octroi d'une nouvelle amnistie pour les carlistes en août 1843 qui exclue les dignitaires de l'Église. Les réfugiés carlistes, en nombre réduit après plusieurs amnisties peuvent de nouveau bénéficier des subsides gouvernementaux, après deux années d'exclusion mais les Espagnols perçoivent un subside moins élevé. Il est donc vraisemblable que les membres du clergé français aient porté assistance à leurs collègues espagnols, d'autant qu'une partie du clergé français, de tendance légitimiste, estime de son devoir de soutenir le combat des ecclésiastiques carlistes. Enfin, ces octrois de pouvoirs semblent s'inscrire dans l'esprit du jubilé, période de prières exceptionnelles, mandé par le pape en 1842, en faveur de l'Église d'Espagne :

Article premier. Des prières publiques, pour la conservation de la foi, en Espagne , auxquelles N. S. P. le Pape Grégoire XVI a attaché une Indulgence Plénière, en forme de Jubilé, auront lieu dans toutes les Églises et Chapelles publiques de notre Diocèse : à cet effet, durant quinze jours, temps déterminé par Sa Sainteté pour profiter du Jubilé, nous autorisons MM. les Doyens, Curés et Aumôniers à donner, tous les soirs , un Salut solennel. (...)

Art. 4. Pour gagner l'Indulgence du Jubilé, les Fidèles devront se confesser, communier et visiter trois fois leur Église paroissiale, ou l'Église et Chapelle dans laquelle ils sont autorisés à remplir leurs devoirs de paroissiens; récitant avec piété, à chacune de ces visites, cinq *Pater* et cinq *Ave Maria* , aux intentions du Saint-Père. Il suffira que les enfants qui n'ont point encore fait la première communion, reçoivent l'absolution, et satisfassent aux visites et aux prières sus-énoncées²⁰⁰³.

Ces chiffres reflètent également l'importance du clergé au sein de l'émigration carliste. La majeure partie du clergé en Biscaye s'est en effet déclarée favorable au carlisme. En Catalogne, d'après le général Castellane, stationné à Perpignan, environ 8.000 prêtres s'opposent à la reine. Les couvents s'y organisent par section et l'archevêque de Tarragone incite le peuple à la révolte. Des menées semblables ont lieu en Aragon. Le clergé s'identifie en grande partie au carlisme car le prétendant défend sa cause. Il s'oppose par exemple aux lois de désamortissement. Le clergé régulier apparaît encore plus touché par l'exil car la politique du gouvernement touche d'abord les couvents²⁰⁰⁴. Plusieurs membres du clergé régulier figurent d'ailleurs dans le nécrologue qui ne comprend normalement que les seuls prêtres, tel que Buenaventura Cubo, religieux bénédictin et prêtre du diocèse de Calahorra (ou de Burgos), obtient des pouvoirs en 1839 pour célébrer la messe et confesser ses compatriotes à Saint-Roch. Religieux miguélistes et carlistes semblent s'être rapprochés dans

²⁰⁰³ *Instruction et prières pour le jubilé de l'année 1842, imprimées par ordre de Mgr l'archevêque de Cambrai, Cambrai, Lesne-Daloin, 1842, p. 12-13. Le jubilé a été mis en œuvre dans l'archidiocèse de Paris, comme en témoignent les registres du conseil, mais il n'a pas été retrouvé mention de la publication des instructions.*

²⁰⁰⁴ Sophie Firmino, *op. cit.*, p. 149-150.

l'exil. José da Silva Tavares obtient le droit de célébrer la messe et de confesser pour les élèves portugais de son institution en novembre 1838. En juin 1840, c'est au tour de Barbajeiro, prêtre espagnol, d'obtenir les mêmes pouvoirs pour les élèves espagnols.

La paroisse ou l'établissement auxquels ces prêtres espagnols sont rattachés ne sont connus que dans la moitié des cas²⁰⁰⁵. Les neuf paroisses parisiennes ci-dessous ont connu au moins deux desservants espagnols dans cette première moitié du XIX^e siècle²⁰⁰⁶ :

Nom de la paroisse	Nombre de prêtres espagnols	Noms des prêtres	Dates extrêmes des documents	
La Madeleine	8	Albrosser, Mas, Noriéga, Estevez, Balbastro, Mariano, Ruiz, Salvador y Rey	1825	1868
Notre-Dame-des-Victoires	3	Pallarès, Borgella Cortès, Carominas	1827	1843
Saint-Germain-des-Prés	3	Aguilar, Pineiro, Cisneros	1833	1843
Saint-Roch	2	Lanza, Cubo	1833	1857
Saint-Paul-Saint-Louis	2	Mercadal, de Mexias	1828	1846
Saint-Merri	2	Prado, Borja Fernandez	1828	1840
Saint-Philippe-du-Roule	2	Prado, Martin	1837	1843
Saint-Louis-d'Antin	2	Marty, Semprano	1838	1839
Sainte-Elisabeth	2	Aguilar, Deis de Texada	1840	1840

Les trois paroisses qui ont accueilli le plus d'Espagnols sont La Madeleine, Notre-Dame-des-Victoires et Saint-Germain-des-Prés. Si nous tenons compte également des dates extrêmes des documents, cinq paroisses situées sur la rive droite de la Seine et non loin les unes des autres prédominent : La Madeleine, Saint-Roch, Saint-Paul-Saint-Louis, Notre-Dame-des-Victoires, Saint-Merri. La paroisse de Saint-Philippe-du-Roule, où Marie-Christine et sa cour en exil assistaient à la messe, ne semble avoir eu qu'une importance limitée dans le temps. Les paroisses où officient les prêtres espagnols correspondent aux quartiers dans lesquels vivent leurs compatriotes²⁰⁰⁷. La consultation des archives paroissiales n'apporte guère d'informations et ne permet pas de repérer l'existence d'un réseau ecclésiastique espagnol²⁰⁰⁸. Toutefois, cette absence d'informations est paradoxalement intéressante car elle permet de rappeler qu'à Paris, les prêtres espagnols n'accédaient qu'aux

²⁰⁰⁵ 44 cas renseignés.

²⁰⁰⁶ Il conviendrait d'ajouter Belleville, qui constituait une commune à part de Paris jusqu'en 1860, qui a accueilli deux desservants espagnols autour des années 1841-1842.

²⁰⁰⁷ Voir chapitre précédent.

²⁰⁰⁸ AHAP, registres de délibérations des conseils de fabrique des paroisses de la Madeleine (1810-1848) et de Saint-Philippe du Roule (1820-1846)

grades inférieurs de la hiérarchie séculière²⁰⁰⁹. Le fait qu'ils étaient étrangers ne devait pas non plus présenter beaucoup d'intérêt aux yeux des membres de la fabrique puisqu'ils n'ont pas jugé utile de le signaler. La mention de Pedro Albrosser dans les registres de la fabrique de La Madeleine apparaît incidemment :

Le bureau rend compte au conseil de la malheureuse situation de santé dans laquelle se trouve Mr. L'abbé Albrosser qui était attaché comme ancien prêtre diacre à l'Eglise de la Madeleine, et dont les infirmités ont même forcé Mr. Le Curé de le remplacer dans le service des messes tardives ; que, cependant, en considération de ses anciens services, le traitement de neuf cent soixante francs dont il jouissait lui a été payé jusqu'à ce jour. Mais, le Bureau considérant que la paroisse de la Madeleine contribue par ses quêtes fructueuses qui se font, chaque année, en faveur des prêtres informés à former un fonds de dotation pour assurer le sort de ses ecclésiastiques, et pensant que, si la fabrique ne doit pas continuer à supporter le traitement payé jusqu'à ce jour à Mr l'abbé Albrosser, il y a obligation pour le conseil à pourvoir au placement de cet ecclésiastique dans un établissement convenable où il puisse recevoir tous les soins que sa santé réclame, le bureau doit devoir proposer au conseil de décider qu'il sera écrit à M. l'archevêque pour lui demander de vouloir bien faire admettre cet ecclésiastique dans l'hospice de Marie-Thérèse ou tel autre établissement qu'il jugera le plus propre à sa situation.²⁰¹⁰

Dans les années 1840, Mgr Affre refuse d'accorder le droit de célébrer la messe à un prêtre espagnol carliste, Antonio Casares²⁰¹¹. Ce dernier publie alors plusieurs ouvrages au ton virulent, *Réflexions (...) sur la défense qui lui a été faite par monseigneur l'Archevêque de Paris de célébrer la sainte messe puis Conseil évangélique que le Père Antonio de Casares, capucin espagnol, donne à Monseigneur Affre, archevêque de Paris*²⁰¹². Sa demande aurait été refusée parce qu'il écrit sur des sujets politiques²⁰¹³. Or bien que carliste, il est surtout connu pour ses pamphlets qui sèment le trouble parmi ses compagnons d'exil. Petit de Meurville, légitimiste proche de Don Carlos, écrit ainsi au comte de Villemur : « Je ne sais pas s'ils font beaucoup de mal, parce que je ne crois pas que les réfugiés puissent se procurer ces publications et qu'à supposer que la camarilla en distribue beaucoup gratis les quelques vérités qu'elle dit sont mêlées à tant d'injures, que le sentiment qui dicte ces

²⁰⁰⁹ En revanche, il semble qu'il y ait eu des curés espagnols dans des paroisses du ressort de l'archevêché situé en dehors de Paris, comme à Bondy, Clamart ou Villetaneuse.

²⁰¹⁰ AHAP, La Madeleine : Registre n°2 délibérations du conseil de fabrique du 14 octobre 1810 au 31 mai 1848, 63^e séance (1836, 10 avril), p. 126.

²⁰¹¹ La demande de Casares n'apparaît pas dans les registres du conseil diocésain. La décision a probablement été prise directement par l'archevêque.

²⁰¹² *Réflexions présentées par le père Antonio de Casares, capucin espagnol, sur la défense qui lui a été faite par monseigneur l'Archevêque de Paris de célébrer la sainte messe*, Paris, Proux, 1841, 16 p ; *Conseil évangélique que le Père Antonio de Casares, capucin espagnol, donne à Monseigneur Affre, archevêque de Paris*, Paris, Proux, 1842, 8 p.

²⁰¹³ *Ibid.*, p. 1.

publications en devient trop grossier et ne saurait échapper aux lecteurs les plus simples²⁰¹⁴ ». Le personnage est donc probablement un peu trop agité pour se voir autorisé à exercer son ministère. La présence d'ecclésiastiques espagnols et portugais à Paris obéit donc en partie à des motifs politiques. L'assistance du diocèse s'exerce discrètement par l'octroi de pouvoirs à des prêtres habitués, anonymes parmi la population qui fréquente la paroisse, ou par le biais de secours. L'octroi de ces pouvoirs permet tout à la fois de répondre aux besoins spirituels des réfugiés ibériques à Paris et de porter une assistance discrètement partisane.

4.2. Mythes et réalité des réseaux maçonniques

La maçonnerie occupe une place importante dans la représentation des proscrits espagnols, et dans une moindre mesure des Portugais libéraux, tant chez leurs contemporains, notamment la police de la Restauration, qui tend à voir des complots maçonniques, que dans la littérature les concernant. En 1825, le réfugié Domingo Fernández de Ángulo est signalé comme devant faire l'objet d'une surveillance toute particulière. En effet, selon le préfet de police, alors qu'il n'avait d'abord manifesté :

que des sentimens honnêtes et vraiment espagnols ; il n'en a pas été de même, après la révolte de l'isle de Léon ; M. Angulo qui avait été initié dans les hauts grades de la maçonnerie et qui se trouvait lié avec plusieurs révolutionnaires marquans et notamment avec l'ex-ministre San Miguel, coopéra avec lui, à la rédaction du Journal intitulé *l'Expectador*, organe avoué des sociétés secrètes : il prit une part active à l'affaire du 7 juillet et son ascendant sur l'esprit des ministres de cette époque, le rendit un personnage fort important, sans que toutefois, il se voit jamais mis en évidence²⁰¹⁵.

En avril 1827, il fait l'objet d'une note du ministère de l'Intérieur, dans laquelle on estime qu'« on pourrait demander au préfet de police un rapport sur les observations auxquelles sa conduite a donné lieu depuis quelques mois²⁰¹⁶ ». À la même époque, les services de police établissent la notice biographique de João da Gama Lobo, portugais naturalisé français en 1815, fixé à Paris où « il professe les plus mauvaises opinions et fréquente des individus très hostiles ». Circonstance aggravante aux yeux du rédacteur, il est l'auteur d'un ouvrage pro-maçonnique : « dans le courant de 1824, il a publié un détestable pamphlet sous le titre de *Réponse aux injustes & fantastiques accusations du gouvernement arbitraire contre les maçons*²⁰¹⁷ ».

²⁰¹⁴ ANF, 240 AP 1, correspondance de de Meurville à Villemur. Lyon, 18 janvier 1842.

²⁰¹⁵ ANF, F⁷ 12048, 1548 e Domingo Fernandez de Angulo: PP au MI. Paris, le 6 janvier 1825.

²⁰¹⁶ Id, note du MI. Paris, le 23 avril 1827.

²⁰¹⁷ ANF, F⁷ 6733, 10. 222 o.g. Portugais-Brésiliens. Notes biographiques. Ordre alphabétique. 26 mars 1825 : notice biographique de João da Gama Lobo.

En France, la franc-maçonnerie est pourtant autorisée depuis le Premier Empire. À cette époque, sous l'obédience du grand Orient dont Joseph Bonaparte est le grand maître, elle fait quasiment partie du système de contrôle impérial²⁰¹⁸. La chute de Napoléon provoque un effondrement de l'implantation maçonnique, plusieurs centaines de loges disparaissent. La Restauration tolère la maçonnerie, à l'exception du rite de Misraïm, excommunié par le grand orient et interdit par les autorités françaises en 1822, car les loges qui s'en réclamaient étaient soupçonnées répandre des idées républicaines²⁰¹⁹. La charbonnerie (carbonarisme en Italie), constitue un autre mouvement initiatique, dont les rites et le vocabulaire s'inspirent du monde forestier. Certains de leurs membres étant impliqués dans des complots républicains dans les années 1820, les autorités surveillent de près ceux qui paraissent y appartenir. Ventes (ou baraques) charbonnières et loges maçonniques ne sont toutefois pas interdites car le préfet de Paris, Delavau, les considère comme « des soupapes par où s'échappait le trop-plein des valeurs révolutionnaires et qui obviaient à une explosion possible si elles étaient trop hermétiquement opprimées²⁰²⁰ ». Sous la monarchie de Juillet, les maçons sont mieux acceptés, d'autant qu'un certain nombre a participé aux journées de Juillet²⁰²¹, et plusieurs des cadres du nouveau régime appartiennent à la maçonnerie. Les réfugiés n'hésitent plus alors à expliquer aux autorités que leur appartenance à la franc-maçonnerie a provoqué leur exil. En 1831, Antonio Florez ne craint pas de signaler au préfet de police l'attitude de son ancien aubergiste à Paris qui, dans l'attente du paiement du loyer, a pris ses livres où s'affichent clairement ses sympathies maçonniques :

je ne reconnais devoir au dit Sieur Lebert que la somme de 8 fr. laquelle je suis prêt à satisfaire par votre honorable voie, aussitôt que le Sieur Jean Lebert me fasse remettre dans cette ville de Tours, les 4 livres suivants que c'est la propriété qui m'appartient et je réclame et la même que doit exister dans son pouvoir :

Livres reclamants

1° Catéchisme des *3 premiers grades (masonique)*

2° Instruction des *haux grades (masonique)*

3° Abélard et Eloise

-Espagnols –

4° Instruction des *haux grades (en français)*²⁰²²

²⁰¹⁸ André Combes, *Les Trois Siècles de la franc-maçonnerie française*, Paris, Dervy, 2007, p. 75.

²⁰¹⁹ Pascal Arnaud, « Charbonnerie et maçonnerie : modèles, transferts, fantasmes... », dans *Cahiers de la Méditerranée*, n°72, 2006, p. 183.

²⁰²⁰ Cité par André Combes, *op.cit.*, p. 96.

²⁰²¹ Une loge regroupant les maçons ayant participé aux Trois Glorieuses, la loge des Trois Jours, est créée à la suite de la Révolution. Lafayette en est le vénérable d'honneur. Y figurent le député Alexandre de Laborde, le futur ministre Odilon Barrot, le banquier Laffitte, vénérable.

²⁰²² ANF, F⁷ 12076, 25 e.r. Antonio Flores : Antonio Florez au MI. Tours, le 28 novembre 1831.

Les Portugais Felix Rieff et Bernadita Benadita de Mello, déjà cités, se présentent au ministère de l'Intérieur comme un couple de commerçants qui vendait des provisions et des cordages à Porto pour la marine et « tenant en même temps une loge de franc-maçons, au moment où l'absolutisme s'est emparé du Portugal²⁰²³ ». Malgré la tolérance de la monarchie de Juillet, les loges doivent toutefois se tenir éloignées du terrain politique. En 1845, le ministre de la Guerre, le maréchal Soult, tente d'interdire aux militaires de fréquenter les loges. Malgré deux fermetures, la décision n'est pas vraiment appliquée. Les maçons espagnols et portugais se retrouvent ainsi dans un pays où même si la maçonnerie est parfois simplement tolérée voire difficilement acceptée d'un point de vue social²⁰²⁴, la vie de ses membres n'est jamais menacée.

Au Portugal, la franc-maçonnerie a connu un développement rapide pendant la guerre d'Indépendance, sous l'influence anglaise. Mais la politisation des loges portugaises tend à confondre l'activité maçonnique et l'influence libérale, notamment aux yeux des autorités, conduisant à l'exécution en 1817 de Gomes Freire de Andrade, grand-maître du grand orient lusitanien. Un décret interdit les sociétés secrètes et exclut ses membres des emplois publics. La révolution de Porto a d'ailleurs pour origine le *Sinédrio*, structure para-maçonnique. Pendant le régime des cortès, la maçonnerie portugaise connaît un fort développement et apparaît étroitement imbriquée aux activités « profanes ». En juin 1823, les sociétés secrètes sont de nouveau interdites. Malgré la relative clémence des autorités, la maçonnerie portugaise semble en sommeil jusqu'en 1826. Avec l'arrivée de Dom Miguel, elle ne peut survivre qu'en exil : en 1829, 42 personnes soupçonnées d'être franc-maçons, sont condamnées à mort²⁰²⁵. Les maçons semblent effectivement nombreux parmi les exilés portugais. Les archives de la franc-maçonnerie française en conservent la trace. D'après la matrice générale de la grande loge de France, 17 Portugais ont été membres de loges rattachées au suprême conseil entre 1828 et 1844, dont 13 entre 1828 et 1834, période de l'exil libéral. À Paris, ils ne sont pas très nombreux : Jacob Nunes Carvalho, négociant, né en 1806, intègre la loge du Mont Sinai en novembre 1828 ; Luís Silva, étudiant en médecine, né en 1808, est commandeur dans la loge du Mont Liban en février 1829. En 1838, le médecin Maurice Macario est inscrit dans la loge des « Trinitaires », à laquelle sont également

²⁰²³ ANF, F⁷ 6737, 6 septembre 1830 : Rieff, Felix Portugais, Bernardita de Mello : pétition au MI. Paris, le 6 septembre 1830.

²⁰²⁴ La maçonnerie a été condamnée par plusieurs bulles pontificales depuis le XVIII^e siècle, notamment par Pie VII en 1821 et Léon XII en 1826 (*Journal historique et littéraire*, Liège, Kersten, 37^e livraison, vol. 4, 1^{er} mai 1837, p. 405).

²⁰²⁵ A.H. Oliveira Marques, *La franc-maçonnerie portugaise de 1820 à la période contemporaine*, trad. et adapt. Henri Médioni, Paris, éditions maçonniques de France, 2002, p. 16-18.

rattachés le huissier Achille Theodore Branco de Foresta (1842), et un fabricant de chocolat d'Orléans, Sandoval (1844). Plusieurs Espagnols figurent dans cette loge à la même époque, mais son importance numérique et l'étalement de l'arrivée des maçons en son sein rend difficile l'hypothèse d'un effet d'entraînement. En 1832-1833, plusieurs Portugais se retrouvent à Dunkerque où ils intègrent la loge « La Trinité »²⁰²⁶. Il s'agit probablement de saldanhistes écartés de l'expédition. Parmi eux figure d'ailleurs José Maria de Moura, auteur en janvier 1832 d'une déclaration avec les officiers Stubbs et Cabreira, dénonçant leur mise à l'écart²⁰²⁷.

La division des maçons portugais semble recouper la division entre les palmelistes et les saldanhistes. Une majorité des maçons reconnaît José da Silva Carvalho comme grand maître du grand orient lusitanien, de tendance palmeliste réfugié au Royaume-Uni, tandis qu'une petite partie, généralement en France, reconnaît l'autorité de Saldanha²⁰²⁸. Plusieurs loges sont créées dans les dépôts de Plymouth, de l'une et l'autre tendance. En France, Miguel António Dias fonde en 1830 la loge « Emigração regeneradora », qui aurait compté 62 membres et à laquelle appartenaient Saldanha et António Bernardo de Costa Cabral. La loge fondée par des étudiants et des médecins fonctionne indépendamment des grands orientes français et portugais²⁰²⁹. D'autres réfugiés, notamment avant la création de cette loge, participent aux travaux des maçons français ou deviennent membres de clubs ou de baraques charbonnières²⁰³⁰. L'arrivée de Dom Pedro semble renforcer la présence de maçons parmi les cadres. Dom Pedro avait lui-même été initié avant de rejeter la maçonnerie dans les années 1820. Mais après 1831, il se retrouve entouré de personnalités maçonniques : Mouzinho da Silveira, Agostinho José Freire, Bernardo Sá Nogueira, Cândido José Xavier, Silva Carvalho, le marquis de Loulé, Joaquim António de Aguiar, Francisco Simões Margiochi, Bento Pereira

²⁰²⁶ GLDF, matrice générale, décembre 1832 : les « officiers portugais réfugiés », Augusto Hedwiges de Amaral, Philipo Joaquim Acciaioli, né en 1792, José Maria Mascarenhas de Mello, né en 1804, José Maria de Moura, né en 1777 et le négociant, Frederico Zuzarte. Au cours de l'année 1833, Fernando d'Oliveira, ancien employé ministériel, Jeronimo Martins Salgado, major du génie, né en 1782, Antonio Caetano de Faria Vieira, major de milice, né en 1777, João Baptista Pereira Rebello, né en 1810 et Antonio Januario Moderno, né en 1791, propriétaires. Ce dernier n'intègre la loge qu'en septembre 1833. Les archives de cette loge n'étant pas conservées, il est difficile d'évaluer le rôle qu'y jouaient les Portugais. Les autres Portugais recensés dans la matrice sont le vicomte Real, maître de langues, qui fait partie de la loge « La désirée écossaise » à Dieppe (août 1832), puis, plus tardivement, Pacifico Falco, négociant, de la loge des Trinitaires à Paris (1835), Maurice Macario, huissier, de la même

²⁰²⁷ Voir chapitre III.

²⁰²⁸ Manuel Borges Grainha, *História da franco-maçoneria em Portugal (1733-1912) contendo importantes informações sobre o carbonarismo, a ordem de S. Miguel da Ala, a formação do partido republicano português, o restabelecimento das congregações religiosas e a sua recente expulsão*, éd. António Carlos Carvalho Lisbonne, Vega, 4^e éd, 1986 [1^{ère} édition, 1912], p. 114.

²⁰²⁹ Fernando Catroga, « A maçonaria e a restauração da carta constitucional em 1842, o golpe de estado de Costa Cabral », dans *Revista da História das ideias*, vol. 7 : *Revolutas e revoluções*, 1985, p. 168.

²⁰³⁰ A.H. Oliveira Marques, *op.cit.*, p. 37-40.

do Carmo, Saldanha, etc. Même son confesseur, le père Marco Pinto Soares Preto, est maçon²⁰³¹. Après le départ de l'expédition, l'activité maçonnique des réfugiés semble un peu réduite, même si les partisans de Saldanha restent en France. L'émigration marque également les grandes divisions maçonniques que connaît le Portugal après 1834 entre le grand orient lusitanien, la maçonnerie du Sud, dirigée par Saldanha, et la maçonnerie du Nord, placée sous l'influence des frères Silva Passos, initiés pendant leur exil en France²⁰³².

En Espagne, la maçonnerie se diffuse avec l'arrivée des troupes françaises et de Joseph Bonaparte, grand-maître du grand orient de France. De nombreux « afrancesados » sont membres de loges françaises ou sous influence française. Mais en mai 1814, un décret de Ferdinand VII interdit les sociétés secrètes, touchant au premier chef la maçonnerie. En janvier 1815, l'Inquisition publie à son tour un édit l'interdisant et la condamnant. Celle-ci est présentée comme une influence française, née de l'occupation ou de la présence forcée à l'étranger des prisonniers de guerre. La grande loge espagnole disparaît alors. Outre le contexte politique, cette tache « originelle » ralentit probablement son développement jusqu'au « trienio liberal ». Bien que des loges renaissent alors, la place réelle de la maçonnerie reste difficile à établir et celle-ci est souvent confondue avec le carbonarisme et les « comuneros »²⁰³³, ou les nombreuses sociétés patriotiques dont l'organisation pouvait prendre des formes similaires mais dont les objectifs étaient d'abord politiques. Son influence politique a probablement été surévaluée par certains de ses membres, en particulier par Antonio Alcalá Galiano dans ses *Recuerdos de un anciano*. La seule loge véritablement documentée est celle de « Los amigos reunidos de la virtud », fondée à Madrid en 1820, uniquement composée d'Espagnols qui demandent leur régularisation auprès du grand orient de France, ce qui pose la question de l'existence alors en Espagne d'une grande loge ou d'un grand orient national. En outre, les membres de la loge se donnent comme but « de procurar nuevos prosélitos a nuestra respetable Orden, sobre todo en este país, en el que la masonería todavía está en las tinieblas más espesas²⁰³⁴ », ce qui laisse supposer que la maçonnerie est encore peu développée en Espagne. Après le « trienio », la répression antimaçonnique s'accroît pourtant. Des listes comprenant des centaines de noms sont établies par les autorités espagnoles. Maçonnerie et libéralisme deviennent synonymes. Le 1^{er} mai 1824,

²⁰³¹ A.H. Oliveira Marques, *Ensaio de maçonaria*, Lisbonne, Quetzal, 1988, p. 51.

²⁰³² Fernando Catroga, *op.cit.*, p. 156.

²⁰³³ Société secrète née en 1821 à l'initiative de maçons gaditans radicaux (*Historia política, 1808-1874...*, p. 94).

²⁰³⁴ Trad. « procurer de nouveaux prosélytes à notre respectable Ordre, surtout dans ce pays où la maçonnerie se trouve encore dans les ténèbres les plus épaisses ». Cité par José Antonio Ferrer Benimeli, *Masonería española contemporánea*, vol. 1, 1800-1868, Madrid, Siglo veintiuno, 1980, p. 147.

Ferdinand VII accorde une amnistie aux libéraux mais celle-ci exclut les membres des sociétés secrètes (et donc des listes établies par les autorités). En avril 1833, le capitaine José González, réfugié en France, demande la continuation des subsides auprès du ministère de l'Intérieur. Il ne peut bénéficier de l'amnistie, en dépit de son grade :

Quoiqu'il soit compris au nombre des amnistiés par ce décret, qui s'applique seulement aux délits politiques, l'exposant ne peut rentrer en Espagne, pour des motifs plus graves et sans craindre pour sa vie, quoiqu'il n'existe à son égard ni crime, ni délit.

Or décret de S.M. Ferdinand 7 de l'année 1824 encore rigoureusement exécuté prononce la peine capitale contre tout Espagnol appartenant aux sociétés dites de franc-maçons, carbonari, comuneros et toutes autres : Ce décret a reçu son application en 1825 à Grenade par l'exécution de six principaux habitants de cette ville en 1826, 1827 dans différentes villes d'Espagne, enfin en 1829 en la personne de M. le Comte de Galvez supplicié à Barcelonne, et en 1831 un italien réfugié aujourd'hui à Bordeaux fut banni d'Espagne à perpétuité, attendu sa qualité d'Étranger.

Dans tout autre royaume on n'est point criminel pour être franc-maçon, puisqu'il faut au contraire, faire preuve de conduite irréprochable : aussi l'exposant ne craint pas d'avouer qu'il appartient à la société maçonnique, ainsi qu'il le justifie par les titres qu'il a l'honneur de mettre sous vos yeux Monsieur le Ministre²⁰³⁵.

En avril 1834, peu de temps après la mort de Ferdinand VII, les francs-maçons sont toutefois amnistiés et peuvent accéder à des charges publiques. L'appartenance à une « secte » secrète reste théoriquement interdite mais la maçonnerie espagnole commence alors à renaître. Un grand orient espagnol est créé à Lisbonne en 1838, en lien avec le grand orient portugais pour « sostener poderosamente los reinados de Doña Isabel 2a y de Doña María 2a, es el punto esencial de nuestro conocido interés ; en él estriba la pacificación de la Península y todas las ventajas reales que sus maternales sentimientos deben producir²⁰³⁶ ». Ces liens entre les maçons des deux pays ne semblent toutefois pas nés pendant la période commune d'exil des libéraux espagnols et portugais²⁰³⁷.

L'activité maçonne des réfugiés libéraux espagnols, malgré un contexte plus favorable en exil, paraît moins développée que chez les Portugais. La consultation des archives du grand orient français et de la grande loge de France laisse même l'impression d'une quasi-inexistence de maçons espagnols, même s'il reste possible que les émigrés aient créé des

²⁰³⁵ ANF, F⁷ 12101, 1593 e.r. Joseph Gonzalez : Gonzalez au MI. Paris, le 3 avril 1831.

²⁰³⁶ Trad. : « Le point essentiel de notre intérêt bien connu est de soutenir puissamment les règnes d'Isabelle II et de María II. C'est sur lui que repose la pacification de la péninsule et tous les avantages royaux que leurs sentiments maternels doivent produire ». Cité par José Antonio Ferrer Benimeli, *Masonería española contemporánea*, vol. 1, 1800-1868 ..., p. 173.

²⁰³⁷ Pour l'ensemble du paragraphe sur l'histoire de la franc-maçonnerie espagnole, voir José Antonio Ferrer Benimeli, *Masonería española contemporánea*, vol. 1, 1800-1868 ..., p. 115-173 et José Antonio Ferrer Benimeli, « La Franc-maçonnerie espagnole en Méditerranée (XVIII^e-XXI^e siècles) » dans *Cahiers de la Méditerranée*, n°72, 2006, p. 27-28.

loges non rattachées à une obédience française²⁰³⁸. La matrice générale de la grande loge de France recense 13 Espagnols entre 1821 et 1848²⁰³⁹, dont 6 pour la seule période 1840-1842 : José Malgarejo, comte del Valle de San Juan, de la loge des « Trinitaires » en mars 1840, et Alejandro Aguado, marquis de Las Marismas, membre du Suprême conseil en juin 1840. En 1841-1842, 4 Espagnols sont inscrits comme membres de la loge « L'aigle du désert » : Andrés Bustos, employé, Eugène Biezma Guerrero, professeur interprète, Etienne Benero, employé, tous trois de Paris et François Diaz, négociant de Meaux. Parmi ces 13 Espagnols, 3 sont en fait français : Francisco Amorós et son fils et Alexandre Aguado²⁰⁴⁰.

Le tableau de la loge des « Trinitaires », créée en 1829, à laquelle appartient José Malgarejo fait apparaître d'autres noms hispanophones, Ramos De Zayas, traducteur mexicain, en janvier 1836, Antoine José Genevay, homme de lettres né en Espagne, en octobre 1837, Malgarejo en 1840, qui arrive d'une autre loge française « Les zélés philanthropes », Marie-Charles Urbain Devaux, employé des postes, né à Barcelone en Espagne en juin 1844, et, Bernardo Gonzalez, artiste musicien originaire de Madrid en mars 1845. Toutefois ces cinq personnes, arrivées à des dates différentes, au sein d'une loge où ont figuré, entre 1829 et 1848, près de 290 personnes, n'avaient probablement aucun lien entre elles. Il en va autrement des membres de la loge « L'aigle du désert », fondée par Ramos de Zayas²⁰⁴¹. Officier supérieur né en 1791 à Santiago au Mexique, il « est un officier supérieur espagnol que les événements politiques de son pays ont forcé de se réfugier en France où il s'est créé (sic) une petite industrie qui lui donne les moyens de soutenir et de couvrir aux besoins de la jeune dame qu'il a épousé (sic) à Paris²⁰⁴² ». Selon le rapporteur du suprême

²⁰³⁸ Celles-ci ont alors sans doute été en nombre limité. L'arrivée au pouvoir des anciens émigrés espagnols, à partir de 1834 et 1836, n'entraîne pas formellement la levée de l'interdiction de la maçonnerie. Son exercice devient possible après la révolution de 1868. Mais il reste probable que leur nombre en ait été fort limité, le retour des libéraux n'entraîne pas la levée de l'interdiction de la maçonnerie.

²⁰³⁹ GLDF, Matrice générale. Le grand orient constituait une obédience plus importante numériquement mais le suprême conseil de la grande loge de France regroupait davantage de maçons dans les hauts grades et, par conséquent, souvent davantage de personnalités influentes. Des sondages effectués sur le « fichier Bossu » (BNF, mss.), fichier alphabétique relatif à la franc-maçonnerie française, et plus particulièrement, aux maçons liés au grand orient de France, se sont avérés plutôt infructueux pour Paris à l'époque de l'exil libéral. Les recherches dans les dossiers de la police générale consacrés aux sociétés secrètes et notamment aux francs-maçons de rite misraïte se sont également avérées infructueuses (ANF, F⁷ 6787 à 6789).

²⁰⁴⁰ GLDF, Matrice générale. Baraza, lieutenant général, et Andujar du suprême conseil d'Espagne, reconnus par le suprême conseil de France en 1821 ; le secrétaire d'ambassade don Cordoba appartenant à la loge de « La Clémentine amitié » (1827) ; Francisco Amorós, l'ancien réfugié afrancesado, et son fils Antonio Amorós, membres de la loge « La Fidélité » (1828) ; Miguel Lacuenta, rentier, initié dans la loge « Jérusalem La Constance » en janvier 1830 ; Felix Briebe de la loge « Les Patriotes » en 1835 ; José Malgarejo, comte del Valle de San Juan, de la loge des « Trinitaires » en mars 1840 et Alejandro Aguado, marquis de Las Marismas, membre du Suprême conseil en juin 1840.

²⁰⁴¹ GLDF, loge 76, rapport d'enquête établi à la demande de la commission administrative du suprême conseil. 24 août 1841.

²⁰⁴² *Ibid.*

conseil, chargé d'établir la pertinence de la création de la loge et de son affiliation à l'obédience de la grande loge, Andrés Bustos est, lui, « fort instruit, mais qui comme le précédent et par les mêmes raisons d'origine n'a pas un usage complet de notre langue. Il a été gouverneur politique (prefet) de Malaga pendant l'occupation française. Il a servi sous le m^{al} Suchet et le m^{al} Soult, honorablement dans nos rangs comme colonel et il en est avantageusement connu. Ce f. est réfugié en France par les mêmes raisons que le précédent²⁰⁴³ ». Zayas, Bustos, Biezma Guerrero et Benero ont été initiés en Espagne. Le tableau initial comprend également neuf Français et un Italien de Parme. La loge d'abord appelée « L'aigle impérial » prend, sur les recommandations du rapporteur le nom d'« aigle du désert »²⁰⁴⁴. En 1845, Gaëtan Cruxen, docteur en médecine de Barcelone, originaire de Porto Rico, initié en 1822 en Espagne, aurait à son tour intégré la loge²⁰⁴⁵. L'année suivante, des conflits internes et le changement de domicile de Zayas à Strasbourg entraîne la démission de ce dernier²⁰⁴⁶. Lors de la dernière tenue régulière connue, en mars 1850, aucun Espagnol ne semble plus figurer parmi les membres actifs²⁰⁴⁷. La brève existence de cette loge, sa composition et sa chronologie semblent assez difficile à expliquer. La présence d'anciens *afrancesados*, Andrés Bustos et Biezma Guerrero, ainsi que le nom initial de la loge laisse à penser qu'il s'agit plutôt d'un regroupement de nostalgiques du Premier Empire dont la flamme a pu être ravivée par le retour des cendres de l'empereur orchestré en grandes pompes par la monarchie de Juillet en décembre 1840.

Dans les années 1840, les leaders « christinos » préparent le retour de Marie-Christine au sein de différentes sociétés secrètes. Juan Donoso Cortés crée une société secrète aux accents maçonniques présidée par Agustín Fernando Muñoz, époux de la reine Marie-Christine. Une seconde société secrète est bientôt constituée à l'initiative de Narváez, avec une section parisienne appelée « Sociedad militar », présidée par Leopoldo O'Donnell²⁰⁴⁸. Bien que ces organisations prennent des apparences franc-maçonniques, il s'agit vraisemblablement d'associations politiques qui agissent dans la clandestinité par souci d'efficacité et afin de ne pas aggraver l'état des relations diplomatiques entre la France et l'Espagne.

²⁰⁴³ *Ibid.*

²⁰⁴⁴ *Id.* Extrait du registre des délibérations de la commission administrative du suprême conseil. 1^{er} septembre 1841.

²⁰⁴⁵ *Id.* Certificat de régularisation de Gaëtan Cruxen dans les trois premiers grades établi par le grand juge commandeur sous l'obéissance du suprême conseil. 30 mars 1845.

²⁰⁴⁶ *Id.* Ramos de Zayas à la commission administrative du suprême conseil. Paris, le 6 février 1846.

²⁰⁴⁷ *Id.* Registre et livre d'architecture.

²⁰⁴⁸ Jean-René Aymes, *op.cit.*, p. 106-107.

Il est probable qu'une grande partie des réfugiés qui intègre des loges françaises ou crée leur propre loge ait été initiée avant l'exil. Du côté portugais, la maçonnerie semble un phénomène assez généralisé. Du côté espagnol, pour les quelques exemples dont nous disposons, les réfugiés sont des « afrancesados » initiés pendant l'occupation française, ou des libéraux qui ont participé au bref renouveau de la maçonnerie pendant le « trienio liberal » en Espagne. Pour les personnes déjà initiées, la reprise du « travail maçonnique », dans un contexte plus favorable, est assez facile à comprendre, mais la discussion et les débats ne sont pas forcément aisés à mener dans une langue étrangère²⁰⁴⁹, et conduisent les individus parlant une même langue, voire étant habitués au même rite, à se rapprocher. Éloignés parfois depuis de longues années de leurs foyers, la maçonnerie leur offre une reconnaissance et une sociabilité spécifiques²⁰⁵⁰ qui peuvent parfois prendre la forme d'une solidarité d'ordre financier ou politique. L'exemple, certes plus ancien, de la loge « Reunión española », à Brest, en 1801-1802, montre que celle-ci jouait notamment un rôle de société philanthropique : assistance aux malades, prêt d'argent, etc.²⁰⁵¹. Dans le cas de l'« Aigle du désert », une souscription est faite en 1842, en faveur d'un des membres, Zurban²⁰⁵², pour lequel 57,50 francs sont récoltés avec la participation de presque tous les membres de la loge. Le cas du portugais António Januario Moderno pose également question. Réfugié à Dunkerque, il intègre la loge « La Trinité » à laquelle participaient plusieurs autres réfugiés, en septembre 1833, date à laquelle il est en mesure de rentrer au Portugal. Il n'est pas impossible que sa venue ait été intéressée, d'autant qu'en octobre 1833, il tente vainement d'obtenir auprès du ministère de l'Intérieur une prolongation de subside « jusqu'à ce qu'une plus grande partie du Portugal soit soumise à Sa Magesté Tres Fidele La Reine D. Maria²⁰⁵³ ». Les loges sont également être un lieu d'expression politique. Les réfugiés peuvent alors faire découvrir voire partager leurs combats politiques avec leurs frères français

²⁰⁴⁹ GLDF, loge 76. Par exemple, les discours prévus le 2 septembre 1842 à l'« Aigle du désert » sont les suivants : « De l'éducation des enfans sous le rapport public et privé. Le progrès moral ou scientifique dépend-il toujours de la manière dont elle leur est donnée ? ; De la femme en général et de la femme en particulier. La position que lui a faite le législateur dans la société est-elle liée à celle qui lui convient sous le rapport social ? ».

²⁰⁵⁰ « La fraternité est la valeur fondamentale de la franc-maçonnerie. Les membres accueillent immédiatement un nouvel initié en l'appelant « Mon frère » ou « Ma Sœur », et, le plus souvent le tutoient immédiatement » (Alain Bauer, Roger Dachez, *Les 100 Mots de la franc-maçonnerie*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ?, 2010, p. 43-44.)

²⁰⁵¹ Georges Demerson, « Une loge maçonnique à Brest en 1801-1802 : la « Reunión española » », dans *Bulletin hispanique*, tome 57, n°4, 1955, p. 390.

²⁰⁵² GLDF, loge 76, Paris, mai 1842, « souscription faite pour la loge en fav. du Sr. Zurban ,1^{er} surv. ». (Nous n'avons pas recensé Zurban parmi les Espagnols, car, en dépit de son nom aux consonances hispaniques, le tableau de la loge indique qu'il est né à Strasbourg).

²⁰⁵³ ANF, F⁷ 12113, 79 Por Joaquim Joze Dias-Lopez, Antonio Januario Moderno, Dias Lopes de Vasconcellos au MI. Paris, le 1^{er} octobre 1833.

ou anglais²⁰⁵⁴. La proportion des Français parmi les auteurs de certificats ou de recommandations est plus importante pour les réfugiés espagnols, mais les Portugais peuvent compter sur des personnalités plus influentes²⁰⁵⁵. Tous ne sont pas franc-maçons, mais c'est le cas du marquis de Lafayette à l'origine de plus de la moitié des recommandations pour les Portugais ou du comte de Lariboisière²⁰⁵⁶. Plusieurs personnages ayant accompli le plus gros de leur carrière pendant le Premier Empire, il n'est pas invraisemblable qu'une partie soit maçonne. Antoine Dubois, le doyen de la faculté de médecine, ancien médecin de la famille impériale, est certes dans son rôle quand il délivre des certificats de scolarité aux étudiants portugais, mais ce faisant, il leur permet également de rester sur Paris et d'y recevoir les subsides. Le député d'Argenson qui délivre au moins deux certificats est un proche de Lafayette. Alexandre de Laborde, l'auteur du *Vœu de la justice et de l'humanité en faveur de Dom Pedro*, est élu grand maître adjoint du grand orient en 1833²⁰⁵⁷. Une solidarité maçonne entre Portugais et Français d'une part, et, dans une moindre mesure, entre Espagnols et Français²⁰⁵⁸ semble avoir existée. Bien que la franc-maçonnerie puisse être une cause de départ, il ne semble toutefois pas exister de réseau franc-maçon facilitant voire encourageant l'expatriation notamment en raison de l'existence de traditions nationales différentes et du secret qui entoure le travail maçonnique. L'existence de structures franc-maçonniques au sein des réfugiés reflète ainsi les grandes tendances de l'émigration. La création d'une loge par un Espagnol, constituée d'Espagnols et de Français, reflète l'intégration des exilés espagnols « afrancesados ». La politisation extrême de la maçonnerie portugaise paraît se traduire dans les échanges avec les maçons français influents, membres du gouvernement ou du Parlement. En revanche, rien ne permet d'établir l'existence de liens privilégiés entre Espagnols et Portugais, même s'ils semblent davantage se mêler dans les années 1840, reflétant peut-être les rapprochements signalés par la police en cours en France entre les radicaux des deux pays et qui connaissent leur apothéose lors des manifestations ibéristes à Paris en 1848²⁰⁵⁹.

²⁰⁵⁴ La maçonnerie anglaise aurait toutefois eu des contacts plus limités que les Français tant avec les maçons portugais qu'espagnols (A.H. Oliveira Marques, *La franc-maçonnerie portugaise de 1820 à la période contemporaine*, *op. cit.*, 2002, p. 39 et José Antonio Ferrer Benimeli, *op. cit.*, p. 138).

²⁰⁵⁵ Voir chapitre précédent.

²⁰⁵⁶ *Ibid.* André Combes, *op. cit.*, p. 82. Député d'Ille-et-Vilaine depuis 1828, il a d'ailleurs peut-être découvert la question portugaise à cette époque.

²⁰⁵⁷ André Combes, *op. cit.*, p. 97.

²⁰⁵⁸ Dans notre échantillon de recommandations ou certificats en faveur des Espagnols, nous avons une seule lettre de Lafayette et également une de Laborde, mais des liens entre maçons issus de milieu plus modeste ont pu exister comme le montre l'exemple de la loge « L'aigle du désert ».

²⁰⁵⁹ Un rapprochement « officiel » entre maçons espagnols et portugais a lieu après la révolution espagnole de 1868, quand les maçons espagnols, désormais autorisés, cherchent à se structurer et, dépassant les préventions nationales, se rapprochent de leurs confrères portugais, déjà organisés au sein du grand orient lusitanien uni (*Las relaciones masónicas entre España y Portugal 1866-1932, Un estudio de la formación de los nacionalismos*

L'analyse et la comparaison de la sociologie des Espagnols et Portugais réfugiés à Paris est possible pour les émigrations libérales. Elle montre des différences assez importantes. Les Espagnols sont sensiblement plus âgés. Arrivés en France depuis 1823, vivant parfois leur deuxième exil, une partie d'entre eux, issus des rangs les plus modestes de l'émigration, est en voie d'intégration. Phénomène commun aux deux nationalités, les femmes occupent une place importante parmi les exilés et quand elles restent sur place, elles défendent discrètement les intérêts financiers ou politiques des membres de la famille expatriés. Parmi les réseaux sur lesquels ces réfugiés peuvent s'appuyer, la famille élargie semble jouer un rôle essentiel, en particulier chez les Espagnols.

Paris est un miroir déformant de ces migrations, car les sources tendent à mettre en évidence les réfugiés des classes supérieures. Cependant, chez les libéraux espagnols, voire les carlistes, une population plus discrète, moins politisée, vit et travaille à Paris. L'essor économique rend probablement cette population moins visible, car vivant de son travail, elle n'a pas eu à recourir à la générosité du gouvernement ou des comités de solidarité.

L'armée à laquelle appartiennent nombre de réfugiés des deux nationalités favorise une entraide entre gens d'armes. Les choix de l'administration française à l'égard des militaires semblent également avoir pérennisé le patriotisme des réfugiés. Les Espagnols ne font certes pas montre du même esprit de discipline que les Portugais mais l'exil des uns et des autres est vécu de façon différente. Dans le premier cas, il s'agit pour l'essentiel de militaires arrivés depuis de longues années, à la suite d'une défaite contre la France. Dans le deuxième cas, c'est une armée que les leaders portugais préparent, avec le soutien des autorités françaises, pour un futur combat.

Les structures supranationales dans lesquelles peuvent se retrouver les réfugiés, telles que l'Église ou la franc-maçonnerie, semblent avoir joué un rôle d'assistance financière et politique. La franc-maçonnerie paraît moins répandue parmi les Espagnols. Quant aux archevêques de Paris, leur attitude est discrètement partisane. Leur action s'apparente parfois simplement à de la charité chrétienne ou à de l'empirisme pour répondre aux besoins de la population hispanophone ou lusophone en matière de cultes. Dans les années 1840, les ecclésiastiques carlistes peuvent certes compter sur la sympathie de l'Église française et de Mgr Affre, mais à condition de n'être associés à aucun esclandre.

español y portugués a través de la masonería, Ignacio Chato Gonzalo (dir.), Mérida, edición regional de Extremadura, 1997, p. 27).

Conclusion

1. Le rôle des émigrations ibériques dans la naissance du statut de réfugié politique

Les proscrits portugais et surtout espagnols qui arrivent en France et à Paris dans la première moitié du XIX^e siècle jouent un rôle important dans la définition française des « réfugiés » et la politique suivie à leur égard. La Restauration refuse ainsi d'extrader les réfugiés espagnols libéraux qui risqueraient d'être condamnés à mort dans leur pays pour des crimes politiques. Depuis le Premier Empire, la politique d'accueil de la France à l'égard des réfugiés passe régulièrement par l'attribution de secours, en fonction de classes, associée au contrôle de la résidence. Les modalités rappellent la gestion des prisonniers de guerre sur le territoire français. Jusqu'au début de la monarchie de Juillet, le ministère de la Guerre est partie prenante de l'administration des réfugiés.

La monarchie de Juillet joue un rôle fondamental dans la fixation d'un premier statut des réfugiés. Le réfugié est défini par une situation « exceptionnelle ». Il est doublement étranger puisqu'il n'est plus reconnu par les autorités de son pays. La monarchie de Juillet sanctionne en grande partie, par la loi du 21 avril 1832 et celles des 1^{er} mai 1834 et 24 juillet 1839, consacrées aux réfugiés, les pratiques antérieures exercées à l'égard des réfugiés ibériques (et, dans une moindre mesure, italiens). Le nombre croissant de réfugiés sur le territoire français entraîne la mise en place d'un accueil de plus en plus administratif et exclusif. Les individus de nationalité française, les réfugiés naturalisés ne peuvent plus prétendre aux secours. Les femmes, comme cela a été maintes fois souligné, ont les plus grandes peines à prouver leur situation. Enfin, alors que l'oralité constitue l'un des vecteurs privilégiés des relations au sein d'une population encore largement analphabète, l'administration française exige des réfugiés la présentation de preuves écrites, souvent sous forme de certificats, rendant compte de leur parcours, passées au crible de commissions qui en vérifient l'authenticité. Le réfugié qui a franchi avec succès ces différentes étapes peut obtenir un certificat de réfugié et un bulletin individuel de réfugié. Lorsqu'il quitte la France ou que son exil prend fin, il s'engage à ne plus compter sur la générosité française par un bulletin de renonciation aux subsides.

Le réfugié se définit également, depuis la Restauration, par la surveillance à laquelle il est soumis, notamment à Paris où il est l'objet de la triple attention du ministre de l'Intérieur, du préfet de police, jaloux de ses prérogatives, et des représentations diplomatiques. À la fin

de la Restauration, on commence à percevoir les limites et le coût d'une surveillance individualisée, coûteuse et sujette à caution. Sous la monarchie de Juillet, les subsides accordés aux réfugiés associés à la résidence obligée deviennent les principaux outils d'un contrôle global. Les exceptions restent cependant nombreuses, les personnalités exilées proches des hommes au pouvoir obtiennent, par exemple, des secours exceptionnels et sont autorisées à demeurer dans la capitale.

De 1814 à 1848, les Espagnols bénéficient en général d'une situation moins avantageuse que les autres réfugiés : ils perçoivent des subsides moins élevés (voire pas de subsides du tout pour les carlistes) et sont soumis à des contraintes de résidence plus strictes, rappelant les mesures adoptées par les services de la surveillance légale à l'égard des condamnés politiques. Malgré une émergence du droit d'asile et la mise en place d'une législation spécifique à l'égard des réfugiés, la monarchie de Juillet pratique un accueil partisan à l'égard des proscrits. La longévité du phénomène de l'exil espagnol permet de voir, en le comparant à d'autres exils, que l'attribution des subsides ne relève pas seulement de la charité publique. En 1848, quand la Seconde République veut s'afficher en rupture avec la monarchie de Juillet en matière d'asile, elle revendique d'ailleurs la neutralité politique et le refus de l'arbitraire.

2. Le nationalisme en exil

La situation de proscription politique conduit également les individus concernés à redéfinir les termes de leur identité. Or, pris dans un entre-deux, rejetés par les autorités de leur pays, les réfugiés, probablement dans leur comparaison avec la population qui les accueille et les droits et devoirs qu'elle daigne leur accorder, sont très soucieux de défendre leur identité. Chez les libéraux espagnols et encore plus chez les Portugais, le « sentiment national » apparaît très fort. Les réfugiés portugais libéraux sont très soucieux de défendre une sorte de « pureté » portugaise. Les combattants brésiliens, ralliés à la cause de doña Maria, sont plutôt mal accueillis, car ils rappellent peut-être un peu trop pour une partie de l'élite portugaise, la puissance coloniale portugaise. La dépendance financière des émigrés portugais à l'égard du Brésil constitue une atteinte à leur fierté. Mais les combattants d'autres origines, par exemple françaises, souffrent également de vexations. Enfin, les projets ibéristes des réfugiés libéraux espagnols, notamment en 1830, sont violemment rejetés par la plupart des chefs de l'émigration réunis autour du duc de Palmela, même si une partie des soldats « de base » semble avoir été favorable à un rapprochement avec les réfugiés espagnols, dont les idées et le sort apparaissaient proches des leurs.

Les Espagnols en exil sont aussi empreints d'un fort sentiment identitaire. Celui-ci s'exprime d'abord par un nationalisme d'ordre culturel et scientifique, dont le journal *El Emigrado observador* est l'un des chantres. L'édition d'un *Don Quichotte* à Paris en 1827 par le réfugié Joaquín María Ferrer devient un acte patriotique sous la plume du journaliste :

El ilustrado español residente hoy en Paris, D. Joaquin Maria Ferrer, exdiputado de la nacion española, y sugeto bien conocido de ella por su ardiente patriotismo y sus luces, se apresuro a erigir a la gloria de Cervantes este monumento, *antes que algun extrangero se le anticipara*. El estimulo del honor movio a este generoso compatriota a emplear sus cuidados y sus caudales en la empresa, llevandola a cabo de un modo correspondiente a la fama del héroe a quien se dirige, de la hidalga gentileza del que contrajo el empeño, y del amor a la nacion que le caracteriza.

Nada ha omitido el Sr. Ferrer para que la actual edicion del *Quijote en miniatura*, compitiera con las que otras naciones hicieron de las obras de sus mas célebres autores, y lo ha logrado a costa de tareas y desembolsos, presentando al orbe literario un *tour de force*, como dicen los franceses. Nosotros al elogiar la idea verdaderamente patriotica del Sr. Ferrer, recomendamos la presente edicion a todos los hombres de gusto delicado, nacionales y extranjeros, por ser altamente digna de aparecer en sus bibliotecas, asi por la fama del autor, como por la elegancia tipografica, por las circunstancias en que se ha hecho la edicion, y las peculiares de su editor²⁰⁶⁰.

Les intellectuels en exil prennent conscience du décalage entre l'image que les étrangers ont de l'Espagne et la réalité historique ou contemporaine. L'un de leurs champs d'action est de s'atteler à l'écriture de l'histoire, à l'exemple de la tâche accomplie par le « christino » Modesto Lafuente, avec son *Historia general de España*, publié entre 1850 et 1867, œuvre de référence jusqu'à la Seconde République espagnole²⁰⁶¹.

Ce nationalisme ouvert laisse la voie à des formes d'affirmations plus régionales. En 1830-1831, quand les Espagnols tentent de constituer des organes représentatifs de l'émigration, se forment une « Junte provinciale directrice de la Catalogne à Perpignan » et une « Junte patriotique et suprême de Catalogne » à Paris, créée en réaction à la première et

²⁰⁶⁰ *El Emigrado observador*, n°1, juillet 1828, p. 27. Trad. : « L'illustre espagnol qui réside aujourd'hui à Paris, D. Joaquin Maria Ferrer, ancien député de la nation espagnole, sujet bien connu d'elle pour son patriotisme ardent et son intelligence, s'est empressé d'élever à la gloire de Cervantes ce monument, *avant que quelque étranger ne le devance*. L'incitation de l'honneur a conduit ce généreux compatriote à mettre ses soins et sa fortune dans cette entreprise, et à la mener à bien d'une façon qui correspond à la réputation du héros à laquelle elle s'adresse, de la noble élégance de celui qui a contracté un engagement et de l'amour de la nation qui le caractérise. Le Sr. Ferrer n'a rien omis pour que l'édition actuelle du *Quichotte en miniatura* égale celles que les autres nations ont faites de leurs plus célèbres auteurs, et il y est parvenu, à force de travail et de dépenses, en présentant au monde littéraire un *tour de force*, comme disent les Français. Tout en louant l'idée véritablement patriotique du Sr. Ferrer, nous recommandons la présente édition à tous les hommes de goût raffiné, nationaux ou étrangers, comme étant hautement digne de figurer dans leurs bibliothèques, tant pour la réputation de l'auteur, pour l'élégance typographique, que pour les circonstances dans lesquelles cette édition a été faite et l'originalité de son éditeur ».

²⁰⁶¹ José Álvarez Junco, *L'Idée d'Espagne, la difficile construction d'une identité collective au XIX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 144-145.

dont les membres sont uniquement élus par des Catalans. Ces organisations semblent sans lendemain mais témoignent des forces centrifuges du nationalisme à l'espagnole.

Ce phénomène d'affirmation identitaire en exil prend différentes formes et semble généralisable. Maurizio Isabella parvient en effet à la même conclusion pour les réfugiés italiens à l'origine, selon lui, du *Risorgimento* : « in Restoration Europe the process of hybridization fostered by the emigration of the exile minorities, rather than representing evidence of the crisis of nationalisms led to the formation of new forms of national consciousness²⁰⁶² ».

3. Les réfugiés, miroir de la population d'accueil

La situation d'exil conduit donc à la définition d'une identité du réfugié. Elle dessine en creux une image de la société d'accueil. L'effet miroir des émigrations ibériques rend par exemple compte de l'importance, dans la société française, de définir un individu par rapport à son milieu d'origine, de l'interventionnisme de l'État et surtout, de l'absence des femmes dans la sphère politique.

Les secours distribués « non seulement par motif d'humanité, mais par mesure d'ordre public²⁰⁶³ » permettent aux autorités de reconstituer l'ordre social antérieur à l'émigration. Cet attachement français à une hiérarchie sociale, malgré l'héritage révolutionnaire, se traduit par exemple par des écarts de secours entre classes plus importants en France qu'au Royaume-Uni. L'observation sur le long terme de l'assistance aux Espagnols montre d'ailleurs la réduction de ces écarts entre classes sur l'ensemble de la période, qui peut refléter une réduction des différences sociales entre réfugiés mais également une évolution des valeurs de la société française entre le début de la Restauration et la fin de la monarchie de Juillet.

Les choix politiques différents des gouvernements anglais et français, en matière d'assistance aux réfugiés, reflètent également une philosophie politique. Si les réfugiés sont également secourus au Royaume-Uni, il n'existe pas de système généralisé d'attribution des subsides : les réfugiés espagnols sont chargés d'assurer eux-mêmes la répartition des secours et les réfugiés portugais bénéficient des souscriptions organisées par les citoyens britanniques. En France, les réfugiés, à l'instar des « afrancesados », ont pu être associés aux étapes préparatoires, mais jamais dans la distribution effective de l'argent. L'État français

²⁰⁶² Maurizio Isabella, *Risorgimento in exile : Italian émigrés and the liberal international in the post-Napoleonic era*, Oxford/ New York, Oxford University Press, 2009, p. 223.

²⁰⁶³ ANF, F⁷ 12019^B, Espagnols constitutionnels réfugiés. Instructions, circulaires. Note du MI. Paris, le 15 décembre 1829.

apparaît plus interventionniste dans le champ social que ses voisins. Toutefois, lorsque l'État n'accorde pas d'aides, par exemple pour les Portugais débarqués à Brest en 1829 et surtout pour les milliers de carlistes réfugiés en France, entre 1841 et 1843, des initiatives, à caractère fortement politique, fleurissent. Le légitimiste de Meurville peut ainsi conseiller à son ami de Villemur, dans un élan de charité, de prendre « un de ces malheureux soldats espagnols », pour les préserver « de la mort en les réservant pour un moment important²⁰⁶⁴ ».

La présence de femmes parmi les émigrés portugais et espagnols suscite l'incompréhension totale des fonctionnaires et les procédures mises en place pour les réfugiés ne sont pas prévues pour elles. Le signalement des bulletins individuels mentionne, par défaut, la « barbe » du réfugié à décrire. Le mode d'attribution des subsides n'est pas adapté à la présence de femmes et d'enfants. Dans les classes supérieures, le chef de famille bénéficie d'un ajustement selon sa situation familiale ; dans les classes inférieures, les femmes reçoivent un demi-subsidie, si elles parviennent à prouver qu'elles encourent des risques à rester dans leur pays. C'est parfois l'ambassadeur lui-même qui vient en aide aux réfugiées en confirmant aux autorités françaises le danger auquel elles s'exposeraient en rentrant dans leur pays. Le ministère de l'Intérieur, malgré des sommes modestes en jeu, au regard de l'effectif féminin émigré et du montant plus faible de subsides qui leur est alloué, n'hésite pas à relancer les enquêtes dans les cas de femmes seules, espagnoles comme portugaises. Alors qu'en Espagne et au Portugal, les guerres civiles ont notamment pour enjeu des questions successorales autour de deux jeunes reines, Maria II et Isabelle II, les fonctionnaires français ne comprennent pas comment une femme peut être engagée dans un camp politique. Mais, exception faite des veuves, la présence de femmes seules, sans père, frère ou mari à l'horizon, n'est pas non plus envisageable. Ce décalage politique et social touche largement les émigrations ibériques, souvent vécues en famille.

4. Le droit d'asile et le principe de neutralité à l'épreuve de l'émigration ibérique

L'affirmation progressive du droit d'asile, avec la création d'une première loi concernant les réfugiés en 1832, est contemporaine de l'affirmation d'un autre principe d'ordre diplomatique, celui de la neutralité politique et de la non-intervention. La monarchie de Juillet constitue une rupture institutionnelle : pour la deuxième fois, la France remet en cause les équilibres politiques définis lors du congrès de Vienne. Louis-Philippe défend la neutralité diplomatique pendant tout son règne : « J'étais par l'effet d'une conviction fondée

²⁰⁶⁴ ANF, 240 AP 1, Correspondance de de Meurville à de Villemur. Lyon (?), 10 janvier 1841.

sur l'expérience de toute ma vie, et même de tous les siècles qui nous ont précédé, absolument contraire à toute intervention armée dans les affaires intérieures de l'Espagne et de son gouvernement²⁰⁶⁵ ». Il n'a de cesse de tempérer les ardeurs guerrières de certains de ses ministres comme Adolphe Thiers. Il s'agit de faire oublier aux autres pays européens les origines du régime et d'encourager un climat plus favorable aux affaires. Son refus de prêter main forte à la régente d'Espagne en 1836, en dépit de la Quadruple alliance signée en 1834, apparaît aussi guidé par la volonté d'éviter une nouvelle intervention armée de la France dans la péninsule, après le souvenir laissé par la guerre d'Espagne et celui peu glorieux pour les libéraux de l'expédition des « cent mille fils de Saint-Louis » en 1823. La politique à l'égard des réfugiés espagnols apparaît donc quelque peu contradictoire sous la monarchie de Juillet. Elle accepte les exigences espagnoles d'éloignement de la frontière des réfugiés voire leur internement. Les réfugiés espagnols sont également moins secourus que les réfugiés d'autres nationalités. Pourtant, au début des années 1830, il s'agit de réfugiés libéraux, aux idées proches de celles des partisans de la monarchie de Juillet. Le ministère de l'Intérieur place également l'ambassadeur d'Espagne en position d'arbitrage, tant pour les réfugiés libéraux des années 1830 que pour les réfugiés carlistes de la décennie suivante, ce qui peut aujourd'hui apparaître comme un grignotage du droit d'asile.

La monarchie de Juillet mène au contraire une politique très favorable à l'égard des réfugiés libéraux portugais, surtout après l'arrivée de Dom Pedro en Europe en 1831. Les décisions à l'égard des réfugiés sont prises en étroite relation avec les chefs de l'émigration portugaise, le comte de Saldanha, Francisco d'Almeida et le baron Daupias. Il n'est donc pas aisé, chez les émigrés portugais, de s'opposer au courant principal. Mais ces émigrés, soumis à une stricte discipline, constituent évidemment une population facile à gérer pour l'administration française. Ils bénéficient d'un véritable courant de sympathie, qui passe toutefois au second plan avec l'arrivée des réfugiés polonais. Les autorités allouent des subsides aux réfugiés de façon généreuse, ce qui permet à la régence de Terceira de réduire la part de son budget consacré aux secours, au profit des dépenses militaires. La France remet également les bateaux portugais saisis, le roi Louis-Philippe participe très largement aux frais de séjour de Dom Pedro en France. La signature du traité de la Quadruple alliance en 1834 sanctionne officiellement le discret soutien des Français aux libéraux portugais.

La Restauration avait, de façon pratique, renforcé le droit d'asile, en s'opposant à l'extradition de réfugiés pour des motifs politiques. La monarchie de Juillet définit pour la

²⁰⁶⁵ ANF, 300 AP III 33, dossier 5, Crises ministérielles : 1832, 1834, 1836, 1839 : Louis-Philippe au président du Conseil. Paris, le 1^{er} septembre 1836.

première fois, sur le terrain législatif, les droits et les devoirs des réfugiés. Dans la pratique, le sort des réfugiés est difficilement séparé des questions diplomatiques qu'il soulève et les limites de la neutralité sont difficiles à tracer. Néanmoins, par ce discours politique, la monarchie de Juillet affirme des principes très nouveaux par rapport au Congrès de Vienne. Revendiquer le principe de non-intervention, c'est également refuser l'ingérence d'un autre État dans ses propres affaires et protéger ainsi les populations accueillies. Au fil du temps, l'administration réduit, du moins sur le plan officiel, le rôle accordé aux représentants des émigrés au début des années 1830 au profit de commissions de révision des titres et de la production de « preuves » écrites. Ainsi quand en 1848, la Seconde République revendique la neutralité politique de la France, pour s'afficher en rupture avec la monarchie de Juillet en matière d'asile, elle entérine des principes en voie d'affirmation depuis plusieurs dizaines d'années. Dans la pratique, elle rencontre rapidement les mêmes difficultés pour trouver un équilibre entre la protection des personnes exilées et celle de ses intérêts diplomatiques.

5. Une sociologie ibérique ?

L'analyse et la comparaison de la sociologie des Espagnols et Portugais réfugiés à Paris est possible pour les émigrations libérales. Elles montrent des différences sensibles entre les deux groupes mais également de nombreux points communs. La plus grande ancienneté de l'exil des Espagnols par rapport aux Portugais, pour la majorité d'entre eux, 1823 pour les premiers et 1828 pour les seconds, explique probablement la moyenne d'âge légèrement plus élevée des Espagnols et leur « effacement » progressif comme réfugiés au sein de la population française. Phénomène commun en revanche, les deux populations émigrent en famille. En 1831, les femmes représentent 20% de l'échantillon chez les Espagnols adultes et 15% chez les Portugais adultes, tandis que les enfants représentent 18% de l'ensemble des émigrés chez les Espagnols et 11% chez les Portugais. Quand les réfugiés ne voyagent pas avec la famille nucléaire, ils se déplacent avec d'autres proches, cousins, oncles ou tantes. La proximité de la France et de l'Espagne et les liens historiques expliquent aussi que les Espagnols peuvent plus fréquemment compter sur une parentèle élargie, établie en France voire française. D'ailleurs, les Espagnols des provinces du nord, du Pays basque, de l'Aragon et de la Catalogne sont les plus nombreux.

L'armée à laquelle appartiennent nombre de réfugiés des deux nationalités favorise une entraide entre gens d'armes. Les choix de l'administration française de valoriser l'identité militaire des réfugiés, par l'attribution de subsides selon les grades, la reconnaissance d'une autorité morale du chef militaire sur ses soldats, la décision les laisser

porter l'uniforme et de les réunir au sein de dépôts a pérennisé le patriotisme des réfugiés des deux nationalités. La discipline chez les uns et les autres diffère. Les Espagnols, anciens prisonniers de guerre, conduits par des officiers qui ont choisi la capitulation, restent parfois en France pendant une dizaine d'années. Les Portugais libéraux en exil, même momentanément défaits par les miguélistes, se considèrent comme une armée combattante. L'exil fait partie du combat qu'ils continuent de mener contre les miguélistes.

Les Espagnols sont proportionnellement plus nombreux à Paris à exercer une activité professionnelle. Ils sont évidemment exilés depuis plus longtemps, et aucun subside ne leur a été versé pendant la plus grande partie de la Restauration. Les Portugais en revanche bénéficient, quasiment depuis leur arrivée, de l'assistance du gouvernement français ainsi que d'une aide interne qui provient en grande partie du Brésil. En outre, comme la plupart des émigrés se perçoivent comme des combattants, ils ne sont probablement pas tous prêts, notamment ceux qui appartiennent à la grande noblesse portugaise, à exercer une activité qui ne leur apparaît pas en adéquation avec leur classe d'origine. Près de la moitié des Portugais à Paris « occupés » à Paris sont ainsi des étudiants en médecine. Dans les deux communautés, comme probablement pour les autres nationalités, les émigrés se tournent vers le négoce. Le secteur ne nécessite pas un trop grand savoir-faire, et ils peuvent compter sur le réseau de compatriotes pour le capital, l'approvisionnement ou la clientèle.

Les réfugiés espagnols et portugais ont la spécificité par rapport aux autres nationalités de ne pas avoir créé d'associations ou des fondations au service des compatriotes les plus nécessiteux ou pour défendre leurs idées. Leur presse est également peu développée. La durée plus restreinte de l'exil portugais libéral et sa mise sous contrôle par la régence de Terceira n'ont sans doute pas laissé la place à beaucoup d'initiatives de ce genre. Les tentatives de regroupement du côté espagnol, de nature politique, ont toutes échoué. Cela n'a nullement empêché l'existence d'une assistance mutuelle entre réfugiés, fondée sur des réseaux d'interconnaissance. Mais au sein des émigrations ibériques, elle n'a jamais pris de forme organisée. L'importance de réseaux préexistants, comme la famille ou l'armée, ou de structures supranationales, comme l'Église ou la franc-maçonnerie, pouvant se substituer à une solidarité d'État, était peut-être suffisante à leurs yeux. L'archevêché de Paris a ainsi accueilli en son sein plus de 80 ecclésiastiques espagnols ou portugais entre 1807 et 1869. Grâce aux messes et aux confessions, l'église parisienne a permis à ces hommes d'avoir une source de revenus. Dans un autre registre, la franc-maçonnerie française, du moins celle de rite écossais, a accueilli des réfugiés portugais alors que la place des Espagnols apparaît plus limitée. Cela ne signifie pas que la franc-maçonnerie n'a joué aucun rôle au sein de

l'émigration espagnole. Mais il est vraisemblable qu'en dépit de leurs principes fondateurs, les réseaux franc-maçons gardent un caractère national assez fort, notamment pour des raisons linguistiques, comme en témoigne d'ailleurs la création de la loge « Emigração regeneradora » par des étudiants portugais émigrés ou celle de « L'Aigle du désert » qui regroupe plusieurs hispanophones parmi ses fondateurs. La nature initiatique de la maçonnerie rend de toute façon difficile l'évaluation de son influence au sein de populations mouvantes.

6. Des stratégies politiques contrastées entre émigrés libéraux espagnols et portugais. L'échec des premières initiatives ibéristes.

Les émigrés portugais libéraux ont la spécificité de mettre en place fin 1828 une organisation qui s'apparente à bien des égards à celle d'un État en exil. Un comité central des Portugais émigrés est mis en place à Londres sous la houlette du marquis de Palmela. Grâce à l'argent envoyé par le Brésil, il rassemble, sous sa seule autorité, les troupes libérales exilées au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et en France. La plupart des diplomates portugais, probablement aidés dans leur choix par la rupture des relations diplomatiques du Portugal miguéliste avec de nombreux pays, optent pour le camp libéral et mettent alors leur réseau et leur personnel au service de la cause. Le comité de Londres développe une véritable propagande politique en publiant brochures et journaux. Il affrète et arme les navires destinés au combat contre les miguélistes et assiste les réfugiés en détresse. La cause de la reine Maria II « Sa Majesté Très Fidèle » et de la charte constitutionnelle octroyée par Dom Pedro avant son abdication, défendues par les émigrés, a le soutien d'une grande partie de l'Europe : deux discours se chevauchent en effet, celui du libéralisme et celui de la légitimité dynastique. L'autorité du comité est rapidement reconnue par une partie des leaders émigrés dans différents pays. Les Portugais de Paris envoient ainsi leur acte de fidélité à l'automne 1828. Après le débarquement des troupes émigrées aux Açores en 1829, le comité de Londres prend le titre de « Régence de Terceira », même si le pouvoir n'est transféré de Londres à Angra qu'en mars 1830. Cette organisation qui tente de gouverner l'ensemble de la population portugaise émigrée reste fragile.

Le souvenir de la « Belfastada », symbole de déchirement des libéraux ayant entraîné la défaite contre les miguélistes, hante les esprits et attise les conflits. L'arrivée fracassante de Saldanha en France, en janvier 1829, avec quelques centaines de soldats va progressivement faire de Paris une deuxième capitale de l'exil portugais où se développe l'opposition au comité de Londres. Les secours que le gouvernement français alloue aux réfugiés en soutien à

la cause portugaise et pour faire concurrence à l'influence anglaise, entraîne un accroissement du nombre de réfugiés en France. Grâce à la puissante industrie du livre parisienne, les « saldanhistes » se lancent alors dans une offensive imprimée contre les « palmelistes » de Londres.

Ces querelles ont peu d'échos, tant au sein des Portugais émigrés en France dont la plupart résident dans des dépôts en province, qu'au sein de la population française. Le chevalier de Barbosa et, à partir de 1830, Francisco d'Almeida, chargés d'affaires de Maria II à Paris, contrôlent étroitement la population portugaise des dépôts : tout déplacement de la part d'un émigré doit par exemple obtenir leur aval avant d'être soumise à l'autorisation du gouvernement français. Ceux qui ne respectent pas les règles du jeu perdent les secours du comité voire les subsides du gouvernement français. Les autorités apprécient ces réfugiés disciplinés et leur cause remporte l'adhésion du plus grand nombre, même si elle repose en grande partie sur un malentendu comme en témoignent alors leurs deux principaux soutiens, Jean-Guillaume Hyde de Neuville, sauveur du roi portugais João VI en 1824, sensible à la légitimité dynastique d'un pays auquel il est attaché, et le général Lafayette, de tous les combats en faveur de la liberté.

La révolution de Juillet n'a pas de conséquences à court terme sur l'émigration portugaise : la participation aux Trois glorieuses a été modeste et Almeida veille à ne pas associer les émigrés aux émeutiers. Il se charge d'établir des liens avec les nouveaux hommes forts. Toutefois à plus long terme, l'espoir d'un changement politique et l'octroi des subsides par le gouvernement français entraînent un afflux de réfugiés en France. Dans les dépôts de l'ouest de la France, une partie des Portugais, encouragés par Saldanha et Pinto Pizarro, gagnent les Pyrénées pour participer au combat au côté des Espagnols. Ces réfugiés connaissent alors une double défaite : l'échec militaire et la mise au ban, au moins temporaire, de la communauté libérale portugaise. La stratégie ibériste est considérée avec horreur par les chefs de la Régence de Terceira, et perçue comme un danger pour l'identité portugaise déjà mise à mal par l'aide brésilienne. Fin 1830, la Régence crée une commission consultative pour répondre aux critiques quant à sa représentativité. Son recrutement n'a rien de démocratique puisque les représentants sont sélectionnés par le chargé d'affaires au sein d'une liste de noms et son rôle apparaît quasiment « décoratif ».

En dépit de la montée en puissance de la Régence, ce sont les événements brésiliens qui vont donner un nouvel élan à l'émigration portugaise. Dom Pedro abdique la couronne impériale et prend en 1831 en France la tête du combat en faveur du rétablissement des droits de sa fille Maria II.

La cause des Portugais éveille encore davantage de sympathie : quoi de plus romantique que cette histoire d'un jeune et riche empereur d'un pays lointain qui abdique pour se porter au secours de la jeune reine portugaise, sa fille, victime de la félonie de son oncle tyran ? Une grande partie des émigrés portugais quitte la France au début de l'année 1832, depuis Belle-Île, pour reprendre le combat aux Açores. En dépit des proclamations des leaders portugais qui se veulent sans lien avec les Espagnols, l'expédition doit beaucoup au financier Juan Álvarez Mendizábal, qui finance l'entreprise sous un prête-nom et tente de coordonner les efforts. Les saldanhistes, initialement exclus du combat, sont finalement autorisés à gagner Porto à l'été 1832. Les réfugiés restés en France sont invités à rentrer au Portugal en septembre 1833, dès que la victoire libérale apparaît acquise. Le gouvernement français tente en effet d'éviter l'explosion du budget réservé aux réfugiés, après l'arrivée de milliers de Polonais, particulièrement soutenus par l'opinion publique.

La stratégie des réfugiés libéraux portugais repose donc à la fois sur des choix d'organisation interne et un souci permanent d'obtenir l'appui d'autres pays, tout en se gardant bien d'intervenir dans les événements internes. Parmi les éléments du succès des Portugais, figurent l'existence d'un discours politique avec plusieurs lectures possibles et l'exploitation du modeste réseau des légations et consulats portugais à l'étranger. L'émigration portugaise libérale se caractérise par la mise au pas de la population réfugiée, sous le contrôle d'une Régence autoritaire, dans un climat de fort nationalisme. Cette unité de façade cache toutefois une grande fracture entre les palmelistes, regroupant plutôt les éléments les plus conservateurs et les saldanhistes, au libéralisme plus radical. Mais tous ont veillé, au moins jusqu'en 1832, à offrir une image à peu près unie à l'extérieur. La Régence de Terceira a su s'appuyer sur une histoire susceptible d'attirer la sympathie de l'opinion publique et a toujours cherché à faire de ses représentants les interlocuteurs directs des gouvernements anglais et français. Ils ont certes échoué dans leur désir d'être reconnus officiellement comme le Portugal légitime, mais ils ont au moins bénéficié en France d'un accueil très favorable.

L'exil en masse des Espagnols est plus ancien que celui des Portugais et peut expliquer, pour partie, la façon dont les premiers sont accueillis. Les réfugiés « afrancesados » arrivés en France en 1813 et 1820 sont à la fois dans un entre-deux géographique et en décalage politique, en symbolisant le bonapartisme au moment de son déclin puis de sa chute. Leur présence provoque des réactions mêlées. Pour une partie de la classe politique, la France paraît engagée, comme État, au-delà de ses changements de régime, à l'égard des individus qui l'ont soutenue et qui sont considérés, dans leur pays d'origine, comme des traîtres. Pour d'autres, ces réfugiés défendent des idées dangereuses

susceptibles de provoquer des troubles d'ordre public voire social, il est donc inadéquat de les secourir et tout au plus peut-on tolérer leur présence. Dans les faits, la plupart d'entre eux se font oublier, en rentrant en Espagne ou en s'intégrant progressivement dans la société française.

La nature des relations entre la France et l'Espagne ne facilite pas l'adhésion de l'opinion publique française, en voie d'affirmation, à la cause des réfugiés libéraux. La présence des réfugiés libéraux après 1823 est le fruit du stationnement de prisonniers de guerre et de réfugiés civils fuyant la violente répression fernandine. Cette fois-ci, le régime ne les assiste pas. L'attribution de secours serait contradictoire avec l'esprit de l'intervention et de l'occupation. Les réfugiés choisissent plutôt de gagner le Royaume-Uni avant de revenir en France, pour une partie d'entre eux, à partir de la fin de l'occupation de l'Espagne et surtout après la révolution de Juillet. Paris joue donc, sous la Restauration, un rôle secondaire par rapport à Londres, où se trouvent les deux leaders, Juan Espoz y Mina et José María Torrijos. Le positionnement géographique de la capitale française, le dynamisme de son industrie du livre, et la présence d'une puissante banque d'affaires en font toutefois une étape quasiment indispensable pour organiser un « pronunciamiento ».

Les « pronunciamientos » (les militaires se « prononcent » sous forme de soulèvement pour une cause dans l'espoir que la population les suive), tentés dans les années 1820 et au début des années 1830 se soldent par de cuisants échecs, en particulier celui de l'expédition des Pyrénées à l'automne 1830 puis à Málaga en décembre 1831. L'expédition des Pyrénées présente toutefois de nombreux caractères originaux. Elle mobilise en effet la plupart des forces émigrées espagnoles, favorables à un coup de force sur la frontière, mais elles s'avèrent fragiles avec l'absence de commandement unique, de nombreuses dissensions internes ainsi que la présence de combattants des différentes nationalités aux motivations complexes, qui souhaitent poursuivre la bataille en faveur de la liberté engagée depuis la révolution de Juillet. Le gouvernement français a facilité le voyage des réfugiés vers les Pyrénées, mais il accède rapidement aux réclamations du gouvernement espagnol et procède au désarmement et à l'éloignement des combattants de la frontière. La rudesse de la saison et l'infiltration assez large de ses mouvements, semble-t-il, par des espions espagnols achèvent de faire échouer l'opération.

La tentative de rassembler officiellement les réfugiés espagnols sous une instance directrice constitue une innovation importante. Les Espagnols ne peuvent pas compter, comme les Portugais, sur l'ancien réseau diplomatique ou l'aide financière d'anciennes colonies. Ils ne peuvent pas solliciter l'aide de la France, nullement prête à sacrifier ses

relations diplomatiques avec l'Espagne. Enfin, leur combat politique en faveur de la liberté et ses modalités d'exécution violentes, les « pronunciamientos », ne peuvent évidemment avoir le soutien du gouvernement français.

Différentes structures représentatives des réfugiés sont, en dépit de ces difficultés et des clivages internes, établies en France entre 1830 et 1831. Un « Directorio provisional del levantamiento de España contra la tiranía » est créé en août 1830 à Paris sous l'impulsion de Juan Álvarez Mendizábal pour encadrer l'expédition des Pyrénées. Il est bientôt transféré à Bayonne où il prend le nom de « junta de Bayonne ». Son autorité est toutefois contestée et une seconde formation apparaît en octobre à Perpignan, « la junta provincial directrice de Catalogne ». L'échec militaire sanctionne l'échec des premières juntas. Pour donner une plus grande assise à la cause des réfugiés, la junta de Bayonne entreprend alors d'organiser des élections au sein de la diaspora libérale espagnole. Il semble que les élections aient effectivement eu lieu et une junta de réfugiés libéraux de tendance modérée paraît avoir existé à Paris fin 1830, sans qu'il soit possible de déterminer si sa constitution résulte des élections. Un projet plus abouti est réalisé au printemps 1831 : des réfugiés espagnols se réunissent à Paris au sein d'un comité qui invite à élire un « comité directeur de l'émigration ». Environ un millier d'Espagnols réfugiés dans différents pays aurait participé au vote, dans un climat d'hostilité. Les chefs traditionnels, à l'instar d'Espos y Mina ou de Torrijos, voient probablement d'un mauvais œil des initiatives qui réduisent leur influence. Les autorités françaises surveillent également de très près ces initiatives : l'élection d'un collège de représentants ressemble probablement un peu trop aux idées défendues par les républicains, ennemis du régime en place. Ces démarches manquent également de discrétion et provoquent le mécontentement des autorités espagnoles. Le comité qui réunit plutôt des partisans de Torrijos (lui-même figurant théoriquement parmi les membres) semble avoir vivoté jusqu'à la fin de l'année 1831. Tous ces projets échouent, principalement à cause des dissensions internes. Mais celles-ci reflètent en même temps l'existence d'une relative liberté d'expression. L'organisation d'élections constitue une expérience politique originale et montre également, comme nous l'avons déjà signalé, la naissance d'un particularisme catalan.

Les stratégies défendues par les réfugiés libéraux portugais et espagnols n'ont guère de point commun, car elles reposent sur des principes politiques différents. Dans le cas des Portugais, il s'agit d'affirmer une légitimité dynastique, auquel vient s'adjoindre un discours politique libéral. C'est la définition de ce libéralisme et les limites à lui donner qui constituent d'ailleurs le principal point de clivage au sein de l'émigration portugaise. Dans le

cas des Espagnols, il s'agit d'abord de défendre des principes politiques, sur lesquels les réfugiés ne parviennent pas non plus toujours à se mettre d'accord. L'émigration espagnole révèle en effet un éventail de nuances des plus modérés aux plus radicaux. L'évolution politique de l'Espagne à partir de 1832, avec l'octroi au compte-gouttes d'amnisties pour les réfugiés, parfois rédigées par d'anciens compagnons d'infortune, achève de désolidariser le libéralisme espagnol en exil.

Après les échecs des tentatives ibéristes des années 1820 et 1830, l'idée renaît chez les républicains portugais et espagnols réfugiés à Paris dans les années 1840. L'historiographie à leur égard reste modeste car les sources sont rares. Mais grâce à l'enthousiasme déclenché par la Révolution de février 1848, plusieurs brochures sont éditées à Paris où est rapportée l'organisation de manifestations conjointes de républicains des deux nationalités, favorables à un rapprochement des deux pays. C'est apparemment dans cette période que l'idée va d'ailleurs perdre son caractère nécessairement politique pour adopter une approche plutôt économique comme en témoigne *Fraternidad, igualdad, union entre Portugueses y Españoles*, publié à Paris, en 1851²⁰⁶⁶.

7. Paris : un miroir déformant de l'émigration politique, un effet « absorbant » sur les populations exilées.

Les émigrés qui vivent à Paris s'inscrivent dans un régime d'exception. Ils ne sont pas les bienvenus : l'accès est soumis à autorisation sous le Premier Empire, puis régulièrement interdit par la suite. Ces mesures générales s'accompagnent de campagnes d'expulsion, parfois d'envergure, comme au début de la monarchie de Juillet. À partir de cette date, les réfugiés qui résident à Paris sont soit des personnes bénéficiant d'un régime de faveur, grâce par exemple à la recommandation d'un homme politique influent, soit des réfugiés non secourus parce que suffisamment fortunés ou non reconnus comme tels. Ce phénomène tend à générer une sociologie particulière, regroupant probablement deux franges extrêmes : les « autonomes » et les « dépendants ». Les premiers parviennent à rester dans la capitale grâce à leurs revenus ou à la classe sociale à laquelle ils appartiennent. Les seconds ne peuvent prouver leur engagement politique, comme les femmes ou les domestiques. La capitale accueille aussi une proportion plus élevée de réfugiés civils qui vivent parfois en famille, contraints de trouver un emploi et auxquels la vie en dépôts n'est pas forcément très adaptée.

²⁰⁶⁶ *Fraternidad, igualdad, union entre Portugueses y Españoles*, Paris, Janson, 1851, 20 p.

La géographie des réfugiés de Paris est également originale. La proximité des différentes administrations, locales et nationales, ainsi que des représentations diplomatiques facilite les démarches, la relation directe avec les fonctionnaires chargés de l'administration des réfugiés, et la collecte d'informations actualisées. Les réfugiés vivent à Paris dans une temporalité spécifique. Luciano Lopes Pereira, médecin portugais réfugié, installé dans le petit village de Recloses, près de Fontainebleau, témoigne de ce décalage :

Je sais qu'une commission spéciale est créée a Paris pour la justification des titres et droits par les quels les emigrés recoivent des secours du gouvernement Français. Je suis au nombre des emigrés de la Nation Portugais et j'ai reçu pendant quelque temps les secours du gouvernement, cependant ces secours me sont suspendus depuis trois mois. Je ne suis point sur les lieux pour pouvoir me présenter à la justification et conserver ainsi les secours que le gouvernement m'accordait et cependant je serais bien aise de les conserver, dans la positon où je me trouve. Dans quelques occasions que j'ai du etre a Paris j'ai dressé des petitions a Mr le Ministre de l'intérieur pour le prier de me continuer mes secours à la sous-prefecture de Fontainebleau, et de plus, de me remettre sur le taux des autres émigés Portugais²⁰⁶⁷.

Le rôle croissant de l'écrit dans les démarches administratives n'empêche pas une « démarche » physique, au sens étymologique. Paris constitue également un espace provisoire pour une partie des réfugiés qui ne s'y rendent que pour des nécessités administratives. La répartition des lieux de vie des réfugiés suggère une relative séparation entre les deux communautés : les réfugiés portugais s'installent plus volontiers rive gauche. Lorsqu'ils vivent dans les mêmes quartiers, Espagnols et Portugais ne descendent pas dans les mêmes hôtels. Phénomène commun aux deux nationalités, les femmes tendent à se rapprocher. Il est probablement difficile pour elles de vivre isolées, pour des raisons financières et sociales. La répartition des adresses des Espagnols évolue néanmoins entre la Restauration et la monarchie de Juillet : alors qu'ils résidaient plutôt dans le centre, rive droite, ils investissent l'ouest, le nord-ouest et la rive gauche. Nous ignorons malheureusement ce qu'il en est pour les autres nationalités.

La durée de l'exil des réfugiés espagnols libéraux a pour conséquence l'intégration d'une partie d'entre eux dans la société parisienne. Outre une plus grande dispersion dans l'espace parisien, une partie des réfugiés espagnols se retrouve ainsi partie prenante des milliers de migrants venus de province ou de l'étranger qui arrivent chaque année dans la capitale. La taille de la capitale et sa démographie particulière offrent aux réfugiés la liberté de maintenir des liens plus ou moins étroits avec leur communauté d'origine. Malgré

²⁰⁶⁷ ANF, F⁷ 12113, 101 Por Luciano Pereira Lopez, L. Lopes Pereira au SP Fontainebleau. Fontainebleau, le 20 mai 1833.

l'intensité des événements vécus, les liens forcés par les circonstances ne sont en effet pas toujours profonds. Vicente Llórens Castillo décrit ainsi l'espèce de gêne qui s'empare des réfugiés espagnols en 1939 lorsqu'ils s'embarquent depuis la France pour le continent américain et sont condamnés à vivre sur le même bateau pendant plusieurs semaines : « La camaradería en el destierro es menos fácil que entre compañeros de armas. La precede cierta suspicacia. ¿ Quién será este ? Pero al cabo el incierto destino común unifica. Por otra parte, entre tantos compatriotas juntos, siempre hay algún viejo conocido. Allí me encontré nada menos que con un compañero de escuela primaria, Manuel Alepuz, a quien apenas había visto desde la infancia, ni he vuelto a ver después²⁰⁶⁸ ». Les réfugiés espagnols bénéficient à Paris d'un réseau d'interconnaissances, utile pour être informés des dernières mesures à leur égard ou pour bénéficier d'une assistance, mais celui-ci n'a pas de caractère exclusif. L'assimilation des réfugiés espagnols s'effectue au niveau du quartier : les ecclésiastiques espagnols participent à la vie de différentes paroisses, par exemple à La Madeleine, Notre-Dame-des-Victoires et Saint-Germain-des-Prés ; les réfugiés se font établir des certificats de bonne conduite par leur employeur ou le commissaire du quartier avec les témoignages des voisins. L'« absorption » d'une partie des réfugiés espagnols au sein des migrants économiques transparaît également dans le décalage déjà évoqué avec les Portugais : ils parviennent au bout de quelques années à acquérir ou faire valoir des compétences, notamment dans le domaine du travail du cuir, la fabrication du chocolat et surtout l'industrie du livre, en partie pour des raisons linguistiques dans cette dernière. La part d'interventions françaises de toute nature en faveur des réfugiés est aussi nettement plus élevée pour les Espagnols (60%) que pour les Portugais (35%). Bien que les réfugiés de Paris soient placés sous une surveillance plus stricte que leurs compatriotes résidant en province, ils bénéficient d'une plus grande liberté dans le choix de leurs relations, d'un marché du travail plus large et de la possibilité de suivre des études. Cette liberté reste d'ordre social. Dans le champ politique, les rapprochements entre réfugiés libéraux de différentes nationalités et Français ne sont guère évidents avant les années 1840. L'exil cosmopolite semble une réalité assez limitée.

Les émigrations portugaises n'ont pas laissé beaucoup de traces dans l'espace parisien. Le court exil des Portugais en France, les flux incessants de réfugiés espagnols et

²⁰⁶⁸ Vicente Llórens Castillo, *Memorias de una emigración : 1939-1945*, Valencia, Renacimiento, Biblioteca del exilio, 2006, p. 90. Trad. : « La camaraderie en exil est moins facile qu'entre compagnons d'armes. Une certaine suspicion la précède. Qui est-il vraiment ? Mais, au bout du compte, le destin incertain commun unit. D'autre part, au milieu de tant de compatriotes réunis, il y a toujours quelque vieille connaissance. Je me retrouvai là avec rien de moins qu'un compagnon d'école primaire, Manuel Alepuz, que j'avais à peine vu depuis l'enfance, et que je n'ai jamais revu plus tard ».

l'arrivée des réfugiés polonais en 1831, plus « médiatisés », sont des explications un peu courtes. Jean-Philippe Luis fait le même constat au niveau individuel pour l'ancien « afrancesado » Aguado : « par son éclat et sa brièveté, la trajectoire d'Aguado aurait pu devenir un symbole du romantisme, version affairiste. Ce ne fut même pas le cas²⁰⁶⁹ ». La réponse est peut-être dans la sphère sociale. Dans une société française en pleine redéfinition après la Révolution française, l'étranger et encore plus le réfugié ne constituent pas encore, même sous la monarchie de Juillet, des catégories clairement définies. En outre, les réfugiés ne figurent qu'une petite proportion des milliers de migrants qui arrivent chaque année dans la capitale. Si la présence de réfugiés espagnols a vraisemblablement favorisé la diffusion de leur langue et de leur culture, constituant ainsi un des ferments de l'hispanisme, alors que le même phénomène ne s'est pas produit pour la culture portugaise, la présence des uns et des autres n'était pas si visible pour intéresser le plus grand nombre et laisser une marque durable dans l'espace parisien.

²⁰⁶⁹ Jean-Philippe Luis, *op. cit.*, p. 376.

Table des matières

Introduction	1
Première partie : le contexte d'émigration des proscrits portugais et espagnols	25
Chapitre premier : Les proscrits ibériques dans la première moitié du XIX^e siècle	29
1. Le contexte des émigrations ibériques	29
1.1. Une Espagne affaiblie	29
1.1.1. Le traumatisme napoléonien et le règne absolutiste de Ferdinand VII	29
1.1.2. L'Espagne dans la guerre civile	38
1.2. Le Portugal dans la première moitié du XIX^e siècle : un pays en crise	44
1.2.1. Le départ et le retour du roi (1807-1821)	44
1.2.2. Les luttes d'influences entre absolutistes et libéraux et la crise de succession (1822-1828)	46
1.2.3. Le règne de Dom Miguel (1828-1834)	49
1.2.4. Un régime libéral en proie à une forte agitation (1834-1851)	52
1.3. L'Espagne, le Portugal et la France dans l'Europe du congrès de Vienne (1814-1848)	54
1.3.1. L'Espagne sous influence française ?	55
1.3.2. Des relations franco-portugaises limitées et sous contrôle britannique	61
1.3.3. Les jeux d'influence entre l'Espagne et le Portugal et la question des réfugiés	66
2. Les vagues d'émigrations ibériques	71
2.1. Les réfugiés espagnols	71
2.1.1. Les « afrancesados »	71
2.1.2. Les libéraux	75
2.1.3. Les absolutistes	82
2.1.3.1. Les absolutistes du « trienio liberal »	83
2.1.3.2. Les « agraviados »	85

2.1.3.3. Les carlistes	86
2.1.4. Les « christinos »	91
2.1.5. Les progressistes, les centralistes et les républicains	94
2.2. Les réfugiés portugais	97
2.2.1. Les réfugiés de tendance libérale entre 1813 et 1828	97
2.2.2. Les miguélistes de la première vague (1824-1828)	99
2.2.3. Les libéraux (1828-1834)	100
2.2.4. Les miguélistes de la deuxième vague (après 1834)	103
2.2.5. Les libéraux et les radicaux (1834-1848)	104
2.3. Le cas des réfugiés hispano-américains et brésiliens	105
3. L'image des réfugiés ibériques en France	108
3.1. L'Espagnol	108
3.1.1. L'image de l'Espagne et l'Espagnol	108
3.1.2. Représentations des réfugiés espagnols	112
3.2. Le Portugais	122
3.2.1. Portugal et Portugais	122
3.2.2. Représentations des réfugiés portugais	126
Chapitre deux : Accueillir en France dans la première moitié du XIX^e siècle	131
1. La condition juridique des réfugiés espagnols et portugais	131
1.1. Les déplacements	131
1.2. Droit des étrangers, droit des réfugiés	144
1.2.1. L'état civil	145
1.2.2. Le cas des réfugiés français	148
1.2.3. Le droit d'asile et l'extradition	153
2. La politique d'accueil sous la Restauration : entre rupture et continuité	155
2.1. La gestion de l'urgence : l'arrivée massive de réfugiés espagnols à la fin de l'Empire et au début de la Restauration	155
2.1.1. L'émergence du droit d'asile pendant la Révolution française	156
2.1.2. L'assistance défaillante du Premier Empire aux réfugiés ibériques	157

2.1.3. Les choix de la Première Restauration	160
2.2. Une politique d'accueil partisane pendant les Cent-Jours	164
2.3. Les choix de la Seconde Restauration	166
2.4. Les soubresauts péninsulaires et la politique hésitante de la Restauration à l'égard des réfugiés	172
2.4.1. L'assistance partisane aux réfugiés absolutistes	172
2.4.2. Des réfugiés libéraux nombreux, non secourus, mais étroitement surveillés	176
2.5. Les inflexions de la fin de la Restauration et l'arrivée massive de réfugiés portugais	178
3. Une situation paradoxale : l'émergence du statut de réfugié sous la monarchie de Juillet et les exceptions ibériques	183
3.1. La résidence obligée	183
3.2. L'assistance financière aux réfugiés	190
3.3. Une rationalisation limitée des méthodes administratives à l'égard des réfugiés	198
Deuxième partie : les activités politiques des émigrés ibériques	203
Chapitre trois : La vie politique des libéraux portugais	207
1. L'émigration portugaise avant la révolution de Juillet : entre utopie libérale et État artificiel ?	207
1.1. Une émigration très organisée	207
1.1.1. La Régence de Terceira	207
1.1.2. Un édifice fragile	215
1.2. Les Portugais à Paris et en France	218
1.2.1. Originalité de l'émigration portugaise en France	218
1.2.2. Le discret soutien du gouvernement de la Restauration à la cause de Maria II	223
1.3. Le rôle ambivalent de l'imprimé politique : outil de propagande et guerre des pamphlets	227
1.3.1. Un outil au service de la cause de Maria II	230
1.3.2. La guerre des pamphlets au sein de l'émigration libérale	232

2. Le déplacement progressif du centre de gravité de l'émigration portugaise de Londres vers Paris (juillet 1830-juin 1831)	234
2.1. Les réactions de l'émigration portugaise à la révolution de Juillet	235
2.2. Les libéraux portugais et le nouveau pouvoir	238
2.3. L'exacerbation des tensions au sein de l'émigration portugaise : forces centrifuges et tentations ibéristes	246
2.3.1. L'exacerbation des tensions	246
2.3.2. L'échec de la stratégie ibériste de 1830	250
2.3.3. Les tentatives difficiles d'apaisement	257
3. L'arrivée de Dom Pedro et Maria II en Europe et le déclenchement du combat contre les miguélistes (juin 1831-juin 1834)	259
3.1. L'arrivée de Dom Pedro	259
3.1.1. Une nouvelle donne	259
3.1.2. Dom Pedro et la monarchie des Orléans : le choix de la France	260
3.1.3. Dom Pedro et la Régence de Terceira	264
3.1.4. Dom Pedro et les Espagnols	266
3.2. L'écho de l'expédition de Dom Pedro	269
3.2.1. L'évolution du contexte diplomatique	269
3.2.2. Juan Álvarez Mendizábal au service de Dom Pedro	274
3.2.3. L'expédition et son impact sur l'émigration portugaise	279
Chapitre quatre : La vie politique des libéraux espagnols	285
1. La vie politique des « afrancesados » et son articulation avec les événements français	285
1.1. Le difficile positionnement au regard de l'actualité française	285
1.2. Le discours politique des « afrancesados », une démarche d'autojustification sans issue	287
2. Les réfugiés espagnols libéraux en France pendant la Restauration	294
2.1. Une activité politique à Paris réduite ?	294
2.1.1. Un contexte défavorable à l'action des réfugiés espagnols et une culture de la clandestinité	294

2.1.2. La géographie libérale	299
2.2. L'action des réfugiés espagnols à Paris	306
2.2.1. L'activité conspiratrice des Espagnols de Paris	306
2.2.2. Paris, capitale de la propagande libérale espagnole ?	316
3. La révolution de Juillet et ses conséquences	319
3.1. La participation des réfugiés espagnols et la portée de l'événement	319
3.2. L'échec de l'expédition des Pyrénées	327
3.3. Un gouvernement et des réfugiés libéraux en porte-à-faux ?	338
3.4. L'échec des tentatives d'organisation de l'émigration libérale espagnole	350
4. Le brouillage des cartes, les réfugiés espagnols « radicaux » en France au temps de l'exil carliste et les rapprochements ibéristes	365
4.1. Des activités politiques difficiles à cerner	365
4.2. Le renouveau ibériste	368
Troisième partie : Les réseaux des proscrits ibériques à Paris	373
Chapitre cinq : Les proscrits ibériques dans l'espace parisien	377
1. Géographie parisienne	377
1.1. Venir à Paris	377
1.2. Cartographie des réfugiés à Paris	381
2. Les réfugiés et l'exception administrative parisienne	393
2.1. Un accès direct au ministère de l'Intérieur	393
2.2. Le rôle ambivalent des représentations diplomatiques et consulaires	398
2.3. Les réfugiés et la préfecture de police	402
3. Une sociabilité parisienne ?	418
3.1. Solidarités internes	418
3.2. Solidarités externes : des choix contrastés entre Espagnols et Portugais	456

Chapitre six : Profils et réseaux des réfugiés ibériques	481
1. Portrait des proscrits espagnols et portugais	481
1.1. Profil démographique	481
1.2. Femmes, familles et parentèles	491
1.3. Origines géographiques	501
2. Approche des parcours socioprofessionnels	505
2.1. Milieux d'origine	505
2.2. Activités exercées à Paris	511
2.2.1. Le négoce	514
2.2.2. Les professions « salariées »	520
2.2.3. Les arts et lettres : métiers d'appoint et édification de la jeunesse	524
2.2.4. Les médecins	530
2.2.5. Les étudiants	534
3. Solidarités militaires	534
4. Réseaux supra-nationaux ?	541
4.1. Le rôle discret de l'Église catholique	541
4.2. Mythes et réalité des réseaux maçonniques	548
Conclusion	559